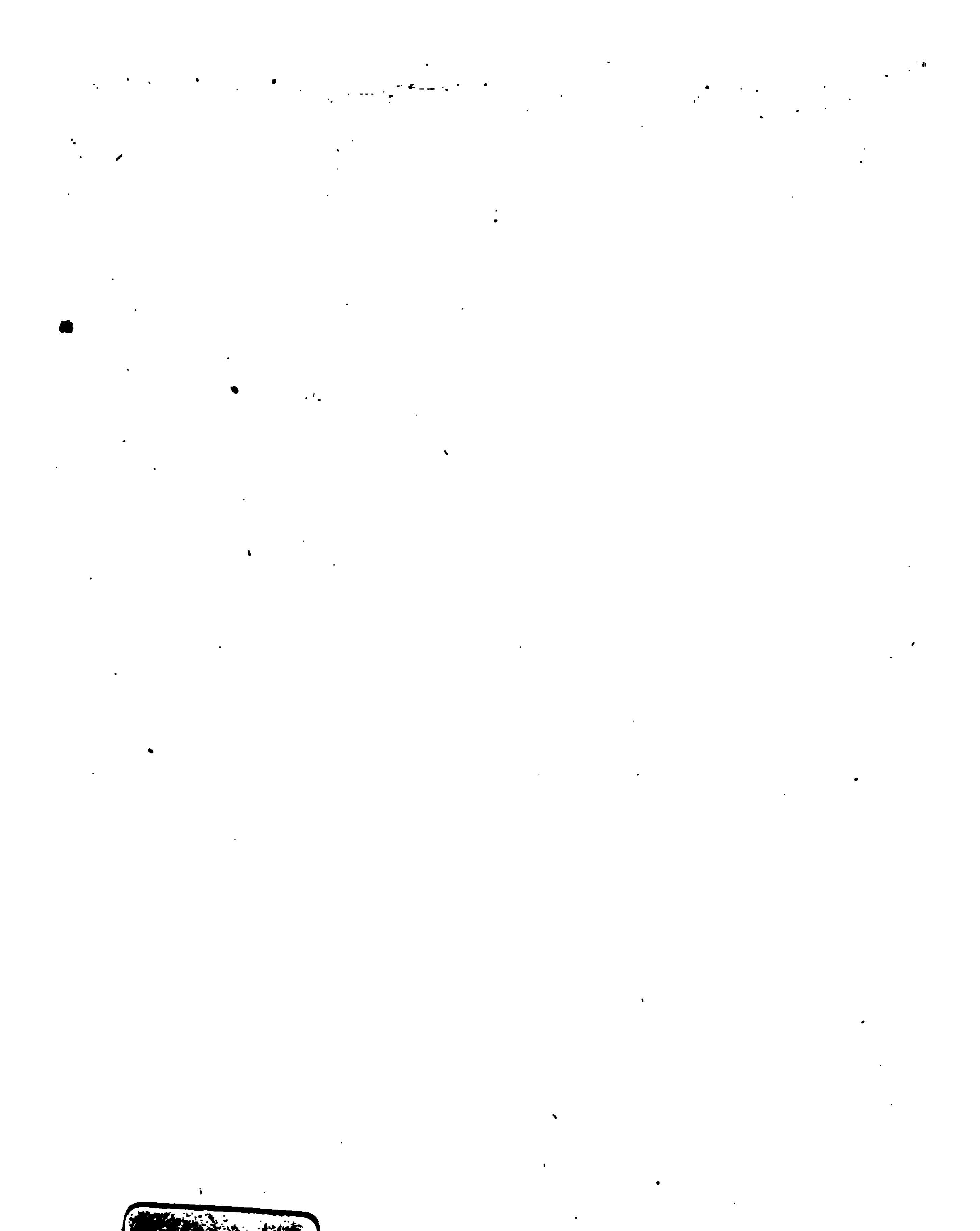


HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME QUATRIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME QUATRIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

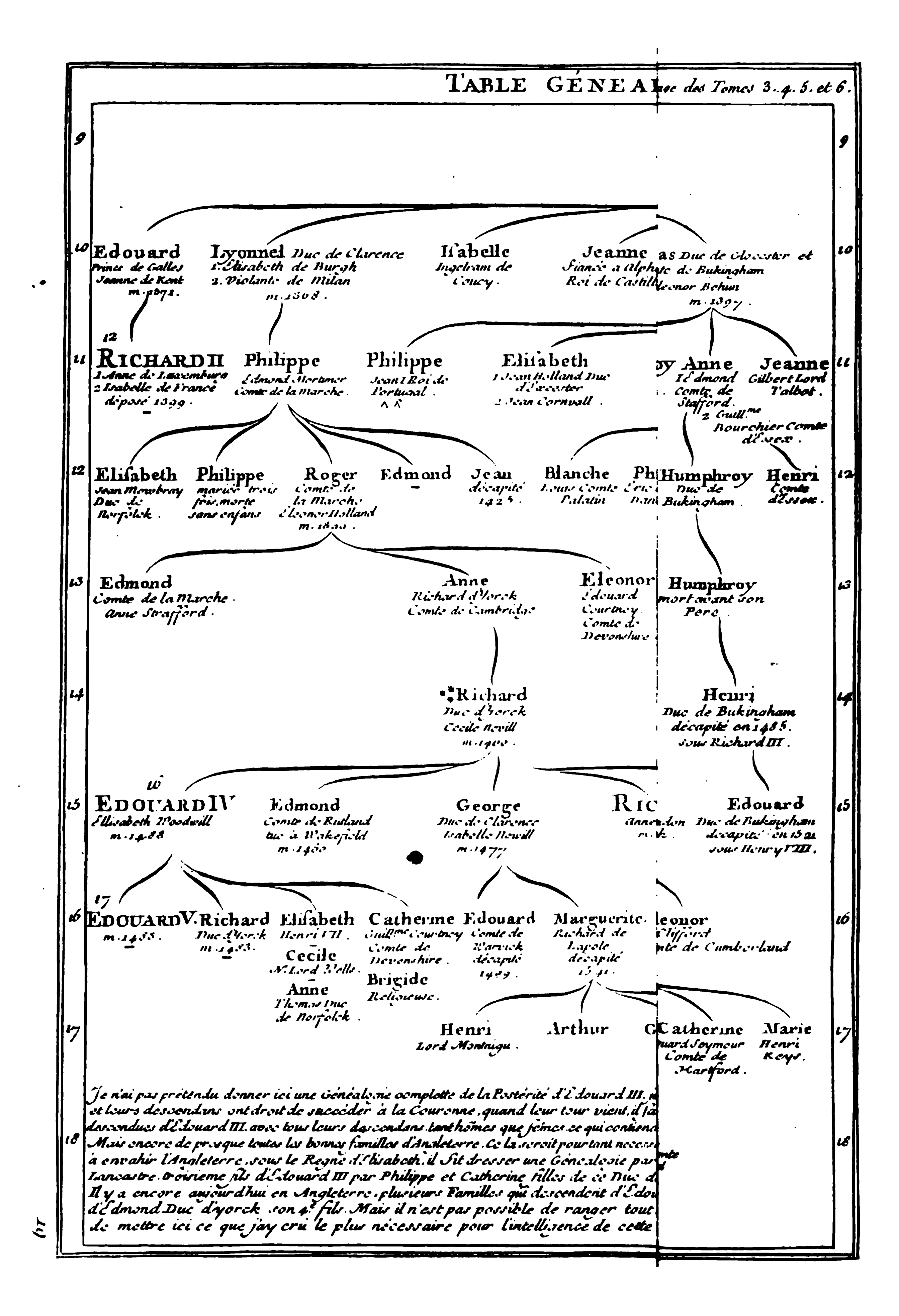
PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME QUATRIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.


TABLE GÉNÉA
ue des Tomes 3. 4. 5. et 6.
Edouard
Prince de Galles
Jeanne de Kent
Lyonnel Duc de Clarence
1. Elisabeth de Burgh
2. Violante de Milan
Isabelle
Ingelram de Coucy.
Jeanne
fiancée à Alphonse Roi de Castille
as Duc de Glocester et
te de Bukingham
leonor Behun
m. 1397.
RICHARD II
1. Anne de Luxembourg
2. Isabelle de France
déposé 1399.
Philippe
Edmond Mortimer
Comte de la Marche.
Philippe
Jean I Roi de Portugal.
Elisabeth
1 Jean Holland Duc d'Excester
2 Jean Cornwall.
Anne
1 Edmond Comte de Stafford.
2 Guill.me Bourchier Comte d'Essex.
Jeanne
Gilbert Lord Talbot.
Elisabeth
Jean Mowbray Duc de Norfolck.
Philippe
mariée trois fois, morte sans enfans
Roger
Comte de la Marche
Eleonor Holland
Edmond
Jean
décapité 1425.
Blanche
Louis Comte Palatin
Humphroy
Duc de Bukingham.
Henri
Comte d'Essex.
Edmond
Comte de la Marche.
Anne Strafford.
Anne
Richard d'Yorck Comte de Cambridge
Eleonor
Edouard Courtney. Comte de Devonshire
Humphroy
mort avant son Pere.
Richard
Duc d'Yorck
Cecile Nevill
m. 1460.
Henri
Duc de Bukingham
décapité en 1485.
sous Richard III.
EDOUARD IV
Elisabeth Woodwill
m. 1483.
Edmond
Comte de Rutland
tué à Wakefield
m. 1460.
George
Duc de Clarence
Isabelle Newill
m. 1477.
Edouard
Duc de Bukingham
décapité en 1521
sous Henry VIII.
EDOUARD V.
m. 1483.
Richard
Duc d'Yorck
m. 1483.
Elisabeth
Henri VII.
Cecile
N. Lord Wells
Anne
Thomas Duc de Norfolck.
Catherine
Guill.me Courtney Comte de Devenshire.
Brigide
Religieuse.
Edouard
Comte de Warwick
décapité 1499.
Marguerite
Richard de Lapole
décapité 1541.
leonor
Clifford
nte de Cumberland
Henri
Lord Montagu.
Arthur
Catherine
uard Seymour Comte de Hartford.
Marie
Henri Keys.
Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III.
et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il fa
descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que fêmes, ce qui contiend
Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necess
à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par
Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc d
Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edou
d'Edmond Duc d'yorck son 4e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout
de mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de cette



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE ONZIEME,

Contenant les Regnes de HENRI IV. & de HENRI V.

HENRI IV.

Surnommé DE BULLINGBROOK,

Treizieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



HENRI de Lencastre, surnommé de Bullingbrook lieu de sa naissance, ayant été proclamé Roi le 30. de Septembre, prit ce jour-là même les rênes du Gouvernement. Comme le Parlement qui étoit alors assemblé, avoit été convoqué au nom de Richard, & que son autorité étoit finie par la déposition de ce Prince, le premier soin du nouveau Roi fut d'en convoquer un autre. Pour agir selon les Règles, il auroit fallu proce-

HENRI IV. 1399. Septembre. Henri donne un nouveau pouvoir au Parlement convoqué par Richard.

HENRI IV. 1399.

der à une nouvelle élection des Députez. Mais Henri ne jugea pas à propos de s'exposer au risque d'avoir un Parlement moins favorable, que celui qui venoit de se déclarer si hautement en sa faveur. Il se contenta donc de donner pouvoir aux mémes Députez, de composer avec la Chambre des Seigneurs un nouveau Parlement sous son autorité. Je n'oserois décider s'il y eut quelque irrégularité dans cette conduite, ou si elle étoit autorisée par quelque exemple précédent. Quoi qu'il en soit, après une interruption de peu de jours, ce même Parlement se rassembla le 6. d'Octobre comme s'il eût été convoqué par le nouveau Roi.

Le Comte de la Marche se retire dans sa maison de Wigmor.

Cependant, Edmond Mortimer, Comte de la Marche, considerant qu'il ne lui seroit pas moins dangereux, qu'inutile, dans une telle conjoncture, de mettre en avant les justes droits qu'il avoit sur la Couronne, se retira dans sa Terre de Wigmor, tout proche de la frontiere du Païs de Galles. Plus son droit étoit incontestable, plus il avoit sujet de craindre de causer de la jalousie au nouveau Roi. Ainsi, laissant couler un torrent qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'arrêter, il se résolut à vivre dans la retraite, sans marquer la moindre ambition, ni le moindre chagrin de l'injustice qui lui étoit faite. Il n'avoit point d'autre moyen pour assurer son repos & sa vie même, contre les soupçons d'un Prince qui avoit tant d'interêt de le perdre. Il n'y avoit que trop d'apparence, que le nouveau Roi ne laisseroit pas échaper le premier prétexte qui se présenteroit pour se délivrer de l'inquietude qu'un tel Concurrent pouvoit lui causer.

L'Archevêque de Cantorberi harangue dans le Parlement en faveur du nouveau Roi.

Le Parlement s'étant rassemblé, comme je l'ai déja dit, Thomas Arundel Archevêque de Cantorberi y fit un long Discours, qui ne tendoit qu'à faire concevoir une grande idée des avantages que la revolution qui venoit d'arriver devoit procurer au Royaume. Il s'étendit principalement sur les désordres du dernier Regne, & assura que le nouveau Souverain se proposoit de gouverner d'une tout autre maniere, & de conserver à chacun, ses droits & ses libertez. Ce Prélat avoit été banni du Royaume sous le Regne précedent, & *Roger Walden*, qui avoit été nommé en sa place, avoit fait jusqu'alors les fonctions d'Archevêque. Mais comme Arundel n'avoit pas été canoniquement déposé, le Parlement, dans sa premiere Séance, avoit ordonné qu'il reprendroit sa Dignité, d'autant plus que celui qu'on lui avoit substitué n'avoit pas encore obtenu la confirmation du Pape. Le Discours de l'Archevêque, & quelques formalitez préliminaires, furent les seules choses remarquables qui se passerent dans la premiere Séance

Le Parlement est prorogé pour quelques jours.

de ce nouveau Parlement, qui fut prorogé jusqu'au 14. d'Octobre. Cette prorogation étoit nécessaire pour donner lieu aux

préparatifs du Couronnement, qui devoit se faire le 13. HENRI IV. 1399.

Pendant cet intervalle, le Roi remplit diverses Charges qui se trouvoient vacantes, ou qui étoient possedées par des gens qui ne lui étoient pas agreables. *Henri Perci*, Comte de Northumberland, & *Raoul Newill*, Comte de Westmorland, avoient trop témoigné leur zèle pour le Roi, en l'allant joindre à Ravenspur aussi-tôt qu'il y eut débarqué, pour n'avoir point de part à ses faveurs. Henri voulant leur donner des marques de sa reconnoissance, confera au premier la Charge de Grand Connêtable, & au second celle de Comte Marêchal. Quelques jours après, il donna encore au Comte de Northumberland, la petite Isle de Man située entre l'Ecosse & l'Irlande. Il y ajouta le privilege de porter, le jour du Couronnement, l'Epée nommée *Lencastre*, à la main gauche du Roi (1). C'étoit la même Epée que le Roi portoit lorsqu'il descendit à Ravenspur.

Le Roi remplit les Charges vacantes.

Il recompense les Comtes de Northumberland & de Westmorland.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 89, 90. pag. 95.

Après que Henri se fut acquitté des obligations qu'il avoit à ces deux Seigneurs qu'il regardoit comme les plus attachez à ses interêts & à sa personne, il donna la Charge de Grand Senéchal, à Thomas de Lencastre son second Fils. Il étoit absolument nécessaire de remplir cette Charge avant le Couronnement, parce que c'est à la Cour du Grand Senéchal que doivent s'adresser tous ceux qui ont quelque service à faire dans cette Cérémonie, pour être maintenus dans leurs droits. Cependant, comme le Prince qui en étoit revêtu, n'avoit que dix ans, le Roi lui donna pour Lieutenant Thomas Perci Comte de Worcester, Frere du Comte de Northumberland.

Il donne à Thomas son second Fils, la Charge de Grand Sénéchal. *Ibid.*

Le 13. d'Octobre, jour de la fête d'Edouard le Confesseur, Henri fut couronné avec toutes les formalitez ordinaires, étant alors âgé de trente-trois ans. On se servit pour l'oindre, d'une certaine Huile, qu'on prétendoit avoir été portée par la Ste. Vierge à St. Thomas de Cantorberi, pendant qu'il étoit refugié en France. La Phiole qui renfermoit cette Huile précieuse, étoit passée entre les mains d'un certain Hermite, qui en avoit fait présent à Henri Duc de Lencastre Petit-Fils de Henri III., en lui disant que les Rois qui seroient oints de cette Huile sacrée, deviendroient de vrais Champions de l'Eglise. Dans la suite, le Duc de Lencastre l'avoit donnée au fameux Prince de Galles, Fils d'Edouard III., qui avoit résolu de se faire oindre de cette Huile quand il seroit couronné. Après la mort de ce Prince, cette Phiole, qui étoit de Lapis, ayant au-dessus un Aigle d'or enrichi de pierreries, étoit demeu-

Le Roi est couronné, & oint d'une Huile extraordinaire.

(1) Le Comte de *Northumberland* devoit occuper l'Ile de *Man*, en vertu de cette fonction. TIND.

HENRI IV. 1399.

rée parmi ses Joyaux, sans qu'on y eût fait attention. Richard II. son Fils, l'ayant trouvée quelque tems avant son dernier voyage d'Irlande, avoit formé le dessein de se faire couronner une seconde fois, afin de recevoir l'onction de l'Huile divine que cette Phiole contenoit. Mais l'Archevêque de Cantorberi s'y étoit opposé, en lui représentant que l'onction des Rois ne pouvoit être réiterée. Enfin, la Phiole étoit tombée entre les mains de Henri, qui, soit par dévotion, ou parce qu'elle venoit du Duc de Lencastre son Ayeul maternel, voulut qu'on se servît de cette Huile à son Sacre. Mais, si l'on examine bien les Regnes de ce Prince & de plusieurs de ses Successeurs qui ont été oints de la même Huile, on ne trouvera pas que la Prophetie du bon Hermite ait eu son accomplissement.

Henri ne veut pas reconnoitre qu'il tienne sa Couronne du Peuple.

J'ai déja remarqué dans le Regne de Richard II., que lorsqu'après la déposition de ce Prince, Henri demanda la Couronne, il envelopa ses paroles d'une obscurité affectée. Son but étoit de faire accroire au Peuple, qu'il y avoit quelque fondement dans le droit qu'il vouloit tirer de la premiere Maison de Lencastre, dont il étoit Héritier par sa Mere. Mais ce prétexte, qui pouvoit alors produire quelque effet sur ceux qui vouloient s'aveugler volontairement, étoit trop grossier pour pouvoir longtems faire illusion. Il étoit donc nécessaire, que le nouveau Roi cherchât quelque Titre plausible, qui pût justifier le choix qu'on avoit fait de sa personne. Il n'en avoit point de plus légitime, que le service qu'il venoit de rendre à l'Etat. Mais il jugeoit qu'il étoit dangereux d'appuyer son droit sur un pareil fondement. Quand il avoit été question de recevoir la Couronne, il avoit bien voulu reconnoitre que le Parlement avoit le pouvoir de la lui donner. Mais quand une fois elle fut placée sur sa tête, il craignit, que de ce principe on ne tirât cette consequence, que ceux qui la lui avoient donnée étoient en droit de la lui ôter. Ainsi, à cet égard, il étoit nécessaire que le Peuple fût persuadé, que le Parlement avoit pu légitimement déposer Richard, & qu'il avoit une autorité superieure à celle des Rois. D'un autre côté, il falloit lui faire entendre, qu'en plaçant Henri sur le Trône, ce même Parlement n'avoit pas agi par voye d'autorité, & qu'il n'avoit pu se dispenser de le reconnoitre pour Roi. En un mot, il falloit reconnoitre dans le Parlement, une autorité sans bornes, par rapport à la déposition de Richard, & décliner sa juridiction dans la nouvelle élection qu'il venoit de faire. Ces deux choses paroissoient incompatibles. Mais quand on a la force en main, on se met moins en peine de trouver de bonnes raisons, que d'éblouïr le Peuple par des apparences. Henri, persuadé qu'en cette conjoncture, personne n'auroit la hardiesse

de le contredire, résolut de faire comprendre à ses Sujets, qu'il ne prétendoit point tirer son droit de leur simple volonté. Le propre jour de son Couronnement, il publia une Proclamation, dans laquelle il disoit, qu'il étoit monté sur le Trône, premierement par droit de conquête; en second lieu, parce que Richard lui avoit résigné la Couronne, & l'avoit désigné pour son Successeur; enfin, parce qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle du dernier Roi. Par-là il excluoit le seul Titre légitime qu'il avoit, savoir le consentement général du Peuple, pour s'appuyer sur trois fondemens dont la foiblesse étoit manifeste. Premierement, comment pouvoit-il se prévaloir d'un droit de conquête? Il n'étoit entré dans le Royaume qu'avec une suite de quatre-vingts hommes, dont, selon les apparences, la plupart étoient Anglois. D'ailleurs, ce n'avoit été que par la concurrence de toute l'Angleterre, qu'il avoit eu de si heureux succès; & par conséquent, il ne pouvoit pas dire qu'il eût conquis ce Royaume. En second lieu, il n'étoit pas vrai que Richard lui eût resigné la Couronne. On a vu dans le Regne de ce Prince, que Henri lui-même, & ses amis, ne le trouverent pas à propos. On se contenta de l'obliger à faire une resignation pure & simple, de peur qu'elle ne parût trop forcée, s'il la faisoit en faveur d'un Prince duquel il étoit actuellement prisonnier. D'ailleurs, quand même Richard auroit désigné Henri pour son Successeur, comment pourroit-on reconnoître dans un Roi déposé pour cause de tirannie & d'incapacité, le droit de choisir celui qui devoit lui succeder, sur tout, la nomination se trouvant opposée aux Loix du Païs? Enfin, il étoit encore moins vrai que Henri fût le plus prochain Héritier de Richard, à moins que la Loi Salique n'eût été reçue en Angleterre, comme en France, & que les Descendans des Femmes fussent exclus de la Succession. Il est vrai que dans ce dernier Titre que le Roi alleguoit, il y avoit une espece d'équivoque capable de faire illusion. Il étoit Cousin Germain du dernier Roi, & par conséquent, plus proche parent que le Comte de la Marche, qui se trouvoit dans un degré plus éloigné. Mais il ne s'ensuivoit nullement qu'il fût le plus prochain Héritier, puisque par rapport à une pareille Succession, c'étoit à la branche qu'il falloit avoir égard, & non pas au degré de parenté. Ainsi, après la mort d'Edouard III., ce fut Richard son Petit-Fils qui lui succeda, quoiqu'il se trouvât dans un degré plus éloigné que ses Oncles. De plus, en supposant même que cette règle n'eût pas été inviolablement observée, Henri ne pouvoit pas dire qu'il fût le plus proche parent de Richard. Il étoit Cousin Germain: mais le Duc d'Yorck, qui étoit Oncle, n'avoit pas moins de droit que lui. Ainsi, de quelque côté qu'on regardât les prétendus droits

HENRI IV. 1399. Proclamation du Roi pour marquer ses droits sur la Couronne.

HENRI IV. 1399.

de Henri, ils ne pouvoient être que mal fondez. Le seul Titre qu'il auroit pu produire avec quelque couleur, étoit le choix que le Peuple avoit fait de sa personne. Mais il ne voulut pas s'en servir, par la raison qui a été déja marquée.

Henri Fils aîné du Roi, est fait Duc de Cornouaille & Prince de Galles. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 91.*

Le même jour que le Roi publia sa Proclamation, il créa Henri son Fils ainé, âgé de 13 ans, Duc de Cornouaille, Prince de Galles, & Comte de Chester. Mais il n'ajouta pas à ces Titres, celui de Duc de Guienne, comme quelques-uns l'ont avancé.

Le Parlement se rassemble.

La Cérémonie du Couronnement étant terminée, le Parlement se rassembla le lendemain 14 d'Octobre. L'importance des Actes qui furent faits dans cette Séance, m'engage à entrer, sur ce sujet, dans un détail absolument nécessaire pour la suite de cette Histoire.

Acte d'Indemnité.

Premierement, on fit un Acte qui fut nommé d'*Indemnité*, pour mettre à couvert ceux qui, pendant les derniers Troubles, avoient pris les armes en faveur du Roi alors Duc de Lencastre. Cet Acte étoit absolument nécessaire, puisque les Loix condamnoient sans distinction, ceux qui s'opposoient au Gouvernement établi; ce qui étoit précisément le cas de ceux qui avoient assisté le Roi, & du Roi même.

Ce Parlement examine les procedures du précedent.

Après que cet Acte fut passé, le Parlement examina tout ce qui avoit été fait sous le Regne précedent, pour étendre la Prérogative Royale au-delà des bornes ordinaires. On s'attacha principalement aux procedures du Parlement commencé à Westminster en 1397, & continué à Shrewsbury en 1398. Tout ce que ce Parlement avoit fait, tant par rapport aux trois Seigneurs injustement condamnez, qu'aux Prérogatives excessives qu'il avoit accordées au Roi, étoit si manifestement contraire aux Libertez des Sujets, que, d'une commune voix, il fut résolu de l'annuller. En même tems, on renouvella & confirma les Statuts du Parlement de 1388, que celui de Shrewsbury avoit cassez. On crut encore qu'il étoit d'une nécessité absolue, de faire un Acte particulier contre la Bulle du Pape, qui confirmoit les Statuts de Shrewsbury. Cette Bulle, par laquelle Richard II. avoit prétendu donner plus de force aux Statuts de son Parlement, étoit fondée sur un principe trop contraire à la liberté des Anglois, pour la laisser subsister. En effet, on ne pouvoit reconnoitre dans le Pape le pouvoir de confirmer les Statuts du Parlement, sans avouer qu'il avoit un droit de Souveraineté sur l'Angleterre. Par cette raison le Parlement déclara dans cet Acte, que le Royaume d'Angleterre étoit indépendant de toute Puissance étrangere, particulierement de la Cour de Rome, & que le Pape n'avoit aucun droit de se mêler du Gouvernement Civil du Royaume,

Il en casse tous les Actes.

Acte contre la Bulle qui confirmoit les Statuts de Shrewsbury.

Le Parlement de Shrewsbury, ayant eu en vue d'étendre l'Autorité Royale autant qu'il étoit possible, avoit tellement multiplié les cas qui rendoient les Sujets coupables du crime de Leze-Majesté, qu'il n'y avoit que ceux qui vouloient bien reconnoitre dans le Souverain une autorité sans bornes, qui pussent éviter de tomber dans quelqu'un des cas marquez par ces nouvelles Loix. Pour remedier à un abus si dangereux, qui tendoit à rendre le Roi l'arbitre absolu de la vie & de la fortune des Sujets, le Parlement renouvella un Statut qui avoit été fait sur ce sujet sous le Regne d'Edouard III, & borna les crimes de Haute Trahison aux cas mentionnez dans ce Statut.

Acte contre l'extension de la Prérogative Royale, & pour fixer les crimes de haute trahison.

Après que par ces Actes on eut rétabli les droits & les privileges du Peuple, sur le même pied qu'ils étoient avant les usurpations de Richard, on rechercha les Auteurs & les Conseillers des excès qui s'étoient commis sous son Regne. Lorsque ce Prince avoit fait arrêter le Duc de Glocester & les Comtes de Warwick & d'Arundel, il n'étoit pas encore revêtu de cette puissance absolue que le Parlement de Shrewsbury lui confera si liberalement dans la suite: de sorte qu'il s'étoit vu obligé de suivre les formalitez ordinaires, pour faire condamner ces trois Seigneurs. Dans cette vue, il avoit fait ensorte que *Jean Holland*, Comte de Huntington, son Frere Uterin, *Thomas Holland* Comte de Kent, son Neveu, *Edouard* Comte d'Albemarle son Cousin, Fils du Duc d'Yorck, *Jean Beaufort* Comte de Sommerset, Fils de Jean Duc de Lencastre, du troisieme lit, & le Lord *Thomas Spencer*, s'étoient portez pour accusateurs des trois Seigneurs emprisonnez. Le Comte de Salisbury & le Lord Morley étoient, selon le bruit commun, les principaux auteurs de ce complot. Après la condamnation des trois Seigneurs, Richard avoit distribué leurs biens aux accusateurs & aux témoins. De plus, il avoit fait le Comte d'Albemarle Duc de ce même nom. Il avoit conferé le titre de *Duc d'Exceter* au Comte de Huntington, celui de *Duc de Surrey* au Comte de Kent, au Comte de Sommerset celui de *Duc de Sommerset*, & à Thomas Spencer celui de *Comte de Glocester*.

On recherche les Conseillers & les Favoris de Richard.

Comme il étoit de notorieté publique que les trois Seigneurs avoient été injustement opprimez par le dernier Roi, le Parlement jugea qu'il étoit nécessaire de châtier les auteurs & les instrumens de cette violence. Pour cet effet, après avoir annullé la Sentence donnée contre les Comtes d'Arundel & de Warwick, comme directement contraire à l'Amnistie qui leur avoit été accordée, il ordonna que les accusateurs seroient dépouillez, tant des nouveaux titres dont ils avoient été honorez, que des Terres qui leur avoient été distribuées. Quant à leurs propres biens, il en laissa la disposi-

HENRI IV. 1399.

tion au Roi, soit pour leur en continuer la possession, ou pour les leur ôter, ainsi qu'il le jugeroit à propos. Henri, voulant donner des marques de sa clémence au commencement de son Regne, non seulement leur laissa leurs biens, mais même leur rendit les mêmes titres dont ils avoient été dépouillez. De plus, il donna le Gouvernement de Calais au Duc d'Exceter son Beau-Frere. Le Comte de Salisbury & le Lord Morley, Ministres odieux de Richard, & principaux auteurs de la violence exercée contre le Duc de Glocester & les deux autres Seigneurs, en furent quittes pour une prison de quelques jours, quoique le Peuple demandât leur mort avec de grandes instances. Comme les amis de ces Seigneurs avoient allegué pour les excuser, que Richard avoit usé de contrainte à leur égard, le Parlement en prit occasion de faire un Acte, par lequel il étoit déclaré, qu'à l'avenir la contrainte ne seroit pas une excuse légitime pour justifier des actions contraires aux Loix.

Acte pour empêcher que la contrainte ne puisse excuser l'infraction des Loix.

Amnistie.

Cette affaire étant terminée, le Parlement obtint du Roi qu'il accordât une Aministie générale, de laquelle pourtant les meurtriers du Duc de Glocester furent exceptez. Un de ces scélerats ayant été arrêté & convaincu, fut pendu à Londres & sa tête envoyée à Calais, pour y être mise sur une des portes de la Ville.

La Succession à la Couronne est établie dans la Maison de Lencastre.

Quoique l'injustice qu'on avoit faite au Comte de la Marche fût manifeste, elle pouvoit pourtant être en quelque maniere colorée par le prétexte de recompenser Henri, du grand service qu'il venoit de rendre à l'Etat. Si cette recompense se fût bornée à sa seule personne, peut-être n'auroit-il pas paru fort étrange, qu'en un cas si extraordinaire, on eût passé par-dessus les Loix, en faveur d'un Prince qui s'étoit si librement exposé pour le Public. Mais en semblables conjonctures, il est bien difficile de se tenir dans les bornes de l'équité. Le Parlement ne se contentant pas d'avoir adjugé à Henri la Couronne qu'il avoit ôtée à Richard, voulut encore l'assurer à ses Descendans. Pour cet effet il passa un Acte qui établissoit la Succession du Trône dans la Maison de Lencastre : premierement dans la personne du Prince de Galles Fils ainé du Roi, & de sa Posterité ; ensuite, dans ses trois Freres & leurs Descendans.

Le Roi fait déliberer dans le Parlement sur ce qu'on doit faire de Richard II.

Une affaire très importante restoit encore, sur laquelle le Roi souhaita d'avoir l'avis du Parlement, avant qu'il se séparât. La Chambre des Communes n'étant pas contente de la simple déposition de Richard, sur une procedure fort irréguliere, vouloit qu'on lui fît son procès dans les formes, & l'avoit demandé au Roi par une Adresse. C'étoit donc pour savoir ce qu'on devoit faire de ce Prince, que le Roi souhaitoit d'avoir l'avis des deux Chambres. L'Archevêque de Cantorberi, qui étoit chargé de ses ordres, en fit la premiere ouverture, après avoir exigé de tous les Membres du Parlement un

serment

ferment de garder le ſecret ſur ce qu'il avoit à leur propoſer. On peut bien juger que Richard n'avoit pas beaucoup d'amis dans cette Aſſemblée, & que ſi quelques-uns n'approuvoient pas ce qui avoit été fait contre lui, ils étoient trop intimidez pour oſer ouvrir la bouche en ſa faveur. Il ſe trouva néanmoins un homme aſſez hardi, pour oſer dire publiquement, ce que d'autres ſe contentoient de penſer. Ce fut *Thomas Mercks* Evêque de Carliſle, qui, ſans s'arrêter aux raiſons qui pouvoient l'obliger comme les autres amis de Richard, à garder le ſilence, fit un long Diſcours ſur ce ſujet, où il allegua tout ce qui ſe pouvoit dire de plus plauſible en faveur du Roi dépoſé, & contre le Roi regnant.

HENRI IV. 1399.

Ce Prélat entreprit de prouver trois choſes. La premiere, qu'il n'y avoit point d'autorité qui pût légitimement dépoſer un Roi d'Angleterre. La ſeconde, que les crimes dont Richard étoit accuſé, ne méritoient pas qu'on le dépoſât; & que d'ailleurs, ils n'avoient pas été prouvez. La troiſieme, que c'étoit injuſtement qu'on avoit adjugé la Couronne au Duc de Lencaſtre.

Diſcours de l'Evêque de Carliſle en faveur de Richard.

Il s'étendit beaucoup ſur la premiere, faiſant remarquer l'extrême difference qu'il y avoit entre les diverſes ſortes de Gouvernemens établis dans le monde. Il avoua, qu'il s'en trouvoit où le Chef pouvoit être dépoſé, parce que l'Autorité Souveraine ne réſidoit pas dans ſa ſeule perſonne, & que le Peuple, ou les Grands, y avoient part. Dans ce rang, il mit les Republiques, l'ancien Empire de Rome, celui d'Allemagne, les Royaumes de Suede & de Danemarc, le Comté de Flandre, & quelques autres Etats. Mais il ſoutint, qu'il en étoit autrement dans les Gouvernemens où l'Autorité Souveraine réſidoit dans la ſeule perſonne du Prince. Il rangea dans cette claſſe le Royaume d'Iſraël, parmi les anciens, avec les trois premiers Empires; & parmi les modernes, l'Angleterre, la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe, la Moſcovie, la Turquie, la Perſe, & généralement tous les Royaumes d'Aſie & d'Afrique. A l'égard de ceux-ci, il avança, que quand même les vices d'un Souverain ſeroient non ſeulement dommageables, mais encore intolerables à ſes Sujets, il ne pouvoit être légitimement dépoſé, de quelque raiſon qu'on voulût appuyer ce prétendu droit: Qu'on ne pouvoit employer la force, ſans tomber dans le crime de Rebellion & de Leze-Majeſté; & moins encore l'autorité puiſqu'il n'y avoit dans l'Etat aucune autorité legitime, qui ne dérivât de lui. Il produiſit ſur ce ſujet, des preuves & des préjugez tirez de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs profanes, qu'on ne ſauroit rapporter en détail, ſans s'engager dans une exceſſive longueur.

Sur la Seconde Propoſition il dit hardiment, que les crimes pour leſquels on avoit dépoſé Richard, étoient ou faux ou exagerez: Qu'à la vérité, ce Prince pouvoit être tombé dans quelques erreurs

HENRI IV. 1399.

ou négligences, mais qu'on ne pouvoit pas qualifier ses fautes de Tirannies: Que si celles dont il pouvoit s'étre rendu coupable fournissoient un juste sujet de le déposer, on ne verroit dans le monde que Souverains traitez de Tirans, & déposez par leurs Sujets: Qu'un Subside levé, la condamnation d'un Rebelle, & enfin, tout ce qui ne seroit pas au goût du Peuple, fourniroit un prétexte de détrôner le Roi le plus légitimement établi. Il passa d'autant plus legerement sur les preuves de cette seconde proposition, que le Parlement même sembloit avoir revoqué en doute la vérité des accusations portées contre Richard, puisqu'il n'avoit fait aucune démarche pour les prouver d'une maniere juridique. Pour le dire en passant, il y a beaucoup d'apparence que c'étoit pour la crainte de ce reproche, que les Communes souhaitoient qu'on fît le procès en forme au Roi déposé. Sur le troisieme Article le Prélat soutint, que même en supposant Richard coupable, & en attribuant à la Nation un pouvoir légitime de le déposer, il n'y avoit pas eu la moindre couleur de justice, à donner la Couronne au Duc de Lencastre. Que si ce Prince étoit le vrai Héritier de Richard, comme il le prétendoit, il devoit attendre sa mort, pour recueillir l'héritage. Mais que personne n'ignoroit, qu'il y avoit un plus prochain Héritier, dont le Pere avoit été déclaré Successeur de Richard par un Acte de Parlement. Quant au droit que Henri prétendoit tirer d'Edmond le Bossu Fils de Henri III, l'Evêque dédaigna d'y répondre, disant qu'il étoit bien certain, que les gens sensez avoient honte de voir ce droit appuyé sur un fondement si frivole.

Après cela, l'Orateur passa à l'examen des deux autres Titres contenus dans la Proclamation du Roi, savoir la Conquête, & la Resignation de Richard. Sur le premier, il dit, qu'un Sujet ne pouvoit jamais prétendre au droit de conquête contre son Souverain, puisque la victoire même étoit un crime odieux de Leze-Majesté. Quant à la Resignation, il dit que non seulement elle avoit été extorquée, mais que, quand même elle auroit été volontaire, elle ne pouvoit être d'aucune vertu: Qu'en l'état où Richard se trouvoit alors, il n'étoit pas en son pouvoir de faire aucun Acte valable: Que d'ailleurs, les Loix n'accordant point à un Roi la liberté d'aliener les Joyaux de sa Couronne, lui défendoient sans doute, à plus forte raison, celle d'aliener la Couronne même (1). Ensuite, il parla du consentement général du Peuple, quoique Henri n'eût pas jugé à propos de s'appuyer sur ce sujet; que le Royaume d'Angleterre n'ayant jamais été électif, il étoit ridicule d'attribuer au Peuple le droit de disposer de la Couronne. Enfin,

(1) *Si un Roi étoit sujet aux Loix, par rapport à l'aliénation des Joyaux de la Couronne, pourquoi non à d'autres égards?* RAP. TH.

Il répondit à l'objection qu'on pouvoit tirer de la déposition d'Edouard II, que les gens sages devoient se conduire par les Loix, & non pas par des exemples & des préjugez. Qu'en tout cas, celui-ci n'auroit pas plus de force, qu'en auroit celui d'un Prince assassiné ou empoisonné par ses Sujets. Mais que même, dans la déposition d'Edouard II. on avoit pris soin de conserver les droits du légitime Successeur.

Ce que ce Prélat avoit dit jusques-là, pouvoit passer pour des raisons de douter si l'on avoit pu légitimement déposer Richard II. Tout au plus, on pouvoit le regarder comme le sentiment particulier de celui qui parloit sur la These en question. Mais sur la fin de son discours, il s'emporta d'une étrange maniere contre Henri, & donna des marques d'une passion qui fit beaucoup de tort aux raisons qu'il avoit alleguées. Il dit qu'il étoit à craindre que le Peuple d'Angleterre ne se trouvât bien-tôt dans le cas des Grenouilles d'Esope ; & ajouta hardiment, que tandis que Richard seroit en vie, les Anglois ne pouvoient avec justice reconnoitre d'autre Souverain que lui. Enfin, il soutint, que celui auquel on donnoit le Titre de Roi, avoit commis des crimes bien plus atroces que ceux pour lesquels Richard avoit été déposé. Qu'il étoit rentré dans le Royaume contre son serment, après en avoir été banni, & sans y être légitimement rappellé : Que ne s'étant pas contenté de troubler le repos public, par un soulevement injuste & criminel contre son Souverain, il l'avoit encore dépossedé : Qu'ensuite il avoit demandé qu'on procedât à un Jugement contre lui, sans offrir de prouver son accusation, & sans permettre qu'on ouît l'accusé dans ses défenses, contre les Loix les plus expresses du Royaume. Il finit en disant, que si l'injustice faite à Richard n'étoit pas capable d'émouvoir les cœurs des Anglois, du moins le danger commun & manifeste ou l'on se jettoit, devoit arrêter le cours de ces violentes procedures.

Ce discours ne produisit pas l'effet que l'Orateur s'en étoit promis. Il étoit tellement hors de saison, que quand même le plus grand nombre auroit été du même sentiment, il étoit comme impossible de retracter ce qui avoit été fait. Mais la plupart des Membres persistoient dans les mêmes principes qu'ils avoient suivis lorsque Richard avoit été déposé. Aussi le Prélat ne retira-t-il d'autre fruit de sa Harangue, que d'être envoyé en prison dans l'Abbaye de St. Alban, d'où pourtant il fut relâché peu de tems après, sans souffrir d'autre punition.

L'Evêque de Carlisle est envoyé en prison.

L'avis de l'Evêque de Carlisle ayant été rejetté d'une commune voix, le Parlement prit, au sujet de Richard, une résolution qui paroit si extraordinaire, qu'il y a quelque lieu de soupçonner que

Jugement extraordinaire donné contre Richard.

HENRI IV. 1399.

l'Hiſtoire eſt défectueuſe en cet endroit. Quoi qu'il en ſoit, tous les Hiſtoriens conviennent, qu'il fut réſolu que Richard ſeroit détenu en priſon tout le reſte de ſa vie, & entretenu à la maniere d'un grand Prince: mais que ſi quelqu'un faiſoit des efforts pour le délivrer, Richard lui-même ſeroit mis à mort le premier. Si cela eſt, on ne peut diſconvenir, qu'il n'ait été véritablement condamné à mort, puiſqu'on ne lui accordoit la vie, que ſous une condition qui ne dépendoit pas de lui. D'ailleurs, une pareille condition ne peut être ajoutée à la Sentence d'un criminel, qu'en ſuppoſant qu'il eſt déja condamné.

Remarques ſur ce Jugement.

Ce n'eſt pas à moi à décider juſqu'à quel degré peuvent s'étendre les droits du Parlement, à l'égard de la perſonne du Roi. J'obſerverai ſeulement, que voici le ſecond exemple d'un Roi d'Angleterre dépoſé, ſans avoir été ouï dans ſes défenſes, & ſans qu'on ait obſervé à ſon égard les formalitez ordinaires, preſcrites par les Loix dans le Jugement du moindre Sujet. Le Parlement qui dépoſa Edouard II, ſe contenta d'ordonner que ce Prince ſeroit gardé ſurement tout le reſte de ſa vie. Mais celui-ci ajoute à la dépoſition de Richard, une Sentence de mort: car on ne peut regarder autrement, la condition ſous laquelle il lui fait grace de la vie. Remarquons encore, qu'un des principaux chefs d'accuſation contre ce Prince, étoit d'avoir fait mourir le Duc de Gloceſter ſon Oncle ſans un Jugement préalable. Cependant, ce même Parlement le condamne, ſans l'avoir ouï dans ſes défenſes, ſur un ſimple aveu que ce Prince priſonnier fait, non qu'il eſt coupable des crimes particuliers dont on l'accuſe, mais, qu'il ſe trouve lui-même indigne de porter la Couronne. Il ne ſe contente pas de le dépouiller de ſa Dignité; il ordonne encore qu'il ſera détenu dans une priſon perpétuelle. Que dis-je? il le condamne véritablement à mort, puiſqu'en paroiſſant lui faire grace de la vie, il y ajoute une condition qui vrai-ſemblablenent devoit bien-tôt la lui faire perdre. Si dans la lecture du Regne de Richard II on n'a pu s'empêcher de déteſter les Principes du Parlement de Shrewsbury, qui tendoient a faire dépendre la fortune, l'honneur, & la vie des Sujets, de la volonté du Roi, que doit-on penſer de celui-ci? Par un excès contraire, il met l'honneur & la vie du Roi même, entre les mains de ſes Sujets, & refuſe au Souverain, la jouïſſance d'un Privilege auquel il n'y a point de Sujet Anglois qui n'ait un juſte droit de prétendre. Les exemples que ces deux Parlemens ont fourni, font voir manifeſtement, que le Gouvernement d'Angleterre ne pourra jamais prétendre à ce dégré de perfection que quelques-uns veulent lui attribuer, juſqu'à ce qu'on ſoit convenu des bornes qui doivent être preſcrites à l'une & à l'autre Puiſſance, je veux dire, au Roi & au Parlement.

Pendant que les deux Chambres agissoient en commun, & avec une égale ardeur, pour les interêts du Prince à qui elles avoient donné la Couronne, le Synode ou la Convocation tenoit ses Séances, dans l'Eglise de St. Paul. Comme le Roi jugeoit bien, que, pour se maintenir sur le Trône, il étoit absolument nécessaire de mettre le Clergé dans ses interêts, il y envoya les Comtes de Northumberland & de Westmorland pour l'assurer de sa protection. Ces Seigneurs ayant été admis dans l'Assemblée, dirent qu'ils venoient de la part du Roi, non pour demander de l'argent, comme c'étoit la coutume sous le dernier Regne, mais pour informer le Clergé de la résolution que le Roi avoit prise de le maintenir dans ses Privileges & Immunitez. Ils ajouterent, qu'ils avoient ordre d'assurer la *Convocation*, que le Roi étoit prêt à concourir avec elle dans tous les moyens qui seroient jugez propres à exterminer l'Hérésie, & à punir les Herétiques obstinez. Il finirent en requérant le Clergé, d'adresser ses prieres au Ciel pour la prosperité du Roi & du Royaume. Rien n'étoit plus capable de concilier au Roi l'affection des Ecclésiastiques, que l'engagement qu'il prenoit à l'égard de l'Hérésie. Le nombre des Lollards, qui augmentoit chaque jour, donnoit au Clergé un juste sujet de craindre qu'on ne procedât enfin à une Reformation qui ne pouvoit que lui être préjudiciable, par rapport à ses interêts temporels. Aussi, les assurances que le Roi donnoit au Synode, furent-elles reçues avec de grands témoignages de satisfaction & de reconnoissance.

HENRI IV. 1399.

Le Roi fait assurer le Clergé de sa protection.

Il promet de faire ses efforts pour détruire l'Hérésie.

Quelques jours après, le Parlement ayant terminé les affaires principales à la satisfaction du Roi, & comme il sembloit, avec l'approbation de tout le Royaume, fut dissous, selon la coutume. Les prorogations n'étoient pas alors aussi fréquentes qu'elles l'ont été depuis.

Le Parlement est dissous.

Pendant toute cette Séance, Henri n'avoit pas beaucoup fait d'attention aux affaires du dehors. Celles du dedans lui paroissoient d'une tout autre importance; puisqu'il s'agissoit d'affermir une revolution qui lui avoit procuré la Couronne. Dès qu'il se vit libre de ces premiers soins, il pensa aux moyens de justifier envers les autres Souverains, les changemens qui venoient d'être faits en Angleterre. La déposition d'un Roi étant un évenement odieux en lui-même, & qui semble interesser tous les Princes, il n'est pas facile de leur persuader qu'un Peuple ait eu d'assez fortes raisons d'employer un remede si violent pour se délivrer de la Tirannie. Par cette consideration, Henri dépêcha des Ambassadeurs dans les principales Cours de l'Europe, pour tâcher d'y faire regarder sous une face avantageuse, la déposition de Richard, & sa propre élevation. Il avoit principalement interêt de ménager la Cour

Henri envoye des Ambassadeurs en diverses Cours.

HENRI IV. 1399.

de France; comme la ſeule dont il eût à craindre le reſſentiment. Il n'ignoroit pas que Charles VI. avoit formé le deſſein de venger l'injure faite à ſon Gendre, & que la maladie, où il étoit retombé en apprenant cette nouvelle, avoit empêché qu'il ne rompît à l'inſtant la Treve de 28. ans qu'il avoit faite avec l'Angleterre. Henri choiſit pour cette Ambaſſade, l'Evêque de Durham & le Comte de Worceſter, auxquels il donna pour inſtruction, de propoſer une Ligue & une Alliance perpétuelle entre les deux Couronnes. De plus, il leur ordonna de faire des ouvertures pour deux Mariages, afin de ſerrer d'autant mieux les liens de cette Alliance. Le premier dont il avoit formé le projet, étoit entre Henri ſon Fils ainé, & une des Filles du Roi de France, ou de quelqu'un de ſes Oncles: le ſecond, entre ſa propre Fille & un des Fils du même Roi, ou de quelqu'un de ſes plus proches Parens. Ces Ambaſſadeurs furent reçus en France aſſez froidement: mais comme ils avoient ordre de ne mettre point d'obſtacle à leur négociation par trop de hauteur, ils prirent patience juſqu'à ce que le premier feu des François fût paſſé.

Propoſitions qu'il fait faire à la Cour de France.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 108.

Ses Ambaſſadeurs y ſont mal reçus.

A l'égard des autres Cours de l'Europe, Henri n'avoit pas les mêmes ménagemens à garder. L'Empereur *Wenceſlas* qui regnoit encore, étoit un Prince que le vin avoit rendu comme ſtupide, & qui, de même que les autres Princes d'Allemagne, ſe mettoit peu en peine de ce qui ſe paſſoit en Angleterre. Pour ce qui regardoit les Rois de Caſtille & de Portugal, ils gagnoient plus qu'ils ne perdoient, par la révolution qui avoit mis leur Beau-Frere ſur le Trône. Ainſi, ils n'eurent pas beaucoup de peine à l'approuver, ou du moins, à en faire le ſemblant.

Diſpoſitions des autres Cours.

Mais une autre affaire plus importante cauſoit beaucoup d'inquietude au nouveau Roi. La Guienne étoit ſur le point de ſe revolter. Déja même les Gaſcons parloient ouvertement de ſe donner à la France. La Ville de Bourdeaux, où Richard étoit né, étoit celle qui donnoit le branle à toute la Province, pouſſée par l'affection qu'elle avoit pour ce malheureux Prince, dont elle déploroit l'infortune. D'un autre côté, la Cour de France, attentive à profiter de ces diſpoſitions, avoit envoyé le Duc de Bourbon en Guienne pour y fomenter ces mécontentemens. Le fameux *Robert Knolles*, qui étoit alors Gouverneur de cette Province, & qui n'étoit pas moins recommandable par ſa prudence que par ſa valeur, eut bien de la peine à reprimer l'eſprit de revolte qui s'étoit emparé des Gaſcons. Peut-être même n'en ſeroit il pas venu à bout, s'il n'eût été promptement aſſiſté du Comte de Worceſter, qui ſe trouvant en Ambaſſade à Paris, accourut en toute diligence à Bourdeaux. La moderation & la ſage conduite de ces deux Sei-

Les Gaſcons ſont prêts à ſe revolter.

Ils ſont appaiſez.

gneurs, firent ce que la force auroit eu bien de la peine à exécuter; & enfin, ils eurent la satisfaction de voir ces mouvemens appaisez.

Les Ecossois s'emparent du Château de Werck.

Henri avoit encore sur les bras une autre affaire, qui ne l'inquietoit pas moins. Comme il savoit bien que, parmi toutes les acclamations dont on le flatoit, il ne pouvoit se faire que la revolution qui venoit d'arriver n'eût fait beaucoup de mécontens, il avoit interêt de conserver la Paix avec ses voisins. C'étoit aussi ce qu'il s'étoit proposé, de peur qu'une Guerre étrangere occupant ses forces hors du Royaume, il ne se trouvât dénué s'il y arrivoit quelque soudain soulevement. D'ailleurs, une Guerre l'auroit engagé à demander des secours à son Parlement; ce qu'il vouloit éviter, jusqu'à ce que sa domination fût mieux affermie. Ces considerations firent qu'il ne put apprendre sans un extrême chagrin, que les Ecossois ayant rompu la Treve, s'étoient emparez du Château de *Werck*. Il crut pourtant devoir dissimuler cette insulte, jusqu'à ce qu'il fût mieux en état de s'en venger. Mais de peur que cette dissimulation ne rendît le Roi d'Ecosse plus hardi, il lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander réparation de cet attentat. Cependant, comme les Ecossois se plaignoient aussi de leur côté, de quelque infraction de la part des Anglois, il se servit de ce prétexte pour demander que la Treve fût confirmée, en réparant réciproquement les torts que les deux Nations pouvoient s'être faits. Lorsque Robert avoit rompu la Treve, il avoit cru que la France agiroit aussi de son côté, & que la déposition de Richard causeroit, en Angleterre, des troubles dont il avoit dessein de profiter. Mais, ayant vu que la France demeuroit tranquille, & qu'en Angleterre il n'y avoit pas la moindre apparence de mouvement, il ne crut pas devoir pousser plus loin son entreprise. Ainsi, sans se faire trop solliciter, il consentit que les affaires qu'il avoit avec Henri fussent mises en négociation.

Henri envoye une Ambassade en Ecosse. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 113.

L'affaire est mise en négociation.

Les affaires du dehors étant ainsi en assez bon train, Henri s'occupa principalement, à ce qui pouvoit contribuer à le maintenir sur le Trône. Deux choses étoient absolument nécessaires pour cela. La premiere, de conserver l'affection que le Peuple lui avoit jusqu'alors témoignée. La seconde, de garder si bien Richard, qu'il ne lui fût pas possible d'échaper. Quant à la premiere, il affecta de se rendre populaire, de témoigner en toutes occasions, qu'il avoit en horreur le gouvernement tirannique de son Prédécesseur, & qu'il prenoit à cœur les interêts de son Peuple plus que les siens propres. Ce fut dans cette vue, qu'il ordonna qu'on portât à la Chancelerie, pour y être brûlez publiquement, tous les Blanc-signez que Richard avoit extorquez des habitans de Londres,

Henri prend des précautions pour se concilier l'affection de ses Sujets.

Il fait brûler les promesses que Richard s'étoit fait donner.

HENRI IV. 1399.

& des dix-sept Provinces qu'il avoit fait condamner. Ces promesses en blanc, qu'on appelloit *Ragmans*, avoient été remplies, non-seulement des sommes qu'il avoit plu à ce Prince d'exiger de ceux qui les avoient signées, mais encore d'un engagement d'observer, sous certaines peines, les Statuts de Shrewsbury, & tout ce qui avoit été fait en conséquence. En faisant brûler ces Ecrits, Henri vouloit insinuer au Peuple, qu'il n'avoit pas intention de profiter de ces engagemens extorquez, moins encore, de se servir lui-même de semblables moyens pour remplir ses coffres.

Il fait enfermer Richard à Pontfract.

A l'égard du Roi déposé, il ne crut pas devoir le garder plus longtems dans la Tour de Londres de peur qu'il n'excitât la pitié dans les cœurs des habitans de cette Ville, & il le fit conduire au Château de *Leeds*, dans la Province de Kent. Quelque tems après, craignant encore que ce Prince étant si proche de Londres, ne donnât trop d'occasions de parler de lui, il le fit renfermer dans le Château de Pontfract, du côté du Nord.

Mort du Duc de Bretagne.

Au mois de Novembre de cette même année, *Jean le Vaillant*, Duc de Bretagne, finit sa vie dans sa Ville Capitale. Il avoit épousé en premieres nôces, une Fille d'Edouard III., de laquelle il n'avoit point eu d'Enfans. De son second Mariage avec Jeanne de Navarre, il laissa trois Fils, dont Jean l'aîné lui succeda, sous la Tutele du Duc de Bourgogne & d'Olivier de Clisson.

C'est de cette maniere que se passerent les trois premiers mois du Regne de Henri dans un calme trompeur, qui fut suivi de violentes tempêtes. Il a été nécessaire de s'étendre un peu sur les premiers evénemens de ce Regne, parce qu'ils servent de fondement à toute la suite.

1400. Conspiration contre le Roi.

L'année 1400. commença par une Conspiration contre le Roi, dont ce Prince ne fut délivré que par une espece de miracle. Il y a quelque diversité parmi les Historiens, touchant le premier Auteur de ce complot, qu'on attribue communément à l'Abbé de Westminster. Cependant, il y a plus d'apparence, que cet Abbé n'étoit que l'Agent des Seigneurs qui s'engagerent dans la Conspiration, & qu'il ne fit que prêter sa maison pour leurs Assemblées. Peut-être l'employa-t-on à sonder les inclinations de plusieurs personnes, selon qu'il étoit dirigé par des gens plus puissans que lui. Quoi qu'il en soit, on demeure d'accord que ce fut dans sa maison, que se forma ce complot, dans lequel entrerent comme Chefs, les Ducs d'Albemarle, de Surrey, & d'Exceter, les Comtes de Glocester & de Salisburi, l'Evêque de Carlisle & le Chevalier Thomas Blunt. Tous ces Seigneurs avoient été bien avant dans les bonnes graces de Richard II., & c'étoient ceux-là même à qui le Roi avoit laissé leurs Titres & leurs biens que le Parlement avoit voulu leur

Chefs de la Conspiration.

ôter,

ôter. Entre ces Conjurez le Duc d'Albemarle étoit son Cousin-germain, & le Duc d'Exceter son Beau-Frere. Malgré ces liaisons, & les graces qu'ils avoient tous reçues du Roi, ils résolurent de l'assassiner, & de remettre Richard sur le Trône. L'affection que ce malheureux Prince leur avoit témoignée, le desir de se venger de la flétrissure qu'ils avoient reçue depuis peu, & dont ils regardoient le Roi comme le premier auteur, & peut-être la crainte que le pardon qui leur avoit été accordé ne fût pas sincere, concoururent ensemble à leur faire prendre cette furieuse résolution. Ils avoient engagé dans leur complot un Domestique de Richard nommé *Magdalen*, qui ressembloit si parfaitement à ce Prince, que plusieurs y pouvoient être trompez. Le resultat de leurs délibérations fut, que le Duc d'Exceter & le Comte de Salisburi feindroient de s'être fait mutuellement un défi pour un *Fait d'armes*, comme on parloit alors, qui devoit s'exécuter dans Oxford : qu'ils prieroient le Roi d'honorer cette action de sa présence, & que, pendant qu'il y seroit attentif, on prendroit occasion de l'assassiner. Afin que chacun pût être parfaitement instruit du rôle qu'il devoit jouer dans cette Tragédie, ils prirent soin de mettre tout par écrit, dans un grand détail. Ensuite, ils en firent six Copies signées de leurs noms, & scellées de leurs cachets, dont chacun des principaux interessez en garda une. Suivant ce complot, le Duc d'Exceter alla trouver le Roi à Windsor, & lui fit la priere dont on étoit convenu. Le Roi, ne se défiant point d'un Beau-Frere auquel il venoit de donner des marques signalées de faveur & de bienveillance, promit de se rendre à Oxford, au jour marqué. Ainsi, les Conjurez contens du premier succès de leur entreprise, allerent se préparer pour l'exécuter.

HENRI IV. 1400.

Ils mettent en avant un faux Richard.

Ils font un Mémoire & le signent.

Sous prétexte de l'éclat & de la magnificence qu'on affectoit ordinairement dans ces sortes d'actions, les Seigneurs conjurez se rendirent à Oxford avec une nombreuse suite de Domestiques armez, & de plusieurs autres gens qui feignoient de n'y être venus que par un motif de curiosité. Le Duc d'Albemarle fut le seul qui manqua au rendez-vous. Il avoit voulu auparavant, aller visiter le Duc d'Yorck son Pere, qui se tenoit dans sa maison de Langley, non pas pour lui communiquer le complot, mais pour d'autres affaires qu'il avoit avec lui. Pendant qu'il étoit à table, le Duc d'Yorck ayant vu paroitre un papier dans le sein de son Fils, lui demanda ce que c'étoit. Le Fils, troublé de cette demande imprévue, lui répondit, sans pouvoir pourtant cacher son émotion, que ce papier ne contenoit que des choses peu importantes. Mais, soit que le vieux Duc eût eu quelque information confuse de la Conspiration, ou que le trouble de son Fils lui inspirât de la curiosité, il

La Conspiration est découverte.

HENRI IV. 1400.

lui arracha ce papier du ſein. C'étoit une des ſix Copies que les Conjurez avoient faites. Sa ſurpriſe fut extrême, en voyant dans cet écrit tout le détail du complot. Il en fit à ſon Fils des reproches d'autant plus juſtes, qu'outre la noirceur du crime, il n'avoit pas craint d'expoſer ſon propre Pere; qui s'étoit rendu caution de ſa conduite. Mais ces reproches n'étant pas capables de remedier au mal, il réſolut de le prévenir, en inſtruiſant le Roi de ce qui étoit venu à ſa connoiſſance. Pour cet effet, il ordonna ſur le champ qu'on ſellât ſes chevaux, dans le deſſein d'aller lui-même à Windſor, porter ce papier au Roi. Le jeune Duc ſe voyant perdu ſans reſſource, ſi le Roi étoit inſtruit de la Conjuration par un autre que par-lui même, réſolut de prévenir le Duc ſon Pere. Comme il étoit plus en état que lui de faire cette courſe, il prit un chemin détourné, & ſe rendit à toute bride à Windſor. En arrivant, il ſe jetta aux pieds du Roi, & lui communiqua ce qui avoit été projetté contre lui. Henri étoit ſi éloigné de penſer que le Duc d'Exceter & les autres Conjurez euſſent conſpiré de lui ôter la vie, qu'il crut d'abord que le Duc d'Albemarle avoit inventé cette accuſation pour les perdre. Il lui dit que ſi la choſe étoit vraye, il vouloit bien lui pardonner en faveur de ſa repentance: mais que ſi c'étoit une accuſation malicieuſe, il n'y auroit point de grace pour lui. Le Duc d'Yorck, qui arriva bien-tôt après, le tira de ce doute, en lui remettant le Papier qu'il avoit arraché à ſon Fils. Après une preuve ſi convainquante, le Roi ne pouvant plus douter de la vérité, rompit ſon voyage d'Oxford où il devoit ſe rendre le lendemain. Cependant, il reſolut de demeurer à Windſor, pour voir quel parti les Conjurez prendroient, quand ils verroient leur coup manqué.

Embaras des Conjurez.

Pendant ce tems-là, ces Seigneurs étoient à Oxford dans une extrême inquietude, parce que le Duc d'Albemarle n'y étoit pas encore arrivé. Ils avoient déja envoyé chez lui pour apprendre la cauſe de ſon retardement, & on leur avoit répondu qu'il étoit parti pour ſe rendre à Oxford; mais qu'il avoit pris le chemin de Langley, à deſſein d'y voir le Duc ſon Pere. Cette viſite ayant commencé à leur donner quelque ſoupçon, leur embaras devint encore plus grand, quand ils apprirent que le Roi n'avoit pas deſſein de ſe rendre à Oxford, & qu'il avoit vu les Ducs d'Yorck & d'Albemarle. Alors, ne doutant plus qu'ils ne fuſſent découverts, ils réſolurent d'exécuter par la force, ce qu'ils n'avoient pu faire par d'autres moyens. Suivant cette réſolution, ils revêtirent *Magdalen* d'Habits Royaux, & publierent que c'étoit Richard qui s'étant ſauvé de ſa priſon, étoit venu implorer l'aſſiſtance de ſes bons Sujets.

Ils ſe déterminent à prendre les armes.

Ils publient que Richard eſt avec eux.

Henri IV. 1400.

Le Peuple accourt au service du prétendu Richard.

La promptitude avec laquelle le Peuple courut se ranger sous les Drapeaux de ce prétendu Roi, fit bien voir que tout le monde n'avoit pas approuvé la déposition de Richard, bien que le Parlement eût agi au nom de toute la Nation. Aussi n'y a-t-il rien sur quoi on puisse plus aisément se tromper, qu'en jugeant des sentimens du Peuple par ceux des Députez qui le représentent. La raison en est, que ces Deputez déliberant sur des matieres qui leur sont proposées, sans avoir reçu aucunes instructions de leurs Commettans, leurs opinions ne peuvent être regardées que comme des opinions particulieres, quoiqu'elles ayent la force de lier le Peuple. C'est par cette raison que le Peuple appelle quelquefois à la force des armes, des décisions des Parlemens, quand il croit qu'elles lui sont trop préjudiciables. C'est ce qu'on a vu arriver plusieurs fois, mais particulierement sous le Regne de Henri IV. Quoique Richard eût été déposé par le Parlement, il parut en diverses occasions, que le Peuple n'avoit acquiescé que par une pure contrainte à cette condamnation, puisque non seulement dans le tems dont nous parlons, mais en d'autres occasions, il fut toujours prompt à courir après un Fantôme de Richard qu'on lui présentoit.

En très peu de tems, les Seigneurs Conjurez se trouverent à la tête d'une Armée si formidable, qu'ils se crurent en état d'aller enlever le Roi à Windsor. On prétend qu'en deux ou trois jours, leur Armée se trouva de quarante-mille hommes. Avec ces nombreuses Troupes, ils se mirent en marche vers Windsor qui n'est éloigné d'Oxford que d'environ dix lieues, & y arriverent à la pointe du jour, pleins d'esperance d'y surprendre le Roi. Effectivement, ce Prince ne s'étant pas imaginé qu'ils pussent être si-tôt en état d'exécuter une pareille entreprise, étoit demeuré à Windsor jusqu'à cette même nuit, & n'en étoit parti que peu d'heures avant qu'ils y arrivassent. Sa retraite leur ayant fait manquer leur coup, ils se trouverent dans un très grand embaras. Les uns vouloient qu'on marchât droit à Londres, avant que le Roi eût le tems de s'assurer de cette Capitale. D'autres soutenoient qu'il falloit aller à Pontfract pour délivrer Richard, & le mettre à leur tête. Cette diversité d'avis leur fit perdre à déliberer, le tems qu'ils auroient dû employer à l'exécution. Ainsi le Roi eut le loisir de se préparer, & d'assembler une Armée de vingt-mille hommes. Comme il ne doutoit pas que les Mécontens ne prissent le chemin de Londres, il alla les attendre sur la Bruyere de *Honslow*, dans l'esperance que son Armée augmenteroit tous les jours. En tout cas, il étoit résolu, quoiqu'inferieur de beaucoup, de hazarder une Bataille. Cette résolution inspira du courage à ses Troupes, & leur fit croire que les Mécontens n'étoient pas si formidables que le

La fermeté du Roi lui est avantageuse.

HENRI IV. 1400.

bruit public les faisoit. Elle fit aussi que plusieurs, voyant que, sans se déconcerter, le Roi marchoit droit à ses ennemis, allerent le joindre pour se faire un mérite de leur diligence. C'est ce qu'ils n'auroient pas fait sans doute, si, en cette occasion, il eût donné des marques de crainte ou de défiance. En semblables occasions, la plus grande partie du Peuple, sans examiner le droit ni la justice, se déclare ordinairement pour le parti qui a le plus d'apparence de réussir.

Les Conjurez n'osent risquer une Bataille.

Cependant, les Conjurez, voyant le Roi en état de leur faire tête, n'oserent se mesurer avec lui. Soit par un effet de leur peu de capacité, ou par la crainte de se voir abandonnez par leur Armée, si elle venoit à découvrir la fourbe dont on s'étoit servi pour la séduire, ils ne songerent qu'à éviter le Combat. Au-lieu de prendre le chemin de Londres pour rencontrer le Roi, ils se détournerent du côté de *Reading*, & camperent ensuite près de COLEBROOK où la jeune Reine Isabelle faisoit son séjour (1). Ce fut là qu'ils résolurent de faire quitter à *Magdalen*, le personnage qu'il avoit joué jusqu'alors, trouvant plus à propos de faire courir le bruit que Richard étoit dans la Province d'YORCK, à la tête de cent-mille hommes. Non seulement leur dessein étoit d'éviter le Roi, mais, selon les apparences, de s'approcher du Païs de Galles, d'où ils esperoient de tirer du secours, à cause que Richard y étoit fort aimé. Quoi qu'il en soit, étant allez camper aux portes de Cirencester (2), les Généraux prirent leur logement dans la Ville, pendant que leur Armée campoit dehors. Le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury se logerent dans un Cabaret, & le Duc d'Exceter avec le Comte de Glocester, dans un autre. Leur peu d'expérience leur ayant fait négliger de mettre des Gardes aux portes de la Ville, pour s'en assurer, le Maire du Lieu, homme de tête & de main, profita de ce défaut de précaution, pour rendre un grand service au Roi. Pendant la nuit, il assembla secretement quatre-cens Bourgeois, & ayant fait fermer les portes, il partagea son monde en deux troupes, & fit attaquer à la fois les deux maisons où les quatre Généraux étoient logez. Quoique ces Seigneurs n'eussent avec eux que leurs Domestiques, ils se défendirent jusques bien avant dans la nuit. Pendant ce tems-là, un de leurs gens s'avisa de mettre le feu

Ils se retirent.

Ils vont camper à Cirencester.

Les quatre Chefs logent dans la Ville, & sont attaquez par le Maire. *Act. Publ. Tom. VIII. p. 89, 90.*

(1) Les Conspirateurs marcherent indéterminez sur ce qu'ils avoient à faire, depuis *Oxford* jusqu'à *Colebrook*, où ayant appris que le Roi étoit à *Honslow-Heath* avec son Armée, ils retournerent sur leurs pas, & marcherent du côté de *Reading*, pour aller à un endroit nommé *Sunning*, où la Reine étoit, & non pas à *Colebrook*. TIND.

(2) On trouve dans les Actes Publics, que ce fut à Cirencester, & non pas à Chicester, comme quelques-uns l'ont dit. RAP. TH.

à une maison voisine, se persuadant que les Bourgeois s'occuperoient à éteindre le feu & que par là leurs Maitres trouveroient le moyen de se sauver. Mais cette ruse fit un effet tout contraire. Le Peuple encore plus animé par cette action, fit de plus grands efforts qu'auparavant, & enfin força la maison que le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury défendoient. Ces deux Seigneurs y ayant été fort blessez, furent sur le champ décapitez par ordre du Maire. D'un autre côté, le Duc d'Exceter & le Comte de Glocester se voyant hors d'état de résister plus longtems avec le peu de monde qu'ils avoient, trouverent le moyen de se sauver par-dessus les maisons, & de sortir de la Ville par le secours de quelqu'un des habitans. Leur intention étoit de faire marcher l'Armée contre les Bourgeois: mais en arrivant au Camp, ils le trouverent abandonné. Le bruit que les Soldats avoient entendu, & le feu qu'ils avoient vu dans la Ville, leur ayant fait croire que l'Armée du Roi y étoit entrée, ils avoient pris la fuite avec précipitation, saisi d'une terreur panique, qui leur faisoit voir du danger où il n'y en avoit pas en effet. Ainsi les deux Seigneurs, se voyant hors d'état d'exécuter leur dessein, se séparerent pour pouvoir mieux se sauver. Mais ils eurent le malheur d'être arrêtez, & peu de tems après, ils perdirent la tête sur un échafaud. Magdalen fut aussi pris en tâchant de se sauver en Ecosse, & condamné à être pendu. L'Abbé de Westminster s'étant aussi mis en fuite fut saisi d'une frayeur si violente, qu'il tomba dans une Apoplexie dont il mourut. Pour ce qui regarde l'Evêque de Carlisle, il fut aussi arrêté & condamné à mort. Mais, bien qu'en faveur de son Caractere, le Roi lui eût accordé son pardon, il ne se trouva plus en état de jouïr de ce bienfait, quand on lui en porta la nouvelle. La terreur du supplice auquel il avoit éte condamné, avoit fait un tel effet sur lui, qu'elle lui causa la mort, dans le tems que la clemence agissoit sur l'esprit du Roi, pour lui sauver la vie (1).

Henri IV. 1400.

Deux d'entre eux sont pris & décapitez.

Les deux autres se sauvent, & trouvent leur armée dispersée.

Ils sont pris & exécutez.

L'Abbé de Westminster meurt.

L'Evêque de Carlisle est condamné & meurt de peur. *Act. Publ. Tom. VIII. p. 165.*

Vrai-semblablement, le mauvais succès de cette entreprise hâta la fin de Richard. Il se trouve quelque diversité parmi les Historiens, touchant la maniere de sa mort; mais ils conviennent tous, qu'elle n'arriva pas naturellement. Quelques-uns ont dit, qu'on le fit mourir de faim. D'autres, qui ont prétendu être mieux instruits, ont raconté sa mort avec ces circonstances. Après que les troubles dont je viens de parler eurent été appaisez, par la punition des principaux coupables, un Chevalier, nommé *Thomas Pierce*, se rendit à Pontfract accompagné de huit hommes. Le même jour

Mort tragique de Richard II.

(1) *Thomas Merks* Evêque de Carlisle vécut plusieurs années après avoir été dépouillé de sa Prelature. *Goodwin* p. 679. *Rével. W. S.*

HENRI IV. 1400. de son arrivée, Richard s'apperçut qu'on ne faisoit point à sa table l'essai des viandes, comme on l'avoit pratiqué jusqu'alors. Il en demanda la raison à celui qui étoit chargé de cet Emploi ; & sur ce que celui-ci lui dit que Pierce en avoit apporté l'ordre de la part du Roi, il prit un couteau de dessus la table, & l'en frappa au visage. Pierce étant entré avec ses huit hommes, au bruit qu'il avoit entendu dans la Chambre, Richard comprit qu'il étoit perdu, & ayant pris sur le champ la résolution de vendre cherement sa vie, il arracha une hache d'armes à un de ces hommes qui venoient d'entrer, & se défendit avec tant de vigueur, qu'il en tua quatre. Mais enfin, s'étant trouvé par hazard tout proche de Pierce qui étoit monté sur une chaise, ce scélerat lui déchargea sur la tête un coup de massue, qui le fit tomber mort à ses pieds (1).

Ainsi finit ce malheureux Prince (2), âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné vingt & deux. Triste recompense de tant de grands services que le Prince son Pere avoit rendus à l'Angleterre ! Il fut porté à Londres dans un cercueil, ayant le visage découvert, afin que tout le monde pût le reconnoître. On lui fit, dans l'Eglise de St. Paul, des funerailles auxquelles le Roi voulut assister. Cela fait, il fut porté dans l'Eglise de Langley, où on l'inhuma sans aucune cérémonie. Dans la suite Henri V. le fit transferer dans l'Eglise de Westminster, parmi ses Ancêtres. Quoique le bruit se fût répandu dans tout le Royaume, qu'il avoit été massacré, on n'en fit aucune recherche. Cette négligence confirma le Peuple dans la pensée que le Roi n'en étoit pas innocent. En effet si la mort de Richard étoit arrivée naturellement, il auroit été nécessaire de desabuser le Public. Mais si on lui avoit ôté la vie par violence, il étoit difficile qu'on eût pu le faire sans la participation du Roi.

Quoique Richard n'eût pas été aimé pendant qu'il avoit été assis sur le Trône, ses infortunes ne laissoient pas d'exciter la pitié de ce même Peuple qui avoit été si prompt à l'abandonner. Les mal-

(1) C'est le récit de *Fabian*, sur la mort de *Richard*. *Walsingham* dit qu'il se laissa mourir de faim, du chagrin qu'il eut de ce que le complot avoit échoué. *Stow* dit qu'on lui fit souffrir durant quinze jours la faim, la soif, & le froid, jusqu'à ce qu'il mourut. *Polydore Vergile* dit qu'on ne lui permettoit pas de toucher les viandes qu'on servoit devant lui. *Hector Boëce* veut faire accroire que *Richard* s'enfuit déguisé en Ecosse, où s'étant adonné entiérement à la Contemplation, il vécut, mourut, & fut enterré à *Sterling*. Cela peut être vrai de quelque *Richard* supposé. TIND.

(2) La belle Peinture d'un Roi soupirant, couronné, & assis sur un Trône, à l'extrémité supérieure du Chœur de *S. Pierre* de *Westminster*, est, à ce qu'on prétend, le Portrait de *Richard*. *Speed*, p. 615. TIND.

heurs, & particulierement ceux des Princes, ont cela de propre, qu'ils changent ordinairement la haine en compassion. On verra dans la suite de ce même Regne, diverses preuves de cette vérité.

HENRI IV. 1400.

Les Auteurs Anglois prétendent que Charles VI. faisoit de grands préparatifs pour tâcher de rétablir Richard sur le Trône. Mais l'Histoire de France ne fait pas remarquer qu'on se donnât de grands mouvemens à la Cour pour cette entreprise. Il est vrai, qu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, divers ordres de Henri qui ont relation aux préparatifs qu'on faisoit en France pour envahir l'Angleterre. Mais ce pouvoit bien être un effet de la Politique de ce Prince, qui vouloit par là faire comprendre que la mort de Richard avoit été nécessaire. En effet, la Treve de vingt & huit ans entre les deux Couronnes fut confirmée au mois de Mai de cette même année, & tous ces prétendus mouvemens de la France n'aboutirent qu'à une négociation pour retirer d'Angleterre la Reine Isabelle, avec laquelle Richard n'avoit pas consommé son Mariage. Ce n'étoit pas sans raison, que Henri faisoit des efforts pour maintenir la Treve avec la France. Il avoit avec le Roi d'Ecosse, des affaires qui ne lui permettoient pas de transporter ses forces hors du Royaume. Voici le sujet de la rupture entre ces deux Princes.

Act. Publ. Tom. VIII. p. 123.

La Treve avec la France est confirmée.

Robert Stuart, Roi d'Ecosse, troisieme de ce nom avoit souhaité de marier le Prince David son Fils ainé, avec une Fille de George Dumbar Comte de la Marche. Ce Seigneur se trouvant très honoré de cette Alliance, en reçut la proposition avec joye, & fournit même par avance une partie de la Dot. Cependant, peu de tems après, par des intrigues qui ne sont point de notre sujet, le Prince David épousa une Fille du Comte de Douglas. Dumbar fut extremement mortifié de cet affront, auquel le Roi ajouta encore un autre sujet de mécontentement, en refusant ou en differant de rendre l'argent qu'il avoit reçu. Le desir de se venger, & de faire sentir au Roi qu'il méritoit d'être mieux ménagé, fit prendre à ce Seigneur la résolution de se jetter entre le bras du Roi d'Angleterre, & de faire ensuite tout le mal qu'il pourroit à ses ennemis. Pour cet effet, il communiqua son dessein au Comte de Northumberland Gouverneur des Provinces du Nord, qui, bien-tôt après, lui envoya un saufconduit du Roi son Maitre. Dès qu'il eut recu cette assurance, il se rendit auprès de Henri, & eut avec lui diverses conferences. Le Roi d'Ecosse, jugeant bien que le Comte de la Marche brassoit en Angleterre quelque complot contre son service, envoya des Ambassadeurs à Henri pour lui demander le Transfuge, & sur son refus, il lui déclara la Guerre.

Cause de la Guerre avec l'Ecosse.

HENRI IV. 1400. Henri marche en Ecosse.

Henri ne jugeant pas qu'il dût attendre son ennemi en Angleterre, se prépara pour porter la Guerre en Ecosse. Dès que son Armée fut en état de marcher, il se rendit à Newcastle, d'où il envoya sommer Robert de venir en personne lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecosse. Dans cette sommation, il renouvelloit les prétentions d'Edouard I. sur la Souveraineté de ce Royaume, depuis le tems de *Locrin* Fils de *Brutus*, premier Roi prétendu de toute l'Isle d'Albion. Sur le refus que fit Robert de rendre un pareil hommage, Henri entra en Ecosse, & y fit quelques progrès. Vers la fin de Septembre, il alla faire le Siege du Château d'Edimbourg, qui étoit défendu par le Prince David, & par le Comte de Douglas son Beau-Pere. Mais la saison se trouvant trop avancée pour pouvoir continuer ce Siege, il le leva brusquement & se retira dans ses Etats. Dès que les Ecossois le virent éloigné, ils firent une irruption en Angleterre, sous la conduite des Chevaliers *Hepburn* & *Haliberton*, & vengerent cruellement les ravages que les Anglois avoient faits en Ecosse. Mais en se retirant, ils rencontrerent sur leur passage le Comte de Northumberland, qui les battit & leur enleva leur butin. Le Chevalier Hepburn, l'un des Généraux Ecossois, fut tué en cette occasion. Cette victoire procura entre les deux Nations une Treve de six semaines, qui fut ensuite prolongée pour plus longtems, à cause de la situation où les affaires de Henri se trouvoient. Il n'eut pas plutôt commencé la Guerre en Ecosse, qu'il reçut des avis certains que les Gallois pensoient à se soulever, & qu'ils avoient dessein d'exciter dans leur Païs des troubles qui ne pouvoient qu'avoir des suites fâcheuses. Cela fut cause qu'encore qu'il fît la Guerre avec assez de succès contre les Ecossois, il ne voulut pas profiter de tous ses avantages, de peur de les trop aigrir. C'est un témoignage que Buchanan même lui rend, attribuant à sa générosité ce qui n'étoit qu'un effet de sa politique, parce que les mouvemens des Gallois lui rendoient la Paix avec l'Ecosse absolument nécessaire.

Il assiege le Château d'Edimbourg, & leve le Siege.

Les Ecossois entrent en Angleterre, & sont battus.

Treve entre les deux Royaumes.

Revolte des Gallois, sous Owen Glendor. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 159.*

Ce Peuple qui depuis le Regne d'Edouard I., étoit soumis, ou plutôt uni à l'Angleterre, crut pouvoir profiter des conjonctures où ce Royaume se trouvoit alors, pour se remettre en son premier état. *Owen Glendor* ou *Glendourdy*, ainsi qu'il est toujours nommé dans le Recueil des Actes Publics, fut celui qui lui inspira ce dessein. Cet homme, quoique d'une naissance peu distinguée, ne manquoit pas de qualitez propres à exécuter une pareille entreprise, si des forces aussi médiocres que celles des Gallois eussent pu lui promettre un heureux succès. Néanmoins, il ne laissa pas de conduire ce projet d'une telle maniere, que durant plusieurs années, il sut affranchir sa Nation de la servitude où elle se croyoit tenue

par

par les Anglois. Un Procès qu'il avoit perdu à Londres contre le Lord Gray son voisin, fut la premiere cause du chagrin qu'il conçut contre toute la Nation Angloise (1). La Conspiration dont j'ai parlé ci-devant, ayant éclaté en Angleterre dans ce même tems, Glendourdy, qui ne douta point qu'elle n'eût de grandes suites, jugea que la conjoncture étoit favorable pour soustraire son Païs à la Domination Angloise. Il cabala parmi les Gallois, & les ayant trouvez assez disposez à suivre ses inspirations, il les porta sans beaucoup de peine à prendre la résolution de secouer le joug Anglois. Il auroit dès-lors fait éclater ses desseins, si le malheureux succès de l'entreprise des Seigneurs ne l'eût arrêté. Dès qu'il vit le Roi engagé dans la Guerre d'Ecosse, il se mit en état d'exécuter ce qu'il avoit projetté, & fit ensorte que les Gallois, renonçant d'un commun accord à l'obeïssance de la Couronne d'Angleterre, le reconnurent pour leur Souverain. Depuis ce tems-là, il prit toujours le Titre de *Prince de Galles*, ainsi qu'il paroit par divers Actes.

Glendor est reconnu pour Prince de Galles. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 356.*

Son premier exploit fut contre le Lord Gray son adversaire, qu'il fit prisonnier dans un combat; après quoi il lui fit épouser sa Fille, sans lui rendre sa liberté, contre la parole qu'il lui avoit donnée.

Ce premier succès l'ayant enhardi, il fit une irruption dans la Province de Hereford. Edmond Mortimer, Comte de la Marche, qui s'étoit retiré dans sa Terre de *Wigmor*, voyant que le Roi étoit occupé en Ecosse, crut lui rendre un service important, en assemblant la Noblesse de sa Province, pour aller arrêter les progrès du Rebelle. Mais il eut le malheur d'être fait prisonnier dans un combat, & quoiqu'il offrît une assez grosse rançon, il ne put obtenir sa liberté. Glendourdy s'imaginoit qu'un prisonnier de cette conséquence pourroit lui être utile dans la suite, ou du moins, que le Roi n'épargneroit rien pour le délivrer; & qu'ainsi il lui seroit plus avantageux de traiter avec le Roi sur ce sujet, qu'avec le prisonnier même. Mais il se trompoit dans sa conjecture. Henri étoit trop content de voir le Comte de la Marche en prison & hors d'état de lui nuire, pour vouloir contribuer à le faire relâcher. Glendourdy ne laissa pourtant pas de garder son prisonnier, dans l'esperance que, par son moyen, il pourroit un jour causer au Roi des affaires embarassantes, comme il arriva effectivement. Dans la suite, le Comte ne fut pas fâché de se trouver

Il fait prisonnier le Comte de la Marche.

Henri est bien aise du malheur du Comte.

(1) *Owen Glendour* avoit été élevé dans les Cours de Judicature de *Londres*, & paroît avoir été Ecuyer du Roi *Richard*. Mais sous le Regne de *Henri* il se retira dans son Château de *Glendowrdwy*, où il eut une contestation avec le Lord *Grey*, qui avoit usurpé une partie des Communes qui sont entre *Ruthin* & *Glendowrdwy*. Tind.

HENRI IV. 1400.

entre les mains des Gallois. La jalousie que Henri témoigna pour tout ce qui regardoit sa Couronne, & la rigueur dont il usa envers ceux qui voulurent la lui disputer, firent comprendre au Prince prisonnier, que sa vie étoit plus en sureté dans la prison que dans sa maison propre. Cependant, le Roi se trouvant occupé à la Guerre d'Ecosse, Glendourdy eut tout le loisir nécessaire pour ravager le Païs des Anglois situé à l'Occident de la Saverne, & pour emporter un grand butin.

L'Empereur de Constantinople arrive en Angleterre.

Sur la fin de cette année, *Manuel Paleologue*, Empereur de Constantinople, se rendit en Angleterre pour y demander du secours contre Bajazet Empereur des Turcs. Le Roi lui fit de grands honneurs, auxquels il ajouta même quelques présens. Mais, à l'égard du secours, il le renvoya jusqu'à ce que ses affaires fussent mieux établies dans son propre Royaume. Cet Empereur passa d'Angleterre en France, d'où il ne partit que deux ans après, lorsqu'il eut reçu la nouvelle que Bajazet son ennemi avoit été vaincu & fait prisonnier par Tamerlan.

1401. Statuts sur les affaires de l'Eglise.

Le 21. de Janvier de l'année 1401., Henri assembla un Parlement, qui fit divers Statuts par rapport à la Religion. Le premier confirmoit les Actes faits du tems d'Edouard III. & de Richard II., contre ceux qui sollicitoient des Provisions en Cour de Rome, ou qui portoient aux Cours Ecclésiastiques, des Causes qui étoient de la compétence des Juges du Royaume. C'étoit là l'ancien sujet de querelle avec la Cour de Rome. De quelque rigueur dont on eût voulu user pour arrêter le cours de ces abus, il n'avoit pas été possible, parce que trop des gens avoient interêt à favoriser les prétendues prérogatives du Pape. Cependant, ce Parlement ayant consideré que le Pape continuoit toujours à se rendre maitre des Collations de tous les Bénéfices du Royaume, & que les Cours Ecclésiastiques attiroient incessamment à elles des Causes qui n'étoient pas de leur juridiction, résolut enfin de s'y opposer d'une maniere efficace. Pour cet effet, il renouvella les anciens Statuts faits contre les *Provisseurs*, sous les Regnes d'Edouard III. & de Richard II., connus généralement sous le nom de *Pramunire* (1).

Statut de *Pramunire*. Explication de ce mot.

Comme ce terme revient souvent dans l'Histoire d'Angleterre, il ne sera pas hors de propos de l'expliquer. On entend par ce terme, ou le Statut même, ou la peine ordonnée par le Statut. Les Parlemens précedens, poussez par le même motif que celui-ci, avoient ordonné des peines contre les *Provisseurs*, c'est-à-dire contre ceux qui poursuivoient des Provisions, ou des *Expectatives* à la Cour de

(1) On croit que le mot de *Pramunire* s'est glissé dans le Latin barbare des Loix, au-lieu de *Pramonere*. TIND.

Rome, pour les Bénéfices vacans, ou qui viendroient à vaquer. Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui portoient à la Cour Ecclésiastique, des affaires qui étoient du ressort des Juges Royaux. Lorsque quelqu'un se rendoit coupable de cette sorte de crime, on lui adressoit un *Writ*, ou Ordre, qui commençoit par ces mots, *Præmunire facias*, par lequel il lui étoit ordonné de comparoitre devant la Cour Royale. C'est de là que le Statut, aussi bien que la peine ordonnée par le Statut, prirent le nom de *Præmunire*. Cette peine consistoit dans la confiscation des biens, & l'emprisonnement du coupable, pendant le bon-plaisir du Roi. Depuis ce tems-là, on a beaucoup étendu le *Præmunire*, en y faisant entrer plusieurs autres choses qui ont du rapport à celles qui ont été la premiere cause du Statut. Ainsi, tous les Actes de *Præmunire* ne sont que des extensions de ceux qui furent faits sur ce sujet sous les Regnes d'Edouard III. & de Richard II. En général, le *Præmunire* regarde principalement les offenses commises par rapport à quelque matiere de Religion, où la Juridiction Civile est interessée.

Le Clergé étoit toujours si attentif à favoriser les prétentions de la Cour de Rome, que les soins des précedens Parlemens n'avoient pas été capables d'arrêter le cours de cet abus. Le Statut dont je viens de parler ne fut gueres plus efficace. La tentative qu'on avoit faite l'année précedente pour détrôner le Roi, lui donnant lieu de craindre qu'il ne fît à l'avenir de semblables complots, il avoit pris la résolution de ménager beaucoup le Clergé, afin de le tenir attaché à ses interêts. Ainsi, quoiqu'il ne jugeât pas à propos de refuser son consentement à ce nouveau Statut, il ne laissa pas de conniver à sa violation, autant ou plus qu'aucun de ses Prédécesseurs. Mais ce ne fut pas par là seulement qu'il tâcha de se procurer l'affection du Clergé. La complaisance qu'il eut pour lui, dans un autre article qui n'étoit pas moins important, lui attira les bénédictions des Ecclésiastiques, & le fit regarder par tout ce Corps, comme un Prince très zèlé pour la Religion.

Statut contre les Hérétiques.

Depuis que Wiclef avoit commencé à publier ses sentimens, sur la fin du Regne d'Edouard III., cette Doctrine s'étoit tellement répandue, que le Clergé étoit dans de continuelles allarmes qu'elle ne vînt à prévaloir. J'ai déja dit, que sous le Regne de Richard II. les Evêques avoient obtenu de ce Prince une permission générale de faire emprisonner les Hérétiques, sans être obligez d'en demander des ordres particuliers de la Cour, mais que la Chambre des Communes l'avoit fait revoquer. Depuis ce tems-là, il ne s'étoit point fait de changement à cet égard, excepté que le Roi accordoit plus fréquemment de semblables permissions Cependant,

HENRI IV. 1401.

comme la peine de l'emprisonnement n'étoit pas capable d'arrêter le mal pretendu que les Evêques craignoient, Henri ayant toujours en vue de se concilier l'affection des Ecclésiastiques, recommanda au Parlement, en termes extremement forts, de prendre les interêts de la Religion. Quelque repugnance que la Chambre des Communes eût à persecuter les Lollards, le crédit de la Cour, & les cabales du Clergé, obtinrent enfin un Acte qui condamnoit au feu les Hérétiques obstinez. Ce Statut ne fut pas plutôt fait, que la Cour Ecclésiastique se hâta de condamner un de ces malheureux nommé *Guillaume Sautre* (1), qui ayant été livré au bras séculier, fut brûlé vif en vertu d'un ordre du Roi (2) adressé au Maire de Londres. C'est là le premier qui ait souffert la mort en Angleterre, pour cause de Religion. Il se fit encore, pendant cette Séance, divers Actes concernant les differens entre les Anglois & la Cour de Rome, dont j'aurai occasion de parler ailleurs.

Un Lollard est brûlé vif. *Ibid.* pag. 178.

Négociation touchant le renvoi de la Reine veuve de Richard. *Ibid.* pag. 186.

Depuis que la Treve avec la France avoit été confirmée, Charles VI., ou plutôt le Duc d'Orleans son Frere & les Ducs de Berri & de Bourgogne ses Oncles qui gouvernoient en son nom, avoient souvent demandé qu'on renvoyât en France la jeune Reine Isabelle, Veuve de Richard II. Henri avoit usé de divers délais pour s'empêcher de donner une réponse positive: non que la demande ne fut pleine de justice; mais deux raisons lui faisoient souhaiter de pouvoir garder cette Princesse. Premierement, comme il ne pouvoit s'empêcher de craindre la Guerre avec la France, il desiroit de faire avec Charles VI. une Paix ferme & durable, à quoi il croyoit que le mariage d'Isabelle avec le Prince son Fils ainé pourroit beaucoup contribuer. C'étoit dans cette vue, qu'avant que de répondre positivement à la Cour de France, il avoit souvent fait proposer ce mariage. Mais le Frere ni les Oncles n'y voulurent jamais consentir, ne pouvant se resoudre à donner pour Mari à cette jeune Reine, un Prince dont le Pere passoit communément pour le meurtrier de son premier Epoux. Ils trouverent pourtant un autre raison pour s'en excuser, en disant que le Roi son Pere n'étant pas en état de s'appliquer aux affaires, ils n'osoient traiter de ce mariage sans sa participation. La seconde raison qui portoit Henri à differer le renvoi d'Isabelle étoit, qu'il comprenoit bien qu'on lui demanderoit la restitution de l'argent que Richard avoit déja reçu sur la Dot. Néanmoins, comme il n'avoit aucun prétexte plausible pour la retenir, il consentit enfin à la renvoyer avec une partie de ses Joyaux. Il sut pourtant agir si adroitement, que dans

Henri demande Isabelle pour son Fils.

On élude sa demande.

Il la renvoye en France. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 194.

(1) Il étoit Prêtre de la Paroisse de *S. Osith* à Londres. TIND.

(2) L'Ordre *de Haretico comburendo*. TIND.

les Conventions qui furent faites sur ce sujet à *Lelingham*, il ne fut point parlé de cette restitution. Ce fut là le sujet d'une autre négotiation, dont il sera parlé dans la suite. HENRI IV. 1401. *Ibid. pag.* 119.

Pendant qu'on étoit occupé à cette affaire, Henri avoit en Allemagne, une autre négociation sur pied. C'étoit pour le mariage de Blanche sa Fille ainée avec *Louis de Baviere*, Petit-Fils de Robert Comte Palatin du Rhin, qui venoit d'être placé sur le Trône Imperial, vacant par la mort de *Henri de Brunswick* Successeur de Wenceslas. Cette affaire fut terminée au mois de Mai, à la grande satisfaction du Roi. La Dot de la Princesse fut de quarante-mille livres sterling. Dans le même tems, il se conclut un Traité d'Alliance perpétuelle, entre l'Empereur & Henri. Mariage de Blanche fille du Roi, avec le Comte Palatin. *Ibid. pag.* 179.

Depuis que la revolte des Gallois avoit éclaté, Henri n'avoit fait aucun préparatif pour les reduire à leur devoir. Cependant, Glendourdy profitant de cette négligence, continuoit à ravager les Provinces voisines du Païs de Galles. Bien loin de craindre la juste colere du Roi, il affectoit de le provoquer par des insultes continuelles. L'indolence de ce Prince paroissoit étrange à beaucoup de gens, parce qu'ils en ignoroient la cause. Avant que de prendre les armes contre les Gallois, il vouloit terminer ses affaires avec la France, & il se proposoit même de faire une étroite Alliance avec cette Couronne. Comme il ne voyoit que ce seul endroit d'où les Rebelles pussent tirer du secours, il se persuadoit, que s'il pouvoit leur ôter cette protection, ils ne pourroient plus se soutenir. Cependant, ses négociations avec la France n'allant pas aussi vîte qu'il le souhaitoit, & Glendourdy continuant toujours à infester les frontieres, il ne put differer plus longtems à prendre les armes. Avant que de se mettre à la tête de son Armée, il publia une Amnistie pour les Gallois, en cas qu'ils se soumissent dans un certain tems. Mais voyant que sa clémence ne produisoit pas un grand effet, il se mit en marche pour les aller châtier. A son approche, Glendourdy se retira sur les montagnes, où il fut impossible de le joindre. Tout ce que le Roi put faire, fut de ravager le Païs, après quoi il reprit le chemin de Londres. Expédition du Roi contre les Gallois. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 225.

Le retour du Roi dans sa Capitale fut immédiatement suivi de la découverte d'un complot qu'on avoit fait pour lui ôter la vie, par le moyen d'un certain instrument de fer à trois pointes, qui avoit été caché sous son matelas. S'il se fut couché dessus, il ne pouvoit éviter d'être percé d'outre en outre; mais par un grand bonheur pour lui, il s'en apperçut comme il étoit sur le point de se coucher. Quelque recherche que l'on pût faire il ne fut pas possible de découvrir l'Auteur de ce attentat. Invention pour ôter la vie au Roi, découverte.

C'est dans cette année, & non pas dans la précedente, comme Mort du Duc

HENRI IV. 1401. d'Yorck. Edouard son fils lui succede.

quelques-uns l'ont dit, que mourut Edmond Duc d'Yorck, Oncle du Roi. Il laissa deux Fils, savoir, *Edouard* Duc d'Albemarle, qui prit le titre de Duc d'Yorck, & *Richard* Comte de Cambridge. J'aurai souvent occasion dans la suite de parler de la posterité du Cadet, qui, par son mariage avec une Sœur du Comte de la Marche, acquit à ses Descendans, des Droits qui causerent de terribles Troubles dans le Royaume.

1402. Subside levé pour le mariage de la fille du Roi.

Au commencement de l'année suivante, le Roi, de sa propre autorité, & sans l'intervention du Parlement, imposa une Taxe pour le mariage de sa Fille ainée. Bien qu'en cette occasion, il n'eût agi qu'en vertu d'une ancienne Concession accordée aux Rois en de pareils cas, il parut pourtant que le Peuple n'en étoit pas satisfait. Il n'y avoit pas faute de gens dans le Royaume, qui prenoient occasion de tout pour décrier sa conduite. Vers le milieu de cette année, il eut lieu de comprendre, qu'il y avoit encore un dangereux levain parmi ses Sujets, & que si les mécontens demeuroient encore en repos, ce n'étoit qu'en attendant une occasion favorable de se soulever. Tout-à-coup, lorsqu'il y pensoit le moins, il se répandit un bruit dans toute l'Angleterre, que Richard étoit en vie, & qu'il avoit levé une Armée en Ecosse, pour venir chasser l'Usurpateur. Il falloit bien que le Peuple souhaitât que cette nouvelle fût vraye, puisqu'elle trouva tant de créance de tous côtez. En même tems, on trouva sur les portes des Eglises, & des autres lieux publics, des Affiches qui contenoient des invectives atroces contre le Roi. Les Auteurs de ces Ecrits y disoient, entre autres choses, que les fautes pour lesquelles Richard avoit été déposé, n'étoient rien au prix de la tirannie que Henri avoit exercée sur ses Sujets, depuis qu'il étoit sur le Trône. Le Roi fut tellement irrité de cette audace, qu'il jura de ne pardonner à aucun de ceux qui en seroient trouvez coupables. Le Chevalier *Clarendon*, Fils naturel du fameux Prince de Galles, fut le premier sacrifié à sa vengeance, ayant été condamné au supplice honteux des Traitres. Huit Moines coupables du même crime, furent aussi pendus avec lui. Un Abbé nommé *Baldock* subit la même peine, avec un Cordelier Docteur en Théologie, qui fut pendu en habit de Religieux, à la grande mortification de ses Confreres (1). On en arrêta un grand nombre d'autres, sur ce qu'on trouva parmi les Papiers d'un certain Prêtre, un Mémoire contenant les noms de ceux qui avoient rendu temoignage que Richard étoit en vie. Mais, après qu'on l'eut soigneuse-

Ibid. pag. 242.

Il se répand un bruit que Richard II. est en vie. Ibid. pag. 225.

Le Peuple le croit. Ecrits publiez contre le Roi.

Il en punit les Auteurs.

Le Chevalier Clarendon & quelques Moines sont exécutez.

(1) Lorsqu'on demanda à ce Cordelier, ce qu'il auroit fait si le Roi *Richard* eût été envie & sur le Champ de bataille; il répondit hardiment, qu'il auroit exposé sa vie pour lui contre qui que ce fût. Sur quoi il fut pendu & trainé au supplice, avec son habit de Religieux. *Walsingham*. p. 557. TIND.

ment examiné, on connut qu'il n'avoit écrit cette Liste, que pour rendre la nouvelle plus vrai-semblable, ou sur des conjectures destituées de fondement. Ainsi, il souffrit seul la peine de sa témerité. La grande rigueur dont le Roi usa en cette occasion, contribua beaucoup à effacer des esprits l'opinion qu'on avoit conçue de sa clémence & de son humanité.

Henri IV. 1402.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Henri négocioit dans les Cours étrangeres trois mariages à la fois. Le premier étoit celui de *Philippe* sa seconde Fille, avec *Eric* Roi de Danemarc, qui étoit encore en Minorité sous la Tutele de la Reine Marguerite sa Mere. Son second projet étoit de marier le Prince de Galles avec une Sœur d'Eric. Enfin, il faisoit négocier son propre mariage avec *Jeanne de Navarre*, Veuve du Duc de Bretagne. De ces trois mariages, le premier & le dernier furent conclus cette même année : mais celui du Prince de Galles ne réussit pas.

Mariage d'une fille du Roi, avec le Roi de Danemarc, & du Roi même avec Jeanne de Navarre.

Act. Publ. Tom. VIII pag. 261. *pag.* 281.

Lorsque Henri s'étoit déterminé à rechercher la Duchesse Douairiere de Bretagne, il avoit apparemment eu pour but de s'emparer, en vertu de ce mariage, de la garde des trois Princes que le feu Duc de Bretagne avoit laissez en Minorité. Du moins la Cour de France le présupposant ainsi, parut fort allarmée de cette Alliance, qui pouvoit lui devenir très préjudiciable. C'est ce qui engagea le Duc de Bourgogne, Tuteur des jeunes Princes, à les ôter à la Duchesse leur Mere, & à les conduire à Paris, où ils furent élevez. Par ce moyen, la Cour de France se mit en possession de diriger les affaires de la Bretagne, pendant la Minorité du jeune Duc. S'il est vrai que Henri eût eu quelque vue sur la Bretagne, non seulement il manqua son coup, mais même il s'attira de nouveaux ennemis. Pendant tout le tems que le nouveau Duc fut en France, les Bretons ne cesserent presque point d'infester les côtes d'Angleterre, quoi qu'il n'y eût point de Guerre déclarée entre leur Souverain & Henri. Le mariage du Roi ne fut consommé que l'année suivante.

La Cour de France s'empare de la personne du jeune Duc de Bretagne.

Ces négociations étant terminées, Henri se prépara tout de bon à châtier les Gallois. Pour cet effet, il assembla une nombreuse Armée, & s'étant mis lui-même à la tête, il s'avança vers le Païs ennemi. Dès qu'il s'en fut approché, Glendourdy se retira sur la Montagne de *Snowdon*, où il savoit bien qu'il n'étoit pas possible de l'attaquer. Cependant, le Roi se disposoit à ravager les frontieres : mais la saison se rendit tout à coup si orageuse, qu'il se vit obligé de se retirer. Ces orages étoient si extraordinaires dans cette saison, que les Anglois se mirent dans l'esprit que Glendourdy avoit fait pacte avec le Diable, pour prévenir la ruine de son Païs.

Pag. 264. 271.

Expédition du Roi dans le Païs de Galles, infructueuse.

Pendant que le Roi étoit occupé en ces quartiers-là, les Ecos-

Les Ecossois font

HENRI IV. 1401. Irruption en Angleterre. Pag. 272.

fois, sous la conduite du Chevalier *Hepburn*, Fils de celui qui avoit été tué deux ans auparavant, firent une irruption en Angleterre, & s'avancerent jusqu'à Newcastle. Le Comte de Northumberland, qui commandoit dans le Nord, ne se trouva pas d'abord en état de repousser cette invasion. Mais ensuite, ayant assemblé un bon Corps de Troupes, pendant qu'ils continuoient leurs ravages, il alla les attendre à *Nesbyt*, où il les attaqua, les battit, & leur enleva tout leur butin. Leur Général perdit la vie dans le combat.

Ils sont battus à Nesbyt. Pag. 278.

Cette Troupe n'étoit proprement qu'une espece d'Avant-garde, d'une Armée que le Comte de Douglas faisoit avancer en diligence, à dessein de faire un effort plus considerable. Dès qu'il eut appris la défaite de ce Corps, il se hâta de marcher en Angleterre, à dessein de combattre le Comte de Northumberland, qui, se trouvant trop foible pour l'oser attendre, se vit obligé de se retirer, & de lui laisser la liberté de ravager la frontiere. Cependant, il travailla sans relâche à augmenter son Armée, & dès qu'il fut en état de lui faire tête, il alla le chercher, étant accompagné de Henri son Fils surnommé *Chaud-éperon*, qui passoit pour le plus brave Seigneur d'Angleterre. Les deux Armées s'étant rencontrées à *Humbledon*, se livrerent un sanglant combat, dont tout l'avantage demeura aux Anglois. Le Général Ecossois y perdit un œil, & tomba entre les mains des vainqueurs, aussi bien que le Comte de *Fyffe* Neveu du Roi d'Ecosse, les Comtes d'*Angus*, d'*Athol*, de *Monteith*, & un grand nombre d'autres Officiers de distinction. Selon les Auteurs Anglois, cette Bataille se donna au mois de Juillet, environ un mois après la précédente. Buchanan la range parmi les évenemens de l'année 1401., en quoi on peut assurer qu'il s'est trompé.

Autre invasion des Ecossois.

Pag. 292.

Les François & les Anglois s'accusent réciproquement de la rupture de la Treve.

Pendant tout cet Eté, les Ambassadeurs des deux Couronnes, de France & d'Angleterre, demeurerent assemblez à *Lelingham*, au sujet de la Treve qui avoit été violée, particulierement en Guienne. Les Historiens François en rejettent la faute sur l'Angleterre, & les Anglois sur la France: mais on n'est pas obligé de les en croire les uns & les autres, sur leur simple parole. Dans des cas semblables, les Historiens des deux Nations se trouvent presque toujours opposez, & se reprochent réciproquement leur partialité. Il semble qu'il y va de leur honneur, de soutenir en tout & par-tout, la bonne-foi des Princes leurs compatriotes. Quoi qu'il en soit, dans les conjonctures où les deux Rois se trouvoient depuis quelque tems, il ne pouvoit être avantageux ni à l'un ni à l'autre, de renouveller la Guerre. Henri ne voyoit que la France seule, d'où les Mécontens d'Angleterre & les Gallois pussent tirer

du

du secours, ce qu'il croyoit pouvoir empêcher par le moyen de la Treve; en quoi il se trompa pourtant. D'un autre côté, la maladie du Roi Charles, les divisions qui regnoient alors dans sa Cour & dans son Conseil, ne permettoient pas aux François d'esperer de grands succès de leurs armes. Ainsi la Treve fut encore confirmée, sans qu'on examinât trop scrupuleusement, de quel côté elle avoit été premierement violée. HENRI IV. 1402.

Cette affaire étant finie, les Ambassadeurs de France en mirent une autre sur le tapis, en demandant la restitution de ce que le Roi Richard avoit touché de la Dot de la Reine son Epouse. Henri, qui avoit prévu cettte demande, avoit instruit par avance ses Ambassadeurs de ce qu'ils avoient à y répondre. Ils feignirent d'abord d'être surpris de cette proposition, & dirent qu'ils n'avoient aucun ordre sur ce sujet. Cependant, ils ajouterent comme d'eux-mémes, qu'ils ne doutoient pas, que pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes, leur Maitre ne consentît à déduire cette somme du million & demi d'écus qui étoient encore dûs à l'Angleterre, pour la rançon du Roi Jean. Cette prétention ne surprit pas peu les Plénipotentiaires de France, qui n'ayant reçu aucune instruction sur ce sujet, differerent de répondre jusqu'à ce qu'ils sussent la volonté de leur Maitre.

Les François demandent la restitution de la dot d'Isabelle. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 252. 302.

Les Anglois offrent de la déduire sur la rançon du Roi Jean.

Le Parlement d'Angleterre, qui s'étoit assemblé au mois d'Octobre, accorda un Subside au Roi, après quoi il confirma divers Statuts faits sous le Regne d'Edouard III. en faveur du Clergé. Il finit sa Séance par une Adresse qu'il présenta au Roi, pour lui recommander les interêts du Comte de la Marche, Ecossois, qui avoit rendu des services considerables à l'Etat depuis qu'il s'étoit mis sous sa protection.

Le Parlement s'assemble.

La nouvelle Reine étant arrivée en Angleterre au mois de Fevrier de l'année 1403, le Roi alla la recevoir à Winchester où le Mariage fut consommé. Ensuite, il la fit couronner solemnellement à Londres.

1403. La Reine arrive en Angleterre.

Pendant que la Cour ne s'occupoit que de fêtes & de divertissemens, le Roi reçut des avis d'une descente que les François devoient faire dans l'Isle de Wight, sous la conduite de *Valeran Comte de St. Pol*, de la Maison de Luxembourg. Ce Seigneur, qui avoit épousé une Sœur uterine de Richard II., prétendoit agir en son propre nom, pour venger la mort du Roi son Beau-Frere. La Cour de France connivoit à cette entreprise, & fournissoit même des Troupes au Comte, comme si la Treve n'en eût reçu aucune attteinte. Cependant, cette bravade réussit mal au Comte de St. Pol. Après qu'il eut pillé quelques Villages, il se vit contraint de se rembarquer honteusement, quoique les habitans de

Les François font descente dans l'Isle de Wight.

HENRI IV. 1403.

l'Isle n'eussent reçu aucun secours. Henri se plaignit à la Cour de France, de cette invasion. Mais il n'en put jamais tirer d'autre réponse, sinon, que l'intention du Roi de France étoit d'observer la Treve. S'il n'avoit pas pris la résolution d'éviter une rupture, il auroit trouvé dans l'attentat du Comte de St. Pol, une raison très-bien fondée de recommencer la Guerre. Mais, comme il savoit que son Royaume étoit plein de mécontens, il ne vouloit point donner occasion à la France de les soutenir ouvertement. Au contraire, en entretenant la Treve avec cette Couronne, il prétendoit leur ôter l'esperance d'être secourus. Ainsi, dissimulant cette injure, il se contenta d'obtenir de la Cour de France une nouvelle confirmation de la Treve.

Henri dissimule cette injure.

Ceux qui gouvernoient pour le Roi Charles, n'ignoroient pas les dispositions de Henri. C'étoit ce qui les obligeoit à garder moins de mesures avec ce Prince. Cette même année, le Duc d'Orleans lui fit porter un défi, pour se battre avec lui en Combat singulier, ou bien chacun étant accompagné de cent Cavaliers. Les Historiens ne parlent point de la cause de ce défi, & les François n'en alleguent point d'autre, que l'envie qu'avoit le Duc d'Orleans de venger la mort de Richard II. Il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoit qu'une boutade de ce jeune Prince, qui prétendoit se signaler en faisant porter un défi à un Roi d'Angleterre: mais la réponse qu'il reçut, ne lui fut pas fort agreable. Henri lui fit sentir qu'il y avoit une grande distance entre un Roi, & un Prince, quel qu'il fût, qui portoit la qualité de Sujet, & que par cette raison il ne pouvoit pas accepter son défi: mais qu'ils pourroient se contenter en tel lieu, où étant tous deux suivis d'une Troupe plus nombreuse que celle qu'il proposoit, ils pourroient se mesurer l'un contre l'autre. Cette réponse lui attira de la part du Duc d'Orleans, une seconde Lettre remplie d'injures, dans laquelle il le traitoit de Traitre, d'Usurpateur, de meurtrier de son Roi. Henri lui repliqua par une autre qui n'étoit pas moins offensante, où, après lui avoir donné un démenti en forme, il l'accusoit d'avoir usé de sortilege pour faire tomber le Roi son Frere dans la maladie dont il étoit affligé. Cependant, il fit demander aux Ambassadeurs de France qui étoient toujours assemblez avec les siens à Lelingham, si ce défi étoit avoué par le Roi leur Maitre, auquel cas il le regardoit comme une rupture ouverte. Mais, bien que les Ambassadeurs de France fussent souvent sommez de donner une réponse positive, il ne fut pas possible de les obliger à parler nettement. Ils se contenterent d'assurer que leur Roi n'avoit pas rompu la Treve, & que son intention n'étoit pas de la violer à l'avenir. Enfin, comme les Anglois les pressoient de faire déclarer ceux qui

Le Duc d'Orleans lui fait un défi.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 310. 348.

Henri s'en plaint, & n'en reçoit aucune satisfaction.

gouvernoient en son nom, pendant sa maladie, ils dirent nettement, que soit que le Roi demeurât malade, ou qu'il recouvrât la santé, on ne devoit point attendre d'autre réponse. Henri regardant ce silence comme un desaveu, ou plutôt jugeant à propos de dissimuler, par les raisons déja indiquées, se contenta de cette legere satisfaction. HENRI IV. 1403.

Dans cette même Assemblée, les Ambassadeurs de France remirent sur le tapis l'affaire qui regardoit la restitution de la Dot d'Isabelle. D'un autre côté, les Plénipotentiaires Anglois demandoient les arrérages de la rançon du Roi Jean, & prétendoient éluder la demande des François, en disant que leur Maitre n'ayant pas reçu la Dot d'Isabelle, il n'étoit pas tenu de la rendre. Mais par là ils fournirent à leurs adversaires une défaite qui n'étoit pas mieux fondée, en disant à leur tour, que leur Maitre n'avoit pris aucun engagement avec Henri touchant la rançon du Roi Jean. Quoi qu'il en soit, comme Henri ne demandoit les arrerages de la rançon du Roi Jean, que pour s'exempter de rendre la Dot qu'on lui demandoit, il vint à bout de son dessein, & l'affaire en demeura-là. Débat touchant la Dot d'Isabelle.

Pendant que les Ambassadeurs des deux Couronnes s'occupoient à se chicaner réciproquement, il se passoit en Angleterre des choses d'une tout autre importance pour Henri. Il ne s'agissoit pas de moins, que de la perte de sa Couronne. Depuis le commencement de ce Regne, jusqu'à la victoire remportée à *Humbledon* sur les Ecossois, il n'y avoit point eu de Seigneur en plus grande faveur auprès du Roi, que le Comte de Northumberland. Comme c'étoit proprement par la promptitude avec laquelle ce Seigneur avoit joint Henri lors de sa descente en Angleterre, que les affaires de ce Prince avoient pris un si bon train, le Roi en avoit toujours conservé beaucoup de reconnoissance. Le Gouvernement des Provinces du Nord, la Charge de Grand Connetable, le don de l'Isle de Man, & plusieurs autres bienfaits, avoient assez marqué l'estime qu'il faisoit de ce Comte, qui de son côté avoit toujours paru très zèlé pour son service. L'année précedente, il avoit remporté sur les Ecossois deux victoires, dont la derniere les avoit mis hors d'état de causer de nouveaux embaras à son Maitre. Ce service étoit considerable. Mais, outre les faveurs précedentes, le Roi avoit pris soin de le recompenser par le don de certaines Terres. Il sembloit donc que rien ne devoit être capable de rompre la correspondance qu'il y avoit entre les services du Comte, & les bienfaits du Roi. Cependant une affaire d'interêt les brouilla tellement, qu'on vit changer tout à coup ces heureuses dispositions. Voici quel étoit le sujet de leur differend. Brouillerie entre le Roi & le Comte de Northumberland.

J'ai dit ci-devant, que le Comte de Northumberland avoit fait à *Humbledon* des prisonniers d'une grande distinction. Le Roi étant

HENRI IV. 1403.

persuadé que ces prisonniers lui appartenoient, ne crut pas en devoir laisser la disposition au Comte. Peut-être avoit-il dessein d'en tirer une grosse rançon, ou bien de se procurer par leur moyen, une Paix avantageuse avec l'Ecosse. Quoi qu'il en soit, incontinent après la Bataille, il envoya au Comte un ordre exprès de ne relâcher aucun de ses prisonniers. Cet ordre fut suivi bientôt après d'un autre, qui lui enjoignoit de les lui remettre entre les mains. Le Comte, qui avoit esperé de profiter de leur rançon, se rendit incontinent à la Cour, & pria le Roi de lui en laisser la disposition : mais il eut le chagrin d'essuyer un refus. Il se recria sur l'injustice qui lui étoit faite, & parla au Roi d'une maniere un peu trop hautaine. Les reproches qui lui échaperent en cette occasion, mirent Henri en si mauvaise humeur contre lui, qu'il ne le regarda plus du même œil qu'il faisoit auparavant. Cette froideur alla si loin, que quand le Comte vouloit se présenter au Roi pour lui parler, il ne trouvoit plus d'accès auprès de lui. Ce changement ne pouvoit qu'aigrir l'esprit de ce Seigneur, qui croyoit avoir mérité par ses services un tout autre traitement. Comme il étoit d'un naturel extremement fier, il ne put supporter ce mépris sans chercher les occasions de s'en venger. Il avoit, pour ainsi dire, placé le Roi sur le Trône, & il se crut assez puissant pour l'en renverser. Ce fut le resultat de diverses Conferences, qu'il eut avec Henri Chaud-éperon son Fils, le Comte de Worcester son Frere, & quelques autres Seigneurs. Leur but étoit de mettre la Couronne sur la tête d'Edmond Mortimer Comte de la Marche, qui étoit encore prisonnier parmi les Gallois, non par affection pour ce Prince, mais parce qu'il n'y avoit pas de prétexte plus plausible pour mettre le Peuple dans leurs interêts. Suivant cette résolution, ils envoyerent des Agens secrets à Glendourdy & au Comte de la Marche, pour les disposer à entrer dans ce complot. Glendourdy promit d'employer toutes ses forces pour le faire réussir. Quant au Comte de la Marche, il ne balança point à prêter son nom pour l'exécution d'un projet qui tendoit à le placer sur le Trône. Mais, afin qu'ils pussent tous trois y trouver leur avantage, ils firent ensemble des Conventions, par lesquelles le Comte de la Marche devoit être mis en possession du Royaume ; le Comte de Northumberland se reservoit tout le Païs situé au Nord de la Trente, à condition d'en faire hommage à la Couronne ; & Glendourdy devoit conserver toutes les Provinces qui sont à l'Occident de la Saverne. Ce projet étant ainsi formé, le Comte de Northumberland feignit pendant quelque tems d'avoir oublié les sujets de chagrin que le Roi lui avoit donnez. Il se rendit même à la Cour, où il prit occasion de représenter au Roi, que le

Le Comte de Northumberland forme le projet de détrôner le Roi.

Il se ligue avec Glendourdy & avec le Comte de la Marche.

Conditions de leur Ligue.

Le Comte de Northumberland sollicite le Roi à

Comte de la Marche ayant été fait prisonnier pour avoir voulu lui rendre service, il étoit de son équité de lui procurer sa liberté, en payant sa rançon à Glendourdy. Cette remontrance fut très mal reçue. Henri étoit trop content de voir le Comte entre les mains des Gallois, & hors d'état de lui nuire, comme il se le persuadoit, pour vouloir contribuer à sa délivrance. Il répondit donc avec quelque marque de chagrin, que ce Comte ayant marché contre les Rebelles de son propre mouvement, & dans la seule vue d'exempter ses Terres du pillage, c'étoit à lui à se tirer de prison, ainsi qu'il le jugeroit à propos: Que pour lui, il ne se croyoit point obligé de travailler à lui procurer sa liberté; encore moins de payer sa rançon. Le Comte ne fut point surpris du refus, auquel il s'étoit attendu. Son but n'avoit été que de faire remarquer la dureté du Roi envers le Comte de la Marche, & d'insinuer par là, qu'il falloit bien qu'il fût convaincu de la justice des droits du prisonnier, puisqu'il craignoit de le voir en liberté. Ce refus n'ayant rien changé au projet des Confédérez, le Comte de Northumberland se retira dans son Gouvernement du Nord, où il s'assura secretement de quelques Troupes qui devoient prendre les armes au premier avertissement. Ensuite il lia une intelligence avec certains Seigneurs Ecossois, qui s'engagerent à lui donner du secours. Il mit aussi en liberté quelques-uns des prisonniers de cette Nation qu'il avoit encore en son pouvoir, qui lui promirent de lever des Troupes pour son service. Dans le même tems, Glendourdy faisoit des préparatifs extraordinaires, qui étant venus à la connoissance du Roi, l'obligerent à se tenir prêt de son côté, quoiqu'il ignorât à quoi ils étoient destinez.

HENRI IV. 1403.

Payer la rançon du Comte de la Marche.

Le Roi le refuse.

Le Comte travaille à l'exécution de ses projets.

Dès que les affaires des Confédérez furent prêtes, les trois Perci parurent tout à coup en armes dans les Provinces du Nord. Peu de tems après, le Comte de Northumberland étant tombé malade, son Frere & son Fils allerent, avec les Troupes qui étoient sous son commandement, joindre les Gallois qui s'étoient avancez jusques dans la Province de Shrop. Dès que les deux Armées se furent jointes, les Mécontens publierent un Manifeste où ils exposoient, que le Roi traitoit ses Sujets avec une tirannie insupportable, qu'il n'y avoit que le Clergé qui pût avoir accès auprès de lui, & que les plus grands Seigneurs ne pouvoient être admis en sa présence que par la médiation de quelque Evêque. De plus, qu'il convertissoit à son propre usage, les Subsides que le Parlement lui accordoit pour les besoins publics. Ensuite ils firent courir le bruit, que Richard II. étoit en vie, & s'étoit rendu à Chester avec un Corps de Troupes prêt à se joindre à eux.

Les Mécontens prennent les armes, & se joignent aux Gallois.

Ils publient un Manifeste;

& font courir le bruit que Richard est en vie.

Henri, qui n'avoit eu aucune connoissance de leurs desseins, fut

HENRI IV. 1403.

extremement ſurpris quand il reçut la nouvelle de cette revolte. Mais, comme heureuſement il avoit une Armée toute prête, deſtinée contre les Gallois, il ne ſe déconcerta point. Cependant, comme il craignoit que le Manifeſte des Rebelles ne produisît quelque fâcheux effet parmi le Peuple, il crut qu'avant toutes choſes, il devoit tâcher d'effacer ces impreſſions par une réponſe qu'il publia en forme de Proclamation. Il ſe défendoit ſur les deux principaux articles du Manifeſte, premierement, en niant qu'il eût jamais refuſé d'admettre en ſa préſence, non ſeulement les Grands, mais même les moindres de ſes Sujets, de quoi il prenoit toute ſa Cour à témoin. A l'égard des Subſides que le Parlement lui avoit accordez, il diſoit, qu'il en avoit diſtribué la plus grande partie pour les beſoins de la Guerre d'Ecoſſe, au Comte de Northumberland même, comme il pouvoit le juſtifier par ſes propres quittances.

Le Roi ſe *juſtifie* dans une Proclamation.

Après que cette réponſe eut été publiée, il marcha vers les Revoltez qui étoient campez à Shrewsburi. Cependant, quand les Armées furent comme en préſence, prêtes à en venir aux mains, il parut craindre l'évenement. Dans cette inquietude, il fit faire aux Mécontens des propoſitions ſi avantageuſes, que Henri Perci en étant ébranlé, pria le Comte de Worceſter ſon Oncle d'aller trouver le Roi, pour tâcher de moyenner un accommodement. On prétend, que dans la Conference que le Roi eut avec ce Seigneur, il ſe relâcha tellement en faveur des Mécontens, qu'ils auroient eu lieu d'être ſatisfaits, ſi le Comte de Worceſter ne leur eût fait entendre qu'il n'y avoit rien à eſperer. Quoi qu'il en ſoit, cette négociation n'ayant produit aucun effet, la Bataille ſe donna. Le Roi eut d'abord un ſi grand deſavantage, qu'il s'en fallut peu qu'il ne fût entierement défait. Il eut même ſon cheval tué ſous lui, & le Prince de Galles ſon Fils y reçut une bleſſure au viſage. Mais il ſut ſe ſervir ſi à propos de ſon Corps de reſerve, qu'avec ce ſecours il regagna le terrein qu'il avoit perdu, & redonna un nouveau courage à ſes Troupes. Depuis ce moment, la face du combat changea entierement, au deſavantage des Mécontens. La derniere charge que le Roi fit ayant mis la confuſion dans leur Armée, ils furent ſi vivement pouſſez, que ce Prince obtint enfin une victoire complette. Le jeune Perci fut tué, & enterré après la Bataille par la permiſſion du Roi. Mais enſuite ce Prince ayant changé d'avis, le fit déterrer, & ordonna qu'on coupât ſon Corps en quartiers, & qu'on les mît ſur des pieux, dans les grands chemins. Le Comte de Worceſter, qui avoit été fait priſonnier, fut décapité, & ſa tête plantée ſur le Pont de Londres (1).

Il marche contre les Revoltez, & leur offre des conditions équitables, qui leur ſont mal rapportées.

Bataille de Shrewsbury où le Roi eſt victorieux.

Perci eſt tué, *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 320.

& le Comte de Worceſter décapité.

(1) On dit que le Comte de *Dowglaſs*, qui étoit à la Bataille de *Shrews-*

Henri IV. 1403.

Le Comte de Northumberland se retire dans le Nord.

Cependant, le Comte de Northumberland, qui étoit guéri de sa maladie, s'avançoit avec un Corps de Troupes, pour aller renforcer l'Armée des Mécontens, & pour en prendre le commandement. Mais ayant appris sur sa route le malheur arrivé à son Fils & à son Frere, il congédia ses Troupes, n'osant tenir la campagne avec si peu de monde, devant une Armée victorieuse. Pendant ce tems-là, le Roi s'étoit mis en marche vers le Nord, sachant bien que c'étoit là le centre de la Rebellion, à cause du grand crédit que le Comte de Northumberland avoit dans ces quartiers-là. Dès qu'il fut arrivé à Yorck, il prit toutes les précautions possibles pour s'assurer de la fidelité de ces Provinces, tant par le serment qu'il exigea des habitans, que par d'autres voyes qu'il jugea convenables. Quand il crut avoir pris d'assez bonnes mesures pour ne plus craindre un soulevement, il fit sommer le Comte de Northumberland de se rendre auprès de lui. Il lui promit un pardon absolu s'il obeïssoit sans délai, & le menaça d'une entiere ruïne, s'il refusoit la faveur qui lui étoit offerte. Le Comte, qui n'avoit aucune ressource pour se tirer du fâcheux état où il se trouvoit, aima mieux se mettre à la discretion du Roi, que de se condamner lui-même à un éxil perpétuel. Ainsi, sans balancer, il se rendit à Yorck, & se jetta aux pieds du Roi, qui lui tint exactement sa parole. Il lui laissa même tous ses biens, à la reserve de l'Isle de Man qu'il lui avoit donnée au commencement de son Regne. C'étoit une punition bien legere pour une si grande faute. Mais apparemment, Henri ne pouvant oublier les services que le Comte lui avoit rendus, crut lui devoir encore cette reconnoissance. D'ailleurs, le criminel avoit été déja assez puni par la mort de son Fils & de son Frere.

Henri se rend à Yorck.

Il pardonne au Comte de Northumberland.

La Cour de France se dispose à profiter des troubles d'Angleterre.

Pendant que le Roi avoit été occupé dans le Nord, la Cour de France, qui avoit été informée de la revolte du Comte de Northumberland, avoit résolu de profiter de ces Troubles. Il paroit par diverses pieces qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, que Henri avoit reçu des avis d'une descente que le Duc d'Orleans devoit faire en Angleterre pendant que Jean Duc de Bourgogne, qui avoit perdu le Duc son Pere cette même année, devoit faire le Siege de Calais. Il est à remarquer que malgré la Treve que les deux Couronnes confirmoient presque tous les ans, la France ne manqua jamais à faire connoitre qu'elle étoit dispo-

Henri, qui y fut fait prisonnier, & mis en liberté à cause de sa valeur, tua trois hommes, *Boëce* dit quatre, armez exactement comme le Roi. On dit de *Henri*, qu'il tua cette journée-là trente-six hommes de sa propre main. Il y en eut environ 6000 de tuez du côté des Rebelles; & du côté du Roi, environ 1600. Tind.

HENRI VI. 1403. sée à profiter des avantages que les Troubles qu'il y eut en Angleterre pendant ce Regne pouvoient lui procurer. Ceux qui étoient au timon du Gouvernement pendant la maladie du Roi Charles VI., & particulierement le Duc d'Orleans Frere de ce Monarque, ne se crurent jamais liez par les Traitez qu'ils firent avec Henri. C'est ce qui pourroit se prouver avec la derniere évidence. Mais, comme il se tira toujours heureusement des embaras qu'on lui suscitoit dans son Royaume, la Cour de France ne put que faire paroitre assez fréquemment ses mauvaises intentions à son égard, sans en tirer de grands avantages. Selon les apparences, la victoire que Henri venoit de remporter sur les Rebelles, fit échouer les projets que cette Cour avoit formez contre lui. Cependant, pour ne le pas laisser dans une parfaite tranquillité, comme elle dirigeoit les affaires de Bretagne pendant la Minorité du Duc, elle engagea les Bretons à faire une descente sur les côtes occidentales d'Angleterre, où ils commirent de grands excès. Cette invasion, pour laquelle les Bretons ne pouvoient pas même alleguer le moindre prétexte, chagrina beaucoup le Roi. Néanmoins, comme il vouloit éviter de rompre entierement avec la Bretagne dans l'esperance de mettre quelque jour le jeune Duc dans ses interêts, il crut qu'il étoit à propos de dissimuler son chagrin. Cela fut cause qu'il voulut bien recevoir quelques legeres excuses que la Régence de Bretagne lui fit, en desavouant ceux qui avoient fait la descente, comme ayant agi sans ordre du Gouvernement. Mais en même tems, il permit sous main aux habitans de Plimouth, & à d'autres Villes de ces quartiers-là, d'équiper une Flotte, dont ils donnerent le commandement à *Guillaume Wilfort*. Cet Amiral, quoique sans Commission du Roi, fit voile vers les côtes de Bretagne, où il vengea ses compatriotes des injures qu'ils avoient reçues des Bretons.

La victoire de Shrewsburi la fait désister de ses desseins.
Act. Publ. Tom VIII. pag. 325.

Les Bretons font une descente en Angleterre.

Ils sont desavouez.

Les Anglois se vengent.

Le Parlement qui avoit été convoqué l'année précedente, & ensuite prorogé, se rassembla au mois de Janvier 1404. Le Roi sut si bien ménager cette Assemblée qu'elle lui accorda un Subside qui devoit être bien extraordinaire, puisqu'elle ne voulut pas que la déliberation en fût couchée sur les Regîtres (1). Mais on a beau prendre des précautions pour faire perdre la mémoire de ces sortes de préjugez, dont les Princes ne se souviennent que trop dans les occasions.

Subside accordé au Roi sans consequence.

Les rigueurs qu'on avoit exercées contre les Auteurs & les complices des deux précedentes Rebellions, obligerent le Parlement à

Amnistie avec beaucoup d'exceptions.

(1) On dit que la Taxe accordée au Roi étoit de vingt *Chellings* sur chaque Fief de Chevalier, & douze *Penny* sur chacun de ceux qui avoient vingt Chellings de revenu, ou vingt livres sterling en argent comptant ou en meubles; & ainsi au-dessus à proportion. TIND.

prier

prier le Roi d'accorder une Amnistie générale à son Peuple. Henri voulut bien le satisfaire : mais il y eut dans cette Amnistie des exceptions qui la rendirent à peu près inutile, puisqu'il ne pardonna qu'à ceux qu'il n'avoit pas dessein de punir.

HENRI IV. 1404.

On publie que Richard II. est en vie.

La séverité dont Henri avoit usé envers ceux qui s'étoient follement entêtez de la fausse opinion que Richard II. étoit encore en vie, n'avoit pas été capable d'en desabuser tout le monde. Le bruit s'étant encore une fois répandu que ce Prince étoit en Ecosse, un nommé *Serlow*, qui avoit été son Domestique, s'y rendit pour y voir son ancien Maitre. Il y trouva des gens qui lui montrerent un homme qui ressembloit un peu à Richard; mais non pas assez pour qu'un Domestique, qui l'avoit longtems servi, pût le méconnoitre. Néanmoins, *Serlow* feignant d'être persuadé que c'étoit Richard luimême, écrivit à plusieurs personnes en Angleterre, qu'il étoit actuellement avec lui. Ce témoignage d'un homme qu'on supposoit ne pouvoit se tromper, produisit un si grand effet, qu'une infinité de personnes se laisserent séduire par cette imposture. La Comtesse d'Oxford, Mere du feu Duc d'Irlande Favori de Richard, le crut, ou fit semblant de le croire, & prit soin de le publier. Elle envoya même à diverses personnes, au nom de Richard, de petits Cerfs d'argent, semblables à ceux que ce Prince avoit accoutumé de donner à ses Favoris. Cependant, la diligence du Roi prévint les fâcheux effets que cette imposture auroit pu produire. Il fit arrêter la Comtesse, & pendre son Secretaire, qui étoit de la confidence. Quelque tems après, *Serlow* fut arrêté sur les frontieres du Nord, & pendu à Barwick. Comme il avoua l'imposture, & qu'il avoit été l'un des meurtriers du Duc de Glocester, le bruit qu'il avoit voulu répandre se dissipa peu-à-peu.

Henri en punit les Auteurs. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 379.*

Les Bretons font descente à Portland. *Ibid. pag. 356.*

Dans cette même année, les Bretons firent une descente à Portland (1), & pillerent quelques maisons situées sur la côte. Mais quand ils voulurent entrer plus avant dans le païs, ils trouverent un Corps de Milice tout prêt à les recevoir, qui les repoussa vers la Mer, & fit sur eux quelques prisonniers de distinction. Jusqu'alors, il n'y avoit point de déclaration de Guerre entre l'Angleterre & la Bretagne : mais les deux Nations ne laissoient pas d'agir hostilement l'une contre l'autre, quoique sans l'aveu des Souverains. La France, qui disposoit alors des Bretons, étoit bien aise de semer la discorde entre eux & les Anglois, de peur que Henri ne se prévalût du secours de la Bretagne quand le Duc seroit devenu majeur. Par cette même raison, Henri fermoit les yeux à ces insultes, de peur

Henri dissimule encore.

(1) *Speed* & d'autres disent que la descente se fit à *Darmouth*. Le Seigneur *du Castile*, leur Chef, fut tué, & trois Seigneurs avec vingt Chevaliers furent faits prisonniers. Tind.

HENRI IV. 1404.

de se priver de cet avantage. De plus, il sembloit résolu d'éviter, autant qu'il seroit possible, de s'engager dans aucune Guerre, craignant que les Mécontens ne se servissent de cette occasion pour exciter des Troubles dans le Royaume, s'il étoit obligé d'envoyer ses forces hors du païs.

Il conclut une Treve avec l'Ecosse.

Ce fut apparemment par cette même raison, qu'il conclut avec l'Ecosse une Treve depuis le 6. de Juillet de cette année, jusqu'à Pâque de la suivante.

Cependant, il ne pouvoit pas compter que toutes ses précautions pussent toujours détourner la Guerre qu'il craignoit. Outre qu'il voyoit bien que la France ne cherchoit qu'une occasion de rupture, il consideroit que les affaires de Galles prenoient un très mauvais train. Non seulement Glendourdy persistoit dans sa revolte, mais même il s'étoit emparé de quelques Places à l'Occident de la Saverne. De plus, la Treve avec l'Ecosse devant finir au commencement du Printems, il falloit nécessairement faire marcher une Armée vers le Nord. Ces considerations le déterminerent à convoquer un Parlement, pour en tirer un secours qui pût le mettre en état de soutenir ces deux Guerres.

Parlement *sans Lettres.*

Ce Parlement s'assembla le 6. d'Octobre. On prétend que le Roi avoit donné des ordres exprès aux Sherifs, d'empêcher qu'on n'élût des gens de Lettres pour Députez à cette Assemblée, & que ce fut de là qu'on prit occasion de donner à ce Parlement le nom d'*Ignorant*, ou *sans Lettres*. Il y a pourtant lieu de douter, que ces ordres fussent aussi positifs qu'on l'assure (1). La breche que Richard II. avoit faite aux Libertez de la Nation par une semblable voye, & la punition qui s'en étoit ensuivie, étoient encore trop recentes, pour que Henri eût voulu si ouvertement imiter cet exemple, & s'exposer au même risque dans la conjoncture où il se trouvoit. On ne peut pourtant disconvenir qu'en cette occasion, la Cour n'eût agi très fortement pour faire élire des Députez qui ne fussent pas trop entêtez en faveur du Clergé, par les raisons qu'on va voir tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, le Roi ayant représenté à ce Parlement ainsi composé, le besoin qu'il avoit d'un secours extraordinaire, les Communes allerent en Corps lui présenter une Adresse dans laquelle elles lui remontroient, que, sans fouler son Peuple, il pouvoit subvenir à ses besoins, en faisant saisir les revenus du Clergé. Elles exposoient, que le Clergé possedoit la troisieme partie des biens du Royaume, & que ne rendant au Roi aucun service personnel, il étoit juste qu'il contribuât de ses revenus aux besoins pressans de l'Etat. Qu'il étoit manifeste que les richesses des Ecclésiasti-

Cabales de la Cour dans les élections.

Le Roi demande de l'argent.

Les Communes prient le Roi de saisir les revenus du Clergé.

(1) La plupart des Historiens disent que l'on devoit choisir pour Membres du Parlement, ceux qui n'avoient *aucune habileté dans les Loix.* TIND.

HENRI IV. 1404.

ques les rendoient négligens à remplir leurs devoirs, & que ce seroit un double bien pour l'Etat & pour l'Eglise, que de diminuer leurs revenus excessifs.

L'Archevêque de Cantorberi s'y oppose fortement.

Le Roi reçut cette Adresse d'une maniere à faire comprendre qu'elle ne lui étoit pas desagreable, & vrai-semblablement, c'étoit lui, qui par ses Emissaires, avoit indiqué cette voye pour trouver l'argent dont il avoit besoin. L'Archevêque de Cantorberi qui étoit présent, ne crut pas devoir garder le silence dans une occasion où il s'agissoit des interêts du Clergé. Il représenta au Roi, qu'encore que les Ecclésiastiques ne le servissent pas de leurs personnes, on ne pouvoit pas en inferer qu'ils lui fussent inutiles, puisqu'ils faisoient marcher leurs Vassaux & leurs Tenanciers, quand les besoins de l'Etat le requéroient: Qu'en dépouillant le Clergé de ses biens, on feroit cesser les prieres qu'il offroit nuit & jour à Dieu pour la prosperité de l'Etat; & qu'on ne devoit pas esperer que Dieu accordât sa protection au Royaume, si l'on faisoit si peu de cas des prieres des Ecclésiastiques. Il ajouta d'un ton menaçant, que si ces considerations n'étoient pas capables d'arrêter les complots qu'on faisoit contre le Clergé, on trouveroit qu'il ne seroit pas facile de le dépouiller de ses biens, sans exposer l'Etat à de grands risques, & que tant qu'il seroit Archevêque de Cantorberi, il s'opposeroit de tout son pouvoir à cette injustice. Ensuite, s'étant jetté tout à coup aux genoux du Roi, il le pressa fortement du côté de la conscience, tâchant de lui faire comprendre, que de tous les crimes qu'un Prince pouvoit commettre, il n'y en avoit point de pareil à celui de priver le Clergé de ses revenus. Soit que Henri se sentît touché du discours de l'Archevêque, ou que les fortes oppositions qu'il prévoyoit de la part du Clergé, lui fissent comprendre qu'il auroit trop de peine à réussir dans son dessein, il prit sur le champ la résolution de s'en désister. Il repondit au Prélat, qu'encore qu'il ne condamnât pas son zèle, il ne pouvoit s'empêcher de lui dire, que ses craintes n'avoient aucun fondement: qu'en montant sur le Trône, il avoit pris une ferme résolution de favoriser l'Eglise de tout son pouvoir; & qu'il esperoit, avec la grace de Dieu, de la laisser en aussi bon état qu'il l'avoit trouvée. L'Archevêque, encouragé par cette réponse, se tourna vers les Communes, & leur parla d'une maniere peu propre à gagner leur bienveillance, en leur disant, que leur demande n'avoit pour fondement que l'irreligion & l'avarice. Les Communes ne repliquerent rien à ce discours offensant: mais quand elles furent retournées dans leur Chambre, elles résolurent de persister dans ce qu'elles avoient demandé, & présenterent même un *Bill* pour faire saisir les revenus du Clergé. Mais il ne leur fut pas pos-

Le Roi se rend à ses instances.

Les Communes persistent.

F ij



HENRI IV. 1404. La Chambre Haute rompt leurs mesures.

sible de réussir dans leur projet. Les sollicitations de l'Archevêque & du reste du Clergé, furent si puissantes parmi les Seigneurs, que la Chambre Haute refusa de donner son consentement au Bill. Ainsi les Communes se virent obligées de chercher d'autres moyens pour satisfaire le Roi.

Innocent VII. Pape.

Sur la fin de cette année, Innocent VII. écrivit au Roi, pour lui donner avis de son exaltation sur le Trône Pontifical.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 381.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, qu'au grand nombre d'ennemis que Henri avoit tant au dedans qu'au dehors, il ne voulût pas encore ajouter le Clergé, qui, comme l'Archevêque l'en avoit menacé, auroit pu lui causer de grands embaras. Quoique tout parût tranquille dans le Royaume, il ne laissa pas de découvrir, vers le commencement de l'année 1405, qu'on avoit quelque mauvais dessein contre lui, sans pourtant qu'il en pût connoitre les Auteurs.

1405.

Le Comte de la Marche avoit assez bien dissimulé son chagrin, lorsque Henri fut placé sur le Trône: mais la Ligue qu'il avoit faite depuis avec Glendourdy & avec le Comte de Northumberland, n'étoit que trop capable de désiller les yeux au Roi, quand même il se seroit d'abord laissé surprendre par cette dissimulation. Il étoit trop jaloux de la Couronne qu'il portoit, pour se persuader que le Comte eût oublié ses justes droits. Par cette raison, il avoit toujours refusé de faire aucune démarche pour lui procurer sa liberté. C'étoit encore par la même consideration qu'il avoit fait arrêter ses Enfans, & qu'il les faisoit garder soigneusement à Windsor, afin qu'ils lui servissent d'ôtages pour la conduite de leur Pere.

On enleve les enfans du Comte de la Marche, de Windsor.

Malgré tous ses soins, quelqu'un trouva le moyen de faire enlever ces prisonniers & de les tenir cachez durant quelque tems. Mais le Roi les fit chercher avec tant d'exactitude, qu'ils furent enfin trouvez, & remis dans la même prison. Il auroit séverement puni cet attentat, s'il eût pu en découvrir les Auteurs; mais toutes ses recherches furent inutiles. Il n'y eut qu'un miserable Serrurier, qui fut pendu pour y avoir eu part, sans pourtant qu'il voulût découvrir ceux qui l'avoient employé.

Le Duc d'Yorck est arrêté.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 386, 387.

Le Duc d'YORCK en ayant été soupçonné, fut arrêté, & envoyé dans le Château de *Pevensey*, où il demeura prisonnier plus de trois mois. Mais enfin il fut relâché, parce qu'on ne put trouver des preuves suffisantes contre lui.

Cet attentat fit craindre au Roi, que ses ennemis ne formassent quelque nouveau complot en faveur du Comte de la Marche, & il crut qu'avant que de le faire éclater, ils avoient voulu mettre ces jeunes Princes en sureté. Comme Glendourdy étoit toujours prêt à favoriser les Mécontens, Henri résolut de se délivrer de ces inquietudes, en faisant un puissant effort pour ruïner ce Rebelle.

Le Prince Henri

Dans cette vue, il donna le commandement d'une Armée à Henri

Henri IV. 1405. marche contre les Gallois. Il gagne deux Batailles. 11. Mars. 14. Mai. Pag. 390. Les Gallois persistent dans leur revolte.

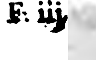
son Fils aîné, qui, dès l'entrée de la Campagne, engagea les Gallois au combat, & mit leur Armée en déroute. Deux mois après, cette victoire fut suivie d'une autre encore plus importante, dans laquelle le Fils de Glendourdy fut fait prisonnier. Ces deux défaites ne furent pourtant pas capables de décourager les Gallois. Au contraire, ils firent de nouveaux efforts pour se maintenir dans leur Liberté. La situation de leur Païs, les assurances que la France leur faisoit donner d'une puissante diversion, & selon les apparences, la connoissance que leur Chef avoit d'une Conspiration qui se tramoit en Angleterre, leur faisoient esperer un meilleur succès pour l'avenir.

La France cherche toujours les occasion d'inquieter Henri.

Ce n'étoit pas sans fondement que les Gallois comptoient sur le secours de la France. Effectivement cette Couronne, ou pour mieux dire, le Duc d'Orleans qui gouvernoit alors le Royaume, ne faisoit aucun cas de la Treve, toutes les fois qu'il croyoit pouvoir la rompre avec avantage. Bien qu'elle eût été confirmée en 1403, Mezerai avoue, que le Connêtable d'Albret & le Comte d'Armagnac avoient soustrait à l'Angleterre plus de soixante Places en Guienne. Dans le cours de cette année, le Duc d'Orleans assiegea ouvertement *Bourg* & *Blaye*, sans pouvoir les prendre, & le Duc de Bourgogne se préparoit à faire le Siege de Calais. Pour faciliter cette entreprise, le Comte de St. Pol tenta de se saisir du Château de Merck: mais la Garnison de Calais étant accourue au secours, le contraignit de se retirer en desordre, bien qu'il fût déja maitre de la Basse-Cour.

Le Roi demande un secours d'argent à la Noblesse & au Clergé, & ne peut l'obtenir.

Ces infractions continuelles faisoient assez comprendre à Henri ce qu'il devoit attendre de la France, s'il arrivoit que ses affaires tournassent mal en Angleterre. Par cette raison, il souhaitoit de finir la Guerre de Galles avant que de témoigner du ressentiment contre les François, aimant mieux les laisser agir secretement, que de donner lieu à une rupture ouverte. Dans cette vue, il avoit envoyé contre les Gallois le Prince son Fils, qui avoit eu le succès que nous avons vu. Avant que de commencer cette Expédition, il avoit assemblé le Corps de la Noblesse, pour lui demander un secours d'argent, ayant honte d'en demander encore au Parlement, qui depuis peu lui avoit accordé un Subside considerable. Mais la Noblesse avoit nettement refusé de se conformer au desir du Roi, sans l'autorité du Parlement. Le Clergé, que le Roi fit aussi sonder, avoit répondu avec la même fermeté, ne voulant point établir un préjugé de cette nature, de peur qu'il ne tournât en coutume. Henri, très mortifié de ce refus, avoit congédié ces deux Corps avec des marques de chagrin, qui firent comprendre qu'il ne laisseroit pas échaper les occasions de leur faire sentir les effets de son



HENRI IV. 1405.

indignation. Par là il fournit à certains Seigneurs l'occasion & le prétexte de hâter l'exécution d'un dessein, qui, selon les apparences, étoit formé depuis quelque tems.

Conspiration tramée par l'Archevêque d'Yorck.

Richard Scroop, Archevêque d'Yorck, étant mécontent, & voulant venger Richard qui l'avoit élevé à cette Dignité, avoit engagé divers Seigneurs à faire une Ligue pour renverser Henri de dessus le Trône. Le Comte de Northumberland entra dans cette Confédération, quoique le Roi lui eût déja pardonné une semblable faute, & par le credit qu'il avoit dans le Nord, il avoit engagé les Peuples de ces quartiers là dans le même complot. *Thomas Mowbray* Comte Marêchal, les Lords *Bardolf*, *Hastings*, *Falconbridge*, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, se mirent aussi de la partie, & leverent un grand nombre de Troupes, qu'ils conduisirent à Yorck, où étoit le rendez-vous. Dès que ces Troupes qui faisoient une Armée considerable, furent assemblées, les Chefs publierent un Manifeste contre le Roi, & le firent afficher sur les portes des Eglises d'Yorck, afin que tout le Peuple en eût connoissance. Ce manifeste contenoit neuf Articles, dont voici la substance.

Manifeste des Revoltez.

I. Que Henri en arrivant en Angleterre, avoit protesté & juré, qu'il ne venoit que pour recouvrer ses biens, & qu'il n'avoit aucune prétention sur la Couronne ; & que néanmoins, il s'étoit fait couronner.

II. Que comme un Archi-traitre, il avoit emprisonné son Souverain, & l'avoit forcé à resigner la Couronne, après quoi, il l'avoit barbarement fait mourir.

III. Que depuis la mort de Richard, il détenoit injustement la Couronne, au préjudice d'Edmond Mortimer Comte de la Marche, à qui elle appartenoit légitimement.

IV. Qu'il avoit injustement ôté la vie à diverses personnes de qualité, qui n'avoient commis d'autre crime que d'avoir fait des efforts pour reformer les Abus du Gouvernement ; & que, contre les Loix du Royaume, il avoit fait emprisonner des Evêques, de sa seule autorité.

V. Qu'il avoit opprimé le Peuple par des Taxes non nécessaires, & que, par ses menaces, il l'avoit empêché de s'en plaindre.

VI. Qu'il avoit violé les Privileges de la Nation, & le serment qu'il avoit fait de les maintenir, en empêchant la liberté des élections des Membres du Parlement.

VII. Que, dans un Parlement tenu à Winchester, il avoit donné un consentement volontaire à un très pernicieux Statut contre l'Eglise Romaine, & contre la puissance conferée à St. Pierre & à ses Successeurs : que par là, la Simonie, le Parjure & autres désordres s'étoient introduits parmi le Clergé, aussi bien que parmi la Noblesse, qui vendoit les Bénéfices vacans à des personnes incapables de les desservir.

VIII. Que malgré les fréquentes instances de divers Seigneurs de son Conseil, il avoit refusé de payer la rançon du Comte de la Marche & éludé ses justes requêtes, en imputant faussement à ce Prince, qu'il s'étoit rendu volontairement prisonnier des Gallois.

IX. Que, par toutes ces raisons, ils avoient pris les armes, à dessein de délivrer la Nation des violences de ce Tiran, & pour mettre le légitime Héritier sur le Trône.

Le Comte de Westmorland se saisit par supercherie des Chefs de la Conspiration.

Quelque tems avant que le Roi eût reçu la nouvelle de cette revolte, il avoit fait marcher vers le Nord un Corps de Troupes, sous la conduite du Comte de Westmorland, pour faire tête aux Ecossois qui faisoient mine de vouloir recommencer la Guerre. Ce Comte étoit déja tout proche d'Yorck, lorsqu'il apprit la nouvelle de ce soulevement. La superiorité des Troupes des Revoltez ne lui permettant pas de s'avancer plus loin, de peur de s'engager dans un combat inégal, il crut qu'il étoit plus à propos de se servir de la ruse. Dans ce dessein, il envoya un homme affidé à l'Archevêque d'Yorck & au Comte Maréchal, pour leur dire de sa part, que considerant leur grande prudence & leur zèle pour le bien public, il ne doutoit point, que de fortes raisons ne les eussent poussez à prendre les armes, & qu'il les prioit de l'en informer. Les Conféderez le croyant déja ébranlé, lui firent dire qu'ils n'avoient point d'autre intention que de procurer le bien du Royaume, & qu'ils le prioient de se joindre à eux pour soutenir les interêts du Public. Cette réponse lui fit juger, qu'il ne seroit pas impossible de surprendre des gens qui le croyoient capable de prendre si aisément leur parti. Pour les entretenir dans cette pensée, il leur fit dire par le même Agent, qu'il n'étoit pas assez aveugle, pour ne pas voir les torts qui étoient faits à la Nation: mais qu'il craignoit qu'ils n'eussent agi avec trop de précipitation. Qu'avant toutes choses, il auroit fallu s'assurer de la concurrence de tous les principaux Seigneurs, ou du moins de la plus grande partie. Que pour ce qui le regardoit, il ne pouvoit pas leur dire par une personne tierce, tout ce qu'il pensoit; mais que s'ils vouloient consentir à une entrevue, il s'expliqueroit plus ouvertement avec eux. L'Archevêque d'Yorck ne doutant plus que ce Seigneur ne fût secretement dans les sentimens des Conféderez, pressa le Comte Maréchal de se rendre avec lui à cette entrevue, & malgré la repugnance que celui-ci sentoit à faire cette démarche, il fut enfin l'y déterminer. Le lieu de la Conference ayant été choisi dans une plaine découverte, & les Escortes s'étant approchées à une égale distance de chaque côté, ces trois Seigneurs commencerent à parler ensemble. Le Comte de Westmorland protesta qu'il n'avoit pas moins à cœur qu'eux-mêmes, le bien & la prosperité de l'Etat, & qu'il approuvoit les articles du Mani-

HENRI IV. 1405.

feste, à l'exception de quelques-uns auxquels il souhaitoit qu'on fît quelque changement. Ensuite, il proposa certains moyens pour exécuter leur dessein, qui leur parurent très judicieux, & qui acheverent de les convaincre qu'il agissoit de bonne-foi. Dès qu'il se fut apperçu qu'il avoit gagné leur confiance, il fit apporter du vin, & ils burent tous trois ensemble. Pendant ce tems-là, il affectoit de les prendre par la main, tantôt l'un, tantôt l'autre, & de leur donner des marques d'une sincere correspondance. Enfin, pour leur témoigner une confiance entiere, il donna ordre à son Escorte de se retirer, à quoi elle obeït incontinent. Cette franchise obligea l'Archevêque & le Comte Maréchal de renvoyer aussi leurs gens, ne voulant point paroitre plus méfians que lui. Mais leur Escorte se fut à peine éloignée, que l'autre revint au galop, & avant que l'Archevêque & Mowbray pussent être secourus, ils furent tous deux enlevez & conduits à l'Armée du Roi. La prise de ces Chefs jetta les Confédérez dans une telle consternation, qu'il ne fut pas possible au Comte de Northumberland, qui étoit demeuré à YORCK, de tenir leurs Troupes plus longtems assemblées. Ainsi, chacun s'étant retiré chez soi, le Comte se vit aussi dans la néceſſité de s'enfuir, & de s'aller renfermer dans BARWICK dont il étoit Gouverneur. Quelque tems après, le Roi s'étant rendu à Pontfract, le Comte de Westmorland alla lui présenter ses deux prisonniers, qui furent tous deux condamnez à perdre la tête. L'Archevêque souffrit la mort avec beaucoup de constance, & fut reveré du Peuple comme un Martyr, jusqu'à ce que le Roi, par son autorité, arrêta le cours de cette superstition. De Pontfract, le Roi se rendit à YORCK, dont il châtia séverement les habitans. Ensuite, s'étant avancé vers le Nord, pour assieger le Château de BARWICK, il prit en chemin les Lords *Hastings* & *Falconbridge*, qui éprouverent le même sort que l'Archevêque d'YORCK & le Grand Maréchal. A l'approche du Roi, le Comte de Northumberland & le Lord *Bardolf*, désesperant de pouvoir se défendre, & craignant de tomber entre les mains de ce Prince justement irrité, se retirerent en Ecosse chez le Lord *Fleming*, qui leur donna un azyle dans sa Maison. Cependant, Henri se rendit maitre de BARWICK & de plusieurs Châteaux qui appartenoient en propre au Comte de Northumberland, après quoi, il reprit le chemin de Londres.

Les troupes des Revoltez se dissipent.

Le Comte de Northumberland se retire à Barwick.

Les deux prisonniers sont décapitez.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 398.

D'autres Seigneurs sont executez.

Le Comte de Northumberland & Bardolf se retirent en Ecosse.

Quoique la plupart des Historiens rapportent l'origine de cette Conspiration aux menaces que le Roi avoit faites au Clergé & à la Noblesse, lorsqu'on lui refusa le secours qu'il demandoit, il paroit pourtant qu'elle avoit été tramée avant ce tems-là. En effet, pendant que ce Prince étoit encore dans le Nord, le Maréchal

Les François descendent dans le païs de Galles.

de Montmorenci arriva dans le Païs de Galles avec une Flotte de cent-quarante Vaisseaux, sur laquelle il avoit fait embarquer douze-mille hommes. Aussi-tôt qu'il fut à terre, il alla se joindre à Glendourdy, & ils allerent ensemble, s'emparer de Carmarthen, de Worcester, & de plusieurs autres Places du voisinage, où ils firent un grand butin. Mezerai, qui place cet évenement dans l'année précedente, dit, que le Comte de la Marche, de la Maison de Bourbon, fit manquer cette entreprise par un trop long retardement. Cela fait voir que la Cour de France avoit compté que cette Armée pourroit débarquer dans le Païs de Galles, précisément au tems que la Conspiration de l'Archevêque d'Yorck éclata. Peut-être même, qu'on avoit commencé à la préparer dès l'année précedente, & que c'est ce qui a causé l'erreur de cet Historien. Au reste, il y a bien plus d'apparence qu'il s'est trompé dans la date de cet évenement, que les Historiens Anglois, qui rapportent à cette année la prise de leurs Places, & le grand butin que leurs ennemis firent en cette occasion. D'ailleurs, on trouve dans le Recueil des Actes Publics, un ordre du Roi daté de Pontfract, qui faisoit mention de la descente des François. Il est vrai que dans cet ordre, leur Chef est nommé *Hungerville*, & non pas Montmorenci. Mais, comme ils ne firent pas deux descentes dans la même année, & dans le même Païs, on peut présumer que Hungerville avoit fait la descente sous les ordres du Maréchal. HENRI IV. 1405.

Henri n'eut pas plutôt terminé les affaires qu'il avoit dans le Nord, qu'il se mit en marche vers le Païs de Galles, pour défendre les frontieres contre les François. Mais il fut tellement retardé par le mauvais tems, qu'ils eurent tout le loisir nécessaire pour se rembarquer, laissant à Glendourdy le soin de se tirer d'affaire comme il pourroit. Cependant, le Roi ne put rien exécuter contre les Gallois, quoique privez du secours de leurs amis, tant à cause que la saison étoit déja trop avancée, que parce que dans sa Marche il perdit la plus grande partie de son bagage.

Le Roi marche contre eux.

Il ne peut rien faire contre les Gallois.

Il sembloit qu'après une violation si manifeste de la Treve, la Cour de France ne vouloit plus garder de ménagemens avec Henri, & qu'elle avoit dessein de recommencer la Guerre tout ouvertement. Mais ce n'étoit pas là son intention. Comme la Conspiration d'Angleterre n'avoit pas réussi selon ses desirs, elle ne jugea pas à propos de pousser plus loin la rupture. Cependant, pour ajouter encore l'insulte à l'offense, dans le tems même qu'elle venoit d'envoyer un puissant secours aux Gallois Rebelles, & que ses Troupes venoient de prendre des Villes, & de ravager des Provinces en Angleterre, elle fit dire à Henri, que son dessein étoit toujours d'observer la Treve; comme si de simples paroles eussent

Mauvaise foi de la Cour de France.

été plus propres à faire connoitre la sincerité de ses intentions, que des effets directement opposez. Cette conduite n'étoit fondée que sur le vain prétexte de la querelle particuliere que le Duc d'Orleans prétendoit avoir avec Henri, pour le meurtre de Richard II., dans laquelle il croyoit, ou feignoit de croire, qu'il pouvoit se servir des forces de la France, dont il avoit la disposition, sans que la Treve entre les deux Couronnes en fût violée. Ainsi, toutes les plaintes que Henri pouvoit faire sur ce sujet étoient inutiles, puisque, pour se faire rendre justice, il ne pouvoit s'adresser qu'au Duc d'Orleans même, qui étoit le principal Auteur de toutes ces infractions. La Cour de France connoissoit si bien le génie, le caractere & la politique de Henri, qu'elle ne craignit point de l'insulter en toutes occasions, pendant presque tout le cours de son Regne. Henri V. son Fils ne fut pas si debonnaire, & sut bien tirer vengeance des affronts que le Roi son Pere avoit reçus.

Philippe, Fille du Roi, part pour le Danemarc.

Vers la fin de cette année, Philippe, Fille du Roi, fut envoyée au Roi de Danemarc son Epoux (1).

1406. Le Parlement s'assemble.

Acte pour la liberté des élections des Deputez.

Tout étant tranquille en Angleterre, depuis la retraite des François, le Roi convoqua un Parlement, qui s'assembla le 1. de Mars 1406. Comme son dessein étoit de lui demander de l'argent, il donna sans balancer son consentement à un Acte pour assurer la liberté des élections à l'égard des Deputez à la Chambre des Communes. Cet Acte fait voir, que dans les élections qui s'étoient faites pour le précedent Parlement, le Roi avoit fait des démarches qui tendoient à resserrer la liberté des suffrages. Dès que cet Acte fut passé, Henri demanda un secours d'argent: mais on lui répondit nettement, qu'on n'y voyoit aucune nécessité. Il fut très choqué de ce refus, sans pourtant oser faire paroitre ouvertement son chagrin, de peur d'irriter les esprits. Cependant, il imagina un moyen qui lui fit obtenir ce qu'il souhaitoit. Ce fut de tenir le Parlement assemblé, jusqu'à ce que, de lui-même, il se portât à lui accorder sa demande. Ainsi, sans faire aucune nouvelle instance, il continua cette Séance jusqu'à la fin du mois d'Août. Cette longueur étoit très incommode aux Députez qui avoient des affaires chez eux, & en même tems, d'une grande dépense pour le Peuple qui étoit obligé de les défrayer. Enfin les Membres, impatiens de revoir leurs Maisons, lui accorderent un Subside, non sans murmurer beaucoup de la contrainte qui leur étoit imposée.

Le Parlement refuse un Subside au Roi,

qui se tient assemblé jusqu'à ce que le Subside est accordé.

Acte qui exclut les femmes de la Couronne.

Pendant cette Séance, le Parlement fit un Acte qui restreignoit la Succession de la Couronne aux Descendans mâles du Roi, à l'ex-

(1) Selon Pontanus, les nôces d'Eric avec Philippe ne se célébrerent que le 25. d'Octobre de l'année 1406. RAP. TH.

clusion des Femmes. Comme cet Acte fut revoqué dans l'année même, & qu'apparemment il fut ôté des Regîtres, on ne peut savoir que par conjecture, sur quel fondement il étoit appuyé. Voici ce qui, selon les apparences, pouvoit avoir servi de prétexte au Roi, pour demander cet Acte extraordinaire. HENRI IV. 1406.

Pendant tout le tems de la Domination des Rois Saxons, ou du moins depuis l'union des sept Royaumes, on ne trouve point d'exemple que les Descendans des Femmes ayent été appellez à la Succession de la Couronne. Depuis la Conquête des Normans, jusqu'au tems dont nous parlons, on voit dans l'Histoire d'Angleterre deux préjugez en faveur des Femmes. Le premier est celui du Roi *Etienne*, Fils d'une Fille de Guillaume le Conquerant, auquel on peut ajouter, dans le même tems, celui de *Mathilde* Fille de Henri I. qui disputa la Couronne à Etienne. Le second est celui de Henri II. Fils de Mathilde, qui fut reconnu pour Roi sans opposition. Ces deux préjugez sembloient établir le droit des Femmes d'une maniere incontestable. Cependant, ils n'étoient pas sans difficulté. On pouvoit dire, qu'Etienne n'étoit monté sur le Trône que par les cabales de quelques-uns d'entre les Seigneurs, & que Henri II. n'avoit reçu la Couronne, qu'en vertu d'un Traité qu'il avoit extorqué de son Prédécesseur par la force des armes. On pouvoit encore objecter, que n'y ayant point de Loi expresse sur ce sujet, deux exemples depuis le commencement de la Monarchie, ne pouvoient point avoir force de Loi, principalement à cause des circonstances dont ils étoient accompagnez. Ainsi le droit des Femmes & de leurs Descendans, pouvoit du moins être sujet à quelque contestation. Observation sur cet Acte.

Lorsque Henri IV. monta sur le Trône, il prétendoit être le plus prochain Héritier de Richard II., témoignant par là qu'il ne tenoit aucun compte du droit du Comte de la Marche qui ne venoit que des Femmes. En effet, en supposant la nullité du droit des Femmes, on ne pouvoit contester à Henri, qu'il ne fût plus prochain Héritier que le Comte de la Marche, qu'on prétendoit lui opposer. Mais cette prétendue nullité étoit une question qui n'étoit pas décidée. Cependant, le Peuple étoit généralement persuadé, que les Femmes avoient droit de succeder, puisque, sans qu'il fût nécessaire d'alleguer des exemples ou des préjugez en leur faveur, il suffisoit qu'il n'y eût point de Loi qui les exclût. C'étoit sur ce fondement que la derniere Rebellion avoit été appuyée, comme il avoit paru par le Manifeste des Revoltez. Il y a donc apparence que, pour ôter ce prétexte aux Mécontens, Henri voulut faire décider cette question par cet Acte, qui, en excluant les Femmes & leurs Descendans, sembloit insinuer, que c'étoit conformément

HENRI IV. 1406.

à la Coutume & aux Loix du Royaume, que le Roi regnant étoit monté sur le Trône. Mais cet Acte, qui peut-être avoit été extorqué par la même voye que le Subside, ne subsista que jusqu'à la fin de l'année. Le prochain Parlement qui s'assembla au mois de Décembre, fit au Roi de si fortes remonstrances sur ce sujet, que ce Prince consentit à la revocation. Ce Parlement ne se contentant pas de laisser le droit des Femmes dans l'état douteux où il pouvoit être auparavant, fit un nouvel Acte par lequel les Femmes & leurs Descendans étoient rétablis dans leurs droits naturels. Il assura la Succession au Fils ainé du Roi & à ses Descendans sans exception, ensuite à ses Freres & à leur Posterité, sans en exclure les Femmes. Cet Acte fut signé du Roi, de tous les Seigneurs, & de l'Orateur des Communes, au nom de toute sa Chambre, le 2. Décembre 1406., ainsi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics.

L'Acte est revoqué. Autre pour les femmes.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 466.

La précaution que le Roi voulut prendre pour assurer ses droits en faisant passer le premier de ces Actes, porta un extrême préjudice à ses Descendans. Par là, il donna occasion de faire le second qui ajoutoit une nouvelle force aux droits du Comte de la Marche, & par consequent à ceux de la Maison d'YORCK, qui devint héritiere de ce Prince.

Pendant que le Parlement, qui fit le premier de ces Actes, continuoit sa Séance, en attendant qu'il plût au Roi de le congédier, Henri entretenoit en Ecosse une secrete négociation, pour se faire livrer le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf, qui s'y étoient refugiez. Il ne pouvoit être sans inquietude à l'égard du premier dont la valeur, la capacité, l'humeur vindicative ne lui étoient pas moins connues, que son grand crédit dans les Provinces du Nord. Comme il étoit à craindre qu'étant si proche de ce Païs-là, il ne brassât quelque dangereux complot, Henri crut ne devoir rien épargner pour se délivrer de cette inquietude en s'assurant de sa personne. Pour cet effet, il fit proposer à certains Seigneurs Ecossois qui avoient leurs parens & leurs amis prisonniers en Angleterre, de lui livrer le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf, promettant de son côté, de relâcher ces prisonniers sans rançon. Cette proposition fut acceptée avec joye. Mais, comme on ne put cacher ce dessein au Lord *Fleming*, qui avoit donné un azyle dans sa maison à ces deux Seigneurs, il les en avertit, & ils se retirerent dans le Païs de Galles, sous la protection de Glendourdy. Quelque tems après, les Seigneurs Ecossois, fâchez d'avoir manqué leur coup, tuerent le Lord Fleming qui étoit cause que leurs parens demeuroient encore en prison. Ensuite, le Fils de ce Seigneur ayant vengé sa mort sur quelques-uns de ces meurtriers, cette que-

Négociation du Roi pour se faire livrer le Comte de Northumberland.

Ils se retirent dans le païs de Galles.

relle, jointe à plusieurs autres sujets de discorde qu'il y avoit entre les Grands, sous le Gouvernement d'un Prince extremement foible, causa beaucoup de Troubles dans ce Royaume. HENRI IV. 1406.

Affaires d'Ecosse.

Robert III. de la Maison de Stuart, qui occupoit alors le Trône d'Ecosse, étoit un Prince plus exempt de vices, que doué de bonnes qualitez. Sa facilité, ou son incapacité, avoit donné lieu à Robert son Frere Duc d'Albanie, de s'emparer peu-à-peu du Gouvernement du Royaume, pendant qu'il ne laissoit au Roi son Frere, que les marques exterieures de la Royauté. Son ambition n'étant pas satisfaite d'une autorité empruntée, il forma le dessein de s'emparer de la Couronne, ou du moins, il prit des mesures pour la faire tomber sur sa tête, après la mort de Robert. Pour parvenir à ce but, il étoit nécessaire de prévenir les obstacles qu'il devoit infailliblement trouver dans l'exécution de ses desseins, de la part des Princes *David* & *Jaques* ses Neveux, Fils du Roi. L'occasion se présenta bien-tôt de se défaire de l'ainé. Ce jeune Prince ayant commis quelque excès dont on porta des plaintes au Roi, le Duc d'Albanie se fit donner ordre par le Roi son Frere, de tenir David enfermé, jusqu'à ce que ses passions se fussent un peu ralenties. Il exécuta cet ordre avec tant de rigueur, qu'ayant resserré le Prince dans une étroite prison, il l'y fit mourir de faim. Quelque soin qu'il pût prendre pour cacher cette barbare action, Robert en fut informé: mais étant trop foible & le Duc son Frere trop puissant, il n'osa tenter de s'en venger. Le seul remede qu'il put trouver à sa douleur, fut de mettre Jaques son second Fils, qui étoit devenu l'ainé, à couvert des embuches de son perfide Frere. Dans cette pensée, il résolut de le faire élever à la Cour de France, afin de le tirer d'Ecosse, où il se trouvoit dans un si grand danger, & il le fit embarquer, pour faire son voyage par Mer. Ce jeune Prince faisant voile près des côtes de Norfolck, & se trouvant incommodé de la Mer, se fit mettre à terre, pour y prendre quelque repos. Mais il ne fut pas plutôt descendu du Vaisseau, que des Matelots de ces quartiers-là l'arrêterent, & le menerent au Roi, qui eut la dureté de le faire enfermer dans la Tour. Le Prince Ecossois eut beau lui présenter une Lettre du Roi son Pere qui le lui recommandoit, en cas que quelque accident l'obligeât à prendre terre dans ses Etats, Henri ne lui répondit que par une mauvaise plaisanterie, en lui disant, que, pour apprendre le François, il n'étoit pas nécessaire d'aller à Paris, & qu'il le lui feroit enseigner à Londres. Le Roi d'Ecosse mourut trois jours après qu'il eut reçu cette fâcheuse nouvelle, & le Duc d'Albanie prit la Régence du Royaume, pendant la prison du jeune Prince à qui la Couronne étoit dévolue.

Le Prince Jaques est arrêté en Angleterre. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 484.*

Mort du Roi Robert. Le Duc d'Albanie est Régent d'Ecosse.

Cette même année, les François s'approcherent du Païs de Les François

HENRI IV. 1406. tâchent en vain de secourir les Gallois.

Galles avec trente-huit Vaisseaux, à dessein de donner du secours à Glendourdy. Mais une violente tempête, qui fit échouer la plupart de leurs Navires, les empêcha d'exécuter ce projet.

1407. Indices d'une nouvelle Conspiration.

Il y a beaucoup d'apparence, que la Cour de France avoit eu quelque connoissance d'un complot qui se formoit en Angleterre contre le Roi, & que c'étoit dans le dessein de le seconder, qu'elle avoit voulu avoir une Armée toute prête dans le Païs de Galles. Mais la dispersion de cette Flotte fit apparemment échouer ce projet, dont les mesures n'étoient pas encore bien prises. On en eut quelque indice, au commencement de l'année 1407, par la hardiesse qu'eurent certaines gens d'afficher en plusieurs endroits de Londres, que Richard étoit encore en vie, & qu'il se préparoit à rentrer dans le Royaume avec une puissante Armée. Quelques recherches que le Roi pût faire il n'en put jamais découvrir les Auteurs. Il n'y eut qu'un malheureux dont on s'étoit servi pour mettre ces Affiches, qui fut pendu, sans pouvoir, ou vouloir faire connoitre ceux qui l'avoient employé.

Peste à Londres.

Cette même année, la Ville de Londres fut affligée d'une cruelle Peste, qui emporta plus de trente-mille de ses habitans. Le Roi n'osant demeurer à Londres pendant que la contagion y faisoit tant de ravages, se tenoit au Château de Leeds, dans la Province de Kent. Après qu'il y eut passé une partie de l'Eté, il voulut aller à une autre de ses Maisons, située dans la Province de Norfolck, & ayant résolu de faire ce trajet par Mer, il monta sur un Vaisseau, qui étoit suivi de quatre où étoient son bagage & ses Domestiques.

Le Roi est sur le point d'être pris par des Corsaires.

Pendant qu'il faisoit voile à la vue des côtes, sans aucune précaution, & croyant n'avoir rien à craindre, il se vit tout à coup attaqué par des Corsaires François qui lui enleverent quatre de ses Vaisseaux, celui où il étoit lui-même ayant à peine échapé. On ne douta point qu'il n'y eût quelque trahison cachée dans cet accident : mais il ne fut pas possible d'en avoir des preuves.

Mort de Robert Knolles.

Le fameux *Robert Knollès*, qui s'étoit extraordinairement distingué dans les Guerres de France sous le Regne d'Edouard III., mourut cette année dans une extrême vieillesse. Quoique d'une naissance médiocre, il s'étoit élevé par son mérite, aux plus hauts Emplois, & il avoit acquis une reputation qui égaloit celle des plus illustres Guerriers. Au commencement de ce Regne, il étoit Grand Senéchal de Guienne : mais ensuite, étant las d'une vie trop agitée, il s'étoit retiré dans ses Terres de la Province de Kent. Ce fut là qu'il termina ses jours, après y avoir acquis une gloire encore plus solide, par plusieurs Actes de pieté, de charité, de munificence, dont quelques-uns subsistent encore aujourdhui (1).

(1) *Knolles* mourut dans son Château de *Scone-Thorp* dans le Comté de

Henri craignoit tellement les mauvaises dispositions où il savoit que ses Sujets étoient à son égard, que depuis son avenement à la Couronne, il n'avoit pas osé envoyer des troupes en Guienne, de peur de s'affoiblir en Angleterre. Cependant, les François, profitant de sa négligence, lui enleverent de tems en tems quelques Places en ce Païs-là, en les achetant des Gouverneurs. Ils suivoient en cela la maxime introduite pendant la Guerre entre Edouard III. & Philippe de Valois, *que les Treves étoient marchandes, & que l'achat des Places ne les rompoit pas.* Cette même année, le Duc d'Orleans entreprit, nonobstant la Treve, de s'emparer de Bourg & de Blaye, mais il ne put y réussir. D'un autre côté, le Duc de Bourgogne avoit encore formé le dessein d'assieger Calais: mais n'ayant pas pris des mesures assez justes, il n'osa l'exécuter. Il se plaignit que le Duc d'Orleans y avoit mis secretement des obstacles. Ce sujet de plainte se joignant à plusieurs autres qui lui avoient fait concevoir une haine mortelle contre ce Prince, il le fit assassiner au mois de Novembre de cette même année. Il fut assez hardi pour avouer qu'il étoit l'Auteur de ce meurtre, & assez puissant pour s'en faire absoudre, bien que le mort fût propre Frere du Roi.

Projets des François, contre la Guienne & Calais.

Le Duc de Bourgogne fait tuer le Duc d'Orleans.

Quoiqu'il n'y eût point de Guerre déclarée entre l'Angleterre & la Bretagne, les entreprises qui se faisoient continuellement de part & d'autre, ne pouvoient manquer de produire enfin une rupture ouverte. Le Duc de Bretagne étoit Fils d'un Pere qui avoit le cœur Anglois. Mais ce jeune Prince avoit pris, à la Cour de France, d'autres inclinations & d'autres maximes. Cependant, la mort du Duc d'Orleans, & les Troubles qu'il y avoit en France, ayant fait comprendre aux Bretons qu'ils pourroient bien être abandonnez en cas de rupture avec l'Angleterre, ils crurent qu'il étoit à propos pour eux d'accepter une Treve que Henri leur fit proposer. Cette Treve ne fut que d'un an seulement, les Bretons ayant cru que ce tems suffisoit pour voir quel train prendroient les affaires de France, qui commençoient à se trouver dans un grand desordre.

Treve avec la Bretagne. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 490.*

Henri n'ignoroit pas quelles étoient les vues des Bretons: mais il jugeoit qu'il étoit de son interêt de dissimuler. Depuis qu'il étoit sur le Trône, il suivoit constamment cette maxime, qu'il valoit mieux souffrir quelque chose de ses Voisins, que de s'exposer aux insultes de ses Sujets. Il ne pouvoit s'empêcher de faire réflexion sur les moyens irréguliers qu'il avoit employez pour se procurer

1408. Nouvel effort du Comte de Northumberland contre le Roi.

Norfolck, & fut enterré avec son Epouse dans la Nef de l'Eglise des *Dominicains*, qu'il avoit nouvellement fait bâtir. Il fit bâtir aussi le magnifique Pont de pierre de *Rochester*. *Dugdale*, Vol. II. p. 412. Tind.

HENRI IV. 1408.

la Couronne. Cette consideration le tenant dans une crainte continuelle, il aimoit mieux exposer un peu sa reputation, que de fournir à ses ennemis domestiques, en s'engageant dans des Guerres étrangeres, une occasion d'exécuter leurs mauvais desseins. Ce n'étoit pas sans raison, qu'il vivoit dans une extrême inquietude sur ce sujet. Il avoit encore dans le Comte de Northumberland, un ennemi qui, tout abattu qu'il étoit, ne laissoit pas d'être redoutable. Depuis que ce Comte & le Lord Bardolf s'étoient retirez dans le Païs de Galles, ils ne s'étoient occupez qu'à prendre, avec Glendourdy des mesures pour arracher au Roi la Couronne. Le Gallois, qui étoit en Guerre ouverte avec Henri, ne se cachoit point dans les préparatifs qu'il faisoit. Il fortifioit son Armée d'un grand nombre d'Avanturiers François & Flamans, qu'il attiroit chez lui par l'esperance du butin qu'il leur promettoit en Angleterre. D'un autre côté, le Comte de Northumberland s'assuroit secretement du secours des Peuples du Nord, parmi lesquels il avoit toujours un grand credit, malgré ses disgraces passées. Dès que leurs affaires furent prêtes, le Comte, & Bardolf, retournerent en Ecosse, d'où ils entrerent en Angleterre, par les Provinces du Nord. Ils étoient à la tête de quelques Troupes Ecossoises, qu'ils avoient levées par la connivence du Duc d'Albanie Régent du Royaume. Aussi-tôt qu'ils parurent dans le Nord ceux qu'ils avoient engagez par avance, allerent promptement les joindre, & leur Armée devint, en peu de jours, très considerable.

Il se ligue avec Glendourdy.

Il paroit en armes dans le Nord d'Angleterre.

Comme le Roi ne s'étoit pas attendu à ce soulevement, le Comte eut le loisir de reprendre les Châteaux qui lui avoient été enlevez depuis sa premiere revolte. Ces premiers succès l'engagerent à passer dans la Province d'Yorck. Il esperoit que, quand une fois il en seroit maitre, rien ne l'empêcheroit de s'aller joindre aux Gallois, qui n'attendoient que ses ordres pour se mettre en mouvement. Dès qu'il y fut entré, il publia un Manifeste contenant les raisons qui l'avoient porté à prendre les armes. Il étoit à peu près de la même nature que ceux qui avoient été publiez pendant les Rebellions précedentes. Cependant, comme le Roi perdoit beaucoup de tems à se préparer, *Thomas Rokeby*, Grand Sherif d'Yorck, crut qu'il étoit de son devoir de lever quelques Troupes pour les présenter au Roi à son arrivée, & en même tems, pour porter quelque obstacle aux progrès des Rebelles. Le Comte de Northumberland, comprenant qu'il étoit de la derniere importance pour lui de dissiper les Troupes du Sherif, avant qu'elles fussent plus augmentées, s'avança vers lui, dans l'esperance que son approche suffiroit pour lui faire prendre la fuite. Mais il trouva qu'il avoit en tête un ennemi qui ne prenoit pas l'allarme si

Il fait des progrès.

Il publie un Manifeste.

Le Sherif d'Yorck leve des troupes contre lui.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 519.

Le Comte va l'attaquer.

si aisément. Rokeby, quoique très inferieur au Comte, l'attendit de pied ferme, & combattit avec tant de bravoure & de bonheur, que l'Armée des Rebelles fut mise dans une entiere détoute. Le Comte de Northumberland fut tué dans le combat, & le Lord Bardolf fait prisonnier, mais tellement blessé, qu'il mourut peu de jours après. Leurs têtes ayant été envoyées au Roi, il les fit mettre sur le Pont de Londres. C'est ainsi que finit le Comte de Northumberland, qui, après avoir rendu de grands services au Roi, étoit devenu son plus grand ennemi. C'étoit lui qui avoit le plus contribué à lui mettre la Couronne sur la tête, par la promptitude avec laquelle il l'avoit joint à *Ravenspur* : exemple qui avoit entrainé tout le reste du Royaume. Mais ensuite, il avoit fait divers efforts pour la lui arracher. Ainsi on pourroit douter s'il avoit plus fait pour lui que contre lui, si dans une affaire de cette nature, une seule Rebellion n'emportoit la balance sur une infinité de services.

HENRI IV. 1408.

Il est battu & tué.

Henri étant déja en marche, lorsqu'il apprit la nouvelle de la défaite & de la mort du Comte de Northumberland, continua sa route jusqu'à Yorck. Il s'arrêta quelque tems dans cette Ville pour y faire juger les Rebelles, dont quelques-uns furent éxécutez (1). Les autres racheterent leurs vies par de grosses sommes d'argent.

Le Roi punit les Revoltez.

Avant que le Roi partît de Londres, il avoit fait équiper une Flotte, pour aller donner la chasse à certains Corsaires François qui depuis quelque tems infestoient les côtes d'Angleterre, & causoient beaucoup de dommage aux Marchands. Edmond Holland, Comte de Kent, qui commandoit cette Flotte, chercha longtems ces Corsaires inutilement. Enfin, ayant appris qu'ils s'étoient retirez sur les côtes de Bretagne, dans la petite Isle de *Brehac*, qui avoit été nommément exceptée de la Treve faite avec les Bretons, il alla les attaquer dans la Ville du même nom, où ils s'étoient renfermez. Au premier assaut qu'il donna, il reçut une blessure dont il mourut cinq jours après. Cela n'empêcha pas ses Troupes de continuer le Siege, & de prendre la Ville, où elles firent tout passer au fil de l'épée.

Le Comte de Kent va donner la chasse aux Corsaires François.

Il attaque Brehac en Bretagne, & y est tué. *Ibid.* *pag.* 542.

La Ville est prise d'assaut.

Les fréquentes confirmations de la Treve n'empêchant pas les François de faire des tentatives continuelles sur l'Angleterre, Henri se vit enfin obligé de se contenter de conclure une nouvelle Treve particuliere, pour la Picardie & la Guienne, depuis le 30. de Septembre 1408. jusqu'au 1. de Mai 1410. Le Poitou y fut expressément compris, sur ce que les François nioient que

Treve pour la Guienne, le Poitou, & la Picardie. *pag.* 521. *pag.* 557.

(1) L'Abbé *de Hules* ayant été pris dans le combat du côté du Comte de *Northumberland*, fut pendu. *Speed*, Vol. II. p. 620. Tind.

HENRI IV. 1408.

cette Province dût être regardée comme une dépendance de la Guienne.

Histoire abregée du Schisme.

Le Schisme qui s'étoit formé en 1378. par la double élection d'Urbain VI. & de Clement VII., continuoit toujours, au grand scandale de la Chretienté. Urbain étant mort en 1390, les Cardinaux de son Parti avoient substitué en sa place Boniface IX., qui se montra d'abord bien intentionné, pour faire finir le Schisme. Sur ce fondement, la Cour de France fit de grands efforts pour inspirer la même résolution à Clement. Mais comme elle le trouva inflexible, elle fit assembler l'Université de Paris, qui décida, que, pour mettre fin à ce scandale, il falloit nécessairement employer l'un de ces trois moyens. Le premier étoit, que les deux Papes se démissent de leur Dignité. Le second, qu'il convinssent de certains Arbitres pour juger leur differend. Le troisieme, que la décision en fût remise à un Concile Général. Cette résolution ayant été communiquée à Clement, il en conçut un tel chagrin, qu'il en mourut bien-tôt après en 1394. Dès que le Roi de France eut reçu la nouvelle de sa mort, il écrivit aux Cardinaux, pour les prier de ne pas proceder à une nouvelle élection. Mais comme ils se douterent de ce qui étoit contenu dans sa Lettre, avant que de l'ouvrir; ils élurent le Cardinal de *Lune* Arragonnois, qui prit le nom de *Benoit XIII.* Avant que de faire un choix. ils avoient tous fait serment, que celui qui seroit élu se démettroit du Pontificat, en cas qu'il fût jugé nécessaire pour le bien de la Chretienté. Mais Benoit étant devenu Pape, se dispensa du serment qu'il avoit fait étant Cardinal. D'un autre côté, Boniface IX. étant mort en 1404, ses Cardinaux lui avoient substitué Innocent VII.; & celui-ci étant mort l'année suivante, ils avoient élu *Angelo Corario* Venitien, qui avoit pris le nom de *Gregoire XII.*

Il seroit trop long de rapporter en détail, tous les subterfuges dont Benoit XIII. & Gregoire XII. userent pour se dispenser de faire la cession, à quoi pourtant chacun d'eux s'étoit engagé. Ils vouloient tous deux qu'on les crût bien intentionnez; & néanmoins, ils apportoient des obstacles continuels à l'accommodement que toute la Chretienté souhaitoit. Enfin, les Princes Chretiens, las de toutes les tergiversations des deux Papes, trouverent le moyen de gagner les Cardinaux des deux Partis, qui, en leur propre nom, convoquerent un Concile Général à Pise, pour le 25. de Mars de l'année 1409.

1409. Concile de Pise. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 567.*

Ce Concile étant assemblé, les deux Papes y furent citez, & comme ils ne jugerent pas à propos d'y comparoitre, le Concile les déclara Hérétiques & parjures, & les dépouilla de leur Dignité. En même tems, il donna pouvoir aux Cardinaux d'élire un

Pontife. Le choix tomba sur *Pierre Philargi*, Candiot, qui prit le nom d'Alexandre V. Avant la tenuë du Concile, Henri avoit écrit à Gregoire, pour l'exhorter à prendre de bonne grace la voye de la cession. Mais ses Lettres n'ayant produit aucun effet, dès qu'il eut reçu la nouvelle de l'élection d'Alexandre, il publia une Proclamation par laquelle il ordonnoit à tous ses Sujets de reconnoitre ce nouveau Pape. On croyoit par là, avoir terminé ce Schisme scandaleux qui duroit depuis trente ans ; mais l'obstination de Benoit le fit encore continuer quelques années.

HENRI IV. 1409. Alexandre V. élu Pape.

Proclamation du Roi pour faire reconnoitre Alexandre. pag. 600.

Quelque scandaleux que fût ce Schisme, il ne causoit pas tant d'inquietude au Clergé d'Angleterre, que la Doctrine de Wiclef. Quoique pendant ce Regne ont eût usé de beaucoup de séverité envers les Lollards, ils ne laissoient pas de se multiplier incessamment. Il y avoit même à Oxford des Docteurs qui soutenoient publiquement les nouvelles Opinions, de vive voix & per écrit. Les Evêques en étant extremement allarmez, obtinrent du Roi, un ordre à l'Université, de s'assembler en Corps, pour examiner les Livres de Wiclef. Comme le plus grand nombre étoit encore attaché à l'ancienne Doctrine, ces Livres furent condamnez, & l'Université donna un Décret qui défendoit à tous ses Membres, sur peine de dégradation, de prêcher ou d'enseigner la Doctrine qu'ils contenoient.

Les progrès des Lollards allarment le Clergé.

Les Livres de Wiclef sont condamnez à Oxford.

Cette même année, la Treve avec la Bretagne fut prolongée jusqu'au 1. de Juillet de l'année 1411.

Treve avec la Bretagne.

Henri ne pouvoit compter sur aucune tranquillité que pendant que la France étoit en trouble. C'étoit là que se trouvoit la source de tous les mouvemens, tant de ses propres Sujets, que des Gallois & des Ecossois. La Guerre qui s'alluma dans ce Royaume, entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne, procura divers biens à l'Angleterre. Premierement, la Castille & l'Ecosse en furent moins difficiles à conclure une Treve avoit Henri. En second lieu, les Gallois, qui ne recevoient plus de secours de ce côté-là, s'apperçurent enfin que leur prétendu Prince étoit bien éloigné de pouvoir exécuter tout ce qu'il leur avoit promis, & commencerent peu-à-peu à l'abandonner. Enfin, Henri en tira encore cet avantage particulier, qu'il se rendit plus absolu dans son Royaume, depuis qu'il n'eut rien à craindre des ennemis du dehors. Quoiqu'il eût fait déposer Richard pour avoir voulu usurper un pouvoir absolu, & contraire aux Loix, il ne laissoit pas de faire luimême certaines démarches, qui faisoient comprendre qu'il n'auroit pas été fâché de pouvoir gouverner d'une maniere indépendante. Cela paroissoit principalement dans les élections des Membres du Parlement. Par les directions de la Cour, on y usoit de cer-

1410. Troubles en France avantageux à Henri.

Le Roi commence à faire breche aux privileges du Parlement.

HENRI IV. 1410.

tains artifices qui rendoient la liberté des suffrages inutile puisque les Sherifs prenoient la hardiesse de mettre dans le Rôle, des Députez qui n'avoient pas eu la pluralité des voix. C'est une chose d'une si dangereuse conséquence, qu'on peut assurer que la liberté des Anglois ne subsistera, qu'autant de tems qu'ils se maintiendront dans le privilege de choisir librement les Membres du Parlement qui les représente. Si une fois le Souverain peut venir à bout de faire élire des Députez à sa fantaisie, les bornes de l'Autorité Royale se trouveront enfin tellement élargies, qu'il n'y aura plus qu'une ombre de liberté. C'est de quoi on a vu un exemple remarquable dans le Regne de Richard II. Mais nous pouvons encore ajouter, que tous les Rois d'Angleterre qui ont joui d'un pouvoir plus absolu que les autres, ne l'ont acquis que par cette voye, je veux dire en procurant, par leurs intrigues, les élections des personnes qui leur étoient dévouées. Quand un Parlement se trouve ainsi composé, ce n'est plus le Roi qui se trouve chargé des breches qui sont faites aux Privileges du Peuple: c'est la Nation elle-même qui prend volontairement des fers. Que si dans la suite elle veut s'en délivrer, ce n'est que par des moyens violens qu'elle peut y réussir; & c'est là, pour le dire en passant, la source de la plupart des Troubles domestiques, qui ont été si fréquens en Angleterre. Le Parlement, qui s'assembla au mois de Janvier 1410, considerant les conséquences des démarches que le Roi faisoit pour se rendre maitre des élections, crut qu'il n'y avoit point d'affaire plus pressée, que de remedier à ce desordre. Dès le commencement de la Séance, il présenta au Roi un *Bill* par lequel les Sherifs, qui se rendroient coupables de mauvaise-foi dans le Rôle des élections, étoient condamnez à une amende de cent livres sterling pour chaque infraction. Le Roi auroit bien souhaité de pouvoir éluder cet Acte; mais comme il n'auroit pu le faire sans se découvrir trop ouvertement, & que d'ailleurs, il avoit dessein de demander un Subside, il y donna son consentement.

Acte contre les fraudes dans les élections.

Le Roi demande un Subside.

Immédiatement après que cet Acte fut passé, le Roi demanda de l'argent aux Communes, qui en prirent occasion de renouveller les instances qu'elles avoient autrefois faites à l'égard du Clergé. La Doctrine de Wiclef avoit tellement gagné du terrain, que la plupart des Députez de la Chambre Basse penchoient de ce côte-là. Dans cette disposition, les Communes présenterent au Roi deux Adresses, l'une contre le Clergé, l'autre en faveur des Lollards. Dans la premiere elles représentoient, que le Clergé abusoit de ses richesses, & les employoit à tout autre usage que celui à quoi les Donateurs les avoient destinées. Que le revenu qu'il possedoit étoit exorbitant, & qu'ainsi il étoit nécessaire de le diminuer. Qu'on

Adresses des Communes contre le Clergé, & pour les Lollards.

pouvoit aisément prendre sur ce revenu, dequoi entretenir cent-cinquante Comtes à trois-mille Marcs chacun par année, quinze-cens Barons à 100. Marcs chacun, six-mille deux-cens Chevaliers à 40. marcs, & cent Hôpitaux à 100. marcs. Que par là, le Royaume se trouveroit en meilleur état de défense, les pauvres mieux secourus, & les Ecclésiastiques plus attachez à leur devoir.

Dans la seconde Adresse, les Communes demandoient que l'Acte passé contre les Lollards, la 7. année de ce Regne fût revoqué, ou du moins, restreint & mitigé autant qu'il seroit possible.

Si le Parlement qui avoit le premier proposé de diminuer les revenus du Clergé, avoit reçu le nom de *Parlement ignorant*, on peut bien juger que celui-ci ne fut pas plus favorablement traité. Le nom de Lollard & d'Hérétique ne lui fut pas épargné; & le Clergé regarda cette proposition comme tendant à sapper la Religion par ses fondemens. C'est ce qu'on tâcha d'insinuer au Roi, avec toutes les exagerations que des gens interessez sont capables de donner à un tel sujet. Il est difficile de juger si le Roi en étoit lui-même persuadé: mais quoi qu'il en soit, il fit connoitre qu'il ne prenoit pas moins à cœur les interêts du Clergé, que le Clergé même. Depuis la mort du Comte de Northumberland, il n'y avoit plus dans le Royaume aucun Seigneur qui pût lui donner de l'inquietude; & quoique le Peuple ne fut pas content, ce Prince comprenoit bien que de lui-même, il ne se porteroit point à la Revolte, s'il n'y étoit excité. Ainsi, il avoit interêt de menager le Clergé, qui étoit en état d'animer le Peuple, s'il en avoit un prétexte aussi plausible, que la perte de ses revenus. Par ces considerations, il répondit avec aigreur aux Communes, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit consentir à ce qu'elles demandoient, & leur défendit très expressément de se mêler davantage de ce qui regardoit l'Eglise. A l'égard des Lollards, il répondit, que, bien loin de permettre que l'Acte fait contre eux fût revoqué, il souhaitoit qu'on en fit encore de plus rigoureux, afin d'extirper entierement l'Hérésie de son Royaume.

Le Roi rejette les deux Adresses.

Les Communes n'ayant pu rien obtenir, se réduisirent à demander, qu'au moins, les Clercs, accusez de quelque crime, ne fussent pas jugez par les Cours Ecclésiastiques. Elles appuyoient cette demande, sur ce que l'experience journaliere faisoit voir, que par ce moyen les Clercs évitoient toujours la punition qu'ils avoient meritée. Ce que les Communes demandoient n'étoit pas moins juste en ce tems-là que du tems de Henri II., lorsque ce Prince & tous les Seigneurs du Royaume soutinrent si hautement ce point contre Thomas Becket, & contre le Pape Alexandre III. Mais Henri craignant de s'exposer à des Troubles pareils à ceux où Henri II. s'étoit

Autre Adresse contre le Clergé rejettée.

vu engagé, refusa encore de donner son consentement à cette demande. Au contraire, il affecta de faire paroitre un zèle extraordinaire pour les interêts de l'Eglise, & de faire les demarches qu'il croyoit les plus agreables au Clergé. Quoiqu'il ne pût pas douter que la Doctrine de Wiclef ne fût la véritable cause des mouvemens qu'il y avoit dans la Chambre des Communes, il voulut leur faire voir combien il étoit éloigné de les seconder, en signant un Ordre pour faire brûler un Lollard nommé *Thomas Badby*. Le Prince de Galles voulut être présent à l'exécution, & comme le malheureux qui étoit supplicié, jettoit de grands cris, il fit éteindre le feu, & lui promit une pension pour le reste de sa vie, s'il vouloit se retracter. Mais Badby étant revenu à soi, rejetta constamment cette offre, & souffrit la mort avec un courage héroïque.

Le Roi fait brûler un Lollard.

Les Communes regarderent cette exécution comme une insulte, & comme une aggravation outrageante du refus qu'elles venoient d'essuyer. Aussi quand le Roi demanda qu'on lui accordât la permission de lever tous les ans un certain Subside (1), quoique le Parlement ne fût pas assemblé, elles rejetterent hautement cette demande. Elles auroient même refusé de lui accorder un secours pour ses besoins pressans, s'il n'eût employé, pour les y contraindre, le même moyen qui lui avoit autrefois si bien réussi. C'est à-dire qu'il tint le Parlement assemblé, jusqu'à ce qu'il eut obtenu ce qu'il souhaitoit. Il paroissoit bien que le Comte de Northumberland n'étoit plus en vie, que les Troubles de Galles étoient sur leur fin, & que la France n'étoit plus en état de se faire craindre, sans quoi il n'auroit jamais osé traiter les Communes avec tant de hauteur.

Les Communes s'en offensent & lui refusent ce qu'il demande.

Il obtient un subside par une espece de violence.

Malgré la fâcheuse situation des affaires de France, le Duc de Bourgogne reprit le dessein d'assieger Calais: mais il ne réussit pas mieux qu'auparavant. Tout ce qu'il avoit préparé à St. Omer pour faire ce Siege, ayant été reduit en cendres, ou par accident, ou par le moyen d'un Incendiaire que le Gouverneur de Calais y avoit secrettement envoyé, ce projet s'en alla en fumée comme les précedens. Les Historiens de France ne font aucune mention de cette entreprise. Cependant il semble, par la précaution que le Roi prit d'envoyer le Prince de Galles à Calais, dans ce même tems, qu'il en avoit eu quelque secret avis. Quoi qu'il en soit, la Treve avec la France, pour la Guienne & la Picardie, fut encore prolongée de quelques mois.

Le Duc de Bourgogne forme le dessein d'assieger Calais.

Cette même année, Robert de Humphreville, Vice-Amiral d'Angleterre, entra dans le Golfe d'Edimbourg, & mettant tous les

Les Anglois ravagent les côtes d'Ecosse.

(1) Le subside que le Roi demandoit, étoit un dixiéme sur le Clergé & un quinziéme sur les Laïques. *Abrégé de Cotton*, p. 472. TIND.

jours du monde à terre, tantôt d'un côté tantôt d'un autre, il emporta un grand butin de l'Ecosse (1).

Treves prolongées avec la France, & avec la Castille. *Act. Publ. Tom. VIII pag. 710.*

Toute l'année 1411. se passa en diverses négociations, qui aboutirent enfin à la prolongation de la Treve avec la France pour cinq ans; avec la Castille, jusqu'au mois de Fevrier 1413; & avec la Bretagne, pour dix ans.

Ces négociations ne demandent pas un plus grand éclaircissement, parce qu'on a déja vu de quoi il s'agissoit. Mais celle qui se fit cette même année avec le Duc de Bourgogne, mérite qu'on s'y arrête un peu plus longtems. Pour cet effet, il est nécessaire d'expliquer aussi brievement qu'il sera possible, quelle étoit en ce tems-là la situation des affaires de France d'où dépend une bonne partie des évenemens du reste de ce Regne & des deux suivans.

Affaires de France.

On a vu ci-devant, que Jean Duc de Bourgogne avoit fait assassiner le Duc d'Orleans, Frere du Roi Charles VI., & qu'ayant avoué cette action, il avoit eu assez de crédit pour s'en faire absoudre. Ensuite, il étoit allé dans ses Etats en Flandre, à dessein de rétablir dans l'Evêché de Liege le Frere de la Duchesse sa Femme, que les Liegeois en avoient chassé. Pendant qu'il faisoit ses préparatifs pour cette Guerre, la Duchesse d'Orleans, accompagnée de ses trois Fils, dont Charles qui étoit l'ainé n'avoit que quinze ans, alla se jetter aux pieds du Roi son Beau-Frere, pour lui demander justice de la mort de son Epoux. Quoique le Duc de Bourgogne eût obtenu des Lettres d'abolition, ses ennemis profitant de son absence, eurent assez de crédit pour les faire revoquer, & pour le faire déclarer ennemi de l'Etat. Il étoit alors en marche pour aller au secours de Mastricht, où les Liegeois tenoient leur Evêque assiegé. A son approche, ils abandonnerent le Siege: mais ensuite ayant été informez que le Duc n'avoit que seize-mille hommes, ils prirent la résolution de l'aller attaquer. Quoique leur Armée fût trois fois plus forte que celle du Duc, ils furent mis en déroute, avec perte de trente mille hommes. La victoire que le Duc venoit de remporter, allarma tellement les ennemis qu'il avoit en France, que ne se croyant pas en sureté dans Paris, où le Duc avoit beaucoup de partisans, ils se retirerent à Tours, & y emmenerent le Roi. Le Duc victorieux, préferant les affaires qu'il avoit en France à la Guerre contre les Liegeois, qui se trouvoient assez abattus, il se mit incontinent à la tête de quatre-mille Chevaux & se rendit à Paris, où il fut reçu comme en triomphe. Dès qu'il y fut arrivé, il fit ensorte que les Parisiens députerent au Roi, pour le prier de

(1) Ce Vice-Amiral emporta une si grande quantité de grains d'*Ecosse* &c. qu'il en fit baisser le prix, & on l'appella *Amendeur de Denrées.* Tind.

HENRI IV. 1411.

retourner dans leur Ville. Charles, qui se trouvoit alors dans un de ses bons intervalles, ne crut pas, dans cette conjoncture, devoir épouser le parti des ennemis du Duc de Bourgogne. Il se rendit à Paris, comme il en étoit sollicité, & d'abord il commit des personnes considerables, pour travailler à un accommodement entre le Duc de Bourgogne & les Enfans du Duc d'Orleans, à quoi on réussit enfin, après bien des difficultez. La Duchesse d'Orleans mourut de chagrin de voir triompher le meurtrier de son Epoux; & le jeune Duc d'Orleans, qui n'étoit que dans sa seizieme année, se vit enfin contraint de se reconcilier avec son plus mortel ennemi. Depuis ce tems-là, le Duc de Bourgogne s'empara du gouvernement de l'Etat, le Roi, qui retomboit souvent dans sa démence, étant trop foible pour en prendre lui-même les rênes en main.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 698, 699.

Pendant cet intervalle, Henri, qui avoit toujours en vue de faire la Paix avec la France, forma le dessein de marier le Prince de Galles son Fils, avec une des Filles du Duc de Bourgogne qu'il voyoit si bien établi. Mais pendant qu'il donnoit ses soins à faire réussir ce projet, il y eut en France des changemens qui lui firent comprendre que cette Alliance n'étoit pas un moyen aussi sûr qu'il se l'étoit imaginé, pour parvenir à son but. Les Ducs de Berry, d'Orleans, d'Alençon, de Bretagne, & les Comtes de Clermont & d'Armagnac, s'étant assemblez à Gien, au mois d'Août 1410, y firent une Ligue contre le Duc de Bourgogne, & peu de tems après, ils s'approcherent de Paris. Le Duc qui avoit le Roi en son pouvoir, leur opposa des forces égales, qui leur firent comprendre que l'exécution de leurs desseins dépendoit d'un combat, dont le succès ne pouvoit être que douteux. Selon les apparences, la France se seroit elle-même ruïnée par une Bataille qui auroit entrainé sa perte, de quelque côté que la victoire se fût tournée, si l'on n'eût trouvé le moyen de faire un accommodement entre ces Princes. Il fut arrêté, que le Duc de Bourgogne sortiroit de Paris, que les Princes liguez n'y entreroient point, & qu'aucun des Chefs des deux Partis ne pourroit se rendre à la Cour, s'il n'y étoit mandé par des Lettres scellées du Grand Sceau.

Le Duc de Bourgogne observant cet Accord de bonne-foi, se retira dans les Païs-Bas; mais le Duc d'Orleans, & les autres Princes de son Parti, ne furent pas si scrupuleux. Après avoir congédié leurs Troupes, ils en remirent d'autres sur pied, & s'approcherent de Paris dans l'esperance de s'enrichir du pillage de cette Capitale, qui tenoit le parti du Bourguignon. Le Duc se voyant ainsi trompé, fit Alliance avec le Roi d'Angleterre, qui, croyant qu'il étoit de son interêt de le soutenir, lui envoya un Corps considerable de Troupes,

Henri envoye du secours au Duc de Bourgogne.

Troupes. Avec ce secours, le Duc ayant marché en France, & passé au travers des Quartiers de l'armée ennemie qui tenoient Paris bloqué, entra dans la Ville aux acclamations du Peuple, le 30. d'Octobre 1411. Ce fut en ce tems-là que commencerent à se former les deux puissantes Factions d'Orleans & de Bourgogne, dont la premiere reçut ensuite le nom d'*Armagnacs*, du Comte d'Armagnac qui en devint enfin le Chef.

HENRI IV. 1411.

Pendant que la France se trouvoit dans le trouble & dans la confusion, le Parlement d'Angleterre, qui s'assembla sur la fin de cette année, pria le Roi d'accorder une Amnistie générale à ses Sujets. Henri voulut bien faire ce que le Parlement souhaitoit, en exceptant Glendourdy & ses adherans. Cela fait voir que ce Chef des Gallois étoit encore en vie, quoique la plupart des Historiens disent qu'il mourut en 1409, il est vrai que, depuis la mort du Comte de Northumberland, ses affaires étoient tombées en décadence. Les Gallois, voyant qu'il étoit peu en état d'exécuter les promesses qu'il leur avoit faites, l'avoient peu à peu abandonné. Il n'étoit pas même sans appréhension qu'ils n'attentassent à sa vie, ou qu'ils ne le livrassent au Roi. Cette crainte l'ayant obligé à se tenir caché, il passa le reste de sa vie en quelque endroit inconnu. Ainsi il n'est pas étrange qu'on ait ignoré le tems de sa mort. Il est pourtant certain, qu'il vécut du moins jusqu'en 1417.

Parlement en Angleterre.

Amnistie dont Glendourdy est excepté.

Décadence de ses affaires.

Les affaires de France se brouilloient de plus en plus par la haine réciproque des deux Factions, qui ne faisoient aucun scrupule de sacrifier le bien public à leur animosité. Jusqu'alors, Henri avoit eu lieu de craindre qu'il ne lui arrivât du mal de ce côté-là. En effet, si la desunion entre les Princes du Sang n'eût pas empêché ceux qui étoient au timon du Gouvernement pendant la maladie du Roi, de soutenir efficacement les Mécontens d'Angleterre, il y a beaucoup d'apparence qu'il auroit eu des affaires dont il se seroit trouvé fort embarassé. Mais dès qu'il vit l'animosité des deux Factions montée au plus haut degré, ses craintes se dissiperent entierement. Il commença même à penser aux moyens de tirer quelque avantage des Troubles où la France se trouvoit engagée, comme elle avoit voulu souvent profiter de ceux qui s'étoient élevez en Angleterre. En cela on ne témoignoit pas plus de scrupule d'un côté, que de l'autre, pour l'observation de la Treve.

1412. Continuation des troubles de France.

Henri en veut profiter.

Henri ne tarda pas longtems à trouver l'occasion favorable qu'il cherchoit. Les François eux-mêmes la lui présenterent telle qu'il pouvoit la souhaiter. Les Ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbon, d'Alençon, le Comte d'Armagnac, & le Sire d'Albret, Chefs de l'une des Factions, se voyant peu en état de résister au Duc de Bourgogne, qui avoit le Roi & toute la Famille Royale en son pouvoir, prirent ensemble la résolution de se fortifier du secours

La Faction d'Orleans lui demande du secours.

HENRI IV. 1412.

du Roi d'Angleterre. Mais, comme ils n'ignoroient pas que le Duc de Bourgogne les avoit devancez, en faisant Alliance avec ce Prince, ils crurent qu'il étoit nécessaire de rompre cette union, en offrant à Henri des conditions capables de le détacher des engagemens qu'il avoit pris avec leur ennemi. Pour cet effet, il s'assemblerent à Bourges, où ils convinrent des offres qu'ils devoient lui faire, après quoi ils lui envoyerent des Députez pour traiter avec lui.

Le Duc de Bourgogne tâche de rompre les mesures de ses ennemis.

Jusqu'alors, le Duc de Bourgogne avoit éludé la proposition que Henri lui avoit faite, de marier le Prince de Galles avec une de ses Filles. Apparemment, il avoit eu d'autres vues. Mais, dès qu'il fut informé de ce qui se tramoit en Angleterre, il crut devoir presser à son tour la conclusion de ce Mariage. Henri feignit d'écouter avec plaisir cette proposition; mais ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti de l'Alliance qu'il avoit dessein de faire avec la Faction d'Orleans. En effet, les Envoyez des Princes étant informez de cette négociation, n'insisterent plus sur aucun article, & conclurent le Traité de la maniere que Henri le souhaita, le 18. de Mai 1412.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 721.

Traité entre Henri & les Orleanois. *Pag.* 738.

Par ce Traité, les Princes confédérez s'engageoient 1. à livrer au Roi d'Angleterre environ quinze-cens Villes, Châteaux ou Bailliages, qu'ils tenoient dans la Guienne ou dans le Poitou.

2. De conquerir pour lui tout ce qui restoit de ces deux Provinces au pouvoir de la France, & de lui remettre la Guienne & ses dépendances, au même état, & avec la même étendue, que ses Prédécesseurs l'avoient autrefois possedée.

3. Le Roi permettoit, que le Duc de Berry jouît du Poitou, sa vie durant, à condition qu'il lui en feroit hommage, & qu'il lui livreroit les Villes de Poitiers, Niort & Lusignan. Que quant au reste des Villes fortes de cette Province, il y mettroit des Gouverneurs, qui s'obligeroient par serment, à les remettre, après sa mort, au Roi d'Angleterre.

Le Duc d'Orleans devoit conserver le Duché d'Angoulême, aux mêmes conditions; & le Comte d'Armagnac, certaines Châtellenies en Guienne.

4. Le Roi s'engageoit de son côté, à donner aux Princes un secours de mille Hommes d'armes, & de trois-mille Archers, qui devoient se rendre à Blois, où ils seroient reçus par les Princes, & payez par avance, selon la solde dont on convint.

Le Prince Thomas Fils du Roi est nommé pour conduire ce secours. *Pag.* 743. Il est fait Duc de Clarence.

Ce Traité ayant été ratifié, Henri donna la conduite du secours à *Thomas*, son second Fils, à qui, peu de jours après, il confera le Titre de *Duc de Clarence*. Il lui donna, pour l'accompagner dans cette Expédition, le Duc d'YORCK, & Thomas Beaufort Grand-Amiral d'Angleterre. Ce secours partit au mois de Juillet, & il

paroît par diverses Pieces du Recueil des Actes Publics, que le Roi se préparoit à se rendre lui-même en Guienne, pour y prendre possession de ce qu'on lui avoit promis. HENRI IV. 1412. Pag. 717.

Mais, pendant qu'on avoit été occupé en Angleterre à préparer ces Troupes, les affaires de France avoient changé de face. Le Duc de Bourgogne, profitant des avantages qu'il avoit sur ses ennemis, les tenoit assiegez dans Bourges, & avoit mené le Roi à ce Siege. Quoique les assiegez se défendissent vigoureusement, dans l'esperance du secours qui leur venoit d'Angleterre, ils auroient eu peut-être de la peine à se tirer de ce mauvais pas, si le Duc de Bourgogne n'eût jugé à propos de leur offrir la Paix. Il craignoit l'arrivée des Troupes Angloises, & les Confédérez avoient sujet d'appréhender qu'elles n'arrivassent pas assez tôt. Ces differentes dispositions ayant rendu les deux Partis moins difficiles, la Paix que le Duc de Bourgogne offroit fut acceptée sans balancer, & en même tems publiée.

Il arrive & trouve la Paix faite.

Cependant, le Duc de Clarence étant descendu en Normandie, s'avançoit vers Blois avec toute la diligence possible, sans faire aucun dommage au Païs par où il passoit. Mais, quand il eut appris que les Confédérez avoient accepté la Paix, il ne considera la France que comme un Païs ennemi, & y fit de grands ravages sur sa route. Ce fut au Duc d'Orleans, Chef de la Faction qui l'avoit attiré en France, à le satisfaire. Mais, comme il n'avoit point d'argent pour payer ce qui étoit déja dû aux Anglois, il se vit obligé de leur donner le Comte d'Angoulême son Frere en ôtage. D'un autre côté, le Duc de Clarence se trouvant au milieu d'un Païs ennemi avec peu de Troupes, & n'étant pas sans appréhension que les deux Partis ne s'unîssent contre lui, ne crut pas devoir se rendre trop difficile. Il stipula seulement, qu'on donneroit passage pour mener ses Troupes en Guienne, où elles servirent à recouvrer quelques Places, avec le secours du Comte d'Armagnac & du Sire d'Albret, qui n'étoient pas content de la Paix.

Il se retire en Guienne.

Henri se trouve dans un état tranquille.

Cette affaire étant terminée, Henri se trouva dans une grande tranquillité. Il n'avoit plus rien à craindre de la France, que ses divisions doméstiques mettoient hors d'état de lui nuire. Les Gallois ne cherchoient qu'à faire leur Paix; & le Régent d'Ecosse, content de voir le Roi son Neveu au pouvoir des Anglois, ne pensoit qu'à ses affaires particulieres. Enfin, les mécontens qu'il pouvoit y avoir en Angleterre, ne voyant plus aucun appui de la part des Princes étrangers, demeuroient dans la soumission. Henri se servit heureusement de ce tems de calme, pour effacer les sinistres impressions que sa séverité, & ses démarches à l'égard du Parlement, avoient faites sur les esprits de ses Sujets. Il affecta de

HENRI IV. 1413.

treprendre une Expédition de cette nature, il ne devoit plus penser qu'à se disposer à la mort. La crainte qu'il avoit toujours eue de perdre la Couronne, à cause des divers efforts qu'on avoit faits pour la lui arracher, redoubla dans ses derniers jours. Pendant qu'il étoit au lit, il vouloit toujours avoir cette Couronne auprès de son chevet, de peur que quelqu'un ne s'en saisît avant sa mort. Un jour qu'il étoit tombé dans une syncope qui fit croire qu'il avoit rendu le dernier soupir, le Prince de Galles prit la Couronne, & l'emporta dans son appartement. Quelque tems après, le Roi étant revenu à lui, & ne la voyant plus, demanda ce qu'elle étoit devenue. Sur ce qu'on lui dit que le Prince l'avoit emportée, il le fit appeller, & lui demanda, si même avant sa mort, il vouloit le dépouiller de sa Dignité. Le Prince répondit, qu'il n'avoit jamais eu cette pensée: mais que l'ayant cru mort, il avoit pris la Couronne, comme son légitime Héritier, & le seul qui eut droit d'y prétendre. Que néanmoins, il louoit Dieu, de ce qu'il le voyoit encore en vie, & qu'il lui souhaitoit de tout son cœur une prolongation de jours. En même tems, il lui alla chercher la Couronne, & la remit en sa place.

Il garde toujours la Couronne auprès de son lit.

Henri fut attaqué de son dernier accès, dans la Chapelle de St. Edouard, où il faisoit ses dévotions devant la Châsse du Saint. On le porta dans l'appartement de l'Abbé de Westminster, qui étoit plus proche que le sien. Quelque tems après étant revenu à soi, & se voyant dans un lieu étranger, il demanda où il étoit. On lui répondit, qu'il étoit chez l'Abbé de Westminster, dans une Chambre nommée *Jerusalem*. Cette réponse lui ayant remis en mémoire la prédiction qu'on lui avoit faite autrefois, il ne pensa plus qu'à la mort. Avant que d'expirer, il fit appeller le Prince son Fils ainé, & lui adressa plusieurs belles exhortations, parmi lesquelles il ne put s'empêcher de témoigner quelque scrupule au sujet de la Couronne qu'il avoit portée. Il lui dit aussi, qu'il craignoit que le Duc de Clarence son Frere ne le troublât dans la possession du Trône. On ne sait, si cette crainte étoit fondée sur le naturel inquiet de son second Fils, ou, s'il avoit pris quelque engagement avec lui, dans le tems qu'il avoit conçu des soupçons contre son Ainé. Quoi qu'il en soit, le Prince lui répondit, qu'étant son légitime Héritier, il tâcheroit de conserver la Couronne par les mêmes voyes qu'il l'avoit lui-même conservée pendant sa vie. Que si le Duc de Clarence se tenoit dans les bornes de son devoir, il le trouveroit toujours un bon Frere: mais que s'il prétendoit s'en écarter, il sauroit bien l'y faire rentrer. Le Roi ne repliqua rien, sinon, qu'il le recommandoit à la protection de Dieu. Peu de momens après, il rendit l'esprit, le 20. de Mars 1413, à l'âge de quarante-six ans. Il avoit

Derniere syncope arrivée au Roi.

On le porte dans une Chambre nommée Jerusalem.

Il donne ses dernieres instructions, à son Successeur.

Il meurt.

regné treize ans, cinq mois, & vingt & un jour (1). Henri IV. 1413.

La plupart des Historiens se sont efforcez de donner de ce Prince une idée qui, selon moi ne lui convient pas. Ils ont parlé avec éloge de sa douceur, de sa clemence, de sa générosité, de sa valeur, & de beaucoup d'autres vertus, qui paroissent plus dans leurs paroles que dans ses actions. S'il eut quelque reputation, pendant qu'il ne fut que simple Particulier, on ne voit pas par quel endroit il pouvoit l'avoir augmentée ou soutenue, depuis qu'il fut sur le Trône. Son principal caractere étoit une extrême jalousie pour cette Couronne, qu'il avoit acquise par des voyes qui n'étoient pas approuvées de tout le monde; & pour la conservation de laquelle il répandit beaucoup de sang de ses propres Sujets. La mort de Richard II. sera une tache éternelle à sa mémoire, quand même l'Usurpation du Trône pourroit être justifiée. Quant au reste, il n'a rien fait de remarquable qui puisse servir de matiere à son éloge. Ses Expéditions en Ecosse & dans le Païs de Galles, n'ont rien qui puisse le distinguer honorablement. S'il se tira heureusement de toutes les Conspirations qu'on fit contre lui, ce fut aux services que lui rendirent le Maire de Cirencester, le Sherif d'Yorck, & le Comte de Westmorland, qu'il en fut principalement redevable. La Bataille de Shrewsburi, qu'il gagna contre le jeune Perci, est la seule action éclatante qu'on trouve dans tout son Regne. La crainte continuelle où il étoit des soulevemens de ses Sujets, lui fit négliger les occasions qui s'offrirent assez fréquemment, d'humilier la France, & de recouvrer les Provinces que ses Prédécesseurs avoient perdues. Il souffrit même plusieurs insultes de la part des François, des Ecossois, des Gallois, des Bretons, sans en marquer beaucoup de ressentiment. Enfin, il donnoit toute son attention aux soins de conserver sa Couronne, & d'éviter toutes les occasions qui pouvoient le mettre en danger de la perdre. C'est cette prudente Politique, qui doit faire le principal, & peut-être l'unique sujet de son éloge, comme elle étoit l'unique motif de ses actions, dans lesquelles on ne voit rien qui mérite une distinction particuliere. Quoiqu'il eût fait déposer Richard II. pour avoir usurpé un pouvoir absolu, il ne parut pas par sa conduite qu'il eût autant d'horreur pour ce crime, qu'il l'avoit fait paroitre lorsqu'il avoit eu interêt de l'exagerer. Il est vrai, que sur la fin de sa vie, il sembloit avoir formé le dessein de suivre des maximes plus conformes aux Libertez des Sujets. Mais Dieu ne lui permit pas de faire voir longtems des effets de cette résolution.

Caractere de Henri IV.

Quand je considere les éloges excessifs qu'on a donnez à ce

(1) Le corps de *Henri IV.* fut porté à *Cantorberi* & y fut enterré solemnellement. Tind.

HENRI IV. 1403.

Prince, je ne puis m'empêcher de soupçonner, que la gloire d'avoir le premier fait brûler les Hérétiques, & défendu le Clergé contre les attentats de la Chambre des Communes, a été le principal motif de ces louanges. On sait assez combien les Ecclésiastiques sont ardens à louer ceux qui leur font du bien, comme à noircir ceux qui ne sont pas dans leurs interêts.

Personnes distinguées sous ce Regne.

Pendant ce Regne, le fameux *Robert Knolles*, *Guillaume Wikam* (1), Evêque de Winchester, & *Richard Wittington* (2) Maire de Londres, se distinguerent par des œuvres de charité, & par des fondations tres utiles au Public.

Greffroy Chaucer, & *Jean Gower*, Poëtes fameux qui fleurissoient sous ce Regne, passent communément pour les premiers Reformateurs de la Langue Angloise.

Enfans de Henri IV.

Henri IV. eut de *Marie Bohun*, Fille du Comte de Hèreford, quatre Fils & deux Filles, savoir, *Henri* qui lui succeda, *Thomas* Duc de Clarence, *Jean* Duc de Betford, & *Humphroy*, qui fut fait Duc de Glocester par Henri V. son Frere. *Flanche*, l'ainée des Filles, fut mariée à *Louis le Barbu* Electeur Palatin; & Philippe, la seconde, épousa *Eric* Roi de Danemarc & de Norwege.

(1) *Wickham* portoit le nom d'un Lieu qui se nomme ainsi, dans le Comté de *Hampshire*, où il nâquit en 1324. Le nom de son Pere étoit *Jean Perrot*. Après qu'il eut été élevé à *Winchester*, & à *Oxford*, il alla rejoindre son Patron *Nicolas Wedal*, qui avoit fait tous les frais de son Education. Il se fit connoitre ensuite à *Edouard III*; & comme il avoit un génie pour l'Architecture, il fut fait Intendant des Bâtimens du Roi. La maniere dont il fit rebâtir le Château de *Windsor*, donna beaucoup de satisfaction, & le fit avancer à la Cour, où il passa par les fonctions de Secretaire d'Etat, de Garde du Sceau Privé &c. Il fut promu au Siege Episcopal de *Winchester* en 1367, & fut fait peu de tems après Chancelier d'Angleterre. Sur ce qu'on l'avoit représenté au Roi comme un homme sans Lettres, & qui n'étoit pas propre à l'Episcopat, il dit au Roi, qu'il suppléeroit à ce qui lui manquoit du côté du Savoir, en devenant le Fondateur & le Protecteur des Sciences. Il commença donc à faire bâtir le *Nouveau College* d'*Oxford*, & en posa la premiere pierre lui-même, le 5 de Mars 1379. Cet Edifice fut achevé en sept ans. Le 26 de Mars 1387, il posa lui même aussi la prémiere pierre de son College à *Winchester*, qu'il destina à être la Pepiniere de celui d'*Oxford*. Il y établit des appointemens pour un *Gardien*, pour dix *Membres*, deux *Régens*, & soixante-dix *Ecoliers*. Il mourut dans la quatrieme année du Regne de *Henri IV*, âgé de 80 ans; & il est enseveli à *Winchester*, dans l'Eglise de *S. Swithin*, sous un magnifique Mausolée qu'il fit ériger de son vivant. Tind.

(2) Entre autres Fondations, il fit bâtir *Newgate* en 1420; plus de la moitié de l'Hôpital de *S. Barthelemi*, du côté occidental de *Smithfields*; & la Bibliotheque des Francifcains, qu'on appelle présentement l'*Hôpital de Christ*.

Le Roi *Henri IV* institua la *Cour du Duché*, en l'honneur de la Maison de *Lencastre*, afin que les Terres appartenant à ce *Duché* fussent à l'avenir distinguées de celles de la Couronne. Tind.


Tom. IV. Page 73.
HENRI V.
11



HENRI V.

Surnommé DE MONMOUTH,

Quatorzieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

ENRI IV. n'ayant pas eu le bonheur de se faire aimer des Anglois, sa mort fut regardée avec assez d'indifference. Le Clergé seul donna quelques regrets à sa perte, parce que, sous son Regne, il avoit été fort ménagé. Mais le reste du Peuple oublia sans peine un Prince qui, depuis son avenement à la Couronne, n'avoit rien fait de mémorable, & qui avoit répandu plus de sang de ses Sujets que des ennemis de l'Etat. La Paix même dont les Anglois avoient joui pendant toute la durée de ce Regne, ne les avoit pas satisfaits. La Guerre leur auroit semblé plus avantageuse, puisqu'il ne s'étoit jamais présenté d'occasion plus favorable pour recouvrer ce qu'ils avoient perdus en France. Ainsi, dans l'esperance que le Prince son Fils feroit revivre la gloire du Nom Anglois, qui paroissoit comme ensevelie dans l'oubli depuis le Regne d'Edouard III., ils le virent avec joye succeder à un Pere duquel on ne pouvoit attendre rien de fort avantageux pour le Royaume, quand même il auroit vêcu plus longtems. Dans la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit, elle avoit besoin d'un Roi actif & guerrier,

HENRI V. 1413. 20. Mars.

Henri V. 1413.

qui sût profiter des Troubles dont la France étoit agitée. D'un autre côté, la Guerre étoit comme néceſſaire, pour diſſiper les mauvaiſes humeurs qui s'étoient répandues dans le Royaume ſous le Regne précedent.

Education de Henri V.

Henri de Monmouth, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, étoit préciſément d'un caractere tel que les Anglois le ſouhaitoient. Son eſprit étoit naturellement élevé, & porté aux grandes entrepriſes. C'étoit par cette raiſon que le Roi ſon Pere l'avoit toujours tenu éloigné des affaires, cette élevation n'étant que trop capable de donner de l'ombrage à un Prince tel que lui, qui en prenoit très aiſément. Il avoit eu ſa premiere éducation à Oxford, ſous les yeux de l'Evêque de Winchester ſon Oncle, qui étoit Chancelier de cette Univerſité. C'étoit là que dès ſes plus tendres années, on avoit pris ſoin d'imprimer dans ſon ame des principes d'honneur & de vertu, dont les traces ne purent jamais s'effacer dans la ſuite.

Son inclination pour la Guerre.

Il étoit à peine ſorti de l'enfance, qu'il témoigna une forte inclination pour la Guerre. Cette paſſion croiſſant toujours, à meſure qu'il avançoit en âge, le Roi ſon Pere ne crut pas devoir lui refuſer la liberté de la contenter. A l'âge de dix-huit ans, il commanda une Armée contre les Gallois, & les battit en deux differentes rencontres. Mais ces deux victoires lui porterènt un préjudice inexprimable.

Jalouſie de Henri IV. à l'égard de ſon Fils.

Le Roi ſon Pere, jaloux juſqu'à l'excès de ſon autorité, & craignant les ſuites d'un ſi beau commencement, regarda la gloire de ſon Fils comme pouvant quelque jour devenir fatale à ſon repos. Cette penſée lui cauſant de l'inquietude, il l'éloigna de la Guerre comme il l'avoit déja éloigné du Gouvernement, de peur qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de l'arrêter, quand il auroit une fois pris l'eſſor.

Cauſe du libertinage où le Prince ſe jette.

Réduit à vivre dans l'oiſiveté, le Prince, naturellement actif, chercha des occupations. Malheureuſement pour lui, par l'inſtigation de certaines gens qui l'approchoient, & peut-être par la direction du Roi ſon Pere, il ſe jetta dans un honteux libertinage, & s'abandonna ſouvent à des excès indignes de ſa naiſſance, & qui firent beaucoup de tort à ſa reputation (1). Malgré tout cela, ſon bon naturel ne laiſſoit pas de prévaloir en certaines occaſions. La moderation qu'il marqua, en ſe laiſſant conduire en priſon par l'ordre d'un Juge qu'il avoit offenſé, fit voir que les ſémences de la vertu n'étoient pas entierement étouffées dans ſon cœur par les voluptez. Auſſi, le Roi ſon Pere, qui connoiſſoit ſes talens, ne laiſſoit pas de le craindre, quoiqu'il ſemblât qu'un jeune

(1) On dit de *Henri V*, qu'entre autres tours qu'il faiſoit, il alloit ſur les grands-chemins attendre les Receveurs des revenus de ſon Pere, & les attaquoit comme pour voler. Tind.

Prince, noyé, pour ainsi dire, dans les plaisirs, ne dût pas beaucoup l'inquieter. Les Anglois mémes ne se laisserent pas prévenir contre lui. Véritablement, les excès où il tomboit de tems en tems, pouvoient leur donner lieu de craindre qu'ils ne fussent un jour malheureux sous son gouvernement: mais en certaines occasions, ils voyoient paroitre en lui des marques de générosité, de vertu, de grandeur d'ame, qui leur faisoient concevoir des esperances d'un heureux changement dans sa personne.

HENRI V. 1413.

Ses excès ne font point perdre la bonne opinion qu'on a de lui.

Immédiatement après la mort du Roi son Pere, ce Prince fut proclamé sous le nom de Henri cinquieme. Bien loin qu'on pensât à lui disputer la Couronne, ceux qui avoient été le plus opposez à l'élevation de la Maison de Lencastre, furent les premiers à lui rendre leurs devoirs. Le Comte de la Marche même, s'assurant sur sa génerosité, alla volontairement se remettre entre ses mains, afin de lui donner par là une preuve sensible de l'intention où il étoit de le laisser tranquille dans la possession du Trône. Enfin la confiance des Anglois alla si loin, qu'ils voulurent, contre la coutume, lui prêter serment de fidelité, avant même qu'il fût couronné. Mais il s'excusa modestement, & d'une maniere obligeante, de recevoir ce témoignage de leur estime. Il leur dit, qu'il n'étoit pas juste qu'ils s'obligeassent à lui être fideles, avant qu'il se fût lui même engagé par un serment solemnel, à les gouverner équitablement & selon les Loix. Cette modération, dont tout le monde fut charmé, acheva de détruire les impressions desavantageuses que sa conduite précedente avoit pu donner à ceux qui ne l'avoient pas bien connu.

Henri V. est proclamé Roi.

La cérémonie de son Couronnement s'étant faite le 9. d'Avril, il accorda, ce jour-là même, une Amnistie pour toutes sortes de crimes, à l'exception du Meurtre & du Rapt. Ses premieres démarches firent parfaitement connoitre la droiture de ses intentions, & la résolution qu'il avoit prise de remplir dignement le Trône sur lequel il étoit placé. Avant que de penser aux affaires de l'Etat, il fit venir devant lui ceux qui avoient été ses compagnons de débauche, & après les avoir exhortez à quitter le train de vie qu'ils avoient mené avec lui, il leur fit quelques présens. Mais en même tems, il leur défendit, sous peine d'encourir son indignation, de se présenter à la Cour. L'étonnement de ces gens-là, qui s'étoient attendus à tout autre chose, ne fut pas moins grand que l'admiration des gens de bien, témoins d'une reformation qui donnoit de si bonnes esperances.

Il est couronné. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 1.*

Il congédie ses compagnons de débauche.

Après que ce Prince eut donné cette premiere preuve de sa sagesse, il continua, sans interruption, à en donner plusieurs autres qui ne pouvoient être équivoques. Premierement, il se choisit un Con-

Il choisit un bon Conseil.

HENRI V. 1413.

& prend soin de bien remplir les Emplois & les Bénéfices vacans.

seil composé de gens les plus graves, les plus habiles, & les plus estimez, parmi ses Sujets. Ensuite, il changea quelques-uns des Juges, & revêtit de ces Emplois, des Jurisconsultes qui joignoient à la Science des Loix, une parfaite integrité. Il en usa de même, à l'égard des Magistrats inferieurs, & prit un soin tout particulier de ne placer dans les Bénéfices vacans que des gens de bons principes, & d'un mérite reconnu.

Il donne des témoignages de sa pieté.

Il ne lui restoit plus, pour confirmer la bonne opinion qu'on avoit déja conçue de lui, qu'à faire éclater ses vertus militaires, & à donner des marques de sa pieté. A l'égard du premier article, il fit voir pendant tout le cours de son Regne, qu'il ne cedoit à aucun de ses Prédécesseurs, ainsi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la suite. Par rapport au second, il ne tarda pas longtems à se faire connoitre, par deux temoignages sensibles. Véritablement, le premier pouvoit être fort équivoque : mais on le regardoit alors comme le plus exprès, & comme celui qui faisoit le mieux connoitre les sinceres intentions d'un Prince pour avancer la gloire de Dieu. Je veux parler de la condescendance qu'il eut pour le Clergé, en lui permettant de persécuter les Wicleffites ou Lollards. La seconde marque qu'il donna de sa pieté, fut le soin qu'il prit de reparer, autant qu'il étoit en son pouvoir, le tort qui avoit été fait à Richard II. Il fit tirer le corps de ce Prince du Monastere de Langley, où il avoit été enterré d'une maniere indécente, & le fit transporter à Westminster dans le Tombeau des Rois auprès d'Anne de Luxembourg sa Femme. Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, il fonda trois Maisons Religieuses, tout proche de *Shene*, en vue d'y faire prier Dieu continuellement pour l'ame de ce Prince.

Il fait porter le corps de Richard II. à Westminster.

Premier Parlement sous ce Regne.

Le Parlement, qui avoit été convoqué quelque tems auparavant, s'assembla le 15. du mois de Mai, dans des dispositions très favorables au nouveau Roi. Il y fut fait divers Statuts tendans à conserver la tranquillité publique, & à maintenir les Sujets dans leurs Privileges. Henri donna librement son approbation à tous ces Statuts, & particulierement à celui qu'on fit pour prévenir les fraudes dans les élections des Députez de la Chambre Basse. La conduite de Richard II., & quelque tentative que le dernier Roi avoit faite sur ce sujet, rendoient cet Acte absolument nécessaire.

Statuts contre les élections frauduleuses des Députez au Parlement.

Le Clergé délibere sur le moyen d'extirper l'Hérésie des Lollards.

Pendant que le Parlement étoit occupé aux affaires publiques, le Synode, ou, comme on l'appelle depuis quelque tems, la *Convocation du Clergé*, se tenoit, sous la direction de Thomas Arundel, Archevêque de Cantorberi. Ce Prélat, qui étoit extremement animé contre les Lollards, avoit obtenu du feu Roi, un ordre d'envoyer des Commissaires à Oxford, pour y prendre des informations touchant la Doctrine des Wicleffites. Ces Commissaires étoient aussi

chargez de découvrir, quels étoient leurs principaux Chefs, & particulierement, dans les Dioceses de Londres, de Hereford, & de Rochester. Dès qu'ils furent de retour, ils présenterent leurs informations à l'Archevêque, qui en fit part à la Convocation. Après plusieurs débats sur cette matiere, l'Assemblée se fixa enfin à cette résolution: Qu'il n'étoit pas possible d'extirper l'Hérésie des Lollards, si l'on ne prenoit soin de faire punir exemplairement ceux qui en étoient les principaux fauteurs. Qu'entre ceux-ci, on devoit regarder *Jean Oldcastle* Baron de Cobham, comme le plus considerable & le plus pernicieux: Qu'ainsi, afin d'inspirer de la terreur à toute la Secte, on devoit commencer par celui-ci qui en étoit le principal Protecteur, & que, pour cet effet, on intenteroit un procès contre lui, pour cause d'Hérésie. Mais, comme Oldcastle étoit Domestique du Roi, & en grande estime auprès de lui, on crut que cette démarche pourroit offenser ce Prince, si l'on n'avoit pour lui la déference de l'en informer auparavant, & de lui demander la permission de proceder contre l'Hérétique. L'Archevêque s'étant chargé de cette commission, porta des plaintes au Roi contre ce Seigneur. Il tâcha de lui persuader, qu'il n'y avoit que le fer & le feu qui fussent capables d'extirper l'Hérésie, & qu'il étoit absolument nécessaire, pour l'interêt de la Religion, de proceder contre Oldcastle selon toute la rigueur des Loix. Le Roi l'ayant écouté paisiblement, lui répondit, qu'il ne pouvoit approuver qu'on employât la rigueur, pour ramener les Hérétiques, d'autant plus, que l'expérience avoit trop souvent fait connoitre, que cette voye pouvoit faire autant d'effet contre la Vérité, que contre l'Erreur: Qu'il parleroit lui-même à Oldcastle, pour tâcher de le remettre dans le bon chemin; & que s'il ne pouvoit y réussir, il permettroit qu'on procedât contre lui. Cependant, afin de donner quelque satisfaction au Clergé, il fit publier une Proclamation pour défendre aux Lollards de faire des Conventicules, & à tous les autres Sujets, d'assister à leurs Prédications. Peu de jours après, il voulut parler à Oldcastle, & l'ayant trouvé d'une fermeté inébranlable, il ne s'opposa plus à la demande du Clergé.

Il prend la résolution de poursuivre Oldcastle. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 65.*

Il en fait demander la permission au Roi.

Réponse du Roi.

Proclamation contre les Lollards. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 46.*

L'Archevêque ayant obtenu le consentement du Roi, fit citer Oldcastle, qui, ne voulant en aucune maniere reconnoitre la Juridiction des Evêques, se moqua de la Citation. Il ne voulut pas même permettre qu'elle lui fût signifiée, de sorte qu'il fallut l'afficher à la porte de l'Eglise Cathedrale de Rochester. Henri, indigné d'un procedé si hautain, donna ordre de l'arrêter & de le mettre à la Tour. Le 28. de Septembre, le prisonnier fut conduit devant l'Archevêque, qui étoit assisté de deux autres Evêques, & de plusieurs Ecclésiastiques. Comme les Juges ne purent tirer de

Le Roi permet qu'Oldcastle soit poursuivi. *Pag. 61.*

Il est mis en prison.

HENRI V. 1413.

lui que des réponses directement contraires à la Croyance commune de ce tems-là, ils le déclarerent Hérétique, & le livrerent au bras séculier. Sa mort auroit suivi de près sa condamnation, si, par le moyen de ses amis, ou par la négligence de ses Gardes, il n'eût trouvé le moyen de se sauver de prison. Il alla se cacher dans un coin du Païs de Galles, où ses ennemis ne le laisserent pas en repos, ainsi qu'on le verra dans la suite. C'est là ce qui se passa de plus considerable, par rapport aux affaires domestiques, depuis le 20. de Mars 1413. jusqu'à la fin de Décembre de la même année.

& condamné. Il s'évade.

Je dois bien-tôt entrer dans le récit de la Guerre que Henri V. recommença contre la France; Guerre qui duroit depuis la rupture du Traité de Bretigny, quoique souvent interrompue par des Treves, sous les Regnes précedens. Pour donner une juste idée des motifs qui engagerent ce Prince à porter ses armes en France, il faut nécessairement faire connoitre en quel état ce Royaume se trouvoit. Sans cela, il seroit trop difficile de comprendre ce qui sera dit dans la suite.

Nécessité de joindre dans ce Regne, l'Histoire de France à celle d'Angleterre.

Charles VI., affligé d'une maladie d'esprit, qui le rendoit la plupart du tems incapable de gouverner son Royaume, avoit trois Fils, savoir, *Louis*, *Jean*, & *Charles*. Le premier, qui portoit le Titre de Dauphin & de Duc de Guienne, étoit un Prince d'un assez mauvais caractere. A l'âge de seize ans, il s'étoit déja jetté dans la débauche, & de plus, il s'étoit entêté des certains principes qui le conduisoient au Despotisme, & le portoient à bien des excès. Les Favoris qu'il avoit auprès de lui l'entretenoient dans ce train de vie, & ne pouvoient souffrir qu'on lui parlât d'aucune reforme; ils y auroient trop perdu. Au contraire, pour empécher qu'on n'exécutât un certain projet qui avoit été fait pour le gouvernement du Royaume, & qu'une Assemblée de Notables avoit approuvé, ils inspirerent à leur jeune Maitre, le desir de prendre en main les rênes du Gouvernement, pendant la maladie du Roi son Pere. Ils lui firent entendre, que c'étoit sans aucun droit, que le Duc de Bourgogne s'en étoit emparé, & que personne ne pouvoit y prétendre au préjudice du Fils ainé du Roi, puisqu'il se trouvoit au-dessus de l'âge fixé par l'Ordonnance de Charles V. pour la Majorité des Rois. Sur ce fondement, ils lui conseillerent de faire un effort pour débusquer le Duc de Bourgogne, en se saisissant de la Bastille, afin d'empécher les Parisiens de le secourir. Ce projet fut exécuté peu de tems après, par le moyen du Gouverneur de cette Forteresse, que le Dauphin avoit mis dans ses interêts. Mais il n'eut pas longtems sujet de se réjouïr du succès de son entreprise. Au premier bruit qui s'en répandit dans Paris, les

Affaires de France.

Bourgeois, excitez secretement par le Duc de Bourgogne, prirent les armes, au nombre de dix ou douze-mille hommes. Une partie alla investir la Bastille; l'autre, sous la conduite d'un Chirurgien nommé *Jean de Troye*, se rendit devant l'Hôtel du Dauphin, qui ne s'étant pas attendu à cette émeute, ne trouva point d'autre ressource que de se présenter à la fenêtre pour tâcher de les appaiser. Mais, rien ne fut capable de les arrêter. Après avoir enfoncé les les portes de l'Hôtel, ils entrerent dans les appartemens, & en enleverent plus de vingt personnes qu'ils accusoient de corrompre la jeunesse du Prince, & les menerent en prison. D'un autre côté, le Gouverneur de la Bastille ayant pris l'épouvante, livra cette Forteresse au Duc de Bourgogne, & ce Prince, malgré les efforts du Dauphin, demeura maitre du Gouvernement. Ce fut pendant ces Troubles, qui arriverent au mois de Mars de l'année 1413, que Henri IV. mourut en Angleterre, & que Henri V. son Fils monta sur le Trône.

HENRI V. 1413. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 51, &c.*

Pendant que ce nouveau Roi étoit occupé à règler ses affaires domestiques, les Troubles se renouvelloient en France. A la fin d'Avril, les séditieux s'aviserent de porter des Chaperons blancs pour se dinstinguer. Jean de Troye, à la tête d'une populace armée, en alla porter un au Dauphin, qui n'osa le refuser. Le Roi lui-même se trouvant dans la rue pour aller à l'Eglise de Notre-Dame, fut contraint par les séditieux de prendre un Chaperon blanc. Mais leur insolence n'en demeura pas là. Deux jours après, leur Chef se rendit à l'Hôtel de S. Paul, où le Roi logeoit. Là, en présence de toute la Cour, il entreprit de justifier l'emprisonnement des Officiers du Dauphin, & ajouta, qu'il y avoit encore à la Cour beaucoup d'autres gens qui ne méritoient pas moins d'être punis. En même tems, sans vouloir écouter les prieres du Dauphin ni du Roi même, il arrêta un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour, & les mêna en prison. *Louis de Baviere*, Frere de la Reine, ne fut pas même épargné. Le Roi ne pouvant résister au torrent, se vit contraint de consentir qu'on fît le procès à quelques-uns des prisonniers, & d'aller au Palais, coëffé d'un Chaperon blanc, pour y faire enregîtrer certains Edits que les séditieux avoient demandez.

Le Dauphin se voyant ainsi gêné par les factieux, ou plutôt par le Duc de Bourgogne son Beau-Pere qui les dirigeoit sous main, ne put se résoudre à demeurer dans une situation si contraire à son humeur, sans faire quelque effort pour s'en tirer. Les Chefs de la Faction d'Orleans, qui avoient été contraints de signer une Paix qui les éloignoit de Paris & de la Cour, étoient les seuls de qui il pût esperer quelque secours. Il noua donc avec eux une

HENRI V. 1413.

négociation secrete, & pour mieux cacher son dessein, il alla lui-même conferer avec eux, sous prétexte de travailler à l'accommodement des deux Partis, sur certaines infractions de la Paix de Bourges. Après qu'il eut lié sa partie, il fit en sorte que la Paix fut confirmée, & par le nouveau Traité qui fut signé à Pontoise, les Orleanois eurent la liberté d'aller à Paris pour y rendre leurs respects au Roi.

Cependant, le Duc de Bourgogne, jugeant par la tentative que le Dauphin avoit déja faite, de ce qu'il devoit attendre de lui, avoit pris la résolution de s'assurer d'un secours en cas de besoin. Dans cette vue, dès le mois de Juin, il avoit envoyé en Angleterre une Ambassade, en qualité de Comte de Flandre, de laquelle *Raoul*, Prévôt de S. Donas de Bruges, étoit le Chef, sous prétexte de renouveller la Treve marchande entre les Anglois & les Flamans. Mais c'étoit en effet, pour proposer une Alliance à Henri. Cela paroit par une Commission que le Roi donna dans le même tems à l'Evéque de S. David & au Comte de WARWICK, pour conclure une Alliance personelle entre lui & Duc de Bourgogne. Il n'y a presque point à douter, que dès ce tems-là, le Duc n'eût conçu le dessein de s'allier avec le Roi d'Angleterre. On en verra dans la suite, des preuves bien plus évidentes. Ce projet ne s'exécuta pourtant pas si-tôt. Apparemment, le Duc n'avoit point d'autre dessein, que de s'assurer du secours des Anglois, en cas qu'il se trouvât pressé, ainsi qu'il l'avoit fait sous le Regne de Henri IV. Sans cela, il ne croyoit pas qu'il y eût de la nécessité à presser la conclusion de cette affaire.

Le Duc de Bourgogne commence à rechercher Henri. Juin. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 27.*

Juillet. *Ibid. pag. 34.*

Quelle que fût sa pensée, Henri ne crut pas devoir négliger une occasion si favorable, d'entretenir en France des Troubles dont il pourroit profiter. Ce fut dans cette vue qu'il envoya peu de tems après, des Ambassadeurs à Paris. Leur Commission publique portoit, de sommer la Cour de France de mieux entretenir la Treve de vingt-huit ans, qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. En second lieu, de confirmer cette même Treve, ou d'en faire une nouvelle. Enfin, ils avoient pouvoir d'accorder tous les differens entre l'Angleterre & la France. Vrai-semblablement, un des motifs du Roi, en envoyant cette Ambassade, étoit de s'instruire exactement de l'état des affaires de ce Royaume. Mais le principal étoit, de conclure avec le Duc de Bourgogne, l'Alliance que ce Prince lui avoit fait proposer. C'est ce qui paroit manifestement par une quatrieme Commission, qui leur donnoit pouvoir de signer une Alliance entre lui & le Duc, & entre leurs Etats réciproques. On ne peut donc douter que le Prévôt de S. Donas n'eût jetté les fondemens de cette négociation, dans le premier

Henri envoye une Ambassade en France. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 34, & suiv.*

mier voyage qu'il fit à Londres. Ceci se passoit au mois de Juillet de l'année 1413. HENRI V. 1413.

Le mois suivant apporta aux affaires de France des changemens qui furent très avantageux à Henri. Les Orleanois, à la tête desquels étoit le Duc d'Orleans Neveu du Roi, le Duc de Berry son Oncle, le Duc de Bourbon, le Duc d'Alençon, les Comtes d'Eu & de Vendôme, s'étoient approchez de Paris, comme ils en avoient la permission. Dans ce même tems, le Dauphin, par ses intrigues, avoit mis dans ses interêts un grand nombre de Bourgeois de Paris, qui lui avoient promis de l'assister. Dès que ce Prince se vit suffisamment appuyé, il fit prendre les armes à ses partisans, & courut les rues de Paris, à la tête de trente-mille hommes. La terreur de ceux du Parti contraire fut si grande, qu'ils abandonnerent le Louvre, l'Hôtel de Ville, & la Bastille, dont ils étoient en possession, sans faire le moindre effort pour se défendre. Le Duc de Bourgogne ne se sentant pas en état de résister à ce torrent, & craignant encore l'arrivée des Orleanois qui n'étoient pas éloignez, prit le parti de se retirer en Flandre.

Nouvelle revolution à la Cour de France.

Le Duc de Bourgogne se retire.

Ce Prince ne fut pas plutôt parti, que la Faction d'Orleans reprit le dessus à la Cour, sans que le Dauphin en retirât aucun avantage. Le Roi qui, dans ce même tems, se trouva dans un de ses bons intervalles, prit en main le Gouvernement, & conçut une si forte affection pour le Duc d'Orleans son Neveu, qu'il se laissa entierement conduire par ses conseils. Ce jeune Prince, profitant de cet avantage, fit donner diverses Déclarations contre le Duc de Bourgogne, & poursuivre les auteurs de la précedente sédition, dont plusieurs furent exécutez.

Déclaration contre lui.

Peu de tems après, des Ambassadeurs de France & d'Angleterre s'étant assemblez à Lelingham en Picardie, pour y négocier la Paix, convinrent d'abord, que la Treve seroit inviolablement observée jusqu'au 1. de Juin suivant. Pendant le cours de cette négociation, les Ambassadeurs d'Angleterre firent entendre, que le Roi leur Maitre prétendoit que la France lui rendît tout ce qu'elle avoit enlevé à l'Angleterre depuis le Traité de Bretigny. C'étoit effectivement le sujet de la Guerre qui subsistoit toujours depuis la rupture de ce même Traité, & cette proposition n'avoit rien qui dût paroitre étrange. Cependant, la Cour de France, qui s'étoit flatée que depuis la mort d'Edouard III. les Rois d'Angleterre ne pensoient plus à faire valoir leurs prétentions, fut extremement allarmée de cette déclaration. La situation des affaires du Royaume lui faisoit craindre avec raison le renouvellement de la Guerre. Ainsi, sans perte de tems, elle fit partir pour Londres, l'Archevêque de Bourges, le Connêtable d'Albret, & un

Act. Publ. Tom. IX. pag. 56.

Treve entre les deux Couronnes. Septembre.

Premieres demandes de Henri.

Ambassade de France à Henri. *Ibid. pag. 60.*

Henri V. 1413.

Secretaire du Roi, nommé *Col*, sous prétexte d'aller travailler à la Paix, mais en effet pour découvrir ce que Henri avoit dans l'ame. Ces Ambassadeurs arriverent à Londres dans le mois d'Octobre, n'ayant pouvoir que de prolonger la Treve pour tout autant de tems qu'ils le jugeroient à propos.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 70.

Pendant qu'ils étoient en Angleterre, la Cour de France continuoit ses procedures contre le Duc de Bourgogne & contre ses partisans, dont plusieurs passerent par les mains du Bourreau. *Louis d'Anjou*, Roi de Sicile, qui avoit chez lui une Fille du Duc de Bourgogne, accordée avec son Fils ainé, fit l'affront au Duc de la lui renvoyer. Peu de tems après, il donna une de ses Filles en Mariage à *Charles* Comte de Ponthieu, troisieme Fils du Roi, qui n'avoit pas encore treize ans accomplis. Il ne pouvoit rien arriver de plus funeste à la France, que ce Mariage. Par là, le jeune Prince étant entré dans les interêts & dans la passion du Roi son Beau-Pere, devint ennemi juré du Duc de Bourgogne. En même tems, il excita contre lui-même la haine de ce Duc, qui, tout exilé qu'il étoit, avoit encore un puissant Parti dans le Royaume. Cette animosité réciproque, qui alla toujours en augmentant, causa bien des maux à la France.

Le Roi de Sicile se déclare contre le Duc de Bourgogne.

Il donne sa Fille à Charles troisieme fils du Roi.

Cependant, le Dauphin n'ayant pas profité de la revolution qui venoit d'arriver à la Cour, ne voyoit qu'avec une peine extréme le Duc d'Orleans maitre du Gouvernement, pendant qu'il étoit lui-même sans crédit, & comme prisonnier dans le Louvre, où il étoit soigneusement observé. Cette contrainte étant insupportable à un Prince de son caractere, il écouta volontiers les offres que lui fit le Duc de Bourgogne, de l'assister de tout son pouvoir, pour le mettre dans le poste que sa naissance lui devoit donner. Il se fit donc entre eux une espece de Ligue, pour chasser le Duc d'Orleans d'auprès du Roi. Le Duc de Bourgogne s'étant ainsi assuré du Dauphin, s'approcha de Paris, à la tête d'une Armée, prenant pour prétexte, que c'étoit pour tirer le Dauphin son Gendre de captivité. Il se persuadoit, que Paris se déclareroit en sa faveur: mais on avoit donné de si bons ordres, que rien ne branla. Dans ces entrefaites, le Roi qui, depuis quelque tems, étoit retombé dans un accès de sa maladie ordinaire, étant revenu en santé, donna contre le Duc de Bourgogne une Déclaration fulminante, où il le traitoit de Traitre, & d'ennemi de l'Etat. Cette Déclaration jointe au peu d'esperance qu'avoit le Duc de voir Paris se déclarer en sa faveur, lui fit prendre le parti de s'en retourner en Flandre. Quittons pour un moment les affaires de France, auxquelles nous aurons bien-tôt occasion de revenir puisqu'elles sont la principale matiere de ce Regne, pour voir

Le Duc de Bourgogne offre son secours au Dauphin, qui l'accepte.

Il s'approche de Paris & ne peut y entrer.

Le Roi donne une Déclaration contre lui.

Le Duc se retire.

ce qui se passoit en Angleterre, au commencement de l'année 1414. Henri V. 1414.

Il a été parlé dans le Regne précedent, des deux tentatives que la Chambre Basse du Parlement avoit faites pour priver le Clergé d'une bonne partie de ses revenus, sans avoir pu réussir. Le Clergé ne pouvoit pas douter, que ce ne fût un fruit de la nouvelle Doctrine des Lollards. Selon les apparences, ce n'étoit pas une des moindres causes de la haine qu'il portoit à ces prétendus Hérétiques. C'étoit encore par cette même raison, que, dans la derniere Convocation, il avoit résolu d'employer les moyens les plus violens pour extirper une Hérésie qui lui paroissoit si détestable. Oldcastle, homme d'une naissance distinguée, & d'un mérite singulier, avoit été destiné à servir de premiere victime, afin d'inspirer la terreur à tous ceux de la même Secte. Mais, par un bonheur extrême, il avoit échapé à ses ennemis. Ce n'avoit été qu'avec une grande mortification, que l'Archevêque avoit ouï dire au Roi, qu'il n'approuvoit point les voyes de la rigueur. Il faisoit même comprendre assez clairement que c'étoit son véritable sentiment, puisque, depuis l'évasion du condamné, il n'avoit fait aucune démarche pour le faire chercher & arrêter. Il étoit manifeste, que pendant que le Roi seroit dans des sentimens si moderez, le Clergé ne pourroit que difficilement contenter sa passion contre les Hérétiques. Ainsi, son interêt demandoit que ce Monarque en prît de plus conformes au zèle cruel dont les Ecclésiastiques sont ordinairement animez. Rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que de lui faire entendre, que les Lollards en vouloient à sa personne, & qu'ils formoient des complots pour bouleverser l'Etat. Ce fut aussi à cela que le Clergé travailla sans perte de tems. La Proclamation qui leur défendoit de s'assembler, lui en fournit bien-tôt une occasion favorable. Les Lollards continuoient leurs Assemblées malgré la Proclamation, quoiqu'avec tout le secret possible. Comme ils n'osoient les faire dans des maisons, de peur d'être découverts, ils choisissoient ordinairement à la campagne, quelque lieu désert où ils alloient servir Dieu à leur maniere. Quelques-uns d'entre eux ayant résolu de faire une Assemblée hors de la porte de Londres, dans un lieu nommé S. Gilles (1), qui étoit alors couvert de buissons, furent trahis par de faux Freres, ainsi qu'il arrive assez souvent en pareilles occasions. Cette découverte fournit à leurs ennemis l'occasion qu'ils cherchoient avec empressement. Le Roi étoit alors à sa Maison d'Eltham, distante de Londres de sept milles, où il

Les Lollards sont accusez d'avoir conspiré contre le Roi.

(1) C'est à présent un quartier de Londres. Rap. Th.



HENRI V. 1414.

On rapporte au Roi qu'ils sont assemblez au nombre de 20000.

étoit allé passer les fêtes de Noël. Il ne s'attendoit à rien moins qu'à une Conspiration contre sa personne, lorsque tout-à-coup, à l'entrée de la nuit, on lui rapporta, qu'Oldcastle étoit à S. Gilles avec vingt-mille hommes de sa Secte. On ajouta, que leur dessein étoit de faire main-basse sur le Roi, sur les Princes ses Freres, & sur tous les Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers, qui ne leur étoient pas favorables. Certainement, il n'y avoit aucune apparence, que vingt-mille hommes eussent pu s'assembler aux portes de Londres, sans qu'on en eût reçu quelque avis. Il étoit encore moins vrai-semblable, qu'Oldcastle, qui étoit un Guerrier expérimenté, eût choisi les champs de St. Gilles, tous embarassez de hayes & de buissons, pour y assembler ses Troupes. Néanmoins, cette nouvelle fut appuyée de tant de circonstances, que le Roi ne put s'empêcher d'y ajouter foi. Il assembla d'abord tout autant de gens armez qu'il lui fut possible, & donna ordre qu'on tînt les portes de Londres fermées, de peur que la populace n'en sortît pour secourir les Rebelles. Comme il étoit naturellement très hardi, il résolut de les aller attaquer, avant qu'ils eussent achevé de prendre toutes leurs mesures. Il arriva sur les lieux environ minuit, & y ayant trouvé quatre-vingts ou cent personnes, il fit main-basse sur eux. Il y en eut une vingtaine de tuez, & environ soixante d'arrêtez. Malheureusement pour eux, ils avoient pris des armes pour se défendre s'ils étoient attaquez par leurs ennemis. Selon les apparences, ce fut ce qui contribua le plus à convaincre le Roi, qu'ils avoient quelque mauvais dessein. Cela seul n'auroit pourtant pas été capable de lui persuader qu'ils avoient effectivement conspiré contre lui, si, parmi ceux qui furent arrêtez, il ne s'en fût trouvé quelques-uns qui, gagnez par des promesses, ou intimidez par des menaces, avouerent tout ce qu'on voulut. Ils dirent que leur dessein étoit de tuer le Roi & les Princes ses Freres, avec la plupart des Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers, dans l'esperance que le trouble où le Royaume se trouveroit après ce massacre, seroit favorable à leur Religion. Quelques-uns déposerent, qu'après s'etre défaits du Roi & des Princes, ils avoient resolu de faire Oldcastle Régent du Royaume, & que c'étoit par la direction de ce Seigneur, que le complot s'étoit fait. En verité, on a de la peine à comprendre, qu'un Prince aussi judicieux que l'étoit Henri, ait pu se laisser surprendre par une invention si grossiere. Veritablement, s'il y eût eu vingt-mille hommes en armes à S. Gilles, comme on avoit voulu le lui faire accroire, la présomption auroit été forte. Mais que quatre-vingts ou cent hommes, parmi lesquels il ne s'en trouvoit pas un seul d'un rang distingué, eussent formé un tel projet, c'est ce qui n'est

Le Roi se laisse prévenir.

Il va les surprendre & n'en trouve qu'une centaine, dont les uns sont pris, & les autres tuez.

Dépositions de quelques-uns.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 119.

pas même vrai-semblable. D'ailleurs, il connoissoit lui-même Oldcastle pour un homme de bon-sens, & néanmoins, rien n'étoit plus extravagant que le projet qu'on lui attribuoit, projet, qu'on supposoit qu'il devoit exécuter avec une si petite Troupe, sans y être lui-même présent, & sans que personne sût ou il étoit, ni qu'il y eût aucun autre Chef en sa place. Mais, quoi qu'il en soit, le Roi le crut coupable, & dans cette pensée, il promit cinq-cens marcs à celui qui le découvriroit, mille marcs à celui qui l'arrêteroit, & si c'étoit une Ville ou un Bourg, un affranchissement perpétuel de toutes sortes de charges & d'impositions. Il y a pourtant beaucoup d'apparence que dans la suite, le Roi reconnut la fausseté de cette accusation; & voici ce qui me le persuade. Premierement, quelques perquisitions qu'on pût faire dans tout le Royaume, pour découvrir les complices de cette prétendue Conspiration, il ne s'en trouva pas un seul, outre ceux qui furent pris à St. Gilles. Il est pourtant manifeste, que, pour exécuter un pareil dessein, & pour tirer quelque avantage de l'exécution, quatre-vingts ou cent personnes d'un rang peu distingué, ne suffisoient pas. Secondement, de ceux mêmes qui furent pris à St. Gilles, il n'y en eut qu'un très petit nombre d'exécutez dans les premiers jours, pendant que la prévention contre eux étoit encore dans toute sa force: le Roi fit grace à tous les autres. En troisieme lieu, on trouve dans le Recueil des Actes Publics, non seulement une Amnistie générale pour tous les Lollards, mais encore plusieurs Pardons particuliers accordez à des gens condamnez pour ce même crime, quoiqu'ils l'eussent constamment desavoué. Il ne seroit pas fort étrange que le Roi eût fait grace à des criminels qui auroient reconnu leur faute: mais les Souverains n'ont gueres accoutumé de pardonner ces sortes de crimes à des gens obstinez, qui se rendent indignes du pardon, en niant le fait dont leur Sentence suppose qu'ils ont été convaincus. J'ajouterai encore, que la clémence n'étoit pas la vertu favorite de Henri V., & qu'au contraire, il penchoit beaucoup du côté de la sévérité, comme on en verra diverses preuves dans la suite de son Regne. Quelle apparence y a-t-il donc, que ce Prince ait voulu pardonner à des gens convaincus d'avoir voulu le tuer lui-même avec toute la Famille Royale, & tous les Grands du Royaume, dans le tems même qu'ils s'obstinoient à nier le fait pour lequel ils avoient été condamnez, s'il eût véritablement cru qu'ils étoient coupables? Enfin, les principes mêmes des Lollards les éloignoient de ces sortes de barbaries. Il est donc plus que probable, que cette accusation fut inventée pour rendre les Lollards odieux au Roi, afin d'obtenir de lui la liberté de les persécuter, & que le Roi lui-

HENRI V. 1414.

Ibid. Pag. 89.

Ibid. Pag. 70. Pag. 195.

HENRI V. 1414.

même fut convaincu de sa fausseté, après que sa premiere prévention fut dissipée. Il faut pourtant avouer, que dans toutes les Lettres de pardon qu'il accorda pour ce sujet, il supposoit toujours que le crime étoit averé. Mais il faloit bien supposer le crime, pour en accorder le pardon.

Mort de l'Archevêque Arundel.

Chicheley lui succede.

Au mois de Fevrier de l'année 1414, Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbery alla rendre compte à Dieu, du sang innocent qu'il avoit fait répandre. *Henri Chicheley*, Evêque de St. David, fut mis en sa place. Mais les Lollards ne gagnerent rien par ce changement, celui-ci n'étant pas moins animé contre eux, que son Prédécesseur.

Henri demande le rétablissement du Traité de Bretigny.

Act. Publ. Tom. IX. p. 102, 103.

Les François proposent le Mariage de Henri avec Catherine Fille de Charles VI.

J'ai laissé l'Archevêque de Bourges & le Connêtable d'Albret à Londres, où ils ne furent pas longtems sans être éclaircis des desseins du Roi. Les Commissaires qui traiterent avec eux, demanderent de la part de Henri, tout ce qui avoit été enlevé à l'Angleterre depuis le Traité de Bretigny. Les François répondirent, qu'ils n'avoient aucune instruction sur ce sujet. Ils proposerent pourtant comme d'eux-mêmes, un moyen qui leur paroissoit propre à procurer la Paix entre les deux Rois. C'étoit le Mariage du Roi d'Angleterre avec Catherine, la plus jeune des Filles de Charles VI. Cette Princesse avoit quatre Sœurs, dont l'une étoit Religieuse, & les trois autres mariées. Ainsi, elle étoit la seule qu'on pût offrir à Henri. Cette proposition ne fut pas entierement rejettée. Quoique Henri insistât sur la restitution qu'il demandoit, comme étant la voye la plus prompte & la plus efficace pour parvenir à une bonne Paix, ce que les Ambassadeurs de France lui proposoient, n'étant pas incompatible avec la restitution, il crut pouvoir l'accepter sans se porter du préjudice. Mais, comme les Ambassadeurs n'avoient pas des Pouvoirs suffisans pour traiter sur cette matiere, on se contenta de convenir que la Treve seroit continuée jusqu'au jour de la Purification de l'année 1415.

Henri y consent, sans préjudice de la restitution.

Ibid. Pag. 91.

La Treve est prolongée. Janvier.

Henri envoye des Ambassadeurs en France, & s'engage à ne pas se marier avant le 15. de Mai.

Ibid. Pag. 103.

Immédiatement après le départ des Ambassadeurs François, Henri en envoya cinq en France, pour y continuer la négociation entamée à Londres touchant la restitution, & le Mariage qu'on lui avoit proposé. Ces Ambassadeurs furent munis d'un Pouvoir de promettre au nom du Roi, qu'il ne s'engageroit à aucun autre Mariage avant le 15. de Mai. Ils pouvoient même prolonger ce terme s'ils le jugeoient à propos.

Autre Ambassade.

La Cour de France n'ayant pas trouvé les Pouvoirs de ces Ambassadeurs suffisans, Charles écrivit à Henri, que s'il vouloit lui envoyer d'autres Ambassadeurs avec un Pouvoir plus étendu, il les écouteroit volontiers. Sur cette Lettre, Henri lui en envoya cinq autres tous distinguez par leur naissance & par leurs Emplois, savoir,

l'Evêque de Norwick, les Comtes de Dorset, de Warwick, de Salisburi, & le Lord Gray.

HENRI V. 1414. *Ibid.* Pag. 132.

Ces Ambassadeurs entrerent d'abord en conference avec les Commissaires du Roi Charles, à la téte desquels étoit le Duc de Berry son Oncle. Ils demanderent d'abord, tout le Royaume de France, pour leur Maitre, en vertu du droit qu'il avoit, comme Héritier d'Edouard III. Mais, après une petite pause, ils ajouterent, que, comprenant bien que cette demande pourroit causer quelque mécontentement, ils en feroient une autre, avec protestation néanmoins, que ce seroit sans aucun préjudice des droits de leur Souverain. Ensuite ils se réduisirent à demander:

Demandes de Henri. Pag. 203.

1. La Normandie, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, en toute Souveraineté.

2. Le droit de Souveraineté sur le Comté de Flandre, & sur le Duché de Bretagne.

3. Tout ce que la France possedoit en Guienne.

4. Tout ce généralement, qui avoit été cedé à Edouard III. par le Traité de Bretigny.

5. Tout le Païs possedé par la France, entre la Somme & Graveline.

6. Enfin, que tous ces Païs fussent cedez au Roi d'Angleterre, en toute Souveraineté, pour le tenir comme Voisin & non comme Vassal de la Couronne de France.

Avant que de répondre à ces demandes, le Duc de Berry pressa beaucoup les Ambassadeurs de commencer par la négociation du Mariage proposé, disant, que c'etoit le vrai moyen d'établir une bonne & solide Paix entre les deux Royaumes. Il offrit même une Dot assez considerable pour la Princesse Catherine. Mais les Anglois ne vouloient considerer le Mariage que comme une dépendance, & non pas comme le fondement de la Paix. Par cette raison, ils vouloient qu'on règlât premierement les conditions de la Paix avant que de parler du Mariage. Enfin, après beaucoup de contestations de part & d'autre, les Ambassadeurs d'Angleterre se réduisirent aux trois Articles suivans, sur lesquels il demanderent une réponse positive, avant qu'on entrât dans aucune autre négociation.

Réduction des demandes précedentes.

1. Ils demanderent tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par la *Grande Paix*, c'est-à-dire, par le Traité de Bretigny.

2. La moitié de la Provence, avec les Comtez de Beaufort & de Nogent.

3. Six-cens-mille écus qui restoient à payer de la rançon du Roi Jean.

A l'égard du Mariage, ils dirent rondement, que le Roi leur

HENRI V. 1414.

Maitre n'épouseroit jamais la Princesse Catherine, à moins qu'il ne fût assuré d'avoir une Paix ferme & durable avec le Roi Charles. Que d'ailleurs, comme les offres qu'on lui avoit faites jusqu'alors étoient trop peu considerables, ils n'avoient pas pouvoir de traiter là-dessus. Qu'ainsi, non seulement il seroit inutile de traiter du Mariage; mais que même, ils n'oseroient toucher à cet article, avant qu'on fût convenu sur les autres. Ils ajouterent pourtant, que dans l'esperance qu'on leur feroit des offres plus raisonnables, ils vouloient bien dire que leur pensée étoit, qu'on ne pouvoit offrir moins de deux millions d'or pour la Dot de la Princesse.

Quelques jours après, le Duc de Berry leur mit en main un Ecrit contenant les offres que la France faisoit pour parvenir à la Paix, avec les réponses à leurs demandes, savoir:

1. Que le Roi de France offroit l'*Agenois*, le *Basadois*, *Auch* en partie, le *Perigord*, l'*Escarre*, *Oleron*, la *Bigorre*, la *Saintonge* au delà de la Charente, le *Quercy*, Montauban excepté, avec tout le Païs entre le Tarn & l'Aveiron, l'*Angoumois*, & le *Rouergue*.

2. Que le Roi ne pouvoit disposer de la Provence, puisqu'il n'en étoit pas possesseur, & qu'il n'avoit pas contribué à la mettre entre les mains de ceux qui la possedoient.

3. Que puisque, pour le bien de la Paix, il offroit de ceder tant de belles & riches Provinces qu'il possedoit légitimement, le Roi d'Angleterre devoit se désister de demander rien au-delà.

4. A l'égard du Mariage, qu'encore que la Dot des Filles de France fût règlée à beaucoup moins que ce qu'il avoit déja offert, il vouloit bien en consideration de la Paix, aller jusqu'à la somme de six-cens-mille écus.

Ces demandes & ces réponses furent le sujet de diverses Conferences qui durerent plusieurs jours, mais dont il seroit trop long de donner ici le détail. Il suffira de remarquer, que les Ambassadeurs d'Angleterre réduisirent enfin toutes leurs demandes au Traité de Bretigny, & à un million d'écus pour la Dot de la Princesse. Mais, comme les François trouvoient encore cette somme exorbitante, les Anglois firent entendre qu'on pourroit la réduire à une moindre, à cette condition, qu'en cas qu'il vînt deux Fils de ce Mariage le plus jeune auroit *Montreuil* & le *Ponthieu* en toute Souveraineté. Mais les François ne répondirent rien à cette proposition, & les Conferences finirent le 13. de Mars 1414.

Le Duc de Bourgogne est poussé à bout. *Mezerai.*

Pendant que cette affaire se négocioit à Paris, les ennemis du Duc de Bourgogne continuoient à irriter le Roi Charles contre lui, ensorte que le regardant comme un ennemi de sa personne & de l'Etat, il prit la résolution de lui faire la Guerre. Pour cet effet,

Charles VI. lui

HENRI V. 1414. fait la Guerre,

effet, s'étant déterminé à commander lui-même son Armée, il alla prendre l'*Oriflamme* à St. Denis, après quoi il se rendit maitre de Soissons & de Compiegne, dont le Duc s'étoit emparé. Le Duc de Bourgogne se trouvoit alors peu en état de lui résister, parce que les Flamans réfusoient de le servir contre la France. Ce fut ce qui donna au Duc de Bourbon la facilité de lui enlever *Bapaume*. On n'avoit pas dessein d'en demeurer là; mais heureusement pour lui, le Roi fut attaqué d'un nouvel accès de son mal. Cet accident donna au Duc le tems de faire entrer une nombreuse Garnison dans Arras.

& retombe dans son mal.

Le Dauphin gouverne le Royaume.

Le Roi Charles se trouvant hors d'état d'agir, le Dauphin son Fils se mit en possession de la Regence, n'y ayant personne qui fût en droit de la lui disputer. Soit que ce Prince eût quelque sujet de mécontentement contre le Duc de Bourgogne, ou qu'il ne se souciât pas de le ménager depuis qu'il n'avoit plus besoin de lui, il mena le Roi son Pere devant Arras, dont il prétendoit faire le Siege: mais il étoit trop tard. La Place avoit été si bien pourvue, qu'il n'étoit pas facile de l'emporter. Les difficultez de ce Siege, les sollicitations de la Comtesse de Haynaut Sœur du Duc de Bourgogne, & peut-être les interêts secrets du Dauphin, firent qu'on accorda la Paix au Duc, sur la fin du mois de Septembre: mais ce ne fut qu'à de dures conditions. Par cette Paix le Roi accordoit au Duc un pardon, dont cinq-cens de ses partisans étoient exceptez. Il étoit encore convenu que tous ses amis s'éloigneroient de la Cour, & qu'il ne pourroit lui-même y aller à moins qu'il n'y fût mandé, de l'avis du Conseil, & par des Lettres sous le Grand Sceau. Enfin, que les Bannieres du Roi seroient arborées sur les murailles d'Arras.

Il accorde la Paix au Duc.

Négociation secrete du Duc de Bourgogne avec Henri. *Act. Publ. Tom. IX. p. 136-138.*

Pendant les préparatifs qui se firent en France pour cette Guerre dont je viens de parler, le Duc de Bourgogne se trouvant dans un très grand embaras à cause de l'obstination des Flamans, avoit renvoyé en Angleterre le Prévôt de St. Donas, pour y renouer le Traité entamé avec Henri. Cet Envoyé avoit pouvoir, non seulement de conclure une Alliance entre le Roi & le Duc, mais encore, de traiter sur le Mariage du Roi avec la Princesse Catherine. Selon les apparences, le Duc demandoit du secours au Roi, pour se mettre en possession du Gouvernement du Royaume de France; après quoi, il se faisoit fort de faire réussir le Mariage projetté, à la satisfaction de son bienfaiteur. Cela fait connoitre quels étoient dès-lors les desseins de ce Prince. Ainsi, ce n'est pas sans fondement que Mezerai a dit, que les armes des Anglois furent attirées en France, par des gens qui trahissoient leur Patrie. La Paix d'Arras interrompit, pour un tems, cette négociation.

Cependant, Henri continuoit toujours dans la résolution de

Henri tâche de



HENRI V. 1414.

Profiter des troubles de France.

profiter des avantages que la ſituation des affaires de France lui promettoit. Il comprenoit que, tout au plus, il n'auroit à faire qu'à la moitié des forces de ce Royaume, & que même l'autre moitié feroit une diverſion en ſa faveur. D'ailleurs, il ſe voyoit dans une eſperance prochaine de conclure avec le Duc de Bourgogne, une Alliance qui ne pouvoit que lui être avantageuſe. Ainſi, ſans plus differer, il avoit convoqué le Parlement à Leiceſter pour le 30. d'Avril, afin d'y faire approuver ſon deſſein, & d'en tirer les ſecours néceſſaires pour faire réuſſir une ſi grande entrepriſe. Il faut remarquer, que cette convocation ſe fit dans le mois de Mars, pendant que le Prévôt de St. Donas étoit à Londres.

Il convoque un Parlement à Leiceſter.

Statuts contre les Lollards.

Le Parlement s'étant aſſemblé, le Clergé, toujours animé contre les Lollards, y fit propoſer par ſes Emiſſaires, de renouveller, & d'aggraver même les Statuts contre les Hérétiques. Mais, pour cette fois, il s'en fallut peu qu'il ne fût la dupe de ſon animoſité. Le projet que les Communes avoient fait ſous le Regne précedent contre les Eccléſiaſtiques, avoit manqué deux fois par l'excès de paſſion que les Sectateurs de Wicleff avoient témoigné dans cette affaire. Le Clergé prenant avantage de cette animoſité, avoit fait entendre au feu Roi, qu'une propoſition de cette nature ne pouvoit venir que des Hérétiques dont la Chambre Baſſe étoit pleine, & que c'étoit par la ruïne du Clergé qu'on vouloit commencer à détruire la Religion Catholique. Par cette raiſon, Henri IV. s'y étoit fortement opppoſé, & même avec une hauteur qui avoit extremement offenſé les Communes. Ainſi, bien que ceux-mêmes qui n'avoient aucun penchant pour la Doctrine de Wicleff, donnaſſent les mains à ce projet, ils n'avoient pu empêcher que la trop grande ardeur des Lollards ne portât un obſtacle invincible à l'exécution. Cependant, malgré le peu de ſuccès qu'il avoit eu juſqu'alors, ceux qui l'avoient formé ne l'avoient pas abandonné. Ils avoient ſeulement réſolu de ſuivre une autre route, afin d'éviter l'inconvénient qui l'avoit fait manquer deux fois. Pour cet effet, lorſqu'il fut propoſé dans la Chambre Baſſe, de faire de nouveaux Statuts contre les Lollards, ceux qui s'y étoient auparavant oppoſez, y donnerent les mains, ſans qu'il fût néceſſaire de les ſolliciter. Le Clergé en témoigna un contentement extrême. Les chaires ne retentiſſoient que des louanges qu'on donnoit à cette Aſſemblée. Ce n'étoit plus un Parlement ſans Lettres, comme celui de 1404.; c'étoit le plus habile & le plus zèlé pour la Religion, qui ſe fût aſſemblé depuis le commencement de la Monarchie. En effet, il ne pouvoit rien faire de plus conforme aux deſirs du Clergé, que l'Acte qui fut paſſé en cette occaſion. Il portoit, que tous les Magiſtrats du Royaume, depuis le Grand-Chancelier juſqu'au

moindre de ceux qui avoient quelque inspection sur le Peuple, & généralement tous ceux qui exerçoient quelque Emploi public, prêteroient serment qu'ils feroient tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques, qu'ils assisteroient les Evêques dans l'exécution de ce bon dessein. Cet Acte ne fut pas plutôt fait, qu'il s'éleva une violente Persécution contre les Lollards. Plusieurs furent brûlez vifs; quelques-uns sortirent du Royaume; & d'autres abjurerent leur Religion, pour éviter les tourmens qu'on leur préparoit.

HENRI V. 1414.

Mais, peu de tems après, la Scene changea de face, à l'égard du Clergé. Il ne s'attendoit pas que ces mêmes gens, qui venoient de paroitre si zèlez pour la Religion, pensassent à la détruire: car c'étoit là l'idée qu'il donnoit du projet d'ôter aux Ecclésiastiques les richesses dont ils jouïssoient. Cependant, ces mêmes Communes qui, par une voye si authentique, venoient de se mettre à couvert de tout soupçon d'Hérésie, voulant répondre aux desirs du Roi qui leur demandoit un Subside, lui présenterent une Adresse, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé. Cette Adresse étoit fondée sur les mêmes considerations que celle qui avoit été présentée au feu Roi pour le même effet. On y soutenoit, que les revenus du Clergé seroient beaucoup mieux employez à l'entretien de la Noblesse, des Colleges, & des Hôpitaux. C'étoit un coup terrassant pour le Clergé, d'autant plus, qu'après l'Acte qui venoit de se faire, & qui s'exécutoit actuellement, il n'y avoit pas la moindre couleur à représenter la Chambre Basse comme Hérétique, ou favorisant l'Hérésie.

Les Communes prient le Roi de faire saisir les biens du Clergé.

Le Roi même, qui se voyoit sur le point de commencer une grande Guerre, crut, ou feignit de croire, qu'il y avoit de la nécessité à faire ce que la Chambre Basse demandoit. Comme naturellement, ses revenus en devoient être fort augmentez, cette raison ne contribua pas peu à lui faire prêter l'oreille à une proposition si avantageuse.

Le Roi semble approuver cette Adresse.

Les principaux du Clergé voyant que leur ruïne étoit certaine, s'ils ne trouvoient quelque remede au mal dont ils étoient menacez, s'assemblerent pour chercher les moyens de le prévenir, ou du moins, de le diminuer autant qu'il seroit possible. Après diverses consultations sur une matiere si importante pour eux, ils s'arrêterent à deux résolutions principales. La premiere fut, de ceder quelque partie de leurs biens au Roi, afin de sauver le reste. La seconde, de détourner ce Prince de la trop grande attention qu'il donnoit à ses affaires domestiques, en l'engageant dans une Guerre étrangere qui l'occupât tout entier. Les fréquens envois d'Ambassadeurs, de Paris à Londres, & de Londres à Paris, leur faisant juger que le Roi méditoit quelque entreprise contre la

Le Clergé cherche les moyens de parer le coup.

Il prend deux résolutions sur ce sujet.

HENRI V. 1414.

France, ils résolurent de le pousser de tout leur pouvoir à porter la Guerre dans ce Royaume. Suivant ces projets, l'Archevêque de Cantorberi, qui fut chargé de lui parler, lui dit, « que la pro» position de la Chambre des Communes, qui paroissoit avanta» geuse à la Couronne, ne l'étoit pas en effet. Que si ce dessein » étoit exécuté, les revenus de l'Eglise seroient employez à des » usages dont le Roi, en particulier, ne retireroit aucun profit, » & qui, au contraire, pourroient avec le tems, devenir très dom» mageables au Souverain. Qu'en augmentant le nombre & les » richesses de la Noblesse, comme on prétendoit le faire, on ac» croitroit, en même tems, un pouvoir qui, depuis le commen» cement de la Monarchie, s'étoit toujours opposé aux Souverains, » & qui même en avoit poussé quelques-uns dans le précipice. Que » les Hôpitaux qu'on fonderoit ne serviroient qu'à jetter le Peuple » dans la fainéantise, quand il verroit tant de Maisons prêtes à le » recevoir, sans qu'il fût obligé de travailler : mais que le Clergé, » plus sincerement affectionné au Roi que la Chambre des Com» munes vouloit bien lui donner, en cette occasion, une preuve » sensible de son zèle, & de son attachement à sa personne, en lui » abandonnant les Monasteres des *Alliens* (1), qui étant au nombre » de cent-dix, jouissoient d'un revenu qui augmenteroit conside» rablement celui de la Couronne : Que tous les biens de ces Mai» sons seroient uniquement pour lui; au-lieu que si le projet des » Communes s'exécutoit, il n'en tireroit aucun avantage ». Soit que le Roi se laissât persuader par ces raisons, ou qu'il crût qu'il étoit toujours bon de prendre ce que le Clergé lui offroit volontairement, il accepta la proposition. Ainsi, les biens de ces Monasteres lui furent adjugez par Acte de Parlement, sans que le Clergé s'y opposât.

Il offre au Roi les revenus des Monasteres Aliens.

Le Roi accepte l'offre. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 280.*

Cependant, comme le Clergé craignoit, que, tôt ou tard, le Roi ne voulût avoir tout ce que les Communes lui offroient, il pensa sérieusement à exécuter la seconde partie de son projet. Pour cet effet, le même Prélat se chargea de faire des efforts pour porter ce Prince à faire la Guerre à la France. Le caractere du Roi, les mouvemens qu'il se donnoit depuis quelque tems, à l'égard des affaires de France, & le desir universel de toute l'Angleterre, lui firent esperer que son dessein auroit un heureux succès. Ainsi, ayant préparé avec soin, un Discours propre à produire cet effet, il prit occasion de le prononcer dans le Parlement, en présence du Roi même.

Il commença par des éloges insinuans des vertus du Roi, & dit,

(1) Etrangers. RAP. TH.

qu'il étoit digne de porter, non seulement la Couronne d'Angleterre, mais même, celle de tout l'Univers. Ensuite s'adressant au Roi même, il lui représenta, « qu'il lui étoit peu glorieux de » laisser le Roi de France jouïr paisiblement de la Normandie, » de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, & d'une partie de la » Guienne, toutes ces Provinces ayant été enlevées aux Rois d'An» gleterre par une pure violence, & sur des prétextes frivoles. » Que ce n'étoit pas seulement sur ces Païs-là qu'il avoit un droit » incontestable; mais qu'il pouvoit encore très justement préten» dre tout le Royaume de France, en qualité d'Héritier & de Suc» cesseur d'Edouard III. Ensuite, il déduisit au long les raisons » qui ont été rapportées sur ce differend, dans le Regne d'Edouard. » Il parla de la Loi Salique comme d'une chimere qui n'étoit » appuyée sur aucun bon fondement, & qui, étant contraire au » Droit Naturel, ne pouvoit être admise, quand même elle seroit » aussi vraye qu'elle étoit imaginaire. Il avança, que *Pepin le Bref*, » qui avoit enlevé la Couronne à la Famille de *Merovée*, avoit » appuyé son droit, sur ce qu'il étoit descendu de *Blitilde* Fille » de *Clotaire II.*; & que *Hugues Capet* avoit fondé le sien sur sa » descendance d'une Fille de *Louis le Debonnaire*. Il ajouta, que » ces prétentions, qui auroient été ridicules si la Loi Salique avoit » été en force depuis *Pharamond*, faisoient voir, qu'elle étoit alors » inconnue. Que d'ailleurs, une telle Loi seroit contraire à celle » de Dieu-même, qui avoit disposé d'une maniere toute diffe» rente de la Succession de *Tselophecad*, en faveur de ses Filles. Que » de fameux Jurisconsultes François avoient avoué, que la Loi » Salique étoit contraire au Droit Naturel & au Droit Divin (1). » Enfin, que les glorieux succès dont Dieu avoit favorisé les ar» mes d'Edouard III., faisoient voir manifestement que Dieu n'ap» prouvoit pas cette prétendue Loi. Que si, dans la suite, il avoit » permis que ce Monarque, & le Prince de Galles son Fils, eus» sent fini leurs jours avant que de pouvoir reparer les pertes » qu'ils avoient faites en France, on n'en pouvoit rien conclure » contre la justice de leurs droits. Que par ses Jugemens, il avoit » voulu punir les péchez de la Nation Angloise; mais qu'il n'avoit » pas prétendu priver les Héritiers & Successeurs d'Edouard, des » justes droits qu'ils avoient sur la Couronne de France. Que l'in» terruption de la poursuite de ces mêmes droits, causée par la » fainéantise de Richard II. & par les Troubles du dernier Regne,

(1) L'Archevêque, ou celui qui a composé ce Discours, ignoroit sans doute, que sans la Loi Salique, Edouard III. ne pouvoit prétendre aucun droit sur la Couronne de France. Sur quoi voyez le Regne d'Edouard III. Rap. Th.

HENRI V. 1414.

„ ne pouvoit être regardée comme un désistement. Que l'Angleterre se trouvant sous le present Regne, dans un calme heureux, „ & gouvernée par un Prince doué de tant d'excellentes vertus, „ ce seroit renoncer à toutes les règles de la Prudence & de la „ Politique, que d'abandonnner ces justes prétentions. Que de „ plus, l'état où la France se trouvoit, offroit une occasion qu'on „ chercheroit vainement dans la suite. Enfin, il exhorta le Roi, „ à mettre en œuvre les talens qu'il avoit reçus du Ciel, & à „ ne demeurer point dans un repos peu honorable, mais à se préparer, sans craindre les difficultez, à une conquête si juste & „ si glorieuse, qui le rendroit le plus puissant Prince de l'Europe. „ Il finit son Discours en disant, que si le Roi vouloit se charger „ d'une si noble entreprise, le Clergé lui donneroit des secours „ qu'il n'avoit jamais accordez à aucun de ses Prédécesseurs, & „ qu'il ne doutoit point que les Laïques ne fussent dans les mêmes „ dispositions.

La plupart des Historiens prétendent que ce Discours fit un effet si prompt & si merveilleux, que dès ce moment Henri résolut de poursuivre les droits qu'il avoit sur la Couronne de France. Mais les diverses négociations qu'il y avoit déja eu sur ce sujet, & dont j'ai rapporté le détail, font voir manifestement, que cette résolution étoit déja prise, & qu'il ne s'agissoit plus que de faire entrer le Parlement dans les mêmes vues. C'est à quoi la Harangue de l'Archevêque contribua peut-être beaucoup. Du moins, il est certain, qu'avant que de se séparer, le Parlement approuva le dessein, & qu'il accorda au Roi un Subside de trois-cens-mille marcs pour commencer à l'exécuter. Il y a même quelque apparence, qu'en cette occasion, l'Archevêque agissoit de concert avec le Roi, soit pour sonder la disposition du Parlement, ou pour l'exciter à la Guerre. Quoi qu'il en soit, cette résolution s'accordant parfaitement avec le projet du Clergé, il ne faut pas s'étonner que l'Archevêque pressât si fort la nécessité de la Guerre. En effet, cette affaire ne fut pas plutôt résolue dans le Parlement, que le Bill projetté contre le Clergé tomba de lui-même, les esprits se trouvant occupez de toute autre chose.

La Guerre contre la France est résolue, & le Parlement accorde un Subside au Roi.

La proposition des Communes touchant le Clergé, tombe.

Continuation des négociations entre les deux Cours de France & d'Angleterre.

Pendant tout le reste de l'année, ce ne furent qu'allées & venues continuelles d'Ambassadeurs, à Londres ou à Paris. La France vouloit toujours que le Mariage de Henri avec la Princesse Catherine servît de compensation pour la plus grande partie des demandes de l'Angleterre. C'étoit là le projet qu'elle avoit formé, s'imaginant qu'elle pourroit leurrer Henri par l'esperance de ce Mariage, Henri de son côté, n'en rejettoit pas la proposition, pourvu que le Mariage ne fût regardé que comme une

dépendance de la Paix, ou du moins, qu'on y annexât des conditions qui lui fissent recouvrer les Provinces perdues depuis le Traité de Bretigny. Il feignoit de se laisser amuser jusqu'à un certain point. Il donnoit pouvoir sur pouvoir à ses Ambassadeurs, de prolonger le tems de l'engagement où il étoit entré sur ce sujet. Mais, quand on proposoit le Mariage, ces mêmes Ambassadeurs ne vouloient point en traiter, jusqu'à ce qu'on fût convenu des conditions de la Paix. C'étoit là le sujet de toutes les négociations. Cependant, il est certain, que de part & d'autre, elles n'étoient employées qu'à dessein de gagner du tems. Henri étoit trop habile, pour ne pas comprendre que la France ne lui rendroit pas ce qu'il demandoit, avant que d'avoir reçu quelque grand échec. D'un autre côté, comme depuis longtems il n'y avoit eu en Angleterre aucun changement considerable, que l'avenement d'un nouveau Roi à la Couronne, la Cour de France ne pouvoit se persuader que ce Royaume fût en état de soutenir la Guerre dont on la menaçoit. Ainsi, son unique but étoit d'amuser Henri par ses artifices, en attendant que le tems amenât quelque revolution dans les affaires de l'un ou de l'autre Royaume. C'étoient là les projets des deux Cours: mais il y avoit une extrême difference, entre l'état où elles se trouvoient l'une & l'autre. Henri avançoit pied à pied, sans se détourner de son chemin, n'y ayant rien dans son Royaume qui fût capable de le troubler. La France, au contraire, étoit pleine de divisions. Ceux qui gouvernoient le Royaume, pensoient plus à se maintenir contre le Parti qui leur étoit opposé, qu'à prévenir les desseins du Roi d'Angleterre. Il étoit même comme impossible, qu'ils pussent prendre de justes mesures dans une semblable conjoncture. Le Dauphin, qui avoit en main le maniement des affaires, étoit un Prince plus fougueux qu'habile. Mais, quand même il auroit eu plus de capacité, qu'auroit-il pu faire, engagé comme il l'étoit entre deux Factions qui partageoient le Royaume, & dont pas une n'étoit véritablement attachée à ses interêts? D'ailleurs, ce Prince, ni ceux de la Faction d'Orleans, ne pouvoient se persuader, qu'après une interruption qui avoit duré pendant deux Regnes entiers, le Roi d'Angleterre pensât sérieusement à faire valoir ses droits sur la Couronne de France. On trouve dans les Histoires d'Angleterre, qu'après que Henri eut fait demander pour la premiere fois le Royaume de France, le Dauphin, en dérision de cette demande, lui envoya en présent, un tonneau de balles de jeu de paume (1). Il vouloit sans doute lui faire connoitre par là, qu'il le croyoit plus

HENRI V. 1414.

Desavantages de la France.

Présent injurieux du Dauphin à Henri.

(1) Sur ce que le Dauphin avoit envoyé des bales de Tripot à *Henri*, ce

HENRI V. 1414.

propre au Jeu, qu'à la Guerre : mais il ne demeura pas longtems dans cette opinion. Telle étoit la disposition de la Cour de France, pendant que Henri donnoit toute son attention à préparer ce qui lui étoit nécessaire pour exécuter ses desseins.

La France commence à prendre d'autres mesures.

La résolution prise dans le Parlement de Leicester, fit ouvrir les yeux à ceux qui gouvernoient la France. Ils s'apperçurent enfin, que Henri pensoit sérieusement à la Guerre ; & ce ne fut pas sans quelque confusion, qu'ils reconnurent, que ce Prince se servoit, pour les surprendre, des mêmes moyens qu'ils employoient eux-mêmes pour l'amuser. Les négociations touchant son Mariage, & les fréquentes prolongations de l'engagement qu'il avoit pris volontairement, n'étoient qu'un leurre dont il faisoit usage, afin d'empêcher la France de faire des préparatifs pour se défendre. C'est ce qui paroissoit assez par la résolution prise dans le Parlement. Ce fut alors que le Conseil de Charles, ou du Dauphin, crut qu'il étoit tems de penser sérieusement à donner quelque satisfaction à ce Prince. Pour cet effet, on lui dépêcha le Secretaire Col, avec de nouvelles offres, mais qui se trouverent trop éloignées de ses prétentions. Avant le Parlement de Leicester, Henri n'avoit, pour ainsi dire, demandé tout le Royaume de France, qu'en passant, & comme pour servir de fondement à ses autres demandes. Mais depuis qu'il se sentoit appuyé du Parlement, il parloit beaucoup plus haut, & sembloit ne vouloir pas se contenter de ce qu'il avoit demandé au commencement. Cependant, afin d'amuser la France, il feignoit toujours de vouloir consentir que cette affaire fût terminée par une négociation. Pour cet effet, il voulut bien qu'on traitât du Mariage, & prolongea même le terme de son engagement jusqu'au 15. d'Août, donnant pouvoir à ses Ambassadeurs de le reculer encore autant qu'ils le jugeroient à propos. Mais tout cela ne lui faisoit pas differer ou interrompre ses préparatifs de Guerre.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 139.

Ibid. Pag. 140, 141.

Henri continue ses négociations avec le Duc de Bourgogne. *Pag. 179.*

Cependant, la négociation avec le Duc de Bourgogne se continuoit toujours, pendant que ce Prince étoit le plus pressé par ses ennemis. Au mois de Juin, Henri lui envoya *Philippe Morgan*, homme très habile, qu'il employoit toujours dans les négociations les plus importantes. La Commission publique de Morgan n'étoit que pour renouveller la Treve avec les Flamans. Mais le choix de cet Ambassadeur, & l'envoi de *Copin de la Vieuville* en Angleterre, de la part du Duc, avec la conjoncture du tems,

dernier lui fit dire qu'il lui donneroit sa revanche en bales plus fortes, & que les plus fortes Portes de Paris ne seroient pas des Raquettes capables de les renvoyer. TIND.

font

font voir assez clairement, que toutes ces allées & venues n'étoient pas pour prolonger simplement une Treve marchande, à laquelle il n'y avoit pas beaucoup de difficulté. D'ailleurs, le dénouement qu'on verra dans la suite, fera connoitre ce que le Duc de Bourgogne rouloit alors dans sa tête. C'étoit pour Henri un coup de partie, que de mettre ce Prince dans ses interêts. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable, puisque c'étoit dans un tems où la Cour de France ne gardoit aucun ménagement avec lui. Mais il semble, qu'il balançoit à faire une démarche si extraordinaire, & qu'il ne vouloit avoir recours à Henri, qu'à l'extremité. C'est parmi toutes ces négociations que se passa l'année 1414.

HENRI V. 1414.

1415.

Au commencement de la suivante, Henri consentit à une prolongation de la Treve jusqu'au 1. du mois de Mai. Cependant, la Cour de France, allarmée des grands préparatifs qui se faisoient en Angleterre, y envoya une seconde fois l'Archevêque de Bourges, avec onze autres Ambassadeurs. Apparemment, ce Prélat fit quelque offre nouvelle à Henri, mais qui ne fut pas assez considerable pour le contenter. Tout ce qu'il put obtenir, fut une nouvelle prolongation de la Treve, jusqu'au 8. de Juin.

La Treve est prolongée de quelques mois. *Act. Publ. Tom. IX pag.* 197.

Nouvelle Ambassade de France. *Pag.* 219.

La Treve est encore prolongée de quelques semaines. *Pag.* 225.

Pendant que ces Ambassadeurs étoient à Londres, le Roi y convoqua les Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers du Royaume, ou du moins, tous ceux qui se trouverent à portée pour s'y rendre. Quand ils furent assemblez, il leur fit dire par l'Evêque de Winchester son Oncle & Grand Chancelier, qu'il avoit pris la résolution d'aller en personne, porter la Guerre en France, pour recouvrer l'héritage de ses Ancêtres. Cette Déclaration paroissoit peu nécessaire, puisque les Grands étoient assez instruits de son dessein. Mais apparemment il vouloit par là obliger les Ambassadeurs de France a découvrir tout ce qu'ils avoient à lui proposer, dans la pensée où il étoit, qu'ils balançoient encore à lâcher le dernier mot. La situation où les affaires de France se trouvoient, lui faisoit esperer qu'on lui offriroit de remettre les choses sur le pied du Traité de Bretigny. En ce cas-là, il se seroit, sans doute, contenté d'un avantage si considerable, quoique, depuis quelque tems, il fit sonner bien haut ses prétentions sur tout le Royaume de France. L'Archevêque de Bourges ne pouvant plus douter des desseins du Roi, lui fit entendre, qu'il souhaitoit d'aller faire un tour en France, pour y prendre de nouvelles Instructions; sur quoi Henri consentit encore à une prolongation de la Treve, jusqu'au 15. de Juillet. Le même Prélat étant retourné en Angleterre, peu de jours avant l'expiration de la Treve, ajouta encore quelque chose aux offres précedentes; mais ce fut inutilement. Rien n'étoit capable de contenter Henri, que le Traité de

Henri déclare aux Seigneurs Anglois, son intention de passer en France. *Pag.* 222.

Autre prolongation de la Treve. *Pag.* 262. *Pag.* 282.

HENRI V. 1415.

Discours hardi de l'Archevêque de Bourges au Roi.

Bretigny. L'Archevêque lui demanda sa réponse par écrit, & le Roi la lui fit donner sur le champ. Quelques-uns ajoutent, que ce Prélat voyant qu'il n'avoit plus rien à ménager, reprocha au Roi, que ne se contentant pas d'une Couronne que son Pere avoit injustement ravie à Richard II., il vouloit encore envahir celle de France : mais qu'il y trouveroit plus de difficulté qu'il n'y pensoit.

Henri fait embarquer ses Troupes, & continue sa négociation avec le Duc de Bourgogne.

Tout étant prêt pour le départ, Henri fit publier un ordre à toutes ses Troupes, de se rendre incessamment à Southampton où elles devoient être embarquées, & il y alla lui-même pour y donner ses ordres, à mesure que les Troupes & les Vaisseaux arrivoient. Dans le tems même qu'il étoit occupé à cela, il donna un nouveau pouvoir à Philippe Morgan, pour conclure un Traité d'Alliance avec le Duc de Bourgogne. Cela fait voir que ce Duc, qui étoit toujours éloigné de la Cour de France, entretenoit une secrete correspondance avec Henri, & que, selon les apparences, il n'avoit pas peu contribué à l'engager dans cette entreprise. Leur Traité ne fut pourtant conclu que deux ans après.

Conspiration contre le Roi découverte.

Henri se préparoit à partir à la fin du mois de Juillet, ou au commencement d'Août. La plus grande partie de ses Troupes étoit déja embarquée, lorsqu'il reçut des avis d'une Conspiration contre sa personne, tramée par des gens dont il croyoit avoir le moins de sujet de se défier. Si l'on en croit les Historiens Anglois, la Cour de France craignant le succès de cette Guerre, avoit employé une grosse somme d'argent à corrompre des gens qui devoient tuer le Roi. Ils font monter cette somme jusqu'à un million de livres, ce qui ne doit pas paroitre étrange, vu la qualité des personnes qui s'étoient engagées dans ce complot. C'étoient Richard Comte de Cambridge, Frere du Duc d'YORCK, Henri Scroop Grand Trésorier, qui couchoit ordinairement dans la Chambre du Roi, & Thomas Gray Comte de Northumberland, qui étoit Conseiller Privé (1). Il n'est pourtant pas bien certain, qu'ils eussent dessein de se défaire du Roi. Du moins, la Confession du Comte de Cambridge, qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, ne contient rien d'approchant. On y voit seulement, qu'ils avoient comploté de mettre le Comte de la Marche à leur tête, & de le mener dans le Païs de Galles, où ils esperoient de pouvoir

Act. Publ. Tom. IX. pag. 300.

(1) Quoique *Thomas Grey* soit qualifié ici, & par quelques Historiens Anglois, Comte de *Northumberland*, cela ne pouvoit pas être, attendu que *Henri Percy* surnommé *Chaud-éperon*, avoit été rétabli dans cette qualité l'an 2. du Regne de *Henri V*; comme il paroît par les *Rôles* du *Parlement*, 2. *H. V.* N°. 17. *Dugdale* dit que le *Grey* en question étoit de la Famille du Lord *Grey*, de *Werck* dans le Comté de *Northumberland*; Vol. II. p. 449. TIND.

lever une Armée, en se servant du nom de Richard II. comme s'il eût été encore en vie. Que s'ils ne pouvoient pas abuser le Peuple par ce moyen dont on avoit déja fait un si fréquent usage, leur dessein étoit de publier un Manifeste, sous le nom du Comte de la Marche, & d'inviter le Peuple à rétablir ce Prince dans ses droits, qui avoient été usurpez par la Maison de Lencastre. Comme ils ne pouvoient se servir du nom du Comte de la Marche, sans l'avoir lui-même en leur pouvoir, ou du moins dans leur Parti, ils ne purent se dispenser de l'informer du complot. Ce Prince ne se trouva pas peu embarassé, quand on lui fit cette confidence. Une Couronne qu'il croyoit lui être légitimement due, valoit bien la peine de risquer quelque chose pour l'obtenir. Mais d'un autre côté, il étoit persuadé, que ce n'étoit pas un motif de justice, ou d'affection pour sa personne, qui faisoit agir les Conjurez. D'ailleurs, l'incertitude du succès ne pouvoit que l'intimider. Cependant, on le pressoit avec beaucoup d'instance d'entrer dans la Conspiration. Enfin ne pouvant se déterminer sur le champ, il demanda du tems pour penser à une affaire si importante, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint le reste du jour. Pendant cet intervalle, il fit des réflexions qui le porterent à s'en aller informer le Roi de tout ce qu'il avoit appris. Henri, surpris de cette nouvelle, fit d'abord arrêter les coupables, qui ayant tout avoué, furent condamnez à mort & exécutez. Les Comtes de Cambridge & de Northumberland eurent la tête tranchée, & le Lord Scroop souffrit le supplice ordinaire des Traitres. Ce fut là, comme la premiere étincelle du feu qui consuma dans la suite, les deux Maisons de Lencastre & d'Yorck. Comme le Comte de Cambridge avoit épousé une Sœur du Comte de le Marche, il y a beaucoup d'apparence, qu'il s'étoit engagé dans ce complot en vue de procurer la Couronne à Richard son Fils, Héritier présomptif de ce Comte qui n'avoit point d'Enfans.

Les auteurs sont punis. Ibid. Pag. 300.

Cette affaire ayant arrêté Henri à Southampton plus longtems qu'il ne l'avoit crû, il ne put mettre à la voile, que le 18. ou le 19. d'Août. Il avoit une Flotte de quinze-cens Vaisseaux, sur laquelle il avoit embarqué six-mille Hommes d'armes, & ving-mille Archers. Cela faisoit une Armée d'environ cinquante-mille hommes. Il étoit accompagné des Comtes de Dorset, de Kent, de Cornouaille, de Salisburi, de Huntington, outre un grand nombre d'autre Noblesse. Le 21. d'Août, il mit ses Troupes à terre au Havre de Grace en Normandie, & sans perte de tems, il marcha vers Harfleur, distant seulement de trois lieues. Cette Place étoit forte & bien munie. Peu de tems auparavant, on y avoit fait entrer quatre-cens Hommes d'armes, outre un grand nombre de Gentils-

Henri met à la voile.

Il descend au Havre de Grace & va assieger Harfleur.

HENRI V. 1415.

hommes du voisinage, qui s'y étoient renfermez volontairement. La Garnison se défendit vigoureusement; & néanmoins, en assez peu de tems, elle se vit obligée de capituler, & de promettre de rendre la Place, si elle n'étoit secourue dans trois jours. Ce tems expiré, sans que le secours parût, Henri se mit en possession de la Ville, d'où il chassa les habitans, & y mit une Colonie Angloise, comme Edouard III. avoit autrefois fait à Calais.

Il s'en rend maître, & y met une Colonie d'Anglois.

Cette Place étant d'une très grande importance, Henri ne voulut point en partir avant qu'elle fût entierement reparée, & mise en bon état de défense. Pendant qu'on y travailloit, il envoya au Dauphin un Cartel de défi, par lequel, il offroit de remettre tous leurs differens à la décision d'un Combat singulier, entre leurs deux personnes. Il ne s'agissoit pas de moins dans ces differens, selon la pensée du Roi, que de tout le Royaume de France. S'il s'adressoit au Dauphin, c'étoit à cause de la maladie du Roi son Pere, qui le mettoit hors d'état d'accepter un pareil defi. Mais, comme il n'étoit pas au pouvoir du Dauphin de hazarder, dans un Combat singulier, la Couronne de France, qui ne lui appartenoit pas encore, Henri offroit, s'il demeuroit victorieux, d'en laisser la jouïssance au Roi Charles pendant sa vie. Au reste, il protestoit que cette proposition venoit de lui seul, sans que son Conseil, ni aucun des Princes de son Sang y eussent part; & que par cette raison, il prétendoit qu'elle ne pût porter aucun préjudice à ses droits ou à ceux de ses Successeurs. Ce Cartel étoit daté de sa Ville de Harfleur, le 16 de Septembre 1415. On ne trouve pas que le Dauphin y fît aucune réponse. En effet, la proposition lui étoit trop desavantageuse, puisqu'il auroit hazardé une Couronne dont le Roi son Pere étoit actuellement en possession, & dont il devoit naturellement hériter un jour; au-lieu que Henri n'auroit risqué que de simples prétentions.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 313.

La conquête d'Harfleur auroit pu rendre Henri satisfait du succès de sa premiere Campagne, qui avoit commencé un peu tard, si d'un autre côté, le mauvais état ou se trouvoit son Armée ne lui eût causé beaucoup de chagrin. La Dyssenterie, qui s'étoit mise parmi ses Troupes, y avoit fait, & y faisoit encore de si grands ravages, qu'il ne lui restoit pas la quatrieme partie de celles qu'il avoit amenées, qui fût en état de se servir de ses armes. Cette maladie n'avoit pas attaqué les simples Soldats seulement, mais les personnes même les plus considerables de l'Armée n'en avoient pas été exemptes. L'Evêque de Norwich & le Comte de Suffolck en étoient morts. Le Duc de Clarence Frere du Roi, le Comte d'Arundel, & plusieurs autres Officiers de distinction, en avoient été attaquez avec tant de violence, qu'ils avoient été obligez de

Mauvais état de l'armée Angloise.

repasser en Angleterre, dans l'esperance d'y trouver leur guérison.

La France assemble ses forces.

Dans le même tems, Henri apprenoit de tous côtez que les François assembloient leurs forces avec beaucoup de diligence, à dessein de le combattre. Il semble, que jusqu'à la prise d'Harfleur, la Cour de France avoit douté que le Roi d'Angleterre voulût tout de bon lui faire la Guerre, puisqu'elle n'avoit fait aucun préparatif pour se défendre. Mais après la perte d'une Place si considerable, le Conseil du Roi Charles comprit aisément, qu'il étoit nécessaire d'assembler toutes les forces du Royaume, pour arrêter les progrès d'un ennemi qui commençoit à se rendre très redoutable. Le grand armement que la France faisoit, le mauvais état de l'Armée Angloise, & l'approche de l'Hiver, obligerent Henri à penser à la retraite. Il semble qu'il auroit pu se rembarquer à Harfleur. Mais, soit qu'il crût que cette démarche auroit trop l'air d'une fuite, soit qu'il ne prévît pas tous les obstacles qu'il rencontra peu après, ou par quelque autre motif qu'on ignore, il prit la résolution de se retirer par terre à Calais.

Henri prend la résolution de se retirer à Calais.

Difficultez de cette marche.

La marche qu'il entreprenoit, étoit difficile dans une saison où les pluyes commençoient à gâter beaucoup les chemins. Mais elle le devint encore plus, par des accidens auxquels il ne s'étoit pas attendu. Les François, qui avoient prévu son dessein, ou qui en avoient été informez, s'étoient hâtez de rompre les ponts & les chaussées qui se trouvoient sur sa route, & de détruire ou de faire transporter dans les Villes, les vivres & les fourages qu'il auroit pu trouver à la campagne. D'un autre côté, le Connêtable d'Albret, avec un Corps de Troupes qu'il avoit déja rassemblées en attendant le reste, harceloit continuellement les Anglois, & les obligeoit à marcher serrez, & de se tenir toujours prêts à combattre. Toutes ces difficultez les empêchoient d'avancer aussi promptement qu'il auroit été nécessaire pour se tirer de ce mauvais pas.

Il trouve le passage de la Somme impossible.

Parmi tous ces obstacles qui s'opposoient à sa marche, Henri prenoit le chemin de la *Somme*, dans l'esperance de pouvoir passer cette Riviere au Gué à Blanquetaque, où Edouard III. l'avoit passée le jour avant la Bataille de Crecy. Mais quand il y fut arrivé, il trouva ce passage rendu impratiquable par des pieux plantez dans l'eau, & de plus, défendu par un Corps de Troupes qui s'étoit posté de l'autre côté. Ce fut avec une extrême mortification, qu'il comprit que le projet qu'il avoit fait ne pouvoit s'exécuter. Il falloit pourtant, ou passer la Somme, ou se résoudre à reprendre le chemin d'Harfleur, au milieu des mêmes difficultez qu'il avoit déja essuyées, & sans savoir même, comment il feroit sub-

HENRI V. 1415.

Il se détermine à marcher jusqu'à la source de la Somme.

sister son Armée, quand il y seroit arrivé. Dans cette extremité, il se résolut à remonter le long de la Riviere, jusqu'à sa source, quoique par là, il s'écartât beaucoup de son chemin. Cependant, à mesure qu'il avançoit, il trouvoit par-tout les ponts rompus, & les passages les moins difficiles, gardez par des Troupes ennemies retranchées de l'autre côté.

L'armée souffre beaucoup dans cette marche.

Comme dans un état si fâcheux, il n'y avoit point d'autre remede que la patience, Henri prit tous les soins possibles pour l'inspirer à ses Troupes, en prenant part lui-même à la disette & aux fatigues qui les accabloient. Il est facile de comprendre, que ces fatigues n'étoient pas propres à arrêter le cours de la maladie dont elles étoient affligées, & qu'au contraire, un grand nombre de Soldats tomberent malades dans la marche. Enfin, pour comble de malheur, Henri apprit que le Roi de France étoit arrivé à Rouen, & qu'il avoit envoyé au Connêtable quatorze-mille Hommes d'armes, avec tous les Princes & Seigneurs qualifiez du Royaume, à la reserve des Ducs de Berry & de Bourgogne. Le Dauphin avoit souhaité de s'aller mettre à la tête de l'Armée: mais le Roi n'avoit pas voulu le lui permettre. Le Connêtable, qui avoit encore ramassé beaucoup d'autres Troupes, ayant reçu un renfort si considerable, assembla le Conseil de Guerre, où il fut uniquement résolu de livrer Bataille aux Anglois. Mais, comme les Généraux François se croyoient assurez de la victoire, vu la superiorité de leurs Troupes; ils jugerent qu'au lieu de continuer à garder la Somme, il étoit à propos de laisser passer l'Armée Angloise, & d'aller se poster sur le chemin de Calais. Cette résolution étant prise, ils allerent attendre leurs ennemis dans le Comté de St. Pol, afin de les attirer au-delà de la Somme, dans un lieu d'où ils ne pussent reculer.

Celle de France se renforce.

Les François vont attendre les Anglois dans le Comté de St. Pol.

Il est certain, qu'en passant la Riviere, Henri se mettoit dans un danger manifeste, puisqu'il n'y avoit plus de milieu pour lui, entre vaincre & périr. Il est vrai qu'il auroit pu reprendre le chemin d'Harfleur: mais je ne sai si ce parti étoit moins dangereux, vu les difficultez qu'il auroit rencontrées dans son retour, & qu'il n'avoit surmontées qu'avec des peines infinies. Ainsi, c'est une question qui ne me paroit pas facile à décider, si le combat étoit plus à craindre que la retraite. Quoi qu'il en soit, il est à présumer qu'il prit le parti qui lui parut le moins desavantageux, en continuant sa marche le long de la Somme, dans la resolution d'aller affronter le danger qui l'attendoit de l'autre côté. Comme les passages n'étoient plus gardez, il en trouva un entre St. Quentin & Peronne, par où il fit passer son Armée. Mais, bien que cette difficulté, qui jusqu'alors avoit paru la plus grande, fut surmontée, l'Armée

Henri continue à marcher.

Il passe la Somme.

Henri V. 1415.

Angloise ne se trouvoit pas en meilleurs termes. Celle des ennemis, six fois plus nombreuse, l'attendoit sur son passage: il falloit lui passer sur le ventre, pour pouvoir se rendre à Calais. Les Historiens François assurent, que Henri se trouvant dans cette fâcheuse situation, offrit de restituer Harfleur, & de reparer tous les dommages qu'il avoit causez à la France, depuis sa descente, si l'on vouloit lui laisser le passage libre: mais que son offre fut rejettée. Au contraire, le Connêtable & les Princes qui étoient dans l'Armée ennemie lui envoyerent trois Hérauts, pour lui offrir la Bataille, laissant à son choix, le tems & le lieu. Henri répondit, qu'il étoit depuis longtems en marche, pour se rendre à Calais: qu'il n'avoit tenu qu'à eux de le combattre, & que s'ils en avoient le dessein, il n'étoit nullement nécessaire d'en fixer le tems, ou le lieu: qu'il avoit résolu de continuer sa marche, & qu'ils le trouveroient toujours prêt à les recevoir.

Il offre de rendre Harfleur.

Son offre est rejettée.

Les François le défient.

Sa réponse.

L'Armée de France s'étant postée sur sa route, il n'étoit pas possible qu'il passât sans la rencontrer. Il prit donc le parti de se préparer au combat. Le 22. d'Octobre, les Généraux François lui firent dire encore par un Héraut, que le Vendredi suivant (1), ils lui livreroient Bataille. Henri, qui avoit déja pris sa résolution, accepta le défi, & fit présent au Héraut d'une robe de deux-cens écus. Pendant les trois jours qui précederent la Bataille, Henri ne cessa point d'inspirer du courage à ses Troupes, en leur promettant de recompenser leur valeur, & en se servant de tous les autres moyens les plus propres à produire cet effet, il leur représentoit la gloire de leurs Ancêtres, qui avoient remporté les fameuses victoires de Crecy & de Poitiers, & leur faisoit toucher au doigt la nécessité où elles se trouvoient de vaincre, pour se délivrer des miseres qu'elles souffroient, & pour en éviter encore de plus grandes. Ses exhortations firent un si merveilleux effet, que les Officiers & les Soldats, bien loin de craindre le grand nombre de leurs ennemis, ne souhaitoient rien tant que d'en venir aux mains avec eux. Le jour avant la Bataille, Henri ayant envoyé un Capitaine Gallois, nommé *David Game*, pour avoir des nouvelles des ennemis, ce brave Officier lui raporta, qu'il y en avoit assez pour être tuez, assez pour être faits prisonniers, & assez pour s'enfuir. Cette assurance fit plaisir au Roi, parce qu'elle lui fit comprendre que ses Troupes étoient bien resolues à faire leur devoir. Cependant les François faisoient des réjouïssances dans leur Camp, comme se tenant assurez de la victoire, à cause de leur grand nombre. Mezerai avoue, qu'ils étoient quatre fois plus forts

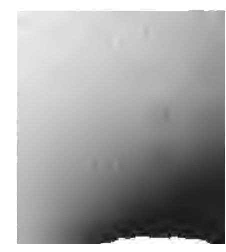
Il rencontre l'armée ennemie, qui lui présente la Bataille.

Il l'accepte.

Fermeté du Roi & de ses troupes.

Grande dispro-

(1) Le 25. d'Octobre. Rap. Th.



HENRI V. 1415. portion entre les deux armées.

que leurs ennemis. Monstrelet dit six fois. Cette diversité peut provenir en partie, de ce que les Auteurs que le premier a suivis, ont mis en compte tous les Soldats sains ou malades de l'Armée Angloise, & que le second n'a voulu parler que de ceux qui étoient en état de combattre. Les Anglois mettent une plus grande disproportion entre les deux Armées, en disant, que celle de France étoit de cent-cinquante-mille hommes, & que l'Angloise n'étoit que de neuf-mille. Quoi qu'il en soit, il est certain que la superiorité des François étoit très grande. Mais, quelque inégalité qu'il y eût entre les deux Armées, par rapport au nombre, il y en avoit une autre qui n'étoit pas moins considerable, par rapport au different état où l'une & l'autre se trouvoient. Les Anglois, malades, pour la plupart, de la Dyssenterie qui ne les avoit point quittez depuis leur départ d'Harfleur, étoient de plus fatiguez d'une longue marche qui duroit depuis un mois, pendant un très mauvais tems, & dans un Païs ennemi. Les vivres leur avoient toujours manqué; & ils seroient sans doute tous morts de faim, si l'exacte Discipline que le Roi faisoit observer, n'eût engagé les gens de la campagne à leur en porter, pour les vendre à un prix excessif. Les François au contraire, étoient frais & en santé, ayant des provisions en abondance, ne souffrant aucune incommodité. S'il en faut croire les Historiens Anglois, la présomption des Chefs de cette Armée alla si loin, qu'ils firent demander au Roi, combien il prétendoit donner pour sa rançon, quand il seroit entre leurs mains. Henri, méprisant cette bravade, répondit selon les mêmes Auteurs, qu'un peu de tems feroit connoitre à qui ce seroit à composer pour les rançons.

Présomption des François.

Les deux armées se rangent en Bataille.

Faute du Connétable d'Albret.

Le 25. d'Octobre, jour destiné pour le Combat, les deux Armées se rangerent en Bataille, dès la pointe du jour. Le Connétable d'Albret fit en cette occasion une faute qui ne peut être excusée, choisissant pour Champ de Bataille, un terrein étroit, flanqué d'un côté d'une petite Riviere, & de l'autre d'un grand Bois. Par là, il perdit tout l'avantage que la superiorité du nombre, & sur-tout en Cavalerie, pouvoit lui donner. Il est indubitable, que ce Général auroit dû se poster sur un terrein large & ouvert, où il auroit pu enveloper les Anglois, qui n'étoient qu'une poignée de gens en comparaison de son Armée. Mais, en se mettant en Bataille sur ce terrein retreci, il se reduisoit à ne faire qu'un front égal à celui de ses ennemis, & se privoit par là d'un avantage manifeste. Au reste, on ne peut pas dire que le choix du Champ de Bataille ne dépendît pas de lui. Puisque les Anglois marchoient pour se rendre à Calais, c'étoit à lui à les attendre dans un terrein spacieux, capable de contenir toute son Armée, & où elle eût pu combattre

combattre toute à la fois. Ainſi, on ne peut aſſez admirer ſon aveuglement, qui ne peut être attribué qu'à ſa préſomption. Il ſemble que ſon deſſein étoit de boucher cette eſpece de trou, afin que les Anglois ne puſſent paſſer plus avant, ſans conſiderer, que cette précaution ne peut être avantageuſe qu'à ceux qui ſont les plus foibles. Je me ſuis un peu étendu ſur cette faute, parce que vraiſemblablement, ce fut la principale cauſe du malheureux ſuccès que les François eurent dans cette journée. Le Connêtable, aveuglé par le nombre de ſes Troupes, les rangea dans ce terrein étroit dont je viens de parler, mais tellement preſſées, qu'il étoit facile de prévoir que la confuſion s'y mettroit pendant le combat. Il partagea ſon Armée en trois Corps, dont il commandoit le premier, & où ſe trouvoient les Ducs d'Orleans, & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, le fameux Marêchal de Boucicaut, le Grand Maitre des Arbalêtriers, le Seigneur de Dampierre Amiral de France, le Dauphin d'Auvergne, & divers autres Officiers des plus conſiderables de l'Armée. Tous ces Princes & Seigneurs regardoient comme un bonheur pour eux, de ſe trouver dans cette premiere Ligne, perſuadez qu'ils étoient, qu'il n'y auroit rien à faire pour les deux autres. Le Duc d'Alençon commandoit le ſecond Corps, aſſiſté du Duc de Bar, des Comtes de Vaudemont, de Nevers, de Salines, de Rouſſi, de Grand-Pré. A la tête de la troiſieme Ligne étoient les Comtes de Marle, de Dampmartin, de Fauquenberg, & le Sire de Lauroi.

Précautions priſes par le Roi avant la Bataille.

Pendant que les François étoient occupez à ſe mettre en ordre, Henri détacha un Corps de quatre-cens Lances, pour aller ſe poſter hors de la vue des ennemis, derriere le Bois qui étoit à la gauche du Champ de Bataille. De plus, il plaça deux-cens Arbalêtriers dans une Prairie baſſe couverte de quelques buiſſons, qui ſe trouvoit à la droite. En rangeant ſon Armée, il n'avoit pu faire que deux Lignes, à cauſe du petit nombre de ſes Troupes. Edouard Duc d'Yorck commandoit la premiere, aſſiſté des Seigneurs de Beaumont, de Willougby, de Stanhop (1). Le Roi ſe mit à la tête de la ſeconde, ayant ſur ſon caſque, une Couronne d'or, qui lui ſervoit de Cimier, & auprès de lui, le grand Etendart d'Angleterre. En cette poſture, il attendoit que les François vinſſent l'attaquer. Cependant, il exhortoit ſes Troupes en parcourant les rangs, à ne craindre point cette multitude de Milices nouvelle-

(1) Il n'y avoit point alors de Lord *Stanhope*. Le Chevalier *Philippe Stanhope* ne fut créé *Baron de Shelford* que l'an quatorzieme du Regne du Roi *Jaques I*; & enſuite, l'an quatorzieme de *Charles I*, il fut créé Comte de *Cheſterfield* au-lieu de *Stanhope*. *Speed* & d'autres liſent *Fanhope*. TIND.

HENRI V. 1415.

ment levées, & peu exercées aux armes. Il leur représentoit, que le gain des Batailles ne dépendoit pas du nombre, mais de la valeur, & sur-tout de l'assistance de Dieu, dans laquelle il les exhortoit à mettre toute leur confiance. Enfin, voyant que les François demeuroient immobiles, il fit venir auprès de lui quelques-uns des principaux Officiers, & leur dit d'un air assuré : *Mes amis, puisqu'ils ne veulent point commencer, c'est à nous à nous ouvrir un passage par les armes. Donnons, au nom de la Très sainte Trinité.*

Les Anglois commencent le combat.

En achevant de prononcer ces paroles, il donna le signal pour commencer le Combat. Au même instant, les Soldats des premiers rangs ayant levé les piquets qu'ils avoient plantez devant eux pour resister aux efforts de la Cavalerie, toute l'Armée se mit en mouvement, en jettant le Cri de Guerre ordinaire. Après qu'elle eut un peu avancé, elle s'arrêta pour attendre les ennemis : mais voyant qu'ils ne s'ébranloient pas encore, elle continua sa marche en bon ordre. Dès qu'elle fut à la portée de l'arc, les premiers rangs planterent leurs piquets (1), en les entrelassant & tenant un peu courbez du côté de l'ennemi. En même tems, un Corps d'Archers choisis sur toute l'Armée s'étant avancé quelques pas, commença d'assez près à tirer sur les ennemis des fleches longues de trois pieds, qui étant décochées par des gens adroits & vigoureux, firent d'abord parmi les François, une breche d'autant plus grande, qu'ils étoient extraordinairement serrez, & avoient à peine le mouvement libre. La Cavalerie Françoise s'étant enfin ébranlée pour repousser ces Archers, ils se retirerent derriere les piquets, avec une merveilleuse Discipline, à laquelle le Roi lui-même les avoit exercez pendant quelques jours. Cependant, les deux-cens hommes qui se tenoient cachez dans la Prairie, se leverent tout à coup, & firent leur décharge parmi cette Cavalerie, qui fut mise dans un desordre d'autant plus grand, que les Chevaux enfonçoient jusqu'aux genoux, dans la terre détrempée par les pluyes. Dès que les Anglois s'apperçurent de cette confusion, ils jetterent leurs arcs, & fondirent l'épée à la main, sur leurs ennemis. On dit que la plupart d'entre eux avoient été réduits à la

Monstrelet.

nécessité de combattre tout nuds de la ceinture en bas, à cause de la maladie qui les pressoit. Cependant, comme la premiere Ligne des François étoit composée de tout ce qu'il y avoit de meilleures Troupes dans leur Armée, cette attaque, toute vigoureuse qu'elle étoit, fut répoussée avec quelque perte pour les Anglois. Mais cela ne fut pas capable de rebuter des gens qui étoient réso-

(1) Ces piquets étoient armez de clouds aux deux bouts, & avoient environ six pieds de long. Ils furent dressez sous la direction du Duc d'*Yorck*. TIND.

lus à vaincre ou à mourir. Après qu'ils se furent un peu remis, ils allerent une seconde fois à la charge avec tant de résolution, qu'il ne fut pas possible à leurs ennemis de soutenir cet effort. Cette seconde attaque fut d'autant plus difficile à repousser, que dans le même tems, les François se trouverent pris en flanc par la Cavalerie Angloise qui s'étoit cachée derriere le Bois. Ce fut alors que le désordre acheva de se mettre parmi ces Troupes si vigoureusement pressées par leurs ennemis, qui tuoient sans misericorde tout ce qui se présentoit devant eux. La premiere Ligne des François ayant enfin pris la fuite, après avoir vu le Connêtable tué avec un grand nombre d'autres Officiers, & la plupart des Princes & des Généraux faits prisonniers, les Anglois se virent arrêtez par la seconde Ligne, qui se présenta pour reparer le désordre.

La premiere Ligne des François est défaite.

Cependant, Henri, qui s'étoit avancé avec sa seconde Ligne, à mesure que la premiere gagnoit du terrein, se trouva prêt à soutenir ses gens, qui auroient couru grand risque d'être mis en déroute, s'il se fût trouvé plus éloigné. Pendant que les premiers, après avoir si bien combattu, se retiroient à droite & à gauche, pour faire place au Roi, & pour aller se remettre en ordre derriere lui, ce Monarque ayant mis pied à terre, se présenta aux ennemis, avec une contenance assurée. Le Duc d'Alençon, Prince du Sang Royal de France, s'avançoit à la tête de son Corps, d'une maniere intrépide, se flatant de pouvoir reparer par sa conduite & par sa valeur, la honte que ses Compatriotes venoient de recevoir. Il avoit détaché dix-huit Braves déterminez, avec ordre de s'attacher au Roi d'Angleterre, & de ne le quitter point qu'ils ne l'eussent tué, ou fait prisonnier. Henri, de son côté marchant avec une fierté rehaussée par l'avantage que ses premieres Troupes venoient de remporter, attaqua cette seconde Ligne, avec une valeur comparable à celle des Heros les plus fameux dans l'Histoire. Il combattoit à pied, à la tête des siens, se mêlant parmi les Troupes ennemies, comme ayant oublié que le sort de son Armée dépendoit du sien.

Henri combat à pied, & à la tête de ses Troupes.

Pendant ce tems-là, les dix-huit Chevaliers qui avoient entrepris de le tuer, s'étant fait jour jusqu'à lui, l'un d'entre eux lui donna un coup de hache sur la tête, dont il demeura quelque tems étourdi, quoique la bonté de son casque eût resisté à sa violence. En même tems, les autres faisoient les plus grands efforts pour l'approcher. Selon les apparences, il auroit difficilement échapé à des gens si déterminez, si le brave *David Gam*, Capitaine Gallois, & deux autres Officiers de la même Nation, ne l'eussent sauvé aux dépens de leurs propres vies. Le Roi, qui s'étoit un

Il est exposé à de grands dangers.

HENRI V. 1415.

peu remis, les voyant étendus à ses pieds, & respirans encore, les fit tous trois Chevaliers, ne pouvant, en l'état où ils se trouvoient, reconnoitre autrement leur fidelité. Dans ce même tems, les dix-huit François, qui faisoient encore des efforts prodigieux pour exécuter leur dessein, furent tuez sur la place.

Grand courage de ce Prince.

Le Combat s'échauffant de plus en plus, Henri, encore plus animé par le danger qu'il avoit couru, se distinguoit par sa valeur, & attiroit sur lui les plus braves des ennemis. Le Duc de Glocester son Frere, qui combattoit à son côté, ayant été porté par terre d'un coup de masse qu'il reçut sur son casque, il le couvrit longtems de son propre corps, pour empêcher qu'on n'achevât de lui ôter la vie. Par cette action intrépide, il s'exposa tellement, qu'enfin, il reçut lui-même sur la tête, un coup qui le fit tomber sur ses genoux. Mais ceux qui étoient destinez à sa garde, s'étant incontinent avancez, repousserent les ennemis, & lui donnerent le tems de se relever. Le danger où le Roi se trouvoit exposé, & les exemples de valeur qu'il donnoit, inspirerent à ses Troupes une espece de fureur. Tout-à coup, comme par un mouvement concerté, les Soldats Anglois s'encourageant mutuellement, se jetterent tête baissée sur leurs ennemis, & par cette attaque violente & imprévue, ils les mirent dans un desordre que leurs Chefs ne purent jamais reparer. Henri, profitant de cet avantage, les poussoit vivement pour les empêcher de revenir de leur surprise, comprenant bien que c'étoit là le moment qui devoit décider de la victoire. Leur desordre augmentant de plus en plus, à cause de leur grand nombre, & du terrein étroit où l'on combattoit, ils commencerent enfin à ne se battre plus qu'en retraite, d'une maniere qui faisoit juger qu'ils ne tarderoient pas à prendre la fuite.

Il reçoit un coup sur la tête.

Ses Troupes ébranlent les François, & les mettent en desordre.

Le Duc d'Alençon, au desespoir de voir la Bataille perdue par la défaite de cette seconde Ligne, & n'esperant pas que la troisieme pût rétablir le combat, prit la génereuse résolution de mourir glorieusement, plutôt que de tourner le dos, & de survivre à la honte de la France. Ainsi, ne voulant plus ménager sa vie qu'il avoit résolu de perdre, il se fit accompagner d'un petit nombre de gens braves & déterminez, & se faisant jour à grands coups d'épée, à travers des Troupes Angloises, il cherchoit partout le Roi d'Angleterre, dans l'esperance de venger d'un seul coup, la perte que la France faisoit dans cette journée. Il n'étoit pas difficile de trouver Henri, qui ne songeoit à rien moins qu'à se cacher. Dès que le Duc l'eut reconnu, il courut à lui, & en lui criant qu'il étoit le Duc d'Alençon, il lui déchargea sur la tête un furieux coup, qui lui emporta la moitié de la Couronne

Le Duc d'Alençon porte un coup furieux au Roi.

d'or qu'il avoit au haut du casque, Henri n'ayant pu parer ce coup violent, ne fut pas tardif à la vengeance. D'un revers, il étendit le Duc par terre, & par des coups redoublez, il tua deux des Braves qui l'accompagnoient. Incontinent, le Duc fut environné d'une foule d'ennemis qui acheverent de lui ôter la vie, sans qu'il fût possible au Roi de l'empêcher, quelques efforts qu'il fît pour le sauver. La mort du Duc d'Alençon ayant achevé de faire perdre courage au Corps qu'il commandoit, il se mit ouvertement en fuite.

qui l'abat lui-même.

La troisieme Ligne des François étant encore toute fraiche & en bon ordre, auroit pu renouveller le combat. Mais à la vue du carnage qui s'étoit fait, & qui se continuoit encore, le courage lui manquant, il ne fut pas possible aux Généraux de la faire avancer. Ainsi, se voyant réduits à la nécessité de se retirer sans combattre, ils laisserent les fuyards de la seconde Ligne, exposez à la fureur de leurs ennemis, qui les poursuivoient l'épée aux reins. Ce fut alors que les Soldats Anglois n'ayant plus qu'à tuer ou à faire des prisonniers, exercerent la pitié ou la cruauté, selon que chacun étoit poussé par son temperament. Comme, dans le desordre où les François se trouvoient, il ne leur étoit pas possible de se rallier, & que leur nombre mettoit obstacle à leur fuite, ils s'offroient volontairement à la mort, ou à être faits prisonniers, au gré de leurs ennemis victorieux. Cependant, les Troupes qui s'étoient retirées sans combatre, paroissoient encore à quelque distance, & sembloient avoir repris la résolution de faire ferme contre des ennemis fatiguez d'un si long combat. Mais le Roi, voyant qu'elles étoient encore en plus grand nombre que son Armée, leur fit dire par un Héraut, que si elles ne se retiroient promptement, elles ne devoient s'attendre à aucun quartier. Cette menace produisit l'effet qu'il en avoit attendu. Soit que ces Troupes ne fussent pas bien déterminées au parti qu'elles devoient prendre, ou qu'elles craignissent, en voulant faire un effort, de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, s'il arrivoit que leur entreprise ne réussît pas, elles se retirerent, & laisserent Henri maitre du Champ de Bataille.

Le troisieme Corps des François se retire sans combattre.

Ce Prince se voyant ainsi assuré de la victoire, croyoit n'avoir plus rien à faire, lorsque tout-à-coup, on lui rapporta que les ennemis étoient derriere lui, & qu'ils avoient déja pillé son Camp. Surpris d'un évenement si peu attendu, il courut promptement sur le haut d'une petite colline qui étoit entre l'Armée & le Camp, pour reconnoitre ces nouveaux ennemis. Effectivement, il vit un extreme desordre parmi son bagage, & les Troupes qu'il avoit laissées pour le garder, dispersées dans la campagne, & cherchant

Occasion qui porte le Roi à faire tuer les prisonniers.

HENRI V. 1415.

à se mettre à couvert par la fuite. Cette vue lui faisant juger que les ennemis s'étoient ralliez pour recommencer le combat, il fit publier dans l'Armée, qu'on tuât les prisonniers, à l'exception des plus distinguez. Cet ordre ayant été incontinent exécuté, il rallia promptement ses Troupes, & marcha droit à ces ennemis, qui n'avoient garde de l'attendre. Ce n'étoit qu'une troupe de fuyards, à la tête desquels étoit *Robert de Bournonville*, qui s'étant retirez de bonne heure de la Bataille, & sachant que le Camp des Anglois étoit mal gardé, étoient allez le piller, pendant que les deux Armées étoient aux mains. Dans la suite, le Duc de Bourgogne voulut faire punir séverement le Chef de ces pillards qui étoit son Sujet, & qui avoit été cause d'un si grand malheur : mais le Comte de Charolois, son Fils, trouva le moyen de lui sauver la vie. On dit que ce Prince en avoit reçu un présent d'une épée garnie de diamans, qui avoit été trouvée parmi le bagage du Roi. C'est dommage, qu'une si belle victoire ait été souillée par ce massacre précipité. Il peut pourtant être excusé par l'impossibilité où les Anglois se trouvoient de garder leurs prisonniers, & par la juste crainte que le Roi pouvoit avoir, que ces mêmes prisonniers, ne se tournassent contre lui, pendant le combat qu'il se voyoit sur le point de recommencer.

Henri rend graces à Dieu de sa victoire.

Rien ne s'opposant plus aux armes victorieuses du Roi, son premier soin fut de faire rendre graces à Dieu d'un succès si avantageux, qu'il avoit eu si peu de sujet d'esperer, & de reconnoitre publiquement que c'étoit à lui seul qu'il en étoit redevable. Après qu'il se fut acquitté de ce juste devoir, il fit appeller un Héraut François qui se trouvoit dans l'Armée, & le requit de déclarer à qui la victoire devoit être attribuée. Le Héraut répondit, qu'on ne pouvoit en aucune maniere la lui disputer. Alors le Roi lui demanda le nom d'un Château qu'il avoit devant ses yeux, tout proche du Champ de Bataille; & sur ce qu'il apprit qu'on le nommoit *Azincour*, il dit que cette Bataille seroit desormais nommée *La Journée d'Azincour*. Comme le Combat n'avoit commencé qu'à dix heures du matin, & qu'il avoit duré près de cinq heures, Henri ne jugeant pas à propos de continuer sa marche, de peur de fatiguer trop son Armée, reprit le chemin de *Masconcelles*, où il avoit campé la nuit précedente.

Il nomme cette Bataille la journée d'Azincour.

Perte des François morts ou prisonniers.

Dans cette mémorable journée, qui fut si fatale à la France, les François perdirent le Connêtable d'Albret, le Duc d'Alençon Prince du Sang Royal, le Duc de Brabant & le Comte de Nevers, Freres du Duc de Bourgogne, le Duc de Bar, les Comtes de Vaudemont, de Marle, de Roussi, de Fauquenberg, & plusieurs autres Officiers de marque, outre dix-mille simples Soldats. Un Historien Anglois

a dit, qu'il y eut de tuez, un Archevêque (1), trois Ducs, six Comtes, quatre-vingts-dix Barons, quinze-cens Chevaliers, & sept-mille Ecuyers ou Gentishommes. Parmi les prisonniers, qui auroient été en très grand nombre sans le massacre qui en fut fait après la Bataille, les plus distinguez furent les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, d'Etouteville, & le Maréchal de Boucicaut. Du côté des Anglois, il n'y eut de tuez que le Duc d'Yorck, le jeune Comte de Suffolck, & si l'on en croit certains Historiens de la méme Nation, quatre Chevaliers seulement, un Ecuyer, & vingt-huit simples Soldats. Quelques-uns pourtant, approchent plus de la vrai-semblance, en disant que les Anglois perdirent quatre-cens hommes. Mezerai en augmente le nombre jusqu'à seize-cens, & borne la perte des François à six-mille. Il est assez ordinaire dans ces occasions, de voir une semblable diversité dans les Historiens des deux partis opposez.

HENRI V. 1415.

Perte des Anglois.

Le lendemain, le Roi se remit en marche pour se rendre à Calais. En passant sur le lieu où l'on avoit combattu le jour précedent, il en prit occasion de donner de grandes louanges à ses Troupes. Mais en même tems, il exhorta ceux qui étoient autour de lui, à ne s'enorgueillir point d'une victoire qui n'avoit été obtenue que par l'assistance miraculeuse du Dieu des Batailles. Pendant sa marche, il traita très civilement les Princes François ses Prisonniers. Il leur dit, qu'il n'avoit pas remporté cette victoire par la superiorité de son mérite, mais parce que Dieu avoit voulu se servir de lui, comme d'un instrument pour punir les péchez de la Nation Françoise : Que bien loin de se sentir éloigné de la Paix par les avantages qu'il pouvoit se promettre de sa victoire, il y étoit encore plus disposé qu'il ne l'avoit été le jour avant la Bataille.

Henri continue sa marche vers Calais.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 787.

Quelques jours après, le Duc de Bourgogne lui envoya un Cartel de défi, & lui fit dire par un Héraut, qu'il prétendoit venger la mort de ses Freres. Apparemment, le Duc de Brabant & le Comte de Nevers avoient été tuez dans le massacre des prisonniers, qui s'étoit fait après la Bataille. Henri voulant ménager ce Prince, qu'il esperoit toujours de mettre dans ses interêts, répondit avec beaucoup de moderation. Il dit au Héraut, en lui rendant le gantelet qu'il avoit d'abord reçu de sa main, que les François mêmes pouvoient rendre témoignage, qu'il n'étoit pas coupable de la mort des Freres du Duc, mais que c'étoit à ses propres Sujets qu'il devoit demander leur sang. C'étoit parce que

Le Duc de Bourgogne lui fait un défi.

Le Roi le refuse.

(1) Cet Archevêque tué étoit celui de *Sens*. TIND.



HENRI V. 1415.

Bournonville, cause du massacre des Prisonniers, étoit Bourguignon.

Henri repasse en Angleterre.

Vers le milieu du mois de Novembre, Henri s'embarqua pour passer en Angleterre, menant ses principaux prisonniers avec lui. Il essuya dans son passage, une violente tempête, qui le mit dans un extrême danger, & qui submergea même quelques-uns de ses Vaisseaux. Enfin, après avoir été beaucoup fatigué, il arriva le 16. de Novembre. On le reçut dans son Royaume, avec les acclamations ordinaires en de semblables occasions. Le Peuple ne pouvoit se lasser de louer ce Prince, qui avoit rendu la Nation Angloise si redoutable & si glorieuse. Son premier soin fut d'ordonner un jour d'action de graces à Dieu, pour l'heureux succès de ses armes. Ensuite, il fit enterrer honorablement les corps du Duc d'Yorck & du Comte de Suffolck (1), qui avoient perdu la vie dans la Bataille. Le Duc d'Yorck n'ayant point laissé d'Enfans, Richard son Neveu, Fils du Comte de Cambridge décapité à Southampton, fut son Héritier.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 327.

Richard neveu du Duc d'Yorck succede à son Oncle.

Les Troubles se renouvellent en France.

La playe que la France venoit de recevoir ne fut pas si grande par les avantages que le Roi d'Angleterre retira de sa victoire, qui ne lui acquit pas un seul pied de terre, que par l'occasion qu'elle fournit aux discordes civiles, de se renouveller avec plus de fureur que jamais. Le Duc de Bourgogne, voulant profiter de cette conjoncture, prétendoit rentrer dans le Gouvernement, dont il avoit été exclus depuis longtems, & particulierement par la Paix d'Arras. Il disoit, que dans un tems où le Royaume étoit menacé d'une entiere ruïne, un Prince du Sang Royal, premier Pair, & deux fois Pair du Royaume, ne pouvoit se dispenser d'assister le Roi de ses conseils, & qu'on ne pouvoit le tenir éloigné de la Cour, sans injustice & sans danger. Mais, comme il savoit bien que ses raisons seroient peu efficaces, si elles n'étoient pas appuyées de la force, il s'approcha de Paris avec une Armée, & se saisit de quelques postes autour de la Ville. Le Dauphin ne pouvant se résoudre à recevoir à la Cour le Duc de Bourgogne, quoique son Beau-Pere, fit venir le Comte d'Armagnac, & lui donna l'Epée de Connêtable. Ce Comte, ennemi juré du Duc de Bourgogne, n'épargna pas ceux qui tenoient le parti du Duc, qu'on appelloit communément *les Bourguignons*. Il en fit pendre quelques-uns, & emprisonner un grand nombre, & par là, il accrut tellement l'a-

Le Dauphin fait le Comte d'Armagnac Connétable.

Les Bourguignons sont persécutez.

(1) *Edouard* Duc d'*Yorck*, Fils d'*Edmond* de *Langley* Fils d'*Edouard III*, fut enterré dans l'Eglise Collégiale de *Fotheringhay*, dans le Comté de *Northampton*, dont il étoit Patron; & *Michel de la Pole* Comte de *Suffolck*, Fils de celui qui mourut du flux de sang devant *Harfleur*, fut enterré à *Ewelme*, dans le Comté d'*Oxford*. TIND.

nimosité

nimosité des deux Factions, que depuis ce tems-là, rien ne fut capable de les réunir contre l'ennemi commun. Le Dauphin se prêtoit à la passion du Connêtable, & ne pensoit à rien moins qu'à rétablir les affaires délabrées du Royaume dont il avoit le Gouvernement entre les mains. Peu de tems après, savoir le 24. de Décembre, ce Prince mourut de poison.

HENRI V. 1415.

Mort du Dauphin Louis.

Par la mort de Louis, le nouveau Connêtable demeura seul maitre de la personne du Roi & du Gouvernement du Royaume, en attendant le retour de Jean Duc de Touraine, à qui le titre de Dauphin étoit dévolu, & qui se trouvoit alors en Haynaut, auprès du Comte son Beau-Pere. Ce jeune Prince ayant pris la résolution d'observer une exacte neutralité, envoya ordre aux deux Factions de quitter les armes. Le Duc de Bourgogne, qui se morfondoit devant Lagny, obeït, feignant que c'étoit par pure déference pour les ordres du Dauphin, & se retira dans ses Etats. Mais le Connêtable ne fut pas si docile. Comme il étoit maitre de la personne du Roi, il ne croyoit pas que le Dauphin eût droit de commander, jusqu'à ce qu'il fût actuellement en possession de la Régence, à quoi il étoit bien résolu de s'opposer, à moins qu'il ne se déclarât contre les Bourguignons. Ce fut ce qui empêcha que le Dauphin ne retournât dans le Royaume.

Jean son Frere devient Dauphin.

Il ordonne aux deux Partis de desarmer.

Le Duc de Bourgogne se retire.

Le Connêtable empêche le retour du Dauphin à la Cour.

Pendant ce tems-là, il étoit comme impossible que la France pût prendre de justes mesures, pour se défendre contre les attaques dont elle étoit menacée de la part de l'Angleterre. Le Duc de Bourgogne négocioit secretement avec Henri. Le Comte de Haynaut recherchoit aussi la faveur de ce Monarque, pour mettre le Dauphin son Gendre en possession de la Régence. D'un autre côté, Louis d'Anjou Roi de Sicile, qui se trouvoit alors Chef de la Faction d'Orleans, formoit le projet de priver le Dauphin de son droit d'ainesse, pour faire tomber la Couronne sur la tête de Charles Comte de Ponthieu, son Gendre. Pour parvenir à ce but, il ne croyoit pas pouvoir prendre de route plus sure, que de s'assurer du secours de l'Angleterre. Ainsi, toute la France, comme d'un commun accord, mais dans des vues differentes, s'empressoit à rechercher l'Alliance des Anglois, contre lesquels elle auroit dû s'unir étroitement, si les interêts des Particuliers n'eussent pas prévalu sur ceux du Public. C'est de cette maniere que se passa l'année 1415., que la journée d'Azincour a rendue à jamais mémorable.

Henri est recherché par les deux Partis.

La consternation où la France se trouvoit, & la division entre le Duc de Bourgogne & le Connêtable d'Armagnac, sembloient promettre à Henri de nouveaux lauriers, s'il eût continué la Guerre. Néanmoins ce Prince, qui n'étoit pas moins sage que

[illegible]



HENRI V. 1416.

vaillant, prit avec raison, une route toute differente. Il jugea, qu'en fomentant les Troubles de France, & en inspirant de la jalousie aux deux Factions, il se procureroit des avantages plus certains & plus solides, que par le moyen des armes. En effet, en poussant trop vivement les François, il couroit risque de les réunir tous contre lui. En ce cas, vrai-semblablement, les avantages n'auroient été que médiocres. Mais en leur accordant quelque relâche, il leur donnoit lieu de se détruire les uns les autres. Ainsi, contre l'attente de tout le monde, il interrompit ses occupation guerrieres, pendant près de dix-huit mois, pour se tourner entierement du côté de la négociation, qui lui promettoit des avantages moins incertains. Il ne demeura pourtant pas dans l'inaction. Le détail de ce qui se passa dans l'année 1416. & dans une partie de la suivante, va faire voir combien il étoit attentif à l'exécution de ses projets.

Henri se propose de gagner le Duc de Bourgogne.

Le principal but que Henri se proposoit, étoit de gagner le Duc de Bourgogne, qui avoit déja témoigné du penchant à se liguer avec lui. En réussissant dans ce dessein, il se voyoit plus avancé que s'il eût gagné une autre Bataille comme celle d'Azincour. Ainsi, tous ses efforts tendoient à cela, comme à son affaire principale. Pour pouvoir parvenir à ce but, il étoit nécessaire que les affaires de France demeurassent dans la même situation où elles se trouvoient alors. Il falloit que le Connêtable, & les autres Chefs de la même Faction, fussent toujours en pouvoir de persécuter le Duc de Bourgogne. C'étoit uniquement ce qui pouvoit porter ce Prince à se jetter dans un parti desesperé, qu'il ne regardoit qu'avec frayeur, & que le seul desir de se venger étoit capable de lui faire prendre. Si dans la continuation de la Guerre, la France eût perdu des Places & des Batailles, le Connêtable, qui se trouvoit à la tête du Gouvernement, auroit sans doute perdu tout son credit. Par là, le Duc de Bourgogne seroit infailliblement rentré dans la Régence, & n'auroit plus eu besoin des Anglois. C'est la véritable raison qui fit consentir Henri à toutes les propositions qu'on lui fit, soit de conclure une Treve, soit de renouer les négociations de la Paix. Cependant, ses Envoyez & ceux du Duc de Bourgogne alloient & venoient d'Angleterre en Flandre, & de Flandre en Angleterre, toujours sous prétexte de la Treve marchande, à laquelle il se trouvoit sans cesse quelque nouvelle difficulté, afin de mieux couvrir le dessein principal.

Raisons pour cacher cette négociation.

Ce n'étoit pas sans raison, que des deux côtez, on tenoit cette négociation secrete. Le Duc, qui ne vouloit faire la démarche de s'allier avec le Roi, qu'à l'extremité, craignoit que la connoissance de ce projet n'alienât de lui l'affection des François,

& surtout des Parisiens. Henri avoit lieu de craindre, de son côté, que, si la Cour de France venoit à s'appercevoir de cette négociation, elle ne trouvât des moyens pour lui rompre ses mesures. Cependant, l'inaction où il demeuroit par rapport à la Guerre, depuis la Bataille d'Azincour, pouvoit bien faire soupçonner quelque chose de ses desseins. Mais l'arrivée de l'Empereur Sigismond le tira de cet embaras, en ce qu'elle lui donna lieu de faire entendre, que c'étoit à la sollicitation de ce Prince qu'il discontinuoit la Guerre.

L'Empereur Sigismond arrive en France. *Mezerai.*

Dès le commencement de l'année, Sigismond s'étoit rendu à Paris. Il publioit lui-même, que l'unique but de son voyage étoit de procurer la Paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Ce dessein étoit grand, & charitable, & digne d'un Monarque Chretien, supposé qu'il fût entierement desinteressé. Mais diverses circonstances donnent lieu de croire qu'il avoit entrepris ce voyage, plutôt pour favoriser Henri, que la France, & qu'il esperoit d'y trouver quelque avantage pour soi-même. Dès qu'il fut arrivé en France, il y proposa une Treve de quatre ans entre les deux Rois: mais la Cour rejetta cette proposition. Les Historiens François accusent le Connêtable d'avoir refusé cette Treve pour ses interêts particuliers, mais sans spécifier en quoi la Guerre pouvoit lui être avantageuse. Je conjecture, qu'il projettoit dès-lors le Siege d'Harfleur, qu'il fit au mois de Juin suivant. Peut-être s'apperçut-il, que l'Empereur n'étoit pas un Médiateur impartial. Quoi qu'il en soit, ce Monarque n'ayant pu rien obtenir à Paris, se rendit en Angleterre, au mois de Mars. Les Histoires Angloises remarquent, qu'étant sur le point d'aborder, il rencontra le Duc de Glocester & quelques autres Seigneurs, qui s'étant jettez dans l'eau, l'épée à la main, arrêterent sa Chaloupe. Surpris d'une pareille reception, il en demanda la cause; à quoi le Duc répondit, que s'il venoit en Angleterre, comme y prétendant quelque droit, ils avoient ordre de lui en défendre l'entrée: mais que, s'il venoit seulement comme Médiateur de la Paix, il y seroit reçu avec tous les honneurs dûs à son rang & à sa Dignité. C'étoit pour l'avertir de ne se pas émanciper à faire aucun acte d'autorité en Angleterre, comme il en avoit fait en France pendant son séjour.

Il propose une Treve qui est rejettée.

Sigismond passe en Angleterre.

Le Comte de Hollande se joint à lui & ils font consentir les deux Rois à une Treve.

L'arrivée de Sigismond à Londres avoit été précedée de celle de Guillaume de Baviere, Comte de Hollande & de Zélande, qui s'y étoit rendu pour la même fin. Ces deux Princes s'apperçurent bien-tôt, qu'ils trouveroient de grandes difficultez à procurer la Paix. Henri ajoutoit à ses demandes précedentes, la Ville d'Harfleur, avec une partie du Territoire adjacent, pour l'entretien de la Garnison. D'un autre côté, la France, persistant dans ses pre-

HENRI V. 1416.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 787.

mieres offres, ne vouloit point entendre parler de Paix, à moins que Henri ne rendît Harfleur. Ainsi, les deux Médiateurs voyant que la Paix étoit comme impossible, se contenterent d'obtenir des deux Rois leur consentement à une Treve de trois ans, pendant laquelle Harfleur resteroit en dépôt entre leurs mains, moyennant certaines suretez que les Princes François prisonniers en Angleterre s'étoient engagez à donner. Mais, lorsqu'on fut sur le point de signer le Traité, les prisonniers se dédirent. Le Connêtable, qui avoit résolu d'assieger Harfleur, n'avoit donné les mains à cette négociation, que pour endormir Henri, & pour l'empêcher de pénetrer son dessein.

La France se dédit.

Peu de tems après, il mena le Roi Charles à Rouen, sous quelque prétexte. Son but étoit de se tenir à portée, en attendant l'arrivée de quelques Vaisseaux Genois qui devoient se joindre à la Flotte de France, pour investir la Place par mer. Il sut si bien cacher son dessein, que Henri, n'en ayant pas le moindre soupçon, négligea de renforcer la Garnison. Pendant le séjour que la Cour de France fit à Rouen, le Comte de Dorset, Gouverneur d'Harfleur, fit une course jusqu'au portes de cette Capitale, & enleva un grand butin de la campagne. Mais il ne put se retirer si promptement, qu'il ne fût atteint par le Connêtable, qui lui fit souffrir quelque échec. Le lendemain, le Connetable voulant pousser encore les Anglois qui se retiroient en diligence, les mit dans la nécessité de s'arrêter pour se défendre. Dans ce second combat, le Comte de Dorset, quoiqu'inferieur en nombre de Troupes, eut sa revenche, & obligea son ennemi à se retirer précipitamment à Rouen.

Combats entre le Comte de Dorset & le Connêtable d'Armagnac.

Ce mauvais succès n'empêcha pas le Connêtable de continuer ses préparatifs pour faire le Siege d'Harfleur. Immédiatement après l'arrivée des Vaisseaux Genois, il donna ordre à ses Troupes, qu'il avoit tout exprès dispersées, de se rejoindre en un certain lieu, & alla lui même se mettre à leur tête. Ensuite, il marcha droit à Harfleur, où il n'étoit nullement attendu, tant les Anglois croyoient la France hors d'état de rien entreprendre. Pendant que le Connêtable assiegeoit la Place par terre, le Vicomte de Narbonne la tenoit tellement bloquée du côté de la mer, qu'il n'y pouvoit rien entrer. Henri se trouva extremement mortifié, d'avoir été ainsi surpris par le Connêtable. Il comprit alors, que la négociation précedente n'avoit eu d'autre motif que de l'endormir, & il en fut d'autant plus animé à faire tous les efforts possibles pour rompre les mesures de ses ennemis. Il voulut, à son tour, jouer d'adresse & tenter de duper le Connêtable. Dans cette vue, il feignit d'être entierement porté à la Paix, & demanda une entrevue avec

Le Connêtable assiege Harfleur.

Henri tente en vain d'amuser la Cour de France.

son Cousin; c'est ainsi qu'il nommoit alors le Roi de France, au-lieu qu'auparavant, il ne l'appelloit que *son Adversaire*. Il esperoit, que si cette entrevue étoit accordée, elle produiroit une Treve qui lui donneroit le loisir de préparer un secours pour Harfleur: mais sa proposition fut rejettée. Ensuite, il donna commission à Morgan de demander directement une Treve. Mais la Cour de France n'avoit garde de lui donner un tel avantage, dans une semblable conjoncture. Enfin, voyant que le Connétable n'étoit pas homme à se laisser amuser, il donna ses ordres pour assembler une Flotte, ayant pris la résolution d'aller en personne, secourir la Place assiegée. Il s'assuroit sur la valeur & sur l'expérience du Comte de Dorset qui commandoit dans la Place, sachant bien qu'il feroit tous les efforts possibles pour lui donner le tems de préparer le secours. Il ne se trompa pas dans cette esperance, car, bien que le Siege eût commencé vers le milieu du mois de Juin, il n'étoit pas encore fort avancé à la fin de Juillet. Ainsi, Henri ayant eu le tems de préparer sa Flotte, se tenoit prêt à s'embarquer lui-même. Mais l'Empereur le dissuada de hazarder sa personne dans une Expédition de cette nature, où, malgré toute sa prudence, les accidens de la mer pouvoient lui faire recevoir un affront. Le Roi s'étant laissé vaincre aux instances de l'Empereur, donna la conduite du secours au Duc de Betford son Frere, qui mit à la voile sur la fin du mois de Juillet. Il ne tarda pas longtems à rencontrer la Flotte ennemie qui se tenoit devant Harfleur. Le Vicomte de Narbonne s'étant mis en défense, soutint quelque tems les efforts des Anglois: mais enfin, il se vit obligé de leur ceder la victoire, après avoir vu prendre cinq Carraques Genoises, & plusieurs de ses Vaisseaux coulez à fond. Rien n'empêchant plus le Duc de Betford de jetter du secours dans la Place, le Connétable leva le Siege & se retira.

HENRI V. 1416.

Act. Publ. Tom. IX. p. 365, 366.

Il veut aller en personne secourir Harfleur.

Il en est dissuadé par l'Empereur.

Il envoye en sa place le Duc de Betford

Pag. 371.

Ce Duc bat la Flotte de France.

Le Connétable leve le Siege.

Pendant que ces choses se passoient, le Duc de Bourgogne continuoit ses secretes négociations avec Henri, sous divers prétextes. Tantôt c'étoit pour renouveller la Treve entre l'Angleterre & la Flandre; tantôt pour des affaires concernant l'Eglise, qui étoient pendantes au Concile de Constance. Au mois de Mai, cette Treve dont je viens de parler, qui devoit finir le 15. de Juin, avoit été renouvellée pour un an; & néanmoins, le Duc de Bourgogne envoya encore quatre Ambassadeurs en Angleterre Au commencement du mois d'Août, le Roi nomma des Commissaires pour traiter avec eux touchant certaines affaires qui regardoient l'Eglise. C'étoit là une Commission publique, qui servoit de prétexte aux Conférences. Mais par une autre du même jour, ces mêmes Commissaires avoient pouvoir de convenir avec les Ambassadeurs, d'une entrevue du Roi avec le Duc de Bour-

Continuation des négociations entre le Roi & le Duc de Bourgogne.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 332, 364, 374.

5. Août.

HENRI IV. 1415. 7. Août. Pag. 375. Ils conviennent d'une entrevue à Calais.

gogne. Il falloit que cette négociation fût déja bien avancée, puisque, deux jours après, le Roi fit expédier des ordres à divers Officiers, de se tenir prêts à l'accompagner au-delà de la mer, où il devoit avoir une entrevue avec quelques-uns de ses ennemis. Cela fait voir assez clairement, que les fréquentes Ambassades du Duc étoient destinées à tout autre chose, qu'à traiter du Commerce ou des affaires de l'Eglise. Il y avoit déja longtems que ce Prince balançoit à conclure son Traité avec Henri. Comme il étoit de la Maison Royale de France & le premier Pair du Royaume, il sentoit bien qu'une semblable Alliance étoit directement contraire à son honneur & à son devoir. D'ailleurs, cette démarche ne pouvoit que lui porter du préjudice en France parmi ses propres partisans. Par ces raisons, il s'étoit jusqu'alors contenté de tenir la négociation sur pied, pour ne conclure que dans une pressante nécessité. La passion du Comte d'Armagnac acheva enfin de porter le Duc à cette action, qu'il auroit sans doute plus longtems differée, ou qu'il n'auroit peut-être jamais faite, si les persécutions de ses ennemis ne l'y eussent comme forcé.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne prennent ensemble quelques mesures.

J'ai déja dit, que le Connêtable d'Armagnac avoit empêché, sous divers prétextes, que le Dauphin Jean, qui étoit en Haynaut, ne se rendît à la Cour. Ce jeune Prince, ne pouvant se résoudre à recevoir la Loi de cet orgueilleux Ministre, souhaitoit de se voir à la tête du Gouvernement, & d'observer entre les deux Factions, une neutralité qui lui auroit attiré la considération & le respect de l'une & de l'autre. Mais cela n'étoit pas possible, puisqu'il ne pouvoit disposer que des forces du Comte de Haynaut son Beau-Pere, qui n'étoient pas suffisantes pour le mettre en état d'exécuter un pareil dessein, contre la volonté du Connêtable. Cependant, le Duc de Bourgogne, comprenant bien qu'il n'y avoit aucune apparence pour lui de rentrer dans le Gouvernement, pendant que le Connêtable seroit maitre de la personne du Roi, crut qu'il devoit se fortifier du secours du nouveau Dauphin. Dans cette vue, dès le commencement de l'année, il s'étoit abouché à Valenciennes, avec lui & avec le Comte de Haynaut, & ils étoient convenus, que le Dauphin tenteroit encore la voye de la douceur, pour se faire recevoir en France, afin d'y prendre le rang que sa naissance lui donnoit: Qu'en cas que cela lui fût accordé, il meneroit le Duc avec lui à la Cour: Que s'il ne pouvoit l'obtenir, ils prendroient ensemble d'autres mesures pour déposseder le Connêtable, & pour mettre le Roi en liberté. Suivant cette résolution, le Dauphin & le Comte de Haynaut se rendirent à Compiegne, d'où le Comte alla seul à Paris, pour y moyenner le retour du Prince son Gendre. Dès la premiere

proposition qu'il fit de rappeller le Duc de Bourgogne, le Connêtable l'arrêta tout court, & lui dit nettement, que le Dauphin ne seroit jamais reçu à la Cour du Roi son Pere, à moins qu'il ne se déclarât ouvertement ennemi de la Faction Bourguignonne. Le Comte de Haynaut voyant cette obstination, ne put s'empêcher de faire des menaces, qui firent aisément comprendre au Connêtable & à ses partisans, que le Dauphin avoit dessein de s'appuyer du secours du Duc. Cela fut cause que, pour prévenir le mal qui pouvoit leur arriver de cette jonction, ils résolurent de se défaire de lui. Peu de jours après, ce Prince mourut de poison, à Compiegne, le 16. d'Avril 1416., & non pas en 1417. comme on le trouve dans l'Abregé de Mezerai. Le Roi de Sicile fut soupçonné d'avoir fait ce coup, pour faire place au Prince Charles son Gendre. S'il fut l'auteur de ce crime, sa mort, qui arriva bien-tôt après, l'empêcha d'en tirer aucun avantage pour lui-même.

HENRI V. 1416.

Le Dauphin est empoisonné.

Par la mort du Dauphin Jean, Charles son Frere, Comte de Ponthieu, devint Dauphin & Héritier présomptif de la Couronne. Ce jeune Prince se jetta d'abord dans le Parti des *Armagnacs*, c'est ainsi qu'on appelloit alors la Faction qui avoit auparavant porté le nom d'Orleans. Par là, le Duc de Bourgogne se vit plus que jamais éloigné de ses esperances, & le Comte d'Armagnac se maintint dans le gouvernement du Royaume, où rien ne se faisoit que par ses ordres. La haine qu'il portoit au Duc de Bourgogne, faisoit qu'il ne perdoit aucune occasion de persécuter les Bourguignons, qui étoient en fort grand nombre à Paris. Ces rigueurs, & la tirannie qu'il exerçoit envers tout le monde, jointe à une extrême rapacité, porterent enfin les Parisiens du Parti Bourguignon à tramer un complot pour introduire leur Chef dans la Ville. La Conspiration ayant été découverte, le Connêtable en prit occasion d'exercer sa rage sur tout le Parti, d'une telle maniere, que le Duc de Bourgogne ne se crut plus obligé de garder aucun ménagement avec la Cour. D'abord, pour donner des marques publiques de son ressentiment, il conclut avec le Roi d'Angleterre une Treve pour tous leurs Etats reciproques, sans en excepter ceux qu'il possedoit en France. Mais il ne borna pas là sa vengeance. Ses Ambassadeurs, comme je l'ai déja dit, convinrent que le Roi & lui se verroient à Calais, & que le Duc y reconnoitroit Henri comme véritable Roi de France, & lui rendroit un Hommage lige. Cette entrevue fut fixée au commencement d'Octobre.

Charles son Frere lui succede, & se jette dans le parti du Connêtable.

Les Bourguignons sont persécutez.

Ils complotent contre lui & en sont sévérement punis.

Le Duc de Bourgogne conclut une Treve avec Henri, & s'engage à lui faire hommage.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 383.

Cependant, l'Empereur Sigismond n'ayant plus rien à faire en Angleterre, en partit vers le milieu du mois d'Août. En passant

Traité entre

HENRI V. 1416. Sigismond & Henri. *Ibid.* *Pag.* 377.

à Cantorberi, il y signa un Traité d'Alliance perpétuelle avec Henri, & en même tems, une Ligue contre la France. Il y promettoit d'assister le Roi pour lui faire recouvrer le Royaume de France; & Henri s'engageoit à lui donner du secours, pour obliger le Roi Charles, & quelques autres Princes, à lui faire hommage de certains Païs qui ne sont point spécifiez dans le Traité. Apparemment, cela regardoit le Royaume d'Arles & le Dauphiné, sur lesquels les Empereurs avoient quelques prétentions surannées. Pour le dire en passant, on entrevoit dans ce Traité, un des motifs du voyage de Sigismond, en France & en Angleterre. Vrai-semblablement, en procurant la Paix entre les deux Rois ennemis, il esperoit d'emporter pour soi-même, quelqu'un de ces Païs sur lesquels il avoit des prétentions. Quoi qu'il en soit, on peut conjecturer, qu'il attendoit quelque avantage particulier de cette Paix. On voit rarement de grands Princes aller passer des années entieres hors de leurs Etats, dans la seule vue de procurer une Paix à laquelle ils n'ont aucun interêt. Sigismond étoit moins qu'un autre, de ce caractere. J'ignore si, avant son voyage d'Angleterre, il y avoit une amitié formée entre lui & Henri: mais depuis son départ, plusieurs Pieces des Actes Publics font connoitre, qu'il y eut entre eux une étroite correspondance, & une confidence reciproque peu ordinaire entre les Princes (1).

Henri se rend à Calais.

L'Empereur étant arrivé à Calais, y attendit Henri, qui ne put s'y rendre que vers la fin du mois de Septembre. Cependant, la Cour de France, allarmée du bruit qui s'étoit répandu que le Duc de Bourgogne devoit aller conferer avec Henri à Calais, & souhaitant de savoir ce qui se passeroit dans cette Conference, y envoya l'Archevêque de Rheims & quelques autres Ambassadeurs. Le prétexte étoit, de traiter la Paix avec le Roi; mais selon les apparences, le principal but de cette Ambassade étoit, de découvrir ce qui se passeroit dans l'entrevue du Roi & du Duc. Henri ne fut pas fâché que les Ambassadeurs de France fussent témoins de l'arrivée du Duc de Bourgogne à Calais, c'est pourquoi il ne leur fit pas longtems attendre leurs Saufconduits, & immédiatement après leur arrivée, il nomma des Commissaires pour traiter avec eux. Mais il prit de si bonnes précautions, que les François ne purent jamais pénetrer le vrai motif de son voyage à Calais, du moins avec certitude. Il n'en paroissoit point d'autre,

La France y envoye l'Archevêque de Rheims. *Ibid.* *Pag.* 384.

(1) L'Empereur *Sigismond*, pendant son séjour en *Angleterre*, fut fait Chevalier de la Jarretiere, solemnellement, avec le Comte de *Hollande* & de *Zelande*. TIND.

que

HENRI V. 1416.

que celui de confirmer la Treve que le Roi & le Duc venoient de conclure, & qui avoit été déja publiée à Londres. Il est vrai que dans la suite, les démarches du Duc le firent soupçonner d'être bon ami des Anglois: mais ce n'étoit qu'un simple soupçon. Les Historiens de France n'en ont parlé que d'une maniere fort vague, & on n'en a eu proprement aucune certitude, jusqu'à ce que les Actes Publics imprimez en Angleterre ont découvert ce secret. Voici ce qu'on y trouve sur ce sujet.

Le Duc de Bourgogne se rend à Calais. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 394.*

Le 1. d'Octobre, le Roi fit expédier un Saufconduit pour le Duc de Bourgogne & pour une suite de huit cens personnes, & lui envoya le Duc de Glocester son Frere en ôtage. Dès le lendemain, il nomma des Commissaires pour recevoir en son nom, les sermens de Jean Duc de Bourgogne, & de Philippe Comte de Charolois son Fils, relatifs aux Articles dont on étoit convenu, qui étoient en forme de Préliminaires. Voici, mot à mot, ce que portoient ces Conventions.

Conventions entre le Roi & le Duc de Bourgogne *Ibid. Pag. 394.*

« Le Roi ayant fait connoître au Duc de Bourgogne, les justes » droits qu'il a sur la Couronne de France, & le refus que son Ad- » versaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui a dit, qu'a- » vec l'aide de Dieu, & de Monsieur St. George, il a résolu de » se la procurer par les armes.

» Sur cette déclaration, ledit Duc, connoissant la justice des droits » du Roi, & considerant les grandes victoires que le Seigneur lui » a accordées promet de lui donner ses Lettres Patentes qui con- » tiendront ce qui suit:

» Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il » ait suivi le Parti contraire, le croyant juste; à présent qu'il se » trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux inte- » rets du Roi d'Angleterre & de ses Héritiers & Successeurs, » comme de ceux qui sont & seront toujours vrais & légitimes » Rois de France, de même que s'ils étoient actuellement en pos- » session de la Couronne.

» Bien que pour le présent, le Roi n'ait pas desiré l'Hommage » dudit Duc, & que ledit Duc s'y reconnoisse obligé; toutefois, » il promettra, qu'aussi-tôt que le Roi d'Angleterre sera en pos- » session d'une partie notable du Royaume de France, il lui ren- » dra Hommage lige, & lui prêtera serment de fidelité, ainsi que » tout Vassal de la Couronne de France le doit faire au Roi de » France son Souverain.

» Item, le Duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par » toutes sortes de voyes qui lui ont été indiquées, & qui sont se- » cretes, que le Roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du » Royaume de France.

HENRI V. 1416.

» Item, pendant que le Roi sera occupé à poursuivre ses droits, » le Duc de Bourgogne fera la Guerre avec toutes ses forces aux » ennemis que ledit Roi a dans le Royaume de France, c'est à sa- » voir A. B. C. D. & à tous leurs Païs & partisans desobéissans au » Roi d'Angleterre.

» Item, dans toutes les Alliances & Lettres Patentes, faites ou » à faire entre lesdits Roi & Duc, dans lesquelles le Duc feroit, ou » auroit fait exception de l'Adversaire du Roi, ou du Fils dudit » Adversaire, il n'entend point porter du préjudice à ce qu'il pro- » mettra par celles-ci *qu'il doit donner au Roi*: mais il l'accomplira » ponctuellement.

» Que si par dissimulation, ledit Duc faisoit exception dudit » Adversaire ou du Dauphin son Fils, pour un plus grand bien, » & pour faire mieux réussir le projet formé, il veut & entend, » que toutes telles exceptions soient vuides & censées de nulle » valeur.

» Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure & franche vo- » lonté, il promettra & jurera par la foi & loyauté de son corps. » de l'observer sans fraude ni mal-engin. Il en écrira tous les Arti- » cles de sa main propre, il les signera, & y apposera son cachet » ordinaire ».

Pag. 395.

Tous ces Articles furent réduits en forme de Lettres Patentes, écrites & signées de la propre main du Duc de Bourgogne, & scellées de son Sceau privé.

Mezerai dit, dans son Abregé de l'Histoire de France, *que la passion de dominer transporta tellement le Bourguignon, qu'il alla s'aboucher avec le Roi d'Angleterre à Calais, & y renouvella les Treves pour ses Terres seulement, par où il s'obligeoit en quelque façon à ne pas secourir le Roi de France.* Que n'auroit pas dit cet Historien, s'il avoit tout su? Il faut encore remarquer, que le Comte de Charolois, qui fut ensuite Duc de Bourgogne, s'engagea comme le Duc son Pere. Après cela, il n'y a plus lieu de douter des mauvais desseins que ces deux Princes avoient conçus contre la France leur Patrie. Ils aimoient mieux la voir sous une domination étrangere, que gouvernée par leurs ennemis.

Treve entre la France & l'Angleterre. Pag. 397.

Le Parlement accorde un Subside au Roi, qui emprunte encore de l'argent.

Avant que de quitter Calais, Henri conclut une Treve avec la France, jusqu'au 2. jour de Fevrier. Ensuite, il repassa en Angleterre, vers le milieu du mois d'Octobre, pour aller tenir le Parlement qui avoit été convoqué pour le 19. du même mois. Pendant cette Séance, le Parlement accorda un Subside pour continuer la Guerre. Mais ce secours étoit si peu proportionné à ses besoins & à ses projets, qu'il emprunta encore cent-mille marcs de l'Evêque de Winchester son Oncle, à qui il donna en gage sa pro-

pre Couronne. Il engagea aussi une partie de ses Joyaux pour dix-mille livres sterling, que la Ville de Londres lui prêta. Cela peut faire comprendre, combien il auroit trouvé de difficultez à conquerir la France avec ses propres forces, si les Troubles intestins de ce Royaume ne l'eussent pas favorisé. Cependant malgré ses pressans besoins, il ne laissa pas d'assigner au Comte de Dorset, qui avoit défendu Harfleur, une pension de mille livres sterling, en lui conferant le titre de Duc d'Exceter (1).

Henri se détermine à recommencer la Guerre.

Henri ayant lié le Duc de Bourgogne par le Traité secret qu'il venoit de faire avec lui, crut qu'il étoit tems de recommencer la Guerre. Il savoit, que non seulement il n'auroit à faire qu'à la moitié de la France, mais que de plus, le Parti Bourguignon feroit en sa faveur une diversion qui ne pouvoit que lui procurer de grands avantages. Dans ce dessein, il fit tous les préparatifs qu'il jugea nécessaires pour venir à bout de son entreprise. Cependant, comme les fonds que le Parlement lui avoit accordez ne suffisoient pas pour ses besoins, & que même ce qui en provenoit n'entroit que peu-à-peu dans ses coffres, il se trouva bien-tôt dans une assez grande indigence. Pour remedier à cet inconvénient, il se servit des moyens suivans. Après avoir règlé la paye de chaque Soldat de Cavalerie & d'Infanterie, & de chaque Officier, selon le rang & le caractere de chacun, il fit avec divers Seigneurs & Gentilshommes, des Conventions particulieres, par lesquelles ils s'obligeoient à lui fournir un certain nombre d'hommes à pied ou à cheval, moyennant une certaine somme par an, laquelle devoit être payée par quartiers. Le premier quartier fut payé d'avance; mais quand il fut question de faire le payement du second, le Roi se trouva sans argent. Pour supléer à ce défaut, il leur donna en gage tous les Joyaux qu'il avoit dans son Trésor, & il leur fit en même tems expédier des Lettres sous le grand Sceau, par lesquelles il leur donnoit pouvoir de les vendre, si la somme n'étoit pas payée dans un certain tems. Ce tems étoit d'un an ou de dix-huit mois, selon que les Créanciers étoient plus ou moins difficiles. Par ce moyen, il gagnoit, pour payer ses Troupes, un délai qui lui étoit très commode, en ce qu'il pouvoit rembourser ses Créanciers, à mesure que l'argent entroit dans son Trésor, sans être obligé de les contenter tous à la fois. On étoit tellement convaincu de sa bonne-foi, qu'on ne faisoit aucune difficulté de le servir, ou de lui prêter de l'argent sur de semblables suretez, qui auroient été inutiles sous un Prince d'une moindre probité.

Maniere dont il leve son armée.

(1) Le Comte de *Dorset* fut fait Duc d'*Exeter* pour sa vie seulement. Tind.

HENRI V. 1416. Etat de la Cour de France.

Les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, allarmoient avec raison la Cour de France, qui ne se sentoit gueres en état d'en faire de semblables. La Treve, que le Duc de Bourgogne venoit de faire publiquement avec Henri, faisoit assez comprendre qu'il n'y avoit aucun secours à attendre ni du Duc, ni de ses partisans. La Cour n'étoit pas même sans crainte que ce Prince ne fût allé plus avant, dans l'entrevue qu'il avoit eue avec l'ennemi du Royaume. Du moins, on le soupçonnoit beaucoup d'avoir de mauvais desseins. Ainsi, le Connétable, qui tenoit le timon, ne se trouvoit pas peu embarassé. Il jouïssoit d'une grande autorité : mais ce n'étoit pas sans inquietude. D'ailleurs, depuis la mort du Dauphin Jean, il se voyoit obligé de garder beaucoup de ménagemens avec le nouveau Dauphin, de peur que ce jeune Prince ne se mît en tête de gouverner sans son secours. A toutes ces difficultez il en voyoit joindre une nouvelle, par la Guerre que les Anglois se préparoient à porter en France. Comme le Royaume se trouvoit en mauvais état, & que, selon les apparences, l'ennemi devoit faire de grands progrès, il comptoit par avance, qu'on le rendroit responsable de tous les mauvais succès. Dans cette situation embarassante, il crut devoir tenter d'arrêter les armes du Roi d'Angleterre par une négociation extraordinaire, qui donnât lieu à ce Prince de croire que la Cour de France seroit contrainte de faire la Paix malgré qu'elle en eût. Il savoit bien que s'il faisoit négocier lui-même la Paix, ce seroit une peine perdue, parce que tout le monde étoit persuadé que son interêt demandoit que les affaires demeurassent embrouillées, afin de conserver son autorité. Il n'y avoit donc aucune apparence, que le Roi d'Angleterre se laissât amuser par aucune proposition, qui pût lui être faite de sa part. Il trouva donc à propos de faire agir les Prisonniers qui étoient en Angleterre, & particulierement le Duc de Bourbon. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, divers Saufconduits datez de ce même tems, pour des Domestiques du Duc de Bourbon, allant en France & retournant sous divers prétextes. Il y a donc lieu de présumer, que c'étoit alors que la trame se formoit, & que le Duc de Bourbon ne fit rien dans l'affaire dont je vais rapporter les particularitez, que de concert avec la Cour de France.

Desseins du Connétable.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 417.

Cette trame étoit si adroitement ourdie, que si le Roi n'avoit pas été dans une continuelle défiance, il s'y seroit sans doute laissé surprendre. Mais la ferme résolution qu'il avoit prise de n'interrompre point l'exécution de ses desseins, pour quoi qu'on lui pût proposer, à moins qu'on ne le mît dans une possession actuelle de ce qu'il demandoit, lui fit éviter ce panneau. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Eu & de Vendôme, & quel-

ques autres des prisonniers qui étoient en Angleterre, feignant de desesperer des affaires de la France, firent entendre à Henri, qu'ils étoient disposez à traiter avec lui, pour eux-mêmes en particulier. Cela lui fut rapporté, non pas d'une maniere positive, mais en lui faisant connoitre qu'il ne seroit pas impossible de les y engager. Mais le Roi, craignant que, sous ce prétexte, on ne voulût retarder son voyage, ne fit pas beaucoup d'attention à cette ouverture.

Négociation entre Henri & les Princes François prisonniers.

Quelque tems après, ces mêmes Princes, qui jusqu'alors avoient tâché de faire en sorte que la proposition vînt de lui, voyant qu'ils n'avoient pu réussir dans leur dessein, franchirent le pas. Dans une audience qu'ils lui firent demander, ils lui témoignerent leur inclination à cet égard, & le prierent de leur dire quelles étoient ses prétentions; ajoutant, qu'ils ne doutoient point qu'ils ne lui donnassent une réponse satisfaisante, sauf leur honneur. Le Roi, qui ne vouloit point se laisser amuser, leur dit rondement, qu'il n'avoit point d'autre proposition à leur faire, sinon, qu'ils le reconnussent pour Roi de France, & pour leur légitime Souverain. Le Duc d'Orleans se recria sur cette proposition, & lui dit nettement, qu'ils n'avoient aucune réponse à faire à une demande de cette nature. Pour cette fois, on ne passa pas plus avant.

Principalemens avec le Duc de Bourbon.

Mais quelques semaines après, le Duc de Bourbon revint à la charge. Il dit au Roi, que, depuis qu'ils avoient eu l'honneur de lui parler, plusieurs des Prisonniers avoient envoyé des gens en France, pour s'informer exactement touchant ses prétentions sur le Royaume de France, & qu'ils avoient reçu des lumieres qu'ils n'avoient pas eues auparavant. Il ajouta, que pour ce qui le regardoit en particulier, il étoit convaincu de la justice de ses droits. Ensuite, il dit, qu'il avoit été informé, que nonobstant les justes prétentions qu'il avoit sur tout le Royaume, il avoit offert de s'en désister, moyennant qu'on lui cedât certaines Provinces; & que, selon son jugement, cette proposition ne devoit pas être rejettée: que le sentiment des autres Prisonniers étoit conforme au sien, & qu'ils étoient résolus d'agir de tout leur pouvoir, pour lui faire obtenir ce qu'il souhaitoit. Que pour cet effet, il lui demandoit la permission d'aller en France, pour y déclarer au Roi Charles, au nom de tous les Prisonniers, que comme de fideles Sujets, ils ne pouvoient que lui conseiller de ne pas rejetter ce moyen de faire la Paix, & pour le prier d'accepter une offre si raisonnable. Pour conclusion, le Duc ajouta, que si la Cour de France donnoit les mains à cette proposition, Henri pourroit, dans cette même année, se mettre en possession des Païs qui lui seroient cedez. Que

HENRI IV. 1417. Engagement particulier du Duc de Bourgogne.

si, au contraire, elle étoit rejettée, les Princes se croiroient quittes du serment qu'ils avoient fait à leur Roi. Le Duc s'engagea, en particulier, à mettre toutes ses Places entre les mains de certaines gens dont il seroit assuré, afin de les en retirer quand il voudroit. Il promit de retourner en Angleterre au tems précis qui lui seroit marqué, de reconnoitre Henri pour Roi de France, & de lui rendre hommage, comme à son légitime Souverain. De plus, il ajouta, qu'il feroit si clairement connoitre la justice du droit que ce Prince avoit sur la Couronne de France, que tout le monde demeureroit convaincu, qu'il n'avoit pu se dispenser de lui rendre hommage, sans agir directement contre son honneur. Enfin, il supplia le Roi de lui garder le secret jusqu'à son retour, à cause du danger où il seroit exposé, s'il étoit divulgué pendant le séjour qu'il feroit en France.

Henri ne savoit que penser d'une telle proposition. Il n'ignoroit pas, que ce n'étoit plus ni le Duc d'Orleans ni le Duc de Bourbon qui gouvernoient la France, & que ce n'étoit pas l'interêt du Comte d'Armagnac, de faire la Paix à ce prix. Mais, en même tems, l'esperance de recouvrer les Provinces de France, perdues depuis la Paix de Bretigny, sans être obligé de recommencer la Guerre, le flatoit agréablement. D'un autre côté, l'alternative que le Duc lui proposoit, ne pouvoit que lui être avantageuse. Tout ce qu'il avoit à faire, étoit de se tenir sur ses gardes, afin de ne se laisser pas persuader, sous ce prétexte, d'interrompre l'exécution de ses projets. Ainsi, ayant pris la résolution de ne pas surseoir son Expédition d'un seul jour, pour quelque cause que ce pût être, il crut qu'il n'y avoit aucun danger d'accorder au Duc de Bourbon le congé qu'il lui demandoit. Mais auparavant, il se fit donner un des Fils du Duc en ôtage, & des cautions pour la somme de deux-cens-mille écus. Ce détail se trouve dans le Recueil des Actes Publics. On y voit une Lettre que le Roi écrivit de sa propre main, à *Tiptoft*, son Ambassadeur auprès de l'Empereur, dans laquelle il lui ordonne de découvrir ce secret à ce Prince, de le prier de lui en dire son sentiment, & de lui assurer, que cette négociation ne retardera point son Expédition en France. En même tems, il lui défend de parler de cette affaire à qui ce soit qu'à l'Empereur seul, sous peine de sa plus grande indignation. Vrai-semblablement, la ferme résolution qu'il avoit prise de ne se laisser point amuser par aucune proposition, fut cause que cette ruse ne fut pas poussée plus loin. Le Duc de Bourbon retourna en Angleterre: mais il n'exécuta point ses autres engagemens. Ce fut sans doute le dépit que Henri conçut contre les Princes prisonniers, de ce qu'ils avoient voulu le surprendre, qui le fit résoudre à les faire enfer-

Le Roi donne congé au Duc de Bourbon pour aller en France.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 456.

Ce projet s'en va en fumée.

mer dans le Château de Pontfract, au-lieu qu'auparavant ils étoient sur leur parole. Au reste, quoiqu'il n'y ait pas de preuve positives, que cette trame eût été ourdie par le Connêtable, on le comprend pourtant par diverses conjectures, qui toutes ensemble font une espece de démonstration. Il seroit trop long d'en donner ici le détail. Mais si l'on aime mieux supposer que les Princes François prisonniers agissoient de bonne-foi, sans être dirigez par le Connêtable, il faut inferer, que la France se trouvoit alors dans un état bien déplorable. Le Roi Charles, attaqué fréquemment des accès d'une maladie qui lui ôtoit l'usage de la Raison, se trouvoit hors d'état de prendre soin de ses affaires. Le Duc de Bourgogne, premier Pair du Royaume, & Chef d'un puissant Parti, s'étoit secretement allié avec l'ennemi de l'Etat. Les Princes du Sang étoient sur le point de reconnoitre Henri pour Roi de France. Enfin, le Royaume se trouvoit gouverné par un jeune Prince de quatorze ans, & par le Comte d'Armagnac, homme violent, qui ne cherchoit qu'à se venger de ses ennemis, & qui sacrifioit ouvertement l'interêt public à son ambition.

Etat fâcheux de la France.

Quoique le Connêtable eût déja fait assez de mal à la France, en persécutant le Duc de Bourgogne, & en le forçant, pour ainsi dire, à se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre, il ne crut pas que ce fût assez pour assurer son repos. Isabelle de Baviere, Femme de Charles VI., paroissoit si mécontente de se voir réduite à recevoir la Loi d'un Sujet, qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre qu'elle ne trouvât enfin le moyen de le dépouiller de son autorité. Cela n'étoit pas impossible. Le Roi étant d'un naturel facile, il auroit été aisé de le gagner, dans quelqu'un des bons intervalles que sa maladie lui laissoit. Il n'étoit pas plus impossible de persuader au Dauphin de se défaire d'un Gouverneur incommode, afin de gouverner à sa fantaisie, sans crainte d'être contrôlé. Ainsi, la fortune du Connêtable ne tenant qu'à peu de chose, pendant qu'il avoit une telle ennemie à la Cour, il crut que, pour se maintenir, il étoit absolument nécessaire de l'en éloigner. La Reine lui donnoit assez de prise sur elle, par une conduite qui n'étoit pas trop conforme aux règles de la bienséance. Le Connêtable se servant de cet avantage, sut inspirer tant de soupçons contre elle au Dauphin, qu'il la fit releguer à Tours, où elle demeura comme prisonniere, sans savoir à qui se confier, pour tâcher de se tirer de captivité. Cette funeste Politique du Connêtable fut une nouvelle source de maux, qui accablerent la France. Cette Mere outragée ne put jamais pardonner à son Fils l'affront qu'elle venoit de recevoir, & malheureusement pour le Royaume, elle ne trouva que trop l'occasion de se venger.

Le Connêtable fait releguer la Reine à Tours.

Haine mortelle de la Reine pour le Dauphin.

HENRI V. 1417.

Le Duc de Bourgogne prend les armes.

La conduite violente du Connêtable, la mort des deux Dauphins, qu'on lui attribuoit, l'exil de la Reine, & une infinité d'autres sujets, fournirent au Duc de Bourgogne le prétexte qu'il cherchoit de faire une diversion en faveur du Roi d'Angleterre. Il publia contre le Connêtable, un Manifeste où il exageroit ses fautes & ses violences, avec toute la passion d'un ennemi souvent outragé. Ensuite, il écrivit au Roi, qu'en qualité de premier Pair de France, il ne pouvoit se dispenser de travailler à empêcher la ruïne entiere du Royaume, qui alloit infailliblement perir, s'il n'étoit promptement secouru. Par ces mêmes raisons, il tâcha de faire soulever les bonnes Villes du Royaume, & de les mettre dans ses interêts. Enfin, voyant que quelques-unes de ces Villes s'étoient déja déclarées pour lui, il s'approcha de Paris, à la tête d'une Armée, dans le tems que le Roi d'Angleterre étoit prêt de mettre à la voile pour passer en France. Son but étoit de mettre le Dauphin & le Connetable dans la nécessité, ou d'abandonner Paris pour aller s'opposer au Roi d'Angleterre, ou de laisser agir les Anglois sans opposition, s'ils vouloient sauver Paris. Ce fut ce dernier parti qu'ils jugerent à propos de prendre. Ils aimoient mieux qu'une partie du Royaume tombât entre les mains des Anglois, que de se voir arracher le Gouvernement par leurs ennemis particuliers.

Il s'approche de Paris.

Henri descend à Touque.

Henri voulant profiter d'une conjoncture si favorable, mit à la voile à la fin du mois de Juillet, & alla descendre à *Touque* en Normandie. Son Armée ne consistoit qu'en vingt & cinq-mille cinq-cens combattans, nombre trop petit pour conquerir la France, s'ils n'eût pas été assuré de trouver peu d'opposition. En arrivant, il assiegea le Château de Touque, & s'en rendit maitre le 9. d'Août. Ensuite, après quelques autres conquêtes peu considerables, il assiegea Caen, qui se rendit le 9 de Septembre.

Il prend le Château, *Act. Publ. Tom. IX. pag. 479. 490.* & se rend maitre de Caen.

Embaras de la Cour de France.

La Cour de France se trouvoit alors dans un extrême embaras. Le Duc de Bourgogne, qui étoit toujours aux portes de Paris, l'empêchoit de donner ordre aux affaires du Royaume. Il auroit fallu qu'elle eût eu deux Armées, l'une pour l'opposer aux Bourguignons, & l'autre pour défendre la Normandie contre les Anglois. Mais elle n'avoit qu'à peine assez de Troupes pour défendre Paris, où le Roi, le Dauphin, & le Connêtable, étoient enfermez. La seule ressource qui lui restoit, étoit de renouer les négociations avec Henri. Pour cet effet, elle lui fit demander une Conference entre des Ambassadeurs des deux Couronnes, afin de chercher les moyens de faire la Paix. Henri consentit à cette proposition, mais sans vouloir discontinuer la Guerre, ne voulant point perdre un tems qui lui étois si précieux. La Cour de France ayant

Pag. 494.

Henri consent à une Conference.

Pag. 496.

ayant fait choix de l'Archevêque de Rheims pour être le Chef de ses Plénipotentiaires, il nomma de son côté, le Comte de Warwick & quelques autres, qui devoient s'assembler avec les François, à Bernonville, en Normandie. Cette Conference, je ne sai par quelle raison, fut differée jusqu'à la fin de Novembre. Cependant, Henri se rendit maitre de *Bayeux*, d'*Argenton*, du *Château de l'Aigle*, d'*Alençon*, & de quelques autres Places.

Henri V. 1417.

Il continue ses conquêtes. *Pag. 501, 502.*

Pendant que le Roi continuoit à faire des conquêtes, le Duc de Bourgogne lui rendoit des services très importans, non seulement par la diversion qu'il faisoit aux environs de Paris, mais principalement en augmentant les Troubles en France, d'une maniere à ne pouvoir plus être appaisez. La Reine Isabelle, qui étoit releguée à Tours, avoit été jusqu'alors ennemie du Duc de Bourgogne : mais le desir de se venger du Dauphin & du Connêtable, la fit passer par-dessus tous les sujets de chagrin qu'elle avoit contre ce Prince. Comme elle n'avoit aucune autre ressource elle lui envoya des gens affidez, pour lui faire entendre, qu'elle étoit disposée à se liguer avec lui contre leurs ennemis communs. Le Duc accepta cette offre sans balancer, & convint secretement avec elle des mesures qu'il falloit prendre pour la tirer de sa prison. Ensuite, il partit subitement de Corbeil où il étoit campé, n'ayant avec lui qu'un petit Corps de Cavalerie choisi. Il fit tant de diligence, qu'avant qu'on pût être informé de son dessein, il se rendit à l'Abbaye de Marmoutier tout proche de Tours, où il trouva la Reine qui s'y étoit rendue sous prétexte de dévotion. Comme on ne l'avoit point soupçonnée de vouloir s'évader, il l'enleva aisément, & la mena à Troye en Champagne. Dès qu'elle se vit en sureté, elle prit le Titre de Régente, prétendant que le Roi son Epoux étoit captif entre les mains du Dauphin & du Comte d'Armagnac.

Isabelle s'unit avec le Duc de Bourgogne, qui l'enleve de Tours.

Elle prend la qualité de Régente.

Pendant ce tems-là, Henri faisoit diverses conquêtes en Normandie sans que personne se mît en devoir de s'y opposer. Le Connêtable aimoit mieux voir périr l'Etat, que de renoncer à son autorité; & le Duc de Bourgogne favorisoit Henri de tout son pouvoir.

Henri prend diverses Places.

La Conference entre les Plénipotentiaires des deux Couronnes se tint à Bernonville le 28. de Novembre. Comme Henri soupçonnoit que le Cour de France ne cherchoit qu'à lui faire perdre du tems, il voulut d'abord lui ôter cette esperance. Aussitôt que la Conference eut commencé, il fit déclarer par ses Ambassadeurs quelles étoient ses prétentions, faisant entendre en même tems, qu'il n'y avoit rien à rabattre. La substance de ses propositions fut, qu'il épouseroit la Princesse Catherine : que le Roi

Conference de Bernonville.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 517.

Demandes de Henri.

HENRI V. 1417.

Charles jouïroit de la Couronne sa vie durant; mais qu'après sa mort, elle reviendroit au Roi d'Angleterre : que pendant la vie de Charles, Henri seroit Régent de France, à cause de l'incapacité du Roi. Sur tous ces Articles, il demandoit certaines suretez qui en rendissent l'exécution indubitable. Mais comme les Ambassadeurs de France n'avoient pas des pouvoirs suffisans pour traiter sur ces Articles, & que Henri avoit interêt de ne pas prolonger inutilement cette négociation, la Conference fut d'abord rompue. Il craignoit avec raison, que la Cour de France ne voulût se servir de cette occasion pour faire naitre de la jalousie dans l'esprit de ses Alliez, & particulierement du Duc de Bourgogne. Cependant, Henri s'étant attaché au Siége de Falaize, se rendit maitre de la Ville, le 20. de Décembre : mais le Château se défendit jusqu'au mois de Fevrier.

La Conference est rompue.

Prise de Falaize. *Ibid. pag.* 532. *Pag.* 541.

Quelque tems avant la Conference de Bervonville, le Duc de Bretagne étoit allé trouver Henri, & avoit conclu avec lui une Treve d'un an, & une semblable, au nom de la Reine de Sicile, comme Tutrice de Louis son Fils pour l'Anjou & pour le Maine. Ainsi, peu-à-peu Henri réduisoit la France à une extrême foiblesse, en la privant des secours qu'elle auroit pu tirer de ses Vassaux.

Treve avec la Bretagne, l'Anjou & le Maine. *Pag.* 506. 511, 512.

Pendant que le Roi étoit occupé en France, Oldcastle, de qui j'ai déja parlé en un autre endroit, fut arreté & conduit à Londres, au grand contentement du Clergé, qui étoit très animé contre lui. C'étoit une victime qu'il étoit résolu de sacrifier, afin d'épouvanter tout le reste des Lollards. Malgré la distinction où sa naissance & son mérite le mettoient, il fut condamné à être pendu par le milieu du corps avec une chaine, & à être brûlé vif. Pour le dire en passant, le supplice du feu fait voir qu'il fut condamné pour crime d'Hérésie, plutôt que pour avoir conspiré contre le Roi. Quoi qu'il en soit, cet Arrêt fut exécuté au milieu des exécrations des Prêtres & des Moines, qui faisoient même des efforts pour empêcher que le Peuple ne priât Dieu pour ce malheureux. C'est ainsi que mourut Jean Oldcastle Baron de Cobham, avec une constance admirable, qui répondit parfaitement à la fermeté avec laquelle il avoit toujours maintenu la Doctrine de Wicleff dont il faisoit profession. Il fut le premier de la Noblesse qui souffrit pour cause de Religion. Après cette exécution, le Parlement fit encore de nouveaux Statuts pour achever d'exterminer les Lollards, le Clergé ne se lassant point de demander leur sang avec toute l'ardeur imaginable.

Oldcastle est brûlé vif.

On trouve dans quelques Histoires, que dans cette même année la Reine Blanche de Navarre, Veuve de Henri IV. & Belle-Mere du Roi regnant, fut accusée d'avoir, avec son Confes-

La Reine Douairiere est accusée d'avoir conspué contre le Roi.

seur, conspiré contre le Roi. Quelques-uns ont ajouté, qu'elle fut condamnée à dix ans de prison, & que son Confesseur fut tué par un Chapelain de la Tour, avec lequel il avoit pris querelle sur ce sujet. C'est tout ce qu'on peut dire sur cette accusation, dont les Historiens ne parlent que fort confusément.

Prétendue invasion des Ecossois refutée.

Quant à une invasion des Ecossois en Angleterre, que quelques-uns placent dans cette année, & qui, selon qu'ils l'assurent, fut repoussée par le Duc de Betfort avec une Armée de cent-mille hommes, j'ose assurer qu'ils se trompent, puisqu'on n'en trouve aucune trace ni dans les Actes Publics, ni dans les Histoires d'Ecosse. Tout ce qu'on trouve sur le sujet des Ecossois, c'est qu'ils menacerent d'attaquer l'Angleterre vers le milieu de l'année 1415., environ le tems de la premiere Expédition du Roi en France.

1418. Henri prend diverses Places en Normandie. Act. Publ. Tom. IX. p. 545-618.

La situation où les affaires de la France se trouvoient, donnoit à Henri une merveilleuse facilité pour avancer les siennes. Aussi ne manqua-t-il pas d'en profiter. La Campagne qu'il avoit commencée au mois d'Août, dura tout l'Hiver, sans aucune discontinuation, en sorte que ses Troupes n'eurent pas le tems de se reposer. Le Château de Falaise s'étant rendu le 20. de Fevrier, Henri partagea son Armée en divers Corps, dont il donna la conduite aux Ducs de Clarence & de Glocester ses Freres, au Duc d'Exceter, & au Comte de Salisburi, pour aller attaquer plusieurs Places en un même tems, ne voulant point laisser échaper une occasion qui lui étoit si favorable. Dans les mois de Mars & d'Avril, il se rendit maitre de *S. Lo*, de *Carentan*, de *S. Sauveur le Vicomte*, & de plusieurs autres Villes de Normandie; de sorte qu'entre toutes les Places fortes, il ne lui manquoit plus que *Cherbourg* & *Rouen*, pour être maitre de toute cette Province. *Evreux* se rendit au mois de Mai, & immédiatement après, il alla faire le Siege de Cherbourg, qui lui fit consumer trois mois.

Cherbourg se défend trois mois.

Pendant ce Siege, la Cour de France souffrit une nouvelle revolution, qui ne fut pas favorable à Henri, quoiqu'il semblât d'abord qu'elle dût lui procurer de grands avantages. Le Concile de Constance, qui étoit assemblé depuis l'année 1414, ayant déposé les trois Papes qui se disputoient le Pontificat (1), avoit élu le 10. de Novembre 1417. le Cardinal Colonna, qui avoit pris le nom de Martin V. Dès que ce nouveau Pape fut assis sur le Trône Pontifical, il envoya deux Légats en France, pour tâcher d'y pacifier les Troubles, & d'y réunir les deux Factions. Les sollicitations

Martin V. tâche de procurer la paix entre les deux Factions de France.

(1) Ces trois Papes étoient *Jean XXIII*, à Rome; *Gregoire XII*, à *Rimini*; & *Benoît XIII*, à *Avignon*. Voyez l'Histoire de ce Concile au long, vers la fin du cinquieme Tome. Tind.

HENRI V. 1418. 17. Mai. Accord entre les deux Partis,

de ces Légats furent si puissantes, que les deux Partis envoyerent leurs Députez à Montereau-Faut-Yonne, où il fut enfin convenu, que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume, pendant la maladie du Roi. Si cet accord eût eu lieu, & que les deux Partis se fussent reconciliez de bonne-foi, vrai-semblablement les affaires de Henri en auroient reçu un notable préjudice. Mais le Connêtable, & le Chancelier sa Créature, ne purent jamais se résoudre à voir le Duc de Bourgogne rentrer dans le Gouvernement. Ainsi, préferant leurs interêts particuliers à ceux de l'Etat, ils firent en sorte que cette Convention demeura sans effet.

rompu par le Connêtable.

Les Bourguignons se rendent maitres de Paris,

Cette conduite attira la haine publique sur le Connêtable, & fortifia dans Paris la Faction Bourguignonne, qui, depuis ce tems-là, en devint beaucoup plus puissante. Enfin, la nuit du 28. de Mai, ceux de ce Parti trouverent le moyen d'introduire dans Paris, Lisle-Adam Gouverneur de Pontoise, & partisan zèlé du Duc de Bourgogne. Il n'y entra qu'avec huit-cens Chevaux: mais à son arrivée, les Bourguignons s'étant mis sous les armes, firent un massacre épouvantable des Armagnacs. Tanneguy du Châtel, Gouverneur de la Bastille, ne pouvant remedier à ce desordre, courut promptement au Louvre, & en enleva le Dauphin nud en chemise, afin de le mettre à couvert dans sa Forteresse. Le lendemain, le Dauphin alla se refugier à Melun, ne se trouvant pas assez en sureté dans la Bastille: mais le Roi demeura au pouvoir des Bourguignons. Le même jour, le Connêtable, qui s'étoit sauvé chez un Masson, fut découvert & mis en prison.

& massacrent les Armagnacs.

Tanneguy du Châtel sauve le Dauphin.

Le Connêtable est mis en prison.

Nouveau massacre à Paris.

Mais ce ne fut là que le prélude d'une émeute plus considerable qu'il y eut dans la même Ville, quelques jours après. Comme, sur la nouvelle de ce qui étoit arrivé, les bannis y étoient rentrez de tous côtez, les massacres se renouvellerent le 12. de Juin. Le Connêtable fut tiré de sa prison, égorgé, & trainé indignement dans les rues. Le Chancelier, plusieurs Evêques, & d'autres personnes, au nombre de plus de deux-mille, éprouverent de la même maniere la barbarie de leurs ennemis. Ces massacres étant à peu près finis, la Reine & le Duc de Bourgogne se rendirent à Paris, & y firent une Entrée triomphante le 14. de Juillet. La Peste qui se mit ensuite dans la Ville, & qui, dans l'espace de trois mois, emporta plus de quarante-mille personnes, ajouta de nouvelles calamitez à celles dont je viens de parler. Cependant, la Reine & le Duc ayant le Roi en leur pouvoir, donnoient, en son nom, les ordres qu'ils croyoient les plus convenables à leurs interêts. D'un autre côté, le Dauphin, qui avoit pris la qualité de Régent, menaçoit ceux qui obeïroient au Duc de Bourgogne. Ainsi, quelque

Le Connêtable est tué.

La Reine & le Duc de Bourgogne rentrent dans Paris.

Ils gouvernent au nom du Roi.

Le Dauphin se qualifie Régent.

parti que les François prissent, ils ne pouvoient éviter d'être traitez de rebelles par l'une ou par l'autre des deux Factions. La neutralité même étoit regardée comme un crime.

Nouvel accord entre les deux Factions, rompu par le Dauphin.

Cependant, malgré l'animosité des deux Partis, il sembla, pendant quelque tems, que les Troubles alloient prendre fin. Comme il n'y avoit eu encore aucun sujet d'inimitié personnelle entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne avoit fait ensorte que ces deux Princes avoient, chacun de son côté, donné les mains à un accommodement. On étoit d'accord de tout: mais des gens qui obsedoient le Dauphin, le porterent à refuser de le signer. Cette faute eut des suites bien funestes. Ainsi, la division qui regnoit entre les deux Factions, faisoit que chacune avoit deux ennemis à combattre, d'un côté le Parti contraire, & de l'autre, les Anglois. Mais il s'en falloit bien que Henri ne regardât les deux Partis d'un même œil. Il étoit ennemi juré des Armagnacs, & il ne faisoit que le semblant d'être ennemi des Bourguignons.

Treve en Guienne entre Henri & les Gascons rebelles. 17. Juillet. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 602.*

Ce Prince avoit déja commencé à tirer quelque avantage de la revolution qui venoit d'arriver à la Cour de France. Le nouveau Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret, & les autres Seigneurs Gascons du même Parti, qui faisoient en Guienne une rude Guerre aux Anglois, trouverent qu'il étoit à propos de conclure avec lui une Treve, qui le délivra d'une fâcheuse diversion. Ces Seigneurs considerant que, depuis la mort du Connêtable, le gouvernement de la France étoit entre les mains du Duc de Bourgogne, ne crurent pas qu'il fût de leur interêt, de continuer une Guerre dont tout le profit revenoit à leur ennemi. Par cette Treve, bien loin d'être obligé d'envoyer du secours en Guienne, Henri en retira quelques Troupes, dont il renforça son Armée en Normandie.

Prise de Cherbourg. *Ibid. Pag. 618.*

Siege de Rouen. *Pag. 619.*

Cherbourg ayant enfin capitulé, après un Siege de trois mois, il ne restoit plus à la France dans la Normandie, que Rouen, dont la perte devoit lui ôter toute esperance de recouvrer cette Province. Ainsi, sans perte de tems, Henri alla faire le Siege de cette Ville, à la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. Mezerai dit que ce Siege commença au mois de Juin, en quoi il s'est trompé. Quoi qu'il en soit, il fut extremement remarquable, par la vigoureuse résistance des assiegez, qui se défendirent cinq mois, & qui souffrirent les plus dures extremitez avant que de capituler. Ils s'adresserent d'abord au Duc de Bourgogne, pour en avoir du secours: mais ce fut inutilement. La France, en changeant de Gouverneur, n'avoit pas acquis de nouvelles forces. D'ailleurs, le Duc de Bourgogne, suivant les maximes du Comte d'Armagnac, pensoit plus à se maintenir contre les pratiques de ses ennemis, qu'à s'opposer aux progrès du Roi d'Angleterre. Il

Diverses tentatives pour sauver cette Place.

HENRI V. 1418.

fit pourtant agir les Légats du Pape, pour éprouver si, par une négociation, il pourroit interrompre le Siege de Rouen. Cette voye ne lui ayant pas réussi, il assembla toutes les forces dont il pouvoit disposer, & feignit d'avoir dessein de livrer Bataille aux Anglois. Il mena même le Roi jusqu'à Beauvais; mais tout cela n'aboutit à rien. Peut-être ne se soucioit-il pas trop de porter obstacle aux progrès du Roi d'Angleterre. Il est incertain, si depuis qu'il se voyoit à la tête du Gouvernement, il conservoit pour ce Monarque les mêmes sentimens qu'il avoit eus quand il étoit éloigné de la Cour. On peut du moins assurer, qu'il n'avoit pas le même interêt de faire prosperer ses affaires. Il ne pouvoit pourtant se dispenser de ménager un Prince qui avoit en main un Ecrit capable de le ruïner dans l'esprit de tous les François, de quelque Parti qu'ils fussent. Par cette raison, depuis la revolution arrivée à la Cour de France, sa conduite fut toujours fort équivoque. Il semble qu'il avoit pris la résolution de ne faire ni bien ni mal au Roi d'Angleterre, jusqu'à ce que les évenemens lui aidassent à se déterminer.

Le Dauphin demande de faire Alliance avec Henri.

Le secours du Duc de Bourgogne manquant aux assiegez, ils s'adresserent au Dauphin, qui n'étoit pas plus en état de faire lever le Siege par la force. La voye de la négociation lui parut plus propre à produire cet effet. Il est bien difficile de savoir positivement, s'il avoit véritablement dessein de faire la Paix, & de s'allier avec Henri, comme il témoigna qu'il en avoit envie; ou s'il n'avoit intention que de l'amuser. Quoi qu'il en soit, il lui fit dire, qu'il souhaitoit de traiter avec lui sur trois articles. Premierement, sur les moyens de donner la Paix à la France. En second lieu, touchant le Mariage déja projetté. Enfin, sur une Alliance entre eux deux, contre le Duc de Bourgogne. Henri ne rejetta point ces propositions. Peut-être ne s'assuroit-il pas trop sur le Duc de Bourgogne; ou bien il vouloit donner de la jalousie à la Cour de France, pour la porter à lui faire des offres plus avantageuses qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. Il nomma donc pour ses Ambassadeurs au Congrès demandé par le Dauphin, l'Archevêque de Cantorberi, les Comtes de Warwick & de Salisburi, Philippe Morgan, & quelques autres. Les Instructions qu'il leur donna, datées au Camp devant Rouen, le 26. d'Octobre, portoient en substance :

Act. Publ. Tom. IX. pag. 616.

Pag. 618.

Instructions du Roi à ses Ambassadeurs.

1. Qu'ils fissent tous les efforts possibles pour faire venir les Ambassadeurs du Dauphin à déclarer tout ce qu'ils avoient ordre d'offrir, & de rejetter absolument toutes les propositions qui ne tendoient qu'à lui ceder ce dont il étoit déja en possession.

2. En supposant que les François offriroient enfin de remettre

tout sur le pied du Traité de Bretigny, ou de la Grande Paix, il vouloit qu'on leur fît des difficultez sur l'exécution, puisque le Dauphin n'étoit pas autorisé pour cela.

3. Il jugeoit, que par là, on pourroit les porter à demander une longue Treve; auquel cas, il vouloit qu'on leur demandât ce qu'ils voudroient ceder en consideration.

4. Il défendoit expressément à ses Ambassadeurs, de traiter de son Alliance avec le Dauphin, avant qu'on fût convenu de la Paix ou de la Treve. Il ne leur laissoit pourtant pas la liberté de conclure l'une ou l'autre: mais il vouloit être averti quand on seroit sur le point de la conclusion, en cas qu'on en vînt si avant.

5. Quant à l'Alliance avec le Dauphin, il disoit que, selon les apparences, le but de ce Prince étoit d'obtenir de lui un secours contre le Duc de Bourgogne. En ce cas, il leur défendoit de convenir d'un petit secours: mais il leur ordonnoit d'en offrir un grand, capable de rétablir le Royaume de France dans une heureuse tranquillité.

6. Mais en même tems, il prétendoit, qu'en consideration de ce secours, on lui cedât les Comtez d'Artois, de Boulogne, & de Flandre. Que si ses Ambassadeurs ne pouvoient obtenir tout cela, il leur laissoit la liberté de réduire cette prétention au seul Comté de Flandre, à condition que le Dauphin lui aideroit à en faire la conquête. Il offroit de son côté de ceder au Dauphin tout ce qui seroit conquis ailleurs sur le Duc de Bourgogne.

Vues du Roi en traitant avec le Dauphin.

Il est aisé de comprendre par ces Instructions, que le Roi ne croyoit pas que cette Conference dût aboutir à la Paix: que même il n'avoit pas dessein de conclure avec le Dauphin, qui n'étoit nullement autorisé pour ceder au Roi ce qui avoit été enlevé à ses Prédécesseurs, depuis la Paix de Bretigny. Il y a donc lieu de présumer, que son unique but étoit de donner de la jalousie au Duc de Bourgogne, qui étant maitre de la personne du Roi, pouvoit seul conclure une Paix solide. Cela paroit même de ce que le même jour que le Roi signa ces Instructions, il écrivit au Duc de Bourgogne, que si on vouloit renouer la négociation pour la Paix, il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour lui donner une bonne issue. Sur cette Lettre, Charles lui fit savoir, qu'il avoit nommé les Evêques d'Arras & de Beauvais, le Premier Président de Morvilliers & quelques autres, pour ses Plénipotentiaires. Ainsi, Henri se promettoit qu'en traitant à la fois avec les deux Partis, il causeroit une telle jalousie à l'un & à l'autre, qu'il en resulteroit une conclusion avantageuse à ses affaires.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 631.

Conference d'A.

La Conference entre les Ambassadeurs du Roi & du Dauphin,

HENRI V. 1418. lençon avec les Ambassadeurs du Dauphin.

se tint à Alençon, le 26. de Novembre. Les Anglois, suivant leurs Instructions, se tinrent toujours fermes à ne vouloir point traiter touchant l'Alliance, avant qu'on fût convenu des conditions de la Paix. Enfin, après avoir éludé toutes les propositions captieuses qui leur furent faites par les François, ils les obligerent à dire le dernier mot, c'est-à-dire à offrir les Villes & les Provinces contenues dans le Traité de Bretigny, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France. Mais les Anglois rejetterent cette offre, à moins qu'on n'y ajoutât la Souveraineté de ces Provinces, comme le Traité de Bretigny le portoit. Ils demanderent de plus la Normandie : ils firent des difficultez sur l'impuissance où le Dauphin se trouvoit d'exécuter ces conditions, & demanderent, de quelle maniere il prétendoit les accomplir, supposé que leur Maitre en fût content. Les François répondirent, qu'il étoit inutile de traiter sur la maniere de l'exécution, puisqu'on n'étoit pas satisfait des offres mêmes. Sur cela ils rompirent la conference.

Autre entre les Ambassadeurs des deux Rois, infructueuse. *Ibid. Pag.* 655-659.

Celle-ci étoit à peine finie, qu'il s'en tint une autre au Pont de l'Arche, entre les Plénipotentiaires des deux Rois, ou plutôt, les Ambassadeurs des deux Couronnes s'assemblerent à dessein de conferer ensemble, en présence des Légats du Pape. Mais, quand on fut sur le point de commencer, ceux du Roi Charles prétendirent que les Actes de la Conference fussent écrits en François & les Anglois refuserent d'y consentir. Enfin, à la sollicitation des Légats qui se donnerent beaucoup de mouvement pour cela, Henri voulut bien accorder qu'on tint deux Protocolles, l'un en François & l'autre en Latin, dont le dernier seul seroit censé authentique. Mais les François ayant rejetté cet expédient, la Conference sur la Paix ne fût pas même commencée. Apparemment, le Duc de Bourgogne n'avoit pas dessein d'entrer sérieusement en négociation. Il étoit encore indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre, ou plutôt, il couvoit dès-lors un dessein que nous verrons éclore l'année suivante.

1419. Le Dauphin souhaite de renouer le Traité. *Act. Publ. Tom. IX. p.* 661-672.

Cette Conference ne laissa pas d'allarmer le Dauphin, qui sans doute, ignoroit ce qui se passoit. Il craignit d'être prévenu par le Duc de Bourgogne, comprenant bien, que si la Paix se faisoit entre les deux Rois, ce ne pouvoit être qu'à son préjudice. Dans cette pensée, il fit prier Henri de nommer un lieu pour y renouer la Négociation commencée à Alençon. Henri l'accorda sans peine, ne pouvant rien souhaiter de plus avantageux, que la crainte réciproque des deux Factions. Il fut donc convenu que les Ambassadeurs se rassembleroient à Louviers, au commencement du mois de Fevrier.

Louviers est marqué pour le lieu du Congrès.

Pendant

Pendant toutes ces négociations, Henri n'avoit pas discontinué un seul moment le Siege de Rouen, bien que la rigueur de la saison fit beaucoup souffrir son Armée. Mais les assiegez n'étoient pas plus à leur aise. Réduits à manger les Chevaux, & tous autres Animaux de quelque espéce qu'ils fussent, qui se trouvoient dans la Ville, & ce secours même leur ayant manqué, ils ne purent soutenir plus longtems. Ainsi, se trouvant entierement sans ressource, ils capitulerent le 12. de Janvier, pour se rendre le 19. s'ils n'étoient pas secourus dans cet intervalle. Henri leur conserva tous leurs Privileges, moyennant une somme de trois-cens-mille écus. Par la reddition de Rouen, toute la Normandie, à l'exception de quelques Châteaux, retomba sous la domination des Rois d'Angleterre, deux-cens-quinze ans après qu'elle leur avoit été enlevée par Philippe-Auguste, sous le Regne de Jean sans Terre. Après la prise de Rouen, Henri envoya une partie de son Armée en Picardie sous le commandement du Duc d'Exceter, qui s'y rendit maitre de *Dieppe* & de *Montreuil*.

Henri V. 1419.

Prise de Rouen. *Ibid.* Pag. 664.

& de Dieppe & de Montreuil. Fevrier. Pag. 674-681.

Les affaires étoient alors dans une crise qui ne pouvoit manquer de produire quelque grand changement. Comme le Duc de Bourgogne n'avoit recherché l'Alliance du Roi d'Angleterre, que pour chasser le Dauphin & le Comte d'Armagnac du Gouvernement, il n'avoit plus besoin de cette protection, depuis qu'il étoit maitre de Paris & de la personne du Roi. Au contraire, le poste où il se trouvoit, lui devoit faire souhaiter que ce Prince ne se rendît pas trop puissant en France; & par conséquent, il étoit de son interêt de s'opposer aux progrès des armes Angloises. Mais d'un autre côté, il avoit dans le Dauphin un ennemi juré, contre lequel il falloit principalement s'assurer. Outre le droit naturel que ce jeune Prince avoit de gouverner le Royaume pendant la maladie du Roi son Pere, il étoit encore à la tête d'un puissant Parti. D'ailleurs, il n'étoit pas impossible, que, soit par la mort du Roi, soit par d'autres voyes, il ne regagnât tout l'avantage qu'il avoit perdu. En ce cas, le Duc auroit mieux aimé que Henri se fût rendu maitre de la France, que de voir triompher le Dauphin. Cependant, de quelque maniere que les affaires tournassent, il voyoit manifestement qu'il ne lui seroit pas possible de conserver son autorité, quand même Henri réussiroit dans ses desseins. En effet, Henri n'étoit pas un Prince à lui abandonner le gouvernement du Royaume, s'il en étoit une fois en possession. Ainsi, se voyant comme engagé entre deux précipices, il demeura quelque tems indéterminé, sans savoir quel parti prendre. Vrai-semblablement, ce fut ce qui l'empêcha de faire de plus grands efforts pour secourir Rouen. Il n'osoit rompre avec le Roi d'Angleterre, de peur

Le Duc de Bourgogne prend de nouvelles mesures.

HENRI V. 1419. Il se détermine à se reconcilier avec le Dauphin.

d'avoir besoin encore de son secours contre le Dauphin. Après avoir été quelque tems dans cette embarrassante situation, il se détermina enfin, à faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour se reconcilier avec son ennemi, afin de pouvoir rompre surement avec le Roi d'Angleterre. Ce parti lui parut en même tems avantageux & honorable. Par une sincere reconciliation avec le Dauphin, il pouvoit esperer de conserver d'une maniere solide, quelque part dans le gouvernement du Royaume, & d'y tenir le second rang. D'ailleurs la France étant sa Patrie, il ne pouvoit se détacher ouvertement de ses interets, sans se rendre exécrable à tous les bons François. S'il avoit déja fait en secret une pareille démarche, ce n'avoit pas été sans remords: la seule passion de la vengeance l'y avoit engagé. L'exécution du dessein qu'il avoit formé n'étoit pourtant pas sans difficulté. Le Dauphin avoit conçu contre lui une haine qu'il ne pouvoit surmonter, & qui étoit sans cesse fomentée par la fréquentation des amis & des partisans du feu Duc d'Orleans, qui l'obsedoient, & qui cherchoient avec soin les occasions de venger la mort de ce Prince. Malgré ces obstacles, le Duc de Bourgogne s'affermit de plus en plus dans sa résolution, ne voyant point d'autre moyen pour se sauver lui-même avec le Royaume. Il entreprit donc de parvenir à cette reconciliation, & par toutes sortes de moyens, jusqu'à y forcer le Dauphin, par la crainte de voir sans cela la France perdue. Enfin, s'il arrivoit que la haine & l'obstination du Dauphin la rendissent impossible, il étoit résolu à prendre le parti desesperé de rendre Henri maitre de la France.

Conference de Louviers. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 686.* *Pag. 701-703.*

Dans le tems que le Duc de Bourgogne prenoit ses dernieres résolutions, la Conference entre les Ambassadeurs de Henri & du Dauphin se tint à Louviers. Les mêmes difficultez qui s'étoient présentées à celle d'Alençon, rendirent celle-ci infructueuse. On y convint seulement, que le Roi & le Dauphin s'aboucheroient pour conferer ensemble. Mais cette entrevue, dont le tems fut deux fois prolongé, n'eut point lieu, parce que le Dauphin prit d'autres mesures. Cependant, afin de continuer toujours à donner de la jalousie au Duc de Bourgogne, Henri accorda une Treve au Dauphin, depuis le 12. de Fevrier jusqu'à Pâque, pour tout le Païs situé entre la Loire & la Seine, la Normandie exceptée.

Treve entre le Roi & le Dauphin. *Pag. 692.*

Suivant le projet que le Duc de Bourgogne avoit formé, il fit demander au Dauphin son amitié, offrant de son côté, de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour la mériter & pour l'entretenir. Il fit entendre en même tems, qu'il seroit à propos qu'ils eussent ensemble une Conference, tant pour confirmer mutuelle-

ment leur reconciliation, qu'afin de prendre des mesures pour le bien du Royaume. Mais le Dauphin rejetta cette proposition avec beaucoup de fierté. Il craignoit trop de partager l'autorité avec la Reine sa Mere & avec le Duc de Bourgogne, ou plutôt, de se voir soumis à eux. Le commandement en seul, des Provinces qui le reconnoissoient pour Régent, lui paroissoit un avantage préferable à celui qu'on vouloit lui faire esperer de cette reconciliation, qui ne pouvoit se faire sans laisser une part dans le gouvernement du Royaume, à la Reine sa Mere & au Duc. Ainsi, le Duc de Bourgogne se vit réduit à la nécessité de travailler tout de bon à faire la Paix avec l'Angleterre, en cas que le Dauphin persistât dans son obstination. La Conference de Louviers l'ayant allarmé, il craignit d'être prévenu, & de ne se trouver pas ensuite assez fort pour résister au Roi d'Angleterre & au Dauphin, s'il arrivoit qu'ils se liguassent ensemble contre lui. Il résolut donc, pour se délivrer de cette inquietude, de porter les affaires à un dénouement, de quelque maniere que ce pût être. Dans cette vue, il fit savoir à Henri, que le Roi Charles étoit disposé à faire la Paix; & pour y réussir plus aisément, il proposa une entrevue où les deux Rois assistez de leurs Conseils, pussent en régler ensemble les conditions, & conclure le Mariage projetté. Henri, accepta cette proposition sans balancer. Il accorda même une Treve de trois mois, afin que pendant cet intervalle, on pût convenir du tems, du lieu, & de la forme de l'entrevue.

Henri V. 1419.
Le Dauphin refuse de se reconcilier avec le Duc de Bourgogne.

Le Duc fait proposer à Henri de faire la Paix.
Act. Publ. Tom. IX pag. 696

Toute la France fut justement allarmée de cette résolution. On comprenoit aisément, que la Paix & le Mariage ne pouvoient se faire dans une telle conjoncture, sans qu'on livrât le Royaume au Roi d'Angleterre. Les affaires se trouvant dans cette situation, quelques Seigneurs, qui avoient à cœur le bien & les interêts de leur Patrie, se donnerent tous les mouvemens possibles pour procurer la Paix, ou du moins une Treve, entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne. Le premier vouloit bien consentir à une Treve de trois ans, mais le Duc vouloit qu'elle ne fût que de deux mois. Sa vue étoit de faire la Paix avec l'Angleterre, si, dans ce tems-là, il ne pouvoit pas s'accommoder avec le Dauphin. Les soins qu'on se donna pour les porter à une union si nécessaire, ayant été inutiles, le projet de l'entrevue des deux Rois s'exécuta enfin, après qu'on l'eut prolongée diverses fois, jusqu'au 30. de Mai. On convint que ce seroit proche de *Meulant*, dans un Champ choisi pour cela, où l'on fit dresser une Tente magnifique. Comme la maladie du Roi Charles l'empêchoit d'assister en personne à la Conference, on convint, que la Reine son Epouse & le Duc de Bourgogne y tiendroient sa place, en qualité de ses Procureurs,

Efforts inutiles pour reconcilier le Dauphin avec le Duc de Bourgogne.



HENRI V. 1419.

& que le Duc de Bretagne y feroit préfent. Cependant, afin d'éviter les aigreurs qui pourroient naitre de la difcuffion des affaires, des Commiffaires de part & d'autre furent nommez pour en règler le détail. Henri voulut faire l'honneur aux Ducs de Clarence & de Glocefter, de les nommer de fon côté, pour Chefs de cette Commiffion. La Cour de France étant à Pontoife, Henri fe rendit à Mante, afin de s'approcher du lieu de la Conference. C'étoit de ces deux Villes, que les deux Cours fe rendoient tous les jours au lieu marqué. Le premier jour, la Reine de France y mena la Princeffe Catherine fa Fille de laquelle Henri demeura charmé. L'effet que cette premiere vue produifit ayant été aifément apperçu, la Reine crut qu'il falloit irriter les defirs de ce Prince, en ne faifant plus paroitre fa Fille. Henri connut bien-tôt fon deffein. Il comprit qu'on vouloit fe fervir de la Princeffe, comme d'un leurre pour le prendre. Mais, pour ôter à la Reine cette efperance, il dit au Duc de Bourgogne, qu'on pouvoit compter qu'il ne quitteroit jamais les armes, jufqu'à ce qu'il eût le Roi & la Princeffe fa Fille en fon pouvoir, & qu'il l'eût chaffé lui-même du Royaume, s'il s'y oppofoit. En toute autre conjoncture, le Duc, qui n'étoit pas moins fier que le Roi, lui auroit fans doute répondu vertement. Cependant, pour ne pas trop aigrir un Prince dont il pouvoit avoir bien-tôt befoin, il fe contenta de lui dire, qu'il ne doutoit point qu'on ne lui donnât lieu de fe laffer de la Guerre.

Les Conferences de Meulant rouloient fur trois Articles, que Henri demandoit comme néceffaires pour pouvoir parvenir à la Paix & au Mariage.

Demandes de Henri. *Act. Publ. Tom. IX. pag. 762.*

1. Qu'on le mît en poffeffion de tout ce qui avoit été cedé à Edouard III. par le Traité de Bretigny.

2. Qu'on lui cedât de plus toute la Normandie.

3. La Souveraineté entiere, & fans aucune dépendance, de tout ce qui lui feroit cedé par le Traité.

Comme Henri étoit pofitif fur ces trois Articles, le Duc de Bourgogne comprit aifément, que s'il s'y oppofoit directement, il donneroit occafion de rompre la Conference, laquelle pourtant il avoit interêt de continuer, comme la feule voye qui lui reftoit pour porter le Dauphin à la reconciliation. Ainfi, fans difputer au Roi fes prétentions, & fans les paffer, il fe contenta de faire donner au Roi les contre-demandes de la France. Elles étoient conçues d'une telle maniere, qu'elles pouvoient faire naitre de grandes difficultez, qu'il pourroit ou faire valoir, ou abandonner, felon qu'il verroit à quoi le Dauphin voudroit fe déterminer. En un mot, le but du Duc de Bourgogne étoit de donner encore un

peu de tems au Dauphin, avant que de rien conclure avec le Roi d'Angleterre. Voici ces demandes de la France, avec les apostilles du Roi. HENRI V. 1419.

1. Que le Roi d'Angleterre renonce à la Couronne de France. Demandes de la France. Ibid. Pag. 763.

Le Roi y consent, pourvu qu'on ajoute cette clause, à l'exception de ce qui lui est cedé par ce Traité.

2. Qu'il renonce à la Touraine, à l'Anjou, au Maine, & à la Souveraineté de la Bretagne.

Cet Article ne plait pas au Roi.

C'étoit apparemment, à cause de la Souveraineté de la Bretagne, qu'il prétendoit avoir comme Duc de Normandie.

3. Le Roi d'Angleterre jurera, que ni lui ni ses Successeurs ne recevront en aucun tems, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la Couronne de France, d'aucune personne qui y ait, ou qui prétende y avoir droit.

Le Roi en est content, à condition que son Adversaire jurera aussi la même chose, &c.

4. Le Roi d'Angleterre fera enregîtrer ses renonciations, promesses & engagemens, de la meilleure maniere que le Roi de France & son Conseil pourront aviser.

Cet Article ne plait pas au Roi.

5. Au-lieu du Ponthieu & de Montreuil, il sera permis au Roi de France, de donner un équivalant en quelque autre lieu de son Royaume qu'il jugera convenable.

Cet Article ne plait pas au Roi.

6. Comme il y a encore en Normandie diverses places que le Roi d'Angleterre n'a pas conquises, & qui pourtant lui doivent être cedées par le Traité, il se désistera en cette consideration, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs.

Chacun rentrera dans la jouïssance de ses biens, en quelque lieu qu'ils soient situez. Il se fera une Alliance entre les deux Rois.

Le Roi l'approuve, à condition que les Ecossois & les Rebelles ne seront point compris dans l'Alliance.

7. Le Roi d'Angleterre rendra les six-cens-mille écus donnez au Roi Richard II. sur la Dot de huit-cens-mille écus promise à la Reine Isabelle. De plus, quatre-cens-mille écus pour les joyaux de cette Princesse, retenus en Angleterre.

Le Roi veut bien consentir que cet Article soit compensé avec les arrerages dûs de la rançon du Roi Jean. Néanmoins, il est surpris qu'on demande quatre-cens-mille écus pour les Joyaux de la Reine Isabelle, qui ne valoient pas la quatriéme partie de cette somme.

Il est facile de comprendre, par la nature de ces demandes, que les difficultez n'étoient pas assez grandes pour empêcher la

HENRI V. 1419.

conclusion de la Paix, si les deux Parties l'eussent également souhaitée. Mais d'un autre côté, qu'elles étoient suffisantes pour tenir le Traité en suspens, autant qu'il plaisoit à la Cour de France.

Desseins du Duc de Bourgogne.

Dans la situation ou le Duc de Bourgogne se trouvoit, il n'insistoit sur les Articles qui ne plaisoient pas au Roi, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour son dessein. Il étoit bien aise de laisser croire à Henri, que la Paix alloit être conclue, comme elle l'auroit été effectivement si le Dauphin fût demeuré obstiné. Henri en doutoit si peu, que le 5. de Juillet, c'est-à-dire, environ un mois après l'ouverture de la Conference, il donna un Plein-pouvoir à l'Archevêque de Cantorberi, pour aller à Paris, conclure la Paix en son nom, avec le Roi Charles.

Mais, pendant que ce Prince se flatoit de cette esperance, on travailloit d'un autre côté, à lui rompre toutes ses mesures. Comme il s'étoit servi des négociations, tantôt avec le Dauphin, tantôt avec le Duc de Bourgogne, pour donner de la jalousie à l'un & à l'autre, & pour parvenir à son but, il se trouva lui-même dupé par la même voye. Cette Conference de Meulant, dans laquelle le Duc de Bourgogne avoit eu pour but principal d'inspirer de la crainte au Dauphin, produisit l'effet qu'il s'en étoit promis. Ce jeune Prince, allarmé de voir si proche de la conclusion, une Paix si desavantageuse à la France & à lui-même, ne crut pas devoir s'obstiner plus longtems à refuser de se reconcilier avec le Duc de Bourgogne, puisque cette reconciliation étoit l'unique moyen de prévenir un si grand malheur. Ainsi, après diverses Conferences secretes entre les Confidens des deux Princes, on convint enfin de cette reconciliation tant desirée de tous les bons François. Le 11. de Juillet, ils se virent à une lieue de Meulant sur le chemin de Paris, & s'embrasserent. Après cela, ils signerent un Traité par lequel ils se promettoient réciproquement, *de s'aimer comme Freres, & de résister en commun à la damnable entreprise des Anglois, anciens ennemis du Royaume.*

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne se reconcilient ensemble.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 776.

Ce pas étant fait, le Duc de Bourgogne prit de nouvelles mesures. Comme il ne souhaitoit plus la conclusion de la Paix, il insista fortement, dans les Conferences qui se continuoient toujours à Meulant, sur les demandes de la France. Mais, de peur que Henri ne se désistât des difficultez qu'il y avoit opposées, il ajouta de nouveaux Articles aux premiers. En expliquant la troisieme demande de la France, il y annexoit tant de conditions, qu'en aucun cas qui pût jamais arriver à l'avenir, Henri ni ses Successeurs Rois d'Angleterre ne pourroient jamais y prétendre, ni en acquerir aucune partie. Mais Henri, qui vouloit bien se désister des prétentions qu'il avoit sur le Royaume de France, comme

Le Duc de Bourgogne rompt la Conference de Meulant. Pag. 786.

descendant d'Edouard III., trouvoit fort injuste, qu'on voulût l'obliger à étendre cette renonciation pour lui & pour ses Successeurs, jusqu'à tous les cas qui pourroient arriver, & qu'il n'étoit pas possible de prévoir. Il se plaignoit encore, que le Duc de Bourgogne lui demandoit certaines choses qui ne pouvoient être accordées sans offenser Dieu, & sans violer ses sermens. J'ignore ce que c'étoit. Enfin, pour rendre la conclusion de la Paix impossible, le Duc attaquoit les demandes du Roi, contre lesquelles il n'avoit eu garde de rien alleguer avant son accommodement avec le Dauphin. Il disoit, qu'en général, elles étoient vagues, obscures, équivoques, & déraisonnables, sans vouloir spécifier en détail, ce qu'il y trouvoit d'équivoque ou d'obscur. En même tems, il prétendoit que Henri acceptât les offres de la France, purement & simplement, sans entrer dans aucune sorte d'explication. De peur même d'être pris au mot, il refusa de consentir qu'on couchât par écrit les Articles dont on étoit déja convenu.

HENRI V. 1419.

Jusqu'alors, Henri s'étoit flaté, je ne sai sur quel fondement, que la reconciliation du Duc de Bourgogne avec le Dauphin ne porteroit point d'obstacle à la Paix. On trouve dans le Recueil des Actes, que le 18. de Juillet, c'est-à-dire, sept jours après leur entrevue, Henri donna un Plein-pouvoir à l'Archevêque de Cantorberi, pour conclure son mariage avec la Princesse Catherine. On pourroit croire, qu'il ignoroit encore ce qui s'étoit passé le 11. entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, s'il ne paroissoit par une Lettre du même Recueil, que des Particuliers de sa Cour en étoient déja informez le 14. Il étoit tellement prévenu sur ce sujet, que le 19. il donna encore pouvoir à ses Commissaires, de prolonger la Treve. Mais les nouvelles demandes du Duc de Bourgogne, ou plutôt les chicanes qu'il faisoit sur le Traité, firent rompre les Conferences, & chacun de son côté, alla se préparer à la Guerre.

Pag. 774. 775.

Pag. 779.

Pag. 782.

Le 28. de Juillet, Henri fit escalader Pontoise par un Détachement de son Armée, à la tête duquel étoit le Duc de Clarence. Cette entreprise eut tout le succès qu'il s'en étoit promis. L'Isle-Adam, qui commandoit dans la Place, s'attendoit si peu à être attaqué, qu'il se trouva surpris & contraint de se sauver avec une partie de sa Garnison. Comme la Cour de France avoit fait un sejour assez long dans cette Ville, pendant les Conferences de Meulant, & qu'elle n'en étoit partie que depuis peu de jours, les Soldats Anglois la trouverent encore pleine du bagage des Courtisans. On fait monter le butin qu'ils y firent, à plus de deux millions d'écus.

Henri se rend maitre de Pontoise, par escalade.

Juvenal des Ursins Hist. de Charles VI.

Les Anglois y font un grand butin.

La prise de Pontoise ouvroit au Roi le chemin pour s'avancer

Etat des affaires

HENRI V. 1419. de Henri.

jusqu'à Paris. Mais cela n'empêchoit pas que la situation de ses affaires ne fût bien changée depuis la réunion des deux Factions qui avoient divisé la France. Pendant qu'elles avoient été acharnées l'une contre l'autre, une Armée de vingt & cinq-mille hommes lui avoit suffi pour faire la conquete de la Normandie. Jamais aucune Armée ennemie ne s'étoit présentée pour lui faire lever les Sieges. Bien plus, l'une des deux Factions l'avoit toujours favorisé, ouvertement, ou en secret. Mais depuis leur reconciliation, il ne pouvoit gueres esperer avec ses seules forces, de venir à bout de son entreprise. Ses desseins ne tendoient pas à moins qu'à la conquête de tout le Royaume, ou du moins, de ce que l'Angleterre avoit perdu depuis le Traité de Bretigny. Cependant, après une Guere de six ans, & dans des conjonctures si favorables, il n'étoit encore maitre que d'une seule Province. Il savoit même, qu'en Angleterre tout le monde n'approuvoit pas qu'il s'obstinât à continuer une Guerre si difficile, & qu'on y disoit hautement, que la conquête de la France ruïneroit les Anglois. Mais ce n'étoit pas la seule chose qui lui causoit de l'inquietude. Il venoit de recevoir une Lettre de Bayonne, du 22. de Juillet, qui l'informoit, qu'on préparoit en Castille, une puissante Flotte pour le secours du Dauphin. Peu de tems après, il en reçut encore une du Maire de la meme Ville, qui lui donnoit avis, que l'Arragon s'étoit déclaré pour le Dauphin : que les Castillans & les Arragonnois étoient déja entrez dans le Béarn, qu'ils ravageoient les environs de Bayonne, & qu'ils sembloient avoir dessein d'assieger cette Ville. Cette Lettre ajoutoit encore, que la Flotte Castillane avoit ordre d'aller en Ecosse, pour y prendre un Corps de Troupes, qu'elle devoit transporter en France, pour y servir sous les ordres du Dauphin. D'un autre côté, il ne pouvoit pas douter que les Flamans, qui avoient refusé de servir le Duc de Bourgogne contre la France, ne fussent prompts à lui obeïr, quand il seroit question de donner du secours à ce Royaume. Malgré ces difficultez qui s'étoient tout à coup accumulées, il persista dans sa premiere résolution. Il eut même l'assurance de faire offrir au Roi Charles, comme une espece de grace, qu'il se contenteroit de ce qu'il avoit demandé à Meulant, à condition qu'on lui laissât Pontoise, dont il venoit de se rendre maitre. Il est pourtant indubitable, qu'il devoit se trouver bien embarassé. Lorsqu'il avoit entrepris cette Guerre, il avoit compté sur les divisions des François. C'étoit à ces mêmes divisions qu'il étoit redevable des facilitez qu'il avoit trouvées jusqu'alors. Cependant, il se voyoit obligé d'entreprendre, avec des forces peu considerables, la conquête d'un Royaume dont il ne possedoit encore qu'une petite partie.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 783.

Pag. 791. 794.

Pag. 786.

partie. Mais sa bonne fortune, ou plutôt, l'animosité du Dauphin contre le Duc de Bourgogne, le tira heureusement de cet embaras.

HENRI V. 1419.

Le Dauphin fait assassiner le Duc de Bourgogne.

Dans l'entrevue que le Dauphin & le Duc de Bourgogne avoient eue ensemble, ils étoient convenus de se voir encore sur le pont de Montereau-Faut-Yonne, le 28. d'Août, pour y règler la maniere de faire la Guerre aux Anglois. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, que le Duc se rendit en ce lieu. Il sembloit qu'il avoit quelque pressentiment de ce qui lui devoit arriver. Cependant, comme une trop grande défiance auroit pu rompre ses mesures, & rendre inutile tout ce qui avoit été fait, il se résolut à exécuter son engagement. Sans entrer ici dans un détail de ce qui se trouve dans toutes les Histoires de France, je me contenterai de dire, que le Dauphin fit assassiner ce Prince sur le même pont qu'ils avoient choisi pour leur Conference. Je dis que le Dauphin le fit assassiner, quelque peine que certains Historiens ayent prise pour le disculper. L'action se commit sous ses yeux & à ses pieds, & il garda toujours à son service, les meurtriers, qui possedoient les meilleures Charges de sa Maison. Il n'en faudroit pas davantage pour le faire juger coupable de ce crime, quand même il n'y auroit pas des Historiens d'assez bonne foi pour l'avouer franchement.

Changement dans les affaires.

Cet évenement changea tout d'un coup la face des affaires. Vraisemblablement, le Duc de Bourgogne, au tems de sa mort, n'avoit que de bonnes intentions pour la France. Mais Philippe son Fils, qui lui succeda, se laissant transporter au desir de venger la mort de son Pere, ne craignit point de perdre le Royaume pour contenter sa passion. Le moyen le plus prompt & le plus efficace pour parvenir à son but, étoit de se liguer avec le Roi d'Angleterre & avec la Reine Isabelle, toujours ennemie mortelle du Dauphin son Fils. Ainsi, tout le reste de l'année fut employé en secretes négociations, qui aboutirent enfin à mettre le Royaume entre les mains des Anglois. Cependant, le nouveau Duc de Bourgogne occupoit, auprès du Roi Charles, la Place que le Duc son Pere y avoit tenue: c'est-à-dire, qu'étant maitre de la personne du Roi, il étoit regardé comme Régent, par ceux qui n'obeïssoient pas au Dauphin.

Act. Publ. Tom. IX. p. 805-806.

Les Parisiens cherchent à s'accommoder avec Henri.

Ibid. Pag. 747-810.

Depuis la prise de Pontoise, la Cour de France s'étoit retirée à Troyes, à cause des courses continuelles que les Anglois faisoient jusqu'aux portes de Paris. Cependant, les Parisiens se voyoient dans un danger manifeste. Le Duc de Bourgogne n'étant occupé que de son principal dessein, ne prenoit aucune mesure pour défendre Paris. Par cette raison, les habitans, justement allarmez

HENRI V. 1419.

Ils obtiennent une courte Treve. *Ibid.* *Pag.* 815.

d'un voisinage si dangereux, crurent qu'ils devoient tâcher de prévenir leur ruïne en s'accommodant avec Henri. Il y eut sur ce sujet diverses négociations, qui produisirent une Treve particuliere pour Paris, depuis le 20. de Novembre, jusqu'au 25. C'étoit un bien petit soulagement pour les Parisiens: mais comme le Traité entre le Roi & le Duc de Bourgogne étoit sur le point de se conclure, ils n'avoient pas besoin d'une plus longue Treve, puisqu'ils devoient être compris dans ce Traité. D'ailleurs, Henri ne prétendoit pas se priver de l'avantage que le voisinage de Pontoise lui donnoit sur les Parisiens, en cas que le Traité qu'il négocioit avec le Duc de Bourgogne vînt à se rompre par quelque accident imprévu. Depuis la mort du Duc de Bourgogne, ce n'étoit continuellement que Couriers & Envoyez du nouveau Duc au Roi, & du Roi au Duc. Henri ne refusoit pas de faire avec celui-ci, une Alliance semblable à celle qu'il avoit faite avec le défunt. Mais, comme il avoit été trompé par le Pere, il ne vouloit pas se mettre en risque d'être trompé par le Fils. Ainsi, avant que de se liguer avec lui contre le Dauphin, il voulut être assuré de la Paix avec le Roi Charles.

Henri prétend à la Couronne de France.

Dans les Conferences de Meulant, Henri avoit borné ses prétentions aux Articles de la Paix de Bretigny, & à la Normandie. Mais quoique, depuis la rupture des Conferences, il eût semblé se tenir ferme, sans aucune envie de se relâcher, il est à croire, que si l'assassinat du Duc de Bourgogne ne fût pas survenu tout à propos, il auroit bien rabattu de ses demandes. Du moins, la situation des affaires ne lui auroit pas donné lieu d'esperer qu'il pût jamais forcer la France à lui accorder de si grands avantages. Depuis la mort de ce Duc, la scene avoit changé en sa faveur. Ainsi, se voyant recherché avec ardeur par la Reine Isabelle & par le nouveau Duc de Bourgogne, il ne douta point qu'il ne fût en son pouvoir d'imposer à la France telles conditions qu'il jugeroit à propos. Il oublia donc les offres qu'il avoit faites à Meulant, & il reprit ses premieres prétentions par rapport à la Couronne de France, avec la même condition, que Charles VI. seroit reconnu pour Roi sa vie durant. Voici les Articles qu'il proposa comme devant servir de fondement à la Paix.

Articles préliminaires de la Paix. *Act. Publ. Tom IX. pag.* 816.

I. Qu'il épouseroit la Princesse Catherine, sans imposer aucune charge à ses Parens, ni au Royaume.

II. Qu'il ne troubleroit point le Roi Charles dans la jouïssance de la Couronne, ni dans la perception des revenus du Royaume, pendant la vie dudit Roi. Que la Reine Isabelle son Epouse jouïroit aussi, durant sa vie, des droits attachez à sa Dignité.

III. Qu'après la mort du Roi Charles, la Couronne de France

feroit devolue au Roi d'Angleterre, & à ses Héritiers, à jamais. Henri V. 1419.

IV. Qu'à cause de la maladie du Roi Charles, qui l'empêchoit de vaquer au gouvernement de l'Etat, le Roi d'Angleterre prendroit en main l'administration des affaires du Royaume, en qualité de Régent, pendant la vie du Roi son Beau-Pere.

V. Que les Princes, les Grands, les Communautez, les Bourgeois, &c. prêteroient serment au Roi d'Angleterre comme Régent, & s'engageroient par le même serment à le reconnoitre pour leur Souverain, après la mort du Roi Charles.

VI. Que pour assurance de l'observation de ces Articles, le Roi de France donneroit au Roi d'Angleterre ses Lettres Patentes sous son Grand Sceau. Qu'il lui feroit donner de semblables Lettres d'approbation, par la Reine son Epouse, par le Duc de Bourgogne, par les Grands &c. en termes clairs & sans équivoques, de la maniere que les Parties en conviendroient.

VII. Que le Roi d'Angleterre en donneroit & en feroit donner de semblables.

Approuvez par le Duc de Bourgogne.

Les Prétentions de Henri étant ainsi établies dans ce petit nombre d'Articles fondamentaux, le Duc de Bourgogne signa des Lettres Patentes par lesquelles il approuvoit ces Articles, comme bons, utiles, raisonnables, & tendans au bien de la France & de toute la Chretienté. Cela fait, on publia une Treve générale depuis le 24. de Décembre, jusqu'au 1. de Mars de l'année suivante. Dès que l'affaire qui regardoit la Paix fut terminée, les Plénipotentiaires du Roi & du Duc de Bourgogne signerent un Traité particulier de Ligue & de Confédération, qui contenoit en substance ces six Articles. 25. Septembre.

Traité entre Henri & le Duc de Bourgogne. *Act. Publ. Tom. IX. p. 825-840.*

I. Qu'un des Freres du Roi épouseroit une des Filles du Duc de Bourgogne.

II. Que le Roi & le Duc s'aimeroient réciproquement, & s'assisteroient comme Freres.

III. Qu'ils poursuivroient ensemble la punition du Dauphin, & des autres meurtriers du feu Duc de Bourgogne.

IV. Que si le Dauphin, ou quelqu'autre des susdits meurtriers, étoient faits prisonniers, ils ne pourroient être relâchez sans le consentement du Duc de Bourgogne.

V. Que le Roi d'Angleterre feroit assigner au Duc & à la Duchesse Michelle sa Femme, Fille du Roi Charles, des Terres pour vingt-mille livres de rente annuelle, aussi proche qu'il seroit possible des Domaines qu'ils possedoient en France, & qu'ils en feroient hommage à la Couronne. Qu'on leur en donneroit des Lettres du Grand Sceau, lesquelles le Roi d'Angleterre confirmeroit, dès qu'il seroit en possession de la Régence.



HENRI V. 1419.

VI. Que si, dans la suite, quelqu'un, sous prétexte de son Mariage avec une des Filles de France, prétendoit se faire assigner de semblables Terres, le Duc assisteroit le Roi de tout son pouvoir pour l'empêcher.

1420.

Ce Traité fût ratifié par les deux Princes, au commencement du mois de Janvier de l'année 1420.

Bien que la Paix ne fût pas encore signée, on la regardoit pourtant comme faite, parce qu'on étoit d'accord des conditions. Henri en étoit si assuré, que le 24. de Janvier, c'est-à-dire, quatre mois avant la signature du Traité, il promit par ses Lettres Patentes, aux Parisiens, de les maintenir dans leurs Privileges, quand il seroit Roi de France.

Act. Publ. Tom. IX. pag. 854.

Cependant, comme il étoit nécessaire de réduire les Articles dont on étoit convenu, dans la forme la plus exacte, & d'éviter toutes sortes d'obscuritez & d'équivoques, on prît du tems pour y travailler. Cela fut cause que la Treve fut souvent prolongée. Pendant ce tems-là, Henri avoit à Troyes, des Ambassadeurs pour dresser le Traité de Paix, conjointement avec le Duc de Bourgogne. Pour plus grande précaution, il fut d'abord redigé en Articles préliminaires, afin que chacun pût examiner ce qui devoit être ajouté, retranché, ou expliqué. Quand cela fut fait, Charles confirma tous ces Articles par ses Lettres Patentes, datées le 9. d'Avril. Il est à remarquer, que par le XVII. Henri devoit jurer, qu'en aucune occasion, pendant la vie du Roi Charles, il ne prendroit point la qualité de Roi de France. On trouve néanmoins dans le Recueil des Actes Publics, une de ses Ordonnances datée le 18. d'Avril, pour faire battre en Normandie une nouvelle Monnoye, sur laquelle il vouloit qu'il y eût d'un côté un H. avec ces paroles autour, *Sit Nomen Domini Benedictum*, & de l'autre côté, *Henricus Francorum Rex* (1).

La Treve est souvent prolongée pour dresser le Traité de Paix.

Articles préliminaires approuvez par le Roi Charles. *Pag. 877.*

Henri prend le titre de Roi de France sur une nouvelle monnoye. *Pag. 888.*

Après que les Préliminaires eurent été approuvez, on convint d'une entrevue des deux Rois pour jurer & signer le Traité. Cette entrevue devoit se faire en quelque lieu près de Troyes: mais ensuite, Henri consentit que ce fût à Troyes même. Comme le Roi Charles n'étoit pas en état de paroitre en public, il donna une Procuration à la Reine & au Duc de Bourgogne, pour jurer la Paix en son nom. Henri s'étant rendu à Troyes le 20. de Mai, y vit le Roi de France, la Reine, & la Princesse Catherine, à laquelle il fit présent d'une bague de grand prix. Le lendemain, le Traité fut signé & juré avec les formalitez ordinaires, & le même jour,

Pag. 894.

Henri arrive à Troyes.

Il signe la Paix, & fiance Catherine.

(1) Cette Monnoye se trouve encore entre les mains de quelques Curieux. RAP. TH.

Henri fiança la Princesse : mais le Mariage ne fut consommé que le 2. de Juin. Voici en substance ce que contenoit le fameux Traité dont je viens de parler. HENRI V. 1420. Pag. 907.

TRAITÉ DE TROYES. Pag. 896.

I. Le Roi d'Angleterre étant devenu Fils du Roi de France, par son Mariage avec la Princesse Catherine, honorera le Roi & la Reine de France comme ses Pere & Mere &c.

II. Il n'empêchera point que le Roi de France pendant tout le cours de sa vie, ne conserve la Dignité Royale, & ne reçoive les revenus de la Couronne. Tout de même, pendant que la Reine Isabelle son Epouse vivra, elle jouïra de la Dignité Royale, & des rentes, revenus, honneurs & prérogatives attachez à l'état des Reines de France.

III. La Reine Catherine aura en Angleterre un Douaire de quarante-mille écus par an, ainsi qu'ont accoutumé d'avoir les Reines d'Angleterre.

IV. Ce Douaire lui sera assuré d'une telle maniere, qu'elle en puisse jouïr du jour de la mort du Roi son Epoux.

V. Si elle survit le Roi son Epoux, on lui assignera en France une rente de vingt-mille livres par an, sur les Terres possedées autrefois par la Reine Blanche Femme de Philippe.

VI. Après la mort du Roi Charles, la Couronne de France, avec toutes ses dépendances, appartiendra au Roi d'Angleterre & à ses Héritiers.

VII. Comme il arrive souvent que le Roi de France est empêché par sa maladie de vaquer au gouvernement de l'Etat, le Roi d'Angleterre sera dès ce jour-ci Régent du Royaume, & le gouvernera selon la justice & l'équité, avec le Conseil des Princes, Grands Seigneurs, Barons, & Nobles dudit Royaume.

VIII. Le Parlement de Paris sera maintenu dans la juridiction dont il jouït sur les lieux qui obeïssent au Roi.

IX. Le Roi d'Angleterre maintiendra les Privileges, droits, libertez, franchises, & prééminences des Pairs, des Nobles, des Communautez, & de tous les particuliers Sujets du Roi qui lui obeïssent.

X. La Justice sera administrée selon les Loix, Droits, Coutumes & Usages du Royaume.

XI. Tous les Emplois, tant civils que militaires, seront conferez à des gens propres & capables, selon les Loix du Royaume.

XII. Le Roi d'Angleterre travaillera de tout son pouvoir à remettre sous l'obeïssance du Roi, toutes les Provinces, Villes, &



HENRI V. 1420. Places qui s'en sont soustraites, & qui sont tenues par le Parti communément appellé du Dauphin, ou d'Armagnac.

XIII. Tous les Princes, Grands Seigneurs Barons, Nobles, Etats tant Ecclésiastiques que Séculiers, Villes, Communautez, Citoyens, Bourgeois &c. prêteront serment 1. d'observer exactement ce qui sera ordonné par les deux Rois, & par la Reine regnante. 2. D'obeïr au Roi d'Angleterre, comme Régent. 3. De le reconnoitre après la mort du Roi Charles, pour leur légitime Souverain, & de n'obeïr à aucun autre qu'a lui. 4. De n'aider, ni de conseil ni de consentement, à aucune machination contre sa personne, & de l'avertir de tous tels complots qui viendront à leur connoissance.

XIV. Toutes les conquêtes qui se feront ci-après, dans le Royaume de France, la Normandie exceptée, seront au profit du Roi regnant. De plus, toutes les Terres & Seigneuries qui seront conquises, seront rendues à leurs légitimes Maitres, obeïssans au Roi, & ayant juré l'observation du présent Traité.

XV. Tous les Ecclésiastiques du Duché de Normandie, Sujets du Roi d'Angleterre, & obeïssans au Roi Charles, ou qui tiennent le Parti de Bourgogne, après qu'ils auront juré le présent Traité jouïront de leurs Bénéfices, tant en Normandie qu'ailleurs.

XVI. Tous les Ecclésiastiques Normans ayant des Bénéfices en France, y seront maintenus, sous les mêmes conditions.

XVII. Les Universitez & Colleges, tant de Normandie que de France, seront maintenus dans leurs droits & privileges, sous les conditions ci-dessus exprimées, sauf les droits de la Couronne de France.

XVIII. Immédiatement après que le Roi d'Angleterre sera parvenu à la Couronne de France, la Normandie, & toutes les autres conquetes qu'il a faites dans d'autres Provinces, seront réunies à la Couronne.

XIX. Si le Roi d'Angleterre a déja disposé en Normandie, de quelques Terres, rentes, ou possessions appartenant à quelques-uns du Parti de Bourgogne, on les en recompensera par un équivalant en France, pris sur les biens des Rebelles : Que si cette recompense n'est pas donnée avant que ledit Roi prenne possession de la Couronne de France, il s'engage à le faire dès qu'il sera sur le Trône de ce Royaume. Mais ce dont il n'a pas disposé, sera restitué aux Proprietaires, comme il est dit dans l'Article XIV.

XX. Toutes sortes d'Actes Publics se feront au nom du Roi Charles. Toutefois, comme il pourroit arriver des cas imprévus

où le Roi d'Angleterre seroit obligé de faire expédier des Ordres, alors il pourra joindre son nom comme Régent, à celui du Roi regnant.

XXI. Le Roi d'Angleterre s'abstiendra, en toutes occasions, pendant la vie du Roi Charles, de prendre la qualité de Roi de France.

XXII. Dans les Actes Publics, le Roi de France, en parlant du Roi d'Angleterre, se servira de cette formule, *Notre très cher Fils, Henri Roi d'Angleterre, Héritier de France.*

XXIII. Le Roi d'Angleterre ne mettra aucune imposition sur les Sujets François, sans une cause raisonnable, & nécessaire pour le bien public du Royaume, selon les Loix & Coutumes dudit Royaume.

XXIV. Quand lui-même, ou quelqu'un de ses Héritiers, sera parvenu à la Couronne de France, les deux Royaumes de France & d'Angleterre seront unis à perpétuité, sous la domination d'un seul & même Prince. Il n'y aura point un Roi dans chaque Royaume; mais un seul & même Roi sera Souverain de tous les deux Royaumes, sans pourtant soumettre l'un à l'autre: mais les Loix & les Libertez de chacun des deux Royaumes seront conservées en leur entier.

XXV. Dès à présent, l'amitié & la bonne correspondance seront rétablies entre la France & l'Angleterre, & les deux Royaumes s'assisteront reciproquement, de tout leur pouvoir.

XXVI. Tous les Alliez des deux Couronnes auront huit mois pour se faire comprendre dans cette présente Paix, s'ils le souhaitent: Sauf aux deux Couronnes & à leurs Sujets, les remedes convenables qui leur competent en quelque maniere que ce soit, envers lesdits Alliez (1).

XXVII. Les Officiers & Domestiques du Roi regnant seront François, ou des lieux où l'on parle la Langue Françoise (2), & seront de bonnes & louables personnes, &c. Il sera pourvu à l'entretien dudit Roi, par le Roi son Fils & par le Duc de Bourgogne, surement, louablement, & honnêtement, selon son état & Dignité.

XXVIII. Il fera sa résidence dans un Lieu notable de ses Etats, qui sera sous son obeïssance, & non ailleurs.

XXIX. Vu les crimes commis par Charles se disant Dauphin de Viennois, il est accordé, qu'on ne fera aucune Paix avec lui,

(1) Vrai-semblablement, *Henri* avoit fait mettre cette reserve obscure par rapport à l'*Ecosse*. Rap. Th.

(2) C'étoit pour ne pas exclure les habitans des Provinces qui étoient au pouvoir du Roi d'Angleterre, comme les Normans &c. Rap. Th.

HENRI V. 1420.

que du consentement unanime des deux Rois & du Duc de Bourgogne.

XXX. Pour la sureté de l'observation des Articles ci-dessus, il sera donné au Roi d'Angleterre, par le Roi de France, des Lettres sous le Grand Sceau. De plus, la Reine, le Duc de Bourgogne, les Princes du Sang, les Grands Seigneurs, les Nobles, les Villes, les Citez, les Communautez, de l'obeïssance du Roi, & tous ceux généralement à qui le Roi d'Angleterre le demandera, donneront de semblables Lettres d'approbation.

XXXI. Le Roi d'Angleterre en donnera aussi semblablement, pe lui-même, des Princes ses Freres, des autres Princes de son Sang, & autres de qui le Roi de France en desirera.

Donné à Troyes le 21. de Mai, l'an de grace 1420. & le 40. du Roi Charles.

Prise de Sens, *Act. Publ. Tom. IX. pag. 910.*

& de Montereau.

Le Mariage ayant été consommé le 2. de Juin, les deux Cours partirent ensemble dès le lendemain, pour se rendre devant la Ville de Sens qui étoit déja investie. Cette Place n'ayant résisté que dix ou douze jours, l'Armée prit la route de Montereau, où le Duc de Bourgogne avoit été massacré, & qu'elle emporta en peu de tems. Le Duc de Bourgogne y trouva le Corps du Duc son Pere, enterré dans son pourpoint d'une maniere indécente, & le fit transporter à Dijon.

Siege de Melun, *Act. Publ. Tom. X. pag. 4.*

& prise. *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI.*

Vers le milieu du mois de Juillet, l'Armée alla faire le Siege de Melun, où commandoit le Seigneur de Barbazan, qui se défendit quatre mois. Le Roi d'Angleterre se tint avec ses Troupes, du côté du Gâtinois, & le Duc de Bourgogne commandoit du côté de la Brie. Ce Siege devint fameux par la vigoureuse résistance des assiegez, qui repousserent divers assauts, & que la famine contraignit enfin de capituler vers le milieu du mois de Novembre. Un Historien François a dit, qu'on ne leur tint pas la Capitulation, qui portoit, qu'ils sortiroient la vie sauve & sans rançon, excepté ceux qui étoient complices de la mort du Duc de Bourgogne; & qu'au-lieu de les laisser aller, on les conduisit dans les prisons de Paris, où on les fit mourir de faim. Pour pouvoir juger de la vérité de ce fait, il faudroit voir la Capitulation, & pouvoir s'assurer si ceux qui furent conduits à Paris n'étoient pas du nombre de ceux qui étoient expressément exceptez. Il est d'autant plus vraisemblable qu'ils en étoient effectivement, que le même Auteur dit, que le Roi & le Duc de Bourgogne avoient demandé vingt & quatre Otages qu'ils avoient eux-mêmes nommez, & que ce furent ces Otages qu'on conduisit

duisit à Paris, *avec tout autant d'autres qu'on en put saisir.* Cela semble marquer que la Garnison avoit été relâchée, & qu'on ne saisit que des Particuliers qui pouvoient être soupçonnez, aussi bien que les Otages, d'avoir eu part au meurtre du Duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, comme Henri ne doit pas être excusé s'il a manqué à sa parole en cette occasion ; il semble aussi, qu'on ne doit pas se hâter d'ajouter foi au témoignage d'un seul Historien, qui paroit d'ailleurs fort partial contre Henri, & qui ne lui épargne pas les injures. Après la reddition de Melun, les deux Cours prirent le chemin de Paris, où les deux Rois firent ensemble leur entrée, le premier Dimanche de l'Avent, & les Reines, le lendemain.

HENRI V. 1420.

Les deux Rois font leur entrée à Paris.

Au commencement du mois de Décembre, les Etats Généraux s'assemblerent à Paris. Le Roi Charles s'y étant rendu le 6. leur dit, que de sa propre & libre volonté, il avoit fait la Paix avec le Roi d'Angleterre; qu'il étoit persuadé qu'elle seroit utile à la France, & qu'il les prioit de la confirmer par leur autorité. La déclaration de ce Prince, en l'état où il se trouvoit, étoit une raison peu suffisante pour porter les Etats à confirmer une Paix qui, selon leurs principes, violoit les droits les plus sacrez du Royaume, pour mettre la Couronne sur la tête d'un Prince étranger. Mais, dans l'état où ils se trouvoient eux-mêmes, il n'étoit gueres en leur pouvoir d'en examiner les conséquences, ni d'en dire librement leur avis. Ainsi, d'un consentement unanime, ils ordonnerent, que la Paix de Troye seroit observée, qu'elle seroit tenue pour Loi publique, & que tous les François seroient obligez de prêter les sermens mentionnez dans le Traité. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les droits de Henri sur la Couronne de France. C'étoient les mêmes qu'Edouard III. avoit fait valoir autrefois, & dont j'ai amplement parlé dans l'Histoire de son Regne. Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire, que dans le tems même que les François juroient cette Paix, ils la croyoient très injuste, & par conséquent, on ne pouvoit gueres compter sur des sermens qu'ils regardoient comme involontaires. Aussi firent-ils bien voir dans la suite, qu'ils n'en faisoient pas grand cas. Cependant, Henri, tout habile qu'il étoit, ne laissa pas de se reposer sur ces promesses extorquées, comme si les François qui vivoient alors, eussent dû être plus scrupuleux que ceux qui avoient juré la Paix de Bretigny.

Les Etats Généraux confirment la Paix de Troye. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 30.

Le 23. du même mois, le Conseil du Roi Charles s'étant extraordinairement assemblé, le Duc de Bourgogne s'y présenta habillé en deuil, & demanda justice contre les meurtriers du Duc son Pere. Mezerai dit, que le Dauphin fut appellé à la Table de marbre, & que n'ayant point comparu, il fut atteint & convaincu

Sentence contre les meurtriers du Duc de Bourgogne. *Ibid. Pag.* 33.

HENRI V. 1420.

d'avoir fait tuer le Duc de Bourgogne, déclaré indigne de toutes Succeſſions, nommément de la Succeſſion à la Couronne, & banni du Royaume à perpétuité. Il eſt difficile de ſe perſuader, qu'un Hiſtorien tel que celui-là, ait avancé un ſemblable fait, ſans en avoir de bons garands. Cependant, cette Sentence, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, ne parle nommément, ni de la Succeſſion à la Couronne, ni du banniſſement du Dauphin. Elle eſt générale contre tous les meurtriers du Duc de Bourgogne, ſans que le Dauphin ni ſes complices y ſoient nommez, du moins dans le *Diſpoſitif.* Il eſt vrai que dans le *Vu* des Pieces, il eſt fait mention du Traité fait entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, & qu'enſuite, il eſt dit plus bas, que le Duc de Bourgogne a été tué *par lui*, lequel mot *lui*, ſe rapporte manifeſtement au Dauphin nommé pluſieurs lignes plus haut. Il paroit pourtant, que les termes de la Sentence furent tellement ménagez, que le Dauphin n'y eſt compris que ſous la notion générale des meurtriers du Duc de Bourgogne, & qu'elle ne ſemble pas donnée nommément contre lui. Par conſéquent, il n'étoit pas naturel d'y parler de la Succeſſion à la Couronne. Ainſi, ſelon les apparences, l'Hiſtorien dont je parle, a eu plus d'égard à l'intention de l'Arrêt, qu'aux termes mêmes.

Le Dauphin en appelle à Dieu & à ſon épée, & continue à prendre la qualité de Régent.

Quoi qu'il en ſoit, le Dauphin voyant qu'on employoit toutes ſortes de voyes pour le priver de la Couronne, appella à Dieu & à ſon épée, de tout ce qui s'étoit fait juſqu'alors contre lui, & de tout ce qui ſe pourroit faire à l'avenir ſous le nom du Roi ſon Pere, & continua toujours à prendre le titre de Régent. En cette qualité, il transfera le Parlement & l'Univerſité de Paris à Poitiers, où quelques-uns des Membres de ces deux Corps ſe rendirent. Ainſi on voyoit alors en France, dans un même tems, deux Rois, deux Reines, deux Régens, tous les Officiers de la Couronne doubles, ſept ou huit Maréchaux de France de chaque côté, deux Parlemens & deux Univerſitez de Paris.

1421. La France ſe partage entre les deux Factions.

Quoique Henri eût été déclaré Régent & Héritier de France, ce n'étoit pourtant que par le Parti Bourguignon, qui ayant le Roi en ſon pouvoir, s'étoit cru en droit de diſpoſer des affaires du Royaume. Il reſtoit encore au Dauphin un grand Parti, qui, bien loin de ſe ſoumettre à ce qui avoit été règlé par la Paix de Troye, ſoutenoit, que quand même le Roi auroit été libre & en ſanté, il n'auroit pas été en droit de diſpoſer de la Couronne comme il l'avoit fait; combien moins, étant malade & captif? Les Provinces éloignées de Paris, qui ne craignoient point les Armes Angloiſes, demeuroient, pour la plupart, attachées aux interêts du Dauphin. Aux environs même de la Ville Capitale, tout étoit diviſé. Dans

une même Province, il y avoit des Villes qui tenoient pour les Anglois, & d'autres pour le légitime Héritier du Roi. Ainsi, malgré la Paix qui venoit d'être conclue, la Guerre n'étoit pas encore finie, puisqu'il falloit que les deux Rois chassassent le Dauphin de toutes les Villes & Provinces dont il étoit en possession. Ce n'étoit pas un petit ouvrage, quoique l'union des forces Angloises au Parti Bourguignon leur donnât une grande superiorité.

Pardon accordé aux Gascons Rebelles.

La Guienne, dont Henri possedoit une partie, étoit encore pour lui un avantage très considerable, parce qu'elle lui servoit à tenir en bride les Provinces situées au-delà de la Loire. Jusqu'à la mort du Connêtable d'Armagnac, cette Province avoit été plutôt à charge, que profitable aux Anglois. Il avoit fallu y entretenir toujours des Troupes pour la conserver, contre les efforts continuels du Parti qui s'étoit déclaré pour la France sur la fin du Regne d'Edouard III. Les Maisons d'Armagnac & d'Albret, qui étoient à la tête de ce Parti, avoient causé beaucoup d'embaras aux Rois d'Angleterre, particulierement, depuis que le Comte d'Armagnac avoit eu le maniement des affaires du Royaume. Mais depuis la mort de ce Comte, les Chefs du parti avoient jugé à propos, ainsi que je l'ai déja dit, de faire une Treve avec Henri, afin de ne pas favoriser le Duc de Bourgogne par leur diversion. Après la conclusion de la Paix de Troye, ils demanderent la Paix, parce qu'ils ne crurent pas pouvoir se soutenir plus longtems. Henri, esperant de tirer de grands avantages de la possession tranquille de la Guienne, ne balança point à les recevoir en grace, & il leur fit expédier des Lettres de pardon, après que, par un Acte exprès, ils eurent renoncé à l'Appel que leurs Ancêtres avoient porté à la Cour des Pairs de France, du tems d'Edouard III. Quelques-uns ont dit, que, par la Paix de Troye, la Guienne devoit être réunie à la Couronne de France après la mort de Charles VI. Mais, outre que dans le Traité de Troye, il n'est fait aucune mention de cette Province, il paroit bien par ce qui vient d'être rapporté, que ce n'étoit nullement l'intention de Henri. Au contraire, il est manifeste qu'il se fondoit sur le Traité de Bretigny, pour conserver comme Roi d'Angleterre, la Souveraineté de la Guienne, indépendante de la Couronne de France.

Act. Publ. Tom. X. pag. 41.
Mr. l'Abbé de Choisy, Hist. de Charles VI.

Henri retourne en Angleterre.

Henri ayant établi ses affaires en France, d'une maniere si glorieuse pour lui & pour sa Nation, résolut de retourner en Angleterre, où trois affaires le rappelloient. Premierement, il vouloit faire couronner la Reine. En second lieu, il étoit nécessaire qu'il assemblât le Parlement, tant pour lui faire confirmer la Paix de Troye, que pour lui demander un secours d'argent, qui le mît en état de pousser vigoureusement la Guerre contre le



HENRI V. 1421.

Dauphin. Enfin, il s'agissoit d'aller prendre en Angleterre des mesures contre les Ecossois, qui avoient envoyé du secours à son ennemi, sous la conduite du Comte de Bucham Fils du Régent. En partant de France, Henri laissa le commandement de ses Troupes au Duc de Clarence son Frere. Ensuite, il mit à la voile, amenant la Reine avec lui, & arriva en Angleterre sur la fin du mois de Fevrier. Peu de jours après, il fit couronner la Reine, & convoqua un Parlement qui devoit s'assembler à Leicester le second jour du mois de Mai.

Act. Publ. Tom. X. pag. 49.

La Reine est couronnée. *Pag. 63.*

Le Roi convoque un Parlement.

Il fait un voyage à YORCK.

Pendant que le Peuple étoit occupé à choisir ses Députez, le Roi alla visiter quelques Provinces de son Royaume, & fit un séjour de quelques semaines à YORCK. Son but étoit, sous prétexte de faire voir l'Angleterre à la Reine, de procurer par sa présence des élections de Députez qui lui fussent favorables. Il n'ignoroit pas, qu'il y avoit du mécontentement parmi le Peuple, de ce qu'il se voyoit obligé de faire les frais de la conquête de la France. Quelques-uns ont dit, que ce fut pendant ce voyage, que le Roi publia une Proclamation pour défendre d'admettre aux Bénéfices les Ecclésiastiques pourvus par le Pape, contre les droits des Patrons. Mais il y a plus d'apparence, que cette Proclamation ne fut publiée qu'après le Parlement de Leicester, en conséquence d'un Acte fait sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, ce fut un coup mortel pour la Cour de Rome, à laquelle la clause *Nonobstant*, si souvent mise en usage par les Papes, devint inutile, du moins, par rapport à la collation des Bénéfices.

Proclamation contre les Collations du Pape.

Le Duc de Clarence est tué.

Avant que le Parlement s'assemblât, Henri reçut la fâcheuse nouvelle, que le Duc de Clarence son Frere avoit été tué le 3. d'Avril dans un Combat qui s'étoit donné en Anjou. Ce Prince avoit mené dix-mille hommes dans cette Province, à dessein de la réduire sous l'obeïssance du Roi. Pendant qu'il étoit occupé à cette Expédition, il apprit que le Comte de Bucham, avec sept mille Ecossois, étoit entré dans la Province, & qu'il étoit campé à Baugé. En même tems il reçut un faux avis, que l'Avant-garde de l'Armée Ecossoise étoit si éloignée du Corps, qu'elle pouvoit être aisément battue, si l'on faisoit diligence pour l'attaquer. Sur cette information, il se mit promptement à la tête de sa Cavalerie, laissant ordre au Comte de Salisburi de le suivre avec le reste de l'Armée. Quand il fut arrivé au petit Baugé, il y trouva effectivement quelques Troupes Ecossoises qui s'étoient retranchées dans le Cimetiere. D'abord il les fit attaquer, & mit lui-même pied à terre, pour se mettre à la tête de ses Troupes. Mais il perdit tant de tems à forcer les Ecossois dans ce poste, que le Comte

Henri V.
1421.

de Bucham en eut assez pour venir à leur secours. Alors le Duc étant remonté à cheval, alla fierement attaquer ces nouveaux ennemis, malgré l'inégalité de ses forces. Il donna, en cette occasion des preuves d'une valeur extraordinaire: mais enfin, étant accablé par le nombre, & ne pouvant se résoudre à prendre la fuite, il fut blessé au visage par un Cavalier Ecossois, & tué par le Comte de Bucham même. Sa mort causa la défaite de la Cavalerie Angloise, dont il y eut quinze-cens hommes de tuez, & beaucoup de prisonniers. Parmi les premiers se trouverent le Comte de Kent, les Lords Gray & Ross, & plusieurs autres Officiers considerables. Le Comte de Salisburi n'ayant pu arriver assez à tems pour secourir le Duc de Clarence, eut au moins la consolation d'enlever aux ennemis le Corps de ce Prince, qu'il envoya au Roi son Frere.

L'avantage remporté par les Ecossois, rendoit la présence du Roi nécessaire en France. Mais il avoit encore en Angleterre, des affaires qui n'étoient pas moins pressantes. Le Parlement s'étant assemblé le 2. de Mai, confirma sans peine la Paix de Troye qui étoit si glorieuse à l'Angleterre. Il accorda aussi un Subside au Roi, pour continuer la Guerre contre le Dauphin: mais en même tems, il lui présenta une Adresse, dans laquelle il lui disoit, qu'il n'étoit que trop certain, que la conquête de la France causoit la ruïne de l'Angleterre. Pour obtenir ce Subside, le Roi avoit remis devant le Parlement un Compte des revenus & des charges de la Couronne. Par ce Compte, dont on a inseré un fragment dans le Recueil des Actes Publics, on voit que les revenus du Roi ne montoient qu'à 55743 livres sterling, & que les charges ordinaires alloient à 52235 livres, de sorte qu'il ne restoit que 3508 livres pour pourvoir à douze Articles extraordinaires mentionnez dans cet Etat. L'Adresse du Parlement ne pouvoit qu'être fort desagreable au Roi. La moitié de la France étoit encore à conquerir, & les Provinces qui obeïssoient au Roi étoient tellement épuisées, qu'on ne pouvoit esperer d'en pouvoir tirer les fonds nécessaires pour continuer la Guerre. Ainsi c'étoit à l'Angleterre à porter encore ce fardeau. Mais le Parlement se lassoit de fournir de l'argent, dans un tems où il étoit encore plus nécessaire qu'il ne l'avoit jamais été, à cause de la diversion dont le Royaume étoit menacé de la part des Ecossois.

Le Parlement confirme la Paix de Troye & accorde un Subside. *Act. Publ. Tom. X. pag. 110.*

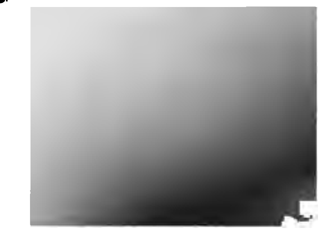
Il présente au Roi une Adresse desagreable.

Etat des revenus publics & des charges. *Pag. 113.*

J'ai remis jusqu'à présent à parler des affaires d'Ecosse, parce que depuis l'avenement de Henri V. à la Couronne d'Angleterre, il ne s'étoit rien passé en Ecosse qui valût la peine d'interrompre le fil de l'Histoire. Mais il est présentement nécessaire d'en dire un mot, pour l'intelligence de ce qui doit être rapporté dans

Affaires d'Ecosse, par rapport à l'Angleterre, depuis le commencement de ce Regne.

V iij



HENRI V. 1421.

la ſuite. On a vu dans le Regne précedent, qu'en 1406., Jaques Stuart, alors Prince d'Ecoſſe, avoit été arrêté en Angleterre, & que bien-tôt après il étoit devenu Roi d'Ecoſſe, par la mort du Roi ſon Pere. Bien loin que cette nouvelle dignité eût produit quelque bon effet en ſa faveur, elle n'avoit ſervi au contraire, qu'à le faire garder plus étroitement. Le Duc d'Albanie ſon Oncle qui s'étoit mis en poſſeſſion de la Regence, y trouvoit trop de douceur, pour vouloir travailler efficacement à lui procurer ſa liberté. Il ne ſe paſſoit point d'année qu'il n'envoyât des Ambaſſadeurs en Angleterre, ſous prétexte de ſolliciter la liberté du Roi ſon Neveu; mais ſon intention étoit bien éloignée de ce qu'il ſembloit deſirer. Le principal motif de ces fréquentes Ambaſſades étoit, de négocier l'échange du Comte de Fyffe ſon Fils, avec le jeune Perci Fils du Comte de Northumberland. Le premier étoit priſonnier en Angleterre, depuis la Bataille de Humbledon: le ſecond avoit été arrêté en Ecoſſe, en repréſailles du Roi. Cet échange ſe fit effectivement, & néanmoins, les Ambaſſades ne furent pas moins fréquentes. C'étoit toujours ſous prétexte de négocier la liberté du jeune Roi, & dans la vérité, pour agir envers le Roi d'Angleterre, afin qu'il le retînt en priſon. Buchanan aſſure, que ce fut à cette condition que le Régent voulut bien s'engager à ne troubler point Henri par des diverſions en faveur de la France. Sans cela, les Ecoſſois n'auroient jamais vu ſi tranquillement la France attaquée par les Anglois. Cependant, comme pour porter ce Peuple à demeurer dans une inaction ſi contraire à ſes interêts, il étoit néceſſaire de le contenter par quelques démarches exterieures, le Régent d'Ecoſſe demandoit publiquement & avec inſtance la liberté du Roi ſon Neveu. Mais Henri ſavoit bien que ce n'étoit pas l'obliger, que de lui accorder une pareille faveur. Au contraire, les difficultez qu'il faiſoit naitre dans cette affaire, étoient un moyen aſſuré pour empêcher les diverſions du côté de l'Ecoſſe.

Act. Publ. Tom. X. pag. 307.

En 1415. pendant que Henri ſe préparoit à paſſer en France, il reçut avis des frontieres du Nord, que les Ecoſſois avoient réſolu d'aſſieger Barwick avec ſoixante-mille hommes, ſur quoi le Duc de Betford eut ordre d'aſſembler une Armée. Mais on ne trouve point, ni que les Ecoſſois ayent fait alors le Siege de Barwick, ni que le Duc de Betford ait marché contre eux. Les Hiſtoriens Anglois rapportent ſur ce ſujet, que le Roi ayant reçu l'avis dont je viens de parler, fit aſſembler le Conſeil, pour déliberer s'il étoit à propos d'abandonner le projet conçu contre la France, pour s'attacher tout de bon à la conquête de l'Ecoſſe, & qu'il y

fut resolu de poursuivre le premier dessein (1). Cela peut être; mais il y a beaucoup d'apparence que dès-lors, le Roi étoit d'accord avec le Duc d'Albanie, & que le bruit de cette invasion, & le Conseil assemblé en Angleterre sur ce sujet, n'étoit que pour faire accroire au Peuple d'Ecosse que le Régent agissoit de bonne-foi. En effet, on ne trouve aucune trace dans les Historiens d'Ecosse, d'un armement si considerable dans l'année 1415., ni du dessein d'assieger Barwick. D'ailleurs, cette même année, il se conclut une Treve entre les deux Royaumes, dans le tems que toutes les forces de Henri étoient occupées en France. Enfin, Buchanan assure, qu'on ne peut point dire que pendant tout le Regne de Henri V. il y ait eu Guerre entre l'Angleterre & l'Ecosse, & que toutes les actions militaires de ce tems-là ne furent proprement que des brigandages. Il en allegue pour raison, que le Duc d'Albanie n'avoit garde de desobliger le Roi d'Angleterre, de peur qu'il ne mît le Roi d'Ecosse en liberté. Henri ne laissoit pourtant pas de craindre qu'il ne fût pas toujours au pouvoir du Régent de retenir les Ecossois, qui avoient tant d'interêt d'empêcher la ruïne de la France. Ce fut sans doute par cette consideration, qu'en 1416. il accorda au Roi Jaques la permission d'aller passer quelque tems dans son Royaume, moyennant certaines suretez qu'il prit pour son retour. Il esperoit que ce voyage feroit naitre entre l'Oncle & le Neveu, des divisions qui empêcheroient les Ecossois de penser à secourir la France.

HENRI V. 1421.

Les affaires d'Ecosse demeurerent dans cette situation jusqu'en 1419., que le Dauphin y envoya le Duc de Vendôme pour y demander du secours. Les Etats s'étant assemblez sur ce sujet, le Régent ne put éviter qu'on ordonnât une levée de sept-mille hommes, qui furent envoyez en France, sous la conduite du Comte de Bucham. La victoire que ce Général remporta sur le Duc de Clarence à Baugé, lui procura l'Epée de Connétable de France.

Act. Publ. Tom. X. pag. 417.

Henri ne pouvoit voir sans inquietude, que les Ecossois se déclarassent si ouvertement pour le Dauphin. Il comprenoit, ou que le Duc d'Albanie n'avoit plus le même crédit qu'il avoit eu autrefois, ou qu'il avoit changé de maximes. Ainsi, pour rompre les mesures des partisans que le Dauphin avoit en Ecosse, il jugea

(1) *Rodolphe de Newill* Comte de *Westmorland*, & Lord-Président du *Nord*, fit une longue Harangue pour tâcher de porter le Roi à desarmer les Ecossois avant qu'il portât la guerre en France; mais *Jean* Duc d'*Exeter*, Oncle du Roi, répondit au Comte, & fut soutenu par les Ducs de *Clarence*, de *Bedford*, & de *Glocester*: de sorte que la Guerre avec la France fut résolue. *Duc. in Vit. Chich.* p. 14. &c. TIND.

HENRI V. 1421.

qu'il devoit se servir du Roi d'Ecosse, en le mettant dans ses interêts. C'étoit en partie pour ce dessein qu'il étoit retourné en Angleterre. Dès qu'il y fut arrivé, il fit entendre à ce Prince, qu'il ne tiendroit qu'à lui de sortir de captivité, à condition qu'il employeroit son autorité pour faire renvoyer en Ecosse, ceux de ses Sujets qui servoient la France, & qu'il se ligueroit avec lui contre le Dauphin. Jaques desirant avec passion de se voir libre, après avoir été quinze ans prisonnier, voulut bien s'engager à tout ce que Henri désiroit de lui. Ainsi, ces deux Princes firent ensemble une convention secrette, dont on ignore les Articles, à l'exception d'un seul. C'étoit, que Jaques passeroit en France avec Henri, & demeureroit avec lui jusqu'à la fin de la Guerre. Le but de Henri étoit de faire intervenir l'autorité du Roi d'Ecosse, pour obliger les sept-mille Ecossois qui servoient le Dauphin, à retourner dans leur Païs. Effectivement, Jaques l'accompagna en France dans ce dessein. Mais, quand il voulut commander au Comte de Bucham de s'en retourner en Ecosse, le Comte lui répondit, qu'il ne se croyoit pas obligé de lui obeïr, pendant qu'il étoit au pouvoir d'autrui. Cela fut cause que depuis ce tems-là, Henri traita comme rebelles tous les Ecossois qui tomberent entre ses mains.

Act. Publ. Tom. X. pag. 125.

Le Roi retourne en France. *Ibid. Pag. 127-129.*

Henri ayant fini les affaires qui l'avoient fait passer en Angleterre, y laissa la Reine qui étoit enceinte, & ayant nommé le Duc de Bedfort son Frere pour Régent, il retourna en France où sa présence étoit nécessaire. Il mit à la voile le 10. de Juin, menant avec lui une Armée nouvellement levée, que quelques-uns font monter à quatre-mille Hommes d'armes, & à vingt-quatre mille Archers. Dès qu'il fut arrivé à Calais, il fit divers détachemens pour se rendre maitre de quelques Châteaux que le Dauphin tenoit encore en Picardie. En même tems, il fit marcher un Corps assez considerable pour aller dégager le Duc d'Excester, qui se trouvoit comme bloqué dans Paris. Ensuite, s'étant mis lui-même en marche avec le reste de l'Armée, il se rendit au Bois de Vincennes, d'où il alla joindre le Roi son Beau-Pere à Paris.

Le Dauphin assiege Chartres.

Peu de jours après, il apprit que le Dauphin étoit arrivé devant Chartres, & qu'il commençoit à battre cette Place. Comme il ne souhaitoit rien avec tant de passion que de décider leur querelle par une Bataille, il rassembla d'abord ses Troupes, & marcha droit à Chartres. Mais ses forces étoient tellement superieures, que le Dauphin ne crut pas devoir l'attendre. Henri le poursuivit avec toute la diligence possible : mais voyant qu'il ne pouvoit l'atteindre, il se rabattit sur Dreux, & prit cette Ville à composition. On dit que pendant ce Siege, un certain Hermite alla lui reprocher

Henri marche au secours.

Le Dauphin se retire.

Henri prend Dreux.

reprocher hardiment les maux qu'il causoit à la France par son ambition, & le menacer des Jugemens de Dieu. Quelques-uns ont ajouté, que la mort de ce Prince, qui arriva l'année suivante, fit voir que cet Hermite étoit inspiré de Dieu. Mais ces conséquences ne sont pas toujours légitimes.

HENRI V. 1421.

Après le Siege de Dreux, la Dyssenterie s'étant mise dans son Armée, Henri envoya ses Troupes en quartier de rafraichissement, & alla lui-même se délasser à Paris. Il les rassembla au mois d'Octobre, pour aller faire le Siege de *Maux*, bien que la saison ne fût gueres propre pour une telle entreprise. Mezerai & quelques autres se sont trompez, quand ils ont dit que ce Siege se fit avant le départ du Roi pour l'Angleterre. Il est certain qu'il ne fut commencé que quatre mois après son retour (1). Le même Historien dit encore, que cette Place se défendit trois mois; mais il devoit dire sept mois, puisque le Siege commença le 6. d'Octobre 1421. & ne finit que le 2. de Mai 1422. Il est vrai, que comme la Ville étoit divisée en deux parties, savoir la *Ville* & le *Marché* (2), la premiere fut prise d'assaut pendant l'Hiver: mais le Marché se défendit jusqu'au mois de Mai.

Il retourne à Paris. Il assiege Meaux.

Monstrelet. Act. Publ. Tom. X. pag. 212. Capitul. de Meaux.

Pendant que le Roi étoit occupé au Siege de Meaux, il reçut l'agréable nouvelle que la Reine son Epouse avoit heureusement accouché à Windsor, d'un Prince qui fut nommé Henri. Ce furent le Duc de Betford, l'Evêque de Winchester, & Jaqueline de Baviere Comtesse de Haynaut, qui le présenterent au Baptême. Cette Princesse, qui avoit uni sous sa domination, le Haynaut, la Hollande, la Zélande, & la Frise, avoit été mariée en premieres nôces à Jean Duc de Touraine, second Fils du Roi de France. Ce Prince étant mort en 1416, elle avoit épousé en secondes nôces, Jean Duc de Brabant, Cousin germain du Duc de Bourgogne. Elle se lassa bien-tôt de ce second Mari, & prenant pour prétexte la parenté qu'il y avoit entre eux, elle forma le dessein de faire rompre son Mariage. Pour cet effet, afin de pouvoir agir plus librement, elle s'étoit fait enlever par quelques Cavaliers qui l'avoient menée en Angleterre. Cet enlevement ne s'étoit pas fait à l'insu du Roi, puisqu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, un passeport pour cette Princesse. D'ailleurs, dès qu'elle fut en Angleterre, le Roi lui assigna une pension de cent livres sterling par mois. Son dessein étoit de la marier avec le Duc de Glocester son Frere, & par ce moyen, de mettre ce Prince en possession de quatre des plus belles Provinces des Païs-Bas. Le Duc de Bourgogne se sentoit très offensé du peu d'égards que le Roi avoit pour

Naissance de Henri fils du Roi.

Jaqueline de Baviere est Marraine du jeune Prince.

Avantures de cette Princesse.

Act. Publ. Tom. X. pag. 67. Pag. 134.

(1) C'est *Jean Juvenal des Ursins*, dans son Histoire de *Charles VI.* qui a fait tromper *Mezerai*. RAP. TH.

(2) C'étoit du côté du *Marché*, qu'étoit le Château de la Ville de *Meaux*. TIND.

HENRI V. 1422.

le Duc de Brabant son Cousin, en donnant à Jaqueline un azyle dans ses Etats. Il lui sembloit que cet affront retomboit sur lui-même. D'ailleurs, il avoit interêt que le Mariage de Jaqueline avec le Duc de Brabant ne fût pas rompu. Cependant, Henri préferant les interêts du Duc de Glocester à ceux du Duc de Bourgogne, sembloit ne faire pas beaucoup d'attention au sujet de plainte qu'il donnoit à celui-ci.

Projets de Mariages pour les Freres du Roi. *Act. Publ. Tom. IX. p.* 701 705.

Ce Monarque souhaitoit avec beaucoup de passion, de bien établir ses deux Freres, qui étoient tous deux des Princes d'un grand mérite, & dont il étoit très content. En 1419. il y avoit eu une secrete négociation entre lui & Jeanne Reine de Naples, qui, se trouvant pressée par ses ennemis, avoit promis d'adopter le Duc de Betford, & de le déclarer son Héritier universel. Cette affaire ayant manqué parce que les affaires de Jeanne changerent de face, Henri avoit voulu procurer au Duc de Betford la Fille unique de Frideric Burgrave de Nuremberg, & ensuite une Fille du Duc de Lorraine. Dans le même tems, il faisoit négocier le Mariage du Duc de Glocester, avec Blanche de Navarre Reine Douairiere de Sicile, qui avoit de son chef, des prétentions sur ce même Royaume. Enfin, l'occasion s'offrant de procurer à ce Prince Jaqueline Comtesse de Haynaut, il ne vouloit pas la laisser échaper, ce Mariage ne pouvant qu'être avantageux à l'Angleterre. Mais, comme il falloit premierement faire casser le Mariage de cette Princesse avec le Duc de Brabant, cette affaire ne put être terminée avant la mort du Roi.

Tom. IX. Pag. 710.

Ibid. Pag. 716-741.

Prise de Meaux. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 212.

Ce ne fut qu'au commencement du mois de Mai de l'année 1422. que les assiegez du Marché de Meaux demanderent à capituler: mais ils ne purent obtenir d'autre Capitulation, que d'être prisonniers de Guerre. Le Roi en excepta même tous les Anglois, Irlandois, & Ecossois qui se trouveroient dans la Place, & tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Bourgogne; de plus, tous ceux qui avoient des Places ou des Châteaux en leur pouvoir, jusqu'à ce qu'ils les eussent livrez entre ses mains. Enfin, il se reserva quatre Officiers de la Garnison, savoir, le Chevalier *Louis du Guast*, *Denys de Vaurus*, le *Bâtard de Vaurus*, & un autre, pour les remettre entre les mains de la Justice. Ils furent tous quatre exécutez. Du Guast eut la tête tranchée, & les trois autres souffrirent un supplice moins honorable. Le Bâtard de Vaurus fut pendu à un certain arbre qu'on appelloit de son nom *l'Arbre de Vaurus*, parce qu'il y avoit fait pendre plusieurs Bourguignons, pour venger la mort du Comte d'Armagnac. Ce fut une rigoureuse Capitulation, qui donna bien sujet aux assiegez de se repentir d'avoir été si opiniâtres, dans un tems où vraisemblablement ils n'avoient aucun secours à esperer.

Séverité du Roi envers les assiegez.

La Reine Catherine retourne en France.

Environ le tems de la reddition de Meaux, la Reine Catherine arriva d'Angleterre, étant accompagnée du Duc de Betford, qui

avoit laissé la Régence au Duc de Glocester son Frere. Les deux Cours s'étant jointes au Bois de Vincennes, en partirent peu de tems après, pour aller passer les Fêtes de la Pentecôte à Paris. Henri se logea dans le Louvre, & Charles à l'Hôtel de S. Pol, où il n'avoit qu'une très petite Cour, pendant que celle du Roi Régent étoit nombreuse & magnifique. Le jour de la Pentecôte, ils mangerent ensemble en public, les deux Rois & les deux Reines ayant la Couronne sur la tête. Ceux d'entre les François qui conservoient encore quelque amour pour leur Patrie, ne pouvoient voir sans douleur le Roi d'Angleterre, quoique rendant quelque déference exterieure au Roi son Beau-Pere, gouverner la France avec un pouvoir absolu. Ce mécontentement s'accrut encore par une Taxe que ce Prince imposa, pour faire battre une nouvelle Monnoye (1). Les Parisiens en murmurerent beaucoup: mais ce fut inutilement. Leur condition étoit bien differente de celle où ils s'étoient vus peu d'années auparavant, lorsque leur inclination pour l'un des Partis décidoit du sort de l'un & de l'autre.

Les deux Cours se joignent à Paris.

Taxe qui fait murmurer les Parisiens.

Pendant que Henri se préparoit à recommencer la Campagne, qui avoit été interrompue par l'arrivée de la Reine, il reçut la nouvelle que le Dauphin s'étoit emparé de *la Charité*, qui lui ouvroit un passage sur la Loire. Peu de tems, après, il apprit encore qu'il assiegeoit *Cosne* sur la même Riviere, & que les assiegez avoient déja capitulé de se rendre, s'ils n'étoient secourus par le Duc de Bourgogne, avant le 18. d'Août. Le Duc, voyant son honneur engagé à secourir cette Place, fit prier le Roi de lui envoyer quelques Troupes de renfort, à quoi le Roi répondit, qu'il vouloit être lui-même de la partie; & en effet, il se mit incontinent en marche à la tête de son Armée. Mais, pendant qu'il se flatoit de l'esperance de remporter une victoire qui l'auroit rendu maitre de toute la France, il fut attaqué d'une Dyssenterie qui le contraignit de s'arrêter à Senlis. Cependant, de peur que sa maladie ne fît manquer le secours de Cosne, il donna la meilleure partie de ses Troupes au Duc de Betford, avec ordre d'aller se joindre au Duc de Bourgogne. Le Dauphin ayant appris leur jonction, & se trouvant trop foible pour les combattre, se retira, & les deux Ducs n'ayant plus rien à faire de ce côté-là, prirent la route de Troyes. Pendant ce tems-là, Henri esperant que sa maladie n'auroit point de fâcheuses suites, après s'être un peu reposé à Senlis, s'étoit mis en litiere, pour aller joindre l'Armée. Mais son mal augmentant toujours bien loin de diminuer, il prit enfin le parti de s'en retourner à Vincennes.

Le Dauphin s'empare de la Charité, & assiege Cosne.

Le Duc de Bourgogne demande des troupes au Roi pour secourir la Place.

Le Roi marche lui-même.

Il tombe malade & s'arrête à Senlis.

Il donne le commandement de l'armée au Duc de Betford, qui se joint au Duc de Bourgogne.

Le Dauphin se retire.

Henri s'en retourne à Vincennes.

(1) La nouvelle monnoye représentoit un Ange saluant la Vierge *Marie*; & les pieces étoient nommées *Saluts*. L'un tenoit les Armes de *France*, & l'autre celles d'*Angleterre*, avec les Titres du Roi. On voyoit sur le revers: *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Tind.

HENRI V. 1422.

Le Duc de Betford, ayant été informé de l'état où le Roi son Frere se trouvoit, partit incontinent de Troyes, pour se rendre auprès de lui. Il le trouva réduit à l'extremité de sa vie, mais regardant la mort qui s'approchoit, avec beaucoup de fermeté. Avant que de rendre le dernier soupir, il fit venir auprès de lui les Ducs de Betford & d'Exceter, le Comte de WARWICK, & sept ou huit autres Seigneurs Anglois, pour leur donner ses dernieres Instructions. Il leur dit, « que son Regne avoit été court, mais glorieux: » Qu'encore que ses prétentions sur la France eussent fait répandre » beaucoup de sang, il ne pouvoit point se l'imputer, puisque rien » que la force n'avoit pu porter les François à une Paix équitable: » Que pour ce qui le regardoit, il voyoit approcher sa mort sans » crainte; mais qu'il ne pouvoit que déplorer le sort du Prince son » Fils, qui étoit incapable, par son âge, d'achever un ouvrage qui » avoit été si heureusement avancé: Que par cette consideration, » il les prioit au nom de Dieu, de demeurer étroitement unis en» semble pour le service de ce jeune Prince, qui alloit devenir leur » Roi; de prendre soin de son éducation, & de donner à la Reine » toutes les consolations qui dépendroient d'eux, & dont elle avoit » un si grand besoin. Il ajouta, que les derniers avis qu'il avoit à » leur donner étoient, qu'ils cultivassent soigneusement l'amitié » du Duc de Bourgogne, & qu'ils se gardassent bien de relâcher » les Prisonniers d'Azincour, jusqu'à ce que son Fils fût en âge de » prendre en main le gouvernement de l'Etat. Que s'ils jugeoient » à propos de faire la Paix, ce ne fût pas sans conserver la Norman» die en toute Souveraineté, à la Couronne d'Angleterre. Enfin il » dit, qu'il souhaitoit que le Duc de Betford se chargeât de l'ad» ministration des affaires de France, & le Duc de Glocester de » celles d'Angleterre, pendant la Minorité de son Fils ».

Dernier discours de ce Prince.

Après qu'il eut achevé ce discours, il s'enquit de ses Medecins, combien de tems ils croyoient qu'il avoit encore à vivre. Alors l'un d'entre eux se mettant à genoux, les yeux baignez de larmes, lui dit, que, sans un miracle, il ne pouvoit pas vivre plus de deux heures. Ce terrible Arrêt ne lui ayant causé aucune émotion, il fit appeller son Confesseur, & quand la Confession fut finie, il fit réciter par ses Chapelains, les sept Pseaumes Pénitentiaux. Lorsqu'ils eurent récité le verset du LI. où il est dit: *Releve les murs de Jerusalem*, il les interrompit, & déclara sur la foi d'un Prince mourant, qu'après avoir établi une solide Paix en France, son intention avoit été d'aller faire la Guerre aux Infideles, pour tâcher de délivrer Jerusalem de leur joug. Immédiatement après que cette dévotion fut finie, ce grand Prince expira le 31. d'Août, dans la trentequatrieme année de son âge, après un Regne triomphant de neuf ans, quatre mois, & onze jours. Son Corps fut porté en Angleterre,

Sa fermeté à l'approche de la mort.

Il assure qu'il avoit eu dessein d'aller faire la Guerre aux Infideles.

Il meurt.

On lui fait de

& inhumé à Westminster parmi ses Ancêtres, avec une pompe proportionnée à la grandeur dont il avoit joui pendant sa vie, & à l'estime que ses Sujets avoient conçue pour lui. La Reine sa Femme voulant honorer par quelque distinction particuliere, la mémoire d'un si illustre Epoux, fit mettre sur son Tombeau une Statue d'argent doré (1), de grandeur naturelle, qui lui ressembloit parfaitement.

HENRI V. 1422. magnifiques funerailles.

Caractere de Henri V.

Si, pour connoitre le Caractere du Monarque dont nous venons de parcourir le Regne, on s'attachoit à suivre sans examen les éloges que les Auteurs de sa Nation lui ont donnez, on ne pourroit que s'en faire une idée comme d'un Prince qui surpassoit tout ce qu'on avoit vu de plus parfait avant lui. Il n'y a pas un Historien Anglois qui lui attribue le moindre défaut, & tous unanimément en parlent comme d'un Heros accompli. D'un autre côté, les François ont tâché de mettre dans son Portrait, certaines ombres qui en ternissent l'éclat. Il est donc nécessaire, pour s'en faire une juste idée, de considerer ses actions avec leurs circonstances, indépendamment de l'admiration des uns, & de l'envie des autres.

Premierement, par rapport au Gouvernement de son propre Royaume, on ne doit point lui refuser la louange qui lui est due, de ce qu'ayant évité de marcher sur les traces de Richard II. & même du Roi son Pere, il s'abstint constamment de toucher aux Libertez & aux Privileges du Peuple. Toujours prêt à donner son consentement aux Statuts que le Parlement jugeoit nécessaires pour maintenir un bon ordre dans le Royaume, il fit voir par là qu'il aimoit le bien & la félicité de son Peuple. Néanmoins, en cela même, il se laissa porter à un excès condamnable, puisque, contre sa propre inclination, & contre les lumieres de sa raison, il donna les mains à la persécution des Lollards, par pure condescendance pour le Clergé. En effet, il étoit comme impossible, qu'étant doué d'un excellent jugement, il ne se fût pas apperçu du peu de fondement qu'il y avoit à l'accusation intentée contre eux, au commencement de son Regne. Cependant, plutôt que de se retracter ouvertement, il feignit toujours de la croire véritable, dans le tems même qu'il faisoit grace à des condamnez qui avoient persisté dans le desaveu du prétendu crime.

Mais ce n'est pas principalement sur ce qu'il a fait en Angleterre, qu'on s'est épuisé à lui donner des louanges : ses exploits guerriers sont la plus considerable partie de son éloge. Cependant, à parler sans exageration, c'est peut-être ce qu'il y a de moins remarquable en lui, malgré les glorieux succès qui accom-

(1) La Statue du Roi étoit seulement couverte d'une plaque d'argent doré, mais la tête en étoit d'argent massif. Tout cela fut mis en pieces lors de la suppression de l'Abbaye, de sorte qu'on n'en peut rien voir qu'un Monument sans tête, avec deux Vers Latins sur la Tombe. TIND.

HENRI V. 1422. pagnerent ses armes. La conquête de la France, considerée en elle-même, a quelque chose de grand & de merveilleux. Mais le détail des affaires de ce Royaume, la rend sans doute moins admirable qu'elle ne le paroit, quand elle est détachée de toutes ses circonstances. Louis VIII. Pere de St. Louis, conquit l'Angleterre dans de semblables conjonctures, sans qu'on se soit avisé d'attribuer uniquement cette conquête à sa prudence, ou à sa valeur. Henri forma le projet de son entreprise, dans un tems où les divisions entre les François, les mettoient hors d'état de se défendre. Les Places qu'il leur enleva ne lui furent disputées que par les assiegez mêmes, sans que jamais aucune Armée se présentât pour les secourir. Cependant, quelques-unes de ces Places l'arrêterent plusieurs mois, & ne lui furent rendues que par la famine.

La Bataille d'Azincour est donc le grand, & presque le seul exploit guerrier qui peut justement servir de matiere à son éloge. Ce fut en cette fameuse journée, qu'il donna des preuves d'une conduite, d'une fermeté, d'une valeur, peu communes. Mais cette même Bataille, dont le succès lui fut si glorieux, peut aussi fournir un sujet de le blâmer d'imprudence. On peut dire, que s'il vainquit, ce fut parce qu'il s'étoit mis dans une absolue nécessité de vaincre ou de périr, à quoi un Général ne s'expose jamais, sans donner lieu à de fâcheuses réflexions sur sa conduite, quel qu'en puisse être le succès. L'entreprise de se retirer à Calais, sans avoir prévu les difficultez de cette retraite, & sans s'être assuré d'un passage sur la *Somme*; son obstination à vouloir passer cette Riviere, pour se retirer au travers d'une Armée ennemie si superieure en nombre à la sienne, semblent ne pouvoir être excusées que par le succès de la Bataille d'Azincour, qui fut une espece de miracle. S'il eût été vaincu, comme il devoit l'être naturellement, on n'auroit pas manqué de l'accuser d'imprudence ou de témerité. L'extremité où il se trouva réduit pendant sa marche, s'il en faut croire les Auteurs François, d'offrir la restitution d'Harfleur & des dommages qu'il avoit causez à la France, fait voir combien il étoit lui-même convaincu de la faute qu'il avoit faite. Ainsi, cette Bataille lui fut plus glorieuse par rapport à sa valeur personnelle, qu'eu égard à sa capacité dans le metier de la Guerre. Il faut avouer, que jamais Prince ne s'est plus exposé dans un Combat, & n'a plus marqué une véritable valeur, que Henri le fit en cette occasion.

Pour ce qui regarde les autres succès qu'il eut en France, on ne sait si ceux qui l'admirent le plus, ont sujet de souhaiter qu'il eût trouvé plus d'opposition. Ce qui auroit pu arriver en ce cas-là, n'est pas de la connoissance des hommes. On ne peut pourtant disconvenir, que la Victoire d'Azincour ne forme un préjugé en sa

faveur. Mais ce qu'on peut louer en lui, sans craindre de se tromper, c'est la beauté de son génie, & la solidité de son jugement. Il sut ménager la grande entreprise qu'il avoit formée, avec une adresse merveilleuse, profitant habilement des diverses revolutions qui arrivoient en France, & les faisant toutes tourner à son avantage. Peu de Princes auroient su comme lui, s'arrêter après une aussi belle Victoire que celle d'Azincour, & préferer un repos qui, bien que moins glorieux en apparence, que la continuation de la Guerre, lui étoit en effet plus avantageux. Ce trait de Politique me paroit un des plus beaux endroits de sa vie, & un de ceux qui marquent le mieux l'excellence de son jugement. Les négociations qu'il entretenoit dans un même tems avec le Dauphin & avec le Duc de Bourgogne, & les instructions qu'il donnoit à ses Ambassadeurs font voir clairement son habileté, & combien il étoit difficile de le surprendre.

Il n'est pas fort étrange, que l'heureux succès de ses entreprises lui ait attiré de la part de sa Nation des éloges extraordinaires, d'autant plus, qu'on ne peut disconvenir que sa prudente conduite n'y ait autant contribué que les heureuses conjonctures dans lesquelles il se trouvoit. En général, il força les François à le reconnoitre pour Régent & pour Héritier de leur Royaume. C'est là une de ces actions sur lesquelles il arrive rarement qu'on ménage les louanges. Aussi ne s'est-on pas contenté de le comparer à David, à Alexandre, à Cesar; on l'a mis encore beaucoup au dessus de ces grands Princes. Mais sans aller chercher des comparaisons si éloignées, qui même ne paroissent pas tout-à-fait justes, il me semble qu'on pourroit avec plus de raison, le mettre en parallele avec Edouard III. son Bisayeul. Cependant, je ne ferois presque point de difficulté de donner le premier rang à Edouard. Celui-ci eut à faire à toute la France unie contre lui, & les difficultez qu'il rencontra dans ses conquêtes, étoient incomparablement plus grandes, & demandoient plus de capacité pour les surmonter, que celles qui s'opposerent aux progrès de Henri V.

Ce que je viens de dire de ce dernier Prince n'a proprement du rapport qu'à son action principale, c'est-à-dire à la Guerre qu'il fit à la France. Il faut présentement le faire connoitre par d'autres endroits, qui, bien que moins éclatans, ne sont pas moins dignes d'admiration que les glorieux succès qui ont attiré presque toute l'attention du Public. Il est certain qu'il avoit toutes les qualitez de corps & d'esprit qui peuvent entrer dans le caractere des grands hommes. Sa taille étoit grande & majestueuse, quoiqu'un peu menue, & qu'il eût le coû un peu trop long. Ses cheveux étoient noirs; & ses yeux, de la même couleur, avoient un éclat extraordinaire. Il étoit fort & robuste, très adroit dans tous les exercices du

HENRI V. 1422.

Corps, chaste, & temperant, du moins, depuis qu'il fut sur le Trône; endurci aux travaux, & souffrant avec patience la faim & la soif, le chaud & le froid. En tout cela, il donnoit à ses Troupes des exemples continuels de moderation & de constance. Grand amateur de la Justice, il l'observoit lui-même, & la faisoit observer très exactement. Devot sans fard, constant dans la pieté, & assidu à ses dévotions particulieres, comme aux publiques, grand protecteur de l'Eglise & du Clergé, il s'attira par ces qualitez, l'estime & l'affection des gens d'Eglise, qui ne contribuerent pas peu à rehausser l'éclat de sa gloire. Il étoit prudent dans le Conseil, hardi dans les entreprises, & ferme dans l'exécution. Quant à sa valeur, il en a donné des preuves continuelles dans tout le cours de sa vie. Il y a encore une autre chose qui doit entrer dans son éloge. C'est qu'il remit en vigueur la Discipline militaire, qui s'étoit presque perdue en Angleterre, depuis le Regne d'Edouard III. Jamais la Nation Angloise n'avoit brillé avec tant d'éclat, que sous cet illustre Prince. Ajoutons, qu'il fut assez heureux pour finir sa vie au milieu de ses prosperitez, & pour ne pas voir perdre, ainsi qu'Edouard III., le fruit de tous ses travaux

Après avoir rapporté ce que les Anglois ont dit à l'avantage de ce Prince, la fidelité de l'Histoire demande, qu'on ne passe pas sous silence quelques défauts que les François lui ont reprochez, & que le chagrin & l'envie leur ont peut-être fait exagerer. Premierement, ils l'ont accusé de cruauté, & d'avoir fait la Guerre d'une maniere barbare. Ils ont fondé cette accusation, non seulement sur le massacre des prisonniers à la Bataille d'Azincour, mais encore, sur ce qu'après la prise de Caen, de Melun & de Meaux, il fit mourir quelques-uns des Officiers qui avoient défendu ces Places. Mais, à l'égard des prisonniers d'Azincour, il n'y a point de doute, que les maximes de la Guerre, & la nécessité de pourvoir à sa propre sureté, ne pussent excuser l'ordre qu'il donna sur ce sujet, supposé qu'il ne fût pas trop précipité. Pour ce qui regarde le traitement qu'il fit aux Bourgeois & aux Garnisons des Places dont il se rendit maitre, j'avoue qu'il n'est pas impossible qu'il n'y soit entré un peu de vengeance, à cause du tems que ces braves gens lui avoient fait perdre; mais on ne peut parler de cela que par conjecture. On sait qu'il usa de séverité à l'égard de quelques-uns, & l'on ignore les raisons qu'il en eut. Pour discuter de semblables faits, il faudroit savoir plus de circonstances qu'il n'en est parvenu jusqu'à nous. Néanmoins, par rapport à ceux de Meaux, on sait qu'ils s'étoient rendus coupables de plusieurs meurtres, dont ils méritoient sans doute d'être punis. Ce n'étoit ni injustice ni barbarie, que de faire pendre le Bâtard de Vaurus au même arbre où il avoit lui-même fait pendre tous les partisans du Duc de Bourgogne, qui étoient

tombez entre ses mains. Pour les trois autres qui furent exécutez dans le même tems, j'en ignore les raisons: mais il est à présumer, qu'on ne les choisit pas par un pur caprice sur tout le reste de la Garnison, pour leur faire éprouver la séverité des vainqueurs. Pour ce qui regarde les Anglois & les Irlandois Sujets du Roi, qui servoient ses ennemis, s'ils furent exceptez de la Capitulation, cela ne demande point d'apologie. Il seroit à souhaiter pour la mémoire de Henri, qu'on pût aussi aisément l'excuser de n'avoir pas voulu donner quartier aux Ecossois, sous prétexte qu'ils n'avoient pas voulu obeïr à leur Roi qui étoit actuellement son prisonnier.

Les François accusent encore ce Prince d'un excès d'orgueil, jusques-là, qu'il fit, comme ils l'assurent, mettre le Maréchal de Lisle-Adam à la Bastille, pour avoir osé le regarder entre deux yeux en lui parlant. Il est vrai, que s'il n'en avoit pas d'autre raison, c'étoit pousser la fierté & la rigueur un peu loin. Mais peut-on disconvenir, qu'un regard, ou un simple geste, ne soit quelquefois très offensant? Que sait-on même, s'il n'y avoit pas dans l'action du Maréchal, quelque circonstance aggravante, ou quelque parole inconsiderée, qui le rendoit digne de ce châtiment, & qu'on a jugé à propos de taire, pour ne rapporter que ce qui paroit odieux dans l'action du Roi?

L'avarice est encore un défaut qu'on lui reproche avec assurance. On prétend, que depuis qu'il fut déclaré Régent & Héritier de France, il ne fit jamais aucune liberalité, ni à ceux du Parti Bourguignon qui l'avoient servi, ni à ceux du Dauphin qui se rangeoient volontairement sous son obeïssance. Je n'entreprendrai point de le justifier sur cette accusation, d'autant plus qu'il ne paroit pas qu'il ait été fort liberal envers les Anglois mêmes qui le servoient, soit que ce fût à cause des grandes dépenses à quoi il étoit engagé, ou que son penchant ne le portât pas de ce côté-là. Quoiqu'il eût un grand nombre de bons Officiers & d'excellens Généraux, on ne trouve pas qu'il les ait recompensez selon leur mérite & leurs services. Il faut pourtant en excepter le Comte de *Dorset*, à qui il assigna une pension de mille livres sterling, en le créant Duc d'Exceter; *Falstoff*, qui eut une Terre considerable aux environs de Harfleur; le *Capital de Buch* de la Maison de Foix, à qui il donna la Terre de Longueville; le Comte de *Salisburi*, qui fut mis en possession du Comté du Perche. Mais quoi qu'il en soit, il peut bien être, que le défaut de liberalité dans ce Prince ait été un effet de sa prudence. J'ai déja rapporté, que le revenu de la Couronne ne montoit qu'à cinquante-six-mille livres sterling, & qu'il étoit obligé d'engager ses Joyaux pour suppléer à la petitesse des fonds que le Parlement lui accordoit pour soutenir les dépenses de la Guerre. Etoit-il à propos de paroitre liberal dans de pareilles circonstances? En bien des occasions, il seroit à souhaiter que les Souverains moderassent leurs libera-

HENRI V. 1422.
litez, qui ne sont que trop souvent à la charge du pauvre Peuple.

Enfin, une ambition démesurée est un défaut que les François croyent être en droit de lui reprocher. Pour savoir si cette accusation est bien fondée, il faudroit examiner, s'il avoit eu raison de renouveller, ou plutôt de continuer, contre la France, une Guerre à laquelle elle avoit elle-même donné lieu par la rupture du Traité de Bretigny, & qu'elle avoit elle-même commencée. Mais cet examen seroit inutile, après ce qui a été dit sur ce sujet dans le Regne d'Edouard III., à quoi on peut avoir recours. Cependant, on ne peut disconvenir que ce Monarque ne fût fort ambitieux. Son premier projet n'étoit que de remettre sur pied la Paix de Bretigny. Mais dès qu'il vit quelque jour à pouvoir monter sur le Trône de France, son ambition ne lui permit pas de se tenir renfermé dans les bornes qu'il s'étoit lui-même prescrites au commencement de la Guerre. J'ai déja dit, qu'il avoit pensé à faire l'un de ses Freres Roi de Naples, & l'autre, Roi de Sicile; & que pour procurer au Duc de Glocester quatre Provinces des Païs-Bas, il employa un moyen qui, certainement, n'étoit pas fort honorable. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il avoit dessein d'acheter le Duché de Luxembourg, de l'Empereur Sigismond, & de traiter avec le même Prince, des droits prétendus des Empereurs sur le Dauphiné. Enfin, on y voit encore, qu'il voulut payer la rançon d'un Seigneur de la Maison de Blois, qui étoit prisonnier du Marquis de Bade, apparemment, pour faire valoir quelque jour les droits de cette Maison, sur le Duché de Bretagne.

De Catherine de France sa Femme, Henri ne laissa qu'un Fils de même nom que lui, âgé de huit ou neuf mois. La Reine sa Veuve, oubliant qu'elle avoit été Femme d'un si grand Prince, & qu'elle étoit issue de la plus illustre Maison de l'Europe, épousa quelque tems après, un Gentilhomme Gallois nommé *Owen Tudor*, non sans causer du scandale aux Anglois & aux François. On prétend que ce Gentilhomme étoit descendu des anciens Rois de Galles: mais je ne sai si cette descendance est bien prouvée (1). Owen Tudor eut de cette Reine trois Fils, savoir, *Edmond*, *Gaspar*, & *Owen*. L'ainé épousa Marguerite, Fille de Jean Beaufort Duc de Sommerset, Petit-Fils de Jean de Gand Duc de Lencastre, & de Catherine Roet sa troisieme Femme. Il fut Pere de Henri VII. que nous verrons dans la suite occuper le Trône d'Angleterre, & le laisser à ses Descendans.

Charles VI. Roi de France ne survécut Henri que d'environ deux mois. La mort de ces deux Monarques va nous ouvrir une scene bien differente de celle que nous venons de voir.

(1) On dit d'*Owen Tudor*, qu'il étoit Fils d'un Brasseur. Mais il suppléoit à la bassesse de son extraction, par les charmes de sa personne; car on le regardoit comme le plus bel Homme de son tems. Tind.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE DOUZIEME,

Contenant le Regne de HENRI VI.

HENRI VI.

Surnommé DE WINDSOR,

Seizieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

HENRI VI. 1422. On prend en Angleterre la résolution de soutenir les droits du jeune Henri sur la France.


L sembloit que Henri V. avoit été enlevé du monde, dans le tems qu'il avoit presque atteint le but qu'il s'étoit proposé, par une direction particuliere de la Providence, qui trouve quelquefois à propos d'arrêter les entreprises les mieux concertées, sur le point de l'exécution. La Paix de Troyes n'étant pas encore bien affermie, & le Prince qui devoit monter sur le Trône n'étant qu'un enfant de neuf mois, tout sembloit concou-

HENRI VI. 1422.

rir à faire perdre aux Anglois l'esperance de voir les deux Royaumes de France & d'Angleterre unis sous un Roi de leur Nation. Mais d'un autre côté, les grandes qualitez des Ducs de Betford & de Glocester, Freres du Roi défunt, rassuroient les plus timides. Quelque grande que fût la perte qu'on venoit de faire, on ne la croyoit pas irréparable, puisque la valeur, l'expérience, & la sagesse de ces deux Princes les mettoient en état de soutenir la Minorité du nouveau Roi. Bien loin donc qu'un si rude coup fût capable de leur faire perdre courage, ils firent voir, en proclamant le jeune Henri Roi d'Angleterre & *Heritier de France*, qu'ils avoient résolu de maintenir ce que le Roi son Pere avoit si glorieusement établi.

Henri VI. est proclamé Héritier de France.

Le Duc de Glocester avoit gouverné le Royaume sous le titre de *Gardien*, depuis que le Duc de Betford son Frere ainé en étoit parti pour accompagner la Reine en France. Mais cette dignité, qui étoit incompatible avec un Roi actuellement present dans son Royaume, ne subsista plus dès le moment que le jeune Henri eut été proclamé (1). Il est vrai que le feu Roi avoit ordonné dans son lit de mort, que, pendant la Minorité du Prince son Fils, le Duc de Glocester seroit Régent ou *Protecteur* en Angleterre: mais cela ne suffisoit pas pour lui donner le pouvoir d'exercer cette importante Charge; il falloit qu'elle fût confirmée par les Etats. Cette raison, & plusieurs autres qui n'étoient pas moins pressantes, firent que le Conseil se hâta de convoquer le Parlement pour le 9. de Novembre. En attendant que les deux Chambres eussent reglé, d'un commun accord, la forme du Gouvernement pendant la Minorité du Roi; le Conseil, dont le Duc de Glocester étoit le Chef, donna tous les ordres nécessaires pour tout ce qui ne pouvoit souffrir de retardement.

Le Parlement est convoqué.

Peu de jours après, le Conseil fut informé qu'il y avoit dans le Païs de Galles, & dans quelques-unes des Provinces voisines, des mouvemens qui pouvoient avoir de fâcheuses suites. Il y a beaucoup d'apparence que, comme la Maison de la Marche étoit fort considerée en ce Païs-là, quelques-uns de ses plus affectionnez partisans y vouloient exciter des troubles, afin de tâcher, dans une telle conjoncture, de faire revivre les droits qu'elle avoit sur la Couronne. On peut du moins présumer, que ces mouvemens parurent d'une assez grande conséquence, puisque, outre les ordres que le Conseil envoya aux Sherifs sur ce sujet, il établit des Commissaires pour tenir la main à leur exécution.

Mouvemens dans le Païs de Galles.

(1) Un *Gardien* n'est établi que pour gouverner en l'absence du Roi; & un *Régent*, ou *Protecteur*, pour gouverner pendant un Interregne, ou pendant la Minorité du Roi. RAP. TH.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre la Convocation du Parlement & la Séance, le Roi Charles VI. mourut à Paris le 21. d'Octobre, n'ayant survécu Henri V. son Gendre que de cinquante jours. Cette mort changea entierement la face des affaires. On ne pouvoit pas douter que le Dauphin ne prît le titre de Roi de France, & qu'il ne fît tous les efforts possibles pour se procurer la possession d'une Couronne qu'il croyoit lui être dévolue par la mort du Roi son Pere. Pendant que Charles VI. étoit en vie, plusieurs de ses Sujets étoient persuadez qu'ils devoient lui obeïr, sans examiner si ce qu'il faisoit étoit conforme aux Loix & avantageux à l'Etat, parce que le Serment qu'ils lui avoient prêté étoit sans condition. Mais après sa mort, ils ne se croyoient pas moins obligez de reconnoitre le Dauphin son Fils pour leur Souverain, malgré la Paix de Troyes qui le privoit de son droit. En effet, cette Paix portoit des marques trop sensibles de séduction & de violence, pour pouvoir être regardée par les bons François comme une Loi fondamentale & inviolable; quoique plusieurs de ceux qui la croyoient très injuste, eussent été contraints de l'approuver. Ainsi le Dauphin, qui, pendant les dernieres années de la vie du Roi son Pere, pouvoit en quelque maniere être regardé comme un Rebelle, se trouvoit en d'autres termes, depuis qu'il pouvoit prendre la qualité de Souverain.

HENRI VI. 1422. Mort du Roi de France.

Ces considerations obligerent le Duc de Betford, qui étoit demeuré en France, à faire une serieuse attention aux suites fâcheuses que ce changement pourroit avoir, & à chercher les moyens de les prévenir. Charles VI. n'eut pas plutôt les yeux fermez, que le Duc fit proclamer Henri Roi de France; & conformément à la disposition du feu Roi son Frere, il prit lui-même le titre de Régent. Il fit ensuite rompre le Grand Sceau; & en fit faire un nouveau avec les Armes de France & d'Angleterre, & l'effigie du jeune Roi tenant un sceptre à chaque main.

Henri VI. est proclamé Roi de France à Paris.

Le Duc de Betford prend la qualité de Régent.

La Paix de Troyes ayant reglé la succession de la Couronne de France, le Régent crut pouvoir sur ce fondement, & sans demander un nouveau consentement des Etats, mettre le Roi son Neveu en possession de ce Royaume. Ainsi, s'étant contenté d'assembler à Paris tous les Grands qui suivoient le parti Anglois, il leur fit un discours pour les exhorter à reconnoitre le jeune Henri pour leur Souverain. Il fit valoir la Paix de Troyes, aussi bien que le Serment qu'ils avoient fait de la maintenir; & tâcha de leur faire comprendre, que leur interêt particulier, & celui de tout le Royaume, les engageoient à l'observer inviolablement. Cela fait, tous ceux qui étoient présens prêterent Serment à Henri, entre les mains du Régent, & rendirent leur

Les Seigneurs François prêtent serment à Henri.

HENRI VI. 1422.

Hommage pour les Terres qu'ils tenoient de la Couronne. Ensuite on exigea la même chose des absens, & des Villes qui se trouvoient sous la domination des Anglois.

Députation de France à Henri.

Cette Cérémonie étant terminée, le Régent, le Conseil de France & la Ville de Paris, envoyerent à Londres des Députez, dont l'Evêque de Terouenne étoit le Chef, pour féliciter le jeune Roi sur son avenement aux Couronnes des deux Royaumes. En même tems les Députez eurent ordre de passer par les Païs-bas, d'y voir le Duc de Bourgogne, & de l'exhorter à se tenir ferme dans l'Alliance. On n'étoit pas sans crainte, que la mort de Henri V. & de Charles VI. n'eût produit quelque changement dans ses résolutions.

Le Dauphin prend le titre de Roi de France & se fait sacrer à Poitiers.

Pendant que le Duc de Betford prenoit toutes les précautions nécessaires, pour maintenir en bon état les affaires du Roi son Neveu, le Dauphin n'étoit pas moins attentif aux siennes. Il étoit à *Espaly*, maison de l'Evêque du Puy, lorsqu'il apprit la mort du Roi son Pere. Cette nouvelle lui fit répandre beaucoup de larmes, soit que la nature se réveillât en cette occasion, soit qu'effectivement il eût toujours conservé de la tendresse pour un Pere qui n'étoit pas coupable des maux qu'il lui avoit faits. Le premier jour, il s'habilla de deuil: mais le lendemain il prit un habit d'écarlate, & se fit proclamer Roi de France, avec toute la solemnité que l'état de sa Cour, & le lieu où il se trouvoit, le purent permettre. Ensuite, il se rendit à Poitiers, où il avoit transferé le Parlement de Paris. Ce fut là qu'il se fit sacrer, au commencement de Novembre, parce que la Ville de Rheims, où se fait ordinairement le sacre des Rois de France, étoit au pouvoir des Anglois.

Nécessité de joindre ensemble les Histoires de France & d'Angleterre.

Ainsi Henri VI. & Charles VII. prirent tous deux en un même tems le titre de Roi de France, & se disputerent réciproquement la possession du Trône durant trente ans. Cela rend l'Histoire de ce Regne tellement dépendante de celle de France, qu'il n'est pas possible de l'en détacher. Les Anglois vouloient conserver à leur jeune Roi la Couronne de France que le Roi son Pere lui avoit acquise par ses travaux, & dont ils croyoient que ses Ancêtres avoient été injustement privez. D'un autre côté, Charles prétendoit aussi se mettre en possession de cette Couronne, qu'on avoit voulu lui ôter, & qu'il croyoit moins tenir du Roi son Pere séduit par de mauvais conseils, que d'une longue suite d'Ancêtres, qui l'avoient possedée avant lui. Cette importante querelle produisit une infinité d'évenemens, qui, pour être bien entendus, demandent une connoissance assez exacte de l'état où se trouvoient les affaires des deux Rois, au commencement de leurs Regnes. Il n'est

pas moins important de connoitre les perſonnes qui manioient les affaires, tant politiques que militaires, des deux Royaumes. Enfin, pour bien comprendre en quoi conſiſtoient les avantages & les deſavantages de chacun des deux Rois, pendant cette longue Guerre, il eſt d'une abſolue néceſſité d'avoir une idée générale de l'état où la France ſe trouvoit, par rapport aux ſecours que chacun des deux Rois pouvoit tirer tant des Princes & Seigneurs Vaſſaux de la Couronne, que des Etrangers. Cette eſpece de revue me paroit abſolument néceſſaire, pour éviter l'obſcurité qui ſe rencontreroit ſans ceſſe dans un récit mêlé de tant de divers évenemens.

Situation des affaires des deux Rois.

Premierement donc, pour ce qui regarde les perſonnes des deux Rois, Charles étoit âgé de vingt & un an, & Henri n'étoit qu'un enfant de neuf mois. Mais en cela même l'avantage ſe trouvoit du côté de Henri, dont les affaires étoient conduites par deux Oncles très habiles, & par le plus ſage Conſeil qui fût alors en Europe. Au contraire, Charles, qui ne paſſa jamais pour un grand génie, étoit, à cauſe de ſon âge, plus difficile à gouverner, ſes paſſions l'empêchant ſouvent de ſuivre les meilleurs conſeils. Juſqu'au tems qu'il prit le titre de Roi, il ne s'étoit diſtingué ni par ſa valeur, ni par ſa conduite. Plus adonné aux plaiſirs qu'à la guerre, il paroiſſoit peu propre à rétablir les affaires de la Monarchie Françoiſe qui ſe trouvoit ſur le point de ſa ruïne. L'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne, commis en ſa préſence, & ſans doute par ſes ordres, avoit fait concevoir contre lui des préjugez deſavantageux. Il n'avoit pas été plus ſcrupuleux à l'égard du Duc de Bretagne ſon Beau-frere. Ce Prince, que les Comtes de Pontievre, par une inſigne perfidie, avoient enlevé & détenu long-tems en priſon, avoit manifeſtement connu, après ſa délivrance, que ce complot s'étoit fait contre lui de l'aveu & avec le conſentement du Dauphin. Ainſi on pouvoit dire, qu'il n'avoit pas tenu à Charles que le Duc de Bretagne n'eût éprouvé le même ſort que le Duc de Bourgogne. Tout cela faiſoit un tort extrême à ſa reputation, qui d'ailleurs ne ſe trouvoit ſoutenue ni d'aucune vertu, ni d'aucune action éclatante. Tout ce qui ſe pouvoit dire à ſon avantage étoit qu'il n'avoit pas eu la baſſeſſe de plier ſous ſes ennemis. Mais il ne falloit pas être un grand génie, pour refuſer de ſe jetter dans un précipice qu'il voyoit ouvert devant lui.

Par rapport aux forces des deux Rois, il eſt aiſé de comprendre que Henri l'emportoit de beaucoup, à cet égard, ſur ſon Concurrent; puiſqu'avec ce qu'il poſſedoit en France, il avoit encore toute l'Angleterre pour lui. La France ſe trouvoit alors partagée entre eux, de telle maniere que chacun avoit des Provinces en-

HENRI VI. 1422.

rir à faire perdre aux Anglois l'esperance de voir les deux Royaumes de France & d'Angleterre unis sous un Roi de leur Nation. Mais d'un autre côté, les grandes qualitez des Ducs de Betford & de Glocester, Freres du Roi défunt, rassuroient les plus timides. Quelque grande que fût la perte qu'on venoit de faire, on ne la croyoit pas irréparable, puisque la valeur, l'expérience, & la sagesse de ces deux Princes les mettoient en état de soutenir la Minorité du nouveau Roi. Bien loin donc qu'un si rude coup fût capable de leur faire perdre courage, ils firent voir, en proclamant le jeune Henri Roi d'Angleterre & *Heritier de France*, qu'ils avoient résolu de maintenir ce que le Roi son Pere avoit si glorieusement établi.

Henri VI. est proclamé Héritier de France.

Le Duc de Glocester avoit gouverné le Royaume sous le titre de *Gardien*, depuis que le Duc de Betford son Frere ainé en étoit parti pour accompagner la Reine en France. Mais cette dignité, qui étoit incompatible avec un Roi actuellement present dans son Royaume, ne subsista plus dès le moment que le jeune Henri eut été proclamé (1). Il est vrai que le feu Roi avoit ordonné dans son lit de mort, que, pendant la Minorité du Prince son Fils, le Duc de Glocester seroit Régent ou *Protecteur* en Angleterre: mais cela ne suffisoit pas pour lui donner le pouvoir d'exercer cette importante Charge; il falloit qu'elle fût confirmée par les Etats. Cette raison, & plusieurs autres qui n'étoient pas moins pressantes, firent que le Conseil se hâta de convoquer le Parlement pour le 9. de Novembre. En attendant que les deux Chambres eussent reglé, d'un commun accord, la forme du Gouvernement pendant la Minorité du Roi; le Conseil, dont le Duc de Glocester étoit le Chef, donna tous les ordres nécessaires pour tout ce qui ne pouvoit souffrir de retardement.

Le Parlement est convoqué.

Peu de jours après, le Conseil fut informé qu'il y avoit dans le Païs de Galles, & dans quelques-unes des Provinces voisines, des mouvemens qui pouvoient avoir de fâcheuses suites. Il y a beaucoup d'apparence que, comme la Maison de la Marche étoit fort considerée en ce Païs-là, quelques-uns de ses plus affectionnez partisans y vouloient exciter des troubles, afin de tâcher, dans une telle conjoncture, de faire revivre les droits qu'elle avoit sur la Couronne. On peut du moins présumer, que ces mouvemens parurent d'une assez grande conséquence, puisque, outre les ordres que le Conseil envoya aux Sherifs sur ce sujet, il établit des Commissaires pour tenir la main à leur exécution.

Mouvemens dans le Païs de Galles.

(1) Un *Gardien* n'est établi que pour gouverner en l'absence du Roi; & un *Régent*, ou *Protecteur*, pour gouverner pendant un Interregne, ou pendant la Minorité du Roi. RAP. TH.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre la Convocation du Parlement & la Séance, le Roi Charles VI. mourut à Paris le 21. d'Octobre, n'ayant survécu Henri V. son Gendre que de cinquante jours. Cette mort changea entierement la face des affaires. On ne pouvoit pas douter que le Dauphin ne prît le titre de Roi de France, & qu'il ne fît tous les efforts possibles pour se procurer la possession d'une Couronne qu'il croyoit lui être dévolue par la mort du Roi son Pere. Pendant que Charles VI. étoit en vie, plusieurs de ses Sujets étoient persuadez qu'ils devoient lui obeïr, sans examiner si ce qu'il faisoit étoit conforme aux Loix & avantageux à l'Etat, parce que le Serment qu'ils lui avoient prêté étoit sans condition. Mais après sa mort, ils ne se croyoient pas moins obligez de reconnoitre le Dauphin son Fils pour leur Souverain, malgré la Paix de Troyes qui le privoit de son droit. En effet, cette Paix portoit des marques trop sensibles de séduction & de violence, pour pouvoir être regardée par les bons François comme une Loi fondamentale & inviolable; quoique plusieurs de ceux qui la croyoient très injuste, eussent été contraints de l'approuver. Ainsi le Dauphin, qui, pendant les dernieres années de la vie du Roi son Pere, pouvoit en quelque maniere être regardé comme un Rebelle, se trouvoit en d'autres termes, depuis qu'il pouvoit prendre la qualité de Souverain.

HENRI VI. 1422. Mort du Roi de France.

Ces considerations obligerent le Duc de Betford, qui étoit demeuré en France, à faire une serieuse attention aux suites fâcheuses que ce changement pourroit avoir, & à chercher les moyens de les prévenir. Charles VI. n'eut pas plutôt les yeux fermez, que le Duc fit proclamer Henri Roi de France; & conformément à la disposition du feu Roi son Frere, il prit lui-même le titre de Régent. Il fit ensuite rompre le Grand Sceau; & en fit faire un nouveau avec les Armes de France & d'Angleterre, & l'effigie du jeune Roi tenant un sceptre à chaque main.

Henri VI. est proclamé Roi de France à Paris.

Le Duc de Betford prend la qualité de Régent.

La Paix de Troyes ayant reglé la succession de la Couronne de France, le Régent crut pouvoir sur ce fondement, & sans demander un nouveau consentement des Etats, mettre le Roi son Neveu en possession de ce Royaume. Ainsi, s'étant contenté d'assembler à Paris tous les Grands qui suivoient le parti Anglois, il leur fit un discours pour les exhorter à reconnoitre le jeune Henri pour leur Souverain. Il fit valoir la Paix de Troyes, aussi bien que le Serment qu'ils avoient fait de la maintenir; & tâcha de leur faire comprendre, que leur interêt particulier, & celui de tout le Royaume, les engageoient à l'observer inviolablement. Cela fait, tous ceux qui étoient présens prêterent Serment à Henri, entre les mains du Régent, & rendirent leur

Les Seigneurs François prêtent serment à Henri.

HENRI VI. 1422.

tieres ſous ſon obeïſſance, & que, dans quelques autres, chacun avoit des Places & des partiſans. Dans celles qui étoient ainſi partagées, il n'y avoit preſque point de Lieu fermé oû il n'y eût Garniſon pour l'un ou pour l'autre. C'eſt ce qui les rendit pendant plus de trente ans le Théatre de la Guerre.

Charles poſſedoit tout le *Languedoc*, d'où il avoit depuis peu chaſſé le Comte de Foix, pendant que Henri V. étoit occupé au Siege de Melun, & où il avoit établi pour Gouverneur le Comte de Clermont, fils ainé du Duc de Bourbon. Depuis ce tems-là, le Comte de Foix n'avoit fait que des efforts inutiles pour ſe remettre en poſſeſſion de cette Province.

Le *Dauphiné* étoit encore tout entier ſous l'obeïſſance de Charles, qui poſſedoit auſſi le *Berri*, l'*Auvergne*, la *Touraine*, une partie de la *Saintonge*, la Ville de la *Rochelle* & le *Poitou*. Outre ces Provinces, il regardoit comme des Païs dépendans de lui, la *Provance*, le *Maine*, & l'*Anjou*, par les raiſons qui ſeront expliquées dans la ſuite.

Henri poſſedoit la *Normandie* & la *Guienne*, qui étoient les deux plus riches Provinces du Royaume. La *Picardie*, la *Champagne*, la *Brie*, l'*Iſle de France* étoient à lui, à l'exception de quelque petit nombre de Places qui tenoient encore pour le Roi Charles. Enfin, il étoit maitre de Paris, Ville Capitale du Royaume, qui valoit ſeule une grande & riche Province. Il pouvoit encore compter ſur les deux *Bourgognes*, la *Flandre* & l'*Artois*, qui appartenoient au Duc de Bourgogne ſon Vaſſal & ſon Allié.

Par la déduction qu'on vient de voir, il eſt aiſé de comprendre que la Guerre ſe pouvoit faire dans toutes les Provinces de France, excepté la Bretagne, qui juſqu'alors avoit gardé la neutralité. Mais il y en avoit quelques-unes plus expoſées que les autres à la fureur des armes, comme la *Picardie*, la *Champagne*, la *Brie*, & l'*Iſle de France*. La raiſon en eſt, qu'avant toutes choſes, les Anglois vouloient nettoyer ces Provinces des Garniſons du Roi Charles, afin de le pouſſer dans la ſuite au-delà de la Loire, ſans être obligez de rien laiſſer derriere eux. Par la même raiſon, Charles avoit interêt d'entretenir la Guerre dans ces mêmes Provinces, afin d'empêcher ſes ennemis de pouſſer leurs conquêtes dans les Provinces meridionales, au-delà deſquelles il n'y avoit plus de reſſource pour lui.

Après avoir vu la diſpoſition des Provinces, il eſt néceſſaire d'examiner celle des Princes François, Vaſſaux immédiats de la Couronne. Je commencerai par le Duc de Bretagne.

Diſpoſition du Duc de Bretagne.

Depuis le commencement de la Guerre, Jean V. Duc de Bretagne étoit demeuré neutre, ayant évité de prendre part à une querelle

querelle qui ne pouvoit manquer d'attirer la Guerre dans son Païs, s'il eût été assez mal-avisé de se déclarer pour l'un ou pour l'autre des deux Rois. Mais depuis que la Paix de Troyes fut signée & jurée, il ne crut pas pouvoir se dispenser de prendre parti. Charles VI. & Henri V. s'étant unis ensemble par cette Paix, & n'y ayant plus qu'un seul Roi de France, il ne pouvoit s'empêcher de le reconnoitre, à moins que de se ranger ouvertement dans le parti du Dauphin. Mais cette démarche auroit été très imprudente, puisque le Dauphin se trouvoit dans un état d'abaissement d'où il y avoit peu d'apparence qu'il pût jamais se relever. Par ces considerations, si-tôt que ce Prince vit les deux Rois réunis, il fit savoir à Henri V. qu'il étoit prêt à signer la Paix de Troyes, & à faire hommage de son Duché au Roi Charles. Cette négociation, qui avoit commencé en 1420., ne put pourtant être terminée avant la mort de Henri. Apparemment, le Duc de Bretagne la prolongeoit tout exprès, afin de gagner du tems, pour voir quel train prendroit la Guerre qui se continuoit contre le Dauphin. Quoi qu'il en soit, Henri V. étant mort avant que cette affaire fût finie, le Duc de Bretagne se trouva dans le même état où il s'étoit vu avant la Paix de Troyes, c'est-à-dire, libre de prendre un parti, ou de se tenir dans la neutralité, selon qu'il y seroit déterminé par les évenemens. Il y avoit pourtant une puissante raison qui l'éloignoit du parti de Charles: c'étoit la découverte qu'il avoit faite, que ce Prince étoit entré bien avant dans la Conspiration des Pontievres. Néanmoins, préferant le repos de ses Sujets au plaisir de la vengeance, il n'avoit pas jugé à propos de se déclarer pour l'Angleterre.

Act. Publ. Tom. X. pag. 176. 206. 228.

Disposition du Comte de Richemont.

Arthur, Comte de Richemont, frere du Duc de Bretagne, avoit été fait prisonnier, à Azincour en 1415., & mené en Angleterre où il avoit séjourné jusqu'en 1420. Pendant ce tems-là, le Duc son Frere ayant été arrêté par les Pontievres, il demanda au Roi Henri un congé pour aller travailler à sa délivrance. Ce congé lui fut accordé à certaines conditions, savoir: Que le jour de S. Michel de l'année 1422. Arthur se rendroit à Londres pour se remettre en prison, & qu'il se présenteroit au Roi, ou à son Successeur, au Grand Chancelier, & au Maire de Londres.

Act. Publ. Tom. X. pag. 8.

Que, pendant le tems de son congé, il ne feroit aucune Alliance avec le Dauphin, ni avec qui que ce fût, contre le Roi d'Angleterre ou contre le Duc de Bourgogne; & qu'il n'attenteroit rien qui fut opposé à la Paix de Troyes.

Qu'*Alain de Rohan*, Lieutenant du Duc de Bretagne, les Etats & les Barons du Païs, s'engageroient à la même chose pendant tout le tems que le Comte seroit absent d'Angleterre.

Souverain du Bearn, étant mort sans enfans, en 1399., Elisabeth sa sœur femme d'Archambaut de Grailly Captal de Buch en Guienne, se mit en possession de ses Etats. Charles VI. fit quelque tentative pour enlever cette riche succession au Captal & à sa Femme: mais ils trouverent le moyen d'en conserver la jouïssance. Archambaut mourut en 1413. laissant cinq fils, tous d'un mérite distingué. *Jean*, qui étoit l'ainé, fut Comte de Foix & de Bigorre, & Souverain de Bearn. *Gaston*, qui porta le titre de Captal de Buch, s'attacha au service de Henri V. qui lui donna l'Ordre de la Jarretiere & le Comté de Longueville. Il fut la tige de la Maison de Candale. *Archambaut*, Seigneur de Noailles, qui étoit le troisieme, fut tué sur le pont de Montereau avec le Duc de Bourgogne. *Matthieu*, le quatrieme des Freres, épousa l'Héritiere de Cominge. Nous verrons dans la suite, qu'une querelle qui survint entre lui & sa Femme, fit tomber le Païs de Cominge entre les mains de Charles VII. *Pierre*, le plus jeune de tous, fut d'abord Moine de l'Ordre de S. François, puis Evêque de Lescar, enfin Cardinal & Légat *à latere* en France, sous le Pontificat de Martin V. Il fonda le College de Foix à Toulouse.

HENRI VI. 1422. *Olhagaray, Hist. de Foix & de Béarn.*

Il paroit par là, que la Maison de Foix étoit très considerable, tant par les Pais qu'elle possedoit dans les contrées méridionales de France, que par le mérite des quatre freres dont elle étoit composée. Le voisinage de la Guienne obligeoit les Comtes de Foix à garder beaucoup de ménagemens avec les Rois d'Angleterre, qui étoient maitres de ce Duché. Le Foix, le Bearn, la Bigorre, pouvoient être aisément envahis par de si puissans voisins, & difficilement secourus par les Rois de France. D'ailleurs, le Captal de Buch & le Comte de Cominge étoient Vassaux du Roi d'Angleterre. Une ancienne querelle, que la Maison de Foix avoit avec les Comtes d'Armagnac, l'obligeoit encore à se tenir sous la protection des Anglois & du Duc de Bourgogne ennemi juré des Armagnacs. Ces considerations porterent Henri V., dès qu'il se vit revétu de la qualité de Régent de France, à donner le Gouvernement du Languedoc au Comte de Foix. Il fit avec lui certaines conventions, par lesquelles le Comte s'engageoit à fournir un nombre considerable de Troupes, pour maintenir cette Province sous

dôme, quoique Princes du Sang, & vivoient avec une splendeur égale à celle de la plupart des Rois de la Chrétienté. *François-Phœbus*, en épousant l'Héritiere de *Navarre*, ajouta ce Royaume au Comté de *Foix*, en 1479; & *Antoine de Bourbon* Duc de *Vendôme*, en épousant *Jeanne* Héritiere de cette Maison, se vit par ce moyen, Roi de *Navarre*, Comte de *Foix*, & Souverain de *Béarn*. Son Fils *Henri IV*, Roi de *Navarre* &c. succeda à la Couronne de *France* en 1589. Il étoit Grand-pere de *Louis XIV*, dernier Roi de France. Tind.

HENRI VI. 1422.

Pour assurance de ces conditions, on devoit livrer au Roi le Comté de Monfort, lequel il promettoit de rendre dès que le Comte de Richemont seroit de retour à Londres.

Le Comte ratifia & jura tous ces Articles, après quoi il partit pour se rendre en Bretagne. La mort de Henri V. étant arrivée un mois avant l'expiration de son congé, au-lieu de retourner en Angleterre, selon son engagement, il demeura toujours à la Cour du Duc de son Frere qui étoit délivré de sa prison. Ainsi, au tems de la mort de Charles VI. il étoit véritablement prisonnier des Anglois, quoiqu'il ne fût pas actuellement en leur pouvoir; & de plus, sujet au reproche d'avoir manqué à sa parole. Quelques-uns ont cru pouvoir l'excuser en disant, qu'il avoit seulement prómis à Henri V. qu'il ne s'éloigneroit pas de sa personne, & qu'aussi-tôt que ce Monarque fut mort, il se crut dégagé de sa promesse. Mais cette prétendue limitation de son engagement se trouve détruite par les conventions qu'on vient de voir.

Hist. de Charles VII. par J. B. J. An. 1423. Tom. 1. pag. 195.

Outre la disposition où le Duc de Bretagne se trouvoit par rapport aux deux Rois ennemis, il étoit encore poussé à prendre le parti des Anglois par le Comte de Richemont son Frere, qui avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Non seulement Arthur vouloit par là se délivrer de l'engagement où il étoit: mais il avoit encore d'autres vues, dont il sera parlé dans la suite. On peut donc dire, qu'encore que le Duc de Bretagne fût neutre, ou qu'il voulût bien encore passer pour tel, il étoit pourtant sur le point de se déclarer pour l'Angleterre.

Disposition du Duc de Bourgogne.

Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, il n'est pas nécessaire de répeter ici les raisons qui l'engageoient à se tenir ferme dans l'Alliance des Anglois. Il suffira de dire, que ce Prince ne croyoit pas la mort du Duc son Pere assez bien vengée, pendant que Charles étoit en possession d'une partie de la France.

Du Duc d'Anjou Roi de Sicile.

Louis III. Duc d'Anjou & Roi de Sicile, qui possedoit en France la Provence, l'Anjou & le Maine, étoit entierement dans les interêts du Roi Charles son Beau-frere. Mais depuis quelque tems, il se trouvoit à Naples occupé à s'assurer la succession de Jeanne II. Reine de ce Païs-là, qui l'avoit adopté pour son Fils. En son absence, Yoland d'Arragon sa Mere avoit l'administration de ses affaires, & demeuroit fortement attachée au parti du Roi Charles son Gendre.

Du Comte de Foix & de ses Freres.

La Maison de Foix (1) faisoit alors une figure très considerable dans le Royaume. *Matthieu de Castelbon*, Comte de Foix &

(1) Les Comtes de *Foix*, Païs de la Province de *Guyenne*, étoient sur un si grand pied à la Cour de France, qu'ils prirent la place des Comtes de *Ven-*

Olbagaray, Hist. de Foix & de Béarn.

Souverain du Bearn, étant mort sans enfans, en 1399., Elisabeth sa sœur femme d'Archambaut de Grailly Captal de Buch en Guienne, se mit en possession de ses Etats. Charles VI. fit quelque tentative pour enlever cette riche succession au Captal & à sa Femme: mais ils trouverent le moyen d'en conserver la jouïssance. Archambaut mourut en 1413. laissant cinq fils, tous d'un mérite distingué. ***Jean***, qui étoit l'ainé, fut Comte de Foix & de Bigorre, & Souverain de Bearn. ***Gaston***, qui porta le titre de Captal de Buch, s'attacha au service de Henri V. qui lui donna l'Ordre de la Jarretiere & le Comté de Longueville. Il fut la tige de la Maison de Candale. ***Archambaut***, Seigneur de Noailles, qui étoit le troisieme, fut tué sur le pont de Montereau avec le Duc de Bourgogne. ***Matthieu***, le quatrieme des Freres, épousa l'Héritiere de Cominge. Nous verrons dans la suite, qu'une querelle qui survint entre lui & sa Femme, fit tomber le Païs de Cominge entre les mains de Charles VII. ***Pierre***, le plus jeune de tous, fut d'abord Moine de l'Ordre de S. François, puis Evêque de Lescar, enfin Cardinal & Légat *à latere* en France, sous le Pontificat de Martin V. Il fonda le College de Foix à Toulouse.

Il paroit par là, que la Maison de Foix étoit très considerable, tant par les Pais qu'elle possedoit dans les contrées méridionales de France, que par le mérite des quatre freres dont elle étoit composée. Le voisinage de la Guienne obligeoit les Comtes de Foix à garder beaucoup de ménagemens avec les Rois d'Angleterre, qui étoient maitres de ce Duché. Le Foix, le Bearn, la Bigorre, pouvoient être aisément envahis par de si puissans voisins, & difficilement secourus par les Rois de France. D'ailleurs, le Captal de Buch & le Comte de Cominge étoient Vassaux du Roi d'Angleterre. Une ancienne querelle, que la Maison de Foix avoit avec les Comtes d'Armagnac, l'obligeoit encore à se tenir sous la protection des Anglois & du Duc de Bourgogne ennemi juré des Armagnacs. Ces considerations porterent Henri V., dès qu'il se vit revêtu de la qualité de Régent de France, à donner le Gouvernement du Languedoc au Comte de Foix. Il fit avec lui certaines conventions, par lesquelles le Comte s'engageoit à fournir un nombre considerable de Troupes, pour maintenir cette Province sous

dôme, quoique Princes du Sang, & vivoient avec une splendeur égale à celle de la plupart des Rois de la Chrétienté. *François-Phœbus*, en épousant l'Héritiere de *Navarre*, ajouta ce Royaume au Comté de *Foix*, en 1479; & *Antoine de Bourbon* Duc de *Vendôme*, en épousant *Jeanne* Héritiere de cette Maison, se vit par ce moyen, Roi de *Navarre*, Comte de *Foix*, & Souverain de *Béarn*. Son Fils *Henri IV*, Roi de *Navarre* &c. succeda à la Couronne de *France* en 1589. Il étoit Grand-pere de *Louis XIV*, dernier Roi de France. Tind.

HENRI VI. 1422.

l'obeïssance de Charles VI. On a déja vu qu'il en fut chassé par le Dauphin, qui y établit le Comte de Clermont en sa place. Immédiatement après la mort de Henri V., le Comte de Foix renouvella ses conventions avec son successeur, qui lui commit de nouveau le même Gouvernement. Mais il ne lui fut pas possible d'en déposseder le Comte de Clermont. Dans la suite, le Comte de Foix, voyant que l'Angleterre n'observoit pas les conventions, prit le parti du Roi Charles. Mais au commencement de ces Regnes, lui & ses deux Freres étoient ouvertement déclarez pour les Anglois.

Act. Publ. Tom. X. pag. 2.

Des Maisons d'Armagnac & d'Albret.

D'un autre côté, les Maisons d'Armagnac & d'Albret, qui étoient très puissantes en Guienne, se déclarerent pour Charles VII., quoique, peu auparavant, elles se fussent accommodées au tems, en faisant leur paix avec Henri V.

Du Duc d'Orleans & du Comte d'Angoulême.

La Maison d'Orleans consistoit en deux Princes, savoir *Charles* Duc d'Orleans, & *Jean* Comte d'Angoulême son Frere, tous deux prisonniers en Angleterre. Le premier y étoit depuis la Bataille d'Azincour, donnée en 1415. Le second avoit été donné en ôtage au Duc de Clarence, en 1421., pour fureté du payement des Troupes Angloises, que le Roi Henri VI. avoit envoyées au secours des Princes liguez contre le Duc de Bourgogne. Ces deux Princes étant prisonniers, ne faisoient, quant à leurs personnes, ni bien ni mal à aucun des deux partis; mais leurs Places étoient à la disposition du Roi Charles. Il se trouve des Auteurs qui ont avancé, que le Duc d'Orleans avoit fait avec Henri V. un Traité, par lequel, en consideration d'une forte pension qu'il payoit tous les ans pour sa dépense, il avoit obtenu de ce Monarque une neutralité pour sa Ville d'Orleans, & pour toutes ses autres Places. Mais ce prétendu Traité n'est qu'une chimere, puisque le fondement sur lequel on l'appuye, savoir la pension, ne se trouve pas véritable. Le IX. & le X. Tome du Recueil des Actes Publics d'Angleterre sont pleins de Pieces qui regardent le Duc d'Orleans, sans que, dans un si grand nombre il s'en trouve une seule où il paroisse la moindre trace de cette pension, encore moins de ce prétendu Traité. D'ailleurs, il y a peu d'apparence que dans le tems de sa prosperité, Henri V. eût voulu accorder une telle neutralité à des Places situées au milieu d'un Royaume dont il entreprenoit la Conquête.

Hist. de Charles VII.

Du Duc d'Alençon.

Jean Duc d'Alençon, âgé de treize à quatorze ans, fils du Duc d'Alençon qui avoit été tué à la Bataille d'Azincour, commençoit à donner des marques d'une valeur & d'une conduite peu communes, qui le faisoient regarder comme un Prince d'une très grande esperance. Il étoit fort attaché au parti du Roi Char-

les, aussi bien que Pierre son frere bâtard, qui passoit pour un des plus intrépides guerriers du Royaume. HENRI VI. 1422.

Charles d'Artois, *Comte d'Eu*, étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour. Comme il ne fut relâché qu'en 1434., il ne fit aucune figure en France dans les premieres années de ce Regne. Du Comte d'Eu.

Jean Duc de Bourbon, Chef de l'illustre Maison de Bourbon, qui étoit divisée en plusieurs branches, étoit prisonnier en Angleterre depuis l'année 1415. Ainsi, quoique ce fût un Prince d'un grand mérite, il n'avoit aucune part à ce qui se passoit en France. Mais le Comte de Clermont, son Fils ainé, tenoit fortement le parti du Roi Charles, & y conservoit toutes les Places du Duc son Pere. Du Duc de Bourbon.

Louis Comte de Vendôme, de la Maison de Bourbon, étoit aussi prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour. Il est vrai qu'il étoit convenu avec Henri V. du prix de sa rançon, dont même il avoit déja payé une partie. Mais comme il n'avoit pu fournir le reste, il n'avoit pas encore été relâché. Les Auteurs François disent, qu'en 1423. il se sauva de sa prison par une espece de miracle, & qu'en mémoire de cet évenement, il institua une procession qui se fait annuellement à Vendôme. J'ignore la maniere de son évasion. Mais je trouve dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, qu'au mois de Mai 1423. il fut tiré de la Tour de Londres, par un ordre du Roi, pour être mis entre les mains du Chevalier Jean Cornoual qui l'avoit fait prisonnier à la Bataille d'Azincour; qu'au mois de Juillet de la même année, il obtint la permission d'aller en France, pour recouvrer le reste de sa rançon, afin qu'après l'avoir toute payée, il pût se retirer où bon lui sembleroit. Selon les apparences, il acheva de satisfaire le Roi, car on ne trouve point qu'il ait été reclamé. Ainsi, je ne vois pas quel prodige il peut y avoir eu dans son évasion, à moins qu'il n'ait abusé de son passeport; auquel cas le miracle seroit peu considerable. Cela n'empéche pas qu'il n'ait pu instituer une Procession à Vendôme, en mémoire de sa captivité qui avoit duré huit ans. Du Comte de Vendôme. Act. Publ. Tom. X. pag. 289. Pag. 297.

Après avoir parlé des Princes de la Maison Royale de France, il est bon de faire connoitre en peu de mots les autres Seigneurs & Généraux qui étoient au service du Roi Charles. Généraux de Charles VII.

Le *Comte de Bucham*, Ecossois, fils du Régent d'Ecosse, & Cousin germain du Roi Jaques I., étoit Connêtable de France; Dignité qui lui avoit été conferée par le Dauphin, après le Combat de Baugé. Le Comte de Bucham.

Entre les autres Généraux, les plus considerables étoient les Autres Généraux

HENRI VI. 1422.

Maréchaux de la *Fayette*, & de *Severac;* André *de Laval*, Seigneur de *Loheac;* Jean d'*Harcour*, Comte d'Aumale; *Jean de la Haye*, Seigneur de Colonge; *Culant*, qui fut ensuite Grand Amiral; *Aymeri*, Vicomte de Narbonne; *Pothon de Xaintrailles; Etienne de la Hire*, dit *Vignoles; Graville*, & quelques autres d'un rang inferieur, ou dont la reputation n'étoit pas si éclatante. J'y ajoute encore le Bâtard d'Orleans frere naturel du Duc de ce nom, quoiqu'il ne fît encore que commencer à paroitre; parce qu'il s'est rendu très fameux dans l'Histoire de ce Regne.

Etat de la Cour de Charles.

Après avoir parlé des Généraux, il est encore nécessaire de dire un mot des personnes les plus distinguées qui se trouvoient à la Cour du nouveau Roi. J'ai déja parlé de la personne de ce Prince, & de ses qualitez. Marie d'Anjou son Epouse étoit une Princesse d'une très grande beauté, mais bien moins recommandable par cet endroit, que par son mérite extraordinaire. Cependant, il ne l'aimoit pas comme il devoit, & comme elle le méritoit, étant toujours distrait par d'autres amours, qui occupoient dans son cœur la place qu'elle auroit du y tenir. Quelque mortifiante que fut pour la Reine la froideur du Roi son Epoux, elle la supportoit avec beaucoup de constance, sans en murmurer, & sans lui en faire des reproches; esperant toujours de gagner enfin son cœur, par sa patience, par sa moderation, & par les devoirs qu'elle lui rendoit. Si cette conduite ne fut pas capable d'inspirer au Roi de la tendresse pour une Epouse si parfaite, elle le força du moins à lui accorder toute son estime, & à lui en donner des marques en la consultant ordinairement dans ses plus importantes affaires.

Marie Reine de France.

La Reine de Sicile.

Yolante d'Arragon, Reine de Sicile & mere de la Reine, étoit presque toujours à la Cour de Charles, où son mérite & sa capacité lui donnoient un grand crédit.

Tannegui du Châtel.

Tannegui du Châtel étoit le principal Favori du Roi. C'étoit lui qui avoit donné le premier coup au feu Duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau. On ne doutoit point que, comme il avoit été le premier exécuteur de cet horrible complot, il n'en eût été aussi le principal Conseiller. Cependant, tous les Auteurs François veulent le faire regarder comme un très honnête-homme. Je ne sai comment ce caractere peut s'accorder avec cette action, qui, quoi qu'on en dise, n'étoit que trop préméditée.

Louvet.

Louvet, Président de Provence, tenoit le second rang auprès du Roi. C'étoit lui qui avoit le maniement des Finances. Comme il étoit très avare & très ambitieux, il préferoit ordinairement ses propres interêts à ceux de son Maitre. On prétend qu'il avoit été l'un des Conseillers du meurtre commis à Montereau.

D'un autre côté, le Duc de Bretagne, regardoit ce Ministre, aussi bien que *d'Avaugour* qui étoit à la Cour du Roi Charles, comme les premiers auteurs de la Conspiration des Pontievres, parce qu'ils avoient porté le Dauphin à l'approuver.

La Trimouille, d'une Maison très ancienne, étoit fort bien auprès du Roi, quoi qu'au dessous de Du Châtel & de Louvet. C'étoit un Seigneur très ambitieux, qui, malgré la distinction où sa naissance le mettoit, ne laissoit pas de faire réguliérement sa Cour aux Favoris, pour augmenter de plus en plus son crédit.

De Giac & Beau-lieu.

De Giac & *Le Camus de Beau-lieu*, créatures de Louvet, tenoient un rang considerable à la Cour, à cause du crédit de leur Patron.

C'étoient là les personnes les plus distinguées de la Cour de Charles, qui pour l'ordinaire étoit peu nombreuse. La plupart des Princes du Sang étoient prisonniers en Angleterre, & les autres Grands trouvoient mieux leur compte à suivre l'Armée, la disette du Roi ne leur permettant pas d'esperer de grands avantages de leur attachement à la Cour.

Des Seigneurs Anglois.

Il faut présentement faire un peu connoitre ceux d'entre les Anglois qui avoient le plus de part au maniement des affaires publiques, tant à la Cour qu'à l'Armée.

Le Duc de Betford.

Jean Duc de Betford, Régent en France pour le jeune Roi son Neveu, étoit un Prince des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe. Sage, judicieux, intrépide, d'un esprit solide & pénetrant, moderé dans ses passions, & d'un génie superieur à tous ceux qu'il employoit, il sembloit né pour le Trône, quoique la Nature l'eût mis au rang des Sujets. Il joignoit à toutes ces qualitez une noble fierté, que sa naissance, & le rang qu'il tenoit en France & en Angleterre, lui donnoient. Mais il ne la poussa jamais au-delà de ce qui étoit nécessaire pour s'attirer la consideration qui lui étoit due, & pour faire respecter son autorité. Enfin, pour donner en raccourci une idée de cet illustre Prince, il suffira de dire en un mot, qu'il ressembloit parfaitement au feu Roi son Frere, & qu'en toutes ses actions il se faisoit un honneur de le prendre pour modele. Il avoit avec lui en France, les Comtes de *Salisburi*, de *Warwick*, d'*Arundel*, le Duc de *Sommerset*, *Falstof*, *Talbot*, & plusieurs autres, tous distinguez par leur valeur & par leur expérience dans le métier de la Guerre. Les Auteurs François qui ont écrit l'Histoire de Charles VII., n'ont presque jamais parlé des Généraux qui l'ont servi dans ses Guerres, sans relever leur mérite par quelque épithete honorable. Pour moi, je me contenterai, pour tout éloge, de nommer simplement ces illustres

Généraux Anglois.

HENRI VI. 1422.

Anglois. Leur nom s'est rendu si célebre dans l'Histoire de ce siecle-là, que tous les éloges que je pourrois leur donner n'ajouteroient rien à leur gloire ni à leur reputation.

Généraux du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne avoit, dans ce même tems, trois Généraux que je rangerai parmi les Anglois, parce qu'ils servoient un même Prince. Leurs actions méritent bien qu'on en fasse une mention honorable.

Le Comte de Ligny.

Le premier étoit *Jean de Luxembourg* Comte de Ligny, fils de Valeran de Luxembourg Connêtable de France. Ce Général se distingua très avantageusement pendant toute cette Guerre.

Lisle-Adam.

Lisle-Adam, Maréchal de France, étoit un Guerrier hardi & entreprenant, & en même tems des plus capables de conduire une entreprise difficile. C'étoit lui qui en 1419. avoit rendu le feu Duc de Bourgogne maitre de Paris. Ensuite, sa trop grande fierté l'ayant fait tomber dans quelque faute qui lui avoit attiré la disgrace de Henri V., il avoit été mis à la Bastille, d'où le Duc de Betfort venoit de le tirer à la priere du Duc de Bourgogne.

Toulongeon.

Toulongeon, qu'on appelloit communément le Maréchal de Bourgogne, étoit très estimé du Duc son Maitre, à cause de sa valeur & de sa capacité.

La Cour d'Angleterre.

Il faut présentement passer en Angleterre, & faire connoitre en peu de mots quelques-uns des Princes, ou autres Grands, qui avoient le plus de part à la direction des affaires du jeune Roi.

Le Duc de Glocester.

Humphroi, Duc de Glocester, Frere cadet du Duc de Betford, étoit un Prince également propre pour la Guerre & pour le Cabinet. Ses belles qualitez, soutenues d'une connoissance fort étendue des Sciences, auroient pu le faire marcher de pair avec le Duc son Frere, s'il eût été plus moderé dans ses passions, ou s'il eût eu moins d'ambition & de fierté. J'aurai dans la suite de fréquentes occasions de faire connoitre plus particulierement le caractere de ce Prince.

Princes de Lencastre.

Les Princes de la Maison de Lencastre, légitimez sous le nom de *Beaufort*, tenoient le premier rang après le Duc de Glocester. *Thomas Beaufort* Duc d'Exceter, & *Henri* son Frere, Evêque de Winchester, étoient Fils de Jean de Gand & de Catherine Roet sa troisieme Femme. *Jean* Comte de Sommerset, leur Frere ainé, étoit mort, & avoit laissé quatre Fils, dont l'ainé, nommé *Henri*, portoit le titre de Comte de Sommerset. Les trois autres étoient *Thomas*, *Jean* & *Edmond*, dont le dernier seul étoit à la Cour, & les deux autres étoient prisonniers en France.

Le Duc d'Yorck.

Richard, Duc d'Yorck, Fils de Richard Comte de Cambridge décapité à Southampton en 1415., & Petit-fils d'Edmond de Langley Duc d'Yorck le quatrieme des Fils d'Edouard III., étoit le

le seul mâle de cette Maison. Il étoit encore fort jeune au tems dont je parle présentement; mais j'aurai souvent occasion de parler de lui, avant que de finir ce Regne. HENRI VI. 1422.

Humphroi, Comte de Strafford, étoit Fils d'Anne de Glocester Fille du malheureux Duc de Glocester, que Richard II. son Neveu fit étrangler à Calais. Autres Seigneurs.

Henri, Comte d'Essex, Frere uterin du Comte de Strafford, avoit épousé Isabelle Sœur du jeune Duc d'Yorck.

Raoul Newill, Comte de Westmorland, étoit allié à la Maison Royale, par son mariage avec Jeanne Beaufort, Sœur du Duc d'Exceter & de l'Evêque de Winchester.

Thomas Courtney, Comte de Devonshire, avoit pour Femme une Sœur du Duc de Sommerset.

Henri Talbot avoit épousé une Sœur du Comte d'Essex de qui j'ai parlé ci-dessus.

Henri Holland, Comte de Huntington, descendu d'une Sœur uterine de Richard II., étoit prisonnier en France depuis le Combat de Baugé, où le Duc de Clarence fut tué.

Henri Perci, Comte de Northumberland, & *Jean Fitz-Allen*, Comte d'Arundel, avoient pour Femmes des Princesses de la Maison de la Marche.

Il ne reste plus présentement, pour achever de donner une connoissance générale des affaires des deux Rois concurrens, qu'à voir quelle étoit la disposition des Princes étrangers à leur égard.

Il est assez étonnant que, pendant cette longue Guerre qui dura trente-huit ans, aucun Prince de l'Europe ne voulût y prendre part. Immédiatement après la Paix de Troyes, Henri V. avoit envoyé des Ambassadeurs en plusieurs endroits pour faire des Alliances, en vue de se rendre tellement superieur au Dauphin, que ce Prince ne pût être en état de lui résister. Mais on ne voit pas qu'il réussît dans ce dessein. S'il fit des Alliances avec quelques Souverains, elles étoient conçues de telle maniere, qu'elles ne les engageoient point à entrer dans cette Guerre comme Parties. Ainsi, l'avantage qu'il en retiroit étoit assez mediocre. Disposition des Princes de l'Europe, à l'égard des deux Rois.

L'Empereur Sigismond auroit pu, en vertu de la Ligue qu'il avoit faite avec Henri V., donner quelque secours à son Fils. Mais il se trouvoit lui-même engagé dans des troubles que la Religion avoit causez en Bohême, & qui l'occupoient tout entier. Les autres Princes Allemans se mettoient peu en peine de ce qui se passoit en France. Ils n'étoient pas fâchez de voir les deux Nations, Françoise & Angloise, hors d'état, par leur division, d'inquieter leurs voisins. L'Empereur. Les Princes d'Allemagne.

Toute l'Italie observoit la neutralité. Le seul Duc de Milan Les Italiens.

HENRI VI. 1422. penchoit du côté du Roi Charles; mais jusqu'alors il ne lui avoit envoyé aucun secours.

L'Espagne. La Castille, l'Arragon & le Portugal, étoient en Paix, ou en Treve avec les deux Rois ennemis, & ne donnoient du secours ni à l'un ni à l'autre. Leur politique étoit de les laisser battre ensemble, pour se ranger ensuite du côté du victorieux.

Le Duc de Lorraine. Le Duc de Lorraine étoit assez porté pour le Roi Charles, à cause de l'Alliance qu'il y avoit entre leurs Maisons. Mais il n'osoit le secourir, de peur d'attirer la Guerre dans son Païs.

Le Duc de Savoye & le Prince d'Orange. Entre tous les Princes voisins de la France, *Amedée*, premier Duc de Savoye, & *Louis de Châlon* Prince d'Orange, étoient ceux sur qui les deux Partis avoient particulierement les yeux, à cause des diversions qu'ils pouvoient faire en Provence & en Dauphiné. Cependant, ces deux Princes se tenoient encore dans la neutralité, contens de se faire considerer par les deux partis. Il n'étoit pourtant pas difficile de s'appercevoir qu'ils penchoient du côté des Anglois, à cause des liaisons qu'ils avoient avec le Duc de Bourgogne. Le Prince d'Orange étoit son Neveu, & le Duc de Savoye son Vassal.

Les Païs-Bas. Pour ce qui regarde les voisins de l'Angleterre, il n'y avoit que les Princes des Païs-Bas & les Ecossois, qui pussent prendre part à cette querelle, d'une maniere qui pût porter beaucoup d'avantage ou de préjudice à l'un ou à l'autre des deux Rois. Le Duc de Bourgogne possedoit la Flandre & l'Artois. Jean de Bourgogne, son Cousin Germain, tenoit le Brabant & le Comté de Limbourg. De plus, par son mariage avec Jaqueline de Baviere, Fille du dernier Comte de Haynaut, il avoit acquis la Souveraineté du Haynaut, de la Hollande, de la Zélande, & de la Frise. Le premier de ces deux Princes étoit étroitement uni avec les Anglois, & le second n'avoit garde de se déclarer contre eux, de peur de priver ses Sujets du commerce avec l'Angleterre, dont ils tiroient de grands avantages.

L'Ecosse. Quant aux Ecossois, la Guerre qui se faisoit en France ne devoit pas leur être indifferente. Il est certain, que leur interêt demandoit qu'ils fissent tous les efforts possibles pour arrêter les progrès des Anglois dans ce Royaume. Outre leur ancienne Alliance qui les engageoit à donner du secours aux François, il leur étoit aisé de comprendre qu'il ne pouvoit être que très dangereux pour leur Etat, de laisser si fort aggrandir le Roi d'Angleterre. Mais les interêts particuliers du Régent, les avoient empêchez de prendre le parti qui convenoit le plus au bien de leur Païs, jusqu'à ce qu'enfin ils envoyerent sept-mille hommes au Dauphin. Depuis ce tems-là, s'appercevant de plus en plus de

esprit, ses richesses, sa Charge de Gouverneur du Roi, lui donnerent un grand crédit dans le Conseil, & par consequent dans tout le reste du Royaume. Enfin, il sut si bien avancer ses affaires, qu'il surpassa en credit le Duc de Glocester son Neveu, quoique Protecteur, & le ruïna entierement. On ne sait pas bien la cause de leur querelle. Quelques-uns on dit que ce Prélat, jaloux de ce qu'on lui avoit préferé le Duc de Glocester dans le Gouvernement du Royaume, qu'il auroit mieux aimé pour lui-même que celui du Roi, ne cessoit de brasser des complots pour le supplanter. D'autres au contraire ont prétendu, que le Duc de Glocester ne le haïssoit que parce qu'il le trouvoit toujours opposé à l'excès d'autorité qu'il vouloit attribuer à la Charge de Protecteur, & qui auroit pu devenir un jour funeste à leur commun Maitre.

HENRI VI. 1422.

Jalousie entre le Duc de Glocester & l'Evéque de Winchester.

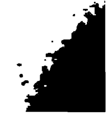
Pendant que les Cours des deux nouveaux Rois étoient également occupées à des affaires qui ne souffroient point de retardement, la Guerre ne se continuoit que foiblement en France. D'ailleurs, la saison ne permettoit pas, qu'après la mort de Charles VI. arrivée le 21. d'Octobre, on tînt de grandes Armées en campagne. Ainsi depuis ce tems-là, jusqu'à la fin de l'année 1422., les Troupes des deux Rois prirent quelque repos pour se préparer à recommencer la Guerre. Il n'y a donc à remarquer dans cet intervalle que la prise de *St. Valery*, Place importante, qui fut livrée aux Anglois en vertu d'une Capitulation faite quelques mois auparavant ; & celle de *Bussi* dans le Comté de Guise, par le Comte de Ligny Général du Duc de Bourgogne. D'un autre côté, Jaques de Harcour se rendit maitre de *La Rue* en Picardie, & la Hire de *Vitry* en Champagne.

Peu d'exploits guerriers pendant le reste de l'année 1422.

Le dessein du Duc de Betford, conforme au plan que le feu Roi son Frere avoit formé étoit de réduire toutes les Places que Charles tenoit encore dans l'Isle de France, & dans les Provinces voisines, afin de pouvoir ensuite le pousser au-delà de la Loire. Il étoit d'autant plus nécessaire de suivre ce plan, que, pendant que Charles tenoit des Places aux environs de Paris, les Anglois n'osoient s'éloigner de cette Capitale sans y laisser une grosse Garnison, & sans affoiblir beaucoup leurs Armées. Dans le tems que le Régent se préparoit à exécuter ce dessein, il apprit avec chagrin, que Graville, l'un des Capitaines du Roi Charles, avoit surpris Meulan par escalade, le 4. de Janvier. Cette perte, qui reculoit l'exécution des ses projets, lui fut fort fâcheuse, tant par la raison qui vient d'être indiquée, qu'à cause du voisinage de Meulan, qui n'étoit qu'à six lieues de Paris. D'ailleurs, la prise de cette Place, presque sous ses yeux, étoit une espece d'affront

1423.

Meulan est surpris par les François.



HENRI VI. 1422.

le Duc de Glocester.

Act. Publ. Tom. X. pag. 261. Pag. 268.

tems, il confera la même Dignité au Duc de Glocester, à condition qu'il n'en feroit les fonctions qu'en l'absence du Duc de Betford son Frere, & qu'aussi-tôt que celui-ci seroit retourné en Angleterre, il seroit reconnu pour seul Protecteur. On règla les appointemens du Protecteur à huit mille marcs sterling tous les ans.

Jalousie du Conseil contre le Duc de Glocester.

On a déja vu que le Duc de Glocester étoit bien moins moderé que le Duc de Betford son Frere. Il souffroit impatiemment qu'on s'opposât à ses volontez. Cela fut cause que les Membres du Conseil se tinrent toujours sur leurs gardes, pour l'empêcher de prendre plus d'autorité que sa Charge ne lui en donnoit. Comme ils ne tenoient point leurs Emplois de lui, mais du Parlement, ils craignoient moins de lui déplaire, sachant bien qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les leur ôter. Ainsi dans le Conseil même, il se fit une espece de ligue contre lui, de laquelle l'Evêque de Winchester son Oncle étoit le Chef. Cette opposition de l'Evêque contre le Protecteur aboutit enfin à une querelle, qui produisit de fâcheux effets, dont nous aurons occasion de parler dans la suite de ce Regne.

Le Duc d'Excetet & l'Evêque de Winchester sont faits Gouverneurs du Roi.

Après que le Parlement eut règlé ce qui regardoit la Charge de Protecteur du Royaume, il nomma des Gouverneurs, pour prendre soin de la personne & de l'éducation du Roi. Ce furent Thomas Beaufort Duc d'Exceter, & Henri son Frere Evêque de Winchester, tous deux grands Oncles de leur pupile. J'ignore quelles étoient les qualitez du Duc d'Exceter (1), n'ayant point trouvé d'Historien qui en fasse une mention particuliere.

Caractere de l'Evêque de Winchester.

Pour ce qui regarde Henri Evêque de Winchester, c'étoit un Prince plus propre pour le monde & pour la Cour, que pour l'Eglise. Cependant, quelques-uns le mettent au nombre des Savans de ce Siecle-là. Depuis qu'il fut fait Evêque de Winchester en 1405. ; sa principale occupation fut d'acquerir beaucoup de bien. Il y avoit si heureusement réussi, qu'il passoit communément pour le plus riche de tous les Seigneurs Anglois. Henri V. son Neveu avoit eu des égards pour lui : mais il avoit craint son esprit intriguant. C'étoit par cette raison qu'il s'étoit opposé au dessein que le Pape avoit eu de le faire Cardinal, de peur que cette Dignité ne lui donnât occasion de trop exercer ses talens. En effet c'étoit un homme d'esprit, & très adroit à mettre en œuvre les moyens que la politique humaine fournit aux hommes ambitieux pour faire réussir leurs desseins. Sa Naissance, son

(1) C'étoit un grand Général, comme il paroît par sa défense de *Harfleur*. Voyez ci-devant page 116-7. RAYER. W. S.

esprit, ses richesses, sa Charge de Gouverneur du Roi, lui donnerent un grand crédit dans le Conseil, & par consequent dans tout le reste du Royaume. Enfin, il sut si bien avancer ses affaires, qu'il surpassa en credit le Duc de Glocester son Neveu, quoique Protecteur, & le ruïna entierement. On ne sait pas bien la cause de leur querelle. Quelques-uns on dit que ce Prélat, jaloux de ce qu'on lui avoit préferé le Duc de Glocester dans le Gouvernement du Royaume, qu'il auroit mieux aimé pour lui-même que celui du Roi, ne cessoit de brasser des complots pour le supplanter. D'autres au contraire ont prétendu, que le Duc de Glocester ne le haïssoit que parce qu'il le trouvoit toujours opposé à l'excès d'autorité qu'il vouloit attribuer à la Charge de Protecteur, & qui auroit pu devenir un jour funeste à leur commun Maitre.

Jalousie entre le Duc de Glocester & l'Evêque de Winchester.

Pendant que les Cours des deux nouveaux Rois étoient également occupées à des affaires qui ne souffroient point de retardement, la Guerre ne se continuoit que foiblement en France. D'ailleurs, la saison ne permettoit pas, qu'après la mort de Charles VI. arrivée le 21. d'Octobre, on tînt de grandes Armées en campagne. Ainsi depuis ce tems-là, jusqu'à la fin de l'année 1422., les Troupes des deux Rois prirent quelque repos pour se préparer à recommencer la Guerre. Il n'y a donc à remarquer dans cet intervalle que la prise de *St. Valery*, Place importante, qui fut livrée aux Anglois en vertu d'une Capitulation faite quelques mois auparavant ; & celle de *Bussi* dans le Comté de Guise, par le Comte de Ligny Général du Duc de Bourgogne. D'un autre côté, Jaques de Harcour se rendit maitre de *La Rue* en Picardie, & la Hire de *Vitry* en Champagne.

Peu d'exploits guerriers pendant le reste de l'année 1422.

1423.

Le dessein du Duc de Betford, conforme au plan que le feu Roi son Frere avoit formé étoit de réduire toutes les Places que Charles tenoit encore dans l'Isle de France, & dans les Provinces voisines, afin de pouvoir ensuite le pousser au-delà de la Loire. Il étoit d'autant plus nécessaire de suivre ce plan, que, pendant que Charles tenoit des Places aux environs de Paris, les Anglois n'osoient s'éloigner de cette Capitale sans y laisser une grosse Garnison, & sans affoiblir beaucoup leurs Armées. Dans le tems que le Régent se préparoit à exécuter ce dessein, il apprit avec chagrin, que Graville, l'un des Capitaines du Roi Charles, avoit surpris Meulan par escalade, le 4. de Janvier. Cette perte, qui reculoit l'exécution des ses projets, lui fut fort fâcheuse, tant par la raison qui vient d'être indiquée, qu'à cause du voisinage de Meulan, qui n'étoit qu'à six lieues de Paris. D'ailleurs, la prise de cette Place, presque sous ses yeux, étoit une espece d'affront

Meulan est surpris par les François.

HENRI VI. 1423.

qu'il avoit de la peine à digerer. Ces considerations le firent résoudre à commencer la Campagne par ce Siege.

Les François s'emparent de la Ferté-Milon.

Peu de tems après, les Troupes du Roi Charles s'emparerent encore de *la Ferté-Milon*, petite Ville située entre Meaux & Soissons. Mais le Château s'étant défendu vigoureusement, le Maréchal de l'Isle-Adam eut le tems d'accourir au secours, & de chasser les François de la Ville.

Le Régent assiege Meulan,

Ce fut dès le commencement de Février, que le Régent alla faire lui-même le Siege de Meulan. Comme il étoit de l'interêt du Roi Charles d'entretenir la Guerre dans l'Isle de France, & dans les Provinces voisines, il donna ordre au Comte d'Aumale d'aller joindre Stuart qui commandoit les Troupes Ecossoises, & de marcher avec lui au secours de cette Place. Les François donnent à Stuart le titre de Connêtable d'Ecosse; mais on ne voit pas qu'il soit qualifié de même par les Historiens de sa Nation. Je conjecture que l'erreur des François est provenue de de leur ignorance de la Langue Angloise ou Ecossoise, dans lesquelles le titre de Connêtable se peut donner à tout Chef qui commande un Corps de Troupes, sans que pour cela il soit Connêtable du Royaume. Quoi qu'il en soit, le Comte de Buchan étant alors en Ecosse, Stuart commandoit en Chef les Troupes auxiliaires de ce Royaume. Les deux Généraux se joignirent effectivement. Mais sur une dispute qui s'émut entre eux, touchant le commandement, ils se séparerent sans rien entreprendre. Graville en ayant été informé, capitula le 2. de Mars. La Capitulation portoit, que ceux d'entre les assiegez qui avoient quelques Châteaux fortifiez en leur pouvoir, les livreroient au Régent. En consequence de cet accord, le Régent se mit en possession de *Marcoussi*, de *Montlheri* & de quelques autres Places.

qui capitule.

Quoique les Villes, dont je viens de parler, soient peu considerables aujourd'hui, elles étoient alors très importantes, principalement à cause qu'elles étoient proche de Paris, & qu'elles tenoient les Anglois éloignez de la Loire; ce qui étoit très avantageux au Roi Charles. Par cette raison, il faisoit en sorte que ses partisans se fortifioient en ces quartiers-là, dans tous les Bourgs & Châteaux qui pouvoient se mettre en quelque défense, afin d'y entretenir la Guerre. C'étoit cela même qui avoit porté le Régent à former le projet de nettoyer l'Isle de France de toutes ces Garnisons. Cependant, il n'auroit pas si-tôt commencé la Campagne, si la perte de Meulan ne l'y eût engagé. Il avoit en tête un dessein plus important, qu'il exécuta immédiatement après qu'il eut repris cette Place.

Entrevue des

J'ai déja dit que le Duc de Bretagne avoit fait quelques dé-

marches pour s'engager à jurer la Paix de Troyes, & que la mort de Henri V. avoit rompu cette négociation. Le Duc de Betford, comprenant de quelle importance il étoit pour le Roi son Neveu, de mettre ce Prince dans ses interêts, avoit employé tout cet Hiver à faire négocier une Alliance avec lui, par l'entremise du Duc de Bourgogne. Cette négociation ayant réussi selon ses souhaits, il se rendit à Amiens, où se trouverent aussi le Duc de Bourgogne, & le Duc de Bretagne avec le Comte de Richemont son Frere. Selon le plan qu'ils avoient auparavant formé, ils y signerent un Traité de Ligue & d'Alliance contre le Roi Charles. Pour rendre leur union plus étroite, ils y conclurent encore deux Mariages, savoir, celui du Duc de Betford avec Anne cinquieme Sœur du Duc de Bourgogne, & celui du Comte de Richemont avec Marguerite Sœur ainée du même Duc, & Veuve du Dauphin Louis mort en 1415. Comme c'étoit par le moyen du Comte de Richemont, que le Duc de Bretagne s'engageoit dans cette Alliance, il étoit bien juste que le Médiateur y trouvât son avantage. Ce jeune Prince étant extraordinairement prévenu de son propre mérite, sa vanité se trouvoit agréablement flatée par cette alliance. En effet, ce n'étoit pas un petit honneur pour lui, que d'épouser une Sœur du Duc de Bourgogne, Veuve d'un Dauphin de France. Mais pour obtenir cette Princesse, il fut obligé de consentir que, selon la maniere d'Angleterre, elle conservât le titre de Dauphine, parce qu'elle ne voulut pas prendre celui de Comtesse de Richemont, qui l'auroit mise dans un rang plus bas que celui qu'elle avoit eu auparavant. Le Traité que ces Princes firent ensemble, fut signé le 8. d'Avril.

HENRI VI. 1423. Ducs de Betford, de Bourgogne, de Bretagne, & du Comte de Richemont à Amiens. Avril. *Act. Publ. Tom. X. pag. 280.*

Ils y signent une Ligue contre le Roi Charles. Mariages.

Peu de tems après, le Duc de Betford se rendit à Troyes, où il consomma son mariage. Un Historien a dit, que le Duc de Bourgogne s'étoit engagé, en cas qu'il mourût sans enfans mâles, à lui donner le Comté d'Artois; mais il n'y eut pas lieu d'exécuter cet engagement. En menant sa nouvelle Epouse à Paris, le Régent s'arrêta quelque tems en Champagne, pour y faire le Siege de *Pont-sur-Seine*, petite Ville de ce Païs-là, qui fut emportée d'assaut. Ensuite, il se rendit à Paris, & alla loger à l'Hôtel des Tournelles, qu'il avoit pris soin de faire reparer & meubler magnifiquement.

Le Régent consomme son mariage à Troyes. *Monstrelet.*

Il prend Pont-sur-Seine d'assaut.

Dès le commencement de l'année, le Comte de Salisburi avoit été pourvu du Gouvernement de Champagne & de Brie, & avoit reçu ordre du Régent de nettoyer ces deux Provinces des Garnisons du Roi Charles. Ce Général s'étant mis en campagne au mois d'Avril, alla faire le Siege, ou plutôt le Blocus de Montaigu, Château extremement fort, assis sur une Langue de Terre

Le Comte de Salisburi assiege Montaigu. Avril.

HENRI VI. 1423.

qui est de la Province de Bourgogne, mais qui s'avance dans la Champagne. Il n'y avoit que six-vingts-hommes dedans; & néanmoins, il étoit comme imprenable par la force, à cause de sa situation. Le Comte de Salisburi ayant établi ce Blocus, y laissa le Comte de Suffolck avec quelques Troupes, & alla lui-même s'occuper à d'autres Conquêtes. Au mois de Juin, il se rendit maitre de *Vertus*, de *Sezanne*, d'*Epernay*, & de quelques autres Places.

Il laisse le Comte de Suffolck au Siége.

Il fait d'autres Conquêtes.

Cependant le Roi Charles, à qui la conservation des Places de ces quartiers-là étoit d'une grande importance, donna ordre à Tannegui du Châtel d'aller au secours de Montaigu. Le Comte de Salisburi, qui n'avoit laissé que peu de Troupes devant ce Château, craignant qu'elles n'y souffrissent quelque échec, accourut incontinent à leur secours. Il fit tant de diligence, que Tannegui du Châtel, qui étoit déja fort avancé, se trouvant trop inferieur aux Anglois, se vit obligé de se jetter dans la Bourgogne, où depuis peu les François avoient surpris *Mâcon* & *Crevant*, aux deux extremitez de cette Province. Salisburi le suivit; mais n'ayant pu l'atteindre, il résolut d'assieger Crevant, Place forte, située sur l'Yonne, à trois lieues au-dessus d'Auxerre.

Tannegui du Châtel veut secourir Montaigu.

Les François surprennent Crevant & Mâcon.

Le Comte de Salisburi assiege Crevant.

Charles n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, qu'il donna ordre à Stuart, qui venoit de recevoir un renfort de son Païs, de tirer quelques Troupes des Garnisons voisines, & d'aller se joindre à du Châtel pour tenter ensemble le secours de Crevant. Toutes ces forces assemblées firent un Corps de dix mille hommes, dont, par ordre du Roi, le Maréchal de Severac alla prendre le commandement. Mais comme il leur fallut employer quelque tems avant que d'être jointes en un Corps, Salisburi en eut assez pour se rendre maitre de la Place. Après cela, ignorant encore les desseins des François, il alla joindre Suffolck devant Montaigu.

Le Roi Charles prépare du secours.

Prise de Crevant.

Pendant que ces choses se passoient en Bourgogne, le Duc de Betford faisoit assieger *Orsay*, petite Place entre Paris & Montlhery. La Garnison s'étant défendue six semaines durant, & ne s'étant rendue qu'à l'extremité & à discretion, il résolut d'en faire un exemple, afin d'intimider les autres petites Places. Tous les Officiers & Soldats prisonniers ayant été menez à Paris, il ordonna qu'on les fît tous mourir. Mais, par bonheur pour eux, la Duchesse de Betford les ayant rencontrez comme on les menoit au supplice, arrêta l'exécution & obtint leur grace.

Prise d'Orsay par les Anglois.

Cependant l'Armée Françoise, qui s'étoit assemblée dans l'Auxerrois, marcha vers Crevant, dont elle n'avoit pu prévenir la prise, & en fit le Siege. Elle étoit commandée par le Maréchal de Severac, qui avoit sous lui Tannegui du Châtel, Stuart, Ventadour, &

L'armée Françoise assiege Crevant.

& quelques autres Capitaines de distinction. La Duchesse Douairiere de Bourgogne, qui se trouvoit alors à Dijon, manda incontinent le Maréchal de Toulongeon, avec tous les Seigneurs & Gentilshommes Bourguignons, & leur ordonna de tenter le secours de Crevant. En même tems, elle fit prier le Comte de Salisburi de se joindre à ses Généraux, pour faire lever ce Siege. Le Général Anglois connoissoit trop combien il étoit nécessaire de déferer aux prieres de la Duchesse, pour lui refuser sa demande. Ainsi, ayant laissé une partie de ses Troupes devant Montaigu, dont la Garnison étoit réduite à vingt hommes, il se rendit à Auxerre, où se fit la jonction des Anglois & des Bourguignons. Le lendemain, ils marcherent ensemble vers Crevant. Ils n'avoient en tout qu'environ six-mille hommes; mais c'étoient des meilleurs soldats qu'il y eût alors en Europe. Les assiegeans ayant eu avis de leur marche, leverent le siege pour aller à leur rencontre, & se posterent à quelque distance de Crevant, sur une montagne, où il auroit été très difficile de les forcer. La résolution des Généraux François surprit les Anglois & les Bourguignons, qui ne voyant point de jour à les attaquer dans ce poste, changerent de route; & comme s'ils avoient quelque autre dessein, ils allerent passer la Riviere d'Yonne a *Cologne-le-Vimeux*, à dessein de la repasser en un autre endroit pour se rendre à Crevant. Les François voyant que, par cette marche le poste qu'ils avoient pris sur la montagne leur devenoit inutile, en descendirent pour aller se poster sur le bord de la Riviere, & en défendre le passage. Les deux Armées demeurerent plus de trois heures à se regarder, ayant la Riviere entre elles. Enfin un Corps d'Anglois ayant gagné un certain Pont, soutint les efforts de l'Armée Françoise avec une fermeté extraordinaire, & donna le tems au reste des Troupes de le venir soutenir. Cette action, qui étoit des plus hardies, se fit avec tant de valeur, d'ordre, & de conduite, qu'il ne fut pas possible aux François de repousser ce Corps au-delà du Pont. Dès que toutes les Troupes Angloises & Bourguignonnes eurent achevé de passer, elles attaquerent leurs ennemis avec tant de vigueur, qu'elles les mirent en déroute. On accusa le Maréchal de Severac de s'être retiré trop tôt, & d'avoir laissé Stuart engagé dans le combat, avec ses Troupes Ecossoises. Le Champ de bataille fut couvert de cinq-cens morts, dont la plupart étoient Ecossois. Il y eut un pareil nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouverent Stuart & Xaintrailles, avec quarante autres Officiers de marque.

Salisburi & Toulongeon marchent au secours.

Bataille de Crevant, où les François sont battus.

La perte que les François firent en cette occasion, les mettant hors d'état de tenir la campagne devant une Armée victorieuse,

Montaigu & d'autres Places tombent entre

HENRI VI. 1423. les mains des Anglois.

le Comte de Salisburi s'en retourna au blocus de Montaigu. Peu de jours après son arrivée, la Place capitula, & il en fit raser les fortifications. Ensuite, comme il ne craignoit point d'opposition de la part des François, il partagea son Armée avec le Comte de Suffolck qui se rendit maitre de Mâcon, pendant que le Comte de Salisburi achevoit de réduire la Champagne. Après cela, le dernier de ces deux Comtes entra dans l'Isle de France, où il s'empara de *Coucy* & de quelques autres Châteaux.

Siege & Capitulation de Crotoy. *Monstrelet.*

Pendant ce tems-là le Régent avoit fait assieger Crotoy, Ville de Picardie, située sur la Somme, vis-à-vis de S. Valery. C'étoit Raoul le Bouteiller qui étoit chargé de la conduite de ce Siege, où il fut occupé jusqu'au mois d'Octobre. Enfin, Jaques d'Harcour, qui commandoit dans la Ville, convint de la rendre le 1. de Mars de l'année suivante, si elle n'étoit pas secourue ce jour-là. C'étoit une espece de Capitulation très commune dans ce Siecle. Le jour marqué pour le secours ou la reddition de la Place, l'Armée assiegeante se tenoit en bataille proche des murailles, pour y attendre ses ennemis. On apelloit cela *tenir journée*. Que si ce jour-là même, il ne paroissoit point d'Armée pour donner bataille, la Place étoit livrée selon la Capitulation. Quoique le terme pris par le Gouverneur de Crotoy fût assez long pour donner le tems de préparer le secours, Charles ne se trouva pas en état de l'entreprendre, & la Place fut rendue au Duc de Betford.

Charles paye la rançon de Xaintrailles,

La Bataille de Crevant avoit été d'autant plus préjudiciable aux affaires du Roi Charles, qu'il y avoit perdu un bon nombre d'Officiers de distinction, dont les uns étoient morts, & les autres se trouvoient prisonniers entre les mains des Anglois ou des Bourguignons. Parmi les prisonniers, Xaintrailles étoit celui pour qui le Roi s'interessoit le plus, le connoissant pour un des plus braves Officiers du Royaume, & des plus capables de le servir. Quoiqu'il fut assez mal pourvu d'argent, il ne laissa pas de lui donner dequoi payer sa rançon. Xaintrailles reçut ce bienfait avec beaucoup de reconnoissance; & pour en donner au Roi des preuves sensibles, immédiatement après qu'il eut été relâché, il trouva le moyen de surprendre Ham & Guise. Dans le même tems, La Hire, ou Vignoles, s'empara par surprise de Compiegne.

qui surprend Ham & Guise; & La Hire, Compiegne.

La perte de ces Places causa beaucoup de chagrin au Régent, qui se voyoit par là obligé de tenir ses Troupes aux environs de Paris, malgré les projets qu'il avoit formez. Comme il ne pouvoit les exécuter avant que d'avoir chassé les François des Provinces septentrionales, il donna ses ordres pour faire assieger à la fois

Le Régent fait assieger ces trois Places à la fois.

les Villes surprises en dernier lieu. Si l'on vouloit s'arrêter à faire le détail de tous les Sieges entrepris par les deux Partis pendant cette Guerre, on s'engageroit insensiblement à faire une infinité de Relations particulieres, à quoi peu de gens prendroient interêt. Il vaut mieux se borner aux affaires générales, & se contenter de rapporter, en deux mots, les commencemens des Sieges & leur succès.

HENRI VI. 1423.

Le dessein du Régent étant, comme je l'ai déja dit, de reprendre les trois Places qu'on venoit de lui enlever, le Comte de Ligni investit Ham, & le Maréchal de l'Isle-Adam fit une entreprise sur Compiegne. Mais celui-ci, étant tombé dans une embuscade que la Hire lui avoit dressée, y perdit trois-cens hommes. Néanmoins, il obligea son ennemi à se tenir enfermé dans sa Place. Après que Ligni se fut rendu maitre de Ham, il alla investir Guise. Xaintrailles qui commandoit dans la Place, comprenant qu'avec le peu de monde qu'il avoit, il ne pourroit faire qu'une foible résistance, en sortit pour aller chercher du secours. Mais, bien loin de réussir dans ce dessein, il tomba lui-même entre les mains des Bourguignons, & Guise se rendit incontinent. Ensuite Ligni alla joindre l'Isle-Adam devant Compiegne, où La Hire se vit enfin contraint de capituler. Ainsi tout l'avantage que Charles tira de la prise de ces trois Places, fut de faire perdre du tems au Régent. Ce n'étoit pourtant pas peu de chose, vu la situation où ses affaires se trouvoient.

Elles sont reprises.

Depuis que le Duc de Bretagne avoit pris le parti des Anglois, Charles ne voyoit plus rien en France qui fût capable de le soutenir. C'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de s'adresser à des Princes étrangers, pour en tirer quelque secours. Il n'en pouvoit esperer que de Philippe-Marie Visconti Duc de Milan, & des Ecossois. Le premier étoit Oncle du Duc d'Orleans, & par consequent affectionné à la Maison de Valois. Ses affaires se trouvant alors dans une bonne situation, il envoya au Roi Charles un secours de mille hommes d'armes, & de cinq-cens lances, dans le tems que la perte de la Bataille de Crevant avoit fait perdre à ce Prince l'esperance de pouvoir tenir une Armée en campagne. Ces Troupes étant arrivées sur les frontieres de France, *Grolée* Gouverneur du Lyonnois, & *Culant* qui venoit d'être fait Amiral, allerent les recevoir. Comme elles étoient sur le point d'entrer dans le Baujolois, le Gouverneur de la Bussiere fit savoir aux Généraux, qu'il étoit en négociation avec Toulongeon Maréchal de Bourgogne, pour lui livrer sa Place, & que, comme ce Maréchal ne savoit rien de leur marche, il leur seroit aisé de le surprendre quand il viendroit pour en

Charles reçoit un secours du Duc de Milant.

HENRI VI. 1423.

Le Maréchal de Toulongeon est fait prisonnier.

prendre possession. Ce complot fut exécuté avec tant de secret; que Toulongeon étant entré dans la Bussiere avec sept-cens hommes, y fut fait prisonnier aussi bien que tout ce qu'il avoit amené. Le Duc son Maitre l'échangea depuis avec Stuart, qui avoit été pris à Crevant.

Combat de Gravelle, où les Anglois sont battus.

Ce petit succès n'étoit pas capable de consoler le Roi Charles de toutes ses pertes. Mais peu de tems après, il eut un nouveau sujet de joye, par la nouvelle qu'il reçut qu'un Corps de Troupes Angloises avoit été battu dans le Maine, & avoit fait une perte considerable. Jean de la Pole, Frere du Comte de Suffolck, sachant que les François n'avoient point d'Armée en campagne, étoit parti de Normandie avec un Corps de Troupes tirées de diverses Garnisons, & s'étoit jetté dans l'Anjou, où il avoit brûlé les Fauxbourgs d'Angers. Ensuite, il se retiroit avec un butin de douze-mille bêtes à corne, qu'il avoit enlevées dans sa course. Pendant qu'il étoit occupé à cette Expédition, le Comte d'Aumale, Gouverneur d'Anjou, assembloit des Troupes pour arrêter ses progrès. Le jeune Duc d'Alençon, *Loheac*, Coulonge, le Bâtard d'Alençon, & plusieurs autres, l'ayant joint avec tout ce qu'ils avoient pu ramasser de Troupes, il les atteignit à Gravelle dans le Maine. La Pole, voyant qu'il lui étoit impossible d'emmener son butin sans combattre, mit ses Troupes en bataille, & s'étant retranché par le moyen de ses Chariots qu'il avoit placez à son front, il reçut les François avec beaucoup de fermeté. Mais pendant que ses Troupes combattoient courageusement, un détachement de l'Armée ennemie les ayant attaquées par derriere, il ne leur fut pas possible de se défendre des deux côtez. Après une résistance très opiniâtre, elles furent enfin défaites, avec perte de quatorze cens hommes & de tout le butin qu'elles avoient fait en Anjou. La Pole demeura lui-même entre les mains des François. Les flateurs de Charles voulurent lui faire accroire, qu'il avoit eu sa revanche de l'affaire de Crevant. Mais il y avoit bien de la difference entre ces deux actions, par rapport à la consequence. Celle-ci ne dérangea nullement les affaires des Anglois; au-lieu que la Bataille de Crevant avoit presque ruïné celles de Charles.

Il arrive au Roi Charles un secours d'Ecosse.

Cet avantage ne laissa pourtant pas de relever ses esperances, principalement quand, à la nouvelle de cet heureux succès, se joignit celle de l'arrivée de cinq-mille hommes que le Connétable de Buchan lui amenoit d'Ecosse. Ce Seigneur étoit retourné dans son Païs, pour y prendre soin des interêts de son nouveau Maitre, auquel il étoit entierement dévoué. Les Grands

d'Ecosse étoient à peu près dans les mêmes sentimens. Le nouveau Régent n'étant pas un Prince d'un grand génie, ni d'un grand crédit, il ne fut pas difficile au Comte son Frere de rendre service au Roi Charles. Par ses soins & par ses sollicitations, il avoit obtenu un secours de cinq-mille hommes, commandé par Archibald Comte de Douglas son Beau-pere. Douglas étoit un Seigneur fort consideré dans son Païs, par sa qualité, par ses richesses & par ses alliances, mais plus encore par son mérite & par son expérience dans l'Art militaire. Ce fut à La Rochelle qu'il fit débarquer ses Troupes, qui ne pouvoient arriver plus à propos. Charles, content, comme on le peut penser, de voir ce secours, combla les principaux Officiers Ecossois d'honneurs, de caresses & de bienfaits. Il avoit déja donné au Comte de Buchan la premiere Dignité de l'Epée, à laquelle il ne pouvoit rien ajouter. Douglas fut fait Duc de Touraine. Stuart reçut le titre de Baron d'Aubigni, & ensuite de Comte d'Evreux, avec la permission d'écarteler ses Armes de celles de France. Pour donner encore aux Ecossois une marque particuliere de son estime & de sa confiance, Charles choisit parmi eux une Compagnie de Gardes, qui dans la suite a été augmentée jusqu'à un Régiment entier. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à lui attirer l'affection des Ecossois, afin de les engager à lui donner de plus grands secours, ou à faire une puissante diversion en Angleterre.

HENRI VI. 1423.

Charles fait beaucoup de caresses & de gratifications aux Ecossois.

C'est ainsi que les affaires de Charles commençoient à prendre un meilleur train, par les secours des Ecossois & du Duc de Milan, qui le mettoient en état de pouvoir faire tête à ses ennemis. La joye qu'il eut de l'arrivée de ces Troupes, avoit été précedée de celle que lui causa la naissance d'un fils, le 4. de Juillet de cette même année. Il donna au jeune Prince le nom de Louis, avec le titre de Dauphin.

Naissance de Louis fils de Charles VII.

Outre tous ces heureux succès qui relevoient les esperances de Charles, il se préparoit encore en sa faveur un évenement, qui n'étoit pas moins propre à retablir ses affaires. Je veux parler du changement du Comte de Richemont, qui devoit entraîner celui du Duc de Bretagne. Le premier, après avoir consommé son mariage à Dijon, où le Duc de Bourgogne s'étoit rendu avec la Dauphine sa sœur, alla rendre visite au Duc de Betford à Paris. Pendant le séjour qu'il y fit, il donna souvent à connoitre au Duc qu'il souhaitoit passionnément d'avoir le commandement de l'Armée Angloise, à laquelle il offroit de joindre un Corps considerable de Troupes du Duc son Frere. Mais le Régent ne jugea pas à propos de mettre à la tête de son Armée,

Le Comte de Richemont se brouille avec le Duc de Betford.

HENRI VI. 1423.

un Prince étranger, assez jeune, qui n'avoit jamais commandé en Chef, & qui même n'avoit pas servi depuis la Bataille d'Azincour. Le Comte de Richemont, qui étoit extraordinairement fier, & qui avoit une haute opinion de lui-même, ne put digerer ce refus. Il le regarda comme un insigne affront, & dès-lors il résolut de s'en venger. Nous verrons par la suite comment il exécuta sa résolution.

Treve pour la Bourgogne & le Lyonnois.

Peu de tems après, Charles & le Duc de Bourgogne conclurent ensemble une Treve pour le Lyonnois & pour la Bourgogne. Cette Treve étoit absolument nécessaire à ces deux Provinces, aussi-bien qu'au Duc de Savoye qui la procura par ses soins. Ses Sujets, & les habitans de la Bourgogne & du Lyonnois, ne pouvant se passer de commercer les uns avec les autres, la Guerre portoit un préjudice très considérable à ces deux Provinces.

Affaires d'Angleterre.

Le Comte de la Marche est fait Gouverneur d'Irlande. *Act. Publ. Tom. X. pag. 282.*

Pendant que la Guerre se continuoit en France, l'Angleterre jouïssoit d'une profonde tranquillité, par le bon ordre qu'on avoit établi dans le Gouvernement. Au mois de Mai, Edmond Mortimer, Comte de la Marche, fut pourvu du Gouvernement d'Irlande avec un pouvoir fort étendu. La politique vouloit que, pendant la minorité du Roi, on tînt ce Prince éloigné du Royaume, à cause des droits qu'il avoit à la Couronne. Ce n'étoit pas qu'il eût donné lieu par sa conduite à quelque soupçon : mais il n'étoit pas impossible que, même involontairement, il ne devînt une occasion de troubles, que la sagesse du Conseil vouloit prévenir. Il ne partit pourtant qu'au mois de Fevrier ou de Mars de l'année suivante.

Le Parlement accorde un Subside pour la Guerre.

Le Parlement, qui s'assembla le 20. d'Octobre, accorda au Roi un Subside (1) pour soutenir la Guerre en France, où le Roi Charles se maintenoit toujours, quelque disproportion qu'il y eût entre ses forces & celles de son Concurrent.

Négociation pour la liberté du Roi d'Ecosse.

J'ai déja dit que ce Prince caressoit extraordinairement les Ecossois, & que ce Peuple commençoit à prendre des maximes toutes differentes de celles qu'il avoit suivies pendant la Régence du Duc d'Albanie. Le Duc de Glocester & le Conseil d'Angleterre, s'appercevant de ce changement, qui pouvoit devenir très préjudiciable aux affaires du Roi, crurent qu'il étoit nécessaire de contreminer les desseins du Roi Charles, par le moyen du Roi d'Ecosse qui étoit prisonnier en Angleterre depuis l'an 1408.

(1) Ce Subside étoit de 12. *Penny* pour livre, de toutes les Marchandises qui entroient ou qui sortoient, & de trois *Shillings* pour chaque tonneau de Vin, pendant trois ans. TIND.

Dans cette vue, ils résolurent de le mettre en liberté, sous des conditions qui le tinssent attaché aux interêts de l'Angleterre. C'étoit, en effet, l'unique moyen d'arrêter la fougue des Grands d'Ecosse, qui penchoient presque tous vers une rupture ouverte avec les Anglois. Pendant que le Conseil pensoit aux moyens de faire cette démarche, sans faire trop connoitre son dessein, une aventure arrivée en Ecosse lui épargna la peine de faire le premier pas.

HENRI VI. 1423.

Mordac Stuart, Régent d'Ecosse depuis la mort du Duc d'Albanie son Pere, avoit trois fils, tous trois d'un mauvais naturel, & qui lui donnoient beaucoup de sujets de chagrin, parce qu'il n'étoit ni assez habile ni assez ferme pour les contenir dans leur devoir. Le plus jeune lui ayant un jour demandé un certain Faucon, & n'ayant pu l'obtenir, tordit le cou à l'oiseau, quoiqu'il n'ignorât pas que son Pere en faisoit un cas extraordinaire. Cette action ayant fait comprendre au Régent combien il auroit de peine à gouverner le Peuple commis à ses soins, puisque ses propres Enfans avoient si peu de respect pour lui, il assembla les Etats, & leur proposa d'envoyer en Angleterre négocier la liberté de leur Roi. Une proposition si conforme aux desirs des Grands & du Peuple, fut acceptée avec applaudissement. Ainsi, pour ne lui pas donner le tems de se repentir, on nomma incontinent des Ambassadeurs, auxquels on donna pouvoir d'aller négocier cette affaire. Dans la disposition où le Conseil d'Angleterre se trouvoit, ces Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de caresses; & d'abord on nomma des Commissaires pour traiter avec eux. Les Instructions qui furent données aux Commissaires Anglois portoient, qu'ils pourroient convenir de la liberté du Roi Jaques, aux conditions suivantes: Que ce Prince prisonnier payeroit au Roi une somme de quarante-mille marcs, ou au moins de trente-six-mille, pour la dépense qu'on avoit faite en Angleterre pendant sa prison. Qu'il se feroit une Treve, pendant laquelle il ne seroit permis à aucun des deux Rois, de donner du secours aux ennemis de l'autre. De plus, on leur ordonna d'insinuer adroitement aux Ambassadeurs d'Ecosse, qu'il seroit à propos de faire un mariage de leur Roi avec une Princesse de la Maison Royale d'Angleterre. Mais le Conseil souhaitoit que, s'il étoit possible cette proposition vînt de la part des Ecossois.

Buchanan.

Act. Publ. Tom. X. pag. 294.

La premiere Conference sur ce sujet se tint à YORCK, au commencement de Septembre, & le 10. du même mois, les Plénipotentiaires convinrent que Jaques seroit mis en liberté, & qu'il pourroit s'en retourner dans son Royaume. Qu'il payeroit, en

Articles arrêtez à la premiere Conference en Septembre. *Ibid. Pag. 299.*

HENRI VI. 1423.

certains termes, la somme de quarante-mille marcs, & qu'il donneroit des ôtages pour la sureté du payement. Dans la seconde Conference, qui se tint à Londres le 4. de Décembre, on règla tout ce qui regardoit le payement de cette somme, & la qualité des ôtages. Ensuite on arrêta, que le Roi d'Ecosse épouseroit Jeanne de Sommerset sœur du Duc de ce nom (1), & niece du Duc d'Exceter, & de l'Evêque de Winchester. En faveur de ce mariage, qui fut solemnisé au commencement de Fevrier de l'année suivante, Henri, ou le Conseil en son nom, rabattit dix-mille marcs de la somme de quarante-mille que le Roi d'Ecosse devoit lui payer.

On arrête le mariage du Roi d'Ecosse avec Jeanne de Sommerset. *Ibid. pag.* 302. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 322.

Quand tout fut ainsi règlé, les Ambassadeurs des deux Nations signerent une Treve de sept ans, à commencer depuis le 1. de Mai 1424., pendant laquelle chacun des deux Rois étoit tenu d'empêcher que ses Sujets ne fissent du dommage à l'autre. Ainsi, par ce Traité, Jaques s'engageoit indirectement de rappeller ses Troupes de France, avant le 1. de Mai. Cependant, elles y étoient encore au mois d'Août, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure; soit que ce Prince eût négligé de leur envoyer des ordres pour leur retour, ou, comme il est plus apparent, que ses Généraux eussent trouvé quelque prétexte pour les éluder. Toutes ces négociations étant ainsi terminées, Jaques fut conduit sur la frontiere, & mis en liberté au commencement de Mars.

1424. Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Ibid. Pag.* 328.

Un Historien Anglois assure, qu'avant que de quitter l'Angleterre, Jaques fit Hommage au jeune Henri, dans le Château de Windsor, pour tout le Royaume d'Ecosse, & lui prêta serment de fidelité. Il seroit à souhaiter qu'en avançant un fait de cette importance, & si peu vrai-semblable, cet Historien, qui rapporte même les termes du Serment & de l'Hommage (2), eût indiqué les sources d'où il l'a puisé. On ne peut disconvenir que, depuis Jean Baillol, tous les Rois d'Ecosse n'eussent toujours refusé cet Hommage. Car il ne faut pas comprendre dans le nombre des

Erreur des Historiens Anglois au sujet de l'hommage.

Holingshead, Pag. 664.

(1) *Jean Beaufort*, Fils de *Jean* Marquis de *Dorset*, Fils de *Jean de Gand* par *Catherine Swinford*, ne fut créé *Duc de Sommerset* & Comte de *Kendale*, que l'an 21. du Regne de *Henri VI.* Tind.

(2) « Moi *Jacques Stuart*, Roi d'*Ecosse*, je serai fidele & véritable à vous » Seigneur *Henri*, par la grace de Dieu, Roi d'*Angleterre* & de *France*, noble » Seigneur suzerain du Royaume d'*Ecosse*. Je vous promets fidelité pour le » même Royaume d'*Ecosse* que je tiens & reclame de vous, & je vous garderai » ma foi & fidelité, au péril de ma vie, de mes membres, & de mon hon- » neur, contre tous hommes; & je reconnoitrai fidelement, & vous rendrai » les services dûs pour le Royaume d'*Ecosse* susdit. Ainsi Dieu me soit en aide, » & les saints Evangelistes! » *Hollings.* 587. Annal, de *Stow.* 364. Tind.

Rois,

Rois, Edouard Baillol, qui, pour monter sur le Trône d'Ecosse, s'étoit rendu esclave d'Edouard III. Mais sans prendre les choses de si loin, il suffira de remarquer, que Robert III. Pere de Jaques, l'avoit nettement refusé à Henri IV., & que, depuis ce tems-là, il n'y avoit point eu de Traité de Paix entre les deux Nations, mais des Treves seulement qui n'avoient rien règlé sur ce sujet. Ainsi, Jaques se trouvoit dans les mêmes termes, que le Roi son Pere. Si donc il rendit Hommage à Henri VI., ce ne pouvoit être qu'en vertu d'une nouvelle convention. Cependant il ne paroit pas, dans les Instructions des Commissaires Anglois, qu'on leur eût donné aucun ordre sur cette matiere. Les conventions des Plénipotentiaires commis pour traiter de la liberté du Roi Jaques, ne font aucune mention de cet Hommage, quoiqu'elles soient fort étendues sur des choses d'une bien moindre importance. Le Traité de Treve ne contient rien d'approchant. Enfin, dans plus de trente Pieces du Recueil des Actes Publics, qui regardent les affaires négociées pendant les années 1423. & 1424. entre les Anglois & les Ecossois, il n'y a pas une seule syllabe qui y fasse allusion. Par toutes ces raisons, il me semble qu'il y a lieu de présumer, que ce qui a été avancé par l'Historien dont il a été parlé ci-dessus, & par plusieurs autres qui l'ont copié, touchant ce prétendu Hommage fait à Windsor, est un pur effet de leur prévention. Ils ont été persuadez, comme plusieurs le sont encore aujourd'hui, que cet Hommage étoit dû par le Roi d'Ecosse; & suivant ce préjugé, ils ont cru qu'on n'auroit pas laissé partir le Roi prisonnier, sans l'obliger à le rendre. Mais, outre les raisons que les Rois d'Ecosse avoient de refuser cet Hommage, le silence des Actes, dans le Recueil déja cité, me paroit sur cette matiere une véritable démonstration. On peut revoir ce qui a été déja dit sur le même sujet, dans le Regne d'Edouard I., où les droits des Anglois & des Ecossois ont été suffisamment expliquez.

Les François surprennent Beaumont sur Oyse.

Pendant qu'on négocioit en Angleterre la liberté du Roi d'Ecosse, la Guerre se continuoit en France, avec des succès divers. Au commencement de cette année, les François se rendirent maitres, par escalade, de Beaumont sur Oyse, petite Ville de l'Isle de France, à deux lieues de Pontoise.

Un Bourguignon surprend la Charité.

D'un autre côté, un Avanturier Bourguignon, nommé *Perrinet Grasset*, surprit *la Charité*, Place très importante, qui pouvoit ouvrir aux Anglois un passage sur la Loire, & leur donner un jour la facilité de porter leurs armes au-delà de ce Fleuve.

Les surprises des Places étoient alors si fréquentes, qu'il est étonnant que les exemples qu'on en voyoit tous les jours, ne ren-

HENRI VI. 1424.

dissent pas les Gouverneurs plus vigilans. Le Duc de Betford ne pouvoit voir qu'avec un extreme chagrin, qu'à mesure qu'il avançoit l'exécution de ses projets, par la prise de quelqu'une des Places ennemies des environs de Paris, on lui en enlevoit quelque autre qui retardoit ses desseins. Son plan étoit, ainsi qu'il a été déja remarqué, de nettoyer entierement les Provinces septentrionales: & cependant, il n'en pouvoit venir à bout; c'étoit toujours à recommencer. Il fallut donc, afin de suivre son projet, ôter Beaumont aux François: & ce fut dans ce dessein qu'il commença la Campagne au mois de Mars, avec une Armée de dix-mille hommes. Après qu'il eut repris cette Place, il se rendit encore maitre, dans l'Isle de France, de divers Châteaux qui incommodoient beaucoup les Parisiens.

Le Régent reprend Beaumont.

Les François surprennent Ivry.

Pendant qu'il étoit occupé à ces legeres Expéditions, on lui porta la nouvelle que le Capitaine *Giraut*, du parti du Roi Charles, avoit surpris *Ivry* sur les frontieres de Normandie. D'abord, il accourut de ce côté-là, & ne voulant point donner aux François le tems de bien munir cette Place, il en fit le Siege au commencement de Juillet. Giraut, comprenant qu'il ne pourroit pas la défendre longtems en l'état où elle se trouvoit, capitula de la rendre le 15. d'Août, si ce jour-là il ne se présentoit point d'Armée pour la secourir. Le Roi Charles, qui fut bien-tôt informé de cette Capitulation, résolut de secourir Ivry à quelque prix que ce fût, & d'employer à cette Expédition les Troupes Italiennes & Ecossoises qui lui étoient venues depuis peu. Il joignit à ces deux Corps environ onze-mille hommes tirez de diverses Provinces & Garnisons, prévoyant bien que, sans une grande superiorité de forces, il lui seroit trop difficile de réussir dans son dessein. Toutes ces Troupes assemblées composerent une Armée de vingt-mille hommes, qui alla se former dans le Maine. Charles n'en avoit jamais eu une si nombreuse. Naturellement, le Comte de Buchan, Connétable de France, devoit la commander. Mais il voulut bien en ceder l'honneur au Comte de Douglas son Beau-Pere, à qui le Roi envoya, pour cet effet, une Patente qui l'établissoit son Lieutenant Général dans tout le Royaume, sans quoi il n'auroit pas pu commander le Connétable.

Le Régent assiege cette Place, qui capitule.

Charles se prépare à secourir Ivry.

Le Comte de Douglas commande l'armée de France.

Toute la Noblesse de France du parti de Charles s'étoit rendue à l'Armée, pour prendre part à la gloire qu'on attendoit de cette Expédition. Les François s'étant mis en marche, passerent le 12. d'Août devant les murailles de Verneuil, place du Perche, dont les Anglois étoient en possession. Le lendemain, ils arriverent à la vue de l'Armée Angloise, qui s'étoit avantageusement retranchée devant Ivry. Douglas n'eut pas plutôt reconnu le Camp en-

Il ne juge pas

nemi, qu'il en jugea l'attaque impossible. Ainsi, changeant tout à coup de dessein, il retourna sur ses pas, & résolut de faire le siege de Verneuil. Il comptoit qu'il auroit le tems de bien fortifier son Camp, pour y attendre les Anglois avec avantage; ou qu'en cas qu'ils ne voulussent pas hazarder de l'attaquer, la prise de Verneuil recompenseroit largement le Roi de la perte d'Ivry. Dès qu'il parut devant Verneuil, la Garnison s'imagina mal-à-propos, qu'il venoit de battre les Anglois devant Ivry, ne pouvant se persuader qu'avec une si grande superiorité, il s'en retournât ainsi sans avoir rien fait. Dans cette pensée, dont les François n'eurent garde de la désabuser, elle se rendit à la premiere sommation, & Douglas y mit une Garnison Françoise.

à propos d'attaquer les Anglois.

Il se rend maître de Verneuil.

Au bruit de la marche des François, le Comte de Salisburi s'étoit hâté d'aller joindre le Régent, avec un Corps de mille hommes d'armes & deux-mille Archers, qui arriva au Camp le 14. Ainsi l'Armée Angloise se trouva d'environ quinze-mille hommes.

Le Comte de Salisburi amene un renfort au Régent.

Le 15 d'Août, Ivry ouvrit ses portes aux assiegeans, suivant la Capitulation, & le lendemain, le Régent marcha du côté de Verneuil, où les François étoient encore. Dès qu'il fut à une lieue de leur Camp, il leur envoya un Héraut pour leur offrir la Bataille. En même tems il fit dire en particulier à Douglas, qu'il venoit boire avec lui : à quoi celui-ci répondit, qu'il trouveroit la nappe mise. Naturellement c'étoit au Duc de Betford à marcher en avant, puisqu'il cherchoit ses ennemis. Mais, comme il connoissoit l'humeur impétueuse des François, il ne douta point que se voyant superieurs en nombre, ils ne vinssent l'attaquer ; & il résolut de les attendre. Pour cet effet, il choisit un poste avantageux pour son Camp, & pour Champ de Bataille, un terrein flanqué d'une colline, sur laquelle il plaça deux-mille Archers. Il fit prendre aux Soldats des premiers rangs, des pieux semblables à ceux dont le feu Roi son Frere avoit fait un si heureux usage à la Bataille d'Azincour. C'étoit afin de pouvoir mieux résister aux efforts de la Cavalerie Françoise, parmi laquelle se trouvoit toute la Noblesse. En cette posture, il attendit les résolutions des ennemis, esperant toujours qu'ils seroient assez imprudens pour l'attaquer dans ce poste : & son attente ne fut point trompée.

Ivry se rend.

Le Régent s'approche des François,

& prend la résolution de les attendre.

Le Comte de Douglas, ayant reconnu lui-même le Camp des Anglois, assembla le Conseil de Guerre. Il y représenta, que le Duc de Betford, au-lieu de s'avancer vers eux, vouloit combattre avec avantage, dans un terrein qu'il avoit lui-même choisi; & qu'ainsi, il n'étoit nullement à propos de l'aller attaquer en cet endroit : Que le risque où l'on mettroit les affaires du Roi

Division dans le Conseil de Guerre des François.

HENRI VI. 1424.

étoit d'une si grande consequence, qu'il ne croyoit pas qu'on dût hazarder une Bataille : Que néanmoins, si l'on jugeoit qu'il fallût combattre, il étoit plus convenable de choisir un poste avantageux, & d'y attendre les ennemis, afin de ne combattre qu'après avoir pris des précautions qui pussent, en quelque maniere, répondre de la certitude du succès. Cet avis, venant de la part d'un Etranger, fut trouvé trop prudent par quelques-uns de ceux qui assistoient au Conseil. Parmi tous les débats qu'il y eut sur ce sujet, il se forma contre le Général un parti, dont Aymeri Vicomte de Narbonne se déclara le Chef. Ce Seigneur representa, que si, avec la superiorité qu'on avoit, on évitoit la Bataille, c'en étoit fait de la reputation des armes du Roi : Que par cette lâcheté, on inspireroit une telle frayeur aux Troupes, qu'il n'y auroit plus moyen de les mener contre des ennemis qu'on auroit fuis lorsqu'on auroit dû les attaquer : Qu'il n'y avoit qu'un grand coup qui pût rétablir les affaires du Roi, & que l'occasion de battre les ennemis ne pouvant être plus favorable, ce seroit trahir les interêts du Roi & du Royaume, que de la laisser échaper. Malgré ces raisons, le Connêtable & les plus vieux Capitaines se rangerent à l'avis du Général. Mais ceux du parti contraire ne se tinrent pas pour vaincus. Narbonne, qui étoit à leur tête, étant sorti du Conseil, fit déployer sa banniere, & se mit en devoir de marcher aux ennemis. Ceux qui avoient été de son opinion en firent autant, & tous les Volontaires de l'Armée se joignirent à eux. Douglas frémit de rage, en voyant cette désobeïssance. Mais ni son autorité, ni celle du Connétable, ne furent pas capables de les ramener. S'il avoit été dans son Païs, il auroit laissé périr ces témeraires. Mais, comme il se trouvoit dans un Royaume étranger, il craignit qu'on ne l'accusât de lâcheté, ou d'avoir volontairement laissé périr cette partie de ses Troupes. D'ailleurs, le nombre des désobeïssans augmentant sans cesse, il se vit obligé, quoiqu'avec un extrême dépit, de marcher avec le reste de l'Armée. Dès que ces gens-là se virent suivis, ils voulurent bien laisser au Général le soin de conduire l'Armée, en se félicitant les uns les autres, d'avoir su vaincre son obstination. Cependant, malgré les soins du Comte de Douglas, le désordre & la confusion se mirent tellement parmi ses Troupes, qui craignoient que la victoire ne leur échapât, qu'elles se trouverent presque hors d'haleine, en arrivant à la vue des Anglois. Cela n'empêcha pas qu'elles ne les attaquassent sur le champ, sans vouloir écouter ceux qui les exhortoient à se reposer un peu, avant que de commencer le combat. Les Italiens, qui se trouvoient exposez aux traits des deux-mille

Le Vicomte de Narbonne contraint le Général de marcher aux ennemis.

Bataille de Verneuil, où les François sont défaits. 16. d'Août.

Archers postez sur la colline, furent les premiers à prendre la fuite. Les François & les Ecossois firent mieux leur devoir; mais ils avoient à faire à des Soldats aguerris, qui ne s'étonnoient pas aisément. Enfin, les Chefs voyant que l'attaque réussissoit mal, & comprenant qu'ils seroient exposez à une honte éternelle, & quelques-uns d'entre-eux ayant même sujet de craindre une punition exemplaire, préfererent une mort honorable à une honteuse retraite. Le Comte de Douglas, le Connêtable, Narbonne, Ventadour, Graville, Rambouillet, ayant été tuez, & plusieurs autres des plus considerables blessez, il ne restoit presque plus de Généraux pour remener les Soldats à la charge. Ainsi, toute cette Armée fut mise dans une entiere déroute, & chaudement poursuivie. Ce fut alors que se fit le plus grand carnage, comme il arrive d'ordinaire en semblables occasions. Les Italiens étant retournez sur leurs pas, prévenus de la fausse nouvelle qu'on leur avoit donnée que leurs gens avoient l'avantage, rencontrerent les Anglois victorieux, qui en tuerent encore un grand nombre. Ces Troupes étrangeres auroient été entierement exterminées en cette occasion, si la nuit n'eût pas rallenti l'ardeur des vainqueurs. Les François & les Ecossois perdirent plus de cinq-mille hommes, qui resterent morts sur le champ de bataille, outre un grand nombre de blessez & de prisonniers. Parmi ceux-ci, se trouverent le Maréchal de la Fayette & Gaucour. Le jeune Duc d'Alençon, qui s'étoit extremement distingué, fut trouvé parmi les morts, respirant encore, & par le soin extraordinaire que le Régent en fit prendre, il guérit de ses blessures. Mais il lui en coûta cher pour recouvrer sa liberté, comme on le verra dans la suite. La perte des Anglois fut de seize ou dix-sept cens de leurs plus braves Soldats. Le 17. d'Août, qui fut le lendemain de la Bataille, le Régent investit Verneuil, où Rambure commandoit. Ce Gouverneur auroit pu se défendre assez longtems, s'il eût eu assez de vivres. Mais ce défaut, & peut-être la consternation où se trouvoit la Garnison, l'obligerent à se rendre le troisieme jour. On trouva dans Verneuil tout le bagage des Généraux François, Ecossois, & Italiens, avec l'argent destiné à payer leur Armée. En entrant dans la Ville, les Anglois rencontrerent le corps du Vicomte de Narbonne, qu'on alloit enterrer; & parce qu'il avoit été un des meurtriers du Duc de Bourgogne, ils l'enleverent pour l'attacher à un gibet.

Le Duc d'Alençon est blessé & fait prisonnier.

Verneuil se rend aux Anglois.

Le corps du Vicomte de Narbonne est attaché à un gibet.

Après la Bataille de Verneuil, le Régent laissa le commandement de l'Armée au Comte de Salisburi, & se rendit en diligence à Paris, où quelques mutins avoient voulu exciter une sédition, dans la croyance qu'il ne pouvoit manquer d'être battu

Emeute à Paris appaisée par le Régent.

HENRI VI. 1424. *Monstrelet.*

soutenir ses prétentions, pendant que le Duc de Betford son Frere faisoit triompher les armes Angloises en France. Enfin, au mois d'Octobre 1424. il se rendit à Calais, accompagné de sa nouvelle Epouse, & menant avec lui un Corps de cinq-mille hommes. Il y séjourna jusques vers le milieu de Novembre.

Quoique le Duc de Bourgogne fût entierement dans les interêts du Duc de Brabant, sa bonne intelligence avec les Anglois n'en étoit point alterée. Il esperoit toujours que le Duc de Glocester se désisteroit de ses prétentions, d'autant plus qu'il voyoit que le Duc de Betford son Frere faisoit ses efforts pour l'y engager. L'arrivée des Troupes Angloises à Calais ne l'allarma point, parce qu'il ignoroit encore qu'elles fussent destinées contre le Duc de Brabant. Il y avoit même apparence qu'elles étoient envoyées d'Angleterre pour fortifier le Régent. Ainsi, pendant que le Duc de Glocester séjournoit à Calais, Philippe se rendit à Paris, où il prit part aux Fêtes & aux divertissemens que le Régent y donnoit, à l'occasion de sa glorieuse Campagne. Dès qu'il fut retourné à Dijon, il y célebra ses secondes Nôces avec Bonne d'Artois, Veuve de Philippe Comte de Nevers, son Oncle. Elle étoit Sœur germaine du Comte d'Eu prisonnier en Angleterre, & uterine du Comte de Clermont Fils ainé du Duc de Bourbon.

Le Duc de Bourgogne s'abouche avec le Duc de Betford à Paris.

Il épouse Bonne d'Artois.

Pendant que ce mariage se solemnisoit à Dijon, le Duc de Glocester partit de Calais, & se mit en marche vers le Haynaut, avec Jaqueline sa Femme. Il traversa une partie des Etats du Duc de Bourgogne, sans souffrir que ses Troupes y commissent aucun désordre, & alla se présenter devant Bouchain qui lui ouvrit ses portes. Peu de tems après, toutes les autres Villes du Haynaut se soumirent à lui & à la Duchesse, & leur prêterent Serment de Fidelité. Le Duc de Bourgogne ayant appris ces nouvelles, donna ordre à *Ligni* & à *Lisle-Adam* d'assembler une Armée avec toute la diligence possible, & d'aller se joindre au Comte de S. Pol Frere du Duc de Brabant, qui faisoit des préparatifs à Bruxelles pour le secours du Duc son Frere. Mais, avant que de voir la suite de cette affaire, il faut finir le récit des évenemens de l'année 1424. par ce qui s'étoit passé en Angleterre pendant cette même année.

Le Duc de Glocester se rend maître du Haynaut.

Le Duc de Bourgogne se prépare à secourir le Duc de Brabant.

Jean Mortimer, Frere du Comte de la Marche (1), étant depuis quelque tems, prisonnnier dans la Tour de Londres, fut accusé d'avoir voulu se sauver pour aller exciter des troubles dans

Jean Mortimer est pendu.

(1) *Jean Mortimer* ne pouvoit pas être Frere d'*Edmond*, selon *Dugdale*, qui dit qu'*Edmond* avoit un Frere unique nommé *Roger*, qui mourut sans Enfans, l'an 16. du Regne de *Richard II.* TIND.

le

le Païs de Galles. On prétendit, que son dessein étoit de faire proclamer Roi le Comte son Frere, & à son refus, de se faire proclamer lui-même. Soit que son crime fût avéré, ou qu'on fût bien aise de se défaire d'un homme qui auroit pu faire du mal, s'il eût échapé, il fut condamné à mort & exécuté. HENRI VI. 1424.

Le Comte de la Marche, son Frere, ne le survécut pas longtems. Il mourut en Irlande, vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, sans laisser aucune posterité. Par sa mort, son Titre de Comte de la Marche, ses droits sur la Couronne d'Angleterre, dont il avoit été exclus par l'élection de Henri IV., se trouverent dévolus à Richard Duc d'Yorck (1) son Neveu, Fils d'Anne sa Sœur, & du Comte de Cambridge décapité à Southampton en 1415. Tous les Historiens Anglois assurent unanimement, que ce Prince, qui étoit alors en âge de Minorité, ne portoit pas encore le Titre de Duc d'Yorck, qui, selon eux, ne lui fut conferé qu'au Parlement tenu à Leicester en 1426. Mais on voit, dans le Recueil des Actes Publics, qu'il est qualifié Duc d'Yorck, dans un Acte du 5. de Fevrier 1425., c'est-à-dire treize mois avant le Parlement de Leicester, où il fut seulement fait Chevalier.

Mort du Comte de la Marche.

Le Duc d'Yorck lui succede dans ses droits.

Erreur touchant le Duc d'Yorck.

Au commencement de l'année 1425. les affaires du Roi Charles se trouvoient dans un état déplorable. Les Batailles de Crevant & de Verneuil l'avoient privé de ses Troupes & de ses meilleurs Généraux. Il étoit sans argent & sans crédit. Ses revenus étant tous engagez par avance, il se trouvoit entierement hors d'état de pouvoir mettre une Armée en campagne. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, les deux plus puissans Vassaux de la Couronne, étoient étroitement unis avec les Anglois. Le Roi de Sicile, son Beau-Frere, venoit de perdre le Maine, & ne conservoit qu'avec peine le reste de ses Etats. Le Roi d'Ecosse, ancien Allié de la France, avoit fait avec les Anglois une Treve qui lui lioit les mains, & l'empêchoit de lui envoyer du secours. Ainsi, réduit en un très fâcheux état, il se voyoit comme repoussé au-delà de la Loire, sans esperance de pouvoir plus longtems conserver les Places qu'il avoit encore aux environs de Paris. A cela se joignoit la crainte, qui ne paroissoit pas sans fondement, de voir bien-tôt les Armées ennemies dans le Berry, dans le Languedoc, dans le Dauphiné. Les Anglois ne le nommoient plus que le Comte de Ponthieu, ou, par raillerie, *le Roi de Bourges*.

1425. Triste situation des affaires du Roi Charles.

(1) Ce Duc d'*Yorck* étoit *Richard de Comingsbourgh* dans le Comté d'*Yorck*; second Fils d'*Edmond de Langley* Duc d'*Yorck*, cinquieme Fils d'*Edouard III.* Son Fils ainé *Edouard* mourut sans Enfans. Tind.

HENRI VI. 1425.

L'affaire du Haynaut fait perdre aux Anglois l'occasion d'achever de conquerir la France.

Certainement, si le Duc de Glocester avoit eu pour les interêts du Roi son Neveu la même ardeur qu'il marquoit pour les siens propres, & qu'il eût envoyé au Duc de Betford les Troupes & l'argent qu'il employoit contre le Duc de Brabant, on peut raisonnablement présumer, que c'étoit fait de la France. Jamais il n'auroit été au pouvoir de Charles, d'arracher cette Conquête aux Anglois. C'étoit là le point critique, que cette Nation ne devoit pas laisser échaper. Elle touchoit, pour ainsi dire, à la fin d'une Guerre qui duroit depuis dix ans, & qui, selon les apparences, alloit se terminer selon ses souhaits, en assurant la Couronne de France aux Rois d'Angleterre. Le Duc de Betford le comprenoit parfaitement. Il sollicitoit sans cesse le Duc son Frere à profiter d'une conjoncture si favorable, & à remettre l'exécution de ses desseins à un tems plus convenable, où il pourroit même employer toutes les forces de la France & de l'Angleterre. Mais ses remontrances ne furent pas capables de détourner ce Prince ambitieux d'une entreprise, qui lui promettoit la possession de quatre des plus riches Provinces des Païs-Bas. Il étoit Cadet, & la Succession du Trône d'Angleterre, quand même le Roi son Neveu mourroit sans enfans, regardoit son Frere plutôt que lui. Par cette considération, il ne croyoit pas devoir négliger cette occasion, qui devoit le tirer de la condition de Sujet, & qui, selon les apparences, ne se rencontreroit plus. Mais en même tems, il faisoit perdre au Duc son Frere celle d'achever la conquête de la France. Le grand nombre de Garnisons qu'il falloit entretenir dans ce Royaume, où il n'y avoit ni Bourg ni Château qui ne fût fortifié, épuisoit l'Armée Angloise. Ainsi le Régent, ne recevant aucun renfort à cause de la malheureuse diversion du Haynaut, ne se trouvoit pas plus en état que le Roi Charles de mettre une Armée en campagne. C'est là la véritable raison de ce que pendant l'année 1425. la Guerre fut comme interrompue en France, & qu'il ne se fit aucune Conquête considerable de part ni d'autre.

Continuation de l'affaire du Haynaut. *Monstrelet.*

J'ai laissé le Duc de Glocester maitre du Haynaut, & le Duc de Bourgogne se préparant à lui arracher cette proye. Dans les ordres que celui-ci avoit donnez à ses Généraux pour lever des Troupes, il avoit exposé, qu'étant convenu avec le Duc de Betford d'un expédient pour terminer la querelle, le Duc de Brabant l'avoit accepté, mais que le Duc de Glocester l'avoit refusé. Le Prince Anglois ayant eu connoissance de ce que le Duc de Bourgogne avoit avancé, lui écrivit une Lettre datée de Mons le 12. de Janvier 1424. dans laquelle il l'accusa de n'avoir pas dit la vérité. Le Duc de Bourgogne, piqué de cet affront, lui fit une

Défi entre le.

réponse très outrageante. Il l'accusa lui-même de mensonge, & offrit de soutenir ce qu'il avoit avancé, en champ clos, dans un Combat singulier, & de prendre le Duc de Betford pour Juge du camp (1). le Duc de Glocester accepta le défi, & marqua le jour de S. George pour ce Combat. Ils s'écrivirent encore réciproquement diverses Lettres piquantes, dont le détail est inutile pour l'éclaircissement de ce qui me reste à dire.

Henri VI. 1425. Ducs de Bourgogne & de Glocester.

Pendant que ces deux Princes s'outrageoient ainsi mutuellement, le Comte de St. Pol, Frere du Duc de Brabant, assiegea la petite Ville de *Braine* en Haynaut, défendue par deux-cens Anglois. Après une médiocre résistance, la Garnison ayant capitulé, les Milices de Brabant violerent la Capitulation, passerent les Anglois au fil de l'épée, & mirent le feu à la Ville.

Prise de Braine par les Brabançons.

Cependant, comme le Combat singulier des Ducs de Bourgogne & de Glocester devoit naturellement décider la querelle principale entre les Ducs de Glocester & de Brabant, il fut trouvé à propos de faire une Treve, en attendant le succès de ce Combat.

Treve entre les Duc. de Brabant & de Glocester.

Dès que la Treve fut signée, le Duc de Glocester reprit la route d'Angleterre. Il vouloit emmener la Duchesse sa Femme avec lui: mais les habitans de Mons firent de si grandes instances pour obtenir de lui qu'il la leur laissât, qu'il ne put résister à leurs prieres. Il exigea pourtant des Magistrats un Serment solemnel, qu'ils la défendroient contre toutes sortes de personnes, au péril de leurs vies.

Le Duc de Glocester retourne en Angleterre, & laisse Jaqueline à Mons.

Pendant que la Guerre de Haynaut tenoit celle de France comme en suspens, Charles prenoit des mesures pour profiter de cette heureuse diversion. Dans un grand Conseil qu'il assembla pour déliberer sur la situation de ses affaires, il fut unanimement convenu, qu'il n'avoit qu'une seule ressource, pour se tirer du fâcheux état où il se trouvoit. C'étoit d'offrir la carte-blanche aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, afin de les détacher des Anglois. Le premier avoit ouvertement rompu avec le Duc de Glocester. Le second pouvoit être gagné par le Comte de Richemont son Frere, qui avoit beaucoup de pouvoir sur lui, & qui d'ailleurs étoit mécontent du Duc de Betford. C'étoit là une conjoncture, dont il falloit profiter. D'un autre côté, Bonne d'Artois, nouvelle épouse du Duc de Bourgogne, étant Françoise, & sœur uterine du Comte de Clermont zèlé partisan du Roi, il y avoit apparence qu'elle s'employeroit volontiers à gagner le Duc son Epoux.

Charles profite de la diversion du Haynaut.

La résolution étant donc prise de tenter ces deux moyens,

Il gagne le

(1) *Dugdale* dit que ce fut l'Empereur, qui fut proposé pour Juge. Tind.

HENRI VI. 1425.

Comte de Richemont, & par son moyen le Duc de Bretagne.

Charles envoya au Comte de Richemont des Agens secrets, qui lui parlerent de l'estime extraordinaire que le Roi avoit pour lui. Ils lui firent entendre qu'il avoit dit plusieurs fois, qu'il se croiroit invincible s'il pouvoit l'avoir à la tête de ses Armées. C'étoit prendre ce Prince par l'endroit le plus sensible. Comme il avoit une haute opinion de son mérite, ce n'étoit pas une petite satisfaction pour lui, que de voir Charles lui offrir un Emploi que le Duc de Betford lui avoit refusé, même avec quelques marques de mépris. Cependant, comprenant bien que les gens qui parloient n'étoient envoyez que pour le sonder, il se contenta de répondre civilement à leurs complimens, & de leur faire entendre adroitement, qu'il avoit beaucoup de penchant à servir leur Maitre.

Ce premier pas étant fait, Charles lui envoya la Reine Douairiere de Sicile, sa Belle-Mere, avec Tannegui du Châtel, & leur donna pouvoir de lui offrir l'Epée de Connêtable. Cette Charge étoit vacante depuis la mort du Comte de Buchan, tué à la Bataille de Verneuil. La Reine de Sicile & du Châtel trouverent dans ce Prince toutes les dispositions possibles au changement qu'on lui proposoit. Son cœur étoit ulceré contre le Duc de Betford ; & comme il étoit extremement fier & vindicatif, il se faisoit un plaisir de penser qu'il auroit occasion de se venger de ses mépris. Ainsi sans se faire beaucoup solliciter, il accepta l'offre que le Roi lui faisoit, avec de grandes marques de reconnoissance, & promit d'engager le Duc son Frere dans son parti. Cependant, il demanda deux conditions, sans lesquelles il protesta qu'il ne pouvoit accepter l'honneur que le Roi lui vouloit faire, ni rien promettre par rapport au Duc de Bretagne. La premiere fut, que *Louvet* & *d'Avaugour*, principaux auteurs de la Conspiration des Pontievres, fussent chassez de la Cour. La seconde, que le Duc de Bourgogne donnât son consentement à l'affaire qu'on lui proposoit. Sa raison étoit à l'égard de cette derniere condition, qu'il s'étoit engagé avec le Duc par serment dans le Traité d'Amiens. Il n'avoit pas le même scrupule par rapport au Duc de Betford, quoiqu'il ne fût pas moins engagé avec lui qu'avec le Duc de Bourgogne. Mais la passion fait souvent regarder une même chose sous deux faces differentes selon les personnes avec lesquelles on agit. Le Reine & du Châtel ne balancerent point à lui assurer que le Roi lui accorderoit ses demandes. Sur cette esperance il se rendit à Tours, où Charles prit soin de flater sa vanité par toutes les caresses possibles. Mais cela n'empêcha pas que le Comte ne demeurât ferme dans ce qu'il avoit demandé comme un préalable, & qu'il ne

Conditions exigées par le Comte de Richemont.

dit nettement au Roi, qu'il ne pouvoit s'engager à son service sans les deux conditions qu'il avoit proposées. Le Roi lui fit esperer qu'il lui accorderoit la premiere, sans pourtant en fixer le tems : & quant à la seconde, il trouva bon qu'il allât s'aboucher avec le Duc de Bourgogne, pour obtenir son consentement. Il se servit même de cette occasion, pour envoyer en même tems au Duc de Bourgogne les Evêques du Puy & de Chartres, qui avoient ordre de le sonder s'il n'y auroit point quelque moyen de le détacher du parti du Roi d'Angleterre.

HENRI VI. 1425.

Le Duc de Bourgogne paroit moins inflexible à l'égard de Charles VII.

Quoique le Duc de Bourgogne fût extremement irrité contre le Duc de Glocester, il ne parut pas si disposé à un accommodement que Charles & son Conseil l'avoient esperé. Le meurtre du Duc son Pere n'étant pas encore effacé de son esprit, il témoigna d'abord beaucoup d'éloignement pour la reconciliation qu'on lui proposoit. Néanmoins, pressé par les Envoyez du Roi, qui tâchoient d'excuser leur Maitre sur ce qu'il s'étoit laissé séduire par de mauvais conseils, il répondit, que le Roi devoit donc chasser ces pernicieux Conseillers, & qu'alors il seroit tems de parler d'accommodement. C'en fut assez pour faire comprendre qu'il n'étoit pas inexorable ; d'autant plus qu'il consentit avec assez de facilité, que le Comte de Richemont acceptât l'Epée de Connêtable.

Embaras du Roi touchant ses Favoris.

Il semble que Charles avoit sujet de se féliciter de sa bonne fortune. Il ne tenoit qu'à lui de mettre le Duc de Bretagne dans son parti, & de plus, il pouvoit se flater que le Duc de Bourgogne n'étoit pas à l'épreuve d'une satisfaction raisonnable. Cependant, les conditions qu'on lui imposoit le jettoient dans un extrême embaras. Il falloit, pour obtenir ces avantages, se défaire de ses deux principaux Ministres, ses Favoris & ses Confidens, savoir, de Tannegui du Châtel qui avoit tué le Duc de Bourgogne, & de Louvet Président de Provence, que le Duc de Bretagne regardoit comme l'auteur de la Conjuration des Pontievres. Du Châtel lui épargna une partie de la peine qu'il avoit à faire ce sacrifice. Il alla se jetter à ses pieds, pour lui demander, en recompense de ses services, la permission de se retirer, puisque sa présence à la Cour ne pouvoit desormais qu'être nuisible à un si bon Maitre. Ce ne fut qu'avec une extrême repugnance que le Roi lui accorda sa demande. Il fut longtems sans pouvoir se déterminer. Cependant, pressé par les continuelles sollicitations d'un fidele serviteur, qui ne lui demandoit son congé que pour lui donner une nouvelle marque de son zèle, il le laissa enfin partir. Il se trouve peu de Favoris qui préferent ainsi le bien de leur Maitre au leur propre. Louvet, qui n'étoit pas si désinteressé,

Tannegui Du Châtel lui demande son congé, & l'obtient avec peine.

Louvet chasse

HENRI VI. 1425. de se maintenir.

ne se crut pas obligé de suivre cet exemple. Pour vouloir se maintenir dans son poste, il ne tint pas à lui que le Roi ne perdît tous les avantages qu'il pouvoit esperer d'une Alliance avec le Duc de Bretagne.

Le Comte de Richemont est fait Connêtable de France.

Cependant le Comte de Richemont, ne doutant nullement que Roi ne lui tînt parole à l'égard de Louvet, alla le trouver à Tours où, il reçut l'Epée de Connêtable le 7. de Mars 1425. Il avoit promis de détacher le Duc de Bretagne du parti de l'Angleterre : mais comme il voyoit encore Louvet & d'Avaugour auprès du Roi, il ne se hâtoit pas d'exécuter sa promesse. Charles n'eut pas beaucoup de peine à lui sacrifier le dernier. Mais Louvet étoit ancré à la Cour d'une tout autre maniere. Outre qu'il étoit fort aimé du Roi, une de ses Filles, qui étoit Femme du Seigneur de Joyeuse, partageoit le cœur de ce Prince avec *Agnès Sorel*, qui commençoit à paroitre à la Cour sur le pied de Favorite. Ainsi, pour gagner le Duc de Bretagne, Charles se voyoit réduit à se défaire d'un Ministre qu'il aimoit, & à causer un sensible chagrin à une Maitresse. Ce n'étoit pas pour lui un petit embaras. D'un autre côté, Louvet faisoit tous les efforts possibles pour ruïner le Connêtable dans l'esprit de son Maitre. Il lui représentoit avec quelle fierté il avoit agi, en imposant des conditions à son Souverain, comme s'il eût été son égal, & en faisant regarder comme une grace, qu'il eût bien voulu accepter la premiere Dignité de l'Epée. Enfin, il sut si bien ménager l'esprit du Roi, que ce Prince, qui étoit d'un naturel assez opiniâtre, résolut de garder son Ministre, quoi qu'il en pût arriver.

Charles ne peut se résoudre à chasser Louvet.

Il y est forcé par le Connêtable.

Le Connêtable, voyant qu'on lui manquoit de parole, résolut de perdre Louvet malgré le Roi même. Pour cet effet, sachant que ce Ministre n'étoit pas aimé des Grands de la Cour, il sut si bien cabaler parmi eux, qu'enfin il vint à bout de former une Ligue, dont le but étoit de le faire chasser d'auprès du Roi. Dès qu'il se fut assuré du succès de son projet, il quitta la Cour sans prendre congé, & fit dire au Roi qu'il n'y remettroit plus le pied pendant que Louvet y seroit. Charles ne se mettant pas beaucoup en peine de sa retraite, persista toujours dans la résolution de garder son Ministre. Mais quand il vit que, peu-à-peu, les Grands de sa Cour se retiroient dans leurs Gouvernemens, sous divers prétextes, qu'ils refusoient de recevoir ses ordres, & qu'il ne lui restoit plus que deux ou trois Villes dont il put se dire le maitre; il comprit qu'il falloit se résoudre à perdre Louvet, ou son Etat. Il n'étoit pas même sans crainte, que le Connêtable ne livrât les Places du Duc de Bretagne aux Anglois. Ainsi, quoi-

qu'avec un extrême dépit, il se vit obligé de congédier son Ministre, qui eut encore assez de crédit pour faire recevoir en sa place *De Giac* sa créature.

HENRI VI. 1425.

Dès que le Roi eut fait cette démarche, le Connêtable voulut retourner à la Cour : mais Charles étoit si outré contre lui, qu'il ne pouvoit se résoudre à le voir. Cependant, la nécessité de ses affaires le fit enfin consentir à recevoir ses respects. Le Connêtable, content d'avoir réussi dans ses desseins, dégagea sa parole par rapport au Duc son Frere, en le menant à Saumur, où il fit Hommage au Roi.

qui se reconcilie avec lui.

Le Duc de Bretagne fait hommage à Charles VII.

Pendant que le Comte de Richemont causoit des troubles à la Cour du Roi Charles, celle de Henri ne se trouvoit pas dans une plus grande tranquillité. J'ai déja remarqué que le Duc de Glocester, & l'Evêque de Winchester son Oncle, ne s'aimoient pas. Auquel que ce fût des deux, que la faute en dût être imputée, ils ne perdoient ni l'un ni l'autre aucune occasion de se causer mutuellement du chagrin. L'Expédition du Haynaut en avoit fourni une au Prélat, dont il sut bien se prévaloir. Lorsque cette entreprise fut proposée dans le Conseil, il s'y opposa de tout son pouvoir, & fit voir manifestement le préjudice qu'elle pouvoit causer aux affaires du Roi. Mais quoiqu'en cette occasion il eût la raison de son côté, le Duc de Glocester avoit eu assez de crédit pour la faire approuver. Il étoit parti le cœur ulceré contre son Oncle, & dans la résolution de se venger, dès qu'il en trouveroit l'occasion.

Querelle entre le Duc de Glocester & l'Evêque de Winchester.

Les Historiens ne nous apprennent point de quelle maniere le Gouvernement fut règlé pendant l'absence du Duc de Glocester, qui dura environ un an. Il y a beaucoup d'apparence que l'Evêque de Winchester y avoit la meilleure part, & qu'il se servit de cet avantage, pour causer bien des mortifications à son ennemi. Quelques-uns même ont dit, que toutes ses démarches tendoient à le depouiller de sa Dignité de Protecteur, pour s'en revétir lui-même.

Le Duc étant de retour en Angleterre environ le mois d'Octobre 1425., on vit rallumer cette querelle avec une extrême animosité des deux côtez. Un jour qu'il voulut aller à la Tour, le Chevalier Richard Woodwille, qui en étoit Gouverneur, lui en refusa l'entrée, par le conseil de l'Evêque de Winchester. Le Protecteur, qui étoit extremement fier, s'emporta contre le Prélat, & vint même jusqu'à le menacer. Enfin, la querelle fut poussée si loin, qu'ils commençoient tous deux à assembler leurs amis soit pour attaquer, soit pour se défendre. Le Duc de Conimbre Prince de Portugal, qui étoit alors en Angle-

HENRI VI. 1425. de se maintenir.

ne se crut pas obligé de suivre cet exemple. Pour vouloir se maintenir dans son poste, il ne tint pas à lui que le Roi ne perdît tous les avantages qu'il pouvoit esperer d'une Alliance avec le Duc de Bretagne.

Le Comte de Richemont est fait Connêtable de France.

Cependant le Comte de Richemont, ne doutant nullement que Roi ne lui tînt parole à l'égard de Louvet, alla le trouver à Tours où, il reçut l'Epée de Connêtable le 7. de Mars 1425. Il avoit promis de détacher le Duc de Bretagne du parti de l'Angleterre : mais comme il voyoit encore Louvet & d'Avaugour auprès du Roi, il ne se hâtoit pas d'exécuter sa promesse. Charles n'eut pas beaucoup de peine à lui sacrifier le dernier. Mais Louvet étoit ancré à la Cour d'une tout autre maniere. Outre qu'il étoit fort aimé du Roi, une de ses Filles, qui étoit Femme du Seigneur de Joyeuse, partageoit le cœur de ce Prince avec *Agnès Sorel*, qui commençoit à paroitre à la Cour sur le pied de Favorite. Ainsi, pour gagner le Duc de Bretagne, Charles se voyoit réduit à se défaire d'un Ministre qu'il aimoit, & à causer un sensible chagrin à une Maitresse. Ce n'étoit pas pour lui un petit embaras. D'un autre côté, Louvet faisoit tous les efforts possibles pour ruïner le Connêtable dans l'esprit de son Maitre. Il lui représentoit avec quelle fierté il avoit agi, en imposant des conditions à son Souverain, comme s'il eût été son égal, & en faisant regarder comme une grace, qu'il eût bien voulu accepter la premiere Dignité de l'Epée. Enfin, il sut si bien ménager l'esprit du Roi, que ce Prince, qui étoit d'un naturel assez opiniâtre, résolut de garder son Ministre, quoi qu'il en pût arriver.

Charles ne peut se résoudre à chasser Louvet.

Il y est forcé par le Connêtable.

Le Connêtable, voyant qu'on lui manquoit de parole, résolut de perdre Louvet malgré le Roi même. Pour cet effet, sachant que ce Ministre n'étoit pas aimé des Grands de la Cour, il sut si bien cabaler parmi eux, qu'enfin il vint à bout de former une Ligue, dont le but étoit de le faire chasser d'auprès du Roi. Dès qu'il se fut assuré du succès de son projet, il quitta la Cour sans prendre congé, & fit dire au Roi qu'il n'y remettroit plus le pied pendant que Louvet y seroit. Charles ne se mettant pas beaucoup en peine de sa retraite, persista toujours dans la résolution de garder son Ministre. Mais quand il vit que, peu-à-peu, les Grands de sa Cour se retiroient dans leurs Gouvernemens, sous divers prétextes, qu'ils refusoient de recevoir ses ordres, & qu'il ne lui restoit plus que deux ou trois Villes dont il put se dire le maitre ; il comprit qu'il falloit se résoudre à perdre Louvet, ou son Etat. Il n'étoit pas même sans crainte, que le Connêtable ne livrât les Places du Duc de Bretagne aux Anglois. Ainsi, quoi-

qu'avec un extrême dépit, il se vit obligé de congédier son Ministre, qui eut encore assez de crédit pour faire recevoir en sa place *De Giac* sa créature.

qui se reconcilie avec lui.

Dès que le Roi eut fait cette démarche, le Connêtable voulut retourner à la Cour : mais Charles étoit si outré contre lui, qu'il ne pouvoit se résoudre à le voir. Cependant, la nécessité de ses affaires le fit enfin consentir à recevoir ses respects. Le Connêtable, content d'avoir réussi dans ses desseins, dégagea sa parole par rapport au Duc son Frere, en le menant à Saumur, où il fit Hommage au Roi.

Le Duc de Bretagne fait hommage à Charles VII.

Pendant que le Comte de Richemont causoit des troubles à la Cour du Roi Charles, celle de Henri ne se trouvoit pas dans une plus grande tranquillité. J'ai déja remarqué que le Duc de Glocester, & l'Evêque de Winchester son Oncle, ne s'aimoient pas. Auquel que ce fût des deux, que la faute en dût être imputée, ils ne perdoient ni l'un ni l'autre aucune occasion de se causer mutuellement du chagrin. L'Expédition du Haynaut en avoit fourni une au Prélat, dont il sut bien se prévaloir. Lorsque cette entreprise fut proposée dans le Conseil, il s'y opposa de tout son pouvoir, & fit voir manifestement le préjudice qu'elle pouvoit causer aux affaires du Roi. Mais quoiqu'en cette occasion il eût la raison de son côté, le Duc de Glocester avoit eu assez de crédit pour la faire approuver. Il étoit parti le cœur ulceré contre son Oncle, & dans la résolution de se venger, dès qu'il en trouveroit l'occasion.

Querelle entre le Duc de Glocester & l'Evêque de Winchester.

Les Historiens ne nous apprennent point de quelle maniere le Gouvernement fut règlé pendant l'absence du Duc de Glocester, qui dura environ un an. Il y a beaucoup d'apparence que l'Evêque de Winchester y avoit la meilleure part, & qu'il se servit de cet avantage, pour causer bien des mortifications à son ennemi. Quelques-uns même ont dit, que toutes ses démarches tendoient à le depouiller de sa Dignité de Protecteur, pour s'en revêtir lui-même.

Le Duc étant de retour en Angleterre environ le mois d'Octobre 1425., on vit rallumer cette querelle avec une extrême animosité des deux côtez. Un jour qu'il voulut aller à la Tour, le Chevalier Richard Woodwille, qui en étoit Gouverneur, lui en refusa l'entrée, par le conseil de l'Evêque de Winchester. Le Protecteur, qui étoit extremement fier, s'emporta contre le Prélat, & vint même jusqu'à le menacer. Enfin, la querelle fut poussée si loin, qu'ils commençoient tous deux à assembler leurs amis soit pour attaquer, soit pour se défendre. Le Duc de Conimbre Prince de Portugal, qui étoit alors en Angle-

HENRI VI. 1425. *Monstrelet.*

terre, & l'Archevêque de Cantorberi, firent des efforts inutiles pour les reconcilier. Un Historien a dit que l'Evêque de Winchester se vit obligé de se refugier dans la Tour, & que cinq ou six de ses gens furent tuez par ceux du Duc. Mais il n'y a aucune apparence à cela, puisque, dans leurs plaintes réciproques qui furent produites l'année suivante devant le Parlement, il n'en fut fait aucune mention.

Le Prélat n'ayant pas les gens de guerre dans son parti, ne trouvoit nullement son compte à décider la querelle par les armes. Les intrigues du cabinet étoient plus de son ressort. Ainsi, pour prévenir le mal qui lui pouvoit arriver si les affaires demeuroient dans cette situation, il écrivit au Duc de Betford, pour le prier de se rendre en Angleterre. Il lui disoit dans sa Lettre, que s'il ne venoit pas avec toute la diligence possible, le Royaume couroit risque d'être exposé à des troubles très dangereux, par l'humeur violente de son Frere. Le Duc de Betford, comprenant l'importance de cette querelle, partit incontinent, laissant en France le Comte de WARWICK pour y commander en sa place, & arriva en Angleterre le 20. de Décembre.

Le Duc de Betford passe en Angleterre.

Le Comte de Warwick commande en France.

Dès que ce Prince eut mis le pied dans le Royaume, il prit le titre de Protecteur, & fut reconnu pour tel, conformément à l'Acte de Parlement de l'année 1422. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, non seulement que les Requêtes lui étoient adressées en qualité de Protecteur, mais que même le Parlement lui assigna les huit-mille livres sterling qu'il avoit fixées pour les appointemens de cette Charge, & dont le Duc de Glocester avoit joui jusqu'alors.

Act. Publ. Tom. X. pag. 359. 1426.

Le Duc est reconnu pour Protecteur.

Ibid.

Peu de jours après son arrivée, le Duc de Betford parla, dans le Conseil, de l'infidelité du Duc de Bretagne & du Comte de Richemont, & représenta le préjudice qu'elle portoit aux affaires du Roi. Sur ses remontrances, & par son avis, il fut unanimement résolu de déclarer la Guerre au Duc de Bretagne; & cela fut exécuté le 15. de Janvier par une Proclamation publique. De plus, afin de donner à ce Prince, dans son propre Païs des affaires qui l'empêchassent de secourir le Roi Charles, la résolution fut prise de soutenir les Pontievres ses ennemis, & de tenter, par leur moyen, d'exciter une Guerre Civile dans la Bretagne. Pour cet effet, on fit expédier des saufconduits aux deux Freres de ce nom : mais cela n'eut pourtant aucune suite. Apparemment, ils avoient trop peu de crédit en ce Païs-là.

L'Angleterre déclare la Guerre au Duc de Bretagne.

Ibid.

Ibid.

Cette affaire étant terminée, le Duc de Betford donna toute son application à procurer une sincere reconciliation entre le Duc son Frere & l'Evêque de Winchester. Il falloit, pour y réussir, qu'il

Suite de la querelle du Duc de Glocester & de l'Evêque de Winchester.

qu'il obſervât une parfaite neutralité. S'il eût pris parti pour ſon Frere, comme la liaiſon du ſang le demandoit, il n'auroit pas été propre à faire l'office de Médiateur. D'ailleurs outre le caractere de Frere & de Neveu, il en avoit un autre à ſoutenir pour répondre à ce que ſon devoir exigeoit de lui, & aux deſirs de tout le Royaume. C'étoit celui de Protecteur, principalement intereſſé au bien de l'Etat, indépendamment des devoirs de la Nature. Ainſi, pour ne pas ſe charger ſeul d'une affaire auſſi délicate, il convoqua une Aſſemblée de Seigneurs à S. Alban, dans l'eſperance de pouvoir, avec leur ſecours, trouver quelque temperament pour contenter ces deux Princes. Mais l'animoſité étoit ſi grande des deux côtez, qu'il ne fut pas poſſible de réuſſir par ce moyen. Il fallut enfin, après bien des ſoins inutiles, renvoyer la déciſion de cette affaire à un Parlement, qui fut convoqué à Leiceſter pour le mois de Mars. Le Parlement s'étant aſſemblé, le Duc de Gloceſter y produiſit ſix Articles d'accuſation contre l'Evêque.

HENRI VI. 1426.

Aſſemblée des Seigneurs pour les accommoder, inutile.

L'affaire eſt portée au Parlement.

Articles d'accuſation contre l'Evêque.

Par le premier, il l'accuſoit de lui avoir fait refuſer l'entrée de la Tour, & d'avoir, par-là, avili la Dignité de Protecteur.

Le II. portoit, qu'il avoit voulu enlever le Roi de ſa Maiſon d'Etham, pour le transferer à Windſor, en vue de ſe rendre maitre de ſa perſonne.

Le III. Que ne s'étant pas contenté de lui avoir fait refuſer l'entrée de la Tour, comme il étoit porté dans le premier Article, il avoit mis des gens en embuſcade ſur le Pont de Londres, & dans le Fauxbourg de Southwarck, pour lui ôter la vie.

Le IV. Qu'il avoit fait cacher un ſcélerat dans la Chambre du feu Roi, qui n'étoit alors que Prince de Galles, pour le faire aſſaſſiner.

Le V. Qu'il avoit conſeillé à ce même Prince de ſe ſaiſir de la Couronne avant la mort du Roi ſon Pere.

Le VI. Que par la Lettre qu'il avoit écrite au Duc de Betford, il paroiſſoit manifeſtement, qu'il avoit eu intention d'exciter une Guerre Civile dans le Royaume.

L'Evêque répondit en détail à ces accuſations, ſoit en expliquant quelques-unes de ſes démarches qui auroient pu être mal interpretées, ſoit en niant abſolument les faits que le Duc avoit mis en avant contre lui.

Réponſe du Prélat.

Le Parlement ayant nommé des Commiſſaires pour examiner les accuſations avec les défenſes, jugea, ſur leur rapport, que les premieres étoient ſans fondement, & déclara l'Evêque innocent des crimes dont il avoit été chargé. Enſuite, il obligea les deux Princes à ſe reconcilier. Ils le firent d'aſſez bonne grace, du

Il eſt déclaré innocent.

Ils ſe reconci-

HENRI VI. 1426.

maitre de l'esprit du Roi. Le Camus de Beaulieu ne s'étant point épouvanté de ces menaces, & ayant accepté la place de De Giac, qui lui fut offerte, le Connétable le fit assassiner dans le propre Palais du Roi, & comme sous ses yeux. Sa fierté ne pouvoit endurer personne à la Cour, qui ne dépendît de lui. Remarquons en passant, que cette extréme arrogance ne s'accorde gueres avec les éloges excessifs qu'on a donnez à ce Prince.

& assassiner Beaulieu.

Le Roi refuse de le voir.

Charles étoit si outré de ces manieres hautaines, qu'il ne vouloit plus voir le Connêtable. Il ne pouvoit même entendre parler de lui sans frémir. Mais sa colere étoit peu redoutable à un homme qui avoit pour lui les Grands & le Peuple. Dans l'extremité où les affaires du Roi se trouvoient réduites, chacun croyoit lui faire grace en le servant. Sur le moindre mécontentement, on menaçoit de le quitter, & de se jetter dans le parti des Anglois, qui avoient les bras ouverts pour recevoir ceux qui vouloient se soumettre à leur Roi. D'ailleurs, depuis environ un mois, le Comte de Varwick tenoit la Ville de Montargis bloquée, & le Roi n'avoit d'autre ressource que les Troupes Bretonnes, pour secourir cette Place. Ainsi, malgré les affronts sanglans qu'il avoit reçus du Connêtable, il permit, à la sollicitation de La Trimouille, que ce Prince hautain le vînt saluer. Mais ses affaires n'en furent pas plus avancées.

Mais la nécessité l'oblige à le recevoir.

Pendant que le Duc de Betford étoit en Angleterre, le Comte de Warwick, qui commandoit en France, faisoit tout son possible pour tenir les affaires des Anglois en bon état. Il s'étoit d'abord trouvé trop foible pour pouvoir s'opposer à l'entrée du Connêtable dans la Normandie. Mais dès qu'il eut appris que l'Armée Bretonne s'étoit débandée à cause qu'il n'y avoit point eu d'argent pour la payer, il se crut en état d'entreprendre quelque chose. Avec un Corps de cinq-mille hommes, il entra dans le Maine, & y reprit divers Châteaux dont les Bretons s'étoient emparez. Les surprises des Places étoient alors si fréquentes, qu'on voyoit quelquefois une même Ville changer deux & trois fois de maitre dans une même année. Mais ce ne seroit jamais fait, si l'on vouloit entrer dans le détail des ces actions perticulieres. Le Comte de Warwick, voyant que la déroute du Connêtable devant St. James, la désertion de ses Troupes, & les brouilleries de la Cour de Charles, mettoient les François hors d'état d'avoir de longtems une Armée en campagne, forma le dessein de se rendre maitre de Montargis. Cette Place étoit importante pour l'exécution du plan que le Régent avoit fait, de porter la Guerre au-delà de la Loire. Véritablement, le Général Anglois ne pouvoit pas se flater d'emporter Montargis par un Siege en forme, avec le peu de Troupes qu'il avoit. Mais il esperoit que cette Place, étant

Défaite des Anglois au blocus de Montargis.

étroitement bloquée, seroit contrainte de se rendre, avant qu'elle pût être secourue. La Riviere de *Lion* se divisant en trois branches près de cette Ville, il falut nécessairement séparer les Troupes du blocus en trois Quartiers differens, dont le Comte de Warwick commandoit le principal. Le second fut confié au Comte de Suffolck, & le troisieme à *Jean de la Pole* son Frere. Ces Quartiers ayant été joints ensemble par des ponts de communication, les Anglois attendirent patiemment en cette posture, que la faim contraignît les assiegez de capituler.

Le blocus avoit déja duré trois mois, sans que le Roi Charles eûe pensé aux moyens de secourir cette Place. Enfin, les assiegez lui ayant fait savoir qu'ils ne pouvoient résister plus longtems s'ils n'étoient secourus, il jetta les yeux sur le Connêtable pour tenter cette entreprise. Mais ce Général, qui n'avoit plus d'Armée à lui, refusa de s'en charger, ne voulant point, avec des Troupes ramassées, s'exposer à un affront semblable à celui qu'il avoit reçu à *St. James*. A son défaut, la conduite de cette Expédition fut confiée au Bâtard d'Orleans, qui étoit retourné d'Avignon, où il s'étoit retiré avec Louvet son Beau-Pere. Ce jeune Seigneur, qui n'étoit alors âgé que de vingt & deux ans, avoit déja fait huit Campagnes, & s'étoit trouvé en diverses occasions, où il avoit donné des preuves sensibles de sa conduite & de son intrépidité. Il ne falloit pas moins qu'un jeune-homme pour se charger d'une telle entreprise, avec seize-cens hommes seulement, contre le Comte de Warwick, dont la reputation alloit du pair avec celle des plus grands Généraux.

Les assiegez ayant été informez qu'on leur préparoit du secours, avoient lâché leurs éclufes pour le favoriser. Par là, le *Loin* s'étoit tellement enflé, qu'il avoit couvert les ponts qui faisoient la communication des trois Quartiers Anglois. Le Bâtard d'Orleans étant arrivé dans ces entrefaites, jugea que l'occasion ne pouvant être plus favorable, il ne falloit pas perdre un moment de tems pour attaquer l'ennemi, avant que les eaux fussent écoulées. Il donna la moitié de ses Troupes à La Hirre, pour attaquer le Quartier de La Pole, & avec l'autre moitié, il tomba sur celui du Comte de Suffolck. Il se fit là une espece extraordinaire de combat, les Soldats de part & d'autre étant dans l'eau jusqu'à la ceinture. Enfin, après une longue résistance, les deux Quartiers attaquez furent forçez, avec perte de quinze-cens hommes du côté des Anglois, dont plusieurs se noyerent en voulant passer dans l'autre Quartier, à cause que les ponts étoient couverts d'eau. Le Comte de Warwick, se voyant dans l'impossibilité de secourir les siens, prit le parti de se retirer en bon ordre. Cette action acquit une

HENRI VI. 1426.

grande reputation au Bâtard d'Orleans, qui dès-lors fut regardé comme devant être un jour un grand Capitaine.

Continuation de l'affaire du Haynaut.

Depuis la fin de l'année précedente, les Ducs de Bourgogne & de Glocester se préparoient au Combat singulier auquel ils s'étoient engagez, & qui, selon les apparences, avoit été differé d'un commun accord, puisqu'il ne se fit pas au tems dont ils étoient convenus, savoir, le jour de la Fête de St. George. Quoiqu'il semblât que ces deux Princes n'eussent plus rien à ménager, & que la décision des affaires du Haynaut dût dépendre du succès de leur Combat, le Duc de Bourgogne ne se crut pas obligé de confondre sa querelle personnelle avec les affaires du Duc de Brabant, ni de négliger les avantages que la Treve lui procuroit, pour remettre ce Prince en possession des Etats de son Epouse. Il ne vit pas plutôt le Duc de Glocester hors du Haynaut, qu'il commença, par des Emissaires secrets, à cabaler parmi les Principaux du Païs, pour se faire livrer Jaqueline, qui étoit demeurée à Mons. La Comtesse sa Mere, toujours affectionnée à la Maison de Bourgogne, entra bien avant dans cette intrigue, quoiqu'elle prît soin de la cacher à sa Fille. Quand toutes ces secretes négociations eurent produit leur effet, tout-à-coup les Villes du Haynaut se déclarerent pour le Duc de Brabant; & le Comte de St. Pol, Frere de ce Prince, se présenta devant Mons avec une Armée. Alors les Magistrats de cette Ville, feignant d'être intimidez par ces Troupes, & faisant entendre qu'ils ne pouvoient se charger seuls de soutenir la Guerre, entrerent en Traité avec lui. Comme tout étoit déja règlé en secret, ils s'engagerent à livrer Jaqueline au Duc de Bourgogne, pour la garder jusqu'à ce que le Pape eût décidé le differend en question. Tout cela se fit à l'insu de Jaqueline, qui n'en apprit la nouvelle que quand il ne fut plus en son pouvoir d'y remedier. Elle écrivit sur ce sujet au Duc de Glocester des Lettres où elle se plaignoit d'avoir été *vilainement trahie*: mais ses plaintes furent inutiles. Le 13. de Juin 1426. on la fit partir de Mons sous la conduite du Prince d'Orange, qui l'escorta jusqu'à Gand, où elle devoit faire son séjour. Après cela, tout le Haynaut reconnut unanimement le Duc de Brabant pour Souverain.

Monstrelet.

Jaqueline est livrée au Duc de Bourgogne.

Jaqueline étoit au désespoir de se voir prisonniere. Mais comprenant que sa résistance ne feroit que rendre sa condition plus fâcheuse, elle feignit d'être contente de ce que son affaire étoit remise à la décision du Pape. Cette dissimulation lui procura un traitement doux & honorable, dont elle sut bien profiter. Au mois de Septembre, elle trouva le moyen de s'évader déguisée en homme, & de se retirer en Hollande. Elle y fut bien reçue

Elle s'échape de Gand, & se retire en Hollande.

de quelques-uns de ses Sujets, pendant que d'autres aimerent mieux suivre le parti du Duc de Bourgogne, comprenant combien il seroit difficile de la soutenir contre un si puissant ennemi. Le Duc, bien fâché que sa proye lui eût échapé, porta la Guerre en Hollande, afin d'empêcher qu'elle ne se fortifiât en ce Païs-là. Cette Guerre, dont le détail est peu nécessaire à notre Histoire, se continua pendant l'année 1427. & une partie de 1428. J'en rapporterai le succès dans la suite; & en attendant, il faut retourner à ce qui se passoit en France.

Henri VI. 1426.

Guerre en Hollande entre le Duc de Bourgogne & Jaqueline.

La perte que le Comte de Warwick avoit faite devant Montargis, & le grand nombre de Garnisons qu'il falloit entretenir dans les Places, l'empêchoient de tenir la campagne. D'ailleurs, le Duc de Betford lui avoit ordonné de ménager ses Troupes, dont on auroit bientôt besoin pour une Expédition importante, qu'il n'étoit pas encore tems de découvrir. Pendant ce tems-là, Charles ne se trouvoit pas en meilleurs termes. L'avantage que ses Troupes venoient de remporter, n'avoit pas augmenté ses forces. Ainsi, des deux côtez, on étoit réduit à se tenir dans une espece d'inaction, ou du moins, de se borner à des tentatives pour surprendre quelques Places.

1427. Foiblesse des deux Partis en France.

Au commencement de cette année, le Comte de Foix, qui avoit enfin pris le parti du Roi Charles, lui envoya un Corps de Troupes sous le Commandement du Comte d'*Orval*, de la Maison d'Albret. Ce Général s'étant approché du Mans, où le Comte de Suffolck se trouvoit avec peu de monde, noua une intelligence avec les Bourgeois de cette Ville, qui promirent de la lui livrer. Il y fut en effet introduit, & le Comte de Suffolck se vit contraint de se retirer dans le Château, où il n'avoit des vivres que pour trois jours. Dans cette extremité, il eut recours à Talbot qui se trouvoit à Alençon, & le pria de faire ses efforts pour le dégager, Talbot ne perdit pas un seul moment. Dès la seconde nuit, il se rendit avec quelques Troupes au pied du Château, du côté de la campagne, & y entra par une fausse porte, pendant que d'Orval se croyoit en sureté dans la Ville, ne pouvant s'imaginer que les assiegez pussent être si-tôt secourus. Dès que le jour parut, Suffolck & Talbot sortirent du Château, & ayant trouvé les François mal préparez, ils les menerent battant jusqu'à ce qu'ils les eussent chassez de la Ville. Ainsi cette Place fut presque aussi-tôt recouvrée que perdue, par l'extrême diligence de Talbot, l'un des plus braves & des plus expérimentez Capitaines du Siecle.

Le Comte de Suffolck est surpris dans le Mans, & dégagé par Talbot.

Après cette Expédition, les deux Généraux marcherent à *Laval*, petite Ville du Maine, & l'emporterent avec assez de facilité.

Suffolck & Talbot se rendent maitres de Laval.

HENRI VI. 1427.

Ensuite, s'étant joints au Comte de Warwick qui marchoit vers ces quartiers-là, ils assiegerent ensemble *Pontorson*, dont le Connêtable de Richemont s'étoit rendu maitre l'année précedente. Comme ce siege fut assez long, je laisserai là ces Généraux, pour dire ce qui se passoit ailleurs.

Le Duc de Betford retourne en France.

Le Duc de Betford étoit arrivé d'Angleterre au commencement de cette année, selon les Auteurs Anglois, ou quelques mois plutôt, si l'on en croit les François, avec un renfort de Troupes qui le mettoit en état de se faire craindre. L'Evêque de Winchester avoit passé la Mer avec lui, & avoit reçu à Calais le Bonnet de Cardinal, qui lui fut donné en grande solemnité. Il paroit par beaucoup de Pieces du Recueil des Actes Publics, qu'on le nomma communément *le Cardinal d'Angleterre*, sans doute, parce qu'il étoit du Sang Royal. Cependant, il semble que les Auteurs Anglois ont ignoré cette particularité, puisqu'ils ne lui donnent jamais que le Titre de Cardinal de Winchester. C'est aussi celui que je lui donnerai dans la suite, pour ne pas m'éloigner du stile des Historiens qui l'on fait connoitre sous ce même nom. Peu de tems après, ce même Prélat fut fait Légat du Pape en Angleterre, & par là, il eut occasion d'accroitre ses richesses & son crédit, au grand préjudice du Duc de Glocester son ennemi.

L'Evêque de Winchester est fait Cardinal.

Le Siege de Pontorson se continuoit toujours, sans qu'il fût possible au Roi Charles de secourir cette Place. Il avoit alors sur les bras des affaires bien plus importantes, & qui le touchoient de plus près. Le Connêtable de Richemont s'étoit retiré à Vannes en Bretagne, très-mécontent de ce que le Roi lui marquoit toujours beaucoup de froideur. Depuis qu'il avoit reçu l'Epée de Connêtable, il n'avoit rien fait qui répondît aux grandes esperances qu'il avoit voulu faire concevoir de sa valeur & de sa capacité. Au contraire, bien loin d'avoir mis le Roi sur un meilleur pied, il avoit tellement avili l'Autorité Royale, par sa hauteur & par ses violences, que Charles se trouvoit, pour ainsi dire, un peu moins Roi qu'il ne l'étoit auparavant. A son exemple, les Princes & les Grands de la Cour prétendoient pouvoir donner la loi à leur Souverain. Depuis la mort de Beaulieu, La Trimouille étoit demeuré seul Favori, & s'étoit tellement rendu maitre de l'esprit du Roi, que ce Prince ne faisoit absolument rien que par son conseil Le Connêtable crut d'abord avoir beaucoup gagné par ce changement, parce que ce nouveau Favori avoit toujours fait profession d'être de ses amis. Mais il éprouva bien-tôt le contraire. La maniere dont il avoit agi envers les précedens Ministres, faisant

Le Connêtable de Richemont quitte la Cour.

La Trimouille devient Favori du Roi.

faisant craindre à celui-ci le même traitement, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à fomenter la haine que le Roi avoit déja conçue contre lui. Toute la Cour s'apperçut bien-tôt de cette conduite, & en fut très mortifiée. Les Grands ne pouvoient esperer aucune fortune, qu'autant que les affaires du Roi se trouveroient en bon état; & ils étoient persuadez que le seul Connêtable étoit capable de les rétablir. Par cette raison, & par plusieurs autres, La Trimouille leur étoit extremement odieux. Cette haine alla si loin, qu'enfin il se forma contre lui une Ligue dont le Comte de Clermont & le Comte de la Marche son Cousin se déclarerent les Chefs. Ils commencerent par un attentat, dont Richemont leur avoit donné l'exemple. Sur l'avis qu'ils eurent que le Roi étoit allé à Loches, & qu'il avoit laissé La Trimouille à Bourges, ils assemblerent des Troupes, & marcherent à cette derniere Ville pour enlever le Favori. Mais ils trouverent qu'il en étoit déja parti pour suivre le Roi. Cependant, pour ne pas perdre entierement leur peine, ils résolurent d'enlever *La Borde* & *De Prie*, deux de ses Créatures, qui s'étoient retirez dans la grosse Tour. De Prie fut tué en se défendant: mais La Borde se maintint jusqu'à ce que le Roi lui-même vint le dégager. Cette affaire dégénera en une Guerre Civile, qui, après avoir duré quelques mois, fut enfin terminée par la médiation du Duc d'Alençon. Ce jeune Prince, qui avoit été fait prisonnier à la Bataille de Verneuil, venoit d'être relâché par l'intercession du Duc de Bourgogne, qui, bien qu'ennemi particulier du Roi Charles, ne laissoit pas de rechercher les occasions de se faire des amis parmi les Princes François. Mais il en avoit couté au Duc d'Alençon deux-cens-mille écus, somme très considerable en tout tems: mais principalement en celui dont nous parlons. Pour recouvrer l'argent dont il avoit besoin, il fut obligé de se défaire de ses joyaux, & de vendre au Duc de Bretagne la Ville de *Fougeres*, à un vil prix. En consideration du service qu'il venoit de rendre au Roi, ce Prince lui fit présent de vingt & quatre mille écus, quoiqu'il se trouvât lui-même dans une grande nécessité. Cependant, La Trimouille conserva toujours son poste à la Cour.

HENRI VI. 1427.

Ligue contre lui.

Attentat des Confédérez.

Guerre entre le Roi & les Princes, terminée par le Duc d'Alençon.

Pendant que Charles étoit occupé à faire tête à ses ennemis domestiques, le Duc de Betford pensoit à exécuter un dessein qu'il avoit formé avant que de quitter l'Angleterre. C'étoit de remettre le Duc de Bretagne dans l'obeïssance du Roi Henri. Dès le mois de Juin, il avoit fait assieger *Pontorson*, Ville forte, située sur les confins du Duché de Bretagne, qui auroit pu être un grand obstacle à son entrée en ce Païs-là, si elle étoit demeurée entre les mains des François. Ce Siege, qui avoit été assez long, étant

Le Régent marche contre le Duc de Bretagne.



HENRI VI. 1427.

fini, le Duc de Betford se rendit à l'Armée, avec un renfort qui l'accrut jusqu'à vingt-mille hommes. Avec ce puissant Corps, auquel il savoit bien que ses ennemis ne pouvoient opposer rien d'approchant, il se mit en devoir d'entrer dans la Bretagne, menaçant le Païs d'une entiere désolation. Soit que le Duc de Bretagne se trouvât surpris, ou qu'il fût bien aise d'avoir un prétexte de quitter le parti du Roi Charles, qu'il n'avoit pris que par complaisance pour le Connêtable son Frere, il alla sagement au-devant du péril qui le menaçoit. Il voyoit bien que Charles n'étoit pas en état de le proteger. D'ailleurs, il étoit mécontent de lui, à l'occasion du Connétable. Par ces considerations, il envoya des Ambassadeurs au Duc de Betford, pour lui demander la Paix, en le laissant le maitre des conditions.

Il l'oblige à quitter le parti de Charles.

Quoiqu'il fût au pouvoir du Régent de se venger du Duc de Bretagne, il crut devoir préferer les interêts du Roi son Neveu à sa propre satisfaction. En effet, il étoit bien plus avantageux pour le Roi, de faire un ami volontaire du Duc de Bretagne, en le traitant doucement, que d'en faire un ennemi couvert, en usant de trop de rigueur envers lui. Ainsi, pour toute condition, il se contenta d'exiger de lui, qu'il jurât la Paix de Troyes, qu'il la fît jurer par les Etats de son Païs, selon les engagemens qu'il avoit déja pris avec Henri V., & qu'il promît avec serment de rendre Hommage au jeune Henri, lorsqu'il en seroit requis. Cette moderation fit un très bon effet sur le Duc de Bretagne, qui, depuis ce tems-là, garda beaucoup de ménagemens avec les Anglois, même pendant la décadence de leurs affaires. D'un autre côté, quoique le Régent comprît bien qu'il ne tireroit pas de grands secours du Duc de Bretagne, à cause de l'ascendant que le Connetable son Frere avoit sur lui, il crut pourtant faire un coup très avantageux pour les Anglois, en détachant ce Prince du parti de Charles.

Act. Publ. Tom. X. pag. 378.

Continuation de l'affaire du Haynaut & sa fin.

J'ai laissé le Duc de Bourgogne faisant la Guerre à Jaqueline en Hollande, sous le spécieux prétexte de soutenir l'honneur & les interêts du Duc de Brabant son Cousin, quoique ce fût en effet pour les siens propres, comme la suite le fera voir. Cette Guerre, comme on le peut bien penser, ne tournoit pas trop bien pour Jaqueline : il y avoit trop de disproportion entre les deux Parties. Le Duc de Glocester n'étoit pas de lui-même assez puissant, pour donner à son Epouse les secours dont elle auroit eu besoin. Il falloit pour cela employer les revenus publics d'Angleterre, ou tirer quelque subside extraordinaire du Parlement. Mais ce n'étoit pas une chose facile à obtenir, dans un tems où la Guerre qui se faisoit en France exposoit la Nation à de très grandes dé-

penses. Néanmoins, dans le Parlement qui se tint cette année, le Duc eut assez de crédit pour obtenir un petit secours. Il paroit par le Recueil des Actes Publics, que le Parlement pria le Roi d'assigner au Duc de Glocester une somme de cinq-mille marcs, sur le subside qui lui étoit accordé, afin qu'il en pût secourir la Duchesse sa Femme. A cette somme le Roi ajouta une avance de quatre-mille marcs, sur les appointemens de la Charge de Protecteur. Avec ce secours, le Duc envoya un renfort de quelques Troupes Angloises à Jaqueline, sous la conduite de *Silvatier* (1). Mais ces Troupes ayant été battues par le Duc de Bourgogne, peu de tems après leur débarquement, Jaqueline se trouva réduite à un très fâcheux état. Enfin, par l'intercession du Duc de Betford, elle obtint une Treve, pendant laquelle le Duc de Glocester se laissa porter à consentir que son affaire avec le Duc de Brabant fût jugée par le Pape. Il faut remarquer, que le Duc de Betford avoit déja annullé le défi entre les Ducs de Bourgogne & de Glocester. Quelque tems après, le Pape publia sa Sentence, par laquelle il cassoit le Mariage de Jaqueline avec le Duc de Glocester, & confirmoit son premier mariage avec le Duc de Brabant. Celui-ci ne survécut que peu de mois à ce Jugement, & le Comte de St. Pol son Frere lui succeda. Par la mort du Duc son Mari, Jaqueline auroit dû rentrer dans la possession tranquille de ses Etats. Mais le Duc de Bourgogne fit voir en cette occasion, que l'interêt du feu Duc de Brabant n'étoit pas ce qui l'avoit fait agir avec tant d'ardeur. Il fit ensorte que les Sujets de Jaqueline refuserent de la reconnoitre, & il se rendit Médiateur entre eux & elle. Le partage du Lion fut pratiqué à la lettre, dans cet accommodement. Le Duc obligea Jaqueline à lui mettre en main le Gouvernement de ses Etats, à l'instituer son Héritier, & à s'engager qu'elle demeureroit tout le reste de sa vie en viduité.

Mort du Duc de Brabant.

Le Duc de Bourgogne s'assure l'héritage de Jaqueline.

Tous les Auteurs, généralement, placent ces évenemens dans l'année 1426. Cependant il paroit, par une Piece du Recueil des Actes Publics, que cette affaire n'étoit pas encore terminée le 8. de Mai 1428. Du moins, le Duc de Glocester & Jaqueline n'avoient pas encore acquiescé à la Sentence du Pape, puisque, dans cet Acte, Henri VI. en parlant de cette Princesse, l'appelle Jaquette Duchesse de Glocester & de Hollande, sa très chere Tante. Selon les apparences, la mort du Duc de Brabant leur avoit fait concevoir l'esperance de pouvoir faire confirmer leur mariage, ou d'obtenir la permission de se remarier ensemble. Ce fut aussi, sans doute, par cette consideration, que le Duc de

(1) BAKER dit que c'étoit le Lord *Fitz-Walter*. TIND.



HENRI VI. 1427.

Bourgogne exigea de Jaqueline les conditions dont il a été parlé ci-dessus, afin d'ôter au Duc de Glocester toute esperance de remettre jamais le pied dans les Païs-Bas. Quoi qu'il en soit, le Duc de Glocester, pressé par le Duc son Frere & par le Conseil, qui voyoient combien son obstination étoit préjudiciable aux affaires du Roi, se désista de ses prétentions. Il abandonna Jaqueline, & peu de tems après, il épousa Eleonor Cobham (1), qu'il avoit longtems entretenue sur le pied de Maitresse. C'est ainsi que se termina cette querelle, qui avoit été si funeste à l'Angleterre.

Le Duc de Glocester abandonne Jaqueline, & épouse Eleonor Cobham.

Suite des affaires de Jaqueline.

Quoique les Anglois ne prissent plus aucun interêt aux affaires de Jaqueline, il ne sera pourtant pas inutile d'en rapporter la suite en peu de mots, & de faire voir en même tems, les progrès de l'agrandissement de la Maison de Bourgogne. Cette Princesse, malgré son engagement involontaire, épousa dans la suite un Gentilhomme Zélandois nommé *Borsel*; ce qui obligea le Duc de Bourgogne à leur faire la Guerre. Borsel ayant été fait prisonnier, Jaqueline se vit contrainte, pour le délivrer, de consentir que les enfans qui naitroient de ce dernier mariage ne pussent point hériter de ses Etats, & de livrer toutes ses Places au Duc de Bourgogne. Elle vécut encore dix ans; & après sa mort le Duc de Bourgogne fut reconnu pour Comte de Haynaut, de Hollande, de Zélande, & Seigneur de Frise. Avant la mort de Jaqueline, il s'étoit déja mis en possession des Comtez de *Zutphen* & de *Namur*, qu'il avoit achetez à condition de n'en jouïr qu'après le dècés du Comte de Namur qui arriva en 1428. En 1430. il hérita des Duchez de Brabant, de Lothier, de Limbourg & du Marquisat d'Anvers, par la mort de Philippe Duc de Brabant son Cousin, qui ne laissa point de posterité. Tous ces Etats joints à la Flandre, à l'Artois, aux deux Bourgognes, & aux Villes situées sur la Somme, qu'il tenoit du Roi d'Angleterre, le faisoient marcher du pair avec les Rois. Revenons présentement à la Guerre de France.

Agrandissement du Duc de Bourgogne.

1428.

Superiorité des Anglois en France.

Les Anglois conservoient toujours une grande superiorité sur le Roi Charles. Quoique la querelle touchant le Haynaut eût un peu dérangé leurs affaires, elles ne laissoient pas, malgré cette diversion, de se trouver dans un état de prosperité, qui sembloit leur répondre d'un infaillible succès. Le Duc de Bretagne ne leur donnoit plus aucun sujet de crainte. Le Comte de Richemont son Frere s'étoit brouillé avec le Roi Charles, sans aucune apparence qu'il pût jamais se racommoder avec lui. Le Duc de Bourgogne,

(1) Fille de *Reginald* Lord *Cobham*, de *Sterborough*. Dugdale. TIND.

delivré de la Guerre de Hollande, pouvoit désormais donner de puissans secours à ses Alliez. Enfin, outre un nombre infini de Garnisons qu'ils avoient dans le Royaume, le Régent avoit sur pied un Corps de vingt-mille hommes, & attendoit encore un puissant renfort que le Comte de Salisburi devoit lui amener d'Angleterre. Henri VI. 1428.

D'un autre côté, le Roi Charles se trouvoit sans Alliez & sans aucune ressource. Il est vrai que pour obtenir quelque secours de l'Ecosse, il faisoit negocier le Mariage du Dauphin son Fils avec Marguerite Fille du Roi Jaques, quoi qu'ils fussent encore tous deux dans l'enfance. Mais c'étoit une esperance encore éloignée. D'ailleurs, le Roi d'Ecosse n'avoit fait aucune démarche, qui pût faire comprendre, qu'il fût disposé à rompre la Treve avec les Anglois. Ainsi Charles, ne voyant aucune apparence de pouvoir se soutenir, sembloit avoir entierement abandonné le soin de prévenir le dessein de ses ennemis. Il vivoit dans une indolence surprenante, sans rien perdre de ses plaisirs accoutumez. Etat fâcheux du Roi Charles.

La consideration de l'état où les affaires des deux Nations se trouvoient, fit juger au Duc de Betford que la fin de la Guerre approchoit, & qu'il ne falloit plus que deux ou trois Campagnes pour achever de chasser Charles hors du Royaume. Il résolut donc de faire un puissant effort, pendant que l'occasion paroissoit si favorable. Mais comme il avoit beaucoup de Troupes, il fallut premierement chercher les moyens de les faire subsister. Dans cette vue il fit tenir à Paris une Assemblée de Notables, où il proposa de reprendre tous les dons faits à l'Eglise depuis quarante ans. Mais il y trouva tant d'opposition de la part du Clergé, que, pour ne pas aliener l'affection d'un si puissant Corps, il se vit obligé de se désister de cette proposition, & de se servir d'autres moyens pour entretenir son Armée. Assemblée de Notables à Paris.

Avant que de commencer l'exécution de ses projets, il perdit le secours du brave Comte de Warwick, qui repassa en Angleterre, où il avoit été nommé pour être Gouverneur du Roi. Cette place lui avoit été destinée immédiatement après la mort du Duc d'Exceter, arrivée en 1426. Mais comme il étoit nécessaire en France, sa Patente ne fut expédiée que le 1. de Juin de cette année. Apparemment, on vouloit attendre que le Comte de Salisburi, qui devoit mener un puissant secours au Duc de Betford, fût prêt à partir. Le Comte de Warwick est fait Gouverneur du Roi. Act. Publ. Tom. X. pag. 399.

Ce Comte arriva en France au mois de Juillet, avec un Corps d'environ cinq-mille hommes qu'il avoit levez à ses dépens, suivant certaines conventions faites avec le Conseil. Dès qu'il fut arrivé à Paris, le Régent lui donna le commandement d'une Ar- Le Comte de Salisburi mene en France un secours de 5000 hommes. Ibid. pag. 392.

HENRI VI. 1428.

mée de seize-mille hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour être maitre de la campagne, le Roi Charles n'étant pas en état de mettre sur pied un Corps de Troupes approchant de celui-là. L'intention du Régent étoit de pousser Charles au-delà de la Loire sachant bien que, quand ce Prince seroit une fois éloigné, toutes les Places qu'il tenoit encore au-deça de ce Fleuve, tomberoient d'elles-mêmes, faute de secours. Pour cet effet il falloit nécessairement lui enlever les Places qui lui servoient à conserver la communication avec les Provinces septentrionales, afin de lui ôter toute esperance de retour.

Dessein du Régent.

Salisburi marche vers la Loire.

Ce fut dans ce dessein que le Comte de Salisburi, assisté du Comte de Suffolck, de Talbot, de Falstoff, & de plusieurs autres Capitaines de reputation, marcha vers la Loire au commencement du mois d'Août. Orleans étoit la plus importante des Villes de ces quartiers-là. Elle appartenoit au Duc d'Orleans, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour. Il a été déja remarqué que le prétendu Traité fait entre Henri V. & le Duc d'Orleans concernant la neutralité de cette Place, n'est qu'une chimere. Ceux qui ont inventé cette fiction, n'ont eu en vue que de rendre l'attaque d'Orleans odieuse, & de donner lieu de croire que le Ciel vouloit s'interesser en faveur de la France, pour punir la prétendue mauvaise-foi des Anglois. Quoi qu'il en soit, le Comte de Salisburi ayant tenu un grand Conseil de Guerre, le Siege d'Orleans y fut resolu. Il paroit, par une Piece du Recueil des Actes Publics, que cette résolution fut prise sans la participation du Duc de Betford, & contre son sentiment. Pour réussir dans cette entreprise, il falloit premierement se rendre maitre des Places voisines, qui auroient pu incommoder le Siege. Ce fut aussi à cela que furent employez les mois d'Août & de Septembre. Pendant ce tems-là, les Anglois prirent *Jenville*, *Mehun*, *Baugenci*, *Guergeau*, *Clery*, *Sully*, & quelques autres petites Places; & enfin, ils parurent devant Orleans le 12. d'Octobre.

Le Siege d'Orleans est résolu. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 408.

Les Anglois s'emparent de diverses Places.

Orleans est investi.

Les François munissent la Place, où Gaucour commande.

Les François avoient aisément compris, par toutes les démarches du Général Anglois, qu'il avoit dessein de faire le Siege d'Orleans. Ainsi, pendant qu'il avoit été occupé ailleurs, ils y avoient fait entrer du monde & des munitions. Gaucour, créature du Duc d'Orleans, y commandoit, quoiqu'il fût encore prisonnier des Anglois, qui ne l'avoient relâché sur sa parole que pour lui donner les moyens de payer sa rançon. Il avoit même été rappellé dès le mois de Juin. Le Bâtard d'Orleans, *d'Orval*, *La Hire*, *Xaintrailles*, *Thouars*, *Boussac*, *Chabannes*, *La Fayette*, *Graville*, & plusieurs autres Officiers de distinction, s'étoient jet-

Act. Publ. Tom. X. pag. 402.

ter dans la Place, pour y acquerir de la gloire en servant leur Souverain.

Les assiegeans font divers Forts autour de la Ville, pour empêcher le secours.

L'Armée Angloise n'étant pas assez nombreuse pour pouvoir tenir la Ville investie de tous les côtez, les assiegez reçurent quelque secours pendant les premiers jours de Siege. Mais le Comte de Salisburi, qui regardoit cette entreprise comme un coup décisif pour le Roi son Maitre & pour sa propre reputation, ne négligea rien pour priver les assiegez de cet avantage. Il fit faire autour de la Ville soixante Forts ou Redoutes, qu'on appelloit alors *Bastilles*. Quelque grande que fût cette entreprise, rien ne fut capable de l'en détourner, parce que le succès du Siege en dépendoit entierement. En vain auroit-il poussé les attaques, si les ennemis avoient pu par quelque endroit introduire continuellement du secours dans la Place. D'ailleurs, la saison qui étoit fort avancée, lui faisoit assez comprendre qu'il seroit obligé de passer l'Hiver dans ce même Camp, & que, pendant ce tems-là, il seroit exposé à plusieurs insultes.

Entre ces soixante Forts, il y en avoit six beaucoup plus considerables que les autres, sur les six principales avenues de la Ville. Avant ce tems-là, les François pouvoient, sans beaucoup de difficulté, faire entrer des Convois dans la Place; & ils profiterent souvent de cet avantage. Mais depuis que ces Forts furent achevez, ce ne fut qu'avec une extreme peine qu'ils purent de tems en tems, donner quelque secours aux assiegez. Sur ces six grands Forts, le Général fit placer des batteries qui foudroyoient les murailles. Mais comme l'Artillerie n'étoit pas alors dans la perfection où elle se trouve aujourd'hui, il ne faut pas s'imaginer qu'elle fît le même effet qu'on lui voit faire de notre tems.

Diverses actions pendant le siege.

Il seroit trop long de rapporter en détail toutes les actions particulieres de ce Siege, les attaques, les sorties, les divers combats qui se donnoient tous les jours, soit pour faire entrer des Convois, soit pour les repousser. On peut aisément juger qu'une des plus fortes Places de France, défendue par une nombreuse Garnison, sous la conduite de plusieurs Officiers Généraux des plus braves & des plus expérimentez qu'il y eût alors en France, & attaquée par des Anglois qui passoient pour les plus intrépides guerriers du monde, fournissoit aux assiegeans & aux assiegez, assez d'occasions pour exercer leur valeur.

Charles se rend à Chinon.

Charles comprit aisément, que la prise d'Orleans le priveroit de l'avantage qu'il avoit eu jusqu'alors d'entretenir la Guerre dans les Provinces septentrionales du Royaume. Mais comme il

HENRI VI. 1428.

ſe trouvoit ſans Troupes & ſans argent, il ſe voyoit peu en état de faire lever le Siege. Il ne laiſſa pourtant pas de s'en approcher, & de ſe rendre à Chinon, où il convoqua une Aſſemblée de Notables, de laquelle il obtint un ſecours d'argent. Pendant qu'il étoit dans cette Ville, le Connêtable de Richemont lui fit offrir ſes ſervices. Mais, quelque grande que fût l'extremité où il ſe trouvoit réduit, & quelque beſoin qu'il eût d'un prompt ſecours, il ne put ſe réſoudre à lui pardonner.

Les Anglois ſe rendent maitres d'un Boulevart & de la Tour du Pont.

Cependant le Siege ſe continuoit avec beaucoup de vigueur. Le Boulevart des Tournelles ayant été fort ébranlé par le Canon des aſſiegeans, & ceux de la Ville ayant jugé à propos d'y mettre le feu, les Anglois l'éteignirent & ſe logerent dans ce poſte. En même tems, ils ſe rendirent maitres de la Tour du Pont, d'où on pouvoit découvrir toute la Ville. Cette acquiſition fut funeſte au Comte de Saliſburi. Un jour qu'il regardoit par une fenêtre de cette Tour, un boulet de Canon tiré de la Ville, l'atteignit en paſſant au côté droit de la tete, lui emporta une joue, & lui fit ſauter un œil. Il mourut, peu de jours après (1), à Mehun où on l'avoit fait porter. Cette perte, quoique très grande pour les Anglois, n'interrompit pas un moment le Siege. Le Comte de Suffolck ayant pris le commandement de l'Armée, fit continuer les attaques avec la même vigueur qu'auparavant, aſſiſté de Talbot, l'un des plus braves & des plus expérimentez Capitaines de ſon ſiecle.

Le Comte de Saliſburi eſt tué d'un coup de Canon.

Le Comte de Suffolck continue le ſiege.

Ce n'étoit tous les jours qu'attaques, que ſorties, que combats continuels, où les aſſiegez faiſoient également paroitre leur conduite & leur intrépidité. Malgré les précautions que les Anglois prenoient pour empêcher qu'on n'introduiſît du ſecours dans la Place, on ne laiſſoit pas d'y faire entrer, de tems en tems, quelques Troupes & quelques Convois, quoique ce fût toujours à la pointe de l'épée. Ainſi la Garniſon, qui au commencement du Siege n'étoit que de douze cens hommes, ſe trouvoit de trois-mille hommes à la fin du mois de Décembre. D'un autre côté, l'Armée aſſiegeante s'étoit accrue juſqu'au nombre de vingt-trois-mille hommes par les renforts que le Regent y envoyoit inceſſamment. De ſorte que le Siege devenoit de jour en jour plus important & plus difficile.

Les François introduiſent ſouvent des troupes dans la Ville.

Renforts envoyez à l'armée Angloiſe.

(1) *Thomas Montague* Comte de *Salisbury* mourut le 3 de Novembre, ſans Enfans mâles; laiſſant ſeulement une Fille, qui fut mariée avec *Richard Nevil* Fils du Comte de *Weſtmorland*, qui après la mort de *Montague* prit le Titre de Comte de *Salisbury*. Sa Veuve ſe remaria dans la ſuite avec le Comte de *Suffolck*. Dugdale. TIND.

Il

Il y avoit déja quatre mois que les Anglois étoient devant Orleans, sans qu'on pût encore former aucun jugement sur le succès de leur entreprise. Le Régent, à qui la longueur de ce Siege commençoit à causer de l'inquietude, se confirmoit, de plus en plus, dans la pensée qu'on l'avoit entrepris trop legerement. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui dépendoit de lui, il fit partir de Paris un Convoi de Poisson salé, parce qu'on étoit déja dans le Carême de l'année 1429. Il en confia la conduite à Falstoff, l'un des plus braves & des plus habiles Généraux que les Anglois eussent alors; & lui donna une Escorte de dix-sept-cens hommes, pour le conduire à l'Armée. Charles, ayant été informé du jour que ce Convoi devoit partir de Paris, forma le projet de le faire enlever en chemin. Il en donna la commission au Comte de Clermont, qui s'étant mis à la tête de trois-mille hommes, l'attaqua sur le chemin d'Orleans, le 12. de Fevrier, à sept heures du matin. Falstoff, ayant eu avis de l'approche des François, s'étoit fait un retranchement de ses Chariots, derriere lequel il s'étoit mis à couvert pour résister à leur premiere attaque. Elle fut en effet très vigoureuse; mais les Anglois la soutinrent avec tant de fermeté, que, bien loin de se laisser rompre par ce premier choc, ils mirent leurs ennemis dans un extrême desordre, par la quantité de gens qu'ils leur tuerent. Dès que Falstoff s'apperçut de la confusion qui commençoit à se mettre parmi eux, il fit ouvrir les Chariots qui tenoient ses gens enfermez; & tombant sur ces Troupes déja ébranlées, il acheva de les rompre, & en fit un grand carnage. Six-vingts Seigneurs ou Officiers de distinction périrent en cette occasion, outre un grand nombre de simples soldats. Le Bâtard d'Orleans, qui étoit sorti de la Ville pour aider au Comte de Clermont à battre le Convoi, n'ayant pas perdu le sang-froid dans cette déroute, trouva le moyen de rentrer avec quatre-cens hommes. Ce Combat fut nommé *la Journée des Harengs*.

HENRI VI. 1429. Journée des Harengs, où les François sont battus.

L'abattement du Roi Charles fut extrême, quand il apprit la défaite de ses Troupes. Il se voyoit sur le point de perdre Orleans, & il comprenoit toutes les consequences de cette perte. La pensée de voir les Anglois ravager les Provinces situées au-delà de la Loire, & le mettre par là hors d'état de continuer la Guerre, ne pouvoit que l'affliger sensiblement. Ce malheur étoit infaillible, s'ils étoient une fois maitres de cette importante Place. Dans cet embaras, il imagina un expédient qu'il crut propre à leur faire perdre cet avantage, comptant qu'ils seroient assez aveugles pour ne pas s'appercevoir de sa ruse. Ce fut d'envoyer au Chef des assiegez un pouvoir de mettre la Place entre les mains du Duc de

On offre au Duc de Betford de remettre Orleans au Duc de Bourgogne.

HENRI VI. 1429.

Bourgogne, pour la garder en dépôt jusqu'à la fin de la Guerre. Xaintrailles, & quelques autres qui furent chargez de cette négociation, étant allez à Paris, en firent la proposition au Duc de Betford, qui se moqua de ce faux-fuyant. Il répondit nettement, qu'on se trompoit beaucoup si on le croyoit homme à battre le buisson, pour faire prendre les oiseaux à un autre. Quelques-uns on dit que le Duc de Bourgogne se sentit très choqué de cette réponse, & même qu'il retira ses Troupes du Siege. Mais c'est une pure imagination. Ce Prince n'avoit aucun sujet de se plaindre, que le Régent ne voulût pas lui livrer une Place de cette importance pour faire plaisir à ses ennemis. D'ailleurs, on verra tout-à-l'heure, que le Régent fut toujours très content du Duc de Bourgogne, tant pendant le Siege, qu'après.

Cette offre est rejettée.

Charles n'ayant pu réussir dans son projet, & ne voyant aucun autre moyen pour sauver Orleans, méditoit déja de se retirer dans le Dauphiné: lorsqu'un évenement des plus extraordinaires changea tout-à-coup la situation des affaires des deux Nations ennemies. Nous allons voir une Revolution la plus étrange, & la plus imprévue dont aucune Histoire ait jamais fait mention. Les François, de vaincus, vont devenir tout-à-coup victorieux; & les Anglois, qui jusqu'ici avoient passé pour invincibles, vont être battus par-tout, & enfin chassez du Royaume. Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette Revolution, est l'instrument qui l'a produite. Mais, avant que d'entrer dans ce détail, je dois avertir le Lecteur, que dans ce que je vais rapporter sur cet évenement extraordinaire, je me conformerai aux Auteurs François, sans pourtant me rendre garant de ce qu'ils ont avancé.

Le Roi Charles médite sa retraite en Dauphiné.

Un évenement imprévu change la face des affaires.

Sur la fin de Fevrier 1429., une Païsanne nommée *Jeanne d'Arc*, du village de *Danremy* en Lorraine, alla se présenter à Robert de Baudricourt Gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit qu'elle avoit reçu un ordre exprès, de la part de Dieu, d'aller faire lever le Siege d'Orleans, & de faire sacrer le Roi Charles à Rheims. Baudricourt regarda d'abord cette fille comme une visionnaire; mais dans la suite, considerant qu'en tout le reste de ses discours elle lui parloit de bon-sens, il crut devoir l'envoyer au Roi qui étoit encore à Chinon. Charles ayant été informé que Jeanne d'Arc venoit le trouver, déclara qu'une Religieuse, nommée *Marie d'Avignon*, lui avoit autrefois prédit, que le Ciel armeroit une personne de son sexe en faveur de la France. Il ajouta, que peut-être la fille qui devoit arriver, étoit celle dont le Ciel avoit fait choix. Il n'en fallut pas davantage pour persuader par avance à toute la Cour, que la vocation de Jeanne d'Arc étoit miraculeuse. Au reste, cette mission extraordinaire s'accordoit parfaite-

Histoire de la Pucelle d'Orleans.

ment avec les sentimens de la Reine, d'Agnès Sorel Maitresse du Roi, & des principaux Courtisans, qui faisoient tous les efforts possibles pour détourner le Roi de la résolution qu'il avoit presque prise de se retirer en Dauphiné. Ainsi, rien n'étoit plus propre à lui faire rompre le dessein de cette retraite, que l'esperance d'un changement dans sa fortune. Quoi qu'il en soit, ce fut dans cette prévention qu'on attendit Jeanne d'Arc. La premiere fois qu'elle parut à la Cour, elle s'adressa directement au Roi, l'ayant su démêler parmi tous ses Courtisans, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, & qu'il eût pris soin de n'avoir rien sur sa personne qui pût le faire distinguer. Cependant, il ne parut pas d'abord faire grand cas de cette Fille. Mais comme elle le pressoit beaucoup d'ajouter foi à ses paroles, qui étoient les mêmes qu'elle avoit dites à Baudricourt, il résolut de la faire examiner. Des Docteurs en Théologie, qui furent chargez de cet examen, jugerent, je ne sai sur quel fondement, que sa vocation étoit divine. Ensuite elle fut envoyée au Parlement de Poitiers, qui en fit le même jugement. Enfin, pour appuyer encore cette croyance, le Roi publia, que cette fille lui avoit déclaré des secrets qui n'étoient connus que de lui seul.

Tout le monde étant déja prévenu que Jeanne d'Arc, qu'on appelloit communément *La Pucelle*, étoit envoyée de Dieu pour le salut de la France, on ne la regarda plus qu'avec des yeux d'admiration. Toutes ses actions, toutes ses paroles, ses gestes même étoient expliquez à son avantage. On lui trouvoit une beauté de génie, une solidité de jugement, une grandeur d'ame, & des connoissances tout-à-fait extraordinaires dans une personne de sa condition & de son sexe. C'étoit un effet assez ordinaire de la prévention. Jusques-là, il n'y a rien qui doive sembler fort étrange. Il est aisé de s'imaginer que ce pouvoit être une invention pour redonner du cœur aux François, & peut-être au Roi lui-même consterné par tant de pertes, & qui voyoit le Royaume sur le point de tomber tout entier sous une domination étrangere. Mais que ce jeu, si c'en est un, ait réussi selon le dessein de ses auteurs, c'est ce qui peut être en effet un grand sujet d'admiration, & fournir une ample matiere à des réflexions morales & politiques.

Charles fait partir un Convoi pour Orleans. Jeanne marche avec le Convoi.

Cependant, le Siege d'Orleans se continuant avec beaucoup d'ardeur, Charles prit la résolution de tenter de faire entrer un Convoi dans la Ville. La Pucelle ayant demandé d'être de la partie, & d'avoir un habit d'homme & des armes, obtint aisément ce qu'elle souhaitoit. Pour se rendre plus recommandable, elle voulut avoir une certaine Epée, qu'elle envoya prendre dans le tombeau d'un Chevalier enterré dans l'Eglise de Ste. Cathe-

HENRI VI. 1429.

rine de Fierbois. Le Convoi destiné pour Orleans se mit en marche le 25. d'Avril. Plusieurs Auteurs François ont assuré que La Pucelle commandoit l'Escorte, & que ce fut elle qui conduisit le Convoi dans la Ville : mais Monstrelet, Auteur contemporain dit le contraire. Le Convoi étant arrivé le 29. au matin, tout proche de la Porte nommée Bourgogne, le Bâtard d'Orléans fit une sortie pour favoriser son passage. Il y eut en cette occasion un rude & sanglant combat, dans lequel, après une longue résistance, les Anglois furent battus & contraints de laisser entrer le Convoi. Jeanne fit son entrée dans la Ville, au milieu des Généraux, & aux acclamations du peuple qui lui attribuoit l'heureux succès de cette journée.

Le Convoi entre dans la Ville & Jeanne y est reçue en triomphe.

Elle emporte l'épée à la main quatre des Forts des assiegeans.

Le 4. de Mai, La Pucelle s'étant mise à la tête d'un Détachement de la Garnison, attaqua l'épée à la main, le Fort S. Loup, l'un des six plus grands dont il a été parlé ci-devant. Après un combat qui dura quatre heures, le Fort fut enfin emporté, & de douze-cens Anglois qui le défendoient, quatre-cens demeurerent sur la place. Deux jours après elle attaqua de même le Fort S. Jean; mais comme les Anglois l'avoient presque abandonné, elle n'y trouva pas beaucoup de résistance. Immédiatement après, sans donner aux Troupes le tems de se reposer, elle les fit marcher contre le Fort nommé Londres, le plus considerable des six, bâti sur les ruïnes de l'Eglise des Augustins. La vigoureuse résistance des Anglois n'empêcha pas que celui-ci ne fût emporté de même, avec une grande perte de leur côté. Les Troupes que La Pucelle conduisoit croyoient aller se reposer après tant de fatigues; mais du même pas, elle les mena au Fort des Tournelles. Cependant, comme elle ne put l'attaquer ce même soir, à cause que le jour lui manquoit, elle le tint investi pendant toute la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, l'attaque commença, & dura quatorze heures sans discontinuation. Les François furent repoussez par quatre diverses fois, & autant de fois ils retournerent à la charge; La Pucelle les animant de la voix, & leur servant elle-même d'exemple, quoiqu'elle eût été blessée d'un coup de fleche, entre le col & l'épaule. Enfin sur les huit heures du soir, Le Fort fut emporté, comme les trois autres, après que six-cens Anglois y eurent été taillez en pieces. Dans tous ces combats, la Pucelle se distingua par une valeur & une fermeté peu communes aux personnes de son sexe.

On peut aisément comprendre quelle fut la consternation des Anglois, après le malheureux succès de cette journée. La perte de quatre de leurs plus grands Forts ne leur permettant pas de continuer plus longtems le Siege, ils le leverent le 12. de Mai,

Les Anglois

après avoir été sept mois entiers devant la Place. HENRI VI. 1429. levent le Siege.

Voici le fragment d'une Lettre, que le Duc de Betford écrivoit au Roi son Neveu après la levée du Siege d'Orleans, qui fait voir combien cet évenement imprévu avoit étonné les Anglois, & le Duc de Betford même.

Toutes choses prosperoient ici pour vous, jusqu'au tems du Siege d'Orleans, entrepris, Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon Cousin de Salisburi que Dieu absolve, qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos Troupes, qui étoient en grand nombre à ce Siege, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'Enfer & disciple de Satan, qu'ils appellent La Pucelle, *laquelle s'est servie d'enchantemens & de sortileges. Cette défaite a non seulement diminué le nombre de vos Troupes, mais en même tems, a fait perdre courage à celles qui restent, d'une maniere étonnante. De plus, elle a encouragé vos ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre--- (1).* Act. Publ. Tom. X. pag. 408.

La levée du Siege d'Orleans fut le commencement de la décadence des affaires des Anglois. Depuis ce tems-là, il sembla que les François & les Anglois eussent réciproquement changé de caractere & de naturel. Ceux-ci se trouverent saisis d'un esprit de crainte & d'étourdissement; & ceux-là, pleins d'une confiance qu'ils avoient presque entierement perdue depuis les Batailles d'Azincour & de Verneuil. Quoiqu'après la levée du Siege l'armée Françoise ne fût que d'environ six-mille hommes, elle ne craignit point de poursuivre & de pousser vivement les Anglois, qui, bien qu'encore superieurs en nombre, se retiroient dans un désordre inconcevable. La consternation étoit si grande parmi eux, qu'ils ne savoient, pour ainsi dire, ce qu'ils faisoient. Au-lieu de se tenir ensemble pour faire tête à leurs ennemis, ils s'amuserent à jetter de grosses Garnisons dans les Places qu'ils avoient conquises avant le Siege, aux environs de la Loire. Par là, ils s'affoiblirent tellement, qu'ils ne se trouverent plus en état d'attendre leurs ennemis qui les talonnoient. Comme ils craignoient une Bataille, autant qu'ils l'avoient souhaitée auparavant, ils se retirerent assez loin, & donnerent aux François le tems de reprendre ces Places l'une après l'autre. Le Comte de Suffolck fut fait prisonnier dans *Gergeau*, où il s'étoit renfermé avec quatre-cens hommes seulement, par une imprudence qui ne pouvoit être que l'effet de la consternation où la défaite de ses Troupes l'avoit jetté. De toutes les Places

Changement prodigieux des Anglois & des François.

Les Anglois se retirent en désordre.

Le Comte de Suffolck est fait prisonnier.

(1) Ce fragment de Lettre, qui est sans date, a été mis mal-à-propos dans le Recueil des Actes Publics, parmi ceux de l'année 1428. Rap. Th.



HENRI VI. 1429.

de ces quartiers-là, *Baugenci* fut celle qui se défendit le plus long-tems: mais elle ne put s'empêcher de suivre le sort des autres.

Charles prend la résolution d'aller se faire sacrer à Rheims.

Enfin, le trouble & la confusion étoient dans un tel degré parmi les Anglois, que Charles, par l'avis de La Pucelle, prit la résolution d'aller se faire sacrer à Rheims. Cependant, cette Ville étoit encore au pouvoir des Anglois. De plus, il falloit traverser plus de quarante lieues du Païs ennemi, & se rendre maitre de diverses Places, dont, en tout autre tems, il n'auroit osé s'approcher. Effet prodigieux de la terreur qu'une femme avoit inspirée aux Anglois, & de la confiance qu'elle avoit donnée à leurs ennemis!

Le Connêtable lui amene des Troupes.

Le Connêtable de Richemont, voyant la prosperité des affaires du Roi, rabattit beaucoup de sa fierté. Jusqu'alors il s'étoit cru nécessaire. Mais ce qui venoit de se passer, lui fit comprendre qu'il pourroit bien être entierement oublié, & qu'il perdroit l'occasion de prendre part à la gloire que vrai-semblablement le Roi alloit acquerir. Dans cette pensée, il assembla tous ses amis, & ayant formé un Corps de douze-cens chevaux, & de douze-mille hommes de pied, il se mit en marche pour aller joindre le Roi qui étoit alors devant Baugenci. Le Duc de Bretagne conniva sans doute à cette levée qui se fit dans son Païs, la revolution qui venoit d'arriver lui faisant un peu changer ses mesures. Pendant que le Connêtable étoit en chemin, La Trimouille, qui ne le souhaitoit point à la Cour, fut persuader au Roi, qu'il venoit avec une nombreuse Armée, à dessein de se rendre maitre de sa personne. Cette premiere impression fit un tel effet sur l'esprit de Charles, qu'il fut sur le point de quitter le Siege de Baugenci pour aller livrer Bataille au Connêtable. Mais ayant été mieux informé, il voulut bien le recevoir avec le secours qu'il amenoit. Ce ne fut pourtant qu'à des conditions très mortifiantes pour un Prince de ce caractere. On exigea de lui, qu'il ne prétendroit point gouverner le Roi, & qu'il n'assisteroit point à son Sacre, où La Trimouille ne vouloit point être offusqué.

Charles marche contre Talbot, qui avoit rassemblé six mille hommes.

Baugenci étant au pouvoir du Roi, il vint des avis dans l'Armée, que les Anglois se rassembloient dans la Beauce. Sur cette nouvelle, Charles ayant tenu Conseil de Guerre, il fut unanimement résolu de leur aller livrer Bataille. En effet, il n'y avoit point d'apparence d'entreprendre le voyage de Rheims, en laissant les ennemis derriere. L'Armée que Charles avoit alors avec lui, consistoit en dix-mille homme (1), y compris le Corps des Troupes

(1) Il faut qu'il y ait ici quelque erreur, ou de l'Auteur, ou de l'Imprimeur; car Mr. *de Rapin* a dit plus haut, que les *Bretons* seuls faisoient plus de treize-mille deux-cens hommes. TIND.

Bretonnes que le Connêtable avoit amené. Mais de vingt & deux-mille Anglois qu'il y avoit eu devant Orleans, il n'en restoit plus que six-mille à Talbot, qui avoit pris le commandement de l'Armée après la prise du Comte de Suffolck. Par une suite de l'étourdissement prodigieux où les Anglois se trouvoient depuis l'affaire d'Orleans, ils se laisserent surprendre près de *Patay* par l'Armée Françoise, qui parut à leur vue avant qu'ils en eussent eu la moindre nouvelle. Ils n'eurent qu'à peine le tems de se mettre en Bataille. Ce fut même avec tant de désordre & de confusion, que leur résistance ne fut que très médiocre. Le seul Talbot maintint le combat pendant quelque tems, par sa valeur & par sa conduite. Mais enfin, ce Général ayant été fait prisonnier, l'Armée Angloise fut mise en déroute, avec perte de deux-mille cinq-cens hommes. Falstoff se laissa entrainer par les fuyards, surpris d'une de ces terreurs soudaines qui ne laissent pas le tems de raisonner, & qui peuvent arriver aux plus grands courages.

Bataille de Patay où les Anglois sont défaits, & Talbot fait prisonnier.

Si la levée du Siege d'Orleans avoit donné une rude secousse aux affaires des Anglois, la défaite de Patay ne fut pas un coup moins accablant ni moins funeste pour eux. Par là, le Régent se vit obligé de se tenir renfermé dans Paris, étant entierement hors d'état de paroitre en campagne, pour s'opposer aux progrès de ses ennemis. Cependant, Charles profitoit de ses avantages. Louis III. Duc d'Anjou & Roi de Sicile, son Beau-frere, étant retourné de Naples où il avoit fait un assez long séjour, lui amena, immédiatement après la Bataille de Patay, un renfort de plusieurs braves Officiers qui l'avoient accompagné en Italie, & qu'il avoit ramenez en France.

Embaras du Duc de Betford.

Le Roi de Sicile va joindre Charles.

Comme le nombre des Partisans du Roi Charles croissoit à mesure que ses affaires prenoient une face plus heureuse, il fit à Gien la revue de ses Troupes, qui se trouverent augmentées jusqu'à quinze-mille hommes. Il en donna une partie au Connêtable, pour aller faire une diversion en Normandie, ou plutôt, en vue de l'éloigner sous ce prétexte honorable, afin qu'il n'assistât point au Sacre, ainsi qu'on en étoit convenu. Le Comte de *Perdriac* en prit une autre partie, pour aller porter la Guerre en Guienne. Ces deux Détachemens ne faisoient ensemble que cinq-mille hommes. Avec les dix-mille qui lui restoient encore, Charles prit la route de Rheims, sachant bien qu'il n'y avoit point d'Armée ennemie en campagne pour l'arrêter. En passant par la Bourgogne, il fit sommer Auxerre, qui promit de suivre l'exemple que les principales Villes de Champagne lui donneroient. Troyes & Châlon se rendirent à la premiere sommation. Peu de jours après, les habitans de Rheims chasserent la Garnison Angloise de

Charles marche vers Rheims.

Plusieurs Villes se soumettent à lui.

HENRI VI. 1429.

Il rentre dans Rheims & s'y fait sacrer.

leur Ville, & envoyerent des Députez au Roi pour lui en présenter les Clefs. Ainsi, tout réussissant à Charles selon ses souhaits, il entra dans Rheims en triomphe, & s'y fit sacrer peu de jours après. Cette cérémonie étant terminée, La Pucelle voulut se retirer, disant qu'elle n'avoit plus rien à faire, après avoir exécuté les ordres de Dieu. Mais le Roi la pressa tant, qu'enfin il lui persuada de demeurer.

Le Duc de Glocester attaque le Cardinal de Winchester, & lui fait recevoir une mortification.

Il est tems présentement de voir ce qui se passoit en Angleterre, pendant la fatale Revolution qui venoit d'arriver en France. La querelle subsistoit toujours, entre le Duc de Glocester & le Cardinal de Winchester, qui étoit retourné à Londres. Comme la nouvelle Dignité de ce Prélat le rendoit plus fier qu'il n'avoit été auparavant, le Duc de Glocester prit occasion de cette même Dignité, pour lui causer une sensible mortification. La Fête de St. George, Patron de l'Ordre de la Jarretiere, étant proche, le Cardinal y devoit officier en qualité d'Evêque de Winchester. Mais le Duc de Glocester & ses Partisans s'opposerent, soutenant qu'il ne pouvoit posseder l'Evêché de Winchester avec la Dignité de Cardinal, sans une permission expresse du Roi. L'affaire ayant été portée au Conseil, il y fut résolu que, pour cette fois, le Cardinal s'abstiendroit de faire les fonctions d'Evêque de Winchester; & on lui députa deux Seigneurs pour l'informer de cette résolution. Le lendemain il se présenta lui-même au Conseil, & demanda, sur quel fondement on le privoit de ses droits. On lui répondit, que c'étoit de peur de porter du préjudice aux prérogatives de la Couronne; & le Conseil persista dans la résolution du jour précedent. Par là, le Cardinal eut occasion de connoitre que son ennemi conservoit encore une grande superiorité sur lui.

Act. Publ. Tom. X. pag. 414.

Le Pape nomme le Cardinal de Winchester Légat d'une Croisade contre les Hussites.

Peu de tems après, ce Prélat reçut une Bulle du Pape, qui l'établissoit son Légat en Allemagne, & Général d'une Croisade contre les Hérétiques de Boheme. Le but du Pontife étoit de tirer un puissant secours d'Angleterre, contre les Hussites (1). Il n'est pas même hors d'apparence que, comme il favorisoit beaucoup le Roi Charles, il avoit intention d'affoiblir l'Angleterre, en tirant beaucoup de Troupes & d'argent du Royaume par le moyen de la Croisade. Quoi qu'il en soit, le Cardinal ayant reçu cette Bulle au commencement de Juin de cette année, quoiqu'elle fût datée du 18. de Mars $142\frac{7}{8}$., présenta au Roi & à son Conseil une Requête, pour demander la permission de faire publier la Croisade. Il souhaitoit encore, qu'on lui donnât pouvoir de

Le Cardinal demande la permission de publier la Croisade, & d'autres choses.

Spond. Act. Publ. Tom. X. pag. 419.

(1) On verra un long détail sur ces Gens-là, dans l'Histoire du Concile de Bâle, qui est dans l'*Etat de l'Eglise*, à la fin de ce Tome. TIND.

lever

lever en Angleterre cinq-cens, & cinq-mille Archers, & de nommer les Généraux & les Officiers de cette Armée. Sa Requête ayant été examinée dans le Conseil, il fut résolu de lui en accorder une partie, sous les restrictions suivantes:

Henri VI. 1429. Le Conseil l'accorde avec des restrictions. Juin. *Ibid. pag.* 420.

Que personne ne seroit obligé de contribuer de l'argent pour le service de la Croisade; mais que chacun donneroit ce qu'il jugeroit à propos. Que les sommes qui proviendroient de ces dons volontaires, seroient mises entre les mains de certains Commissaires nommez par le Conseil. Que l'or ou l'argent ne seroit point transporté au-delà de la Mer, mais seroit employé dans le Royaume.

Que le Cardinal ne pourroit lever que deux-cens cinquante lances, & deux-mille cinq-cens Archers. Que même cette permission n'étoit accordée, qu'à condition que le Pape auroit des égards pour le Roi & pour le Royaume, & qu'il n'imposeroit aucune Taxe, ni sur les Laïques, ni sur le Clergé.

Qu'aucun des Soldats qui servoient en France, ne seroit enrôlé, ni reçu parmi les Troupes de la Croisade.

Que le Cardinal feroit voir au Conseil, des sûretez suffisantes pour le retour de ces Troupes.

Qu'il s'employeroit efficacement, pour porter le Roi d'Ecosse à laisser l'Angleterre en repos, & à observer la Treve.

Que, dans la publication de la Croisade, il seroit dit expressément, que c'étoit avec le consentement du Roi.

Que le Cardinal nommeroit les Officiers de ces Troupes, mais que le Roi leur donneroit leurs Commissions.

Qu'il en seroit de même à l'égard du Connêtable, ou Commandant de cette Armée.

Que, si la Croisade n'avoit pas lieu, l'argent donné par les Particuliers ne seroit point employé sans l'approbation du Roi.

On peut voir par ces restrictions, combien le Conseil étoit attentif à empêcher que le Pape n'exerçât dans le Royaume une autorité, dont ses Prédécesseurs n'avoient que trop abusé.

Cependant, la nouvelle de la Bataille de Patay étant portée en Angleterre, y causa une grande consternation, & fit aisément juger que le Régent avoit besoin d'un prompt & puissant secours. Ainsi, sans perdre un moment, le Conseil ordonna de nouvelles levées, dont il résolut de donner le commandement au Chevalier Ratcliff, pour les conduire en France. Mais comme, dans la situation où les affaires de France se trouvoient, il y auroit eu de l'imprudence à envoyer des Troupes en Boheme, le Conseil résolut de faire quelque changement à ce qui avoit été accordé au Cardinal de Winchester. La nécessité étant pressante, on fit

On leve des troupes en Angleterre pour les envoyer en France.

Le Cardinal



HENRI VI. 1429. s'engage à servir en France, avec les troupes de la Croisade. Juillet. *Act. Publ. Tom. X. pag. 422.* Instructions du Duc de Betford à Garter. *Act. Publ. Tom. X. pag. 433.*

avec lui de nouvelles conventions, par lesquelles il s'engageoit à servir en France sous le Duc de Betford, jusqu'à la fin du mois de Décembre, avec les Troupes de la Croisade, à condition qu'elles ne seroient employées à aucun Siege.

Peu de jours après, on vit arriver de France, *Garter* (1) Roi d'armes, avec des Instructions de la part du Régent, pour informer le Conseil de l'état des affaires en ce Païs-là. Voici la substance de ces Instructions.

I. Qu'il étoit nécessaire de hâter le départ des Troupes de Ratcliff & du Cardinal, & de faire savoir au Régent le tems précis de leur embarquement.

II. Que le Dauphin (c'est ainsi que le Régent nommoit le Roi Charles) s'étoit rendu maitre de Troyes, de Châlons & de plusieurs autres Villes, dont quelques-unes s'étoient rendues volontairement. Que ce jour-là même, 16. de Juillet, il devoit entrer dans Rheims, où il vouloit se faire sacrer; & qu'ensuite, il avoit dessein de faire un puissant effort pour tâcher de se rendre maitre de Paris: mais qu'il y trouveroit plus de difficulté qu'il ne pensoit.

III. Que le Duc de Bretagne avoit parfaitement rempli son devoir, & que, sans lui, la Ville de Paris seroit déja perdue. Que ce jour-là même, il étoit parti pour l'Artois, afin de faire avancer ses Troupes & de les joindre à l'Armée Angloise.

IV. Que le Régent devoit partir dans deux jours pour se rendre

(1) C'est le Nom qu'on donne en Angleterre au premier Heraut d'armes. RAP. TH.

Il y a trois Rois-d'Armes en *Angleterre*, savoir, *Garter*, *Clarencieux*, & *Norroy*. *Garter* est le principal, institué par *Henri V*. Sa fonction est d'accompagner les Chevaliers de la Jarretière les jours de cérémonie, & de règler les funerailles de la haute Noblesse. *Clarencieux* fut créé par *Edouard IV*, qui s'étant mis en possession du Duché de *Clarence* par la mort de son Frere, fit le Héraut qui appartenoit au Duc de *Clarence* Roi d'Armes, & le nomma *Clarentius*. Son emploi est de règler les funerailles de la Noblesse du second rang, au Midi de la Riviere de *Trent*. L'Office du *Norroy* est le même au Nord de la même Riviere, comme il paroît par son nom qui est le *Roi du Nord*. La fonction des Hérauts est aussi de déclarer la Guerre, de proclamer la Paix, ou d'être envoyez par le Roi porter la parole en tems de Guerre. Ils sont Juges aussi des Armes des Gentilshommes, règlent toutes les cérémonies du Couronnement des Princes &c. *Vestegan* fait venir le mot *Héraut*, ou *Herald*, de *Here* Armée, & *Healt* Champion; comme qui diroit, *Champion de l'Armée*. Outre les trois Rois-d'Armes, il y en a six autres qui sont proprement appellés *Hérauts*, étant créés pour être à la suite des Ducs &c. savoir. *Yorck*, *Lencastre*, *Sommerset*, *Richemond*, *Chester*, & *Windsor*. Il y en a quatre autres nommez *Maréchaux*, ou *Poursuivans d'Armes*, qui succèdent ordinairement à l'emploi des Hérauts décédez; savoir, *Manteau-bleu*, *Croix-rouge*, *Dragon-rouge*, & *Herse*. TIND.

en Normandie & en Picardie, où il assembleroit les Garnisons, en attendant les Troupes qui devoient arriver d'Angleterre. Henri VI. 1429.

V. Enfin, le Conseil de France supplioit très humblement le Roi, de venir se faire sacrer à Paris.

Sur ce dernier Article, il fut résolu que le jeune Roi, qui étoit alors âgé d'environ huit ans, passeroit en France pour y être sacré: mais qu'auparavant, il seroit couronné en Angleterre.

En consequence de cette résolution, la cérémonie du Couronnement se fit le 6. de Novembre. Six jours après, le Parlement, qui se trouvoit alors assemblé, ordonna que la Dignité de *Protecteur & de Défenseur de l'Eglise* seroit supprimée, mais que le Duc de Glocester conserveroit celle de *Premier Conseiller du Roi.* Ce fut un Coup assez mortifiant pour ce Prince, qui ne s'y étoit pas attendu. En effet, il sembloit que la cérémonie qu'on venoit de faire, n'ajoutant rien à la capacité du Roi, le Royaume n'avoit pas moins besoin de Protecteur. Mais on prétendoit que la Charge de Protecteur ne pouvoit subsister avec la Dignité d'un Roi couronné. Nous verrons dans la suite de ce même Regne, que cette règle ne fut pas toujours observée. Le Duc aquiesça pourtant de bonne grace à cette ordonnance, pour ce qui le regardoit, sans préjudice des droits du Duc de Betford son Frere.

Henri VI. est couronné à Londres.

La Charge de Protecteur est supprimée.

Pendant qu'en Angleterre on avoit été occupé aux préparatifs du Couronnement, Charles avoit continué ses conquêtes en France avec une extrême rapidité. Cependant, son Sacre l'avoit arrêté onze jours à Rheims. Si le Régent avoit eu alors une Armée toute prête, il auroit pu aisément l'enfermer dans ce coin de la France, où il n'avoit encore que peu de Places, environnées de Garnisons ennemies. Mais le Duc étoit alors en Picardie avec peu de Troupes, attendant celles qui devoient arriver d'Angleterre. Ainsi, Charles profitoit de l'avantage que l'éloignement de ce Prince lui procuroit. Les habitans des Villes Angloises étant pour la plupart bien disposez pour lui, rien ne les empêchoit de lui donner des preuves de leur affection. La raison en est, que le Duc de Betford avoit été contraint d'affoiblir extraordinairement les Garnisons, pour en composer un Corps d'Armée. Cela fut cause qu'en très peu de tems Charles se rendit maitre de *Soissons*, de *Provins*, de *Château-Thierry*, de *Crepi* & de quelques autres Places, qui n'attendirent pas même qu'elles fussent attaquées, les Garnisons Angloises n'étant pas assez fortes pour empêcher les Bourgeois de suivre leur inclination.

Charles continue ses Conquêtes.

Plusieurs Villes se rendent volontairement à lui.

Cependant, le Duc de Betford ayant enfin reçu le secours qu'il attendoit, se mit en marche pour aller arrêter les progrès de son ennemi. Ce fut à Crepi que Charles apprit que ce Prince mar-

Le Régent reçoit du secours d'Angleterre & marche à lui.

HENRI VI. 1429. Les armées sont fort proche l'une de l'autre,

choit à lui pour le combattre. Peu de jours après, les deux Armées se trouverent à une petite distance l'une de l'autre, dans une vaste plaine où rien ne les empêchoit d'en venir aux mains. Le nombre des Troupes des deux côtez étoit à peu près égal. Mais comme le Roi étoit plus fort en Cavalerie, le Régent n'avoit garde de l'attaquer. D'ailleurs, la situation de ses affaires demandoit qu'il ne combattît qu'avec avantage. Ce fut aussi dans cette vue qu'il fit bien retrancher son Camp. Il esperoit que l'humeur impetueuse des François leur feroit commettre les mêmes fautes où ils étoient tombez à Verneuil, & en tant d'autres occasions, & qu'ils voudroient le forcer dans ses retranchemens; auquel cas il se promettoit une victoire infaillible. Mais pour cette fois, il fut trompé dans ses esperances. Charles, devenu sage par tant d'exemples précedens, se contenta de le regarder, & de faire quelques tentatives pour l'attirer hors de ses Lignes, sans vouloir risquer une attaque dont le succès lui paroissoit trop douteux.

& se séparent sans combattre.

Enfin, voyant que les Anglois demeuroient fermes dans leur Camp, il quitta le sien pour aller continuer ses conquêtes, sachant bien que la plupart des Places étoient portées à le recevoir. Le Régent le suivoit de près. Mais comme il ne vouloit rien hazarder, sans voir un avantage apparent, il eut la mortification de le voir entrer dans *Senlis*, *Beauvais*, *Compiegne*, *Creil*, *Pont St. Maixance*, *Lagny*, *Bray*, *Gournay*, *Melun*, *Sens*. Toutes ces Villes ouvrirent leurs portes au Roi, parce qu'elles n'étoient plus retenues par les Garnisons que le Régent avoit été obligé d'en tirer.

Charles se rend maitre de plusieurs Places.

Le Connêtable attaque la Normandie.

D'un autre côté, le Connêtable de Richemont, qui étoit en Normandie, ayant trouvé le moyen d'augmenter ses Troupes jusqu'au nombre de huit-mille hommes, s'étoit rendu maitre d'Evreux, & menaçoit tout le reste de la Province. Le Duc de Betford craignant qu'il ne fît de plus grands progrès, y accourut incontinent, ne pouvant se résoudre à laisser perdre un Païs d'où il tiroit la plus grande partie de sa subsistance.

Le Régent marche au secours.

Charles fait une tentative sur Paris.

Pendant que le Duc de Betford étoit occupé en Normandie, Charles, maitre de la campagne de l'Isle de France, s'approcha de Paris, & alla camper à Montmartre. D'abord, il fit publier une Amnistie pour les Parisiens, se persuadant qu'intimidez par ses conquêtes, ils prendroient les armes pour chasser les Anglois de la Ville. Mais le Régent y avoit laissé de si bons ordres, que personne ne branla. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit rien attendre des Bourgeois, il fit attaquer le Fauxbourg St. Honoré. Mais ses Troupes y furent repoussées avec une très grande perte. La Pucelle, qui s'étoit beaucoup exposée dans cet assaut, y fut

Il fait donner un assaut où la Pucelle est blessée.

blessée, & renversée dans le fossé. On la crut morte; mais ayant été retirée pendant la nuit, elle guérit de ses blessures.

Henri VI. 1429.

Il se retire à Bourges & le Régent à Paris.

La saison ne permettant plus aux Armées de demeurer en campagne, Charles se retira, & alla passer l'Hiver à Bourges. Le Régent reprit aussi le chemin de Paris, après avoir chassé le Connêtable de toute la Normandie. Pendant l'Hiver, il emporta par escalade *St. Denis* & *Lagni*, qui incommodoient beaucoup les Parisiens.

Prise de Lagni & de St Denys par les Anglois.

Disposition du Duc de Bourgogne depuis le changement des affaires des Anglois.

Avant que de finir les évenemens de cette année, il ne faut pas oublier de marquer quelles étoient les dispositions du Duc de Bourgogne, depuis la revolution arrivée aux affaires des Anglois. Quelque grande que fût la prosperité du Roi Charles, il sentoit bien que ce n'étoit pas assez, s'il ne gagnoit un ennemi tel que le Duc de Bourgogne. En effet, si ce Prince avoit voulu assister les Anglois de toutes ses forces, il n'y a point de doute qu'il n'eût prévenu cette fatale revolution. Si même, après la levée du Siege d'Orleans, il avoit pu se resoudre à leur donner un secours proportionné à son pouvoir, il auroit encore fait pencher la balance de leur côté. Mais depuis quelque tems, il prenoit d'autres mesures. Sa Politique lui dictoit, qu'en secourant trop puissamment les Anglois, il se donneroit des Maitres fâcheux; ce qu'il avoit déja experimenté dans l'affaire du Haynaut. Ainsi, Maitres pour Maitres, il aimoit encore mieux voir des Princes de son Sang sur le Trône de France, que des Etrangers. Mais il cachoit soigneusement ses sentimens, de peur que les deux Partis n'en prissent avantage contre lui. Il étoit manifeste, qu'en témoignant trop ouvertement son penchant à quitter le parti des Anglois, il se seroit porté un grand préjudice. Le Roi Charles en seroit devenu moins ardent à s'accommoder avec lui; & peut-être, le Duc de Betford auroit-il tâché de le prévenir, en faisant une Paix particuliere avec les François; sans prendre soin de ses interêts. C'étoit du moins ce que le Duc de Bourgogne avoit sujet de craindre, dans la situation où les affaires des Anglois se trouvoient depuis la Bataille de Patay. Il prit donc le parti de continuer à leur donner quelque secours, mais en même tems, de laisser entrevoir à Charles, que son cœur n'étoit plus si ulceré. Il jugeoit avec raison, qu'en suivant cette méthode il se feroit acheter plus cherement, ou qu'en tout cas, il pourroit demeurer sur le pied où il étoit jusqu'à ce qu'on lui offrît ce qu'il souhaitoit. Charles, ayant eu quelque connoissance de la disposition où le Duc de Bourgogne se trouvoit à son égard, lui envoya des Agens secrets pour traiter avec lui. Mais le Duc ne jugea pas qu'il fût encore tems de se découvrir. Il craignoit que, si le Duc de Bet-

HENRI VI. 1429.

ford en étoit informé, il ne s'accommodât sans lui avec Charles; au-lieu que son dessein étoit de faire sa Paix particuliere aux dépens des Anglois. Les suites firent manifestement connoitre, que c'étoit là son intention. C'est une chose certaine, que, dès ce temslà, il avoit déja pris son parti, quoiqu'il ne jugeât pas à propos d'entamer si-tôt cette négociation. C'est là un exemple remarquable du peu de fermeté qu'il y a dans les Alliances qui paroissent le mieux cimentées. Triste effet de la mauvaise-foi, qui n'est que trop commune parmi les hommes, & dont les Princes en particulier ne sont pas exempts! Comme, malgré leurs Traitez, ils ne peuvent se confier les uns aux autres, ils vivent dans une crainte continuelle d'être trompez par leurs Alliez. Dans cette pensée, comptant qu'ils peuvent en être abandonnez, ils tâchent de les prévenir, & ne se font point de scrupule de violer leurs engagemens, quand ils esperent d'en tirer un avantage considerable. Qu'on parcoure toutes les Histoires, tant anciennes que modernes, on n'y trouvera presque point d'Alliance considerable, qui n'ait été rompue par quelque insigne supercherie.

1430. Murmures en Angleterre.

Il seroit difficile de bien exprimer le trouble, l'agitation, les plaintes, & les murmures, qu'il y avoit en Angleterre, depuis la revolution des affaires de France. Les uns accusoient les Généraux, de n'avoir pas fait leur devoir. D'autres, n'appercevant aucune cause naturelle d'un changement si surprenant, soutenoient qu'il n'étoit arrivé que par la malice du Diable, qui s'étoit servi de la Pucelle pour le produire; & avançoient hardiment que cette Fille étoit sorciere. Enfin, il s'en trouvoit qui en rejettoient toute la faute sur le Conseil du Roi, & sur le Duc de Glocester. Ils les accusoient avec raison, d'avoir mal à propos entrepris l'affaire du Haynaut, dans un tems où, si toutes les forces d'Angleterre eussent agi ensemble contre la France, elles auroient infailliblement achevé la conquête de ce Royaume. Enfin, on n'entendoit que des plaintes de tous côtez; chacun cherchant dans les fautes de ceux qui manioient les affaires publiques la cause de cette funeste revolution. Parmi tout ce qui se disoit contre le Gouvernement, le Conseil fit une particuliere attention au raisonnement de ceux qui disoient, qu'on avoit fait une très grande faute en gardant si longtems les Princes François, & en particulier les Ducs d'Orleans & de Bourbon, prisonniers en Angleterre: Qu'on ne pouvoit pas ignorer que le feu Roi n'eût tiré de grands avantages des diversions des François: Que par consequent, il auroit fallu envoyer ces prisonniers dans leur Patrie, où vrai-semblablement ils auroient renouvellé leurs anciennes querelles; au-lieu qu'en les retenant en prison, on avoit procuré à la France une tranquillité préjudiciable à

Plusieurs trouvent mauvais qu'on n'ait pas relâché les Princes François.

l'Angleterre : Que du moins, si les Ducs d'Orleans & de Bourbon eussent été en France avec le Roi Charles, on auroit tiré du Duc de Bourgogne des secours plus considerables que ceux qu'il avoit fournis jusqu'alors : Enfin, qu'il étoit encore tems de relâcher ces deux Princes ; & que dans l'épuisement où l'Angleterre se trouvoit par la continuation d'une si longue Guerre, leurs rançons pourroient servir à rétablir les affaires sur un meilleur pied. Ces raisons paroissoient assez plausibles. Mais d'un autre côté, les ordres du feu Roi à l'égard des prisonniers, étoient pour le Duc de Glocester & pour le Conseil, une Loi qu'ils n'osoient entreprendre de violer. HENRI VI. 1430.

Il y avoit pourtant, à l'égard du Duc de Bourbon en particulier, des raisons qui pouvoient porter le Conseil à passer par-dessus les ordres du feu Roi. En 1421. ce Prince prisonnier avoit fait avec Henri V. un Traité, par lequel il s'étoit engagé à jurer la Paix de Troyes, à payer une certaine somme pour sa rançon, & à livrer deux de ses Fils & ses Places, jusqu'à l'entiere exécution de ses promesses. Henri V. étant mort avant que le Traité fût exécuté, il avoit été renouvellé avec quelque changement en 1428., & le jeune Henri avoit reçu, comme Roi de France, l'Hommage du Duc. Il ne manquoit plus que la ratification, qui n'avoit été differée que par la crainte que le Peuple n'approuvât pas cette démarche. Enfin, en cette année 1430. on passa par-dessus toutes les difficultez, & le Traité fut ratifié. Mais il se rencontra dans l'exécution, des obstacles qui empêcherent que le Duc ne fût mis en liberté. Ce Prince mourut enfin en Angleterre, en 1433., après une captivité de dix-huit ans.

Conventions pour la liberté du Duc de Bourbon. *Act. Publ. Tom. X. pag. 434.*

Elles ne sont pas exécutées. *Ibid. pag. 438.*

Le Duc meurt en Angleterre. *Pag. 452.*

Une autre raison qui avoit encore porté le Conseil à traiter avec le Duc de Bourbon, c'étoit l'esperance que sa rançon serviroit aux frais du voyage du Roi, qui étoit prêt à partir pour se rendre en France. Ce moyen ayant manqué, il fallut avoir recours à des emprunts, qui marquoient assez l'épuisement du Trésor public, & avec quelle difficulté on trouveroit des fonds suffisans pour continuer la Guerre. *Pag. 461.*

Henri partit enfin le 24. d'Avril, étant accompagné de beaucoup de Noblesse, & particulierement du Cardinal de Winchester, qui avoit été revêtu du titre de *Principal Conseiller du Roi*, avec de très grands appointemens. On s'étoit servi de cet honnête prétexte pour le tenir éloigné du Royaume, de peur qu'en l'absence du Roi, & sous la Régence du Duc de Glocester qui avoit été nommé *Gardien*, leur dissension ne produisît de fâcheux effets. Henri étant arrivé à Calais, n'y fit que peu de séjour. Il en partit incontinent pour se rendre à Rouen, où il passa presque

Henri va en France. *Pag. 452.*

Le Duc de Glocester Gardien du Royaume.

HENRI VI. 1430.

tout le reste de l'année, pendant qu'on faisoit à Paris les préparatifs de son Sacre, qui ne purent être achevez qu'au mois de Décembre. Ce fut vers le milieu de ce mois qu'il se rendit dans la Capitale, où il fut sacré (1) le 17. avec toute la solemnité que les circonstances du tems le purent permettre.

Henri est sacré à Paris.

Pendant que le Roi fut à Rouen, le Duc de Betford n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à mettre ses affaires sur un meilleur pied. Il avoit pressenti les desseins du Duc de Bourgogne; & comme il en connoissoit parfaitement les consequences, il ne négligea rien pour les prévenir. Il lui en couta la Champagne & la Brie, ou du moins, les Places qu'il tenoit encore dans ces deux Provinces, qu'il fut obligé de lui livrer, pour l'affermir dans l'Alliance de l'Angleterre. Mais en même tems, il se mit, par ce moyen, en état d'arrêter les progrès de Charles, qui les avoit déja poussez avec une merveilleuse rapidité.

Le Duc de Betford attache le Duc de Bourgogne aux interêts de l'Angleterre.

Une autre chose contribua encore à retenir, pour quelque tems, le Duc de Bourgogne dans le parti des Anglois. Ce fut son troisieme mariage avec Isabelle de Portugal, proche parente du Roi d'Angleterre & qui n'avoit pas les mêmes liaisons avec le Roi Charles, que Bonne d'Artois qui l'avoit précedée. Ainsi, le Duc de Betford ayant reçu quelque secours du Duc de Bourgogne, se mit en campagne, & reprit dans l'Isle de France plusieurs Places qui, bien que peu considerables par elles-mémes, ne laissoient pas d'être importantes, par rapport aux incommoditez qu'elles causoient à la Capitale.

Troisieme mariage du Duc de Bourgogne.

Le Régent fait quelques conquêtes.

Bien-tôt après, le Duc de Bourgogne entra lui-même en France, à la tête d'une puissante Armée. Il reprit d'abord *Torsy* & *Soissons*, après quoi il alla faire le Siege de Compiegne. Flavy commandoit dans cette Place, où il y avoit une nombreuse Garnison, & des vivres pour six mois. Au premier bruit de ce Siege, la Pucelle d'Orleans & Xaintrailles s'étoient jettez dans la Ville, non sans un secret dépit du Gouverneur, qui comprenoit aisément qu'ils venoient lui ravir la gloire de la défense.

Le Duc de Bourgogne fait assieger Compiegne.

La Pucelle se jette dans la Place.

Le 25. de Mai, la Pucelle fit une sortie, où elle combattit avec beaucoup de conduite & de fermeté. Enfin, se voyant obligée de se retirer, elle se mit à l'arriere-garde, faisant ferme de tems en tems, pour arrêter les ennemis qui la pressoient. De cette maniere, elle mit tout son monde en sureté. Mais quand elle voulut rentrer dans la Ville, elle en trouva la porte fermée & le pont levé. On prétend que cela s'étoit fait par ordre du

Elle fait une sortie & demeure prisonniere.

(1) Par le Cardinal de *Winchester*. TIND.

Gouverneur;

Gouverneur, qui étoit bien aise de la faire périr, en feignant d'ignorer qu'elle fût encore dehors. Mais c'est un fait qui n'est pas bien averé. Quoi qu'il en soit, la Pucelle ne voyant aucun moyen d'échaper à ceux qui la poursuivoient l'épée aux reins, se rendit prisonniere au Bâtard de Vendôme, qui la ceda sur le champ au Comte de Ligni Général du Duc de Bourgogne. Le Duc de Betford, ravi que cette proye fût entre les mains de ses Alliez, la demanda au Comte de Ligni avec tant d'instance, que ce Général ne put la lui refuser. Il en exigea pourtant une recompense proportionnée à l'importance d'une telle prisonniere. Quelque tems après, la Place assiegée fut secourue par le Comte de Vendôme, qui y fit entrer des Troupes & des munitions, dans le tems qu'elle étoit comme réduite aux abois. Après cette action, le Comte de Ligni qui commandoit au Siege, ne voyant plus aucune apparence de réussir, le leva; & le Duc de Bourgogne, qui s'étoit toujours tenu à Noyon, se retira dans l'Artois.

Henri VI. 1430.

Elle est livrée au Duc de Betford.

Le Siege de Compiegne est levé.

Je passe sous silence une infinité d'entreprises des deux partis, & divers petits combats qui contribuoient peu à la décision de l'affaire générale. Il ne sera pourtant pas hors de propos de remarquer, que la prétendue inspiration de la Pucelle avoit fait une si forte impression dans les esprits des François, que le Maréchal de Boussac & Xaintrailles se laisserent surprendre par une ruse, qui, sans doute, n'auroit pas produit son effet, si elle n'eût pas été appuyée de cette prévention. Un Berger des environs de Rouen, étant allé trouver le Maréchal, lui dit que, par une révelation du Ciel, il connoissoit un certain chemin caché, par où il les conduiroit jusques dans Rouen. Boussac ayant d'abord communiqué son secret à Xaintrailles, ils jugerent tous deux qu'il ne falloit pas négliger l'occasion qui se présentoit. Ainsi, dans la pensée où ils étoient qu'ils auroient Dieu lui-même pour conducteur, ils marcherent avec un Corps de Troupes choisies, à la suite de ce Berger, qui les conduisit dans une embuscade où Talbot les attendoit. Leurs Troupes furent taillées en pieces, & Xaintrailles demeura prisonnier entre les mains des Anglois.

Le Maréchal de Boussac & Xaintrailles se laissent duper par un Berger.

Ils sont battus & Xaintrailles est fait prisonnier.

Ce sont là les évenemens les plus remarquables arrivez en France pendant l'année 1430., par rapport à la Guerre. Il faut présentement voir ce qui se passoit en Angleterre.

Pendant l'absence du Cardinal de Winchester, le Duc de Glocester lui suscitoit des affaires qui ne lui causoient pas peu de chagrin. Le Duc fit entendre au Conseil, que le Cardinal avoit dessein de quitter le Roi, & de venir reprendre sa place dans le Conseil, en vue d'exciter des troubles dans le Royaume: Que son intention étoit d'autant plus criminelle, qu'il prétendoit se

Le Cardinal de Winchester reçoit une nouvelle mortification.

HENRI VI. 1430.

servir de l'autorité du Pape, pour se dégager de l'obligation d'assister le Roi en France; & que c'étoit visiblement soumettre les Ordres & les Règlemens du Conseil à une Puissance étrangere. Sur cette plainte, le Conseil fit publier une Proclamation, pour défendre à tous les Sujets du Roi, de quelque condition qu'ils fussent, sur peine d'emprisonnement, d'accompagner le Cardinal s'il quittoit le Roi sans congé.

Act. Publ. Tom. X. pag. 472.

Treve avec la Castille & avec l'Ecosse. *Ibid. pag. 473.*

Le 8. de Novembre, on conclut à Londres avec le Roi de Castille une Treve d'un an, qui devoit commencer le 1. de Mai 1431.

Pag. 482.

Vers le milieu du mois de Décembre, les Ambassadeurs d'Angleterre signerent à Edimbourg une Treve de cinq ans avec l'Ecosse, à commencer du même jour que celle qu'on venoit de conclure avec la Castille.

1431. Le Duc de Betford se determine à faire juger la Pucelle.

La Pucelle étant entre les mains des Anglois, depuis le Siege de Compiegne, le Duc de Betford avoit donné ordre qu'on la conduisît à Rouen, où il avoit dessein de la sacrifier à la vengeance qu'il croyoit due à la Nation Angloise. Il entroit sans doute beaucoup de Politique dans cette résolution. Toute la France étoit imbue de la pensée que cette fille étoit envoyée de Dieu; & les Soldats Anglois étoient prévenus qu'en combattant contre elle, ils avoient à faire au Démon. Par-tout où elle se trouvoit, ils croyoient les Troupes Françoises invincibles. Du moins, on ne peut attribuer à aucune autre cause la terreur qui s'étoit emparée de leurs ames, & le changement prodigieux qui s'étoit fait en eux, à cet égard. Il étoit donc de la derniere importance de les détromper. La prise de la Pucelle avoit déja commencé à produire cet effet. On en concluoit assez naturellement, que, si elle avoit agi par les ordres de Dieu, il n'y avoit point d'apparence qu'elle fut tombée dans une pareille disgrace. Mais pour confirmer cette premiere impression, il n'étoit pas inutile de faire entendre aux Anglois intimidez, qu'elle n'avoit rien fait que par voye d'enchantement & de sortilege. Peut-être, le Duc de Betford en étoit-il lui-même persuadé, comme on peut l'inferer des termes de la Lettre qu'il écrivit au Roi, dont on a vu un fragment. Quoi qu'il en soit, car je ne prétens ni accuser, ni excuser ce Prince, que ce fût par Politique ou par vengeance, il fit en sorte que le Roi, par l'avis de son Conseil de France, ordonna qu'on fit le procès à Jeanne d'Arc, comme à une sorciere. Suivant cet ordre, elle fut livrée à des Juges Ecclésiastiques (1), qui, après un long examen,

(1) La *Pucelle* fut jugée par l'Evêque de Beauvais, dans le Diocèse de qui elle fut prise. TIND.

la condamnerent comme Hérétique, à faire pénitence au pain & à l'eau tout le reste de sa vie. Quelque tems après, sous prétexte d'une récidive dans ses premieres erreurs, elle fut jugée une seconde fois par les mêmes juges, qui la livrerent au bras séculier, pour être brûlée toute vive. Cette Sentence fut exécutée dans le vieux Marché de Rouen, le 30. de Mai 1431.

Elle est condamnée à une prison perpetuelle, & puis à être brûlée.

Ce sont là les faits dont les François & les Anglois conviennent. Personne ne peut encore nier, que cette fille n'ait fait de grandes actions, & qu'elle n'ait inspiré du courage aux uns & de la terreur aux autres. Mais les François attribuent ce qui paroit de merveilleux dans cette fameuse fille, à la puissance immédiate de Dieu, & les Anglois, aux artifices du Diable. Qui en croira-t-on? Peut-être s'éloignent-ils également de la vérité; & c'est aussi un troisieme sentiment, qui ne manque pas de raisons plausibles. Comme l'examen de ces trois opinions demande une assez longue discussion, qui interromproit trop longtems le fil de l'Histoire, on ne peut s'y arrêter ici. Ceux qui souhaiteront d'être plus parfaitement instruits sur ce sujet, pourront lire une Dissertation qui sera mise à la fin de ce Regne, dans laquelle on tâchera de donner à cette matiere tout le jour dont elle est capable.

Diverses opinions sur cette fille.

Quelques avantages que le Roi Charles eût remportez, il se voyoit peu en état de continuer la Guerre. Les Villes qu'il avoit conquises étoient pour la plupart ruïnées, & par consequent incapables de lui donner de grands secours. D'ailleurs, comme elles s'étoient volontairement rendues, il n'avoit garde de les presser de peur qu'elles ne reprissent le parti des Anglois. Elles auroient pu le faire avec la meme facilité, parce qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'y mettre des Garnisons assez fortes pour les tenir en bride. D'un autre côté, les Anglois, abbatus par tant de pertes, ne se trouvoient pas mieux en état de tenir de grandes Armées en campagne. Ainsi, pendant le reste de cette année, la Guerre ne se continua que par des partis & des surprises de Places, dont la plupart étoient mal gardées.

Extrême foiblesse des deux Rois.

Ce fut de cette maniere que les François se rendirent maîtres de Chartres, par le moyen d'une Charrette chargée de vin, qu'ils firent renverser pendant qu'elle étoit sous la herse. D'un autre côté, les Anglois se saisirent de Montargis, par une intelligence qu'ils avoient avec une fille de la Ville, qui porta un Barbier, son amant, à les introduire dans la Place.

Les François surprennent Chartres.

Loré, Capitaine François, fit une course jusqu'aux portes de Caen, pendant la Foire de cette Ville, & enleva deux-mille personnes, avec un très grand butin. Ensuite, il se retira dans *Silley*, petite Ville du Maine, où il fut investi par le Comte d'A-

La foire de Caen est pillée.

Henri VI. 1431.

rundel. Mais le Duc d'Alençon étant promptement accouru à son secours, obligea les Anglois à se retirer.

Autres exploits des deux partis.

Cette même année, Xaintrailles & Gaucour, qui ravageoient la Normandie, furent battus & faits prisonniers. Un Parti Anglois enleva aussi *Villeneuve-lez-Sens* aux François. C'est là tout ce qui se passa de considerable en France, entre les deux partis. Mais il y eut en Lorraine une affaire plus importante, dans laquelle le Roi Charles & le Duc de Bourgogne se trouverent interessez, & dont, par cette raison, il ne sera pas inutile de dire un mot en passant.

Guerre de Lorraine.

Louis, Cardinal de Bar & Marquis de Pont-à-Mousson, étant le dernier mâle de la Maison de Bar, ses Neveux, enfans d'Yoland sa Sœur, Reine d'Arragon, devoient être ses Héritiers. Entre ces Enfans, Yoland d'Arragon avoit épousé Louis II. Roi de Sicile & Duc d'Anjou, & en avoit eu trois fils, savoir *Louis*, *René* & *Charles*. De ces trois Princes, le Cardinal Duc de Bar choisit René pour le faire son Héritier. De plus, il lui fit épouser Isabelle troisieme fille de Charles Duc de Lorraine, qui n'avoit point d'enfans mâles. On prétend que les deux sœurs ainées d'Isabelle avoient renoncé à la succession du Duc leur Pere. René étant devenu Duc de Bar, par la mort du Cardinal son Oncle, voulut aussi se mettre en possession de la Lorraine, après le décès du Duc son Beau-Pere. Mais Antoine, Comte de Vaudemont, fils de Frideric frere cadet du Duc Charles, lui disputa cette succession. Ce fut là le sujet de la Guerre qui s'alluma entre ces deux Princes, dans laquelle le Roi Charles soutenoit le parti de René son Beau-Frere, & le Duc de Bourgogne, celui du Comte de Vaudemont. Le 2. de Juillet de cette année, les deux Concurrens se livrerent à *Bulegneville* une sanglante Bataille, dans laquelle René fut vaincu, fait prisonnier, & conduit à Dijon. Il y eut douze-cens François de tuez dans ce combat. Cette perte contribua sans doute à empécher le Roi Charles de continuer ses progrès.

Tentative pour faire perdre au Cardinal de Winchester son Evéché.

L'affaire touchant l'Evéché de Winchester, que le Duc vouloit faire perdre au Cardinal, avoit été plutôt suspendue que terminée en 1429., par l'ordre que le Conseil avoit donné au Prélat de s'abstenir pour cette fois-là de faire les fonctions d'Evéque à la féte de S. George. Le Duc de Glocester, voulant profiter de l'absence du Cardinal qui étoit à Paris avec le Roi, fit ensorte que, vers la fin de cette même année, cette affaire fut remise sur le tapis. Le 6. de Novembre, le Procureur Général du Roi s'étant présenté devant le Conseil, requit que le Cardinal fût privé de son Evéché; soutenant que par les Loix du Royaume, un même

homme ne pouvoit pas être Cardinal, & posseder un Evêché en Angleterre. Il appuya sa requisition sur les exemples de *Simon Langham* & de *Robert Kilwarbi*, autrefois Archevêques de Cantorberi, qui ayant été faits Cardinaux, avoient renoncé à l'Archevêché. Dès qu'il eut achevé de parler, le Duc de Glocester, s'adressant à l'Evêque de Worcester, le requit de dire, sur le serment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi, s'il n'étoit pas vrai que le Cardinal avoit obtenu du Pape une exemption de la juridiction de l'Archevêque de Cantorberi, pour soi-même, pour la Ville, & pour tout le Diocese de Winchester. Son but étoit de faire voir par là, l'inconvénient qu'il y avoit à souffrir qu'un Cardinal possedât un Evêché en Angleterre. L'Evêque de Worcester répondit, après s'être un peu fait prier, que l'Evêque de Lichfield, étant à Rome, avoit demandé & obtenu cette exemption pour le Cardinal, qui l'avoit remboursé de tous les frais; & qu'il tenoit cela de la propre bouche de ce Prélat. Cette affaire ayant été longtems débattue, à cause des deux partis qu'il y avoit dans le Conseil, il fut enfin résolu, qu'avant que de rien décider, le Cardinal seroit ouï, & qu'on consulteroit les Juges du Royaume sur cette matiere. Ainsi, il ne fut pas encore possible au Duc de Glocester de parvenir à son but.

HENRI VI. 1431.

Pendant que Henri étoit en France, le Pape Eugene II. successeur de Martin V., y avoit envoyé le Cardinal de Ste. Croix, pour tâcher de porter les deux Roix à la Paix. Ce Légat avoit enfin obtenu qu'ils envoyeroient leurs Ambassadeurs à Auxerre. Mais cette Assemblée fut sans fruit. On n'entra pas même en conference, parce que, s'il en faut croire les Auteurs François, les Ambassadeurs d'Angleterre ne vouloient pas reconnoitre ceux de Charles pour Ambassadeurs de France. On fixa pourtant le 31. de Mars de l'année suivante pour se rassembler: mais ce fut inutilement, parce qu'on négligea de marquer un lieu pour y tenir le Congrès. La Cour d'Angleterre avoit pourtant nommé pour Plénipotentiaires, l'Evêque de Rochester & quelques autres.

Conference pour la Paix.

Act. Publ. Tom. X. pag. 500.

Henri repassa en Angleterre au commencement de l'année 1432., étant âgé de dix ans accomplis. Comme son voyage en France n'avoit pas produit de grands effets, son retour ne causa aucun changement dans ses affaires. Elles étoient toujours dirigées par le Duc de Betford en France, & par le Duc de Glocester en Angleterre. Ce n'étoit pas un petit fardeau pour ces deux Princes, que le Gouvernement des deux Royaumes, dans un tems où les affaires du Roi tendoient manifestement à leur ruïne. Le Duc de Betford avoit à se tenir continuellement sur ses gardes, pour résister à des ennemis, qui, depuis quelque tems, étoient

1432. Henri retourne en Angleterre.

Etat fâcheux du Duc de Betford en France.

HENRI VI. 1432.

devenus très formidables. Ce n'étoit pourtant qu'un petit embaras, au prix de celui que lui causoit la défiance perpétuelle où il étoit à l'égard de ses propres amis, ou de ceux qui feignoient de lui être affectionnez. Les démarches équivoques du Duc de Bourgogne l'inquietoient avec raison. Le Duc de Bretagne n'étoit pas un ami plus assuré. Enfin, depuis la décadence des affaires des Anglois, les Villes qui sembloient tenir leur parti, ne demeuroient fideles qu'à proportion des Garnisons qu'ils y tenoient. Une fâcheuse expérience avoit fait connoitre au Regent cette vérité. Paris même, cette Ville capitale, dont pour ainsi dire tout dépendoit, n'étoit pas assez bien disposée pour qu'on pût compter sur sa fidelité, ou du moins son attachement aux interêts de l'Angleterre dépendoit uniquement de celui du Duc de Bourgogne. Ajoutons à cela, le peu de secours d'hommes & d'argent que le Duc de Betford recevoit d'Angleterre, dans un tems où il lui auroit été le plus nécessaire. Pour comble de malheur, le Régent se trouvoit presque seul chargé du poids des affaires tant militaires que politiques, la plupart de ceux qui l'avoient assisté au commencement de sa Régence étant morts, ou prisonniers entre les mains des ennemis. Dans cet embaras, il prit le parti de faire proposer au Roi Charles l'échange de Talbot avec Xaintrailles; & sa proposition fut acceptée. Comme il n'osoit quitter Paris, & que la Guerre se faisoit en plusieurs endroits du Royaume, il ne pouvoit se passer d'un Général tel que Talbot, quoique, pour l'avoir, il fût obligé d'en donner un aux ennemis qui ne lui étoit pas inferieur.

Echange de Talbot avec Xaintrailles.
Act. Publ. Tom. X. pag. 507.

Si les affaires des Anglois étoient en France sur un mauvais pied, elles n'étoient pas en meilleurs termes en Angleterre. On ne tiroit qu'avec peine des Subsides du Parlement, pour continuer une Guerre ruïneuse, dont on commençoit à se lasser depuis qu'elle ne prosperoit plus comme auparavant. D'un autre côté, la querelle entre le Duc de Glocester & le Cardinal subsistoit toujours, avec plus d'aigreur que jamais, & commençoit à tourner mal pour le premier. Dans le Parlement de l'année précedente, le Cardinal avoit trouvé le moyen de mettre les Communes dans ses interêts, & de donner par là une sensible mortification à son ennemi. Cette Chambre, voulant lui donner des marques de sa faveur, avoit présenté une Adresse au Roi, pour le prier de vouloir, en consideration des grands services que le Cardinal avoit rendus à l'Etat, lui donner des Lettres d'abolition, pour tout ce qu'il pouvoit avoir fait de contraire au Loix, particulierement par rapport aux Statuts de *Præmunire.* Ce fut pour le Cardinal un coup de partie, puisque la demande des Communes ayant été accordée,

Continuation de la querelle entre le Duc de Glocester & le Cardinal.
Le Cardinal gagne du terrain sur son ennemi.

il se vit à couvert de toute poursuite. Cependant, le Duc de Glocester ne se tint pas pour vaincu. Il se vanta que, malgré cette amnistie, il avoit des preuves en main pour faire condamner le Cardinal comme coupable de Haute-Trahison, crime qui ne pouvoit être censé contenu dans les Lettres de Pardon. Le Cardinal, qui étoit alors en Flandre pour les affaires du Roi, se rendit promptement à Londres sans en avoir demandé la permission; & par là il fournit à son ennemi un prétexte de faire saisir son bagage. Dès le lendemain de son arrivée, il entra dans la Chambre des Seigneurs, & dit qu'il venoit se justifier des crimes dont on prétendoit le charger, & faire connoitre son innocence contre quiconque voudroit se déclarer son accusateur. Le Duc de Glocester n'ayant pas jugé à propos de soutenir ce qu'il avoit avancé, on répondit au Prélat, que personne ne se présentant pour l'accuser, on le reconnoissoit pour un fidele Sujet. Il remercia la Chambre de cette déclaration, & demanda qu'on lui en fît expédier un Acte authentique; ce qui lui fut accordé. Ensuite il se plaignit qu'à son arrivée à Sandwich, son bagage avoit été saisi, & il en demanda la restitution. Il soutint que la saisie avoit été faite sans cause, & offrit de prêter six-mille livre sterling au Roi, pour six ans, sous la condition que si, pendant ce tems-là, cette saisie paroissoit fondée en droit, la somme prêtée seroit confisquée au profit du Roi. Il offrit encore de lui prêter une pareille somme, & de differer la demande de treize-mille marcs qui lui étoient dûs d'ailleurs, à condition qu'on lui assignât le payement du total sur le premier Subside qui seroit accordé au Roi. Son but étoit de faire voir, quels égards il avoit pour l'indigence du Roi & du Peuple. Ses offres furent acceptées, & tout ce qui avoit été saisi lui fut rendu. Ainsi, bien loin que le Duc de Glocester pût faire du mal à son ennemi, il eut la mortification de lui voir donner des applaudissemens par les deux Chambres. Cependant, cette division produisit de très mauvais effets. Comme le Duc de Glocester avoit des amis & des partisans dans le Conseil, l'opposition qui se trouvoit ordinairement entre les deux partis, ne pouvoit que porter un grand préjudice aux affaires du Roi. Pendant que le Duc & le Cardinal ne pensoient qu'à leurs affaires particulieres, la Guerre de France étoit négligée, quoiqu'il eût été plus que jamais nécessaire de faire les plus grands efforts pour la soutenir.

HENRI VI. 1432.

Si l'Angleterre avoit su profiter de ses avantages, elle avoit une occasion assez favorable pour reparer une partie de ses pertes. Le Roi Charles languissoit entre les bras d'*Agnès Sorel* sa Maitresse, & laissoit à ses Ministres & à ses Généraux le soin de ses plus

Indolence du Roi Charles.

HENRI VI. 1432.

importantes affaires. Rien ne le touchoit, que les plaisirs. Ce n'étoit qu'avec une extrême repugnance qu'il donnoit quelques momens aux soins de la Guerre & des affaires politiques. Dans l'impatience où il étoit de reprendre les divertissemens que ces soins importuns lui faisoient interrompre, il ne cherchoit qu'à se reposer sur autrui, de tout ce qui pouvoit l'embarasser. La Trimouille son Favori étoit généralement accusé de l'entretenir dans cette nonchalance. Mais les plus clairvoyans ne laissoient pas de s'appercevoir que le Roi commençoit à se dégouter de lui, & qu'il sentoit du chagrin de se voir sous un joug qu'il s'étoit lui-même imposé. Le Connêtable, quoiqu'absent, en fut bien-tôt informé. Il avoit de trop bons espions à la Cour, pour qu'une chose si importante lui pût être longtems cachée. Comme il étoit d'un naturel altier & emporté, il n'avoit souffert qu'avec indignation de se voir primé par la Trimouille; & il avoit formé le dessein de le traiter de la même maniere qu'il avoit traité Louvet, De Giac & Beaulieu. Dès qu'il sut que le Roi ne regardoit plus La Trimouille du même œil qu'auparavant, il ne balança plus à mettre la main à l'œuvre. Mais comme, en ruïnant ce Favori, il ne se sentoit pas assez bien dans l'esprit du Roi pour pouvoir esperer d'occuper sa place; il forma le projet d'introduire dans ce même poste Charles d'Anjou, frere de la Reine. Etrange projet, d'entreprendre d'ôter avec hauteur un Favori à un Prince, & de lui en donner un autre malgré lui, ou du moins sans le consulter! Dès que le Connêtable eut fait toutes ses cabales à la Cour, & que tout se trouva prêt pour l'exécution, La Trimouille fut enlevé de son lit, dans la propre maison du Roi qui étoit alors à Chinon, & conduit en prison à Montrésor. Charles frémit à cette nouvelle, & voulut d'abord courir à la vengeance. Mais quand il vit tous les Princes de son Sang, & tous les Grands de sa Cour se déclarer contre La Trimouille, il n'osa passer plus avant. Il se ressouvint avec frayeur, de la Ligue qui s'étoit formée contre lui lorsqu'il avoit voulu soutenir Louvet, & il en craignit une semblable. D'ailleurs, son dégout pour le Favori, qui ne l'étoit plus que de nom, se joignant à cette raison de politique, il n'eut pas beaucoup de peine à l'abandonner. Charles d'Anjou se présenta pour le consoler, & y réussit parfaitement, selon le projet du Connêtable. Ainsi ce Prince devint Favori, & La Trimouille fut oublié.

Troubles dans sa Cour.

La Trimouille est ruïné,

& Charles d'Anjou devient Favori du Roi.

Il est facile de juger qu'un Prince du caractere de Charles, qui n'aimoit rien moins que la Guerre, & qui s'en éloignoit autant qu'il lui étoit possible, n'auroit pas été fort redoutable au Duc de Betford, si les secours que celui-ci recevoit d'Angleterre eussent

été

été assez grands pour le mettre en état de faire quelque entreprise considerable. Mais depuis quelque tems, il ne pouvoit plus mettre d'Armée en campagne sans dégarnir ses Places, & les exposer ou à être surprises, ou à la tentation de suivre l'exemple de celles qui s'étoient volontairement données au Roi Charles.

Prise de Lagni par les François.

Dès la fin de l'année précedente, Foucaut lui avoit enlevé Lagni, place souvent prise & reprise, & que le voisinage de Paris rendoit extremement importante. Peu de tems après, le Régent avoit tenté de la reprendre, mais il n'avoit pas réussi. Au commencement de cette année, le Maréchal de l'Isle-Adam, & le Comte d'Arundel l'avoient attaqué inutilement. Une vigoureuse sortie que la Garnison avoit faite, les avoit mis dans la néceßité d'abandonner leur entreprise. Enfin, au commencement du mois d'Août, le Duc de Betford alla lui-même en faire le Siege, avec une Armée de six-mille hommes. Mais le 10. du même mois, le Bâtard d'Orleans y fit entrer un Convoi, malgré les précautions & la vigilance du Duc, après quoi il se retira, & passa la Marne. Cette marche ayant fait craindre au Duc qu'il n'eût quelque intelligence dans Paris, il leva brusquement le Siege, pour prévenir ses desseins. Ainsi cette Place fut assiegée trois fois inutilement, dans l'espace de sept ou huit mois.

Lagni inutilement assiegé par les Anglois.

Les François surprennent Montargis & l'abandonnent.

D'un autre côté, un petit Corps de François, tiré des Garnisons voisines de la Loire, avoit surpris Montargis. Mais comme le Château se défendit vigoureusement, les François ne pouvant ni le forcer, ni garder la Ville, se virent contraints de se retirer. En Normandie, douze-cens Anglois investirent La Hire dans Louviers, & après un blocus qui dura trois mois, l'obligerent enfin à capituler

Mort de la Duchesse de Betford.

C'étoient des évenemens de peu de consequence. Mais le 13. de Novembre il en arriva un, dont les suites furent plus considerables. Ce fut la mort d'Anne de Bourgogne, Duchesse de Betford (1). Cette perte ne fut pas particuliere au Duc son Epoux. Elle devint commune à tous les Anglois, puisqu'elle rompit le lien qui unissoit ensemble les Ducs de Betford & de Bourgogne, & que la froideur qui succeda à leur union fut très funeste à l'Angleterre.

Le Concile de Bâle étoit assemblé depuis l'année précedente, sans que l'Angleterre y eût envoyé des Ambassadeurs. Sur la fin de

Ambassade au

(1) Le Duc de *Betford* fit enterrer sa Femme aux *Celestins à Paris*, dans la Chapelle d'*Orléans*, où l'on peut voir encore une belle Tombe de marbre noir, avec la Statue de cette Duchesse placée dessus. Son Epitaphe dit qu'elle mourut le 14 de Novembre 1432. *Dugdale*, Tind.

HENRI VI. 1432. Concile de Bâle. *Act Publ. Tom. X. pag. 519.*

cette année, le Pape & le Concile, qui se disputoient la prééminence ayant envoyé, chacun à part, des Légats au Roi; le Conseil nomma pour Ambassadeurs au Concile l'Archevéque d'YORCK, l'Evêque de Rochester, le Comte de Hungtinton, & plusieurs autres.

1433. Soulevement en Normandie, qui fait perdre Dieppe & Harfleur aux Anglois.

Au commencement de l'année 1433., il y eut en Normandie un dangereux soulevement, qui n'auroit pas été moins funeste aux Anglois que la levée du Siege d'Orleans, si, par leur diligence, ils n'eussent prévenu de bonne heure une partie du mal qui en pouvoit arriver. Soixante-mille Païsans de cette Province ayant pris les armes, s'étoient séparez en deux Corps, dont l'un, qui étoit de quarante-mille hommes, avoit pris la route du Vexin, & l'autre avoit marché vers Caen. Si Charles avoit eu assez proche de là une Armée pour les appuyer, il n'y a point de doute qu'il ne se fût rendu maitre de toute la Normandie. Les Revoltez s'emparerent d'abord de Caen, de Harfleur, de Dieppe, & de Lillebonne. Vrai-semblablement ils auroient fait des progrès encore plus considerables, si, avec une extrême diligence, le Comte d'Arundel n'eût marché contre ceux qui s'étoient assemblez dans le Vexin. Comme ces gens-là se trouvoient sans aucun Chef de consideration, ils se laisserent surprendre pendant la nuit, & lui cederent aisément une victoire moins glorieuse pour lui, qu'avantageuse à son Maitre. Ceux de Caen, quoiqu'en plus petit nombre lui auroient donné plus de peine, parce que le Maréchal de Rieux s'étoit allé mettre à leur tête : mais la nouvelle de la défaite de leurs compagnons les ayant épouvantez, ils se retirerent à la file dans leurs maisons. Le Maréchal, se voyant ainsi abandonné, prit avec lui une troupe des moins timides, & alla se jetter dans Dieppe. Cependant Arundel, profitant de leur consternation, trouva le moyen de regagner Caen & Lillebonne. Mais Dieppe & Harfleur, Places très importantes, demeurerent aux François.

Second mariage du Duc de Betford, avec Jaqueline de Luxembourg. Cause d'une brouillerie entre les Ducs de Betford & de Bourgogne.

Dans cette même année, un autre évenement contribua encore à déranger de plus en plus les affaires des Anglois. Le Duc de Betford étant Veuf, épousa au mois de Mars *Jaqueline de Luxembourg*, Fille de Jaques de Luxembourg Comte de St. Pol. Le Duc de Bourgogne se sentit extremement offensé de ce que ce mariage s'étoit fait sans sa participation. Il croyoit que le Duc de Betford auroit dû marquer plus de consideration pour lui, puisque, outre la raison de divers liens qui les unissoient ensemble, il épousoit la Fille d'un de ses Vassaux. Il n'y a point de doute que le Duc de Betford, qui étoit très sage & très circonspect, n'eut eu de bonnes raisons pour précipiter son mariage sans le communiquer au Duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, comme il avoit un grand

interêt de ménager ce Prince, il lui fit faire quelques civilitez par le Cardinal de Winchester, qui moyenna même une entrevue à St. Omer, où les deux Princes se rendirent au mois d'Avril. Mais une malheureuse dispute sur la préséance empêcha leur reconciliation, & les fit separer fort aigris l'un contre l'autre. Ces deux Princes s'étoient souvent trouvez ensemble, sans qu'il y eût aucun differend entre eux sur le pas. Mais il y avoit de la nécessité pour le Duc de Bourgogne, d'en faire naitre quelqu'un dans le tems dont nous parlons, afin de colorer les démarches qu'il avoit dessein de faire. Il reconnoissoit le Roi Henri pour Roi de France, & le Duc de Betford pour Régent, & pour Oncle du Roi regnant: comment donc pouvoit-il prétendre avoir la préséance sur lui?

Pendant cette année, il ne se passa rien qui fut d'une grande importance par rapport à la Guerre. Charles sembloit avoir entierement abandonné le soin de ses affaires, pour mieux gouter les plaisirs de l'amour & du repos. Le Duc de Betford étoit foible, & comme il ne recevoit plus de secours d'Angleterre, il pensoit moins à faire des conquêtes, qu'à conserver ce qu'il possedoit. Cependant, bien que le Duc de Bourgogne minutât déja une Paix particuliere avec Charles, il crut qu'elle en seroit d'autant plus avantageuse, s'il pouvoit la faire les mains garnies. Dans cette vue, il se rendit maitre de *St. Valery*, que Gaucour avoit surpris. La Ville de *Ham*, défendue par le Bâtard d'Orleans & par Xaintrailles, avec *Laon* & *Provins*, tomberent aussi entre ses mains. D'un autre côté, le Comte d'Arundel ayant assiegé *Silley-le-Guillaume* dans le Maine, le Connêtable de Richemont lui fit lever le Siege. Mais les François s'étoient à peine retirez, que le Comte Anglois retourna devant la Place & l'emporta.

Le Duc de Bourgogne enleve quelques Places aux François.

Pendant ce tems-là, le Conseil d'Angleterre pensoit plus aux moyens de faire la Paix, qu'à recouvrer ce que le Roi avoit perdu en France. Le Duc d'Orleans, qui étoit encore prisonnier à Londres, en avoit fait les premieres propositions, & avoit offert de travailler de tout son pouvoir à cet ouvrage, de la perfection duquel dépendoit sa liberté. Pour parvenir à son but, il avoit offert de faire aller à Calais, ou en tel autre Lieu que le Conseil choisiroit, la Reine Douairiere de Sicile, Charles d'Anjou son Fils, le Duc de Bretagne, avec les Comtes de Richemont & de St. Gilles ses Freres, le Duc d'Alençon, les Comtes d'Armagnac, de Foix, de Perdriac, de Clermont, & l'Archevêque de Rheims, pour y traiter avec les Ambassadeurs d'Angleterre. Il demanda aussi la permission de se rendre au Congrès, afin d'avancer, autant qu'il dépendoit de lui, la conclusion de la Paix. Comme son but étoit d'engager la Cour d'Angleterre à entrer en négociation, il

Le Duc d'Orleans offre de se rendre Médiateur pour faire la Paix entre les deux Rois.

HENRI VI. 1433.

lui faisoit voir qu'elle en tireroit de grands avantages, soit que le Traité se rompît ou qu'il eut un heureux succès. Voici les Articles qu'il proposa au Conseil, pour ce qui le regardoit en son particulier.

Ses offres. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 556.

Premierement, en cas que la Paix se conclût entre Henri & le Dauphin, c'est ainsi qu'il nommoit le Roi Charles, il promettoit de rendre Hommage à Henri toutes les fois qu'il en seroit requis, & de ne reconnoitre jamais d'autre Roi de France que lui ou ses légitimes Successeurs.

II. Il promettoit la même chose pour tous ses Vassaux, pour le Duc d'Alençon, pour les Comtes d'Armagnac, de Perdriac, d'Angoulême, les Ducs de Milan & de Savoye.

Dans un autre Article, il supposoit que le Dauphin se contenteroit d'un honnête & notable appanage; ce qui étoit précisement le but que les Anglois se proposoient dans cette négociation.

Mais comme il pouvoit arriver que la Paix ne se feroit pas; en ce cas-là, le Duc s'engageoit à reconnoitre Henri pour seul & véritable Roi de France. Il promettoit encore de lui livrer *Blois*, *Orleans*, & toutes les Places de son domaine, avec *La Rochelle*, *le Mont St. Michel*, *Limoges*, *Bourges*, *Chinon*, *Poitiers*, *Tournay*, *Beziers* & *Loches*; ou de lui faire avoir d'autres Villes à sa satisfaction, au-lieu de celles-ci, à la reserve de La Rochelle & du Mont St. Michel, qui ne pourroient être échangées pour d'autres.

Que si le Roi vouloit lui donner quelques domaines en Angleterre, il le reconnoitroit, en qualité de Roi d'Angleterre, pour son Seigneur lige, & comme à tel, lui prêteroit Serment de Fidelité.

Qu'il travailleroit de tout son pouvoir à mettre entre les mains du Roi, les Païs & les Villes de France qui ne le reconnoissoient pas encore, & qu'il le serviroit à ses propres dépens.

Qu'au cas que le Traité n'eût pas une heureuse fin, il promettoit d'aller se remettre prisonnier en Angleterre, jusqu'à ce que tous les Articles ci-dessus fussent exécutez de sa part; à condition qu'après cela, il seroit mis en liberté, sans rançon.

Elles sont acceptées.

Ces Articles, qui avoient été auparavant concertez entre les Commissaires du Roi & le Duc, ayant été agréez par le Conseil, le Duc les signa, les scella de son cachet, & en jura l'observation. Ensuite on fit expédier des Passeports pour la Reine Douairiere de Sicile, & pour tous les autres nommez dans le premier Article, afin qu'ils pussent se rendre à Calais au mois d'Octobre. Le Conseil nomma aussi des Plénipotentiaires, pour aller traiter avec les François.

Quand on considere les engagemens où le Duc d'Orleans entroit par ces Conventions, on ne peut que demeurer convaincu, qu'il étoit d'accord avec la Cour de France pour tromper celle d'Angleterre. Cela paroit manifestement, par l'esperance qu'il donnoit que Charles se contenteroit d'un simple appanage. C'étoit certainement une chose entierement éloignée de l'intention de ce Prince, & qui n'étoit insinuée que pour faire mieux tomber les Anglois dans le piege qu'on leur tendoit. De plus, en s'engageant à faire aller à Calais la Reine de Sicile & les autres Princes & Seigneurs François, il vouloit faire entendre, que leur intention étoit de travailler à la Paix sur ce pied-là; ce qui étoit pourtant très contraire à leur pensée, ainsi qu'il parut bien dans la suite. En troisieme lieu, la maniere rampante dont le Duc parloit du Roi d'Angleterre, en l'appellant toujours dans ces Conventions son Roi & son souverain Seigneur, marque évidemment qu'il ne le flatoit que pour le tromper. Enfin, il promettoit des choses qui excedoient son pouvoir, comme par exemple de livrer des Places qui ne dépendoient pas de lui. Mais c'étoit précisément en cela que consistoit la fraude, parce que son but étoit de faire entendre qu'il étoit autorisé, quoique la Cour de France ne jugeât pas à propos de se découvrir directement. Ce ne sont pas ici de simples conjectures. La suite de cette négociation fera voir manifestement, que ce Prince n'agissoit pas de bonne-foi. C'est pourtant ce même Duc d'Orleans qu'on a voulu faire passer pour un Saint, & au sujet de qui La Pucelle se vantoit d'avoir eu diverses revelations.

Henri VI. 1433. Raisons qui font juger, que le Duc d'Orleans n'agissoit pas de bonne foi.

Il est très aisé de comprendre que le Duc d'Orleans agissoit de concert avec la Cour de France, quand on considere que Charles étoit déja d'accord avec le Duc de Bourgogne, & qu'il ne s'agissoit plus que de lui fournir un prétexte pour se détacher de l'Angleterre. Le Connêtable de Richemont avoit mis la derniere main à ce Traité particulier, dans une Conference qu'il avoit eue avec le Duc à Nevers. Il s'étoit rendu dans cette Ville, sous prétexte d'accommoder un differend survenu entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Clermont. C'étoit là qu'il étoit convenu avec le Duc, de tous les Articles de sa Paix particuliere. Il ne manquoit plus que de fournir une occasion de faire cette démarche. C'est à quoi on fit servir le projet d'une Conference pour parvenir à une Paix générale. On savoit bien que les Anglois n'accorderoient pas les conditions qui leur seroient proposées; & c'étoit de ce refus que le Duc de Bourgogne devoit tirer un prétexte de faire sa Paix en particulier. C'étoit là le vrai motif des grandes offres que le Duc d'Orleans faisoit au Roi d'Angleterre,

1434. Histoire de Charles VII. par B. J.

HENRI VI. 1434.

au cas que la Paix ne se fît pas. On vouloit engager son Conseil dans cette négociation, en lui faisant esperer que, soit que la Conference produisît la Paix, ou qu'elle vînt à se rompre, il y auroit toujours beaucoup à gagner pour l'Angleterre. Le Duc de Betford & le Conseil d'Angleterre, qui ne savoient rien de ce qui s'étoit passé entre le Roi Charles & le Duc de Bourgogne, se laisserent prendre à ce piege. Dès qu'ils eurent consenti à la négociation proposée, le Duc de Bourgogne, feignant d'être toujours étroitement uni avec les Anglois, fit ensorte qu'au-lieu de Calais, on marquât la Ville d'Arras pour le lieu du Congrès, où toutes les Parties interessées devoient envoyer leurs Ambassadeurs. Nous verrons bien-tôt ce qui se passa dans cette Assemblée.

Les Anglois se laissent duper.

On convient de tenir un Congrès à Arras.

Continuation de la Guerre.

Cependant, la Guerre, qui se continuoit en France dégéneroit en un véritable brigandage. Les deux Rois étant trop foibles pour pouvoir mettre de grandes Armées sur pied, il n'y avoit plus que de petits Corps qui agissoient de chaque côté. Voici ce qui se passa de plus remarquable pendant cette année. Les François ayant surpris *Rue* en Picardie, le Comte d'Arundel accourut de ce côté-là pour tâcher de reprendre cette Place. Pendant qu'il étoit en marche, il apprit que les François fortifioient *Herberoi* proche de Beauvais, & il crut devoir les chasser de là, avant que leurs ouvrages fussent perfectionnez. Il alla donc devant cette Place: mais sur l'avis qu'il reçut que Vignoles & Xaintraïlles s'approchoient avec douze-cens hommes, il leva le Siege pour aller à leur rencontre. Il y eut en cette occasion un sanglant Combat, où le Comte d'Arundel fut mortellement blessé & fait prisonnier. Il mourut peu de jours après, laissant au Duc de Betfort un extrême regret de sa perte.

Mort du Comte d'Arundel.

Environ le même tems, le Comte de Clermont devenu Duc de Bourbon par la mort du Duc son Pere, se rendit maitre de *Corbeil* & de *Brie-Comte-Robert*, que les Gouverneurs lui vendirent. Un Officier Ecossois trouva aussi le moyen de s'emparer de Vincennes; mais il ne put le garder.

Talbot arrive en France avec un renfort.

Cependant, Talbot étant arrivé d'Angleterre avec trois ou quatre mille hommes, auxquels il joignit quelques autres Troupes tirées des Garnisons, se rendit tellement maitre de la campagne, que tous les François disparurent devant lui. Ainsi, sans trouver beaucoup d'opposition, il reprit *Beaumont sur Oyse*, *Creil*, *Pont St. Maixance*, & *Clermont* en Beauvaisis. Il commença même le Siege de Beauvais, mais le mauvais tems le contraignit de l'abandonner. Pendant ces petits exploits, le Roi Charles alla faire un tour en Languedoc & en Dauphiné.

Il reprend diverses Places.

La gêlée, qui fut très forte à la fin de cette année & au com-

mencement de la suivante, n'empêcha pas les deux Partis de continuer la Guerre pendant tout l'Hiver, par des Sieges & des surprises de diverses Places. Les François avoient un grand avantage, en ce que la plupart des Villes Angloises pensoient à se ranger sous l'obeïssance du Roi Charles, depuis que les affaires des Anglois étoient tombées en décadence. Mais ce n'étoit pas de ces progrès, peu considerables en eux-mêmes, que Charles attendoit la fin de la Guerre. Il lui auroit fallu employer bien du tems, avant que de pouvoir prendre, une à une, toutes les Places que les Anglois tenoient en France. L'Assemblée qui devoit se tenir à Arras lui promettoit des succès bien plus avantageux, puisqu'il étoit assuré d'y faire la Paix avec le Duc de Bourgogne.

HENRI VI. 1434.

Avantage de Charles dans la continuation de la Guerre.

Le bruit s'étant répandu dans toute l'Europe, que la Paix entre la France & l'Angleterre alloit se traiter à Arras, il n'y eut presque point de Prince Souverain, qui ne voulût y envoyer des Ambassadeurs. Le Pape Eugene II., & le Concile de Bâle, qui étoient toujours en differend, y en envoyerent aussi, mais séparément. Ce fut le Cardinal de Ste. Croix qui s'y rendit de la part du Pape, & les Cardinaux de Cypre & d'Arles s'y trouverent de la part du Concile. Le Roi Charles y envoya dix-sept Plénipotentiaires, à la tête desquels étoit le Connêtable de Richemont. Henri en nomma vingt-sept, tant de France que d'Angleterre, dont le Duc de Bourgogne étoit le premier; avec pouvoir à huit d'entre eux, savoir à quatre Anglois, du nombre desquels devoient être le Duc de Bourgogne & l'Archevêque d'Yorck, de signer la Paix. Ensuite, le même pouvoir fut donné au Cardinal de Winchester. Jusqu'alors, le Duc de Betford & le Conseil d'Angleterre étoient persuadez que le Duc de Bourgogne agissoit de bonne-foi. Cela paroit en ce qu'on lui avoit confié le secret de l'Ambassade, puisque rien ne pouvoit se traiter ni se conclure sans lui. Il faut convenir, que ce Prince jouoit un vilain personnage dans ce Congrès. Cependant peu de tems après, on reçut en Angleterre un avis secret, qu'il avoit demandé au Pape d'être délié du serment qu'il avoit fait à Henri V. Sur cet avis, le Roi écrivit au Pontife, pour savoir si cela étoit véritable. Eugene répondit, qu'aucun Prince François ne lui avoit demandé une telle chose, qu'il ne l'avoit accordé à aucun, & qu'à l'avenir, il se gouverneroit sur ce sujet d'une telle maniere, que le Roi auroit lieu de s'en contenter. Nous verrons dans la suite, comment il accomplit sa promesse.

1435. Congrès d'Arras.

Act. Publ. Tom. X. pag. 611.

Ibid. Pag. 610.

Avis donné à Henri, que le Duc de Bourgogne a voulu se faire délier de son Serment.

La Conference d'Arras s'ouvrit le 6. d'Août. D'abord, on commença par les propositions du Roi Charles. Ses Ambassadeurs offrirent de sa part au Roi d'Angleterre, la Normandie & la Guienne; à condition qu'il quitteroit le Titre de Roi de France, &

Offres de Charles pour la Paix.

HENRI VI. 1435.

qu'il lui feroit Hommage de ces deux Provinces. C'est-à-dire: qu'il offroit comme une grace, ces deux Provinces que le Roi d'Angleterre possedoit toutes entieres; grace qu'il devoit acheter par la cession du Titre de Roi de France, & d'une grande partie du Royaume, dont il étoit encore maitre. Quand il n'y auroit point d'autre preuve de la certitude que Charles avoit de détacher le Duc de Bourgogne du parti des Anglois, celle-ci seule seroit suffisante. En effet, sur quel fondement, Charles, qui depuis trois ans se trouvoit hors d'état de mettre une Armée en campagne, auroit-il pu faire une telle proposition? Mais, comme il a été déja dit, son dessein n'étoit pas de faire la Paix avec les Anglois, mais seulement de donner quelque couleur à la démarche que le Duc de Bourgogne avoit résolu de faire. Les Ambassadeurs d'Angleterre, surpris d'une offre si éloignée de ce que le Duc d'Orleans leur avoit fait esperer, rompirent brusquement la Conference, & se retirerent très mécontens, sans daigner répondre. C'est ici où plusieurs Auteurs François étalent leur éloquence, pour faire voir jusqu'à quel degré les Anglois avoient porté leur orgueil & leur insolence, puisqu'ils refuserent des offres si raisonnables. Exemple remarquable de la prévention ordinaire des Historiens en faveur de leur Nation.

Les Anglois se retirent avec indignation.

La retraite des Anglois ne surprit ni le Duc de Bourgogne, ni les Ambassadeurs de France. Il n'étoit pas possible qu'ils n'eussent prévu que de pareilles offres ne seroient pas écoutées. On peut au contraire assurer, qu'en faisant une proposition si peu raisonnable, vu la situation des affaires, ils n'avoient eu pour but que d'engager les Ambassadeurs d'Angleterre à faire cette démarche. On ne laissa pourtant pas de faire sonner bien haut leur départ précipité, & de le faire regarder comme une preuve manifeste, qu'ils n'avoient pas intention de faire la Paix. Ce fut aussi ce qui fournit au Duc de Bourgogne un prétexte de conclure avec le Roi Charles un Traité particulier. Il prétendit qu'il n'étoit pas obligé de suivre leur caprice, ni de rendre la Guerre éternelle pour l'amour d'eux. Sur ce fondement, le Légat du Pape le délia de tous les Sermens qu'il avoit faits, tant au feu Roi d'Angleterre, qu'au Roi regnant. Après cela, sa Paix particuliere fut bientôt conclue, puisqu'on étoit déja convenu de tous les Articles. Jamais Roi de France n'en avoit fait une si honteuse. Charles s'engagea par ce Traité, à désavouer le meurtre du Duc Jean, à livrer les meurtriers, ou, s'ils n'étoient pas en son pouvoir, à les bannir du Royaume. Il promit de fonder certaines Chapelles, afin qu'on y priât Dieu continuellement pour l'ame du défunt. Il consentit que le Duc de Bourgogne nommât les Prêtres qui seroient destinez à les desservir, & qu'on plantât une

Le Duc de Bourgogne fait sa Paix particuliere avec le Roi Charles.

Conditions.

Croix

Croix sur le pont de Montereau, pour être un monument perpétuel de la réparation de ce meurtre. Il s'engagea de plus, à payer cinquante-mille écus d'or, pour l'équipage du Duc Jean qui avoit été pillé : à ceder au Duc de Bourgogne certaines Villes, pour le dédommager des frais de la Guerre. Enfin, il le déchargea de tout Hommage pendant sa vie. De son côté, le Duc consentit que le Roi pût racheter les Villes de *St. Quentin*, *Peronne*, *Amiens*, *Corbie*, situées sur la Somme, pour quatre-cens-mille écus. On peut voir par ce dernier Article, que ce Prince n'étoit pas fort scrupuleux, puisqu'il vendoit à la France des Villes qu'il ne tenoit que de la liberalité du Roi d'Angleterre, en consequence des engagemens qu'il avoit pris avec le Duc de Betford. Au reste il est bon de remarquer au sujet du Duc de Bourgogne, que le service qu'il rendit à la France en faisant une Paix particuliere, a prévalu de beaucoup, dans les esprits des Historiens François, sur ce qu'il avoit fait contre elle. C'est ce qui les a engagez à ménager beaucoup leurs expressions dans tout ce qu'ils ont dit de lui, avant le Traité d'Arras, de peur que leur langage ne s'accordât pas avec ce qu'ils avoient à dire dans la suite. Mais depuis cette heureuse Paix, il n'y a point d'éloges qu'ils n'ayent donné à sa bonté, à sa sagesse, à sa probité. C'étoit pourtant lui qui, pour se venger, avoit ruïné la France, & qui ne trouva point d'autre moyen pour reparer cette faute, qu'une insigne perfidie envers l'Angleterre. Que n'auroient pas dit les François, si ce Prince étoit toujours demeuré attaché au parti Anglois ? Je suis fâché d'être obligé de parler ainsi d'un Prince à qui on a donné le Surnom de *Bon*. Mais il n'est pas inutile de voir, combien il arrive quelquefois, que les titres & les éloges qu'on donne aux Princes s'accordent peu avec leur véritable caractere.

Je ne dis rien de la Dispense du Serment accordée au Duc de Bourgogne. Chacun y pourra faire les réflexions qu'il jugera convenables. J'ajouterai seulement, qu'au mois de Novembre on fit publier en Angleterre la Lettre du Pape Eugene sur ce sujet, de laquelle il a été parlé, avec une attestation du Roi. C'étoit apparemment, pour informer indirectement le Public de la bonne-foi de la Cour de Rome. *Act. Publ. Tom. X. pag. 625.*

Dès que les Anglois eurent perdu le secours du Duc de Bourgogne, leurs affaires tomberent dans une décadence manifeste, qui préságeoit leur prompte ruïne. Comme ils n'avoient pas assez de Troupes pour garder toutes les Places, ils étoient obligez de s'en reposer sur la bonne-foi des habitans qui abusoient souvent de cette confiance. D'un autre côté, les Villes de la Somme qu'ils avoient cedées au Duc de Bourgogne, étant désormais contre eux *Le Traité d'Arras cause un changement désavantageux aux Anglois.*

HENRI VI. 1435.

ils se voyoient dans la nécessité de se précautionner de ce côté-là, de peur qu'on ne s'en servît pour envahir les Provinces voisines. Ainsi toute leur attention se bornoit à conserver la Normandie & Paris, parce qu'il étoit impossible de pourvoir à tout, parmi la défection continuelle des Villes dont ils confioient la garde aux habitans. *Houdan*, *S. Denys*, *Pontoise*, *Melun*, *Pont St. Maixance*, *Meulan*, furent du nombre de celles qui se livrerent volontairement aux François pendant la Conference d'Arras, ou peu de tems auparavant. Le Duc de Betford, ayant repris St. Denys, en fit razer les murailles. Ensuite, il fit assieger Meulan; mais le Bâtard d'Orleans fit lever le Siege. Le Seigneur de Châtillon, Gouverneur d'*Epernay* pour les Anglois, étant sorti de sa Place, en trouva les portes fermées quand il voulut y rentrer; & les habitans appellerent les François.

Plusieurs Villes se rendent volontairement aux François.

Isabelle, Reine Douairiere de France, voyant la prosperité du Roi son Fils qu'elle haïssoit toujours mortellement, & les affaires des Anglois dans un état désesperé, mourut à Paris de chagrin & de desespoir, douze jours après la conclusion du Traité d'Arras. Elle étoit généralement haïe des François, qui la regardoient comme la principale cause de la ruïne du Royaume. Les Anglois ne l'estimoient pas beaucoup. Du moins, ils ne marquerent pas beaucoup de consideration pour elle, depuis qu'elle leur fut inutile.

Mort de la Reine Isabelle de Baviere.

Cette mort étoit peu importante pour l'un & pour l'autre des deux Partis. Mais celle du Duc de Betford, qui étoit arrivée le 14. du même mois, à Rouen, étoit d'une toute autre consequence. Il est très vraisemblable que le dépit de se voir dupé par le Roi Charles & par le Duc de Bourgogne, contribua beaucoup à lui causer la maladie dont il mourut, quatre jours avant la conclusion du Traité d'Arras, dont il attendoit à tout moment la fatale nouvelle. Il prévoyoit avec un mortel chagrin, que les affaires du Roi son Neveu alloient être réduites dans un très fâcheux état, & sans aucune apparence qu'elles pussent être jamais rétablies. Pendant tout le tems de son administration, il s'étoit conduit avec une sagesse qui le faisoit regarder comme un des premiers hommes de son siecle. Sa valeur & ses autres vertus militaires, n'avoient pas moins brillé dans toutes les occasions où il avoit commandé en personne. S'il eût été bien secouru de l'Angleterre, il auroit, selon les apparences, terminé cette Guerre d'une maniere glorieuse pour lui, & avantageuse au jeune Roi, puisqu'il ne lui manquoit aucune des qualitez propres à faire réussir les grandes entreprises. Mais malheureusement pour lui, il se vit abandonné dans le tems qu'il avoit le plus de besoin

Mort du Duc de Betford.

Eloge de ce Prince.

d'assistance. La seule chose qu'on pouvoit lui reprocher, c'étoit de s'être laissé surprendre dans l'affaire de la Conference d'Arras. Mais où est l'homme qui peut être toujours en garde contre la mauvaise-foi? Rien ne marque mieux l'estime qu'on doit faire de cet illustre Prince, que celle que Louis XI. fils de Charles VII. témoigna pour lui, dans un tems où rien ne pouvoit l'engager à le flater. Louis se trouvant un jour dans l'Eglise de Rouen, où il regardoit le tombeau du Duc de Betford (1), un Seigneur de sa suite lui conseilla de faire ôter ce tombeau, qui étoit un témoignage perpétuel de la honte des François. *Non*, répondit le Roi, *laissons reposer en paix les cendres d'un Prince qui, s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je souhaiterois qu'on eût érigé un Monument plus magnifique à sa gloire.* HENRI VI. 1435.

Immédiatement après la mort du Duc de Betford, le Duc d'Yorck fut nommé Régent de France. Mais Henri Duc de Sommerset, qui avoit prétendu à cette Dignité, fit si bien par ses intrigues, que l'expédition de la Patente de son Concurrent fut longtems differée. Apparemment, il esperoit de pouvoir faire changer la Cour en sa faveur. Ce délai porta un extrême préjudice aux affaires du Roi, ainsi qu'on le verra dans le récit des évenemens de l'année suivante. Le Duc d'Yorck est nommé pour être Régent en France.

Toute l'Angleterre fut extraordinairement émue à la nouvelle de la défection du Duc de Bourgogne. Les noms les plus odieux ne lui étoient pas épargnez en ce Païs-là. Cependant, ce Prince voulant garder encore quelques ménagemens avec Henri, lui envoya deux Hérauts, pour s'excuser de ce qu'il avoit fait sa Paix particuliere, sur ce que ses Sujets étoient trop foulez par la continuation de la Guerre. C'est là le prétexte ordinaire de toutes les Paix, quoiqu'ordinairement, quand on entreprend une Guerre, on fasse peu d'attention aux interêts du pauvre peuple. Le Duc offroit en même tems sa médiation à Henri, s'il vouloit faire la Paix avec le Roi Charles. Cette offre fut regardée comme une nouvelle insulte. En effet, qu'auroit-on pu attendre de la médiation d'un Prince, qui venoit de sacrifier si ouvertement les intérêts de l'Angleterre à sa propre utilité? Aussi ne daigna-t-on pas répondre à ses Lettres, qui d'ailleurs étoient écrites d'un stile bien different de celui qu'il avoit accoutumé. Ses Hérauts furent reçus avec indignité. Il s'en fallut peu qu'on ne violât le Droit 1436. Le Duc de Bourgogne tâche de s'excuser en Angleterre. Il offre sa médiation. Elle est rejettée. Ses Hérauts sont mal reçus.

(1) Le Duc de *Betford* fut enterré dans l'Eglise de *Notre Dame* à *Rouen*, sous une Tombe tout unie de marbre noir, avec une Epitaphe gravée sur une plaque de cuivre. Ses Armes, posées entre deux plumes d'Autruche, sont attachées à un pillier de l'Eglise qui est sur la Tombe. *Dugdale*. Tind.

HENRI VI. 1436.

des Gens à leur égard, & que tous les Flamans & Bourguignons, qui se trouvoient en Angleterre, ne fussent mis en pieces par la populace, tant elle étoit animée contre leur Prince. Mais, en agissant de cette maniere, on ne pouvoit lui rendre un plus grand service. Il avoit besoin d'un prétexte pour joindre ses forces à celles des François, & il ne manqua pas de le trouver dans les insultes faites à ses Herauts & à ses Sujets. En effet, dès le mois de Mars de cette même année, il envoya au Connêtable de Richemont cinq-cens lances, sous la conduite du Comte de Lalain; & par là, il se déclara ouvertement ennemi du Roi d'Angleterre.

Il se déclare contre l'Angleterre.

Le Connêtable s'approche de Paris.

Le Connêtable, ayant joint ce secours à six ou sept-mille hommes qu'il avoit ramassez d'ailleurs, s'approcha de Paris où il n'y avoit que quinze-cens Anglois, sous le commandement du Chevalier Richard Woodwille. Outre que cette Garnison étoit bien foible pour la garde d'une si grande Ville, le Connêtable avoit de grandes intelligences parmi les habitans, qui étant presque tous partisans du Duc de Bourgogne, n'avoient pris le parti de l'Angleterre, qu'à cause de leur attachement pour ce Prince. Pendant qu'il étoit demeuré ami du Roi d'Angleterre, Paris n'avoit pas eu besoin d'autre garde que de ses propres Bourgeois. Mais dès qu'il se fut déclaré pour le Roi Charles, ils changerent tous, comme lui. Ainsi, ce n'étoit pas merveille, si quinze-cens Anglois ne pouvoient pas les tenir en bride. La mort du Duc de Betford, l'absence du nouveau Régent, & le peu de soin qu'on avoit pris d'envoyer du secours d'Angleterre en France, mettant les Anglois hors d'état de tenir une Armée en campagne, le Connêtable ne trouva aucune opposition dans sa marche. D'abord, il se rendit maitre de plusieurs petites Places aux environs de Paris, & tua cinq-cens hommes d'un Détachement que le Gouverneur avoit envoyé pour se jetter dans St. Denys. Ensuite, il alla camper aux portes de Paris avec sa petite Armée. Pendant qu'il fut dans ce Camp, il y eut de continuels pourparlers entre les Bourgeois & les assiegeans, sans qu'il fût possible au Gouverneur de l'empêcher. Enfin, le 13. d'Avril, toute la Bourgeoisie se mit sous les armes, pendant que le Maréchal de Lisle-Adam escaladoit la muraille. La Garnison ayant voulu s'avancer pour repousser cet assaut, se vit accablée d'une grêle des pierres qu'on lui jettoit des fenêtres, pendant que toute la Ville retentissoit du cri de *Vive le Roi, & le Duc de Bourgogne.* Le Gouverneur, se voyant hors d'état de résister à tant d'ennemis, prit le parti de se retirer dans la Bastille avec tout son monde. Incontinent, toutes les chaines furent tendues, de peur qu'il ne lui prît envie de retourner

Il se rend maître de la Ville.

sur ses pas. Pendant ce tems-là, Lisle-Adam entra sans peine dans la Ville, & en ouvrit les portes au Connêtable. C'est ainsi que cette Ville fut acquise au Roi Charles, par le même Lisle-Adam qui l'avoit surprise dix-sept ans auparavant pour le Duc de Bourgogne, & à-peu près de la même maniere. La Bastille, qui auroit pu soutenir un long Siege si elle avoit été bien pourvue de vivres, s'en trouva si dénuée, qu'elle ne put tenir que trois jours. Ce fut beaucoup que le Gouverneur pût obtenir une honnête Capitulation.

Le Conseil d'Angleterre pense à faire la Paix.

A mesure que les affaires des Anglois dépérissoient sensiblement, le Conseil d'Angleterre témoignoit un extrême penchant pour la Paix. Dans la Guerre qui se continuoit en France, il ne s'agissoit plus de la Conquête de ce Royaume, comme du tems de Henri V. & jusqu'à la levée du Siege d'Orleans, mais seulement du plus ou du moins que le Roi d'Angleterre y pouvoit garder: & le peu qu'on pouvoit esperer de conserver par une Guerre vigoureuse, coutoit des sommes immenses à l'Angleterre. C'étoit là une raison assez spécieuse, parce que ce n'étoit pas la véritable qui faisoit agir le Conseil. Depuis quelque tems, le Cardinal de Winchester gagnoit beaucoup de terrein sur le Duc de Glocester son concurrent. Le Conseil se remplissoit peu-à-peu de ses Créatures, qui, non plus que lui, ne trouvoient plus leur avantage particulier dans la continuation de la Guerre, parce qu'elle les rendoit odieux au Peuple, depuis qu'elle ne prosperoit plus. L'argent étoit devenu fort rare en Angleterre; & néanmoins, il falloit que le Conseil fût sans cesse occupé à chercher les moyens d'en recouvrer: ce qu'on ne pouvoit faire sans exciter beaucoup de murmures. D'un autre côté, le Cardinal esperoit de pouvoir plus aisément ruïner son ennemi pendant la Paix, parce que la Guerre, & les accidens imprévus qu'elle faisoit naitre, rendoient la personne & les conseils du Duc de Glocester absolument nécessaires. Enfin, comme ce Prince étoit toujours d'avis de faire des efforts vigoureux pour recouvrer ce qu'on avoit perdu en France, c'étoit une raison pour le Parti contraire, d'insister avec la même ardeur sur la nécessité de faire la Paix. Cet avis ayant prévalu dans le Conseil, le Duc d'Yorck, à qui on avoit enfin expédié sa Patente pour être Régent en France, fut muni d'instructions, & d'un Plein-pouvoir pour traiter avec le Roi Charles, s'il y voyoit quelque jour. De plus dans la supposition qu'on entameroit une négociation sur ce sujet, le Conseil donna une Commission au Cardinal de Winchester & au Duc de Bourgogne conjointement, pour traiter du mariage du Roi avec une des Filles de son adversaire.

Il donne des Instructions & des Pouvoirs au Duc d'Yorck.

HENRI VI. 1436. Le Duc d'Yorck arrive en France & chasse les François de la Normandie.

Peu de tems après, le Duc d'Yorck partit pour se rendre en France, & débarqua en Normandie un bon Corps de nouvelles Troupes, avec quoi il reprit un grand nombre de petites Places ou Châteaux, dont les François s'étoient emparez depuis la mort du Duc de Betford. La Ville de *Fescamp* fut du nombre de celles que le Régent recouvra; mais bien-tôt après, elle fut reprise par escalade.

Le Duc de Bourgogne se prépare à assieger Calais.

Quoique le Duc d'Yorck fût maitre de la campagne en Normandie & aux environs de Paris, il n'étoit pas sans inquietude à l'égard de la Picardie. Il apprenoit de tous côtez, que le Duc de Bourgogne assembloit toutes ses forces, & faisoit un amas prodigieux de toutes les choses nécessaires à un Siege. De si grands préparatifs ne pouvant regarder que Calais, il en avertit le Conseil d'Angleterre, afin qu'on pourvût de bonne heure au secours de cette Place qui étoit menacée d'un Siege. En effet, une puissante Flotte, une nombreuse Artillerie, & une Armée de cinquante-mille hommes que le Duc de Bourgogne assembloit dans ce dessein, faisoient assez comprendre avec combien de passion il souhaitoit de réussir dans son entreprise, & qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. Cette nouvelle étant arrivée en Angleterre, y mit tout le monde en allarme, & redoubla l'animosité du Peuple contre le Duc de Bourgogne. Le Conseil craignant pour Calais, qui étoit la premiere conquête des Anglois en France, résolut de faire tous les efforts possibles pour la sauver. Dans cette vue, il ordonna une levée de quinze-mille hommes, & pria le Duc de Glocester de se charger du soin de secourir cette Place. C'étoit bien peu que quinze-mille hommes pour une telle entreprise. Mais, outre qu'on comptoit que le Régent se joindroit avec toutes ses forces au Duc de Glocester, on savoit que l'Armée ennemie étoit presque toute composée de Milices de Flandre, dont on ne faisoit pas grand cas.

Act. Publ. Tom X pag. 645. &c. Le Duc de Glocester est envoyé au secours.

Henri dispose par des Patentes, des Comtez de Boulogne & de Flandre. *Ibid. Pag. 652.*

Pendant qu'on s'occupoit à lever des Troupes avec toute la diligence possible, le Roi, par l'avis de son Conseil, résolut de marquer son ressentiment contre le Duc de Bourgogne, en faisant expédier des Lettres sous le Grand Sceau, par lesquelles il donnoit le Comté de Boulogne au Lord Beaumont, & la Flandre au Duc de Glocester. Mais il étoit plus facile de les donner en parchemin, que de les arracher à celui qui en étoit en possession.

Le Duc de Glocester arrive devant Calais.

Tout étant prêt pour le départ de l'Armée destinée au secours de Calais, le Duc de Glocester mit à la voile, & alla descendre en Normandie, au commencement du mois d'Octobre. Il y avoit déja six semaines que le Duc de Bourgogne avoit commencé le Siege de Calais, avec sa nombreuse Armée. Il pressoit vive-

ment la Place, & de leur côté, les assiegez se défendoient avec beaucoup de vigueur. Cependant, ce Prince qui avoit esperé d'acquerir une gloire immortelle par la prise d'une des plus fortes Places de l'Europe, se trouvoit encore bien éloigné de son but. Il commençoit même à s'appercevoir que cette entreprise étoit au-dessus de ses forces. Sa Flotte, soit par l'imprudence des Pilotes, ou par quelque autre accident, s'étant trop approchée de la Ville en basse marée, étoit demeurée à sec, & avoit été réduite en cendres à ses yeux, par les assiegez. C'étoit déja un accident bien mortifiant pour lui. Mais il lui en arriva bien-tôt un autre plus accablant. Le bruit s'étant répandu dans son Armée, que le Duc de Glocester s'approchoit pour secourir la Place, les Flamans rebutez par les fatigues du Siege, & intimidez par l'approche des Anglois, plierent tout-à-coup leurs tentes, & se mirent en devoir de se retirer. Ce fut en vain que le Duc fit tous les efforts possibles pour les rassurer. Les Coureurs de l'Armée Angloise ayant commencé à paroitre dans ces entrefaites, il fut encore moins possible au Duc de retenir ces Troupes effrayées, qui ne cherchoient qu'à éviter le Combat. Ainsi ce Prince, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, se vit obligé de les suivre dans leur retraite, qui se fit avec un extrême desordre, mais pourtant assez à tems pour que les Anglois n'en pussent pas profiter. Il eut encore la mortification de recevoir un défi de la part du Duc de Glocester, qui lui fit offrir la bataille, & de ne pouvoir pas l'accepter, quoique son Armée fût beaucoup plus nombreuse que celle de son ennemi. Mais ce ne fut pas encore tout. Il étoit à peine de retour dans son Païs, que les Villes de Flandre se revolterent contre lui. Il fut même en danger de perdre la vie à Bruges, dans une sédition de la Bourgeoisie. Il y fut lui-même blessé, après avoir eu la douleur de voir mettre en pieces le Marêchal de Lisle-Adam, par ce peuple mutiné. Cependant le Duc de Glocester, profitant de cette conjoncture, parcouroit l'Artois, la Flandre & le Haynaut, d'où il emmena douze-cens chariots chargez de butin. Depuis ce tems-là, le Duc de Bourgogne eut tant d'affaires chez lui, que le Roi Charles n'en tira que des secours très médiocres.

HENRI VI. 1436.

L'armée du Duc de Bourgogne se retire malgré lui.

Le Duc de Glocester lui envoye un défi.

Soulevement en Flandre.

Le Duc de Glocester ravage la Flandre & l'Artois.

Au mois de Juin de cette même année, le Dauphin Louis, Fils du Roi Charles, avoit épousé Marguerite d'Ecosse Fille de Jaques I., âgée d'environ douze ans.

Mariage du Dauphin Louis.

Le commencement de l'année 1437. fut remarquable par la mort de Jeanne de Navarre & de Catherine de France, toutes deux Reines Douairieres d'Angleterre, l'une Veuve de Henri IV., & l'autre de Henri V. Celle-ci avoit épousé en secondes nôces *Owen*

1437. Mort des deux Reines Douairieres d'Angleterre.

Second mariage

HENRI VI. 1437.

de la Reine Catherine avec Owen Tudor.

Tudor, Gentilhomme Gallois, descendu, comme on le prétend, des anciens Rois de Galles. Je ne sai si, en ce tems-là, on faisoit beaucoup d'attention à cette descendance, ou si ce ne fut qu'après que la Couronne d'Angleterre fut tombée dans la Maison des *Tudors*, par l'élevation de Henri VII. sur le Trône, qu'on en rechercha les preuves. Quoi qu'il en soit, lorsque la Reine Catherine épousa Owen Tudor, ce Mariage parut si mal assorti, que toute l'Angleterre s'en trouva scandalisée, d'autant plus qu'il s'étoit fait sans la participation du Duc de Glocester qui étoit alors Protecteur. Mais la véneration que ce Prince avoit pour la mémoire du Roi son Frere, l'empêcha de causer du chagrin sur ce sujet à la Reine sa Belle-Sœur. Dès qu'elle ne fut plus au monde, le Conseil n'eut pas les mêmes égards pour son second Epoux. Il crut alors devoir le punir de la témerité qu'il avoit eue d'épouser la Mere du Roi, sans en avoir demandé la permission à ceux qui gouvernoient le Royaume, & il le fit mettre à la Tour. Quelque tems après, Tudor s'évada de sa prison; mais il fut pris & renfermé plus étroitement. Quelques-uns ont dit, qu'il trouva le moyen de se sauver une seconde fois, mais qu'ayant été repris, il eut la tête tranchée. D'autres assurent qu'il ne fut décapité qu'en 1460., après avoir été pris dans une Bataille en combattant pour la Maison de Lencastre. Je ne sai s'il est bien certain que Tudor fut puni du dernier supplice; mais on peut assurer que ceux qui ont dit que ce fut en 1460., se sont trompez, en prenant Owen Tudor son troisieme Fils, pour Owen Tudor le Pere.

Act. Publ. Tom. X. pag. 685.

Tudor est mis à la Tour après la mort de la Reine son Epouse.

Enfans de Tudor & de Catherine de France.

Celui-ci avoit eu de Catherine de France trois Fils, savoir *Edmond*, *Gaspard*, & *Owen*. Le premier fut créé Comte de Richemont (1) par Henri VI. son Frere uterin, qui lui fit épouser Marguerite Fille unique de Jean Duc de Sommerset. De ce mariage nâquit Henri Comte de Richemont, que nous verrons, dans la suite de cette Histoire, monter sur le Trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII., après l'extinction de tous les mâles de la Maison de Lencastre. *Gaspar*, second Fils d'Owen Tudor, fut fait Comte de Pembrook. (2) *Owen*, qui étoit le troisieme, perdit la tête sur un échafaut en 1460.

Second mariage de la Duchesse de Betford avec Richard Woodville.

Jaqueline de Luxembourg, Veuve du Duc de Betford, suivit l'exemple de la Reine Catherine. Après la mort du Prince son Mari, elle épousa Richard Woodwille, simple Chevalier, qui

(1) *Edmond de Hadham* fut créé Comte de *Richemond* l'an 31 de *Henri VI*, le 23 de Novembre, à *Reading*. Dugdale. TIND.

(2) *Gaspar de Hatfield* fut créé dans le même tems Comte de *Pembroke*; & ensuite l'an premier du Regne de *Henri VII*, le 27 d'Octobre, Duc de *Betford*. Dugdale. TIND.

étoit

étoit beaucoup au dessous d'elle. Ce Mariage n'étoit gueres mieux assorti que celui de Catherine. D'ailleurs, il s'étoit fait non seulement sans la participation du Souverain, mais même contre le serment exprès que Jaqueline avoit fait de ne se marier point sans sa permission. Ainsi, l'Epoux & l'Epouse auroient été exposez à la rigueur des Loix, si le Roi n'eût eu la bonté de leur accorder leur pardon (1).

Henri VI. 1437.

Ibid. Pag. 678.

Le 19. de Fevrier, Jaques I. Roi d'Ecosse fut tué dans son lit, par des assassins que le Comte d'Athol son Oncle avoit apostez. Jaques II. son Fils, âgé de sept ans, lui succeda, sous la tutele de Jeanne de Sommerset sa Mere, qui avoit été elle-même blessée, en voulant couvrir de son Corps le Roi son Epoux. Il est tems présentement de revenir à ce qui se passoit en France.

Mort du Roi d'Ecosse.

Depuis que le Duc d'Yorck étoit arrivé d'Angleterre, les affaires des Anglois commençoient à se remettre sur un meilleur pied. Le Roi Charles, toujours distrait par les plaisirs, n'avoit point de Corps considerable en campagne ; & la revolte des Flamans empêchoit le Duc de Bourgogne de lui envoyer du secours. Il est vrai que les Villes qui s'étoient volontairement données à lui, avoient considerablement fortifié son parti. Mais en même tems, son Armée s'en trouvoit fort affoiblie, à cause des Garnisons qu'il étoit obligé d'y tenir. Dans la conjoncture où la France se trouvoit alors, les deux Rois avoient presque également à craindre l'infidelité de leurs partisans, dont la plupart s'attachoient plutôt à la fortune de celui qu'ils servoient, qu'à sa personne, ou à la justice de ses droits. Ainsi, ce n'étoit que de la force des Garnisons, qu'ils pouvoient attendre la conservation des Villes qu'ils possedoient.

Les affaires des Anglois se rétablissent un peu en France.

Pendant les premiers mois de cette année, le froid fut si excessif, qu'il sembloit devoir ôter aux Généraux des deux Partis l'envie de former aucun dessein, jusqu'à ce qu'il fût rallenti. Cependant Talbot, qui ne trouvoit rien d'impossible, sut tirer un avantage considerable de la sécurité où la rigueur de la saison tenoit les François. La nuit du Mardi-gras, il escalada Pontoise, étant favorisé de la glace des fossez, & s'en rendit maitre, pendant que la Garnison & les Bourgeois ne pensoient qu'à se divertir. La prise de cette importante Place fut un rude coup pour le Roi Charles. Sur-tout, elle incommoda beaucoup les Parisiens, qui

Talbot prend Pontoise par escalade.

(1) Le Mari de *Jaqueline de Luxembourg* paya mille livres d'Amende, pour l'avoir épousé sans le consentement du Roi, & abandonna la possession de son Douaire. Il fut fait Duc de *Rivers*, l'an 26 du Regne de *Henri VI*, le 29 de Mai. *Dugdale*. Tind.

HENRI VI. 1437.

par là se virent exposez aux courses continuelles que la nouvelle Garnison Angloise faisoit jusqu'aux portes de leur Ville.

Les François acquierent Dreux & Chevreuse.

Les François se consolerent de cette perte, par l'acquisition de *Dreux* & de *Chevreuse*, que les Gouverneurs leur vendirent.

Le Duc de Bourgogne réveille le Roi Charles de sa léthargie.

La superiorité que les Anglois venoient de regagner en France, fit craindre au Duc de Bourgogne quelque fâcheuse revolution. Il comprenoit bien que, sans son secours, le Roi Charles ne seroit jamais en état de finir la Guerre; & comme il étoit ouvertement déclaré contre les Anglois, il étoit de son interêt qu'ils fussent entierement chassez du Royaume. Cependant, il lui étoit fâcheux d'agir seul pour les interêts d'un Prince, que son indolence tenoit éloigné de toutes les entreprises où il auroit dû être le premier Acteur. Le Duc, ayant donc dessein de le tirer de cette espece de léthargie, lui représenta, qu'il y alloit de sa gloire & de son interet, de rassembler toutes ses Troupes, de se mettre à leur tête, & de s'approcher de Paris, afin d'éloigner les ennemis du cœur du Royaume. En même tems, il offrit de faire une puissante diversion en Picardie, pour favoriser ses entreprises.

Charles se met à la tête d'une armée.

Il assiege Montereau.

Jamais Prince n'eut moins de penchant pour la Guerre, que Charles VII.; & néanmoins, jamais Roi de France n'a fait de plus grandes conquêtes que lui, puisqu'on peut dire qu'il conquit tout son Royaume. Mais ce fut principalement par le moyen de ses Généraux, dont la plupart étoient d'un mérite distingué. Les remontrances & les offres du Duc de Bourgogne l'ayant réveillé de son assoupissement, il assembla toutes ses forces pour s'approcher de Paris, où il étoit extremement souhaité. En chemin faisant, il attaqua *Montereau-Faut-Tonne*, où le feu Duc de Bourgogne avoit été tué; pendant que de son côté, le Duc de Bourgogne assiegeoit *Crotoy*, Place forte de Picardie.

Le Duc de Bourgogne assiege Crotoy.

Act. Publ. Tom. X. pag 674.

Ce fut sur la fin du mois d'Août, que le Duc de Bourgogne investit Crotoy avec une puissante Armée, pendant que quatre Vaisseaux François tenoient la Place bloquée par mer. Le Duc d'Yorck, ayant été rappellé en Angleterre par les intrigues du Duc de Sommerset son ennemi, se trouvoit sur son départ, n'attendant que l'arrivée du Comte de Warwick qui devoit lui succeder dans la Régence. Cela fut cause que, ne pouvant se charger lui-même du soin de secourir Crotoy, il en donna la commission au brave Talbot, dont le nom seul suffisoit pour inspirer de la terreur aux ennemis des Anglois. Ce Général s'étant mis à la tête d'un Corps de cinq-mille hommes, s'avança hardiment vers la Place assiegée, à dessein de la secourir, quoique la Riviere de Somme le séparât du Camp du Duc de Bourgogne, assis autour de la Ville qui étoit de l'autre côté. Dès que le Duc fut informé

Talbot marche au secours de la place.

de sa marche, il laissa une partie de ses Troupes au Siege, & avec le reste, il alla se poster sur le bord de la Riviere pour lui en disputer le passage. La haine que les Anglois avoient conçue contre ce Prince étoit si violente, qu'ils ne trouvoient rien d'impossible dans une occasion où il s'agissoit de se venger de lui. Talbot, profitant de cette disposition, entra le premier dans l'eau, l'épée à la main, & par son intrépidité, il inspira un tel courage à ses Troupes, qu'elles le suivirent sans balancer. Plus cette action étoit hardie, ou plutôt téméraire, plus elle fit d'effet sur les Bourguignons, qui croyant avoir à faire à des Démons plutôt qu'à des hommes, se sauverent à vau-de-route, sans attendre leurs ennemis. Leur terreur s'étant communiquée à ceux qui avoient été laissez au Siege, toute cette Armée se dissipa, sans qu'il fût possible au Duc de Bourgogne de la rallier. En même tems, le Duc d'Yorck parut avec sept Navires de Guerre, à la vue des quatre François, & leur donna la chasse si chaudement, que ce ne fut pas sans peine qu'ils se sauverent à St. Valery. Talbot entra triomphant dans la Ville, & après avoir fait combler les tranchées des assiegeans, il reprit la route de Normandie. En s'en retournant, il conquit cinq ou six petites Places de Picardie; & après avoir encore repris *Tancarville* en Normandie, il rentra couvert de gloire dans Rouen.

Action intrépide de ce Général.

Le Siege est levé.

Le succès du Siege de Montereau ne fut pas si favorable aux Anglois; & néanmoins, ils ne laisserent pas d'y acquerir de la gloire. Thomas Gerard Gouverneur de cette mauvaise Place, la défendit longtems, malgré les efforts vigoureux des assiegeans, quoiqu'il n'eût que quatre-cens hommes. Jusqu'alors le Roi Charles s'étoit peu distingué du côté de la valeur: mais dans ce Siege il fit des actions de vigueur, qui commencerent à donner une haute idée de son courage. Après un assez long Siege, il emporta la Ville d'assaut, ayant été lui-même des premiers à monter sur la breche, & à combattre main à main avec ceux qui la défendoient. Sans doute on lui avoit fait entendre, qu'il devoit gagner l'estime de ses Sujets par quelque action extraordinaire. L'intrépidité qu'il fit paroitre en cette occasion, produisit un très bon effet pour lui. Depuis ce tems-là, ses amis, aussi bien que ses ennemis, le regarderent avec d'autres yeux qu'ils n'avoient fait auparavant. Cependant, la Garnison s'étant retirée dans le Château, il fallut faire un second Siege. Charles, content de la gloire qu'il avoit acquise dans le premier, & peut-etre rebuté des fatigues qu'il y avoit souffertes, laissa la conduite de celui-ci au Dauphin son Fils. Gerard, qui n'étoit pas moins brave qu'expérimenté, se défendit encore quinze jours, après quoi, il se vit contraint de

Succès du Siege de Montereau.

Charles se distingue à ce Siege, & prend la Ville d'assaut.

Le Dauphin fait le Siege du Chateau & l'emporte.

HENRI VI. 1437.

capituler. Quand il parut devant le Dauphin, il lui dit avec beaucoup de politesse, que contre tout autre que lui, il auroit pu se défendre plus longtems. Ce compliment fut très bien reçu du jeune Prince, qui ne fut pas fâché de se voir mettre en quelque maniere au dessus du Roi son Pere. Mais Charles, qui en fut informé en parut très mortifié. On prétend qu'il commença dès-lors à concevoir contre le Prince son Fils une jalousie qui lui fut très funeste dans la suite.

Jalousie du Roi Charles contre le Dauphin.

Pendant que la Guerre se continuoit en France, le Duc d'Orleans, prisonnier en Angleterre, pensoit aux moyens de se procurer la liberté. Il n'y avoit que la Paix entre les deux Rois, qui pût la lui faire obtenir. Ainsi personne n'avoit plus d'interêt que lui, de travailler à renouer une nouvelle négociation. Ce fut dans cette vue qu'il demanda la permission d'aller s'aboucher à Calais avec le Duc de Bretagne, qu'on regardoit alors comme le seul Prince qui pût être employé en qualité de Médiateur. Le Conseil, qui étoit tout porté à la Paix, lui auroit volontiers accordé sa demande: mais on jugea qu'avant que de faire cette démarche, il falloit voir dans quelles dispositions Charles se trouvoit à cet égard. D'ailleurs, le Duc de Glocester ne croyoit pas qu'il fallût penser à la Paix, qu'après qu'on se seroit mis en état de la faire avec avantage.

Le Duc d'Orleans est choisi pour Médiateur entre les deux Rois.

Cependant, à mesure que le Roi avançoit en âge, le crédit du Duc son Oncle diminuoit sensiblement, pendant que celui du Cardinal de Winchester alloit toujours en croissant. Celui-ci avoit un avantage considerable sur son ennemi, en ce que ses richesses le mettoient en état de prêter souvent de l'argent au Roi. Dans l'épuisement où le Royaume se trouvoit, des secours de cette nature étoient regardez comme le plus grand service qu'on pût alors rendre à l'Etat. Il sut profiter de la disposition où le Roi se trouvoit à son égard, pour prévenir de nouvelles attaques que le Duc de Glocester lui préparoit. Par des Lettres du Grand Sceau le Roi lui accorda une abolition générale de toutes sortes de crimes, quels qu'ils pussent être, depuis la Création du Monde, jusqu'au 28. de Juin 1437. C'étoit ôter à son ennemi tout prétexte de l'attaquer.

Le Cardinal de Winchester gagne beaucoup d'avantage sur le Duc de Glocester.

Act. Publ. Tom. X. pag. 670.

L'année 1438. fut peu fertile en évenemens remarquables. Une cruelle Famine qui ravagea tout à la fois la France & l'Angleterre, & qui fut suivie de la Peste, empêcha les Généraux des deux partis de former de grands projets. Il se fit pourtant, de part & d'autre, des entreprises dont quelques-unes ne réussirent pas, & d'autres étoient peu importantes. Ainsi je ne m'arrêterai qu'à ce qu'il y a de plus remarquable. *Surienne*, Gouverneur de

1438. Peste & famine en France & en Angleterre.

Surienne vend

Montargis pour les Anglois, se voyant environné de Places ennemies, & ne recevant aucun secours d'Angleterre, livra cette Place aux François pour dix-mille *Saluts* d'Or (1). En l'état où les affaires des Anglois se trouvoient, Montargis n'étoit pas d'une grande importance pour eux, puisqu'il leur étoit impossible de porter la Guerre de ce côté-là. Peu de tems après, Edmond Comte de Mortagne, Frere du Duc de Sommerset, ayant amené quelques Troupes d'Angleterre, & s'étant joint à Talbot; ils firent ensemble quelques conquêtes peu considerables en Normandie.

HENRI VI. 1438. Montargis aux François.

Le Duc de Bourgogne avoit sur le cœur l'affront qu'il avoit reçu devant Calais, & il souhaitoit de le reparer en se rendant maitre de cette Place. Mais comme il n'étoit pas facile de réussir dans ce dessein par un Siege en forme, il s'y prit d'une autre maniere. On lui avoit fait entendre, qu'en perçant une certaine Digue, la Ville seroit infailliblement inondée; & qu'en se tenant à portée avec un bon Corps de Troupes, il lui seroit facile d'entrer dans la Place, parmi la consternation où la Garnison & les habitans se trouveroient. Ce projet fut exécuté. Mais comme la Mer se trouva plus basse que la Ville, toute l'eau s'écoula dedans. Le Duc ayant manqué son coup, voulut aller tenter le Siege de Guisnes. Mais le Comte de Huntington, qui arrivoit tout à propos d'Angleterre avec un renfort de Troupes le contraignit de se retirer. Les troubles de Flandre, qui se renouvellerent bien-tôt après, lui donnerent pendant quelques années assez d'occupation, pour l'empêcher de former de nouveaux desseins contre les Anglois.

Le Duc de Bourgogne fait une nouvelle tentative sur Calais.

Act. Publ. Tom. X. pag. 686.

Il manque son coup. *Ibid.*

Le Mariage du Dauphin avoit causé une telle jalousie aux Anglois, qu'après plusieurs insultes de part & d'autre, l'Angleterre & l'Ecosse en étoient enfin venues à une entiere rupture. Cependant, la Minorité de Jaques II., & la favorable disposition de la Reine sa Mere envers les Anglois ses compatriotes, procurerent une Treve de neuf ans, depuis le 1. de Mai de cette année.

Treve renouvellée avec l'Ecosse.

Jean & Thomas Beaufort, Freres du Duc de Sommerset, étant depuis longtems prisonniers en France (2), on avoit souvent tenté de les échanger avec d'autres prisonniers François: mais il s'y étoit toujours rencontré des obstacles. Par les conventions qui furent faites en 1430. avec le Duc de Bourbon, ce Prince s'étoit engagé à les faire relâcher sans rançon. Mais comme ces conventions n'avoient pas été exécutées, ils étoient demeuré prisonniers.

Echange du Frere du Duc de Sommerset avec le Comte d'Eu.

(1) C'étoit une monnoye qui valoit 25. sous tournois. RAP. TH.

(2) Ils avoient été pris à la Bataille de *Baugé* où *Clarence* fut tué, TIND.

HENRI VI. 1438. Act. Publ. Tom. X. pag. 680.

Je ne sai ce que devint Thomas, qui portoit le titre de Comte de Perth. Peut-être mourut-il pendant sa captivité. Mais dans le cours de cette année, Jean fut échangé avec le Comte d'Eu, de la Maison d'Artois, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour. Il devint ensuite Duc de Sommerset, après la mort de Henri son Frere ainé. Il y avoit encore un quatrieme Frere nommé Edmond, qui leur succeda, & de qui j'aurai beaucoup à parler dans la suite de ce Regne.

1439. Le Connêtable assiege Meaux & prend la Ville d'assaut.

La Famine & la Peste ayant cessé en Angleterre & en France, les deux partis reprirent les armes. Au mois de Mars de l'année 1439. le Connêtable de Richemont s'étant mis à la tête d'une Armée assez nombreuse, alla faire le Siege de Meaux, Place des plus fortes de France, qui s'étoit autrefois défendue sept mois entiers contre Henri V. Le Bâtard de Han, Officier d'une valeur distinguée, qui en étoit Gouverneur, se défendit d'abord avec une fermeté qui étonna le Connêtable. Cela n'empêcha pas qu'après que le Siege eut duré trois semaines, la Ville ne fut emportée d'assaut. Mais ce n'étoit encore fait qu'à demi, puisque la Garnison s'étoit retirée dans le *Marché*; (C'est ainsi qu'on appelle cette partie de la Ville de Meaux, qui est séparée de l'autre par la *Marne*). Les Anglois ayant rompu le pont de communication, en se retirant dans le Marché, le Connêtable se vit obligé de faire, de l'autre côté de la Riviere, un second Siege, bien plus difficile que le premier. La même chose étoit arrivée à Henri V. lorsqu'il assiegea cette Place. Cependant le Connêtable ayant en son pouvoir le Gouverneur qui avoit été fait prisonnier dans l'assaut lui fit trancher la tête parce qu'il étoit François. C'est ce que les Généraux de Charles n'avoient encore osé pratiquer, à cause du grand nombre de prisonniers qu'ils avoient toujours entre les mains des Anglois. Mais dès qu'ils se sentirent superieurs, ils passerent par-dessus cette consideration, parce qu'ils ne craignirent plus les représailles.

Il continue le Siege du Marché.

Le Siege du Marché de Meaux devenant de jour en jour plus difficile, le Connêtable fit faire autour de son Camp des Lignes avec des Redoutes, afin d'empêcher le secours; & le Roi se rendit lui-même à l'Armée, afin d'animer les Troupes par sa présence. Cependant, Talbot, qui ne doutoit point que les assiegez ne fissent une longue résistance, avoit déja préparé du secours. Quelque difficile que parût cette entreprise, il ne laissa pas de la tenter. Les obstacles qu'il prévoyoit, ne faisoient que l'animer davantage. Avec un bon Corps de Troupes choisies, il s'avança fierement vers les Lignes des assiegeans, & ayant attaqué l'épée à la main, & emporté une des Redoutes qui s'opposoient à son

Talbot fait entrer du secours dans la Place;

passage, il entra dans la Place avec un Convoi. Dès le lendemain, il en sortit, pendant que les assiegeans étoient encore consternez de l'action du jour précedent, & alla se préparer à faire un nouvel effort. Mais le Connêtable, au désespoir qu'une poignée de gens lui eût fait recevoir un tel affront, pressa tellement la Place, qu'il la mit dans la nécessité de capituler, avant que le secours pût être prêt.

Henri VI. 1439.

mais, sans en empêcher la prise.

Le succès du Siege d'Avranche, que ce Général entreprit après celui de Meaux, ne fut pas si heureux pour lui. Après qu'il eut été trois semaines devant cette Place, Talbot, avec les Troupes qu'il avoit préparées pour le secours de Meaux, attaqua les Lignes des assiegeans, les força, & ravitailla la Ville.

Il fait lever le Siege d'Avranche,

Après cet exploit, ce Général voyant que les François étoient consternez, & leurs Troupes tellement affoiblies qu'elles n'étoient pas en état de lui faire tête, alla se présenter devant Harfleur. Comme son Armée n'étoit pas assez forte pour faire ce Siege dans les formes, il prit le parti de bloquer la Place. Pour cet effet, il se retrancha dans un petit poste avantageux, de telle maniere qu'une Armée de cinquante-mille hommes n'auroit pas été capable de l'y forcer. Pendant ce tems-là, le Duc de Sommerset tenoit la Place bloquée du côté de la Mer. Le Comte d'Eu, nouvellement arrivé d'Angleterre où il avoit été longtems prisonnier, s'approcha dans le dessein d'attaquer les retranchemens des Anglois. Mais ayant connu l'impossibilité d'y réussir il prit le parti de se retirer, après avoir fait une legere tentative, dans laquelle *Gaucour* fut fait prisonnier. Enfin, après un blocus qui dura quatre mois, Talbot se rendit maitre de cette importante Place, qui avoit été la premiere conquête de Henri V. Ensuite, il nettoya la Normandie des Garnisons que les François tenoient encore dans divers Châteaux: de sorte qu'il ne leur resta plus rien dans cette Province, que la seule Ville de Dieppe.

& va faire le Siege d'Harfleur.

Le Duc de Bourgogne voyoit avec chagrin, que les affaires des Anglois commençoient à se rétablir, & il craignoit que les suites n'en fussent fâcheuses pour lui. Le Roi Charles ne faisoit la Guerre que par maniere d'acquit. Ce n'étoit qu'avec une peine extrême, qu'on pouvoit lui persuader de se mettre à la tête de son Armée. D'ailleurs, la France étoit tellement ruinée, qu'il ne pouvoit tirer que peu de secours des Provinces qu'il possedoit. D'un autre côté, la Guerre de Flandre, qui occupoit le Duc de Bourgogne tout entier, ne permettoit pas d'esperer de grands secours de ce côté-là. Si les Anglois eussent fait alors des efforts un peu considerables, vrai-semblablement ils auroient regagné beaucoup de terrein. Mais, soit par aveuglement, soit par impuis-

Disposition du Duc de Bourgogne.

HENRI VI. 1439.

sance, ils n'agissoient qu'à demi, se contentant d'envoyer de tems en tems en France de petits secours, qui n'étoient pas capables de leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu. Ainsi, des deux côtez on s'appercevoit aisément que la Guerre seroit éternelle, s'il falloit attendre que l'un des deux Rois eût perdu, l'une après l'autre, les Places qu'il possedoit. Cette consideration fit un tel effet sur le Duc de Bourgogne, qu'il prit la résolution, ou de procurer la Paix, s'il étoit possible, entre les deux Roix, ou de se mettre lui-même à couvert par une neutralité. Un pareil dessein devoit être conduit avec beaucoup de prudence & de précaution, de peur que les deux partis ne s'acccommodassent ensemble à son préjudice, ou que les Anglois ne se tinssent plus reservez à son égard, s'ils connoissoient son intention.

On recommence à parler de la Paix.

Pendant que le Duc de Bourgogne étoit occupé de ces pensées, le Pape fit exhorter les deux Rois ennemis, par le Cardinal de Ste. Croix, à faire enfin cesser l'effusion du sang Chretien qui se répandoit depuis si longtems pour leur querelle. En même tems, il écrivit au Duc de Bretagne, pour le prier de se rendre Médiateur de la Paix. Ce Prince en ayant écrit au deux Rois, les trouva également disposez à entrer en négociation; & le Duc de Bourgogne en reçut la proposition avec joye. Le Duc d'Orleans se servit de cette occasion pour offrir sa médiation au Roi d'Angleterre, conjointement avec le Duc de Bretagne; & pour cet effet, il renouvella ses instances pour avoir la permission d'aller conferer avec le Duc à Calais. Cela lui fut accordé, quoique le Duc de Glocester s'y opposât de tout son pouvoir, parce qu'il voyoit bien que ce Prince ne pouvoit pas être un Médiateur impartial. Mais depuis quelque tems, le Duc de Glocester n'avoit plus aucun crédit dans le Conseil, où l'on affectoit même en toutes occasions, de prendre des résolutions toutes contraires à ses sentimens. D'ailleurs, les Conseillers étoient tellement portez à la Paix, qu'ils oublierent, ou voulurent bien oublier, que ce n'avoit été que sur les vaines esperances que le Duc d'Orleans avoit données, qu'on avoit fait la fausse démarche d'envoyer des Ambassadeurs à Arras. Ainsi, ce Prince prisonnier fut regardé comme un Médiateur désinteressé, quoiqu'il fût aisé de comprendre qu'il étoit entierement porté pour le Roi Charles. Le Duc de Bourgogne vit avec plaisir les acheminemens d'une Conference qui devoit, ou produire la Paix entre les deux Rois, ou lui fournir un prétexte de conclure une Treve particuliere avec l'Angleterre. Les deux Cours étant dans cette disposition, nommerent, chacune de son côté, des Commissaires qui eurent ordre de travailler à des Conventions préparatoires pour la Conference. Ces Commissaires

Act. Publ. Tom. X. pag. 683.

missaires s'étant assemblez, jugerent que, pour réussir dans la Négociation de la Paix, une Treve étoit absolument necessaire. Sur cela, Henri donna pouvoir aux siens d'y consentir. Mais il s'y rencontra des obstacles qui en empêcherent la conclusion. Tout ce qui vient d'être rapporté au sujet de la Paix, s'étoit passé dans l'année précedente 1438. Mais j'ai cru devoir remettre à en parler jusqu'à présent, pour ne pas interrompre le récit de ce qui regarde cette matiere.

HENRI VI. 1439. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 685.

Au mois de Janvier 1439., Isabelle de Portugal Duchesse de Bourgogne, & le Cardinal de Winchester, s'aboucherent ensemble entre Calais & Graveline. Le resultat de leur Conference fut, que les deux Rois nommeroient un lieu propre pour y traiter la Paix, avec la médiation des Ducs de Bretagne & d'Orleans, & qu'ils y envoyeroient leurs Plénipotentiaires. Selon cette Convention, le même lieu où la Duchesse & le Cardinal se trouvoient, fut choisi, & on nomma des Ambassadeurs de part & d'autre. Ils étoient tous pris d'entre les Princes & les plus grands Seigneurs des deux Royaumes. Mais avant que d'en venir au succès de cette Conference, il ne sera pas inutile de voir quelle étoit la disposition du Conseil d'Angleterre, au sujet de la Paix. Elle paroit manifestement dans les Instructions des Ambassadeurs, qu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics. Par là, on pourra comprendre au quel de deux partis la rupture de la Conference doit être attribuée, & redresser diverses erreurs où les Historiens sont tombez sur ce sujet.

On convient d'un lieu pour traiter. *Ibid. pag.* 718. Les Ducs de Bretagne & d'Orleans sont choisis pour Médiateurs.

Premierement, il étoit ordonné aux Ambassadeurs de demander, que l'Adversaire du Roi le laissât jouïr paisiblement de tout le Royaume de France. Ils devoient appuyer cette demande de plusieurs raisons marquées dans les Instructions, mais qui sont trop étendues pour pouvoir être inserées ici. D'ailleurs, le Lecteur sait assez sur quoi les prétentions des Rois d'Angleterre étoient fondées.

Instructions données aux Plénipotentiaires Anglois.

II. Si les François se récrioient à cette demande, & la trouvoient déraisonnable, les Ambassadeurs, après une protestation préalable, devoient offrir à Charles les Provinces situées au-delà de la Loire, qui étoient du Domaine immédiat de la Couronne, mais sous condition de l'Hommage.

III. Si les adversaires refusoient cette offre, le Cardinal de Winchester, en qualité d'Ecclésiastique devoit leur mettre devant les yeux les considerations propres à porter les deux Nations à la Paix. Ces considerations étant en grand nombre, & fort étendues, on se contentera de rapporter ici la substance des trois principales. La premiere étoit, que cette Guerre, qui avoit été entreprise

HENRI VI. 1439.

pour le Titre de Roi de France, auquel chacun des deux Rois prétendoit, avoit consumé plus d'hommes qu'il ne s'en trouvoit, au tems présent, dans les deux Royaumes. La seconde, que les deux Princes devoient sérieusement se représenter à eux-mêmes, que Dieu n'a pas fait les Peuples pour les Souverains, mais les Souverains pour les Peuples; c'est-à-dire, pour les gouverner justement & paisiblement, afin que les Sujets soient mieux en état de le servir. La troisieme, que la France n'avoit pas toujours été gouvernée par un seul Monarque: mais qu'avant & après Charlemagne, il y avoit eu souvent deux, quelquefois trois, & même quatre Rois ensemble.

IV. Cette troisieme considération étoit pour venir, en quatrieme lieu, à une autre offre que les Ambassadeurs avoient pouvoir de faire, savoir, que Henri cederoit à Charles toutes les Provinces situées au-delà de la Loire, en toute Souveraineté. Il se reservoit pourtant expressément la Guienne, le Poitou, & tout ce que ses Ancêtres avoient possedé en France, avant que la Couronne de ce Royaume leur fût dévolue.

V. Si cette offre étoit rejettée, les Ambassadeurs avoient pouvoir d'offrir, de la part de leur Maitre, qu'il se contenteroit de ce que ses Ancêtres avoient possedé en France, par droit d'héritage; pourvu qu'on y ajoutât Calais, Guisnes, & les Marches adjacentes, le tout en Souveraineté & sans aucune dépendance de la Couronne de France, ni d'autre que de Dieu seul.

VI. Que si les François insistoient que la Normandie fût restituée à Charles en l'état où elle étoit avant la Conquête qui en avoit été faite par Henri V., c'est-à-dire, nonobstant les dons de diverses Terres, faits à divers Particuliers, tant par le feu Roi, que par le Roi regnant; plutôt que de rompre la négociation, ou pouvoit passer cet Article.

VII. Si on venoit jusqu'à ce point, que Charles se contentât de cette offre, à condition que Henri quitteroit le Titre de Roi de France; en ce cas, les Instructions fournissoient aux Plénipotentiaires beaucoup de raisons & de considerations, pour alleguer aux François contre cette condition. Mais enfin, ils avoient ordre sur cet Article-là, de s'en rapporter au Cardinal de Winchester, à qui le Roi avoit fait connoitre son intention.

Il est manifeste que le Conseil avoit résolu d'en passer par là, si la Paix ne pouvoit se faire autrement. Car, si absolument Henri n'avoit pas voulu quitter le Titre de Roi de France, il n'y avoit point de secret à observer, & les Instructions auroient porté un ordre exprès d'en rejetter la proposition.

Le VIII. Article regardoit la Proposition qui pourroit être

faite, du Mariage du Roi avec une des Filles de Charles.

IX. Si les François rejettoient toutes ces offres, & faisoient à leur tour des propositions ; les Ambassadeurs, sans les accepter ni les refuser, devoient répondre, qu'ils n'avoient pas des instructions pour traiter la Paix sur ces fondemens, mais qu'ils en donneroient avis à leur Maitre.

X. Cependant, ils devoient faire proposer par la Duchesse de Bourgogne, ou par le Duc d'Orleans, une Treve de cinquante ans, avec une communication libre entre les deux Nations. Ils avoient aussi pouvoir de réduire cette Treve à quarante, à trente, ou à vingt ans. Mais, plutôt que de manquer de la conclure, ils pouvoient la borner à trois ans, pourvu que ce fût sans communication, & la pousser même jusqu'à huit sous la même condition.

XI. Au cas que cette Treve fût acceptée, ils devoient représenter, qu'afin qu'elle fût mieux observée, il seroit bon de faire un échange de certaines Places. Pour cet effet, ils avoient ordre d'offrir *Meaux*, *Creil*, *St. Germain en Laye*, qui étoient entre les mains des Anglois quand ces Instructions furent dressées, pour *Dieppe*, *le Mont St. Michel*, & *Harfleur*, dont Talbot n'avoit pas encore pris possession.

XII. Enfin, le Roi voulant faciliter l'échange de ces Places, consentoit à relâcher le Duc d'Orleans, pour une rançon de cent-mille marcs, & d'en quitter cinquante-mille en faveur de l'échange proposé.

Ces Instructions furent dressées le 31. de Mai 1439. Si nous avions de même celles des Plénipotentiaires de Charles, peut-être y verrions-nous que les deux Rois ne s'éloignoient pas tant l'un de l'autre, qu'il le sembla dans la Conference. Mais comme, en ces occasions, le principal soin des Négociateurs est de se tenir sur leurs gardes, de peur de laisser pénetrer leur secret, il arrive souvent que la Négociation se rompt, avant qu'ils ayent eu occasion de découvrir ce qu'ils ont pouvoir de ceder, tant ils craignent de donner quelque avantage à leurs Adversaires. C'est ce qui arriva effectivement dans celle dont il s'agit. Les Anglois ne jugerent pas à propos de s'avancer au-delà du second Article de leurs Instructions, savoir, que Charles auroit les Provinces situées au-delà de la Loire, à condition qu'il en feroit Hommage à Henri. Ils attendoient que les François leur donnassent lieu par leurs offres, de faire quelques pas plus avant. Par la même raison, les François s'en tinrent aux propositions qu'ils avoient faites dans la Conference d'Arras, savoir, que leur Maitre, demeurant seul Roi de France, cederoit la Guienne & la Normandie à Henri,

HENRI VI. 1439.

à condition de l'Hommage. Ils faisoient beaucoup valoir cette offre, & la condescendance de Charles, qui vouloit bien s'en tenir à ce qu'il avoit offert à la Conference d'Arras, quoique depuis ce tems-là il eût fait de grandes Conquêtes, & qu'il se fût rendu maitre de Paris.

La Conference se rompt.

Il étoit comme impossible que la Paix se pût conclure sur le pied qu'elle étoit proposée des deux côtez. Chacun des deux Princes n'offroit de ceder que ce qui n'étoit pas en son pouvoir, & en vertu de cette prétendue cession, il prétendoit que l'autre se dépouillât de ce qu'il possedoit actuellement. C'étoit proprement vouloir gagner par un trait de plume, ce qu'ils ne pouvoient esperer d'obtenir que par une suite continuelle d'heureux succès, dans les Sieges & dans les Batailles. Ainsi, après que les Ambassadeurs des deux Rois se furent longtems tâtez réciproquement, pour tâcher de pénetrer jusqu'à quel point les Instructions des Adversaires leur permettoient de s'avancer, ils se séparerent sans rien conclure. Chacun, de son côté, vouloit attendre qu'on lui donnât lieu de faire des propositions plus équitables.

Le Duc de Bourgogne fait négocier une Treve marchande avec l'Angleterre.

Les Ducs de Bourgogne & d'Orleans furent les seuls qui tirerent quelque avantage de cette Conference. Le premier vouloit, à quelque prix que ce fût, soulager ses Sujets de Flandre, de Brabant, de Hollande, & de Zélande, qui souffroient beaucoup de l'interruption de leur commerce avec l'Angleterre. Dans cette vue il faisoit agir la Duchesse sa Femme, qui étant proche parente du Roi Henri, n'étoit point suspecte aux Anglois. Sous prétexte de faire l'office de Médiatrice entre les deux Rois, elle avoit de fréquentes Conferences avec le Cardinal de Winchester, & négocioit une Treve marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas. C'est ce qui paroit par diverses Pieces du Recueil des Actes Publics. En effet, cette Treve fut conclue bientôt après.

Act. Publ. Tom. X. pag. 714. 730. 736.

1440. Le Conseil se détermine à relâcher le Duc d'Orleans.

Mais le Duc d'Orleans fut celui qui recueillit le plus de fruit de la Conference dont je viens de parler, puisqu'elle lui procura la liberté, après une captivité qui avoit déja duré vingt & cinq ans. Il a été remarqué ci-devant en plusieurs endroits, qu'il y avoit deux Partis à la Cour d'Angleterre, savoir celui du Duc de Glocester, & celui du Cardinal de Winchester; & que le dernier gagnoit peu à-peu l'avantage, depuis que le Roi commençoit à prendre connoissance de ses affaires. Ce Prince, qui étoit parvenu à l'âge de dix-neuf ans, avoit un génie très borné, & peu semblable à celui du Roi son Pere. Il se laissoit aisément gouverner par ceux qui l'approchoient. Bien loin d'avoir la présomption assez ordinaire aux jeunes Princes, il se défioit toujours de lui-même, & suivoit plus volontiers les conseils d'autrui que les

siens propres. Avec cette foiblesse, il avoit des principes d'honneur, de vertu, & de Religion, qui véritablement lui faisoient souhaiter de pouvoir toujours agir justement, mais qui servoient souvent de fondement & de prétexte à ses Conseillers pour lui faire commettre des injustices. Comme il manquoit de pénetration, il se laissoit surprendre par les apparences du bien. C'étoit de quoi ses Ministres savoient bien se prévaloir, dans l'assurance où ils étoient qu'il n'étoit pas capable de bien démêler leurs conseils interessez. Pendant son jeune âge, il s'étoit fait une habitude de suivre aveuglément les inspirations du Duc de Glocester son Oncle, qui gouvernoit en son nom. Mais quand il fut parvenu à un âge plus avancé, le Cardinal de Winchester, & ceux de son parti, lui insinuerent que cet Oncle prétendoit le tenir perpétuellement en tutelle, & qu'il avoit des desseins préjudiciables à son repos. Ces discours souvent répétez, avoient enfin produit l'effet que les ennemis du Duc s'en étoient promis. Peu-à-peu le Roi s'étoit tellement dégouté de son Oncle, qu'il ne vouloit plus l'écouter. On se faisoit une espece de loi de le mortifier en toutes occasions. Il suffisoit qu'il proposât un avis dans le Conseil, pour y trouver de fortes oppositions: & le Roi favorisoit ordinairement le parti opposé au Duc, par la crainte où il étoit de lui donner lieu d'exécuter le prétendu dessein de le tenir en servitude. Telle étoit, depuis quelque tems, la disposition du Roi & de la Cour.

HENRI VI. 1440.

On inspire au Roi des soupçons contre le Duc de Glocester.

Le Duc de Glocester s'étoit toujours opposé à l'élargissement du Duc d'Orleans. La volonté du feu Roi son Frere étoit pour lui une Loi inviolable. D'ailleurs, il étoit persuadé qu'en relâchant ce Prince, on ne feroit qu'augmenter le nombre des ennemis de l'Angleterre. Mais son opposition n'étoit pas d'un fort grand poids; au contraire, elle auroit été seule capable de porter ses ennemis à favoriser le Duc d'Orleans, quand même ils n'auroient point eu d'autre raison. On a vu ce que ce Prince avoit offert avant la Conference d'Arras. Le Duc de Betford & le Conseil avoient accepté ses offres, qui paroissoient très avantageuses, parce qu'on n'en avoit pas encore découvert le but. Depuis le Traité d'Arras, il s'étoit tenu en repos, comprenant bien que ce n'étoit pas un tems propre à solliciter sa liberté. Mais quand il vit qu'on recommençoit à parler de la Paix, il renouvella ses instances, & offrit de se rendre Médiateur conjointement avec le Duc de Bretagne. Il trouva dans le Conseil les mêmes appuis qu'il y avoit eus auparavant; & malgré l'opposition du Duc de Glocester, il y fut résolu d'accepter sa médiation, & de traiter ensuite avec lui pour sa liberté. Il eut donc la permission de se rendre au lieu de la Conference, où il parut très zèlé pour procurer la Paix entre les

Le Duc de Glocester s'oppose en vain à l'élargissement du Duc d'Orleans,

qui est choisi pour être un des Médiateurs de la Paix.

Act. Publ. Tom. X. pag. 729.

HENRI VI. 1440.

deux Rois; & par le moyen de la Duchesse de Bourgogne, il trouva le moyen de se reconcilier avec le Duc son Epoux. Le Cardinal étant retourné en Angleterre, lui rendit des témoignages très avantageux, & représenta au Conseil, que puisqu'il n'avoit pas tenu à lui que la Paix ne se conclût, il n'étoit pas juste qu'il souffrît de la rupture. Ses amis firent valoir, en cette occasion, les deux raisons dont on s'étoit déja servi, pour colorer la faveur qu'on avoit dessein de lui accorder. La premiere étoit, que la division entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne pourroit se rallumer, & procurer un grand avantage aux Anglois. La seconde, qu'on pourroit tirer du Prince prisonnier une grosse rançon, qui aideroit à entretenir la Guerre. Enfin, ils faisoient entendre, qu'avant que de le relâcher, on l'obligeroit à prêter serment au Roi, & que par là, on empêcheroit qu'il ne donnât aucun secours au Roi Charles. Ainsi, quoi que le Duc de Glocester pût dire, il fut résolu de traiter avec lui pour sa liberté.

Le Duc de Glocester proteste contre la résolution du Conseil.

Cette résolution étant prise, le Duc de Glocester se crut obligé, tant par devoir, que pour sa propre sureté, de faire une Protestation en forme, pour faire connoitre au Public qu'il s'y étoit opposé de tout son pouvoir. Cette Protestation contenoit les raisons qui lui faisoient juger que la résolution du Conseil pouvoit porter un très grand préjudice aux affaires du Roi & de l'Etat. Quoiqu'elle soit un peu longue, il y a de la nécessité à en mettre ici la substance, parce qu'elle peut servir à éclaircir divers faits. D'ailleurs, elle fait voir quelle étoit la disposition des Membres du Conseil, qui pour mortifier ce Prince, ne craignoient pas de sacrifier les interêts du Roi à leur passion. Cette connoissance est d'autant plus nécessaire, qu'on verra dans la suite, que c'est à la funeste division qui regnoit entre le Duc & le Cardinal, qu'on doit attribuer le malheureux succès qu'eut enfin la Guerre de France. Voici comment le Duc de Glocester parloit dans cet Ecrit.

Sa Protestation. *Act. Publ. Tom. X. pag. 764.*

« Ma premiere raison, pour m'opposer à l'élargissement du » Duc d'Orleans, est prise de l'incapacité du Roi Charles & du » Dauphin son Fils, connue de tout le monde. Ainsi, considerant » l'esprit souple & adroit du Duc d'Orleans, & ses vastes connois» sances, il est à présumer, que les Etats de France lui confieront » l'administration des affaires du Royaume. Or il ne pourroit rien » arriver de plus préjudiciable pour l'Angleterre, vu la connois» sance que ce Prince a acquise du fort & du foible de ce Royau» me, pendant un sejour de vingt-cinq ans.

» II. Personne ne pouvant ignorer la dissension qu'il y a en» tre le Roi Charles & le Dauphin son Fils, on doit craindre,

» comme il n'est que trop apparent, que le Duc d'Orleans étant » en France, ne soit un Médiateur propre à procurer leur re- » conciliation.

» III. La Normandie étant la Province qui contribue le plus » à l'entretien de la Guerre, il est à craindre que les Normans, » voyant qu'on ne leur envoye pas les secours tant de fois promis » de bouche & par écrit, & que d'un autre côté, on relâche le » Duc d'Orleans, ne se persuadent qu'on a dessein de les abandon- » ner, aussi bien que le reste des Conquêtes. Quant à ce qu'on » dit, qu'on pourra prendre vingt-mille marcs sur la rançon du » Duc d'Orleans, pour la défense de cette Province; je laisse à » considerer, si cette somme est suffisante pour l'usage à quoi on » prétend l'employer.

» IV. Le Roi & son Conseil savent bien, que le Duc d'Orleans » reconnoit le Roi Charles pour son Souverain : Qu'on considere » donc, si ayant fait deux sermens opposez, l'un à un Prince qu'il » regarde comme étranger, l'autre à celui qu'il croit être son lé- » gitime Roi, il aimera mieux tenir le premier que le dernier. » Cela est d'autant moins probable, qu'il regardera toujours celui- » là comme extorqué de lui, pendant qu'il étoit actuellement pri- » sonnier, & que d'ailleurs, il ne pourra s'en tenir à cet engage- » ment, sans perdre les biens qu'il possede en France.

» V. Il seroit bon de voir quelle sureté on peut prendre à son » égard, en cas qu'il viole son serment, en se couvrant du pré- » texte du commandement absolu de son Souverain.

» VI. Le Comte de Huntington, qui commande en Guienne, » sera vrai-semblablement obligé de quitter ce Gouvernement, » parce que le Roi ne lui tient pas ce qu'il lui a promis par leurs » Conventions. Cette Province étant ainsi abandonnée, & le Duc » d'Orleans étant en alliance avec les Maisons d'Albret & d'Ar- » magnac, on devroit du moins considerer, par quels moyens on » défendra cet ancien héritage du Roi, en cas que le Duc d'Or- » leans joigne ses forces à celles de ces deux Maisons.

» VII. Le Roi n'a aucun Allié dans toute l'Europe, que le » seul Roi de Portugal. Or s'il veut faire des Alliances avec d'au- » tres Princes, comment pourront-ils se resoudre à écouter ses » propositions, quand ils sauront qu'il n'a pas d'autre moyen pour » conserver les Conquêtes du Roi son Pere, qu'en mettant en li- » berté un de ses ennemis capitaux?

» VIII. La reconciliation qui s'est faite depuis peu à Calais, » entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, doit faire craindre » qu'ils n'unissent leurs forces pour chasser les Anglois de Fran- » ce; comme ils peuvent certainement le faire si Dieu n'y met la

HENRI VI. 1440.

» main, bien loin qu'on puisse esperer quelque avantage de leur » division : Que si on objecte le serment que le Duc d'Orleans » doit faire avant que de quitter l'Angleterre, qu'on examine par » les Loix Civiles, quelle confiance on doit prendre en un serment » fait par un prisonnier.

» IX. Si quelques-uns des Princes ou Seigneurs qui servent le » Roi en France, viennent à tomber entre les mains des enne- » mis, comme il peut facilement arriver, on pourroit en échan- » ger quatre ou cinq pour le seul Duc d'Orleans. Mais si ce Prince » est relâché, les Princes & Seigneurs Anglois ne peuvent com- » battre pour le Roi, sans s'exposer à une ruïne totale.

» X. Si, comme il est apparent, l'élargissement du Duc d'Or- » leans cause la perte de la Normandie, & de tout le reste de ce » que le Roi possede en France, comment les Conseillers du Roi » pourront ils en rendre compte ? Quels murmures n'y aura-t-il » point parmi le peuple, quand il considerera, que ces Conquê- » tes acquises au prix de la vie du feu Roi, du Duc de Claren- » ce, du Duc de Betford, & d'un nombre infini de Princes, de » Seigneurs, & de Gentilshommes, auront été perdues par ce fu- » neste conseil ?

» XI. Enfin, personne n'ignore que le feu Roi, considerant sa- » gement le péril qui naitroit de l'élargissement du Duc d'Or- » leans, a défendu, en mourant de relâcher ce Prince jusqu'à la » conclusion de la Paix.

» Et comme il pourroit arriver qu'après ma mort, on m'accuse- » roit d'avoir donné mon consentement à cette Résolution, je » supplie le Roi d'ordonner que ma Protestation soit enregîtrée, » & qu'on m'en donne une Copie authentique sous le Grand Sceau, » pour servir à ma décharge ».

Le Conseil persiste dans sa résolution.

La demande du Duc de Glocester lui fut accordée : mais sa Protestation n'empêcha pas que la résolution du Conseil ne s'exécutât. Le 2. de Juillet, les Conventions pour la liberté du Duc d'Orleans furent signées du Roi & du Duc, en deux Originaux, dont les Copies se trouvent dans le Recueil des Actes Publics.

Conventions avec le Duc d'Orleans. *Act. Publ. Tom. X. pag. 776.*

Les conditions qu'on exigea du Duc, furent beaucoup plus douces que celles qu'il avoit lui-même offertes avant la Conference d'Arras. On ne l'engagea point à reconnoitre Henri pour Roi de France, ni à lui prêter serment; encore moins à lui livrer des Villes en ôtage, comme il l'avoit offert autrefois. On se contenta de sa parole & de son serment, pour le payement de sa rançon, qui étoit de cent-vingt-mille écus. Il est vrai que, par ces conventions, il s'engagea à donner des Obligations du Dauphin, du Duc de Bretagne, & de quelques autres, pour la somme de

60000.

80000. écus, qu'il ne devoit payer qu'après qu'il feroit en liberté. De plus, il promit de mettre entre les mains du Roi, des Lettres Patentes du Roi Charles, par lesquelles ce Prince autoriseroit cet Accord, promettroit de ne mettre aucun obstacle à son exécution, & de tenir le Duc d'Orleans pour infame s'il venoit à le violer. Enfin, le Duc ayant protesté qu'à l'égard de la moitié de sa rançon, qu'il s'étoit engagé à payer avant que de quitter l'Angleterre, il lui étoit impossible de satisfaire à son engagement s'il n'avoit la permission d'aller dans ses Terres, on lui accorda un congé pour un an. Henri VI. 1440.

Le Conseil étoit alors composé de gens qui suivoient aveuglément leur passion, sans se mettre en peine des interêts du Roi & de l'Etat. Nous en verrons bien-tôt des preuves très convainquantes. La seule chose qui leur causoit de l'inquietude étoit, que l'élargissement du Duc d'Orleans paroissoit directement contraire à la volonté du feu Roi. En effet, ce Monarque avoit expressément ordonné par son Testament, qu'on gardât ce prisonnier jusqu'à la Majorité du Roi son Fils, à moins que sa liberté ne fût un moyen pour parvenir à la Paix. Mais ils trouverent un expédient pour se mettre à couvert des murmures du Peuple à cet égard. Le Roi déclara par un Acte Public, qu'en relâchant le Duc d'Orleans, il ne prétendoit point aller contre la volonté du Roi son Pere, & que ce qu'il faisoit n'étoit qu'en vue de parvenir plutôt à la Paix. Pour mieux faire voir que c'étoit là l'intention du Roi, on fit avec le Duc de nouvelles conventions, par lesquelles il étoit stipulé, qu'il feroit tous ses efforts pour procurer la Paix entre les deux Rois : Que s'il réussissoit, on le quitteroit de toute rançon, & on lui rendroit ce qu'il auroit déja payé : Que si au contraire ses soins étoient sans succès, il retourneroit en Angleterre, & y demeureroit prisonnier comme auparavant ; mais qu'on lui rendroit les sommes qu'il auroit déja payées sur sa rançon. Il est manifeste que ces nouvelles conventions n'étoient que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, puisqu'elles étoient directement contraires aux précedentes, & qu'on y ajoutoit une condition qui ne dépendoit pas du Duc. En second lieu, cela paroit encore mieux, en ce que la Paix n'étant pas faite, le Duc ne retourna point en Angleterre, & ne fut jamais reclamé. Mais il exécuta ponctuellement le premier Accord. Il est mis en liberté.

Tous les Auteurs François font l'honneur au Duc de Bourgogne, de dire qu'il prêta de l'argent au Duc d'Orleans pour payer sa rançon. Mais on voit dans le Recueil des Actes Publics, que tout ce qu'il fit en faveur de cet ennemi nouvellement reconcilié, se réduisit à ceci. Il consentit que la Duchesse sa Femme s'enga- Remarque sur une erreur des Historiens. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 787.

HENRI VI. 1440.

geât, en son propre nom, à remettre entre les mains du Roi l'Obligation de trente-mille écus que le Dauphin devoit donner, ou en cas de refus, à en demeurer responsable. Mais comme le Dauphin ne fit pas difficulté de donner son Obligation, l'engagement de la Duchesse de Bourgogne devint inutile. Il est vrai que le Duc de Bourgogne reçut magnifiquement le Duc d'Orleans à Graveline, où ils confirmerent leur reconciliation. Je me suis un peu étendu sur la délivrance du Duc d'Orleans, parce qu'elle fait voir la disposition de la Cour & du Conseil, sur laquelle roulent tous les évenemens qu'on va voir dans la suite de ce Regne. Il faut présentement revenir aux affaires générales.

Ibid. Pag. 791.

Conventions entre Henri & le Duc de Bretagne.

Le Duc de Bretagne prétendoit toujours observer la neutralité, quoique les secours, que le Connêtable son Frere amenoit de tems en tems au Roi Charles, ne pussent être levez dans son Païs, ni en être tirez, que de son consentement, ou par sa connivence. Si les Anglois se fussent trouvez en meilleur état, ils en auroient sans doute témoigné leur ressentiment. Mais, dans la situation où leurs affaires étoient, ils jugeoient que c'étoit pour eux un assez grand avantage, que le Duc de Bretagne ne se déclarât pas ouvertement pour leurs ennemis. Cependant, comme les Anglois & les Bretons se molestoient reciproquement sur mer, contre l'interêt des deux Nations, le Roi & le Duc trouverent à propos de faire un Traité, par lequel ils s'engagerent mutuellement à ne pas permettre qu'il se fît aucun armement dans leurs Ports, pour porter du dommage aux Sujets de l'un ou de l'autre.

Ibid. Pag. 789.

Mort du Comte de Warwick. *Ibid. pag.* 788. Le Duc d'Yorck est nommé pour Régent en France.

Le Comte de WARWICK Régent de France, étant mort (1) au commencement de l'Eté, le Duc d'YORCK y fut encore renvoyé en la même qualité, quoiqu'il en eût été auparavant rappellé pour faire place au Comte de WARWICK.

Si les Anglois avoient eu en France des forces capables de les mettre en état de profiter de l'occasion qui se présentoit, ils n'en avoient jamais eu de plus propre pour reparer leurs pertes passées.

(1) *Richard de Beauchamp* Comte de *Warwick* mourut à *Rouen* en Normandie, le 30 d'Avril 1439, selon *Dugdale*. Ce Seigneur étoit très riche. Il paroît par les Comptes de ses Gens d'affaires, que ses revenus se montoient à 8306 Marcs, onze *Shillings*, onze *Penny* & demi; dans un tems où le *Seigle* ne valoit que quatre *Shillings* & deux *Penny* la *Quarte*; *l'Avoine*, deux *Shillings* & trois demi-*Penny*; les *Chapons*, trois *Penny* la piece; & les *Poules*, trois demi-*Penny*; comme il paroît par les Comtes des Officiers de sa Maison. TIND.

Un *Penny* est la douzieme partie du *Shilling*, ou *Sol Sterling*. On peut le regarder comme le *Denier Sterling*. TRADUCT. DE TIND.

HENRI VI. 1440

Brouilleries à la Cour du Roi Charles.

Le Dauphin & tous les Princes du Sang, à l'exception du Duc de Bourgogne & du Comte d'Eu, s'étoient liguez contre le Roi. Cette Ligue ne tendoit pas à moins qu'à le détrôner, pour mettre la Couronne sur la tête du Prince son Fils. Mais heureusement pour lui, les Conféderez avoient engagé La Trimouille dans leur parti, & par là, ils en éloignerent entierement le Connêtable. Comme il haïssoit mortellement ce Seigneur, sa haine rejaillissant sur tout le parti, le porta à mener au Roi un puissant secours, qui le mit en état de donner la loi aux Princes. Je ne sai d'où vient le nom de *la Praguerie*, qui fut donné à cette Guerre Civile. La Ligue fut si mal conduite du côté des Conféderez, que le Roi les réduisit enfin à implorer sa misericorde. Pendant ce tems-là, les Anglois, qui ne faisoient plus la Guerre que par maniere d'acquit, firent quelques courses aux environs de Paris. Mais le Bâtard d'Orleans, qui, après avoir d'abord suivi le parti du Dauphin, s'étoit rangé dans celui du Roi, arrêta leurs progrès, qui n'étoient pas bien considerables, vu la foiblesse où ils se trouvoient.

Guerre de la Praguerie, qui se termine à l'avantage du Roi.

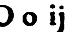
Charles se rend maitre de la Charité.

Après que Charles eut terminé cette dangereuse Guerre, il se rapprocha de Paris, & chemin faisant il se rendit maitre de *la Charité*, qui lui fut vendue par le Gouverneur.

Cependant, la Duchesse de Bourgogne ne se lassoit point de s'employer pour faire renouer les Conferences au sujet de la Paix. Enfin, après avoir travaillé toute cette année à faire réussir ce projet, elle obtint que les deux Rois nommassent des Plénipotentiaires pour s'assembler à St. Omer. Le Duc d'Orleans fut choisi pour être un des Médiateurs.

1441. Nouvelle Conference pour la Paix.

Cette nouvelle Conference n'eut pas un meilleur succès que la précedente. Les Ambassadeurs s'étoient déja rendus à St. Omer. Mais le Comte de Vendôme, Chef de l'Ambassade de France, refusa de traiter avec ceux d'Angleterre, sous prétexte qu'ils n'étoient pas d'un caractere assez élevé. C'étoient pourtant deux Pairs du Royaume, savoir l'Evêque de Rochester & le Lord Fanhop. Du tems de Henri V., les François ne faisoient pas les mêmes difficultez. Ils conferoient sans scrupule avec de simples Docteurs en Droit, pourvu qu'ils fussent valablement autorisez. Il est bien vrai que les Ambassadeurs nommez pour cette nouvelle Conference, n'étoient pas de la qualité des précedens. Mais comme il n'y avoit aucune apparence que les François fussent plus moderez dans leurs prétentions, le Conseil ne jugea pas qu'il fût à propos d'exposer le Roi ni les Princes, ou autres d'entre les plus considerables Seigneurs, à une dépense inutile. Quoi qu'il en soit, Charles, prenant occasion de la qualité des Ambassadeurs An-



Henri VI. 1441. Inutile.

glois, revoqua les Pouvoirs qu'il avoit donnez aux ſiens. Ainſi la Conference ſe rompit, avant même que d'avoir été entamée. Les François imputerent cette rupture aux Anglois, prétendant que la Cour d'Angleterre avoit affecté de nommer des gens ſans naiſſance & ſans diſtinction, afin qu'on ne pût traiter avec eux. La vérité eſt, que la plupart du tems, les deux partis n'avoient pour but que de s'amuſer réciproquement par ces Conferences. Ils ſavoient à peu près, les uns & les autres, ce que leurs Adverſaires devoient demander; & comme ils étoient reſolus de ne pas l'accorder, ils ne pouvoient pas attendre un grand fruit de ces Négociations. Ils ne laiſſoient pourtant pas d'y donner les mains, tant pour ſe diſculper envers le Public, que pour tâcher de s'endormir réciproquement par l'eſperance de la Paix.

Charles prend *Creil* ſur Oyſe.

Pendant que les Ambaſſadeurs ſe rendoient à St. Omer, Charles préparoit une Armée à deſſein de faire un puiſſant effort, & de profiter de l'indolence des Anglois. Dès qu'il fut prêt, il fit inveſtir *Creil* ſur Oyſe, par l'Amiral de *Coitivy*, avec un détachement de l'Armée. Le Connêtable l'ayant joint avec le reſte de ſes Troupes, le Siege de cette Place fut formé régulierement, & le Roi s'y rendit ſur la fin d'Avril, pour la recevoir à compoſition.

Il aſſiege Pontoiſe.

Ce n'étoit là qu'un préparatif pour une entrepriſe plus conſiderable, ſavoir le Siege de Pontoiſe, que Charles fit au commencement de Juillet, avec une Armée de douze-mille hommes. Il avoit avec lui le Dauphin ſon Fils, & tous les Généraux & Officiers qui avoient quelque reputation en France. Ce Siege fut d'abord pouſſé avec une extrême vigueur: mais les aſſiegez ne firent pas paroitre moins de bravoure. Talbot, que les entrepriſes les plus difficiles ne pouvoient jamais rebuter, ayant été chargé, par le Duc d'Yorck, d'introduire un Convoi dans la Place, attaqua un des Quartiers des aſſiegeans, & l'ayant forcé, il fit entrer ſon Convoi. Ce ſecours, venu ſi à propos, donna un nouveau courage à la Garniſon qui ſe défendoit ſi bien, que le Siege ne s'avançoit que bien lentement. Quoique l'Armée aſſiegeante fut extremement ſur ſes gardes, ayant à faire à un Guerrier tel que Talbot, elle ne put empêcher que, par trois diverſes fois, il ne fit entrer du ſecours dans la Ville. Cependant, Charles s'opiniâtroit toujours à continuer ce Siege, qu'il avoit entrepris à la priere des Pariſiens, qui en payoient tous les frais. Mais enfin le Duc d'Yorck, ayant reçu d'Angleterre un renfort qui augmenta ſon Armée juſqu'à huit-mille hommes, s'approcha de la Ville, & envoya un Héraut au Roi pour lui offrir la Bataille. Charles répondit, qu'il verroit ce qu'il auroit à faire, & qu'il ne prétendoit point régler

Talbot fait entrer trois fois du ſecours dans la Place.

Le Duc d'Yorck fait lever le Siege.

ſon tems ſur celui de ſes ennemis. Il voyoit l'Armée Angloiſe, au-delà de la Riviere d'Oyſe, laquelle on ne pouvoit paſſer que ſur un Pont, qui étoit gardé par un détachement de mille hommes. Ainſi, ſans crainte d'aucune attaque imprévue, il continuoit le Siege à loiſir. Cependant, le Duc d'Yorck voulant, à quelque prix que ce fût, ſecourir la Place aſſiegée, trouva le moyen de paſſer de nuit cinq ou ſix-cens hommes dans des bateaux de cuir bouilli. Ce Détachement ayant fondu inopinément ſur la Garde du Pont, & l'ayant taillée en pieces, ouvrit le paſſage au Duc, qui ſe rendit incontinent ſur l'autre bord avec toute ſon Armée. Charles ſe trouva tellement conſterné de cette action à laquelle il ne s'étoit pas attendu, qu'il leva ſubitement le Siege, & ſe retira ſous le Canon de Poiſſi. Le Duc d'Yorck le ſuivit, & lui préſenta la Bataille inutilement. Enfin, après l'avoir quelque tems bravé & fait piller à ſes yeux l'Abbaye de Poiſſi, il ſe retira, n'ayant pas jugé à propos de l'attaquer dans ce poſte.

La reputation de Charles en ſouffre.

La retraite précipitée du Roi Charles devant un ennemi beaucoup plus foible que lui, fit un tort extrême à ſa reputation. Tous les François en murmuroient hautement, & les Pariſiens plus que tous les autres. Ceux qui avoient le plus d'affection pour le Roi en étoient tous conſternez, & faiſoient connoitre aſſez ouvertement la crainte où ils étoient, qu'un mecontentement ſi général n'eût pour lui de fâcheuſes ſuites. Enfin, ceux qui l'approchoient de plus près lui ayant fait comprendre combien il avoit expoſé ſa reputation par une action ſi peu convenable à ſa gloire, il ſe réſolut à faire un effort pour reparer ſon honneur, quoi qu'il lui en pût couter. Ainſi, lorſqu'on s'y attendoit le moins, il alla ſe préſenter encore une fois devant Pontoiſe, & preſſa tellement cette Place, qu'elle fut emportée d'aſſaut. Il ſe diſtingua dans cette action d'une maniere propre à effacer toutes les mauvaiſes impreſſions que ſa précedente démarche avoit données à ſon déſavantage. On le vit ſur la breche, l'épée à la main, combattant avec un courage intrepide, & s'expoſant comme le moindre de ſes Soldats. Par cette action de vigueur, il fit connoitre que s'il ne ſe plaiſoit pas à la Guerre, c'étoit moins par défaut de courage, que par trop d'attachement aux plaiſirs. Quelque tems après, la Ville d'*Evreux* fut enlevée aux Anglois, par le moyen d'un Pêcheur, qui trouva le moyen d'y introduire les François.

Il retourne devant Pontoiſe, & l'emporte d'aſſaut.

La Ducheſſe de Glocester eſt accuſée de ſortilege, & d'avoir voulu faire mourir le Roi.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, un ſpectacle bien étrange attiroit les yeux & l'attention du Peuple d'Angleterre. J'ai ſouvent remarqué ci-devant, que le crédit du Duc de Glocester déclinoit ſenſiblement, ou, pour mieux dire, qu'il étoit preſque entierement tombé. On en vit une preuve éclatante dans

HENRI VI. 1441.

le cours de cette année. Ce Prince étoit irreprochable dans sa conduite, par rapport au Roi. Quelques espions que ses ennemis eussent auprès de lui, il ne leur avoit pas été possible de rien découvrir, qui pût servir de prétexte à la moindre accusation contre sa personne. Mais enfin, en faisant soigneusement observer ce qui se passoit dans sa maison, ils apprirent que la Duchesse sa Femme avoit de fréquentes conferences avec un certain Prêtre qui passoit pour un grand Nécromancien, & avec une Femme (1) qui avoit la reputation d'être sorciere. C'en fut assez pour former contre elle une accusation de Haute Trahison. On lui imputa d'avoir fait, avec ces deux personnes, une Image de cire qui représentoit le Roi, & qu'en la faisant fondre peu-à-peu, elle prétendoit que les forces du Roi diminueroient insensiblement, & qu'enfin il finiroit sa vie dès que l'Image seroit entierement fondue. Par cette accusation, on prétendoit faire voir, que le dessein de la Duchesse étoit d'ôter la vie au Roi, afin de faire tomber la Couronne sur la tête du Duc de Glocester son Epoux. En même tems, on vouloit inspirer au Roi & au Peuple, des soupçons contre le Duc même. Quand on examina les accusez, le Prêtre nia tout : mais la Duchesse avoua, qu'elle avoit prié la Femme de lui faire un Philtre propre à fixer l'amour de son Epoux, qui se laissoit quelquefois distraire par d'autres inclinations. Quoique cet aveu ne la rendît pas coupable du crime dont elle étoit accusée, les ennemis du Duc avoient pris de si bonnes mesures, que le Prêtre fut condamné à être pendu, & la femme à être brûlée. Quant à la Duchesse, quoiqu'elle dût être la plus coupable si le crime eût été bien avéré, on se contenta, sous prétexte de la consideration qu'on avoit pour le Duc son Epoux, de la condamner à faire amende honorable dans l'Eglise de St. Paul, en présence de tout le Peuple, & à être renfermée dans une prison perpétuelle (2). C'étoit une terrible mortification pour le premier Prince du Sang, qui avoit été Protecteur du Royaume, & qui avoit toujours donné des marques d'un zèle ardent pour les interêts & pour la gloire du Roi. Mais ses ennemis étoient si puissans, qu'il se vit contraint de se taire, de peur de leur donner occasion de s'en prendre directement à sa personne.

Elle est condamnée à faire amende honorable, & à une prison perpétuelle.

(1) Cette Femme se nommoit *Marguerite Gurdemain*, d'*Eye* près de *Winchester*. Elle fut brulée à *Smithfield* (Marché de Londres). *Thomas Southwell*, & Messire *Jean Hume*, Prêtres, furent accusez aussi d'avoir eu correspondance avec la Duchesse. TIND.

(2) Les Juges de la Duchesse de *Glocester* furent les Comtes de *Huntington*, *Stafford*, *Suffolck*, & *Northumberland*, avec d'autres Seigneurs. Elle fut emprisonnée au Château de *Chester*, sous la garde du Chevalier *Thomas Stanly*. TIND.

Charles avoit à peine pris quelque repos après le Siege de Pontoise, qu'il se trouva dans un extrême embaras. Tous les Princes de sa Maison s'étoient de nouveau liguez contre lui, & avoient mis le Duc d'Orleans à leur tête. Ce Prince se trouvoit extraordinairement choqué de la froide reception que le Roi lui avoit faite, après une captivité de vingt & cinq ans, qu'il avoit soufferte pour les interêts de la France, & pendant laquelle même il avoit rendu des services très importans. Vrai-semblablement, cette Ligue auroit porté un coup mortel aux affaires du Roi, si, par un heureux conseil, il n'en eût détaché le Chef par des bienfaits considerables. La défection du Duc d'Orleans ayant rompu toutes les mesures des Conféderez, ils se virent contraints d'avoir recours à la clémence du Roi. C'est ainsi que finit cette Ligue, & que finissent ordinairement toutes celles des Sujets contre leurs Souverains, quand ceux-ci savent trouver les moyens de satisfaire les Chefs.

HENRY VI. 1441. Nouvelle Ligue des Princes contre le Roi Charles.

La rebellion des Princes n'étoit pas la seule chose qui causât de l'inquietude au Roi Charles. Son honneur, aussi bien que son interêt l'engageoit à secourir *Tartas*, Ville de Guienne, que les Anglois tenoient assiegée. Cette place étoit du domaine de la Maison d'Albret, qui depuis longtems rendoit de grands services à la France, par les diversions qu'elle faisoit aux Anglois en Guienne. Il étoit donc très important pour le Roi de secourir cette Maison, qui se voyoit en danger de perdre la plus considerable de ses Places. Sans cela, il étoit à craindre que tous les Seigneurs de Guienne, qui tenoient son parti, ne l'abandonnassent pour se jetter dans celui du Roi d'Angleterre. Cependant, la Ligue des Princes l'ayant empêché de penser plutôt au secours de Tartas, ce ne fut qu'au mois de Novembre qu'il put se mettre en marche pour se rendre en Guienne. Cette Place se défendoit encore, & ce ne fut même qu'au mois de Janvier que la Garnison capitula, sous une condition qui donnoit au Roi plus de tems qu'il ne lui en falloit pour se préparer à la secourir. La Capitulation portoit, que la Place seroit mise en dépôt entre les mains des Seigneurs de *Cognac* & de *Saint Par*, pour la remettre aux Anglois, si le 24 de Juin suivant il ne se présentoit point d'Armée Françoise capable de *tenir journée*, c'est-à-dire, donner Bataille. Que si elle étoit secourue dans le jour marqué, elle seroit rendue au Seigneur d'Albret.

Les Anglois assiegent Tartas en Guienne.

Charles se prépare à marcher au secours.

La Ville capitule de se rendre si elle n'est pas secourue dans six mois.

Charles ayant tout le tems nécessaire pour se preparer, passa l'Hiver en Poitou, où il assembla une Armée très considerable. Elle étoit composée de quatre cens Lances, de huit-mille Arbalêtiers, & d'autant d'Archers. Tous les Seigneurs du Royaume s'étant

1442. Charles s'avance vers la Guienne.

rendus auprès de lui, il comptoit cent-soixante Bannieres dans son Armée. Pendant ce tems-là, l'Angleterre ne faisoit aucun effort pour défendre la Guienne, ni pour faire diversion ailleurs. Il sembloit qu'un esprit d'étourdissement se fût emparé du Conseil, depuis que le Duc de Glocester n'y avoit plus aucun crédit.

Avec les forces que Charles avoit assemblées en Poitou, il dompta quelques-uns des Seigneurs de ce Païs-là, qui vouloient y faire trop les Maitres. De là, il se rendit à Limoges, où il fit quelque séjour. Ensuite, il alla passer quelque tems à Montauban. Ce fut là qu'il perdit le brave Vignoles, ou la Hire, l'un de ses meilleurs Généraux. Le secours de Tartas n'étoit pas le seul motif de son voyage. Il en avoit un autre qui le touchoit de plus près. C'étoit de s'emparer du Comté de Cominge, auquel il prétendoit en vertu d'une substitution faite en sa faveur. Voici le fondement de ses prétentions qu'il est nécessaire de déveloper, parce que cette affaire a quelque liaison avec celles d'Angleterre.

Mort de la Hire, où Vignoles.

Fondement des droits de Charles sur le Comté de Cominge.

Marguerite, Héritiere de Cominge, avoit eu deux Filles de son premier Mariage avec Jean III. Comte d'Armagnac, qui mourut en 1391., & les deux Filles moururent aussi bien-tôt après. La Comtesse Veuve se maria ensuite avec Jean d'Armagnac, Comte de Fezensaquet. Mais, par un attentat inouï en France, elle repudia ce second Mari, qui en mourut de chagrin, en 1403. Ensuite, elle épousa Matthieu de Grailly, Frere de Jean Comte de Foix. De ce troisieme Mariage vint une Fille d'une constitution si foible, que Matthieu son Pere craignit que la mort de la Mere & de l'Enfant ne le privât du Comté de Cominge, dont il étoit en possession. Par cette raison, il pressa la Comtesse sa Femme, qui étoit beaucoup plus âgée que lui, de faire Testament, & de le substituer à leur Fille. Mais la Comtesse le refusa. L'obstination de Marguerite sur ce sujet causa une telle brouillerie entre elle & son Epoux, que celui-ci prit la résolution de la déposseder, avec le secours du Comte d'Armagnac, qui voulut bien s'engager dans ce projet, à condition de partager avec lui. Leur Accord étant fait, le Comte d'Armagnac attaqua la Comtesse, la vainquit, la fit prisonniere, & du consentement de son Mari, la renferma dans un Château, où elle fut détenue vingt & deux ans. Ce traitement rigoureux ne fit qu'aigrir davantage la vieille Comtesse. Enfin, en 1435. elle trouva le moyen de faire dans sa prison un Testament, par lequel elle institua Jeanne sa Fille son Héritiere, & lui substitua le Roi Charles VII. Jeanne étant morte quelque tems après, Charles fut informé de la substitution faite en sa faveur; & comme la Comtesse étoit encore en vie, il forma le dessein de la tirer de prison, & de lui faire confirmer

firmer son Testament. Après qu'il eut fait quelque séjour à Montauban, il se rendit à Toulouse, & fit citer les Comtes d'Armagnac & de Cominge devant le Parlement de cette Ville. Les deux Comtes comparurent, n'ayant pas osé résister à un Prince si bien armé, qui se trouvoit en état de les y contraindre. D'ailleurs, puisque les Ancêtres du Comte d'Armagnac avoient volontairement reconnu les Rois de France pour leurs Maitres, il n'étoit plus tems de décliner la juridiction de leurs Parlemens. Il fut donc obligé de faire amener la vieille Comtesse prisonniere, qui étoit âgée de quatre-vingts ans, à Toulouse, où le Parlement déclara par Arrêt, la substitution faite en faveur du Roi bonne & valable. En consequence de cet Arrêt, le Roi se mit en possession du Comté de Cominge. Mais, en faveur de Gaston Comte de Foix, qui avoit succedé à Jean son Pere en 1437, il voulut bien consentir, que Matthieu son Oncle jouît de sa portion du Comté, sa vie durant. Le Comte d'Armagnac fut traité plus rigoureusement. Non seulement le Roi le dépouilla de la portion qu'il avoit usurpée, mais même il lui défendit de prendre, à l'avenir, le droit de Régale (1) dans ses Terres, & de mettre dans ses Titres, *Jean par la grace de Dieu, Comte d'Armagnac*, comme il l'avoit fait jusqu'alors, & comme ses Ancêtres l'avoient toujours pratiqué.

HENRI VI. 1442.

Les Comtes d'Armagnac & de Cominge sont citez au Parlement de Toulouse.

Le Comté de Cominge est adjugé au Roi.

Le Comte d'Armagnac est maltraité.

Le Comte d'Armagnac ne croyoit pas avoir mérité un tel traitement, après tous les services que sa Maison avoit rendus aux Rois de France. Si, pour s'attacher à leurs interêts, ses Ancêtres ne s'étoient pas soustraits à la domination des Rois d'Angleterre, il ne se seroit pas vu exposé à répondre devant le Parlement de Toulouse, ni à perdre des droits que les Rois d'Angleterre Ducs de Guienne n'avoient jamais disputez à ses Prédécesseurs. Ainsi, c'étoit avec un chagrin extrême, qu'il voyoit le zèle de ses Ancêtres pour les interêts de la France, servir de fondement à son oppression. Il souhaitoit ardemment de se délivrer de ce joug, & de se venger. Mais comme il sentoit bien que ses forces seules n'étoient pas capables de lui procurer cette satisfaction, il résolut de se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Peu de tems après, il lui envoya demander sa protection, & lui offrit une de ses Filles en mariage. Cette proposition ayant été examinée dans le Conseil, il fut jugé que, dans la situation où les affaires du Roi se trouvoient en France, l'Alliance que le Comte d'Armagnac proposoit ne pouvoit qu'être avantageuse. Ainsi, sans perte de tems, on

Le Comte se sent fort offensé.

Il offre une de ses Filles en Mariage au Roi d'Angleterre.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 6.

L'offre est ac-

(1) La *Régale* est le Droit qu'ont les Rois de *France*, de disposer des Bénéfices durant la vacance du Siége Episcopal. TIND.

HENRI VI. 1442.

ceptée, & les fiançailles sont célebrées.

fit partir des Ambassadeurs pour aller chez le Comte d'Armagnac, règler les conditions du Mariage, & fiancer une de ses Filles au nom du Roi.

Charles secourt Tartas, & prend diverses Places en Guienne.

Cependant, Charles s'étant présenté devant Tartas le 24. de Juin, & aucune Armée ennemie n'ayant paru pour lui livrer Bataille, la Place fut rendue au Seigneur d'Albret, selon la Capitulation. On n'avoit pas ignoré en Angleterre les préparatifs des François; & néanmoins, on n'avoit pris aucunes mesures pour défendre la Guienne, qui étoit sur le point d'être envahie. Charles, profitant de cette négligence, s'empara de *St. Sever*. Ensuite il alla faire le Siege d'*Acqs*, l'une des plus fortes Places de ces quartiers-là, qui se défendit sept semaines. *La-Reole* fut emportée d'assaut, & *Marmande* tomba aussi entre les mains des François. Pendant l'Hiver suivant qui fut extremement rude, *Acqs* & *St. Sever* ouvrirent leurs portes aux Anglois: mais le Comte de Foix reprit la derniere de ces Places. Charles passa tout l'Hiver à Toulouse.

Pendant que ces choses se passoient à une des extremitez du Royaume, les Anglois pensoient à faire une diversion à l'autre. Ils auroient dû y penser plutôt, afin de rompre le voyage de Charles en Guienne. Par là, ils auroient infailliblement conservé les Places qu'ils venoient de perdre. Quoi qu'il en soit, les ordres ayant été donnez pour faire en Angleterre une levée de cinq-mille hommes, le commandement en fut donné à Talbot, que le Roi venoit d'honorer du titre de *Comte de Shrewsburi*. Ce Général étant descendu en Normandie, fit bien-tôt quitter la Campagne au Bâtard d'Orleans, qui venoit de changer de nom aussi bien que lui, & qui portoit le titre de *Comte de Dunois*. D'abord il assiegea le Château de *Conches*; & pour faire diversion, le Général François alla se présenter devant *Galardon*. Le premier ayant été emporté en peu de jours, le Comte de Dunois ne crut pas devoir attendre son ennemi, qui marchoit droit à lui pour le combattre. Ensuite, le Comte de Shrewsburi s'avança du côté de Dieppe, Place très importante, que les François occupoient encore en Normandie. Il fit tant de diligence, qu'Estouteville, qui marchoit à grandes journées pour y jetter un renfort de Troupes, ne put y arriver assez à tems. Dès qu'il fut devant la Place, il en forma le Siege, quoiqu'avec une Armée peu proportionnée à une entreprise de cette nature, d'autant plus que c'étoit au mois de Novembre. Veritablement, il n'esperoit pas de pouvoir s'en rendre maitre pendant l'Hiver, & sans de plus grandes forces: mais son dessein étoit de s'emparer du Fort de *Charles-Mesnil*, situé sur la Montagne de *Polet*, qui défendoit

Talbot est fait Comte de Shrewsburi, & le Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois.

Exploits du Comte de Shrewsburi en Normandie.

Blocus de Dieppe.

l'approche de la Ville. Après cela, il esperoit de la serrer de si près, qu'elle seroit contrainte de se rendre. Ses mesures étant ainsi prises, il attaqua le Fort, l'épée à la main, & l'emporta. Dès qu'il en fut maitre, il le fit agrandir, & bien reparer; & y ayant placé ses batteries, il laissa la conduite du Siege, ou plutôt du Blocus, à son Fils bâtard, & partit pour l'Angleterre, à dessein d'y solliciter un renfort.

Henri VI. 1441.

Le Comte de Shrewsburi va chercher du secours en Angleterre.

La conjoncture où la Cour se trouvoit alors, n'étoit gueres propre à faire obtenir au Comte de Shrewsburi le secours qu'il demandoit, du moins avec la promptitude qui auroit été nécessaire. Le Duc de Glocester, voyant que les affaires du Roi & de l'Etat alloient toujours de mal en pis, porta en ce même tems, devant le Conseil, une accusation de Trahison contre le Cardinal de Winchester. Apparemment, sa haine pour ce Prélat lui faisoit croire qu'il étoit l'unique cause de toutes les disgraces qui étoient arrivées aux Anglois. Peut-être n'avoit-il intention que de se disculper envers le Peuple, en accusant son ennemi. En effet, connoissant les Membres du Conseil, comme il les connoissoit sans doute, il n'y a pas d'apparence qu'il se flatât de l'esperance d'un bon succès dans une affaire de cette nature. Quoi qu'il en soit, l'accusation contenoit quatorze Articles, dont voici la substance.

Le Duc de Glocester accuse le Cardinal de Winchester.

I. Que l'Evêque de Winchester avoit accepté la Dignité de Cardinal, contre les ordres du feu Roi, & au préjudice de l'Eglise Métropolitaine de Cantorberi.

Chefs d'accusation.

II. Que par l'Acte contre les Proviseurs, ayant perdu son droit à la possession de l'Evêché de Winchester, il avoit obtenu une Bulle du Pape, pour se l'assurer; & qu'en cela il avoit agi contre les Loix du Royaume, & en particulier, contre les Statuts de *Præmunire* faits sur ce sujet.

III. Que conjointement avec Jean Kemp, Archevêque d'Yorck, il avoit usurpé le Gouvernement de la personne du Roi, sans que l'un ni l'autre y fussent autorisez.

IV. Qu'il avoit fraudé le Roi de ses joyaux.

Cet Article étoit fondé sur ce que le Cardinal avoit prêté de l'argent au Roi sur des gages.

V. Qu'étant Chancelier du Royaume, il avoit scellé un Ordre pour faire mettre le Roi d'Ecosse en liberté, & un autre pour relâcher à ce Prince une partie de sa rançon, à condition qu'il épouseroit sa Niece.

VI. Qu'il avoit privé le Roi de ses revenus, en recevant lui-même la douane des Laines, au port de Southampton.

Apparemment le Cardinal se payoit par là des sommes qu'il avoit prêtées au Roi.

HENRI VI. 1442.

VII. Qu'il avoit la hardiesse de citer des gens devant lui, au préjudice des droits de la Couronne, & de l'autorité Royale.

C'étoit apparemment en qualité de Légat. Mais il ne pouvoit pas le faire, selon les Loix, sans la permission du Roi.

VIII. Qu'il avoit obtenu à Rome une exemption pour son Diocese, des Taxes imposées pour les besoins du Roi; & que par là, il avoit donné un pernicieux exemple aux autres Evêques.

IX. Qu'il avoit servi d'instrument pour reconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roi Charles, & avec le Duc d'Orleans, au grand préjudice de l'Angleterre.

X. Qu'étant Ambassadeur, & Plénipotentiaire du Roi pour négocier la Paix, il avoit envoyé l'Archevêque d'YORCK au Roi, pour lui persuader de se départir du Titre de Roi de France, à la honte du Roi-même, & de ses illustres Ancêtres.

XI. Que l'élargissement du Duc d'Orleans avoit été procuré par ses intrigues & par celles du Duc d'YORCK, contre les ordres exprès du feu Roi.

XII. Qu'étant Grand Chancelier, il avoit lui-même acheté des Terres du Roi, au-lieu d'empêcher ces sortes d'alienations, selon le devoir de sa Charge.

XIII. Qu'en ne faisant expédier des Commissions d'Officiers dans l'Armée, qu'à des gens qui lui étoient dévouez, il avoit été cause des pertes qu'on avoit faites en France.

XIV. Qu'il avoit vendu des Commissions de Capitaines, par où il avoit introduit dans le service du Roi, des gens incapables de remplir les devoirs de leurs Charges.

Ces accusations furent lues dans le Conseil. Mais, depuis quelque tems, ce Conseil n'étoit composé que de Créatures du Cardinal, & d'ennemis du Duc de Glocester. Ainsi, sous prétexte de ne vouloir point toucher à la Prérogative Royale, on fit valoir l'Acte d'Amnistie que le Roi avoit accordé au Cardinal, en 1437. Le Duc de Glocester, voyant bien qu'il ne lui seroit pas possible de faire condamner son ennemi, laissa tomber l'accusation, & le Roi accorda un nouveau pardon au Cardinal.

Le Cardinal est absous.

Le Roi lui accorde un nouveau pardon. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 20.*

Certainement, le Duc de Glocester se trouvoit dans une fâcheuse situation. Outre le chagrin qu'il avoit, de voir ceux qui gouvernoient prendre des routes toutes contraires à celles que le glorieux Henri V. son Frere avoit marquées, il s'appercevoit de plus en plus, qu'on affectoit de le mortifier en toutes occasions. Le Roi son Neveu, qui lui avoit tant d'obligation, se laissoit séduire par les artifices de ses ennemis, n'ayant pas assez de pénetration pour discerner ceux qui n'avoient que leur

Le Duc de Glocester perd de plus en plus son crédit.

propre interêt en vue. On lui faisoit regarder son Oncle comme un ennemi couvert, qui pouvoit trouver de l'avantage dans sa perte, parce qu'il étoit son plus prochain Successeur. On faisoit plus: on lui inspiroit de violens soupçons contre lui, en le représentant comme un Conseiller interessé à l'engager dans de fausses démarches, afin de lui attirer le mépris & la haine de ses Sujets, dans la vue de profiter de cette disposition pour s'emparer de la Couronne. Il n'est pas étonnant qu'un jeune Prince, d'un génie aussi borné que l'étoit Henri, se laissât aveugler par de pareils discours. Il n'avoit auprès de lui personne qui pût aider à le détromper. Depuis quelque tems, il ne voyoit que des ennemis de son Oncle. Le Cardinal étoit toujours attentif à ne souffrir personne à la Cour, ou dans le Conseil, qui ne lui fût dévoué, & faisoit de ce soin sa principale affaire. C'étoit lui qui avoit introduit à la Cour le Comte de Suffolck, pour lequel le Roi avoit pris une si forte passion, qu'il ne voyoit rien que par ses yeux, & ne faisoit rien que par ses conseils. Comme ce nouveau Favori avoit toute l'obligation de sa fortune au Cardinal, il ne perdoit point d'occasion d'insinuer à son Maitre, que ce Prélat étoit de tous ses Sujets, celui en qui il pouvoit le plus surement se confier. Par là, il décréditoit de plus en plus le Duc de Glocester, dont les conseils étoient toujours directement opposez à ceux de son ennemi. *Jean Kemp*, Archevêque d'Yorck, & Cardinal (1), étoit encore un Conseiller entierement dévoué au Cardinal de Winchester, & un instrument dont celui-ci se servoit pour confirmer les soupçons qu'il donnoit au Roi contre le Duc. Ainsi ces trois Ministres étant étroitement unis ensemble, faisoient en sorte que le Roi donnoit tous les jours à son Oncle quelque nouvelle mortificarion. D'un autre côté, le naturel altier & impatient du Duc de Glocester, ne lui permettant pas de souffrir des indignitez sans s'en plaindre, & sans en menacer les auteurs, il continuoit de plus en plus à se ruïner par les fautes que son impatience lui faisoit commettre.

Au mois de Septembre de cette année, la Duchesse d'Yorck mit au monde un Prince, que nous verrons, dans la suite, occuper le Trône sous le nom d'Edouard IV. *Naissance d'Edouard Fils du Duc d'Yorck.*

Jean V. Duc de Bretagne étoit mort le 28 d'Août, & François son Fils ainé lui avoit succedé dans la Souveraineté de ce Duché. *Mort de Jean V. Duc de Bretagne. François lui succede.*

L'année 1443. commença par une négociation secrete entre le Roi & le Duc de Bourgogne. Celui-ci voyant que les affaires des deux Rois prenoient un train à ne pouvoir pas être facile- *1443. Treve entre l'Angleterre & la*

(1) Promu au Cardinalat par Eugene IV. en 1431. Rap. Th.



HENRI VI. 1443. Duc de Bourgogne. *Monstrelet.*

ment terminées, ni par la Guerre ni par un Traité de Paix, crut devoir se tirer d'intrigue par une Treve particuliere avec l'Angleterre. Il n'étoit pas content du Roi Charles, par plusieurs raisons, qu'il seroit trop long de rapporter. Au contraire, il avoit quelque lieu de croire, que ce Prince ne s'étoit reconcilié avec lui que par Politique, & que si ses affaires se trouvoient une fois bien rétablies, il pourroit bien reprendre son ancienne haine contre lui. Par cette raison principalement, il ne jugeoit pas qu'il fût de son interêt de lui aider plus longtems à finir une Guerre dont l'heureux succès pourroit le rendre trop puissant. Ces considerations le porterent à donner un Plein-pouvoir à la Duchesse sa Femme, pour conclure avec le Roi d'Angleterre une Treve, qui fût générale pour tous leurs Etats réciproques. Celle qui avoit été faite auparavant, ne regardoit que le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Mais dans celle-ci, qui fut signée le 23. d'Avril, étoient comprises la Bourgogne, & généralement toutes les Terres de l'obeïssance du Duc. Elle devoit durer, jusqu'à ce qu'il plût à l'une des Parties de la finir; auquel cas elle devoit en avertir l'autre, trois mois auparavant.

Charles envoye le Dauphin au secours de Dieppe.

Le blocus de Dieppe se continuoit toujours en attendant le renfort qui devoit venir d'Angletere, pour presser la Place plus vivement. Charles comprenant qu'elle seroit dans un grand danger, si elle n'étoit secourue avant l'arrivée des Troupes Angloises, se résolut enfin à y envoyer le Dauphin son Fils, qui le pressoit de lui commettre le soin de cette Expédition. Ce ne fut pourtant qu'à regret, qu'il se laissa porter à cette complaisance. Non seulement il craignoit d'éloigner de sa personne ce jeune Prince, qui avoit déja plusieurs fois donné des marques d'un naturel turbulent, mais encore de lui fournir des occasions d'acquerir de la gloire. Ces considerations cederent pourtant à la nécessité de secourir Dieppe, qui se trouvoit réduite à l'extremité par un blocus qui avoit duré huit mois. Le Dauphin partit de Guienne avec un Corps de quatre-mille chevaux & prit la route de Normandie. Quand il fut arrivé à la vue de Dieppe, il reconnut aisément que le Fort de *Charles-Mesnil*, où les Anglois s'étoient fortifiez, étoit imprenable du côté de la campagne. Ainsi, sans balancer, il prit le parti de se jetter dans la Place, & il exécuta son dessein, sans qu'il fût possible aux Anglois de l'en empêcher. Il étoit à peine entré, que, sans leur donner le tems de se reconnoitre, il en sortit avec toutes ses Troupes, & attaqua le Fort de ce côté-là. Il y fut repoussé jusqu'à trois fois, & à la quatrieme, il l'emporta l'épée à la main. Les Anglois se voyant hors d'état de continuer le blocus depuis la perte de leur Fort, l'abandonnerent, & se re-

Louis fait lever le blocus de Dieppe.

tirerent en bon ordre. Jean Duc de Sommerset, qui venoit de succeder à Henri son Frere, arriva cinq jours après avec un renfort de cinq-mille hommes. S'il étoit venu plutôt, le Dauphin ne seroit peut-être pas sorti de cette entreprise avec tant de gloire. Comme le Duc trouva le blocus levé, il ne put faire autre chose, que de ravager une partie du Païs ennemi, après avoir repris quelques Châteaux en Normandie.

HENRY VI. 1443. Le Duc de Sommerset arrive trop tard.

Depuis le départ du Dauphin, Charles avoit enfin quitté la Guienne, & s'étoit rendu à Tours, où il se délassoit agreablement des fatigues de la Guerre. Mais ses plaisirs furent un peu troublez par la nouvelle qu'il reçut, que le Comte d'Armagnac avoit pris les armes, & qu'il s'étoit emparé de la partie du Comté de Cominge dont il venoit d'être dépouillé. La vie voluptueuse que Charles menoit à Tours avoit tant de charmes pour lui, qu'il ne put se resoudre à interrompre si-tôt ses plaisirs. Il attendit que le Dauphin fût de retour; & il le fit partir immédiatement après son arrivée, pour aller châtier le Comte d'Armagnac. A l'approche du Dauphin, le Comte se vit abandonné de tous ses amis & les Anglois ne firent aucune démarche pour le soutenir, quoique leur Roi fût fiancé à sa Fille. Ainsi le Dauphin se rendit maitre, sans beaucoup de difficulté, du Rouergue, & généralement de tout ce qui appartenoit au Comte, à qui il ne restoit plus que la petite Ville de *Lisle en Jourdain*, située à quatre lieues de Toulouse. Le Dauphin l'y tint longtems assiegé inutilement. Enfin, désesperant de finir ce Siege à son honneur, il sut attirer le Comte à une Conference, sur la foi d'un saufconduit; & quand il l'eut en son pouvoir, il l'envoya au Roi son Pere, qui ne se fit pas un scrupule de le retenir. Deux ans après, il lui rendit son Païs à la priere des Rois de Castille & de Navarre, qui s'employerent pour lui.

Le Comte d'Armagnac se remet en possession de Cominge.

Charles envoye le Dauphin contre lui.

Le Dauphin lui enleve ses Etats.

Il l'arrête prisonnier par une supercherie, & l'envoye au Roi son Pere.

La disgrace du Comte d'Armagnac refroidit le Roi d'Angleterre & son Conseil à l'égard du Mariage, dont il ne fut plus parlé. On ne craignit point de faire cet affront à un Prince malheureux, qui n'étoit pas en état de s'en venger.

Henri perd l'envie de se marier avec la fille du Comte d'Armagnac.

Depuis que le Duc de Bourgogne avoit fait une Treve particuliere avec Henri, les François témoignerent moins d'ardeur pour la continuation de la Guerre. Certainement, ils n'avoient pas moins besoin de repos que les Anglois. La France étoit toute ruïnée par cette funeste Guerre qui duroit depuis trente ans sans interruption, & par les troubles intestins que la querelle entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne avoient excitez plusieurs années avant la rupture de la Treve. Les Princes & les Grands étoient rebutez des fatigues & des pertes qu'ils souffroient de-

Les deux Rois souhaitent également la Paix ou la Treve. 1444.

HENRI VI. 1444.

puis si longtems. La campagne & les Villes étant désertes, la France, quoiqu'ordinairement fort peuplée, ne pouvoit plus fournir de soldats. D'ailleurs, le Duc d'Orleans, qui avoit promis de travailler de tout son pouvoir à procurer la Paix, voulant tenir sa parole, sollicitoit incessamment le Roi Charles sur ce sujet. Le Duc de Bourgogne le pressoit de son côté, & généralement tout le Royaume souhaitoit ardemment de voir enfin quelque interruption à tant de miseres. En Angleterre, on ne desiroit pas la Paix avec moins d'ardeur. Tout l'argent qu'on y levoit, alloit se perdre en France comme dans un gouffre d'où il ne revenoit plus. Enfin, le Roi n'étoit pas guerrier, & son Conseil étoit, pour la plus grande partie, composé d'Ecclesiastiques, que le Cardinal de Winchester y avoit introduits, afin de rendre son parti plus puissant. Ce Conseil sentoit bien que ce n'étoit pas par la continuation de la Guerre, qu'il pouvoit se rendre recommandable envers le Peuple. Comme depuis quelque tems elle n'avoit pas été avantageuse à l'Angleterre, il étoit naturel d'en rejetter la faute sur ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, plutôt que sur le Roi, qui ne faisoit qu'approuver ce qui lui étoit suggeré par ses Ministres. Le seul Duc de Glocester étoit d'avis qu'on fit de nouveaux efforts, pour profiter de la foiblesse du Roi Charles, & de la Treve qu'on venoit de conclure avec le Duc de Bourgogne. Mais ce Prince n'étoit plus à la mode : on n'écoutoit plus ses conseils.

Le Duc de Glocester est d'avis de continuer la Guerre.

On convient de négocier la Paix à Tours.

Ces considerations, qui étoient assez fortes des deux côtez, porterent enfin les deux Rois à prêter l'oreille aux sollicitations du Duc de Bourgogne, qui les pressoit de consentir à une Treve, afin de pouvoir plus tranquillement travailler à la Paix. Il fut convenu que la négociation se feroit à Tours, où le Roi Charles faisoit sa résidence, quoiqu'il semblât par là que les Anglois allassent la mendier. En tout autre tems, la simple proposition de traiter à Tours auroit été capable de rompre tout. Mais le Conseil de Henri n'étoit plus si délicat. Il vouloit la Treve à quelque prix que ce fût, & rien ne paroissoit honteux pour parvenir à ce but. On verra même tout-à-l'heure, que tout étoit presque conclu en secret, avant que les Ambassadeurs partissent pour se rendre à Tours. Cette Treve, qui paroissoit fondée sur le bien public, n'étoit proprement destinée que pour le soutien des Ministres, qui n'avoient rien moins en vue que l'avantage du Royaume. Henri n'y comprenoit rien. Il se laissoit conduire à son ordinaire par des Conseillers qui lui faisoient accroire qu'ils avoient à cœur ses interêts, lorsqu'en effet ils ne travailloient que pour eux-mêmes.

Le Comte de Suffolck fut destiné pour Chef de l'Ambassade qui devoit aller en France. Ce Seigneur avoit plus d'un motif pour souhaiter cet emploi, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. Cependant, comme il n'ignoroit pas combien la démarche qu'il alloit faire étoit délicate, & sujette à de fâcheuses recherches, il présenta au Roi une Requête, qui selon les apparences, avoit été concertée avec les principaux Membres du Conseil. Il marquoit dans sa Requête un grand scrupule, à l'égard des Instructions qu'il avoit reçues, prétendant qu'elles surpassoient de beaucoup sa capacité, bien qu'apparemment il en fût lui-même l'auteur. Ensuite, il demandoit modestement d'être déchargé du poids de cette négociation, ou que du moins, si le Roi ne jugeoit pas à propos de lui accorder cette grace, il lui plût de lui donner des suretez qui le missent à couvert de tout reproche. Sur cette demande, le Roi, par l'avis du Conseil, lui fit expédier un ordre authentique d'exécuter de point en point tout ce qui étoit contenu dans ses Instructions. Comme, vrai-semblablement, cet ordre ne devoit paroitre qu'en cas de nécessité, & après l'exécution, le Roi y disoit que ces Instructions regardoient non-seulement le bien général du Royaume, mais encore sa propre personne & son Mariage. Marque évidente que le Mariage dont il sera parlé tout-à-l'heure, étoit déja résolu.

Le Comte de Suffolck est nommé Chef de l'Ambassade d'Angleterre.

Il prend des précautions sur ce sujet.

Fevrier.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 53.

Les Ambassadeurs d'Angleterre s'étant rendus à Tours, entrerent d'abord en négociation avec les Commissaires du Roi Charles, au sujet de la Paix. Mais, après quelques propositions réciproques qui n'aboutirent à rien, ils se reduisirent à conclure une Treve, qui fut signée le 28. de Mai. Elle devoit commencer le 7. de Juillet de cette même année, & finir le 1. d'Avril 1446.

On conclut une Treve à Tours.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 54.

Dans le même tems, la Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse fut prolongée à Edimbourg pour sept ans, à commencer le 1. de Mai 1447. qui étoit le jour de l'expiration de la précedente.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Ibid. pag. 58.

L'affaire de la Treve avec la France étant terminée, le Comte de Suffolck proposa, ou fit proposer le Mariage du Roi son Maitre avec Marguerite d'Anjou, Fille de René d'Anjou, qui portoit le titre de Roi de Sicile, depuis la mort de Louis III. son Frere ainé. Les Anglois accusent le Comte de Suffolck d'avoir fait cette proposition lui-même, sans y être autorisé; mais on a vu le contraire ci-dessus. Ce n'est pas que, selon les apparences, il n'en fût le premier auteur: mais il avoit pris la précaution de la faire approuver du Roi. Il vouloit se maintenir dans le poste où il se trouvoit; & rien n'étoit plus propre à le soutenir, que le Mariage qu'il avoit en vue. Il connoissoit Henri pour un Prince incapable de gouverner par soi-même; & par consequent, il ne se pou-

Suffolck propose le Mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou.

Motifs du Comte pour faire ce Mariage.

HENRI VI. 1444.

voit faire que ses Ministres ne fussent exposez à l'envie, & qu'on ne leur imputât tout ce qui ne seroit pas au goût du Peuple. Dans cette pensée, il croyoit que le meilleur moyen pour se soutenir, étoit de donner une Epouse au Roi, & en même tems, une Gouvernante au Royaume. Pour cet effet, il falloit que la Princesse qui monteroit sur le Trône fût d'un esprit élevé, propre à suppléer au défaut du Roi son Epoux, & d'une fermeté qui pût faire esperer qu'elle protegeroit les Ministres. Il falloit encore, qu'elle fût d'un rang à ne pas faire deshonneur au Roi, mais en même tems, qu'elle ne pût pas naturellement aspirer à un tel Mariage; afin qu'en ayant toute l'obligation à ceux qui le lui procuroient, elle fût toujours disposée à les soutenir. Le but du Comte de SUFFOLCK étoit encore de s'unir étroitement avec la Reine, pour achever de ruïner le Duc de Glocester, qui étoit un obstacle perpétuel à l'exécution des desseins que les Ministres avoient formez. Tout cela se trouvoit exactement dans Marguerite d'Anjou, Fille de René Roi de Sicile, & Niece de la Reine de France. Cette Princesse avoit un esprit vif, hardi, pénetrant, d'une fermeté extraordinaire, & incapable de se laisser effrayer par les oppositions ou par les difficultez. D'un autre côté, le Mariage que le Comte de SUFFOLCK lui proposoit étoit si avantageux, qu'elle n'auroit osé l'esperer sans l'amas de diverses circonstances qui concouroient ensemble en sa faveur. Je ne parle pas de sa naissance, qui certainement étoit assez illustre pour qu'elle pût prétendre à cet honneur. Mais elle étoit si dénuée des biens de la fortune, que ses Parens ne purent lui constituer aucune Dot. Pour suppléer à ce défaut, les Ministres Anglois faisoient beaucoup valoir ses belles qualitez, au prix desquelles ils disoient qu'une somme d'argent, pour si grande qu'elle fût, devoit être peu estimée. Principalement, ils insinuoient au Peuple que cette Princesse, qui étoit Niece de la Reine de France & du Favori du Roi Charles, seroit un instrument propre à procurer la Paix. C'étoit trop faire connoitre le besoin qu'on avoit de cette Paix. Aussi la Cour de France, qui étoit exactement informée de tout ce qui se passoit en Angleterre, en sut-elle bien profiter, puisqu'elle engagea le Comte de SUFFOLCK à promettre, au nom du Roi, qu'il rendroit le Mans, & toute la Province du Maine, au Roi de Sicile, à condition qu'il en feroit présent à Charles d'Anjou son Frere. Ainsi, au-lieu de recevoir une Dot de Marguerite, Henri l'acheta par la restitution d'une des plus fortes Places de France, ou, pour mieux dire, de toute la Province du Maine.

Il s'engage à faire restituer le Maine au Roi de Sicile.

Les conditions étant ainsi réglées, le Comte de SUFFOLCK repassa en Angleterre, pour en faire la proposition au Roi, & pour

Il repasse en Angleterre pour faire approuver

les faire approuver. Ce n'étoit pas une chose bien difficile, puisque les principaux Conseillers étoient de l'intrigue, & qu'ils y avoient déja donné leur consentement. Le Duc de Glocester, qui n'en avoit pas été informé auparavant, s'y opposa d'une maniere extremement forte, par deux raisons, auxquelles il sembloit qu'il n'y avoit point de replique. La premiere étoit prise de ce que le Roi étant déja engagé avec la Fille du Comte d'Armagnac, il étoit honteux pour lui de rompre sa foi, sans en alleguer le moindre prétexte. La seconde n'étoit pas moins forte. C'étoit que, le Maine étant comme le boulevard de la Normandie, on ne pouvoit abandonner cette conquête sans mettre la Normandie dans un danger évident, aussi-tôt que la Treve seroit finie. Mais on n'eut aucun égard à ces raisons. Ainsi, de l'avis du Conseil, le Roi donna au Comte de Suffolck une Procuration, pour aller épouser la Princesse Marguerite, en son nom.

ces conditions.

Le Duc de Glocester s'y oppose; mais inutilement.

Le Roi donne à Suffolck une Procuration pour aller épouser Marguerite en son nom, & le fait Marquis.

En réjouïssance de la conclusion de ce Mariage, le Roi fit le Comte, son Ambassadeur, Marquis de Suffolck, & donna à Jean Holland Comte de Huntington, le titre de Duc d'Exceter. Dans le même tems, il créa Humphroi, Comte de Stafford, Duc de Buckingham, & Henri, Fils du dernier Comte de Warwick, Duc du même nom (1).

Autres titres donnez à d'autres.

Le Mariage du Roi se solemnisa par Procureur, dans la Ville de Tours, en présence du Roi Charles & de toute sa Cour, avec une magnificence peu convenable à l'état où se trouvoient les deux Rois, & à la pauvreté de la nouvelle Reine.

Solemnisation du mariage du Roi à Tours. Novembre.

Quoique le Mariage eût été béni au mois de Novembre, la Reine n'arriva en Angleterre qu'au mois de Mai de l'année suivante; & le 30. du même mois elle y fut solemnellement couronnée. Elle ne fut pas plutôt auprès du Roi son Epoux, que connoissant parfaitement la foiblesse de son esprit, elle s'en rendit absolument la maitresse. Par là, le Marquis de Suffolck, le Cardinal de Winchester, & l'Archevêque d'Yorck se maintinrent dans le crédit qu'ils avoient avant le Mariage du Roi. Ils avoient besoin de la Reine qui de son côté ne pouvoit pas se passer d'eux, puisqu'elle n'avoit pas encore de créatures que celles qu'ils lui avoient

La Reine arrive en Angleterre.

Elle y est couronnée.

Elle se rend maitresse de l'esprit du Roi.

(1) Le Roi accorda à *Henri de Beauchamp*, en considération de son illustre naissance, place au Parlement & à tous les autres Conseils, immédiatement après le Duc de *Norfolck*, & avant *Humphroy de Stafford* Duc de *Buckingham*. Cela causant de grandes animositez entre ces deux Seigneurs, il fut règlé par Acte du Parlement, qu'ils auroient cette précédence tour à tour, annuellement. Le Duc de *Warwick* devoit commencer la prémiere année; mais sa mort mit fin à cette affaire. *Dugdale*. Tind.

HENRI VI. 1445. Ligue contre le Duc de Glocester.

procurées. Par cette raison, il se forma entre la Reine & ses Ministres une liaison très étroite, qui ne pouvoit aboutir qu'à la ruïne du Duc de Glocester, qu'ils regardoient tous comme leur ennemi commun.

La Treve avec la France est prolongée.

La Treve n'ayant été faite que dans le dessein de travailler à la Paix, toute cette année fut employée en diverses négociations pour convenir du tems & du lieu d'une nouvelle Conference. On jugea aussi qu'une entrevue des deux Rois pourroit faciliter la conclusion de la Paix. Ainsi, les Ministres des deux Cours convinrent que ces deux Princes se verroient quelque part en France; & que pour cet effet, Henri se rendroit à Calais, afin d'être à portée du lieu qui seroit choisi pour l'entrevue. Mais plusieurs difficultez s'étant rencontrées dans le choix de ce lieu, on prolongea la Treve jusqu'au 1. de Novembre 1446.

On convient d'une entrevue des deux Rois.

Jean Stafford Archevêque de Cantorberi.

Henri Chicheley qui occupoit le Siege de Cantorberi depuis trente ans (1), mourut cette année, & *Jean Stafford*, Evêque de Bath & Wells, fut élu en sa place.

1446. Le Duc d'Yorck retourne en Angleterre. Le Roi lui confirme la Régence de France, pour cinq ans.

Le Duc d'Yorck, n'ayant plus rien à faire en France, se rendit en Angleterre, où la Cour lui fit un très favorable accueil, & le remercia des services qu'il avoit rendus à l'Etat. Le Roi voulant lui en temoigner sa reconnoissance, lui fit expédier une Patente, qui lui continuoit la Régence de France pendant cinq autres années. Nous verrons dans la suite, que ses ennemis ne lui permirent pas de garder si longtems cette Dignité.

Subside accordé pour la Guerre.

Le Parlement, qui s'assembla au commencement de l'année 1446., accorda au Roi un Subside considerable pour pousser la Guerre de France avec vigueur, aussi-tôt que la Treve seroit expirée. Mais ce prétendu dessein de continuer la Guerre, n'étoit qu'un leurre pour tirer ce secours du Parlement. Bien loin de faire des préparatifs pour la Guerre, on continuoit avec chaleur les négociations pour l'entrevue des deux Rois, & pour tenir un Congrès d'Ambassadeurs, où l'on pût conclure la Paix. Cependant, la Treve fut encore prolongée jusqu'au 1. d'Avril 1447. Cela fait voir que le Conseil n'avoit pas dessein de continuer la Guerre, quoique le Parlement eût été convoqué sous ce prétexte. On verra dans la suite, que la Treve fut encore prolongée, & qu'elle ne fut interrompue, que par un accident imprévu contre l'intention de ceux qui manioient les affaires d'Angleterre.

La Treve est prolongée.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 108.

Le Parlement auroit pu très aisément appercevoir les ruses

(1) *Henri Chicheley* ne fut Archevêque de *Cantorberi* que pendant 29 ans. Il mourut le 12 d'Avril 1443. Son Successeur *Jean Stafford* étoit Bâtard, comme étoient dans le même siecle *Tonstall*, *Gardiner*, & *Bona*. RAYER. W. S.

dont on se servoit pour lui arracher des Subsides, s'il ne se fût volontairement aveuglé lui-même. C'étoit un de ces Parlemens qui veulent bien se laisser conduire par les intrigues de la Cour, comme il ne s'en trouve que trop souvent de pareils. On en vit une preuve bien sensible dans la résolution qu'il prit, de remercier solemnellement le Marquis de Suffolck, du grand service qu'il avoit rendu au Royaume en négociant le Mariage du Roi. Cependant, jusqu'alors personne n'avoit encore pu s'appercevoir des avantages qui revenoient au Roi ou à l'Etat, de cette alliance avec la Maison du plus mortel ennemi de l'un & de l'autre. Le Parlement ne se contenta pas même de cette démarche. Par une Adresse qu'il présenta au Roi, il le pria de recompenser le Marquis de Suffolck, & accorda même un Subside exprès, pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite dans son Ambassade.

Le Parlement remercie le Marquis de Suffolck.

Il accorde un Subside au Roi pour le recompenser.

La Reine, le Cardinal de Winchester, le Marquis de Suffolck & tous ceux du même parti, se trouvant suffisamment établis, & ne craignant rien d'un Parlement qui lui étoit dévoué, commencerent à penser aux moyens de perdre le Duc de Glocester, qui leur étoit toujours redoutable. La plus grande partie du Peuple étoit dans ses interêts. D'ailleurs, comme jusqu'alors il étoit l'Héritier présomptif de la Couronne, il étoit à craindre pour eux que, s'il montoit un jour sur le Trône, il ne leur fît rendre compte de leur conduite. La premiere démarche qu'ils firent à son égard, fut de l'éloigner du Conseil. Pour donner quelque couleur à cette injustice, ils le firent accuser, par des personnes apostées, de divers crimes, dont celui-ci étoit le principal; Qu'étant Protecteur du Royaume, il avoit fait mourir diverses personnes de sa propre autorité, & aggravé la condamnation de plusieurs autres. Sur ces accusations, dont on fit d'abord un grand bruit, il fut cité devant le Conseil. Mais il se justifia de tout ce dont il étoit chargé, avec tant d'évidence, que le Conseil, bien que tout composé de ses ennemis, ne jugea pas à propos de le pousser sur ce sujet. Il n'en est pas de même en Angleterre qu'en d'autres Etats, où la vie des Sujets dépend en quelque maniere de la volonté du Souverain, qui nomme tels Commissaires qu'il lui plait, pour faire le procès à ceux qu'il veut perdre. Pour faire mourir le Duc de Glocester d'une maniere juridique, il auroit fallu le faire juger par les Pairs. Mais ses ennemis sentoient bien que, quelque grand que fût leur crédit, le Corps des Seigneurs n'étoit pas assez corrompu, pour pouvoir esperer de faire condamner le premier Prince du Sang, sur des crimes supposez. Cependant, cette démarche causa une telle agitation parmi le peuple de Londres, qu'on n'entendoit par-tout que des louanges

Projets contre le Duc de Glocester.

On l'ôte du Conseil.

Il est accusé de divers crimes.

HENRI VI. 1446. du Duc de Glocester, & des imprécations contre ceux qui gouvernoient sous le nom du Roi. Ces murmures, qui marquoient si clairement l'affection du peuple pour le Duc, firent comprendre à ses ennemis, qu'il n'y avoit point de milieu entre sa ruïne & la leur propre. Ainsi, sans plus balancer, ils résolurent de se défaire de lui. La Reine, qui étoit d'un naturel hardi & entreprenant, fut celle qui donna le branle à cette résolution. C'est du moins ce que les Historiens ont insinué, s'ils ne l'ont pas dit en propres termes. En effet, les Ministres n'auroient jamais osé entreprendre un pareil coup, s'il ne l'avoient pas eue à leur tête.

Sa perte est résolue.

1447. Il n'étoit pas possible, ainsi qu'il a été déja remarqué, de faire mourir ce Prince par les voyes ordinaires de la Justice, & il auroit été trop dangereux de le faire ouvertement assassiner. Ses ennemis vouloient le perdre; mais ils vouloient cacher la main qui lui porteroit le coup mortel. Pour exécuter ce dessein avec tout le secret possible, ils imaginerent un moyen que la Reine favorisa, si elle n'en fut pas elle-même l'inventrice. Ce fut de l'accuser de quelque crime, afin d'avoir un prétexte de l'enfermer dans une prison, où ils pourroient exécuter leur complot secretement & sans obstacle. Pour cet effet, on prit soin de répandre le bruit, qu'il y avoit une affaire très importante qui demandoit une prompte assemblée du Parlement. En effet, il fut convoqué pour le mois de Fevrier suivant. Pendant l'intervalle, la Reine & les Ministres affecterent de combler le Duc de Glocester d'honneurs & de caresses, non pour lui donner de la confiance, mais pour lui inspirer des soupçons. Ils n'auroient pas été fâchez qu'il se fût absenté, ou qu'il eût fait quelque autre démarche qui eût donné quelque prise sur lui. C'étoit dans cette vue que, par des Emissaires secrets, ils tâchoient de l'intimider, en lui faisant dire qu'il prît garde à lui; qu'on avoit dessein de l'accuser devant le Parlement de divers crimes, & de plusieurs malversations, & que tout étoit prêt pour le faire condamner; que c'étoit pour cela qu'on avoit choisi St. Edmondbury, pour y tenir le Parlement, comme un lieu plus propre à exécuter ce dessein, que Londres, où il étoit trop appuyé par le peuple. Tout cela n'étoit que pour l'obliger à s'absenter, & à donner lui-même quelque apparence de vérité aux calomnies dont on avoit dessein de le noircir. Mais comme il se sentoit innocent, il ne vouloit pas, en s'absentant, donner lieu au Public de croire qu'il étoit coupable. Il avoit pourtant beau faire; il ne pouvoit éviter de tomber dans les pieges de ses ennemis.

Le Parlement est convoqué à St. Edmondbury.

Le Duc est mis en prison.

Le premier jour de la séance du Parlément, le Duc fut arrêté & enfermé dans une étroite prison, sans qu'il eût la liberté de

garder aucun de ses Domestiques. Pour donner quelque couleur spécieuse à la rigueur dont on usoit envers lui, on prit soin de publier, qu'il étoit accusé d'avoir voulu tuer le Roi, pour s'emparer de la Couronne, & qu'il avoit comploté d'aller à main armée, tirer sa Femme du Château de Kenelworth où elle étoit prisonniere. La premiere de ces accusations ne trouva aucune créance dans l'esprit du peuple. Au contraire, il y eut d'abord dans la Ville une émeute en sa faveur, mais qui fut bientôt appaisée. Comme le peuple le croyoit innocent, il se persuada sans peine, qu'il ne se tireroit pas moins bien de ces nouvelles accusations, que des précedentes. Mais on ne lui donna ni le tems, ni l'occasion de se défendre. Le lendemain il fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût sur son corps aucune marque de violence. Cependant, le Peuple ne laissa pas d'être convaincu qu'on lui avoit ôté la vie. Les uns disoient qu'on l'avoit étouffé entre deux coussins, & d'autres, qu'il étoit mort de la même maniere qu'Edouard II. Pour tâcher de dissiper ces soupçons, on exposa son corps mort devant les deux Chambres du Parlement, & pendant quelques jours à la vue de tous ceux qui voulurent l'observer. Mais il auroit fallu être bien hardi pour oser accuser publiquement de ce meurtre, ceux qui en étoient regardez comme les auteurs. C'étoient ceux qui gouvernoient le Royaume, & qui, en sacrifiant le premier Prince du Sang à leur haine & à leur vengeance, avoient assez fait comprendre qu'ils n'épargneroient pas des ennemis d'un rang inferieur.

HENRI VI. 1447. On répand divers bruits contre lui.

Il est trouvé mort dans son lit.

Son corps est exposé à la vue du Parlement.

Cependant, pour confirmer en quelque maniere l'accusation intentée contre le défunt, on fit arrêter plusieurs de ses Domestiques, qu'on accusoit d'avoir été du complot de tuer le Roi. Ensuite, on les fit tous condamner pour ce même crime, par des Juges établis en vertu d'une Commission du Roi, dont le Marquis de Suffolck étoit le Président. Mais, quoique le crime pour lequel ils avoient été condamnez à mort, fût des plus atroces, le Roi leur pardonna à tous, sans en excepter un seul (1). Cette grace étoit fondée sur la consideration du Vendredi Saint, & de la Fête de l'Assomption de la Vierge, & sur de semblables motifs de Pieté & de Religion. Cela donne lieu de présumer, qu'on avoit gagné ces gens-là, pour leur faire avouer le crime, après les avoir premierement assurez de leur pardon. Quoi

Ses Domestiques sont arrêtez, & condamnez pour crime de Haute Trahison. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 178.

Ibid. Le Roi leur accorde leur pardon.

(1) De trente-deux Domestiques du Duc qui furent arrêtez, il y en eut cinq qui furent conduits à *Tyburne*, où ils furent pendus sans être étranglez; on les mit nuds, & ils furent marquez avec un couteau pour être écartelez; après quoi on leur montra le pardon du Roi, qui leur accordoit la vie. *Speed.* pag. 662. TIND.

HENRI VI. 1447.

qu'il en soit, on ne fit aucune recherche touchant la mort soudaine du Duc de Glocester. On prétendoit même qu'il étoit notoirement coupable du crime pour lequel ses Domestiques avoient été condamnez, quoiqu'ils ne lui eussent pas été confrontez. Mais, comme ces Domestiques n'étoient pas du nombre de ceux en qui il prenoit le plus de confiance, ni même des principaux, personne ne pouvoit se persuader, qu'il eût été assez imprudent pour se servir du ministere de ces gens là, ou pour leur découvrir un semblable dessein, s'il l'avoit eu en effet.

Haine du Peuple contre la Reine & les Ministres.

La violence exercée sur un Prince de ce caractere, si généralement aimé & estimé du Peuple, attira sur la Reine & sur les Ministres une haine presque universelle, que le tems ne put jamais effacer. La Reine principalement étoit tout publiquement accusée de ce crime, & le respect qu'on devoit avoir pour elle, n'étoit pas capable d'arrêter les langues du Public. C'est là pourtant cette Reine à laquelle les François donnent des éloges excessifs, apparemment parce qu'elle étoit de la Maison de France. Il est vrai, qu'ils passent fort legerement sur la mort du Duc de Glocester, & qu'il ne s'en trouve pas un seul qui entreprenne de l'en justifier. Pour ce qui regarde le Roi, il est assez vrai-semblable qu'on ne le consulta point pour commettre cette infame action. Mais, soit qu'il n'ait pas même soupçonné les auteurs de ce meurtre, soit qu'il n'ait pas eu la fermeté de les en punir, ce n'est que par la consideration de sa foiblesse naturelle, qu'il peut en quelque maniere être excusé. Je ne puis finir ce sujet, sans faire remarquer, combien la Politique humaine est courte dans ses vues. La Reine, & les autres ennemis du Duc de Glocester, crurent s'être mis au-dessus de toute opppoſition, par la mort de ce Prince. Mais, par un juste Jugement de Dieu, cette même mort fut la source de la ruïne du Roi, de la Reine, & de tous ceux qui y avoient participé. Ce fut par là, que le Duc d'Yorck se vit en liberté de faire valoir ses droits sur la Couronne, droits qui firent répandre des torrens de sang Anglois, & auxquels il n'auroit sans doute jamais pensé, s'il eût eu en tête un Concurrent tel que le Duc de Glocester (1).

(1) Le corps de ce Duc fut porté à *S. Albans*, où l'on dressa un Monument à sa mémoire, qui y subsiste encore dans l'Eglise Conventuelle. Il fut appellé *le bon Duc de Glocester*. Il avoit été élevé au College de *Baillol*; il fit de grands progrès dans les Lettres, & favorisa beaucoup les Savans. Ce fut lui qui jetta les prémiers fondemens de la fameuse Bibliotheque d'*Oxford*, connu depuis ce tems-là sous le nom de *Bodleyenne*, à cause du Chevalier *Thomas Bodley* qui l'accrut merveilleusement. Le Chevalier *Thomas Moor* a rapporté un exemple de la pénétration de ce Duc. Le Roi étant allé un jour en Pélerinage à

Pendant

Pendant que cette Tragédie se jouoit en Angleterre, on continuoit en France les Négociations pour tâcher de parvenir à la conclusion de la Paix. Mais comme il se trouvoit de grandes difficultez à l'entrevue projettée des deux Rois, la Treve fut encore prolongée jusqu'au 1. de Janvier 1448.

HENRI VI. 1447. La Treve est encore prolongée. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 151.

Cependant, la Duchesse de Bourgogne, en vertu du pouvoir qu'elle avoit reçu du Duc son Epoux, avoit prolongé la Treve avec l'Angleterre jusqu'en 1459, à condition que celui des deux Princes qui voudroit la rompre, en avertiroit l'autre un an auparavant. Ensuite, il fut fait le 4. de Mai un nouveau Traité, par lequel les deux Parties convinrent, que la Treve ne pourroit être rompue qu'après avoir duré quatre ans.

Ibid Pag. 151. Celle du Duc de Bourgogne avec l'Angleterre est continuée.

Le Cardinal de Winchester, l'un des principaux auteurs de la mort du Duc de Glocester, ne jouït qu'un mois seulement du plaisir de voir cet ennemi abbatu. C'étoit un Prélat bien plus propre pour le monde, que pour l'Eglise. Aussi demeura-t il attaché au premier, jusqu'à son dernier soupir. On dit qu'il mourut dans une espece de désespoir, de ce que ses richesses n'étoient pas capables de l'exempter du sort commun à tous les hommes, & de se voir par là égal aux plus miserables.

Mort du Cardinal de Winchester.

Cependant le Peuple, voyant que le tems destiné à travailler à la Paix se consumoit inutilement, murmuroit hautement contre le Marquis de Suffolck. On ne faisoit pas difficulté de dire tout ouvertement, qu'il avoit trahi le Roi & l'Etat : Que le Traité qu'il avoit fait avec les François, n'aboutissoit qu'à une Treve ruïneuse pour l'Angleterre, en ce qu'elle donnoit à ses ennemis le tems de se fortifier : Qu'il s'étoit engagé à livrer le Maine aux François, pour faire épouser au Roi une Princesse qui venoit de donner des preuves sensibles des maux auxquels les Anglois devoient s'attendre sous son Gouvernement. Ces murmures étoient si publics, que le Marquis ne put s'empêcher d'en prendre connoissance. Ainsi, pour tâcher de les faire cesser, il

Murmures du Peuple contre le Marquis de Suffolck.

Il se justifie au-

S. Albans, un Mendiant qui se disoit Aveugle-né, recouvra la vue à la Châsse de *S. Albans*. Le miracle fit du bruit aux environs, & le Duc se trouvant avec le Roi, souhaita de voir ce Mendiant, qu'on lui amena. Il lui demanda s'il étoit né aveugle. Il répondit qu'oui. Pouvez-vous voir à présent, lui dit le Duc? Oui, graces à Dieu, & à *S. Albans*, repliqua le Mendiant. Dites-moi donc, dit le Duc, de quelle couleur est ma robe. Le Mendiant le lui dit sans hésiter. De quelle couleur, ajouta le Duc, est la robe d'un tel? Le Mendiant satisfit à cette question, & à quelques autres de même. Comment donc, Coquin d'Imposteur, dit le Duc, avez-vous pu apprendre si-tôt le nom des couleurs, étant Aveugle-né, & n'étant guéri que d'à présent? Et sur cela, au lieu d'aumônes à quoi cet Imposteur s'attendoit, il le fit mettre aux ceps. TIND.

Henri VI. 1447. Agrès du Roi,

demanda au Roi, qu'il lui plût d'écouter sa justification, afin qu'il pût le convaincre de son innocence. Sur cette Requête, le Roi lui marqua un jour pour venir se justifier, & il l'écouta dans sa propre Chambre, en présence de divers Seigneurs, dont aucun n'étoit allé là pour le contredire. Là, il récita tout ce qu'il avoit fait en France; de quoi il n'eut pas beaucoup de peine à se justifier, puisqu'avant que de partir pour son Ambassade, il avoit eu la précaution de se munir des ordres du Roi. Son Discours étant fini, le Roi déclara qu'il étoit content, & il lui fit expédier, sous le Grand Sceau, des Lettres Patentes par lesquelles il le déchargeoit de toute imputation d'avoir malversé, & défendoit à tous ses Sujets, sous peine de son indignation, de l'accuser, ou de mal parler de lui. Mais cela ne fut pas capable d'arrêter les murmures du Peuple. On ne doutoit pas que le Roi ne fût content: mais on ne croyoit pas que ce fût une raison suffisante pour satisfaire les Sujets. Malgré la prétendue justification du Marquis, on ne le regardoit qu'avec horreur, parce qu'on le croyoit le principal auteur de la mort du Duc de Glocester. D'ailleurs, on consideroit le Mariage du Roi, procuré par ses soins, comme une des plus grandes calamitez qui eussent pu tomber sur l'Angleterre. C'étoit là le sentiment commun des habitans des Villes & de la Campagne. Mais la Cour, où la Reine ne souffroit que de ses Créatures, étoit autrement disposée. Les Ministres avoient aussi pour partisans, dans tout le Royaume, ceux qui trouvoient leur avantage dans leur attachement aux interêts de la Cour, c'est-à-dire, ceux qui possedoient les Charges dont elle pouvoit disposer. Ceux-ci employoient leur autorité, & leur industrie à étouffer les plaintes & les murmures du Peuple, qui ne pouvoit approuver que le Gouvernement du Royaume fût entre les mains d'une Etrangere. En effet, le Roi, incapable de gouverner par soi-même, ne faisoit que prêter son nom à la Reine, qui s'en servoit à tout ce qu'elle jugeoit à propos. Pour lui, il ne s'occupoit qu'à ses dévotions; à quoi la Reine prenoit soin de lui faire passer tout son tems, comme à la seule affaire qui lui convînt, afin de l'éloigner de plus en plus du Gouvernement. Quelques-uns ont voulu faire un Saint de ce Prince. Mais on peut dire que c'étoit un de ces Saints moins recommandables par les vertus qu'ils possedent, que par les vices qu'ils n'ont pas, & à qui une grande foiblesse d'esprit tient lieu de mérite.

qui lui donne une décharge authentique.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 172.

Les plaintes ne cessent pas.

La Cour a aussi ses partisans.

La Reine gouverne avec un pouvoir absolu.

Le P. d'Orleans.

Foiblesse de l'esprit du Roi.

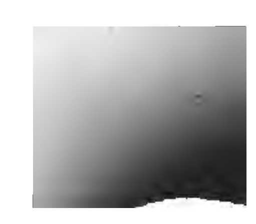
Disposition du Peuple à l'égard de la Reine.

Il étoit impossible que la Reine & le Marquis de Suffolck gouvernassent seuls le Royaume, sans causer de la jalousie. On n'étoit nullement accoutumé à voir les Reines se mêler du Gouvernement. Ainsi ce n'étoit pas sans chagrin qu'on s'appercevoit que

celle-ci avoit usurpé un pouvoir despotique sous le nom du Roi, qui n'avoit d'autre part aux affaires, que de signer sans examen les ordres qu'on lui presentoit. Les manieres hautaines que la Reine affectoit, sa partialité dans la distribution des Charges, & sur-tout, la mort du Duc de Glocester, lui avoient attiré la haine du Peuple à un tel degré, qu'on parloit par-tout d'elle avec fort peu de respect. Son étroite liaison avec le Marquis de Suffolck, donnoit encore à ses ennemis un nouveau sujet de répandre des bruits qui ne lui étoient pas avantageux. Ce Seigneur n'étoit pas plus aimé que la Reine. C'étoit lui qui l'avoit amenée en Angleterre, & qui, pour faire réussir ce mariage, avoit sacrifié les interêts du Royaume. Mais le nom du Roi étoit si respecté, qu'outre ceux qui étoient attachez à la Cour par leur interet, il y en avoit beaucoup d'autres qui suivoient le même parti par un motif de devoir. Ainsi, ce n'étoit pas une chose facile, que d'arracher à la Reine & au Favori l'autorité dont ils jouïssoient.

On commence à parler des droits du Duc d'Yorck à la Couronne.

La disposition de la plus grande partie du Peuple envers la Reine & les Ministres, fit concevoir au Duc d'Yorck la pensée qu'il pourroit un jour en profiter pour faire valoir ses droits sur la Couronne. Il étoit, par sa Mere l'unique Héritier de la Maison de Mortimer ou de la Marche, & cette Maison descendoit de *Lionnel*, second Fils d'Edouard III., & Frere ainé de Jean de Gand Duc de Lencastre, dont la Posterité occupoit actuellement le Trône. Mais, selon les apparences, il n'auroit jamais formé un tel projet, si le Duc de Glocester eût été en vie, ou si le Peuple n'eût pas été mécontent de la Reine & des Ministres. Cependant, comme il auroit été trop dangereux pour lui de découvrir ses desseins, avant que d'avoir sondé la disposition du Peuple à cet égard, il prit soin d'agir de telle maniere, qu'il ne fût pas possible de le convaincre d'avoir fait aucune démarche qui tendît à ce but. Il se contenta d'abord de se servir du ministere de quelques Emissaires secrets, qui prenoient soin de répandre, parmi le Peuple, des discours capables de le porter à faire attention aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne. On disoit sourdement, que la Maison de Lencastre l'avoit usurpée: Qu'à la vérité, cette usurpation avoit été tolerable pendant que les Rois de cette Maison avoient été des Princes d'un mérite distingué, & qu'ils avoient agi pour le bien & pour la gloire de la Nation: Que même, pendant le bas âge de celui-ci, on avoit pu esperer qu'il marcheroit sur les traces de ses Ancêtres, & qu'il seroit un digne imitateur du Roi son Pere; mais que, depuis sa Majorité, on voyoit qu'il n'y avoit rien de glorieux à esperer de lui: Qu'ainsi, aucune raison ne pouvoit engager les



HENRI VI. 1447.

Anglois à soutenir plus longtems l'usurpation de la Couronne en faveur d'une Reine, qui, étant du sang du plus mortel ennemi des Anglois, ne laissoit pas de gouverner le Royaume avec une autorité déspotique : Qu'en considerant la Posterité d'Edouard III., il étoit évident que la Maison de la Marche avoit été injustement privée du Trône : Que le Duc d'YORCK étant le seul Héritier de cette Maison & du sang d'Edouard III. par ses Ancêtres paternels, il falloit lui rendre la justice qui lui étoit dûe : Enfin, que ses excellentes qualitez, sa vertu connue de tout le monde, & les grands services qu'il avoit rendus à la Nation, appuyoient d'une maniere très forte les justes droits que sa naissance lui donnoit. Ces discours, répandus adroitement parmi le Peuple, commencerent à donner des partisans au Duc d'YORCK. Mais il ne paroissoit pas lui-même : c'étoient ses amis qui le servoient en secret.

La Cour ôte au Duc d'YORCK la Régence de France, pour la donner au Duc de Sommerset.

Cependant la Reine, le Favori, & toute la Maison de Lencastre, ne laissoient pas de faire attention à ce qui se publioit au sujet des prétentions du Duc d'YORCK. Il pouvoit bien se tenir caché aux autres : mais il n'étoit pas aisé de tromper des gens si habiles, & qui avoient un si grand interêt à cette affaire. Comme ils ne doutoient nullement que tous ces discours ne se publiassent de son aveu, ils crurent qu'il étoit nécessaire de diminuer son crédit, en lui donnant quelque mortification. *Jean* Duc de Sommerset étant mort dans ces entrefaites, *Edmond* son Frere, qui lui succeda, parut un sujet tout propre à opposer au Duc d'YORCK. Ainsi, sans chercher le moindre prétexte, la Reine & le Marquis de SUFFOLCK firent ensorte que le Roi ôta au Duc d'YORCK la Régence de France, avant que son terme fût expiré, pour la donner au nouveau Duc de Sommerset. Celui-ci étoit d'un naturel extremement fier, & comme ses Freres avoient eu d'assez grands démélez avec le Duc d'YORCK, il le menagea si peu en cette occasion, qu'il s'en fit un ennemi irreconciliable. D'un autre côté le Duc d'YORCK ressentit vivement cet affront. Mais comme il n'étoit pas en état de s'en venger, il dissimula son chagrin, en attendant que le tems lui fournît une occasion plus favorable pour le faire paroitre.

1448. Le Marquis de SUFFOLCK est fait Duc du même nom.

Au commencement de l'année 1448, le Roi, qui n'agissoit que par les inspirations de la Reine, créa le Marquis de SUFFOLCK Duc du même nom. Il sembloit que cette Princesse eût dessein de braver le Peuple, en répandant de plus en plus ses bienfaits sur ce Seigneur extraordinairement haï de toute la Nation. En cela elle rendoit un grand service à ses propres ennemis, qui ne demandoient que des occasions pour animer le Peuple contre elle. C'est une faute dans laquelle ceux qui gouvernent tombent

assez fréquemment, que de ne faire aucun cas des plaintes du Peuple. Comme ils sont toujours environnez de flateurs, ou ils ignorent ce qui se passe ailleurs qu'à la Cour, ou ils se persuadent qu'ayant pour eux la plupart des Grands, le reste du Peuple ne doit être compté pour rien. Mais il arrive souvent qu'ils se voyent enfin contraints de reconnoitre que les Grands, & les Rois mêmes, n'ont pas plus de pouvoir que de simples Particuliers, quand ils n'ont pas l'appui du Peuple. C'est ce qu'on aura occasion de voir plus particulierement dans la suite de ce Regne. Mais il faut auparavant retourner aux affaires de France, qui nous fourniront encore de la matiere pour quelques années.

Le Mans est livré à Charles d'Anjou.

Dans la Négociation pour le Mariage du Roi, on étoit convenu que la Ville du Mans, & tout ce que les Anglois possedoient dans le Maine, seroit livré à Charles d'Anjou, Oncle de la future Reine. Mais le bruit que cette cession avoit fait en Angleterre, & les oppositions du Duc de Glocester, avoient fait differer cette restitution jusqu'à cette année. Au mois de Fevrier, Charles d'Anjou, à la tête de quelques Troupes, alla se presenter devant le Mans pour en prendre possession. Les François disent qu'il assiegea cette Ville, & que le Duc d'Exceter, qui en étoit Gouverneur, n'ayant pas osé attendre l'assaut, la rendit par Capitulation. Mais il est certain que le Duc d'Exceter n'étoit pas alors dans la Place, & qu'il n'y eut pas même aucune apparence de Siege. La restitution se fit de concert entre les deux Cours, & Henri envoya au Mans deux Commissaires pour livrer cette Ville au Prince d'Anjou. Lors qu'il fut sur le point d'y entrer, les deux Commissaires le rencontrerent sur le pont, & firent une Protestation en forme devant un Notaire Public. Elle portoit, que l'intention du Roi d'Angleterre, en restituant cette Place, n'étoit que de procurer une Paix finale entre lui & Charles son Oncle, & pendant la Treve seulement. De plus, qu'il se reservoit la Souveraineté de la Ville & de la Province, & que, s'il se faisoit quelque attentat contre le droit de cette Souveraineté, il prétendoit pouvoir revoquer cette cession sans faire aucun tort à son honneur. Charles d'Anjou écouta cette Protestation sans l'approuver, & se mit en possession de la Place.

Protestation de la part de Henri. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 204.*

La Treve est encore prolongée. *Ibid. pag. 199.*

Après que cette Ville eut été livrée aux François, on continua les Négociations pour la Paix & pour l'entrevue des deux Rois. Mais, à cause de quelques difficultez, on fut encore obligé de prolonger la Treve jusqu'au premier d'Avril 1449. Elle ne dura pourtant pas si longtems: un accident imprevu la fit finir plutôt qu'on n'avoit pensé.

Surienne sur-

Vers le milieu de cette année, *Surienne*, Arragonois, qui avoit

HENRI VI. 1448.

prend Fougeres, Ville du Duc de Bretagne.

Qui s'en plaint.

servi vingt ans le Roi d'Angleterre, & qui étoit Chevalier de la Jarretiere & Gouverneur de la Basse Normandie, escalada, pendant la nuit, la Ville de *Fougeres*, appartenant au Duc de Bretagne, & y fit un grand butin. Aussi-tôt que le Duc de Bretagne, en eut la nouvelle, il envoya un Héraut au Duc de Sommerset qui étoit alors à Rouen, pour demander la restitution de la Place, & de tout ce que les Anglois y avoient pillé. Le Régent répondit, que cette action lui déplaisoit extremement, & qu'on donneroit au Duc de Bretagne toute la satisfaction qu'il pouvoit raisonnablement esperer.

Le Régent désavoue Surienne.

Le Duc de Bretagne porte ses plaintes à la Cour de France, qui prend cette affaire à cœur.

Cependant, comme il falloit employer du tems pour s'éclaircir plus particulierement de cette affaire, & pour en informer la Cour d'Angleterre, le Duc de Bretagne, souffrant impatiemment ce délai, se plaignit au Roi de France de l'infraction de la Treve, dans laquelle la Bretagne étoit expressément comprise. Charles, considerant que ses affaires étoient en assez bon état, & que celles des Anglois étoient fort dérangées, tant par l'incapacité du Roi, qu'à cause du mécontentement du Peuple, prit feu à cette nouvelle, comme si l'injure avoit été faite à lui-même. Cependant, à considerer les démarches du feu Duc de Bretagne pendant toute la Guerre précedente, Charles n'avoit pas trop sujet de se louer de cette Maison. Quoi qu'il en soit, trouvant que cette occasion étoit favorable pour recommencer la Guerre, pendant que les Anglois ne pensoient à rien moins, il envoya un Gentilhomme au Duc de Sommerset, & deux Ambassadeurs à Londres, pour demander reparation de cet attentat. Mais en même tems, afin de rendre cette reparation impossible, il demanda qu'on payât au Duc de Bretagne seize-cens-mille écus, pour les dommages qu'il avoit soufferts par la prise de Fougeres. Cette somme étoit si excessive, qu'il ne faut pas s'étonner si la Cour d'Angleterre n'offrit pas sur le champ de la payer. D'ailleurs, il étoit comme impossible qu'en si peu de tems, on eût pu faire un juste calcul des dommages que les Anglois avoient faits. On ne pouvoit même s'empêcher de trouver fort étrange, que Charles prît avec tant d'ardeur la querelle du Duc de Bretagne, qui n'avoit pas été compris dans la Treve comme son Allié, mais plutôt comme un Prince neutre, qui avoit souvent servi de Médiateur entre les deux Rois. On répondit pourtant aux Ambassadeurs, que le Roi prendroit soin de dédommager le Duc, dès qu'on auroit examiné à quoi pouvoit monter sa perte. On ajouta que, si Charles vouloit envoyer des Ambassadeurs à Louviers, le Roi d'Angleterre y en envoyeroit aussi, afin de règler toutes choses à la satisfaction commune des deux Rois, & du Duc de Bretagne.

Le Roi de France demande une reparation excessive pour le Duc de Bretagne.

Réponse de la Cour d'Angleterre.

Dans la Conference qui se tint à Louviers sur ce sujet, les Anglois représenterent, que la surprise de Fougeres s'étoit faite sans ordre; & que le Régent n'en avoit eu aucune connoissance avant qu'elle s'exécutât. Ils se recrierent aussi sur la somme demandée, comme excedant de beaucoup ce que le Duc pouvoit légitimement prétendre. Mais les François répondirent nettement, que si on ne donnoit pas au Duc la satisfaction que leur Maitre demandoit, il tenoit la Treve pour rompue. Cette maniere de négocier, si hautaine & si absolue de la part de Charles, parut fort étrange aux Anglois: mais les François demeurerent toujours fermes dans leur premiere proposition, & la Conference fut rompue, sans qu'on en tirât aucun fruit.

HENRI VI. 1448. Conference sur ce sujet, Infructueuse.

C'étoit tellement le dessein de Charles de recommencer la Guerre pendant que le Roi d'Angleterre n'avoit rien de prêt, qu'en cas que les Anglois se déterminassent à donner la satisfaction qu'on leur demandoit, il chercha un autre prétexte de rupture. Il prétendit, qu'ils avoient violé la Treve avec l'Ecosse, & qu'il étoit obligé de prendre en main la cause des Ecossois. En effet, il y avoit eu un Combat entre les Anglois & les Ecossois, où les premiers, avoient eu du pire. Buchanan en fait une Bataille en forme, & dit que les Anglois perdirent trois-mille hommes. Cependant, il semble que cette affaire n'étoit pas d'une si grande conséquence, puisqu'elle fut incontinent assoupie. Cette même année, les deux Nations renouvellerent leur Treve, sans fixer le tems de sa durée. Seulement, il fut convenu que celui des deux Rois qui voudroit la rompre, en avertiroit l'autre dans un certain tems auparavant. Quoi qu'il en soit, le Roi Jaques n'avoit pas requis Charles de se mêler de cette querelle; & par conséquent, il est manifeste que celui-ci cherchoit une occasion de rupture.

Charles ne cherche qu'un prétexte pour reprendre les armes.

Pendant que Charles faisoit ses préparatifs, il amusoit les Anglois par des Négociations infructueuses. On ne peut assez s'étonner de l'imprudence que la Cour d'Angleterre fit paroitre en cette occasion. Elle ne sut ni entretenir la Treve, ni se préparer à la Guerre. Si elle eût voulu éviter la rupture, elle devoit du moins rendre Fougeres au Duc de Bretagne, sauf à règler dans la suite son dédommagement. Mais elle garda cette Place, sans faire presque aucun effort pour appaiser ce Prince irrité. Il sembloit qu'un esprit d'étourdissement s'étoit emparé du Conseil, où on avoit pris plus de soin de fourrer des créatures de la Reine & du Duc de Suffolck, que des gens capables de manier les grandes affaires. A voir l'indolence de la Reine en cette occasion, on auroit cru que, se voyant sans enfans, elle étoit d'intelligence avec les en-

1449. Imprudence du Conseil d'Angleterre.



HENRI VI. 1449.

nemis du Roi son Epoux, pour lui faire perdre tout ce qu'il possedoit encore en France. Si c'étoit là son dessein & celui de ses Favoris & de ses Ministres, ou même de tout le Conseil, ils n'y réussirent que trop bien. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit excuser les fautes qu'ils firent en cette occasion, que par la consideration de la hauteur avec laquelle Charles agissoit, qui rendoit l'accommodement impossible. Mais en même tems, ils auroient du se préparer à la défense.

Charles surprend diverses Places des Anglois, en représailles de Fougeres.

Dès que Charles se vit en état de recommencer la Guerre, il fit surprendre, au nom du Duc de Bretagne, le Château de *Conches* & le *Pont de l'Arche* en Normandie, & presque en même tems, *Gerberoy* en Beauvoisis, *Cognac* & *S. Maigrin* en Guienne. Les Anglois se plaignirent à leur tour de la violation de la Treve: mais on leur répondit, que c'étoit en représailles de Fougeres. Ainsi; la Guerre se renouvella, mais dans une conjoncture très désavantageuse aux Anglois.

Foiblesse des Anglois en France.

Comme ils ne s'étoient pas préparez, le Duc de Sommerset, Régent en France, se trouva dénué de forces lorsqu'il en auroit eu le plus de besoin. Charles eut ainsi le champ libre pour pousser ses conquêtes.

Réflexion sur la conduite de la Cour d'Angleterre.

Cela donne lieu de croire, que la surprise de Fougeres avoit été faite sans la participation de la Cour d'Angleterre. Autrement, on ne sauroit s'empêcher de penser, ou que les Ministres avoient perdu le jugement, en ne se préparant pas à soutenir cette entreprise, ou qu'il y avoit parmi eux, des Traitres qui avoient voulu rengager les Anglois dans la Guerre, avant qu'ils eussent rien de prêt. Certainement, quand on considere que la Cour agit si mollement pour satisfaire le Duc de Bretagne, & avec tant de négligence pour se préparer à la Guerre, on ne sait que penser d'une pareille conduite.

Charles agit contre la Normandie, avec quatre armées.

Charles avoit pour principal but de regagner la Normandie, & pour cet effet, il avoit préparé quatre Armées. C'est une marque évidente qu'il n'avoit pas eu envie que l'affaire de Fougeres se terminât par un accommodement. Depuis la Conference de Louviers, qui finit au mois d'Avril, il n'auroit pas eu le tems de mettre tant de forces sur pied. Il se mit lui-même à la tête de la premiere de ces Armées. Le Comte de Dunois, qui venoit d'être fait Comte de Longueville & Généralissime des Armées du Roi, sous le Connêtable, commandoit la seconde. Le Duc d'Alençon avoit le commandement de la troisieme, & le Duc de Bretagne conduisoit la quatrieme, qui étoit toute composée de ses propres Troupes.

Il enleve beaucoup de Places aux Anglois.

Toutes les Places de Normandie étoient mal pourvues d'hommes & de munitions. La plupart des Gouverneurs, se reposant sur la Treve, étoient allez en Angleterre. Ainsi, les Armées n'eurent qu'à se présenter devant les Villes pour les emporter.

Plusieurs

Plusieurs n'attendirent pas qu'elles fussent attaquées. Quelques-unes se souleverent contre les Garnisons Angloises, & les chasserent. D'autres furent vendues par leurs Commandans. *Pont-Audemer*, & *Château-gaillard*, furent les seules qui firent une raisonnable résistance. Enfin, pour ne pas entrer dans un détail inutile de tous ces Sieges, ou réels, ou feints, il suffira de dire en un mot, qu'avant que la campagne fût finie, Charles se vit en état d'aller assieger Rouen, où il avoit des intelligences. Après avoir assemblé toutes ses Troupes, qui faisoient un Corps de cinquante-mille hommes, il investit cette Ville Capitale de la Normandie, le 8. d'Octobre. Il ne voulut pas entreprendre un Siege en forme, étant bien assuré que le Duc de Sommerset & le Comte de Shrewsburi, qui s'y étoient enfermez avec trois-mille hommes seulement, ne seroient pas en état de se défendre contre les habitans, qui lui avoient promis de se soulever en sa faveur. En effet, dès les premiers jours, le Comte de Dunois alloit etre introduit par la Porte St. Hilaire, avec trois-cens hommes, si le Comte de Shrewsburi ne fût survenu tout à propos pour repousser ce Détachement.

HENRI VI. 1449.

Il investit Rouen.

Ce mauvais succès n'empêcha pas les habitans de persister dans leur résolution. Le 19. d'Octobre, toute la Ville s'étant soulevée d'un commun accord, tout ce que le Duc de Sommerset put faire, fut de distribuer sa Garnison dans quelques-uns des principaux postes. Mais les François ayant été introduits dans la Ville, forcerent bientôt tous ces postes l'épée à la main. Il ne restoit plus que le Palais, où le Duc de Sommerset & le Comte de Shrewsburi s'étoient renfermez avec huit-cens hommes. Comme ils prévirent que les vivres leur manqueroient bien-tôt, le Duc demanda à parler au Roi pour capituler. Cela lui étant accordé, il offrit de se retirer à des conditions honorables. Mais le Roi prétendit qu'il se rendît à discretion, à moins qu'il ne voulût traiter pour le reste de la Normandie. Cet Article n'ayant pu être ajusté, le Duc rentra dans le Palais, où il se défendit encore dix ou douze jours. Enfin, il se vit obligé de capituler, à condition de laisser toute son Artillerie, de payer cinquante-mille écus d'or, & de faire rendre au Roi, *Caudebec*, *Arques*, *Lillebonne*, *Tancarville*, *Montrevilliers*, & *Harfleur*. Le Comte de Shrewsburi fut laissé en ôtage pour la fureté de cet engagement, & la Garnison Angloise sortit de Rouen, où Charles fit son entrée le 19. de Novembre. Le Gouverneur d'Harfleur n'ayant pas jugé à propos de se soumettre à cette Capitulation, le Comte de Longueville fut détaché de l'Armée du Roi pour aller assieger cette Place, qui se rendit au commencement de Janvier. Quoique Charles fût en droit de gar-

Les habitans de Rouen se soulevent en sa faveur & ouvrent les portes aux François.

Le Duc de Sommerset se retire dans le Palais.

Il se rend à composition.

Siege & prise d'Harfleur.

HENRI VI. 1449.

der le Comte de Shrewsburi, puisque la Capitulation de Rouen n'avoit pas été observée par les Anglois, il voulut bien lui donner une marque de son estime, en lui accordant sa liberté sans rançon.

Le Comte de Foix fait des progrès en Guienne.

Pendant ce tems-là, le Comte de Foix, qui commandoit en Guienne pour le Roi Charles, prit le Château de *Mauleon*, situé sur un rocher inaccessible. C'est ainsi que se passa cette premiere Campagne, qui fut si fatale aux Anglois.

Rebellion en Irlande.

Outre le chagrin que la Cour d'Angleterre recevoit du mauvais état des affaires de France, une rebellion excitée en Irlande dans le même tems, lui donnoit un nouveau sujet d'inquietude. Cependant, la Reine & le Duc de Suffolck ne laisserent pas de tirer quelque avantage de ces mouvemens, qui leur fournirent un prétexte d'éloigner le Duc d'Yorck. Ce Prince commençant à leur causer de la peine, ils lui firent donner le Gouvernement d'Irlande, sous prétexte que personne ne pouvoit mieux que lui, appaiser ces troubles. Mais en même tems, on lui donna peu de forces pour y réussir. On esperoit, ou qu'il y périroit, ou qu'il y perdroit sa reputation. Le Duc comprit leur dessein : mais il sut tourner contre eux-mêmes la ruse dont ils se servoient pour le ruïner. Il fit si bien que par ses manieres douces & engageantes, il gagna les Irlandois, & les remit dans leur devoir, sans être obligé de se servir de la force. Il fit plus : car il en sut faire des amis, qui depuis ce tems-là furent toujours devouez à son service & à celui de sa Maison, même dans le tems de ses plus grandes disgraces.

Le Duc d'Yorck y est envoyé.

Il appaise les Revoltez.

1450. Plaintes du Peuple contre le Duc de Suffolck.

Le désordre universel des affaires de France, la négligence de la Cour à cet égard, la perte de la Normandie presque entiere dans une seule Campagne, après tant de sang versé pour la conquerir, commencerent enfin à exciter tout ouvertement l'humeur impatiente des Anglois. Tout retentissoit de plaintes contre le Duc de Suffolck. On disoit publiquement qu'il avoit trahi l'Etat, & que le Maine, cette Clef de la Normandie, avoit été livré aux François pour faire réussir un Mariage qui n'étoit avantageux qu'à lui seul. On l'accusoit d'être le principal auteur de la mort du Duc de Glocester, de peur que ce Prince clairvoyant ne découvrît ses trahisons. On se plaignoit, qu'il y avoit peu de gens habiles dans le Conseil, & qu'il y en avoit encore moins de vertueux : Qu'au contraire, on avoit affecté de le remplir de Conseillers vicieux, sans principes d'honneur ni de Religion, afin qu'aucune consideration ne les empêchât de se dévouer absolument aux volontez de la Reine & de son Ministre : Qu'il en étoit de même à l'égard de ceux qui étoient revêtus des Charges publiques, dans lesquels on avoit moins cherché la vertu & l'habileté, que leur

attachement pour le Ministere. On n'étoit pas moins mécontent de la Reine. On se plaignoit qu'elle gouvernoit, avec une hauteur insupportable, une Nation libre, accoutumée à vivre dans la seule dépendance des Loix, & qui n'avoit jamais souffert le Despotisme. On ajoutoit, que l'usurpation d'un tel pouvoir ne pourroit pas même être soufferte dans un Roi, combien moins dans une Reine étrangere. On faisoit encore remarquer, que peu-à-peu elle avoit chassé du Conseil tous les Membres qui lui causoient quelque ombrage, pour en substituer d'autres qui lui fussent dévouez, sans se mettre en peine s'ils étoient capables d'un si haut Emploi. HENRI VI. 1450.

Ce fut dans cette disposition générale du Peuple, que le Parlement s'assembla au commencement de l'année 1450. La Cour avoit besoin de lui, pour en tirer un secours qui la mît en état de donner quelque ordre aux affaires de France. Sans cela, elle se voyoit obligée de les abandonner entierement, & de donner par là plus de prise à ses ennemis contre elle. La Reine ne tarda pas à s'appercevoir, que le mécontentement du Peuple avoit passé jusqu'aux Membres qui composoient le Parlement. Elle crut faire un coup de partie, en le faisant transferer à Leicester, où elle esperoit qu'elle seroit plus maitresse qu'à Londres, dont les habitans lui étoient suspects. Mais elle y trouva tant d'opposition de la part des Seigneurs, qu'elle se vit obligée de se désister de ce dessein. Apparemment, on craignoit quelque chose de semblable à ce qui s'étoit passé à St. Edmond-buri, à l'égard du Duc de Glocester. Le Parlement s'assemble. La Cour tâche en vain de le transferer à Leicester.

Dès que le Parlement fut assemblé, la Chambre Basse porta aux Seigneurs un Bill d'accusation contre le Duc de Suffolck, contenant ces Articles. Les Communes accusent le Duc de Suffolck.

I. Que le Duc de Suffolck avoit négocié avec le Bâtard d'Orleans, & les autres Ambassadeurs François, pour porter le Roi Charles à envahir l'Angleterre. Chefs d'accusation.

Qu'en cela il avoit pour but de placer son Fils sur le Trône, en le mariant avec Marguerite, Fille unique de Jean Duc de Sommerset.

II. Que s'étant laissé corrompre par les François, il avoit mis en liberté le Duc d'Orleans, contre les ordres exprès du feu Roi.

III. Que c'étoit par son moyen, & par ses conseils, que la Normandie avoit été envahie.

IV. Qu'étant Ambassadeur en France, il s'étoit engagé à faire restituer le Maine aux François, sans en donner connoissance aux autres Ambassadeurs; & qu'il avoit surpris le Roi & son Conseil, pour leur faire approuver son engagement.

HENRI VI. 1450.

V. Qu'il avoit informé les ennemis de la foiblesse des Places Angloises en France, & qu'il les avoit encouragez à les attaquer.

VI. Qu'il avoit découvert les secrets du Conseil aux ennemis de l'Etat.

VII. Qu'il avoit empêché la conclusion de la Paix, en faisant connoitre la foiblesse de l'Angleterre.

VIII. Qu'il s'étoit vanté, en présence de beaucoup de Seigneurs, qu'il n'avoit pas moins de crédit à la Cour de France, qu'à celle d'Angleterre.

IX. Qu'il avoit empêché qu'on n'envoyât des secours en France, afin de procurer plus d'avantages aux ennemis.

X. Qu'il n'avoit compris dans le Traité de Treve, ni le Roi d'Arragon, ni le Duc de Bretagne; & que, par cette négligence affectée, l'Angleterre avoit perdu ces deux Alliez.

Défenses du Duc.

Le Duc de SUFFOLCK répondit à ces accusations, par un déni formel de la plupart, & demanda, que les preuves qu'on prétendoit employer, lui fussent communiquées. A l'égard des Articles qu'il avouoit, il produisit des Pouvoirs du Roi en bonne forme. Mais cela n'étoit pas capable de l'excuser, puisque son principal crime étoit d'avoir abusé de son crédit envers le Roi, & d'avoir surpris le Conseil. Les Historiens remarquent, qu'il n'y eut que le dernier Article qui regardoit le Duc de Bretagne, sur lequel il ne se défendit point. En effet, il est certain que dans le premier Traité de Treve, conclu à Tours, & dans plusieurs autres subsequens qui s'étoient faits pour la prolonger, le Duc de Bretagne n'y étoit compris que de la part de la France. C'est un mystere qui n'est pas trop facile à pénétrer. On a vu ci-devant, que le Duc de Betford avoit obligé le Duc de Bretagne à renoncer à l'Alliance de Charles, & à reconnoitre Henri pour Roi de France. Depuis ce tems-là, il n'y avoit point eu de rupture entre l'Angleterre & la Bretagne. Cependant, Charles prit soin de faire comprendre le Duc de Bretagne dans le Traité de Treve conclu à Tours, & les Anglois ne firent aucune mention de lui. Etoit-ce par négligence, par oubli, ou de dessein prémédité? Le dernier est le plus apparent. Cependant, le Duc de SUFFOLCK avoit en quelque maniere reparé cette faute, en faisant comprendre ce Prince, comme Allié de l'Angleterre, dans la prolongation de la Treve qui se fit en 1447., ainsi qu'il paroit par le Recueil des Actes Publics. Mais il semble que cela ne suffisoit pas pour contenter ses ennemis.

Observation sur le dernier Chef.

Le Roi envoye le Duc à la Tour pour le sauver.

La Reine voyant que cette affaire prenoit un mauvais train pour le Duc, fit ensorte que le Roi l'envoya à la Tour. Mais c'étoit moins à dessein de le punir, que pour donner quelque ombre de

satisfaction aux Communes. Cependant, de peur qu'elles ne s'opiniâtrassent à le poursuivre, elle fit ajourner le Parlement à Leicester. Immédiatement après, le Duc sortit de prison, & reprit à la Cour le même poste qu'il y occupoit auparavant. La nouvelle de sa délivrance excita dans la Province de Kent une sédition, dont un Foulon (1) se fit Chef. Mais avant que les soulevez pussent attenter rien de considerable, les principaux d'entre eux furent arrêtez & punis, & par là, on étouffa la sédition dans sa naissance.

Henri VI. 1450. Le Parlement est ajourné à Leicester. Le Duc sort de prison. Sédition dans la Province de Kent.

Le Parlement s'étant rassemblé à Leicester, le Roi & la Reine y parurent, accompagnez du Duc de Suffolck, qui exerçoit toujours auprès d'eux la Charge de Premier Ministre. La Chambre des Communes se sentit extremement choquée de cette démarche, qu'elle regardoit comme une bravade. Pour en marquer son ressentiment, elle alla en Corps, présenter au Roi une Adresse, par laquelle elle demandoit, que ceux qui avoient servi d'instrument pour livrer la Normandie aux François, fussent punis selon leurs mérites. La Reine fut allarmée de cette Adresse. Elle comprit, que les Communes vouloient perdre le Duc de Suffolck, & qu'il n'étoit pas possible de l'empêcher, sans en venir à une rupture ouverte avec cette Chambre. Ainsi, pour épargner au Ministre une partie de la peine que vraisemblablement on lui destinoit, elle prit le parti de prévenir un Jugement formel, qui qui n'auroit pû être que très rigoureux, dans une semblable conjoncture. Peu de jours après avoir reçu cette Adresse, le Roi bannit le Duc du Royaume, pour cinq ans, & ôta toutes les Charges à ses créatures. Ce Seigneur, regardant lui-même cet exil comme un moyen propre à le sauver de la fureur du Peuple, s'embarqua promptement pour se retirer en France. Mais il ne put éviter sa destinée. Il rencontra dans son passage un Vaisseau de Guerre Anglois (2), dont le Capitaine, nommé Nicolas, ayant voulu visiter celui où étoit le Duc, & l'ayant trouvé dedans, lui fit

Le Parlement se rassemble. Le Duc y accompagne le Roi.

Les Communes s'en offensent & présentent une Adresse contre lui.

Le Roi le bannit du Royaume.

Il s'embarque pour passer en France.

Il rencontre un Vaisseau de Guerre dont le Capitaine lui fait tran-

(1) Ce Foulon étoit un déterminé, qui se faisoit appeller *Barbe-bleue*. Tind.

(2) *Dugdale*, après *Hollingshead*, dit que c'étoit un Navire appartenant au Duc d'*Exeter*, alors Connêtable de la Tour; qu'il étoit nommé le *Nicolas de la Tour*, & que ce n'étoit pas le nom du Capitaine. Le corps du Duc fut enlevé, & enseveli dans l'Eglise Collégiale de *Wingfield* dans le Comté de *Suffolck*. Il eut la tête tranchée, selon *Dugdale*, le 2 de Mai. Il avoit servi 24 ans en France, & 17 ans de suite sans être passé en Angleterre. Il fut Conseiller-privé pendant quinze ans, & Chevalier de la Jarretiere pendant trente. La Duchesse son Epouse, nommée *Alix*, Fille & Héritiere de *Chaucer*, mourut l'an 14 d'*Edouard IV*, & fut enterrée à *Ewelme*, dans l'Eglise qu'elle y avoit fondée. Tind.

chez la tête. Avril.

trancher la tête sans aucune forme de procès. C'est ainsi que finit le Duc de SUFFOLCK, qui peu de jours auparavant s'étoit vu tout-puissant en Angleterre. Il est incertain, s'il étoit coupable de tous les crimes dont la Chambre des Communes l'avoit accusé. Mais on ne peut disconvenir, que les désastres arrivez coup sur coup en France, aux affaires des Anglois, ne doivent être imputez à sa mauvaise conduite, s'il est vrai qu'on ne doive pas les regarder comme des suites d'un Complot formé pour faire perdre au Roi toutes ses Conquêtes de France.

Le Duc d'YORCK aspire à la Couronne.

Par la mort du Duc de SUFFOLCK, le Duc d'YORCK se vit délivré d'un puissant ennemi, qui, étant attaché à la Maison de Lencastre, se seroit sans doute fortement opposé à l'exécution de ses desseins. Quoique ce Prince fût en Irlande, ses amis le servoient utilement en Angleterre, en faisant valoir son mérite, & en représentant au Peuple l'incapacité du Roi, & le mauvais Gouvernement de la Reine. Ces discours, joints à la perte entiere de la Normandie, qui arriva dans le même tems, faisoient un grand effet sur le Peuple, & augmentoient de jour en jour le nombre des partisans du Duc. Il en étoit exactement informé. Mais, pour ne pas s'exposer inutilement, il imagina un moyen qu'il crut propre à éprouver les dispositions du Peuple, afin de pouvoir ensuite prendre ses mesures plus surement. Par son instigation, un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*, prit le nom de *Jean Mortimer* de la Maison de la Marche, qui avoit été exécuté au commencement de ce Regne. Sous ce nom supposé, il se rendit dans la Province de Kent, où le Duc d'YORCK avoit beaucoup de Partisans, & y assembla un grand nombre de Mécontens, prenant pour prétexte la nécessité qu'il y avoit de reformer le Gouvernement, & de soulager le Peuple. Dans la disposition où la plupart du monde se trouvoit à l'égard de la Cour, le nombre des soulevez s'accrut tellement, qu'en peu de jours, Cade se vit en état d'aller camper sur la Bruyere de *Black-heath*, tout proche de Londres.

Jean Cade fait soulever la Province de Kent.

Il s'approche de Londres.

Le Roi ayant été informé de l'approche des Revoltez, leur envoya demander pour quelle cause ils s'assembloient ainsi en armes. Cade répondit pour tous, qu'ils n'avoient aucune mauvaise intention contre la personne du Roi: Que leur dessein étoit de s'adresser au Parlement, & de le prier de faire ensorte que les mauvais Ministres fussent punis, & que le Peuple vécût plus heureusement qu'il n'avoit fait depuis quelques années. Peu de jours après, ils firent présenter au Parlement deux Requêtes, où ils représentoient les Griefs de la Nation. Entre autres choses, ils demandoient, que le Duc de Sommerset fût puni, comme étant

Il fait présenter deux Requêtes au Parlement.

le principal auteur de la perte de la Normandie: Que le Conseil du Roi fût composé des Princes de son Sang, & d'autres personnes sages & judicieuses, & non pas de gens vicieux, corrompus dans leurs mœurs, & dans leurs principes, & incapables de manier les affaires de l'Etat. Ces Requêtes ayant été communiquées au Roi, le Conseil les jugea séditieuses, & prit la résolution d'étouffer cette Rebellion par les armes. Immédiatement après, le Roi ayant assemblé un Corps de quinze mille hommes, se mit à leur tete, & marcha contre les Rebelles. A son approche, Cade, feignant d'avoir peur, se retira, & alla se mettre en embuscade dans un bois, ne doutant point que le Roi ne le poursuivît. Mais Henri, croyant que les Rebelles s'étoient dissipez, reprit le chemin de Londres, s'étant contenté d'envoyer après eux un Détachement de son Armée, commandé par le Lord Strafford (1). Ce Détachement étant tombé dans l'embuscade, fut taillé en pieces, & le Commandant même perdit la vie dans le combat.

HENRI VI. 1450.

Le Roi marche contre lui.

Cade se retire.

Il taille en pieces un détachement de l'armée du Roi.

En même tems, Cade se mit en marche vers Londres, pendant que le Roi & toute la Cour se retiroient en diligence dans le Château de Kenelworth, après avoir laissé Garnison dans la Tour, sous le commandement du Lord Scales. Le succès que Cade avoit eu contre Strafford, accrut son Armée d'une infinité de Peuple, qui accouroit de tous côtez pour se joindre à lui. La Ville de Londres, soit par crainte, ou par quelque autre motif, ouvrit ses portes aux Rebelles; & Cade y entra comme en triomphe, à la tête de ses Troupes. Mais il fit défendre, sous de grosses peines, de faire aucun tort aux habitans. Le lendemain, ayant appris que le Lord *Say* Grand Trésorier (2) étoit dans la Ville, il le fit arrêter, & lui fit trancher la tête. Sur le soir, il se retira dans le Fauxbourg de Southwarck, de l'autre côté de la Tamise; & continua de même, pendant quelques jours, à entrer dans la Ville le matin, & en sortir la nuit, afin d'ôter tout sujet de crainte aux Bourgeois.

La Cour se retire à Kenelworth.

Cade est reçu dans Londres.

Il fait décapiter le Grand Trésorier.

Les Soldats de Cade, & les habitans de Londres, vécurent

Brouillerie entre

(1) C'étoit le Chevalier *Humphroy Stafford*, d'une branche collaterale de la famille de *Humphroy de Stafford*, Duc de *Buckingham*. TIND.

(2) Ce Grand-Trésorier étoit *Jaques Fienes*, qui à cause que sa Mere étoit Sœur & Cohéritiere de *Guillaume de Say*, descendant du dernier Baron de *Say*, fut créé, l'an 25 de *Henri VI*, Baron, sous le Titre de Lord *Say & Sele*. Il fut compris dans l'accusation du Duc de *Suffolck* sur l'affaire du *Maine*. Pour satisfaire le Peuple, on le dépouilla de sa Charge de Grand-Trésorier; & sur les clameurs des Rebelles, il fut envoyé à la Tour, d'où ils le tirerent & le firent comparoître devant le Maire à *Guildhall*; ensuite ils le trainerent à l'*Etalon* des Mesures de *Cheap*, où ils lui couperent la tête, & attacherent son corps nud à la queue d'un cheval; après quoi ils le trainerent à *Southwarck*, où il fut pendu & écartelé. TIND.



HENRI VI. 1450.

Les Soldats & les Bourgeois de Londres.

Combat sur le pont de Londres.

d'abord en bonne intelligence. Mais enfin, les premiers ayant commis quelque excès dans la Ville, lorsqu'ils voulurent y rentrer le matin, selon leur coutume, ils trouverent la porte du Pont fermée. Le refus qu'on fit de la leur ouvrir, causa entre eux & les Bourgeois un combat qui dura tout le jour, & qui finit à l'entrée de la nuit, par une suspension d'armes jusqu'au lendemain. Cependant, l'Archevêque de Cantorberi & le Chancelier, qui s'étoient refugiez dans la Tour, ayant observé par leurs espions & par les démarches des Rebelles, qu'ils commençoient à se décourager, dresserent promptement un Acte d'Amnistie, y appliquerent le Grand Sceau, & le firent publier, pendant la nuit, dans Southwarck. Ce pardon produisit un effet si prompt & si surprenant, qu'avant qu'il fût jour, Cade se vit abandonné de ses gens, & contraint de s'enfuïr tout seul, pour aller se cacher dans la Province de Suffex. Mais le Roi ayant promis, par une Proclamation, mille marcs à celui qui le livreroit mort ou vif, il fut tué dans sa cachette, par un Gentilhomme de Kent (1), qui fit porter son Corps à Londres. L'Amnistie accordée sous le Grand Sceau n'empêcha pas qu'on ne fît mourir un grand nombre de ses complices. C'est ainsi que finit cette dangereuse Rebellion, qui auroit pu avoir de plus fâcheuses suites, si elle eût été conduite par un Chef plus expérimenté.

Cade est abandonné de ses gens & s'enfuit.

Il est tué.

Continuation de la Guerre en Normandie.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit en Normandie; mais toujours au désavantage des Anglois. La Reine, comprenant que le mécontentement du Peuple provenoit en partie, du mauvais succès des affaires de France, avoit fait un effort pour envoyer quinze-cens hommes au Duc de Sommerset, sous la conduite du Chevalier *Thomas Kiriel*, qui alla débarquer à Cherbourg. Son dessein étoit de conduire ses Troupes à Caen, où le Duc de Sommerset étoit alors. Mais comme il étoit dangereux de marcher avec un si petit Corps, il fut joint sur sa route par divers Détachemens des Garnisons que les Anglois avoient encore en ces quartiers-là. Les Auteurs François disent, qu'après cette jonction, l'Armée Angloise se trouva de cinq-mille hommes; à quoi pourtant il y a peu d'apparence. Quoi qu'il en soit, le Connêtable de Richemont, ayant été informé du dessein de Kiriel, assembla promptement un Corps de sept-mille hommes, & alla l'attendre à *Fourmigni*, par où il devoit passer. Les deux Armées en étant venues aux mains, les Anglois, quoiqu'inferieurs en nombre, se défendirent longtems avec beau-

Kiriel arrive d'Angleterre avec un renfort.

Il se met en marche pour se rendre à Caen.

Bataille de Fourmigni, où les Anglois sont défaits.

(1) Ce Gentilhomme de Kent, nommé *Alexandre Eden*, fut surnommé *Remedie à tout*. TIND.

coup

coup de courage. Mais enfin, malgré leur résistance opiniâtre, ils furent mis en déroute, & leur Général demeura prisonnier entre les mains des Vainqueurs. Quand on compare cette Bataille avec une certaine prédiction de la Pucelle d'Orleans, qui portoit que les Anglois seroient entierement chassez du Royaume, par une défaite bien plus considerable que celles d'Orleans & de Patay; on est disposé à croire que cette Fille n'étoit pas bien inspirée. En effet, dans la Bataille de Fourmigni, la seule qui se donna depuis la mort de la Pucelle, les Anglois, même selon le compte de leurs ennemis, n'étoient que cinq-mille hommes au plus, & ils n'y en perdirent que quinze-cens. Cependant, pour faire valoir la Prophetie, les Auteurs François parlent de la Journée de Fourmigni en termes très magnifiques, en la comparant aux plus fameuses Batailles.

Henri VI. 1450.

Le secours que Kiriel amenoit ayant été battu, le Duc de Sommerset se trouva hors d'état de s'opposer aux armes victorieuses des François. Il seroit inutile d'entrer dans le détail des Sieges que ceux-ci firent pendant cette seconde Campagne. Il suffira de dire en un mot, que vers le milieu du mois d'Août, Charles se vit maitre de toute la Normandie. La Ville de Caen fut investie le 4. de Juin, & le 21. du même mois, le Duc de Sommerset capitula, malgré les oppositions de quelques-uns de ses Officiers, qui soutenoient qu'il n'étoit pas encore tems. *Falaize*, *Domfront*, & *Cherbourg* furent assiegées à la fois; & la Campagne finit en Normandie, par la prise de Cherbourg qui se rendit le 12. d'Août. Ainsi, en deux seules Campagnes, Charles se rendit maitre de toute cette Province, sans qu'il en restât une seule Place entre les mains des Anglois.

Charles acheve de conquerir la Normandie.

Le Duc de Sommerset rend Caen.

Le Parlement commença sa Séance à Westminster, le 16. de Novembre; & ce fut en ce même tems que le Duc de Sommerset, qui n'avoit plus rien à faire en France, se rendit en Angleterre. On lui imputoit la perte de la Normandie, & en particulier celle de Caen, où il étoit accusé de n'avoir pas fait son devoir. Ces plaintes se faisoient si publiquement, que la Chambre des Communes ne put s'empêcher d'en prendre connoissance. Ainsi, elle présenta une Adresse au Roi, pour le prier d'envoyer le Duc de Sommerset à la Tour, afin que sa conduite pût être examinée. Henri, ne jugeant pas à propos de mécontenter les Communes dans une semblable conjoncture, leur accorda leur demande. La populace de Londres fut tellement transportée de joye, quand elle apprit que ce Duc étoit à la Tour, qu'elle alla sur le champ piller son Palais. Elle auroit poussé plus loin son audace, si le Roi n'eût fait promptement publier une Proclamation pour dis-

Le Parlement s'assemble.

Le Duc de Sommerset arrive de France.

Les Communes prient le Roi de le faire mettre à la Tour.

Sa maison est pillée.

HENRI VI. 1450.

siper les mutins. Cela n'empêcha pas quelques-uns des plus opiniâtres de continuer encore le tumulte, jusqu'à ce qu'un des plus insolens fût décapité. Le Parlement ne fut pas plutôt séparé, que le Duc de Sommerset sortit de prison, & prit à la Cour la place que le Duc de Suffolck y avoit occupée.

Le Duc sort de la Tour, & devient Premier Ministre.

Les Anglois, n'ayant pu empêcher la perte de la Normandie, se trouvoient encore moins en état de défendre la Guienne qui étoit plus éloignée. Le Roi Charles, profitant d'une conjoncture si favorable, avoit déja fait filer ses Troupes dans cette Province, où, cette même année, ses Généraux le rendirent maitre de *Bergerac*, de *Gensac*, de *Montferrand*, de *Chalais*, de *Ste. Foi*, qui ne firent qu'une très legere résistance. La saison, qui étoit déja fort avancée, les empêcha de pousser plus loin leurs conquêtes.

Charles envoye une armée en Guienne.

Les Anglois y perdent plusieurs Places.

Pendant l'Hiver, le Comte d'Orval de la Maison d'Albret, faisant des courses jusqu'aux portes de Bourdeaux, le Maire de la Ville en sortit avec dix-mille hommes pour l'aller attaquer. Quelque inferieur que fût d'Orval en nombre de Troupes, il attendit de pied-ferme cette Milice mal disciplinée, en tua une grande partie, & fit un grand nombre de prisonniers.

Le Comte d'Orval défait les milices de Bourdeaux.

1451.

Grands progrès des François en Guienne.

Au mois d'Avril de l'année 1451., l'Armée de France, commandée par le Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois & de Longueville, se trouva forte de quarante-mille hommes. D'abord, ce Général se rendit maitre de *Montguion*, en Saintonge. Ensuite, le 10. de Mai, il assiegea *Blaye*, & l'emporta le 21. Non seulement, il n'y avoit point d'Armée Angloise en campagne; mais il n'y avoit pas même la moindre apparence que la Cour d'Angleterre pensât efficacement à défendre la Guienne. Le Général François, profitant d'une conjoncture si favorable, partagea son Armée en quatre Corps, dont il retint le plus considerable pour le commander lui-même. Il donna la conduite des trois autres aux Comtes de Foix, de Pontievre & d'Armagnac. Tous ces Généraux firent à part diverses conquêtes, qui ne leur coûterent pas beaucoup. *Libourne*, *Castillon*, *Dacs*, *Riourre*, *Bourg*, se rendirent en peu de tems. *Fronsac*, la plus forte Place de la Province, ne résista que trois jours: mais le Château se défendit bien.

Bourdeaux & le reste de la Guienne traitent avec le Roi Charles.

Les habitans de Guienne, se voyant ainsi abandonnez du Roi d'Angleterre, crurent qu'il étoit tems de penser à leur sureté. Les Etats de la Province s'étant assemblez à Bourdeaux, au mois de Juin, résolurent de se donner volontairement au Roi Charles, pour éviter la ruine totale dont ils étoient menacez. Suivant cette résolution, ils firent avec le Comte de Dunois un Traité, par lequel ils s'engageoient à se mettre sous la domination du Roi de France, si avant le 24. du même mois, ils n'étoient pas secourus

par une Armée qui fût en état de donner Bataille. Le Général François pouvoit accorder cette condition sans crainte, puisqu'il étoit bien assuré qu'il n'y avoit rien de prêt en Angleterre pour le secours de la Guienne. Cette Armée n'ayant point paru, toutes les Villes du Duché ouvrirent leurs portes aux François, excepté Bayonne, qui ne voulut point être comprise dans le Traité. Cette Place, la seule qui restât encore aux Anglois, fut investie le sixieme d'Août. La breche se trouvant assez grande le 19. du même mois, les assiegeans se préparoient à donner l'assaut; mais les Bourgeois leur en épargnerent la peine en se soulevant contre la Garnison, & en l'obligeant à capituler. Les Historiens François disent, qu'en cette occasion, on vit dans l'air, précisément au-dessus de la Ville, une Croix blanche, symbole évident de la protection que Dieu accordoit à la France.

La Guienne se rend au Roi Charles.

Bayonne résiste. Siege & prise de cette Place.

Pendant que la Cour d'Angleterre laissoit perdre la Guienne, sans y faire aucune attention, elle se trouvoit dans une extrême inquietude au sujet du Duc d'Yorck. Comme dans la Rebellion de Kent, Jean Cade avoit pris le nom de Mortimer, il étoit aisé de comprendre, que son but avoit été de sonder la disposition du Peuple à l'égard de la Maison de la Marche. Par conséquent, on en pouvoit inferer, qu'il avoit été excité par le Duc d'Yorck, seul Héritier de cette Maison. A la vérité, la chose étoit palpable : mais il n'y avoit point de preuve pour en convaincre ce Prince, parce, que Cade s'étoit fait tuer. D'ailleurs, dans la disposition où le Peuple se trouvoit à l'égard de la Cour, on ne pouvoit éviter de le mettre dans le parti du Duc d'Yorck, si, en attaquant ce Prince ouvertement, on achevoit de le pousser dans la revolte. Cependant, comme on le soupçonnoit de brasser quelque complot en Irlande, & d'avoir dessein de mener une Armée d'Irlandois en Angleterre; le Roi envoya des ordres aux Shérifs de Galles, de Shrop & de Chester, de se tenir prêts pour s'opposer à sa descente. Cette précaution produisit divers mauvais effets. Premierement, elle fit connoitre au Peuple que la Cour craignoit le Duc d'Yorck; ce qu'il auroit été bon de tenir caché, de peur de lui donner lieu d'en rechercher la raison. En second lieu, le Duc connut par là, qu'il devoit se tenir sur ses gardes: au-lieu que si la Cour eût feint d'ignorer ses desseins, elle auroit pu le faire tomber dans quelque piege, ou lui donner lieu de faire quelque fausse démarche, qui auroit donné prise sur lui. Enfin, on lui fournissoit par là un prétexte de se plaindre; puisque, bien loin d'être convaincu d'avoir formé quelque projet contre le Roi, il n'avoit fait aucune démarche apparente, qui pût donner lieu de l'accuser. Aussi écrivit-il au Roi pour se plaindre de ce

Inquietude de la Cour, à l'égard du Duc d'Yorck.

Le Roi ordonne aux habitans des côtes de s'opposer à son retour.

Mauvais effet de cette précaution.

Le Duc écrit au

HENRI VI. 1451. Roi pour s'en plaindre. Réponse du Roi.

soupçon, qu'il feignoit de regarder comme très injurieux, & comme un pur prétexte dont on prétendoit se servir pour le ruïner. Le Roi lui fit là-dessus une réponse assez honnête, par laquelle il lui donnoit quelque espece de satisfaction; mais il ne revoqua point ses ordres.

Le Duc persiste dans ses desseins, malgré les difficultez.

Quoique l'entreprise de Cade n'eût pas réussi, le Duc d'YORCK en avoit tiré l'avantage qu'il s'en étoit proposé. Le grand nombre de gens qui s'étoient jettez dans ce parti, lui avoit fait connoitre combien le Peuple étoit mécontent de la Reine & des Ministres, & que la mémoire des droits de la Maison de la Marche n'étoit pas entierement abolie. Ainsi, bien-loin de se décourager, il conçut de nouvelles esperances. Il jugea que, si la seule ombre d'un homme de cette Maison avoit été capable de faire prendre les armes à un si grand nombre de gens, à plus forte raison s'attacheroit-on à un Prince du Sang Royal, seul héritier de cette même Famille. Cependant, pour ne pas précipiter l'exécution d'un projet de cette conséquence, il résolut, avant que de rien entreprendre, de consulter encore ses amis. Le tems de son Gouvernement d'Irlande étant expiré, il s'embarqua pour repasser en Angleterre. Mais quand il voulut aborder au Païs de Galles, il trouva au Port, où il vouloit débarquer, les Milices sous les armes, prêtes à le repousser. Cela n'empêcha pas qu'il n'allât descendre à un autre endroit, qui n'étoit pas si bien gardé. Il prit ce parti d'autant plus hardiment, qu'il n'avoit avec lui que ses Domestiques, & qu'on n'avoit encore aucune prise sur lui. Ensuite, il se rendit à Londres, d'où la Cour étoit partie quelque tems auparavant, pour aller visiter les Provinces Occidentales.

Il retourne en Angleterre.

Il arrive à Londres en l'absence de la Cour.

Il y prend des mesures avec ses amis.

On attendoit le Duc d'YORCK à Londres avec beaucoup d'impatience. Ses amis avoient souvent conferé ensemble, en son absence; mais ils n'avoient pu rien conclure sans lui. Les principaux de ses partisans étoient *Jean Mowbray*, Duc de NORFOLCK; *Richard Newill* Comte de Salisburi, Gendre du Géneral du même nom (1) qui avoit été tué devant Orleans; *Richard Newill* son Fils, qui devint bien-tôt après Comte de WARWICK, par son Mariage avec Anne Beauchamp, Fille du Comte de WARWICK qui étoit mort en France; *Thomas Courtney*, Comte de Devonshire, quoique Gendre du Duc de Sommerset (2), & *Edouard*

(1) *Richard Newil*, Gendre de *Thomas de Montague* Comte de *Salisbury*, étoit Comte de *Salisbury* du chef de sa Femme, Fille unique & Héritiere de son Beau-pere. Il étoit Fils ainé, d'un second lit, de *Rodolphe Newil* Comte de *Westmorland*. TIND.

(2) Le Comte de *Devonshire* étoit Gendre de *Jean* Comte de *Sommerset*,

Brook, Baron de Cobham. Ce fut avec ces Seigneurs, qu'immédiatement après son arrivée, le Duc concerta les mesures qu'il avoit à prendre, pour faire réussir ses desseins. Le resultat de leurs conseils fut, que le Duc se retireroit dans le Païs de Galles, où la Maison de la Marche avoit toujours eu un grand crédit : Qu'il s'assureroit secretement de pouvoir à point nommé y lever une Armée, par le moyen de ses amis : Qu'ensuite il écriroit au Roi, pour l'avertir du mécontentement du Peuple contre ses Ministres, & particulierement contre le Duc de Sommerset.

Il se retire dans le Païs de Galles. Il écrit au Roi pour le prier de reformer le Gouvernement.

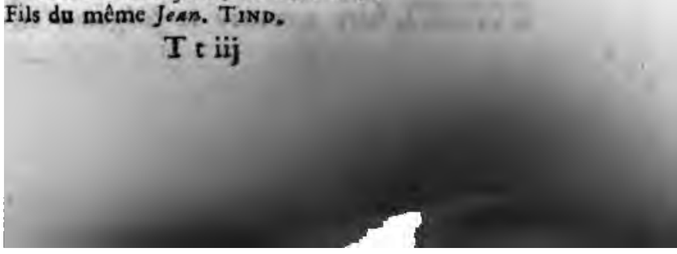
Suivant cette résolution, le Duc s'étant rendu dans le Païs de Galles, & y ayant pris toutes ses mesures, écrivit au Roi, que tout le Royaume étoit mal satisfait de ce que les Traitres demeuroient impunis ; & qu'il prenoit la liberté de lui conseiller de prévenir les suites fâcheuses que ce mécontentement pourroit avoir : Que le plus prompt moyen étoit, d'ordonner que le procès fût fait aux coupables, & particulierement au Duc de Sommerset, qui ayant été accusé par la Chambre des Communes, avoit été remis en faveur sans avoir passé par aucun examen : Enfin que, s'il vouloit donner cette satisfaction au Peuple, il offroit de l'assister pour l'exécution de ce bon dessein. La Cour s'apperçut aisément, que le Duc d'Yorck cherchoit une occasion de querelle. Mais comme, dans la situation où elle se trouvoit, elle n'osoit agir avec hauteur, il fut jugé à propos que le Roi fît au Duc une réponse honnête, qui lui ôtât le prétexte qu'il cherchoit. Ainsi, dans la Lettre qu'il lui écrivit, il lui disoit que, depuis quelque tems, il avoit pris la résolution de remedier à tous les abus qui pouvoient s'être introduits dans le Gouvernement : Que pour cet effet, son intention étoit de nommer un certain nombre de gens capables & vertueux, pour en composer son Conseil ; & qu'il lui avoit destiné une place parmi eux : Qu'à l'égard des Traitres dont il lui parloit dans sa Lettre, son dessein n'étoit pas de les laisser impunis ; mais que cette affaire, étant d'une très grande importance, demandoit une mûre déliberation : Que, quant au Duc de Sommerset en particulier, il ne prétendoit pas le dispenser de repondre aux accusations qui seroient intentées contre lui.

Le Roi répond au Duc avec beaucoup de moderation.

1452. Le Duc marche vers Londres, à la tête d'une armée.

Quoique cette réponse ôtât au Duc d'Yorck tout prétexte de prendre les armes, il s'y crut pourtant autorisé, par le simple refus que le Roi faisoit de chasser ou de punir les Ministres dont il se plaignoit. Il ne s'étoit pas attendu à une réponse si mo-

Fils ainé de *Jean* Duc de *Lancastre*, par *Catherine Swinford* ; & Beau-frere d'*Edmond* Duc de *Sommerset*, troisieme Fils du même *Jean*. Tind.



HENRI VI. 1452.

derée. Cependant, comme il avoit déja pris ses mesures pour lever une Armée, il ne crut pas devoir les rompre, ni se laisser leurrer par une moderation, qui pouvoit être aussi bien feinte que réelle. Ainsi, s'étant mis à la tête de ses Troupes, il marcha vers la Ville Capitale. Mais il trouva que la Reine avoit été moins négligente qu'il ne l'avoit esperé. Dès qu'elle avoit appris que le Duc s'étoit retiré dans le Païs de Galles, elle avoit commencé à donner des ordres pour lever des Troupes au nom du Roi, sans publier pourtant à quoi elles étoient destinées. Ainsi, le Duc ne fut pas plutôt en marche, qu'il apprit que le Roi s'avançoit vers lui pour le combattre. Quoiqu'il ne manquât ni de courage ni d'expérience, il ne crut pas devoir s'exposer à livrer bataille au Roi, sans en avoir un prétexe plus plausible que celui dont il avoit voulu couvrir ses desseins. Son but étoit de mettre le Peuple dans son parti : mais de livrer bataille au Roi sans en avoir une raison specieuse, ce n'étoit pas le moyen de pouvoir parvenir à son but, quand même il auroit pu s'assurer de remporter la victoire. D'ailleurs, regardant la Ville de Londres comme pouvant faire pencher la balance de son côté, il jugea qu'avant toutes choses, il devoit tâcher de s'assurer de cette Capitale. Par cette raison, dès qu'il eut reçu la nouvelle que le Roi marchoit contre lui, il changea tout-à-coup de route, & par des marches précipitées, il lui gagna le devant, & alla se présenter devant Londres, où il esperoit d'être reçu à bras ouverts. Mais il eut la mortification d'en trouver les portes fermées, les habitans n'ayant pas jugé à propos de se déclarer pour lui, pendant que le Roi le suivoit de près, à la tête d'une Armée bien plus nombreuse que la sienne. Par là, il se vit obligé d'aller passer la Tamise à Kingston, pour aller se retrancher sur la Bruyere de *Burnheath*, à douze milles de Londres. Le Roi, qui le poursuivoit, passa la Riviere sur le Pont de Londres, & alla camper à quatre milles de lui.

Le Roi marche droit à lui.

Le Duc arrive devant Londres, qui lui ferme ses portes.

Les deux Armées étant si proche l'une de l'autre, que rien ne pouvoit les empêcher de combattre, le Roi envoya au Duc deux Evêques, pour lui demander ce qui l'avoit porté à prendre les armes. Comme ce Prince se voyoit frustré de l'esperance de mettre Londres dans son parti, il crut devoir garder des ménagemens avec la Cour, de peur de gâter ses affaires par des résolutions précipitées. Dans cette pensée, il répondit, que son intention n'avoit jamais été de se soustraire à l'obeïssance du Roi; mais seulement d'éloigner de sa personne ses mauvais Conseillers, dont le Duc de Sommerset étoit le principal : Que si le Roi vouloit faire remettre ce Seigneur en prison & l'y tenir jusqu'à ce que

Il lui fait demander pourquoi il a pris les armes.

Le Duc offre de les quitter, pourvu que le Duc de

le Parlement en eût ordonné, il étoit prêt à congédier ses Troupes. Il ne s'attendoit pas qu'on lui accordât sa demande, puisque le Roi & la Reine ne se conduisoient que par les conseils de celui qui avoit le plus d'interêt de la faire rejetter. Par là, il esperoit de mettre la Cour dans le tort, & de faire voir au Peuple, qu'elle ne craignoit pas d'exposer le Royaume à une Guerre Civile, pour les interets d'un homme odieux à la Nation. Mais, pour cette fois, il fut la dupe de sa Politique. Le Roi le prit au mot: il promit d'envoyer son ennemi à la Tour, & le fit même arrêter sur le champ. Le Duc d'Yorck fut surpris de cette condescendance. Il auroit bien souhaité de pouvoir revoquer son engagement. Mais, comme il ne le pouvoit faire sans se déclarer trop ouvertement, il crut devoir risquer quelque chose, plutôt que de s'exposer à perdre la faveur du Peuple, sur laquelle il fondoit toutes ses esperances. Ainsi, sans balancer, il congédia ses Troupes, & se rendit à la Cour, ne daignant pas même prendre aucune précaution pour sa sureté. Quand il fut en présence du Roi, il accusa le Duc de Sommerset avec beaucoup de chaleur, & tâcha de persuader au Roi, que c'étoit un Traitre, qui avoit sacrifié les interêts du Royaume à son ambition & à son avarice. A ces mots, le Duc de Sommerset, qui étoit caché derriere la tapisserie, en sortit brusquement pour lui répondre, & l'accusa lui-même d'avoir formé le dessein de détrôner le Roi. Le Duc d'Yorck voyant devant lui, & dans la chambre du Roi, son ennemi qu'il croyoit en prison, comprit qu'il avoit été joué, & connut le danger où il se trouvoit. Néanmoins, sans se déconcerter, il se plaignit modestement qu'on lui avoit manqué de parole, par les suggestions du Duc de Sommerset, sur qui il rejetta l'indignité de cette supercherie. Immédiatement après, le Roi congédia le Duc d'Yorck, & le fit arrêter au sortir de sa chambre.

Henri VI. 1452. Sommerset est mis à la Tour.

Il est pris au mot.

Il congédie ses troupes & se rend à la Cour.

Il y accuse le Duc de Sommerset, qui paroit inopinément devant lui.

Si les ennemis de ce Prince avoient osé suivre leur passion, il ne se seroit jamais tiré du piege où il s'étoit imprudemment jetté. Mais la situation des affaires, & la disposition du Peuple, leur donnant un juste sujet de crainte, ils n'oserent franchir le pas. Deux autres raisons contribuerent encore à sauver le Duc d'Yorck. Le bruit se repandit à la Cour, que le jeune Comte de la Marche son Fils, accompagné de tous les amis de sa Maison, s'avançoit avec un gros Corps de Troupes pour le dégager. Ainsi, la peur qu'on eut que l'Armée du Duc, qui venoit d'être congédiée, ne se joignît aux Troupes du Comte son Fils, obligea la Cour à prendre des résolutions plus moderées. D'un autre côté, les Gascons avoient envoyé des Députez au Roi, pour lui offrir

Le Duc d'Yorck est arrêté.

Raisons qui empêchent la Cour de le faire mourir.

HENRI VI. 1452.

de remettre la Guienne sous son obeïssance, s'il vouloit leur envoyer du secours. Dans une telle conjoncture, on crut que le sang du Duc d'Yorck ne pouvant se répandre sans jetter le Royaume dans une Guerre Civile, il faudroit nécessairement retenir les Troupes destinées pour la Guienne, & qu'on perdroit par là l'occasion favorable qui se présentoit de remettre cette Province sous l'obeïssance du Roi. Ces considerations porterent la Reine & le Duc de Sommerset à faire mettre le Duc d'Yorck en liberté, quoique leur interêt, celui du Roi, & de toute la Maison de Lencastre, demandassent qu'on le sacrifiât à leur sureté. On auroit peut-être prévenu par là, tous les maux dont l'Angleterre fut affligée dans la suite. Cependant, la Reine & les Ministres voulant s'assurer contre ses desseins, autant qu'il dépendoit d'eux, l'engagerent à prêter au Roi un nouveau serment, par lequel il promit de lui être fidele jusqu'à la mort, & de ne prendre jamais les armes contre lui. Cela fait, le Duc d'Yorck se retira dans sa Terre de Wigmor, & le Duc de Sommerset jouït, sans Rival, du pouvoir qu'il avoit acquis à la Cour.

Il est mis en liberté.

Il prête un nouveau serment au Roi.

Il se retire à Wigmor.

Pendant que Henri étoit occupé chez lui, à s'opposer aux entreprises du Duc d'Yorck, Charles n'avoit pas un moindre ennemi à combattre dans son propre Royaume. Le Dauphin son Fils, Prince d'un naturel turbulent, lui causoit une extrême inquietude, par la conduite qu'il tenoit à son égard. Depuis quelque tems, il faisoit sa résidence en Dauphiné, où il agissoit en Souverain, ne recevant les ordres du Roi son Pere que par maniere d'acquit, & ne les exécutant qu'autant qu'il le jugeoit à propos. Il avoit même eu la témerité de faire demander au Duc de Savoye, Yolante sa Fille en Mariage; & ce Prince la lui avoit accordée, sans que ni l'un ni l'autre eussent daigné en informer le Roi. Indigné de cette hardiesse, Charles se mit à la tête de trente-mille hommes, & marcha vers Lyon, résolu de châtier son Fils, & de punir l'audace du Duc de Savoye. Mais la revolution qui arriva en Guienne, dans ce même tems, lui fit prendre d'autres mesures.

Brouillerie entre le Roi Charles & le Dauphin son Fils.

Charles marche vers Lyon pour réduire le Dauphin.

Les Gascons, qui depuis trois-cens ans avoient été sans interruption sous la domination des Rois d'Angleterre, ne s'étoient donnez au Roi Charles qu'à cause que les Anglois avoient négligé de les secourir. Dès que l'Armée Françoise eut quitté la Guienne, les Seigneurs du Païs, de concert avec les habitans de Bourdeaux, résolurent de rappeller leurs anciens maitres. Pour cet effet, ils députerent les Seigneurs de Candale & de l'Esparre, pour aller en concerter les moyens à Londres. Les troubles excitez par le Duc

Les Gascons offrent de se remettre sous l'obeïssance du Roi d'Angleterre.



1452. Leur offre est acceptée.

Duc d'Yorck avoient empêché, pendant quelque tems, que la Cour ne pût faire attention à cette affaire. Mais dès qu'ils furent appaisez, la Reine & le Conseil ayant mûrement déliberé sur ce sujet, jugerent qu'il ne falloit rien négliger pour faire réussir l'entreprise. Le succès qu'ils en esperoient pouvoit rétablir leur reputation, & leur donner parmi le Peuple un crédit dont ils avoient besoin pour se soutenir contre leurs ennemis. Le vaillant Talbot Comte de Shrewsburi, qui étoit retourné d'un voyage qu'il avoit fait en Italie, fut choisi pour cette Expédition. Quoiqu'il fût âgé de quatre-vingts ans, il ne laissa pas d'accepter, sans balancer, un Emploi qui lui donnoit occasion de rendre encore, avant sa mort, un service considerable à son Roi & à sa Patrie. Comme la diligence étoit absolument nécessaire, il fit d'abord embarquer les Troupes qui se trouverent prêtes, consistant en sept-cens hommes d'armes, sur la promesse qu'on lui fit de lui envoyer bientôt le reste de celles qui lui étoient destinées. Il mit à la voile le 18. d'Octobre, & le 21. il alla débarquer tout proche de Bourdeaux. Dès le lendemain, il parut devant cette Ville ; & comme tout étoit déja disposé pour le recevoir, il y fut introduit par une des portes dont les Bourgeois avoient la garde. La Garnison Françoise, qui n'avoit eu aucun avis de son arrivée, surprise de cet accident imprévu, voulut se retirer par une autre porte : mais elle fut presque toute arrêtée.

Talbot est envoyé en Guienne.

Il est reçu à Bourdeaux.

Le renfort promis étant arrivé d'Angleterre, peu de jours après, le Comte de Shrewsburi se mit incontinent en campagne, à la tête de sept-mille hommes. Avec cette petite Armée, il reconquit quelques-unes des Places de Guienne, entre autres *Fronsac* & *Castillon*, aussi rapidement qu'elles avoient été perdues. Si l'Hiver ne l'eût pas empêché de pousser plus loin ses conquêtes, il se seroit rendu maitre de toute la Guienne.

Il reprend quelques Places en Guienne.

1453. Charles envoye dix-mille hommes en Guienne.

Charles qui étoit alors à Lyon, ayant appris cette fâcheuse nouvelle, ne crut pas devoir s'obstiner à poursuivre l'exécution du dessein qu'il avoit formé. L'affaire de Guienne lui parut plus importante. Ainsi, changeant tout-à-coup de resolution, il permit que le Dauphin épousât la Princesse de Savoye, & donna une de ses Filles au jeune Prince de Piémont. En même tems, il résolut d'envoyer toutes ses Troupes en Guienne, au Printems suivant. Cependant, il fit prendre les devants à un Corps de dix-mille hommes, dont il donna le commandement à Chabanes & au Comte de Pontievre. Ces deux Généraux étant arrivez en Saintonge, y assiegerent *Chalain* & *Castillon*, pendant que le Comte de Clermont les suivoit avec le reste de l'Armée destinée pour la Guienne. Chabanes fut occupé au Siege de Chalain jusqu'au

Ses Généraux assiegent Castillon.



HENRI VI. 1453.

mois de Juin, après quoi il alla joindre Pontievre devant Castillon, qui se défendoit encore vigoureusement. La crainte que leur inspiroit la valeur & l'expérience du Comte de Shrewsburi, leur fit prendre la précaution assez rare en ce tems-là, de faire des Lignes, & de fermer les avenues de leur Camp avec des palissades.

Talbot va les attaquer.

Le Comte de Shrewsburi étoit à Bourdeaux avec six ou sept-mille hommes, hésitant sur la résolution qu'il devoit prendre à l'égard de ce Siege. Il souhaitoit de secourir la Place ; mais il craignoit d'y trouver beaucoup de difficultez, tant à cause des retranchemens des François, que de la superiorité de leur nombre. D'un autre côté, sachant que le Comte de Clermont s'avançoit en diligence, il consideroit qu'il falloit hazarder ce coup, avant que ces nouvelles Troupes arrivassent ; après quoi, il ne seroit plus tems, puisqu'il auroit toutes les forces de la France sur les bras. Enfin, ayant pris ce dernier parti, il sortit de Bourdeaux avec son Armée, & s'étant approché du Camp des François, il les attaqua sans balancer, avec une vigueur comparable à celle que les Anglois avoient fait paroitre à la Bataille d'Azincour, & en plusieurs autres occasions. D'abord, il défit quatre-mille hommes que Chabanes commandoit hors des retranchemens, les poussa jusques dans leur Camp ; & malgré le Canon des assiegeans, qui emportoit des files entieres de ses soldats, il força leurs Lignes, & entra pêle-mêle avec les fuyards. C'est ainsi que les Anglois le racontent. Mais les François disent seulement, que les Lignes étoient sur le point d'être forcées, lorsqu'un Corps de Cavalerie Françoise attaqua les Anglois par derriere. Cela rallentit leur ardeur, & obligea leur Général à faire cesser l'attaque des Lignes, pour faire face à ceux qui le pressoient d'un autre côté. Ce mouvement donna aux François la facilité de faire sortir toutes leurs Troupes du Camp. Ainsi, le Comte de Shrewsburi, à qui il ne restoit plus que cinq-mille hommes, se vit réduit à la nécessité de faire face des deux côtez, & à combattre contre dix-mille hommes. Enfin, les Anglois se voyant accablez du nombre de leurs ennemis, commencerent à lâcher le pied. Dans le même tems, le Comte de Shrewsburi fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, & eut son cheval tué sous lui. Dans cet état, ne pouvant être remis à cheval, à cause de sa blessure, il dit au Chevalier Talbot son Fils (1), de se retirer, & de se re-

Il est défait & tué.

(1) Le Comte de *Shrewsbury* étoit Fils ainé par *Marguerite*, seconde Femme du Comte, Fille de *Richard Beauchamp* Comte de *Warwick*, & créé Vicomte *L'Isle* par *Henri VI*. Le Fils ainé du Comte par *Matilde* sa prémiere Femme, fut aussi appellé *Jean*, & lui succeda à ses Titres & Honneurs. Tind.

server pour une autre occasion, où il pourroit être encore utile à sa Patrie. Mais Talbot, plutôt que de prendre honteusement la fuite, aima mieux se faire tuer auprès du Comte son Pere, qui mourut aussi bien-tôt après. La perte des Anglois fut de deux-mille hommes : mais celle qu'ils firent de leur Général, étoit bien plus considerable (1).

Toute la Guienne est encore réduite sous l'obeissance du Roi Charles.

Après cette défaite, Castillon se rendit le 16. de Juillet. Peu de jours après, le Comte de Clermont étant arrivé, & le Roi s'étant rendu au Camp, l'Armée fut partagée en quatre Corps, qui assiegerent à la fois *Cadillac*, *Libourne*, *Fronsac*, & *Bourdeaux*. Fronsac & Libourne ne résisterent que peu de jours; mais le Château de Cadillac soutint un Siege de deux mois. Après la prise de cette Place, toute l'Armée se réunit devant Bourdeaux, qui capitula le 17. d'Octobre, & la Garnison eut la liberté de s'en retourner en Angleterre. Ainsi, de tant de conquêtes que les Anglois avoient faites en France, depuis Edouard III. il ne leur resta que *Calais* & *Guisnes*, restes peu considérables de tant de Provinces dont plusieurs avoient appartenu à leurs Rois, par un droit Héréditaire, & dont les autres avoient été acquises par tant de Victoires, & au prix de tant de sang.

Fin de la Guerre de France.

Henri est attaqué d'une longue maladie.

Naissance d'Edouard Fils du Roi.

Bruits désavantageux à la Reine.

Pendant que les François poussoient la Guerre avec tant de succès en Guienne, Henri étoit attaqué à Londres d'une dangereuse maladie, qui dura même longtems, & qui donna souvent lieu de croire qu'il n'en releveroit jamais. Dans ce même tems, la Reine accoucha le 23. d'Octobre, d'un Prince auquel on donna le nom d'Edouard. Cet enfant nâquit sous de mauvais auspices, puisque ce fut dans le tems même que les Anglois achevoient de perdre tout ce qu'ils avoient possedé en France. Sa naissance donna lieu à des bruits, qui ne faisoient pas honneur à la Reine. Il y avoit des gens assez hardis, pour dire tout ouvertement, qu'il n'étoit pas Fils du Roi. D'autres soutenoient qu'il étoit supposé, se fondant sur ce que la Reine n'avoit point eu d'enfans avant celui-ci, quoiqu'elle fût mariée depuis neuf ans. Enfin, il s'en trouvoit quelques-uns, qui, sans revoquer en doute l'honneur ni la bonne-foi de la Reine, prenoient occasion de la naissance de ce Prince, de bien esperer pour l'avenir. Leur raison étoit, que la Reine ayant un Fils, en seroit plus attachée aux interêts de l'Angleterre; don-

(1) Ce Seigneur fut enterré à *White-Church*, dans le Comté de *Shropshire*, où on lui érigea un beau Monument à la muraille méridionale du Presbytere. Il est qualifié dans son Epitaphe, Comte de *Shrewsbury*, Lord *Talbot*, Lord *Furnival*, Lord *Verdon*, Lord *Strange de Blackmore*, & *Maréchal de France*. Dugd. Tind.

HENRI VI. 1453.

nant assez à connoitre par là ce qu'ils pensoient de sa conduite précedente.

Thomas Bourchier Archevêque de Cantorberi.

Le Cardinal Kemp, qui avoit été promu de l'Archevêché d'YORCK à celui de Cantorberi, étant mort au mois de Décembre de cette année (1), *Thomas Bourchier*, Frere du Comte d'Essex (2), fut élu pour remplir le Siege vacant. C'étoit un Prélat d'un mérite distingué, qui fut fait dans la suite Grand Chancelier, & puis honoré de la Dignité de Cardinal.

La Guerre Civile se renouvelle en Angleterre.

La Guerre de France, qui avoit duré trente-huit ans, étant finie, tout le reste des événemens de ce Regne ne consiste que dans les démêlez entre les deux Maisons de Lencastre & d'YORCK, dont la premiere avoit pour Devise une *Rose rouge*, & l'autre une *Rose blanche*. Ces Devises sont fameuses par la prodigieuse quantité de Sang Anglois qui s'est versé à leur occasion. Les troubles excitez par le Duc d'YORCK sembloient entierement assoupis depuis son accommodement avec le Roi : mais ils se renouvellerent bien-tôt, avec d'autant plus de fureur, que les Anglois n'étoient plus distraits par une Guerre étrangere. Je vais donner un détail aussi court qu'il sera possible, des évenemens qui arriverent à l'occasion des prétentions du Duc d'YORCK, & qui aboutirent enfin à la ruïne du Roi, & de toute la Maison de Lencastre.

Le Duc d'YORCK avoit prêté un nouveau Serment au Roi : mais Il n'avoit fait cette démarche, que pour se tirer du danger où il s'étoit précipité par son imprudence. Il n'en étoit pas moins résolu à soutenir ses prétentions, & à profiter de l'incapacité du Roi, & de la haine du Peuple pour la Reine & pour ses Ministres.

Droits des deux Maisons de Lencastre & d'YORCK.

A ne considerer uniquement que les Loix & les Coutumes du Royaume, son Droit étoit incontestable. Il descendoit du troisieme Fils d'Edouard III. aulieu que Henri ne tiroit son origine que du quatrieme Fils de ce même Roi (3). Il est vrai que ce n'étoit que par les Femmes. Mais il n'y avoit point en Angleterre de Loi semblable à la Loi Salique, qui lui donnât l'exclusion par cette seule raison. Au contraire, sous le Regne de Ri-

(1) Le Cardinal *Kemp* mourut le 22 de Mars 145¾. RAPIN. W. S.

(2) *Henri Bourchier*, Fils de *Guillaume* par *Anne* Fille de *Thomas de Woodstock*, sixieme Fils d'*Edouard III*, ne fut créé Comte d'*Essex* que le trentieme de Juin de l'an 1. du Regne d'*Edouard IV*. Il fut fait Vicomte, l'an 25 du Regne de *Henri VI*. Dugdale. TIND.

(3) L'Auteur avoit fait descendre le Duc d'*Yorck* du second Fils d'*Edouard III* & Henri du troisième. Mr. *Tindal* relève cette faute en avertissant par deux petites *Notes* que le Duc d'*Yorck* descendoit de *Lionnel* Duc de *Clarence* troisième Fils de *Henri III*; & *Henri* de *Jean* Duc de *Lencastre* quatrieme Fils.

chard II., Roger, Comte de la Marche, ſon Ayeul maternel, avoit été déclaré par le Parlement, Succeſſeur préſomptif de la Couronne, ſi Richard mouroit ſans poſterité. Depuis même que la Maiſon de Lencaſtre étoit ſur le Trône, le Parlement avoit confirmé par un Acte ſolemnel, le Droit des Femmes & de leurs Deſcendans, ainſi qu'on l'a vu dans le Regne de Henri IV. Cependant, Henri VI. n'étoit pas un Uſurpateur. Il y avoit déja plus de cinquante ans que la Maiſon de Lencaſtre poſſedoit la Couronne, par l'autorité du Parlement qui l'avoit établie dans la Famille de Henri IV. Ainſi, le Duc d'Yorck ne pouvoit y prétendre, qu'en ſuppoſant que le Parlement n'avoit pas eu le pouvoir de changer l'ordre de la Succeſſion. Par cette raiſon, il ne pouvoit faire connoitre ouvertement ſon intention, ſans attaquer directement les Privileges du Parlement, dont la Nation Angloiſe a toujours été jalouſe. D'ailleurs, il avoit beſoin du Parlement pour réuſſir dans ſes deſſeins. Mais comment auroit-il pu le mettre dans ſes interêts, s'il eût témoigné quelque doute ſur la validité de ſes Actes? D'un autre côté, il ne falloit pas moins que renverſer une poſſeſſion de cinquante ans, autoriſée du conſentement unanime du Peuple, & devenue encore plus authentique par les glorieux avantages que le feu Roi Henri V. avoit procurez à la Nation.

Difficultez de l'entrepriſe du Duc d'Yorck.

Ces obſtacles étoient aſſez grands pour détourner le Duc d'Yorck de ſon entrepriſe, ſi, d'un autre côté, les conjonctures ne lui euſſent fait voir des avantages qui l'engagerent à la pourſuivre. Henri étoit un Prince incapable, par lui-même, de s'oppoſer aux efforts que le Duc pouvoit faire contre lui. Il n'étoit pas haï du Peuple: mais il en étoit peu eſtimé. On ne le regardoit que comme un Roi en peinture, qui ne faiſoit que prêter ſon nom à la Reine & à ſes Miniſtres. Néanmoins, le ſeul nom de Roi auroit été capable de maintenir le Peuple dans la ſoumiſſion envers ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, s'ils n'euſſent pas abuſé de leur pouvoir, comme ne font que trop ſouvent ceux qui ſe trouvent dans un pareil poſte. Mais l'autorité que la Reine & le Duc de Sommerſet avoient uſurpé, n'étoit pas la ſeule cauſe du mécontentement des Anglois. Quand ils conſideroient, que toutes les Conquêtes de Henri V., & la Guienne même, qui avoit été pendant trois-cens ans ſous la domination de l'Angleterre, s'étoient perdues en peu d'années; ils ne pouvoient s'empêcher d'en rejetter la faute ſur ceux qui gouvernoient au nom du Roi. La Normandie avoit été enlevée à l'Angleterre en deux ſeules Campagnes, ſous la Régence du Duc de Sommerſet, pendant qu'il étoit actuellement dans cette Province, pour la défendre. On

Ses avantages.

HENRI VI. 1453.

l'accusoit même, d'avoir rendu Caen avec trop de précipitation. D'un autre côté, on consideroit, que sous la Régence du Duc de Glocester, les affaires de France s'étoient maintenues sur un assez bon pied; & que néanmoins, la Reine, pour contenter sa passion, s'étoit défaite de ce Prince, d'une maniere indigne & violente, & avoit par là donné lieu à toutes les pertes qui s'étoient faites depuis. Ainsi, on regardoit le Roi comme un Prince incapable de rétablir la gloire de la Nation, & les affaires du Royaume dans un état florissant; la Reine comme trop affectionnée à la France, & n'ayant d'autre but que de se conserver toute l'autorité en Angleterre; & le Duc de Sommerset, comme un Ministre avare, qui ne pensoit qu'à s'enrichir aux dépens du public. On se plaignoit encore fortement, que, pour maintenir son autorité, ce Duc confioit les postes les plus importans à ses créatures, sans regarder à leur mérite & à leur capacité. Ce dernier Article faisoit une grande impression dans les esprits du Peuple. On ne pouvoit voir sans indignation, le Conseil du Roi rempli de gens vicieux, & toutes les Charges du Royaume possedées par des personnes sans Religion. Cela donnoit lieu de soupçonner, que la Reine & les Ministres avoient pour but d'empêcher, que la pieté, l'honneur, la vertu, l'amour de la Patrie, ne portassent ceux qui possedoient les Emplois publics, à s'opposer aux abus & aux désordres qui avoient comme inondé le Royaume. Cette disposition du Peuple donnoit de si grands avantages au Duc d'YORCK, qu'il crut devoir en profiter, non pas en agissant directement pour soi-même, mais sous prétexte de procurer le bien des Sujets, en obligeant le Roi à se servir d'autres Ministres. Il savoit bien que, s'il pouvoit chasser ses ennemis du Conseil, & y introduire ses créatures, il ne lui seroit pas difficile de pousser plus loin l'exécution de ses desseins.

Les Comtes de Salisburi & de Warwick, principaux amis du Duc d'Yorck.

Une pareille entreprise ne pouvant s'exécuter sans l'assistance de divers amis, il engagea plusieurs Seigneurs dans son Complot: les uns sous prétexte de chasser de la Cour le Duc de Sommerset, qui étoit généralement haï, & envié; les autres, en leur découvrant ses plus secretes pensées. Entre ces derniers, les deux *Newils*, Pere & Fils, étoient les principaux. Le Pere, qui portoit le titre de Comte de Salisburi, étoit éminent par ses vertus & par sa prudence consommée. Le Comte de WARWICK, son Fils (1), se faisoit généralement estimer par sa valeur, & adorer du Peuple par ses manieres engageantes. Il savoit si bien se conduire, qu'il ne paroissoit avoir uniquement en vue que le bien & la gloire de la

(1) Il étoit appellé communément, *le brave Comte de Warwick*. TIND.

Nation. Jusqu'alors, il avoit affecté, entre les deux Partis une neutralité, qui, en le rendant agréable au Peuple, avoit ôté aux Ministres non seulement tout prétexte de le perdre, mais même toute occasion de le soupçonner. Ces deux Seigneurs, & quelques autres, ayant consulté avec le Duc d'Yorck sur les moyens de faire réussir son projet, convinrent qu'il n'étoit pas encore tems de se découvrir : qu'au contraire, il devoit affecter une extrême soumission pour le Roi, afin d'effacer les sinistres impressions que sa précedente démarche avoit pu former dans les esprits du Peuple. La franchise avec laquelle il avoit congédié son Armée, & le nouveau Serment qu'il avoit fait au Roi, étoient tout-à-fait propres à faire juger qu'il n'avoit point de mauvais dessein.

Henri VI. 1453.

Le Duc d'Yorck consulte avec ses amis.

Le Parlement avoit été convoqué à Reading. Mais, à cause que le Roi étoit tombé en rechute, il avoit été ajourné à Westminster pour le 14. de Fevrier. Pendant cet intervalle, des amis secrets du Duc d'Yorck, mais qui feignoient d'être des plus attachez au Parti de la Cour, insinuerent à la Reine & au Duc de Sommerset, que, dans la disposition où le Peuple se trouvoit, il étoit à craindre que le Parlement ne prît des résolutions qui leur seroient peu agreables : Que pendant que le Roi étoit en santé, ils pouvoient agir en son nom, parce qu'il étoit censé que tous les ordres venoient de sa part; mais qu'il n'en étoit pas de même durant sa maladie : Que leur autorité n'étant appuyée que sur la volonté du Roi, il étoit à craindre que cette volonté ne pouvant plus se produire, le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs : Qu'ainsi, il étoit à propos d'admettre dans le Conseil, le Duc d'Yorck, les Comtes de Salisburi, de Warwick, & quelques autres Seigneurs des plus estimez, afin de faire voir que ceux qui gouvernoient ne cherchoient pas à se conserver toute l'autorité. Ce conseil étoit fondé sur des raisons si plausibles, que la Reine & le Favori ne purent s'empêcher de donner dans le piege qu'on leur tendoit. Ainsi, le Duc d'Yorck, les deux Newils, & quelques autres de leur Cabale, furent faits Membres du Conseil, avant que le Parlement s'assemblât. Ils n'y furent pas plutôt admis, qu'ils s'y rendirent superieurs, de telle sorte que ceux qui gouvernoient tout auparavant, n'y eurent plus aucun crédit.

Conseil donné à la Reine & au Duc de Sommerset pour leur ruine.

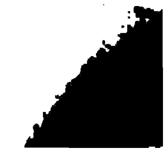
Le Duc d'Yorck & ses amis sont faits Membres du Conseil, & s'y rendent superieurs.

La premiere démarche éclatante de ces nouveaux Conseillers, fut de faire arrêter le Duc de Sommerset, dans la propre Chambre de la Reine, & de l'envoyer à la Tour. Cependant, le Parlement fut encore prorogé jusqu'au 15. de Mars, afin de donner au Duc d'Yorck & à ses amis, le tems de prendre des mesures avec les Membres dont il devoit être composé. Deux jours avant que le Parlement s'assemblât, le Conseil fit expédier à ce Prince

Ils envoyent le Duc de Sommerset à la Tour.

1454.

Le Parlement s'assemble.



HENRI VI. 1454. Les Communes accusent le Duc de Sommerset.

une Commission pour le tenir au nom du Roi. Dès les premiers jours de cette Séance, les Communes envoyerent à la Chambre des Seigneurs, une Accusation contre le Duc de Sommerset, pour avoir laissé perdre la Normandie, pendant la Régence, & par sa faute. Le 2. d'Avril, le Grand Sceau fut donné au Comte de Salisburi. Le lendemain, le Parlement établit le Duc d'YORCK, *Protecteur du Royaume*, *Défenseur de l'Eglise*, *& Premier Conseiller du Roi;* avec cette restriction, que ce n'étoit qu'en attendant que le jeune Prince Edouard, Fils du Roi, fût en âge d'exercer cette importante Charge. Il paroit par là, premierement, qu'on croyoit que la maladie du Roi devoit durer autant que sa vie, & qu'elle affectoit plus l'esprit que le corps. En second lieu, en reservant cette Charge pour un enfant de six mois, qui devoit l'exercer lorsqu'il auroit atteint la Majorité, le Parlement faisoit voir, que son intention étoit de conserver en leur entier les droits de la Maison de Lencastre, bien qu'il déclarât le Duc d'YORCK Protecteur. Ordinairement, en ces occasions, on en fait trop, ou on n'en fait pas assez. C'est ce qui donne lieu aux Guerres Civiles. Si le Parlement se fût ouvertement déclaré contre la Maison de Lencastre, il est vrai-semblable que, dans une pareille conjoncture, elle n'auroit pas trouvé beaucoup de Protecteurs. D'un autre côté, si au-lieu d'approcher le Duc d'YORCK du Trône, il eût pris soin de reprimer son ambition qui n'étoit que trop manifeste, il lui auroit sans doute ôté bien des partisans, & peut-être auroit-il évité la Guerre Civile qui désola le Royaume. Mais il est difficile, qu'en de telles conjonctures un Parlement se trouve dans une situation à pouvoir agir librement, & prendre pour guides la Raison & l'Equité.

Le Duc d'Yorck est fait Protecteur, & Gouverneur de Calais.

Le Duc d'YORCK, étant devenu tout-puissant, ôta le Gouvernement de Calais au Duc de Sommerset, qui étoit toujours à la Tour, & s'en pourvut lui-même par une Patente expédiée au nom du Roi. Tout le monde croyoit, que l'Accusation contre le Duc prisonnier seroit poussée vigoureusement. Mais on laissa traîner cette affaire tout le reste de cette année, sans qu'il parût qu'on y fît aucune attention. Apparemment, les preuves qu'on avoit contre lui ne parurent pas suffisantes.

1455. Le Roi reprend le Gouvernement entre ses mains.

Au commencement de l'année 1455. le Roi se trouvant un peu rétabli de sa longue maladie, l'autorité conferée au Duc d'YORCK cessa naturellement, puisqu'elle n'étoit fondée que sur l'impuissance où le Roi s'étoit trouvé, par son indisposition, de gouverner lui-même son Royaume. Le Duc d'YORCK n'avoit pas ses affaires assez prêtes, pour pouvoir disputer au Roi le droit de reprendre son autorité, quoique ce ne fût en effet que pour la remettre

mettre entre les mains de la Reine. Le premier effet de ce changement fut l'élargissement du Duc de Sommerset. Le 5. de Fevrier, le Duc de Buckingham, le Comte de Wilt (1) & deux Chevaliers, s'étant offerts pour être ses cautions, leur offre fut acceptée; & le Roi donna ordre au Gouverneur de la Tour d'élargir le prisonnier. Un mois après, ces Seigneurs furent déchargez de leur cautionnement, sans qu'il intervînt aucune Sentence. Comme le Duc n'avoit été arrêté que par ordre du Conseil, on supposa qu'il pouvoit être élargi par la même autorité. Mais il y avoit beaucoup à dire, contre cette supposition. L'Accusation de la Chambre des Communes étant intervenue depuis, on ne pouvoit pas prétendre, que le Roi eut droit de le relâcher, avant qu'il fût juridiquement absous. Cependant, la Cour n'eut aucun égard à cette raison. Depuis que le Roi avoit repris le Gouvernement entre ses mains, le Duc d'Yorck ni ses partisans n'avoient plus aucun crédit dans le Conseil, où la Reine & le Duc de Sommerset étoient devenus tout-puissans. Tant le simple nom du Roi étoit capable de donner un nouveau tour aux affaires.

HENRI VI. 1455. Le Duc de Sommerset est relâché. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 361.*

Le Duc d'Yorck demeure sans crédit.

Cependant, quelques-uns des plus sages Seigneurs, craignant que la querelle des deux Ducs n'eût enfin des suites funestes, s'entremirent pour les accommoder. Ils avoient tous deux interêt de faire paroitre qu'ils n'agissoient point par des motifs d'ambition; car leur but étoit de gagner le Peuple. Par cette consideration, ils se laisserent porter l'un & l'autre à prendre des Arbitres, & à se soumettre à leur Jugement; à peine, pour celui qui refuseroit, de payer à l'autre vingt-mille marcs. Mais c'étoit à condition que la Sentence arbitrale seroit prononcée avant le 20. Juin.

Les Ducs d'Yorck & de Sommerset remettent leurs differens à des Arbitres. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 363.*

Pendant qu'on étoit dans l'attente de ce Jugement, le Duc de Sommerset représenta au Roi, qu'il avoit été privé du Gouvernement de Calais, sur une simple accusation qui n'avoit pas été jugée; & qu'il n'étoit pas juste que son ennemi demeurât revêtu de ses dépouilles, puisque leur differend n'étoit pas encore terminé. Sur cette remontrance, le Roi ôta au Duc d'Yorck le Gouvernement qu'il lui avoit donné pour sept ans. Ensuite, sous prétexte de vouloir observer une parfaite Neutralité entre les deux Concurrens, il se déclara lui-même Gouverneur de Calais. Dans l'Acte qui déchargeoit le Duc d'Yorck de ce Gouvernement, il étoit dit, qu'il en avoit lui-même prié le Roi. Mais le Duc, regardant cette démarche comme un affront sanglant, prit le parti de quit-

Le Gouvernement de Calais est ôté au Duc d'Yorck. Mars.

(1) *Jaques Botelier*, ou *Butler*, Fils de *Jaques* quatrième Duc d'*Ormond* en *Irlande*, fut créé Comte de *Wiltshire* l'an 27 du Regne de *Henri VI*, & étoit alors aussi Duc d'*Ormond*, par la mort de son Pere. *Dugdale*. TIND.

HENRI VI. 1455.

ter la Cour où il voyoit que ses affaires commençoient à prendre un très mauvais train.

Il se retire dans le Païs de Galles & y leve une armée.

Ce fut dans le Païs de Galles qu'il alla chercher une retraite, non pour y être simplement à couvert des attentats de ses ennemis, mais à dessein d'y lever une Armée & de se mettre en état de les attaquer. Il comprenoit parfaitement, que la Reine & le Duc de Sommerset étant maitres de la personne du Roi, avoient sur lui un avantage qui ne pouvoit leur être ôté que par la force. Ainsi, sans balancer, il résolut de prendre les armes. La démarche que la Cour avoit faite en tirant le Duc de Sommerset de la Tour, sans donner aucune satisfaction au Peuple sur ce sujet, lui fit juger qu'il seroit suffisamment appuyé, quand il se serviroit de ce prétexte. Il ne fut pas trompé dans ses esperances. En peu de tems, il se vit à la tête d'une nombreuse Armée, & en état de faire tête au Roi qui s'étoit aussi préparé de son côté, & qui marchoit droit à lui pour le combattre. Les deux Armées se rencontrerent tout proche de St. Alban, dans un terrein uni, où rien ne les empêchoit d'en venir aux mains. Le Duc d'Yorck, voulant faire voir qu'il n'avoit pris les armes que pour les interêts du Public, fit offrir au Roi de congédier son Armée, si le Duc de Sommerset étoit livré à la Justice, pour être condamné s'il étoit coupable, ou absous, s'il se trouvoit innocent. Mais la Cour, voyant bien que ce n'étoit là qu'un vain prétexte, & que tôt ou tard il faudroit décider cette querelle par les armes, rejetta cette proposition, & la Bataille se donna le 31. de Mai.

Le Roi marche contre lui.

Offres du Duc rejettées.

Premiere Bataille de St. Alban.

Le Comte de Warwick, qui commandoit l'Avant-garde du Duc d'Yorck, s'étant attendu à cette réponse, attaqua l'Armée du Roi, dans le tems que la Cour attendoit de nouvelles propositions de la part des Mécontens. Cette attaque, qui fut autant vigoureuse qu'imprévue, mit un tel désordre dans l'Armée Royale, qu'il ne fut pas possible au Duc de Sommerset de le reparer. En même tems, le Duc d'Yorck, profitant de ce premier avantage, s'avança aussi de son côté, pour ne pas donner à ses ennemis le tems de se reconnoitre. Il les poussa si vivement, que l'Armée du Roi fut défaite en peu de momens, avec perte de cinq mille hommes, sans avoir fait aucune résistance considerable. Le Duc de Sommerset fut tué sur la place, avec le Comte de Northumberland (1), le Comte de Strafford Fils ainé du Comte de Buckingham, le Lord Clifford, & plusieurs autres Seigneurs (2)

L'armée du Roi est battue, & le Duc de Sommerset tué.

(1) *Henri Percy*, Fils de *Henri-Percy* surnommé *Chaud-éperon*, par la Fille ainée d'*Edmond Mortimer* Comte de la *Marche*, laissa neuf Fils, l'un desquels nommé *Henri* lui succeda; & deux Filles. TIND.

(2) Quarante-huit de ces Seigneurs & Officiers furent enterrez à *S. Alban*. TIND.

& Officiers de marque, tous attachez à la Maison de Lencastre. Le Duc de Buckingham ayant été blessé, se retira du combat, & par sa retraite acheva de mettre le désordre parmi les Troupes Royales.

Le Roi tombe entre les mains du Duc d'Yorck, qui le traite avec beaucoup de respect.

Cependant le Roi, qui étoit blessé au cou d'un coup de fleche, se voyant abandonné dans la déroute de son Armée, se retira dans une petite maison, où il fut incontinent investi. Le Duc d'Yorck en ayant été informé, y accourut en diligence avec le Comte de Salisburi, & fléchissant le genou en l'abordant, il lui dit, que l'ennemi public étant mort, il ne voyoit plus devant lui que des gens tout prêts à lui obéïr, en tout ce qu'il lui plairoit de leur commander. Le Roi se sentant, par ces paroles, un peu remis de la frayeur que l'approche du Duc lui avoit causée, le pria, au nom de Dieu, de faire cesser le carnage; en lui assurant à son tour, qu'il étoit prêt à lui donner toute la satisfaction qu'il pouvoit raisonnablement souhaiter. Incontinent, le Duc fit sonner la retraite, & publier par toute l'Armée, qu'on eût à cesser de répandre le sang. Ensuite, il mena le Roi à St Alban, d'où ils prirent ensemble la route de Londres.

Le Parlement s'assemble.

Peu de tems après, Henri convoqua un Parlement, qui s'assembla au mois de Juillet. Ce Prince étant alors retombé dans sa maladie, ce fut le Duc d'Yorck qui eut la commission de le tenir en son nom. Le Parlement qui, dans une semblable conjoncture, ne pouvoit gueres être composé que des Partisans du Duc d'Yorck, fit d'abord cette déclaration: Que le Gouvernement avoit été mal administré par la Reine & par le Duc de Sommerset, & qu'ils avoient abusé de la bonté & de la confiance du Roi: Que le feu Duc de Glocester avoit été injustement accusé: Que toutes les alienations des biens de la Couronne, faites depuis la premiere année du Regne du Roi, seroient revoquées: Qu'on ne pouvoit imputer à crime au Duc d'Yorck, aux Comtes de Salisburi & de Warwick, ni à aucun de ceux qui avoient suivi leurs Drapeaux, d'avoir porté les armes contre le Roi, parce que cela étoit nécessaire pour tirer sa personne de captivité: Qu'au contraire la faute en devoit être attribuée au Duc de Sommerset & à ses adherans, pour avoir caché au Roi une Lettre du Duc d'Yorck, qui auroit pu prévenir les troubles qui s'étoient élevez dans le Royaume. Ensuite, le Parlement pria le Roi de nommer un Protecteur, à cause de ses indispositions qui l'empêchoient de s'appliquer aux affaires publiques. Cette priere fut plusieurs fois réiterée, sans que le Roi y répondît. Ce n'étoit pas qu'il eût pris la résolution de la rejetter. Il n'étoit pas plus en état de suivre ses propres conseils, que lorsqu'il avoit été sous la tutelle de la Reine & du Duc de Som-

Il condamne la conduite de la Reine & du Duc de Sommerset, & justifie celle du Duc d'Yorck & de ses adherans.

Il prie le Roi de nommer un Protecteur.





HENRI VI. 1455. Il est prorogé.

merset. Mais le Duc d'YORCK ne vouloit pas que cette nomination parût forcée. Enfin, le Parlement ayant été prorogé jusqu'au 12. de Novembre, le même jour qu'il se rassembla, le Roi signa une Patente, dans laquelle il disoit, qu'ayant été souvent prié par les deux Chambres de nommer un Protecteur, il choisissoit le Duc d'YORCK pour cet important Emploi, jusqu'à ce qu'il en fût déchargé par le Parlement, ou que le jeune Prince de Galles fût en état de l'exercer. Ensuite, après que cette nouvelle Séance eut duré un mois, le Parlement fut prorogé jusqu'au 14. de Janvier.

Le Roi nomme le Duc d'Yorck Protecteur. *Act. Publ. Tom. XI, pag. 369.*

Le Parlement est encore prorogé. *Pag. 370.*

1456. *Projets contre le Duc d'Yorck.*

Pendant que le Duc d'YORCK jouissoit ainsi de l'avantage qu'il avoit remporté sur ses ennemis, ceux-ci ne demeuroient pas dans l'inaction. La Reine, qui connoissoit bien quels étoient ses desseins, avoit trop d'intérêt de s'y opposer, tant pour elle-même, que pour le Roi son Epoux, & pour le Prince leur Fils, pour ne pas tâcher de lui rompre ses mesures. Henri, nouveau Duc de Sommerset (1), Fils de celui qui avoit été tué à St. Alban, & le Duc de Buckingham souhaitoient également de venger, l'un la mort de son Fils, l'autre celle de son Pere. Enfin, tous les Princes & Seigneurs Alliez à la Maison de Lencastre, ou attachez à ses interêts, voyant que le Duc d'YORCK marchoit à grands pas vers le Trône, étoient disposez à faire tous les efforts possibles pour arrêter ses progrès. Cependant, ce Prince vivoit dans une sécurité qui causoit de l'étonnement à ses propres ennemis. Il comprenoit que ce seroit trop hazarder, que de prétendre ouvertement à une Couronne qui étoit dans la Maison de Lencastre depuis cinquante-six ans. Par cette raison, il vouloit attendre que le tems amenât quelque favorable occasion pour faire valoir ses Droits. Sur toutes choses, il souhaitoit d'acquerir la faveur du Peuple, sans quoi il étoit persuadé que ses efforts seroient inutiles. Ainsi, pour faire comprendre qu'il n'agissoit ni par passion ni par interêt, il laissoit le Roi & la Reine dans une entiere liberté. Il ne croyoit pas qu'il fût en leur pouvoir de le dépouiller de sa Dignité de Protecteur, dont, selon sa Patente, il devoit jouir jusqu'à ce que le Parlement l'en déchargeât. Mais il avoit à faire à une Reine habile & entreprenante, qui ne se rebutoit pas par les obstacles qu'elle rencontroit dans son chemin.

Sécurité de ce Prince, préjudiciable à ses affaires.

Le Roi ayant recouvré sa santé, les ennemis du Duc d'YORCK résolurent de profiter de cette conjoncture, pour le priver de sa Dignité de Protecteur, qui lui donnoit un si grand crédit. Il lui

Le Roi recouvre sa santé.

(1) *Henri* Duc de *Sommerset*, dont il est ici parlé, portoit le Titre de Comte de *Mortaigne*, du vivant de son Pere.

auroit été facile de prévoir qu'on pourroit se servir du prétexte de la santé du Roi, comme on l'avoit déja fait une fois, si la clause inserée dans sa Patente ne l'eût aveuglé. Mais, cette clause, sur laquelle il s'appuyoit, étoit une foible digue pour arrêter les entreprises de ses ennemis. Le Parlement s'étant rassemblé, le Roi s'y rendit en personne, & y déclara, qu'étant, par la grace de Dieu, en bonne santé, & en état de reprendre les rênes du Gouvernement, il ne croyoit pas que le Royaume eût plus longtems besoin d'un Protecteur. Ensuite, il pria le Parlement de consentir que le Duc d'Yorck fût déchargé de cet Emploi. Soit que le Parlement trouvât la demande du Roi raisonnable, ou que ses Membres eussent été gagnez, à l'insu du Duc, il prit sur le champ la résolution d'accorder au Roi ce qu'il souhaitoit. Le même jour, le Roi envoya au Duc un ordre de s'abstenir des fonctions de Protecteur.

Le Duc d'Yorck est dépouillé de sa Dignité de Protecteur. Fevrier.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 373.

Ce fut comme un coup de foudre pour le Duc d'Yorck, & pour son parti. Ils comprirent aisément, que la partie étoit trop bien liée; pour qu'ils pussent esperer de la rompre. Ainsi, faisant, comme on dit, de nécessité vertu, ils feignirent de se soumettre de bonne grace aux ordres du Roi & du Parlement. Cependant, sous prétexte qu'ils n'avoient plus rien à faire à la Cour, ils se retirerent dans leurs Terres. Mais le Duc d'Yorck, & les Comtes de Salisburi & de Warwick, se tinrent assez proches l'un de l'autre dans la Province d'Yorck.

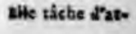
Il quitte la Cour.

Peu de tems après, il y eut une sédition dans Londres, causée par une querelle survenue entre deux Marchands, l'un Anglois & l'autre Italien. La Populace s'étant soulevée en faveur de l'Anglois, le Roi donna aux Ducs d'Exceter & de Buckingham la commission de faire le procès aux coupables : mais les soulevez les empêcherent de l'exécuter. La Reine, soupçonnant que le tumulte avoit été excité par les partisans du Duc d'Yorck, & ne trouvant pas que le Roi fût en sureté dans Londres, prit le parti de le mener à Coventry, sous prétexte de lui faire changer d'air. Mais outre ce motif, elle en avoit un autre qui n'étoit pas moins important. C'étoit d'attraper, comme d'un coup de filet, le Duc d'Yorck & les deux Comtes ses amis, qui s'étoient tous trois retirez dans le Nord. Elle étoit informée, qu'encore qu'ils se fussent séparez en apparence, ils avoient souvent ensemble, sous divers prétextes, des Conferences auxquelles divers autres Seigneurs de leur parti assistoient. Comme elle ne pouvoit douter que ce ne fût pour prendre des mesures contre le Roi, elle crut faire un coup de partie, si elle pouvoit les attirer à Coventry, où ils ne trouveroient pas le même support qu'à Londres. Dans cette vue, elle

Sédition à Londres.

Soupçons de la Reine contre le Duc d'Yorck.

Elle mene le Roi à Coventry.



HENRI VI. 1456. tirer ces trois Seigneurs à la Cour.

leur fit écrire des Lettres de la propre main du Roi, par lesquelles il les requeroit de se rendre à la Cour, où il avoit besoin de leurs conseils pour une affaire de la derniere importance.

Ils sont sur le point de donner dans le piege;

Le Duc d'YORCK n'avoit encore fait aucune démarche ouverte, qui marquât qu'il aspiroit à la Couronne: c'étoit un secret entre lui & ses principaux amis. Il est vrai, que la Cour en étoit persuadée; mais il n'étoit pas possible de le convaincre. Jusqu'alors il avoit coloré ses actions du bien public. C'étoit par là qu'il étoit redoutable à la Cour. Mais, quoiqu'il ne fût pas facile de le faire condamner selon les Loix, il ne pouvoit pas ignorer, qu'il y avoit des voyes plus promptes & plus sures pour se défaire de lui, & que ses ennemis n'étoient pas fort scrupuleux. D'ailleurs, quoiqu'il eût eu l'adresse de cacher ses desseins au Peuple, il ne pouvoit pas se flater d'avoir abusé la Reine, qui y étoit trop interessée pour ne les avoir pas découverts. Malgré ces considerations, qui devoient tenir dans la défiance les trois Seigneurs qui avoient reçu les Lettres du Roi, ils résolurent de se rendre auprès de lui. Ils se flatoient que ce Prince, ayant enfin ouvert les yeux sur la conduite de la Reine & de ses Ministres, demandoit leur secours pour faire quelque changement à la Cour. Mais pendant qu'ils étoient en chemin pour aller à Coventry, leurs espions les tirerent de cette erreur, en les avertissant, qu'ils n'y seroient pas en sureté. Cet avis leur ayant fait prendre d'autres mesures, ils trouverent à propos de se séparer. Le Duc d'YORCK se retira dans sa Terre de Wigmor, sur les frontieres de Galles; & le Comte de Salisburi, dans une de ses Maisons (1) de la Province d'YORCK. Quant au Comte de WARWICK, il alla tout droit à Calais, dont on lui avoit donné le Gouvernement après la Bataille de St. Alban. La Reine fut bien fâchée d'avoir manqué son coup. Mais ce lui fut une consolation que d'avoir séparé ces trois Seigneurs, qui par là lui devenoient moins formidables.

Mais étant avertis des desseins de la Reine, ils se retirent.

Le Comte de WARWICK va dans son Gouvernement de Calais.

1457. Invasion des François sur les côtes d'Angleterre.

Les craintes & les jalousies des deux Partis furent un peu interrompues, pendant l'année 1457., par des affaires étrangeres. Comme les Anglois avoient autrefois profité des divisions qui déchiroient la France pour faire des Conquêtes dans ce Royaume, Charles VII. crut qu'il ne devoit pas négliger les avantages que

(1) Le Château de *Middleham*, dans la Province d'*Yorck*. Cette Seigneurie tomba dans la possession des *Nevils*, du chef de *Marie*, Fille & Cohéritiere de *Rodolphe Fitz-Randalph* Seigneur de *Middleham*, qui fut mariée avec *Robert de Nevil*, un des ancêtres du Comte de *Salisbury*. Ce *Robert de Nevil*, ayant un mauvais commerce avec une certaine Dame de *Craven*, fut surpris par le Mari, qui pour s'en venger le mutila, dont il mourut de chagrin, le 6 de Juin 1421, l'an 55 de *Henri III*. *Dugdale*. TIND.

les brouilleries de la Cour d'Angleterre sembloient lui offrir. Pour cet effet, il prépara deux Flottes, qui devoient attaquer l'Angleterre en deux differens endroits. L'une ayant fait voile du côté des Dunes, pilla la Ville de Sandwich. L'autre porta les mêmes ravages dans une petite Ville de Cornouaille. Mais ce fut là tout tout ce qu'elles firent de considerable. Apparemment, elles étoient trop mal pourvues, pour oser tenter des entreprises plus importantes. Ainsi, ce ne fut proprement qu'une espece de bravade, pour insulter les Anglois dans leur propre Païs, après les avoir chassez de France.

HENRI VI 1457.

Environ ce même tems, les Ecossois firent aussi une irruption dans les Provinces du Nord, d'où ils enleverent quelque butin. Véritablement, il y avoit une Treve conclue en 1453. entre l'Angleterre & l'Ecosse, jusqu'au 21. de Mai de cette année, à condition, que ce tems expiré, celui des deux Rois qui voudroit recommencer la Guerre, en avertiroit l'autre cent-quatre-vingts jours auparavant. Mais il s'étoit commis tant d'attentats de part & d'autre, qu'aucune des deux Parties ne se croyoit obligée d'observer le Traité. Même dès l'année précedente, les deux Rois s'étoient écrit réciproquement des Lettres outrageantes, pleines de hauteur & de mépris. Cependant, soit que les Ecossois n'eussent eu en vue que de tirer vengeance de quelque injure particuliere, ou par quelque autre raison, la Treve fut renouvellée, depuis le 1. de Juillet de cette année, jusqu'à pareil jour de l'année 1459.; & ensuite, prolongée jusqu'au 16. de Juillet 1463.

Et des Ecossois vers le Nord.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 327.

Pag. 383.

Treve renouvellée avec l'Ecosse.

Pag. 389.

Pag. 407.

Les affaires avec les ennemis étrangers étant terminées, les querelles domestiques alloient se renouveller, si des esprits pacifiques ne se fussent employez pour prévenir les suites funestes de ces divisions. Il étoit aisé de comprendre que les deux Partis, en se combattant réciproquement, ne pouvoient que ruïner le Royaume, & y causer enfin quelque triste revolution. L'un n'avoit pas sur l'autre assez de superiorité, pour pouvoir se promettre une victoire infaillible. Le succès dépendoit des évenemens des armes, évenemens trop incertains, pour qu'aucun des deux Partis y pût fonder aucune esperance raisonnable. Le Duc d'Yorck comprenoit bien, que ce n'étoit pas une chose facile que de dépouiller par la force un Roi qui étoit en possession du Trône depuis trente-cinq ans. A la vérité, Henri étoit peu estimé de ses Sujets, à cause de son incapacité. Mais il s'attiroit leur affection par l'innocence de sa vie, & par ses bonnes intentions, quoique mal soutenues par son peu d'habileté. D'un autre côté, la Reine, le nouveau Duc de Sommerset qui occupoit la place du feu Duc son Pere, les autres Ministres, & toute la Maison de

1458. Les deux Partis se reconcilient exterieurement.

HENRI VI. 1458. Lencastre, se touvoient dans un pas extremement glissant. Les voisins prenoient avantage de ces divisions, pour envahir le Royaume ; & tous les mauvais succès étoient imputez à la faute de ceux qui gouvernoient au nom du Roi. La Cour voyoit bien, que le Duc d'YORCK se servoit de ce prétexte pour animer le Peuple contre elle. Quoique jusqu'alors il n'eût pas fait tous les progrès qu'il auroit bien souhaité, il se trouvoit pourtant en état d'en faire bientôt de plus considerables. Ces raisons, jointes aux instances que le Roi faisoit, qu'on cherchât les moyens d'accommoder ces differens, porterent enfin la Reine & le Duc de Sommerset, à faire offrir au Duc d'YORCK une sincere reconciliation. Ce premier pas étant fait, le Roi fit prier le Duc d'YORCK & ses amis, de se rendre à Londres, lieu qui ne pouvoit leur être suspect, afin de travailler à cet accommodement. Il leur écrivit même de sa propre main une Lettre, où il leur juroit sur son salut, qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & que son intention étoit éloignée de toute dissimulation.

Une pareille invitation ne pouvoit être refusée, sans se déclarer ouvertement ; ce que le Duc d'YORCK vouloit éviter. Ainsi, les Seigneurs de ce Parti se déterminerent à l'accepter. Ils se défioient pourtant de la Reine, qui, de son côté, n'avoit pas plus de confiance en eux. Peut-être avoient-ils également raison, les uns & les autres. Il y a beaucoup d'apparence, que chacun des deux Partis esperoit de se procurer quelque avantage par cette démarche, sans avoir pourtant intention de changer ses premiers projets. Cependant, afin qu'ils pussent avoir, l'un & l'autre, une entiere assurance, il fut convenu qu'ils pourroient se faire accompagner d'un certain nombre de gens armez. Le Roi permit même au Comte de WARWICK, qui devoit venir de Calais, d'amener avec lui vingt & quatre Etrangers, outre les Anglois. (1).

Tout étant ainsi règlé, les Seigneurs des deux Partis se rendirent à Londres, au mois de Janvier : mais le Comte de WARWICK n'y arriva qu'en Fevrier. Ils furent logez dans differens quartiers, afin d'éviter les désordres qui auroient pu arriver s'ils eussent été ensemble. Le Maire de Londres (2) faisoit la ronde chaque nuit avec ses Milices, qui étoient au nombre de dix-mille hommes. Le

(1) Le Comte de *Warwick* amenoit avec lui 600. hommes, couverts d'un habit rouge brodé de *bandes fripées* devant & derriere. Le Comte de *Salisbury* en amenoit 500 ; le Duc d'*Yorck* 400 ; les Ducs de *Sommerset* & d'*Exeter* 800 ; le Comte de *Northumberland*, les Lords *Egremont* & *Clifford*, 1500. TIND.

(2) C'étoit le Chevalier *Godefroy Bullen*, d'où descendirent deux fameuses Reines, *Anne de Bullen*, seconde Femme de *Henri VIII* ; & la Reine *Elisabeth*, sa Fille. TIND.

Roi

Roi & la Reine entrerent dans la Ville le vingt & septiéme de Mars, & se logerent dans le Palais de l'Evêque, à une égale distance des deux Partis.

HENRI VI. 1458.

Les Médiateurs ayant été choisis d'un consentement unanime, il se trouva de part & d'autre une telle disposition, que le 3. d'Avril l'accommodement fut fait, à la commune satisfaction du Roi, de la Reine, des interessez & de tout le Royaume. Le Traité portoit en substance : Que toutes haines éteintes, les Seigneurs vivroient ensemble en bonne union & concorde, & dans une parfaite soumission aux ordres du Roi. Mais, pour éviter tout sujet de plainte, il fut arrêté, que le Duc d'YORCK, les Comtes de Salisburi & de WARWICK, avec quelques autres du même Parti, seroient admis dans le Conseil. Ensuite, le 5. d'Avril fut marqué pour rendre graces à Dieu de cette reconciliation, par une Procession solemnelle qui se fit à l'Eglise de St. Paul. Le Roi & la Reine, & tous les Seigneurs y assisterent, marchant deux à deux, un de chaque Parti, en signe d'une parfaite union. (1). Le Duc d'YORCK menoit la Reine, qui lui donnoit publiquement des marques d'estime & de confiance.

Le Duc d'Yorck & ses amis rentrent dans le Conseil.

Procession solemnelle.

Il parut pourtant bien-tôt après, que cette confiance, dont on faisoit tant de parade des deux côtez, n'étoit rien moins que rétablie. Le Duc d'YORCK & ses deux principaux amis, craignant toujours quelque supercherie de la part de leurs ennemis reconciliez, quitterent la Cour sous divers prétextes. Le Duc & le Comte de Salisburi s'en allerent à YORCK, & le Comte de WARWICK à son Gouvernement de Calais. Les Historiens Anglois disent, que ce Seigneur, étant Amiral de la Manche, arma quatorze Vaisseaux, pour aller donner la chasse à des Corsaires Espagnols qui infestoient cette Mer ; & que les ayant rencontrez, il en coula plusieurs à fond, & en amena six à Calais. Mais il y a quelque apparence qu'ils se sont trompez, puisque le Recueil des Actes Publics donne une toute autre idée de cette affaire. Il est vrai qu'on y voit, que les Républiques de Genes & de LUBECK firent des plaintes au Roi sur ce sujet, contre le Comte de WARVICK, & que le Roi nomma des Commissaires pour en faire des informations. Mais dans cette Commission, il n'est point parlé de Vaisseaux d'Espagne. Il paroit même, que ce combat s'étoit donné sur une querelle arrivée par hazard entre ces Vaisseaux de Genes & de

Le Duc d'Yorck & ses amis se retirent de la Cour.

Warwick se retire à Calais.

Il se saisit sur mer de quelques Vaisseaux étrangers.

Plaintes à la Cour sur ce sujet. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 415.*

(1) On voyoit, pour signe d'union, marcher devant le Roi deux à deux, le Duc de *Sommerset*, & le Comte de *Salisbury*; le Duc d'*Exeter*, & le Comte de *Warwick*; qui se tenoient par la main : derriere le Roi marchoient la Reine & le Duc d'*Yorck*. TIND.

HENRI VI. 1458.

Lubeck ; & ceux qui conduisoient le Comte de WARWICK à Calais avec sa suite. Cela ne marque pas que ce fussent des Corsaires, ni que le Comte les eût attaqué de dessein prémédité. Quoi qu'il en soit, sur cette plainte, il fut obligé de repasser en Angleterre pour se justifier ; & il y demeura six ou sept semaines.

Il retourne en Angleterre pour se justifier.

Querelle entre ses Domestiques & ceux du Roi.

Pendant que ce Seigneur étoit à Londres, il arriva un jour, que dans le tems qu'il assistoit au Conseil, un de ses gens prit querelle avec un Domestique du Roi, & le blessa. En même tems, tous les bas Domestiques de la Cour s'étant armez, qui d'une épée, qui d'un bâton, ou de quelque autre sorte d'arme, accoururent pour venger leur Camarade. Comme ils ne purent trouver celui qui avoit fait le coup, ils attaquerent les autres de la suite du Comte de WARWICK. Enfin, ils s'en prirent même à sa personne, dans le tems que, sortant du Conseil, il alloit se mettre dans son bateau qui l'attendoit sur le bord de la Tamise. On s'acharna tellement contre lui, que ce ne fut qu'avec une peine extrême, qu'il put gagner la Riviere, après avoir vu mettre plusieurs de ses gens sur le carreau. Il ne douta point que ce ne fût une partie dressée par la Reine pour le faire périr, sans qu'il parût qu'elle y eût aucune part. Il se confirma dans cette pensée, quand il apprit que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter, & de le conduire à la Tour. Cet avis lui fut donné assez à tems, pour faire manquer leur coup à ceux qui étoient envoyez pour le prendre. Il est assez difficile de juger, si la Reine avoit ménagé cette querelle pour se défaire de lui, ou si elle étoit arrivée par hazard. Quoi qu'il en soit, l'ordre donné pour l'arrêter, bien qu'il eût lui-même sujet de se plaindre, lui fit comprendre, qu'il ne seroit jamais mieux à couvert des complots de ses ennemis, qu'en les attaquant à force ouverte. L'esprit rempli de l'affront qu'il venoit de recevoir, il alla trouver le Comte de Salisburi son Pere, & sans differer, ils allerent ensemble consulter avec le Duc d'YORCK, sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture. De ce qui s'étoit passé depuis peu, ils conclurent que la reconciliation faite à Londres n'étoit qu'un piege pour les surprendre plus aisément, & pour se défaire d'eux l'un après l'autre. Peut-être ne furent-ils pas fâchez d'avoir ce prétexte, pour autoriser la resolution qu'ils prirent d'agir ouvertement, comme ne pouvant plus se fier aux promesses de la Cour. Suivant ce projet, le Comte de WARWICK s'en retourna promptement à Calais, afin de s'assurer de cette Place, ne doutant point qu'on n'eût dessein de la lui ôter.

Il est lui-même attaqué, & ne se sauve qu'avec peine.

Le Roi donne ordre de l'arrêter.

Il va trouver le Duc d'Yorck & le Comte de Salisburi.

Ils prennent des mesures pour se venger.

Le Comte de Warwick retourne à Calais.

1459. Cependant, le Duc d'YORCK & le Comte de Salisburi prenoient

HENRI VI. 1459.

Le Duc d'Yorck va lever des troupes dans le Païs de Galles.

Le Comte de Salisburi marche vers Londres, à la tête d'une armée.

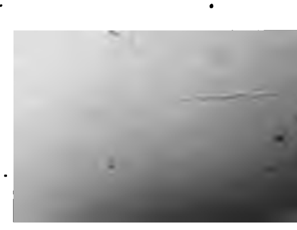
La Cour lui oppose le Lord Audley.

des mesures pour exécuter leurs projets. Ils étoient convenus que pendant que le Duc leveroit une Armée dans le Païs de Galles, le Comte s'avanceroit vers Londres à la tête de cinq ou six-mille hommes, & demanderoit hautement reparation de l'injure faite à son Fils. Ce dessein ne pouvant s'exécuter sans que la Reine en fût informée, elle fit donner au Lord *Audley* (1) la commission de lever des Troupes, pour s'opposer au Comte de Salisburi. Audley fit tant de diligence, qu'en très peu de tems il se vit à la tête de dix-mille hommes, & en état de marcher vers la Province de Lencastre, par où le Comte de Salisburi devoit passer. Mais il trouva que le Comte s'étoit déja avancé jusques dans celle de Shrop, où les deux Armées se rencontrerent. Quoique le Comte de Salisburi fût inferieur de la moitié, il ne jugea pas à propos de reculer: mais il résolut d'employer la ruse, pour obtenir une victoire qu'il ne pouvoit pas raisonnablement esperer sans cela. Audley étant campé sur la Bruyere de *Bore-heath*, tout proche d'une petite Riviere, Salisburi alla se poster sur le bord opposé, comme s'il eût eu dessein de garder ce passage, pour s'empêcher d'être attaqué. Puis tout-à-coup, feignant d'avoir peur, il se retira pendant la nuit, mesurant sa marche de telle maniere, qu'à la pointe du jour, les ennemis pouvoient encore voir son Arriere-garde. Cette retraite, qui paroissoit précipitée, ayant inspiré de l'ardeur aux Royalistes, ils commencerent à passer la Riviere en désordre, dans la pensée qu'il n'y avoit qu'à se hâter, pour défaire leurs ennemis. Mais, pendant qu'ils étoient dans cette confusion, les uns étant déja de l'autre côté de la Riviere, d'autres dans l'eau, & les autres prêts à passer; le Comte de Salisburi fit volte face, & fondit sur les Troupes déja passées, qui eurent à peine le tems de se ranger en bataille. Le combat ne laissa pas de durer quatre ou cinq heures, parce que les Troupes du Roi se trouvoient soutenues par celles qui passoient incessamment. Mais comme cela ne se pouvoit faire sans confusion, l'Armée du Roi fut enfin mise en déroute, avec perte de deux-mille quatre-cens hommes. Le Général y périt lui-même, avec tous les principaux Officiers (2).

Bataille de Bore-heath où le Lord Audley est défait & tué.

(1) Ce Lord *Audley* se nommoit *Jaques Tuchet*, Petit-fils de *Jean Tuchet*, & de *Jeanne*, Fille & Héritiere de *Nicolas Aldithly*, ou *Audley*, de *Heleigh*, qui mourut sans Enfans mâles: ainsi les descendans de *Jean* & *Jeanne* porterent le Titre de Lord *Audley*. TIND.

(2) Ceux du Comté de *Chester* y perdirent le plus de monde: ils portoient ce jour-là des Cygnes d'argent, qui étoient le symbole du Prince de *Galles*, & que la Reine avoit donné ordre que l'on distribuât à tous les Gentilshom-



HENRI VI. 1459.

Salisburi va joindre le Duc d'Yorck.

Le Comte de Salisburi s'étant ainsi ouvert un passage, alla joindre le Duc d'Yorck qui levoit des Troupes duns le Païs de Galles. Il auroit été trop dangereux pour lui, de continuer sa route vers Londres, parce que la Cour avoit déja assemblé de grandes forces à Coventry. La Reine, qui commandoit toujours au nom du Roi, faisoit tous les efforts imaginables pour avoir une puissante Armée. Elle voyoit bien que ce n'étoit que par une grande superiorité, qu'elle pourroit se tirer de ce mauvais pas. D'un autre côté, le Duc d'Yorck & le Comte de Salisburi n'étoient pas moins attentifs à se procurer tous les secours possibles, pour pouvoir résister aux forces qui se préparoient contre eux. Ils firent savoir au Comte de Warwick, qu'il seroit très nécessaire qu'il les vînt joindre, & qu'il tâchât de leur amener quelques Troupes. Dès que Warwick eut reçu cet avis, il laissa Calais sous le Gouvernement du Lord Falconbridge son Oncle, & partit avec une partie de sa Garnison dont il donna le commandement au Chevalier André *Trollop*, qui s'étoit rendu fameux dans les Guerres de France.

La Cour fait de grands préparatifs à Coventry.

Le Duc d'Yorck se prépare aussi.

Le Comte de Warwick le va joindre avec un renfort.

Sept mois s'écoulerent depuis la Bataille de *Bore-heath*, avant que les deux Partis eussent assemblé toutes leurs forces. On étoit déja au mois d'Octobre, sans que, de part ni d'autre, on eût fait encore aucun mouvement. Enfin, le Roi partit de Coventri où il avoit assemblé ses Troupes, & se mit en marche vers le Païs de Galles, pour aller chercher les Mécontens qui étoient campez à *Ludlow*. Quand il fut arrivé à Glocester, il y fit alte, & envoya offrir le pardon aux Revoltez, pourvu qu'ils quittassent les armes. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient plus se confier à de semblables promesses, qui n'étoient que des pieges pour les surprendre, comme il avoit bien paru dans ce qui étoit arrivé à Londres, au Comte de Warwick: Que néanmoins, ils étoient prêts à se soumettre au Roi, s'il se pouvoit trouver quelque expédient pour leur sureté. Sur cette réponse, le Roi fit avancer son Armée. En ce même tems, il donna au Duc de Sommerset une Patente pour être Gouverneur de Calais à la place du Comte de Warwick. Mais il étoit plus facile de donner au Duc ce Gouvernement en parchemin, que de l'en mettre en possession.

Le Roi marche contre les Mécontens.

Il leur offre une amnistie.

Ils demandent des suretez.

Le Roi donne le Gouvernement de Calais au Duc de Sommerset.

Le Roi s'étant avancé à dessein de donner bataille, les Seigneurs mécontens lui écrivirent une Lettre très soumise, par laquelle ils le prioient de considerer, qu'ils n'avoient pris les armes que pour se défendre contre les attentats de leurs ennemis: Que

Lettre des Mécontens au Roi.

mes de ce Comté. Cette Bataille se donna à un mille de *Draiton*, dans le Comté de *Sroph*. TIND.

cette intention avoit paru, en ce qu'ils s'étoient tenus dans un coin du Royaume sans rien entreprendre, étant resolus de ne combattre que quand ils s'y verroient forcez : Qu'ils ne demandoient que la reformation des abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, à la Charge du Peuple, par la faute des Ministres: Enfin, qu'ils supplioient le Roi de les regarder comme de fideles Sujets, qui n'avoient formé aucun dessein contre sa personne, & de leur rendre sa bienveillance.

Ils sont abandonnez de leurs troupes.

Cette Lettre fit un effet tout contraire à celui qu'ils en avoient attendu. Leurs ennemis ne doutant point que la peur ne les fit parler ainsi, firent avancer l'Armée à un demi-mille d'eux, dans la résolution de leur livrer bataille le lendemain. En même tems, ils trouverent le moyen de faire disperser, dans le Camp ennemi, une Proclamation du Roi, qui promettoit le pardon à tous les adherans des Seigneurs Rebelles, pourvu qu'ils quittassent les armes. Cette Proclamation fit un effet surprenant. Les Troupes du Duc d'Yorck, s'imaginant que la superiorité des forces du Roi le mettoit en état d'offrir ce pardon, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour en profiter, commencerent sur le champ à se débander. Le Chevalier *Trollop* qui commandoit le Détachement de la Garnison de Calais, acheva de mettre le désordre dans cette Armée, en se retirant pendant la nuit dans le Camp du Roi, avec le Corps qu'il commandoit. Cette désertion, qui augmentoit à tous momens, mit les Chefs dans une si terrible consternation, que dans la crainte d'être livrez au Roi dès que le jour paroitroit, ils prirent le parti de se mettre en sureté par la fuite. Le Duc d'Yorck, prenant avec lui le Comte de Rutland son second Fils, alla s'embarquer pour l'Irlande. Le Comte de Warwick prit la route de Calais, & le Comte de Salisburi l'y suivit bien-tôt après, avec le Comte de la Marche Fils ainé du Duc d'Yorck. Ce jeune Prince étoit alors âgé de dixneuf ans. Les Généraux s'étant ainsi retirez, le reste des Officiers & des Soldats aband[illegible]ez se virent réduits à la merci du Roi, qui voulut bien les [illegible]oir en grace, à l'exception de quelques-uns qui furent exécutez pour l'exemple.

Le Duc d'Yorck se sauve en Irlande.

Les autres Chefs à Calais.

Le Parlement condamne le Duc d'Yorck & ses adherans.

Le Parlement s'étant assemblé au mois de Décembre, déclara le Duc d'Yorck & ses adherans coupables de Haute-Trahison. Leurs biens furent confisquez, & eux & leurs descendans déclarez incapables de succeder à aucun héritage, jusqu'à la quatrieme génération. On voit en cela un exemple remarquable de la variation des Parlemens, selon que les affaires changeoient de face. J'aurai souvent occasion dans la suite, d'en faire remarquer plusieurs autres semblables.

HENRI VI. 1459.

Le Duc de Sommerset est repoussé à Calais.

Dès que le Parlement se fut séparé, le Duc de Sommerset alla s'embarquer avec un Corps de Troupes, à dessein de se mettre en possession du Gouvernement de Calais; mais il n'y fut reçu qu'à coups de Canon. Cela le mit dans la nécessité d'aller débarquer ailleurs, & de se retirer à Guisnes, d'où il faisoit de fréquentes courses du côté de Calais. Mais ces petits efforts n'étoient pas capables de le rendre maître d'une telle Place.

1460.

La Reine lui envoye un renfort.

La Reine, voyant que le Comte de WARWICK ne vouloit pas se laisser dépouiller de son Gouvernement, fit équiper une Flotte, pour aller mener du secours au Duc de Sommerset. Cette Flotte, bien pourvue de toutes choses, se tenoit à Sandwich, en attendant un vent favorable pour se mettre en mer. Le Comte de WARWICK en ayant été informé, fit partir secretement de Calais un Corps de Troupes, commandé par le Chevalier *Dinham*, qui étant arrivé à Sandwich à la pointe du jour, y surprit la plupart des Officiers dans leurs lits (1). Dès qu'il les eut en son pouvoir, il trouva le moyen de gagner les Soldats & les Matelots, & emmena les Vaisseaux du Roi à Calais.

Ce secours est enlevé par la Garnison de Calais.

Warwick va s'aboucher avec le Duc d'YORCK.

Le Comte de WARWICK se servit de ces Vaisseaux pour se faire escorter en Irlande, où il alla concerter, avec le Duc d'YORCK, les mesures qu'ils devoient prendre pour leur commune défense. Après avoir été environ un mois dans ce voyage, il rencontra au retour, le Duc d'Exceter Amiral d'Angleterre, qui l'attendoit sur son passage pour l'enlever. Mais la Flotte Royale se trouva si peu disposée à combattre contre lui, que le Duc d'Exceter craignant de recevoir quelque affront, ne jugea pas à propos de l'attaquer.

Le Duc d'Exceter n'ose l'attaquer.

La Reine & les Ministres ne douterent point que l'entrevue du Duc d'YORCK & du Comte de WARWICK ne produisît une nouvelle revolte. Cela fut cause que, dans un Conseil qu'ils tinrent sur ce sujet, il fut résolu de faire une recherche exacte, dans toutes les Provinces & Villes du Royaume, des Partisans du Duc d'YORCK, & de se défaire de ceux qui [illegible] étoient le plus affectionnez, & le plus en état de le servir. [illegible] ne douta point que, par ce moyen on ne l'empêchât efficacement de poursuivre ses desseins ambitieux. Suivant cette résolution, le Comte de *Wiltshire* & le Lord *Scales* furent munis d'une Commission, qui leur donnoit pouvoir de faire une recherche exacte de tous ceux qui avoient porté les armes pour les Seigneurs Mécontens, dans la derniere Rebellion, & de les punir selon les Loix. Ces deux Seigneurs

La Cour se détermine à se défaire des Partisans du Duc d'YORCK.

Commission sur ce sujet.

(1) *Richard Woodwil* Comte de *Rivers*, l'Amiral, & son Fils *Antoine*, furent faits tous deux prisonniers. TIND.

Henri VI. 1460.

commencerent à exécuter leur Commission dans quelques-unes des Villes qui s'étoient le plus ouvertement déclarées pour le Duc d'Yorck (1), & y condamnerent plusieurs personnes à mort. De toutes les Provinces du Royaume, il n'y en avoit point qui eût plus de sujet de craindre le ressentiment de la Cour, que celle de Kent. En toutes occasions, elle avoit marqué un extrême attachement pour le Duc d'Yorck ; & ce qu'elle avoit fait en faveur de *Cade*, n'étoit pas encore oublié. Ainsi, les habitans de ce Païs voyant, par la méthode qu'on observoit ailleurs, que leur ruïne étoit infaillible, commencerent de bonne heure à penser aux moyens de la prévenir. Pour cet effet, ils firent savoir aux Seigneurs qui étoient à Calais, que s'ils vouloient faire descente dans la Province de Kent, ils y seroient reçus à bras ouverts, & que les habitans étoient prêts à exposer leurs biens & leurs vies avec eux.

La Province de Kent prend l'allarme.

Elle invite les Seigneurs de Calais à se rendre à Sandwich.

Cette ouverture fut bien agréable aux Seigneurs. Cependant, pour ne pas s'embarquer témerairement dans cette entreprise, ils firent prendre les devants au Lord Falconbridge, pour aller s'assurer de la disposition de ce Peuple. Falconbridge ayant rencontré sur Mer le Chevalier *Manford*, qui étoit chargé de la garde de ces Côtes, l'attaqua, le fit prisonnier avec beaucoup d'autres Officiers, & les envoya tous à Calais. Dès qu'ils y furent arrivez, le Comte de la Marche fit trancher la tête à douze d'entre eux, en représailles des Partisans du Duc son Pere, qu'on faisoit mourir en Angleterre. Ce sont là des cruautez presque inévitables dans la plupart des Guerres Civiles.

Ils y envoyent le Lord Falconbridge, qui prend quelques Vaisseaux du Roi.

Douze Officiers du Roi sont décapitez par représailles.

Falconbridge étant arrivé à Sandwich, trouva les habitans de ce Lieu, & de toute la Province de Kent, dans une disposition si favorable aux Seigneurs, qu'il écrivit à Calais, qu'il n'y avoit point de tems à perdre; que la Province de Kent alloit être ruïnée, si elle n'étoit promptement secourue ; & que dans la terreur où le Peuple se trouvoit, il n'y avoit point à douter que non seulement cette Province, mais plusieurs autres ne se soulevassent contre la Cour, si elles pouvoient esperer d'être soutenues. Cette conjoncture paroissant très favorable, les Seigneurs qui se trouvoient à Calais résolurent d'en profiter & ils prirent soin d'en informer le Duc d'Yorck, qui se tenoit toujours en Irlande. Avant que de mettre à la voile, ils envoyerent, dans la Province de Kent & aux environs, un Manifeste où ils assuroient, qu'ils n'avoient point d'autre motif, en prenant les armes, que de dé-

Les Seigneurs sont instruits de la dispositition des Peuples de Kent.

Ils prennent la résolution d'en profiter.

Ils publient un Manifeste.

(1) A *Newbury*, Seigneurie appartenant au Duc d'*Yorck*. (Dugdale.)



HENRI VI. 1460.

livrer le pauvre Peuple de l'oppreſſion ſous laquelle il gémiſſoit; & de lui aſſurer ſes Libertez & ſes Privileges. Ils ajoutoient, qu'ils ne doutoient nullement, que tous les bons Anglois ne les aſſiſtaſſent dans l'exécution de ce bon deſſein. Ce Manifeſte produiſit un tel effet, que ces Seigneurs étant arrivez à Sandwich, avec quinze-cens hommes ſeulement, y trouverent un Corps de quatre-mille hommes armez, que le Lord Cobham leur avoit amené. Avec ce renfort, ils ſe mirent en marche & prirent la route de Londres, ſachant bien que les Bourgeois de cette Capitale étoient diſpoſez à les recevoir. En effet, les portes leur en ayant été ouvertes, ils y entrerent à la tête de quarante-mille hommes, leur Armée s'étant accrue juſqu'à ce nombre, dans la courte marche qu'ils avoient faite. L'Archevêque de Cantorberi, les Evêques de Londres, de Lincoln, d'Ely, d'Exceter ſe déclarerent pour eux.

Ils arrivent à Sandwich.

Leur armée s'augmente juſqu'à 40000. hommes.

Ils ſont reçus dans Londres.

Cependant la Reine, qui étoit à Coventry, ne s'endormoit pas. Elle avoit tâché de prévenir l'entrée des Mécontens dans Londres, en y envoyant le Lord Scales, avec un bon Corps de Troupes. Mais le Maire lui en avoit refuſé la porte, même avant l'arrivée des Seigneurs. Le Lord Scales ſe voyant ainſi rebuté, s'étoit jetté dans la Tour, d'où il menaçoit de détruire la Ville à coups de Canon, ſi elle recevoit les Rebelles. Mais ces menaces ne furent pas capables d'épouvanter les Bourgeois. Pendant ce tems-là, le Roi & la Reine aſſembloient leurs forces à Coventry, avec toute la diligence poſſible. Dès que leur Armée fut en état de marcher, ils en donnerent le commandement au Duc de Sommerſet nouvellement retourné de Guiſnes, & au Duc de Buckingham. Mais ce n'étoit que pour la forme, la Reine en étant elle-même la Générale, puiſque rien ne ſe faiſoit que par ſes ordres, quoique le Roi y fût en perſonne. Le jeune Comte de la Marche ayant appris que la Reine marchoit vers Londres, en partit à la tête de vingt & cinq-mille hommes, pour tâcher de la combattre, avant qu'elle eût aſſemblé de plus grandes forces. Il avoit laiſſé à Londres le Comte de Saliſburi avec une bonne partie de ſes Troupes, & avoit pris avec lui le Comte de Warwick & le Lord Cobham, qui ſervoient en qualité de ſes Lieutenans. Dès qu'il fut parti de Londres, le Lord Scales fit tirer le Canon de la Tour contre la Ville, & y fit quelque dommage. Mais, par le ſoin que le Comte de Saliſburi prit d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres, il ſe trouvoit lui-même dans un très fâcheux état.

La Reine tâche en vain de les prévenir.

Elle aſſemble ſes forces à Coventry.

Elle s'avance vers Londres.

Les Seigneurs vont à ſa rencontre.

La Reine s'étant avancée à la rencontre des Mécontens, campa dans une plaine tout proche de Northampton, ayant une petite Riviere à dos. Elle s'étoit hâtée de paſſer cette Riviere, de peur que ſes ennemis ne s'en ſerviſſent pour éviter le combat, tant elle

Elle paſſe une Riviere pour les combattre.

ſouhaitoit

Henri VI. 1460.

ſouhaitoit de décider la querelle par une Bataille. Mais cette précaution lui fut non ſeulement inutile, mais même très-dommageable, ainſi qu'on le verra tout à l'heure. Les Comtes de la Marche & de Warwick, s'étant avancez de leur côté, camperent le 17. de Juillet, entre *Toceſter* & *Northampton*. Le même jour ils envoyerent l'Evêque de Saliſburi au Roi, pour le prier de ſuſpendre ſon indignation, & de chercher avec eux les voyes d'un accommodement qui épargnât le Sang Anglois. Mais la Cour, comprenant que ce n'étoit qu'une propoſition vague, dans laquelle ils n'avoient pour but que de garder les apparences, ne ſe trouva nullement diſpoſée à les écouter. Ainſi, chacun alla ſe préparer au combat.

La Cour rejette la ſoumiſſion des Seigneurs.

Le 19. de Juillet, l'Armée des Seigneurs s'avança vers celle du Roi. Le Comte de Warwick commandoit l'Aile droite; le Lord Cobham étoit à la gauche; & le Comte de la Marche, au centre. Les Ducs de Sommerſet & de Buckingham étoient à la tête de l'Armée Royale, pendant que la Reine ſe tenoit à quelque diſtance, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, & donner ſes ordres ſelon les occurrences. Le Roi demeura au Camp dans ſa Tente, attendant l'évenement d'un combat qui, ſelon les apparences, devoit lui aſſurer la Couronne, ou l'en priver pour jamais. La Bataille ne commença qu'à deux heures après midi; les Seigneurs ayant auparavant fait publier dans leur Armée, qu'on eût à prendre bien garde de ne faire aucun mal au Roi, d'épargner les ſimples Soldats & de faire main-baſſe ſur les Officiers. On combattit deux heures, quelques-uns ont dit cinq heures durant, avec beaucoup d'ardeur & d'opiniâtreté de part & d'autre; juſqu'à ce qu'enfin le Lord Gray, qui commandoit un Corps conſiderable de l'Armée du Roi, alla tout à coup ſe ranger du côté des Mécontens. Cette défection imprévue fit perdre cœur à l'Armée du Roi. Dans la crainte où elle étoit que d'autres Corps ne ſuiviſſent cet exemple, elle commença peu-à-peu à lâcher le pied, & enfin elle fut miſe en déroute, avec perte de dix-mille hommes. La Riviere qu'elle avoit à dos, fut cauſe que le carnage devint plus grand qu'il n'auroit été, ſi les vaincus euſſent pu plus aiſément prendre la fuite; outre qu'il s'en noya beaucoup, en voulant repaſſer la Riviere. Le Duc de Buckingham, le Comte de Shrewſburi Fils du fameux Talbot, le Lord Beaumont (1), & pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de marque, furent tuez ſur la place. La Reine, le jeune Prince de Galles, & le Duc de Sommerſet ſe ſauverent à Durham,

Bataille de Northampton.

L'Armée Royale eſt défaite, & le Roi fait priſonnier.

La Reine ſe ſauve à Durham.

(1) *Jean de Beaumont*, premier Vicomte d'Angleterre, créé l'an 18 du Regne de *Henri VI*. Tind.

HENRI VI. 1460.

tant ils craignoient d'être livrez à leurs ennemis. Le malheureux Roi, qui étoit demeuré dans sa Tente, tomba encore une fois entre les mains des Seigneurs victorieux, qui lui rendirent pourtant tous les respects qu'il auroit pu exiger d'eux s'il eût été dans sa plus grande prosperité. Cette déference lui donna quelque consolation, dans l'état où il se trouvoit, qui auroit été plus digne de pitié, si son imbécillité naturelle ne l'eût rendu comme insensible à la bonne & à la mauvaise fortune. Immédiatement après la Bataille, il fut conduit avec honneur à Northampton, où il fit quelque sejour. Ensuite le 16. d'Août, il se rendit à Londres, environné d'une foule de Seigneurs qui, peu de jours auparavant avoient combattu contre lui. Cependant la Reine, ne se croyant pas trop en sureté dans Durham, donna le change à ses ennemis, en se retirant, avec huit personnes seulement, dans le Païs de Galles, où on ne se seroit jamais avisé de les aller chercher. Peu de tems après elle quitta cette retraite, pour aller avec le Prince son Fils se refugier en Ecosse.

Les Vainqueurs traitent le Roi avec respect, & le menent à Londres. La Reine se retire dans le Païs de Galles.

Dès que le Roi fut arrivé à Londres, il convoqua un Parlement pour le 2. d'Octobre. Ceux qui le gouvernoient avoient besoin de ce délai, pour faire venir le Duc d'YORCK qui étoit toujours en Irlande. Ils prirent soin de l'informer de ce qui s'étoit passé, & le prierent de se rendre à Londres avec toute la diligence possible, afin qu'il pût s'y trouver à l'ouverture du Parlement, & plutôt même, si le vent le permettoit. Pendant cet intervalle, ils agissoient au nom du Roi, & lui faisoient signer tous les ordres qui convenoient à leurs interêts. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Patente qui confirmoit au Comte de WARWICK le Gouvernement de Calais, & un Ordre au Duc de Sommerset de lui remettre celui de Guisnes. De plus, une Déclaration du Roi, qui reconnoissoit le Duc d'YORCK & ses adherans pour bons & fideles Sujets, comme en ayant donné des preuves indubitables, non seulement par des paroles, mais par des effets.

Le Parlement est convoqué. Déclaration du Roi en faveur du Duc d'Yorck. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 460.*

Pendant que l'Angleterre étoit ainsi en combustion, Jaques II. Roi d'Ecosse, se préparoit à y faire une irruption. C'étoit le Duc d'YORCK qui, après sa retraite en Irlande, l'avoit engagé à rompre avec Henri, par des offres avantageuses, dans l'esperance de profiter lui-même de cette diversion. Quoique, l'année précedente, Jaques eût fait avec l'Angleterre une Tréve de quatre ans, il ne crut pas devoir laisser passer cette occasion sans en tirer quelque avantage. Véritablement, il allegnoit quelques raisons pour prétexter l'invasion qu'il méditoit; mais la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit alors, étoit le seul & le vrai motif de son armement. Quoi qu'il en soit, peu de jours après la Bataille de Nort-

Le Roi d'Ecosse assiege Roxborowgh.

hampton, il entra dans les Terres des Anglois, à la tête d'une Armée, & y assiegea Roxborough. Mais il n'eut pas le tems de faire de grands progrès. Un de ses propres Canons ayant crevé en tirant contre la Place, il fut atteint d'un éclat qui le priva de la vie, le 4. d'Août. Jaques III. son Fils aîné, âgé de sept ans seulement, fut son Successeur. La Reine Veuve, qui étoit à l'Armée, fit continuer le Siege jusqu'à ce que la Place fût rendue.

Il est tué d'un éclat de Canon.

La mort de Jaques II. avoit été précedée de quelques jours de celle de Charles VII. Roi de France. On prétend que ce Prince se laissa mourir de faim, de peur d'être empoisonné par le Dauphin son Fils, qui monta sur le Trône de France après lui, sous le nom de Louis XI.

Mort de Charles VII. Roi de France.

Louis XI. lui succede.

Le Duc d'Yorck ne put arriver à Londres, que deux jours après l'ouverture du Parlement. Il alla d'abord descendre à Westminster, & s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, il demeura quelque tems debout, sous le Dais, tenant sa main sur le Trône, comme attendant qu'on le priât de s'y placer. Mais le silence de l'Assemblée lui fit assez comprendre que son intention n'étoit pas généralement approuvée. En même tems, comme pour augmenter la confusion que ce silence lui causoit, l'Archevêque de Cantorberi s'étant approché de lui, lui demanda s'il ne vouloit pas aller saluer le Roi. Quelques ménagemens que le Duc eût gardez jusqu'alors, il ne put s'empêcher de rougir à cette proposition, & de répondre au Prélat qu'il ne reconnoissoit personne à qui il dût cet honneur. Il sortit immédiatement après cette réponse, & se retira dans sa maison. Il étoit trop clairvoyant pour ne pas s'appercevoir, qu'il s'attendoit en vain qu'on le priât d'accepter la Couronne. Ainsi, sans dissimuler davantage ses sentimens, dès le lendemain, il envoya au Parlement un Ecrit contenant les raisons sur lesquelles ses prétentions étoient appuyées. Comme on les a vues en divers endroits, il n'est pas nécessaire de les repéter. Il suffit de dire en un mot, qu'il prétendoit monter sur le Trône, en qualité d'Héritier de la Maison de la Marche. Cette matiere fut agitée dans le Parlement avec beaucoup de vivacité, selon les lumieres & les inclinations de ceux qui composoient cette Assemblée. On ne sauroit, sans s'engager dans une excessive longueur, s'arrêter ici à rapporter en détail toutes les raisons qui furent alleguées pour & contre. Mais comme c'est une matiere très importante, il ne sera pas hors de propos de marquer la substance des objections qu'on faisoit contre les prétentions du Duc d'Yorck, & des réponses que ses amis y faisoient. Il ne faut pourtant pas oublier de remarquer, que les uns & les autres s'en rapportoient

Le Duc d'Yorck arrive à Londres.

Il va en Parlement.

Il s'attend en vain qu'on le prie de s'asseoir sur le Trône.

Il envoye au Parlement un Mémoire pour justifier ses droits.

HENRI VI. 1460.

à la décision du Parlement, qu'ils reconnoissoient également pour l'unique Juge de cette affaire.

Raisons pour & contre.

Premierement, on disoit que, quand Henri IV., Ayeul du Roi regnant, avoit pris possession du Trône, personne ne s'étoit présenté pour le lui disputer.

Les amis du Duc d'Yorck répondoient, que le danger étant manifeste pour Edmond Comte de la Marche qui vivoit alors, son silence ne pouvoit être regardé comme un acquiescement.

II. On disoit en faveur du Roi, que Henri IV. son Ayeul avoit reçu la Couronne par l'autorité du Parlement. A cela on répondoit, que le Duc d'Yorck ne prétendoit pas s'en emparer sans la même autorité, comme il paroissoit par son Mémoire adressé aux deux Chambres. Mais que comme le Parlement avoit eu de fortes raisons pour faire un passe-droit en faveur de la Maison de Lencastre, il n'en avoit pas en ce tems-ci de moins bonnes pour rendre au Duc d'Yorck la justice qui lui étoit due. Ceux qui parloient ainsi, n'avoient garde de disputer au Parlement son autorité, dans un tems où ils prétendoient s'en servir pour mettre le Duc d'Yorck sur le Trône. Mais selon les apparences, ils ne disoient pas, sur cette matiere, tout ce qu'ils pensoient.

III. La Resignation de Richard II. étoit alleguée en faveur de la Maison de Lencastre.

On répondoit, en niant que la Resignation de Richard regardât cette Maison en particulier, ni même la personne de Henri IV. Mais que, quand même cela seroit, ce n'étoit pas à un Roi actuellement prisonnier, & sur le point d'être déposé, à s'établir un Successeur.

IV. On objectoit au Duc d'Yorck, que le Comte de Cambridge son Pere ayant été exécuté pour crime de Haute Trahison, sa posterité avoit par là été déclarée incapable de toute Succession.

Les Partisans du Duc répondoient, que ce Prince avoit été rétabli dans son honneur & dans tous les droits de sa naissance, & reconnu pour Duc d'Yorck & pour Comte de la Marche par le Roi même, & par tout le Royaume.

V. On disoit encore, qu'il y avoit plus de soixante ans que la Couronne étoit dans la Maison de Lencastre.

A cela il étoit répondu, que les droits de la Succession à la Couronne étoient des droits naturels imprescriptibles, & qu'il n'y avoit point de Loi positive qui pût les anéantir.

VI. Enfin, on représentoit en faveur du Roi, qu'ayant déja regné trente-huit ans, & mené toujours une vie innocente, sans avoir donné à personne aucun sujet de se plaindre de lui, ce

feroit une trop grande cruauté que de lui ôter la Couronne.

Cette raison paroissoit extremement forte : mais les amis du Duc d'Yorck répondoient, que Henri étant incapable de gouverner par lui-même, en lui conservant la Couronne on agissoit moins pour lui, que pour la Reine & pour ses Ministres, qui abusoient de son nom & de son autorité. De plus, qu'il ne falloit pas que, pour l'amour de lui, tout le Royaume pérît, ni commettre une injustice par un motif de charité.

Il est ordonné que le Roi gardera la Couronne sa vie durant.

On peut aisément juger que ces raisons, & plusieurs autres, produites par les deux Partis, étoient étendues & mises dans tout leur jour, sur-tout dans le Parlement, où il se trouve ordinairement un grand nombre de gens très habiles. C'étoit une matiere assez propre à exercer les esprits, difficile par elle-même, & plus encore par la situation où les affaires se trouvoient. Enfin, après une déliberation qui dura plusieurs jours, il fut arrêté, que Henri garderoit la Couronne sa vie durant, & que le Duc d'Yorck seroit déclaré son Successeur. Cette résolution fut réduite en Acte de Parlement, qui portoit, que nonobstant le droit incontestable que le Duc d'Yorck avoit à la Couronne, il avoit bien voulu consentir que Henri en jouît sa vie durant, & s'engager à lui prêter Serment, comme à son légitime Souverain. Mais que si le Roi venoit, en quelque maniere que ce fût à violer cet accord, dès ce moment, la Couronne seroit dévolue au Duc d'Yorck ou à ses légitimes Héritiers.

Le Duc d'Yorck acquiesce à cette décision.

Preuve de sa moderation.

Il y a bien de l'apparence que ce temperament n'étoit pas tout ce que le Duc d'Yorck avoit esperé. Il s'en contenta pourtant, parce qu'il comprit bien qu'il lui seroit trop difficile d'en obtenir davantage, sans en venir à la force ouverte. On ne peut disconvenir, qu'en cela il ne marquât une moderation assez extraordinaire dans de pareils cas. En l'état où il se trouvoit, & selon la maxime presque toujours observée par les Parlemens, de se déclarer pour le plus fort, rien n'étoit plus aisé au Duc d'Yorck, que de se faire adjuger la Couronne sur le champ. Il avoit à commandement une Armée victorieuse, à laquelle il n'étoit pas possible alors de rien opposer. De plus, la plupart des Membres du Parlement étoient dans ses interêts, &, selon les apparences, après avoir fait la démarche de reconnoitre que son droit étoit incontestable, il n'auroit pas fallu les presser beaucoup pour les obliger à franchir le pas. & à le mettre sur le Trône. Il est donc manifeste, que si le Parlement garda quelques ménagemens avec Henri, ce fut parce qu'il se crut en liberté d'user de cette équité, malgré l'Armée victorieuse qui auroit pu lui faire violence, si le Duc eût voulu se servir de ses avantages. Il faut encore remarquer que le Duc

HENRI VI. 1460.

Les Historiens lui ont été peu favorables.

d'YORCK étoit plus âgé que le Roi, & qu'ainsi naturellement, il ne pouvoit prétendre de le survivre. Avec tout cela, ceux qui ont écrit l'Histoire de ces troubles, n'ont pas laissé de donner un tour désavantageux à tout ce qu'ils ont dit de ce Prince. Il n'est pas bien difficile d'en deviner la raison. La Maison d'YORCK n'ayant possedé le Trône qu'environ vingt-quatre ans, nous n'avons point d'Historien qui ait écrit dans cet intervalle: & tous ceux que nous avons sont posterieurs, & ont écrit depuis le rétablissement de la Maison de Lencastre en la personne de Henri VII. C'est à quoi il faut prendre garde, en lisant l'Histoire de cette Guerre Civile.

Procession à St. Paul.

Le jour après que l'Acte dont je viens de parler fut passé, il se fit une Procession à St. Paul, où le Roi assista, la Couronne sur la tête, étant accompagné du Duc d'YORCK.

Le Duc est maitre absolu du Gouvernement.

Depuis cet accommodement, le Roi ne changea point de caractere. Bien qu'il lui fût aisé de comprendre quel préjudice l'accord qu'il venoit de faire portoit à sa Maison, & en particulier au Prince son Fils, il vivoit tranquillement, dans la servitude où il se trouvoit réduit, sans penser aux moyens de s'en délivrer. Content de tout ce qu'il plaisoit au Duc d'YORCK de lui inspirer, il ne s'occupoit qu'à des exercices de dévotion, & laissoit aller les affaires publiques au gré de ceux qui les manioient en son nom. Ainsi, le Duc se trouvant maitre absolu du Gouvernement & de la personne du Roi, fit signer à ce Prince un ordre pour la Reine, de se rendre auprès de lui. Il savoit bien que cet ordre seroit inutile: mais son but étoit de la rendre criminelle, par le refus qu'elle feroit d'obéïr au Roi son Epoux, & d'autoriser par là tout ce qu'il avoit dessein de faire contre elle. Il la croyoit sans ressource; & dans cette pensée, il se persuadoit qu'il ne s'agissoit que de trouver un prétexte pour mettre des obstacles invincibles à son retour, afin de se délivrer d'une si dangereuse ennemie. Mais il comptoit trop sur sa bonne fortune, & sur l'impuissance de la Reine. Bien loin que le mauvais état des affaires du Roi son Epoux, & de sa Famille, lui eût fait perdre courage, elle étoit déja rentrée en Angleterre avec le Prince de Galles son Fils, & avoit assemblé dans le Nord une Armée de dix-huit mille hommes. Pour mieux engager les Peuples de ces quartiers-là dans ses interêts, elle avoit fait répandre le bruit, qu'elle leur permettoit de piller le Païs situé au midi de la Trente. Selon les apparences, ce fut ce qui contribua le plus à lui faire trouver un si grand nombre de Troupes.

Le Roi ordonne à la Reine de se rendre auprès de lui.

La Reine leve une armée dans le Nord.

Le Duc marche contre elle, avec 5000. hommes

Le Duc d'YORCK avoit bien été informé des efforts que la Reine faisoit pour lever une Armée; mais il ignoroit qu'elle eût

fait de si grands progrès : & néanmoins, il crut qu'il ne pouvoit trop tôt aller s'opposer à l'exécution de ses desseins. Il partit donc de Londres avec quatre ou cinq-mille hommes seulement, ayant laissé ordre au Comte de la Marche son Fils, de mener le reste de l'Armée dans le Païs de Galles pour l'y faire rafraichir, & ensuite, de le venir joindre. A mesure qu'il s'avançoit vers le Nord, il recevoit des nouvelles affligeantes du succès que la Reine avoit eu dans la levée des Troupes. Enfin, étant arrivé tout proche de *Wakefield* dans la Province d'Yorck, il apprit que la Reine s'avançoit vers lui, à la tête de dix-huit-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de se jetter dans le Château de *Sandal*, qui lui appartenoit en propre, en attendant l'arrivée du Comte de la Marche. Il savoit bien que la Reine, qui n'avoit point d'Artillerie, ne pouvoit pas le forcer dans ce Château qui étoit assez bien fortifié, & il ne doutoit point que le Comte son Fils ne vînt au plutôt le dégager.

La Reine s'avance vers lui, avec 18000. hommes.

Il se jette dans le Château de Sandal, près de Wakefield.

La Reine fut très mortifiée, de voir que son ennemi s'étoit ainsi mis à couvert de toute insulte. Comme elle étoit alors superieure de beaucoup en nombre de Troupes, si le Duc eût voulu donner bataille, elle auroit pu se flater d'un infaillible succès. Mais il n'étoit pas sûr, qu'après l'arrivée du Comte de la Marche, elle se trouvât dans une semblable situation. Par cette raison, elle ne négligea rien pour provoquer son ennemi, & pour l'obliger à sortir de sa retraite. Comme elle ne désesperoit pas de réussir dans ce dessein, elle prit la précaution de mettre un Corps de Troupes en embuscade derriere une Colline (1). Ensuite elle se présenta devant les murailles de Sandal, provoquant le Duc en toutes manieres, tantôt en le menaçant, tantôt en lui envoyant faire des défis, & lui reprochant qu'un homme qui aspiroit à la Couronne, se laissoit enfermer par une femme.

La Reine le provoque au combat.

Elle met des troupes en embuscade.

Le Duc d'Yorck avoit jusqu'alors marqué beaucoup de prudence & de conduite. Pendant la Guerre de France, où il avoit souvent commandé en Chef, il n'avoit pas fait paroitre moins de sagesse que de véritable valeur. Mais en cette occasion, il eut le malheur de se laisser emporter à son courage, contre le sentiment de ses amis qui lui conseilloient de mépriser ces vains reproches. Apparemment, la haine qu'il avoit conçue contre la Reine, le porta, comme malgré lui, à commettre une faute qui

Le Duc se détermine à combattre.

(1) On dit que la Reine fit placer l'Embuscade des deux côtez de *Wakefield-Green*, sous le commandement du Lord *Clifford*, & du Comte de *Wiltshire*. Son Corps d'Armée étoit conduit par les Ducs de *Sommerset* & d'*Exeter*. Tind.

HENRI VI. 1460.

n'étoit pas pardonnable à un Général dont la reputation étoit si bien établie. Ce sont là du moins les mouvemens que les Historiens lui attribuent. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment, j'avoue que j'y trouve peu de vrai-semblance. Je croirois plutôt que le défaut de vivres ne lui laissoit aucune autre ressource qu'une Bataille pour se tirer du danger où il se trouvoit exposé. Ainsi, s'il commit une faute, ce fut celle de s'être enfermé dans un Château, au lieu de retourner sur ses pas, ou d'aller à la rencontre du Prince son Fils qui pouvoit aisément le venir joindre.

Il sort du Château, & range ses troupes en bataille.

Quoi qu'il en soit, il sortit de Sandal, & alla ranger ses Troupes en bataille dans la plaine de *Wakefield*, comptant que son courage & son expérience suppléeroient à la petitesse de son Armée.

Bataille de Wakefield où le Duc d'Yorck est défait & tué.

Il ne fut pas plutôt en bataille, qu'il se vit attaqué par les Troupes de la Reine qui étant en beaucoup plus grand nombre, avoient un grand avantage sur lui. Pendant qu'il étoit pressé de front par des ennemis plus forts que lui, ceux qui étoient en embuscade derriere la Colline en sortirent & l'attaquerent par derriere. Cette attaque imprévue causa un tel désordre parmi ses Troupes, qu'en moins de demie heure, elles furent mises en déroute, & il perdit lui-même la vie, en combattant courageusement.

Le Comte de Rutland son Fils est tué par le Lord Clifford.

Le jeune Comte de Rutland son second Fils, qui n'étoit âgé que de douze ans, s'enfuyant avec son Gouverneur, fut atteint par le Lord Clifford, qui lui plongea son poignard dans le sein, malgré les instantes prieres de ce Gouverneur qui lui demandoit la vie de ce jeune Prince. Ensuite, le même Clifford (1) ayant trouvé le Corps du Duc d'Yorck, lui coupa la tête, & lui ayant fait à la hâte une Couronne de papier, il la mit au bout d'une lance & alla la présenter à la Reine, qui la fit planter sur les murailles d'Yorck.

La tête du Duc est mise sur la muraille d'Yorck.

C'est ainsi que finit le Duc d'Yorck (2), à l'âge d'environ cinquante ans. On peut dire que jamais Prince n'a été plus proche

(1) On dit du Lord *Clifford*, qu'il tua dans cette journée un si grand nombre de personnes, de sa propre main, qu'il en fut surnommé *le Boucher*, *Thomas* Lord *Clifford*, son Pere, ayant été tué à la Bataille de *S. Alban* par le Duc d'*Yorck*, le Lord *Clifford* son Fils, à ce que dit *Grafton*, jura *qu'il ne laisseroit pas une seule branche de la Ligne d'Yorck, en vie.* TIND.

(2) Son corps fut prémierement enterré à *Pontfract*, & ensuite dans l'Eglise Collégiale de *Fotheringhay*. Le Duc de *Sommerset*, son plus grand Adversaire, dit de lui, que *si ce Seigneur ne se fût pas accoutumé à jouer le rôle de Roi pendant sa Régence en France, il n'eût point oublié l'obeissance dûe par un Sujet, à son retour en Angleterre.* Il eut de *Cecile*, Fille de *Rodolphe Newil* Comte de *Westmorland*, comme quelques-uns prétendent, huit Fils; *Henri*, qui mourut jeune; *Edouard*, Comte de la *Marche*, ensuite Roi sous le nom d'*Edouard IV*; *Edmond* Comte de *Rutland*; *Jean*, *Guillaume*, & *Thomas*,

du

du Trône sans y être assis, & qu'il n'avoit même tenu qu'à lui de s'y placer, s'il eût voulu se servir de la force qu'il avoit en main. Je n'entreprendrai ni de l'accuser, ni de l'excuser à l'égard de ses prétentions. C'est au Lecteur à en porter son jugement, sur les fondemens qui en ont été déja expliquez en plusieurs endroits. Malheureusement pour ce Prince, ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre, dans le tems que le rétablissement de la Maison de Lencastre étoit encore recent, je veux dire sous les Regnes de Henri VII. & de Henri VIII., ont tourné toutes ses actions d'un mauvais côté. Ceux qui les ont suivis, non contens de prendre les faits qu'ils ont trouvez dans cette Histoire, en ont aussi copié les réflexions, & même jusqu'aux invectives. Par là ils ont tous unanimement donné gain de cause à la Maison de Lencastre; au-lieu de laisser à leurs Lecteurs la liberté de porter un jugement desinteressé sur un procès si difficile, & dont la décision ne seroit pas moins embarassante aujourd'hui qu'elle le fut autrefois, si le même cas arrivoit. Le Comte de Salisburi ayant eu le malheur d'être fait prisonnier dans la Bataille, fut conduit, tout blessé qu'il étoit, à Pontfract, où il perdit la tête sur un échafaut (1). La Reine ordonna qu'on la mît auprès de celle du Duc d'Yorck.

Remarque sur la partialité des Historiens pour la Maison de Lencastre.

Le Comte de Salisburi est décapité.

Tel fut le succès de cette Bataille, qui se donna sur la fin du mois de Décembre, tout proche de *Wakefield* (2), d'où elle a pris son nom. Il sembloit qu'elle dût entierement rétablir les affaires du Roi & de la Reine; & néanmoins, elle ne fit que hâter en-

qui moururent tous trois jeunes; *George*, Duc de *Clarence*; & *Richard* Duc de *Glocester*, ensuite Roi sous le nom de *Richard III*; & quatre Filles. *Dugdale*. Tind.

(1) Le corps du Comte de *Salisburi*, avec celui d'*Alix* sa Femme, Fille unique & Héritiere de *Thomas Montague* Comte de *Salisburi*, & le corps de son Fils *Thomas* tué à la Bataille, furent enterrez le 15 de Fevrier l'an 2. d'*Edouard IV*, à *Bisham*, Abbaye du Comté de *Berks*. Il eut quatre Fils; *Richard*, Comte de *Warwick*; *Jean*, Marquis de *Montague*; le Chevalier *Thomas*; *George* Evêque d'*Exceter*, Chancelier d'Angleterre, & alors Archevêque d'*Yorck*; & cinq Filles. *Dugdale*. Tind.

(2) *Wakefield* est une Ville de la partie occidentale de la Province d'*Yorck*. Elle est fameuse par son Commerce de Draps, son étendue, la propreté de ses bâtimens, ses Marchez, & par son Pont sur lequel le Roi *Edouard IV*. fit bâtir une belle Chapelle, en mémoire de ceux qui furent tuez dans cette Bataille. Le Bas-relief de pierre qui est sur la Chapelle, étoit fort beau; mais il est à présent fort gâté. A la droite du chemin qui mene de *Wakefield* à *Sandal*, il y a une piece de Terre en quarré, gazonnée, & entourée d'une Haie vive, où l'on voyoit avant les Guerres-Civiles entre le Roi *Charles I*. & le Parlement, une Croix de pierre, pour marquer l'endroit où le Duc d'*Yorck* avoit été tué. Les Tenanciers du fonds sont obligez, en vertu de leur Titre, d'entretenir cette Haie. *Cambden*. Tind.

HENRI VI. 1460.

Le Comte de la Marche prend la résolution de soutenir la querelle.

core plus leur ruïne, & contribuer à mettre plutôt la Maison d'YORCK sur le Trône. Le Comte de la Marche, ayant appris la défaite & la mort du Duc son Pere, n'en fut point découragé. Au contraire, il prit la résolution de soutenir la querelle, quoi qu'il en pût arriver, & de perdre la vie, ou d'exécuter les desseins que le défunt avoit formez. Après tout ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de milieu; il falloit nécessairement que l'une des deux Maisons s'établît sur les ruïnes de l'autre. Ce Prince étoit alors dans le Païs de Galles, prêt à se mettre en marche pour aller au secours du Duc son Pere. Son Armée étoit de vingt-trois-mille hommes, outre ce qu'il avoit laissé à Londres sous le commandement du Comte de WARWICK, pour la garde de cette Capitale. Ainsi, se trouvant assez fort pour aller chercher la Reine, il ne desiroit rien avec tant d'ardeur, que de trouver l'occasion de venger la mort de son Pere.

La Reine marche vers Londres.

Pendant que le Comte de la Marche prenoit ces résolutions la Reine s'avançoit vers Londres, à dessein de s'assurer de cette grande Ville qui pouvoit seule donner le branle à la fortune de l'un ou de l'autre Parti. Mais ayant appris sur sa route, que le jeune Prince commençoit à se mettre en mouvement, elle détacha *Gaspar Tudor* Comte de PEMBROOCK, pour aller s'opposer à ce nouvel ennemi, qu'elle ne croyoit pas aussi fort qu'il l'étoit. Le Comte de la Marche ayant appris que la Reine marchoit vers Londres, avoit déja changé de route, & au-lieu d'aller à sa rencontre, il avoit aussi pris le chemin de Londres, pour tâcher de la prévenir. Mais ayant eu avis du Détachement qui venoit à lui, il ne jugea pas à propos de s'aller mettre entre deux Armées ennemies, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver s'il eût continué sa route. Ainsi, prenant sur le champ sa résolution, il retourna sur ses pas pour aller au-devant du Comte de PEMBROOCK.

Elle envoye le Comte de Pembroock contre le Comte de la Marche.

Pembroock est battu.

Il le rencontra tout proche de la Croix-Mortimer, dans la Province de Hereford; & comme il étoit fort superieur en nombre de Troupes, il le battit assez aisément, & lui tua deux-mille huit-cens hommes. Le Comte de PEMBROOCK eut le bonheur de se sauver. Mais Owen Tudor son Pere, selon quelques-uns, ou vrai-semblablement son Frere cadet (1), ayant été fait prisonnier, fut décapité avec plusieurs autres, en représailles du Comte de Salisburi.

Owen Tudor est décapité.

La Reine continue sa marche vers Londres.

La nouvelle de cette défaite, que la Reine apprit dans sa route, ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers Londres. Elle se

(1) La plupart des Historiens Anglois disent qu'*Owen Tudor* le Fils prit l'habit de Religieux à *Westminster*. TIND.

persuadoit qu'en paroissant aux portes de cette Ville avec une Armée victorieuse du Duc d'Yorck, elle étonneroit tellement les habitans, qu'ils se porteroient d'eux-mêmes à chasser le Comte de Warwick. Effectivement, il semble que le Comte eut lui-même cette pensée, puisqu'il aima mieux aller au-devant de la Reine pour la combattre, que de demeurer dans Londres. C'est ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, s'il eût été bien sûr de la Ville. La Reine étant arrivée à St. Alban, y reçut des avis certains que le Comte de Warwick marchoit à elle, avec son Armée renforcée d'un Corps de Bourgeois de Londres, & qu'il menoit le Roi avec lui. L'Armée de la Reine étoit composée des Troupes du Nord (1), qui faisoient de si prodigieux ravages, que ce ne fut pas une des moindres raisons qui obligerent les Bourgeois de Londres à se joindre au Comte de Warwick. Si ces Troupes étoient entrées dans la Ville, ils avoient tout à craindre de tels hôtes.

Le Comte de Warwick sort de Londres pour l'aller combattre.

Les deux Armées s'étant rencontrées près de St. Alban, sur la Bruyere de *Barnards-heath*, y commencerent un Combat qui fut d'abord très vigoureux de part & d'autre. Mais le Lord Lovelace, qui commandoit une des Ailes de l'Armée de Warwick, n'ayant pas donné assez promptement, soit qu'il fût d'intelligence avec la Reine, ou par quelque autre raison, la victoire se déclara pour la Reine, & les vaincus perdirent deux-mille huit-cens hommes. Elle eut en même tems la satisfaction de délivrer le Roi son Epoux, que le Comte de Warwick n'avoit pas osé laisser à Londres. Elle usa de sa victoire avec la barbarie ordinaire dans les Guerres Civiles, en faisant couper la tête à diverses personnes de marque, entre autres au Lord *Bonville* (2) & au Chevalier *Kiriel*, quoique le Roi leur eût accordé la vie. Comme ses Troupes s'étoient volontairement engagées à la servir sans qu'elle eût dequoi les payer, elle ne put empêcher qu'après leur victoire, elles ne pillassent la Ville de St. Alban. Ces soldats du Nord disoient qu'ils n'avoient pris les armes, que sur la promesse qu'on leur avoit faite de leur donner le pillage du Païs situé au Midi de la Trente. Cette prétention inspira aux habitans de Londres, & des environs, une frayeur qui fut très préjudiciable à la Reine. Les vivres étant devenus fort rares dans son Armée, à cause de la licence extraordinaire de ses Troupes, elle en fit demander au Maire de Londres, qui n'osant lui en refuser dans une telle conjoncture, en fit charger plusieurs chariots. Mais quand ils furent à la porte de

Il est défait à Barnardsheath. 15. Fevrier.

La Reine délivre le Roi son Epoux.

Ses troupes pillent la Ville de St. Alban.

Elle demande des vivres au Maire de Londres.

La populace s'oppose.

(1) *Gallois*, *Ecossois*, & *Irlandois*; sans compter les *Anglois*. Tind.

(2) Il étoit un de ceux qui gardoient le Roi, lorsqu'il fut pris à *S. Alban*; & il avoit demeuré avec lui à sa priere. Tind.

HENRI VI. 1461.

la Ville, prêts à en sortir, la populace les arrêta, & dit au Maire, qu'elle ne souffriroit point qu'on envoyât des vivres à une Armée qui n'étoit venue que pour piller le Païs. Le Maire n'ayant pu remedier à ce désordre, en fit des excuses à la Reine, & lui donna quelque esperance qu'il la recevroit dans la Ville dès que le peuple seroit un peu appaisé.

Le Comte de la Marche s'approche de Londres.

Pendant que la Reine s'amusoit à St. Alban, à négocier avec le Maire de Londres, le Comte de la Marche s'avançoit avec toute la diligence possible, afin d'inspirer aux Bourgeois de cette même Ville la fermeté de refuser leurs portes à la Reine, par la consideration du secours qui s'approchoit. En effet, la nouvelle de sa marche ne contribua pas peu à faire durer la négociation que la Reine entretenoit avec le Maire, & ce fut ce délai qui ruïna ses affaires. Dès qu'elle eut appris que le Comte de la Marche s'approchoit, & qu'il avoit renforcé son Armée du débris de celle du Comte de Warwick, elle prit le parti de se retirer vers les Provinces du Nord. Outre qu'elle étoit plus foible que son ennemi, elle craignit avec raison, de n'être pas reçue dans Londres si elle s'avançoit de ce côté-là, & de se voir obligée de donner bataille aux portes de cette Ville, trop disposée à favoriser son ennemi.

La Reine se retire vers le Nord.

Le Comte entre dans Londres.

Le Comte de la Marche, ravi que la Reine lui cedât volontairement la Ville Capitale, y entra comme en triomphe, au commencement du mois de Mars. Il y fut reçu aux acclamations des habitans, qui, depuis plusieurs années, s'étoient à peu près déclarez contre la Cour. Les ménagemens que le feu Duc d'Yorck, avoit voulu garder, lui avoient été si préjudiciables, que les amis du Prince son Fils jugerent qu'il étoit absolument nécessaire de franchir le pas, en le plaçant sur le Trône. Après diverses consultations sur ce sujet, ils résolurent de ne pas s'exposer aux longueurs d'un Parlement, mais de faire proceder à l'élection d'une maniere extraordinaire, premierement par le Peuple, & puis par les Grands. Ils jugerent que cette voye pouvoit être autorisée par l'Acte du Parlement, qui confirmoit l'Accord fait entre le Roi & le Duc d'Yorck, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre une nouvelle confirmation.

Ses partisans prennent la résolution de le placer sur le trône.

Election extraordinaire du Comte de la Marche.

Suivant cette résolution, le Comte de Warwick rangea l'Armée en bataille en un lieu proche de la Ville, & ayant fait mettre en cercle le Peuple qui étoit accouru à ce spectacle, il se tint au milieu, & lut à haute voix la Convention faite entre le Roi & le Duc d'Yorck, avec l'Acte de Parlement qui la confirmoit. Cela fait, il dit au Peuple, qu'il étoit notoire que Henri avoit violé cet Accord, & que par là, selon l'Acte du Parlement, il

avoit perdu ses droits sur la Couronne. Au reste, je ne sai sur quel fondement il pouvoit accuser le Roi de ce que la Reine avoit fait, puisqu'il avoit toujours été comme prisonnier à Londres. Il n'étoit plus maître lui-même, depuis qu'il étoit avec la Reine. Quoi qu'il en soit, le Comte de Warwick, élevant beaucop sa voix, demanda au Peuple qui l'environnoit, s'il vouloit avoir Henri de Lencastre pour Roi. Toute la multitude ayant répondu par des *Non Non* redoublez, il demanda si, selon la Convention dont on venoit d'entendre la lecture, on vouloit avoir Edouard, Fils du feu Duc d'Yorck, pour Souverain. Alors tout le Peuple répondit par des acclamations, qui marquoient son consentement.

Henri VI. 1461.

Ce premier pas étant fait, & la volonté du Peuple étant, comme on le prétendoit, suffisamment connue, on convoqua un grand Conseil composé de tous les Evêques, Seigneurs Laïques, Gentilshommes, & Magistrats qui se trouvoient dans Londres. Edouard s'étant rendu à cette Assemblée, y représenta les droits qu'il avoit à la Couronne, tant par sa naissance que par l'Accord dont il a été parlé, & demanda qu'elle lui fût adjugée. Il auroit fallu être bien hardi, pour s'opposer à sa prétention, dans une telle conjoncture. Ainsi, d'une commune voix, le Conseil déclara que Henri de Lencastre avoit perdu le droit de posseder la Couronne sa vie durant, en violant l'Accord solemnel fait avec le Duc d'Yorck. Après cette Déclaration, on l'offrit au Comte, qui l'accepta, en reconnoissant modestement son insuffisance. Il ajouta, qu'encore que sa jeunesse & son peu d'expérience lui fissent craindre de se charger d'un si pesant fardeau, il ne laisseroit pas de faire tous ses efforts pour rendre son Peuple heureux, avec l'assistance de Dieu. Le lendemain, il se rendit à l'Eglise de S. Paul (1), où il s'assit sur le Siege Royal, ayant à la main le Sceptre de St. Edouard. L'Archevêque de Cantorberi ayant demandé au Peuple s'il vouloit avoir Edouard Comte de la Marche pour Roi, le Peuple répondit par de grandes acclamations. Ensuite, le Roi reçût l'hommage des Seigneurs qui étoient présens. La Cérémonie s'étant terminée par la Chant du *Te Deum*, Edouard fut conduit en grande pompe au Palais de l'Evêque, où Henri avoit accoutumé de loger, quand il étoit dans cette partie de la Ville nommée *la Cité*. Le jour suivant, qui fut le 5. de Mars, il fut proclamé à Londres & aux environs, sous le nom d'*Edouard IV*.

Assemblée de Notables qui lui adjuge la Couronne.

Il est proclamé sous le nom d'Edouard IV.

(1) *Edouard IV.* se rendit premierement à *S. Paul* d'où il fut conduit en cérémonie à la Salle de *Westminster*. Il s'y assit sur le Trône, & reçut les hommages. Ensuite il alla en Procession à l'Abbaïe, & fut placé dans le Chœur, comme Roi, tandis qu'on chanta le *Te Deum*. Cela fait il retourna par eau à *S. Paul*, & logea au Palais de l'Evêque. Tind.



HENRI VI. 1461.

Fin du Regne de Henri VI.

C'est ainsi que finit le Regne de Henri VI. qui avoit duré trente-huit ans & demi, sans que ce Prince eût jamais pris aucune part à l'administration des affaires publiques. Il ne paroit pas même qu'en aucune occasion, il se mît beaucoup en peine des évenemens, qui pourtant étoient, pour la plupart, d'une nature à devoir interesser un Prince qui auroit été d'un tout autre caractere.

Caractere de ce Prince.

Celui-ci étoit plus propre pour la vie privée, que pour la Royauté. Son grand & unique défaut, étoit une espece d'imbécillité naturelle, qui le rendoit incapable de gouverner par lui-même. Toujours soumis à ceux qui manioient les affaires en son nom, sa capacité n'alla jamais jusqu'à connoitre les conséquences des conseils qu'on lui donnoit, qui lui paroissoient toujours bons. En cela bien different du Roi son Pere, dont le génie fut toujours superieur à celui de ses Ministres. Quant au reste, il étoit chaste, temperant, extraordinairement dévot, haïssant l'injustice, & la cruauté. Ce sont ces vertus qui ont servi de fondement aux éloges que plusieurs Historiens lui ont donnez, & qui l'ont fait regarder par quelques-uns comme un véritable Saint. Effectivement, elles auroient pu en faire un Prince accompli, si elles eussent été accompagnées des Vertus Royales. Mais étant seules, elles ne faisoient qu'un honnête-homme, & en même tems un Prince très médiocre, pour ne rien dire de plus fort. Son incapacité le rendit méprisable à ses Sujets : mais l'innocence de ses mœurs ne permit pas que leur mépris passât jamais jusqu'à la haine.

Cause de la décadence des affaires des Anglois sous Henri VI.

Pendant les premieres années de son Regne, ses affaires se trouverent dans un état de prosperité, parce qu'elles étoient conduites par les Ducs de Betford & de Glocester ses Oncles, Prince très habiles, & qui avoient ses interêts à cœur. Que si même pendant leur vie, elles commencerent à tomber en décadence, on peut dire que ce fut moins par leur faute, que par des coups imprévus, que toute la prudence humaine n'auroit pas été capable de prévenir. Depuis la mort du Duc de Betford, Henri se laissa gouverner par le Cardinal de Winchester, & par le Duc de Suffolck, qui, n'agissant pas par les mêmes motifs, & ne pensant qu'à leurs propres affaires, acheverent de le ruïner. Ensuite, la Reine Marguerite son Epouse auroit pu, par son habileté extraordinaire, remettre ses affaires dans un état florissant. Mais la gloire du Roi, & l'interêt du Royaume étoient ce à quoi elle pensoit le moins. Son unique vue étoit de se conserver toute l'autorité, & de se servir du nom du Roi son Epoux, pour autoriser ses passions. Les Ministres qu'elle employoit, étoient tous de ce même caractere. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, que les affaires du Roi s'en allassent en déroute avec tant de rapidité. La mort du

Duc de Glocester sera éternellement une tâche à la reputation de Marguerite ; & malheureusement, cette faute ne rejaillit que trop sur le Roi lui-même, puisqu'il n'eut pas la fermeté de s'y opposer, ou d'en punir les auteurs. Aussi vit-on manifestement, que le Ciel tira une vengeance publique de ce crime, par la Guerre Civile qui en fut la suite, & qui causa la ruïne du Roi, de la Reine, du Prince leur Fils, & de toute la Maison de Lencastre. HENRI VI. 1461.

Henri VI. étoit âgé de trente-neuf ans & environ trois mois, lorsqu'il fut dépouillé de sa Dignité, dont il avoit joüi presque depuis sa naissance (1). Il vécut encore assez pour servir de joüet à la Fortune, ainsi qu'on le verra dans le Regne suivant. Edouard son Fils, Prince de Galles, étoit dans sa neuvieme année au tems de cette Catastrophe (2).

(1) Pendant la prémiere Séance du Parlement sous le Regne de *Henri VI*, sa Mere s'assit entre les Seigneurs, avec le jeune Roi sur son giron.

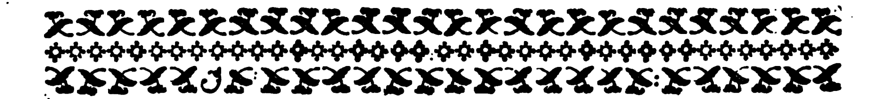
(2) Les évenemens les plus remarquables de ce Regne furent ceux-ci.

L'*Imprimerie* fut inventée à *Mayence* par *Jean Guttenbergh*; l'invention en fut portée en Angleterre par *Guillaume Canton*, de *Londres*, Marchand en détail, qui le prémier la mit en pratique dans l'Abbaye de *Westminster*, en 1471.

L'an 23 de ce Regne, il fut ordonné par le Parlement, que lorsque le prix du Froment seroit de *six Shillings huit Penny* la *Quarte*, celui du Seigle de *quatre Shillings*, & de l'Orge de *trois Shillings*, il seroit permis de le transporter dans les Païs étrangers, sans Passeport.

Le Roi fonda le College du Roi (*King's Colledge*) à *Cambridge*; (cet édifice fut aggrandi dans la suite par *Henri VII*: on y établit un Préfet, soixante-dix *Membres* & *Ecoliers* &c.) de même que le College d'*Eaton* près de *Windsor*, où l'on établit un Préfet, huit Membres, un Chœur, & soixante Ecoliers. La Reine *Marguerite* commença le College de la Reine à *Cambridge*: il fut fini par l'Epouse d'*Edouard IV*, son Ennemi. L'Archevêque *Kemp* fonda l'Ecole de Théologie à *Oxford*, à la Croix de *S. Paul*, telle qu'on la voit à présent. *Guillaume Eastfield*, Maire de *Londres*, fit faire à ses propres dépens le Conduit de *Fleet-Street*; & *Jean Wels*, aussi Maire de Londres, fit faire le Conduit qu'on appelle l'*Etalon* (*Standard*) dans le Quartier de *Cheap*.

Edouard III est regardé avec justice comme le prémier Roi d'Angleterre qui fit faire des Especes de monnoye d'Or, & si belles que son *Noble à la rose* (dont les quarante-cinq font la Livre d'Or) sont regardez comme des Médailles. Sous le Regne de *Henri IV*, les Nobles à la rose changerent de nom & de valeur; ils furent nommez *Réaux*, demi-*Réaux*, & quarts de *Réaux*, & passerent pour dix *Shillings*, cinq *Shillings*, & deux *Shillings* six *Penny*, la piece. D'un côté on voit le Roi couvert d'une Couronne en voûte, ou Impériale: il tient un Sceptre à la main droite, & un Globe à la gauche, avec l'Inscription, *Henricus Dei Gra. Rex Angl. & Fran. Dux Hib.* Sur le revers, les Armes d'*Angleterre* & de *France* écartelées, & *Jesus autem transiens* &c. La monnoye d'Argent étoit des *Groats*, ou pieces de quatre *Penny*; des *Penny*; demi-*Penny*, des *Mailles* ou *Farthings*; il y avoit des *Farthings* d'Or. On convient que cette monnoye fut la prémiere où l'on vit la Couronne voûtée, ou Impériale. Tind.



DISSERTATION
SUR LA
PUCELLE D'ORLEANS.

Dissertation sur la Pucelle d'Orleans.



Les Actions de JEANNE D'ARC, appellée communément *la Pucelle d'Orleans*, ont fait autrefois beaucoup de bruit dans le monde. On les trouve répandues dans les Histoires de France & d'Angleterre, avec des circonstances qui tiennent toutes du prodige. La plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet, n'ont presque pas laissé à leurs Lecteurs, la liberté de raisonner & de juger. Ils ont formellement décidé, les uns, que Jeanne d'Arc étoit inspiré de l'Esprit divin, les autres, qu'elle étoit un instrument dans la main du Diable. Mais en cette difference même, ils se sont accordez à faire concevoir, que ce qu'elle a fait n'a pu être exécuté sans un secours surnaturel. Cependant, les Lecteurs desintereffez & non prévenus, trouvent de grandes difficultez, dans l'un & dans l'autre de ces sentimens. Comme ils ne voyent pas bien en quoi la Religion se peut trouver interessée dans les actions de la Pucelle, ils ont une égale peine à se persuader, que Dieu ait voulu susciter extraordinairement cette Fille en faveur de Charles VII., ou donner au Démon un pouvoir extraordinaire d'agir par son moyen, pour ruïner les affaires des Anglois en France. C'est ce qui a porté plusieurs personnes à suivre une troisieme opinion, qui suppose que la prétendue inspiration de Jeanne d'Arc n'étoit qu'un jeu concerté, qu'on crut propre à produire l'effet qu'il produisit effectivement. Cette diversité de sentimens, jointe au merveilleux qu'on voit dans les actions d'une simple Païsanne, fait naitre assez naturellement le desir de savoir à quoi on peut s'en tenir. Ainsi je me persuade, qu'on ne sera pas fâché de voir cette matiere examinée sans prévention, dans la seule vue de découvrir la vérité autant qu'il sera possible. Comme mon dessein est d'abreger autant que la matiere le pourra permettre, laissant à l'écart l'érudition dont un tel sujet seroit assez susceptible, je me contenterai de rapporter les faits, & les témoignages

témoignages qui peuvent éclaircir cette matiere, & d'y faire ensuite quelques réflexions. Ceux qui seront dans l'impatience de voir la suite de l'Histoire d'Angleterre, pourront se dispenser de lire cette Dissertation, sans craindre de se priver d'aucune connoissance absolument nécessaire.

Il faut d'abord considerer, que nous n'avons qu'un seul Auteur contemporain qui nous ait fait connoitre la Pucelle. Tous ceux qui ont écrit après lui, ont ajouté quelque chose à ce qu'il en a dit, afin d'embellir leur Histoire. *Monstrelet* est l'Auteur dont je veux parler. Il étoit à la suite de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & il avoit lui-même vu cette Fille. Mais il est extremement reservé dans ce qu'il en a rapporté. Il ne décide jamais rien sur son sujet. La raison de cette conduite est évidente. C'est que la Pucelle ayant paru dans un tems où le Duc de Bourgogne étoit allié avec l'Angleterre, Monstrelet, ainsi que tous ceux du même Parti, ne la croyoit pas inspirée. Mais comme il n'écrivit sa Chronique qu'après que le Duc fut devenu ami du Roi Charles, il ne crut pas devoir affecter de combattre dans ses Ecrits l'opinion commune des François, qui étoient alors amis de son Maitre. D'un autre côté, comme, selon les apparences, en changeant de Parti, il n'avoit pas changé de sentiment au sujet de la Pucelle, il prit la précaution de ne rien dire qui pût faire juger qu'il étoit dans la même prévention que le reste des François. Il me semble donc qu'on peut suivre Monstrelet comme un Guide, qui, de quelque sentiment qu'il ait été, n'a rien qui puisse le rendre suspect. En effet, il n'a jamais affirmé, ni que la Pucelle fût inspirée, ni qu'elle ne le fût pas.

Le même Auteur a inseré, dans sa Chronique, une Lettre écrite au nom de Henri VI. au Duc de Bourgogne, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé au Procès & à la condamnation de la Pucelle. Cette Lettre pourroit être justement suspecte de partialité, si les faits qu'elle contient ne se trouvoient, pour la plûpart, conformes aux Actes du Procès dont je parlerai tout-à-l'heure. Ainsi, c'est encore une source d'où l'on peut puiser des faits propres à faire connoitre la verité.

Nous en avons une troisieme, qui est & la plus abondante, & la plus considerable, dans l'Interrogatoire de la Pucelle, & dans ses Réponses, dont le fameux *Etienne Pasquier* nous a donné le détail. Cet Auteur dit, qu'il a eu quatre ans entiers l'Original du Procès de la Pucelle entre ses mains, & que ce qu'il en a rapporté en a été fidelement extrait. Au reste, il faut soigneusement distinguer ce que Pasquier dit comme de lui-même, d'avec les Actes du Procès. Il étoit tellement prévenu en faveur de la Pu-

celle, qu'il n'a pu s'empêcher de se mettre en colere contre ceux de ses Compatriotes qui ne la croyoient pas inspirée. Il dit que par là, ils se montroient pires qu'Anglois, & qu'ils faisoient un tort extrême à l'honneur de la France. Ainsi, à ne considerer que son opinion particuliere, on peut dire qu'il s'est justement rendu suspect à l'un des Partis. Mais le Procès même est une Piece originale exempte de tout soupçon, puisqu'on y trouve mot à mot, les propres Réponses de la Pucelle aux Articles sur lesquels elle fut interrogée.

La Chronique de Monstrelet, la Lettre du Roi d'Angleterre au Duc de Bourgogne, & le Procès de la Pucelle, sont les trois témoignages qu'il faut examiner pour pouvoir porter un juste Jugement sur cette affaire. Pour ce qui regarde les faits répandus dans les Histoires de France & d'Angleterre, qui ne sont pas tirez de ces trois sources, je ne crois pas qu'on doive y faire beaucoup d'attention. Il est manifeste que les Historiens ont copié, sans un examen préalable, ceux qui avoient écrit avant eux; & que plusieurs ont pris à tâche d'embellir ce sujet, en y faisant trouver plus de merveilleux qu'il n'y en a effectivement. Si l'on en veut croire quelques-uns d'entre eux, la Pucelle a fait des Miracles; elle a prédit l'avenir; elle a connu des secrets que personne ne savoit que le Roi seul; son cœur fut trouvé tout entier parmi les cendres de son bucher; & l'on vit sortir, des flammes qui brûloient son corps, une Colombe blanche, symbole de sa pureté. Selon ces Historiens, c'étoit la Pucelle qui commandoit le Convoi qui entra dans Orleans; c'étoit elle qui conduisoit les assiegez à l'attaque des Forts des Anglois; ce fut par son seul conseil que se donna la Bataille de Patay; & ce fut à sa valeur que les François furent redevables de leur victoire. En un mot, ils prétendent que la Pucelle a tout fait, & ils ne laissent aux Généraux du Roi Charles, que la gloire de l'avoir suivie, & d'avoir combattu sous son étendart. En tout cela, ils vont sans doute au-delà de la vérité. Le plus sûr est de s'en tenir aux trois autoritez que j'ai déja indiquées, & qu'il est nécessaire d'examiner. Je commencerai par Monstrelet, en rapportant quelques passages de sa Chronique, essentiels au sujet dont il s'agit: car il seroit trop long de copier tout ce qu'il a dit, qui regarde la Pucelle.

» Or l'an dessus-dit, vint devers le Roi à Chinon, où il se
» tenoit, une Pucelle, jeune Fille aagée de vingt ans, ou environ (1),

(1) Elle avoit alors 27. ans: car dans son Interrogatoire de l'année 1431., elle déclara qu'elle étoit âgée de 29. ans; & par conséquent, lorsqu'elle alla trouver le Roi en 1429., elle avoit 27. ans ou environ. RAP. TH.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

» nommée Jehanne, laquelle estoit vestue & habillée en guise » d'homme. Et estoit née des parties entre Lorraine & Bourgo- » gne, d'une Ville nommée Droymi (1), assez près de Vau- » couleurs. Laquelle Pucelle Jehanne fut longtems Cham- » briere en une hostellerie, & estoit hardie à monter che- » vaux, & les mener boire, & aussi à faire apertises & autres » habiletez, que jeunes Filles n'ont point accoustumé de fai- » re. Et fut mise à voye, & envoyée devers le Roi, par un » certain Chevalier nommé Messire Robert de Baudricourt, » Capitaine de par le Roi, de Vaucouleurs, lequel lui bailla » chevaux, & quatre ou cinq Compagnons. Si se disoit Pucelle, » inspirée de la grace divine, & qu'elle estoit envoyée devers iceluy » Roi, pour le remetre dans la possession de son Royaume, dont » il étoit desbouté à tort. Si étoit en assez pauvre estat. Si fut en- » viron deux mois en l'Hostel du Roi dessus-dit, lequel par plu- » sieurs fois elle admonestoit par ses paroles, qu'il lui baillast gens » & aide, & elle rebouteroit ses ennemis, & exhausseroit sa Seigneu- » rie. Durant lequel tems, le Roy & son Conseil, ajoutoient point » grand foy à chose qu'elle sût dire. Et la tenoit-on comme une » folle desvoyée de sa santé. Car à si grands Princes, & autres » nobles hommes, telles ou pareilles paroles sont moult douteuses » & périlleuses, tant pour l'ire de Nostre Seigneur, principalement, » comme pour le blaspheme (2) qu'on pourroit avoir des parlers » du monde..... Si estoient toutes ses paroles du nom de Dieu. » Parquoy grand partie de ceux qui la voyoient & oyoient par- » ler, avoient grand crédance & variation, qu'elle fust inspirée de » Dieu, comme elle se disoit estre. Et fut par plusieurs fois exa- » minée de notables Clercs & autres savans hommes de grande » autorité, afin de savoir plus à plein son intention. Mais tous- » jours se tenoit dans son propos, disant, que si le Roi la vou- » loit croire, elle le remettroit en sa Seigneurie...... Lorsqu'elle » devint devers le Roy, y estoit le Duc d'Alençon, le Mareschal » du Roi, & plusieurs Capitaines. Car le Roi avoit tenu Conseil » pour le fait du Siege d'Orleans; & de là, alla à Poitiers, & » icelle Pucelle avec luy. Et brief ensuivant, fut ordonné que » le Mareschal meneroit vivres & autres besognes nécessaires au- » dit Orleans, à puissance. Si voulut Jehanne la Pucelle aller » avec, & fit requeste qu'on lui baillast harnois pour soy armer » & habiller, lequel luy fut baillé. Et tost après, leva son Esten- » dart, & alla à Blois, où l'Assemblée se faisoit, & de là, à

(1) Il faut lire *Dompré*. Rap. Th.
(2) Médisance. Rap. Th.

» Orleans avec les autres. Si estoit toujours armée de plein harnois.
» En ce mesme voyage se mirent plusieurs gens de guerre soubs
» elle. Et quand elle fut venue à ladite Cité d'Orleans, on lui
» fit très grand chiere, & furent moult de gens resjouïs de sa
» venue.

C'est là tout ce que Monstrelet dit de la Pucelle, jusqu'à son entrée dans Orleans. On y peut remarquer, que ce n'étoit pas elle qui commandoit le Convoi, mais seulement qu'elle accompagnoit le Maréchal, avec quelques gens de guerre qui s'étoient mis sous sa conduite. Pour ce qui regarde l'attaque des Forts, de la maniere dont cet Auteur en parle d'abord, il semble que la Pucelle commandoit dans toutes ces sorties. Mais ensuite, il dit: « Et nonobstant qu'en ces trois assaults, la dessus-
» dite Pucelle Jehanne la commune renommée dit en avoir été
» la conducteresse; néanmoins, si y estoient tous les nobles Che-
» valiers & Capitaines, où au moins la plus grande partie, qui
» durant ledit Siege avoient été dans ladite Ville & Cité d'Or-
» leans, & s'y gouvernoient, chacun endroit soy, vaillamment, &
» comme gens de guerre doivent faire en tel cas ». Il ne laisse pourtant pas de louer beaucoup sa valeur en plusieurs endroits. Par exemple, en parlant de la marche de l'Armée Françoise, après la levée du Siege d'Orleans, il dit: « Et toujours Jehanne la Pu-
» celle au front devant, à tout son estendart. Et lors par toutes les
» Marches d'environ, il n'étoit plus grand bruit ne renommée,
» comme il étoit d'elle, & de nul autre homme de guerre ».

Après avoir fait la description de la Bataille de Patay, il ajoute ces paroles: « Et par especial, Jehanne la Pucelle acquit en tel-
» les besognes si grande louange & renommée, qu'il sembloit à
» toutes gens, que les ennemis du Roi n'eussent plus puissance de
» résister contre elle, & que brief par son moyen, le Roi dust es-
» tre remis & restabli dans tout son Royaume ».

Enfin, pour ne pas trop multiplier les Extraits de cet Auteur, il suffira de remarquer en un mot, que quand il parle de l'Inspiration de la Pucelle, il ne dit jamais ce qu'il en pense lui-même, mais toujours, qu'elle se disoit inspirée. Il garde tant de ménagemens sur ce sujet, qu'en parlant de ce que le Duc de Bourgogne dit à la Pucelle, lorsqu'après sa prise il alla la voir au lieu où elle étoit gardée, il feint de ne s'en souvenir pas: quoiqu'il l'eût lui-même entendu. Voici ses paroles: « Laquelle iceluy Duc alla
» voir au logis où elle estoit, & parla à elle paroles hautaines,
» dont je ne suis mie recors, jaçoit que j'y estoye présent ». Il est aisé de comprendre, que ces paroles hautaines du Duc, étoient des reproches d'avoir séduit le Peuple, & des menaces sur ce su-

jet. Mais Monstrelet aime mieux se taire, que de rien dire pour ou contre.

Il raconte encore, que peu de jours avant que la Pucelle se jettât dans Compiegne, elle avoit combattu contre un Capitaine du Duc de Bourgogne, nommé *Franquet d'Arras*, & que l'ayant fait prisonnier, elle lui avoit fait trancher la tête. Mais il ne dit pas, si ce fut justement ou injustement, se contentant de rapporter le fait, sans y ajouter ce qu'il pense.

Enfin, venant à la condamnation de la Pucelle, il ménage ses expressions d'une telle maniere, qu'il ne fait point connoitre son sentiment sur ce sujet. Il se contente de transcrire une Lettre, que le Roi d'Angleterre écrivit au Duc de Bourgogne pour l'informer de ce fait. C'est ici une Piece originale, qui peut aider à découvrir la vérité & que, par cette raison, il est bon de voir toute entiere.

Très Chier & Très aimé Oncle,

« LA fervente dilection que nous savons vous avoir, comme » vray Catholique, à Nostre Mere Sainte Eglise, & à l'exhal- » tation de notre Foy, raisonnablement nous exhorte & admo- » neste, de vous signifier & escrire ce que, à l'honneur de Nostre » dite Mere Ste. Eglise, fortification de notre Foy, & extirpation » d'erreurs pestilentieuses, a esté en cette nostre Ville de Rouen » fait, ja nagueres, solemnellement.

» Il est assez commune renommée ja comme par-tout divulguée, » comment cette femme qui se faisoit nommer Jehanne la Pu- » celle, erronnée s'estoit, deux ans & plus, contre la Loy divi- » ne, & l'estat de son sexe feminin, vestue en habit d'homme, » chose à Dieu abominable, & en tel estat transportée vers nos- » tre ennemi capital & le vostre, auxquels, & à ceux de son parti, » Gens d'Eglise, Nobles, & Populaires, donna souvent à entendre, » qu'elle estoit envoyée de par Dieu, en soy présomptueusement » vantant qu'elle avoit communication personnelle & visible avec- » que St. Michel, & grande multitude d'Anges, & de Saints de Pa- » radis, comme Ste. Catherine, Ste. Marguerite. Par lequel faux » donné-à-entendre, & l'esperance qu'elle promettoit de victoires » futures, divertit plusieurs cœurs d'hommes & de femmes, de » la vérité, & les convertit à fables & à mensonges. Se vestit aussi » d'armes appliquées pour Chevaliers & Ecuyers, & leva l'esten- » dart. Et en trop grand courage & présomption, demanda à porter » les très excellentes Armes de France, qu'en partie obtint, & les » porta en plusieurs courses & assauts, & aussi ses Freres, comme on » dit: c'est à savoir, un Ecu à deux Fleurs de lys d'or, à champ

„ d'azur, & une Espée la pointe en haut, ferue en une Couronne. „ En cet estat fut mise aux champs, & conduit gens d'armes & „ de trait, en Exercites & grands Compagnies, pour faire & exer- „ cer cruautez inhumaines, en espandant le sang humain; en fai- „ sant séditions & commotions de Peuple, le conduisant à parju- „ remens, rebellions, superstitions, & fausses créances; en pertur- „ bant toute vraye Paix, & renouvellant Guerres mortelles; en „ se souffrant honorer & reverer de plusieurs, comme femme sain- „ te; & autrement, damnablement ouvrant en divers cas, longs à „ exprimer, qui toutes-fois ont été en plusieurs lieux assez con- „ nus, dont presque toute la Chrestienté a esté du tout scandali- „ sée. Mais la divine Providence ayant pitié de son Peuple loyal, „ & n'ayant voulu le laisser longuement en péril, ni souffrir de- „ meurer en vaines, périlleuses & nouvelles crédulitez, où ja le- „ gierement se mettoit, a voulu permettre par sa grand'miseri- „ corde & clémence, que ladite femme a esté prinse en vostre „ Ost & Siege que teniez de par nous devant Compiegne, & mise „ par vostre bon moyen en nostre obeïssance & domination. Et „ parce que dès-lors fumes requis par l'Evesque du Diocese au- „ quel elle avoit été prinse, que icelle Jehanne notée & diffamée „ de crimes de Leze-Majesté Divine luy fissions délivrer, comme „ à son Juge ordinaire Ecclésiastique; nous, tant par la reverence „ de nostre Mere Ste. Eglise, de laquelle voulons les Ordonnan- „ ces préferer à nos propres faits & volontez, comme raison est, „ comme aussi pour l'honneur & exhaltation de nostre sainte Foy, „ luy fimes bailler ladite Jehanne pour luy faire son procès, sans „ vouloir estre prinse par nos gens de nostre Justice séculiere au- „ cune vengeance ou punition, ainsi que faire nous estoit raison- „ nablement licite, attendu les grands dommages & inconvé- „ niens, les horribles hommicides & détestables cruautez, & au- „ tres crimes innumerables qu'elle avoit commis à l'encontre de „ nostre Seigneurie & loyal Peuple obeïssant. Lequel Evesque, „ ajoint avec luy le Vicaire de l'Inquisiteur des erreurs & héré- „ sies, & appellez avec eux grand & notable nombre de solemnels „ Maistres & Docteurs en Théologie & Droit Canon, commença „ par grande & deue gravité, le procès d'icelle Jehanne. Et après „ ce que luy & ledit Inquisiteur, Juges en cette partie, eurent par „ plusieurs & diverses journées interrogé ladite Jehanne, firent les „ Confessions & Assertions d'icelle meurement examiner par les- „ dits Maitres & Docteurs, & généralement par toutes les Facul- „ tez de nostre très chiere & très aimée Fille, l'Université de Pa- „ ris, devers laquelle lesdites Confessions & Assertions ont esté „ envoyées. Par l'opinion & déliberation desquels, trouverent les-

» dits Juges icelle Jehanne *superstitieuse*, *Devineresse de Diables*, » *Blasphemeresse en Dieu & en ses Saints & Saintes*, *Schismatique*, *&* » *errant par moult de fors en la Foy de Jesus Christ*. Et pour la ré» duire & ramener à la union & commune de nostre dite Mere » Ste. Eglise, la purger de ses horribles & pernicieux crimes & pé» chez, & guérir & préserver son ame de perpétuelle damnation, » fut souvent & par bien longtemps très charitablement & douce» ment admonestée, à ce que toutes les erreurs fussent par elle re» jettées & mises arriere; vousit aussi humblement retourner à la » voye & droit sentier de vérité : ou autrement, se mettroit en » grand péril d'Ame & de Corps.

» Mais le très pernicieux & divise esprit d'orgueil & de ou» trageuse présomption, qui toujours s'efforce de vouloir em» pescher la unité & seureté des Chrestiens, occupa & destint tel» lement en ses liens le courage d'icelle Jehanne, que pour quel» conque sainte doctrine ou conseil, ne autre douce exhortation, » que on luy eust administrée, son cœur endurci & obstiné ne » voulut s'humilier ne amollir. Mais se vantoit, que toutes les cho» ses qu'elle avoit faites, les avoit faites du commandement de » Dieu, & desdites Saintes Vierges, qui visiblement s'estoient à » elle apparues. Et qui pirs est, ne vouloit reconnoitre en terre, » fors Dieu seulement & les Saints de Paradis, en refusant & def» boutant le Jugement de nostre Saint Pere le Pape, & du Con» cile Général, & Eglise Universelle militante. Et voyant ses Ju» ges Ecclésiastiques sesdits courage & propos, par tant & si long » espace de temps endurcis & obstinez, la firent mener en l'Egli» se, devant le Clergé & le Peuple illec assemblé en grande multi» tude, en la présence desquels furent preschez, exposez, & dé» claré solemnellement & publiquement par un notable Maistre en » Theologie, à l'exhaltation de notre Foy, extirpation des er» reurs, édification & amendement du Peuple Chrestien. Et dere» chef, fut charitablement admonestée de retourner à l'union de » Ste. Eglise, & de corriger ses fautes & erreurs en quoy elle étoit » obstinée. Et ce consideré, les Juges dessusdits procederent à » prononcer la Sentence contre elle, en tel cas de droit introduite » & ordonnée. Mais avant que la Sentence fust parfaite, elle com» mença, par semblant, à muer son courage, disant qu'elle vou» loit retourner à Ste. Eglise; ce que volontiers & joyeusement » ouïrent les Juges & le Clergé dessusdits, qui à ce la reçurent be» nignement, esperant par ce moyen son Ame & son Corps être » rachettez de perdition & tourment. Adonques se soumit à l'Or» donnance de Ste. Eglise, & ses erreurs & détestables crimes ob» jura de sa bouche, & revoqua publiquement, signant de sa pro-



» pre main la cédule de son objuration. Et par ainsi notre piteuse Mere Ste. Eglise, soy esjouïssant sur la Pecheresse faisant » pénitence, veuillant la brebis retrouver & recouvrer qui s'estoit » égarée & fourvoyée, & ramener avec les autres, icelle Jehanne, » pour faire pénitence, condamna en Chartre. Mais gueres ne » fut illecques, que le feu de son orgueil qui sembloit esteint, se » rembrasa en flammes pestilentieuses, par les soufflemens de l'en» nemi. Et tantost ladite Jehanne malheurée renchut es erreurs » & enrageries que paravant avoit proferées, & depuis revoquées » & objurées, comme dit est.

» Pour lesquelles causes, selon que les Jugemens & Instructions » de l'Eglise l'ordonnent, afin que d'ores en avant elle ne con» taminast les autres Membres de Jesus-Christ, elle fut derechef » preschée publiquement. Et comme elle fut renchue es crimes » & fautes villaines par elle accoustumées, fut délaissée à la Jus» tice séculiere, qui la condamna à estre bruslée. Et voyant son fi» nement approcher, elle connut plainement & confessa, que les » Esprits qu'elle disoit estre apparens à elle souventes fois, es» toient mauvais & mensongers, & que les promesses que iceux » Esprits lui avoient plusieurs fois faites de la délivrer, estoient » fausses. Et ainsi se confessa par lesdits Esprits avoir été deçeue & » démoquée. Si fut menée par ladite Justice, liée, au vieil Mar» ché dedans Rouen, & là publiquement arse, à la veue de tout » le Peuple.

Avant que de venir au Procès de la Pucelle, il ne sera pas inutile de voir une Lettre, qu'on dit qu'elle écrivit au Roi d'Angleterre & à ses Généraux, avant que le Siege d'Orleans fût levé. La voici, telle qu'elle est donnée par *Jean de Serres*, Historien François.

« Roy d'Angleterre, faites raison au Roy du Ciel, de son Sang » Royal. Rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes Vil» les que vous avez enforçées. Elle est venue de par Dieu pour re» clamer le Sang Royal, & est toute preste de faire Paix, si vous » voulez faire raison, par ainsi que vous mettiez jus, & payez ce » que vous avez tollu. Roy d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je » suis Chef de Guerre; en quelque part que j'atteindray vos gens » en France, je les feray issir, veuillent-ils ou non. S'ils veulent » obeïr, à merci je les prendray. La Pucelle vient de par le Roy » du Ciel, vous bouter hors de France. Que si ne voulez obeïr, » elle fera si gros *Habay*, que depuis mille ans, en France n'en » fut un si grand. Et croyez fermement que le Roi du Ciel en» voyera plus de force à elle, & à ses bonnes gens d'armes, que » vous n'en sauriez avoir. Allez vous en en votre Païs, de par Dieu.

» Ne

» Ne prenez mie vostre opinion ; car vous ne tiendrez mie France
» du Roy du Ciel, Fils de Ste. Marie : mais la tiendra Charles
» Roy & vray Héritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entrera à Pa-
» ris en belle Compagnie. Vous, Guillaume Poullet, Comte de
» Suffolck, Jean Sire de Talbot, Thomas Sire d'Escalles, Lieu-
» tenans du Duc de Bethfort, & vous Duc de Bethfort, vous di-
» sant Régent au Royaume de France, espargnez le sang innocent.
» Laissez Orleans en liberté. Si ne faites raison à qui vous tenez
» tort, les François feront le plus beau fait qui onc fut en la Chres-
» tienté. Entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle.

Cette Lettre, écrite d'un stile de Prophetesse, par une Fille qui se dit envoyée de Dieu, & qui paroit si assurée de l'avenir, devroit ne contenir rien qui ne se soit trouvé dans la suite exactement vrai. Cependant, on y voit des prédictions qui n'ont pas été accomplies. Par exemple, il n'est pas vrai qu'elle ait fait sortir un seul Anglois de France. Elle assure encore, qu'elle fera un si grand fracas, que, depuis mille ans, on n'en a pas vu de si grands en France. Cela ne peut avoir du rapport qu'à la levée du Siege d'Orleans, & à la Bataille de Patay. Mais la premiere de ces actions n'a rien en elle-même qui tienne du prodige. Qu'une Garnison fasse une sortie & chasse les assiegeans de leurs postes, c'est une chose trop commune pour pouvoir être regardée comme un Miracle. Quant à la Bataille de Patay, quand même la Pucelle auroit commandé l'Armée Françoise, ce qui n'est pas, peut-on dire que ce soit une action digne d'être exprimée dans les termes dont elle se sert ? Les Anglois n'avoient que six-mille hommes, & ils en perdirent deux-mille-cinq-cens. Cette défaite n'a gueres de proportion à celle des François à Crecy, à Poitiers, à Azincour, dont la premiere n'étoit éloignée du tems de la Pucelle, que d'environ cent ans, & la derniere de treize ou quatorze seulement.

Remarquons encore, que dans cette Lettre, la Pucelle parle comme si elle étoit actuellement à la tête des Armées de France, puisqu'elle somme le Roi d'Angleterre de lui remettre les Clefs de toutes les Villes qu'il possede. Cependant, la Lettre ne peut avoir été écrite, que dans le tems qu'elle étoit en marche avec le Convoi destiné pour Orleans : Convoi, où, selon Monstrelet, elle obtint la permission de se trouver, par une espece de grace, bien loin qu'on lui en confiât le commandement. Je ne dis rien sur ce qu'elle parle au Roi d'Angleterre, comme s'il eût été alors homme fait, quoiqu'il n'eût qu'environ neuf ans, puisqu'elle l'exhorte à ne suivre pas son opinion ; ni sur ce qu'elle l'exhorte à sortir de France, quoiqu'il fût alors en Angleterre : on peut laisser passer

cela comme étant d'un stile prophetique, & le prendre comme des figures de langage. Mais du moins devoit-elle savoir les noms de ceux à qui elle écrivoit, & n'appeller pas *Poullet* le Comte de Suffolck, dont le nom étoit *de la Pole*. Cette méprise, par rapport à des noms étrangers, peut être aisément excusée dans des personnes du commun. Mais je ne sai si elle peut être tolerée dans une Fille qui prétendoit parler au nom & en l'autorité de Dieu. Ces raisons, & plusieurs autres qu'il seroit trop long d'expliquer, me portent à croire que cette Lettre a été composée après l'évenement, par quelqu'un qui savoit que la Pucelle avoit effectivement écrit au Roi d'Angleterre, ou au Duc de Betford, comme nous le verrons tout à l'heure.

Venons présentement au Procès de la Pucelle, selon qu'il se trouve dans les Recherches de Pasquier. Je dis au Procès, & non pas au sentiment de cet Auteur, qui a vécu trop longtems après la Pucelle, pour que son témoignage puisse être d'un fort grand poids. Il suffit de dire à cet égard, qu'il en parle par-tout avec de grands éloges, & qu'il a cru qu'elle étoit véritablement inspirée, & envoyée de Dieu pour le salut de la France. Voici son Interrogatoire, & ses Réponses, que j'abregerai autant qu'il sera possible, sans en obscurcir le sens.

Premierement, étant sommée de dire la vérité, elle répondit, qu'elle diroit ce qui regardoit son Pere & sa Mere : mais qu'elle ne diroit point ses Revelations, dont elle avoit instruit le Roi Charles ; & que dans huit jours, elle sauroit si elle devoit en parler ou non.

Sur la seconde demande qui lui fut faite, touchant son nom & sa famille, elle répondit, qu'elle étoit du Village de *Dompré :* qu'en son Païs on l'appelloit *Jeannette* , & en France, *Jeanne d'Arc :* que son Pere s'appelloit Jaques d'Arc, & sa Mere Isabelle &c.

Qu'elle avoit alors vingt & neuf ans, ou environ.

Qu'elle étoit Lingere & Filandiere de son métier & non pas Bergere.

Qu'elle alloit tous les ans à Confesse.

Qu'elle entendoit souvent une voix du Ciel, & qu'en l'endroit où elle entendoit cette voix, elle voyoit aussi une clarté, & qu'elle estimoit que c'étoit un Ange : Que cette voix l'avoit souvent avertie d'aller en France, & qu'elle feroit lever le Siege d'Orleans : qu'elle allât trouver Robert de Baudricourt, Capitaine de Vaucouleurs, qui lui donneroit une escorte pour la conduire ; ce qu'elle avoit fait.

Elle ajouta, qu'elle savoit bien que Dieu aimoit le Duc d'Or-

leans, & qu'elle avoit eu plus de Revelation au sujet de ce Prince, que d'aucun homme vivant, excepté le Roi. DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Item, elle reconnut qu'elle avoit fait une escarmouche devant Paris, en un jour de Fête : & sur ce qu'on lui demanda si cela étoit bien fait, elle répondit, *Passez outre.*

Interrogée, quand elle avoit ouï la voix, elle répondit, hier, trois fois, la premiere au matin, la seconde sur la vêpre, & la troisieme lorsque la cloche sonnoit pour l'*Ave Maria* du soir.

Interrogée, si elle avoit vu des Fées, elle répondit que non: mais qu'une de ses Marraines se vantoit d'en avoir vu vers l'Arbre des Fées joignant le Village de Domprè.

Interrogée, qui étoient ceux ou celles qui parloient à elle, elle répondit, que c'étoit Sainte Catherine, & Sainte Marguerite; qu'elle les avoit souvent vues & touchées, depuis qu'elle étoit en prison, & baisé la terre par où elles avoient passé. De plus, qu'elle prenoit conseil d'elles, dans ses réponses.

Elle dit encore, qu'elle avoit pris l'habit d'homme par un exprès commandement de Dieu, & qu'elle fut blessée au cou devant Orleans.

Item, qu'avant qu'il fût sept ans, les Anglois laisseroient un plus grand gage que celui qu'ils avoient laissés devant Orleans, & qu'ils perdroient tout ce qu'ils avoient en France.

Qu'ils feroient en France une perte bien plus grande que celle qu'ils avoient déja faite, & que cela arriveroit par une grande Victoire que les François remporteroient sur eux.

Interrogée, si elle portoit des Armoiries, elle répondit que non, mais seulement son Etendart: Qu'il étoit vrai que le Roi avoit donné des Armoiries à ses Freres, savoir, un Ecu en Champ d'Azur, auquel il y avoit deux Fleurs de lys d'or, & une Couronne au milieu.

Elle ajouta, que son Pere avoit songé qu'elle iroit avec les Soldats, & qu'à cause de cela il la tenoit de court, & disoit qu'il aimeroit mieux qu'elle fût noyée.

Ensuite on lui imputa, qu'étant prisonniere à Beaurevoir, elle s'étoit jettée de la Tour en bas pour se tuer. Elle avoua le fait; mais elle dit que son dessein étoit, non pas de se tuer, mais de se sauver.

Pendant qu'on travailloit à son Procès, elle demanda la permission d'ouïr la Messe & de communier à Pâque. Cela lui fut accordé, à condition qu'elle réprendroit l'habit de femme; mais elle aima mieux s'en passer que de communier à ce prix.

On l'accusa d'avoir souffert qu'on l'adorât. Mais elle répondit, que si quelques-uns avoient baisé ses mains ou ses habits, ce n'avoit pas été de son consentement.

Après ces Réponses, on en trouve plusieurs autres qui donnent lieu de croire, qu'elles dépendoient d'autant d'Interrogations que Pasquier a jugé à propos de supprimer. Les voici tout d'une suite.

Qu'elle avoit parlé à Ste. Catherine & à Ste. Marguerite, à l'Arbre des Fées, & non pas aux Fées, comme on l'en avoit accusée. Qu'à l'âge de treize ans, elle avoit commencé à parler à ces Saintes.

Qu'étant âgée de vingt ans, elle se mit en service à Neufchâtel en Lorraine, chez une Hôteliere nommée *la Rousse*; que là, elle menoit paitre les Bêtes, & abbreuver les Chevaux, & qu'ainsi elle avoit appris à se tenir à cheval.

Que pendant ce tems-là, elle eut un Procès pour un mariage, devant l'Official de Thoul, & qu'elle le gagna.

Qu'après avoir servi cinq ans, elle retourna chez son Pere, & que malgré lui, elle alla trouver Baudricourt, qui ne tint aucun compte d'elle pendant les deux premieres fois; mais qu'à la troisieme, il lui donna une Escorte de vingt Chevaliers, un Ecuyer, & quatre Valets, pour la conduire à Chinon où le Roi étoit.

Les Juges l'ayant fortement sollicitée à reprendre l'habit de femme, elle repondit, qu'elle ne souhaitoit d'avoir de cet habit, qu'une chemise après sa mort.

Sur cette réponse, on lui déclara qu'elle ne seroit reçue à la communion qu'avec un habit de femme; mais elle ne voulut point accepter cette condition. Néanmoins, elle consentit enfin à prendre un habit de femme pour entendre la Messe, à condition qu'après cela elle reprendroit l'habit d'homme. Et comme on ne voulut point lui accorder cette faveur sous cette condition, elle déclara qu'elle aimeroit mieux mourir, que de porter un habit de femme contre les ordres exprès de Dieu.

Elle dit encore, qu'elle avoit promis au Roi de faire lever le Siege d'Orleans, & de le faire sacrer.

On lui reprocha, qu'elle s'étoit toujours opposée à la Paix; ce qu'elle avoua, disant que la Paix ne se pouvoit faire, sans que les Anglois vuidassent la France.

Le Promoteur l'ayant accusée d'avoir fait cacher une épée dans l'Eglise de Ste. Catherine de Fierbois, & d'avoir envoyé querir cette épée après qu'elle eut parlé au Roi; elle nia d'avoir usé d'aucune supercherie. Elle avoua pourtant, qu'elle avoit entendu trois Messes dans cette Eglise.

Sur l'accusation, d'avoir dit qu'elle étoit envoyée de Dieu

pour faire la Guerre, ce qui étoit entierement contraire à la volonté de Dieu; elle répondit que, par la Lettre qu'elle avoit écrite au Roi d'Angleterre & aux Princes de son Sang, elle leur avoit premierement offert la Paix. Pasquier dit, que cette Lettre est transcrite au Procès. Mais comme il n'a pas jugé à propos de la transcrire lui-même, on ne peut pas assurer que ce soit la même que De Serres a inserée dans son Histoire.

Sur l'accusation, d'avoir fait mourir *Franquet d'Arras* son prisonnier; elle répondit, que c'étoit un voleur, reconnu pour tel, & qu'il avoit été condamné par sentence du Bailly de Senlis.

Sur celle d'avoir plusieurs fois communié en habit d'homme, d'avoir fléchi le genou devant les voix qui lui parloient, elle avoua le tout.

Le Promoteur l'accusa encore, d'avoir séduit beaucoup de gens, tellement que plusieurs la véneroient comme une sainte, faisoient dire des Collectes dans l'Eglise à son honneur, soutenoient qu'après la Ste. Vierge, il n'y avoit pas de plus grandes Saintes qu'elle, & portoient sur eux son Image, en plomb, ou en autre métal. A cette accusation, elle répondit, qu'elle s'en rapportoit à Dieu.

Sur l'accusation d'avoir usurpé la domination sur les hommes, en se faisant Chef de Guerre; elle répondit, qu'elle l'avoit fait pour battre les Anglois. Elle ajouta, que son Etendart étoit de toile ou de boucassin, bordé de velours avec un champ semé de Fleurs de lys, & au milieu, l'Image de Dieu tenant un Monde, côtoyé de deux Anges vêtus de blanc, & au-dessous, *Jesus-Maria.*

Cela donna lieu aux Juges de lui reprocher, qu'elle avoit à tort attribué à Dieu de telles vanitez, contre la reverence qui lui est due; & on lui demanda si elle mettoit sa confiance dans cet Etendart: à quoi elle répondit, qu'elle ne mettoit sa confiance qu'en celui dont il portoit l'image.

Ensuite on lui demanda, pourquoi elle tenoit seule son Etendart, au Sacre du Roi Charles. Elle répondit, qu'il étoit raisonnable que celui qui avoit été dans la peine, fût aussi dans l'honneur.

On lui dit encore, qu'ayant été blessée devant Paris, elle avoit fait appendre son harnois de Guerre dans l'Eglise de St. Denys, par ostentation. Elle répondit, qu'elle l'avoit fait par un motif de pieté, selon la coutume de ceux qui sont blessez à la Guerre.

Enfin on lui demanda, si elle vouloit se soumettre au Jugement de l'Eglise militante. Elle répondit qu'elle le vouloit bien, pourvu que l'Eglise ne lui ordonnât rien d'impossible: Qu'elle ne pouvoit, en aucune maniere, revoquer ce qu'elle avoit dit de ses Visions & Revelations; & que si l'Eglise disoit que c'étoient des

illusions, en ce cas, elle ne voudroit point s'en rapporter au Jugement des hommes, mais à Dieu seul.

L'Interrogatoire étant fini, les Juges firent un Sommaire de ses Confessions, contenant:

I. Qu'étant âgée de treize ans, elle avoit vu St. Michel, Ste. Catherine, Ste. Marguerite, & une grande troupe d'Anges.

II. Que ces Saintes lui avoient conseillé d'aller trouver le Roi Charles, & de porter un habit d'homme.

III. Qu'elle avoit mieux aimé se priver d'entendre la Messe & de communier, que de prendre un habit de femme.

IV. Qu'elle avoit refusé de se soumettre au Jugement de l'Eglise militante.

V. Qu'elle s'étoit vantée de savoir des évenemens futurs, purement contingens.

VI. Qu'elle avoit connu à la voix, des Saintes qu'elle n'avoit jamais vues ni ouïes auparavant.

VII. Qu'elle avoit reçu un ordre exprès de la part de Dieu, de porter un habit d'homme.

VIII. Qu'elle s'étoit précipitée d'une Tour en Bas, aimant mieux mourir que de demeurer entre les mains de ses ennemis.

IX. Qu'elle avoit, non seulement vu & ouï, mais encore, touché corporellement, Ste. Catherine & Ste. Marguerite, & baisé la terre sur laquelle elles avoient marché.

Le Promoteur ayant pris ses conclusions sur ces Articles, il fut dit, par les Juges, que tout ce que Jeanne d'Arc avoit fait, n'étoit que tromperie & invention du Diable, pour séduire le pauvre Peuple: Qu'elle étoit coupable d'impiété envers son Pere & sa Mere, & d'idolatrie contre l'honneur de la Sainte Eglise; particulierement, pour avoir mieux aimé se priver du Corps du Seigneur, que de quitter l'habit d'homme. A ce Jugement assisterent les Evêques de Coutance & de Lisieux, le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Rouen, seize Docteurs, six Licenciez, ou Bacheliers en Théologie, & onze Avocats de Rouen.

Cette Sentence ayant été envoyée à l'Université de Paris, y fut confirmée par les Facultez de Théologie & des Décrets, & la Pucelle déclarée Hérétique & Schismatique. Ensuite, l'Université écrivit au Roi & à l'Evêque de Bayeux, pour requérir qu'on fit mourir cette fille. On ne voit point dans ce que Pasquier rapporte, à quelle peine elle avoit été condamnée par cette premiere Sentence. Tout ce qu'on en peut dire est, qu'au moins elle avoit été excommuniée. Quoi qu'il en soit, Jeanne ayant été conduite dans l'Eglise, & placée sur un échafaut, y fut publiquement prêchée, comme on parloit en ce tems-la. Tout cet appareil lui

ayant inspiré beaucoup de crainte, elle dit tout haut, qu'elle vouloit bien se soumettre au Jugement de Dieu & du Pape. Mais voyant que ce qu'elle venoit de dire n'étoit pas suffisant pour faire revoquer la Sentence, & qu'on alloit proceder à la publication, elle protesta, qu'elle vouloit bien s'en tenir à ce que l'Eglise ordonneroit: Que puisque tant de gens sages & habiles soutenoient que ses Apparitions ne venoient pas de Dieu, elle vouloit bien aussi le croire; ce qu'elle repéta plusieurs fois. Ensuite elle fit une Abjuration publique, qui fut inserée dans le Procès, mais dont Pasquier n'a pas jugé à propos de donner le contenu.

Sur cette Abjuration, intervint une autre Sentence qui délioit Jeanne du lien de l'Excommunication, & la condamnoit à une prison perpétuelle, pour y faire pénitence. Après cela, elle reprit un habit de femme. Cependant, comme elle avoit toujours paru très obstinée à l'égard de l'habit d'homme, qu'elle portoit, disoit-elle, par ordre exprès de Dieu, on jugea qu'il étoit à propos d'éprouver si son Abjuration étoit sincere, en laissant ce même habit auprès d'elle dans sa prison. Ce moyen ne réussit que trop bien pour son malheur, puisqu'elle ne fut pas plutôt seule, qu'elle reprit ce même habit. Le lendemain, ayant été trouvée dans cet état, on lui en demanda la raison; à quoi elle repondit. qu'elle avoit repris son premier habit, par un ordre exprès de Ste. Catherine & de Ste. Marguerite, & qu'elle aimoit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. Sur cette réponse, elle fut déferée à la Cour Ecclésiastique, qui la déclara Hérétique relapse, & la livra au bras séculier. Pasquier ne parle point de cet aveu qu'elle fit, selon la Lettre du Roi d'Angleterre, qu'elle avoit été séduite par des Esprits abuseurs qui lui avoient promis de la délivrer. En effet, cet aveu est trop directement contraire aux conséquences que cet Auteur veut tirer des Actes de ce Procès, savoir, que Jeanne étoit inspirée de Dieu. Il se contente de dire, qu'elle fut condamnée à être brûlée, par une Sentence du 31. de Mai 1431. Mais comme tous les autres faits rapportez dans la Lettre du Roi se trouvent exactement conformes aux Actes du Procès, je ne vois pas par quelle raison, le silence de Pasquier pourroit faire douter de celui-ci.

Il y auroit une infinité de réflexions à faire, sur l'Interrogatoire, sur les Réponses, & sur la conduite de la Pucelle. Mais, pour ne pas abuser de la patience du Lecteur, je me contenterai d'y faire seulement quelques remarques.

Premierement, il est certain que, dans tout ce que Pasquier a rapporté de ce Procès, il n'a eu en vue que de prouver que la Pucelle étoit inspirée. Ainsi, dans la prévention où il étoit à



cet égard, il n'a pas fait difficulté de tronquer en divers endroits, les Interrogations & les Réponses. Cela paroit manifestement, en ce que plusieurs des Réponses n'ont aucune liaison avec les Demandes, ni entre elles-mêmes. Par exemple, ce qu'elle dit dans sa Réponse à la seconde interrogation, touchant le Duc d'Orleans, présuppose nécessairement quelque autre Question, que Pasquier a jugé à propos d'omettre.

2. Il paroit qu'il a omis quelques-unes des Réponses. Par exemple, il est dit dans le Resultat des Confessions de la Pucelle, qu'elle s'étoit vantée d'avoir vu St. Michel; & néanmoins, il n'en est point fait mention dans l'Interrogatoire.

3. Pasquier n'a pas voulu transcrire la Lettre que la Pucelle écrivit au Roi d'Angleterre, ni son Abjuration: Pieces qui ne sont pourtant pas moins importantes, que tout ce qu'il en a rapporté sur ce sujet. Encore moins a-t-il voulu parler de l'aveu qu'elle fit avant que de mourir, qu'elle avoit été séduite ou abusée. Toutes ces omissions donnent lieu de présumer, que cet Auteur ne cherchoit pas tant dans le Procès de la Pucelle, ce qui pouvoit servir à lui faire trouver la vérité, que ce dont il a cru pouvoir s'aider pour prouver son sentiment. En effet, il employe beaucoup de paroles à tirer, des Réponses de cette Fille, des conséquences favorables à son opinion, & à faire voir qu'elle a prédit ce qui est effectivement arrivé, & qu'elle n'a rien dit qui ne fût exactement vrai. Il s'attache sur-tout à prouver par des raisons assez foibles, que Dieu à beaucoup aimé le Duc d'Orleans, ainsi que la Pucelle l'avoit assuré. Entre autres argumens, il se sert de celui-ci: Que Dieu avoit donné à ce Prince deux Fils, qui ont été tous deux fort illustres; l'un légitime, savoir Louis, qui fut ensuite Roi de France sous le nom de Louis XII.; l'autre naturel, savoir ce grand Capitaine, connu d'abord sous le nom de Bâtard d'Orleans, & ensuite sous celui de Comte de Dunois & de Longueville. Mais tout le monde sait que celui-ci étoit Frere naturel, & non pas Fils du Duc d'Orleans, de qui la Pucelle avoit parlé. Il est étonnant qu'un homme aussi versé que Pasquier dans l'Histoire de France, soit tombé dans une faute si grossiere.

Après avoir rapporté au sujet de la Pucelle des faits dont on ne peut disconvenir, puisqu'ils sont appuyez sur des témoignages incontestables, il ne reste plus qu'à examiner les trois sentimens qu'il y a sur cette matiere, & à se déterminer pour l'un des trois.

La plupart des Auteurs François soutiennent, que la Pucelle étoit véritablement inspirée, & envoyée de Dieu, & ils se fondent sur quatre raisons principales. La premiere est la possibilité que

Dieu fasse de tels Miracles. Mais on peut leur accorder ce point, sans que de la possibilité ils en puissent rien inferer pour le fait.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

La seconde est le propre témoignage de la Pucelle, appuyé sur les Apparitions des Saints & des Anges qu'elle a eues. Mais c'est là précisément ce qui est en question, & qui, par conséquent, ne sauroit servir de preuve.

Leur troisieme raison est tirée de ce qu'elle reconnut le Roi Charles déguisé parmi ses Courtisans. Celle-ci ne mérite pas qu'on s'y arrête. En supposant, comme c'est l'opinion de plusieurs, que cette Fille avoit été induite à jouer ce personnage, il est aisé de comprendre, qu'elle pouvoit avoir été assez bien instruite pour connoitre le Roi, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu auparavant.

La quatrieme est fondée sur ce qu'elle a prédit la levée du Siege d'Orleans & le Sacre du Roi, dans un tems où ces évenemens n'avoient pas la moindre ombre d'apparence, & que ce qu'elle a prédit est arrivé. Cette raison, jointe à la valeur extraordinaire que cette Fille fit paroitre dans toutes les occasions, est sans doute la plus forte qu'on puisse alleguer pour ce sentiment. Cependant, les difficultez qui se peuvent former contre cette preuve sont si considerables, qu'elles en diminuent beaucoup la force, si elles ne la détruisent pas entierement.

Premierement, on peut objecter, que c'est elle-même qui a dit dans son Interrogatoire, & après l'évenement, qu'elle avoit prédit au Roi la levée du Siege d'Orleans, & son Sacre. On a vu ci-devant, que Monstrelet ne la fait pas parler avec cette précision. Il se contente de lui faire dire au Roi en termes généraux, *qu'elle exhausseroit sa Seigneurie, & qu'elle rebouteroit ses ennemis hors du Royaume;* ce qu'elle n'a pourtant pas fait, puisque les Anglois n'ont été chassez de France que plus de vingt ans après sa mort.

De plus, la Pucelle dit dans son Interrogatoire, que ces deux faits lui avoient été revelez par *Ste. Catherine* & par *Ste. Marguerite.* Je ne prétens point entrer ici dans toutes les difficultez qu'on peut faire sur cette matiere. Je veux bien supposer que Dieu revele quelquefois aux Saints glorifiez ce qui doit arriver sur la Terre; qu'il leur ordonne de prendre une forme humaine pour en informer certaines personnes; & que Catherine & Marguerite étoient du nombre de ces Saints glorifiez, quoiqu'il n'y ait personne qui puisse le dire avec certitude. Mais on ne peut du moins disconvenir, que ce n'est que bien rarement que Dieu employe de pareils moyens; & que, quand il les employe, c'est toujours ou en vue de sa propre gloire; ou pour l'avantage de son Eglise, ou en faveur de certaines personnes extremement distinguées par leur sainteté. Or, dans la Guerre qui se faisoit alors en France, il ne s'a-

giſſoit directement, ni de la gloire de Dieu, ni de la Religion, ni de l'Egliſe; & Charles VII. en faveur de qui, ſelon la ſuppoſition, Dieu a fait de ſi grandes choſes, n'étoit rien moins que diſtingué par la ſainteté de ſa vie. Il n'étoit queſtion entre les deux Rois & les deux Partis, que d'interêts temporels. Ils profeſſoient tous une même Religion, & ne pouvoient ſe reprocher réciproquement, ni Schiſme, ni Héréſie. On ne voit donc pas en quoi il pouvoit être de la gloire de Dieu, ni quel avantage il pouvoit revenir à la Religion ou à l'Egliſe, que le Royaume de France fût gouverné par un Prince de la Maiſon de Valois, plutôt que par un Roi d'Angleterre, deſcendu par les Femmes de la Maiſon Royale de France. On dira tant qu'on voudra, que l'Uſurpation des Anglois étoit ſi atroce & ſi manifeſte, que l'honneur de Dieu étoit intereſſé à faire voir en eux un exemple de ſa juſtice. C'eſt ſuppoſer une choſe en queſtion. On n'a qu'à lire ce qui a été dit ſur ce ſujet dans le Regne d'Edouard III., pour ſe convaincre que cette ſuppoſition n'eſt pas auſſi évidente qu'on le prétend, & qu'elle eſt ſujette à de grandes difficultez. Mais, quand même elle ſeroit inconteſtable, & que les Anglois auroient été de véritables Uſurpateurs, peut-on aſſurer qu'il y va de l'honneur de Dieu, de punir exemplairement & par des moyens ſurnaturels, les injuſtices atroces qui ſe commettent dans le Monde? Combien d'Uſurpations de Provinces & de Royaumes ne trouve-t-on pas dans les Hiſtoires, ſans qu'il ſoit intervenu aucun Miracle pour la punition des Uſurpateurs? Enfin, on ne voit pas que Charles VII. ni ſes Succeſſeurs ayent rendu à la Religion aucun ſervice, qui puiſſe faire préſumer que Dieu l'avoit en vue, dans ce qu'il a fait par le moyen de la Pucelle. De plus, les François de ce tems-là n'étoient pas meilleurs Chretiens, ni plus honnêtes-gens que les Anglois. Pour ce qui regarde la perſonne du Roi Charles VII., en faveur de qui on prétend que Dieu a miraculeuſement ſuſcité la Pucelle, perſonne n'ignore que la vie de ce Prince étoit des plus irrégulieres. Sans parler de l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne, commis par ſes ordres & en ſa préſence, contre la foi d'un Traité confirmé par un Serment; n'eſt-il pas certain que, dans le tems même que Jeanne alla le trouver à Chinon, il vivoit dans un adultere public avec ſon *Agnès Sorel*, aux yeux de toute ſa Cour? Sont-ce des Princes de ce caractere, que Dieu honore ordinairement par des faveurs diſtinguées? Si l'on ajoute à toutes ces raiſons, l'aveu que la Pucelle fit avant ſa mort, qu'elle avoit été trompée, on aura lieu de ſe convaincre qu'elle n'étoit pas véritablement inſpirée. Mais je n'inſiſte point ſur cet aveu, parce que c'eſt un fait qui peut être conteſté, comme n'étant appuyé que ſur le témoignage des Parties même de la Pucelle.

Je viens présentement au sentiment des Anglois, qui soutiennent opiniâtrement que Jeanne d'Arc étoit Sorciere, & qu'elle n'agissoit que par les instigations du Diable. Je ne dirai qu'un mot sur ce sentiment. C'est qu'on peut former les mêmes difficultez contre celui-ci que contre le précedent, puisqu'il n'est pas moins malaisé de comprendre, pourquoi en cette occasion Dieu auroit donné un tel pouvoir au Démon. Ainsi, tout ce qui a été dit au sujet de l'Inspiration divine, peut être appliqué au sortilege, & retorqué contre les Anglois.

Mais il y a une troisieme opinion, qui n'est pas sujette à tant d'inconvéniens. Si l'on suppose que, dans l'extremité où les affaires du Roi Charles se trouvoient réduites, lui-même, la Reine sa Femme, Agnès Sorel, ou quelqu'un de ses Ministres, ayent dressé cette intrigue, rien ne sera plus aisé que d'accorder les évenemens avec cette supposition. Il s'agissoit de redonner du courage aux François abattus par tant de pertes, & peut-être au Roi lui-même, qui méditoit sa retraite dans le Dauphiné. Doit-on trouver étrange, qu'on se soit servi de cet artifice pour y réussir? Cela est du moins aussi possible, que les Apparitions des Saints & les Sortileges. On peut avoir choisi pour ce dessein une Païsanne de bon-sens, comme il s'en trouve plusieurs, d'un courage intrépide, & qui savoit monter à cheval. On peut l'avoir prise hors du Royaume, afin qu'elle fût moins connue, & que des voisins incommodes ne missent point d'obstacles à l'exécution du projet, en la faisant trop bien connoitre. Cela supposé, il sera facile d'expliquer la plupart des choses qui paroissent extraordinaires dans la Pucelle. Tout ce que le Roi a dit d'elle, & les secrets qu'elle a découverts, ne seront qu'une suite de ce même jeu. Ceux qui auront été du complot, n'auront pas manqué de la faire valoir, & les autres se seront laissez entrainer par leur autorité.

Il ne faut pourtant pas dissimuler, qu'on peut faire contre ce troisieme sentiment de fortes Objections, auxquelles il est nécessaire de répondre.

La premiere est, que ce n'est qu'une conjecture. Je l'avoue. Mais c'est une conjecture très naturelle, dans un sujet où il est si difficile de découvrir la vérité. Les François ont dit, que la Pucelle étoit inspirée de Dieu. On fait voir que ce sentiment est plein de difficultez, & que la présomption n'est pas pour ceux qui le suivent. Les Anglois disent que Jeanne étoit Sorciere, & qu'elle n'agissoit que par les instigations du Diable. Ceci n'est pas moins difficile à comprendre. Il est pourtant certain, que cette fille a fait de grandes actions. Que reste-t-il donc pour

expliquer la cause de la revolution arrivée en France, que de la chercher dans les moyens naturels, puisque les surnaturels sont si douteux, pour ne rien dire de plus fort? Il me semble que c'est une occasion, s'il en fut jamais, où la conjecture doit avoir lieu.

La seconde Objection se tire de la valeur extraordinaire de Jeanne, qu'on veut faire passer pour surnaturelle. A cela on peut répondre, premierement, qu'il est certain qu'on lui a attribué beaucoup plus qu'il ne lui est dû, ainsi qu'il paroit par le témoignage de Monstrelet, Auteur contemporain. Il faudroit être bien ignorant dans les manieres du monde, pour ne pas savoir combien on va dans l'excès en pareilles occasions, & combien un pareil sujet est susceptible d'embellissement. Il ne paroit pas dans ce que dit Monstrelet, que la Pucelle ait jamais commandé en Chef. Si cet Auteur semble le dire dans un endroit, il se corrige lui-même dans un autre; ainsi qu'on peut le voir dans les passages qui ont été rapportez. Il est vrai que les Généraux la menoient avec eux, & la mettoient à leur tête, afin de confirmer la prévention du Soldat. Ainsi elle n'avoit qu'à témoigner assez de fermeté pour se tenir toujours auprès d'eux, & une pareille fermeté ne peut pas passer pour miraculeuse. Que si on a voulu lui attribuer la gloire de tous les heureux succès, il n'y a rien en cela de fort étrange. C'étoit l'interêt du Roi, & de tous ceux qui le servoient.

La troisieme Objection est la plus forte. C'est celle qui s'appuye sur l'accomplissement des prédictions de la Pucelle. Elle a dit au Roi qu'elle feroit lever le Siege d'Orleans, & qu'elle le feroit sacrer; & cela est arrivé. Il faut donc, en supposant que ce n'étoit qu'un jeu, supposer en même tems qu'elle a eu le don de deviner.

On peut répondre à cette Objection, premierement, que l'assurance avec laquelle les Historiens François ont avancé qu'elle avoit fait ces prédictions avant l'évenement, est ce qui lui donne le plus de force. Mais il faut remarquer sur ce sujet, que de ces deux articles, savoir la levée du siege d'Orleans, & le Sacre du Roi à Rheims, il n'y a que le premier qui soit attesté par Jeanne elle-même dans son Interrogatoire, & qu'elle ne fait aucune mention du Sacre du Roi. En second lieu, que même cette attestation est posterieure à l'évenement, & qu'on ne peut avoir aucune bonne preuve, que, quand elle alla trouver le Roi, elle eût assuré qu'elle feroit lever le siege d'Orleans. De la maniere que Monstrelet en parle, il ne paroit nullement que Charles

s'appuyât sur les promesses de la Pucelle, lorsqu'il entreprit de faire entrer un Convoi dans Orleans. Cet Auteur dit, qu'il fut résolu de mener un Convoi dans cette Ville, & que la Pucelle demanda d'être de la partie; ce qui lui fut accordé. Certainement, si ce dessein n'avoit été formé que sur ses promesses, elle n'auroit eu que faire de demander de se trouver à l'exécution, puisqu'en ce cas-là, elle auroit dû en être la principale Actrice.

Mais, en second lieu, quand même Jeanne auroit prédit ce qu'on lui attribue, je ne sai si cette preuve seroit concluante. Si l'on suppose qu'elle avoit été induite à jouer ce personnage, & qu'on lui ait fait sa leçon par avance, rien n'étoit plus naturel que de lui faire dire au Roi, que sa Commission portoit de faire lever le siege d'Orleans. Ce siege étoit alors le sujet de l'inquietude de ce Prince, & de toute sa Cour. On ne savoit comment s'y prendre pour sauver cette importante Place; & par consequent, il falloit faire esperer la levée de ce siege, pour faire croire que Jeanne venoit de la part de Dieu. En cela on ne hazardoit que la reputation d'une simple Païsanne, dont on n'auroit pas fait grand cas, si l'affaire n'avoit pas réussi. Pour ce qui regarde le Sacre du Roi, il falloit bien aussi le faire esperer, puisque la levée du siege n'étoit qu'un moyen pour parvenir au but principal, qui étoit l'établissement du Roi sur le Trône de ses Ancêtres.

En troisieme lieu, on peut faire, contre les prédictions de la Pucelle, une objection très embarassante. Si elle a été inspirée de Dieu pour prédire l'avenir, d'où vient qu'elle s'est trompée? Elle a dit, qu'elle chasseroit les Anglois hors du Royaume; & néanmoins, ils n'en ont été chassez que plus de vingt-ans après sa mort. Elle a prédit, qu'ils seroient chassez par une grande Victoire, que les François remporteroient sur eux. Cela donne l'idée d'une Bataille fort sanglante, & d'une Victoire extraordinaire. Mais où trouve-t-on cette grande Victoire, depuis la mort de la Pucelle? Il n'y en a point d'autre que celle de Fourmigni, qui arriva vingt ans après, & qui fut très médiocre, comme il a été déja remarqué. Elle a prédit encore dans son Interrogatoire, qu'avant sept ans, les Anglois laisseroient un plus grand gage que celui qu'ils avoient laissé devant Orleans. Je n'entens point ce que cette expression signifie, si ce n'est pas la perte de quelque Bataille. Mais il ne s'en trouve aucune dans cet espace de tems. Donnons pourtant à cette expression le sens le plus favorable qu'on puisse lui donner: entendons-la, si l'on veut, de la perte de Paris. Mais cet évenement arriva cinq ans après la prédiction. Est-ce donc la

coutume du St. Esprit, de marquer ainsi un tems de sept ans, au lieu de cinq? Il ne lui étoit pas plus difficile de prévoir que cet évenement arriveroit dans cinq ans, que dans sept.

Ainsi, tout balancé, qu'on compare les difficultez du troisieme sentiment à celles qui naissent des Apparitions des Saints, & des Sortileges, & je me persuade qu'on les trouvera moindres dans celui-ci, que dans les deux autres.

Ajoutons encore, que l'Inspiration de la Pucelle n'a pas été si généralement reconnue par les François même, que plusieurs n'en ayent douté. Le Connêtable de Richemont étant en marche pour aller joindre le Roi devant Baugenci, le Roi prévenu que ce Prince venoit pour quelque mauvais dessein, résolut d'abord d'aller le combattre. Mais ensuite ayant changé d'avis, il envoya la Pucelle au devant de lui pour le recevoir. Aussi-tôt qu'elle le vit, elle descendit de cheval, & lui embrassa le genou: sur quoi le Connêtable lui dit ces paroles, qui font voir l'opinion qu'il avoit d'elle: *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne sai pas qui vous êtes, ni de par qui vous êtes ici envoyée, si c'est de par Dieu ou de par le Diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains rien, car il connoit ainsi mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le Diable, encore moins. Et faites du mieux, ou du pire que vous pourrez.*

Argentré, Hist. de Bretagne.

Le Seigneur de *Langey*, dans son Livre de *l'Institution militaire*, dit que l'Inspiration de la Pucelle fut un jeu semblable à celui de *Numa Pompilius*, qui feignoit d'avoir des communications avec la Nymphe *Egerie*.

D'autres ont dit, que cette fille avoit été induite à jouer ce personnage par des Seigneurs de la Cour. C'est le sentiment de *Du Haillan*, qui en rapporte même plusieurs particularitez. Après cela il ajoute: *Quelques-uns ont trouvé mauvais que je die cela, & que j'ôte aux François une opinion qu'ils ont si longuement eue d'une chose si sainte, & d'un miracle, pour la vouloir maintenant convertir en fable. Mais je l'ay voulu dire, parce qu'il a été ainsi découvert par le temps qui découvre toutes choses. Et puis, ce n'est pas chose si importante, qu'on la doive croire comme un Article de Foy.*

Voici encore ce que dit le Pape Pie II., sous le nom de *Gobelin* son Secretaire. Après avoir fait l'Histoire de la Pucelle & de ses exploits, il ajoute: *Je ne saurois que très difficilement affirmer si ce fut un ouvrage divin, ou une invention humaine. Quelques uns pensent que les Grands de la Cour étant en dissension entre eux pour le commandement, quelqu'un plus sage que les autres inventa cette ruse, d'induire cette fille à dire qu'elle étoit envoyée de Dieu, afin que personne ne fit difficulté de se mettre sous sa conduite.*

Enfin, il se trouve des Auteurs François qui ont diffamé Jeanne d'Arc, & qui ont dit qu'elle avoit été débauchée par Baudricourt, ou, selon quelques-uns, par le Bâtard d'Orleans, ou par Xaintrailles; & que ces trois Seigneurs, avec le Duc d'Alençon, ourdirent toute cette trame. Polydore Vergile dit que, quand Jeanne se vit condamnée, elle feignit d'être enceinte; & qu'à cause de cela, on la garda quelques mois sans la faire exécuter. Enfin, entre les Historiens tant anciens que modernes, qui ont parlé de la Pucelle, on n'en sauroit trouver deux qui s'accordent dans les faits qui la regardent.

Au reste, en supposant même que l'Inspiration de la Pucelle étoit une pure invention humaine, il n'est pas facile de juger si le Roi étoit de l'intrigue, ou s'il fut lui-même trompé. Peut-être que Jeanne elle-même fut abusée, par certains moyens qui n'ont été que trop souvent mis en usage. Pour moi, je trouve beaucoup de plausibilité dans ce sentiment, vu la fermeté avec laquelle elle répondit à ses Juges, dans un tems où elle ne pouvoit que s'appercevoir de l'extrême danger où elle se trouvoit. Mais ce n'est au fond qu'une conjecture.

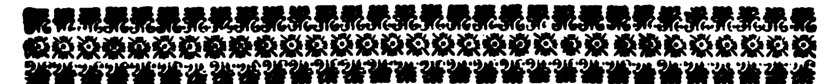
Je conclus de l'examen que je viens de faire, qu'on peut juger avec quelque fondement, que la prétendue Inspiration de la Pucelle n'étoit qu'une invention pour redonner du courage aux François consternez. Il est vrai que ce dessein réussit au-dela, sans doute, des esperances de ceux qui l'avoient formé. Cependant, il n'est pas fort étrange que les Troupes Françoises ayent repris courage, quand elles ont cru combattre sous une direction particuliere du Ciel. Ce n'est pas la premiere fois, qu'une pareille invention a produit un semblable effet. On en trouve des exemples dans les Histoires des Peuples Payens. Les prétendues Apparitions des Dieux & des Déesses du Paganisme n'étoient pas certainement des ouvrages immédiats de la Puissance de Dieu; & néanmoins, en certaines occasions, elles ont produit des effets prodigieux.

Avant que de finir cette matiere, je ne puis m'empêcher de faire une réflexion sur la barbarie avec laquelle la Pucelle fut traitée. Il n'est pas possible de donner quelque couleur à cette injustice. Comme Jeanne n'étoit pas Françoise, Henri ne pouvoit pas supposer qu'elle fût sa Sujette; & par conséquent, il ne pouvoit la traiter que comme une simple Prisonniere de Guerre. Cela supposé, il pouvoit encore moins la punir comme Schismatique, Hérétique, & Sorciere, quand même elle en auroit été convaincue. Si la maxime que les Anglois voulurent alors établir étoit une fois reçue, il n'y auroit point de Prisonnier de Guerre qui ne fût en danger

Dissertation sur la Pucelle d'Orleans.

d'être jugé par ses ennemis pour des crimes supposez, & de succomber sous leur malice. Charles VII. fit casser la Sentence par d'autres Juges, & rétablir l'honneur de la Pucelle. C'est sur cela que plusieurs se fondent, pour prouver son innocence. Mais c'est un foible fondement, puisque, sans une extrême prévention, on ne peut pas plus compter sur la derniere Sentence, que sur la premiere. Celle-ci fut donnée par ses ennemis, qui avoient interêt de la diffamer; l'autre, par ses amis, qui trouvoient leur gloire & leur avantage à la faire paroitre innocente.





SUITE DE L'ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR *THOMAS RYMER.*

EXTRAIT DU VIII TOME.

REGNE DE HENRI IV.



E VIII Tome (1), qui n'eſt pas moins gros que les précédens, contient une infinité de Pieces, qui regardent le Regne de *Henri IV*. Parmi ces Actes, il s'en trouve peu de curieux & qui vaillent la peine d'être expliqués en détail. On peut pourtant en tirer quelque utilité, par rapport aux dates des tems & des lieux, pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire d'Angleterre.

(1) Mr. *Rymer* nous en a donné la Relation en général, dans ſon Epitre Dédicatoire à la Reine *Anne*. Il faut remarquer qu'elle fut écrite en l'année 1709, tems où chacun peut ſe ſouvenir que le Prétendant à la Couronne d'Angleterre étoit auſſi publiquement appuyé par une Nation voiſine, qu'il en a été enſuite abandonné, à cauſe qu'elle eſt devenue à préſent notre bonne Amie & Alliée, & s'eſt déclarée contre lui, ſes fauteurs & ſes adhérans: ainſi le Lecteur raiſonnable ne doit point trouver mauvais le parallele qui a été fait ici par l'Hiſtoriographe Anglois, quelque deſobligeant qu'il paroiſſe aujourd'hui. WHATLEY.

Depuis que *Henri IV.* fut monté ſur le Trône par une voye extraordinaire, ſa Politique perpétuelle fut d'éviter, autant qu'il lui fut poſſible, la Guerre avec ſes Voiſins. Le grand nombre de mécontens qu'il y avoit dans ſon Royaume, & les fréquentes Conſpirations qui ſe faiſoient contre ſa Perſonne & contre ſon Gouvernement, lui donnoient aſſez d'occupation chez lui. D'ailleurs, il avoit ſujet de craindre que les Guerres étrangeres ne favoriſaſſent les deſſeins de ſes Ennemis domeſtiques. Ainſi, les principaux Evenemens de ce Regne ſont renfermez dans les Affaires du dedans, qui peuvent être partagées en deux Articles. Le 1. regarde les Conſpirations des Anglois contre le Roi; le 2. la Revolte des Gallois. Quoique les affaires que ce Prince eut avec ſes Voiſins ne fuſſent pas conſiderables, la ſuite de l'Hiſtoire demande qu'on les explique; 3. celles qu'il eut avec l'Ecoſſe, 4. avec la France, 5. avec la Bretagne. Enfin, nous y ajouterons un 6e. Article, des Affaires qui regardent l'Egliſe ou la Religion, afin de n'en pas perdre le fil.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

L'élevation de Henri IV. ſur le Trône cauſe pluſieurs Guerres-civiles.

COMME l'élevation de *Henri IV.* ſur le Trône a été l'origine & le fondement des Guerres-civiles qui ont longtems affligé l'Angleterre, il eſt important de s'arrêter un peu ſur ce ſujet, pour deux raiſons principales. Premierement, il ſeroit trop difficile d'entendre ce qui ſera dit dans les Extraits ſuivans à l'occaſion de ces Guerres, ſi l'on n'avoit pas par avance une connoiſſance diſtincte de cette matiere. En ſecond lieu, cette explication peut ſervir à faire connoitre les raiſons de la conduite du Prince, qui fait le ſujet des Actes contenus dans ce VIII Tome.

On a vu dans l'Extrait précédent, que *Richard II* s'étoit luimême livré à *Henri Duc de Herefort* & de *Lancaſtre*, qui l'avoit conduit à Londres & fait enfermer dans la Tour. Ce premier pas étant fait, le Duc victorieux ne ſe trouva pas peu embaraſſé, touchant les moyens qu'il devoit employer pour ſe procurer la Couronne. Il tint ſur ce ſujet divers Conſeils avec ſes Amis, qui convinrent unanimement que *Richard* devoit être dépoſé. C'étoit la premiere démarche néceſſaire. On ne doutoit point qu'il ne fût facile de faire réuſſir ce projet, vû la haine exceſſive que le Peuple avoit conçue contre ce Prince. Mais, par la dépoſition de *Richard*, la Couronne n'étoit pas de droit dévolue au *Duc de Lancaſtre*, puiſqu'il y avoit un Héritier plus prochain. C'étoit *Edmond Mortimer*, Comte *de la Marche*, dont le Pere avoit été déclaré Succeſſeur préſomptif de *Richard*, par un Acte de Par-

Son Droit à la Couronne conteſté.

lement. *Edmond* descendoit de *Lionel Duc de Clarence*, second Fils d'*Edouard III*; au-lieu que *Henri* ne venoit que de *Jean de Gand, Duc de Lancastre*, Frere cadet de *Lionel*. Il est vrai qu'*Edmond* ne tiroit sa descendance de *Lionel*, que par une Femme; savoir, de *Philippe*, Fille de ce Prince. Il étoit même dans un degré de parenté plus éloigné que *Henri*. Mais cela n'empêchoit pas que son droit ne fût inconteſtable. Non-seulement les Anglois n'avoient point de Loi semblable à la Loi Salique; mais même sous le Regne d'*Edouard III*, ils avoient fait tous leurs efforts pour prouver que cette Loi ne s'étendoit point jusqu'aux Descendans mâles des Femmes. Ainsi, alleguer en faveur du *Duc de Lancastre*, qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle, descendu des mâles, c'étoit détruire le fondement sur lequel *Edouard III* avoit fait la Guerre à la France, & se désister en quelque maniere des prétentions que sa posterité pouvoit avoir sur ce Royaume. Il falloit donc trouver quelque autre expédient, pour faire monter *Henri* sur le Trône.

Parmi ceux qui assistoient à ces Conseils secrets, se trouvoit *Edmond Duc d'Yorck*, quatrieme Fils d'*Edouard III*, & Oncle de *Richard* & de *Henri*. Ce Prince, qui dans la déroute des affaires de *Richard* avoit pris parti pour le *Duc de Lancastre*, ouvrit un avis, qui fut unanimement approuvé. Il ne prévoyoit pas combien cet avis devoit porter de préjudice à sa posterité. Il dit premierement, qu'il falloit obliger *Richard* à faire une Résignation de la Couronne, comme s'en reconnoissant indigne; mais que cette Résignation ne devoit pas être en faveur du *Duc de Lancastre*, de peur qu'elle ne parût trop manifestement extorquée: Que sur cette Résignation générale, le Parlement procederoit à la déposition de *Richard*; & qu'ensuite cette Assemblée, comme étant revêtue d'une autorité suprême, éliroit *le Duc de Lancastre*, sans faire aucune mention du *Comte de la Marche*.

Pour suivre une semblable route, il falloit qu'on fût bien assuré des Membres du Parlement, puisqu'on prétendoit les porter à faire une démarche contraire aux Loix & aux Coutumes du Royaume, dans une chose de grande importance. Mais ce n'étoit-là qu'une petite difficulté, vû la situation où les affaires se trouvoient alors. Le Parlement avoit été convoqué au nom de *Richard*, pendant que ce Prince étoit actuellement entre les mains du *Duc de Lancastre*. On peut bien juger que les Députez n'avoient pas été choisis parmi les amis & les partisans de ce Prince infortuné. D'ailleurs les Anglois, en général, regardoient avec beaucoup de satisfaction la révolution qui venoit d'arriver. Ainsi, naturellement, ils devoient se trouver dans la disposition de reconnoitre l'im-

portant service, que le *Duc de Lancastre* venoit de leur rendre. C'étoit déja un grand avantage pour *Henri*; mais ce n'étoit pas le seul. Presque tous les Grands étoient dans ses interêts. Il n'avoit contre lui qu'un petit nombre de Seigneurs, Favoris de *Richard*, qui ayant perdu leur crédit par le malheur arrivé à ce Prince, n'étoient pas en état de balancer celui des autres. De plus, *Henri* avoit à sa disposition soixante-mille hommes en armes, qui l'avoient joint à sa descente, & qui depuis ce tems-là l'avoient toujours accompagné. Il n'y avoit donc aucun lieu de craindre qu'il se trouvât dans la Chambre des Communes un nombre considerable de gens, assez attachez aux Loix & aux coutumes du Royaume, pour oser disputer à *Henri* ses prétentions, quelque mal fondées qu'elles fussent. Dans tous les tems, il ne se trouve que trop de Membres de ce Corps, qui dépendent des évenemens, & qui se rangent volontiers du côté pour lequel la Fortune se déclare. Enfin, le *Comte de la Marche* n'avoit pas assez de crédit pour former un Parti capable de s'opposer à celui du Duc; ou de faire valoir l'Acte du Parlement, fait en faveur de son Pere.

Résignation & déposition de Richard.

Selon ce qui avoit été résolu dans ces Conferences secretes, *Richard II*, par un Ecrit de sa propre main, se reconnut indigne de la Couronne; & sur cet aveu, le Parlement le déposa. Après cela, le Trône étant devenu vacant, le *Duc de Lancastre* se leva dans l'Assemblée, & demanda la Couronne. Les paroles dont il se servit pour établir le fondement de ses prétentions, étoient tellement obscures, qu'il falloit en deviner le sens. Mais cette obscurité n'étoit pas sans dessein. Il falloit que le Peuple crût que ce Prince avoit effectivement droit à la Couronne; mais il n'étoit nullement nécessaire d'expliquer ce droit trop distinctement. Quant au Parlement, on savoit bien qu'il vouloit être ebloui. *Henri* allégua donc, en prémier lieu, qu'il étoit Héritier de la premiere Maison de *Lancastre*, qui sortoit d'un Fils de *Henri III*. Par-là il prétendoit appuyer un certain bruit, qu'on avoit eu soin de répandre parmi le Peuple ignorant, que cette Maison avoit été injustement privée de la Couronne. On disoit que de deux Fils que *Henri III* avoit laissez, savoir, *Edouard I*, & *Edmond le Bossu* Comte de *Lancastre*, celui-ci étoit l'aîné; mais qu'à cause de sa difformité, on lui avoit préféré *Edouard* son Frere. C'étoit une supposition si notoirement fausse, qu'il est surprenant que *Henri* voulût donner lieu de croire qu'il appuyoit son droit là-dessus. En second lieu, il dit qu'il fondoit sa demande *sur le droit qu'il avoit reçu de Dieu, par le secours de ses Parens & de ses Amis, pour recouvrer le Royaume, qui étoit sur le point d'être ruïné*; expressions dont on pouvoit à peine entendre le sens. La vérité

eſt, que ce Prince étoit fort embaraſſé. Il vouloit monter ſur le Trône avec l'approbation du Parlement & néanmoins il ne vouloit pas qu'il parût que le Parlement lui adjugeoit la Couronne, comme une grace, ou une récompenſe; de peur que ce don ne fût quelque jour ſujet à conteſtation. Ainſi, ſon but étoit de laiſſer en quelque maniere indécis par quelle voye il parvenoit à la Couronne. Le Parlement, qui étoit déja tout diſpoſé à faire tout ce que ce Prince ſouhaitoit, feignit d'entendre & d'approuver ſes raiſons, & le déclara Roi, ſans entrer dans l'examen de ſes droits.

Après que *Henri* eut été couronné, & le jour même de ſon Couronnement, il publia une Proclamation, où il parloit d'une maniere moins équivoque. Il diſoit, qu'il étoit parvenu à la Couronne, 1. Par droit de conquête : 2. Parce que *Richard II* la lui avoit réſignée : 3. Parce qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle (1). Tous ces trois fondemens étoient également foibles & faux. 1. Il n'étoit pas vrai qu'il eût conquis l'Angleterre; puiſque n'y étant arrivé qu'avec quatre-vingts hommes, c'étoient les Anglois eux-mêmes qui l'avoient ſoutenu, & aidé à exécuter ſes deſſeins. 2. *Richard* ne lui avoit pas réſigné la Couronne, ainſi qu'on l'a vu ci-deſſus. D'ailleurs, comment auroit-on pu reconnoitre le droit de diſpoſer de la Couronne, dans un Prince qui s'étoit lui-même déclaré indigne & incapable de la porter? Enfin, dans la troiſieme raiſon que ce Prince alléguoit, il y avoit une équivoque, qui ne pouvoit éblouïr que ceux qui vouloient bien s'aveugler volontairement. C'étoit dans le mot d'*Héritier*, qu'il confondoit avec celui de *plus proche Parent*. Dans la ſucceſſion dont il s'agiſſoit, c'étoit à la Branche qu'il falloit avoir égard, & non pas au degré de Parenté. *Edmond Mortimer* ſortoit de la ſeconde Branche d'*Edouard III*, & *Henri* n'étoit que de la troiſieme. Ainſi, quoiqu'effectivement *Henri* fût plus proche Parent de *Richard* que le *Comte de la Marche*, il ne s'enſuivoit point qu'il fût ſon plus proche Héritier. Pour pouvoir juſtement prétendre à la préférence ſur ce Comte, il auroit fallu qu'il y eût en Angleterre une Loi ſemblable à la Loi Salique, qui eût exclu de la Couronne les Femmes & leurs Deſcendans. Mais, quand même la ſucceſſion auroit dû ſe règler par le degré de Parenté, *Henri* n'auroit pas pu prétendre précéder *le Duc d'Yorck* ſon Oncle, qui étoit encore en vie. Ce Prince s'appuyoit donc ſur de faux fondemens, pendant qu'il laiſſoit en arriere le ſeul qui pouvoit

Proclamation de Henri.

(1) Ceci donna occaſion à la pointe de *Mortimer* : *Hæres Malus*; Sur quoi le Docteur *Kennet* remarque, qu'*Edmond* garda ſa raillerie, & *Henri* ſa Couronne. WHAT.

lui être favorable ; savoir, l'élection que le Parlement avoit faite de sa personne. S'il s'en fût tenu à celui-ci, peut-être auroit-il évité les Conspirations qui se firent contre lui, pendant presque tout le cours de son Regne. Mais puisqu'il refusoit de reconnoitre qu'il devoit son Elevation au Peuple d'Angleterre, il n'est pas étonnant que plusieurs le regardassent comme un Usurpateur.

Acte du Parlement excluant les Femmes de la Succession à la Couronne.

Ces Conspirations lui ayant fait comprendre que le Peuple n'étoit pas trop convaincu de la justice de ses droits, il voulut les appuyer par un nouveau moyen. En 1404 il obtint du Parlement, je ne sai par quelle voye, un Acte, qui excluoit les Femmes & leurs Descendans de la Succession de la Couronne. Son but étoit de faire comprendre au Peuple, qu'il étoit monté sur le Trône conformément aux Loix & à la Coutume, que ce Statut sembloit reconnoitre & confirmer. Mais cet Acte ne subsista que jusqu'à la fin de cette même année. Le Parlement en ayant reconnu l'injustice & les mauvaises conséquences, le revoqua, & en fit un autre, qui rétablit les Femmes dans leur droit naturel. Cependant, il ne revoqua pas celui qui avoit été fait la premiere année de ce Regne, pour établir la Succession dans la Maison de *Lancastre*. C'étoit une marque bien sensible, que le Parlement reconnoissoit l'injustice qui avoit été faite au *Comte de la Marche*; & en même tems, que c'étoit par un acte d'autorité supréme qu'on avoit adjugé la Couronne à *Henri*, pour recompenser le service qu'il avoit rendu au Royaume. Voilà le Fait, touchant l'Elevation de *Henri IV* sur le Trône d'Angleterre. Le Lecteur pourra, s'il veut, y appliquer les règles du Droit, pour examiner jusqu'où peut aller l'autorité du Parlement, en certains cas; car je ne prétends point décider cette question. Je dirai seulement, que dans la suite, la posterité du *Duc d'Yorck* se trouva interessée à renverser le fondement sur lequel ce Prince avoit appuyé son Avis; je veux dire l'Autorité du Parlement, sans aucunes bornes, & contre les Loix. *Richard*, *Comte de Cambridge*, son second Fils, ayant depuis épousé une Sœur du *Comte de la Marche*, laissa un Fils du même nom, qui fut *Duc d'Yorck*, & qui étant devenu Héritier de la Maison *de la Marche*, disputa la Couronne au Petit-fils de *Henri IV*. C'est de-là que prirent leur origine les Guerres-civiles, entre les deux Maisons de *Lancastre* & *d'Yorck*; dont nous aurons occasion de parler dans quelques-uns des Extraits suivans.

J'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que je me sois un peu étendu sur cette matiere, qui sert de fondement à beaucoup d'évenemens importans; quoique les Actes contenus dans ce VIII Tome y ayent peu de rapport. Voyons présentement ce qui se passa de plus important en Angleterre, par rapport aux Affaires

Domestiques, depuis que *Henri IV* eut été placé sur le Trône, jusqu'à sa mort.

Le *Comte de la Marche* voyant le train que les affaires prenoient, se retira dans sa Terre de *Wigmore*, sur les frontieres du Païs de Galles; de peur de causer de la jalousie au nouveau Roi, s'il demeuroit à la Cour.

Une injustice en attire ordinairement plusieurs autres. Le Parlement ne se contenta pas de faire un passe-droit, en faveur de la personne de *Henri;* il l'étendit encore jusqu'à ses Descendans, en établissant la Succession du Trône dans sa Famille. Ensuite, il condamna *Richard II* à une prison perpétuelle, sans l'ouïr dans ses défenses, & sans examiner des témoins. *Thomas Mercks*, Evêque de *Carlisle*, fit tous ses efforts pour empêcher la condamnation de ce Prince, dans un long discours qu'il prononça sur ce sujet; mais ce fut inutilement. Bien loin que le Parlement voulût avoir aucun égard aux raisons alléguées par ce Prélat, il ordonna que s'il se faisoit aucun remuement dans le Royaume pour rétablir le Roi déposé, on feroit mourir ce Prince le premier. C'étoit proprement un Arrêt de mort, donné contre lui, puisque sa vie dépendoit d'une condition dont il n'étoit pas le maitre.

Richard condamné à une prison perpétuelle.

Il arriva la même chose à *Richard II*, qu'à *Edouard II* son Bisayeul. Pendant qu'il fut sur le Trône, il fut haï des Anglois: mais cette haine se changea en pitié, dès qu'il eut cessé de leur être redoutable. Le Peuple avoit souhaité passionnément d'être délivré de sa Tyrannie, & tous moyens lui semblerent bons & légitimes, pour parvenir à ce but. Mais quand les passions furent un peu calmées, & qu'il vit que, sous prétexte de venger l'infraction des Loix, on les fouloit aux pieds, il pensa tout autrement. En effet, que pouvoit-il penser en voyant *Richard* déposé, & condamné à une prison perpétuelle, ou plutôt à mort, sans qu'on eût daigné observer à son égard les formalitez les plus indispensables dans les Jugemens des moindres Sujets? Un des principaux crimes dont on accusoit ce Prince, étoit d'avoir fait mourir le *Duc de Glocester* son Oncle, sans lui avoir fait faire son Procès selon les Loix. Cependant, on le punissoit lui-même sans aucun examen, sur la simple notorieté publique. Enfin, le Peuple pouvoit-il se persuader qu'on eût véritablement le dessein de maintenir les Loix du Royaume, lorsque dans une affaire capitale, telle qu'étoit la Succession de la Couronne, on n'y avoit aucun égard? Ces considérations firent un tel effet sur un grand nombre d'Anglois, que depuis ce tems-là il parut en diverses occasions, qu'ils souhaitoient que *Richard* n'eût pas été opprimé. De-là nâquirent toutes les Conspirations qui se firent contre *Henri*, dont

Caractere de Henri.

nous allons donner un petit Abregé. D'un autre côté, ces Conspirations rendirent le Roi tellement attentif aux moyens de se maintenir sur le Trône, qu'il abandonna, pour ainsi dire, toutes ses autres affaires, pour ne penser uniquement qu'à celle-ci. Mais comme il employa la rigueur, plutôt que la clémence, pour arriver à son but, il se rendit odieux à ses Sujets. Aussi, son Regne ne fut qu'une suite continuelle de Troubles intestins, qui augmentant sans cesse ses soupçons & sa jalousie, ne le laisserent jouïr d'aucun repos. Le Clergé seul demeura toujours attaché à ses interêts, par les raisons que nous verrons dans la suite. Sans cela, peut-être ce Prince auroit-il éprouvé le même sort que son Prédécesseur.

Conspiration contre lui.

Dès le commencement de l'année 1400, c'est-à-dire, environ trois mois après que *Henri* eut été placé sur le Trône, il se fit une terrible Conspiration contre lui. Le *Duc d'Albemarle* son Cousin-germain, Fils ainé du *Duc d'Yorck*, le *Duc d'Exceter* son Beau-frere, le *Duc de Surrey*, les *Comtes de Huntington*, de *Salisburi*, de *Glocester*, l'Eveque de *Carlisle*, l'Abbé de *Westminster*, & divers autres Seigneurs, comploterent de le tuer à *Oxford*, dans un Tournoi où ils l'avoient invité. Leur complot ayant manqué par un accident imprévu, & par l'imprudence du *Duc d'Albemarle* qui se trouva dans la nécessité de le découvrir au Roi, les Conjurez résolurent de prendre les armes, & d'agir ouvertement. Comme ils n'ignoroient pas quelles étoient les dispositions du Peuple, ils revêtirent d'habits royaux un Domestique de *Richard*, nommé *Magdalen*, qui ressembloit beaucoup à son Maitre, & firent courir le bruit que *Richard* s'étoit sauvé de prison. Ils n'eurent pas plutôt produit en public ce fantôme de *Richard*, que le Peuple courut se ranger sous leurs drapeaux avec une telle promptitude, qu'en peu de jours, ils se virent à la tête de quarante-mille hommes. Il s'en fallut peu qu'ils ne surprissent le Roi à *Windsor* (1). Mais ayant manqué leur coup, ils n'oserent jamais attaquer ce Prince, qui les attendoit dans les bruyeres de *Honslow* avec vingt-mille hommes. Pour éviter sa rencontre, ils résolurent de se retirer vers le Païs de Galles, qui étoit bien disposé en faveur de *Richard*, & camperent aux Portes de *Cirencester*. Quatre d'entre eux, qui étoient les Chefs de l'entreprise, savoir, les Ducs de *Surrey* & d'*Exceter*, & les Comtes de *Salisburi* & de *Glocester*, eurent l'imprudence d'aller loger dans deux Cabarets de

(1) Le Roi se deroba pendant la nuit pour se rendre à *Londres* ; & peu d'heures après, les Rebelles arriverent à *Windsor*. Histoire de *Henri IV*, par le Chevalier *Jean Hayward*. WHAT.

la

la Ville, ſans s'aſſurer par aucune garde, pendant que leur Armée campoit dehors. Le Maire de la Ville profita de leur négligence, & alla les attaquer pendant la nuit. En ayant pris deux, il leur fit incontinent couper la tête. Les deux autres qui avoient trouvé le moyen d'échapper, voulurent aller rejoindre l'Armée; mais ils trouverent toutes leurs Troupes diſperſées par une terreur panique, que le bruit qu'elles avoient entendu dans la Ville avoit cauſée. Ces deux derniers furent auſſi arrêtez, & eurent le même ſort que leurs Compagnons. L'Evêque de *Carliſle* fut auſſi pris, & condamné à mort; mais le Roi lui fit grace, en faveur de ſon caractere. Ainſi cette Conſpiration fut étouffée, plus par un coup de la fortune, que par la prudence du Roi.

Cela ayant fait connoitre à ce Prince, qu'il n'étoit pas en ſureté pendant que *Richard* ſeroit en vie, il le fit mourir dans le Château de *Pontefract*, où il l'avoit fait renfermer. Son corps fut porté, le viſage découvert, juſqu'à *Langley*, où on l'enterra ſans aucune pompe.

Conſpirations continuelles contre Henri, fondées ſur le bruit que Richard étoit encore en vie.

La mort de *Richard* n'empêcha pas qu'il ne ſe fît de nouvelles Conſpirations. Preſque tous les ans, pendant le cours de ce Regne, il y en eut quelqu'une ſur pied, & toujours ſur le fondement que *Richard* étoit en vie, & qu'il s'étoit ſauvé de ſa priſon. Les Auteurs de ces bruits étoient bien convaincus de leur fauſſeté; mais ils étoient auſſi perſuadez que c'étoit un bon moyen pour émouvoir le Peuple. Marque évidente, que les Anglois en général n'étoient pas contens du traitement fait à ce Prince, ni de l'Elevation de *Henri*, quoique l'autorité du Parlement y fût intervenue.

En 1402, il ſe répandit dans tout le Royaume un bruit, que *Richard* étoit en vie, & qu'il étoit en Ecoſſe, ſur le point d'entrer en Angleterre pour arracher la Couronne au nouveau Roi. Ce bruit fut ſuivi de pluſieurs Ecrits violens, qu'on afficha de nuit, en divers endroits de Londres. Le Chevalier *Clarendon*, Fils-naturel du fameux *Prince de Galles*, fut pendu pour avoir appuyé ce bruit, avec huit Moines & un Docteur en Théologie, coupables du même crime. *Henri* étant perſuadé qu'il ne gagneroit rien par la clémence, ne pardonna jamais à ceux qui conſpirerent contre lui, ou qui furent convaincus d'avoir appuyé la fauſſe nouvelle de la vie de *Richard*.

Il faut pourtant excepter de ce nombre le Comte de *Northumberland*, de la Famille des *Percys*, auquel il pardonna une fois. Comme les Revoltes de ce Comte font la matiere d'une partie conſidérable de l'Hiſtoire de ce Regne, nous allons en donner un petit détail.

Histoire du Comte de Northumberland.

Henri Percy, Comte de *Northumberland*, étoit Gouverneur des Provinces du Nord, sur la fin du Regne de *Richard II.* Peu de tems avant que ce Prince partît pour son dernier voyage d'Irlande, il envoya un ordre exprès à ce Comte de le venir joindre, sur quelques soupçons qu'il avoit conçus contre lui. Soit que ce Seigneur eût déja commencé ses pratiques avec le Duc de *Lancastre*, qui étoit alors à Paris, ou pour quelque autre sujet, il se dispensa d'obeïr au Roi, sous prétexte que sa présence étoit nécessaire dans les Provinces dont il avoit le Gouvernement. Sur ce refus, *Richard* le déclara Traitre, par une proclamation, & confisqua tous ses biens. Irrité de ce traitement, *Percy* fut le premier qui alla joindre *Henri*, lorsqu'il fut descendu à *Ravenspur*. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit du nombre, & peut-être le Chef de ceux qui l'avoient invité à passer en Angleterre. Quoi qu'il en soit, par sa promptitude à se déclarer pour lui, il entraina tout le reste du Royaume dans la même résolution. Il fut aussi un de ceux qui travaillerent le plus fortement à lui mettre la Couronne sur la tête. Ces services importans ne demeurerent pas sans recompense.

Fait Grand Connétable d'Angleterre.

Dès que *Henri* eut été proclamé, il lui confirma le Gouvernement des Provinces du Nord, & lui conféra la Charge de Grand-Connétable. Peu de jours après, il lui fit présent de l'Ile de *Man*. De son côté, le Comte de *Northumberland* étoit tellement attaché aux interêts & à la personne du Roi, que ce Prince le regardoit comme le plus fidele de ses Sujets, & le plus zèlé pour son service.

Victoires remportées par ce Comte sur les Ecossois.

En 1402, le Comte remporta deux victoires signalées sur les Ecossois, la premiere à *Nesbut*, la seconde à *Humbledon*. Dans cette derniere, qui étoit la plus considérable, le Comte de *Douglas*, Général de l'Armée d'Ecosse, fut fait prisonnier, avec le Comte de *Fyffe* Neveu du Roi *Robert*, & divers autres Officiers distingués.

Brouillerie entre le Roi & le Comte.

Cette victoire fut la source d'une brouillerie, qui survint entre le Roi & le Comte de *Northumberland*. Le premier voulut avoir ces Prisonniers à sa disposition; & le Comte prétendit que c'étoit lui faire tort, que de le priver des rançons qu'il en pouvoit attendre. Il fut pourtant obligé de ceder aux ordres absolus du Roi. Malheureusement pour lui, il regarda le défaut de complaisance du Roi comme un affront, dont il voulut se venger. Dans ce dessein, il se ligua étroitement avec *Owen Glendor*, qui avoit fait revolter les Gallois, & avec le Comte *de la Marche*, qui étoit alors prisonnier de *Glendor*. Leur projet étoit de détrôner *Henri*, & de mettre le *Comte de la Marche* sur le Trône; après quoi, le nouveau Roi devoit laisser le Païs de Galles à *Glendor*, & les Provinces situées au Nord de la Trente au Comte de *Northumberland*. Leurs mesures étant prises, le Comte leva une Armée dans son

Ligue du Comte avec Owen Glendor & le Comte de la Marche.

Gouvernement; & à cause d'une maladie dont il fut attaqué, il en donna la conduite à *Henri Percy* son Fils, surnommé *Chaud-éperon*, & au Comte de *Worcester* son Frere, qui allerent se joindre aux Gallois, près de *Shrewsbury*. Le Roi alla leur présenter la Bataille, & remporta la victoire. Le jeune *Percy* ayant été tué & enterré après la Bataille, le Roi le fit déterrer & couper son corps en quatre quartiers, qui furent mis sur des pieux. Le Comte de *Worcester*, qui avoit été fait prisonnier, fut condamné à perdre la tête. Cependant, le Roi ne laissa pas de pardonner au Comte de *Northumberland*, qui alla se jetter à ses pieds. Mais cette faveur ne fut pas capable de redonner au Comte ses premiers sentimens pour ce Prince, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Mais il faut rapporter auparavant les autres Conspirations qui se firent contre le Roi.

Victoire remportée par le Roi sur les Rebelles.

Le jeune Percy déterré & coupé en quatre quartiers.

Pardon accordé au Comte de Northumberland.

En 1404, le bruit se répandit que *Richard II* étoit en vie, & en Ecosse. Un certain *Serlow*, qui avoit été son Domestique, étoit l'auteur de ce bruit, avec un nommé *Thomas Ward*, qui se donnoit pour le Roi *Richard*. *Serlow* fut pris & pendu avec plusieurs autres, qui avoient appuyé ce bruit par de faux rapports.

En 1405, on enleva les Enfans du Comte *de la Marche*, qui étoient gardez à *Windsor* par ordre du Roi. Quoique ces Enfans fussent repris, on ne put jamais découvrir les auteurs de cet attentat. Le Duc d'*Albemarle*, qui étoit devenu *Duc d'Yorck* par la mort de son Pere, fut arrêté sur quelques soupçons, & demeura plus de trois mois en prison.

Les Enfans du Comte de la Marche enlevez & repris.

La même année vit naitre une grande Conspiration contre le Roi. *Richard Scroop* Archevêque d'*Yorck*, le Comte de *Northumberland*, *Thomas Mowbray* Comte-Maréchal, les Lords *Bardolf*, *Hastings*, & divers autres Seigneurs, ayant résolu de faire leurs efforts pour détrôner le Roi, assemblerent une nombreuse Armée à *Yorck*. Ils y publierent un Manifeste, dans lequel les noms d'*Usurpateur*, de *Traitre*, & d'*Archi-Traitre*, ne lui étoient pas épargnez. Heureusement pour lui, le Comte de *Westmorland*, qui marchoit alors vers l'Ecosse avec un Corps d'Armée, s'étant trouvé proche d'*Yorck* lorsque la Rebellion éclata, le délivra de ce danger par une insigne trahison. Il feignit d'adhérer aux sentimens des Revoltez, & ayant trouvé le moyen d'attirer à une Conférence l'Archevêque d'*Yorck* & le *Comte-Maréchal*, il les arrêta prisonniers. La prise de ces deux Chef dissipa la Conspiration; le Roi leur fit couper la tête, aussi-bien qu'aux Lords *Hastings* & *Falconbridge*, qui eurent le malheur d'être pris dans la suite. Les Comtes de *Northumberland* & *Bardolf* se retirerent en Ecosse. L'année suivante, le Roi noua une secrete intelligence avec certains Sei-

Conspiration contre le Roi.

gneurs Ecossois, qui promirent de lui livrer ces deux fugitifs. Mais ceux-ci en furent avertis à tems, & se sauverent dans le Païs de Galles.

Bruit touchant Richard II.

En 1407 on trouva dans Londres, & dans plusieurs autres Villes, des Affiches qui marquoient que *Richard II* étoit en vie, & qu'il alloit rentrer dans le Royaume, à la tête d'une puissante Armée. Le Peuple y étoit exhorté à se joindre à lui pour chasser l'Usurpateur. Diverses personnes furent punies pour avoir répandu ou appuyé ce faux bruit. La Comtesse d'*Oxford*, Mere du feu Duc d'*Irlande*, Favori de *Richard II*, eut sa grace; mais son Sécretaire fut pendu.

Autres complots contre Henri.

La même année, le Roi fut sur le point d'être pris par des Corsaires François, en allant par mer à une de ses Maisons de la Province de *Norfolck*. On ne douta point qu'il n'eût été trahi par quelqu'un de ses Domestiques. Une autre fois, on avoit trouvé sous son matelas un instrument de fer à trois pointes, qui ne pouvoit manquer de lui ôter la vie, s'il se fut couché dessus. Ainsi ce Prince ne vivoit pas sans inquiétude, au milieu de ceux qui le servoient.

Ligue du Comte de Northumberland avec Owen Glendor.

En 1408, le Comte de *Northumberland* & le Lord *Bardolf* s'étant liguez avec *Owen Glendor*, publierent un Manifeste très injurieux au Roi. En même tems, ils rentrerent par l'Ecosse dans les Provinces du Nord, où ils leverent une Armée à dessein de s'aller joindre aux Gallois. Le Roi se trouva extrèmement surpris de cette nouvelle Revolte, contre laquelle il n'étoit pas préparé. Mais pendant qu'il prenoit des mesures pour aller s'opposer aux Revoltez, & qu'il étoit même en marche vers le Nord, *Thomas Rokeby*, qui étoit Grand-Sherif d'*Yorck*, le tira de cet embaras. Cet Officier ayant déja levé quelque monde, pour se joindre au Roi; à son arrivée, le Comte de *Norhumberland* jugea qu'il étoit très important pour lui de dissiper cette Troupe, qui auroit pu s'augmenter & lui faire de la peine. *Rokeby*, quoique très inférieur en nombre, ne put se resoudre à reculer. Il reçut le Comte avec tant de de fermeté, qu'apres un combat fort opiniâtre, il remporta la victoire. Le Comte de *Northumberland* fut tué, & le Lord *Bardolf* ayant été blessé & fait prisonnier, le Sherif lui fit couper la tête. C'est ainsi que le Roi se vit enfin délivré du Comte de *Northumberland*, qui, après lui avoir rendu de grands services, étoit devenu son plus dangereux ennemi. Si ce Comte eût vécu plus longtems, il lui auroit sans doute fait courir risque de perdre la Couronne qu'il lui avoit procurée.

Rokeby Grand-Sherif d'Yorck le défait.

Le Comte de Northumberland tué dans l'action.

J'ai mis toutes ces Conspirations de suite, comme ayant du rapport à un même Article; je veux dire, au mécontentement des

Anglois touchant la Déposition de *Richard*, & l'Elevation de *Henri*. Celui-ci n'évita tous ces dangers, que par des accidens extraordinaires. Naturellement, ces Conspirations devoient lui causer plus d'embaras, qu'elles ne lui en donnerent en effet. Mais elles le rendirent si soupçonneux, que la moindre chose lui faisoit ombrage. Passons présentement à quelques autres matieres, qui regardent les Affaires domestiques.

En 1401, *Henri* arrêta le mariage de *Philippe*, sa Fille ainée, avec *Louis de Baviere*, Comte Palatin du Rhin, Petit-fils de l'Empereur *Robert*.

Mariage des Enfans du Roi Henri.

En 1402, il maria *Blanche* sa seconde Fille, avec *Eric* Roi de Dannemarc, qui étoit encore sous la Tutelle de la Reine *Marguerite* sa Mere.

Dans le même tems, il faisoit négocier le mariage du Prince de *Galles*, son Fils ainé, avec une Sœur d'*Eric*, mais ce projet ne réussit pas.

Enfin, dans la même année il conclut son propre mariage, avec *Blanche de Navarre*, Veuve du Duc de *Bretagne*.

Mariage de ce Roi.

En 1404, la Chambre des Communes présenta une Adresse au Roi, pour le prier de faire saisir les Revenus du Clergé, qui étoit trop à son aise; mais le Roi le refusa. Ce Parlement fut appellé *Leak-learning*, c'est à dire, sans Lettres, ou Ignorant.

En 1406, les Communes ayant refusé un Subside au Roi, il tint le Parlement assemblé jusqu'à ce qu'on lui eût accordé ce qu'il souhaitoit. Ce fut dans cette Séance, que se fit l'Acte contre la Succession des Femmes & de leurs Descendans, dont il a été parlé ci-devant. Il y a beaucoup d'apparence, que le Roi l'obtint par la même voye que le Subside; où par quelque autre, où il entroit de la contrainte.

La même année, cet acte fut revoqué, au mois de Décembre.

En 1410, le Comte de *Northumberland* étant mort, & la France conmençant à être agitée par des divisions intestines, *Henri* ne fut plus dans les inquiétudes où il avoit été. Il commença même, par certaines démarches, à faire comprendre qu'il n'avoit pas pour l'Autorité despotique autant d'aversion qu'il en avoit fait paroitre avant que de monter sur le Trône. Il employa divers moyens illicites, pour faire tomber le choix des Députez pour le Parlement sur des gens qui lui fussent devouez. Ces pratiques allerent si loin, que le Parlement qui s'assembla cette année, se vit obligé de faire un Acte très rigoureux pour remédier à cet abus, dont on avoit senti les terribles suites sous le Regne précédent.

Efforts de Henri pour avoir un Parlement à sa dévotion.

Dans cette même Séance, la Chambre des Communes revint à

la charge, touchant les Revenus du Clergé; mais le Roi lui fit une réponse fort aigre. Dans la disposition où il savoit que le Peuple étoit à son égard, il n'avoit garde de se brouiller avec le Clergé; moins encore de l'attaquer par un endroit si sensible. Il répondit aussi durement à une autre Adresse, que la même Chambre lui présenta en faveur des *Wicleffites*, ou *Lollards*. La hauteur du Roi aigrit les Communes, qui à leur tour lui refuserent un Subside qu'il demandoit. Mais il tint le Parlement assemblé jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu.

C'est ici que finissent les Affaires que ce Prince eut avec ses propres Sujets. Il vêcut encore un peu plus de deux ans, toujours jaloux de son autorité jusqu'à l'excès, & portant même ses soupçons sur son propre Fils. Pendant sa derniere maladie, il vouloit avoir toujours la Couronne & le Sceptre auprès de son lit, de peur que quelqu'un ne les lui enlevât. Il mourut le 20 de Mars 1413, après avoir langui quelques mois.

Mort de Henri.

Je me serois volontiers dispensé de faire l'Abregé des Evenemens de ce Regne, à cause du petit nombre de Pieces importantes qui se trouvent dans ce VIII Tome. Mais j'ai cru qu'il ne faloit pas perdre le fil de l'Histoire, qui pourra être nécessaire pour la suite. Voici présentement les Actes les plus remarquables de ce Tome, par rapport aux Affaires domestiques.

ACTES

Concernant les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Créations d'un Grand-Connêtable.

1399. Patente qui constitue le Comte de *Northumberland* Grand-Connêtable d'Angleterre. Du 30. Septembre. Page 89.

D'un Grand-Maréchal.

Autre pour la Charge de Grand-Maréchal donnée à *Raoul Newil*, Comte de *Westmorland*. Ibid.

D'un Grand-Senéchal.

Autre pour la Charge de Grand-Senéchal, conferée à *Thomas de Lencastre*, second Fils du Roi. Du 15 Octobre. Page 91.

D'un Lieutenant du Grand-Senéchal.

Autre qui constitue *Thomas Percy*, Comte de *Worcester*, Lieutenant du Grand-Senéchal, pendant la Minorité de *Thomas de Lencastre*. Ibid.

D'un Duc de Cornouaille.

Autre qui crée *Henri*, Fils ainé du Roi, *Duc de Cornouaille*. Ibid. Celle qui regarde la Principauté de Galles, ne se trouve point dans ce Recueil.

Don de l'Ile de Man au Comte de Northumberland &c.

Don au Comte de *Northumberland*, de l'Ile de *Man*; avec le Privilege de porter au Couronnement, l'Epée nommée *Lencastre*, à la main gauche du Roi. C'étoit la même Epée que *Henri* portoit, lorsqu'il descendit à *Ravenspur*. Du 19 Novembre. Page 94.

Ordre de bruler les *Ragmans*, ou Promesses en blanc, exigées par le Roi *Richard*. Du 10 Décembre. Page 117.

Ragmans brulez.

1400. Ordre pour arrêter les Comtes de *Kent* & de *Huntington*. Du 3 Janvier. Page 121.

Ordre pour arrêter les Comtes de Kent & de Huntington.

Autre pour garder à la Tour, le Comte de *Huntington*, l'Evêque de *Carlisle* & *Roger Walden*. Ibid. Ce Roger *Walden* avoit été nommé à l'Archevéché de *Cantorbery*, à la place de *Thomas Arundel*, exilé sous le Regne de *Richard II*, & avoit fait depuis les fonctions d'Archevêque. Mais par l'Ordonnance du Parlement, *Arundel* avoit repris son poste, depuis la révolution. Peut-être *Walden* étoit-il entré dans la Conspiration des Seigneurs. Quoiqu'il en soit, il fut dans la suite Evéque de Londres.

Ordre de garder dans la Tour le Comte de Huntington, l'Evêque de Carlisle, & Roger Walden.

Ordre de proceder au Jugement des Evêques accusez de Trahison, nonobstant certain Statut de Parlement. Du 28 Janvier. Page 123.

Ordre de faire le Procès à des Evêques.

Don fait aux habitans de *Cirencester*, pour le service rendu au Roi, contre les Seigneurs rebelles. Page 130. Parmi les Historiens Anglois, les uns veulent que ce fut à *Chichester*, où les quatre Seigneurs furent attaquez par le Maire, & d'autres à *Cirencester*. Cet Acte détermine la chose en faveur des derniers.

Don fait aux habitans de Cirencester.

1401. Plusieurs Pieces, comme Conventions, Contrats de mariage, &c. qui regardent le mariage de *Blanche*, Fille aînée du Roi, avec le Comte *Palatin*. Page 170. 176. 179. 200. 205. &c,

Pieces concernant le mariage de la Fille aînée du Roi.

Pardon à l'Evêque de *Carlisle*. Du 18 Novembre. Page 165.

Pardon à l'Evêque de Carlisle.

1402. Ordre d'arrêter & mettre en prison ceux qui font courir le bruit que *Richard II* est en Ecosse. Du 9 Mai. Page 255.

Ordre d'arrêter les Partisans du Roi Richard.

Diverses Pieces, qui regardent le mariage de *Philippe* Fille du Roi, avec *Eric* Roi de Danemarc; & du Prince de *Galles*, avec une Sœur d'*Eric*. Mai & Juin. Pages 257. 259. 265.

Pieces concernant les mariages d'Eric & de sa Sœur.

Proclamation contre ceux qui sement de faux bruits, touchant le Roi *Richard II*. Du 5 Juin. Page 261.

Faux bruits touchant Richard.

Défense de poursuivre ceux qui ont dit innocemment, que le Roi *Richard* est en vie. Du 13 Juillet. Page 268. Cette Défense ne fut faite qu'après que plusieurs personnes eurent été exécutées.

Défense au Comte de *Northumberland* de disposer des prisonniers Ecossois, faits au combat de *Humbledon* (1). Du 22 Septembre. Page 258.

Prisonniers Ecossois faits à Humbledon.

Ordre qui regarde le voyage, que la nouvelle Reine doit faire

(1) Dans les *Fœdera* cet endroit est nommé *Hemelden*, près de *Weller* dans le Comté de *Northumberland*. WHAT.

de Bretagne en Angleterre. Du 10 Novembre. Page 281.

Don fait au Comte de Northumberland.

1403. Don de certaines Terres fait au Comte de *Northumberland*, pour les services qu'il a rendus au Roi contre les Ecossois. Du 2 Mars. Page 289.

Guerre contre les Percys.

Ordre pour accompagner le Roi à la Guerre contre les *Percys*. Du 16 Juillet. Page 313.

Pardon accordé aux Rebelles.

Pouvoir au Prince de *Galles* de recevoir en grace les Rebelles vaincus à *Shrewsbury*. Du 25 Juillet. Page 320.

Tête du Comte de Worcester.

Ordre de mettre la tête du Comte de *Worcester* sur le Pont de Londres. Ibid.

Serment exigé des habitans de Northumberland.

Serment exigé des habitans de *Northumberland*, qu'ils n'obeïront plus au Comte de ce nom. Du 15 Août. Page 322.

Grand-Connétable d'Angleterre.

Patente qui confere la Charge de Grand-Connêtable à *Jean de Lancastre*, second Fils du Roi. Du 10 Septembre. Page 330. C'est celui qui fut dans la suite le fameux Duc de *Bedfort*.

Amnistie.

1404. Amnistie à ceux qui ont semé de faux bruits touchant *Richard*. Du 20 Mars. Page 353.

Château de Barwick.

Convention par laquelle le Comte de *Northumberland* s'engage à livrer au Roi le Château de *Barwick*. Du 9 Juillet. Page 364.

Pardon accordé à la Comtesse d'Oxford.

Pardon à la Comtesse d'*Oxford*, pour avoir appuyé les faux bruits touchant *Richard II*. Du 5 Décembre. Page 379.

Requête du Duc d'Yorck.

1405. Requête du Duc d'*Yorck*, en prison depuis dix-sept semaines, adressée au Conseil. Du 6 Mars.

Autre de la Duchesse d'Yorck.

Autre de la Duchesse d'*Yorck*, qui demande une subsistance pour le Duc son Epoux. Pages 386. 388.

Pouvoir de composer avec les Rebelles.

Pouvoir de composer avec les Rebelles, pour leur pardon. *A Pontefract*. Du 25 Avril Page 394.

Ordre de saisir les Privileges d'Yorck.

Ordre de saisir les Privileges de la Ville d'*Yorck*. Du 3 Juin. Page 398.

Ordre de saisir l'Ile de Man.

Ordre de saisir l'Ile de *Man*, appartenant au Comte de *Northumberland*. Ibid.

Adhérans de l'Archevêque d'Yorck.

Pouvoir de composer avec les adhérans de l'Archevêque d'*Yorck*, pour leur pardon. Du 13 Juin. Page 399.

Citation au Comte de Northumberland.

Citation au Comte de *Northumberland* & à *Thomas Bardolf*. Du 18 Juillet. Page 405.

1406. Proclamation contre les mêmes. Du 19 Juin. Page 442.

Voyage de la Reine Philippe en Danemarc.

Ordre touchant le voyage de la Reine *Philippe* en Danemarc. Du 22 Juillet. Page 446.

Acte touchant la Succession.

Acte du Parlement, qui règle la Succession de la Couronne, & qui en revoque un de la même année, qui excluoit les Femmes & leurs Descendans. Décembre. Page 462. Cet Acte est signé du Roi, des Seigneurs, & de l'Orateur des Communes, au nom de toute sa Chambre.

1411.

1411. Ordre de préparer des Vaisseaux, pour un voyage que le Roi doit faire au-delà de la Mer. Du 3 Septembre. Page 700. Préparatifs pour le Voyage du Roi.

C'étoit pour aller se mettre en possession de certaines Places de Guyenne, que les Orléannois devoient lui livrer. Voyez l'Article de FRANCE.

Amnistie générale, pour tous les Criminels, les débiteurs du Roi exceptez. Du 22 Décembre. Page 711. Amnistie générale.

1412. Patente qui crée *Thomas*, second Fils du Roi, Duc de *Clarence*. Du 1 Juillet. Page 757. Patentes du Duc de Clarence.

Autre qui établit ce même Prince, Lieutenant-Général en Guyenne. Du 11 Juillet. Page 758. Il est fait Lieutenant-Général de Guienne.

AFFAIRES DE GALLES.

DEPUIS le commencement du Regne d'*Edouard I*, le Païs de Galles étoit uni à l'Angleterre; mais les Gallois regardoient cette union comme une véritable servitude. On les avoit forcez à recevoir des Loix & des Coutumes, qui, bien que meilleures que celles de leurs Ancêtres, étoient pourtant celles d'un Peuple vainqueur, contre lequel ils avoient longtems disputé leur Liberté. C'étoit assez pour les leur rendre insupportables. Le Regne de *Henri IV* ayant, pour ainsi dire, commencé par une Conspiration, qui avoit fait connoitre que les Anglois n'étoient pas trop contens de la révolution qui venoit d'arriver dans leur Païs, les Gallois crurent que la conjecture étoit favorable pour secouer le joug.

Owen Glendor, ou plutôt *Glendourdy*, ainsi qu'il est toujours nommé dans les Actes de ce Recueil, fut celui qui inspira ce dessein aux Gallois ses Compatriotes. C'étoit un Gentilhomme mécontent des Anglois, pour certains interêts particuliers, & qui étant plein d'ambition, cherchoit à établir sa fortune sur quelque changement extraordinaire. Il fit éclater son dessein, l'année 1400, pendant que *Henri* étoit occupé à la Guerre contre l'Ecosse. Tout à coup, les Gallois prirent les armes, sous la conduite de *Glendourdy*. Dans la suite, ce Chef ambitieux fut si bien se concilier l'affection & la confiance de ses Compatriotes, qu'ils le reconnurent pour leur Souverain. Depuis ce tems-là, il prit le Titre de *Prince de Galles*. Histoire d'Owen Glendor. Il prend le titre de Prince de Galles.

Le Roi se trouvant en Ecosse lorsque cette Rebellion éclata, le le Comte *de la Marche*, qui se tenoit dans sa Terre de *Wigmore*, assembla quelque Noblesse des environs, pour s'opposer à *Glendourdy*. Celui-ci, qui vouloit acquérir de la réputation parmi les

Gallois, ne se contentant pas de se précautionner contre les attaques des Anglois, alloit encore les insulter sur leurs frontieres. Le Comte *de la Marche*, ayant voulu le repousser, fut battu & fait prisonnier. Le Roi crut, ou feignit de croire, qu'il s'étoit fait prendre volontairement; & sous ce prétexte, il ne voulut jamais faire aucune démarche pour le racheter. Il étoit trop content de voir ce Rival hors d'état de lui nuire, pour vouloir travailler à le tirer de captivité. Ainsi *Glendourdy* garda son prisonnier, en attendant l'occasion d'en faire quelque usage contre le Roi, ou d'en tirer une grosse rançon.

Il défait le Comte de la Marche.

Henri ayant d'abord négligé la Revolte des Gallois, *Glendourdy* fit quelques progrès, & insulta souvent les Anglois, sans trouver beaucoup d'opposition. Enfin, en 1401 le Roi entra dans le Païs de Galles, à la tête d'une Armée. Mais comme les Gallois se retirerent sur leurs Montagnes, il ne lui fut pas possible de les joindre. Tout ce qu'il put faire, fut de ravager leur Païs.

Les Gallois se retirent dans leurs Montagnes.

En 1402, il fit en ce Païs-là une seconde expédition, dont il ne tira pas de plus grands avantages, à cause que l'Eté fut extraordinairement pluvieux.

Le Prince Henri défait les Rebelles.

En 1405, *Henri* donna la conduite de la Guerre de Galles au Prince *Henri* son Fils ainé, qui battit deux fois les Rebelles, dans l'espace d'environ un mois.

Revolte de l'Archevêque d'Yorck.

Dans cette même année, éclata la Revolte de l'Archevêque d'*Yorck*, qui fut étouffée plutôt qu'on n'avoit pu l'esperer, par la prise & le supplice de ce Prélat. Vraisemblablement, lui & les autres Chefs des Mécontens agissoient de concert avec la France & avec *Glendourdy*. En effet, ce même Eté-là, le Maréchal de *Mommorenci* arriva dans le Païs de Galles, avec une Armée de douze-mille hommes. Si en ce tems-là les Rebelles n'avoient pas été dissipez, le Roi se seroit sans doute trouvé bien embarassé. Les François & les Gallois s'étant joints ensemble, s'emparerent de *Carmarthen*, de *Worcester*, & de quelques autres Places, où ils firent un grand butin. Le Roi, qui étoit alors dans les Provinces du Nord, se mit incontinent en marche vers le Païs de Galles. Mais à son approche, les François se rembarquerent, & laisserent à *Glendourdy* le soin de se tirer d'affaire comme il pourroit. Heureusement pour les Gallois, la saison se trouva trop avancée, pour que *Henri* pût faire aucun exploit considerable en ce Païs-là.

Les François se joignent aux Gallois, mais se rembarquent à l'approche du Roi.

Raisons qu'avoit le Roi de laisser les Gallois en repos.

Depuis cette expédition, le Roi laissa les Gallois en repos, de peur que le désespoir ne les portât à faire venir de nouvelles Troupes de France. Comme ce n'étoit que de ce côté-là, que les Gallois & les autres Mécontens pouvoient esperer du secours, il

avoit pris une ferme résolution de ne pas rompre ouvertement avec cette Couronne. Il aimoit mieux abandonner pour un tems le Païs de Galles que de donner lieu aux Gallois d'y attirer des Armées étrangeres, qui auroient pu causer un Soulevement général en Angleterre. C'étoit la véritable raison, qui lui faisoit souffrir avec si peu de sensibilité les insultes des Gallois, des François & des Ecossois. Ainsi *Glendourdy* demeura maître du Païs de Galles, sans que le Roi fît de grands efforts pour le réduire à l'obeïssance.

En 1408, *Glendourdy* se ligua encore une fois avec le Comte de *Northumberland*; mais la mort de ce Seigneur rompit toutes ses mesures, & depuis ce tems-là, ses affaires allerent en décadence. Privé du secours de cet Ami, & de celui de la France, dont les affaires commençoient à se brouiller, il perdit peu à peu son crédit parmi ses Sujets, qui le voyoient desormais hors d'état de les proteger. Même, dans la crainte où il étoit d'être livré au Roi, il se tint caché pendant longtems. C'est ce qui a donné lieu à quelques Historiens de dire qu'il mourut en 1409. Mais on trouve dans le IX Tome de ce Recueil, qu'il étoit encore en vie en 1417. Après cela, les Gallois se rangerent d'eux-mêmes sous l'obeïssance du Roi.

Glendor se ligue avec le Comte de Northumberland.

Les Gallois se soumettent au Roi.

ACTES

Concernant les Affaires de GALLES.

1400. Ordre aux Vaisseaux de se tenir prêts à suivre le Roi dans le Païs de Galles. A *Northumberland*. Du 19 Septembre. Page 159. C'étoit lorsque le Roi retournoit d'Ecosse.

Ordre aux Vaisseaux &c.

Don à Jean de *Sommerset*, Frere du Roi, des Terres d'*Owen Glendourdy*. Page 163.

Terres de Glendor données &c.

Protection pour les Gallois, qui se tiendront dans leur devoir. Du 30 Novembre. Page 167.

Protection pour les Gallois.

1401. Ordre de se tenir prêt à résister aux Ennemis [*les François*] qui devoient envoyer du secours aux Gallois. Du 10 Janvier. Page 172.

Ordre de se tenir prêt contre les François.

Pardon aux Gallois rebelles, qui se rangeront sous l'obeïssance du Roi, *Owen Glendourdy*, *Rees-ap-Tudor*, & *Guillaume-ap-Tudor* exceptez. Du 10 Mars. Page 181.

Pardon aux Gallois rebelles.

Règlement & Ordonnance du Parlement, touchant le Païs de Galles. Du 18 Mars. Page 184.

Règlement touchant le Païs de Galles.

Proclamation contre *Owen Glendourdy*. Page 220.

Proclamation contre Glendor.

1403. Patente qui établit le Prince *Henri*, Fils du Roi, Lieutenant dans le Païs de Galles. Du 7 Mars. Page 291.

Patente de Lieutenant du Païs de Galles.

Pardon accordé aux rebelles.

1404. Pouvoir de recevoir en grace les Gallois rebelles. Du 4 Septembre. Page 331.

Traité de Glendor avec la France.

Plein-pouvoir donné par *Glendourdy* à ses Ambassadeurs, de traiter une Alliance perpetuelle, ou à tems, avec la France. Du 10 Mai. Page 356.

Traité de Ligue, entre le Roi de France & *Owen Glendourdy*. Du 14 Juillet. Page 365.

1405. Ratification de *Glendourdy*. Du 22 Janvier. Page 382.

Lettre du Prince au Roi.

Lettre du Prince *Henri* au Roi son Pere, où il lui rend compte de la victoire qu'il a remportée sur les Gallois.

Amnistie générale.

1411. Amnistie générale, dont *Glendourdy* est excepté. Du 21 Décembre. Page 711.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

PENDANT le Regne de *Richard II*, toutes les Trèves que l'Angleterre avoit faites avec la France, avoient été communes avec l'Ecosse. Sous le Regne de *Henri IV*, presque toutes les ruptures le furent aussi.

Les Ecossois rompent la Trève.

Au mois d'Octobre de l'année 1399, peu de tems après que *Henri* eut été couronné, *Robert* Roi d'Ecosse rompit la Treve, & s'empara du Château de *Werck*. Il croyoit que la révolution, qui venoit d'arriver en Angleterre, ne pouvoit manquer de produire de grands Troubles, & il vouloit en profiter. Par la même raison, *Henri* dissimula cette insulte, & mit l'affaire en négociation. *Robert* voyant que personne ne branloit encore en Angleterre, & que la France ne faisoit aucun préparatif pour soutenir les interêts du Roi déposé, fut bien aise que *Henri* lui ouvrît une porte pour se tirer d'affaires.

Le Comte de la Marche, Ecossois, demande la protection du Roi d'Angleterre.

L'année suivante, 1400, *George Dumbar*, Comte *de la Marche*, Ecossois, mécontent de son Souverain demanda la protection du Roi d'Angleterre, par le moyen du Comte de *Northumberland*. Henri la lui accorda; & peu de tems après, ce Seigneur s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi, qui lui donna certaines Terres, en recompense de celles qu'il abandonnoit en Ecosse. *Robert* demanda le Transfuge, & *Henri* refusa de le livrer. Sur ce refus, *Robert* lui déclara la guerre.

Guerre avec l'Ecosse à cette occasion.

Henri ne voulant point attendre son ennemi dans son Royaume, se hâta de marcher vers l'Ecosse. En approchant des frontieres, il fit sommer *Robert* de venir lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecosse. *Robert* s'étant moqué de ces prétentions surannées, *Henri* entra dans l'Ecosse, & y assiegea le Château d'*Edimbourg*, dont il fut contraint de lever le Siege, à cause que la

ſaiſon étoit trop avancée (1). A peine ſe fut-il retiré pour aller paſſer l'Hiver à Londres, que les Ecoſſois firent une irruption en Angleterre, ſous la conduite des Chevaliers *Hepburn* & *Haliberton*. En ſe retirant, ils rencontrerent le Comte de *Northumberland*, qui les battit, & leur enleva leur butin. Cette victoire procura une Trève de ſix ſemaines, qui fut enſuite prolongée pour plus longtems.

Le Comte de Northumberland bat les Ecoſſois.

En 1402, les Ecoſſois firent encore une irruption en Angleterre, & furent auſſi battus, à *Neſbyt*, par le Comte de *Northumberland*.

La même année, le Comte remporta une victoire ſignalée à *Humbledon*, ſur le Comte de *Douglas*, qui étoit en Angleterre avec une nombreuſe Armée. Le Général Ecoſſois y perdit un œil, & il y fut fait priſonnier, avec le Comte de *Fyffe*, Neveu du Roi *Robert*, & pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de diſtinction.

En 1404, on conclut une Trève entre les deux Nations, depuis le 15 de Juillet, juſqu'à Pâques de l'année ſuivante.

Trève avec l'Ecoſſe.

En 1406, les Ecoſſois firent de nouveau une irruption en Angleterre. *Buchanan* dit qu'elle fut ſuivie d'une Trève de huit ans; mais on ne trouve point cette Trève parmi les Actes de ce Volume.

Rompue par une irruption en Angleterre.

Robert Stuart, Roi d'Ecoſſe, étant Prince d'un génie très médiocre, abandonnoit le ſoin du Gouvernement à *Robert Duc d'Albanie*, ſon Frere. Celui-ci ayant goûté le plaiſir de commander, forma le deſſein de ſe rendre maitre de la Couronne, après la mort du Roi. Pour cet effet, il faloit ſe défaire de *David* & de *Jaques* ſes Neveux, Fils de *Robert* ſon Frere. Il vint à bout de ce deſſein, à l'égard du premier. *Robert* l'en ayant ſoupçonné, & n'ayant pas aſſez de fermeté pour l'en punir, penſa aux moyens de mettre le Prince *Jaques*, le ſeul Fils qui lui reſtoit, à couvert de ſes embuches. Pour cet effet, il prit la réſolution de l'envoyer en France. Le jeune Prince faiſant voile près des côtes d'Angleterre,

Robert Stuart & le Duc d'Albanie.

(1) Le Chevalier *Jean Hayward* raconte, que le Roi *Henri* entra en Ecoſſe à la tête d'une puiſſante Armée; qu'il brûla pluſieurs Villes & Villages, démolit pluſieurs Châteaux, & une grande partie des Villes d'*Edimbourg* & de *Leith*, n'épargnant rien que les Egliſes & les Maiſons Religieuſes: de ſorte que par-tout où ſon Armée paſſa, on ne voyoit que Cadavres humains mis en pieces, & à demi pourris; l'air en étoit infecté, & la terre ſouillée de ſang & de carnage: la campagne étoit ravagée, l'herbe & le blé foulez aux pieds & gâtez. Ceux qui avoient échappé à la tuerie, remplirent de terreur tous les lieux où ils fuyoient, en exagerant les forces d'*Angleterre*, pour diminuer la honte de leur fuite. WHAT.

ſe trouva tellement incommodé de la Mer, qu'il voulut deſcendre à terre. Il n'y fut pas plutôt, qu'il ſe vit arrêté, & conduit au Roi, qui le fit enfermer dans la Tour. Le Roi ſon Pere en mourut de chagrin, & le *Duc d'Albanie* prit la Regence du Royaume, en attendant le retour de *Jaques*, à qui la Couronne appartenoit. Depuis ce tems-là, le *Duc d'Albanie* évita ſoigneuſement de chagriner le Roi d'Angleterre, de peur qu'il ne mît ſon priſonnier en liberté.

Jaques Prince d'Ecoſſe pris & enfermé dans la Tour.

Cependant, en 1410, *Robert de Humfreville*, Commandant d'une Flotte Angloiſe, entra dans le Golfe d'*Edimbourg*, & fit quelques ravages des deux côtez. Cela donna lieu de préſumer, qu'il n'y avoit point de Trève concluë en 1406 pour huit années, ainſi que *Buchanan* l'aſſure.

Trève avec les Ecoſſois.

En 1412, on fit une Trève pour ſix ans.

ACTES

Concernant L'ECOSSE.

1399. Pouvoir, pour confirmer la Trève avec l'Ecoſſe. Du 10 Décembre. Page 113.

Sauf-conduit pour le Comte de la Marche.

1400. Sauf-conduit pour *George Dumbar*, Comte *de la Marche*. Du 12 Mars. Page 133. Commiſſion pour traiter avec le même. Ibid.

Trève avec la France.

Ordre de notifier au Roi d'Ecoſſe la confirmation de la Trève entre l'Angleterre & la France. Du 24 Mai. Page 144.

Ordre aux Vaſſaux &c.

Ordre aux Vaſſaux de ſe tenir prêts pour accompagner le Roi en Ecoſſe. 9 Juin. Page 146.

Paſſeport pour le C. de la Marche.

Paſſeport pour le Comte *de la Marche*. Du 21 Juin. Ibid.

Et pour les Ambaſſad. d'Ecoſſe.

Autre pour des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe. Du 24 Juin. Page 149.

Traité avec l'Ecoſſe.

Commiſſion pour traiter avec l'Ecoſſe. *A Yorck*. Du 26 Juin. Page 150.

Hommage du Comte de la Marche à Henri.

Engagement du *Comte de la Marche* de renoncer à l'obeïſſance du Roi d'Ecoſſe, & de faire hommage au Roi d'Angleterre, moyennant une penſion de 500 marcs, & le don du Château de *Sommerton*. Du 25. Juillet. Page 153.

Sommation de Henri à Robert.

Lettre de *Henri* au Roi *Robert*, pour le ſommer de venir lui rendre hommage pour l'Ecoſſe. *A Newcaſtle*. Du 6 Août. Page 156.

Dans cette Lettre *Henri* renouvelle les prétentions d'*Edouard I* ſur l'Ecoſſe, & les déduit depuis *Brutus*, prémier Roi fabuleux de l'Ile d'*Albion*.

Sa Lettre aux Grands d'Ecoſſe.

Autre Lettre aux Grands d'Ecoſſe, de la même teneur. Du 7 Août.

Citation peremptoire au Roi d'Ecosse. *A Lib.* Du 21 Août.

Défense de relâcher les prisonniers faits en Ecosse. Du 30 Octobre. Page 162. Ordre touchant les prisonniers Ecossois.

Trève avec l'Ecosse, pour six semaines. Du 9 Novembre. Page 166. Trève avec l'Ecosse.

1401. Prolongation de la Trève jusqu'au 29 Décembre 1401.

1402. Ordre aux Vassaux de se tenir prêts pour accompagner le Roi en Ecosse. Du 4 Août. Page 172. Ordre aux Vassaux.

1403. Commissaires établis, pour décider les differends touchant les prisonniers Ecossois faits à *Humbledon*. Du 9 Mars. Page 192. Prisonniers Ecossois faits à Humbledon.

1404. Plein-pouvoir pour traiter avec le Roi d'Ecosse. Du 6 Août. Page 321. Traité avec l'Ecosse.

Plein-pouvoirs des Rois d'Angleterre & d'Ecosse, pour traiter de la rançon du Comte de *Fyffe*, Fils du *Duc d'Albanie*, & d'*Archilbald Douglas*. Du 23 Mai & 26 Juin. Pages 359. 362. Rançon de quelques prisonniers Ecossois.

Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 20 Juillet jusqu'à Pâques 1405. Page 363. Trève avec l'Ecosse.

1405. Instructions pour les Commissaires qui doivent traiter avec l'Ecosse. Du 4 Mars. Page 484. Instructions pour les Commissaires &c.

Ordre d'armer, contre l'invasion projettée des Ecossois. Du 8 Septembre. Page 403. Invasion projettée par les Ecossois.

1406. Ordre de garder *Jaques*, Fils du Roi d'Ecosse, dans la Tour de Londres. Du 11 Juin. Page 484. Prince d'Ecosse à la Tour.

1410. Ordre d'armer contre l'invasion projettée des Ecossois. Du 5 Juillet. Page 642. Invasion projettée par les Ecossois.

1412. Trève avec l'Ecosse, jusqu'à Pâques de l'année 1418. Du 17 Mai. Page 737. Trève avec l'Ecosse.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE.

La Cour de France auroit bien souhaité que *Richard II* eût regné plus longtems. Elle voyoit avec plaisir sur le Trône d'Angleterre, un Prince si peu propre à lui causer de l'inquiétude. Incapable de faire un généreux effort pour recouvrer ce qui s'étoit perdu sur la fin du Regne d'*Edouard III* son Ayeul, *Richard* ne s'étoit pas contenté de faire avec la France une Trève de ving-huit ans, mais il s'étoit même allié avec le Roi *Charles IV* en épousant *Isabelle* sa Fille. Ce mariage n'avoit pas été consommé, à cause de la jeunesse de la Reine; mais la France avoit sujet d'esperer qu'il contribueroit à faire changer la Trève en une Paix, par laquelle elle conserveroit les Provinces conquises par *Edouard*. La révolution arrivée en Angleterre par la Déposition

de *Richard*, & par l'Elevation de *Henri* sur le Trône, changea cette esperance en crainte. Le Roi *Charles*, toujours malade tomboit fréquemment dans des accès de folie, qui le mettoient hors d'état de prendre soin des affaires de son Royaume. Le Duc d'*Orléans* son Frere, & les Duc *de Berri* & *de Bourgogne* ses Oncles, qui gouvernoient en son nom, ne s'accordoient pas bien ensemble. Dans cette situation, il n'étoit que trop à craindre que le nouveau Roi d'Angleterre ne voulut remettre l'ancienne querelle sur pied. Ces considerations porterent la Cour de France à demander un Saufconduit, pour des Ambassadeurs qu'elle avoit dessein d'envoyer en Angleterre. Le prétexte de cette Ambassade étoit, selon les apparences, d'agir en faveur du Roi déposé; mais le véritable motif étoit de sonder les dispositions du nouveau Roi.

La Cour de France envoye des Ambassadeurs en Angleterre pour sonder les dispositions du nouveau Roi.

Henri ne laissa pas longtems la France en doute sur cet sujet. Immédiatement après qu'il eut règlé ses Affaires domestiques dans le premier Parlement qui se tint sous son Regne, il envoya pour Ambassadeur en France, l'Evêque de *Durham*, & le Comte de *Worcester*. Ces deux Seigneurs eurent ordre de confirmer la Trève de vingt-huit ans; &, si la France le souhaitoit, de témoigner l'inclination du Roi à conclure une Alliance perpétuelle entre les deux Couronnes; & de proposer le Mariage du *Prince de Galles*, son Fils ainé, avec une des Filles de *Charles VI.* C'en fut assez, pour faire comprendre à la Cour de France qu'elle n'avoit aucun sujet de craindre, & qu'au contraire *Henri* la craignoit. La Trève fut pourtant confirmée; mais on éluda la proposition du Mariage, sous prétexte de la maladie du Roi.

Trève avec la France confirmée.

Depuis ce tems-là, les fréquentes Conspirations qu'il y eut en Angleterre contre *Henri*, firent prendre à la Cour de France de nouvelles mesures. Elle resolut de fomenter les Troubles de ce Royaume, en harcelant continuellement *Henri*, malgré la Trève qui venoit d'être confirmée. Ainsi, pendant tout ce Regne, l'Angleterre ne fut jamais, ni en Paix, ni en Guerre ouverte, avec la France. Le but du Conseil de *Charles* étoit de laisser ce point indécis, afin de faire valoir la Trève, si les affaires d'Angletere tournoient à l'avantage du nouveau Roi; ou de pouvoir profiter des Troubles, que le mécontentement des Anglois devoit vraisemblablement produire en Angleterre. En même tems, il vouloit faire concevoir aux Mécontens de ce Royaume l'esperance d'une puissante diversion, en cas qu'ils se résolussent à faire quelque vigoureux effort. La Politique de *Henri* donnoit lieu à cette conduite de la France. Comme c'étoit de ce côté-là seulement, que les Mécontens de son Royaume pouvoient esperer du secours,

Politique de Henri en ne rompant jamais avec la France.

cours, il avoit pris une ferme résolution de ne rompre jamais ouvertement avec cette Couronne. Il vouloit, à quelque prix que ce fût, ôter cette protection aux Gallois, & aux autres Mécontens; & pendant presque tout son Regne, il ne cessa point de travailler au projet qu'il avoit formé d'une Alliance perpétuelle avec la France. Par cette consideration, il souffrit diverses insultes de sa part, sans en témoigner beaucoup de ressentiment. Toujours prêt à recevoir les excuses les plus frivoles, il ne refusoit jamais d'entrer en négociation pour la conservation de la Trève, qu'elle violoit sans cesse impunément, & sans le moindre prétexte. Telles étoient les dispositions des deux Cours, jusqu'à ce que les divisions intestines de la France leur donnerent lieu de prendre d'autres mesures.

Revolte en Guyenne.

En 1399, la Trève de ving-huit ans fut confirmée, ainsi qu'il a été déja dit. Cette même année, *Henri* fut sur le point de perdre tout ce qui lui restoit en Guyenne, par la revolte que les Gascons méditoient, excités par le *Duc de Bourbon*, qui avoit été envoyé dans cette Province à ce dessein.

La Veuve de Richard II renvoyée en France.

En 1401, *Charles* demanda qu'on lui renvoyât *Isabelle* sa Fille, Veuve de *Richard II.* Ce fut-là le sujet d'une négociation, que *Henri* tiroit en longueur, parce qu'il avoit dessein de marier cette Reine au *Prince de Galles*, son Fils. Ce projet n'ayant pas réussi, *Isabelle* fut renvoyée au Roi son Pere.

Charles redemande la Dot.

En 1402, *Charles* demanda la restitution de l'argent que *Richard II* avoit reçu sur la Dot d'*Isabelle*. Pour s'empêcher de rendre cette somme, *Henri* fit demander à son tour les arrerages dûs de la Rançon du Roi *Jean* (1).

Les François font une descente dans l'Ile de Wight.

En 1403, *Valeran* Comte de *S. Pol*, de la Maison de *Luxembourg*, fit une descente dans l'Isle de *Wight*. Comme il avoit épousé une Sœur uterine du Roi *Richard*, il prétendoit être autorisé à venger la mort du Roi son Beau-frere. La France fournit des Troupes & des Vaisseaux pour cette expédition, & prétendit que par-là elle n'avoit pas violé la Trève (2).

Le Duc d'Orleans envoye un Cartel de défi à Henri.

Cette même année, le Duc d'*Orleans*, Frere de *Charles VI*, envoya au Roi d'Angleterre un Cartel de défi, pour se battre contre lui en combat singulier (3). *Henri* fit demander à la Cour

(1) La somme dûe se montoit a un million & demi d'Ecus. WHAT.

(2) Les Seigneurs *François* arriverent au mois de Décembre, disant qu'ils étoient venus pour y passer les fêtes de Noël, & demanderent contribution : mais Mr. *de Rapin* dit qu'après qu'ils eurent pillé quelques Villages, les habitans de l'Ile, sans autre secours, les forcerent de se retirer en desordre dans leurs Navires. WHAT.

(3) Mr. *de Rapin* remarque, que sur ce que *Henri* refusa d'accepter le défi



de France, si le Roi avoit quelque part à cette démarche, & protesta qu'en ce cas, il la regardoit comme une rupture de la Trève. Mais il n'en put jamais tirer aucune réponse, si-non, que l'intention de *Charles* étoit d'observer la Trève.

Violations continuelles de la Trève par les François.

Pendant la Rebellion des *Percys*, le Duc d'*Orléans* avoit projetté de faire une descente en Angleterre, pendant que le *Duc de Bourgogne* feroit le Siege de *Calais*. La confirmation fréquente de la Trève ne fut jamais un obstacle à ces sortes de projets, que la France fit pendant tout ce Regne. La victoire, remportée par le Roi à *Shrewsbury*, la fit désister de celui-ci.

Ils assiegent le Château de Mercks près de Calais.

En 1405, le Comte de *S. Pol* assiegea le Château de *Mercks*, proche de *Calais*, comme un préparatif au Siege de cette Place. Mais le Gouverneur de *Calais* accourut au secours & chassa les François, qui étoient déja dans la Cour du Château.

Comme aussi Bourg & Blaye.

Pendant ce tems-là le Duc d'*Orléans* assiegeoit à la fois *Bourg* & *Blaye*, en Guyenne; mais il ne put réussir à les prendre. *Henri* souffroit & dissimuloit ces affronts, sans oser presque se plaindre de ces fréquentes violations d'une Trève, qui étoit tous les ans confirmée inutilement.

Les François débarquent dans le Païs de Galles.

Cette même année, le Maréchal de *Montmorenci* mit douze-mille hommes à terre, dans le Païs de Galles. Le dessein de cette expédition étoit manifestement de favoriser la Revolte de l'Archevèque d'*Yorck*, & des autres Conjurés, laquelle, heureusement pour le Roi, se trouva étouffée quand les François arriverent.

Perfidie de la France,

La Ligue, que la France fit avec *Glendourdy*, fait encore voir qu'elle ne comptoit la Trève pour rien. Seulement elle protestoit qu'elle n'avoit pas envie de la rompre, quand elle n'avoit pu réussir dans ses desseins. Malgré tout cela, *Mezeray*, & les autres Historiens François, disent avec confiance, que *Henri* rompoit tous les ans la Trève de gayeté de cœur. Mais ils ne produisent pas le moindre Fait particulier, pour prouver ce qu'ils avancent d'une maniere générale. D'ailleurs, il est certain que ce n'étoit ni l'interêt, ni le dessein de *Henri*, de rompre la Trève.

& de ses Historiens.

Dans la suite, la France se trouva tellement agitée par des divisions intestines, qu'elle ne fut plus en état de causer de

parce qu'il étoit Sujet, le Duc lui écrivit une Lettre où il lui donnoit les noms de Traitre, d'Usurpateur, & de Meurtrier de son Roi: à quoi *Henri* fit une réponse au Duc aussi piquante que la Lettre; il lui donna un démenti, & l'accusa d'avoir eu recours au sortilege pour donner à son Frere la maladie dont il étoit affligé. WHAT.

l'inquiétude à *Henri*. *Jean Duc de Bourgogne*, qui avoit ſuccedé à *Philippe* ſon Pere en 1403, vivoit en très mauvaiſe intelligence avec le *Duc* d'*Orléans*. La haine réciproque de ces deux Princes étoit montée à un tel degré, qu'il étoit comme impoſſible qu'elle ne produiſît de funeſtes effets. Enfin, en 1407. *le Duc de Bourgogne* fit aſſaſſiner *le Duc d'Orléans*, & eut aſſez de crédit pour ſe faire donner des Lettres d'abolition pour ce crime. Après cela, il ſe rendit maitre de la perſonne du Roi, & gouverna ſeul le Royaume.

Querelle entre les Ducs de Bourgogne & d'Orléans.

Ce dernier aſſaſſiné.

En 1408, la Trève entre les deux Couronnes fut renouvellée pour la Picardie & la Guyenne, juſqu'au 1 de Mai 1410. Lorſque cette Trève fut ſur le point d'expirer, *le Duc de Bourgogne* fit de grands préparatifs à *S. Omer*, pour le ſiege de *Calais*. On prétend que le Gouverneur de *Calais* envoya à *S. Omer* un Incendiaire, qui ayant mis le feu aux munitions préparées, rendit inutiles les deſſeins du Duc.

Trève renouvellée.

Deſſein ſur Calais manqué.

Les affaires de ce Prince l'ayant appellé dans les Païs-Bas, ſes Ennemis profiterent de ſon abſence, pour faire revoquer les Lettres d'abolition qui lui avoient été accordées, pour le faire déclarer Ennemi de l'Etat. Sur ces entrefaites, il gagna une Bataille contre les Liégeois; & immédiatement après ſa victoire, il ſe rendit à *Paris* avec dix-mille chevaux. Mais il trouva qu'on avoit emmené le Roi à *Tours*. Quelque tems après, il ſe fit un accommodement entre ce Prince & le jeune *Duc d'Orléans*: mais le premier demeura toujours maitre de la perſonne du Roi, & par conſéquent du Gouvernement.

Revocation des Lettres d'abolition accordées au Duc de Bourgogne.

Henri voyant le *Duc de Bourgogne* ſi bien établi, reprit ſon premier projet de faire Alliance avec la France; à quoi il crut que le Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles du *Duc de Bourgogne*, pourroit contribuer. Il fit propoſer ce Mariage; mais le Duc, qui avoit alors d'autres vues, ne ſe hâta pas de répondre à cette propoſition. Peu de tems après, les affaires de France changerent de face.

Propoſition de mariage rejettée.

Les *Ducs d'Orléans*, de *Berry*, de *Bretagne*, les Comtes d'*Alençon*, d'*Armagnac*, de *Clermont*, & pluſieurs autres s'étant ligués enſemble contre le *Duc de Bourgogne*, leverent des Troupes, & s'approcherent de *Paris*. Le Duc leur oppoſa une Armée, qui n'étoit pas inférieure à la leur. Dans le tems qu'on étoit comme prêt d'en venir aux mains, il ſe fit entre eux un Traité par lequel il fut convenu, que les Chefs des deux Partis ſe tiendroient éloignez de la Cour. Le *Duc de Bourgogne* exécuta cet Accord, & ſe retira dans ſon Païs de Flandre. Mais les *Orléannois* ne furent pas de ſi bonne foi. Ils leverent de nouvelles Troupes, & s'approcherent de *Paris*, à deſſein de ſe rendre maitres de cette

Brouilleries entre les Ducs de Bourgogne & d'Orléans.

Le Duc de Bourgogne a recours au Roi d'Angleterre.

Capitale, & de la personne du Roi. Alors *le Duc de Bourgogne* eut recours au Roi d'Angleterre, qui lui envoya un puissant secours, avec lequel il alla délivrer *Paris*. Il entra dans cette Ville, le 30 d'Octobre 1411. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux Factions les noms de *Bourguignons* & d'*Armagnacs*.

Jusqu'alors, *Henri* avoit craint la France: mais les Troubles de ce Royaume ayant fait évanouïr ses craintes, il résolut de tirer quelque avantage des conjonctures. Les François eux-mêmes lui en fournirent bien-tôt l'occasion. Les *Orléannois*, ou *Armagnacs*, se trouvant trop foibles pour résister au *Duc de Bourgogne*, s'adresserent à *Henri* pour lui demander du secours. Ils lui firent de si grandes offres, qu'ils le détacherent du parti de leurs Ennemis. *Le Duc de Bourgogne* ayant appris qu'ils avoient des Députés à *Londres*, y envoya aussi des Ambassadeurs, pour renouer la négociation du Mariage entre une de ses Filles & le *Prince de Galles*. *Henri* feignit d'écouter favorablement cette proposition; mais ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti des *Orléannois*.

Traité de Henri avec le Parti Orléannois.

Les Députés se hâterent de conclure avec lui, de peur d'être prévenus par le Bourguignon. Ils promirent de mettre *Henri* en possession de la Guyenne, & de toutes ses dépendances, de la même maniere que ses Ancêtres l'avoient possedée. *Henri* s'engagea de son côté, à leur donner un puissant secours contre *le Duc de Bourgogne*. Le Traité fut conclu le 18 de Mai 1412.

Henri crée son Fils Duc de Clarence.

Suivant ces conventions, le Roi prépara le secours promis dont il donna la conduite à *Thomas* son second Fils, qu'il fit en même tems Duc de *Clarence*. Pendant que ce secours se préparoit en Angleterre, les Chefs des *Orléannois* s'étoient renfermez dans *Bourges*, où *le Duc de Bourgogne* alla les assieger, menant le Roi avec lui au Siege. Le secours qui devoit venir d'Angleterre, intriguoit également les Assiegeans & les Assiegés. Ceux-là craignoient qu'il n'arrivât avant la prise de la Place, & ceux-ci étoient dans l'appréhension qu'il ne vînt trop tard. Ces considerations les portant également à s'accommoder, ils firent ensemble un Traité, qui se trouva signé lorsque les Anglois arriverent. Le Duc de *Clarence* se trouva fort embarassé, dans la crainte où il étoit que les deux Partis ne s'unîssent contre lui. Il fit pourtant bonne mine, & aprés que *le Duc d'Orléans* lui eut donné le Comte d'*Angoulême* son Frere en ôtage pour la sureté du payement de ses Troupes, il traversa la France, & se rendit à *Bourdeaux*. C'est par-là que finissent les affaires, que *Henri* eut avec la France. Il mourut au mois de Mars de l'année suivante 1413.

Les deux Partis se racommodent en France.

ACTES

Concernant la FRANCE.

1399. Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs de France. Du 31 Octobre. Page 98. Ambaſſadeurs de France.

Pouvoir à l'Evêque de *Durham*, & au Comte de *Worceſter*, de traiter touchant le Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles de France. Du 29 Novembre. Page 108. Autre aux mêmes pour confirmer la Trève de 28 ans, ou pour faire la Paix avec la France. Ibid. Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Prince de Galles.

1400. Lettres de *Charles VI* à *Henri*, où il promet de maintenir la Trève de 28 ans. Du 29 Janvier. Page 124. Lettre du Roi de France à Henri.

Plein-pouvoir de *Henri* à ſes Ambaſſadeurs en France, de traiter avec la France, de la Paix, d'une Alliance perpétuelle, & des Mariages réciproques des Princes & des Princeſſes des deux Maiſons Royales. Page 130. Plein-pouvoir de Henri pour traiter d'une alliance &c.

Commiſſion pour recevoir le ſerment du Roi de France, touchant l'obſervation de la Trève. Du 10 Mars. Page 132. Commiſſion pour recevoir le ſerment &c.

Engagement du Roi, d'obſerver la Trève. Du 18 Mai. Page 142. Engagement du Roi d'obſerver la Trève.

Défenſe de moleſter les Alliés de la France, les Ecoſſois exceptés. Du 18 Juin. Page 147. Défenſe de moleſter &c.

1401. Ordre d'armer contre les François, qui ſe préparent à donner du ſecours aux Gallois. Du 11 Janvier. Page 172. Ordre d'armer contre les François &c.

Pardon aux habitans de Bayonne, qui avoient voulu ſe revolter. Du 14 Mars. Page 182. Pardon pour Bayonne.

Pouvoir pour confirmer la Trève de 28 ans. Du 1 Avril. Page 186. Confirmation de la Trève.

Traité touchant le retour d'*Iſabelle*, Veuve de *Richard II.* Du 27 Mai. Page 199. Retour de d'Iſabelle.

Quittance d'*Iſabelle*, de ce qui lui a été rendu en partant d'Angleterre. *A Boulogne.* Du 1 Août. Page 217. Quittance d'Iſabelle.

Conventions touchant la Trève entre l'Angleterre & la France. Du 3 Août. Page 219. Trève avec la France.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs du Roi, pour demander le payement des arrerages de la Rançon du Roi *Jean*. Du 1 Novembre. Page 230. Arrérages de la rançon du Roi Jean demandés.

1402. Autre, pour liquider les dettes du Roi, avec ce qui reſtoit dû par la France pour la Rançon du Roi *Jean*. Du 1 Juillet. Page 267.

Trève avec la France.

Conventions touchant la Trève de 28 ans, & confirmation de la même Trève. Page 275.

Ordre de publier la Trève à *Calais*. Du 8 Octobre. Page 279.

Arrerages de la rançon du Roi Jean.

1403. Commiffion pour demander les arrerages de la Rançon du Roi *Jean*. Du 27 Avril.

Trève avec la France.

Conventions touchant la Trève de 28 ans. Du 27 Juin. Page 405.

Défi de la part du Duc d'Orléans.

Mémoire de la négociation des Ambaffadeurs d'Angleterre, avec ceux de France, touchant le Défi porté au Roi de la part du *Duc d'Orléans*. Du 27 Juin. Page 310.

Reftitution de la Dot d'Ifabelle.

Autre, de la négociation touchant la reftitution de la Dot d'*Ifabelle*. Page 314.

Ordres pour s'oppofer aux François & de défendre l'Ile de Wight.

Ordre touchant l'irruption du *Duc d'Orléans* en Guyenne, & fur le Siege de *Calais* projetté par le *Duc de Bourgogne*. Du 28 Octobre. Page 336.

Autre pour s'oppofer au Comte de *S. Pol*, qui fe difpofe à faire une defcente dans l'Ile de *Wight*. Du 9 Décembre. Page 342.

Lettre de Henri à Charles touchant le défi.

1404. Lettre de *Henri* à *Charles VI*, touchant le Cartel de défi du *Duc d'Orléans*, & fur le Siege projetté de *Bourdeaux*. Du 25 Fevrier. Page 348.

Lettre des Seigneurs Anglois fur ce fujet.

Lettre fur le même fujet, des Seigneurs Anglois aux Seigneurs François. Ibid.

Ordre contre une invafion des François.

Ordre d'armer contre l'invafion projettée des François. Du 26 Octobre. Page 374.

Lettre de Henri à l'Archevêque de Cantorberi &c.

1405. Lettre à l'Archevêque de *Cantorbery*, touchant la victoire obtenue à *Mercks* par le Comte de *Sommerfet* fur le Comte de *S. Pol*. Du 21 Mai. Page 397.

Ordre contre une invafion des François.

Ordre d'armer contre l'invafion projettée des François. Du 2 Juillet. Page 402.

Plein-pouvoir de conclure la Paix.

1406. Plein-pouvoir à l'Evêque de *Winchefter*, Frere du Roi, de conclure la Paix perpétuelle avec la France. Du 22 Mars. Page 434.

Autre touchant le mariage du Prince de Galles.

Autre au même, pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une Fille de *Charles VI*. Ibid & page 453.

Ordre contre une invafion.

Ordre de fe tenir prêt contre l'invafion des François. Du 20 Octobre. Page 456.

1407. Autre femblable. Du 5 Fevrier. Page 466.

Trève pour la Guyenne.

Trève d'un an, pour la Guyenne. Du 7 Décembre. Pages 507, 521.

Trève par Mer.

1408. Trève par Mer, avec la France, jufqu'au mois de Mai. Page 537.

Alliance entre la France & la Caftille.

Alliance renouvellée, entre la France & la Caftille, contre l'Angleterre. Du 7 Décembre. Page 563.

1409. Pouvoir du Roi à ses Ambassadeurs, de traiter une Alliance perpétuelle avec la France. Du 15 Mai. Page 586. Traité avec la France.

Sauf-conduit pour des Ambassadeurs de France, avec trois-cens personnes. Du 15 Août. Page 593. Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France.

1410. Traité de Trève particuliere pour la Picardie, & générale par Mer. Page 641. Trève particuliere pour la Picardie.

1411. Plein-pouvoir, pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une Fille du *Duc de Bourgogne*. Du 1 Septembre. Page 698. Plein-pouvoir de traiter du mariage du Prince de Galles.

1412. Sauf-conduit, pour des Envoyés du *Duc de Bourgogne*. Du 11 Janvier. Page 712. Sauf-conduit pour les Envoyés du Duc de Bourgogne.

Commission des Ducs de *Berry* & d'*Orléans*, des Comtes d'*Alenç n*, d'*Armagnac*, &c. pour offrir au Roi d'Angleterre l'entiere restitution de la Guyenne. *A Bourges*. Du 24 Janvier. Page 716. Quelques Princes François offrent la Guyenne à Henri.

Autre semblable du Comte d'*Armagnac*, en particulier. Du 28 Janvier. Page 716.

Sauf-conduit pour les Envoyez des Princes François. Du 6 Fevrier. Page 718. Sauf-conduit à ce sujet.

Confirmation aux habitans de Guyenne, du Privilege de Naturalité qu'ils ont en Angleterre. Du 7 Fevrier. Page 719. Privilege des habitans de Guyenne confirmé.

Commission pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles du *Duc de Bourgogne*. Du 10 Février. Page 721. Commission pour traiter du mariage du Prince de Galles.

Sauf-conduit pour des Envoyez du *Duc de Bourgogne*. Ibid. Sauf-conduit pour les Envoyez François.

Autre pour des Envoyez des Ducs de *Berry*, d'*Orleans*, &c. Du 2 Mars. Page 726.

Défense aux Anglois de servir, en France, l'un ou l'autre des deux Partis. Du 10 Avril. Page 728. Défense aux Anglois de servir en France &c.

Divers Ordres touchant un voyage, que le Roi devoit faire au-delà de la mer. Avril & Mai. Pages 730, 733, &c. C'étoit pour aller prendre possession des Places de Guyenne, que les *Orléannois* lui offroient. Ordres touchant un voyage du Roi.

Lettre du Roi aux Flamands, pour leur demander s'ils entendoient d'assister *le Duc de Bourgogne*, dans l'invasion qu'il se disposoit à faire en Guyenne. Du 16 Mai. Page 737. Lettre du Roi aux Flamands.

Traité entre le Roi & les Princes de la Faction d'*Orléans*. Du 18 Mai. Page 738. Par ce Traité, les Princes s'engageoient à remettre au Roi environ 1500 Places, Villes, ou Châteaux en Guyenne, & à lui aider à conquérir tout ce que le Roi de France y possedoit. Le Roi s'engageoit de son côté à leur envoyer un secours de 1000 Hommes-d'armes, & de 3000 Archers, qui seroient payez par les Princes, &c. Traité entre le Roi & les Princes François.

Engagement des Fils du Roi à l'observer.

Engagement des Princes, Fils du Roi, pour l'observation de ce Traité. Du 20 Mai. Page 747.

Ratification du Roi. Du 15 Juillet. Page 763.

AFFAIRES AVEC LA BRETAGNE.

Jean de Montfort.

JEAN *de Montfort*, Duc de Bretagne, avoit toujours été fort attaché aux interêts de l'Angleterre. C'étoit par le secours d'*Edouard III* son Beau-pere, qu'il étoit enfin parvenu à la paisible possession du Duché de Bretagne, si opiniâtrément disputé entre lui & *Charles de Blois*. La Duchesse sa Femme étant morte sans lui laisser des Enfans, il épousa en secondes nôces *Blanche de Navarre*, de laquelle il eut trois Fils. Il mourut au mois de Novembre 1399, & laissa la Tutelle de ses Enfans au *Duc de Bourgogne*, & à *Olivier de Clisson*. L'ainé de ses Fils lui succeda, sous le nom de *Jean*, quoiqu'à son Batême il eût reçu le nom de *Pierre*.

Sa seconde Femme.

Mariàge de Henri.

En 1402, *Henri* épousa *Blanche de Navarre*, Veuve du Duc de Bretagne, & Mere de ces trois Princes. La Cour de France apprit avec chagrin la nouvelle de ce mariage. Elle craignoit avec raison l'union de l'Angleterre avec la Bretagne, qui lui avoit autrefois causé tant d'embarras. Pour prévenir cet inconvénient, *le Duc de Bourgogne* se rendit en Bretagne, & emmena le jeune Duc & ses Freres à Paris. Depuis ce tems-là, les Affaires de la Bretagne ne furent plus dirigées que par la Cour de France, qui avoit le Duc en son pouvoir. Son principal soin fut de mettre en mauvaise intelligence les Bretons avec les Anglois. Pour cet effet, faisant agir les premiers de la même maniere qu'elle agissoit elle-même, elle fit ensorte qu'ils harcelerent continuellement les Anglois, sans en avoir le moindre prétexte.

Descente des Bretons en Angleterre.

En 1403, ils firent une descente sur les côtes occidentales d'Angleterre, où ils commirent de grands excès. *Henri* se plaignit de cet attentat; mais il n'en put tirer d'autre satisfaction, si-non, que les auteurs furent desavouez. Il dissimula cet affront, ainsi que beaucoup d'autres, par la raison souvent indiquée, qu'il vouloit éviter toute rupture avec ses Voisins. Néanmoins les habitans des côtes, qui avoient souffert, mirent une Flotte en mer, avec le consentement tacite du Roi, & se vengerent des Bretons (1).

Et des Anglois en Bretagne.

(1) Nous apprenons dans le Livre intitulé *Histoire Complete d'Angleterre*, que les agresseurs étoient commandez par le Lord *Cassils*, & qu'après avoir saccagé & brulé *Plimouth*, ils s'en retournerent chargez de riches dépouilles. La Flotte *Angloise* envoyée sur les côtes de *Bretagne* pour tirer raison de cette insulte, étoit commandée par *Guillaume Wilford*, Ecuyer, qui non-seulement prit quarante Vaisseaux marchands chargez d'Huile & de Savon,

En

En 1404, les Bretons firent une autre descente à *Portland*. Mais au-lieu d'y faire du butin, ils furent battus, & y laisserent quelques-uns des leurs prisonniers entre les mains des Anglois (1). Le Roi dissimula encore cette insulte. Depuis ce tems-là, les hostilitez de part & d'autre continuerent, sans qu'il y eût de rupture ouverte, ou du moins de déclaration de Guerre.

Autre descente des Bretons à Portland.

En 1407, les divisions de la Cour de France faisant craindre aux Bretons de n'en pouvoir plus être protegez, ils demanderent à *Henri* une Trève d'un an, qui leur fut incontinent accordée. Ils l'auroient obtenue pour plus longtems, s'ils l'eussent souhaité. Mais leur but étoit de voir, pendant ce tems-là, quel train prendroient les affaires de France, afin de se règler là dessus. Il faut remarquer, que dans cette Trève, la petite Ile de *Brehac*, retraite ordinaire des Corsaires, étoit particulierement exceptée.

Trève avec la Bretagne.

Quelque tems après, des Corsaires François, qui infestoient les côtes d'Angleterre, se trouvant poursuivis par *le Comte de Kent* qui commandoit une Flotte Angloise, se retirerent dans la Ville de *Brehac*. Le Comte de *Kent* les y ayant attaquez, fut tué au premier Assaut. Mais cela n'empêcha pas ses Troupes de continuer le Siege & de prendre la Ville, où ils firent tout passer au fil de l'épée.

En 1409, la Trève entre l'Angleterre & la Bretagne fut prolongée jusqu'au 1. de Juillet 1411; & avant qu'elle fût expirée, on la prolongea encore pour dix ans.

Prolongation de la Trève.

ACTES

Concernant la BRETAGNE.

1403. Ordre de s'opposer aux Bretons, crus Amis, & qui se sont déclarez Ennemis. Du 26 Août. Page 325.

Ordre de s'opposer aux Bretons.

1404. Défense de relâcher les prisonniers Bretons, pris à *Portland*. Du 23 Mai. Page 357.

Défense de relâcher les Prisonniers.

1407. Trève d'une année, avec la Bretagne. Du 11 Juillet. Page 490.

Trève avec la Bretagne.

& de mille tonneaux de Vin embarqué à la Rochelle; mais il mit à terre ses soldats & détruisit les Villes & Villages pendant deux grandes lieues jusqu'à la Ville de *S. Matthieu* où il mit le feu, & se rembarquant il brula plusieurs Vaisseaux vuides qui étoient dans le Port; après quoi il s'en retourna. WHAT.

(1) *L'Histoire Complete d'Angleterre* porte que cette expédition fut aussi conduite par le Lord *Cassils*, qui fut tué dans un combat contre la Flotte *Angloise* à *Blackpool*; il y périt avec quatre cens de ses soldats; deux cens autres furent faits prisonniers. WHAT.

1409. Trève de deux ans.

1411. Trève de dix ans, entre l'Angleterre & la Bretagne. Du 21 Décembre. Page 719.

AFFAIRES DE L'EGLISE.

LEs differens entre l'Angleterre & la Cour de Rome, dont nous avons souvent parlé dans les Extraits précédens, subsistoient toujours. Il étoit même comme impossible qu'ils finissent autrement que par une entiere rupture, ainsi qu'il arriva dans le Siecle qui suivit celui dont nous parlons. La Cour de Rome ne vouloit rien relâcher, & les Anglois commençoient à n'être plus si dociles. En effet, il y avoit beaucoup de difference entre ceux qui vivoient sous les Regnes de *Jean sans Terre* & de *Henri III*, & ceux qui vécurent depuis. Les derniers trouverent chez eux-mêmes les remedes aux maux dont ils se plaignoient, au-lieu que les premiers les cherchoient vainement dans la justice & dans la condescendance des Papes. Depuis quelque tems, particulierement sous les Regnes d'*Edouard III* & de *Richard II*, les Parlemens avoient fait des Statuts capables de mettre les Anglois à couvert des vexations de la Cour de Rome, s'ils eussent été bien observez. Mais, malheureusement pour eux, les interêts de leurs Rois se trouvant opposez à ceux du Royaume, les Dispenses de ces Statuts Parlementaires, ne devenoient que trop fréquentes. Le Statut de *Pramunire*, qui fut d'abord nommé *Statut contre les Provisseurs*, étoit la plus forte digue que le Parlement eût opposée aux usurpations de la Cour de Rome, si les Rois eussent pris le soin qu'ils devoient de le faire exécuter. Comme le mot de *Pramunire* revient souvent dans l'Histoire d'Angleterre, il ne sera pas inutile d'expliquer ici en peu de mots ce qu'il faut entendre par-là.

Le Statut de *Pramunire*.

Le Statut contre les Proviseurs, fait du tems d'*Edouard III*, ordonnoit certaines peines, contre ceux qui poursuivroient en Cour de Rome des Provisions pour les Bénéfices vacans, ou pour ceux qui viendroient à vaquer, contre les droits de la Couronne, ou des Patrons des Bénéfices. On appelloit les Provisions pour ceux qui n'étoient pas encore vacans, *Graces Expectatives*. Les mêmes peines étoient ordonnées, contre ceux qui tiroient à la Cour de Rome, ou à quelque Cour Ecclésiastique, les Causes qui étoient du du ressort des Cours Royales, ou Civiles. Lorsque quelqu'un se rendoit coupable de ce nouveau crime, on lui adressoit un *Writ*, ou Ordre, qui commençoit par ces mots, *Pramunire facias*, par lequel il lui étoit enjoint de comparoître devant la Cour Royale

C'est de ce premier mot que le Statut, aussi-bien que la peine portée par le Statut, ont pris leur nom. Cette peine consistoit au commencement, dans la confiscation des biens, & dans l'emprisonnement du Coupable, pendant le bon-plaisir du Roi. Depuis le tems d'*Edouard III*, la peine fut souvent aggravée, & le Statut étendu à divers autres cas, qui avoient du rapport aux démelez que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome. Ainsi, tous les Actes de *Præmunire* sont autant d'extensions de ceux qui furent faits sur ces matieres, du tems d'*Edouard III* & de *Richard II*. En général, le *Præmunire* regarde les offenses commises par rapport à quelque matiere de Religion, ou Ecclésiastique, où la Jurisdiction Civile est interessée. On entend aussi par ce mot, la peine qu'encourent ceux qui portent, ou qui reçoivent à la Cour Ecclésiastique, les Affaires qui doivent être jugées par la Cour Royale. Rien n'est plus familier aux Anglois que cette expression, *tomber dans un Præmunire*.

Quoique ces Statuts ne fussent pas observez avec toute l'exactitude requise, ils ne laisserent pas de produire quantité de bons effets. Les Papes en devinrent plus réservez qu'ils ne l'avoient été auparavant, de peur de donner lieu au Parlement de prendre des mesures encore plus efficaces. Cependant, quand ils trouvoient des occasions favorables, ils faisoient assez connoitre qu'ils ne s'étoient pas désistez de leurs prétentions. C'étoit-là la disposition générale des Papes & des Anglois, par rapport aux Affaires qu'ils avoient ensemble. Comme dans ces démêlez, le Clergé avoit ordinairement tenu le parti de Rome, il s'étoit attiré par-là l'indignation du Peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richesses que les Ecclésiastiques possedoient. La Secte des *Wicleffites* ou *Lollards*, qui se fortifioit tous les jours, portoit encore un préjudice notable au Clergé, par le soin que ces gens-là prenoient de faire connoitre au Peuple les Abus qui s'étoient introduits dans la Religion. Entre ces Abus, la Jurisdiction Ecclésiastique, & les richesses du Clergé, étoient ceux sur lesquels ils insistoient le plus fortement. Aussi le Clergé ne négligea-t-il rien pour ruïner cette Secte.

Le Clergé regardé avec envie par le Peuple.

La Secte des Lollards fait grand tort au Clergé.

Ce qu'on a vu, dans le premier Article, touchant les Affaires domestiques, peut faire aisément comprendre que *Henri IV* avoit interêt de ménager le Clergé. Il y avoit assez de Mécontens dans son Royaume, sans se faire encore un ennemi, d'un Corps qui n'étoit que trop en état de lui nuire. C'est par cette raison, que ce Prince eut toujours pour les Ecclésiastiques toute la complaisance qu'ils pouvoient desirer de lui. Le Synode étant assemblé pendant le premier Parlement qui se tint sous son Regne, il lui envoya deux Seigneurs pour l'assurer de sa protection, & lui faire con-

Henri ménage le Clergé.

noitre qu'il étoit disposé à concourir avec lui dans toutes les mesures propres à extirper l'Hérésie. Rien n'étoit plus capable de concilier au Roi l'affection du Clergé, que cet engagement. Le nombre des *Lollards*, qui augmentoit tous les jours, faisoit craindre avec raison aux Evêques & aux Abbez, qu'on ne procedât enfin à une Reformation, qui ne pouvoit que leur être préjudiciable.

Hérétiques punis par les Evêques sans permission spéciale du Roi.

Sous le Regne de *Richard II*, les Evêques avoient obtenu de la Cour la permission de faire emprisonner les Hérétiques, sans être obligez de demander l'agrément du Roi : mais la Chambre des Communes avoit fait revoquer cette concession. Depuis ce tems-là, il ne s'étoit fait aucun Acte de Parlement sur ce sujet. Seulement, le Roi accordoit plus fréquemment cette permission aux Evêques. Cependant les Evêques représenterent à *Henri IV*, que le simple emprisonnement n'étoit pas capable d'arrêter les progrès de la Secte des *Lollards*. *Henri* affectant un grand zèle pour la Religion, mais n'ayant en effet pour but que de conserver le Clergé dans ses interêts, il recommanda fortement au Parlement qui s'assembla en 1401, de prendre soin que l'Eglise ne souffrît point de dommage par le moyen de cette Secte. Quelque répugnance que la Chambre Basse eût à persécuter les *Lollards*, le crédit de la Cour, & les cabales du Clergé, obtinrent enfin un Acte qui condamnoit au feu les Hérétiques obstinez. Ce Statut ne fut pas plutôt fait, qu'un nommé *Guillaume Salter*, ou *Sautre*, fut livré au bras seculier, & brulé tout vif.

Acte qui condamne les Hérétiques obstinez au feu, mis en exécution pour la premiere fois.

Cette Loi, & l'exécution dont elle fut immédiatement suivie, furent un grand sujet de triomphe pour le Clergé, qui ne pouvoit s'empêcher de craindre que l'Hérésie des *Lollards* ne lui fît perdre ses richesses & son autorité. Elle avoit déja fait une telle impression sur le Peuple, que les Ecclésiastiques n'étoient plus regardez avec le même respect & la même vénération qu'auparavant. On commençoit même à prendre des mesures pour abaisser leur orgueil, en les privant de leurs revenus. Le Parlement s'étant assemblé en 1404, les Communes présenterent au Roi une Adresse, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé. Elles lui représentoient que les richesses de ce Corps étoient excessives, & qu'elles étoient employées à des usages très opposez à ceux auxquels elles étoient destinées.

Les Communes se plaignent des richesses excessives du Clergé, & de l'abus que ce Corps en faisoit.

Mais le Roi ayant compris, par un discours que l'Archevêque de *Cantorbery* lui fit sur ce sujet, qu'il pourroit s'attirer de fâcheuses affaires, rejetta cette proposition. Les Communes avoient pourtant dessein d'insister sur leur demande ; mais la Chambre Haute rompit leurs mesures.

Le Roi rejette leur proposition de saisir les revenus du Clergé.

Ceux qui avoient formé ce projet contre le Clergé furent très

mortifiez d'avoir si mal réussi. Cependant, ce mauvais succès ne fut pas capable de les rebuter. En 1410, la Chambre Basse présenta au Roi une Adresse semblable à la précédente. Elle lui disoit, que le Clergé possedoit le tiers des revenus du Royaume, sans qu'il en revînt aucun avantage à l'Etat : Qu'on pourroit aisément, du superflu de ses revenus, entretenir cent-cinquante Comtes à 3000 marcs, chacun par an, 1500 Chevaliers à 100 marcs, 6200 Ecuyers à 40 marcs, & 100 Hôpitaux à 100 marcs : Que par-là, le Royaume se trouveroit en meilleur état de défense, que les Pauvres en seroient mieux secourus, & les Ecclésiastiques plus attachez à leur devoir. Le Roi rejetta cette Adresse avec aigreur, & défendit aux Communes de se mêler des Affaires de l'Eglise.

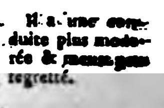
Il rejette l'Adresse présentée par les Communes en faveur des Lollards.

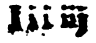
Ensuite les Communes présenterent au Roi une autre Adresse, pour le prier de consentir que le Statut fait contre les *Lollards* fût révoqué, ou du moins adouci. Le Roi répondit, que bien loin de consentir que ce Statut fût révoqué, il souhaitoit qu'on en pût faire de plus rigoureux.

Enfin, cette Chambre se réduisit à demander que les Clercs, accusez de crimes capitaux, ne fussent pas jugez par la Cour Ecclésiastique. Cela même leur fut refusé, avec une hauteur surprenante. Apparemment on avoit insinué au Roi, que cette Chambre étoit pleine d'Hérétiques, ou de fauteurs d'Hérétiques. Ce Prince alla encore plus loin. Non content d'avoir rejetté la Requête des Communes en faveur des *Lollards*, il donna ordre, que pendant la tenue du Parlement, & comme sous leurs yeux, on brulât vif un *Lollard*, nommé *Jean Badby*.

Il fait bruler vif un Lollard.

Il faut remarquer que c'étoit en l'année 1410, tems auquel le Roi ne craignoit plus rien du côté de la France. D'ailleurs, les Gallois commençoient à abandonner *Glendourdy*. Enfin, le Comte de *Northumberland* étoit mort : de sorte que ce Prince n'avoit plus rien à craindre dans son Royaume, que le Clergé, s'il lui eût donné quelque sujet de mécontentement. Sans l'assemblage de toutes ces circonstances, il n'auroit jamais osé traiter les Communes avec tant de hauteur. Cependant, environ un an avant sa mort, s'étant apperçu que le Peuple étoit très mécontent, & ayant conçu des soupçons contre le *Prince de Galles* son Fils, il tâcha de réparer, par une conduite plus moderée, le tort qu'il s'étoit fait par ses démarches. Il mourut peu plaint de ses Sujets. Le Clergé seul donna quelques regrets à sa perte, pour la raison que l'on a dite.


Il a une conduite plus moderée & meurt peu regretté.



ACTES

Concernant L'EGLISE.

Ordre de restituer ses biens à l'Archevêque de Cantorbery.

1399. Révocation de la saisie des biens de *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorbery, faite sous *Richard II*; & restitution au même Prélat, de ses revenus, en conséquence d'un Ordre du Parlement. Du 21 Octobre. Page 96.

Restitution aux Prieurs Alliens.

Restitution aux Prieurs *Alliens*, ou Etrangers. Du 21 Octobre. Page 101.

Ordre au Clergé de s'armer.

1400. Ordre au Clergé de s'armer, pour la défense du Royaume. Du 27 Janvier.

Défense au Grand Prieur &c.

Défense au Grand Prieur de l'Ordre de *S. Jean*, de poursuivre aucune Cause en Cour de Rome. Du 6 Août. Page 154.

Ordre au Maire de Londres, de faire bruler Guillaume Sautre.

1401. Ordre au Maire de Londres, pour faire bruler *Guillaume Sautre*, Hérétique condamné. Du 20 Fevrier. Page 178 C'est le prémier Anglois, qui a souffert pour cause de Religion (1).

Primatie d'Irlande.

Confirmation de la Primatie d'*Irlande*, à l'Archevêque d'*Armagh*. Du 5 Juillet. Page 218.

Pardons pour avoir impetré des graces en Cour de Rome.

Pardon, pour avoir impétré une grace en Cour de Rome. Du 10 Décembre. Page 244.

1402 Autre de même.

Modification de ces pardons.

Modification de ces Pardons & Licences. Page 252.

Restitution aux Prieurs Alliens.

1403. Restitution aux Prieurs *Alliens*. Du 5 Décembre. Page 304.

Lettre du Pape au Roi.

1404. Lettre du Pape *Innocent VII*, pour notifier au Roi son exaltation. Du VI des Calendes de Janvier. Page 381.

Licences pour impétrer des Expectatives à Rome.

1405 Licence pour impétrer des Expectatives à Rome. Du 27 Août. Page 409.

1406. Autre semblable. Du 1 Janvier. Page 426.

Ambassadeurs envoyez au Pape.

1407. Ambassadeurs nommés, pour aller persuader au Pape *Gregoire XII* de se démettre du Pontificat. Du 26 Avril. Page 479.

Concile Général de Pise.

1408. Ordres qui regardent le Concile Général, qui doit se tenir à *Pise*. Du 24 Décembre. Page 667.

Ordre de reconnoitre Pape, Alexandre V.

1409. Ordre à tous les Sujets du Roi, de reconnoitre le Pape *Alexandre V*, élu par le Concile de *Pise*. Du 22 Octobre. Page 600.

(1) Ce *Guillaume Sautre* étoit Prêtre de la Paroisse de Ste *Marguerite*, à *Linn* dans le Comté de *Norfolck*, & ensuite de *S. Syth*, autrefois dans la rue de *Syth-Lane* à *Londres*. WHAT.

1410. Ordre pour faire bruler *Jean Badby*, Hérétique (1). Du 5 Mars. Page 627. Ordre de faire bruler Jean Badby.

Permiſſion à un Cardinal, d'obtenir du Pape quatre Bénéfices en Angleterre. Du 14 Septembre. Page 659. Permiſſ. à un Card. d'obtenir des Bénéfices en Angl.

1412. Licence pour obtenir des *Expectatives* de Rome. Du 8 Juillet. Page 756. Licence pour obtenir des Expectat. de Rome.

EXTRAIT DU IX. TOME DE RYMER.

REGNE DE HENRI V.

Importance de ce IX Tome des Actes.

CE IX. Tome contient les Actes qui regardent le Regne de *Henri V*, depuis le 20 de Mars 1413. jour de la mort de *Henri IV*, juſqu'à la Paix de Troye, ſignée le 21 de Mai 1420. incluſivement. Parmi ceux dont on a déja vu les Extraits, il n'y en a point de ſi abondant que celui-ci, en Pieces importantes, ſecretes & utiles pour l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre. J'oſe même dire qu'il s'y en trouve de ſi néceſſaires, que, pour les avoir ignorées, les Hiſtoriens François & Anglois n'ont donné qu'une connoiſſance très imparfaite de ce tems-là. Les prétentions de *Henri V* à la Couronne de France, les Négociations qui ſe firent ſur ce ſujet, la Guerre qui fut renouvellée à cette occaſion, & la Paix qui la termina, font la principale matiere de ces Actes. Ce Recueil étant un amas de diverſes Pieces qui ont du rapport à l'Hiſtoire du tems, n'eſt proprement qu'un corps ſans ame, quand il eſt ſéparé des évenemens qui en font le ſujet. Ainſi, pour en donner une idée générale, il eſt abſolument néceſſaire d'inſtruire le Lecteur, 1°. de l'état où ſe trouvoient les Affaires entre les deux Couronnes, lorſque *Henri V* monta ſur le Trône d'Angleterre; 2° de la ſituation dans la-

Contenu de ce Tome.

(1) *Jean Badby* étoit un Tailleur d'*Evesham*, dans le Comté de *Worceſter*. Celui-ci, & *Guillaume Sautre* nommé ci-deſſus, furent les premiers que nous ſachions, qui ayent été brulez en Angleterre pour Hereſie, & pour avoir combattu la Doctrine de l'Egliſe Romaine. A l'égard de l'accuſation particuliere de ces deux Martyrs, du courage & de la patience qu'ils témoignerent pendant leur vie & à leur mort, qu'ils conſacrerent à la défenſe de la Vérité, voyez l'*Hiſtoire des Martyrs d'Angleterre*: elle porte, que le Prince de *Galles*, enſuite *Henri V*, fut préſent à l'exécution de *Badby* dans la Place publique de *Smithfield*; & qu'il le ſollicita de ſe retracter, lui offrant non-ſeulement la vie, mais encore une penſion. WHAT.

quelle étoit la Cour de France, depuis la mort de *Charles V*, dit *le Sage*. Après cela il ne sera pas mal-aisé de comprendre les motifs de ces Actes, & d'en appercevoir l'utilité.

Recapitulation de la querelle d'Edouard III. avec la France.

On a vu, dans un des Extraits précédens, qu'*Edouard III* avoit prétendu à la Couronne de France, & sur quels fondemens il avoit appuyé ses prétentions. La préférence, que les Etats Généraux donnerent à *Philippe de Valois*, fut la cause de la Guerre qu'*Edouard* entreprit contre la France. Dans cette Guerre, il gagna une Bataille navale, il vainquit *Philippe* à Crecy, & conquit Calais, qui lui donna dans la suite une entrée en France, toutes les fois qu'il voulut y porter ses armes. Ensuite, après quelque interruption de la Guerre, *le Prince de Galles* son Fils remporta la fameuse victoire de Poitiers, où le Roi *Jean*, Fils & successeur de *Philippe de Valois*, fut fait prisonnier. Pendant que ce Monarque étoit captif en Angleterre, *Edouard* entra en France, à la tête de cent-mille hommes, & se fit voir aux portes de Paris. Cette puissante invasion, à laquelle la France n'étoit pas en état de résister, produisit le Traité de Bretigny. Par cette Paix, *Edouard* recouvra toutes les anciennes dépendances de la Guyenne, qui avoient été enlevées à ses Ancêtres. Ces dépendances contenoient, outre la *Gascogne*, ou la *Guyenne* en particulier, la *Bigorre*, la *Saintonge*, le *Poitou*, l'*Angoumois*, le *Perigord*, le *Limousin*, le *Rouergue*, & généralement tout ce qui avoit été possedé par les anciens Comtes de Poitiers, Ducs de Guyenne. Toutes ces Provinces étoient venues aux Rois d'Angleterre, par le mariage d'*Alienor* Héritiere de Guyenne, avec *Henri II.* Mais du tems de *Jean sans Terre*, & de *Henri III*, *Philippe-Auguste* & *S. Louis*, Rois de France, avoient tellement écorné ce vaste Corps, qu'il ne restoit plus à l'Angleterre, que *Bourdeaux*, *Bayonne*, & la *Gascogne*. De plus par le même Traité *Edouard* se fit rendre *Montreuil*, & le Comté de *Ponthieu*, qui avoient été confisqués, au commencement de la Guerre. Il s'assura encore la possession de *Calais*, & du Comté de *Guines*. La même Paix lui acquit la Souveraineté absolue, & sans aucune dépendance, de toutes les Terres, Villes & Provinces, qui lui étoient cedées par le Traité, sans être obligé d'en faire hommage à la France. Enfin, il stipula une somme de trois millions d'écus d'or pour la Rançon du Roi *Jean*. De son côté, il se départit de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne de France. En particulier, il renonça aux justes prétentions qu'il avoit sur la *Normandie*, l'*Anjou*, le *Maine*, la *Touraine*, héritage de ses Ancêtres, que la France leur avoit injustement enlevé, & au droit de Souveraineté sur la *Bretagne*.

Ce Traité fut religieusement exécuté par le Roi *Jean*, & observé pendant

pendant sa vie, à la réserve de la Rançon, dont il restoit encore près des deux tiers à payer lorsque ce Prince mourut. Mais *Charles V*, son Fils & son Successeur, trouvant cette Paix trop desavantageuse à la France, quoiqu'il l'eût lui-même conclue, signée, & jurée, pendant la captivité du Roi son Pere, la rompit sous un prétexte frivole. Il déclara la Guerre à *Edouard*, & dans l'espace de peu d'années, il recouvra tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par le Traité de Bretigny, à l'exception de Calais, de Bayonne, de Bourdeaux, & d'une partie de la Guienne proprement dite.

Cette seconde Guerre fut interrompue par une Trève, qui dura jusqu'à la mort d'*Edouard III*, arrivée en 1377. Pendant le Regne de *Richard II*, le reste de celui de *Charles V*, & les prémieres années de *Charles VI*, la Guerre & les Trèves se renouvellerent tour à tour, sans qu'il se fît des conquêtes de part ni d'autre, du moins qui fussent considerables. Enfin en 1395. *Charles VI* & *Richard II* conclurent une Trève de 28 ans, qui fut scélée par le mariage de *Richard* avec *Isabelle*, Fille de *Charles*.

Richard II ayant été déposé en 1399. *Henri IV*, sur la fin de sa vie, ne fut pas plus scrupuleux. Mais quoi qu'il en soit, parmi ces fréquentes violations de la Trève, on prétendit des deux côtez qu'elle subsistoit toujours.

Etat des affaires entre la France & l'Angleterre, lorsque Henri monta sur le Trône.

Tel étoit l'état des affaires entre les deux Couronnes, lorsque *Henri V* monta sur le Trône d'Angleterre. La France ayant rompu la Paix de Bretigny, & prétendant que le Traité étoit nul, il est manifeste, que par-là les Rois d'Angleterre étoient rentrés dans tous les droits qu'ils avoient avant cette Paix. Aussi, immédiatement après la rupture, *Edouard III* reprit-il le Titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis la Paix; & ses Successeurs le prirent aussi, comme lui. Depuis le commencement de la Guerre qui suivit le Traité de Bretigny, il n'y eut jamais de Paix entre les deux Couronnes, mais seulement des Trèves, qui ne donnoient aucune atteinte aux droits des Parties. Il est donc clair, qu'en montant sur le Trône, *Henri V* se trouvoit aux mémes termes où *Edouard III* son Bisayeul étoit, quatre-vingts ans auparavant, lorsqu'il commença la premiere Guerre. Mais, outre ce droit primitif, *Henri* avoit pour lui un Traité solemnel, que la France n'avoit rompu qu'après une entiere exécution, & sur le plus foible de tous les prétextes. C'est-là l'état où se trouvoient les differends entre les deux Couronnes, en 1413. Il faut voir présentement quelle étoit la situation de la Cour & du Royaume de France.

Etat de la Cour & du Royaume de France.

Charles V, dit *le Sage*, mourut en 1380. Il laissa, pour lui succeder, *Charles VI* son Fils, âgé de douze ans; & pour gouverner le Royaume, pendant la Minorité du jeune Roi, trois Freres; savoir, *Louis* Duc d'Anjou, *Jean* Duc de Berry, & *Philippe* Duc de Bourgogne; qui, par leur ambition immoderée, & par leurs jalousies réciproques, bouleverserent tout l'Etat. *Charles V* avoit encore laissé un autre Fils, nommé *Louis*, portant le Titre de Duc d'Orléans, qui en son tems ne contribua pas moins que ses Oncles à déranger les affaires du Royaume. Dès les premiers jours du Regne de *Charles VI*, la jalousie entre ses Oncles éclata d'une telle maniere, qu'on eut un juste sujet d'en craindre les suites. Ils ne s'accordoient qu'en un seul point, qui étoit de charger le Peuple d'Impôts. Cela produisit un mécontentement universel, qui disposa le Peuple à se diviser en Factions, lorsque la haine entre les Grands fut montée au suprème degré.

Le *Duc d'Anjou* étant devenu Roi de Sicile, quitta la France en 1381. pour passer en Italie. Après son départ, les *Ducs de Berry* & *de Bourgogne* gouvernerent au nom du Roi leur Neveu.

Mariage de Charles VI.

En 1385 ils le marierent avec *Isabelle*, Fille d'*Etienne Duc de Baviere*. Quoique *Charles VI* fût majeur dès l'année 1382, selon l'Ordonnance du Roi son Pere, qui fixoit la Minorité des Rois à leur quatorzieme année, ses deux Oncles gouvernerent sa personne & son Etat, jusqu'à ce qu'il fût âgé de vingt ans.

Ses Favoris.

En 1388, *Charles* prit lui-même les rênes du Gouvernement, dont il déchargea ses deux Oncles. Il retint auprès de sa personne le Duc d'*Oléans* son Frere, âgé de dix-sept ans, & le Duc de *Bourbon*, leur Oncle maternel.

Jalousie & cabales du Duc de Bourgogne.

Le Duc de *Bourgogne* ne put voir, sans une extrême jalousie, les Ducs d'*Orléans* & de *Bourbon* gouverner le Royaume sous le nom du Roi, qui étoit d'un naturel doux & facile. Il fit si bien par ses cabales, qu'en 1391 les États-Généraux lui déférerent le Gouvernement du Royaume, sous prétexte d'aider le Roi à en porter le fardeau. Apparemment, *Charles* commençoit dès-lors à donner des marques de cette foiblesse d'esprit qui le rendit toute sa vie incapable de prendre soin de ses affaires. Sans cela, les États n'auroient pas entrepris de lui donner un Ministre, ou plutôt un Gouverneur, qui n'étoit pas de son choix. C'étoit aussi par cette même raison, que le Duc de *Bourgogne* étoit si ardent à se procurer cet emploi, dans l'esperance que son administration seroit de longue durée. En effet, cette même année, le Roi fut surpris d'un accès de folie. Les années suivantes, ces accès se renouvellerent fréquemment. Enfin, en 1395 il fut attaqué de ce même mal, avec tant de violence, que depuis ce tems-là il n'eut plus que quel-

Charles incapable de gouverner.

ques bons intervalles ; même pendant qu'il paroissoit être en santé, il lui restoit une foiblesse de corps & d'esprit, qui le rendoit entierement incapable du Gouvernement.

Le Roi se trouvant dans ce triste état, qui dura tout le reste de sa vie (1), la Reine sa Femme, les Ducs d'*Orléans*, de *Berry*, de *Bourgogne*, & celui de *Bourbon* formerent deux Partis opposés, auxquels toute la Cour se joignoit, selon les interêts ou l'inclination des Courtisans ; & bien-tôt après, tout le reste du Royaume se rangea aussi dans l'une ou dans l'autre de ces deux Factions. La Reine *Isabelle* s'unit avec le Duc d'*Orléans*. Le Duc de *Berry* flotoit entre les deux Partis, & n'avoit pas peu de peine à les empêcher d'en venir aux dernieres extrémités. Parmi ces divisions, les deux principaux Chefs devinrent enfin si égaux, que pour ne rien se ceder l'un à l'autre, ils convinrent de laisser le soin du Gouvernement au Conseil du Roi. Le *Duc de Bourgogne* se retira dans les Païs-Bas, où il possedoit les Comtés de Flandre & d'Artois, & le Duché de Brabant. Il y mourut en 1403, laissant pour lui succeder, *Jean* son Fils ainé, qui devint *Duc de Bourgogne*, & *Comte de Flandre* & d'*Artois*. Les Princes ses Freres hériterent des autres Etats de leur Pere.

Partis qui se forment à la Cour.

Retraite du Duc de Bourgogne.

Son Fils lui succede.

Pendant que le nouveau *Duc de Bourgogne* étoit arrêté par ses affaires dans les Païs-Bas, la Reine & le *Duc d'Orléans* s'emparerent du Gouvernement, mais avec peu de satisfaction pour le Peuple, qui se voyoit accablé de nouveaux Impôts. Cependant, le *Duc de Bourgogne* maria *Philippe* son Fils, *Comte de Charolois*, avec *Michelle* Fille du Roi, & donna une de ses Filles en mariage au Dauphin *Louis*, Fils du même Roi, & qui n'étoit âgé que de neuf ans.

Quelque tems après, *Charles VI* se trouvant dans un de ses bons

(1) On a tant parlé de la folie de *Charles VI*, que nous avons eu la curiosité d'en rechercher la cause. Quelques Auteurs l'ont attribuée à l'effroi qu'il eut d'une Apparition, lorsqu'il traversoit la Forêt du Mans. Mais *Mezerai*, Historien le plus accrédité parmi les François, rapporte que ce Prince allant à cheval pendant un jour d'une chaleur étouffante, dans une expédition contre le Duc de *Bretagne*, armé de pied en cap, suivi d'un Page qui portoit sa lance, & s'étant laissé aller au sommeil, il arriva que le Page laissa tomber la lance sur le casque du Roi ; ce qui le fit éveiller en sursaut, si furieux, qu'il se jetta sur tous ceux qui se trouverent autour de lui, & il en auroit tué quelqu'un, si l'on ne s'étoit saisi vigoureusement de lui. Sa maladie, dit *Mezerai*, empira par une peur qu'il eut l'année suivante, dans un Bal où il alla masqué : les habits de ses Compagnons de mascarade, enduits de poix & de résine, prirent feu, de sorte qu'avant qu'on pût les deshabiller, ils furent ou brulez ou étouffés. Cela effraya si fort le Roi, qu'il ne rentra jamais plus en son bon sens. WHAT.



invervalles, & apprenant les plaintes qu'on faisoit de tous côtés contre la Reine & contre le *Duc d'Orléans*, convoqua une Assemblée de Notables, pour tâcher de remédier à ces desordres, & manda au *Duc de Bourgogne* de s'y trouver. Le Duc obéït. Mais il se fit si bien accompagner, qu'à son approche, la Reine & le *Duc d'Orléans* trouverent à propos de quitter Paris, & d'emmener le jeune *Dauphin* avec eux. Le *Duc de Bourgogne* en ayant été informé, fit une si grande diligence, qu'il les atteignit, & leur enleva le *Dauphin*. Ce fut-là un sujet de rupture ouverte entre les deux Princes. On les réconcilia extérieurement, mais leur haine réciproque n'en fut pas moins violente. Enfin, pour ne pas entrer dans un plus grand détail sur ce sujet, il suffira de dire, qu'en 1407. le *Duc de Bourgogne* fit assassiner le *Duc d'Orléans*. Il fut assez hardi pour avouer qu'il étoit l'auteur de ce meurtre, & assez puissant pour s'en faire donner des Lettres d'abolition. Mais l'année suivante, ses affaires l'ayant rappellé dans les Païs-Bas, ses Ennemis profiterent de son absence, & firent révoquer l'Amnistie.

Le Duc d'Orléans assassiné par le Duc de Bourgogne, qui se fait donner des Lettres d'abolition.

Son Amnistie revoquée.

En ce même tems-là, le Duc gagna une Bataille contre les Liégeois; & immédiatement après sa victoire il marcha droit à Paris, avec 4000 chevaux. A son approche, la Reine s'enfuit à *Tours*, & emmena le Roi avec elle. Cependant, comme elle ne se sentoit pas assez puissante pour résister à ce Prince, elle consentit à un accommodement. Le Roi le reçut en grace, & le réconcilia extérieurement avec *Charles Duc d'Orléans*, Fils ainé du dernier mort. Après cela, le *Duc de Bourgogne* demeura maitre du Gouvernement, & de la personne du Roi.

Il gagne une Bataille contre les Liégeois.

Il se reconcilie avec le jeune Duc d'Orleans.

On a vu dans l'Extrait du Tome VIII, qu'en 1401 il se fit une puissante Ligue à *Gien*, contre le *Duc de Bourgogne*. Dans cette Ligue entrerent comme Chefs, les *Ducs de Berry*, *d'Orléans*, *d'Alençon* & le *Comte d'Armagnac* Gouverneur du *Languedoc*, & Beau-pere du *Duc de Berry*. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux Partis les noms de *Bourguignons* & d'*Armagnacs*. Le dernier tiroit son nom du Comte *d'Armagnac*, qui par sa capacité dirigeoit les affaires de tout le Parti. Au commencement, le *Duc de Bourgogne* ayant reçu du secours de *Henri IV* Roi d'Angleterre, eut un grand avantage sur ses Ennemis. Dans la suite les *Armagnacs* ayant obtenu un secours considerable du même Roi, obligerent le *Duc de Bourgogne*, qui les assiegeoit dans *Bourges*, à leur accorder la Paix. Mais comme ce fut à condition qu'aucun de leurs Chefs n'auroit la permission de retourner à la Cour, le *Duc de Bourgogne* demeura maitre de la personne du Roi.

Factions des Bourguignons & des Armagnacs.

Le Parti *Armagnac* se trouvant ainsi considerablement abaissé, le *Duc de Bourgogne* se flatoit qu'il ne trouveroit plus d'opposition;

Le Duc de Bourgogne se soutient contre tous ses

lorsqu'il vit s'élever contre lui un nouvel Ennemi, duquel il croyoit n'avoir rien à craindre. C'étoit *le Dauphin Louis* son Gendre, qui étoit alors âgé que de seize ans. Ce jeune Prince voyant avec chagrin le *Duc de Bourgogne* maitre du Gouvernement, forma le dessein de le supplanter. Il croyoit, que ni le Duc, ni aucun autre que lui-même n'avoit droit de prétendre à l'Administration des affaires de l'Etat, pendant la maladie du Roi son Pere. Dans cette vue, il gagna le Gouverneur de la Bastille, & se saisit de cette Forteresse. A cette nouvelle, les Parisiens prennent les armes par les secretes instigations du *Duc de Bourgogne*. Un Chirurgien nommé *Jean de Troye*, s'étant mis à la tête de dix ou douze mille hommes, marche droit à l'Hôtel du *Dauphin*, il en enfonce les portes, & en ayant enlevé les principaux Favoris du Prince, il les fait conduire en prison. Ceci se passoit au commencement de l'année 1413, pendant que *Henri IV* Roi d'Angleterre étoit attaqué de la maladie dont il mourut. *Henri V* lui succeda le le 20 de Mars de cette même année.

Ennemis

Sédition à Paris contre la Cour.

A la fin du mois d'Avril, les séditieux de Paris, qui étoient tous Bourguignons, commirent de nouveaux excès, tant contre le Roi lui-même, que contre le *Dauphin*, & les obligerent tous deux à prendre le Chaperon blanc, qui étoit la marque de leur Parti. C'étoit le *Duc de Bourgogne* qui les incitoit secretement, quoique souvent ils allassent plus loin qu'il ne l'auroit souhaité. Le *Dauphin*, avoit voulu lui arracher l'autorité d'entre les mains; & c'en étoit assez, quoique ce jeune Prince fût son Gendre, pour le lui rendre odieux, & pour le porter à lui donner toutes les mortifications possibles.

Les Armagnacs soutiennent le Dauphin contre les Bourguignons.

Le *Dauphin*, se voyant ainsi gourmandé, eut recours aux *Armagnacs*, qui étoient en grand nombre dans Paris, quoiqu'ils vêcussent dans l'oppression sous le Gouvernement du *D c de Bourgogne*. Il sut si bien couvrir ses desseins, qu'au commencement de Septembre il se trouva tout à coup dans Paris 30000 hommes sous les armes, tout prêts à le soutenir. Il se mit à leur tête & courut d'abord les rues de Paris, afin d'inspirer la terreur aux Bourguignons, & de les empêcher de s'assembler. Cette action lui réussit selon ses souhaits. Les Bourguignons saisis de frayeur abandonnerent la Bastille, le Louvre, & l'Hôtel de Ville, dont ils étoient en possession, & ne penserent qu'à se sauver. Leur Chef voyant son Parti consterné, & ne se jugeant pas assez fort pour resister au torrent, ne trouva point d'autre ressource que de se retirer en Flandre.

Le *Dauphin* ne profita pas du changement qu'il venoit de causer. Le Roi son Pere s'étant trouvé dans un de ses bons inverval-



les, immédiatement après cette Revolution, prit en ses propres mains les rênes du Gouvernement, & appella auprès de sa personne le jeune *Duc d'Orléans* son Neveu, qui devint son principal Favori. Ce jeune Prince profitant de cet avantage, porta le Roi à publier des Déclarations fulminantes contre le *Duc de Bourgogne*, & à faire exécuter plusieurs de ses partisans, auteurs de la derniere Sédition. Il a été nécessaire d'entrer dans ce détail des Troubles de France, parce que ce fut sur la situation des affaires de ce Royaume, que *Henri V* règla tous ses mouvemens. Il est tems présentement de parler de quelques-unes des pieces qui se trouvent au commencement de ce IX Tome du Recueil.

1413. Quoiqu'au commencement de cette année 1413, le *Duc de Bourgogne* eût eu l'avantage sur le *Dauphin*, par le moyen de la Sédition qu'il avoit excitée dans Paris, il comprenoit bien que cet état violent ne pouvoit pas être de longue durée. Le *Dauphin* étant l'Héritier présomptif de la Couronne, devoit enfin vraisemblablement l'emporter sur lui. Il n'y avoit point d'autre prétexte que son âge, pour le priver de l'Administration des affaires publiques, pendant la maladie du Roi. Mais ce prétexte ne pouvoit pas durer longtems. D'ailleurs ce Prince ayant déja seize ans, étoit au dessus de l'âge fixé pour la Majorité des Rois, & par consequent, censé capable de gouverner l'Etat. Par cette raison, le Duc de Bourgogne crut que pour se maintenir dans le poste où il étoit, il devoit par avance s'assurer du secours du nouveau Roi d'Angleterre. Dans cette vue, il envoya divers Ambassadeurs à ce Prince, comme on le voit par les Sauf-conduits qui leur furent expédiés.

Le Duc de Bourgogne brigue le secours du Roi d'Angleterre.

Sauf-conduits pour ses Ambassadeurs.

Le premier est pour le Gouverneur d'Arras avec 16 personnes. Du 7 de Mai. Page 7.

Le second, pour un Baron, deux Chevaliers & deux Clercs, qui ne sont point nommés, & qui devoient aller en Angleterre, *certis de causis*. Du 24 Mai. Page 14.

Cette maniere de Sauf-conduits, sans nommer les personnes, ni celui qui les envoyoit, fait présumer que c'étoit pour quelque affaire fort secrete. La suite fera voir que ces Envoyés venoient de la part du *Duc de Bourgogne*.

Le troisieme Sauf conduit étoit pour *Raoul le Maire*, Prévôt de S. Donas de Bruges, & quelques autres. Du 14 de Juin. Page 72.

Nous allons voir tout-à l'heure, que ces Envoyés avoient ordre de proposer au Roi une étroite Alliance avec le *Duc de Bourgogne*. C'étoit avant qu'il fût chassé de Paris, ce qui n'arriva qu'au mois de Septembre.

Il est incertain, si avant ce tems-là *Henri* avoit résolu de faire la Guerre à la France. Mais quoi qu'il en soit, dès qu'il se vit recherché par le *Duc de Bourgogne*, ou il forma ce dessein, ou il s'y confirma entierement.

Vers le milieu du mois de Juillet, *Henri* envoya en France cinq Ambassadeurs, savoir, *Henri Chicheley*, Evêque de S. David, qui devint bien-tôt Archevêque de Cantorbery, le *Comte de Warwick*, & trois autres. Ils étoient munis de divers Pouvoirs, tous datés du 14 de Juillet. Henri envoye des Ambassadeurs en France.

Le premier étoit de traiter d'une Alliance & amitié perpétuelle, entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*. Leurs pouvoirs.

Le second de renouveller la Trève entre l'Angleterre & la Flandre.

Le premier de ces Pouvoirs est une preuve manifeste que le *Duc de Bourgogne* avoit déja fait proposer cette Alliance au Roi, par les raisons marquées ci-dessus.

En effet, les affaires de ce Duc paroissant être alors au plus haut point de prosperité, il n'y a aucune apparence que *Henri* se fût avisé de proposer au Duc une Alliance particuliere. Le second n'étoit que pour servir de prétexte aux secretes Conferences, que ces Ambassadeurs devoient avoir avec le Duc.

Le troisieme Pouvoir étoit d'informer la Cour de France de l'intention que leur Maitre avoit d'observer la Trève de 28 ans, & de sommer la même Cour de la faire mieux observer que par le passé.

Le quatrieme de traiter avec *l'Adversaire de France*, de tous les differends, que leur Maitre avoit avec lui, & de conclure la Paix.

Le cinquieme étoit de donner des Passeports aux Ambassadeurs de France, pour se rendre au lieu dont on conviendroit pour les Conferences. Tous ces pouvoirs se trouvent page 34 & suivantes.

La fuite du *Duc de Bourgogne* de Paris interrompit la Négociation qui le regardoit; & ce ne fut que quelque tems après, qu'elle fut reprise.

Cependant les Ambassadeurs des deux Couronnes s'étant assemblez à *Lelingham*, immédiatement après la Revolution arrivée à la Cour de France, & pendant que le *Duc d'Orléans* y tenoit le timon, y conclurent une Trève, depuis le 1 d'Octobre 1413, jusqu'au 1 Juin 1414. Du 25 Octobre. Page 56. Trève avec la France.

Dans les Conferences que ces Ambassadeurs eurent ensemble, ceux d'Angleterre firent entendre, que leur Maitre prétendoit que le Traité de Bretigny fût renouvellé, & qu'on lui restituât tout ce qui avoit été enlevé à ses Prédécesseurs, depuis ce Traité. La Cour de France, allarmée de cette demande, dépêcha incontinent en Ambassade à *Henri* l'*Archevêque de Bourges*, le *Connê-* Ambassade du Roi de France à Henri.

ſept autres Ambaſſadeurs, le 31 de Mai. Page 131. Leur Commiſſion portoit de traiter avec la Cour de France ſur les deux voyes propoſées des deux côtés, ſavoir, la Reſtitution & le Mariage.

Une Commiſſion du Roi au Lord *Scroop*, & cinq autres, pour traiter avec les Envoyez du *Duc de Bourgogne*, qui étoient en Angleterre, du Mariage du Roi avec la Princeſſe *Catherine*. Du 4 de Juin. Page 136.

Commiſſaires pour traiter du mariage du Roi.

Avant que de paſſer à d'autres Pieces de ce Recueil, il eſt abſolument néceſſaire de rapporter ce qui s'étoit paſſé en France, depuis le commencement de l'année 1414.

Le *Duc d'Orléans* qui gouvernoit au nom du Roi, craignant que le *Dauphin* ne fît contre lui quelque équipée ſemblable à celle qu'il avoit faite contre le *Duc de Bourgogne*, tenoit ce jeune Prince tellement de court, qu'il n'étoit gueres moins que priſonnier dans le Louvre. Un pareil état ne convenant point à l'humeur du *Dauphin*, il appella ſecretement le *Duc de Bourgogne* à ſon ſecours. Incontinent, le Duc ſe mit à la tête d'une Armée, & s'approcha de Paris. Il fut reçu à Noyon, à Soiſſons, & à Compiegne, & ſe rendit maitre de S. Denys.

Le Duc de Bourgogne va au ſecours du Dauphin.

Mais comme ſon Parti ne ſe trouvoit pas aſſez fort dans Paris, & qu'il ne put entrer dans la Ville, il ſe retira. Immédiatement après ſa retraite, le Roi publia, contre lui une Déclaration fulminante; & la réſolution fut priſe de lui faire la Guerre. Pour cet effet, le Roi alla lui-même à S. Denys, prendre l'Oriflamme (1), comme devant marcher contre un Ennemi de l'Etat.

Réſolution du Conſeil de lui faire la Guerre.

Ce fut pendant qu'on faiſoit en France les préparatifs de cette Guerre, que le *Duc de Bourgogne* envoya en Angleterre les Ambaſſadeurs dont on a vu ci-deſſus les paſſeports. Pour ſavoir quelle étoit leur Commiſſion, il n'y a qu'à conſiderer les Pouvoirs que *Henri* donna à ſes Commiſſaires pour traiter avec eux.

Le premier portoit de traiter avec les Ambaſſadeurs du Duc, du Mariage du Roi avec *Catherine*, Fille de ſon *Adverſaire de France*. Page 136. Cependant en ce même tems-là, le *Duc de Bourgogne* étoit non-ſeulement ſans crédit à la Cour de France, mais même déclaré Ennemi de l'Etat.

Pouvoirs donnez aux Commiſſaires de Henri.

Le ſecond Pouvoir portoit de traiter avec les mêmes, *d'une Ligue, Confédération, & Amitié perpétuelle, ou à tems, entre Henri &*

(1) *L'Oriflamme* étoit un Etendard couleur de Pourpre, que les Rois de *France* portoient toujours à la Guerre contre les Infideles, & que *Philippe* prit avec lui à la Bataille de *Crecy*, où ſon Armée fut défaite d'une maniere ſignalée par *Edouard III*. WHAT.

ses Successeurs Rois d'Angleterre d'une part; & de l'autre, leur très-cher Cousin, Jean Duc de Bourgogne, ses Successeurs, ses Sujets, & Vassaux, & tous ses Etats, quels qu'ils soient. Comme aussi de la maniere & de la forme du secours, subside, subvention, qu'ils se devront donner les uns aux autres, &c. Page 137.

Le troisieme Pouvoir portoit de recevoir l'hommage du *Duc de Bourgogne*, comme Vassal du Roi. Page 138.

Par-là il est aisé de comprendre, que le *Duc de Bourgogne*, qui voyoit toutes les forces de la France prêtes à fondre sur lui, demandoit du secours au Roi d'Angleterre, qu'il offroit de se rendre son Vassal, & de faire réussir son Mariage avec *Catherine* à sa satisfaction, pourvu que par son moyen il pût recouvrer le poste qu'il avoit perdu à la Cour de France. Ce n'est donc pas sans fondement, qu'on a dit que les armes d'Angleterre furent attirées en France par les François mêmes. Cependant aucun Historien, que je sache, n'a parlé de ces intrigues secretes entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*, avant le commencement de la Guerre. Ce sont des Anecdotes qui ne se trouvent que dans ce Recueil, & néanmoins elles sont absolument nécessaires pour l'intelligence de l'Histoire de ce tems-là. En effet, ce fut vraisemblablement sur la recherche que le *Duc de Bourgogne* faisoit de son amitié, que *Henri* forma le dessein de faire valoir ses prétentions sur la France. Cependant cette négociation n'eut point de suite pour cette fois, à cause du changement qui arriva dans les affaires du *Duc de Bourgogne*, dont il est nécessaire de dire un mot.

Charles retombe en démence.

Le Roi de France s'étant mis en campagne, reprit les Places dont le Duc s'étoit emparé. Ensuite, les Flamands ayant refusé de servir le Duc contre la France, le *Duc de Bourgogne*, qui avoit été détaché vers l'Artois, s'y rendit maitre de *Bapaume*. On n'avoit pas dessein d'en demeurer là; mais, heureusement pour le Duc, le Roi retomba dans sa démence. Cela lui donna le loisir de bien munir *Arras*, & d'y faire entrer une bonne Garnison.

Le Dauphin se saisit du Gouvernement.

Il accorde la Paix au Duc de Bourgogne.

Dès que le Roi fut attaqué de son mal, le *Dauphin* se saisit du Gouvernement, que le *Duc d'Orléans* n'avoit pas droit de disputer. Il mena le Roi, tout malade qu'il étoit, au siege d'*Arras*, où il trouva plus de difficulté qu'il n'avoit pensé. Ainsi, sans s'opiniâtrer davantage, il fut résolu dans le Conseil d'accorder la Paix au *Duc de Bourgogne*. Mais ce fut à de dures conditions. Il est vrai qu'on lui accorda une Amnistie; mais on en excepta cinq-cens de ses partisans. De plus, il fut convenu qu'il ne retourneroit plus à la Cour, & que les Bannieres du Roi seroient arborées sur les murailles d'*Arras*. Le Duc, content de s'être tiré de ce mauvais pas, interrompit pour un tems ses Négociations avec le Roi d'Angleterre.

Nous avons laissé à Paris sept Ambassadeurs d'Angleterre, envoyez pour traiter avec la Cour de France sur les deux voyes proposées; savoir, la Restitution & le Mariage.

Protocolle de la Conférence entre les Ambassadeurs d'Angleterre & les Commissaires de France.

Ces Ambassadeurs s'assemblerent à Paris, au commencement de Mars, avec les Commissaires du Roi de France, à la tête desquels étoit le *Duc de Berry*. On trouve dans ce Recueil le Protocolle authentique de leur Conference. Comme il est trop long pour pouvoir être ici rapporté en détail, je me contenterai d'en dire la substance.

Les Ambassadeurs d'Angleterre demanderent d'abord tout le Royaume de France. Ensuite ils se réduisirent à demander la *Normandie*, la *Touraine*, l'*Anjou*, le *Maine*; tout ce que la France possedoit en *Guyenne*, tout ce qui avoit été cedé à *Edouard III* par le Traité de Bretigny, tout le Païs situé entre *Graveline* & la Riviere de *Somme*, l'hommage de la *Bretagne*, & la Souveraineté absolue de tous les Païs mentionnez dans cet Article.

Les Commissaires François ayant fait plusieurs objections à ces demandes, & diverses offres de leur côté, les Anglois se réduisirent à ces quatre Articles.

1. Le Traité de Bretigny. 2. La moitié de la *Provence*, & les Comtez de *Beaufort* & de *Nogent*. 3. Six-cens-mille écus d'or des arrerages de la rançon du Roi *Jean*. 4. Deux millions d'or, pour la Dot de la Princesse *Catherine*.

A ces demandes, le *Duc de Berry* donna ses réponses par écrit. 1. Il offrit de rendre à l'Angleterre l'*Agenois*, le *Bazadois*, *Auch* en partie, le *Perigord*, la *Bigorre*, la *Saintonge* au delà de la Charente, le *Quercy*, *Montauban* excepté, l'*Angoumois* & le *Rouergue*.

2. Au second Article il répondit, que le Roi son Neveu ne tenoit rien en *Provence*, & qu'il n'y avoit jamais rien occupé sur les Anglois.

3. Au troisieme, que le Roi de France offrant de ceder tant de de belles Provinces, le Roi d'Angleterre devoit s'abstenir de faire des demandes ultérieures.

4. Au quatrieme, que le Roi offroit six-cens-mille écus d'or, pour la Dot de Madame *Catherine*.

Après plusieurs débats, les Anglois persistant dans leurs premieres demandes à l'égard des trois premiers Articles, se réduisirent pour le quatrieme à une Dot d'un million d'écus d'or.

Le *Duc de Berry* persistant tout de même dans ses offres sur les trois premiers Articles, alla jusqu'à offrir huit-cens mille écus d'or pour la Dot.

La principale difficulté consistoit en ce que *Henri* vouloit avoir la Souveraineté de tout ce qui lui seroit cedé, & que la France

Henri par de feintes Négociations. Cependant, les préparatifs qui se faisoient en Angleterre ayant ouvert les yeux à son Conseil, il y fut résolu d'envoyer en Angleterre douze Ambassadeurs, à la tête desquels étoit l'*Archevêque de Bourges*. Leur Passeport est du 13 d'Avril 1415. Page 119.

Passeport pour douze Ambassadeurs de France.

Trois jours après, *Henri* ayant assemblé tous les Seigneurs qui se trouvoient à Londres, leur déclara que son dessein étoit de passer en France, pour recouvrer son bien par les armes. Le 16 d'Avril. Page 222.

Déclaration de Henri aux Seigneurs.

L'Ambassade de l'Archevêque de Bourges ne produisit qu'une prolongation de la Trève, jusqu'au 15 de Juillet. Page 262.

Prolongation de la Trève.

On trouve à la Page 289 le Testament du Roi, qui ne contient que des Legs à ses Favoris & Domestiques.

Testament du Roi.

Le 5 d'Août, le Roi étant à *Southampton*, prêt à s'embarquer, découvrit une Conspiration tramée par le *Comte de Cambridge*, Frere du *Duc d'Yorck*, & par le Lord *Scroop*, qui furent punis selon leurs mérites. Les Historiens Anglois disent que la France leur avoit donné, ou promis un million de livres, pour tuer le Roi. Mais on ne trouve rien d'approchant dans la Confession du *Comte de Cambridge*, qui se voit page 300. Leur dessein étoit de faire proclamer Roi *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche, qui découvrit lui-même la Conspiration au Roi.

Conspiration contre le Roi découverte & punie.

Confession du Comte de Cambridge.

Henri ayant fait embarquer son Armée, qui consistoit en 50000 hommes, ou environ, mit à la voile vers le 20 d'Août, laissant le *Duc de Bedford* son Frere pour Régent en Angleterre. Il descendit au Havre-de-Grace, & peu de jours apres, il assiegea Harfleur, dont il se rendit maitre le 10 de Septembre.

Descente de Henri au Havre de Grace.

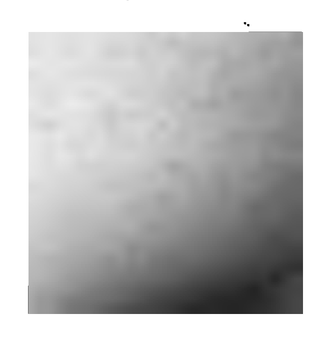
Le 16 du même mois, il envoya au *Dauphin* un Cartel pour se battre seul à seul contre lui, à condition que le vainqueur seroit Roi de France, après la mort du Roi *Charles*, qui conserveroit la Couronne sa vie durant. Page 313. On ne trouve point de réponse à ce Cartel.

Il envoye un Cartel au Dauphin.

Page 314. On voit une Lettre de *G. Bardolf*, Lieutenant du Roi à Calais écrite au *Duc de Bedford*, dans laquelle il lui dit, que dans 15 jours, au plus tard, le Roi donnera Bataille. Il ajoute que les François assemblent leurs Troupes, & que quand elles seront ensemble elles feront une Armée de plus de cent-mille hommes. *A Calais*, le 7 d'Octobre.

Lettre du Lieutenant de Roi à Calais au Régent d'Angleterre.

Quoique les Actes de ce Recueil fassent peu de mention de cette Bataille, qui se donna effectivement à *Azincourt* le 22 d'Octobre, ils la supposent en beaucoup d'endroits. D'ailleurs la victoire, que *Henri* remporta en cette occasion, est comme le fondement de tous les évenemens dont nous avons à parler dans la



ſuite. Ainſi nous ne pouvons nous diſpenſer d'en dire deux mots.

Après que *Henri* ſe fut rendu maitre d'Harfleur, il demeura campé près de cette Ville juſqu'à ce qu'elle fût réparée, & n'en partit qu'à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre. Pendant ce ſéjour, ſon Armée fut attaquée de la Diſſenterie, qui en fit périr un tiers, & en mit un autre tiers hors d'état de ſe ſervir de ſes armes. Ce fâcheux état, & la ſaiſon qui étoit déja bien avancée, lui firent prendre la réſolution de ſe retirer à Calais. Il eſperoit de pouvoir paſſer la Somme au Gué de Blanquetaque, où *Edouard III* l'avoit paſſée le jour avant la Bataille de Crecy. En arrivant à ce Gué, il le trouva impratiquable. Cela le fit réſoudre à remonter le long de la Riviere, juſqu'à ſa ſource, afin de pouvoir trouver un paſſage. Pendant ce tems-là, le Connétable d'*Albret* qui commandoit l'Armée de France, ayant reçu divers renforts, & ſe trouvant à la tête de plus de cent-mille hommes, ne ſe ſoucia plus de garder la Somme. Au contraire, il fut bien aiſe que les Anglois la paſſaſſent, afin qu'il ne fût pas en leur pouvoir d'éviter le combat. Il alla donc les attendre dans le Comté de S. Pol, tout proche d'un Château nommé *Azincourt*. Ce fut en cet endroit que *Henri* le rencontra, & qu'avec quinze ou vingt-mille hommes (quelques-uns diſent neuf-mille) tous recrus & obligez de combattre nuds de la ceinture en-bas, à cauſe de la maladie qui les preſſoit, il mit cette grande Armée en déroute. Le Connêtable, le *Duc d'Alençon*, les *Ducs de Brabant* & *de Nevers* Freres du *Duc de Bourgogne*, & un grand nombre d'autres Seigneurs de marque, y furent tuez. Parmi les Priſonniers ſe trouverent les *Ducs d'Orleans* & de *Bourbon*, les *Comtes* d'*Eu*, de *Vendôme*, de *Richemont*, le Maréchal de *Boucicaut*, le Sire d'*Etouteville*, & pluſieurs autres d'un rang inférieur (1). Le lendemain, le Roi victorieux continua ſa marche vers Calais. Enſuite il repaſſa en Angleterre avec ſes Priſonniers, & y arriva le 16 de Novembre. Page 327. C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1415.

Mortalité dans l'Armée Angloiſe.

Bataille d'Azincourt.

Retour du Roi en Angleterre avec ſes Priſonniers.

(1) *Harding*, Hiſtorien Anglois qui étoit à la Bataille, dit que l'Armée du Roi *Henri* ne conſiſtoit qu'en 9000 hommes, au plus; *Walſingham* prétend qu'ils n'étoient que 8000; & les Hiſtoriens François ne les font aller que juſqu'à 25000 tout au plus. Les mêmes Auteurs des deux Nations conviennent que l'Armée du Connêtable étoit de 140000 hommes, au-moins. La Chronique du Docteur *Parnel* rapporte, que lorſque le Roi *Henri* envoya *David Gam*, Commandant d'une Compagnie de *Gallois*, pour reconnoitre l'Ennemi, ſon rapport fut, *qu'il y en avoit aſſez pour tuer, aſſez pour faire des priſonniers, & aſſez pour fuir.* Le Roi d'Angleterre expoſa ſa vie au plus grand danger, combattant à pied à la tête de ſon Armée. *Le Fevre*, qui étoit auſſi à la Bataille, rapporte que dix huit Gentilshommes François ayant comploté de le tuer, ou de périr dans l'entrepriſe, le ſerrerent de ſi près, qu'un d'eux

1416. Il sembloit qu'après cette grande victoire, *Henri* ne dût plus penser qu'à continuer la Guerre. Cependant, toute l'année 1416 & la moitié de 1417 se passerent en Négociations, sans que ce Monarque parût même faire le moindre préparatif pour reporter ses armes en France, où le commencement de la Guerre lui avoit si bien réussi. C'est ce que les Historiens n'ont pas bien expliqué, & qui se trouve parfaitement éclairci par les Actes de ce Recueil. C'est que pendant toute l'année 1416 il continua ses Négociations avec le Duc de *Bourgogne*, pour le mettre dans ses interêts, ce qui lui étoit plus avantageux que le gain d'une autre Bataille, & que la prise de plusieurs Places. Pour le dire en passant, il me semble que ce fut en ceci que ce Monarque fit principalement paroitre son habileté. Il faut présentement parler de ces Négociations, tant avec la Cour de France, qu'avec le *Duc de Bourgogne*, qui font le sujet des Actes de cette année 1417. Pour cet effet, il est nécessaire premierement de voir en quel état se trouvoit la Cour de France après la Bataille d'*Azincourt*, puisque c'est là-dessus que *Henri* règloit toute sa conduite.

Pourquoi il ne continue point la Guerre.

La consternation qui étoit répandue en France, faisant concevoir au *Duc de Bourgogne* l'esperance de rentrer dans le Gouvernement, il crut devoir profiter de cette conjoncture. Pour cet effet, un mois après la Bataille, il marcha droit à Paris, à la tête d'une Armée. Mais le *Dauphin* avoit pris de si bonnes précautions, qu'il l'empêcha d'y entrer. Cependant ce jeune Prince, soit par un motif de vengeance contre son Beau-Pere, soit qu'il ne se crût pas capable de tenir seul le timon dans une si grande tempête, fit venir à Paris le *Comte d'Armagnac*, ennemi mortel du

Le Duc de Bourgogne se rend à Paris avec une Armée.

Le Comte d'Ar-

avec sa hache d'armes lui donna un furieux coup sur la crête du casque, qui le fit tomber sur ses genoux; mais ces dix-huit Gentilshommes furent tous tuez sur le champ. A l'égard de la perte des Anglois à cette Bataille, *Monstrelet* fait aller le nombre des morts à 1700; & le *Fenin*, autre Historien François, ne le fait monter qu'à quatre ou cinq-cens. *Caxton* assure qu'il n'y eut que 26 soldats Anglois de tuez, & *Walsingham* n'en compte gueres davantage; savoir, le Duc d'*Yorck*, le Comte de *Suffolck*, quatre Chevaliers, & 28 simples soldats. *Le Fevre* écrit que du côté des François il y en eut 10000 de tuez, cent desquels étoient Princes, & sept-mille Gentilshommes. *Juvenal des Ursins* fait monter le nombre des Prisonniers à 14000, & tous les Auteurs conviennent que leur nombre égaloit celui de l'Armée Angloise. A l'égard des particularitez de cette Journée, le Lecteur n'a qu'à consulter l'Histoire de ce Regne par *Goodwin*. Nous ajouterons seulement, d'après *Stow*, que le Roi s'en retournant à *Londres*, trouva à *S. Thomas of Waterings*, le Maire, les Aldermans, & le Clergé qui lui étoient venus au-devant: ces derniers firent une Procession de réjouissance, dans laquelle les Prêtres porterent les Reliques de 70 Saints. WHAT

Alliance que pour s'en servir au besoin, en cas qu'il se trouvât trop pressé. Il falloit donc l'amener à faire cette démarche, par le desespoir de pouvoir sans cela résister à ses Ennemis. Par cette raison, il n'avoit garde de presser la France, comprenant bien, que tous les avantages qu'il obtiendroit, ne pouvoient reculer l'exécution de ce projet. Plus il auroit remporté de victoires, plus le crédit du Connêtable auroit été ruïné. Par conséquent, le *Duc de Bourgogne* auroit pu rentrer dans le Gouvernement, & n'avoir plus besoin du secours de l'Angleterre. Il étoit donc avantageux pour *Henri*, que les affaires demeurassent en France sur le pied où elles se trouvoient. Il falloit que le Connêtable conservât son autorité, & qu'il pût sans obstacle persécuter les Bourguignons, afin que le dépit & le desir de vengeance portassent le *Duc de Bourgogne* à faire une démarche, qu'il n'auroit jamais faite s'il eût pu trouver quelque autre voye pour ruïner ses Ennemis. C'étoit-là, sans difficulté, la véritable cause de l'interruption de la Guerre du côté de *Henri*. Mais, il s'en fallut peu qu'il ne fût la dupe de sa Politique.

L'Empereur *Sigismond* étoit allé en France, au commencement de l'année, pour tâcher de moyenner une Paix entre les deux Rois Ennemis; mais il n'avoit pas trouvé, dans cette Cour, les dispositions nécessaires pour faire réussir ce projet. Au mois d'Avril il passa en Angleterre, où le Comte *de Hollande* s'étoit aussi rendu pour le même dessein. Le Connêtable d'*Armagnac*, qui étoit très habile, voyant l'empressement de ces deux Princes, crut qu'il devoit se servir d'eux pour endormir *Henri*, & lui enlever Harfleur. Dans cette vue, il consentit qu'ils cherchassent des expédiens pour procurer une Trève, qui donnât le loisir de travailler à la Paix. Sur ce consentement, les deux Princes Médiateurs convinrent avec *Henri* d'une Trève de quatre ans, pendant laquelle Harfleur seroit mis en dépôt entre leurs mains, sous certaines conditions, que les Princes François prisonniers en Angleterre s'engageoient à exécuter. C'est ce qui se voit dans une des Pieces de ce Recueil (page 362), & dont les Historiens n'ont point parlé. Pendant que *Henri* s'endormoit sur l'esperance de cette Trève, le Connêtable, sous divers prétextes, faisoit approcher toutes ses Troupes de la Normandie. Quand il fut prêt, les Princes prisonniers refuserent de signer le Traité, qui par-là devint inutile. Dans le même tems, le Connêtable alla faire le Siege de Harfleur, dont *Henri* avoit négligé de renforcer la Garnison.

L'Empereur Sigismond tâche de faire la paix entre les deux Rois.

Trève arrêtée, mais pas signée.

Le Connêtable assiege Harfleur.

Ce Monarque se voyant ainsi dupé, voulut à son tour avoir recours à la ruse, & proposer une Trève, afin d'avoir le tems de préparer le secours pour Harfleur. Le 28 de Juin. Page 365. Ensuite, il demanda une entrevue avec *son Cousin de France*. Page 366.

Henri propose une Trève, & une entrevue avec le Roi de France.

Mais le Connêtable fut sourd à toutes ces propositions. Ainsi *Henri* n'eut plus de ressource que dans les armes. Il esperoit que la valeur & l'expérience du *Comte de Dorset* son Oncle, qui commandoit dans Harfleur, lui donneroient le tems de préparer le secours. Il paroît par diverses Pieces du Recueil, depuis le 3 de Juin jusqu'au 22 de Juillet, que le dessein du Roi étoit d'aller en personne secourir la Place assiegée. Mais enfin, à la sollicitation de l'Empereur, il en donna la commission au *Duc de Bedford* son Frere. Page 371. Le Duc ayant mis à la voile vers la fin de Juillet, battit le Vicomte de *Narbonne*, qui tenoit la Place bloquée par Mer; & par-là le Connêtable se vit obligé de lever le Siege.

Nous avons laissé le Dauphin *Jean* en Haynaut, refusant d'accepter la condition de laquelle dépendoit son retour à la Cour du Roi son Pere. Le *Duc de Bourgogne*, sachant qu'il étoit dans la disposition de demeurer neutre, étoit allé le trouver à Valenciennes, au commencement de l'année. Dans la Conference qu'il eut avec lui & avec le *Comte de Haynaut*, il fut arrêté, que le *Dauphin* se présenteroit pour aller prendre en France le rang que sa naissance lui donnoit, & que s'il étoit reçu, il y meneroit le Duc avec lui. Que si on refusoit de le recevoir, il prendroit avec le Duc & *le Comte de Haynaut* les mesures convenables pour tirer le Roi son Pere de captivité.

Négociations entre Duc de Bourgogne & le Dauphin.

Suivant cette résolution, le *Dauphin* se rendit à Compiegne, où il s'arrêta, pendant que *le Comte de Haynaut* alla négocier cette affaire à Paris. Dès qu'il eut fait entendre que l'intention du *Dauphin* étoit de rappeller le *Duc de Bourgogne*, on ne voulut plus l'écouter. Alors ce Prince ne put s'empêcher de faire quelques menaces, qui allarmerent le Connêtable & ses partisans. Pour se délivrer de l'inquiétude qu'elles leur causoient, ils firent empoisonner le *Dauphin*, qui mourut à Compiegne même, le 16 d'Avril 1416, & non pas en 1417. comme *Mézeray* le marque dans son Abregé.

Le Dauphin empoisonné.

Erreur de Mezerai sur le tems.

Par la mort du Dauphin *Jean*, *Charles* son Frere *Comte de Ponthieu* devint Dauphin, & Héritier présomptif de la Couronne. Ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de quatorze ans, se livra entierement au Connêtable, par les instigations du Roi de Sicile son Beaupere, ennemi juré du *Duc de Bourgogne*. Alors, les affaires du Duc allerent de mal en pis. Le Connêtable, ne gardant aucune mesure dans les violences qu'il exerçoit contre les Bourguignons, & ayant mieux aimé qu'on fît perir le Dauphin *Jean*, que de s'exposer au risque de voir triompher son Ennemi, celui-ci ne trouva plus d'autre ressource, que de se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Ainsi, sans balancer davantage, il donna ordre aux En-

Le nouveau Dauphin livré au Connêtable.

[illegible] entre

voyez qu'il avoit à Londres, de convenir entre lui & le Roi, d'une entrevue, qui devoit se faire à Calais au mois d'Octobre. Du 5 & 7 Août. Pages 374, 375.

Henri & le Duc de Bourgogne.

Pendant que cette affaire se négocioit à Londres, il arriva que les Bourguignons de Paris comploterent de livrer une des portes de cette Ville à leur Chef. Cette Conspiration ayant été découverte, le Connêtable en fit punir les auteurs, d'une maniere qui acheva de mettre le *Duc de Bourgogne* au desespoir, & le détermina enfin à faire la démarche qu'il avoit si longtems differée.

Complot des Bourguignons de livrer à leur Chef une des portes de Paris.

Ainsi, ne se souciant plus de garder des mesures avec la Cour de France, il fit conclure à Londres par ses Envoyez une Trève avec *Henri*, pour tous leurs Païs réciproques, jusqu'à la *S. Michel* 1417. Cette Trève fut publiée à Calais, au mois d'Août. Mais ce n'étoit pas à cela seulement, que sa vengeance se bornoit. Ses Envoyez s'engagerent, en son nom, qu'il reconnoitroit *Henri* pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui prêteroit serment de fidelité. Mais cet engagement étoit tenu secret, parce qu'il étoit ainsi utile aux desseins du Roi & du Duc.

Trève du Duc de Bourgogne avec Henri.

Ce Duc reconnoit Henri pour Roi de France.

Voici présentement ce qu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, sur cette matiere.

Commission à *l'Evêque de Lichfield*, & au *Comte de Warwick*, pour conferer avec les Envoyés du *Duc de Bourgogne*, sur certaines Affaires de l'Eglise. Du 5 d'Août. Page 374. C'étoit le prétexte des Conferences.

Négociations avec les Envoyes du Duc de Bourgogne.

Autre du même jour, pour convenir avec les mêmes, d'une entrevuë entre le Roi & le Duc.

Entrevue du Roi avec le Duc de Bourgogne.

Ordre à tous ceux qui sont tenus d'accompagner le Roi de se tenir prêts pour aller avec lui à Calais, où il doit avoir une entrevue avec quelques-uns de ses Ennemis. Le 7 d'Août. Page 375.

Ordre d'accompagner le Roi à Calais.

Ordre au Gouverneur de Calais, d'y faire publier la Trève conclue avec le *Duc de Bourgogne*. Du 16 d'Août. Page 383.

Trève publiée à Calais.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour Calais, savoir le 4 de Septembre. Page 385.

Départ du Roi pour Calais.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bourgogne*, avec une suite de 800 personnes, le *Duc de Glocester* étant donné en ôtage au *Comte de Charolois*, pour sureté du Duc son Pere. A Calais, en présence de l'Empereur *Sigismond*. Du 1 d'Octobre. Page 390.

Sauf-conduit pour le Duc de Bourgogne.

Commission à *Thomas de Camoys*, &c. pour recevoir les sermens du *Duc de Bourgogne*, & du *Comte de Charolois* son Fils, comme aussi de jurer au nom du Roi, touchant les Conventions passées entre eux. Du 2 d'Octobre. Page 394.

Sermens du Duc de Bourgogne.

Conventions entre le Roi & le *Duc de Bourgogne*, qui doivent être jurées par le Duc. Page 394.

Conventions entre le Roi & le Duc.

nieres secretes que nous saverons, ou que aucun nous puet enfourmer, de faire le dit Roi d'Engleterre &c. venir à son propos d'avoir reale & paisible possession des les Royaulme & Coronne de France avant dit.

Et que, tout le temps que le dit Roi d'Engleterre &c. se vuet employer à la recouvere des dits Royaulme & Coronne de France, nous ferons guerre, ove toute nostre puissance, à noz ennemis du Royaulme de France: C'est assavoir, à A. B. C. D., & à toutes leurs gens, païs, & Bienvueillantz, qui seront desobeïssans au dit Roi d'Engleterre &c.

Et outre ce, promettons que,

Pour nulles alliances ou lettres faites ou à faire, entre le dit Roi d'Engleterre &c. & nous, en lesquelles sont ou seront exceptez le dit Adversaire, ou le Filz du dit Adversaire au dit Roi d'Engleterre &c.

N'est, ne sera nostre entention, de faire préjudice nulle au dit Roi d'Engleterre, ne à chose que nous lui avons promis en cestes noz Lettres, mais les accomplirons en chascun point.

Et aussi, si aucune tielle exception de l'Adversaire ou de son Filz, comme dessus, soit par nous expressée, pour un plus grant bien, & pour plustost, à l'aide de Dieu, venir au bien de la besoingne dessus dit, Nientmoins, nous voulons & desclairons par cestes noz Lettres, tielles exceptions pour voides & de nulle value, ne effet.

Et afin que chascun sache que cestes noz Lettres procedent de nostre pure & franche voulonte, & que nous les voulons garder & observer en tout & en chascun point, saunz jamais faire ou venir à l'encontre en aucune maniere, Nous le jurons & promettons, par la foi & loyaulté de nostre corps, & en parole de Prince.

Escripte & signée de nostre propre main, & sealée du privé seal de noz armes. A Calais, le.... jour d'Octobre, l'An &c.

Tour que Mezerai donne à cette affaire.

Mezeray dit « que la passion de dominer transporta si fort le » *Duc de Bourgogne*, qu'il alla s'aboucher avec le Roi d'Angleterre » à Calais, & y conclut avec lui une Trève particuliere, par où » il s'engageoit, en quelque maniere, à ne pas secourir le Roi de » France son Souverain ». Mais outre que la Trève étoit déja conclue & publiée à Calais, avant que le Duc s'y rendît; ce qu'on vient de voir fait assez connoitre qu'il s'agissoit de tout autre chose, entre *Henri* & le Duc, que d'une Trève particuliere.

Erreur grossiere de cet Historien touchant le Dauphin.

Je remarquerai ici en passant, que *Mezeray* commet une erreur capitale, qui cause beaucoup de confusion dans l'Histoire de ce tems-là, en disant, que de Calais le *Duc de Bourgogne* alla s'aboucher avec le Dauphin *Jean*, qui étoit mort depuis six mois; & en plaçant la mort de ce Prince en l'année 1417, au-lieu qu'il mourut au mois d'Avril 1416. Cela paroît manifestement par les Lettres-Patentes qu'on vient de voir, où le Duc se ligue avec *Henri* con-

tre le *Dauphin*. Or ce *Dauphin* ne pouvoit être que *Charles*, qui étoit son Ennemi juré; au-lieu que *Jean* étoit son Ami, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. C'est moins pour faire remarquer l'erreur de *Mezerai*, que pour donner à connoitre l'utilité de ce Recueil, que j'ai fait cette observation.

La France prend l'allarme de l'entrevue entre Henri & le Duc de Bourgogne.

Pendant que *Henri* étoit à Calais, la France, allarmée de l'entrevue qu'il devoit avoir avec le *Duc de Bourgogne*, y envoya l'Archevêque de Rheims, avec cinq autres Ambassadeurs, sous prétexte d'y travailler à la Paix. Mais, selon les apparences, c'étoit pour découvrir ce qui s'y passoit. Il paroît, par toutes les Histoires de France, qu'ils ne purent pénétrer ce secret, quoique dans la suite les démarches du *Duc de Bourgogne* le firent assez soupçonner d'être trop bon Ami des Anglois. Cependant, cette Alliance entre le Roi & le *Duc de Bourgogne* est comme le pivot, sur lequel tournent les principaux évenemens qui l'ont précédée, & qui l'ont suivie. On peut comprendre par-là combien la plupart des Histoires sont imparfaites, & combien ce Recueil peut être utile à ceux qui écriront à l'avenir celle d'Angleterre. Pendant leur séjour à Calais, les Ambassadeurs de France obtinrent une Trève, depuis le 9 d'Octobre jusqu'au 2 de Fevrier 1417, N. S. Page 397.

Utilité de ce Recueil.

Trève avec la France.

Ligue de Henri avec l'Empereur.

Parmi les Actes de l'année 1416 on trouve un Traité d'Alliance & de Ligue contre la France, entre l'Empereur *Sigismond* & *Henri*. Ce Traité fut signé à Cantorbery le 15 d'Août, pendant que l'Empereur étoit en chemin pour se rendre à Calais. Pages 377. 381. Cela fait comprendre que l'Empereur n'étoit pas un Médiateur impartial, puisque, sans avoir reçu aucune injure de la Cour de France, il se liguoit contre elle avec son Ennemi, sous prétexte qu'il n'avoit pu réussir à faire la Paix entre les deux Couronnes. Ce Traité fait encore voir que le voyage de *Sigismond*, & son séjour en France & en Angleterre, n'étoient pas desinteressés, comme il avoit voulu le faire entendre. On y voit que *Henri* s'engageoit à lui procurer la jouïssance de certaines prétentions qu'il avoit sur quelques Provinces de France, & l'hommage de certains Païs qui n'y sont pas nommés. Apparemment c'étoient la Provence & le Dauphiné. De son côté, *Sigismond* s'engageoit à aider de tout son pouvoir *Henri*, à conquérir tout le Royaume de France. Il paroît encore, par quelques Pieces de ce Recueil, qu'après la signature du Traité de Ligue contre la France, l'Empereur étant à Calais, y continuoit encore l'Office de Médiateur entre les deux Couronnes, la France ignorant ses engagemens; ce qui ne paroit pas trop honnête. Page 387. Enfin on voit en divers endroits du Recueil, qu'il y avoit une étroite liaison & une parfaite correspondance entre l'Empereur & *Henri*.

Dissimulation de l'Empereur à l'égard de la France.

Dès que le Roi d'Angleterre se fut assuré du secours du *Duc de*

Bourgogne, il tourna toutes ses pensées du côté de la Guerre. Dans cette vue, il envoya des Ambassadeurs en Arragon, en Castille, en Allemagne, aux Villes Hanséatiques, & à la République de Genes, afin de tirer des secours de tous ces Etats, ou du moins les engager à garder la Neutralité. Toutes ces Commissions se trouvent parmi les Actes du mois de Décembre.

Ambassade de Henri pour réussir dans ses desseins contre la France.

Avant que de passer à ceux de l'année suivante 1417, il ne sera pas hors de propos de remarquer un second anachronisme de *Mezeray*, qui met la seconde descente de *Henri* en France, dans l'année 1416. Certainement ce ne fut qu'à la fin de Juillet 1417, comme il paroît par diverses Pieces de ce Recueil, & par toute la suite de l'Histoire.

Autre Anachronisme de Mezerai.

1417. Parmi les Actes du mois de Janvier de l'année 1417, on trouve une Lettre du Roi à *Tiptoft*, son Ambassadeur auprès de l'Empereur *Sigismond*, dans laquelle il lui découvre un Secret, avec ordre de n'en parler qu'à l'Empereur lui-même. Voici ce que c'est, en substance.

Lettre de Henri à Tiptoft.

Les Princes, & autres Prisonniers de marque François, qui étoient en Angleterre, avoient proposé au Roi de faire leur accord particulier avec lui. Mais sur ce que *Henri* avoit voulu exiger d'eux qu'ils le reconnussent pour Roi de France, le *Duc d'Orléans* avoit répondu pour tous, qu'il n'y avoit pas moyen de traiter sur ce pied-là. Quelque tems après, le *Duc de Bourbon* lui demanda une Audience particuliere, & lui dit, que depuis qu'ils avoient eu l'honneur de lui parler, ils avoient envoyé des gens en France, afin de s'instruire exactement touchant les droits qu'il avoit sur ce Royaume, & qu'ils en avoient reçu des lumieres qu'ils n'avoient pas eues. Qu'en son particulier, ayant appris qu'il avoit offert de se départir des droits qu'il avoit sur la Couronne de France, moyennant qu'on lui restituât les Terres cédées à *Edouard III* dans le Traité de Bretigny, & qu'on y ajoutât la Normandie, il trouvoit cette offre si raisonnable, qu'il jugeoit que la Paix pouvoit & devoit se faire à cette condition. Il lui fit même entendre, que c'étoit le sentiment des autres Prisonniers.

Négociations particulieres entre Henri & les Prisonniers François.

Sur ce fondement, il lui demanda la permission d'aller en France, pour y solliciter la Cour, au nom de tous, à accepter cette proposition. Que si elle refusoit d'y consentir, il s'engageoit à mettre ses Places en des mains sures, & à revenir en Angleterre, où il lui feroit hommage, & lui prêteroit serment de fidelité. En même tems, il le pria de lui garder le secret, à cause du danger qu'il y auroit pour lui, s'il étoit découvert pendant son séjour en France. Sur cet engagement, le Roi lui donna un Congé limité, après avoir reçu son Fils en ôtage, & des cautions pour 200000 écus.



C'est ce que le Roi chargeoit *Tiptoft* de découvrir à l'Empereur, pour en avoir son avis. En même tems, il lui ordonnoit de dire à ce Prince, que cette affaire ne retarderoit pas l'Expédition qu'il projettoit de faire en France. Du 25 de Janvier. Page 427. Comme on ne trouve point de suite à cette affaire, je conjecture que c'étoit une ruse du Connêtable *d'Armagnac*, qui faisoit agir le *Duc de Bourbon* pour endormir *Henri* sous l'esperance de cette négociation, & retarder ses préparatifs. Le *Duc de Bourbon* ne fit rien en France; & quand il fut de retour en Angleterre, il n'exécuta point son engagement. On trouve dans ce Recueil quantité de Pieces, qui regardent cette affaire. Peut-être l'ordre que le Roi donna le 1 de Juin, de renfermer le *Duc d'Orléans* dans le Château de Pontefract (Page 476) en étoit-il une suite.

Le Duc d'Orléans renfermé dans le Château de Pontefract.

Henri & le Connétable s'amusent réciproquement.

Pendant que *Henri* se préparoit à reporter ses armes en France, le Connêtable d'*Armagnac* tâchoit de le retarder par de nouvelles négociations. *Henri* l'amusoit à son tour de la même maniere, en ne refusant jamais d'entrer en Traité. Cependant, il ne perdoit pas un moment dans ses préparatifs pour la Guerre. C'est-là la matiere de plusieurs Actes du commencement de l'année 1417.

Trève avec le Duc de Bourgogne.

On trouve dans ce Recueil, que pendant ce tems-là, il venoit fréquemment des Envoyés du *Duc de Bourgogne* à Londres, sous prétexte de renouveller la Trève, qui fut en effet prolongée. Du 8 de Mai. Page 451. Mais ce n'étoit pas là le véritable motif de ces Ambassades. Vraisemblablement, c'étoit pour concerter avec le Roi la diversion que le Duc se proposoit de faire, pendant que le Roi attaqueroit la Normandie. Le Connêtable lui fournit lui-même un prétexte de prendre les armes, sans qu'il parût que ce fût en faveur du Roi d'Angleterre.

La Reine de France reléguée à Tours par les intrigues du Connétable.

Quoique la Reine *Isabelle*, Femme du Roi *Charles*, ne fût pas Amie du *Duc de Bourgogne*, elle ne laissoit pas d'incommoder le Connêtable. Il craignoit qu'elle ne trouvât le moyen de l'éloigner du Gouvernement, soit en gagnant le Roi son Epoux dans quelqu'un de ses bons invervalles, ou bien le *Dauphin* son Fils. Pour éviter ce coup, il fut inspirer au Roi & au *Dauphin* tant de soupçons contre cette Princesse, qu'il la fit reléguer à *Tours*: affront qu'elle ne lui pardonna jamais, non plus qu'au *Dauphin*.

Le Duc de Bourgogne publie un Manifeste contre lui.

Le *Duc de Bourgogne*, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour agir, prit occasion de la relégation de la Reine, de la mort des deux premiers *Dauphins*, & de diverses autres choses, pour décrier la conduite du Connêtable. Il publia sur ce sujet un Manifeste, qu'il envoya aux principales Villes du Royaume, dont plusieurs prirent ouvertement son parti. Tout le monde généralement étoit mécontent du Gouvernement du Connêtable, qui étoit des plus violens,

violens. Après cela, le *Duc de Bourgogne* s'approcha de Paris avec une Armée, & s'empara de plusieurs Villes du voisinage.

Dans ce même tems, le Roi d'Angleterre ayant mis à la voile vers la fin du mois de Juillet, alla descendre à *Touque* en Normandie, avec une Armée d'environ vingt-cinq-mille hommes. Ainsi, le *Dauphin* & le Connêtable se virent réduits à la nécessité, ou d'abandonner Paris au *Duc de Bourgogne* ou de laisser la Normandie exposée aux armes Angloises, pour pouvoir sauver Paris. Ils prirent ce dernier parti, & se tinrent renfermez dans la Capitale. On peut aisément juger que les affaires étant dans cette situation, *Henri* ne trouva pas beaucoup d'opposition en Normandie. D'abord, il se rendit maitre de *Touque*, & de divers autres Châteaux: ensuite de *Caen*, de *Bayeux*, de *Mante*, *d'Alençon*, de *Falaize*. On trouve dans ce Recueil les Capitulations de toutes ces Places, dont les dates peuvent être de quelque utilité.

Descente de Henri en Normandie.

Ses progrès dans ce Païs.

Nous avons vu la Reine *Isabelle* reléguée, & comme prisonniere à Tours. Cette retraite forcée ne convenoit point à son humeur, & elle s'unit pour s'en tirer, avec le *Duc de Bourgogne*. Leur Traité se fit si secretement, que la Cour de France n'en eut pas le moindre avis. Tout à coup le *Duc de Bourgogne*, qui assiegeoit Corbeil, partit de son Camp, & prit la route de Tours, d'où il enleva cette Princesse sans opposition. Il la conduisit à Troye en Champagne, où elle prit la qualité de Régente, prétendant que le Roi & le *Dauphin* étoient détenus captifs par le Connêtable.

Ligue de la Reine Isabelle avec le Duc de Bourgogne, qui la conduit à Troye, où elle prend le titre de Régente.

Cependant, *Henri* continuoit toujours ses conquêtes en Normandie. Immédiatement après la prise de *Touque*, il avoit écrit au Roi *Charles*, pour lui notifier l'intention où il étoit de recouvrer son bien par les armes. Du 5 d'Août. Page 482. *Charles* lui répondit, qu'il avoit toujours desiré la Paix, qu'il la desiroit encore, & étoit prêt à prendre pour cela toutes les voyes convenables. Page 517. *Henri* repliqua, que s'il souhaitoit d'entrer en Traité, il offroit d'envoyer ses Ambassadeurs en quelque lieu commode. Sur cela on convint du lieu de *Bernonville*, entre Touque & Harfleur. Mais cette Conference ne se tint que le 28 de Novembre. On en voit le détail, page 517 & suivantes. Ce qu'il y a de plus important sur ce sujet, ce sont les conditions sous lesquelles *Henri* offroit de faire la Paix, savoir: Que *Charles* conserveroit la Couronne, sa vie durant: mais qu'après sa mort, elle viendroit à *Henri* & à ses Héritiers: Que pendant la vie de *Charles*, *Henri* seroit Régent du Royaume. A ces conditions, il offroit d'épouser la Princesse *Catherine*, sans imposer aucune charge au Roi son Pere, ni au Royaume. Cette Conference ne fut pas poussée fort loin, parce que l'Archevêque de Rheims, qui étoit à la tête de l'Am-

Lettre de Henri à Charles.

Réponse de Charles.

Conference à Bernonville.



bassade de France, n'avoit pas des Instructions pour traiter sur une semblable demande.

Pendant ce tems-là, *Henri* continuoit la Guerre en Normandie, malgré la rigueur de l'Hiver. Il vouloit profiter de la conjoncture, qui ne pouvoit être plus favorable pour lui. Les Capitulations des Places qui furent prises pendant le reste de l'année 1417, & les premiers mois de 1418, occupent un espace assez considerable dans ce Volume (1).

1418. L'année 1418 apporta aux affaires de *Henri* un changement considerable, qui fut causé par la révolution arrivée en celles de la Cour de France. *Martin V*, qui avoit été élu Pape au Concile de Constance le 11 de Novembre 1417, envoya deux Légats en France, au mois d'Avril 1418. Leur commission portoit, de faire la Paix entre les Rois de France & d'Angleterre, ou de faire publier des Trèves, &c. *Partium tamen dissidentium accedente consensu.* Il fut en cela plus retenu que *Jean XXII*, qui, comme on l'a vu dans l'Extrait du Tome IV de ce Recueil, ordonnoit à ses Légats, de faire la Paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse, sans ajouter cette clause. Il paroît par l'Histoire de *Mezerai*, que les Légats de *Martin V* avoient ordre de faire premierement tous leurs efforts, pour accorder les deux Factions qui divisoient la France. Ce fut aussi par-là qu'ils commencerent. Ils firent tant, que le 17 de Mai, le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* convinrent, que toutes haines éteintes, ils gouverneroient conjointement, pendant la vie du Roi. Mais le Connêtable mit des obstacles invincibles à l'exécution de ce Traité; & le Chancelier, qui étoit sa créature, refusa de le scéler.

Le Pape envoye des Légats pour faire la Paix entre la France & l'Angleterre.

La reconciliation des deux Parties en France empêchée par le seul Connêtable.

La démarche du Connêtable ouvrit les yeux à bien des gens de son propre Parti. Il n'étoit pas mal-aisé de comprendre, qu'en s'opposant à une réconciliation si desirée de toute la France, il sacrifioit le bien public à ses propres interêts. Ses Ennemis en prirent occasion de décrier sa conduite, & quand ils virent que le Peuple étoit ému contre lui, ils dresserent un complot pour rendre les *Bourguignons* maitres de Paris. Ce dessein leur réussit. Le 24 de Mai, *Lisle-Adam*, Gouverneur de Pontoise pour le *Duc de Bourgogne*, fut introduit dans Paris par la porte S. Germain, avec 800

Les Bourguignons maitres de Paris.

(1) Les habitans du plat-païs avoient conçu une si terrible frayeur des Anglois, qu'il n'y eut pas moins de 25000 familles qui s'enfuirent dans la *Bretagne*, dont les habitans apprirent l'art de préparer la Laine & de faire du Drap. De sorte que les Anglois étant allez à *Lisieux*, Ville considerable à six lieues de la Mer, ils n'y trouverent qu'un Vieillard & une Femme; tout le reste s'étoit retiré dans les Villes fortifiées. *Goodwin* cite là-dessus les *Annales de Flandres par Meyer.* WHAT.

chevaux. Mais incontinent après, une grande quantité de Peuple se joignit à lui, en sorte que les Armagnacs n'eurent pas le tems de prendre des mesures pour se défendre. *Tanneguy du Châtel*, Gouverneur de la Bastille, accourut promptement au Louvre, & en enleva le *Dauphin*, nud en chemise, afin de le mettre à couvert de la fureur des Bourguignons. Le Connêtable ne trouva point d'autre ressource, que de se cacher chez un Maçon, qui le découvrit. On l'enferma incontinent dans les Prisons du Palais.

A cette nouvelle, les Bourguignons qui avoient été bannis de Paris y étant retournez, firent le 12 de Juin un massacre épouvantable des Armagnacs. Le Connêtable fut tiré de prison, massacré, & traîné par les rues. En un mot, il y eut jusqu'à 2000 personnes d'égorgées, en peu de jours. Le 14 de Juillet, la Reine & le *Duc de Bourgogne* firent leur entrée, comme en triomphe, dans Paris, & s'emparerent de la Personne du Roi, & du Gouvernement du Royaume.

Ils massacrent le Connêtable & tout son Parti.

La Reine & le Duc de Bourgogne font leur entrée dans Paris, & s'emparent du Gouvernement.

Pendant ces tumultes, *Henri* continuoit à se rendre maitre des Places de Normandie, qui étoient en fort grand nombre. On trouve dans ce Recueil les Capitulations d'*Evreux*, de *Dompfront*, du *Pont de l'Arche*. Pages 589, 601, 602. *Cherbourg* ne se rendit qu'après avoir souffert un Siege de trois mois, le 22 d'Août Page 618. Comme il ne manquoit presque plus au Roi que *Rouen*, pour être entierement maitre de la Normandie, il en commença le Siege vers le 1 de Septembre, & non au mois de Juin, ainsi que le dit *Mezerai* (1).

Conquêtes de Henri en Normandie.

Erreur de Mezerai touchant le Siege de Rouen.

Par la révolution qui venoit d'arriver à la Cour de France, la Scene se trouvoit entierement changée, & les interêts des principaux Acteurs étoient devenus tout autres qu'ils n'étoient auparavant. Le *Dauphin*, qui se voyoit exclus du Gouvernement, comprenoit assez que le *Duc de Bourgogne* favorisoit le Roi d'Angleterre, quoiqu'il ignorât leur secrete Alliance. Il craignoit que ces deux Puissances ne s'unissent ensemble contre lui, & il cherchoit avec inquiétude les moyens de parer ce coup. D'un autre côté, il vouloit tâcher de sauver Rouen, Ville Capitale de Normandie, de laquelle dépendoit la conservation de cette Province. C'est à quoi il crut pouvoir réussir en nouant une négociation avec *Henri*, & en lui proposant de se liguer avec lui contre le *Duc de Bourgogne*. Dans cette vue, il lui envoya son Maitre d'Hôtel, pour lui en faire l'ouverture. Le Sauf-conduit de cet Envoyé est du 3 d'Octobre. Page 624.

Le Dauphin souhaite de faire une Alliance avec Henri contre le Duc de Bourgogne.

(1) Il faut que *Goodwin* se soit aussi trompé, lorsqu'il assure que l'Armée Angloise investit *Rouen* le dernier de Juillet. WHAT.

Le Duc de Bourgogne n'ose se brouiller avec Henri.

Le *Duc de Bourgogne* ne se trouvoit pas moins embarassé. Il se voyoit lié avec le Roi d'Angleterre, par le Traité secret qu'ils avoient fait ensemble. Cependant, depuis qu'il étoit maitre du Gouvernement, ses interêts se trouvoient séparez de ceux de ce Monarque. Il n'osoit pourtant rompre avec lui, de peur que les efforts du *Dauphin* ne lui rendissent cette protection nécessaire. Ainsi, pendant qu'il pensoit au parti qu'il pourroit prendre dans une conjoncture si délicate, il laissoit *Henri* continuer tranquillement le Siege de Rouen. Il est vrai qu'il fit mine de vouloir marcher au secours des Assiegez. Mais, soit qu'il se sentît trop foible, ou qu'il craignît de rompre trop tôt avec le Roi, il se désista de cette entreprise. Par ce qu'on vient de dire, on peut aisément remarquer que la plupart des évenemens de ce tems-là sont des dépendances du Traité secret fait entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*; & que par conséquent les Historiens qui l'ont ignoré, n'ont pu donner qu'une connoissance très imparfaite de leurs causes.

But de Henri en traitant avec le Dauphin.

Henri ayant reçu la proposition du *Dauphin*, ne crut pas devoir la rejetter. Ce n'est pas qu'il jugeât qu'elle pourroit aboutir à une conclusion. Mais il vouloit par-là donner de la jalousie au *Duc de Bourgogne*, & l'obliger à se hâter à conclure la Paix avec lui, par la peur d'être prévenu. Telle étoit la situation des affaires, & la disposition de ces trois Princes, pendant le Siege de Rouen, qui dura près de cinq mois.

Instructions de Henri à ses Ambassadeurs.

Le Roi & le *Dauphin* étant convenus d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Alençon, *Henri* donna aux siens des Instructions, qui se trouvent à la page 628, datées du Camp devant Rouen, le 26 d'Octobre. Rien ne marque mieux la prévoyance & le jugement de ce grand Prince, que ces Instructions. Mais comme elles sont trop amples pour être inserées ici, il suffira de dire qu'elles rouloient sur trois articles. Le 1. regardoit la Paix entre la France & l'Angleterre. Le 2. une longue Trève avec le *Dauphin*. Le 3. une Ligue avec ce Prince contre le *Duc de Bourgogne*. A l'égard de la Paix, *Henri* demandoit, outre le Traité de Bretigny, l'*Anjou*, le *Maine*, la *Touraine*, la *Normandie*, la *Flandre*, & le Païs situé entre la *Somme* & *Graveline*, le tout en souveraineté. Que si les Ambassadeurs du *Dauphin* venoient à offrir au Roi une satisfaction raisonnable, il ne vouloit pourtant pas qu'on conclût avec eux; mais qu'on leur demandât, comment & par quel moyen le *Dauphin* pourroit effectuer ces offres.

2. Pour la Trève, si les Plénipotentiaires du *Dauphin* se bornoient à une Trève de peu de durée, il vouloit qu'on la refusât, mais qu'on en offrît une longue; & alors qu'on leur demandât, ce que leur Maitre vouloit donner pour l'obtenir.

3. Venant ensuite à l'Alliance proposée, il disoit, que cette proposition tendoit infailliblement à obtenir de lui un secours contre le *Duc de Bourgogne*. En ce cas-là, il ordonnoit à ses Ambassadeurs de ne recevoir pas la demande d'un petit secours, mais d'en offrir un digne d'un grand Roi, & qui fût capable de rétablir la Paix & la tranquillité dans le Royaume de France. En considération de ce puissant secours, il vouloit que le *Dauphin* lui aidât à conquérir la Flandre; & qu'ensuite, toutes les autres conquêtes qui se feroient sur le *Duc de Bourgogne*, seroient pour la France.

Il est clair par ces Instructions, que *Henri* n'avoit pas dessein de rien conclure avec le *Dauphin*, puisque quand même celui-ci auroit tout accordé, il n'étoit pas en son pouvoir de l'exécuter.

Après ces Instructions, on trouve une Lettre du Roi *Charles VI* à *Henri* (page 631) où il lui dit, qu'il a vu dans sa Lettre du 26 d'Octobre adressée au *Duc de Bourgogne*, qu'il étoit prêt à recevoir toutes les propositions raisonnables qui pourroient avancer la Paix, si l'on vouloit lui envoyer des Ambassadeurs. Cette Lettre de *Henri* au *Duc de Bourgogne*, datée du même jour qu'il signa les Instructions précédentes, fait voir que, comme il vouloit donner de la jalousie au *Duc de Bourgogne* par ses négociations avec le *Dauphin*, il vouloit produire le même effet sur l'esprit du *Dauphin* par ses Conferences avec les Ambassadeurs du Roi son Pere. Il y avoit pourtant cette différence, qu'il souhaitoit de conclure avec le dernier; au-lieu qu'il ne prétendoit qu'amuser le *Dauphin*, & l'obliger à offrir des conditions dont il pût se prévaloir en traitant avec le *Duc de Bourgogne*. De son côté, le *Dauphin* ne cherchoit aussi qu'à obtenir une Trève pour sauver Rouen. C'étoit-là le jeu qui se jouoit entre ces Princes. Cependant les deux Rois convinrent d'envoyer leurs Plénipotentiaires au Pont de l'Arche, pour y traiter de la Paix. Ces deux négociations sont la matiere des Actes qui se trouvent dans ce Recueil, depuis le commencement d'Octobre, jusqu'à la fin de l'année 1418.

Lettre de Charles à Henri.

Jeu réciproque de Henri & des Princes François.

Entre ces Actes, un des principaux est un Journal, ou Protocolle de la Conference entre les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre & ceux du *Dauphin*. On y voit, que les premiers amenerent les autres jusqu'à offrir le Traité de Bretigny, excepté la Souveraineté des Provinces cedées. Mais ce fut sur cette exception que la Conference se rompit. D'ailleurs, le *Dauphin* ne pouvoit donner aucune sureté valable pour l'exécution, la plupart de ces Provinces n'étant pas en son pouvoir. Il n'y fut point parlé des deux autres articles, contenus dans les Instructions du Roi. Page 632.

Conference entre les Ambassadeurs Anglois & ceux du Dauphin.

Pendant que cette Conference duroit encore, *Henri* envoya un

Promesse de

Henri de ne point faire de Paix avec le Duc de Bourgogne.

pouvoir à ses Ambassadeurs, de s'engager en son nom, qu'il ne concluroit aucune amitié ni Alliance avec le *Duc de Bourgogne*, avant la fête de la Circoncision. Du 14 Novembre. Page 646. C'étoit pour faire hâter les Ambassadeurs du *Dauphin* de produire tout ce qu'ils avoient pouvoir d'offrir; car l'Alliance entre le Roi & le Duc étoit faite, il y avoit plus d'un an. Mais le *Dauphin* l'ignoroit.

Lettre du Dauphin à Henri.

Réponse du Roi.

On trouve encore, qu'en ce même tems-là, le *Dauphin* écrivit à *Henri*, pour lui demander une entrevue (Du 15 de Novembre. Page 647.); & la réponse du Roi, où il acceptoit cette proposition. Du 27 Novembre. Page 651.

Conference au Pont de l'Arche.

Ensuite viennent quelques Actes, qui ont du rapport à la Conference tenue au mois de Décembre, au Pont de l'Arche, entre les Ambassadeurs des deux Rois, avec la médiation du Cardinal *Jordan des Ursins*, Légat du Pape, & de son Collegue. Cette Conference fut commencée, mais elle n'eut aucune suite, à cause d'une chicane que les François firent intervenir exprès, pour la rompre. Ils prétendirent qu'elle se fît en François, & que le Protocolle se tînt en la même Langue; à quoi les Anglois ne vouloient pas consentir. Le Cardinal *des Ursins* se donna beaucoup de peine, pour accommoder ce differend. *Henri* même, qui esperoit tirer quelque avantage de la Conference, consentit qu'on tînt deux Protocolles, l'un en Latin, & l'autre en François, dont le premier seroit authentique. Mais les François rejettererent cet expédient. Apparemment, le *Duc de Bourgogne* avoit su que la Conference d'Alençon avoit été infructueuse. D'ailleurs il avoit en tête un autre dessein, qui ne demandoit pas qu'il se hâtât de conclure la Paix avec le Roi d'Angleterre, ni même qu'il entrât en négociation avec lui.

C'est ainsi que se passa l'année 1418, *Henri* étant toujours occupé au Siege de Rouen, que la rigueur de l'Hiver ne lui fit jamais interrompre. L'année 1419 produisit des révolutions bien plus étranges, & plus préjudiciables au repos de la France.

Capitulation de Rouen.

1419. Le 13 de Janvier, (1) Rouen capitula (Page 664.); & le Roi y fit son entrée le 19. Par la prise de cette Ville, il se vit maitre de toute la Normandie, à l'exception de quelque petit nombre de Châteaux.

(1) On ne peut se dispenser de marquer quelques-unes des extrémitez que cette Ville de *Rouen* essuya pendant le Siege, comme elles sont rapportées par *Goodwin*, qui cite *Hollingshed*, *Hall*, *Monstrelet*, *Pierre de Fenin*, *Le Fevre*, & autres Historiens François, pour appuyer ce qu'il avance. Plus de 50000 personnes furent réduites à la faim, & dans un seul Cimetiere il y en eut plus de 32000 mis en terre. Les personnes de la plus haute distinction étoient ré-

Projet d'Entrevue entre Henri & le Dauphin.

Quoique la Conference du Pont de l'Arche n'eût point eu de suite, le *Dauphin* ne laissa pas d'en être allarmé. Il renouvella ses instances pour hâter son entrevue avec *Henri*; & ce fut pour en régler le tems & le lieu, que ses Ambassadeurs s'assemblerent avec ceux du Roi à *Louviers*, au commencement de Fevrier. Il y fut arrêté, que les deux Princes se verroient le 26 de Mars, entre *Evreux* & *Dreux*. Du 12 de Fevrier. Page 686. Mais le *Dauphin* ayant pris dans la suite d'autres mesures, ce projet n'eut point de suite. Cependant le Roi continuoit à se rendre maitre de plusieurs Places, dont on voit les Capitulations, page 674 & suivantes.

Capitulations de quelques autres Places.

Pendant toutes ces négociations, le *Duc de Bourgogne* se trouvoit dans un extrème embaras. Il n'étoit plus de son interet de tenir parole au Roi d'Angleterre, en l'aidant à se rendre maitre de la France, comme il s'y étoit engagé. Il comprenoit bien, que si une fois ce Monarque étoit en possession du Royaume, il ne lui en laisseroit pas le Gouvernement; & néanmoins c'étoit à cela seul, que depuis plusieurs années toutes ses démarches avoient tendu. D'un autre côté, il avoit dans le jeune *Dauphin* un Ennemi mortel, qui pouvoit un jour regagner l'avantage sur lui, soit par la mort du Roi son Pere, soit par quelque autre moyen imprévu. Après qu'il eut longtems cherché les voyes les plus propres pour se tirer de cet embaras, il se détermina enfin à prendre le parti le plus sûr & le plus honorable pour lui. Ce fut de faire tous ses efforts pour porter le *Dauphin* à une sincére réconciliation, afin qu'ils pussent gouverner conjointement le Royaume, & en chasser les Anglois. Par-là il s'assuroit du moins le second rang, & il ne desesperoit pas d'acquérir dans la suite sur ce jeune Prince autant

Le Duc de Bourgogne forme le dessein de faire sa Paix avec le Dauphin.

duites à manger leurs Chevaux; les Pauvres se repaissoient de Chiens, de Chats, de Rats & de Souris, tant ils s'étoient opiniâtrez à défendre la Ville jusqu'à la derniere extrémité. On voyoit de petits Enfans pendans au sein de leurs Meres, mortes de faim au milieu des rues. La faim réduisit la Populace au desespoir, & à commettre mille violences: qui que ce fût qui portât quelque chose bonne à manger, étoit d'abord attaqué: on se blessoit, & l'on se tuoit, pour s'arracher les uns aux autres les plus vils alimens. Durant trois mois on n'avoit vendu aucune viande à la Boucherie, de sorte que ce qui se vendoit un sol avant le Siege, étoit enchéri jusqu'à 30 & 40. Les jeunes Filles étoient réduites à se prostituer pour avoir du pain. *Goodwin* ajoute, que le Roi *Henri* étoit si touché des miséres des Assiegez, qu'il envoyoit des vivres aux pauvres gens étendus dans les fossez de la Ville; & ce Prince accusa les Officiers François d'inhumanité, de ce qu'ils ne leur envoyoient pas de secours, comme ils l'avoient promis. Par la date de la reddition de la Place, le Lecteur pourra corriger une erreur grossiere du Docteur *Howel*, qui dit que le Siege en avoit duré un an entier. WHAT.

avoit entre ces deux Princes, tâchoit d'en profiter, en donnant à tous les deux de la jalousie l'un de l'autre. Dans cette vue, il ne refusoit aucune des propositions qu'on lui faisoit des deux côtez, soit pour des Assemblées d'Ambassadeurs, soit pour des Entrevues & des Conferences personnelles. Telle étoit la disposition des trois Cours, par où l'on comprendra aisément les causes & les motifs des Actes que nous allons seulement indiquer.

Pouvoir à l'Archevêque de *Cantorbery*, &c. de traiter avec les Ambassadeurs du *Dauphin*, ou d'une Paix finale, ou d'une Entrevue, &c. Du 21 Janvier. Page 670. Pouvoir pour traiter avec le Dauphin.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de Sens, & autres Ambassadeurs du *Dauphin*, pour se rendre à Rouen. Du 35 Janvier. Page 676. Sauf conduit pour les Ambassadeurs du Dauphin.

Traité touchant une Entrevue, entre le Roi & le *Dauphin*. Du 12 Fevrier. Page 686. Entrevue entre le Roi & le Dauphin.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bretagne*, allant auprès du Roi. Du 12 Fevrier. Page 688. Sauf-conduit pour le Duc de Bretagne & les Ambassadeurs de France.

Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de France, allant à Mante. Du 14 Fevrier. Page 689.

Trève avec le *Dauphin*, jusqu'à Pâques, pour tout le Païs situé entre la Seine & la Loire. Du 16 Fevrier. Page 692. Trève avec le Dauphin.

Pouvoir au Comte de *Warwick*, &c. de traiter la Paix avec la France. Du 23 Fevrier. Page 696. Traité avec le Dauphin.

Ratification du Traité touchant l'Entrevue avec le *Dauphin*. Du 28 Fevrier. Page 701. Entrevue avec le Dauphin.

Pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery, de traiter de la Paix avec les Ambassadeurs du *Dauphin*. Du 8 Mars. Page 703. Traité avec les Ambassadeurs du Dauphin.

Autre Sauf-conduit, pour les Ambassadeurs de France. Du 18 Mars. Page 709. Sauf-conduit pour les Ambassadeurs.

On voit par-là, comment *Henri* traitoit à la fois avec les deux Partis.

Pendant ces allées & venues, le *Duc de Bourgogne* faisoit presser le *Dauphin*, pour le porter à la réconciliation.

Mais ce jeune Prince, toujours obsedé par *Tanneguy du Châtel*, & par *Louvet* Président de Provence, anciens Domestiques du feu *Duc d'Orléans*, n'en voulut point entendre parler. Le Dauphin refuse de se reconcilier.

Alors, le *Duc de Bourgogne* crut qu'il étoit tems de presser la négociation avec le Roi d'Angleterre, dans la vue, ou de forcer le *Dauphin* à la réconciliation; ou, en tout cas, de conclure la Paix avec les Anglois, quoiqu'au préjudice de la France & de la Maison Royale.

Selon cette résolution, il se conclut à Vernon sur Seine un Traité, pour l'Entrevue des deux Rois, qui se voit ici tout en- Traité pour l'Entrevue des deux Rois.

tier, page 717. Il y fut convenu, que le Roi *Charles*, la Reine *Isabelle*, la Princesse *Catherine*, le *Duc de Bourgogne*, d'un côté; & le Roi d'Angleterre de l'autre, se trouveroient ensemble, entre *Meulant* & *Pontoise*, le 15 de Mai, & que le *Duc de Bourgogne* y seroit présent; Qu'il y auroit une Trève, dont la Picardie & la Normandie seroient exceptées; que cette Trève commenceroit du jour de la ratification de ce Traité, & dureroit tout le tems de la Conference, & huit jours après, &c. Du 7 d'Avril.

Actes relatifs à ce Traité.

Ensuite on trouve divers Actes qui ont du rapport à ce Traité, comme, des Conventions sur le lieu & sur le jour; une prolongation du tems, jusqu'au 31 de Mai; le serment du Roi de France sur ce sujet; & autres choses de cette nature. Pages 747, 767.

L'Entrevue.

La premiere Entrevue se fit le 29 de Mai près de Meulant, au lieu dont on étoit convenu. Le Roi *Charles* ne s'y trouva point, à cause de sa maladie. Ce fut là où *Henri* vit pour la premiere fois la Princesse *Catherine*. Le même jour, il fit expédier des Lettres-Patentes, contenant, qu'on étoit convenu que les Conferences se continueroient jusqu'à la conclusion de la Paix: Qu'en cas que l'un des deux Rois voulût les rompre, il envoyeroit huit jours auparavant, ses Lettres-Patentes à l'autre, pour le lui notifier: Que cependant, la Trève subsisteroit pendant ces huit jours, & huit jours encore au-delà. Du 27 Mai. Page 759.

Articles dont on est d'accord.

Commissaires nommez pour conclure la Paix.

Henri voyoit les affaires si bien disposées à la Paix, que dès le 2 de Juin, il nomma par avance les *Ducs de Clarence* & de *Glocester*, ses Freres, pour mettre la derniere main au Traité, qui seroit ébauché dans les Conferences. Page 761.

Demandes de Henri.

Après cela on trouve les demandes de *Henri*, contenant en substance ces trois Articles, 1. Le Traité de Bretigny. 2. La Normandie & ses dépendances. 3. La Souveraineté absolue de tout ce qui lui seroit cedé par la Paix.

Politique du Duc de Bourgogne.

Nous avons déja vu que le dessein du *Duc de Bourgogne* étoit de ne conclure avec *Henri*, qu'après avoir perdu toute esperance de s'accommoder avec le *Dauphin*; & qu'il esperoit que ces Conferences aideroient à déterminer ce jeune Prince. Selon ce dessein, il étoit nécessaire de tenir les Conferences de Meulant sur pied, afin de donner le tems au *Dauphin* de prendre sa resolution. Par consequent, il ne faloit pas disputer au Roi ces trois Articles, de peur de rompre les Conferences. *Henri* étoit si positif là-dessus, qu'il ne vouloit absolument faire la Paix qu'à ce prix. Le *Duc de Bourgogne* voulant donc se réserver la faculté de conclure la Paix à ces conditions, s'il y étoit contraint; & en même tems, celle de rom-

pre les Conferences, si ses interêts le demandoient, prit le parti de faire des contre-demandes de la part de la France. Ces demandes qu'on trouve dans le Recueil, avec les Réponses du Roi, (page 763) étoient d'une telle nature, que le Duc pouvoit les faire valoir, ou s'en désister, selon qu'il le jugeroit à propos. Elles sont trop longues pour pouvoir être inserées dans cet Extrait, qui n'est déja que trop étendu. Il suffit de remarquer, que la plupart ne plurent pas au Roi, parce qu'elles requeroient une plus ample explication; & c'étoit justement le but, que le *Duc de Bourgogne* s'étoit proposé. Au reste, l'explication que le Roi souhaitoit, paroissoit si facile, que ce Prince ne croyant pas qu'elle dût apporter des obstacles à la Paix, ne douta nullement qu'elle ne fût sur le point de la conclusion. **Demandes de la France & réponse de Henri.**

Le reste du mois de Juin fut employé à traiter touchant le Commerce, entre l'Angleterre & la Flandre. Le *Duc de Bourgogne* étoit bien aise d'amuser le tapis, en attendant la derniere résolution du *Dauphin*. Page 767 & suivantes. **Traité de Commerce avec la Flandre.**

Henri voyant le Traité en si bon train, nomma des Ambassadeurs pour y aller mettre la derniere main, & leur donna pouvoir de faire accord avec la Cour de France, touchant les arrerages de la Rançon du Roi *Jean*, comme aussi touchant les prétentions que cette Cour avoit sur lui, pour la restitution de la Dot de la Reine *Isabelle*, Veuve de *Richard II*. Du 6 de Juillet. Page 774. De plus, il donna pouvoir aux mêmes Ambassadeurs, de conclure son Mariage avec la Princesse *Catherine*. Page 775. Mais ses affaires ne demeurerent pas longtems dans cette situation. **Ambassadeurs nommez par Henri pour traiter avec la France.**

Le *Dauphin*, qui vit la Paix prête à se conclure sans sa participation, & qui comprit qu'elle ne pouvoit se faire qu'à son préjudice, ne trouva point d'autre moyen pour parer ce coup, que de se réconcilier avec le *Duc de Bourgogne*. Le 11 de Juillet, ces deux Princes se virent & s'embrasserent à une lieue de Meulant, sur le chemin de Paris, chacun accompagné de plusieurs Seigneurs. En même tems ils signerent un Traité, qu'on avoit apporté tout dressé, par lequel ils se promettoient de s'aimer réciproquement comme bons Parens; de gouverner ensemble le Royaume, en bonne union & concorde; & d'unir toutes leurs forces, pour s'opposer à la damnable entreprise des Anglois. Ce Traité, qui se trouve tout entier page 776, fut juré entre les mains d'*Alain* Evêque de Leon, Légat du Pape, par les deux Princes, par dix-huit Seigneurs du côté du *Dauphin*, entre lesquels étoient *Tanneguy du Châtel* & *Louvet*, & par vingt & un du côté du *Duc de Bourgogne*. **Réconciliation du Dauphin avec le Duc de Bourgogne.** **Leur Traité.**

Immédiatement après ce Traité, on trouve un fragment d'une Lettre écrite de Mante, le 14 de Juillet, par *Robert Priour*, où **Lettre de Priour touchant la Paix.**

il eſt dit, qu'après qu'on étoit convenu des Articles de la Paix, & qu'il ne reſtoit plus qu'à mettre le Traité au net, les François avoient produit de nouvelles demandes, qui en avoient arrêté la concluſion: De plus, que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* s'étoient réconciliés le 11, & que leur Traité avoit été publié à *Paris* le même jour: Qu'ainſi, on ne pouvoit pas tarder plus de ſix jours à ſavoir s'il y auroit Paix, ou Guerre. Page 774.

Pouvoir donné par Henri de prolonger la Trêve.

Il ſemble pourtant que malgré ce qui venoit d'arriver, *Henri* ſe flatoit encore de l'eſperance de la Paix. Cela paroît par un Pouvoir donné au *Comte de Warwick*, le 19, de prolonger la Trève au-delà du 29 de Juillet, à cauſe de certaines occurrences, qui faiſoient croire que la Paix ne pourroit pas être conclue avant ce jour-là, auquel la Trève devoit expirer. (Page 782.) En effet, on trouve encore dans le Recueil un Sauf-conduit pour quatre Conſeillers du Roi *Charles*, qui devoient ſe rendre à Mante, auprès du Roi d'Angleterre.

Sauf-conduit pour quelques Envoyez de France.

Cependant, *Henri* ne s'endormoit pas tellement ſur l'eſperance de la Paix, qu'il ne penſât à recommencer la Guerre. Les Conferences étant rompues à cauſe des nouvelles chicaneries de la France, il fit eſcalader Pontoiſe, ſous la conduite du *Duc de Clarence* ſon Frere, & s'en rendit maître. *Liſle-Adam*, qui en étoit Gouverneur, ſe vit contraint de ſe ſauver, nud en chemiſe, avec une partie de ſa Garniſon. Le butin que les Anglois firent dans cette Ville, d'où la Cour de France ne s'étoit retirée que depuis peu de jours, montoit à plus de deux millions de livres. J'ai trouvé dans un Hiſtorien François (1), que cette action ſe paſſa le 28 de Juillet. Si cela eſt, ce fut un jour avant l'expiration de la Trève.

Les Anglois prennent Pontoiſe & y font un grand butin.

Manifeſte de Henri.

Après la priſe de Pontoiſe, *Henri* publia une eſpece de Manifeſte, où il marquoit en détail tout ce qui s'étoit paſſé depuis le commencement de ſon Regne, par rapport à ſes prétentions ſur la Couronne de France. On trouve là-dedans diverſes particularitez, qui peuvent beaucoup contribuer à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. Mais parce que je m'en ſuis ſervi juſqu'ici, il n'eſt pas néceſſaire de les repéter.

Outre pluſieurs choſes peu importantes, *Henri* ſe plaignoit principalement, qu'après qu'on étoit convenu des conditions de la Paix, la partie adverſe avoit refuſé de conſentir qu'on en fit un Ecrit au-

(1) Cet Auteur eſt *Juvenal des Urſins*, dans ſon *Hiſtoire de Charles VI.* Mais *Goodwin* aſſure que *Henri* obſerva la Trève ſi ponctuellement, que *Pontoiſe* ne fut aſſiegé que le lendemain qu'elle fut expirée. Le Docteur *Howel* dit que *Pontoiſe* fut pris le 31 de Juillet, WHAT.

thentique : Qu'elle avoit mis en avant de nouvelles demandes, toutes contraires aux premieres : Qu'elle avoit prétendu qu'il renonçât à tout droit qu'il pouvoit avoir, ou qui pourroit lui survenir, soit de transport, soit d'achat, ou de quelque autre maniere que ce pût être, à la Couronne de France, tant pour le présent que pour l'avenir, pour lui & pour ses Héritiers & Successeurs ; mais que cette demande regardant l'avenir, en renfermant toutes sortes de cas imprévus, il n'avoit pu l'accorder de cette maniere générale, & sans aucune explication : Que la France lui avoit encore demandé des choses, qu'il ne pouvoit accorder sans offenser Dieu, &c. Qu'ayant donné ses réponses aux premieres demandes de la Partie adverse, elle avoit répondu en général, qu'elles étoient vagues, déraisonnables, & obscures : Que les Plénipotentiaires Anglois ayant demandé qu'on marquât en quoi consistoit leur obscurité, elle l'avoit refusé : Enfin, qu'elle n'avoit voulu entrer dans aucune sorte d'expédient, demandant qu'il acceptât ses offres, simplement & expressément ; ou qu'à faute de cela, les Conferences fussent rompues. Il ajoutoit à la fin, qu'encore que la rupture dût être attribuée à la Cour de France, & que depuis il se fût rendu maitre de Pontoise, qui étoit comme la clef de *Paris*, il vouloit bien s'en tenir à ses premieres offres, à condition que Pontoise lui demeureroit. Pagé 786 & suivantes.

Situation des affaires de Henri.

Quelque fierté que ce Prince fît paroître, il est certain qu'elle ne convenoit nullement à la situation où ses affaires se trouvoient. I. Il n'avoit pas plus de ving-cinq-mille hommes en France, nombre qui suffisoit à peine pour bien pourvoir les Places qu'il avoit conquises, & sur-tout Pontoise, qui demandoit une forte Garnison. Si, d'abord après la rupture, il eût été obligé de mettre dix-mille hommes en campagne, il se feroit sans doute trouvé bien embarassé. II. Les deux Factions, sur la division desquelles il avoit compté, s'étant réunies, il devoit naturellement avoir bien-tôt toutes les forces de la France sur les bras. III. Il y avoit apparence que les Flamands, qui avoient refusé de servir le *Duc de Bourgogne* leur Souverain, contre la France, l'assisteroient de tout leur pouvoir quand il s'agiroit de défendre ce Royaume. IV. Dans le tems même dont nous parlons, *Henri* reçut une Lettre de Bayonne, qui l'informoit que le Roi de Castille avoit équipé une Flotte de quarante Vaisseaux, pour aller prendre en Ecosse, & mener en France, un Corps de Troupes que les Ecossois destinoient au secours du *Dauphin*. Du 22 de Juillet. Page 783. Une autre Lettre du Maire de la même Ville, écrite peu de tems après la premiere, lui donnoit avis, que les Castillans & les Arragonnois étoient entrés dans le Béarn, & qu'ils se préparoient à faire le Siege de

Lettre écrite de Bayonne à Henri.

Autre.

Bayonne : De plus, que leur dessein étoit d'envoyer un puissant secours au Dauphin. V. Les Anglois qui, selon leur génie bouillant, avoient entrepris avec ardeur la Guerre contre la France, dans l'esperance qu'une Bataille ou deux la termineroient par la conquête de ce Royaume, voyoient avec chagrin, qu'en cinq ans de tems il n'y avoit encore qu'une seule Province de conquise. Ils comprenoient même, que cette conquête étoit moins dûe aux forces du Roi, qu'aux divisions des François. Ainsi le Parlement se refroidissoit, & n'accordoit que des Subsides peu proportionnés aux besoins présens. Le Roi se voyoit sans cesse obligé d'emprunter de l'argent, & d'engager ses Joyaux, & sa Couronne même, pour la sureté du payement. Cela se voit en plusieurs endroits du Recueil. Ses revenus ordinaires ne montoient qu'à 55000 L. sterling, & les dépenses ordinaires à 52000. (Tome X. Page 113.) Si donc on joint ensemble toutes ces choses, savoir, le peu de Troupes que *Henri* avoit, la réunion des forces de la France, la jonction des Flamands & des Ecossois, la diversion des Arragonnois & des Castillans, la disette du Roi, & la froideur du Parlement, on comprendra aisément que ce Prince n'étoit guere en état de soutenir la gageure, quelque bonne mine qu'il fît. Mais sa bonne fortune, & l'animosité du *Dauphin* contre le *Duc de Bourgogne*, lui ouvrirent une voye pour pousser jusqu'au bout son entreprise, sans aucun effort.

Revenus, dépenses & pauvreté du Roi.

Dans l'Entrevue que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* avoient eue ensemble, le 11 de Juillet, ils étoient convenus qu'ils se verroient encore le 18 d'Août, sur le Pont de Montereau-faut-Yonne. Ce jour là, les deux Princes se rendirent sur ce Pont fatal, où le *Dauphin* fit assassiner le *Duc de Bourgogne*, par *Tanneguy du Châtel*, & par quelques autres, qui avoient signé & juré avec lui le Traité de réconciliation *(1)*.

Le Duc de Bourgogne assassiné par le Dauphin.

Depuis ce tems-là, les affaires de *Henri* prirent une face toute nouvelle. *Philippe*, Fils du défunt, & nouveau *Duc de Bourgogne*, ne pensant qu'à venger la mort de son Pere, crut qu'il n'y avoit

(1) *Goodwin*, en rapportant les particularitez de ce fait, & en peignant la perfidie avec toutes ses couleurs, remarque comme un exemple de la Justice Divine, que le Duc de *Bourgogne*, qui avoit fait assassiner le Duc d'*Orléans* dans une rue de Paris, fut tué de la même maniere, après plusieurs délais & remises pour déliberer de quel côté il iroit pour éviter les embuches qu'on lui préparoit. *Tanneguy du Chastel*, qui avoit été fidele Domestique du Duc d'*Orléans* assassiné, fut le premier qui attaqua le Duc de Bourgogne, & avec une hache d'armes qu'il avoit cachée sous son habit, il lui en donna un coup sur le col qui le fit tomber sur ses genoux. Le Duc voulut tirer son épée pour se défendre, mais il fut abattu par ceux qui étoient avec *Tanneguy*, & tué

point de moyen plus prompt & plus efficace, que de s'unir étroitement avec le Roi d'Angleterre, & avec la Reine *Isabelle*, Ennemie mortelle du *Dauphin* son Fils. Il conserva auprès du Roi *Charles* le poste que le Duc son Pere y avoit occupé; & ne se servit de cet avantage, que pour sacrifier la France & la Famille Royale à la passion dont il étoit possedé.

Tout le reste de cette année, ce ne furent qu'allées & venues continuelles de Couriers & d'Envoyés du *Duc de Bourgogne* au Roi. C'est ce qu'on voit parmi les Actes de la fin de l'année 1419. Toutes ces négociations aboutirent enfin à une Ligue que le Roi & le Duc firent ensemble, contre le *Dauphin*. Mais, avant que d'en venir là, le Roi voulut être sûr de la Paix, aux conditions qu'il demandoit. La conjoncture lui étant si favorable, il ne crut pas devoir s'en tenir à ses dernieres demandes, savoir, le Traité de Bretigny, la Normandie, & Pontoise; mais il reprit ses premieres prétentions sur tout le Royaume de France: seulement, il voulut bien laisser la Couronne à *Charles*, sa vie durant. Dès que le *Duc de Bourgogne* eut consenti à cela, on en dressa un Instrument public, que ce Prince approuva, signa, & jura. Il contenoit en substance: Que le Roi *Charles* garderoit la Couronne & le Titre de Roi de France, pendant sa vie, & jouïroit des revenus du Royaume: Que *Henri* seroit Régent, & épouseroit la Princesse *Catherine*: Qu'après la mort de *Charles*, la Couronne de France seroit dévolue à *Henri*, & à ses Héritiers. Le *Duc de Bourgogne* signa cet Acte à Arras, le 2 de Décembre 1419. (Page 816.) Ensuite, on convint d'une Trève entre la France & l'Angleterre, jusqu'au 1 de Mars 1420, de laquelle les Païs obeïssans au *Dauphin* furent exceptés. (Page 822.) Cela fait, le Roi ratifia le Traité de Ligue & d'Alliance, fait entre lui & le *Duc de Bourgogne*. Du 25 de Décembre. Page 825. La ratification du Duc est datée d'Arras, le 25 de Janvier 1420. Page 840.

Négociations entre Henri & le nouveau Duc de Bourgogne.

Préliminaires de la Paix de Henri avec la France.

Trève avec la France.

Alliance de Henri avec le Duc de Bourgogne.

Ce Traité portoit: Que le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne* s'aimeroient réciproquement, comme Freres: Qu'ils joindroient ensemble toutes leurs forces, contre le *Dauphin*: Que si le *Dauphin*, ou quelque autre des Meurtriers du feu *Duc de Bourgogne*, étoit pris, il ne pourroit être relâché, sans le consentement du Duc: Que le Roi feroit assigner au Duc & à *Michelle* sa Femme,

de plusieurs coups. Un des Assassins lui ayant enfoncé l'épée dans le ventre jusqu'à la garde, lui fit une si grande blessure, que les entrailles sortirent, & le Duc tomba à terre. Un de ses Amis s'étant jetté sur lui pour le couvrir, fut d'abord tué, de même que le Seigneur de *Noailles* qui avoit mis l'épée à la main pour défendre le Duc, ou pour venger sa mort. Ses autres Compagnons, au nombre de huit, furent tous faits prisonniers. WHAT.

Fille du Roi *Charles*, des Terres de 20000 livres de rente, aussi proche qu'il se pourroit de celles qu'il possedoit en France, pour les tenir en Fief de la Couronne: Que si quelque autre Prince, qui auroit épousé une Fille de la Maison Royale de France, vouloit prétendre à la même chose, le Duc assisteroit le Roi de tout son pouvoir, pour l'empêcher. Ceci ne pouvoit regarder que les *Ducs de Bretagne* & *d'Orléans*, qui avoient pour Femmes deux autres Filles de *Charles VI.*

1420. Les cinq premiers mois de l'année 1420 furent employez à dresser le Traité solemnel de Paix, selon les conditions dont on étoit déja convenu. Pendant ce tems-là, la Trève fut souvent prolongée. Quand tout fut règlé, on fit un autre Traité pour convenir de l'Entrevue des deux Rois, qui devoient signer & jurer la Paix. On arrêta d'abord, que ce seroit en quelque lieu proche de Troye, où la Cour de France étoit alors. Mais dans la suite, *Henri* se rendit à Troye même. Cette Paix fut d'abord réduite en Articles préliminaires, qui furent confirmés par des Lettres-Patentes du Roi *Charles*, données à Troye le 1 d'Avril. Page 877.

Préliminaires du Traité avec le Roi de France.

Par un de ces Articles on convenoit, que pendant la vie de *Charles*, *Henri* ne pourroit jamais prendre le Titre de Roi de France. (Page 880.) Cependant, on trouve (page 888) que neuf jours après la date de ces Lettres, *Henri* publia une Ordonnance, pour faire battre en Normandie une nouvelle monnoye, avec cette Inscription sur l'un des côtés, HENRICUS FRANCORUM REX.

Ordonnance de Henri touchant une nouvelle monnoye, &c.

On voit (page 894) une Procuration du Roi *Charles* à la Reine *Isabelle* sa Femme, & au *Duc de Bourgogne*, pour jurer la Paix en son nom. Du 19 de Mai.

Procuration du Roi Charles, &c.

Le Traité de cette Paix, qui fut nommée *La Paix de Troye*, se trouve tout entier, en Latin & en François, page 896. Il contenoit 31 Articles, dont les principaux étoient, le Douaire assigné par *Henri* à *Catherine* son Epouse; la Régence du Royaume de France adjugée à *Henri*, pendant la vie du Roi *Charles* son Beaupere; & la succession de ce même Royaume, après la mort de *Charles*, conformément aux Articles préliminaires. La plupart des autres Articles n'étoient que des extensions de ceux-ci.

La Paix de Troye.

Au vingt-deuxieme il étoit dit, que dans tous les Actes Publics, le Roi *Charles* qualifieroit *Henri* de *Notre très cher Fils, Henri, Roi d'Angleterre, Régent & Héritier de France.*

Dans le vingt-quatrieme, que les Royaumes de France & d'Angleterre demeureroient toujours unis sous un même Souverain, sans pouvoir jamais être séparez: Que néanmoins, chacun des deux Royaumes conserveroit ses Libertez, Franchises, Privileges, Coutumes, &c.

Il

Il n'y étoit parlé du *Dauphin* qu'à l'Article vingt-neuvieme en ces termes: *Item, considerez les énormes crimes & délits perpetrez par Charles, se disant Dauphin de Vienne, il est accordé que ni Nous, ni nostredit Fils le Roi Henri, ni aussi nostre très cher Fils, Philippe Duc de Bourgogne, ne traiteront aucunement de Paix, ni de concorde, avec ledit Charles, si-non du conseil & consentement chacun de nous trois, & des Etats des deux Royaumes.*

Après le Traité, on ne trouve que quelques Actes qui regardent les sermens réciproques des deux Rois, & de quelques autres personnes, & l'exécution du Traité.

Tout étant ainsi règlé, *Henri* se rendit à Troye le 20 de Mai. Le lendemain, la Paix fut signée & jurée, dans l'Eglise Cathédrale de Troye, & *Henri* fiança la Princesse *Catherine*. Cela se voit dans une Lettre du *Duc d'Exceter*, datée de Troye le 23 de Mai. Page 907. Lettre du Duc d'Exceter touchant les fiançailles de Henri.

Le Dimanche 2 de Juin, le Mariage fut solemnisé; & le Mardi suivant, les deux Cours marcherent ensemble vers la Ville de *Sens*, dont le Siege fut formé le lendemain. Page 910. Mariage du Roi & Siege de Sens.

Ensuite on trouve quelques Actes, où *Henri* prend le Titre de Régent & Héritier de France. C'est par-là que finit ce IX Tome, pour ce qui regarde les Affaires de l'Angleterre avec la France. Titres de Henri.

II.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

CET Article se réduit à peu de chose, dans ce Tome-ci. Nous allons parcourir brievement les principales Pieces qui peuvent s'y rapporter.

Premierement on voit, page 9, un Acte par lequel il paroît que le feu Roi *Henri IV* avoit laissé des dettes particulieres, & fait des legs dans son Testament, pour lesquels son bien ne suffisoit pas. Que les Exécuteurs du Testament proposoient de faire vendre publiquement ses Joyaux, pour satisfaire les Créanciers & les Légataires. Mais *Henri V* son Fils jugea qu'il étoit plus honnête de garder ces Joyaux, & de se charger de payer dans quatre ans le prix de leur estimation, qui montoit à 24000 Marcs; afin que les Légataires & les Créanciers pussent être payez, chacun à proportion. Il auroit été plus honnête, de payer tout. Mais il faut considerer, qu'en ce tems-là les Rois n'étoient pas fort riches; que le Parlement ne fournissoit des Subsides, que pour les besoins extraordinaires & publics; & que par conséquent le Prince étoit obligé de se borner à la dépense que son revenu pouvoit porter, Instructions de Henri IV aux Exécuteurs de son Testament.

comme un simple Particulier. Il avoit même ce desavantage, que dans un besoin extraordinaire, il se trouvoit plus embarassé que ne l'auroit pu être un des Seigneurs de sa Cour; parce qu'il avoit moins de crédit, n'y ayant guere de gens qui aimassent d'avoir leur bien entre les mains de leur Souverain.

Parmi les Actes des années 1414 & 1415, il s'en trouve beaucoup qui ont du rapport à une Conspiration, de laquelle il sera parlé dans l'Article de la Religion.

Création du Duc de Bedford.

Le 16 de Mai 1414, *Jean de Lancastre*, Frere du Roi, fut créé *Duc de Bedford*. Page 128.

On trouve dans ce Tome, diverses Pieces qui font connoitre la maniere dont *Henri V* levoit des Troupes pour la Guerre de France. Il faisoit des Conventions, appellées en Anglois *Indentures* *, avec des Seigneurs ou Gentilshommes, qui s'engageoient à lui fournir un certain nombre de Soldats à pied ou à cheval, pour une certaine somme, payable par quartiers. Ce n'étoit pas seulement à l'égard des Troupes, qu'il faisoit ces sortes de Conventions; mais encore avec ses propres Officiers & Domestiques, comme son Medecin, son Chirurgien, &c.

Conventions de Henri V avec ses Sujets pour lever des Troupes.

Comme les fonds assignez par le Parlement n'entroient pas tout aussi-tôt dans la Tresorerie, *Henri* se trouvoit souvent dans l'impuissance de payer exactement, chaque quartier, à ceux qui lui fournissoient des Troupes selon leurs Conventions. Afin de remédier à cet inconvenient, il leur donnoit ses Joyaux en gage pour la sureté de leur payement, avec permission de les vendre, s'ils n'étoient pas payez au tems marqué. En cela il trouvoit cet avantage, que ces gens-là étant nantis de ces gages, lui donnoient du tems pour faire le payement, & quelquefois de deux ou trois ans. Par-là il pouvoit tranquillement attendre que l'argent, provenant des fonds publics, fût entré dans la Tresorerie. Le Tome IX est plein de semblables Engagemens.

Moyens dont il se servoit pour trouver de l'argent.

On a trouvé fort extraordinaire, que *Charles VIII* Roi de France, allant à la conquête du Royaume de Naples, fût obligé, en passant par Turin, d'emprunter les Bijoux de la Duchesse de Savoye. Mais on voit ici quelque chose de plus étrange. *Henri V* se préparant à faire la conquête de la France, se voit contraint, avant que de partir d'Angleterre, d'engager ses Joyaux pour le payement du second quartier dû à ceux qui lui fournissoient des Troupes. C'est ce qui paroît dans plusieurs Actes de l'année 1415. Après la prise de Harfleur, il fut encore obligé d'emprunter, pour mettre cette Place en état de défense. Enfin, pendant tout le cours

* Voyez le Glossaire de *Du Cange*, sur ce mot. Wrau.

de son Regne, il ne se passa presque point d'année, qu'il ne se trouvât dans la nécessité d'emprunter de l'argent des Particuliers, en leur donnant en gage ses Joyaux, & ses Couronnes mêmes, pour des sommes assez modiques, comme on le voit dans les Actes de ce Recueil. Cela paroît pourtant moins surprenant, quand on considere que les revenus ordinaires de la Couronne ne montoient alors qu'à 55000 Livres sterling, & que les charges alloient à plus de 52000; de sorte qu'il n'y avoit qu'environ 3000 Livres sterling pour l'Extraordinaire. C'est ce qu'on voit dans un fragment d'un Etat des revenus & des dépenses ordinaires, qui, selon les apparences, étoit fait pour être présenté au Parlement. Tome X. Page 113.

Négociations entre la Reine de Naples & le Duc de Bedford.

Depuis la page 701 jusqu'à la 711, on trouve diverses Pieces, qui ont du rapport à un projet formé entre *Jeanne* Reine de Naples, & le *Duc de Bedford* Frere du Roi. Cette Reine, fameuse par ses avantures, se trouvant pressée par ses Ennemis, vouloit tirer du secours de l'Angleterre, en adoptant le *Duc de Bedford*, & en lui faisant esperer sa succession. On voit ici les Instructions du *Duc de Bedford* à ses Envoyez, les Conventions passées entre la Reine & ce Prince, &c. Il seroit trop long d'expliquer le sujet de ces Pieces, qui demanderoit qu'on entrât dans le détail des affaires de Naples. Il suffit de les avoir indiquées.

Le Duc de Glocester proposé pour Epoux à la Reine de Sicile.

Dans le même tems, *Henri* projettoit de marier le *Duc de Glocester*, son autre Frere, avec *Blanche de Navarre*, Reine Douairiere de Sicile, qui avoit de son chef quelques prétentions sur ce Royaume. Mais il fut prévenu par la diligence de l'Infant d'Arragon, qui épousa cette Princesse. Pages 716. 741. 742.

III.

AFFAIRES DE L'EGLISE.

Persécution contre les Lollards.

ENTRE les évenemens du Regne de *Henri V* qui regardent la Religion, je ne parlerai en détail que d'un seul, qui me paroit le plus important, & celui qui peut recevoir le plus d'éclaircissement des Actes de ce Recueil. C'est de la Persécution excitée contre les *Wicleffites* ou *Lollards*, au commencement de ce Regne.

Depuis que *Wiclef* eut commencé à publier sa Doctrine, vers la fin du Regne d'*Edouard III*, jusqu'à l'avenement de *Henri V* à la Couronne, la Secte des *Wicleffites*, ou *Lollards* s'étoit extrèmement accrue. La minorité de *Richard II*, l'appui d'*Anne de Luxembourg*, premiere Femme de ce Prince, & la protection ouverte du Duc de *Lancastre*, leur avoient été très favorables. Il ne s'étoit point fait d'Acte de Parlement contre eux, jusqu'à ce que *Henri IV* voulant mettre le Clergé dans ses interêts, obtint des

ques, & de quelqu'autres Ecclésiastiques. On lui lut les Articles de son accusation, à quoi il répondit, qu'il étoit prêt à rendre raison de sa foi. Ensuite il présenta un Ecrit, contenant en substance : Sa confession de Foi.

1. Que le Sacrement de l'Autel étoit le véritable corps de Jesus-Christ, né de la Sainte Vierge, sous les especes du pain & du vin.

2. Que la Pénitence est absolument nécessaire.

3. Que les Images ont été introduites dans l'Eglise, pour servir de Calendrier aux Ignorans; afin qu'ils puissent mieux se ressouvenir des actions des Saints. Mais que ceux qui mettent dans les Images la confiance qu'ils ne doivent avoir qu'en Dieu seulement, ou qui s'attachent à l'une plutôt qu'à l'autre, ne s'éloignent pas de l'Idolatrie, & péchent contre Dieu.

4. A l'égard des Pélerinages, que l'homme qui n'observe point les Commandemens de Dieu parce qu'il les ignore, ou qu'il veut les ignorer, auroit beau parcourir tous les coins du Monde; que par-là il n'obtiendroit point le Salut : Qu'au contraire, celui qui les observe, n'a besoin d'aller ni à Rome, ni à Compostelle, ou en quelque autre endroit que ce puisse être.

Cette Confession de Foi ayant paru trop générale aux Prélats, on lui ordonna de répondre nettement aux Articles suivans.

1. Si dans le Sacrement de l'Eucharistie, après la consecration, il restoit du pain matériel, ou non ? Question qu'on lui propose.

2. S'il croyoit qu'il fût nécessaire de se confesser à un Prêtre, ordonné par l'Eglise, ou non ?

Il répondit qu'il n'avoit autre chose à dire que ce qui étoit contenu dans son Ecrit.

Après cela l'Archevêque lui dit, que la Sainte Eglise Romaine avoit fait des décisions sur ces matieres, selon les sentimens de Saint *Augustin*, de Saint *Jerôme*, de Saint *Ambroise*; que tous les Chrétiens étoient obligez de se conformer à ces décisions. Sa réponse.

Oldcastle répondit, qu'il vouloit bien croire tout ce que l'Eglise avoit décidé, & tout ce que Dieu vouloit qu'il observât. Mais qu'il ne pouvoit pas affirmer que le Pape, les Cardinaux, & les autres Prélats eussent le pouvoir de rien décider sur ces matieres.

Cette réponse n'ayant pas satisfait les Prélats, on lui ordonna de se préparer à répondre aux Articles suivans, qu'on lui donna par écrit, & on lui accorda du tems jusqu'au lundi suivant.

1. La Sainte Eglise a décidé, touchant le Sacrement de l'Autel, qu'après la consécration, faite par un Prêtre dans la Messe, le pain matériel est changé dans le Corps matériel de Christ, & Autres Articles qu'on lui propose.

ques, ses Evêques, &c. en étoient les membres & la queue: Qu'il ne faloit point leur obeïr, qu'autant qu'ils étoient imitateurs de Jesus-Christ; & que celui-là seul étoit Successeur de Saint Pierre, qui vivoit le plus saintement; & aucun autre.

Après qu'il eut achevé de répondre aux quatre Articles, il éleva ses mains & sa voix, & exhorta les assistans à se donner garde de ces gens-là, qui les menoient en Enfer.

Sa condamnation.

Sur ces réponses, les Juges procederent au Jugement, & lui prononcerent sa Sentence; par laquelle il étoit déclaré Hérétique, excommunié, & comme tel livré au bras séculier.

Relation de ce Procès par l'Archevêque de Cantorbery.

Tout ce qui vient d'être dit au sujet d'*Oldcastle*, est tiré d'une Relation faite par l'Archevêque de Cantorbery à l'Evêque de Londres, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans ce Jugement. Page 61. On peut voir par-là quelles étoient les opinions des *Wicleffites*, ou *Lollards*. Si en ce tems-là, ils eussent soutenu toutes les Erreurs qu'on leur a depuis attribuées, il n'est pas croyable qu'on les eût passées sous silence dans l'Accusation intentée contre *Oldcastle*.

Oldcastle se sauve.

Quelque distingué que cet homme fût par sa naissance & par son mérite, il auroit sans doute dès-lors souffert la peine du Feu, s'il n'eût trouvé le moyen de se sauver de la Tour. Il y a quelque apparence que le Roi, qui avoit de l'estime pour lui, & qui n'étoit pas encore prévenu contre les *Lollards*, conniva lui-même à son évasion.

Le Clergé fut au desespoir, que sa victime lui eût échapé. Il avoit encore un autre grand sujet de chagrin, en ce que *Henri V* ne témoigna pas le même zèle que le Roi son Pere, contre les Hérétiques. Il étoit aisé de comprendre que les efforts qu'on feroit pour les détruire seroient inutiles, pendant que le Roi seroit dans cette disposition. Ainsi, l'unique soin du Clergé fut de prévenir l'esprit de ce Prince contre les *Lollards*, & contre *Oldcastle* en particulier.

Les Lollards accusez d'avoir conspiré contre le Gouvernement.

Au commencement de Janvier 1414, le Roi étant à une de ses Maisons à sept milles de Londres, fut averti que les *Lollards*, ayant *Oldcastle* à leur tête, étoient assemblez au nombre de 20000 hommes dans les Champs de *S. Gilles*, qui font présentement un quartier de Londres; que leur dessein étoit de le tuer lui-même, les Princes ses Freres, & la plupart des Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels du Royaume. Sur cet avis, qui fut appuyé de beaucoup de circonstances, le Roi ayant assemblé autour de lui tout autant de monde qu'il lui fut possible, marcha lui-même contre les prétendus Conjurez vers *S. Gilles*, où il arriva sur le minuit. Il y trouva environ quatre-vingts hommes armez, dont trente

Le Roi marche contre eux vers S. Gilles.

toujours nié le fait dont il a été trouvé coupable, & pour lequel il a été condamné. Du 6 de Novembre, page 170. A-t-on accoutumé de pardonner à des gens condamnez à mort, qui, même après en avoir été convaincus, ne se reconnoissent point coupables? Le Roi disoit dans cet Acte, que les *Lollards* avoient conspiré de le tuer, avec ses Freres, &c. & de faire ensuite *Oldcastle* Régent du Royaume. Qu'ils avoient résolu de s'assembler à S. Gilles, au nombre de 20000 hommes, & qu'ils s'y étoient en effet assemblez. Mais il ne dit pas qu'il n'y en trouva que quatre-vingts: comme s'il eût voulu laisser croire par ces paroles, *qu'ils s'y assemblerent en effet*, qu'ils étoient 20000 hommes, ou du moins un très grand nombre. Il y a dans ces expressions du détour, qui fait comprendre que ce que le Roi en disoit n'étoit que pour sauver son honneur, & justifier sa prémiere conduite.

Semblable Pardon à treize des Conspirateurs, quoiqu'ils eussent nié le fait dont ils avoient été trouvez coupables. Du 16 de Décemb. Page 193.

Déclaration contre les fausses accusations.

Enfin il paroît que les poursuites qu'on faisoit contre plusieurs personnes sur ce sujet, commençoient à déplaire au Roi; en ce qu'il fit publier une Déclaration authentique, appellée *Inspeximus*, d'un Statut fait sous *Edouard III* pour arrêter le cours des fausses accusations. Du 24 de Janvier 1415. Page 196. Comme il n'y avoit alors aucune autre affaire que celle-là, qui pût obliger le Roi à notifier publiquement ce Statut, il y a lieu de présumer que ce fut à cette occasion. Il est du moins certain, que depuis ce tems-là on vit cesser toutes ces poursuites; dont on ne trouve plus aucune trace, jusqu'à la fin de ce Regne. Il en faut pourtant excepter *Oldcastle*, qui ayant été arrêté l'année 1417 pendant que le Roi étoit en France, fut brulé tout vif, étant pendu à une chaine par le milieu du corps (1). Mais le genre de son supplice fait comprendre qu'il souffrit, moins pour avoir conspiré contre le Roi, que pour crime d'Hérésie.

Exécution d'Oldcastle.

(1) Ce Grand-Homme, le premier Gentilhomme exécuté à mort en Angleterre par la cruauté des Papistes, pour cause de Religion, fut pris dans le Païs de Galles par Mylord *Powis*, accompagné de la Populace qui lui prêtoit main-forte, & contre laquelle il se défendit si bien, qu'il en blessa plusieurs avant qu'il fût accablé par le nombre. Il fut conduit sous sure garde à Londres, mené devant le Parlement le 18 de Décembre, & exécuté le jour de Noël aux nouvelles Fourches patibulaires de *Tyburn*, qu'on croit avoir été ainsi * nommées du genre de supplice qu'on fit souffrir à lui & à d'autres dont on attachoit les corps au Gibet, qui avoit un feu au dessous. *Goodwin* témoigne qu'*Oldcastle* avoit toutes les qualitez d'un Gentilhomme brave & plein d'honneur, également illustre à la Guerre, & dans les beaux Arts; qu'en plusieurs

* *Tye* en Anglois signifie *attacher*; & *burn* signifie *bruler*. TRAD. DES NOU.

Adresse des Communes au Roi pour saisir les Revenus du Clergé.

semblable à celles qui avoient été présentées au Roi son Pere, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé. *Henri*, qui n'avoit assemblé ce Parlement que pour y faire approuver la Guerre contre la France, & en tirer un Subside, ne rejetta pas cette proposition. Il voyoit bien qu'une pareille saisie pouvoit le mettre en état d'exécuter ses vastes desseins. Ce fut alors que le Clergé se trouva terriblement allarmé (1). Il ne pouvoit plus accuser la Chambre des Communes d'être Hérétique, après le Statut qu'elle venoit de passer contre les *Lollards*. Ses principaux Chefs s'étant assemblés pour chercher les moyens de parer ce coup, jugerent qu'il étoit absolument néceſſaire de ceder quelque chose au Roi, afin de sauver le reste. Dans cette vue, ils lui offrirent de lui abandonner les revenus de 110 Monasteres *Alliens*, ou Etrangers, qui se trouvoient dans le Royaume : ce que le Roi accepta. Ainsi, sans aucune opposition de la part du Clergé, le Parlement accorda au Roi les biens de ces Moines Etrangers. Page 280.

Le Clergé accorde au Roi 110 Monasteres Alliens.

Erreurs des Historiens Anglois.

Les Historiens Anglois ajoutent, que dans les Consultations du Clergé sur ce sujet, il fut résolu qu'il faloit engager le Roi dans une Guerre contre la France; afin de le détourner de prêter l'oreille à la proposition des Communes. Qu'en conséquence de cette résolution, *Henri Chicheley*, qui venoit d'être fait Archevêque de Cantorbery à la place d'*Arundel* (2), harangua le Roi dans le Parlement, & le porta par son éloquence à entreprendre la Guerre contre *Charles VI*. Mais on a vu ci-devant, que cette Guerre étoit résolue un an avant la Session du Parlement de Leycester.

Finissons cet Extrait par quelques autres Actes qui peuvent être de quelque utilité, & que nous ne ferons qu'indiquer seulement.

On trouve dans ce IX Tome, quelques Pieces qui regardent le Concile de *Constance*, dont voici les principales.

Vous employerez tous vos soins & toute la diligence possible pour détruire & faire cesser toute sorte d'Hérésies & d'Erreurs, communément qualifiées du nom de Lollards, dans l'étendue de votre Baillage. (Voyez le *Livre des Sermens*, pag. 27.) Cela continua ainsi jusqu'au commencement du Regne de *Charles I*; & alors, savoir le 4 Décembre 1625, le Serment fut reformé & la clause omise, par la direction du Conseil du Roi. WHAT.

(1) Ceci produisit un si terrible effet, au rapport de *Hall*, que les gros Abbez commencerent à suer, les pauvres Moines à proferer des malédictions, & les innocentes Religieuses à pleurer, de peur que leur Tour de Babel ne vînt à être entierement démolie. WHAT.

(2) Cet *Arundel* étoit l'ennemi le plus implacable du Chevalier *Jean Oldcastle*. Il avoit défendu dans un Synode de traduire ou de lire l'Ecriture en Langue Angloise. Il mourut en 1414, d'une étrange maladie: sa langue s'enfla si fort, qu'il ne pouvoit parler ni avaler. Voyez le Dictionnaire Théologique de *Thomas Gasconeus*. WHAT.



même que celles que *Gregoire XI* fit avec *Edouard III*, ſont pleines de détours, de termes généraux, d'équivoques, qui laiſſoient au Pape le pouvoir de continuer les Abus, à la reformation deſquels il feignoit de conſentir. A Florence, le 17 Avril 1419. Page 730.

EXTRAIT DU X. TOME DE RYMER.

SUITE DU REGNE DE HENRI V.

LE X Tome des Actes Publics contient les Actes qui regardent les deux dernieres années du Regne de *Henri V*, & une partie de celui de *Henri VI*. Je reſerverai le Regne de *Henri VI* pour un autre Extrait, & me bornerai dans celui-ci aux Actes qui ſe rapportent à *Henri V*, depuis que ce Prince eut ſigné la Paix de Troye, juſqu'à ſa mort. Quoique ce qui reſte de ce Regne n'occupe dans ce X Tome que 250 pages, on ne laiſſe pas d'y trouver diverſes choſes qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre.

Réflexions ſur les diviſions des François, & ſur leurs ſentimens à l'égard de la Paix de Troye.

La Paix de Troye auroit pu rétablir la tranquillité en France, ſi tous les François l'euſſent acceptée. Il y a même beaucoup d'apparence, que s'ils ſe fuſſent tous accordez à la rejetter, leur union en ce point auroit enfin produit le même effet. En ce cas-là, le Roi d'Angleterre auroit été trop foible pour les forcer à l'obſerver. S'ils euſſent été ſages, ils auroient pris tous enſemble l'un ou l'autre de ces deux partis. Par-là, ils ſe ſeroient procuré un repos, auquel leur diviſion mettoit des obſtacles invincibles. A ne conſiderer que leur propre interêt, il devoit à peu près leur être indifferent que la France fût gouvernée par un Roi d'Angleterre, ou par un Prince de la Maiſon *de Valois*. Ils ne pouvoient guere eſperer d'être plus heureux ſous l'un, que ſous l'autre. Ainſi, l'on peut dire que dans la querelle qui avoit déja fait couler tant de ſang des deux Peuples ennemis, il ne s'agiſſoit proprement que des interêts des deux Maiſons qui ſe diſputoient la Couronne de France; & peu, ou point de ceux des François en général. Mais, en ſemblables occaſions, le Peuple eſt ordinairement la dupe des Princes. Il prend leurs interêts avec chaleur, comme ſi c'étoit les ſiens propres; ſans conſiderer, que de quelque côté que la victoire ſe tourne, le ſuccès lui en eſt preſque toujours également deſavantageux.

Dans la disposition où les François se trouvoient, le Traité qui venoit de se conclure, loin d'avoir terminé la Guerre, fournissoit aux deux Partis de nouveaux motifs pour la continuer. Avant cette Paix, *Henri V* auroit pu se contenter d'une partie de la France, & laisser le reste à la Famille de *Valois*. C'étoit sur ce pied-là, que la Paix de *Bretigny* s'étoit faite autrefois du tems d'*Edouard III*, & c'étoit sur un partage à peu près semblable, qu'étoient fondées toutes les Négociations de la Paix, depuis que *Henri V* avoit renouvellé la guerre. Mais depuis que la Paix de Troye fut signée, *Henri* se considerant comme présomptif & légitime Héritier de *Charles VI*, ne pouvoit plus consentir à un tel partage. D'un autre côté le Dauphin, qui par le dernier Traité se voyoit exclus de la Succession du Roi son Pere, comprenoit aisément, que ce n'étoit que de la force des armes qu'il pouvoit esperer son rétablissement.

A l'égard du Peuple de France, il regardoit diversement la Paix de Troye selon qu'il se trouvoit engagé dans l'un ou dans l'autre des deux Partis. Les *Bourguignons*, se réjouïssant de la ruïne des *Armagnacs*, aimoient mieux que la France fût sous une domination étrangere, que de se voir exposez au risque d'être un jour sous le Gouvernement de leurs Ennemis. C'étoit la véritable raison qui leur faisoit approuver la Paix de Troye, indépendamment des Droits des deux Princes concurrens, à quoi ils faisoient peu d'attention; quoiqu'ils prétendissent n'avoir en vue que l'interêt de la justice, en favorisant la Cause du Roi d'Angleterre. Par une semblable raison, les *Armagnacs* déclamoient contre cette même Paix, sous prétexte du tort qu'elle faisoit à la Famille Royale. Mais dans le fond, les uns & les autres n'agissoient que dans un esprit de Parti. Ainsi, leur animosité réciproque continuant toujours avec la même chaleur, la France se trouvoit partagée entre le Roi *Henri V* & le *Dauphin*. Le premier étoit supérieur en-deçà de la Loire; mais ses armes n'avoient pas encore pénétré au-delà, où le *Dauphin* possedoit diverses Provinces. Celui-ci avoit encore dans l'Isle de France, en Champagne, & en Picardie, diverses Places, qui lui donnoient le moyen d'entretenir la Guerre aux environs de Paris, & d'empêcher par-là les Anglois de s'avancer de son côté. Ainsi, *Henri* se voyoit obligé de s'attacher à se rendre entierement maitre des Provinces septentrionales, avant que de pouvoir attaquer son Ennemi au-delà de la Loire, & le chasser du Royaume. Ce fut aussi à l'exécution de ce Projet qu'il donna tous ses soins, immédiatement après la signature du Traité.

Année 1420, *en Juin.*

Siege de Sens, de Montereau & de Melun.

En partant de *Troye*, il alla faire le Siege de *Sens*, & puis celui de *Montereau*. Après qu'il se fut rendu maitre de ces deux Places, il se tint quelque tems à *Corbeil*, où le Siege de *Melun* fut résolu, dans un Conseil de Guerre. On trouve, (page 4) une Commission au *Duc de Bourgogne*, pour commander au Siege du côté de la Brie. Cette Place se défendit quatre mois, selon qu'on peut l'inferer de deux Actes, dont l'un est daté du Camp devant Melun, le 20 de Juillet; & le second est la Capitulation de la Place, datée du 17 de Novembre, page 29.

Prise de Melun.

Ancienne querelle touchant le Duché de Bretagne renouvellée.

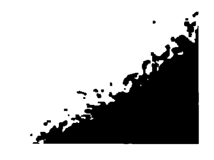
Pendant le Siege de *Melun*, il se passa plusieurs choses auxquelles les Actes du Recueil se rapportent. Mais comme elles ne sont pas également importantes j'en indiquerai seulement quelques-unes, sur lesquelles on trouve ici plusieurs éclaircissemens.

Le Duché de Bretagne avoit été longtems disputé entre les Maisons de *Montfort* & de *Blois*, & la prémiere l'avoit enfin emporté, par le secours d'*Edouard III* & par la victoire d'*Avray*. Au tems dont nous parlons présentement, il y avoit encore deux Freres de la Maison de Blois, dont l'ainé nommé *Olivier* étoit Comte de Pontieure. La soumission où ils se tenoient à l'égard de *Jean le Vaillant*, qui regnoit alors en Bretagne, donnoit lieu de croire qu'ils avoient oublié les prétentions de leurs Ancêtres sur ce Duché. Cependant, lorsque le Duc pensoit le moins à se précautionner contre eux, ils l'inviterent à une de leurs Maisons, sous prétexte de le divertir; & l'ayant arrêté en chemin, ils le retinrent en prison, dans un Château; étant avoués du Dauphin, qui étoit entré bien avant dans le Complot. A cette nouvelle, les Etats de Bretagne établirent *Alain de Rohan* pour Lieutenant-Général, ou Regent, en l'absence d'*Arthur Comte de Richemont*, Frere du Duc, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincourt. En même tems ils députerent au Roi *Henri*, pour le supplier de donner un congé limité au *Comte de Richemont*, afin qu'il pût aller travailler à procurer la liberté au Duc son Frere. *Henri* voulut bien accorder cette grace au Comte, sous certaines conditions, contenues dans un Traité qu'ils firent ensemble, daté du 22 de Juillet 1420. Page 8.

Le Duc de Bretagne retenu en prison.

Congé accordé à son Frere alors prisonnier en Angleterre.

La Principale de ces conditions étoit, *que le jour de la Saint Michel 1422, le Comte de Richemont retourneroit à Londres en Angleterre, pour s'y constituer prisonnier comme auparavant : Que ce jour-là même, il se présenteroit au Roi, ou à son Successeur; & en son absence, à son Lieutenant, au Grand-Chancelier, ou au Maire de Londres.*



Erreurs des Historiens François découvertes.

Cet Acte découvre deux erreurs, dans lesquelles *Argentré*, Historien de Bretagne, & plusieurs autres François après lui, sont tombez. Premierement il assure que le Roi refusa constamment le congé qui lui étoit demandé pour le *Comte de Richemont*; ce qui se trouve détruit par ce Traité.

On trouve encore, page 46, des Lettres-Patentes de *Henri*, datées du 7 de Janvier 1421, après la délivrance du *Duc de Bretagne*, par lesquelles il consent, qu'en cas qu'il se trouve obligé de faire la Guerre au *Duc de Bretagne*, qui n'avoit pas encore juré la Paix de Troye, le *Comte de Richemont* ne soit pas tenu de prendre les armes contre le Duc son Frere. Mais dans ces Lettres il ajoute, que le Comte sera toujours obligé d'exécuter les conditions sous lesquelles il a obtenu son congé. *Henri V* mourut le 31 d'Août 1422, un mois avant l'expiration du congé du Comte, qui ne jugea pas à propos d'exécuter son engagement. Là-dessus, *Argentré* & quelques autres Historiens François ont soutenu une seconde erreur; savoir, que l'engagement du *Comte de Richemont* envers *Henri V* étoit personnel à l'égard de ce Monarque, & qu'il en étoit délivré par sa mort: contre les termes exprès du Traité, qui portoit, *que le jour de Saint Michel 1422, il se présenteroit à Londres, au Roi, ou à son Successeur*, &c.

Comme, selon les apparences, il y aura encore occasion de parler de cette affaire, dans l'Extrait de la suite de ce Tome; j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de l'expliquer en cet endroit.

L'Empereur ratifie le Traité en qualité de Roi de Boheme.

On trouve encore une seconde Piece, qui peut servir à l'éclaircissement de l'Histoire, dans l'intervalle du Siege de Melun. C'est une Ratification, envoyée par l'Empereur *Sigismond*, du Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec *Henri*, pendant son séjour en Angleterre en 1416. Il avoit déja ratifié ce Traité, comme Roi des Romains; mais ayant été Couronné Roi de *Boheme* en 1420, & étant devenu Electeur de l'Empire, il confirme en cette qualité la même Alliance: comme tous les autres Electeurs l'avoient déja fait, excepté le Roi de *Boheme*. Cette Ratification est datée de *Prague* le 31 de Juillet, jour du Couronnement de *Sigismond* comme Roi de *Boheme*. Page 14.

Comme le Traité entre l'Empereur & *Henri V* a été inconnu à la plupart des Historiens, quelques-uns ont soupçonné le Pere *Maimbourg*, qui en a parlé, d'avoir avancé ce fait sans fondement. Mais cet Auteur se trouve justifié par le Traité même, qu'on peut voir dans le Tome IX du Recueil des Actes Publics, & par la Ratification dont nous parlons.

Approbation de la Paix de Troye par l'Em-

Ces Actes sont suivis de deux autres, qui sont des Lettres-Patentes du même Empereur, & de *Louis* Electeur Palatin, par lesquelles

quelles ils approuvent la Paix de Troye, & souhaitent d'y être compris, selon la licence qu'ils en ont par la teneur du Traité. *Sigismond* ajoute cette exception dans ses Lettres: *Sauf la Ligue & Confédération que nous avons avec notre Frere le Roi d'Angleterre*, &c. Du même jour que les précédentes. Page 14 & 15. pereur & par l'Electeur Palatin.

Le Duc, ni les Etats de *Bretagne*, n'ayant pas encore juré la Paix de Troye, *Henri* nomma des Commissaires pour traiter avec eux de l'acceptation de cette Paix, & pour recevoir leurs Sermens. Page 15. Commission concernant les Etats de Bretagne.

Immédiatement après la prise de Melun, les deux Rois, *Charles* & *Henri*, se rendirent à Paris, où les Etats-Généraux avoient été convoqués pour confirmer la Paix de Troye. On voit ici, page 30, l'Acte de confirmation, par lequel les Etats ordonnent que cette Paix sera tenue pour Loi publique, & que tous les François seront obligés de la jurer. Mais ces Etats n'étoient composez que des partisans du Roi d'Angleterre & du Duc de *Bourgogne*. Confirmation du Traité par l'Assemblée des Etats.

Ensuite on trouve, page 33, la Sentence donnée contre les Meurtriers du Duc *Jean de Bourgogne*, qui fut tué à Montereau en 1419. Tous les Historiens François disent unanimement, que le Dauphin fut cité à la Table de Marbre, & que n'ayant point comparu, il fut déclaré atteint & convaincu de meurtre, banni du Royaume, & privé de tout droit de succession, *nommément de celle de la Couronne*: c'est ainsi que s'exprime *Mezeray*. Je n'oserois accuser ce célebre Historien, & tant d'autres, de s'être trompez dans un fait de cette importance, & des plus extraordinaires qui soient arrivez en France depuis le commencement de la Monarchie. Cependant, je ne sai quel jugement en porter, quand je considere que la Sentence, qui se trouve ici toute entiere, ne porte rien de tel, du moins qui soit particulier au *Dauphin*. Elle est générale, contre tous les coupables de la mort du Duc en général; sans spécifier, ni le Dauphin en particulier, ni aucun autre. On sera peut-être bien aise de la voir ici tout du long. Sentence contre les Meurtriers du Duc de Bourgogne. Erreur grossiere des Historiens François.

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France: A tous ceulx qui ces Lettres verront, salut. Savoir faisons que, Sentences des Assassins.

« Comparans en nostre presence, nostre tres chere & tres ame
» Filz, *Phelippe Duc de Bourgoigne*, Comte de Flandres, Arthois,
» & de Bourgoigne, en sa personne; Nostre tres chere & tres ame
» Cousine, *la Duchesse de Bourgoigne sa Miere*, & nos tres cheres
» & tres ames Fille & Cousines, *Marguerite Duchesse de Guyenne*,
» *Anne*, *& Agnez*, ses Filles, Suers de nostre dit Filz, ou leur
» Procureur pour elles.

» Et ouye par nous la Complaint à nous faite de leur part, en



„ la presence de nostre tres chere & tres ame Filz, *le Roi d'Engle-
„ terre, Herettier & Regent de France*, & des Gens des trois Estats
„ de plusours Villes & Pays de nostre Royaume, nos bons &
„ loyaux subgez, & obeïssans:

„ Requerans nos diz Filz & Cousins Justice leur estre faite &
„ administree, contre les coupables de la mort de feu nostre tres
„ chere & tres ame Cousin *Jehan Duc de Bourgoigne*, que Dieu
„ absoille, leur Pere & Mary de nostre dite Cousine *la Duchesse*
„ *de Bourgoigne*, en prenant sur ce leurs Conclusions, A fin de Re-
„ paration, & pour leurs interetz countre les diz coupables, telles
„ que faire peuvent, selon la Custume de France.

„ Ouy aussi nostre Procureur General, lequel a prins ses Con-
„ clusions pertinens au cas, pour l'interest de Justice contre yceulx
„ coupables.

„ Avecques les Requestes & Supplications, à nous faites par
„ nostre tres chere & tres amee Fille l'Universite de Paris, par nos
„ cheres & bien amez, les Eschevins, Bourgeois, & Habitans de
„ nostre bonne Ville de Paris, & lesdites Gens des trois Estas de
„ plusours bonnes Villes de nostre dit Royaume.

„ A fin que sur ce, Nous voulsissions faire & administrer bonne
„ & briefve Justice.

„ En declarant toutes voyes, & protestant, au regart des Gens
„ d'Eglise ce requerans, que ils ne tendoient fors a fin civile, &
„ selon que leur profession donne.

„ Nous, eue sur ce grant & meure Deliberation, & veues en
„ nostre Conseil, & diligentment visitées les Lettres des Alliances
„ faites entre nostre dit feu Cousin *le Duc de Bourgoigne*, & *Charles*,
„ soy disant *Dauphin*, accordées & jurées solempnellement par eulx,
„ sur la vray Croix, & sains Evangiles de Dieu, es mains de l'*E-*
„ *vesque de Leon*, Legat de nostre *Saint Pere le Pape*.

„ Considerant que, en suivant lesdites Alliances, qui estoient si
„ notables, & tant profitables a tout nostre dit Royaume, & du
„ consentement des Parties, Nous avons ordonne bonne Paix
„ & Union ferme & estable estre des lors en avant en nostre dit
„ Royaume, perpetuellement tenue & gardée, entre tous ceulx
„ de notre Sang & lignage, & autres nos subgez de quelque estat
& condition qu'ils fussent.

„ En faisant pour ce Abolition general, & aultres Ordonnances
„ au bien de la dite Paix.

„ Voulans les transgresseurs, ou qui attempteroit countre ycelle
„ Paix, en fait, ou en parole, estre pugniz comme Commetteurs
„ de crime de Leze Majeste.

„ Et que les Gens d'Eglise, Nobles, & Gens des Villes, de

» nostre dit Royaume, promeissent & jurassent tenir & garder » chascun en son endroit, la dite Paix, sans infraction aucune, & » soi employer à toute puissance, contre cellui ou ceulx qui en- » fraindroient la dite Paix, non obstant qu'ils fussent leurs Homes, » Subgez, ou Serementez.

» Desquelx Houmages, Promesses, & Seremens, Nous les de- » clarasmes, des lors pur maintenant, absolz & quittes, ainsi que » plus a plein est contenu es Lettres Patentz sur ce faites.

» Laquelle Paix, ensemble tout le contenue es dites Lettres Pa- » tentz, nostre dit feu *Cousin de Bourgoigne* & le dit *Charles*, leurs » Gens & Serviteurs jurerent es mains du dit *Evesque de Leon* » comme dessus, & avecques ce, baillerent leurs Lettres Patentz » sur ce.

» Lesquelles, ensemble les dites Lettres Royaux du Traite de » Paix, & aussi les Lettres des dites Alliances, furent & ont » ete publiees en nostre Cour de Parlement en nostre Chaste- » let de Paris, & les Seremens faits par les Gens d'Eglise, No- » bles, Bourgeois, & Habitans de nostre ditte bonne Ville de » Paris, & semblablement, en & par les bonnes Villes de nos- » tre Royaume. Et que neantmoins, nostre dit feu *Cousin de Bour-* » *goigne;*

» Lequel estoit de nostre Maison de France, nostre Parent si » prouchein, comme nostre Cousin germain, a lie avecques nous » par grant affinite de mariages, Doyen des Pers & deux fois » Per de France, qui tant avioit & avoit toujours ame le bien » de Nous & de nos Royaume & Subjez, & lequel en obeissant a » nostre commandement, pour le bien publique de nostre dit » Royaume,

» Et, afin d'entretenir la dite Paix, estoit ale a *Monstereau* ou » *Fouleacome*, accompaigné de plusours Seigneurs & gens nota- » bles d'Eglise & Seculiers, noz Officiers & aultres, a la priere & » requeste de la partie des diz crimineux.

» Avoit & a este murtry & tue au dit lieu de *Monstereau*, mau- » vaisement, traitreusement, & dampnablement, non obstant les » dites promesses & Seremens ainsi faiz & renovellez, au dit lieu » de *Monstereau*, par luy & ses complices.

» Et avecques ce, avoient & ont ete prins & imprisonnez de » faite, plusours Seigneurs, Chivaliers, Escuiers, Gens de Eglise » & Bourgeois, de la compagnie de nostre dit feu *Cousin de Bour-* » *goigne*, noz Officiers & aultres, & les aucuns tuez & mis à mort » dampnablement, les aultres ranҫonnez excessivement, & aultre- » ment persecutez en diverses maneres, & encore en y a aucuns » qu'ils detiennent prisonniers.

» En enfreignant par les ditz crimineux ladite Paix, Alliances, » Promesses, & Seremens, en commettant par eulx crime de Leze » Majeste, & aultrement delinquant en plusours & diverses maneres.

» Et, tout veu & considere, & mesmement que Nous avons tenu » & repute, tenons & reputons les choses dessus dites pur notoires, » a Nous & a toute nostre Royaume, & toutes aultres choses qui » sont a voir & a considerer en cette partie.

» Par l'Advis & Deliberation des Gens de nostre Grand Conseil, » des Presidens & Gens Laiz de nostre Parlement, & autres nos » Conseillers en grant nombre, avons declare & declarons par la » teneur de ces Presentes, tous les coupables dudit dampnable » crime, faite & perpetre en la personne de nostre dit feu *Cousin* » *de Bourgoigne*, & chascun d'eulx, avoir commis crime de Leze » Majeste, & consequemment, avoir forfait envers Nous corps & » biens, & estre inhabiles & indignes de toutes successions di- » rectes & allaceaulx, & de toutes dignitez, & honneurs, & pre- » rogatives quelconques, avecques les aultres peines & pugnitions » que ordonnent & mettent les Droiz contre les commetteurs de » crime de Leze Majeste, & leur ligne & posterite. Avons en ou- » tre declare & declarons yceux crimineux & chascun d'eulx estre » encheu es autres peines declairees es Alliances & Traite de Paix, » dont dessus est fait mention, entant qu'il concerne nostre puis- » sance & Autorite Royal.

» En especial, avons declare & declarons toutes les Gens vassaux, » subgez, & fauteurs, presens & advenir, des diz coupables & cri- » mineux & de chascun d'euls, estre absolz & quittes de tous Se- » remens de feaulte, & de toutes promesses & obligations de ser- » vice, au regard d'eulx & leurs successeurs, ores & pour le temps » advenir, perpetuellement, entant que mestier est; & les quit- » tons & absolvons de tous les ditz Seremens & promesses; & leur » deffendons a tous par ces mesmes presentes, que dores en avant » ils ne servient, aident ou confortent aucunement les ditz crimi- » neux & coupables, sur peine d'estre reputez, s'ils font le con- » trairs, crimineux du crime de Leze Majeste & d'encourir nostre » perpetuelle indignation.

» Et tout, sans prejudice des Requestes & Conclusions a Nous » faites par noz ditz Fils & Cousins complaignans, pour leur in- » terest, contre aulcuns qui par eulx ont este nomez particulie- » rement, & aussi contre tous ceulx generalement qui sont ou se- » ront trouvez chargez du dit dampnable Murtre, & autres cas » dessus touchez.

» Si donnons en mandement a nos amez & feaulx Conseillers, » les Gens de nostre dit Parlement, & a tous nos autres Justiciers

» & Officiers ou a leurs Lieutenans & a chascun d'eulx, si come a
» luy appartiendra, que, au regard des dites Conclusions & pour-
» suites des ditz complaignans & de nostre dit Procureur, ils & chas-
» cun d'eulx en sa Jurisdiction, fassent & administrent Justice
» aux Parties, & procedent contre les ditz coupables, par voye
extraordinaire, se mestier est, & tout ainsi que le cas requiert,
& en administrent diligentment aus ditz complaignans, sur les
» choses dessusdites & leurs circonstances & dependances, bon &
» brief accomplissement de Justice.

» En tesmoin de ce, Nous avons fait mettre nostre Scel à ces
» Presentes.

» Donnee à Paris le XXIII jour de Decembre, l'An de Grace
» mille quatre cents & vynt, & de nostre Regne le XLI.

Par le Roi en son Conseil.

MILET.

On ne peut pas dire que cette Sentence ait été donnée contre le *Dauphin* en particulier ; puis qu'il n'est pas même nommé dans le *Dispositif*, mais seulement dans le *Vû* des Pieces. Elle ne peut le regarder, qu'en le supposant coupable du crime dont il est question ; & en ce cas-là, elle le confond avec tous les autres. Il est vrai qu'il y a un endroit, où la Sentence insinue que le *Dauphin* est coupable. C'est celui où il est dit, que le *Duc de Bourgogne* a été tué par *lui & ses* complices; lequel mot, *lui*, se rapporte au *Dauphin*, nommé beaucoup plus haut. Apparemment cette expression a été inserée en cet endroit, afin qu'on ne pût douter que le *Dauphin* ne fût regardé comme étant du nombre des Meurtriers. Mais, quoi qu'il en soit, si l'on avoit voulu donner une Sentence directement contre lui, on l'auroit conçue d'une autre maniere. D'ailleurs, il n'y est point parlé *nommément de la Succession à la Couronne*, comme les Historiens l'ont avancé. Il faut donc, ou qu'ils n'ayent pas vu la Sentence même, ou qu'il y en ait eu une autre particuliere, & directe contre le Dauphin. Mais en ce cas-là, il seroit étonnant que *Henri V* se fût avisé de faire mettre la moins importante dans ses Archives, & qu'il eût négligé la principale.

Année 1421.

Après cette Sentence, on trouve un Accord entre *Henri V* & la Maison d'*Albret* en Guyenne, daté du 16 de Janvier 1421. Sous le Regne d'*Edouard III*, le Sire d'*Albret*, avec quelques autres Sei- Accord entre Henri & la Maison d'Albret.

gneurs de Guyenne, avoit porté un Appel à la Cour des Pairs de France contre le *Prince de Galles*, qui étoit alors *Prince d'Aquitaine*. Cet Appel, directement contraire au Traité de *Bretigny*, dans lequel la Guyenne avoit été déclarée indépendante de la Couronne de France, ayant pourtant été reçu, avoit causé le renouvellement de la Guerre. Depuis ce tems-là, les Maisons d'*Albret*, d'*Armagnac*, & quelques autres du même Païs, avoient constamment suivi le parti de la France, jusqu'à la mort du Connêtable d'*Armagnac*. Dès que ce Connêtable eut été tué, le Sire d'*Albret*, & les autres Seigneurs Gascons du même Parti, demanderent une Trève, & l'obtinrent. Enfin, après la Paix de Troye, les Seigneurs de la Maison d'*Albret*, & quelques autres, jugerent à propos de demander pardon au Roi, & de rentrer dans leur devoir. L'Acte, dont nous venons de parler, règle les conditions de leur accommodement. Il est suivi d'un Pardon, que le Roi leur accorda pour le crime qu'ils avoient commis en adherant à l'Appel de leurs Ancêtres. Pages 41. & 45. C'étoit un coup de partie pour *Henri*, que de détacher ces Seigneurs du Parti de ses Ennemis. Il évitoit par-là des diversions en Guyenne, qui lui étoient très incommodes.

Pardon accordé à la Noblesse de Guyenne.

Retour de Henri en Angleterre.

Ces affaires étant terminées, *Henri* partit pour l'Angleterre, où trois affaires importantes l'appelloient. La premiere étoit, qu'il vouloit y faire couronner la Reine *Catherine* sa Femme, laquelle il mena pour cet effet avec lui. La seconde étoit la Convocation d'un Parlement, qui devoit confirmer la Paix de Troye, selon la teneur du Traité : de plus, il avoit dessein de demander un Subside pour continuer la Guerre contre le *Dauphin*. La troisieme regardoit l'Ecosse. En partant de France, il laissa le Commandement de ses Troupes au *Duc de Clarence* son Frere. Page 49.

Couronnement de la Reine.

La Cérémonie du Couronnement de la Reine se fit le troisieme Dimanche de Carême. (1) Page 36.

Le Parlement ratifie la Paix de Troye.

Le Parlement s'assembla le 2 de Mai, & confirma volontiers la Paix de Troye, si glorieuse à l'Angleterre. Page 110.

Subside accordé au Roi.

A l'égard du Subside, il y eut quelque difficulté. Du moins, la Chambre des Communes présenta au Roi une Adresse, par laquelle elle se plaignoit que la Conquête de la France ruïnoit l'Angleterre. Elle ne laissa pourtant pas de lui accorder enfin ce qu'il demandoit.

Revenus & dépenses de la Couronne.

On trouve, page 113, un Fragment d'un Mémoire, contenant en abregé un calcul des Revenus publics, & des charges à quoi la Couronne étoit engagée. Il paroit par ce Mémoire, que les Revenus ordinaires, & les casuels, ne montoient qu'à 55743 Livres

(1) Ce fut, selon *Goodwin*, le 24 de Fevrier 1421. WHAT.

Sterling, & que les charges alloient à 52234 Livres, outre quelques Articles extraordinaires à quoi il n'étoit pas encore pourvu. Apparemment ce Mémoire, qui est daté le 6 Mai, avoit été dressé pour être communiqué au Parlement.

Dans l'intervalle entre l'arrivée du Roi & la Séance du Parlement, on trouve dans le Recueil deux Pieces qui peuvent être de quelque utilité. La premiere est un Passeport pour *Marguerite de Baviere*, Comtesse de Haynaut, de Hollande, de Zélande, & de Frise, & pour *Jaqueline* sa Fille, Comtesse des mêmes Païs. Page 67. Il faut remarquer que *Marguerite*, qui étoit la Mere, étoit de la Maison de *Bourgogne*; mais que *Henri* lui donne dans ce Passeport le nom de *Baviere*, selon la coutume d'Angleterre, parce qu'elle étoit Veuve du Comte de *Haynaut* de la Maison de *Baviere*. *Jaqueline* sa Fille étant Veuve du Dauphin *Jean*, second Fils de *Charles VI*, s'étoit remariée avec *Jean Duc de Brabant* son Cousin, de la Maison de *Bourgogne*. Ce second Mari n'ayant pas eu le don de lui plaire, elle se fit enlever par quelques Cavaliers, qui la menerent en Angleterre. Il y a lieu de présumer que ce Passeport dont nous parlons, étoit destiné à faciliter son évasion, & que par conséquent *Henri* n'ignoroit pas ses desseins. Cette seconde conjecture peut être appuyée par les honneurs qu'on lui fit en Angleterre, & par un Acte de ce Recueil, dans lequel le Roi lui accorda une Pension de cent Livres sterling par mois, pour sa subsistance. D'ailleurs, ce Passeport étoit pour aller dans le Comté de Ponthieu, *appartenant*, dit le Roi, *à ladite Jaqueline*. Ceci fournit une autre preuve, que *Henri* étoit informé du dessein de cette Princesse. Le Comté de Ponthieu appartenoit au Roi d'Angleterre, depuis le Regne d'*Edouard I*; mais depuis la rupture du Traité de *Bretigny*, le Roi de France l'avoit confisqué; & *Charles VI* l'avoit donné à *Jean* son Fils, en le mariant avec *Jaqueline*, à laquelle il étoit apparemment demeuré pour son Douaire. Mais cette confiscation, dont nous venons de parler, n'étoit pas une raison assez forte pour obliger *Henri* à reconnoitre que le Comté de *Ponthieu* appartînt à *Jaqueline*. C'étoit un héritage de ses Ancêtres, sur lequel il avoit contesté le Titre au Roi son Beau-pere. Ainsi, on ne peut conjecturer d'autre raison qui ait pû l'obliger à reconnoitre que le Comté de *Ponthieu* appartenoit à *Jaqueline*, que pour faire voir qu'il ne faisoit que donner un Passeport à cette Princesse pour aller dans son propre Païs; & se préparer par-là une excuse, en cas qu'on lui eût reproché qu'il avoit favorisé l'évasion de *Jaqueline*. Mais en même tems, cette défaite fait voir qu'il n'ignoroit pas son dessein. La suite de l'Histoire de *Jaqueline* développe entierement cette affaire. Quand elle fut arrivée en Angle-

Passeport pour les Comtesses de Haynaut.

Enlevement de Jaqueline.

Henri lui accorde une pension.

Le Comté de Ponthieu donné à Jaqueline par le Roi de France.

Elle fait casser

Son Mariage & se remarie.

terre, elle fit casser son Mariage avec le *Duc de Brabant*, par le Pape *Benoit XIII*, quoiqu'il eût été déposé au Concile de Pise. Ensuite elle épousa le Duc de *Glocester*, Frere de *Henri*; non pas, à la vérité, pendant la vie du Roi, mais immédiatement après. Ainsi, on ne peut presque douter que la fuite de cette Princesse n'eût été auparavant projettée avec *Henri* & avec le Duc de *Glocester*, en vue de ce Mariage. Il est vrai qu'on garda quelques mesures; & qu'on n'agit pas d'abord ouvertement, parce que le Roi vouloit ménager le *Duc de Bourgogne*, qui étoit Cousin-germain du *Duc de Brabant*. Il n'est pas surprenant, que les riches Etats dont *Jaqueline* étoit en possession, ayent excité l'ambition du Prince Anglois.

Ce nouveau Mariage fatal à l'Angleterre.

Nous aurons occasion, dans quelqu'un des Extraits suivans, de faire remarquer, que ce fatal Mariage fut la premiere cause de la décadence des Anglois en France. Lorsque *Henri V* pensoit à l'agrandissement de sa Maison en établissant le Duc son Frere dans les Païs-Bas par le moyen de ce Mariage, il ne prévoyoit pas que cet injuste projet devoit un jour ruïner les affaires de son Fils.

Convention touchant la liberté du Duc de Bourbon.

La seconde Piece, qui se trouve dans l'intervalle dont nous avons parlé, est une Convention entre le Roi & le *Duc de Bourbon*; par laquelle ce Duc, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour, devoit être mis en liberté sous certaines conditions; dont la premiere étoit, qu'il jureroit la Paix de Troye Page 85. Mais cette Convention n'eut point de lieu, parce que le Roi mourut avant que le Duc eût exécuté ses engagemens.

Le Duc de Clarence tué à Baugé.

Pendant que *Henri* étoit en Angleterre, le Duc de *Clarence* son Frere fut tué à *Baugé* en Anjou (1), dans un Combat qu'il livra au Comte de *Buchan* Ecossois, qui avoit amené 7000 hommes de son Païs, au secours du Dauphin. Ce Combat se donna la veille de Pâques 1421. Page 95. Pour récompense de ce service, le Dauphin donna au Comte de *Buchan* l'Epée de Connétable.

Recompense du Dauphin au Comte de Buchan.

Ce secours Ecossois étoit la troisieme affaire, qui avoit appellé *Henri* en Angleterre. Voici en peu de mots de quoi il s'agissoit.

Histoire de la détention de Jaques I, Roi d'Ecosse.

Jaques I, Roi d'Ecosse, étoit prisonnier en Angleterre depuis l'année 1406. Il y avoit été arrêté en allant en France, où le Roi son Pere l'envoyoit. Depuis ce tems-là, il étoit devenu Roi d'Ecosse;

(1) Il y eut en cette Bataille plus de 2000 Anglois de tuez, selon *Buchanan*; mais les Historiens *François* disent seulement 1500. La perte des François étoit estimée aller à plus de mille hommes. *Goodwin* dit que *Jean Swinton*, Cavalier Ecossois, blessa le premier le Duc de *Clarence*, mais que ce fut le Comte de *Buchan* qui le tua. WHAT.

mais

mais quoique sa détention fût très injuste *Henri IV* ne l'avoit jamais voulu relâcher. Dans la disposition où étoit *Henri V* en montant sur le Trône, de faire la guerre à la France, il avoit cru devoir garder ce Prince comme un Otage contre les Ecossois, qui auroient pu faire une diversion dans les frontieres du Nord. Il avoit été encore porté à le retenir, par le *Duc d'Albanie*, Régent d'Ecosse, qui étoit Oncle du Roi Jaques. Ce Prince craignant que le Roi son Neveu ne fût relâché, avoit fait, selon *Buchanan*, un Accord secret avec *Henri*, par lequel il s'étoit engagé à ne troubler point son Expédition en France, à condition qu'il garderoit son Prisonnier. Cet accord avoit été exécuté de part & d'autre, jusqu'en l'année 1419. Mais après la mort du Connêtable d'*Armagnac*, le Dauphin ayant été chassé de Paris, & le *Duc de Bourgogne* s'étant emparé du Gouvernement de la France, le premier avoit demandé du secours aux Ecossois. Le Régent pressé par les Grands de son Païs, ne put se dispenser de lui envoyer 7000 hommes sous la conduite du *Comte de Buchan* son Fils.

Henri voyant que les Ecossois commençoient à se remuer en faveur de la France, prit la résolution d'aller négocier lui-même avec le Roi d'Ecosse son Prisonnier; dans la vue de le porter à employer son autorité, pour rendre ce secours inutile au Dauphin. On trouve dans le Recueil, page 125, un Acte qui parle d'un Accord fait entre les deux Rois; par lequel *Henri* s'engageoit à donner au Roi d'Ecosse un congé limité pour aller dans son Royaume, à condition que premierement il l'accompagneroit en France, & que trois mois après leur retour, il lui livreroit certains Otages. Cet Acte est daté du 31 de Mai 1421, & par conséquent après la défaite & la mort du *Duc de Clarence* à Baugé. Le but de *Henri*, en prenant *Jaques* avec lui en France, étoit de le porter à ordonner aux Troupes Ecossoises qui servoient le Dauphin, de s'en retourner en leur Païs. On voit dans l'Histoire, qu'effectivement *Jaques* donna un pareil ordre à ses Troupes. Mais le *Comte de Buchan* ne se crut pas obligé d'obeïr à son Souverain pendant qu'il étoit actuellement entre les mains des Anglois. Ainsi la ruse de *Henri* lui fut inutile.

Accord entre Henri & le Roi d'Ecosse son Prisonnier.

Il y a, page 117, un Traité d'Alliance entre *Henri* & la République de Genes. Mais ce Traité est peu important, parce qu'il n'engage pas les Parties à se donner des secours mutuels dans l'occasion. Cela fait voir pourtant l'attention du Roi à tout ce qui pouvoit priver le Dauphin des secours des Alliez de la France, dont il avoit tant de besoin. En effet, on ne trouve point qu'aucun Prince ou Etat étranger ait pris parti dans cette Guerre, qui se faisoit en France; quoiqu'elle ait duré plus de trente ans, depuis que *Henri* l'eut renouvellée.

Alliance entre Henri & les Genois.

Après que ce Prince eut terminé toutes ses affaires dans son Royaume, il s'en retourna en France, vers le milieu du mois de Juin. Il laissa en Angleterre la Reine son Epouse qui étoit enceinte; & confera la qualité de *Gardien*, ou Régent, au *Duc de Bedford* son Frere. Page 129. Sa présence étoit nécessaire en France, où le Dauphin commençoit à faire d'assez grands progrès; jusques-là, qu'il tenoit la Ville de Paris comme bloquée. Son arrivée dégagea cette Capitale, où il fit une pompeuse entrée; mais il n'y séjourna que peu de tems. Au commencement du mois d'Août, il en partit, à dessein d'aller livrer Bataille au Dauphin, qui avoit assiegé *Chartres*. Celui-ci s'étant retiré, il le poursuivit sans pouvoir l'atteindre; & enfin il se rabattit sur *Dreux*, dont il se rendit maitre. Il étoit devant cette Place le 20 d'Août. Page 150. La Dysenterie s'étant mise dans son Armée, il se vit obligé de lui donner des quartiers de rafraichissement, & retourna lui-même à Paris. Vers le milieu du mois d'Octobre, il en partit pour aller faire le Siege de *Meaux*. *Mezeray* met ce Siege avant celui de *Dreux*, & même avant le voyage du Roi en Angleterre (1); en quoi il s'est beaucoup trompé. Sa Chronologie est si confuse dans les évenemens des années 1420, 1421 & 1422, qu'il y auroit beaucoup d'erreurs à relever, si l'on vouloit s'y arrêter. Le Siege de Meaux commença le 25 d'Octobre, selon *Monstrelet*, & dura plus de sept mois, puisque cette Place ne capitula que le 2 de Mai 1422, selon les Actes Publics. Page 112. *Mezeray* dit encore, que ce Siege ne dura que trois mois. Cette erreur vient de ce que la Ville de Meaux étant partagée en deux, savoir, la *Ville* & le *Marché*, la premiere fut emportée pendant l'Hiver; après quoi il fallut faire un nouveau Siege pour le Marché. La Capitulation de cette Place, qui se trouve ici toute entiere (page 212), peut servir à justifier *Henri* touchant quelques actes de cruauté qu'on lui a imputez, comme d'avoir fait pendre quelques-uns des Officiers de la Garnison. On y voit qu'il avoit expressément stipulé de mettre entre les mains de la Justice un certain nombre de gens, qui y sont nommez; à cause des crimes dont ils s'étoient rendus coupables. Par exemple (2), *Vaurus* y fut pendu à un arbre, auquel on avoit donné le nom d'*Arbre de Vaurus*, parce qu'il y faisoit pendre tous les Bourguignons qui tomboient entre ses mains.

Il s'en retourne en France.

Le Duc de Bedford Régent du Royaume.

Henri fait lever le Siege de Paris.

Le Dauphin assiege Chartres.

Henri prend Dreux.

Maladie qui se met dans son Armée.

Erreur de Mezerai touchant le Siege de Meaux.

La Ville se rend.

Le Gouverneur pendu.

(1) Il est certain que le Siege ne commença que quatre mois après le retour du Roi. Mr. *de Rapin*, dans son Histoire d'Angleterre, remarque que *Juvenal des Ursins*, dans sa Vie de *Charles VI*, a fait tomber *Mezerai* dans cette erreur. WHAT.

(2) *Goodwin* dit que ce *Vaurus* étoit le Commandant en Chef de la Place. WHAT.

Négociations de Henri avec l'Empereur pour l'achat du Luxembourg.

Parmi les Actes de l'année 1421, on voit deux Commiſſions du Roi à des Ambaſſadeurs qu'il envoyoit à l'Empereur *Sigiſmond*. La premiere étoit de traiter avec ce Prince de l'achat du Duché de Luxembourg. La ſeconde regardoit l'achat de tous les Droits, que le même Prince pouvoit avoir ſur le Dauphiné, & ſur la Terre de Landok. Pages 143, 144.

Traité de Henri avec le Marquis de Bade pour la Rançon d'Olivier de Blois.

Une autre Commiſſion pour traiter avec le Marquis de *Bade*, du rachât d'*Olivier de Blois*, qui étoit ſon Priſonnier. Cet *Olivier de Blois* étoit le même Comte de *Pontieure*, qui avoit enlevé le Duc de Bretagne. Après la délivrance du Duc, il avoit été obligé de quitter ſon Païs; & ſon deſſein étoit de ſe retirer dans ſa Terre d'*Aveſnes*, en Haynaut. Mais comme il n'avoit oſé s'y rendre en droiture, de peur d'être pris en chemin, il avoit pris la route de Suiſſe & d'Allemagne, où le Marquis de Bade l'avoit arrêté, à cauſe de certains droits qu'il prétendoit avoir ſur *Aveſnes*, ainſi qu'*Argentré* le rapporte. Il eſt aſſez difficile de deviner quel pouvoit etre le but de *Henri*, en ſouhaitant d'avoir le Comte de Pontieure entre ſes mains; ſi c'étoit pour faire plaiſir au Duc de Bretagne, en lui remettant cet Ennemi; ou pour l'obliger d'autant plutôt à ſigner la Paix de Troye, par la peur qu'il ne s'en ſervît pour le troubler dans la poſſeſſion du Duché; ou enfin, s'il avoit deſſein de ſe ſervir du nom d'*Olivier de Blois*, pour envahir la Bretagne pour ſoi-méme. C'étoit ainſi qu'*Edouard III* s'étoit autrefois ſervi du nom d'*Edouard Baillol*, pour ſe rendre maitre de l'Ecoſſe.

Inſtructions pour les Ambaſſadeurs envoyez en Allemagne.

On voit encore, parmi les Actes de cette année, des Inſtructions données par *Henri* à des Ambaſſadeurs qu'il envoyoit en Allemagne, pour demander du ſecours à l'Empereur & aux Electeurs. Page 161. Ce qu'il y a de particulier dans ces Inſtructions, c'eſt qu'après avoir tâché de prévoir tout ce qui pourra leur être objecté, & leur avoir fourni des réponſes, il leur ordonne, en cas que les Electeurs ſoient trop opiniâtres, d'ouvrir un certain Papier cacheté, qu'il leur remet entre les mains. Cela fait voir qu'il ne confioit pas le ſecret des Ambaſſades aux Ambaſſadeurs eux-mêmes, ſans une grande néceſſité. Celle-ci fut pourtant inutile, à cauſe des Troubles que la Religion excitoit en Boheme, ainſi qu'il paroiſt par une Lettre d'un des Envoyez du Roi. Page 208.

Troubles de Religion en Boheme.

Naiſſance de Prince Henri.

Le 6 de Décembre 1421, la Reine accoucha d'un Prince, auquel on donna le nom de *Henri*. *Jaqueline* de Haynaut fut une de ſes Maraines.



Année 1422.

Patentes par lesquelles le Gouvernement &c. est donné au Comte de Foix.

Parmi les Actes de l'année 1422, on trouve plusieurs Patentes du Roi *Charles*, par lesquelles il donne le Gouvernement du Languedoc & de Bigorre, à *Jean* Comte de *Foix*. Mais c'étoit un Gouvernement dont il faloit déposseder le *Comte de Clermont*, que le Dauphin y avoit établi pendant que *Henri* étoit occupé au Siege de Melun. Au bas de ces Patentes est écrit, *Par le Roi, à la relation de son Grand Conseil, tenu par le Roi Héritier & Régent de France.*

La Reine repasse en France. Régence confiée au Duc de Glocester.

Vers le milieu du mois d'Avril, la Reine *Catherine* repassa d'Angleterre en France; étant accompagnée du Duc de *Bedford*, qui laissa la Régence du Royaume au Duc de *Glocester* son Frere.

Sauf conduit pour le Duc de Bretagne.

Le Duc de Bretagne paroissant enfin résolu à jurer la Paix de Troye, *Henri* lui fit expédier un Sauf-conduit pour se rendre à Paris, avec une suite de mille personnes. Du 24 Avril Page 206.

Ce Sauf-conduit est immédiatement suivi d'un autre du même jour, dans lequel il est dit, que le *Duc de Bretagne* ne pouvant se rendre en personne auprès du Roi *Charles*, *Henri* accorde un Sauf-conduit à ses Envoyez; à condition qu'ils auront pouvoir de jurer la Paix de Troye, & d'engager leur Maitre à la jurer lui-même, &c. Du 24 Avril. Page 207. Cependant, ce Prince fit naitre encore divers obstacles, pour s'empêcher de faire cette démarche. Il avoit été neutre, depuis le commencement de la Guerre; il ne pouvoit se résoudre à prendre un parti, avant qu'elle fût terminée, de peur de rendre son Païs le théatre de la Guerre. Il sut agir si adroitement, qu'il n'avoit pas encore juré la Paix au tems de la mort des deux Rois.

Ce Prince fait naitre des difficultez.

Siege de Cosne.

Le Dauphin ayant assiegé *Cosne* sur la Loire, au mois de Juillet, les Assiegez capitulerent de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus par le *Duc de Bourgogne*, le 18 d'Août. Le Duc ayant été informé de cette Capitulation, demanda au Roi *Henri* un secours de Troupes, pour aller faire lever ce Siege. *Henri* répondit, qu'il vouloit être lui-même de la partie, & se mit effectivement en marche, à la tête de son Armée. Une Dysenterie, dont il fut attaqué en chemin, l'ayant obligé à s'arrêter, il donna le commandement de ses Troupes au *Duc de Bedford* son Frere, qui alla joindre le *Duc de Bourgogne*. Le Dauphin voyant approcher ces deux Princes, rendit les Otages de Cosne & se retira.

Maladie & mort de Henri.

Cependant *Henri* sentant son mal empirer, se fit porter au Bois de Vincennes, où le *Duc de Betford* accourut incontinent, & lui vit rendre le dernier soupir. Ce grand Prince mourut le 31 d'Août

1422, après avoir regné glorieusement neuf ans & quelqnes mois. Il ordonna par son Testament, que le *Duc de Betford* seroit Régent en France, & le *Duc de Glocester* en Angleterre, pendant la Minorité du Prince son Fils qui n'avoit pas encore accompli son neuvieme mois. De plus, il recommanda très fortement qu'on ne relâchât point les Princes François, Prisonniers en Angleterre, jusqu'à ce que le jeune *Henri* fût en âge de gouverner lui-méme ses Etats; à moins que ce ne fût un moyen pour procurer la Paix. *Mezerai* s'est trompé de quelques jours, en mettant la mort de *Henri V* au 28 d'Août. Un Mémoire qui se trouve à la page 252 de ce X Tome du Recueil, dit positivement qu'il mourut le 31 du même mois (1).

Son Testament.

Erreur de Mezerai touchant le jour de sa mort.

J'ai passé sous silence quelques autres Actes, qui pourroient servir à l'éclaircissement des Histoires de France & d'Angleterre; mais qui m'auroient engagé à une explication trop étendue, pour en faire voir l'utilité.

SUITE DE L'EXTRAIT DU X. TOME.

REGNE DE HENRI VI.

ON a vu, dans l'Extrait précédent, les principaux Actes de ce X Tome, qui regardent les deux dernieres années du Regne de *Henri V*. Le reste du Tomé contient les dix-neuf premieres années de *Henri VI*, depuis le 1 de Septembre 1422, jusques vers la fin d'Octobre 1441.

Il y a, dans l'Histoire de ces dix-neuf années, deux matieres principales; savoir, les Affaires de France, & les domestiques. C'est particulierement de ces deux sortes d'Affaires, qu'il faut avoir une juste idée, pour pouvoir bien entrer dans les motifs des Actes contenus dans ce Volume. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup d'autres matieres, dont quelques-unes dépendent naturellement de

(1) On fait plusieurs relations, sur le genre de maladie qui emporta le Roi. Les Historiens François (comme Mr. *Rymer* le remarque dans la Dédicace de ce Volume) disent que c'étoit le *Mal S. Fiacre*, qui est un Flux de sang accompagné d'*Hémorroides*. *Monstrelet* dit qu'il mourut du *Feu S. Antoine*. Selon *Walsingham*, les fatigues que le Roi avoit essuyées à la Guerre, lui firent contracter une Fievre maligne, accompagnée de Dysenterie. Mais *Pierre Basset*, Ecuyer, qui étoit son Valet de Chambre au tems de sa mort, & qui l'avoit accompagné pendant toutes ses Victoires, dont il a donné un compte fidele, assure que ce Prince mourut d'une Pleuresie. WHAT.

phiné, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Perigord, l'Auvergne, le Lyonnois, le Berry, la Touraine, la Beauce, & généralement tout le Païs situé le long de la Loire. Il étoit aussi reconnu dans la Provence, dans l'Anjou, & dans le Maine, qui appartenoient à *Louis d'Anjou* Roi de Sicile, son Beau-frere. Il n'y avoit dans toute la France que la seule Bretagne, qui gardât la neutralité. Par cette énumeration des Provinces des deux Partis, il est aisé de comprendre que leurs forces auroient été assez égales, si l'*Angleterre*, qui fournissoit continuellement des Troupes & de l'argent à *Henri*, n'eût fait pencher la balance de son côté.

Ce n'étoit pas un petit ouvrage pour *Henri*, que de chasser le *Dauphin* des Provinces dont il étoit en possession, ou qui le reconnoissoient pour légitime Héritier du Roi son Pere, malgré la Paix de Troye qui l'excluoit de la succession. Pour réussir dans ce dessein, il faloit premierement se rendre maitre des Places que le *Dauphin* tenoit dans l'Ile de France, & dans les Provinces voisines. Ce fut aussi le principal soin de *Henri*, pendant les deux dernieres années de sa vie. Il y a beaucoup d'apparence, que s'il eût vêcu plus longtems, il auroit non-seulement exécuté ce projet; mais qu'il auroit même porté ses armes dans les Provinces méridionales, au-delà desquelles il n'y avoit plus de ressource pour son Ennemi.

Un autre soin occupoit encore ce Monarque. C'étoit d'obliger le *Duc de Bretagne* à jurer la Paix de Troye.

Depuis que la Guerre étoit recommencée, ce Prince avoit observé une exacte neutralité. Mais dès que la Paix fut publiée, il se vit nécessairement obligé, ou de s'y soumettre, ou de se jetter dans le parti du *Dauphin*. Il comprit aisément, que *Henri* étant devenu Régent, ne souffriroit pas qu'un Vassal de la Couronne demeurât dans un état de neutralité. En effet, la neutralité du *Duc de Bretagne*, qui étoit avantageuse au Roi d'Angleterre pendant qu'il disputoit la Couronne de France, avoit cessé de l'être depuis que la querelle avoit été décidée en sa faveur. Ainsi, le *Duc de Bretagne* ne pouvoit, ni demeurer neutre, ni prendre le parti du *Dauphin* qui n'étoit pas en état de le proteger, sans attirer la Guerre dans son Païs. Ces considerations lui firent prendre le parti d'envoyer des Ambassadeurs à *Henri*, pour lui faire entendre qu'il étoit disposé à jurer la Paix de Troye. *Henri* accepta son offre. Mais le Duc usa de tant de délais, qu'avant qu'il eût fait cette démarche, il apprit la mort de ce Monarque. Ainsi, contre son esperance, il se vit encore une fois dans la liberté, ou de demeurer neutre, ou de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ses interêts.

Le Duc de Bretagne use de délais à l'égard de Henri V.

Henri V mourut le 31 d'Août 1422, dans le tems qu'il étoit occupé à la conquête des Places que le *Dauphin* avoit aux environs

de Paris, & à négocier avec le *Duc de Bretagne* l'acceptation de la Paix de Troye. *Charles VI* son Beau-pere ne lui survécut que de cinquante jours, ou jusqu'au 21 d'Octobre. Ces deux morts, arrivées presqu'en même tems, changerent entierement la face des affaires. Dès que *Charles VI* eut les yeux fermez, le *Duc de Bedford* Frere du feu Roi *Henri*, fit proclamer Roi de France *Henri VI* son Neveu, qui n'étoit âgé que de dix ou onze mois. D'un autre côté, le *Dauphin* se fit sacrer à Poitiers, sous le nom de *Charles VII*. Ainsi, la même raison qui avoit porté autrefois *Edouard III* à commencer la Guerre, & *Henri V* à la renouveller après une assez longue interruption, subsistoit encore pour porter *Henri VI* ou son Conseil à la continuer, mais avec plus de fondement que ses deux illustres Prédécesseurs. En effet, *Edouard III* & *Henri V* l'avoient commencée sur des prétentions encore indécises. Mais *Henri VI* avoit pour lui le Traité de Troye, qui lui adjugeoit la Couronne de France, après la mort de *Charles VI* son Ayeul maternel. D'un autre côté *Charles VII*, loin de reconnoitre l'autorité ou la validité de la Paix de Troye soutenoit au contraire qu'elle n'étoit qu'un effet de la malice & de la présomption de la Reine sa Mere, & du *Duc de Bourgogne*, qui avoient abusé de la foiblesse du Roi son Pere, connue de tout le monde. Il inferoit de-là, que cette prétendue Paix, faite par un Roi imbécille, & qui n'avoit été ratifiée que par une très petite partie des Etats de France, ne pouvoit être regardée comme une Loi fondamentale; d'autant plus qu'elle sappoit les véritables fodemens de la Succession du Trône. C'étoit-là le sujet de cette Guerre, qui se continua encore pendant plus de trente ans; jusqu'à ce que la pure force des armes décida la querelle en faveur de *Charles VII*. C'est aussi ce qui fait la matiere des Actes de ce X Tome, qui regardent les Affaires de France. La plupart de ces Actes servent peu à l'éclaircissement des actions de Guerre, dont le détail se voit dans toutes les Histoires de ce tems-là. Mais il y en a quelques-uns, qui sont très utiles par rapport aux Affaires politiques & aux Négociations. Cependant comme ils supposent les évenemens que la Guerre produisit pendant les dix-neuf années comprises dans ce X Tome, il est absolument nécessaire de rapporter en gros ce qui se passa dans cet intervalle; parce que c'est ce qui leur sert de fondement. Ensuite, il sera aussi nécessaire de dire un mot des Affaires domestiques d'Angleterre. Ces deux matieres ont tant de liaison l'une avec l'autre, qu'il seroit difficile de les séparer, sans y laisser quelque obscurité.

Mort de Charles VI.

Henri VI proclamé Roi de France, mais le Dauphin couronné.

Prétentions de Henri VI, combattues par Charles VII.

I.

AFFAIRES DE FRANCE.

LE *Duc de Bedford*, l'ainé des Freres de *Henri V*, avoit été nommé Regent de France par le Roi ſon Frere, dans ſon lit de mort. Ce fut lui qui dirigea les affaires, tant militaires que politiques, juſqu'à ſa mort qui arriva en 1435. Ce Prince étoit doué de très excellentes qualitez. Pour faire ſon éloge en un mot, il ſuffit de remarquer, qu'il reſſembloit parfaitement au feu Roi ſon Frere. Sous ſa conduite, les affaires du Roi ſon Neveu allerent toujours de bien en mieux; juſqu'au tems du fatal Siege d'Orléans, dont on parlera dans la ſuite. Caractere du Duc de Bedford Régent de France.

En 1423, le Comte de *Saliſbury* gagna la Bataille de *Crevant*; & en 1424, le *Duc de Bedford* remporta une grande & ſignalée Victoire à *Verneuil* (1). Ces deux échecs, que *Charles* avoit reçus coup ſur coup, l'auroient mis hors d'état de ſe ſoutenir plus longtems, ſi pluſieurs évenemens imprévus n'euſſent contribué à remettre ſes affaires ſur un meilleur pied. Batailles de Crevant & de Verneuil.

Le premier de ces évenemens fut une querelle, qui s'émut entre le *Duc de Bourgogne* & le *Duc de Glocefter*, Frere du *Duc de Bedford* & Régent en Angleterre, à l'occaſion de *Jaqueline de Haynaut*. Cette Princeſſe, qui étoit Veuve du Dauphin *Jean*, ſecond Fils Querelle entre les Ducs de Bourgogne & de Glocefter à l'occaſion de Jaqueline de Hainaut.

(1) Cette Bataille ſe donna le 28 d'Août, ſelon l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*, où l'on voit, d'après une remarque de *Hollingshead*, que *Montjoye* Roi-d'Armes, & les autres Hérauts Anglois qui y étoient préſens, rapporterent qu'il y avoit 9700 *François* & *Ecoſſois* tuez, & 2100 *Anglois*. Le nombre des morts du côté des *François* étoit auſſi grand que l'Armée Angloiſe, qui conſiſtoit ſeulement en 1800 hommes de Cavalerie, & 8000 d'Infanterie. *L'Hiſtoire Complete* ajoute, que le Duc d'*Alençon*, les Lords *Tajeſt* & *Hermit*, le Chevalier *Pierre Harriſon*, & plus de 300 Gentilshommes, ſans compter les Soldats, furent faits priſonniers: Que le Vicomte de *Narbonne*, quoique tué dans le combat, fut enſuite attaché à un Gibet, à cauſe qu'il avoit été un des Aſſaſſins du Duc de *Bourgogne*. Les Ennemis auſſi, tant *François* qu'*Ecoſſois*, perdirent la plupart de leurs meilleurs Officiers, ſavoir, les Comtes d'*Aumerl*, *Douglas*, *Buchan*, *Ventadour*, *La Foreſt* & *Marie*; les Lords *Gravile*, *Fountains*, *Amboiſe*, *Gaules*, *Touars*, & *Poiſſy*.

Mr. de *Rapin*, qui met la date de cette Bataille au 16 d'Août, dit que les *François* & les *Ecoſſois* laiſſerent plus de 5000 morts ſur le Champ de Bataille, ſans compter un grand nombre de bleſſez & de priſonniers: (entre ces derniers étoient les Maréchaux de *La Fayette* & de *Gaucour*;) & que les *Anglois*, qui perdirent ſeize ou dix-ſept-cens hommes de la fleur de leur Armée, trouverent tout le Bagage des Officiers *François*, *Ecoſſois*, & *Italiens*, dans *Verneuil*, avec l'argent deſtiné à payer l'Armée. WHAT.

de *Charles VI*, ayant épousé le *Duc de Brabant*, se brouilla tellement avec ce second Mari, qu'enfin elle prit le parti de se retirer en Angleterre. Dès qu'elle y fut, elle fit demander au Pape *Benoît XIII*, quoique déposé par le Concile de Pise, la dissolution de son Mariage. Ce prétendu Pontife l'ayant accordée, elle épousa le *Duc de Glocester*, qui se mit en possession du Haynaut. Ce fut-là le sujet de la rupture entre lui & le *Duc de Bourgogne*, qui soutenoit le parti du *Duc de Brabant* son Cousin-germain. Leur querelle alla si loin, qu'ils convinrent de la décider par un Combat singulier. Mais ce projet ne fut pas exécuté. Quoi qu'il en soit, le *Duc de Glocester* ne pensant qu'à ses affaires particulieres, & à l'acquisition du Haynaut, de la Hollande, de la Zélande, & de la Frise, qui étoient l'héritage de Jaqueline, négligea d'envoyer au Régent de France son Frere, des secours qui vraisemblablement l'auroient mis en état d'achever la conquête de la France, vû l'état desesperé où les affaires de *Charles* se trouvoient alors.

Le Duc de Glocester l'épouse.

Le second évenement favorable au Roi *Charles*, fut la défection du *Duc de Bretagne* du parti de l'Angleterre, qu'il avoit embrassé depuis peu. En 1423, les Ducs *de Bedford* & *de Bourgogne* avoient gagné le *Comte de Richemont*, qui avoit méné le *Duc de Bretagne* son Frere à Amiens, où il avoit signé un Traité d'Alliance avec ces deux Princes. En même tems, ils avoient conclu le Mariage du *Duc de Bedford* avec *Anne* Sœur du *Duc de Bourgogne*, & celui du *Comte de Richemont* avec *Marguerite*, Sœur du meme Duc, & Veuve du *Dauphin Louis*. Quelque tems après le *Comte de Richemont* s'étant brouillé avec le *Duc de Bedford*, porta le *Duc de Bretagne* son Frere à prendre le parti du Roi *Charles*, & reçut l'Epée de Connétable de France, pour récompense de ce service. Ainsi le *Duc de Bretagne* étant devenu Ennemi des Anglois, permit que le Connétable son Frere levât dans son Païs une Armée de 20000 hommes, pour agir contre eux.

Le Duc de Bretagne quitte le parti de l'Angleterre.

Mariages du Duc de Bedford & du Comte de Richemont avec les Sœurs du Duc de Bourgogne.

Dans ce même tems, une querelle très animée entre *le Duc de Glocester* & *Henri Beaufort* Evêque de Winchester, son Oncle, occupoit si fort la Cour d'Angleterre, que la Guerre de France étoit entierement négligée. Cette querelle fut poussée des deux côtez avec tant de chaleur, que le *Duc de Bedford* se vit obligé d'accourir promptement en Angleterre pour tâcher de l'appaiser, dans un tems où le Connêtable *de Richemont* se préparoit à envahir la Normandie avec une Armée de 20000 hommes. Ces trois évenemens, dont je viens de parler, donnérent au Roi *Charles* le tems de respirer, & firent perdre aux Anglois l'occasion de le pousser au-delà de la Loire, & peut-être de le chasser du Royaume.

Querelle entre le Duc de Glocester & l'Evêque de Winchester.

Le Duc de Bedford accourt pour les reconcilier.

Le *Duc de Bedford* demeura en Angleterre, pendant toute l'an-

née 1426. Le Connêtable de *Richemont* profitant de son absence, & des Troubles de la Cour d'Angleterre, entra dans la Normandie, & se rendit maitre de *Pontorson*. Mais ensuite, ayant voulu assieger *S. James de Beuvron*, il y perdit son Bagage & son Artillerie, par une terreur panique, qui saisit ses Troupes pendant un Assaut. Peu de tems après, son Armée se débanda, parce qu'il manquoit d'argent pour la payer. D'un autre côté le *Comte de Warwick*, qui commandoit en France en l'absence du Régent, reçut un rude échec au blocus de Montargis, où *le Bâtard d'Orléans* battit deux Quartiers de l'Armée Angloise, qui s'étoit partagée en trois Corps pour bloquer la Place. La foiblesse où les Anglois se trouvoient en ce tems-là, auroit pu procurer de grands avantages au Roi *Charles*, si les Troubles de sa propre Cour, causez par la fierté du Connêtable, ne l'eussent empêché d'en profiter.

Progrès du Comte de Richemont.

Son Armée se débande faute de payement.

Le Comte de Warwick défait à Montargis.

En 1427, le Duc de *Bedford* retourna en France avec un grand renfort de Troupes, dont il se servit pour obliger le Duc de *Bretagne* à renoncer à l'Alliance du Roi *Charles*, & à promettre qu'il rendroit hommage à *Henri*, conformément à la Paix de Troye.

Retour du Duc de Bedford en France: il soumet le Duc de Bretagne.

Par le retour du *Duc de Bedford*, la face des affaires se trouva entierement changée. En 1428, les Anglois avoient en France 20000 hommes sur pied, outre leurs Garnisons; pendant que le Roi *Charles* se voyoit hors d'état de mettre une Armée en campagne. De plus, le Comte de *Salisbury* arriva d'Angleterre au mois de Juillet, avec un renfort de 5000 hommes.

Le Comte de Salisbury amene un renfort d'Angleterre.

Le Régent se trouvant avec une si grande superiorité, résolut d'exécuter le projet qu'il avoit formé depuis longtems, de porter la Guerre dans le cœur des Provinces qui obeïssoient au Roi *Charles*. Pour cet effet, il donna au Comte de *Salisbury* une Armée de seize-mille hommes, avec ordre de s'avancer vers la Loire. Ce Général se trouvant maitre de la campagne, sans aucune apparence que *Charles* pût s'opposer à ses progrès, tint un grand Conseil de Guerre, où le Siege d'Orléans fut résolu. Mais avant que de le commencer, il voulut se rendre maitre de plusieurs petites Places des environs, qui auroient pu l'incommoder. Pendant qu'il étoit occupé à ces légeres conquêtes, les François munirent Orléans de tout ce qui étoit nécessaire pour sa défense; & en même tems, plusieurs Généraux & autres Officiers de distinction s'y jetterent. Ce ne fut que le 12 d'Octobre, que l'Armée Angloise parut devant cette Ville.

Siege d'Orléans.

Ce seroit perdre du tems inutilement, que de faire une Relation en détail de ce fameux Siege, dont les circonstances sont rapportées dans toutes les Histoires de France & d'Angleterre. Ce

décadence étonnante. Ils perdirent bientôt toutes les Places qu'ils avoient conquises aux environs d'Orléans; & le Comte de *Suffolck* fut fait prisonnier dans *Gergeau*. Dans cette même année 1429 ils furent défaits à *Patay*, & *Talbot* leur Général demeura prisonnier entre les mains des François. Enfin, peu de tems après, le Roi *Charles* alla se faire sacrer à Rheims; après avoir traversé cinquante lieues de Païs ennemi, & pris possession sur la route de plusieurs Places qui s'étoient rendues volontairement à lui.

Affaires des Anglois en France. Le Comte de Suffolck fait prisonnier. Sacre de Charles à Rheims.

Le *Duc de Bedford* se trouvant sans Armée, se tenoit à Paris, en attendant de nouvelles Troupes qui devoient venir d'Angleterre. Pendant ce tems-là, *Charles* profitoit de ses avantages. Il se rendoit maitre, sans Sieges & sans Combats, d'un grand nombre de Places qui quittoient volontairement le parti des Anglois. Enfin, le secours d'Angleterre étant arrivé, le Régent y joignit des Détachemens considerables de ses Garnisons, & en ayant formé une Armée, il marcha droit à l'Ennemi. Il n'y eut pourtant point de Bataille, parce que chacun vouloit combattre avec avantage, & sans rien risquer. Cependant le *Duc de Bedford* avoit le chagrin de se voir enlever ses Places, sans pouvoir l'empêcher; parce qu'ayant été contraint d'en tirer ou d'en affoiblir les Garnisons, elles étoient demeurées sous la seule garde des habitans. C'est ainsi que se passa l'année 1429, qui fut si fatale à l'Angleterre.

Progrès de Charles.

Au mois d'Avril 1430, le Roi *Henri*, âgé de neuf ans, passa en France, & fut sacré à Paris au mois de Décembre.

Henri sacré à Paris.

La même année, le *Duc de Bourgogne* mit une puissante Armée en campagne & fit faire le Siege de Compiegne par le Comte *de Ligny*, de la Maison de Luxembourg. La Pucelle *d'Orléans*, qui s'étoit jettée dans la Place, ayant fait une sortie, y demeura prisonniere, & fut livrée aux Anglois.

La Pucelle d'Orléans prisonniere des Anglois.

En 1431, cette fameuse Fille fut jugée par une Cour Ecclésiastique, déclarée Sorciere, Hérétique, Schismatique, & condamnée à être brulée. Cet Arrêt s'exécuta dans Rouen, le 30 de Mai.

Sa sentence & son exécution.

Au commencement de l'année 1432, le Roi *Henri* repassa en *Angleterre*. La Guerre ne se continuoit en France que par maniere d'aquit, à cause de la foiblesse des deux Partis.

Henri repasse en Angleterre.

Les années 1433, 1434 & 1435, furent presque entierement employées à une négociation, dont les Anglois furent les dupes. Comme ceci a du rapport à une Piece des plus curieuses de ce X Tome du Recueil, & qui contient des particularitez qui ne se trouvent point dans les Histoires, il ne sera pas inutile d'en donner ici la clé; afin qu'on puisse comprendre la Piece même, dont la substance sera rapportée dans la suite.

Depuis que les affaires des Anglois étoient en décadence, le

Négociation du

l'esperance, que l'heureux succès qu'il en attendoit lui procureroit sa liberté, qu'il ne pourroit obtenir sans cela. En effet, le Roi *Henri V* avoit expressément recommandé en mourant, qu'on ne relâchât point ce Prisonnier, à moins que sa liberté ne fût un moyen pour procurer la Paix. Cependant, comme le Duc d'*Orléans* comprenoit bien qu'une proposition si générale ne produiroit pas un grand effet, il en fit d'autres plus particulieres, par lesquelles il fit voir, que soit que la Paix se fît, ou qu'elle ne se fît pas, il reviendroit toujours de grands avantages au Roi d'Angleterre, de la Conference que les François demandoient. Ces avantages consistoient en ceci.

Premierement, il faisoit entendre qu'il ne doutoit nullement que la Paix ne se conclût, pourvu qu'on accordât au *Dauphin* un honorable Appanage; & il insinuoit, que la Reine de *Sicile*, *Charles d'Anjou*, & les autres Grands, étoient de ce sentiment. Par là, il laissoit inferer que c'étoit aussi celui du Roi *Charles*; puisque les personnes qu'il nommoit, étoient celles qui étoient le plus avant dans sa confidence. Secondement, en cas que la Paix ne se fît pas, il offroit de reconnoitre *Henri* pour Roi de France; de lui rendre *Orléans*, *Blois*, & généralement toutes les Places de son Domaine, avec plusieurs autres qui ne lui appartenoient pas, comme *La Rochelle* & le *Mont S. Michel*. A cela il ajoutoit encore d'autres offres très avantageuses au Roi, qu'on verra dans la Piece même dont j'ai déja parlé. Le Conseil d'Angleterre, aveuglé par ces avantages qu'il croyoit réels, soit que la Paix se fît, soit que la Négociation fût infructueuse, consentit à entrer en Traité. La Ville de *Calais* fut d'abord choisie pour le lieu du Congrès, afin de faire voir aux Anglois qu'on agissoit de bonne foi. Mais dans la suite le *Duc de Bourgogne*, qui avoit ses vues particulieres, fit si bien, qu'il obtint que la Conference se tiendroit à *Arras*.

Cette affaire traina longtems, avant que d'être ajustée; car le Congrès ne s'ouvrit à Arras, que le 6 d'Août 1435. D'abord les Plénipotentiaires de *Charles*, comme faisant un grand effort de générosité, offrirent de laisser à *Henri* la Guyenne & la Normandie, à condition qu'il en feroit hommage au Roi *Charles*, & qu'il quitteroit le Titre de Roi de France. C'est à dire, qu'ils vouloient bien laisser à *Henri* deux Provinces dont il étoit actuellement en possession, & où le Roi *Charles* n'avoit pas un pouce de terre, excepté le Mont S. Michel en Normandie; faveur qu'il devoit acheter par la cession de tout le reste de ce qu'il possedoit dans le Royaume, & du Titre de Roi de France. Les Anglois, surpris d'une proposition si éloignée des esperances que le *Duc d'Orléans* leur avoit fait concevoir, n'en voulurent pas écouter davantage, & se retirerent très mécontens. Ce fut alors qu'on fit valoir leur retraite

Congrès d'Arras.

précipitée, comme une marque évidente qu'ils ne vouloient point la Paix, puisqu'ils refusoient des offres si raisonnables. Ce fut aussi de-là que le *Duc de Bourgogne* prit un prétexte de faire sa Paix particuliere, ou du moins de la signer publiquement, car elle étoit déja toute conclue. Jamais Roi de France n'avoit fait une Paix si honteuse: mais la nécessité excusa tout. D'un autre côté, le *Duc d'Orléans* n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis.

Charles fait la Paix avec le Duc de Bourgogne.

On voit dans ce Recueil, que le Conseil d'Angleterre étoit si éloigné de soupçonner le Duc de *Bourgogne* d'infidelité, qu'il étoit nommé par le Roi pour Chef de l'Ambassade de la part de l'Angleterre & que rien ne se pouvoit conclure sans lui. Page 611.

Le Duc de Bourgogne nommé pour Chef de l'Ambassade d'Angleterre.

On trouve aussi dans le même Recueil, qu'on avoit eu en Angleterre quelques avis secrets, que ce Prince avoit demandé au Pape une Dispense des sermens qu'il avoit prêtez au feu Roi d'Angleterre & à celui-ci. Sur cet avis, on envoya un Ambassadeur au Pontife, pour en savoir la vérité. *Eugene IV* répondit en termes ambigus, qu'aucun Prince Francois ne lui avoit demandé une telle Dispense. Il ajoutoit à la fin de la Lettre au Roi: *In futurum autem credere debes nos, in ea parte & reliquis honorem & desiderium tuum concernentibus, ita dispposituros, ut de nobis meritò contentus debebis remanere.* Ces dernieres paroles ne sont qu'une généralité, qui ne signifioit rien, & qui laissoit au Pape la liberté de faire ce qu'il voudroit. En effet ses Légats, qui assistoient au Congrès d'Arras, ne firent aucune difficulté de délier le Duc de *Bourgogne* de ses sermens. La Réponse du Pape se trouve page 620.

Lettre du Pape à Henri au sujet de ce Duc.

Les offres que les François avoient faites à Arras, & la Négociation que le Duc de *Bourgogne* continuoit avec eux, ayant fait comprendre au *Duc de Bedford*, que le Roi son Neveu, le Conseil, & lui-même avoient été abusez; il en mourut de chagrin, à Rouen, quelques jours avant que le Duc de *Bourgogne* eût signé sa Paix.

Mort du Duc de Bedford.

En 1436, le Duc de *Bourgogne* prit ouvertement le parti du Roi *Charles*, contre l'Angleterre. Il envoya un Corps de Troupes au Connêtable de *Richemont*, qui avec ce secours se rendit maitre de Paris.

Le Duc de Bourgogne se déclare contre l'Angleterre.

Peu de tems après, le *Duc d'Yorck* arriva en France, en qualité de Régent. Par sa valeur & par sa conduite, & avec l'assistance du brave *Talbot* qui avoit été échangé avec *Xantrailles*, ce Prince remit les affaires des Anglois sur un meilleur pied qu'elles n'avoient été depuis la mort du *Duc de Bedford*.

Le Duc d'Yorck va en France en qualité de Régent.

Le Duc de *Bourgogne*, voyant les progrès du *Duc d'Yorck*, & que le Roi *Charles*, trop adonné à ses plaisirs, négligeoit beaucoup ses affaires, craignit quelque fâcheuse révolution. Pour tâcher

Siege de Calais.

cher de la prévenir, il résolut de faire un effort considerable contre les Anglois, en assiegeant Calais avec une Armée de 40000 hommes. Mais le *Duc de Glocester* étant passé d'Angleterre en France avec un renfort de 15000 hommes, lui fit honteusement lever le Siege, & le poursuivit jusques dans les Païs-Bas d'où il enleva un grand butin.

En 1437, le Pape ayant fortement sollicité les deux Rois à faire la Paix, il fut résolu des deux côtez, qu'on feroit une nouvelle tentative pour parvenir à ce bien, si nécessaire aux deux Royaumes. Le Conseil d'Angleterre la souhaitoit avec beaucoup d'ardeur, contre le sentiment du *Duc de Glocester*. Mais ce Prince n'avoit plus aucun crédit. Le Cardinal de *Winchester*, son Oncle, l'avoit entierement supplanté. Ainsi, malgré la supercherie dont le Duc d'*Orléans* avoit usé dans l'affaire du Congrès d'*Arras*, ce Prince fut regardé comme un Médiateur impartial, & il fut choisi pour agir en cette qualité, conjointement avec le Duc de *Bretagne*.

Le Duc d'Orléans choisi Médiateur.

En 1438, le Duc de *Bourgogne* tâcha de surprendre Calais. Mais ayant manqué son coup, il se rabattit sur Guisnes, d'où le Comte de *Huntington* le fit retirer avec honte.

Prise de Calais & de Guisnes manquée.

En 1439, on convint d'un Lieu pour tenir un nouveau Congrès, entre Calais & Graveline. On verra dans la suite, par les Instructions qui furent données aux Plénipotentiaires d'Angleterre, combien le Conseil souhaitoit la Paix. Mais cette Conference fut infructueuse, par le peu d'avances que les François firent de leur côté.

Nouveau Congrès.

En 1440, le Duc d'*Orléans* obtint enfin sa liberté, après une captivité qui avoit duré vingt-cinq ans. Il avoit si fort mis le Cardinal de *Winchester*, & tout le Conseil d'Angleterre, dans ses interêts, qu'on le relâcha sans exiger de lui rien de ce qu'il avoit offert avant le Congrès d'*Arras*. Il est vrai qu'il s'engagea, par de nouvelles Conventions, à payer deux-cens mille écus pour sa Rançon. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette somme, ou du moins la meilleure partie, ne fut jamais réellement comptée. Le *Duc de Glocester* s'opposa fortement à la déliberation, que le Conseil prit au sujet de ce Prince prisonnier. Il fit même enregîtrer une Protestation en forme mais on n'y eut aucun égard.

Le Duc d'Orléans remis en liberté après une captivité de 25 ans.

Le Duc de Glocester s'y oppose.

Cette même année, on convint de tenir un nouveau Congrès pour la Paix, à *S. Omer*. Mais le Duc de *Bourgogne* n'en esperant rien de bon, se tira d'intrigue par une Trève particuliere, qu'il fit avec le Roi d'Angleterre.

Autre Congrès.

Trève du Duc de Bourgogne avec Henri.

En 1441, les Plénipotentiaires des deux Rois se rendirent à S. Omer. Mais le *Comte de Vendôme*, Chef de l'Ambassade de France, qui avoit apparemment des ordres secrets, refusa d'ouvrir la Con-



ference, sous prétexte que les Ambassadeurs d'Angleterre n'étoient pas d'une qualité assez distinguée.

Après avoir vu en gros la disposition des affaires de France pendant les dix-neuf premieres années du Regne de *Henri VI*, il faut voir en peu de mots celle de la Cour d'Angleterre. Ceci n'est pas moins nécessaire, pour entendre plusieurs Pieces de ce Recueil.

II.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Régens de France & d'Angleterre.

HENRI V avoit ordonné, en mourant, que pendant la Minorité de son Successeur, le *Duc de Bedford* seroit Régent en France & le *Duc de Glocester* Régent ou Protecteur en Angleterre. Mais le Parlement ne jugea pas à propos de ratifier cet Ordre, sans quelque restriction. Le *Duc de Bedford* étoit l'ainé des deux Freres; & par conséquent, l'Administration des affaires du Royaume d'Angleterre lui appartenoit, préférablement à son Frere cadet. Ainsi le Parlement ordonna que le *Duc de Bedford* seroit *Protecteur* en Angleterre, pendant qu'il seroit actuellement présent dans le Royaume; & qu'en son absence, le *Duc de Glocester* jouïroit, comme par lui-même, & non comme Député ou Lieutenant, de tous les droits attachez à cette Dignité.

Gouverneurs du Roi.

Thomas Beauford Duc d'Exceter, & *Henri Beauford* son Frere, Evêque de Winchester, furent faits Gouverneurs du Roi leur Petit-neveu. Ils étoient Fils de *Jean de Gand* Duc de *Lancastre*, & de *Catherine Roet* sa troisieme Femme. Mais comme ils étoient nez avant que leur Pere & Mere fussent mariez ensemble, le Parlement les avoit légitimez sous le nom de *Beauford*. *Jean* Duc de *Sommerset* leur Frere ainé étoit mort, ayant laissé quatre Fils, qui étoient trop jeunes pour avoir part au Gouvernement du Royaume, ou de la Personne du Roi.

Outre ces Princes de la Maison de *Lancastre*, il y en avoit en Angleterre plusieurs autres qui descendoient d'*Edouard III* par d'autres branches. Mais il suffira de parler ici de deux seulement.

Généalogie d'Edmond Mortimer, Comte de la Marche.

Edmont Mortimer, Comte de la Marche, étoit le premier, comme descendant d'une Fille de *Lionnel*, Duc de *Clarence*, second fils d'*Edouard III*. Il auroit dû succeder à la Couronne, après la déposition de *Richard II*, si le Parlement n'avoit jugé à propos de la transporter dans la Maison de Lancastre.

Et du Duc d'Yorck.

Richard Duc d'*Yorck* étoit le second dont j'ai dessein de parler. Il étoit Fils de *Richard* Comte de *Cambridge*, qui fut exécuté à Southampton en 1415, pour crime de Trahison. Ce Prince, qui

eut une fin si tragique, étoit Fils d'*Edmond de Langley Duc d'Yorck*, & Frere d'*Edouard* Duc du même nom, qui mourut peu de mois après, à la Bataille d'Azincour, sans laisser de posterité. Si son Frere cadet lui avoit survécu, il auroit hérité du Titre de *Duc d'Yorck*. A son défaut, *Richard* son Fils porta ce même Titre, soit qu'il lui fût dévolu de droit, nonobstant la condamnation du Comte son Pere, soit par la concession de *Henri V*. Tous les Historiens assurent pourtant qu'il ne reçut ce Titre, qu'au Parlement de *Leycester*, qui se tint sous *Henri VI* en 1426; mais on verra dans la suite une preuve du contraire.

Quoi qu'il en soit, ce Prince, qui étoit encore en Minorité au commencement de ce Regne, étoit recommandable, non-seulement parce qu'il étoit le seul Mâle de la Maison d'*Yorck*; mais principalement, parce qu'il étoit Héritier Présomptif du Comte de *la Marche* son Oncle étant Fils d'*Anne Mortimer* sa Sœur. Par conséquent, après la mort de son Oncle maternel, il devoit entrer dans tous les droits de la Maison de *la Marche*, par rapport à la Couronne. On verra dans les Extraits suivans, comme il sut les faire valoir.

Le Parlement forme le Conseil du jeune Roi.

Le Parlement ayant nommé le *Duc de Glocester* pour Protecteur du Royaume en l'absence du *Duc de Bedford*, & donné des Gouverneurs au Roi, prit soin ensuite de former le Conseil, des Personnes les plus sages & les plus habiles qu'il y eût dans le Royaume, particulierement des Princes du Sang Royal. Jamais Conseil n'avoit été mieux composé. Mais il arriva dans la suite, qu'une malheureuse jalousie, entre le *Duc de Glocester* & l'Evêque de *Winchester* son Oncle, causa parmi les Membres de ce Conseil une funeste division, qui ruïna les affaires du jeune Roi. Cette jalousie dégénéra enfin en une rupture ouverte, qui obligea le *Duc de Bedford* à laisser les affaires de France en assez mauvais état, pour aller tâcher d'appaiser les Troubles de la Cour, qui pouvoient avoir de fâcheuses suites. Dès qu'il eut mis le pied dans le Royaume, il y fut reconnu pour Protecteur, & il en fit toutes les fonctions, conformément à l'Acte du Parlement de l'année 1422. D'abord il fit tous ses efforts pour accommoder la querelle qui étoit la cause de son Voyage, mais il ne lui fut pas possible d'y réussir. Enfin il se vit obligé de convoquer le Parlement à Leycester, afin qu'il terminât ce differend par son autorité. Le *Duc de Glocester* y produisit divers Articles d'Accusation contre son Oncle; mais comme il ne put pas les bien prouver, le Prélat fut déclaré innocent. Cependant, le *Duc de Bedford* voulant donner quelque satisfaction au Duc son Frere, ôta le Grand-Sceau à l'Evêque, & l'emmena en France avec lui. Mais d'un autre côté, afin d'adoucir cette mortification, il lui

Le Duc de Bedford vient de France pour appaiser les troubles de la Cour.

Accusations du Duc de Glocester contre l'Evêque de Winchester. Mal prouvées.

Le Grand-Sceau est ôté à l'Evêque, qui est fait Cardinal.





permit d'accepter la Dignité de Cardinal, que le Pape lui avoit souvent offerte, mais pour laquelle il n'avoit jamais pu obtenir le consentement du feu Roi, qui le connoissoit pour un esprit trop intriguant. Je le nommerai desormais le Cardinal de *Winchester*, pour m'accommoder aux Historiens Anglois, qui ne lui donnent point d'autre Titre; quoique dans le Recueil des Actes Publics, il soit toujours nommé le *Cardinal d'Angleterre;* sans doute, à cause qu'il étoit du Sang Royal.

Le Duc de Glocester l'attaque à ce sujet.

La nouvelle Dignité, que l'*Evêque de Winchester* venoit d'obtenir, fournit au *Duc de Glocester* son ennemi, un prétexte de l'attaquer. Comme il n'avoit pas eu la précaution de se munir d'une permission expresse du Roi, par des Lettres sous le Grand-Sceau, pour pouvoir recevoir le Chapeau de Cardinal, le *Duc de Glocester* prétendit, que par le Statut fait sous *Edouard I* contre les *Provisseurs*, il devoit être privé de son Evêché de Winchester. Il l'attaqua diverses fois sur le même sujet, mais le Prélat se tira toujours d'affaires. Comme il étoit extraordinairement riche, il prêtoit souvent de l'argent au Roi, pour les besoins de l'Etat; ce qui n'étoit pas un petit service, dans un tems où la Guerre de France épuisoit le Trésor public. En recompense de son zèle, il obtenoit de fréquens pardons, qui rompoient toutes les mesures de son Ennemi.

Il est fait Légat du Pape en Allemagne, & Général de la Croisade contre les Hussites.

En 1429, le Cardinal reçut une Bulle du Pape, qui l'établissoit son Légat en Allemagne & en Boheme, & Général de la Croisade publiée contre les Hussites. Dès qu'il eut reçu cette Bulle, il présenta une Requête au Conseil, pour demander la permission de faire publier la Croisade en Angleterre, & d'y lever 500 Hommes-d'armes, & 5000 Archers, outre ceux qui voudroient s'engager à servir sans gages. Le Conseil lui accorda une partie de sa demande, avec certaines restrictions, qui seront rapportées dans la suite. Cependant, comme peu de jours après, on reçut en Angleterre la nouvelle de la défaite des Anglois à Patay, le Conseil engagea le Cardinal à servir en France avec les Croisez, sous le *Duc de Bedford*, jusqu'à la fin de Décembre.

Couronnement de Henri en Angleterre.

Charge de Protecteur supprimée.

Cette même année, *Henri VI* âgé de huit ans fut couronné en Angleterre. Peu de jours après, le Parlement supprima la Charge de Protecteur, supposant qu'elle ne pouvoit subsister avec un Roi couronné. Selon les apparences, le Cardinal ne contribua pas peu par ses intrigues à causer cette mortification au *Duc de Glocester*. Dans la suite de ce même Regne, le Parlement ne suivit pas toujours scrupuleusement la maxime qu'il venoit d'établir, par rapport à la Charge de Protecteur.

Henri part pour

Henri partit au mois d'Avril de l'année 1430, pour aller se faire

ſacrer en France, laiſſant le *Duc de Glocester* ſon Oncle en Angleterre, avec le titre de *Gardien*. Il étoit accompagné du Cardinal de *Winchester*, qui avoit la qualité de premier Conſeiller du Roi, avec de fort grands appointemens. C'étoit un expédient qu'on avoit trouvé pour ſéparer le deux Ennemis, de peur qu'en l'abſence du Roi leur diviſion ne cauſât de nouveaux Troubles. aller ſe faire ſacrer en France, accompagné du Cardinal.

Pendant que le Cardinal fut en France, le *Duc de Glocester* lui porta diverſes atteintes; mais il ne put jamais venir à bout de le ruïner. Le Duc de Glocester l'attaque en ſon abſence.

En 1431, il excita le Procureur-Général du Roi, à demander au Conſeil, que le Cardinal fût privé de ſon Evêché, conformément aux Loix du Royaume. Mais le Conſeil ne jugeá pas à propos de rien décider ſur cette affaire, en l'abſence du Prélat.

On peut aiſément concevoir, que le Cardinal ne négligeoit pas de ſon côté les occaſions de ſe venger de ſon Ennemi. Mais il s'y prenoit d'une maniere plus fine & plus ſure, quoique moins ouvertement. Dès que le Roi fut dans un âge à pouvoir prendre quelque connoiſſance de ſes affaires, le Prélat commença peu à peu à lui inſpirer des ſoupçons contre cet Oncle; comme s'il avoit deſſein de le tenir dans une continuelle ſervitude. Ces diſcours, ſouvent réiterez, ne manquerent pas de produire leur effet en leur tems. Cependant, en attendant que le Roi fût en âge d'agir par lui-même, le Cardinal fit ſi bien, qu'il mit la Chambre Baſſe du Parlement dans ſes interêts, par où il acquit un très grand crédit. Enſuite, par ſes intrigues il trouva le moyen de faire ôter du Conſeil pluſieurs Créatures du *Duc de Glocester*, & y fit appeller de ſes Amis en leur place. Par-là le Duc perdoit peu à peu ſon crédit, pendant que le Cardinal devenoit de jour en jour plus puiſſant. Le Cardinal trouve moyen de ſe venger.

La mort du *Duc de Bedford* ne contribua pas peu à faire tomber le Duc ſon Frere. Pendant que le premier fut en vie, on n'oſoit attaquer l'autre qu'indirectement. Mais dès que le *Duc de Glocester* eut perdu ce puiſſant appui, ſes Ennemis ne le ménagerent preſque plus. Cependant, comme par la mort de ſon Frere ainé il étoit dévenu l'Héritier préſomptif de la Couronne, ſi le Roi mouroit ſans Enfans, pluſieurs des Grands demeuroient encore attachez à lui; dans la penſée, qu'il pourroit un jour parvenir à la Couronne, le Roi étant d'une complexion aſſez délicate. C'eſt ce qui fit que ſes Ennemis ne purent le ruïner que peu à peu, & par dégrez. Mais quoique, par cette même raiſon, le Conſeil eût dû garder beaucoup de ménagemens avec lui, il ne laiſſoit pas de lui donner tous les jours de nouveaux ſujets de chagrin, afin de le porter à faire quelque fauſſe démarche, qui donnât priſe ſur lui. Ce n'étoit plus le même Conſeil, que le Parlement avoit établi au commen-

cement de ce Regne. Dès l'année 1437, il étoit déja rempli de Créatures du Cardinal.

Lorsque le *Duc de Bourgogne* eut abandonné le parti de l'Angleterre, le *Duc de Glocester* vouloit qu'on fît des efforts d'autant plus grands, afin de continuer la Guerre de France avec vigueur. Le Conseil, au contraire, tiroit de cet évenement une forte raison pour faire la Paix. Mais ce n'étoit proprement qu'un prétexte. La véritable raison étoit, que le Conseil se trouvant plein d'Ecclésiastiques, la Guerre n'étoit pas leur fait. D'ailleurs, les affaires des Anglois en France étant déja sur un assez mauvais pied, ils jugeoient qu'il seroit fort difficile de prévenir de plus grandes pertes; dont ils ne manqueroient pas d'être chargez, puisqu'ils dirigeoient toutes les affaires. C'étoit sur cette politique, qu'ils règloient toutes leurs démarches. On verra, dans les Instructions qui furent données aux Plénipotentiaires d'Angleterre en 1439, que pour obtenir la Paix, le Conseil alla jusqu'à porter le Roi à offrir de quitter le Titre de Roi de France, pour lequel la Guerre se faisoit uniquement depuis si longtems. *Henri* avoit déja dix-huit ans; mais ses lumieres étoient si bornées, pour ne rien dire de plus fort, qu'il étoit incapable de discerner les bons conseils d'avec les mauvais. Ainsi, sans faire beaucoup d'attention à ses affaires, il se laissoit aveuglément conduire par son Conseil, & par ceux qui étoient autour de lui.

Le Conseil porté à la Paix avec la France.

Henri se laisse conduire par son Conseil.

Le Cardinal fait obtenir la liberté au Duc d'Orléans.

La Conference pour la Paix ayant été infructueuse, le Cardinal ne laissa pas de faire valoir le zèle & les services du *Duc d'Orléans*, & de faire résoudre qu'il seroit mis en liberté, malgré la Protestation du *Duc de Glocester*. Peut-être même, que l'obstination que le *Duc de Glocester* témoignoit à le faire retenir en prison, fut la principale cause qui lui fit obtenir sa liberté.

Il prévient le Roi contre le Duc de Glocester.

Enfin, le Roi étant parvenu à l'âge de 20 ans, & ayant très peu de génie pour les Affaires, le Cardinal sut si bien le prévenir contre le Duc son Oncle, qu'il s'imaginoit que tous ses conseils & toutes ses démarches tendoient à le tenir dans la servitude, & peut-être à lui ravir la Couronne. Ainsi, il suffisoit que le Duc proposât quelque chose dans le Conseil, pour qu'on prît précisément le contrepied. Dans l'Extrait du Tome suivant, on verra la persécution contre ce Prince, poussée jusqu'au dernier degré. Mais il faut s'arrêter ici, puisque ce X Tome ne va pas plus loin.

Ce qui vient d'être dit, tant sur les Affaires de France que sur celles d'Angleterre, contient en gros la matiere des Actes de ce X Tome. On y trouve aussi diverses autres matieres, sur lesquelles il y a des Actes qui peuvent être de quelque utilité. Mais je les laisserai en arriere, afin d'avoir plus de place pour rapporter la

substance de ceux qui me paroissent les plus remarquables, & les plus propres à éclaircir l'Histoire de ce tems-là. Pour cet effet je suivrai l'ordre des années.

Année 1422.

Ordre pour appaiser quelques mouvemens dans le Païs de Galles.

Ordre pour appaiser quelques mouvemens dans le Païs de Galles, & dans les Provinces voisines. Du 3 d'Octobre. Page 354.

Il y a beaucoup d'apparence, que les partisans de la Maison de la *Marche*, voulant profiter de la circonstance de la mort de *Henri V* & de l'enfance de *Henri VI*, excitoient ces tumultes. Cela paroit d'autant plus probable, que le Conseil nomma des Commissaires pour tenir la main à l'exécution de cet Ordre, qui étoit adressé aux Sherifs. Cela fait voir qu'il étoit de conséquence. D'ailleurs il ne parut que trop, sur la fin de ce Regne, que le Peuple n'avoit pas oublié les droits de la Maison de la *Marche*.

L'Evêque de Durham fait Grand-Chancelier.

Le Grand-Sceau donné à l'Evêque de *Durham*. Du 15 Novembre. Page 259.

Ceci peut servir à corriger une petite méprise des Historiens, qui ont dit que le Grand-Sceau fut d'abord confié à l'Evêque de *Winchester* (1)

Lettres Patentes de Protecteur pour le Duc de Bedford.

Lettres-Patentes qui établissent le *Duc de Bedford* Protecteur du Royaume, Défenseur de l'Eglise Anglicane, & Principal Conseiller du Roi, pendant qu'il sera actuellement présent dans le Royaume.

Les mêmes Lettres établissent le *Duc de Glocester* Protecteur du Royaume, &c. en l'absence du *Duc de Bedford*.

Je ne croi pas qu'aucun Historien ait fait mention de cette disposition du Parlement, en faveur du *Duc de Bedford*. Ils disent tous, que le *Duc de Glocester* fut fait Protecteur, sans y ajouter aucune restriction.

Année 1423.

Appointemens du Protecteur.

Lettres-Patentes, qui assignent au Protecteur 8000 Marcs sterling tous les ans, pour ses appointemens. Du 27 Fevrier. Page 268.

Commission pour demander au Pape la place de Roi de France dans le Concile.

Commission pour demander au Pape, ou à celui qui présidera au prochain Concile Général, la Place de Roi de France dans le

(1) Le Lecteur trouvera ces deux erreurs dans l'*Histoire d'Angleterre* de Mr. *Eachard*. Il ne faut pas douter qu'il n'y soit tombé, faute d'avoir consulté les *Fœdera*. WHAT.



Concile, pour le Roi *Henri*, ou pour ses Ambassadeurs. Du 4 Mars. Page 269.

Traité entre les Ducs de Bedford & de Bretagne.

Traité d'Alliance, & de Fraternité, entre les *Ducs de Bedford* & *de Bretagne*; où il est parlé des Mariages du *Duc de Bedford* & du *Comte de Richemont*. Signé à Amiens le 17 d'Avril. Page 280.

Année 1425.

Don de l'Hôtel de la Marche à la Reine Catherine.

Don à la Reine *Catherine*, Mere du Roi, de la jouïssance de l'Hôtel de la Marche, tombé entre les mains du Roi, pendant la Minorité du *Duc d'Yorck*. Du 26 Fevrier. Page 342.

Ceci sert à faire voir que le jeune *Duc d'Yorck* portoit ce Titre avant le Parlement de *Leycester*, qui ne s'assembla que plus d'un an après la date de cet Acte, où ce Prince est qualifié *Duc d'Yorck*.

Année 1426.

Proclamation de Guerre contre le Duc de Bretagne.

Ordre pour publier la Déclaration de Guerre, contre le *Duc de Bretagne*. Du 15 de Janvier. Page 349.

C'étoit parce que ce Prince avoit, dès l'année précédente, abandonné le Parti de l'Angleterre.

Chevaliers créés au Parlement de Leycester.

Liste de ceux que le *Duc de Bedford* fit Chevaliers au Parlement de *Leycester*, à la tête desquels est le *Duc d'Yorck*. Du 4 de Mai. Page 356.

Je conjecture que c'est ce qui peut avoir donné lieu de dire, que ce Prince reçut le Titre de *Duc d'Yorck* dans ce Parlement de *Leycester*, qui étoit alors assemblé (1).

Assignation des appointemens de Protecteur en Angleterre.

Assignation au *Duc de Bedford*, des appointemens de la Charge de Protecteur, pendant son séjour en Angleterre. 27 Mai. Page 359.

Année 1427.

Don au Duc de Glocester pour la Duchesse sa Femme.

Don au *Duc de Glocester*, de 5000 Marcs, à la recommandation de la Chambre des Communes, pour secourir la Duchesse sa Femme. Du 9 de Juillet. Page 374.

Jaqueline étoit alors en Hollande, où le *Duc de Bedford* lui faisoit la Guerre.

(1) Mr. *Eachard* est un de ceux qui assurent positivement, qu'il fut créé Duc d'*Yorck* par ce Parlement; & il appelle cela, l'erreur fatale de cette Assemblée. WHAT.

Serment

Serment prêté au Roi, par le *Duc de Bretagne*. Page 378. Serment du Duc de Bretagne au Roi.

Le *Duc de Bedford* l'avoit obligé à renoncer à l'Alliance du Roi *Charles*.

Année 1428.

Proclamation touchant l'hommage, que le *Duc de Bretagne* s'étoit engagé à rendre au Roi. Du 28 de Janvier. Page 386. Son hommage au Roi.

Permission de transporter hors du Royaume certaines choses, pour l'usage de *Jaqueline* Duchesse de *Glocester* & de *Hollande*, Tante du Roi. 18 de Mai. Page 398. Permission de transporter hors du Royaume certaines choses pour la Duchesse de Glocester.

Ceci fait voir que le *Duc de Glocester* n'avoit pas encore quitté *Jaqueline*; quoique les Historiens Flamands mettent la fin de cette affaire dans l'année 1427.

Fragment d'une Lettre du *Duc de Bedford* au Roi son Neveu, touchant le Siege *d'Orléans*, & *la Pucelle*. Page 408. Fragment d'une Lettre du Duc de Bedford au sujet du Siege d'Orléans.

« Toutes choses prosperoient ici pour vous, jusqu'au tems du » Siege *d'Orléans*, entrepris, Dieu sait par quels conseils. Depuis » la mort de mon Cousin le Comte de *Salisbury*, que Dieu absolve, » vos Troupes, qui étoient assemblées à ce Siege en grand nom- » bre, ont reçu un terrible échec, comme il semble, par la main » de Dieu. Cela est arrivé en partie, par la grande confiance que » vos Ennemis ont eüe en une Fille née du limon de l'Enfer, & » Disciple de Satan, qu'ils appellent *la Pucelle*, & qui s'est servie » d'enchantement & de sortileges. Cette défaite a non-seulement » diminué le nombre de vos Troupes, mais elle a encore ôté le » courage à celles qui restent, d'une maniere étonnante. Elle a » de plus encouragé vos Ennemis à s'assembler en grand nombre.... *Le reste manque*.

Cette Lettre, qui est sans date, a été par mégarde inserée parmi les Actes de l'année 1428, quoiqu'il soit manifeste qu'elle ne peut avoir été écrite qu'apres la levée du Siege d'*Orléans*, arrivée au mois de Mai 1429.

Année 1429.

Résolution du Conseil, par laquelle il fut ordonné au Cardinal de *Winchester* de s'abstenir pour cette fois, de faire les fonctions d'Evêque de *Winchester* à *Windsor*, le jour de la fête de Saint George. Instance du Cardinal sur ce sujet, & confirmation de la Résolution du Conseil. Du 17 d'Avril. Page. 414. Ordre au Cardinal de Winchester de s'abstenir de faire ses fonctions &c.

Requête présentée par le Cardinal au Conseil, touchant la Croisade. Page 419. Requête touchant la Croisade.

Réponse du Conseil.

Conditions sous lesquelles le Conseil accorde la démande du Cardinal. Du 18 Juin. Page 420.

Voici les principales.

Que l'argent que les Sujets du Roi voudront donner pour le service de la Croisade, sera levé par des Commissaires, qui seront nommez par le Roi.

Que l'or & l'argent ne seront point transportez hors du Royaume, mais qu'on les employera en Marchandises.

Que le Cardinal ne pourra lever en tout, que 250 Lances, & 2500 Archers, & en y comprenant tous ceux qui voudront servir sans gages.

Que le Pape n'imposera aucune Taxe pour ce sujet, ni sur les Laïques, ni sur le Clergé; mais qu'il se contentera de ce que chacun voudra donner volontairement.

Qu'avant le départ des Troupes, on fera voir au Conseil des suretez suffisantes, pour leur retour.

Qu'il sera dit expressément dans la publication de la Croisade, qu'elle se publie avec le consentement du Roi.

Que celui qui commandera ces Troupes, aussi-bien que tous les Officiers, auront leurs Commissions du Roi.

Qu'en cas que la Croisade n'ait pas lieu, l'argent qui auroit été reçu des Sujets, ne sera employé qu'avec l'approbation expresse du Roi.

Tous ces Articles sont autant de précautions contre les prétentions du Pape, & pour prévenir les abus des précédentes Croisades.

Conventions entre le Roi & le Cardinal pour aller servir en France.

Conventions entre le Roi & le Cardinal, par lesquelles celui-ci s'engageoit à servir six mois en France sous les ordres du *Duc de Bedford*, avec les Troupes Croisées. Du 1 de Juillet. Page 421.

Ceci fait voir que le Cardinal ne passa en Allemagne, pour le plutôt, qu'en 1430; contre ce que dit *Sponde*, après *Mechovius*, que ce fut en 1428. Cette erreur est sans doute venue de la date de la Bulle de *Martin V*, qui établissoit le Cardinal de *Winchester* pour son Légat. Car elle étoit datée le 18 de Mars 1428. Mais le Cardinal ne la reçut qu'au mois de Juin 1429.

Instructions données au Roi-d'Armes pour le Duc de Bedford.

Instructions données à *Parker* Roi-d'Armes, envoyé de Paris en Angleterre, par le *Duc de Bedford*. Du 16 Juillet. Page 432.

Il priera le Conseil de hâter le départ des Troupes qui doivent aller en France sous la conduite du Cardinal & de celles que le

Chevalier *Radcliff* doit amener ; & d'en faire savoir le tems précis au Régent.

Il représentera que le *Dauphin* s'est mis à la tête d'une puissante Armée & que plusieurs bonnes Villes, comme Troye & Chalons, se sont déja rangées sous son obeïssance. Que ce jour-là même, 16 de Juillet, il doit entrer dans Rheims, pour s'y faire sacrer. Qu'ensuite, il doit se présenter devant Paris, où il espere d'être reçu ; mais qu'il y trouvera plus de difficulté qu'il ne pense.

Que toute cette semaine, *le Régent* & le *Duc de Bourgogne* ont été occupez à donner les ordres nécessaires pour la conservation des Places, & particulierement de Paris.

Que le *Duc de Bourgogne* s'est honorablement acquitté de son devoir, & s'est montré en toutes occasions vrai Parent, Ami & Vassal du Roi ; & que sans lui, la Ville de Paris seroit perdue. Qu'il est parti ce jour-là même pour l'Artois, afin de faire avancer ses Troupes.

Que dans deux jours, le *Régent* partira pour aller assembler les Garnisons de Normandie & de Picardie, afin de les joindre aux Troupes qu'il attend d'Angleterre.

Que le Conseil de France supplie instamment le Roi, de venir se faire sacrer à Paris. Car s'il avoit plu à Dieu de lui mettre au cœur d'acquiescer à la priere qui lui en a été faite par deux diverses fois, on auroit apparemment prévenu par-là les inconveniens qui sont arrivez.

Mémoire qui marque, que le Roi ayant été couronné en Angleterre, le 6 de Novembre ; peu de jours après, la Charge de Protecteur avoit été supprimée, par un Acte de Parlement : à quoi le *Duc de Glocester* avoit acquiescé, sauf les droits du *Duc de Bedford* son Frere. Page 436. Couronnement de Henri en Angleterre, & suppression de la Charge de Protecteur.

Année 1430.

Conventions touchant l'élargissement du *Duc de Bourbon*. Du 15 de Janvier. Page 438. Conventions touchant l'élargissement du Duc de Bourbon.

C'est ici la troisieme fois, que le *Duc de Bourbon* avoit fait des Conventions avec le Roi, pour se tirer de la captivité où il étoit depuis la Bataille d'Azincour. Mais, comme il ne lui avoit pas été possible d'exécuter les deux premieres, il ne se trouva pas plus en état d'accomplir celles-ci. Dans toutes les trois, il s'engageoit à reconnoitre *Henri* Roi de France, & à lui rendre hommage. Il mourut en Angleterre, en 1433 ou en 1434 (1). Sa mort.

(1) Les meilleurs Historiens *Anglois* conviennent qu'il mourut au commencement de Juin 1434. WHAT.

Année 1431.

Demande contre le Cardinal de Winchester.

Mémoire qui contient la Réquête du Procureur-Général du Roi, pour demander que le Cardinal de *Winchester* fût privé de son Evêché. Du 6 Novembre. Page 497.

On voit dans ce Mémoire que le Cardinal avoit obtenu de Rome une exemption de la jurisdiction de l'Archevêque de Cantorbery, pour lui-même, pour la Ville, & pour tout le Diocese de *Winchester*: C'est ce que le Duc de *Glocester* faisoit valoir contre lui, pour convaincre le Conseil de l'inconvénient qu'il y avoit à permettre que les Cardinaux possedassent des Evêchez en Angleterre.

Année 1432.

Pardon accordé à ce Prélat.

Pardon au Cardinal *de Winchester*, à la requisition des Communes, de toutes les fautes commises contre le Statut des *Proviseurs*, & autres Actes de *Præmunire*. Du 28 de Mai. Page 516.

Année 1433.

Conditions offertes par le Duc d'Orléans pour obtenir sa liberté.

Conditions offertes par le *Duc d'Orléans*, pour obtenir sa liberté, acceptées par le Roi & par son Conseil. Page 566.

Voici la substance de ces offres, qui font voir manifestement que le *Duc d'Orléans* n'avoit pour but que de tromper les Anglois.

« S'il plait au Roi qu'on travaille efficacement à la Paix entre » lui & le *Dauphin*, nous nous engageons de faire aller à Calais, » ou en tel autre lieu qu'il lui plaira, la *Reine de Sicile*, *Charles* » *d'Anjou* son Fils, le *Duc de Bretagne*, avec *Arthur* & *Richard* ses » Freres, les Comtes *d'Armagnac*, *de Foix*, & *de Perdriac*, le Duc » *d'Alençon*, l'Archevêque de *Rheims*, ou l'Archevêque *d'Embrun*, » & le Comte de *Clermont*; pour y tenir un Congrès, avec les Plé» nipotentiaires du Roi. Dans lequel Congrès nous esperons, qu'a» vec l'aide de Dieu, & les soins que nous y employerons, la Paix » se fera infailliblement; vû l'ardeur que ladite Reine & les Grands » susnommez témoignent à la faire réussir, ainsi qu'il nous l'ont fait » signifier; moyennant qu'on adjuge au *Dauphin* une notable & » honorable portion des Terres du Royaume de France ».

Il y a plusieurs choses à remarquer sur ce premier Article. 1. Que les personnes qui y sont mentionnées, étoient celles qui entroient le plus avant dans la confidence du Roi *Charles*. Par-là le

Duc d'Orléans vouloit insinuer, que la proposition venoit de *Charles* lui-même. 2. Il ne donnoit au Roi *Charles* que le Titre de Dauphin ; ce qu'il n'avoit jamais fait auparavant, & qu'il ne fit jamais depuis. 3. Il faisoit entendre que *Charles* se contenteroit d'une médiocre partie du Royaume de France ; ce qui étoit alors très éloigné de la pensée de ce Prince, comme il parut bien au Congrès d'*Arras*. 4. Les termes de *notable & honorable portion*, lui laissoient une porte de derriere, pour se sauver à la faveur de cette ambiguité.

« Quoique la Paix vienne à se conclure par notre moyen, nous » offrons pourtant de demeurer un an entier en Angleterre, après » son exécution. Ensuite, cet an expiré, le Roi sera tenu de nous » mettre en liberté, après que nous lui aurons rendu hommage & » & prêté serment ».

Il faisoit entendre par-là qu'il n'y avoit point à douter que la Paix se faisant, le Roi *Henri* ne demeurât seul Roi de France.

« En cas que la Paix se fasse, nous promettons de ne reconnoi- » tre jamais d'autre Roi de France, que le Roi *Henri* & ses Héri- » tiers & leurs Successeurs.

» Que si la Paix ne se fait pas, nous offrons & promettons d'exé- » cuter ponctuellement les conditions suivantes.

» 1. Nous rendrons hommage au Roi *Henri*, notre souverain Sei- » gneur, sous le Titre de Roi de France, & lui prêterons serment » de fidelité.

» 2. Nous ferons ensorte que tous nos Sujets & Vassaux le re- » connoitront en la même qualité, & se soumettront à sa Domina- » tion. Que si quelques-uns le refusent, ils seront punis comme » Rebelles.

» 3. Nons ferons en sorte que le Duc d'*Alençon*, le Comte d'*Armagnac*, le Comte de *Perdriac* son Frere, le Comte d'*Angoulême* » notre Frere, & généralement tous nos Amis, le reconnoitront » pour Roi de France.

» 4. Si le Roi le trouve à propos, nous nous engageons à la même » chose, à l'égard des Ducs de Savoye & de Milan.

» 5. Nous mettrons entre les mains du Roi *Henri*, *Orléans*, *Blois*, » *Châteaudun*, *La-Ferté-Milon*, & généralement toutes les Villes » & Châteaux de notre Domaine.

» 6. Item, entre les Places qui ne nous appartiennent pas, nous » lui ferons livrer *La Rochelle*, *le Mont S. Michel*, *Limoges*, *Bourges*, » *Xaintes*, *Chinon*, *Poitiers*, *Tournay*, *Tonneins*, *Beziers*, *Loches*. Que » si quelque obstacle nous empêche de lui livrer quelques-unes de » ces Villes, nous lui en livrerons d'autres en leur place, à sa satis- » faction ; excepté *La Rochelle* & *le Mont S. Michel*, qui ne pour- » ront être changées pour d'autres ».

Il est clair qu'il n'étoit pas au pouvoir du Duc *d'Orléans* d'exécuter ces conditions; particulierement si la Guerre se continuoit, puisque *Charles* avoit des Garnisons dans toutes ces Places.

« 7. Si le Roi notre souverain Seigneur veut, de sa liberalité » & munificence royale, nous donner quelques Terres en Angle- » terre; nous lui en ferons hommage, comme Sujet de la Cou- » ronne d'Angleterre.

» 8. Nous travaillerons, de tout notre pouvoir, à le mettre en » possession de toute la Monarchie de France, & de ses dépendan- » ces; & le servirons à nos dépens, & aux dépens de nos Vassaux.

» 9. Nous demeurerons prisonnier en Angleterre, jusqu'à ce » que toutes ces conditions soient pleinement exécutées; & n'en » sortirons point, que par une permission expresse du Roi, scélée » du Grand-Sceau ».

Il est fort difficile de comprendre, comment le Duc d'*Orléans* demeurant prisonnier en Angleterre, auroit pu exécuter toutes les conditions qu'il offroit.

« En consideration des conditions sus-mentionnées, le Roi » promet de nous recevoir, nous & nos Vassaux, à son obeïssance, » & de nous prendre sous sa protection; ceux-là seulement excep- » tez, qui sont coupables du meurtre du feu *Duc de Bourgogne*. De » plus, il promet de rendre à nos Vassaux & Sujets, leurs Terres » & Possessions, ou du moins un équivalent, après avoir reçu » d'eux le serment de fidelité. Mais il ne sera point tenu de resti- » tuer, soit en nature, soit en équivalent, celles dont le Roi son » Pere, ou lui-même ont déja disposé, lesquelles sont expressément » exceptées ».

Il est à remarquer sur cet Article, que pour toutes les conditions précédentes, qui sont très avantageuses au Roi d'Angleterre, le Duc d'*Orléans* ne demande autre chose, sinon que le Roi le reçoive avec ses Vassaux à son obéïssance. Pour la restitution dont il est parlé dans le même Article, ce n'est qu'une pure chimere; puisque *Henri* n'avoit plus rien dans les Provinces, où les Domaines du Duc d'*Orléans* étoient situez. Rien ne marque mieux un dessein formé de tromper le Roi.

« Moyennant les conditions susdites, le Roi nous fera relâcher » sans Rançon, & nous recevra à foi & hommage ».

C'est ici proprement la seule condition que le Duc d'*Orléans* demande pour lui-même, mais qui est bien compensée par toutes celles qu'il offre au Roi. Qu'on compare la valeur de toutes les Places qu'il promet de livrer au Roi, avec la Rançon de trois millions d'écus que le Roi *Jean* s'obligea de payer à *Edouard III*, & l'on trouvera que celle du Duc d'*Orléans* n'est pas moindre. C'est

une marque évidente, qu'il y avoit de la supercherie dans ses promesses.

Tous ces Articles, que j'ai extrèmement abregez, sont déduits fort au long dans l'Ecrit du Duc d'*Orléans*, qui est en Latin, en forme de Lettres-Patentes. Tout y est exprimé en termes très soumis, ou pour mieux dire, rampans. Il ne nomme jamais *Henri*, qu'il n'y ajoute, *Roi de France, mon Seigneur, mon Roi*, ou, *mon Souverain*. Quand il parle du Roi *Charles*, il dit, *le Dauphin, qui se fait appeller Roi de France*. Tout cela servoit à son but.

Année 1435.

Plein-pouvoir des Plénipotentiaires d'Angleterre au Congrès d'*Arras*. Du 20 de Juin. Page 611.

Plein-pouvoir des Ambassadeurs d'Angleterre au Congrès d'Arras.

Le Duc de *Bourgogne* est à la tête de ces Plénipotentiaires, & l'un des dix, sans lesquels il ne se devoit rien conclure. Le Conseil d'Angleterre étoit bien éloigné de la pensée, que ce Prince fût d'intelligence avec le Roi *Charles*.

Lettre d'*Eugene IV* à *Henri*, par laquelle il assure qu'aucun Prince François ne lui a demandé d'être délié de ses sermens, &c. A Florence, le 14 des Calendes d'Août. Page 620.

Lettre du Pape à Henri.

Exemplification, c'est à dire, Copie authentique attestée par le Roi, de la Lettre du Pape *Eugene*. Du 12 de Novembre. Page 628.

Copie authentique de cette Lettre.

Le but de la publication de cette Lettre étoit, ou de faire honte au Pape, ou de persuader au Public que le Duc de *Bourgogne* n'étoit pas délié de ses sermens; & qu'ainsi la Paix particuliere, qu'il avoit signée à *Arras*, en étoit une violation manifeste.

Année 1436.

Don au Seigneur de *Beaumont*, du Comté de *Boulogne*, dont le *Duc de Bourgogne* étoit en possession, du 30 de Juillet. Page 652.

Dons au Seigneur de Beaumont & au Duc de Glocester.

Don au *Duc de Glocester*, du Comté de *Flandre*. Ibid.

Ces Patentes furent expédiées pendant que le Duc de *Bourgogne* assiegeoit Calais.

Année 1437.

Amnistie générale, pour le Cardinal de *Winchester*. Du 16 de Juin. Page 670.

Amnistie pour le Cardinal de Winchester.

C'étoit pour arrêter les poursuites du Duc de *Glocester*.

ment qu'il feroit contre lui, pendant qu'il étoit actuellement Prisonnier, feroit toujours regardé comme invalide.

Il alléguoit encore la reconciliation que la *Duchesse de Bourgogne* avoit procurée, dans le dernier Congrès entre le Duc son Epoux & le *Duc d'Orléans*, comme une juste cause de craindre que ces deux Princes ne s'unissent ensemble contre l'Angleterre, au-lieu de renouveller les anciens Troubles de France, comme le Conseil sembloit l'esperer.

Enfin, il insistoit fortement sur les derniers ordres que le feu Roi son Frere avoit donnez, en mourant, au sujet du Duc d'*Orléans*.

Conventions fur l'élargissement du Duc d'Orléans.

Conventions sur l'élargissement du Duc d'*Orléans*. Du 2 de Juillet. Page 776.

Dans ces dernieres Conventions on n'exigea point du *Duc d'Orléans*, qu'il reconnût *Henri* pour Roi de France, ni rien d'approchant. Il ne le nommoit plus dans cet Ecrit, *Roi de France son Seigneur*, ou *son Souverain*; mais simplement, *Roi d'Angleterre*. On ne lui demanda, ni Places, ni Otages; & on ne l'obligea point à prêter serment, qu'il ne serviroit jamais contre le Roi. Il s'engagea seulement, à payer pour sa Rançon quatre-vingt-mille écus, avant que de sortir d'Angleterre, & cent-vingt-mille six mois après; en tout, deux-cens-mille écus. Mais à l'égard du second payement, on se contenta de recevoir de lui des Cautions, qu'on ne pouvoit pas contraindre de payer. C'étoient des Princes & des Grands de France, de l'obeïssance du Roi *Charles*, entre lesquels le *Dauphin* cautionna pour 30000 écus. D'un autre côté, on se contenta d'avoir des Lettres-Patentes du Roi *Charles*, par lesquelles il approuvoit ces Conventions. Tout cela donne lieu de soupçonner, que le Duc d'*Orléans* ne paya pas toute sa Rançon, & qu'on ne la fit monter à 200000 écus, que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, & combatre par-là les raisons alléguées par le Duc de *Glocester* dans sa Protestation. En effet, on trouve bien dans le Recueil des Actes Publics, page *, la Quittance du Roi pour les 80000 écus du premier payement; mais on n'y trouve rien qui marque que le Duc ou ses Cautions ayent rien payé de la somme de 120000 écus, qui devoit être comptée six mois après sa délivrance. Si cette somme avoit été réellement payée, il y a beaucoup d'apparence qu'on en trouveroit la Quittance dans ce Recueil, aussi-bien que de la premiere; comme on y en trouve beaucoup d'autres, pour des sommes moins considerables. J'avoue pourtant, que ce n'est qu'une conjecture fondée sur une preuve négative, & sur la disposition où le Conseil se trouvoit de rendre service au Duc d'*Orléans*, quoique ce fût au préjudice du Roi & du Royaume. Le Car-

Sa Rançon.

Quittance du Roi pour une partie de ladite Rançon.

dinal de *Winchester* agit avec beaucoup d'ardeur en cette occasion, pour servir le Duc d'*Orleans*, qui fut enfin mis en liberté, au commencement du mois de Novembre 1440, après une captivité de vingt-cinq ans. Page 829.

Le Duc d'Orléans mis en liberté.

Les Historiens François ont fait l'honneur au *Duc de Bourgogne* de dire, qu'il prêta de l'argent à son Ennemi, nouvellement réconcilié, pour lui aider à payer sa Rançon. Mais je ne sai si c'est avec fondement. Premierement, il est certain que le *Duc de Bourgogne* n'étoit pas du nombre de ceux qui servirent de Caution au Duc d'*Orléans*, pour la somme de 120000 écus. En second lieu, on trouve dans ce Recueil une Piece qui pourroit bien avoir donné lieu à ce que les Historiens ont avancé, mais qui pourtant ne marque rien de semblable. C'est que le *Dauphin* s'étant engagé à donner son Obligation pour la somme de 30000 écus, le *Duc de Bourgogne* consentit que la Duchesse sa Femme s'engageât par un Acte exprès à livrer au Roi d'Angleterre cette Obligation du *Dauphin*, ou à demeurer elle-même chargée du payement de cette somme. Page 787. Mais comme le *Dauphin* ne fit point difficulté d'envoyer son Obligation, le Duc ni la Duchesse *de Bourgogne* ne demeurerent point engagez.

Ordre du Duc de Bourgogne touchant l'Obligation du Dauphin.

Le Comte de *Warwick*, qui avoit succedé au Duc d'*Yorck* dans la Régence de France, étant mort cette année 1440, le Duc d'*Yorck* y fut renvoyé en la même qualité. Ses Lettres-Patentes du 28 de Juillet se trouvent page 786.

Commission du Duc d'Yorck en qualité de Régent de France.

Trève entre le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne*, pour tous leurs Païs respectifs. Page 791.

Trève de Henri avec le Duc de Bourgogne.

Pour finir cet Extrait, je n'ai plus qu'un mot à y ajouter touchant les Affaires d'Ecosse, qui sont le sujet de plusieurs Articles de ce X Tome du Recueil.

III.

AFFAIRES D'ECOSSE.

JAQUES I, Roi d'Ecosse, étoit prisonnier en Angleterre depuis le Regne de *Henri IV*. Le Duc *d'Albanie* son Oncle, desirant de se conserver la Régence du Royaume, avoit fait un Traité secret avec *Henri V*, par lequel le Roi s'engageoit à garder son Prisonnier; & le Duc, à ne donner aucun secours à la France. *Henri V* & le Duc d'*Albanie* étant morts, les Ecossois commencerent à prendre des résolutions vigoureuses, pour assister le Roi *Charles VII*. Cela fut cause que le Conseil d'Angleterre se détermina enfin à mettre le Roi prisonnier en liberté, sous certaines conditions. Cette Né-

gociation se commença & se termina, dans les trois ou quatre derniers mois de l'année 1423. Il fut convenu, que le Roi *Jaques* seroit relâché, en payant 40000 Marcs sterling, pour la dépense qu'il avoit faite en Angleterre pendant sa prison. Page 299. De plus, il se conclut entre l'Angleterre & l'Ecosse, une Trève, par laquelle chacun des deux Rois s'engageoit à ne donner aucun secours aux Ennemis de l'autre. C'étoit-là le grand but du Conseil d'Angleterre, dans cette Négociation. Pour mieux attacher le Roi d'Ecosse aux interêts de l'Angleterre, on trouva le moyen de lui faire épouser *Jeanne Beaufort*, Sœur du *Duc de Sommerset*, & Niece du Duc d'*Exceter* & de l'Evêque de *Winchester*.

Accord de Henri avec Jaques I, Roi d'Ecosse.

Trève entre les deux Nations.

Erreur des Historiens Anglois au sujet de l'hommage de Jaques d'Ecosse au Roi d'Angleterre.

Tous les Historiens Anglois assurent unanimement, qu'avant que de quitter l'Angleterre, *Jaques* fit hommage au jeune *Henri* à *Windsor*, pour tout le Royaume d'Ecosse, & qu'il lui prêta serment de fidelité. Ils rapportent même les expressions de l'Hommage & du Serment. Mais il est bon de remarquer sur ce sujet que, dans les termes où l'affaire de l'Hommage étoit entre l'Angleterre & l'Ecosse, *Jaques* ne pouvoit rendre un pareil Hommage, qu'en conséquence de quelque nouveau Traité. Depuis que *Robert Brus* étoit monté sur le Trône d'Ecosse, tous ses Successeurs avoient refusé cet Hommage aux Rois d'Angleterre, si on en excepte *Edouard Baillol*, qu'*Edouard III* mit par force sur ce Trône, & qui n'y demeura que peu de tems. En dernier lieu, *Robert III*, Pere de *Jaques I*, l'avoit nettement refusé à *Henri IV*; & depuis ce tems-là, il n'y avoit eu rien de règlé sur ce sujet. Ainsi, *Jaques* ne pouvoit rendre cet Hommage, qu'en vertu de quelque nouvelle Convention. Cependant, on ne trouve aucun Traité, Accord, ou Convention sur ce sujet, dans le Recueil des Actes Publics. On n'en voit pas la moindre trace, ni dans les Conventions pour la liberté du Roi *Jaques*, ni dans le Traité de Trève, ni dans plus de trente Pieces de ce Volume, qui regardent les Affaires d'Ecosse; & pas même un seul mot, qui puisse y faire allusion. Ne seroit-il pas bien étonnant, s'il y avoit un Traité de cette conséquence, qu'il ne se trouvât point dans ce Recueil, où l'on voit une infinité d'Actes très peu importans? Cela peut donner lieu de présumer que ce que les Historiens Anglois ont avancé, au sujet du prétendu Hommage fait à *Windsor* par *Jaques I*, pourroit bien être un effet de la prévention de l'Historien *Hollingshead*, qui en a parlé le premier, & qui a été suivi par tous les autres.

EXTRAIT DU XI. TOME DE RYMER.

SUITE DU REGNE DE HENRI VI.

CE XI Tome contient les Actes du reste du Regne de *Henri VI*, depuis le mois de Novembre 1441, jusqu'à la fin du même Regne, & les quinze premieres années d'*Edouard IV*. Je me bornerai, dans cet Extrait, à ce qui regarde *Henri VI*, en suivant les deux principales matieres de ce Regne; savoir les Affaires de France, & les domestiques.

I.

AFFAIRES DE FRANCE.

LA querelle, entre le *Duc de Glocester* & le *Cardinal de Winchester*, fut la principale cause du peu de succès que les Affaires des Anglois eurent en France, jusqu'à la fin de la Guerre. Le Cardinal, ne pensant uniquement qu'à détruire son Ennemi, trouva le moyen de remplir le Conseil du Roi, de ses Créatures, la plupart Ecclésiastiques, & sans aucune expérience dans les Affaires de la Guerre. De-là vint la grande passion que ce même Conseil témoigna pour la Paix, & sa froideur quand il s'agissoit de faire des efforts pour réparer les pertes passées. Outre cela, plusieurs autres motifs portoient le Cardinal, & la plupart des autres Membres du Conseil, à souhaiter que la Guerre finît bien-tôt. Premierement, ils craignoient que dans la continuation de la Guerre il n'arrivât des évenemens, qui rendissent le *Duc de Glocester* nécessaire. En second lieu, il leur étoit fâcheux de s'entendre sans cesse reprocher les fautes qui se faisoient tous les jours, par rapport aux Affaires de France; soit en négligeant d'envoyer des secours à tems au Régent; ou en lui donnant des Ordres embarassés, ou équivoques, qui marquoient leur peu de capacité dans les Affaires Militaires. Enfin, comme tout alloit toujours de mal en pis, ils sentoient bien qu'on les rendroit quelque jour responsables des évenemens; surtout ayant un surveillant aussi habile que le *Duc de Glocester*. Par toutes ces raisons, ils souhaitoient ardemment la Paix. C'étoit dans cette vue, que le *Duc d'Orléans* avoit été caressé, & même

Mauvais effets de la brouillerie entre le Duc de Glocester & le Cardinal.

Passion du Conseil pour la Paix.

mis en liberté, comme un instrument propre à faire réussir ce projet. Le Conseil étant dans cette disposition, on peut bien juger que la Guerre ne se poussoit en France que foiblement. Les progrès, que les Armes des Anglois y auroient faits, n'auroient servi qu'à reculer la Paix, au-lieu de la procurer.

Incapacité de Henri.

Quoique *Henri VI* fût âgé d'environ vingt ans, il étoit si peu capable de prendre en main les rênes du Gouvernement, qu'il ne faisoit que prêter son nom à ce qu'il plaisoit à son Conseil de résoudre. Comme il avoit un génie beaucoup au-dessous des médiocres, il recevoit sans examen toutes les impressions que ceux qui l'approchoient vouloient lui donner. Le *Cardinal de Winchester* sut bien profiter de cette disposition. Dès qu'il eut commencé à écarter le *Duc de Glocester*, il fit entendre au Roi, que cet Oncle avoit dessein de le tenir perpétuellement en Tutele, & peut-être de lui ravir la Couronne. Ainsi, peu à peu, le Duc perdit tout son crédit auprès du Roi, qui ne faisoit plus aucun cas de ses conseils.

Malgré les empressemens que la Cour d'Angleterre marquoit pour la Paix, la Guerre se continua pourtant pendant les années 1442 & 1443, sous la conduite du *Duc d'Yorck*, qui étoit Régent en France, pour *Henri VI.* C'étoit un Prince sage, vaillant, & qui entendoit fort bien la Guerre; s'il eût été assisté comme il faloit, il auroit causé beaucoup d'embaras au Roi *Charles.* Mais, par les raisons indiquées ci-dessus, il ne recevoit que de très petits secours d'Angleterre.

Caractere du Duc d'Yorck.

Capitulation de Tartas.

En 1442, le Roi *Charles VII* ayant dessein de secourir *Tartas*, Place de Guyenne, qui avoit capitulé de se rendre au mois de Juin de l'année 1443, sous certaines conditions, passa l'Hiver à Toulouse; où il dépouilla le *Comte d'Armagnac* d'une partie du Comté de Cominge, dont il s'étoit emparé. Le *Comte d'Armagnac*, qui avoit toujours été attaché au service de la France, fut tellement outré de la rigueur dont le Roi avoit usé à son égard, qu'il fit offrir au Roi *Henri* une de ses Filles en Mariage, avec la meilleure partie de ses Etats, qui comprenoient la *Gascogne* proprement dite, l'*Auvergne*, le *Rouergue*, & plusieurs autres domaines. La proposition ayant été acceptée, *Henri* lui envoya des Ambassadeurs, avec pouvoir de fiancer en son nom une de ses Filles: ce qui fut exécuté. Mais, quelque tems après, *le Comte* ayant été entierement dépouillé de ses Etats, *Henri* ne pensa plus à ce Mariage.

Le Comte d'Armagnac chassé de Cominge.

Ce Comte offre une de ses Filles en Mariage à Henri.

Trève avec la France.

Enfin en 1444, *Charles VII* & *Henri VI* conclurent à Tours une Trève de deux ans, pour avoir le loisir de travailler à la Paix. Cette Trève fut souvent prolongée & renouvellée jusqu'en 1448, qu'elle fut rompue par la prise de *Fougeres*, Ville appartenante au *Duc de Bretagne*. *Surienne*, Gouverneur de la Basse Normandie pour

Prise de Fougeres.

les Anglois (1), surprit cette Place au milieu de la Trève, & y fit un très grand butin. *Charles VII*, qui avoit fait comprendre le *Duc de Bretagne* dans la Treve, prit cette affaire fort à cœur. Il demanda seize-cens-mille écus de dédommagement pour le *Duc de Bretagne*, avant même qu'on eut pu calculer à quoi se montoit le dommage; & enfin sur ce qu'on n'accordoit pas assez promptement ce qu'il demandoit, il fit surprendre plusieurs Places des Anglois, & entra en Normandie avec quatre Armées. Depuis que la Guerre eut recommencé, les affaires des Anglois allerent si mal en France, que dans la premiere Campagne, ils perdirent la moitié de la Normandie, avec Rouen Ville Capitale. Dans la seconde en 1450, *Charles* acheva de leur enlever le reste de cette Province, & toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France. Ensuite il fit marcher son Armée en Guyenne, où il fit quelques progrès; & en 1451 il acheva la conquête de cette Province. En 1452, les Gascons se révolterent de son obeïssance, & introduisirent les Anglois dans Bourdeaux. Mais en 1453, ceux-ci furent entierement chassez de Guyenne. C'est ainsi que finit cette longue Guerre, sans que de toutes les Conquêtes que les Anglois avoient faites en France, il leur demeurât autre chose que *Calais*, *Guisnes*, & quelques petites Places aux environs. De plus, ils perdirent la Guyenne, ancien héritage de leurs Rois.

La Guerre recommence, & va mal pour les Anglois.

Le Recueil des Actes Publics, dans ce XI Tome, est fort stérile sur les évenemens dont je viens de parler. Du moins, je n'y trouve point de Piece importante, qui puisse servir à l'éclaircissement de l'Histoire; si l'on en excepte les dates, qui peuvent véritablement être de quelque utilité.

Ce qu'on y trouve de plus important, est un Pouvoir du Roi *Henri VI* à ses Ambassadeurs, pour conclure son Mariage avec une des Filles du *Comte d'Armagnac*. Page 3. Du 12 de Mars, 1442.

Pouvoir de Henri de conclure son Mariage.

Des Traitez de Trève entre *Henri* & *Isabelle de Portugal*, *Duchesse de Bourgogne*, agissant pour le Duc son Epoux.

Le Traité de Trève, conclu à Tours le 28 de Mai 1444. Page 51. Les diverses Prolongations de Trève; & des Conventions pour une Entrevue des deux Rois, qui n'eurent pourtant aucune suite.

Trève de Tours.

La Commission donnée à *Talbot Comte de Shrewsbury*, pour être Lieutenant du Roi en Guyenne, sur la promesse des Gascons d'in-

Commission de Lieutenant du Roi en Guyenne

(1) Ce Gouverneur étoit le Chevalier *François Surienne*, que Mr. *de Rapin* dans son Histoire qualifie Chevalier de la Jarretiere, & Mr. *Eachard* Chevalier d'*Arragon*. WHAT.

donnée au Comte de Shrewsbury &c. troduire les Anglois dans Bourdeaux. Du 2 de Septembre. 1452. Page 313.

II.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Haine du Cardinal contre le Duc de Glocester.

L'UNIQUE but du *Cardinal de Winchester* étoit de perdre le *Duc de Glocester*. Dans cette vue, il avoit attiré à la Cour le *Comte de Suffolck*, qui devint Favori du Roi; & *Jean Kemp* Archevêque d'YORCK, à qui il procura le Chapeau de Cardinal. Ces trois Ministres, qui dirigeoient toutes les Affaires, étoient Ennemis mortels du *Duc de Glocester*. Comme ce Prince faisoit beaucoup de bruit de ce qu'on avoit relâché le *Duc d'Orléans*, contre les ordres exprès du feu Roi; on trouva le moyen de lui fermer la bouche, par une mortification des plus cruelles. On fit accuser en 1442 la Duchesse sa Femme, d'avoir voulu faire mourir le Roi par des sortileges; & on la fit condamner à être enfermée pour le reste de ses jours, après avoir fait publiquement Amende-honorable dans l'Eglise de *S. Paul*. Quelque tems après, le Duc accusa le Cardinal de Haute-Trahison. Mais le Prélat se tira d'affaires par un nouveau Pardon, que le Roi lui accorda.

La Femme de ce Duc accusé de sortilege.

Le Cardinal accusé de Haute Trahison.

Pardon de ce crime.

J'ai déja dit que les Ministres souhaitoient de faire la Paix avec la France, à quelque prix que ce fût; & les raisons qui les y portoient. Pour y parvenir plus aisément, ils penserent à marier le Roi avec *Marguerite d'Anjou*, Fille de *René d'Anjou*, & Niece de la *Reine de France*, & du *Comte du Maine*, Favori de *Charles VII.* Mais le simple desir de la Paix n'étoit pas le seul motif, qui les déterminoit à ce Mariage. Ils en avoient encore un autre, qui n'étoit pas moins pressant. Le Roi pouvoit mourir; & en ce cas-là, la Couronne venoit incontestablement au *Duc de Glocester* leur Ennemi. D'ailleurs, *Henri* étant comme imbécille, ils crurent qu'il leur seroit plus avantageux d'avoir une Reine, pour la charger du Gouvernement du Royaume; de peur que le *Duc de Glocester* ne fût pourvu de la Régence par le Parlement. *Marguerite d'Anjou* étoit une Princesse tout-à-fait propre à cela. Elle avoit beaucoup d'esprit, & un esprit hardi & entreprenant. D'ailleurs elle étoit si dénuée de bien, qu'elle ne pouvoit que leur avoir obligation de sa fortune. Ils se proposoient donc de la mettre à la tête des Affaires & de la soutenir par leur crédit, afin d'en être protegez à leur tour. Par-là, ils esperoient de se conserver dans les postes qu'ils occupoient, & de détruire le *Duc de Glocester*; ne doutant nullement que la nouvelle Reine ne s'unît avec eux, pour ce dessein.

Mariage proposé entre le Roi & Marguerite d'Anjou.

Cette affaire fut secretement négociée pendant toute l'année

1443;

1443; & enfin en 1444 on convint que le Roi envoyeroit des Ambassadeurs à Tours, où le Roi *Charles* faisoit sa résidence; pour y conclure une Trève, & règler en même tems les conditions de son Mariage. Le *Comte de Suffolck* fut nommé pour être Chef de cette Ambassade, & il reçut ses Instructions par écrit. Quoique, selon les apparences, Il eût lui-même dressé ces Instructions; comme il comprenoit bien qu'il alloit faire une démarche qui pourroit être sujette à de fâcheuses recherches, il présenta une Requête au Roi, pour le prier de le décharger de cette Ambassade, ou du moins, de lui donner les suretez nécessaires. Le Roi lui accorda la derniere partie de sa demande, par une Patente, dans laquelle il lui enjoignoit de suivre ponctuellement ses Instructions, qui ne regardoient pas seulement le bien de l'Etat, mais encore sa propre Personne & son Mariage. Ambassadeurs envoyez pour règler cette affaire.

Les Ambassadeurs s'étant rendus à Tours, y signerent la Trève dont j'ai déja parlé. Ensuite, le *Comte de Suffolck* proposa, ou se fit proposer, le Mariage du Roi son Maitre avec *Marguerite d'Anjou*; & au-lieu de stipuler une Dot, il s'engagea au nom du Roi, à restituer la Ville du Mans & tout le Comté du Maine, à *Louis d'Anjou*, Roi de Sicile; à condition que ce Prince en feroit présent au *Comte du Maine* son Frere. La Trève signée. On propose le Mariage.

Il est incertain, si le *Comte de Suffolck* avoit reçu pour Instruction de restituer le Maine; ou s'il le fit de lui-même, comme il est plus apparent. Quoi qu'il en soit, il repassa en Angleterre, afin de faire approuver par le Roi & par le Conseil, les conditions dont il étoit convenu touchant le Mariage du Roi. Le *Duc de Glocester* s'y opposa de tout son pouvoir, en faisant voir que *le Maine* étoit la Clef de la Normandie. Mais contre son avis, tout ce que le *Comte de Suffolck* avoit fait fut approuvé. Peu de jours après, il retourna en France, muni d'une Procuration du Roi pour épouser *Marguerite*; & avec le Titre de Marquis, dont le Roi l'avoit honoré avant son départ. Qui est approuvé par le Roi & par son Conseil.

Le Mariage se solemnisa au mois de Novembre 1444, à Tours où le Roi de France résidoit alors. Peu de mois après, en 1445, la nouvelle Reine arriva en Angleterre, & selon le projet déja formé, elle se rendit maitresse du Gouvernement au nom du Roi son Epoux; les Ministres affectant de recevoir en public ses Ordres, qu'elle concertoit premierement avec eux. Quant au Roi, il ne faisoit que signer tout ce qu'on lui présentoit, sans s'informer de quoi il s'agissoit, quoique tout se fît en son nom. Ces commencemens promettoient une Régence heureuse à la Reine & aux Ministres; d'autant plus que le Parlement, qui s'assembla en 1446, remercia le *Marquis de Suffolck* du grand service qu'il avoit rendu Et solemnisé. La nouvelle Reine arrive, & se rend maitresse du Gouvernement. Le Marquis de Suffolck remercié par le Parlement

d'avoir négocié ce mariage.

au Royaume, & le dédommagea des dépenses qu'il avoit faites dans son Ambassade. Il y avoit pourtant encore deux personnes, qui embarassoient la Reine & les Ministres. C'étoit le *Duc de Glocester* & le *Duc d'Yorck*. Pour le premier, comme il n'y avoit aucune apparence de le gagner, sa perte fut résolue. Mais pour le *Duc d'Yorck*, qui étoit nouvellement arrivé de France, on tâcha de le mettre dans les interêts de la Cour, en le comblant de caresses; & le Roi lui continua la Régence de France, pour cinq ans. Cependant, comme dans la suite on ne trouva pas ce Prince assez souple, cette Régence lui fut ôtée avant le terme expiré, pour la donner au *Duc de Sommerset*.

La Régence de France continuée au Duc d'Yorck.

Le Duc de Glocester perd sa place dans le Conseil, & est accusé de divers crimes.

Les Ennemis du Duc de *Glocester* se trouvant si bien établis, & ayant un Parlement à leur dévotion, résolurent enfin d'exécuter le projet formé contre lui. D'abord, ils lui firent ôter la place qu'il avoit dans le Conseil, en qualité de premier Prince du Sang. Ensuite ils le firent accuser de divers crimes, qu'on prétendoit qu'il avoit commis pendant sa Régence. Mais il s'en justifia si bien, que le Conseil ne jugea pas à propos de remettre cette affaire à la décision des Pairs. Ainsi, pour cette fois, ce Prince fut absous; sans pourtant qu'on lui procurât aucune satisfaction de la part de ses Accusateurs. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans Londres, où le Duc étoit fort aimé, & le Peuple parut même tout porté à le proteger ouvertement contre tous ses Ennemis. Mais cette affection du Peuple pour lui, ne fit que hâter sa ruïne. Peu de tems après, le Parlement ayant été convoqué à S. Edmond-bury en 1447, le Duc de *Glocester* y fut arrêté dès le premier jour (1), & renfermé dans une étroite prison, sans qu'on lui laissât aucun de ses Domestiques. Le lendemain, il fut trouvé mort dans son lit. Ensuite on publia qu'il avoit voulu tuer le Roi; & plusieurs de ses Domestiques ayant été arrêtez, furent tous condamnez à mort, comme complices de ce prétendu crime: mais le Roi leur fit grace à tous. Personne ne douta que la Reine & les trois Ministres n'eussent fait périr ce Prince, d'une mort violente; & cela leur attira la haine publique, dont ils ressentirent les effets dans la suite. Le seul Cardinal de *Winchester* échapa au châtiment qu'il méritoit, par sa prompte mort, qui arriva fort peu de tems après.

Il se justifie, au grand contentement de la Ville de Londres;

Mais est arrêté peu de tems après, emprisonné & mis à mort.

Ses complices sont condamnez à mort, mais obtiennent pardon.

Réflexion du Peuple sur la conduite du Marquis de Suffolck.

Ce fut alors que le Peuple ouvrant les yeux sur la conduite du *Marquis de Suffolck*, l'accusa publiquement d'avoir trahi le Roi & le Royaume; tant à l'égard du Mariage du Roi, que par rapport à la Trève qu'il avoit signée à Tours. Le Marquis ayant eu connoissance de ces plaintes, obtint du Roi des Lettres-Patentes,

Ce Marquis justifié par le Roi.

(1) Ce fut le 24 de Fevrier, selon l'*Histoire Complette d'Angleterre*. WHAT.

qui le justifioient pleinement, comme n'ayant fait que ce qu'il lui avoit été expressément ordonné. Mais comme on savoit bien que le Roi ne faisoit rien de lui-même, cela ne fut pas capable d'effacer les impressions que le Peuple avoit déja prises. Dans ce même tems, en 1448, la Reine voulant comme braver le Peuple, & faire voir qu'elle ne craignoit point ses murmures, fit créer le *Marquis de Suffolck* Duc de ce nom.

Et créé Duc par la Reine.

La rupture de la Trève avec la France arriva cette même année, par la surprise de Fougeres, dont *Surienne* s'empara, pendant que le *Duc de Sommerset*, Régent en France, étoit à Rouen. Quand on considere attentivement l'action de *Surienne*, on ne peut s'empêcher de soupçonner qu'il avoit des ordres secrets de surprendre cette Place; afin de donner occasion à *Charles VII* de regagner tout ce que les Anglois possedoient en France, comme il arriva effectivement. Plusieurs raisons peuvent appuyer ce soupçon. Je me contenterai de les indiquer en peu de mots, parce que ce n'est pas ici le lieu de les mettre dans tout leur jour. 1. Il n'y avoit aucune raison apparente d'ôter la Régence de France au *Duc d'Yorck*, pendant la Trève; si ce n'avoit été pour quelque dessein, auquel on ne le crut pas propre. Ce Prince s'étoit parfaitement bien acquitté de son devoir, pendant la Guerre, & jusqu'alors on n'avoit eu aucun sujet de se plaindre. 2. Il n'y a point d'apparence, que *Surienne* eût osé entreprendre de s'emparer de Fougeres comme sous les yeux du Régent, & dans un tems qu'on venoit de renouveller la Trève, s'il n'eût été assuré de pouvoir le faire impunément. 3. L'ardeur que *Charles VII* fit paroître dans cette affaire, qui ne le regardoit pas en particulier, fait voir que c'étoit un prétexte recherché, pour rompre la Trève. 4. L'obstination de ce Prince, à demander seize-cens mille écus de dédommagement pour le *Duc de Bretagne*, & sans en vouloir rien rabattre, avant qu'on eût pu faire un juste état des dommages, fait assez comprendre qu'il vouloit mettre l'Angleterre hors d'état d'accommoder cette affaire. 5. Il se trouva, peu de tems après, avoir quatre Armées sur pied, pour envahir la Normandie; préparatif qui devoit nécessairement avoir été commencé avant la prise de Fougeres. 6. Le *Duc de Sommerset* & la Cour d'Angleterre desavouerent bien *Surienne;* mais ils n'offrirent jamais rien de positif au *Duc de Bretagne*, pour son dédommagement. On ne lui restitua point Fougeres, & on ne lui donna aucune satisfaction, en punissant l'auteur de cet attentat. 7. Lors que le Roi *Charles* entra en Normandie, les Places de ce Duché se trouverent dénuées de vivres, de munitions, & de Garnisons suffisantes. La plupart des Gouverneurs étoient en Angleterre, par congé de la

Trève avec la France rompue par la surprise de Fougeres.

Remarques sur cette entreprise de Surienne.

Cour, ou du Régent. 8. On ne fit en Angleterre aucune sorte de préparatif, pour soutenir la Guerre qui alloit recommencer. 9. Le *Duc de Sommerset*, qui ne manquoit pas de bravoure, se défendit misérablement, & rendit même la Ville de Caën, contre l'avis des principaux Officiers de la Garnison. 10. Enfin, le *Duc de Suffolck* fut accusé dans la suite, par la Chambre des Communes, d'avoir été d'intelligence avec les Ennemis du Roi, pour lui faire perdre la Normandie, & tout ce qu'il possedoit en France.

Mécontentement du Peuple, qui commence à parler des droits du Duc d'Yorck à la Couronne.

Le Roi *Charles* ayant fait de si grands progrès en Normandie, en 1449, jusqu'à se rendre maître de Rouen; le mécontentement du Peuple contre la Cour s'accrut extraordinairement. On commençoit à parler des droits que le *Duc d'Yorck* avoit sur la Couronne, comme Héritier de la Maison *de la Marche*. Ces discours étant venus à la connoissance de la Reine & des Ministres, ils trouverent à propos d'envoyer le *Duc d'Yorck* en Irlande, sous prétexte d'y appaiser quelques Troubles qui s'y étoient élevez.

Ces discours sont cause que ce Duc est envoyé en Irlande.

Le Duc de Suffolck accusé de Haute-Trahison & envoyé à la Tour.

Le Parlement s'étant assemblé en 1450, les Communes envoyerent à la Chambre des Pairs une Accusation de Haute-Trahison, contre le *Duc de Suffolck*. Cette Accusation portoit, qu'il avoit été d'intelligence avec les François, & trahi les interêts de la Patrie. Sur cela, le Duc fut envoyé à la Tour. Mais pour empêcher que cette affaire ne se poussât trop loin, la Reine jugea qu'il étoit à propos de faire ajourner le Parlement à *Leycester*. Immédiatement après, le *Duc de Suffolck* fut tiré de la Tour, & reprit à la Cour son premier Poste. Le Parlement s'étant rassemblé à *Leycester*, le Roi & la Reine s'y rendirent, étant accompagnez du *Duc de Suffolck*. Cela déplut si fort aux Communes, qu'elles présenterent au Roi une Adresse, pour le prier de renvoyer le Duc à la Tour. La Reine comprenant par cette démarche qu'il seroit difficile de le sauver, fit en sorte que le Roi le bannit du Royaume, pour cinq ans. Le Duc étant parti pour se retirer en France, rencontra en Mer un Vaisseau de guerre Anglois, dont le Capitaine lui fit trancher la tête, sans aucune forme de Procès.

Il en est tiré & reprend son premier poste à la Cour.

Les Communes demandent au Roi qu'il soit remis à la Tour.

Ce Duc est banni, & décapité.

Cependant, le *Duc d'Yorck* qui étoit en Irlande, jugeant que la disposition où le Peuple d'Angleterre se trouvoit contre la Reine & les Ministres, pourroit lui être favorable, pensoit aux moyens de s'en prévaloir. Pour cet effet, il fit agir un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*; qui ayant pris le nom de *Jean Mortimer*, Frere du feu Comte de la *Marche*, se rendit dans la Province de Kent, où il assembla une prodigieuse quantité de Peuple. Dès qu'il se fut assez fort, il marcha vers Londres qui lui ouvrit ses portes;

Rebellion de Cade.

Il vient à Lon-

& fit couper la tête au Grand-Tréforier, pendant que la Cour fe retiroit à *Kenelworth*. Cette affaire n'eut pas un heureux fuccès pour les Revoltez, par l'imprudence de *Cade*; qui ayant été abandonné de fes Troupes, fut tué dans un lieu où il s'étoit allé cacher. Vraifemblablement, le *Duc d'Torck* n'avoit fait agir cet homme, que pour fonder la difpofition du Peuple en faveur de la Maifon de *Mortimer* ou *de la Marche*, dont il étoit Héritier par fa Mere.

dres, & fait couper la tête au Grand-Tréforier.

Cade eft pris & tué.

Cette même année, *Charles VII* acheva de conquerir la Normandie, & fit marcher fon Armée en Guyenne. Le *Duc de Sommerfet* ayant perdu par-là fa Régence, retourna en Angleterre, & y arriva pendant que le Parlement étoit affemblé. Les plaintes qui fe faifoient contre lui, étoient fi publiques, que la Chambre-Baffe ne put fe difpenfer de prier le Roi de l'envoyer à la Tour. Mais le Parlement ne fut pas plutôt féparé, que le Duc revint à la Cour, où il occupa la place du Duc de *Suffolck*.

Plaintes contre le Duc de Sommerfet.

La Guyenne fe perdit entierement, en 1451. Cette perte caufa de fi grands murmures en Angleterre, que le *Duc d'Yorck* crut qu'il étoit tems d'agir; fans pourtant faire paroître qu'il afpirât à la Couronne. Il fe rendit en Angleterre, malgré les ordres que le Roi avoit donnez pour l'empêcher d'y débarquer; & s'étant retiré dans fa Maifon de *Wigmor*, il y prit des mefures pour avoir une Armée prête au befoin. Enfuite il écrivit au Roi, pour lui repréfenter le fâcheux état où le Royaume fe trouvoit, par la faute de fes Miniftres; & pour lui demander, que le *Duc de Sommerfet* fût puni felon fes mérites. Quoique le Roi lui eût fait une réponfe très moderée, cela n'empècha pas qu'il ne marchât en 1552 vers Londres, où il efperoit d'être reçu. Mais en ayant trouvé les portes fermées, il alla fe pofter de l'autre côté de la Tamife. Le Roi qui s'étoit déja préparé, le pourfuivit, & paffa la Riviere de Londres. Quand les deux Armées furent proches l'une de l'autre, on en vint à une Négociation, dans laquelle le Duc promit de quitter les armes, pourvu que le *Duc de Sommerfet* fût envoyé à la Tour. Le Roi l'ayant pris au mot, il congédia fes Troupes, & fe rendit à la Cour, fans aucune précaution. Il fe trouva fort furpris, en parlant au Roi contre le *Duc de Sommerfet*, de voir paroître ce Seigneur, qui s'étoit caché derriere la tapifferie; & de l'entendre non-feulement fe défendre, mais l'accufer lui-même d'avoir des deffeins pernicieux contre le Roi. En fortant de la chambre, le *Duc d'Yorck* fut arrêté; & vraifemblablement, il auroit payé cherement fon imprudence, fi diverfes raifons, qu'il feroit trop long de rapporter, ne lui euffent fauvé la vie. La Cour fe contenta d'exiger de lui un ferment, qu'il ne prendroit jamais les

Murmures touchant la Guyenne.

Le Duc d'Yorck s'en retourne en Angleterre.

Il marche vers Londres.

Il demande que le Duc de Sommerfet foit mis à la Tour.

Mais il y eft lui-même arrêté.



Il est mis en liberté & se retire dans ses Terres.

armes contre le Roi, moyennant qu'il fût mis en liberté. Il se retira dans sa Terre de *Wigmor*, en attendant une occasion plus favorable pour exécuter ses desseins. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerset* demeurerent en possession du Gouvernement, sous le nom du Roi.

Droits des Maisons de Lancastre & d'Yorck à la Couronne.

A ne considerer que les Loix ordinaires & les Coutumes du Royaume, les droits du Duc d'*Yorck* sur la Couronne étoient incontestables; puisqu'il étoit Héritier de la Maison *de la Marche*, qui descendoit du second Fils d'*Edouard III*, au-lieu que la Maison de *Lancastre* ne venoit que du troisieme. Mais celle-ci avoit pour elle un Acte de Parlement qui lui adjugeoit la Couronne, & une possession de plus de cinquante ans. Le *Duc d'Yorck* n'avoit garde de contester directement son autorité au Parlement. Au contraire, c'étoit par son moyen qu'il prétendoit arriver à son but. Il falloit donc tâcher de faire naitre des évenemens, qui lui donnassent occasion d'amener les affaires au but qu'il se proposoit. La Reine & le *Duc de Sommerset* lui fournissoient, par leur maniere de gouverner, un prétexte plausible d'agir, en feignant de n'avoir uniquement en vue que le bien du Peuple; mais prêt à profiter des évenemens, que cette querelle pourroit produire. Dans cette vue, il se concilia l'amitié de deux Seigneurs, qui étoient les deux meilleures têtes du Royaume. C'étoient le *Comte de Salisbury*, de la Maison de *Newill*, Gendre du Comte du même nom, qui fut tué au Siege d'Orléans; & le *Comte de Warwick* son Fils. Il avoit encore à la Cour quelques autres Amis, qui feignant d'être dévouez à la Reine & au *Duc de Sommerset*, n'attendoient que l'occasion de lui rendre quelque grand service.

Le Duc d'Yorck cherche à faire valoir ses droits.

Il se concilie l'amitie des Comtes de Salisbury & de Warwick.

Cette occasion se présenta naturellement vers la fin de l'année 1453. Le Roi étant tombé dans une maladie de langueur, qui faisoit craindre pour sa vie, & la Reine ayant accouché d'un Prince; le *Duc d'Yorck*, par le conseil de ses Amis, affectoit une soumission extraordinaire pour le Roi, & ne témoignoit pas la moindre envie de remuer. Les affaires du Royaume ayant requis la convocation d'un Parlement, la maladie du Roi l'avoit fait ajourner jusqu'au mois de Fevrier 1454. Pendant cet intervalle, les Amis que le *Duc d'Yorck* avoit à la Cour, représenterent à la Reine & au *Duc de Sommerset*, que pendant que le Roi étoit en santé, il leur étoit permis de gouverner en son nom, parce qu'on supposoit que le Roi le vouloit ainsi, & qu'ils recevoient les ordres de lui; mais que ce Prince étant hors d'état de prendre connoissance des affaires, leur autorité n'étoit plus appuyée sur aucun bon fondement. Qu'ainsi, comme il n'y avoit que trop de gens malcontens dans le Royaume, il étoit dangereux

Ses Amis font une représentation à la Reine & au Duc de Sommerset.

que le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs. Par cette raison, ils leur conseillerent de faire quelque démarche, qui fît connoitre qu'ils ne prétendoient point usurper toute l'Autorité. Que pour cet effet, il seroit à propos d'appeller dans le Conseil, le *Duc d'Yorck*, les *Comtes de Salisbury* & de *Warwick*, avec quelques autres Seigneurs des plus distingués. La Reine & le *Duc de Sommerset* ayant suivi ce funeste conseil, le *Duc d'Yorck* & ses Amis devinrent si supérieurs dans le Conseil-Privé, que la Reine & le Duc son Ministre n'y eurent plus aucun crédit. La premiere démarche des nouveaux Conseillers fut d'envoyer le *Duc de Sommerset* à la Tour.

Le Duc de Sommerset envoyé à la Tour.

Le Parlement s'étant assemblé en 1454, les Communes accuserent le *Duc de Sommerset* de Haute-Trahison ; & le *Duc d'Yorck* fut déclaré *Protecteur*, pendant la maladie du Roi. Peu de tems après, le Gouvernement de Calais fut ôté au *Duc de Sommerset*, & le *Duc d'Yorck* s'en pourvut lui-même, ou s'en fit pourvoir par une Patente, donnée au nom du Roi.

Accusé de Haute-Trahison. Le Duc d'Yorck déclaré Protecteur & Gouverneur de Calais.

La Régence du *Duc d'Yorck* ne dura que tout le reste de cette année. Au commencement de la suivante, le Roi étant revenu en santé, reprit le Gouvernement entre ses mains ; ou plutôt, la Reine gouverna comme auparavant, sous le nom du Roi. Peu de tems après, elle tira le *Duc de Sommerset* de la Tour, pour lui faire occuper le même Poste qu'il avoit eu avant sa prison.

La Reine reprend en main le Gouvernement, & tire le Duc de Sommerset de la Tour.

Cependant quelques Seigneurs des plus sages, craignant que ces brouilleries ne produisissent enfin quelque fâcheuse révolution, s'entremirent en 1455 pour accommoder les deux Ducs, & les porterent enfin à remettre leurs differends à des Arbitres. Mais cette précaution demeura sans effet, par l'impatience qu'eut le *Duc de Sommerset* de faire ôter au *Duc d'Yorck* le Gouvernement de Calais. Le Roi, sons prétexte de garder la neutralité entre ces deux Princes qui se disputoient ce Gouvernement, en priva le *Duc d'Yorck*, en se déclarant lui-même Gouverneur de cette Place. Le *Duc d'Yorck* feignit de se soumettre, de bonne grace ; mais peu de tems après, il se retira dans le Païs de Galles, où il leva un Armée. Le Roi assembla aussi des Troupes de son côté, & marcha contre le Duc, pour le combattre.

Le Gouvernement de Calais ôté au Duc d'Yorck.

Il se retire dans le Païs de Galles & leve une Armée.

Le Roi marche contre le Duc, mais est défait à S. Albans, blessé & fait Prisonnier.

Les deux Armées se rencontrerent tout proche de S. Albans, où se donna la premiere Bataille, des treize qui se donnerent pour cette querelle. Le *Duc de Sommerset* y fut tué, & le Roi ayant été vaincu & blessé au cou, d'un coup de fleche, tomba entre les mains du *Duc d'Yorck*, qui le conduisit à Londres avec toute sorte de respect, & agit toujours avec lui comme avec son Souverain. Il ne jugea pas qu'il fût encore tems de manifester ses desseins.

Le Parlement s'étant assemblé peu de tems après, condamna la conduite de la Reine & du feu *Duc de Sommerset*, & pria le Roi de nommer un Protecteur. Mais le *Duc d'Yorck* ne voulant pas donner lieu de croire que le Roi fût forcé, fit differer cette nomination, & le Parlement fut prorogé jusqu'au 12 de Novembre.

Le Duc d'Yorck nommé Protecteur.

Le même jour que le Parlement se rassembla, le Roi nomma le *Duc d'Yorck* pour Protecteur du Royaume; avec cette clause, qu'il joüiroit de toutes les Prérogatives de cette Dignité, jusqu'à ce que le Parlement l'en eût déchargé. Le nouveau Protecteur se reposant sur cette clause, vivoit dans une grande sécurité, & laissoit le Roi & la Reine dans toute la liberté qu'ils pouvoient souhaiter. Cependant, la Reine ayant pris des mesures avec *Henri* nouveau *Duc de Sommerset*, Fils de celui qui avoit été tué à S. Albans, trouva le moyen de faire finir cette Régence, que le *Duc d'Yorck* se flatoit de garder jusqu'à la mort du Roi. Le Parlement s'étant rassemblé en 1456, le Roi s'y rendit à l'improviste, & dit, que se trouvant, par la grace de Dieu en bonne santé, il ne croyoit pas que le Royaume eût besoin de Protecteur; & pria le Parlement de décharger le *Duc d'Yorck* de cet Emploi. La Reine avoit si bien lié sa partie, que sur le champ, le Parlement ordonna que la Dignité de Protecteur seroit supprimée. Peu de tems après, le *Duc d'Yorck*, avec les *Comtes de Salisbury* & de *Warwick*, quitterent la Cour, & se retirerent dans la Province d'Yorck. Une sédition, qui fut excitée dans Londres pour un sujet assez leger, ayant fait craindre à la Reine que les Amis du *Duc d'Yorck* n'en fussent les auteurs secrets, elle mena le Roi à Coventry, sous prétexte de lui faire changer d'air. Il s'en fallut peu qu'elle ne les attirât à la Cour, par un piege qu'elle leur tendit; mais en ayant été avertis, ils eurent le tems de l'éviter. Le *Comte de Warwick* se rendit à Calais, dont il avoit eu le Gouvernement après la Bataille de S. Albans.

Cette dignité lui est encore une fois ôtée.

La Reine tâche de le prendre avec les deux Comtes, mais ils évitent le piege.

Invasion des François & des Ecossois.

Toute l'année 1457 se passa sans aucun mouvement domestique, les esprits n'étant occupez que des invasions que les François firent sur les côtes Méridionales, & les Ecossois dans le Nord.

Le Duc d'Yorck se raccommode avec la Cour.

Quoique le *Duc d'Yorck* fût éloigné de la Cour, la Reine & le *Duc de Sommeset* n'étoient pas sans inquiétude. D'un autre côté, le *Duc d'Yorck* comprenoit bien qu'il ne lui seroit pas difficile de détrôner le Roi par la force. Ces dispositions firent que certains Seigneurs, qui s'entremirent en 1458 pour accommoder les deux Parties, y trouverent beaucoup de facilité. La réconciliation se fit à Londres, au commencement d'Avril 1458; & le cinquieme du même mois, il se fit une Procession à S. Paul, où les

Procession à S. Paul.

les Seigneurs marchoient deux à deux, un de chaque Parti, le *Duc d'Yorck* donnant la main à la Reine. Par l'Accord qui avoit été fait, on étoit convenu, que le *Duc d'Yorck*, le *Comte de Salisbury*, le *Comte de Warwick*, & quelques autres de leurs Amis, seroient reçus dans le Conseil du Roi. Mais, soit qu'ils ne se fiassent pas trop à la Reine, ou par quelque autre motif, ils quitterent la Cour sous divers prétextes. Le *Comte de Warwick*, s'en allant à Calais, rencontra quelques Vaisseaux de Genes & de Lubeck, qu'il crut devoir emmener avec lui; & les plaintes en ayant été portées à la Cour, il y retourna pour justifier sa conduite. Un jour pendant qu'il étoit au Conseil, il arriva qu'un de ses Domestiques prit querelle avec un de ceux du Roi, & le blessa. Le Comte, qui sortoit alors du Conseil, se vit d'abord environné de tous les bas Domestiques du Roi & de la Reine, qui prétendoient venger leur camarade. Mais de la maniere dont ils s'y prenoient, il connut aisément qu'ils en vouloient à sa personne. Il échapa pourtant: mais bien-tôt après il fut confirmé dans sa pensée, par l'avis qu'on lui donna, qu'il y avoit ordre du Roi de le mener à la Tour. Il ne douta plus alors, que ce ne fût une partie dressée par la Reine, pour le faire périr, sans qu'il parût qu'elle y eût aucune part; ou pour l'accuser d'avoir lui-même excité ce tumulte dans le Palais du Roi. Cela lui fit prendre la résolution d'aller trouver le *Duc d'Yorck* & le Comte son Pere, afin de concerter avec eux les moyens de se mettre à couvert de semblables pieges.

Le Duc d'Yorck & ses amis quittent la Cour.

Le Comte de Warwick prend quelques Vaisseaux de Genes & de Lubeck.

Querelle entre les Domestiques & ceux du Roi & de la Reine.

Le Roi veut le faire mettre à la Tour: mais il se sauve.

Il va trouver le Duc d'Yorck & le Comte de Salisbury.

Immédiatement après, en 1459, le *Comte de Warwick* se rendit à Calais, & le *Duc d'Yorck* avec le *Comte de Salisbury* allerent lever des Troupes; le premier dans le Païs de Galles, & l'autre dans la Province d'Yorck. De leur côté, la Reine & le *Duc de Sommerset* ne perdirent pas de tems pour assembler une Armée. Cependant, la Reine ayant été avertie que le *Comte de Salisbury* avoit dessein de marcher à Londres, détacha le Lord *Audley* pour aller s'opposer à sa marche, & lui ordonna de s'avancer autant qu'il seroit possible, afin d'empêcher aussi la jonction du *Comte de Salisbury* avec le *Duc d'Yorck*. *Audley* s'étant avancé jusques dans la Province de Lancastre, y rencontra le Comte sur la Bruyere de *Borcheath*, où se donna une Bataille, dans laquelle les Troupes du Roi furent battues & leur Général tué. Néanmoins le *Comte de Salisbury*, tout victorieux qu'il étoit, n'osa pousser jusqu'à Londres. Il se contenta d'aller joindre le *Duc d'Yorck* dans le Païs de Galles, où ils attendirent le *Comte de Warwick*, qui leur amena un Détachement de la Garnison de Calais.

Seconde Bataille entre les Maisons d'Yorck & de Lancastre.

Le Roi ne put se mettre en marche qu'au mois d'Octobre, pour

aller combattre les Mécontens. Dès qu'il s'en fut approché, il leur fit offrir une Amnistie; mais ils demanderent des suretez, que la Cour n'étoit pas d'humeur de leur donner. Ce fut en ce même tems, que le Roi donna le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerset*; mais il n'étoit pas facile de l'arracher au *Comte de Warwick*.

Le Duc de Sommerset fait Gouverneur de Calais.

Le *Duc d'Torck* & ses Amis, sachant que le Roi étoit dans la résolution de leur livrer Bataille, lui écrivirent une Lettre fort soumise, à laquelle il ne fit point de réponse. Mais il fit semer dans leur Armée une Proclamation, par laquelle il promettoit un pardon absolu à tous ceux qui quitteroient le parti des Rebelles. Cette Proclamation fit un tel effet, que cette même nuit les Seigneurs Mécontens se virent abandonnez de la plus grande partie de leurs Troupes, & contraints de se sauver en diligence, de peur d'être livrez au Roi. Le *Duc d'Torck* s'enfuit en Irlande, & les deux *Comtes de Salisbury* & de *Warwick* prirent la route de Calais, où ils emmenerent avec eux le *Comte de la Marche*, Fils ainé du *Duc d'Torck*.

Le Duc d'Yorck &c. abandonnez de leurs Troupes.

Le Parlement, qui s'assembla peu de tems après, déclara le *Duc d'Torck* & ses Adhérans, coupables de Haute-Trahison, incapables de succeder à aucun héritage, jusqu'à la quatrieme génération, & confisqua tous leurs biens. Dès que le Parlement se fut séparé, le *Duc de Sommerset* partit pour aller prendre possession du Gouvernement de Calais; mais il fut repoussé à coups de canon, & obligé de se retirer à Guisnes. Quelque tems après, en 1460, la Reine lui ayant envoyé un secours de Troupes & de Vaisseaux, le *Comte de Warwick* trouva le moyen de les faire enlever du Port de *Sandwich*, où la Flotte attendoit le vent. Le Comte se servit de cette même Flotte, pour aller s'aboucher en Irlande avec le *Duc d'Torck*, afin d'y prendre des mesures pour leur commune défense. En s'en retournant, il rencontra la Flotte du Roi commandée par le *Duc d'Exceter*, qui n'osa jamais l'attaquer.

Sentence du Parlement contre eux.

Le Comte de Warwick se rend maitre des Vaisseaux du Roi, & les emmene en Irlande.

La Cour comprenant aisément, que les Mécontens ne tarderoient pas longtems à reprendre les armes, résolut de les affoiblir en se défaisant de tous ceux qui étoient les plus attachez à leur parti. Pour cet effet, le Roi donna une Commission au *Comte de Wiltshire* & au Lord *Scales*, pour aller dans tout le Royaume, faire le Procès à ceux qui avoient pris le parti du *Duc d'Torck*. La rigueur, que ces Commissaires exercerent en quelques endroits, effraya tellement les habitans du Païs de Kent, qui se sentoient plus coupables que les autres, qu'ils implorerent la protection des *Comtes de la Marche*, de *Salisbury*, & de *Warwick*, & les inviterent à se rendre

Commissions par tout le Royaume pour faire le Procès aux Rebelles.

Ceux du Païs de Kent invitent les Rebelles à vé-

dans leur Païs, où ils promirent de vivre & de mourir avec eux. Cette invitation ayant été acceptée avec joye, bientôt après, ces Seigneurs se rendirent à Sandwich, où ils trouverent quatre-mille hommes armez, tout prêts à les suivre. En peu de jours, cette Armée s'accrut jusqu'au nombre de quarante-mille hommes, avec quoi les Seigneurs marcherent à Londres, qui leur ouvrit ses portes, après avoir refusé de laisser entrer les Troupes que la Reine avoit voulu y envoyer. ...nir dans leur Païs.

Cependant, la Cour s'étant préparée avec une extrême diligence, le Roi & la Reine se trouverent à Coventry, à la tête d'une puissante Armée, & se mirent en marche vers Londres. D'un autre côté, les Comtes *de la Marche* & de *Warwick*, ayant laissé le *Comte de Salisbury* à Londres, s'avancerent aussi vers le Roi. Les deux Armées se rencontrerent tout proche de Northampton, où se donna une sanglante Bataille, dans laquelle l'Armée Royale fut entierement défaite, & le Roi même fait prisonnier. La Reine & le *Duc de Sommerset* eurent le bonheur de se sauver vers le Nord. Les Seigneurs victorieux rendirent au Roi tous les honneurs qu'il auroit pu demander dans sa plus grande prosperité, & le conduisirent à Londres, où le Parlement fut convoqué. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerset* se retirerent en Ecosse. Le Roi se trouvant entre les mains des Seigneurs, faisoit tout ce qu'ils jugeoient à propos, & publioit des Proclamations pour justifier leur conduite.

Troisieme Bataille entre les Maisons d'Yorck & de Lancastre, dans laquelle le Roi est fait prisonnier.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le *Duc d'Yorck*, qui ne s'attendoit pas à cette heureuse révolution, avoit engagé *Jaques II* Roi d'Ecosse, à faire une irruption en Angleterre, afin de causer des embaras à la Cour. Peu de jours après la Bataille de Northampton, *Jaques* alla faire le Siege de Roxborowgh, dont les Anglois étoient en possession. Mais il périt malheureusement à ce Siege, par un éclat d'un de ses propres canons, qui creva. *Jaques III* son Fils, âgé de sept ans, fut son Successeur; & la Reine sa Mere continua le Siege, jusqu'à ce que la Place fût prise.

Jaques II. Roi d'Ecosse tué au Siege de Roxborowgh.

Charles VII Roi de France étoit mort quelques jours auparavant, ayant laissé *Louis XI* son Fils pour lui succeder.

Le *Duc d'Yorck* ne put se rendre à Londres, qu'après l'ouverture du Parlement. Il alla descendre à Westminster, & étant entré dans la Chambre des Seigneurs, il se tint quelque tems debout près du Trône & tenant sa main dessus, comme pour attendre qu'on le priât de s'y placer. Mais le silence des Seigneurs lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit vainement, il se retira tout confus. Le lendemain, il envoya au Parlement un Mémoire

Le Duc d'Yorck entre dans la Chambre des Seigneurs, dans l'esperance d'être placé sur le Trône.

Il envoye au

Parlement un Mémoire de ses prétentions.

Réponse du Parlement.

contenant les raisons qu'il avoit de prétendre à la Couronne. Cette question ayant été agitée pendant quelques jours, le Parlement en vint enfin à une résolution, qui fut mise en forme d'Acte. Elle portoit, que nonobstant le droit incontestable que le *Duc d'Yorck* avoit à la Couronne, il vouloit bien consentir que *Henri* la conservât sa vie durant; mais qu'après la mort du Roi, elle seroit dévolue au Duc, ou à ses Héritiers; & que si le Roi venoit, en quelque maniere que ce fût, à violer cet Accord, il perdroit par-là tous ses droits.

Dans le tems que le *Duc d'Yorck* se trouvoit comme au comble de ses souhaits, il apprit que la Reine levoit des Troupes dans le Nord. Comme il étoit de la derniere importance de s'opposer de bonne heure à ses desseins, il partit de Londres, avec cinq-mille hommes seulement, & envoya le reste de l'Armée dans le Païs de Galles pour s'y rafraichir, sous la conduite du Comte de *la Marche* son Fils. A mesure qu'il s'avançoit vers le Nord, il apprenoit de fâcheuses nouvelles du succès que la Reine avoit dans ses levées. Enfin, étant arrivé dans la Province d'Yorck, il apprit que la Reine marchoit à lui, à la tête de dix-huit-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de se jetter dans le Château de *Sandal*, où la Reine, qui n'avoit point d'Artillerie, n'auroit jamais pu le forcer, s'il eût pu se résoudre à attendre le *Comte de la Marche*, qu'il avoit mandé. Mais elle le provoqua tellement par ses bravades, qu'il sortit enfin pour se mettre en Bataille dans la Plaine de *Wakefield*. Ce fut là, que sur la fin de Décembre 1460, se donna une Bataille, dans laquelle l'Armée du *Duc d'Yorck* fut mise en déroute, & lui-même tué sur la place, avec le *Comte de Rutland* son second Fils. La Reine fit mettre sa tête sur la muraille d'Yorck, avec celle du *Comte de Salisbury*, qui avoit eu le malheur d'être fait prisonnier.

Quatrieme Bataille dans laquelle le Duc d'Yorck est tué.

Le *Comte de la Marche*, qui n'étoit âgé que d'environ vingt ans, ne fut pas découragé par la mort du Duc son Pere. Il avoit avec lui vingt-trois-mille hommes, outre ce qui étoit demeuré à Londres avec le Comte de *Warwirck*; c'étoit assez pour aller combattre la Reine, qui n'en avoit que dix-huit mille. Mais ayant appris qu'elle marchoit vers Londres, il prit la résolution de faire tous les efforts possibles pour s'y rendre plutôt qu'elle. Cependant, sur l'avis qu'il reçut que la Reine envoyoit contre lui *Gaspard Tudor*, *Comte de Pembroke*, avec un Détachement de son Armée, il rebroussa chemin pour l'aller combattre. Il le rencontra tout proche de la *Croix de Mortimer*, dans la Province de Hereford, l'attaqua, le battit, & lui tua deux-mille hommes. Ensuite, il reprit la route de Londres.

Cinquieme Bataille.

Cependant la Reine marchoit en 1461 vers la même Ville, avec une diligence extraordinaire ; ne doutant point que les habitans ne chassassent le *Comte de Warwick*, quand ils la verroient à leurs portes avec une Armée victorieuse du *Duc d'Yorck*. Mais le *Comte de Warwick*, qui sans doute craignoit le changement des Bourgeois de cette Capitale, crut qu'il y auroit moins de danger pour lui d'aller à la rencontre de la Reine. Il la trouva tout proche de S. Albans, dans la Bruyere de *Bernards-heath*, où les deux Armées en vinrent aux mains. Sixieme Bataille.

Le *Comte de Warwick*, qui avoit mené le Roi avec lui, fut battu à platte couture, avec perte de deux-mille huit-cens hommes ; & la Reine, outre le plaisir de la victoire, eut la satisfaction de délivrer le Roi son Epoux. Son imprudence, ou peut-être sa pauvreté, lui firent néanmoins perdre le fruit de cette victoire. Comme elle manquoit d'argent pour payer ses Troupes, elle leur permit de piller la Ville de S. Albans ; ou peut-être, il ne lui fut pas possible de l'empêcher. Cette violence effraya tellement les habitans de Londres, qu'ils résolurent de lui fermer les portes de leur Ville. La Reine ayant appris leur résolution, s'amusa quelque tems à négocier avec le Maire, se flatant qu'enfin on la recevroit dans la Ville. Pendant ce tems-là, le *Comte de la Marche*, qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Londres, la Négociation de la Reine en devint plus difficile ; & enfin, ce Prince fut reçu dans Londres, comme en triomphe. La Reine n'ayant plus d'esperance d'entrer dans la Ville, se retira vers le Nord, & le Comte la laissa marcher sans la poursuivre.

La Ville de S. Albans pillée.

Les portes de Londres fermées à la Reine, & ouvertes au Comte de la Marche.

Quelques jours après, le *Comte de Warwick* ayant fait assembler l'Armée & le Peuple, lut à haute voix l'Acte du Parlement fait en dernier lieu, touchant la Succession ; & en conséquence, le *Comte de la Marche* fut proclamé Roi, sous le nom d'*Edouard IV*. C'est-là la matiere des Actes de XI Tome des Actes Publics, jusqu'à la fin du Regne de *Henri VI*.

Le Comte de Warwick lit l'Acte de la succession à l'Armée & au Peuple, & le Comte de la Marche est proclamé Roi.

Pour bien entendre les Actes de ce XI Tome, il faut considerer que *Henri VI*, depuis le commencement de son Regne jusqu'à la fin, fut toujours comme en Tutele ; tantôt sous le *Duc de Glocester* son Oncle, comme on l'a vu dans l'Extrait précédent ; tantôt sous le *Cardinal de Winchester* ; puis sous le *Duc de Suffolck* ; ensuite sous la Reine son Epouse, assistée du *Duc de Sommerset*. Enfin, il se vit quelquefois sous le Gouvernement du Duc d'*Yorck*, des *Comtes de Warwick* & de *Salisbury* & quelquefois sous celui de la Reine. Je croi que la meilleure méthode, pour faire mieux comprendre les Actes dont j'ai à parler, est de marquer distincte-

Gouverneurs de Henri.

ment ces divers états; parce que par-là on verra tout d'un coup le but & les motifs des Actes, qui regardent les Affaires domestiques.

HENRI étant sous le Gouvernement du Cardinal de WINCHESTER, *du Cardinal* KEMP *Archevêque d'Yorck, & du Comte de* SUFFOLCK.

Ordre de conduire la Ducheffe de Glocefter à Kenelworth.

1443. Ordre de conduire *Eleonor Cobham*, Duchesse de Glocester, du Château de Chester à celui de Kenelworth. Du 26 d'Octobre. Page 45.

Commiffion au Comte de Suffolck.

1444. Lettres-Patentes au sujet des scrupules du *Comte de Suffolck*, touchant son Ambassade de France; par lesquelles le Roi lui ordonne de suivre ses Instructions, & dit qu'il s'agit dans cette affaire de son propre Mariage. Du 20 de Fevrier. Page 53.

Cela fait voir qu'on étoit convenu avec la Cour de France, du Mariage du Roi, avant le départ des Ambassadeurs.

Autre Commiffion au même.

Commission au *Marquis de Suffolck*, d'aller chercher la nouvelle Reine. Du 28 d'Octobre. Page 74.

Autre pour donner en garde les biens du feu Duc de Glocefter.

1447. Commission pour donner en garde les biens du feu *Duc de Glocester*, mort comme on le dit, *ab intestat*. Du 24 de Mars. Page 160.

Juftification du Duc de Suffolck.

Lettres-Patentes pour la justification du *Duc de Suffolck*, sur ce qu'on l'accusoit d'avoir engagé le Roi à restituer le Maine & l'Anjou, sans y avoir été autorisé. Le Roi déclare que le Duc n'a fait que ce qui lui avoit été ordonné, & défend de le diffamer. Du 18 de Juin. Page 172.

Pardon aux Domeftiques du Duc de Glocefter.

Pardon à *Humphroi Herbard* Ecuyer, & à trois autres Domestiques du *Duc de Glocester*, condamnez à mort pour avoir conspiré contre le Roi. Du 14 de Juillet. Page 179.

Il paroît par cet Acte, que ces gens-là avoient été jugez par des Commissaires; dont le *Duc de Suffolck*, l'un des auteurs de la mort du *Duc de Glocester*, étoit le Président.

Comme on n'avoit pas interêt de faire mourir ces gens-là, qu'on avoit peut-être gagnez pour leur faire avouer la prétendue Conspiration du *Duc de Glocester*, ou du moins qui en étoient innocens, le Roi leur accorda leur pardon, fondé sur quatre motifs, qui marquent bien la scélératesse de ceux qui le faisoient parler.

Motifs de ce pardon.

1. Parce que Dieu s'est reservé la vengeance.

2. A cause que le jour, auquel le Roi accordoit le pardon aux coupables, étoit un Vendredi; jour auquel Jesus-Christ a souffert la mort pour nous.

3. A cause de la proximité de la Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, à laquelle le Roi avoit toujours eu depuis son enfance, beaucoup de dévotion.

4. Par la consideration de plusieurs faveurs, que Dieu avoit répandues sur le Roi l'année précédente.

Sous la REINE *& le Duc de* SUFFOLCK.

1448. Protestation faite au nom du Roi, lors de la restitution du Mans, qu'il ne prétend point se désister du Droit de Souveraineté. Page 204. **Protestation au sujet du Mans.**

Décharge pour ceux qui avoient livré le Mans aux François, comme l'ayant fait par ordre. Du 12 de Juin. Page 216. **Décharge pour ceux qui avoient livré le Mans.**

1450. Proclamation contre ceux qui sement des Libelles scandaleux. Du 14 d'Avril. Page 268. **Proclamation contre les Libelles.**

C'étoit lorsque le *Duc de Suffolck* fut accusé.

Sous la REINE *seule, après la mort du Duc de* SUFFOLCK.

Ordre de payer mille Marcs, pris sur la confiscation des biens des Rebelles, à *Alexandre Iden*, qui avoit apporté à Londres le Corps de *Jean Cade*. Du 15 de Juillet. Page 275. **Don à celui qui avoit apporté le corps de Cade.**

1451. Assignation de cinq-cens Marcs, sur les sommes dues au Roi par le *Duc d'Orléans*, pour payer la Rançon de *Thomas Kiriel*, fait prisonnier à la Bataille de Fourmigny. Du 22 d'Août. Page 287. **Ordre de payer la Rançon de Thomas Kuiel.**

Ceci confirme ce qui a été dit dans l'Extrait précédent, que le *Duc d'Orléans* n'avoit pas payé sa Rançon.

*Sous le Duc d'*YORCK, *& les Comtes de* SALISBURY *& de* WARWICK, *après qu'ils eurent été admis dans le Conseil.*

1454. Commission au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi malade. Du 13 de Fevrier. Page 344. **Commission au Duc d'Yorck, de tenir le Parlement.**

Lettres-Patentes qui établissent le *Duc d'Yorck* Protecteur du Royaume. Du 3 d'Avril. Page 346.

Semblables Lettres, en faveur d'*Edouard* Fils du Roi, âgé d'environ sept mois, pour être Protecteur lorsqu'il sera en âge. Ibid.

Ceci fait voir que le Roi étoit hors d'état de gouverner luimême, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fût jamais. Par conséquent, il faloit que sa maladie fut plutôt une maladie d'esprit,

que de corps; puisqu'autrement, il n'auroit pas été nécessaire de prendre cette précaution vingt ans à l'avance.

Patente qui établit le Duc d'Yorck.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck* Gouverneur de Calais, pour sept ans. Du 28 de Juillet. Page 351.

Ordre en conséquence au Duc de Sommerset.

Ordre au *Duc de Sommerset*, de livrer le Gouvernement de Calais au *Duc d'Yorck*. Du 4 Novembre. Page 359.

Sous la REINE *& le Duc de* SOMMERSET.

Cautions pour le Duc de Sommerset.

1455. Cautions offertes & acceptées, pour le *Duc de Sommerset* prisonnier à la Tour. Du 5 de Février. Page 361.

Ordre de le relâcher.

Ordre du Roi & du Conseil, le *Duc d'Yorck*, & les Comtes de *Warwick* & de *Salisbury* présens, de relâcher le *Duc de Sommerset*. Ibid.

Ses cautions déchargées.

Demande du *Duc de Sommerset* au Conseil, que ses Cautions soient déchargées, sur ce qu'il a été détenu 14 mois en prison sans cause, accordée. Du 31 de Mars.

Obligation du Duc d'Yorck au Duc de Sommerset.

Obligation du *Duc d'Yorck* au *Duc de Sommerset*, de lui payer la somme de 20000 Marcs, en cas que lui *Duc d'Yorck* refuse de s'en tenir au Jugement des Arbitres, nommez pour terminer leurs differens; à condition que le Jugement sera donné avant le 1 de Juin. Du 4 de Mars. Page 162.

Autre semblable du *Duc de Sommerset*. Ibid.

Le Gouvernement de Calais ôté au Duc d'Yorck.

Le Gouvernement de Calais ôté au *Duc d'Yorck*. L'Acte dit que c'est à sa réquisition, Mais il y étoit forcé. Du 6 de Mars. Page 363.

Ordre à un Medecin de se rendre à Windsor.

Ordre à un Medecin de se rendre à *Windsor*, pour assister le Roi malade. Du 5 de Juin. Page 366.

Sous le Duc d' YORCK, *après la Bataille de S. Albans.*

Commission au Duc d'Yorck.

Commission au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi.

Patente de Protecteur au même.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck* Protecteur, jusqu'à ce que le Parlement trouve à propos de le décharger. Du 19 de Novembre. Page 369.

Commission au même.

Commission au *Duc d'Yorck*, de tenir le Parlement au nom du Roi. Du 11 de Décembre. Page 370.

Sous la REINE *& le Duc de* SOMMERSET.

Ordre au *Duc d'Torck*, de se désister des fonctions de Protecteur, suivant l'Arrêté du Parlement. Page 373. Du 25 Fevrier.

Ordre à ce Duc de se désister des fonctions de Protecteur.

Lettre fort fiere de *Henri VI* au Roi d'Ecosse, en réponse d'une Lettre fort outrageante qu'il avoit reçue de ce Prince. Il appelle le Roi d'Ecosse son Vassal, & soutient qu'il a le droit de Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse; ce que le Roi *Jaques* avoit apparemment nié. Du 26 de Juillet. Page 383.

Réponse de Henri au Roi d'Ecosse.

Mr. *Rymer* s'est mépris ici: car voulant donner une explication de cette Lettre, il dit qu'elle avoit été écrite pendant le Gouvernement du *Duc d'Torck*, qui vouloit mortifier le Roi d'Ecosse, Neveu du *Duc de Sommerset*. Mais cette Lettre est du 26 Juillet, & le *Duc d'Torck* avoit été dépouillé de la Régence au mois de Fevrier précédent. D'ailleurs, le *Duc de Sommerset* avoit été tué à la Bataille de S. Albans, il y avoit déja un an.

Méprise de Mr. Rymer à ce sujet.

1457. Il paroît par un Acte du 8 de Janvier 1457, que le Roi avoit créé le Prince *Edouard* son Fils, Prince de Galles, environ le même tems. Page 385.

Création du Prince de Galles.

1458. Permission au *Comte de Warwick* de se rendre à Londres, avec 24 Etrangers. Du 22 de Janvier. Page 408.

Permission au Comte de Warwick de se rendre à Londres.

C'étoit dans le tems qu'on projettoit la réconciliation, qui se fit cette année au mois d'Avril, entre les deux Partis.

Commission pour informer de la rencontre qu'il y avoit eu sur Mer entre le *Comte de Warwick* & quelques Vaisseaux de LUBECK. Du 9 Octobre. Page 436.

Commission pour informer contre le Comte de Warwick &c.

Le Roi étoit alors dans le Païs de Galles, à la tête de son Armée, en présence des Mécontens, qui furent contraints de s'enfuir.

Le Gouvernement de Calais donné au Duc de Sommerset.

1460. Patente, qui confirme le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerset*, pour dix ans. Du 1 de Janvier. Page 439.

Divers Actes contre le *Duc d'Torck*, qui étoit en Irlande, & contre les *Comtes de la Marche, de Warwick*, & *de Salisbury*, qui étoient à Calais.

Actes contre le Duc d'Yorck.

Pouvoir d'offrir le pardon aux *Comtes de la Marche, de Warwick*, & *de Salisbury*, qui avoient débarqué à SANDWICK. Du 5 Juin, Page 454.

Pouvoir d'offrir le pardon aux Comtes de la Marche, de Warwick, de Salisbury.

Proclamation contre les Rebelles, suivant un Statut fait sous le Regne d'*Edouard III*. A Coventry. Du 11 Juin. Page 454.

Proclamation contre les Rebelles.

Sous les Comtes de la MARCHE, *de* WARWICK, *& de* SALISBURY, *qui avoient le ROI en leur pouvoir, après la Bataille de Northampton.*

Autre en faveur du Duc d'Yorck.

Proclamation en faveur du *Duc d'Yorck* & de ses Adhérans, qui avoient assisté le Roi, non pas de parole, mais par des effets très réels. Du 8 d'Août. Page 460.

Siege de Roxborowgh.

Commission au *Comte de Salisbury*, pour aller au secours de Roxborowgh, assiegé par le Roi d'Ecosse. Du 8 d'Octobre. Page 462.

Gouvernement de Bristol.

Le Gouvernement de Bristol donné au *Comte de la Marche*. Du 14 de Novembre. Page 465.

Commission au Comte de la Marche.

1461. Commission au *Comte de la Marche*, pour aller combattre les Rebelles. Du 11 de Fevrier. Page 471.

Ces Rebelles, c'étoit la Reine qui avoit défait & tué le *Duc d'Yorck* à la Bataille de Wakefield, qui s'étoit donnée sur la fin de Décembre. Mais cette Commission étoit donnée au nom du Roi, qui étoit encore à Londres, entre les mains du Comte de *Warwick*.

On trouve encore dans ce Tome quelques autres Actes, dont je rapporterai le contenu en deux mots.

Commission de Henri pour traiter avec le Pape Eugene.

En 1442, *Henri IV* envoya un Ambassadeur à Rome, avec commission & pouvoir de faire un Traité d'Alliance & de Confédération avec *Eugene IV*. C'étoit dans le tems des brouilleries, qu'il y avoit entre ce Pape & le Concile de Basle. Cependant, l'Angleterre reconnoissoit le Concile pour legitime. Dans la suite, la France fit à peu près la même chose; en ce que, reconnoissant le Concile de Basle, elle adheroit pourtant au Pape *Eugene IV*, que ce Concile avoit déposé. Du 12 de Mars 1442. Page 3.

Dispenses contre le Statut Præmunire.

On y voit encore diverses Dispenses du Roi, contre le Statut de *Præmunire*. Cela faisoit un tort extrême à l'Angleterre, en ce que les Papes conservoient toujours l'esperance de faire abolir cette Loi.

Juge Allemand établi.

Etablissement d'un Juge dans Londres, pour la Nation Allemande. Du 12 de Novembre. 1442. Page 16.

Fondation des Colleges à Cambridge.

Fondation du College de Ste. Marie & S. Nicolas, à Cambridge; sur ce que le Roi étoit né le jour de S. Nicolas, en 1422. Du 10 de Juillet 1443. Page 36.

Don d'une Terre.

Un Acte en Gascon, de *Gaston de Foix*, Comte de Longueville & de Benanges, qui donne à un Gentilhomme une certaine Terre, dans le Comté de Benanges. Page 181.

En 1451, les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Ecosse étant assemblez pour faire une Trève, ceux d'Angleterre firent une Protestation solemnelle, touchant le droit de Souveraineté que leur Roi prétendoit avoir sur le Royaume d'Ecosse. Ils disoient que, dans tout ce qu'ils pourroient dire ou faire pendant le Traité, ils ne prétendoient pas porter le moindre préjudice au droit que leur Maitre avoit ou prétendoit avoir, sur la Souveraineté de l'Ecosse. Cela fait voir que les Ecossois n'avoient pas voulu qu'on touchât à cette matiere, dans la Négociation du Traité. Si le Roi *Jaques I* avoit fait hommage à ce même Roi pour l'Ecosse, comme on le prétend, il étoit naturel de faire mention de cet hommage, dans la Proclamation. Mais quand même cet hommage seroit aussi réel qu'on le veut, ceci fait voir qu'il auroit été desavoué dans la suite, puisque dans cette Négociation dont nous parlons, les Ecossois ne voulurent point consentir qu'il en fût parlé. Ainsi, l'avantage que les Anglois pourroient tirer de l'hommage rendu par un Roi prisonnier, & desavoué dans la suite, ne seroit que très médiocre. Du 13 Août 1451. Page 291.

Protestation des Ambassadeurs d'Angleterre touchant le droit de souveraineté sur l'Ecosse.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

